Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Thèse pour l'obtention du grade de
docteur de l'université Paris 1

Présentée et soutenue publiquement
par :
Robert Mrozovski.

Médecine et politique dans l'œuvre de Pierre-Jean-Georges Cabanis.

Directeur de thèse: Professeur Jean François Braunstein
Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Composition du jury :
Madame Marie Gaille chargée de recherches au Cnrs
Monsieur le Professeur Pascal Nouvel
Monsieur le Professeur Jean Salem
Monsieur le Professeur Jean François Braunstein.

Date de soutenance : 29 mars 2013

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Thèse pour l'obtention du grade de
docteur de l'université Paris 1

Présentée et soutenue publiquement
par :
Robert Mrozovski.

Médecine et politique dans l'œuvre de Pierre-Jean-Georges Cabanis.

Directeur de thèse: Professeur Jean François Braunstein
Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Composition du jury :
Madame Marie Gaille chargée de recherches au Cnrs
Monsieur le Professeur Pascal Nouvel
Monsieur le Professeur Jean Salem
Monsieur le Professeur Jean François Braunstein.

Date de soutenance : 29 mars 2013

J'exprime mes très sincères remerciements à mon directeur de thèse, le professeur Jean François Braunstein pour l'aide qu'il m'a apportée, pour son encouragement à finir un travail commencé il y a longtemps.

Je tiens à remercier Madame Marie Gaille chargée de recherches au Cnrs, ainsi que Messieurs les Professeurs Jean Salem et Pascal Nouvel, d'avoir bien voulu accepter de participer à mon jury.

Je voudrais dire toute ma profonde reconnaissance à Monsieur le Professeur Pierre Macherey qui a dirigé ma maîtrise, et à Monsieur le Professeur Olivier Bloch qui a bien voulu conduire mon travail de DEA.

Ma pensée va également à mes maîtres en médecine et psychiatrie le Professeur André Féline et le Professeur Roger Misés, tous deux disparus l'année dernière.

A ma Famille.

INTRODUCTION

L'affirmation que l'œuvre de Cabanis dans ses trois dimensions politique, religieuse et médico-physiologique forme un tout unitaire, cohérent, original, autrement dit un système, pose problème dans la mesure où Cabanis lui-même n'en a pas fait cas, et où les commentateurs de son œuvre ont pour la plupart, si ce n'est tous, rejeté d'une manière ou d'une autre une telle affirmation.
A travers les différents opus composant son œuvre, Cabanis, nous essaierons de le montrer, a poursuivi un seul et même objectif pratique: le bonheur d'un nombre toujours plus grand d'individus gage à venir de paix sociale et de prospérité nationale.
En occupant différentes fonctions officielles, membre de la commission des hôpitaux de Paris, professeur de médecine, membre de l'Institut, représentant du peuple au Conseil des cinq-cents, constitutionnaliste, sénateur, il a pu peu ou prou influer sur le cours des choses à différentes échelles. Chacune de ses fonctions a été l'occasion d'écrits. Hormis la période terroriste, il a donc été présent sur la scène politique, administrative ou encore scientifique et pédagogique. Il n'a pas cessé d'œuvrer au projet d'une organisation sociale plus rationnelle. A ce titre la Constitution de l'an VIII, à la rédaction de laquelle il a participé, l'a comblé, il en a théorisé les raisons. Elle représentait une avancée essentielle vers une alliance de tous les français et ainsi une promesse de mettre un terme à la Révolution. Bonaparte en a cependant décidé autrement, en la vidant tout d'abord d'une partie de sa substance puis en la remplaçant par une autre plus à sa convenance. D'alliance point, l'attentat de la rue Niçaise la répression qui s'en est suivie dans le rang des jacobins ou encore l'exécution du Duc d'Enghien le montrent assez.
Convaincu à la suite de Condorcet que l'humanité est capable d'un progrès indéfini, animé par cet espoir il continuera à œuvrer dans ce sens bien que le contexte politique du moment soit devenu peu favorable à l'expression de ses idées. Il a ainsi poursuivi son projet en faisant publier sous le Consulat son texte le plus connu les *Rapports du physique et du moral de l'homme*, au reste le succès aidant il a été publié une nouvelle fois en 1805 (un an après la promulgation de l'Empire). Reçu par certains comme un énième avatar de la métaphysique matérialiste et athée, il est au demeurant singulier qu'il ait passé l'épreuve de la censure, pourtant largement en vigueur à l'époque. *La Lettre à Fauriel sur les causes premières* rédigée en 1806 est un autre exemple de sa pugnacité. Il y fait l'éloge de la religion civile qui s'adresse à tous les citoyens. Parallèlement le catholicisme serait toléré, aussi bien que les autres religions, mais toutes seraient ramenées à part égale à une pratique privée. En plein Concordat, il a jugé prudent de ne pas la faire publier.
Même si son œuvre peut paraître très inscrite dans son temps, en interaction avec lui et par là datée, on le verra, Cabanis croyait à une postérité de ses idées. Il n'est pas certain qu'il aurait totalement souscrit à la manière dont elles ont été reçues au cours du XIX° siècle voire du XX° siècle.
Tout le long du XIX° siècle, c'est son texte *Rapports du physique et du moral de l'homme* qui fait majoritairement l'objet de nouvelles publications. Il fait figure de machine de guerre dans les combats qui sont livrés sur fond de rapports entre politique, science et religion. La *Lettre à Fauriel sur les causes premières* quand elle est publiée en même temps est présentée comme une sorte d'antidote spiritualiste au matérialisme du précédent. Les ultra et les Doctrinaires ne sont pas les seuls à le penser, un socialiste comme Lafargue le pense également quoique dans une autre perspective.
Mis à part le religieux qui rentrait pour beaucoup dans ses batailles idéologiques du XIX siècle, le

rapport entre la science et la politique suscite encore aujourd'hui une méfiance dont des philosophes et des savants, entre autres, Georges Canguilhem ou Alain Prochiantz se sont fait l'écho, au reste l'un et l'autre évoquent en passant l'implication de Cabanis dans ce débat.

PREMIERE PARTIE : Politique, Economie et Religion.

I) Le médecin philosophe appelé à la politique.

Cabanis est né à Cosnac en Corrèze le 5 juin 1757 et mort à Seraincourt le 5 mai 1808.
Dans sa biographie Guinguené décrit le jeune Cabanis épris de liberté, révolté très tôt contre les injustices, en particulier celles qu'il a subies, capable de fortes déterminations, gagnant très tôt une indépendance. Tout ça laissant penser qu'il était psychologiquement en phase avec les temps révolutionnaires à venir. Au reste Guinguené introduit dans son texte de cours extraits d'une autobiographie que Cabanis avait à peine ébauché dans lequel il insistait lui-même tout particulièrement sur l'entièreté des traits de sa personnalité d'alors. (On était loin de l'angélique Cabanis, tel que devait le surnommer Manzini bien plus tard, du citoyen exemplaire, du sage...)

Les troubles politiques et sociaux dont il fut témoin lors de son voyage de deux ans en Pologne comme secrétaire d'un grand seigneur polonais. Cabanis en a laissé un témoignage dans son journal. Guinguené en a donné quelques extraits dont celui-ci: (curieusement Cabanis parle de lui à la troisième personne).

> "C'était en 1773, pendant cette diète où il s'agissait de faire approuver par des Polonais le premier partage de la Pologne. Les moyens de terreur et de corruption qui furent employés lui offrirent un affligeant spectacle. « Il en contracta un mépris précoce des hommes, et une mélancolie que sa bonté naturelle avait peine à maîtriser."

A son retour en France il est présenté à Turgot, ami de son père. Il est alors question de lui trouver un poste dans l'administration. Au reste une de ses lettres de Pologne renseigne sur ses goûts et ses ambitions en la matière. Il était, autant qu'on puisse en juger à partir de ce témoignage, apparemment demandeur. Cette proposition venait à point nommé. Mais avec le renvoi du ministre le projet a fait long feu.

Cabanis eu par la suite l'idée de s'engager plus avant dans une carrière littéraire. La traduction de certains passages de l'Iliade bien accueillie par "plusieurs hommes de goût", comme le poète Roucher, son ami, l'y incita, cette ambition n'eut cependant qu'un temps, et différentes circonstances, un père qui le poussait à embrasser une "profession utile", mais également des soucis de santé mis sur le compte d'une vie trop peu en rapport avec sa constitution physique et morale le

conduisirent à la médecine. La rencontre avec le Docteur Dubreuil fut à ce moment-là décisive. Citons-le.

> «(la médecine) dont les études variées offraient une ample pâture à l'activité de son esprit, et dont les fonctions exigent un exercice continuel du corps, qui était devenu pour lui le plus pressant besoin. Sa mauvaise santé même influa sur son choix, et il fut encore plus particulièrement confirmé par le médecin Dubreuil donc il avait réclamé les secours, et qui s'offrit à lui servir de guide dans cette nouvelle carrière. »

C'est à la même époque qu'il fait la connaissance de la veuve d'Helvétius, à propos de laquelle Cabanis, parlant de lui-même toujours à la troisième personne, confie « ... cette excellente et respectable femme qui, depuis, lui a toujours servi de mère, et qu'il a chéri comme un fils tendre et dévoué». C'est chez elle en particulier qu'il va faire la rencontre de savants, philosophes, hommes politiques. Autant d'acteurs de la vie politique, sociale, philosophique, scientifique dont on essaiera de juger de l'influence sur sa pensée. Il écrit à ce propos : « c'est dans la société de madame Helvétius qu'il continua de cultiver la connaissance de Turgot, qu'il fit celle de d'Holbach, de Franklin, de Jefferson ; qu'il s'acquit l'amitié de Condillac et de Thomas. C'est chez Turgot et chez d'Holbach qu'il vécut familièrement plusieurs années de suite avec Diderot, d'Alembert et d'autres hommes de lettres distingués."

La Loge des Neufs Sœurs, dans laquelle il fut initié, a compté nombre d'hommes qui jouèrent un rôle important sur le plan politique à un moment ou à un autre de la période révolutionnaire. On trouve parmi eux Sieyès, Bailly, Pétion, Rabaut-Saint-Etienne, Brissot, Fourcroy, Camille Desmoulins et Danton.... A l'aube de la révolution, les rapports étaient étroits entre le salon de Madame Helvétius à Auteuil et ce haut lieu à l'époque de la franc-maçonnerie française. Jugeons en: tout comme dans son salon, on accordait une préséance à Madame Helvétius, elle-même initiée, veuve du philosophe à l'origine de la création de cette loge. Tout nouveau impétrant franc-maçon, devait lui être présenté: ce fût le cas pour Cabanis ou encore Garat et Guinguené. Ils le furent par leurs aînés, dont Condorcet et Benjamin Franklin. La plupart des habitués du salon appartenaient à cette Loge. Il arriva même que certaines séances de la Loge se firent dans le salon d'Auteuil.
Ces hommes se retrouvèrent également à partir de 1789 dans des cercles plus ouvertement politiques, le club des jacobins, ou encore la société de 89. Cabanis appartenant aux deux. Dans cette dernière siégeaient également, Mirabeau, Condorcet, Sieyès, Lavoisier, Jaucourt, Pastoret, Lacepède, La Fayette, Franklin, Garat, Dupont de Nemours, Chénier (les deux), Talleyrand, ou encore Roederer, Destutt de Tracy (Voir Challamel). Il est très probable que les questions politiques, sociales et économiques furent dès avant 1789 largement débattues dans le salon de Madame Helvétius ou en Loge.
Que ce soit dans ces cercles ou encore en Loge on retrouve les mêmes préoccupations et les mêmes ambitions. Préoccupation qui avant 1789 s'exprimait en loge sous forme " d'une dénonciation indirecte, réelle pourtant et continue, des iniquités, des misères de l'ordre social.", ou encore de l'ambition "d'éclairer l'opinion, la rendre plus forte, plus sage". Deux termes qui se retrouvent explicités dans les statuts des cercles politiques fréquentés par Cabanis, ou encore dans les journaux

qui en étaient les organes, et l'on pense au journal de la société de 1789, ou encore au journal d'instruction sociale.
C'est dans ce contexte politisé que Cabanis a évolué et ce déjà bien avant 1789, et a fortiori après. Ne disposant pas des minutes des réunions auxquelles il a participé, mais de témoignages de tiers qui invitent à penser qu'il était déjà très sensibilisé aux questions de politique et de justice sociale. L'Abbé Morellet qui était un commensal comme lui de la maison de Madame Helvétius en a témoigné, l'ayant largement vécu à ses dépens, puisqu'il a été purement et simplement ostracisé, avec l'aval très probable de Madame Helvétius, par Cabanis pour des propos (retrouver le passage).
D'autres expressions plus directes de son engagement politique sont déjà perceptibles dans son premier texte connu, *Serment d'un médecin*. Guinguené juge bon de le souligner.

> "Ce petit morceau, composée en 1783, est précieux, en ce qu'il atteste quels étaient dès lors ses sentiments. Il s'y confirma de plus en plus à mesure que la révolution approchait ; lorsqu'elle eut éclaté il se montra aussi dévoué aux principes sur lesquels elle était fondée, qu'ennemi des fureurs qui l'ont souillée."

Dans le contexte révolutionnaire la mouvance politique de Cabanis est connue de façon assez sommaire, et reste en partie conjecturale, tout au moins dans la période qui précède 1796 date de son élection au Conseil des Cinq-Cents. Les choses se précisent un peu plus ensuite et sont marquées principalement, par ses interventions devant ce Conseil, et par la suite par sa participation au coup d'Etat du 18 Brumaire.

Cabanis, on peut le supposer a été tôt dans sa vie sensibilisé aux problématiques du temps, héritage des époques précédentes, qui touchaient tout à la fois au social, au politique, au juridique, à l'économique, au philosophique et au religieux. Il l'aurait été plus particulièrement par un commerce soutenu d'idées avec des politiciens, économistes, philosophes, et autres savants, et parmi eux les Condillac, les Diderot, les d'Holbach, ou plus encore par les Turgot, les Mirabeau et les Condorcet ..., rencontrés ici ou là, dans les salons de Madame Helvétius à Auteuil, ou de d'Holbach, au sein de cercles politiques, ou encore en loge maçonnique, en l'occurrence la loge des Neuf Sœurs fondée par Helvétius et où fut initié Voltaire à la fin de sa vie. Ces possibles divers parrainages aidant, il a entrepris, dans un contexte sociopolitique d'abord prérévolutionnaire puis proprement révolutionnaire, sans pour autant, loin s'en faut, s'éloigner de son domaine de compétence: la médecine, une série d'enquêtes qu'il a relatées tout à la fois dans *Observations sur les hôpitaux* (deux éditions en 1788 et 1789) et *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* (publié en 1798), qui est le recueil des rapports établis alors qu'il était membre de la commission des hôpitaux de Paris entre 1790 et 1793.
On le sait proche de Mirabeau (de 1789 à la mort de ce dernier en avril 1791), il partage un temps, nous le verrons, il en fera l'aveu quelques années plus tard, ses idées sur l'éducation. Mais en devenant membre de la **Société de 1789** fondée en avril 1790 par Mirabeau lui-même, Sieyès, et Lafayette, il a peut-être sur le plan politique fait plus que partager ces seules idées sur l'éducation. A défaut de témoignages plus précis l'analyse de ses travaux nous permettra peut-être de mieux en juger. Il est par ailleurs reçu au sein de la *Société des Amis de la Constitution*, le nom qu'a pris un temps le club des jacobins. Ses écrits *Observations sur les hôpitaux* et ses rapports sur les secours

publics l'ont possiblement aidé à en être. Tous les impétrants, «étrangers à la représentation nationale», devaient avoir publié «quelques ouvrages utiles». Alexandre de Lameth dans son ***Histoire*** de l'Assemblée constituante rappelle que « Les premiers reçus furent Condorcet, le marquis de Casotte, économiste distingué, l'abbé Lecamus, mathématicien, et un petit nombre d'autres savants ou publicistes». Mais peut-être a-t-il été reçu plus tard; les conditions d'admission ayant changé une fois encore avant que l'entrée ne fut tout à fait libre. On ne sait pas le temps qu'il y resta, et s'il résista aux crises que connu le club, à commencer par la perte très sensible d'influence de Mirabeau en décembre 1790, accusé par Lameth d'entente avec les «aristocrates».
Quoi qu'il en soit il prend en septembre 1792 ses distances avec le monde politique, officiellement tout au moins, en demandant le 25 septembre d'être rayé de la liste des électeurs (il était alors membre de l'Assemblée électorale de Paris). Décision qu'il prend après avoir brigué, mais en vain, à plusieurs reprises au cours de ce mois de septembre 1792, un siège de représentant du peuple à la Convention. Il approuve Thermidor, puis se retrouve proche un temps du pouvoir directorial issu de la Constitution de l'an III, au sein duquel il compte des amis. Très critique dans un second temps de la dérive dictatoriale du Directoire, qui est en quelque sorte à ses yeux l'aveu de faiblesse d'un pouvoir incapable de défendre autrement une République menacée par les tentatives d'usurpation de tous bords, qu'elles soient monarchiques ou jacobines. Il participe à sa chute en s'impliquant largement dans le coup d'Etat du 18 Brumaire. Convaincu des insuffisances de la Constitution de l'an III, cause première à ses yeux de l'échec du pouvoir directoriale, il participe à la rédaction de la nouvelle constitution de l'an VIII qui doit suppléer à ces insuffisances en promulguant avant toute chose un pouvoir fort. De celle-ci est issue le Consulat. Son éloge de la Constitution de l'an VIII en 1799 est son dernier texte ouvertement politique. On ne sait trop rien de ses rapports avec le pouvoir bonapartiste. Sa nomination Comme Sénateur, la légion d'honneur, le titre posthume de Comte d'Empire, son inhumation au Panthéon, ne sont pas les garanties d'une adhésion à la politique consulaire. D'un autre côté on n'a pas de témoignage direct de sa part d'une opposition franche à cette politique. Il se pourrait, à défaut d'autres choses, qu'il ait manifesté une opposition latente, en faisant publier, proche de la signature du Concordat, son maître ouvrage les *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Pour cela il faudrait suivre certains critiques de l'époque qui voyaient dans cet écrit un énième avatar da la littérature matérialiste et athée. Or il a réfuté ces affirmations non sans ironiser sur ceux qui lui supposaient ces partis pris métaphysiques. On peut indiquer également, ce qui pourrait avoir valeur d'indice, que par prudence, il en fait l'aveu dans une lettre à son ami Guinguené, il n'a pas fait publier la *Lettre à Fauriel sur les causes premières*. Chose singulière car ce texte passe, pour nombre de commentateurs au XIX° siècle, dont l'objectivité paraît au reste assez douteuse, à commencer par Bérard, comme la conversion d'un matérialiste au spiritualisme.

Si Cabanis a pu influer d'une quelconque façon sur le cours des choses pendant la période qui s'étend de 1789 jusqu'à sa mort en 1808, c'est à travers différentes actions publiques. Il a été selon le cas, successivement, ou concomitamment, commissaire des hôpitaux de Paris de 1790 à 1792, professeur de médecine, membre de l'Institut dans la classe des sciences morales et politiques, représentant du peuple au Conseil des Cinq-Cents de 1796 à 1799, puis un des protagonistes du coup d'Etat du 18 Brumaire, rédacteur avec d'autres de la Constitution de l'an VIII. Des écrits sont associés à la plupart de ces différentes expériences publiques, qui en tant que tels ont eu une certaine influence. En parallèle à ces différentes fonctions, et souvent associée à elles, il a été

l'auteur d'une œuvre, comportant discours, rapports, observations, vues, principes, à travers laquelle il a participé aux discussions, engagées durant ces années révolutionnaires, qui tournaient autour de problèmes, dont beaucoup étaient hérités de l'Ancien Régime, ou induits par la nouvelle donne politique et sociale, portant entre autres sur les droits, les secours publics, la santé, l'économie, les finances, l'éducation...

D'autres écrits encore ne sont pas sans rapport avec la politique. Dans la *Lettre sur un passage de la Décade philosophique et en général sur la perfectibilité de l'esprit humain* il répond à un rédacteur de la Décade qui reprend à son compte une critique adressée en général à la philosophie des Lumières, mais également à celle des Idéologues, celle d'être par trop abstraite et par là en ne touchant pas le sentiment de rester lettre morte auprès d'un large public. Tout en accusant le coup de cette critique il y répond. On essaiera par ailleurs de montrer que la *Lettre à Thurot,* tout comme la *Lettre à Fauriel sur les causes premières* est à associer à cette problématique. Dans la *Lettre à Thurot* il s'interroge sur l'opportunité, implicitement politique et sociale, d'atteindre le plus large public possible en usant de formes artistiques (littérature, rhétorique) comme vectrices de vérités utiles. En elles-mêmes ces vérités risqueraient il est vrai de ne pas être entendues car trop sèches et abstraites. L'art mobilise les hommes et jusqu'au plus incultes, il les touche par le sentiment. Il en est ainsi de l'art de l'orateur (dont il fait cas également dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*), de la musique, des récits comme l'*Iliade* (dont il a traduit certains passages qui furent dit-on fort appréciés par Voltaire), sans parler des paraboles et autres apologues. Ce qui est donc recherché dans la figure artistique c'est sa propension à générer une alliance la meilleure possible entre le sentiment et l'intelligible. La *Lettre à Fauriel* sur les causes premières traite à notre sens des rapports de la religion et de la politique. On ne peut pas faire qu'un peuple adhère à un type d'organisation sociale sans tenir compte du sentiment religieux présent chez tout individu. Le salut est dans cet écrit subordonné à la morale.

Enfin mentionnons certains passages de *Coup d'œil sur les révolutions et la réforme de la médecine,* ce sans pour autant sortir du cadre politique, qui touchent eux-mêmes au politique par le biais de leurs applications dans différents domaines de la santé publique. Ce texte est fruit d'un travail fait à la demande de Garat, demeuré inachevé et, aux dires de l'auteur, publié quasiment en l'état plusieurs années après.

II)Politique

A) La santé publique sous ses différents aspects.

1) Les hôpitaux

Observations sur les hôpitaux, texte publié en 1789 (qui sera réédité en 1803), est un «exposé rapide» nous dit Cabanis. Rapide si on se réfère à un travail plus important, commis à la demande du Roi, dans les années 1785-1786 par une commission de l'Académie Royale des Sciences. Cette commission devait juger de la faisabilité d'un projet de réforme de l'Hôtel-Dieu proposé par Poyet

et Coquéau. Mais pour se faire l'opinion la plus juste possible, tout restait à faire en cette matière. Les Commissaires partant des faits accessibles[1], à défaut y suppléant par le raisonnement, tirèrent néanmoins toutes les conclusions utiles. Ainsi instruits, ils rejetèrent le projet Poyet et proposèrent des réformes de l'Hôtel-Dieu à leurs yeux indispensables. Par la suite Tenon le seul médecin de cette commission, avec Lassone, jugea bon de pousser plus loin l'enquête. Il tira les conclusions de ses recherches dans ses Mémoires sur les hôpitaux de Paris, qui furent publiés en 1788 avec l'approbation de ses pairs de l'Académie Royale des Sciences, qui cependant rejetèrent ses propositions de réforme de l'Hôtel-Dieu. Condorcet en fut le rapporteur. C'est à ces Mémoires que Cabanis fait référence d'entrée dans son écrit.

Longtemps avant le Roi, un public éclairé avait réagi au sort réservé, dans les hôpitaux, principalement l'Hôtel-Dieu, aux malades, majoritairement pauvres, certains en dénonçant, d'autres en proposant des réformes, afin qu'il soit mis fin au plus tôt à une situation souvent qualifiée «d'effrayante». Effrayant au premier chef à l'Hôtel-Dieu, du fait de la surmortalité au regard des chiffres de mortalité enregistrés dans d'autres hôpitaux, parisiens, provinciaux ou encore étrangers.

Diderot dans l'article *Hôpital* de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, reprenant les chiffres rapportés par Claude Humbert Piarron de Chamousset[2], s'interroge sur la mortalité très anormalement élevée à l'Hôtel-Dieu.

> « [...]et l'on verra que des malades qui rentrent à l'Hôtel-Dieu, il en périt un quart, tandis qu'on en perd qu'un huitième à la Charité, un neuvième et même un quatorzième dans d'autres hôpitaux: d'où vient cette différence effrayante?»[3]

Les administrateurs des hôpitaux[4] s'en sont fait également l'écho. De Jaucourt rapporte leurs propos.

> «C'est le plus étendu, le plus nombreux, le plus riche et le plus effrayant de tous nos hôpitaux. Voici le tableau que les administrateurs eux-mêmes ont tracé à la tête des comptes qu'ils rendaient au public dans le siècle passé.» [5]

---

1 Certaines de leurs demandes relatives à la gestion de l'Hôtel-Dieu, aux statistiques relatives à la mortalité, aux guérisons, restèrent lettre morte.

2 Claude Humbert Piarron de Chamousset rappelle ses principaux projets soumis aux autorités et au public : «Les avantages de la maison d'association, la nécessité de la réforme de l'Hôtel-Dieu, l'utilité du nouveau système sur les enfants; sont également reconnus. les plans que j'ai présentés sur des établissements si dignes de devenir les monuments d'un règne aussi bienfaisant qu'éclairé, ont été approuvé du gouvernement, et favorablement reçus du public. Les moyens d'exécution que je détaille dans ces mémoires sont simples et faciles.». (Vues d'un citoyen - Plan général pour l'administration des hôpitaux du royaume pour le bannissement de la mendicité - Paris- 1754- p 127)

3 Diderot - *Hôpital* - Encyclopédie de Diderot et d'Alembert

4 Tenon rapporte les termes de la délibération des administrateurs de l'Hôtel-Dieu du 11 janvier 1773: «Depuis longtemps la voix publique le demande; le peu d'étendue du terrain, la corruption de l'air, celle de l'eau, le tort que cette maison cause par son infection à tout ce qui l'environne, le danger du feu, et mille autres inconvénients semblent avoir réuni sur ce point les suffrages, si l'on veut en excepter quelques intérêts personnels, toujours à écarter dans un établissement de cette nature, motifs qui, d'ailleurs, sont détruits par l'existence de l'hôpital général, de celui de la Salpêtrière, de celui de Bicêtre, de celui des Invalides, qui sont tous à l'extrémité ou hors de Paris.». Ils concluaient que la «translation de cet hôpital» devait se faire dans la plaine de Grenelle. (in Mémoire sur les hôpitaux de Paris - Paris 1788)

Il témoigne lui-même en donnant à voir quelque chose de cette «effrayante» réalité du monde hospitalier sous l'Ancien régime.

> «Qu'on se représente une longue enfilade de salles contiguës, où l'on rassemble des malades de toute espèce, et où l'on entasse souvent trois, quatre, cinq et six dans un même lit; les vivants à côté des moribonds et des morts; l'air infecté des exhalaisons de cette multitude de corps malsains, portant les uns aux autres les germes pestilentiels de leurs infirmités; et le spectacle de la douleur et de l'agonie de tous côtés offert et reçu. Voilà l'Hôtel-Dieu.
> Aussi de ces misérables les uns sortent avec des maux qu'ils n'avaient point apportés dans cet hôpital, et que souvent ils vont communiquer au-dehors à ceux avec lesquels ils vivent. D'autres guéris imparfaitement, passent le reste de leurs jours dans une convalescence aussi cruelle que la maladie; et le reste périt, à l'exception d'un petit nombre qu'un tempérament robuste soutient. »[6]

Témoignage confirmé par celui du juriste Antoine- Gaspard Boucher d'Argis, l'auteur de l'article *Fondation* dans l'*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert.* Article auquel renvoie Diderot dans son propre article sur l'hôpital.

> « Quels mouvements confus d'horreur, de tristesse, d'attendrissement sur l'humanité, de pitié pour les malheureux qui souffrent, n'éprouve pour tout homme qui entre pour la première fois dans une salle d'hôpital! Eh bien qu'il ouvre les yeux et qu'il voie: dans ce lieu même, au milieu de toutes les misères humaines rassemblées, les ministres destinés à les secourir se promènent d'un air inattentif et distrait; ils vont machinalement et sans intérêt distribuer de malade en malade des aliments et des remèdes prescrits quelquefois avec une négligence meurtrière; leur âme se prête à des conversations indifférentes, et peut être aux idées les plus gaies et les plus folles; la vanité, l'envie, la haine toutes les passions, règnent là comme ailleurs, s'occupent de leur objet, le poursuivent; et les gémissements, les cris aigus de douleur ne les détournent pas davantage, que le murmure d'un ruisseau n'interrompt une conversation animée. On a peine à le concevoir, mais on a vu le même lit être à la fois lit de la mort et le lit de la débauche.»[7]

On pourrait multiplier des témoignages de cette sorte; Au reste Tenon fait mention dans sa préface des *Mémoires sur les hôpitaux,* d'une opinion depuis longtemps sensibilisée au problème mais qui en vain jusqu'ici n'a pu obtenir des pouvoirs publics les réformes rendues nécessaires.
Il y a cependant au premier chef les pauvres eux-mêmes, les principaux, si ce ne sont les seuls usagers, qui s'effraient à la seule idée d'être hospitalisés à l'Hôtel-Dieu.

> «Nous croyons encore que ce nombre doit surpasser 4000, parce que si les malades étaient couchés seuls dans un lit, si l'Hôtel-Dieu n'était plus un lieu

---

5 De Jaucourt - *Hôtel* - Encyclopédie de Diderot et d'Alembert
6 *Hôtel* - Encyclopédie de Diderot et d'Alembert - Louis de Jaucourt
7 Antoine- Gaspard Boucher d'Argis - *Fondation* - Encyclopédie de Diderot et d'Alembert

> d'effroi pour les pauvres qui n'y viennent qu'avec une extrême répugnance, on verrait augmenter le nombre de malades qui s'y font porter. Nous ne nous dissimulons pas, disent les Lettres patentes, que ce nombre pourra augmenter à mesure qu'on ne sera pas repoussé de ces lieux par le sentiment des maux qu'on y craint.»[8]

Dans la préface de son Mémoire Tenon énumère les travaux de médecins, architectes, philanthropes qui au cours des années précédentes ont proposé chacun leurs idées pour réformer l'hôpital; l' Abbé Le Jeune, l' Abbé Tessier, M. Régnier, M Caqué, M Panseron, M. Le Roi, Antoine Petit[9], M.Chamousset...

> «La sollicitude devint plus pressante, à mesure que le resserrement des malades augmenta. Notre hommage n'ajoutera point sans doute à la gloire de ceux qui ont tenté d'adoucir le sort du pauvre, en essayant de le tenir plus au large dans les établissements nouveaux; leur récompense est dans le mérite d'une bonne action; mais le souvenir des efforts dont on leur est redevable, doit être conservé, parce qu'il fait partie de l'histoire de l'Hôtel-Dieu, et qu'il excite encore à d'autres tentatives, s'il se peut, plus heureuses.»[10]

De Jaucourt déplore que ces efforts des uns et des autres, réitérés sans cesse soient malgré tout restés lettre morte. Il fait en quelque sorte le constat d'un gâchis

> «On a proposé en différents temps des projets de réforme qui n'ont jamais pu s'exécuter, et il est resté comme un gouffre toujours ouvert, où les vies des hommes avec les aumônes des particuliers vont se perdre.»[11]

---

[8] Extrait des registres de l'Académie Royale des Sciences du 22 novembre 1786 - Rapport des commissaires chargés par l'Académie, de l'examen du projet d'un nouvel Hôtel-Dieu. p 10

[9] Le projet de Poyet: «Le projet soumis à leur examen [les membres de la commission] consistait à élever, sur l'emplacement de l'île des cygnes, un hôpital en rotonde pour cinq mille malades qui auraient chacun un lit dans des salles distribuées en rayon.». Cette disposition en l'état a été critiquée par Récamier, Doublet et Le Millier. L'idée de la rotonde avait été également conçue par Antoine Petit en 1774 (Tenon écrit à son sujet: « il offre un hôpital en rayon avec quatre étages d'alcôves; cet habile médecin le plaçait au pied du monticule de Belleville). Ces projets ne sont pas sans similitudes avec le *Panopticon* que Bentham écrit en 1787. Dispositif architectural pensé au départ pour la prison, il pouvait tout aussi bien nous dit l'auteur s'appliquer à maints autres établissements dont les hôpitaux: «Le principe panoptique peut s'adapter avec succès à tous les établissements où l'on doit réunir l'inspection et l'économie... Un hôpital panoptique ne pourrait admettre aucun abus de négligence ni dans la propreté, ni dans le renouvellement de l'air, ni dans l'administration des remèdes: une plus grande division des appartements servirait à mieux séparer les maladies: les tubes de fer blanc donneraient aux malades une communication continuelle avec leurs gardiens; un vitrage en dedans, au lieu de grilles, laisserait à leur choix le degré de température; un rideau pourrait soustraire à tous les regards.» (in J Bentham - Panoptique - Mille et une nuits (Arthème Fayard)- Paris 2002 - p35). A propos de la réception de ses idées en France Bentham très confiant écrivait en 1791 à un député français: «La France, de tous les pays celui où une idée nouvelle se fait le plus aisément pardonner, pourvu qu'elle soit utile; la France, vers laquelle tous les yeux se tournent, et de qui l'on attend des modèles pour toutes les parties de l'administration, est le pays qui semble promettre au projet que je vous envoie sa meilleure chance...».

[10] Tenon - Mémoires sur hôpitaux de Paris - Imprimé par ordre du Roi - Paris - 1788 - p iii

[11] De Jaucourt - *Hôtel* - Encyclopédie de Diderot et d'Alembert

Cabanis reprend la chose dans des termes très proches, cependant quand il publie cet écrit fin 1789[12], le changement de régime politique a eu lieu, il n'est pas concevable qu'on ne continue à ne rien faire. C'est dans ce contexte qu'il va reprendre la question à son compte.

> «Dans ce moment où la nation réunie s'occupe avec ardeur de tout ce qui peut assurer le bonheur public; il est impossible qu'elle ne porte pas ses regards sur les désordres qui trompent les vues charitables de la société, et qui viennent aggraver les maux du pauvre jusque dans le sanctuaire de la bienfaisance.»[13]

Il aborde quoique succinctement dans ce texte *Observations sur les hôpitaux* ce sujet sous différents angles, moral, politique, social, économique, l'essentiel de son écrit portant sur l'institution médicale, et tout particulièrement sur l'organisation des soins en milieu hospitalier. Quant à ces autres aspects ils seront précisés dans *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics*.

Considérations d'ordre politique, économique, relatives à ces questions de santé publique.

Tenon s'est uniquement préoccupé de l'aspect médical et institutionnel de la chose. Il attribue la dégradation de la situation dans les hôpitaux et tout particulièrement à l'Hôtel-Dieu à des problèmes démographiques.

---

[12] Il sera publié à nouveau en 1803, en même temps que la publication de Quelques principes et quelques vues sur les secours publics. Le problème restait-il d'actualité? Clavereau écrit en 1805: «Cependant en 1788, lors de l'excellent rapport de M Tenon sur les hôpitaux, et même plusieurs années après, rien ne s'était encore effectué qui pût détruire cette opinion défavorable; rien n'avait été tenté pour remédier en à l'insalubrité des hôpitaux, et détruire le fondement du principal reproche qui leur était fait. On était même loin de prévoir qu'il fût possible d'obtenir cet heureux résultat, sans détruire presque entièrement, ou du moins changer en grande partie ceux de ces établissements qui existaient alors.». Des progrès certains ont cependant été accomplis, mais il note que sa conviction ne fait pas l'unanimité: «Ces préjugés sont tellement enracinés, soit en France, soit à l'étranger, que je tente peut être en vain, de les combattre. Il est sûr, néanmoins, qu'il s'est fait, dans les hospices, des changements qui ont transformé ces endroits, autrefois pestiférés, en des demeures saines, en de véritables asiles de charité et de bienfaisance. Il est sûr qu'il y règne aujourd'hui la plus grande salubrité, que tous les secours de l'art de guérir y sont administrés de la manière la plus avantageuse, et qu'il est résulté les meilleurs effets d'une disposition mieux entendue des infirmeries et du régime préventif ou curatif qu'on y a adopté.» (In Clavereau – Mémoire sur les hôpitaux civils de Paris – Paris - 1805 - Préface - p x). Clavereau semblait très bien disposé à l'égard du régime impériale, ce qui n'était pas autant qu'on puisse en juger le cas de Cabanis: «Je ne demande au public, que de ne point refuser à l'examen de tout le bien d'un gouvernement paternel et éclairé sur les besoins du peuple, a exécuté dans cette partie importante de l'administration.». A propos de l'Hôtel-Dieu il écrit: «De tous les établissements, l'Hôtel-Dieu est celui qui avait excité les plus justes et les plus vives réclamations. Eh bien! qu'on le parcoure aujourd'hui, on sera étonné d'y respirer un air pur, et d'y rencontrer partout propreté, ordre, soins actifs; d'y voir les salles et les emplois mieux disposés, et d'en trouver banni tout ce que cet établissement avait de vicieux, tout ce qu'il offrait de préjudiciable, soit à la santé d ceux qui y séjournaient, soit aux habitations de voisinage.» (ibid. p xiii-xiv). Si on suit en tout point Clavereau que pouvait attendre Cabanis en publiant une nouvelle fois le projet de substituer des petites structures hospitalières bien mieux adaptées à ses yeux aux soins et moins couteuses que les grands établissements à l'image de l'Hôtel-Dieu?

[13] Cabanis - Observations sur les hôpitaux - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 4

> «Mais Paris s'accroît, l'Hôtel-Dieu est son infirmerie naturelle, il n'est plus de proportion entre la ville, et ses environs et leur infirmerie. Le public, inspecteur né de cette maison, autant par ses lumières que par ses largesses, réclame depuis longtemps contre cette disposition préjudiciable...»

L'Hôtel-Dieu qui peut être amené à accueillir jusque un peu plus de 4000 malades (disons-le en passant pour environ un peu moins de deux mille lits selon l'estimation de la Commission.) est assimilables à une véritable ville dans la ville.

> « Tantôt elle retire dix-huit cent, deux mille malades, tantôt trois, quatre et cinq mille, avec les serviteurs nécessaires: ce n'est donc plus un hôpital, c'est une ville, si l'on eut égard au nombre des personnes qu'il renferme, une ville où les hommes ont droit d'asile, sont reçus comme citoyens du même pays, comme enfants de la même famille: c'est le sanctuaire de l'humanité.» [14]

La cause est connue. En tout état de cause le politique doit être exonéré de toute responsabilité. Tous ont fait au mieux. Tenon décerne à tous du prince au domestique, plus directement en charge des malades, une sorte de satisfecit.

> «Cet hospice secourable, l'ouvrage de nos pères, remonte au huitième ou peut être au septième siècle: il a toujours excité le plus vif intérêt: aussi toutes la France l'a-t-elle comblé de biens; il est sous la protection immédiate du Roi, l'inspection de son ministre, sous les regards de ce que l'église et la magistrature ont de plus distingué, gouverné par des citoyens non moins recommandables que zélés, confiés enfin à des personnes pieuses qui se sont consacrées au service du pauvre, même dans les temps de contagion; et l'expérience a montré jusqu'où peut s'étendre cette charité active et constante qu'elles exercent si dignement.» [15]

Cette crise démographique que subissait l'hôpital tenait essentiellement à la paupérisation croissante. Tenon sans plus insister sur ce point rappelait néanmoins que l'Hôtel-Dieu, à la différence d'autres hôpitaux, recevait des personnes malades «et» nécessiteuses venant de tout horizon.

> «Nous avons à Paris un Hôpital unique en son genre: cet hôpital est l'Hôtel-Dieu; on y est reçu à toute heure, sans acception d'âge, de sexe, de pays, de religion; les fiévreux, les blessés, les contagieux, les non-contagieux, les fous susceptibles de traitement, les femmes et les filles enceintes y sont admis: il est donc l'hôpital de l'homme nécessiteux et malade, nous ne disons pas seulement de Paris, et de la France, mais du reste de l'univers.»[16]

---

[14] Tenon - Mémoires sur hôpitaux de Paris - Imprimé par ordre du Roi - Paris - 1788 - p i- ii
[15] Tenon - Mémoires sur hôpitaux de Paris - Imprimé par ordre du Roi - Paris - 1788 - p ii
[16] Tenon - Mémoires sur hôpitaux de Paris - Imprimé par ordre du Roi - Paris - 1788 - p i

C'était là pour elles le dernier recours; ça l'était plus encore pour des membres de la classe moyenne qui n'ayant pas ou plus les ressources suffisantes pour être soignées à domicile attendent trop souvent que leur mal empire.

> «Ses portes, comme les bras de la Providence, sont toujours ouvertes à ceux qui viennent s'y réfugier.» [17]

Alors que Tenon se concentrait sur le seul problème hospitalier, pour d'autres, dont Diderot, l'hôpital était en quelque sorte malade de la pauvreté, il fallait s'attaquer à la pauvreté.

> «Nous n'entrerons point dans le détail historique des différents hôpitaux; nous y substituerons quelques vues générales sur la manière de rendre ces établissements dignes de leur fin. Il serait beaucoup plus important de travailler à prévenir la misère, qu'à multiplier des asiles aux misérables.»[18]

Les hommes valides devaient travailler. Il n'était pas recevable pour Diderot, mais la chose faisait consensus en particulier au XVIII° siècle, que des hommes qui en étaient capables, puissent continuer à vivre à la charge de l'état, peser éhontément sur les finances publiques.

> «Je ne puis mettre au nombre des pauvres, ces paresseux jeunes et vigoureux, qui trouvant dans notre charité mal-entendue des secours plus faciles et plus considérables que ceux qu'ils procureraient par le travail, remplissent nos rues, nos temples, nos grands chemins, nos bourgs, nos villes et nos campagnes. Il ne peut y avoir de cette vermine que dans un état où la valeur des hommes est inconnue.» [19]

Un homme valide devait se rendre indépendant; pour ce faire il devait travailler; il devait également s'assurer un pécule pour les temps où il ne pourrait plus travailler étant rattrapé par l'âge ou la maladie.

> «Partout où un travail modéré suffira pour subvenir aux besoins de la vie, et où un peu d'économie dans l'âge robuste préparera l'homme prudent une ressource pour l'âge des infirmités, il y aura peu de pauvres.» [20]

Le travail ne manquait pas, Diderot indiquait des pistes.

> «Rendre la condition des mendiants de profession et des vrais pauvres égale en les confondant dans les mêmes maisons, c'est oublier qu'on a des terres incultes à défricher, des colonies à peupler, des manufactures à soutenir, des travaux publics à continuer.» [21]

[17] Tenon - Mémoires sur hôpitaux de Paris - Imprimé par ordre du Roi - Paris - 1788 - p i
[18] Diderot - Article *Hôpital* - Encyclopédie de Diderot et d'Alembert
[19] Diderot - Article *Hôpital* - Encyclopédie de Diderot et d'Alembert
[20] Diderot - Article *Hôpital* - Encyclopédie de Diderot et d'Alembert
[21] Diderot - Article *Hôpital* - Encyclopédie de Diderot et d'Alembert

L'accueil à l'hôpital pour pauvres valides devait être réservé à ceux à qui l'âge, les handicaps, interdisait toute autonomie. Il devrait être le meilleur possible[22].

> «S'il n'y a dans la société d'asiles que pour les vrais pauvres, il est conforme à la religion, à la raison, à l'humanité et à la saine politique qu'ils y soient le mieux possible.» [23]

Les malades pauvres, pauvres, s'entend, ceux, selon Diderot, qui «naissent dans l'indigence» ou y «tombent par accident», devaient à terme «dans un état bien gouverné», être les principaux, si ce n'est les seuls, bénéficiaires des soins dans des hôpitaux.

> «Il ne faut pas que les hôpitaux soient des lieux redoutables aux malheureux, mais que le gouvernement soit redoutable aux fainéants.» [24]

Cabanis a repris la plupart de ces propositions; il en donne un petit aperçu dans *Observations sur les hôpitaux* mais c'est surtout dans *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* qu'elles seront développées; et si il propose ici quelque chose de différent à propos de la prise en charge des vieux travailleurs, il reviendra plus tard sur l'idée qu'il serait bon que chacun puisse économiser pour se garantir un bien pour ses vieux jours ou en cas de maladie[25].

> «Tant qu'un homme est en état de faire un travail quelconque, ce n'est pas l'aumône qu'il faut lui donner; c'est ce travail qu'il faut lui fournir; et quand la maladie ou la vieillesse, ou l'enfance, le met hors d'état de payer ce tribut que chacun doit à la nature et à la société, la société est dans l'obligation d'en agir avec lui, comme une famille humaine, ou prévoyante, avec un serviteur qu'elle soigne malade et nourrit vieux, en mémoire de ces services passés, ou qu'elle fait élever enfant, dans l'espoir de ceux qu'il peut lui rendre un jour.»

Cabanis a repris la plupart de ces propositions à son compte dans *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics*. Il a précisé plus avant dans cet écrit ce que suggérait Diderot quand il parlait d'un «état bien gouverné», sous-entendu que le présent état ne l'était pas. Il a lui, mais d'autres avant lui, les Turgot, Condorcet, Mirabeau... ciblé les causes socioéconomiques et politiques de la pauvreté en France. Il en donne un aperçu dans *Observations sur les hôpitaux*, écrit

---

[22] . La commodité des malades est un point sur lequel insiste les commissaires de l'Académie Royale des sciences: «La véritable commodité des malades, du moins des pauvres, à qui la misère laisse ignorer les recherches de la délicatesse et du luxe, c'est la disposition qui facilite le plus leur guérison." (in Extrait des registres de l'Académie Royale des Sciences du 22 novembre 1786 - *Rapport des commissaires chargés par l'Académie, de l'examen du projet d'un nouvel Hôtel-Dieu* p 20).

[23] Diderot - Article *Hôpital* - Encyclopédie de Diderot et d'Alembert

[24] Diderot - Article *Hôpital* - Encyclopédie de Diderot et d'Alembert

[25] Les soins à domicile étaient très chers et il était très improbables que ces économies eussent pu suffire, d'autant plus pour quelqu'un qui gagnait rarement plus que ce qui lui était nécessaire pour vivre. Il suffit de rappeler le plan de la «maison d'association» de Claude Humbert Pierron de Chamousset qui pour être réalisable ne pouvait intégrer que des contributeurs, qui afin de pouvoir bénéficier en cas d'accident ou de maladie grave de soins diligents et éclairés, devaient être assez dans l'aisance pour consacrer régulièrement une petite part de leur revenu à cette prévoyance. Cabanis pour sa part fait cas de la caisse d'Epargne qui aurait été inventée par Mirabeau l'aîné.

dont l'objet principal est cependant de fournir des propositions de réformes hospitalières, tant sur les plans fonctionnels que structuraux.

A suivre, en particulier Cabanis, l'Etat, sous l'Ancien Régime, était donc mal gouverné, car il a autorisé des inégalités de richesse abyssales entre les français. Ainsi dans la population coexistait une catégorie de très riches, au reste minoritaire, avec une majorité écrasante de gens pauvres, voire très pauvres. Les lois en cause sur lesquelles s'appuyait le gouvernement étaient pour cette raison de mauvaises lois.

> «Les lois qui gênent l'industrie, ou qui la rendent tributaire de l'avarice et du despotisme; celles qui dénaturent la transmission des propriétés, c'est à dire, qui tendent à les concentrer vicieusement dans un petit nombre de mains; celles qui favorisent, par des préférences injustes, les travaux de quelques citoyens aux dépens des travaux de tous; celles plus absurdes encore, qui consacrent les privilèges de naissance; enfin toutes les formes d'administration qui se prêtent aux déprédations et aux gaspillages: telles sont les principales sources de l'inégalité, considérée sous le rapport des fortunes, laquelle, par conséquent, peut avec raison s'appeler sociale, puisqu'elle tient aux vices de la société.»[26]

Cabanis insiste: il faut bien distinguer les inégalités de nature de celles qui sont le fait de l'homme. Autant il est utile pour une société que les premières soient, dans une certaine mesure, respectées, autant il est nécessaire que des lois réparatrices puissent annuler ce qui génère les secondes.

> "L'égalité parfaite n'est pas dans la nature. Tous les hommes ne naissent pas également fort, également adroits, également intelligents, rien n'est plus vrai… Il serait injuste, autant qu'impolitique, de vouloir prévenir ou faire cesser toute inégalité; mais il est encore plus impolitique, il est encore plus injuste de la produire par art, et de la pousser jusqu'à des proportions qui ne sont pas de la nature."[27]

Le but de l'association étant

> « [...] l'exercice libre des facultés de chacun, et la paisible jouissance des biens qu'elles lui procurent.»[28],

Ces affirmations seront confirmées, objectivées en quelque sorte, par les résultats de ses études portant sur les rapports du physique et du moral de l'homme. Nous y reviendrons.

[26] Cabanis - Quelques principes et quelques vues sur les secours publics - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 11-12.
[27] Cabanis - Observations sur les hôpitaux - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p29
[28] Cabanis - Observations sur les hôpitaux - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p29

La question des prisons.

Bien que ça ne soit pas le sujet principal de cet écrit. Il se préoccupe en passant du sort des prisonniers de droit commun. En dernière analyse l'état est le plus souvent coupable de l'importance de la criminalité dans le pays. Il faut réformer le mode de gouvernement, les lois, la justice. Il faut pareillement à d'autres pays réformer le système pénitentiaire.

Telles qu'elles sont organisées présentement les prisons entretiennent la criminalité, et immobilisent une source de production. Il propose de faire travailler les détenus, de les traiter humainement (logement, nourriture, vêtements, propreté), imagine le principe des sorties anticipées pour bonne conduite, et se préoccupe de la réinsertion des anciens détenus.
Il présente le crime comme une maladie, et la prison comme une "infirmerie du crime". Dans ces lieux on traite, selon une méthode curative, la délinquance, à l'égal des "autres espèces de folie".

Cabanis partisan de la création de petites structures hospitalières.

Cabanis développe les arguments en faveur de l'édification de petites structures de soin plutôt que de grandes à l'image de l'Hôtel-Dieu. Le projet de diviser ce dernier en quatre ou cinq unités ne change rien à ce problème.
Le bonheur de tous doit être l'objectif de la nation. Il est de l'intérêt des classes riches de se préoccuper des plus pauvres.
Les établissements de soin doivent être placés sous la tutelle des "assemblées administratives". Il pose les questions, de la source de subvention de tels établissements, de la nature de leurs subsides (dons en argent, rentes en grains), du choix de leurs administrateurs et gestionnaires (les "supérieurs", des "gens d'affaires").
Les hôpitaux sont des structures nécessaires dans "l'état actuel des sociétés". Cependant leur organisation actuelle les rend impropre à remplir correctement leur fonction de soin. Parmi les critiques dont ils sont l'objet:

> "On objecte contre eux, qu'ils ne remplissent point leur destination de secourir les malades, ou qu'ils la remplissent d'une manière barbare; qu'ils aggravent toutes les maladies; qu'ils en produisent plusieurs nouvelles; qu'ils sont des magasins d'air empestés, toujours prêt à répandre les contagions dans les grandes villes; enfin, qu'ils détruisent l'esprit d'économie dans la dernière classe, qu'ils encouragent la paresse, et qu'on les a vus constamment augmenter le nombre des indigents par une influence funeste et inévitable." [29]

La pauvreté est un des effets des "institutions sociales", c'est un mal social. L'organisation sociale qui comporte une classe pauvre, constituée d'individus dont beaucoup des besoins restent

[29] Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 5

insatisfaits, est régie par de mauvaises lois. Il y a une inégalité naturelle entre les hommes, les lois sociales ne doivent pas accentuer ce phénomène inégalitaire.

Les pauvres sont plus exposés à tomber malade, c'est un devoir pour les membres plus aisés de la société de les assister.
Il faut créer des structures d'hébergement où ils seront soignés. Il faut soigner tous ces malades, les guérir, mais en faisant le moins de dépenses possible.
Or les grands hôpitaux sont d'un coût de fonctionnement qui est très accentué par toute sorte de facteurs indésirables inhérents à leur trop grande taille. Les énormes difficultés, le plus souvent insurmontables, pour en faire un lieu de soin efficace se rapportent de même à ce problème de la taille.
Les graves défauts dans l'administration des grands hôpitaux se retrouvent à l'échelle de la nation. Seule une réforme des lois régissant la société induite par "les progrès de la raison et les justes réclamations de l'humanité." pourront en venir à bout.

> "Je dis plus: les vices qui paraissent tenir davantage à la nature même des hôpitaux, ne dépendent-ils pas de causes qui agissent sur la société entière, et qui ne dépravent les établissements particuliers qu'après avoir fait sentir leur influence à toute la masse des hommes réunis par les mêmes lois? Ces derniers vices ne peuvent-ils pas être corrigés par les réformes générales qu'amèneront, sans doute, les progrès de la raison et les justes réclamations de l'humanité?" [30]

Il faut concilier les deux logiques médicales et économiques.

L'observation permet d'affirmer; qu'il est nuisible d'entasser un trop grand nombre d'hommes dans des lieux fermés; que les épidémies ont une extension formidable dans les enceintes closes des hôpitaux et des prisons, relativement à ce qui se passe ailleurs; qu'il y a dans ces lieux une concentration "d'exhalaisons putrides", telle, qu'elles peuvent diffuser sur la cité alentour et contaminer les riverains et plus encore.
Cabanis critique le projet (des commissaires de l'Académie) de division de l'hôpital en sous unités, lesquelles resteront de bonne taille, comme une mesure très insuffisante qui ne réglera pas les problèmes précédents.

Trop grandes, le contrôle de ces structures échappe à leur administrateur. Il faut adapter leur taille à ce qu'il est possible à un homme de contrôler.

Faute dans de tels endroits de pouvoir adapter, des soins, un régime, à chaque personne malade, ou du moins correspondant à chaque type d'affection dont ils sont atteints, lesquels sont "infiniment variés", on applique des règles communes à tous, qui en fait ne conviennent qu'à un très petit nombre. Il donne quelques exemples d'erreurs grossières dans les modes d'administration des soins:

[30] Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 7

> "Le temps de donner les remèdes est également déterminé: c'est violenter la nature que de vouloir la soumettre à un ordre qui n'est pas le sien; c'est troubler tout le traitement, et tromper les efforts de l'art, auquel il est bien injuste alors d'imputer ses mauvais succès." [31]

Des soins spécifiques à chaque variété de maladie sont nécessaires, objectif qui est quasiment impossible à atteindre dans des structures hospitalières trop grandes:

> "Les maladies sont infiniment plus variées que ne le croit le commun des hommes, et même le commun des médecins… et si la manière de les traiter n'est pas aussi variée que les maladies elles-mêmes, c'est à dire, si, à telle nuance de maladie, on n'applique point la nuance correspondante de remèdes, la médecine fait infailliblement plus de mal que de bien." [32]

Il indique les effets nuisibles, du "mauvais air", et du bruit, qui ralentissent, voire empêchent la guérison des plaies, en général graves, et des maladies fébriles.

Si les hommes se réunissent pour former des sociétés, c'est en règle pour en tirer des avantages qu'ils n'ont pas en restant isolés. Ils sont trompés quand l'organisation politico-économique les fruste dans leurs besoins élémentaires.

> "Les hommes ne se réunissent et ne cherchent à augmenter ainsi leurs forces, que pour accroître leur bonheur. C'est le but de toutes leurs démarches; c'est celui de la société." [33]

Une société juste réduit le nombre de frustrés, de marginaux, le plus grand nombre y trouve le bonheur. Les sociétés injustes sont plus facilement, contestées, menacées dans leur ordre par nombre de laissés pour compte.

> "il est encore plus vrai que la somme des vertus d'une nation, prise en masse, est la mesure de la félicité publique: il est également vrai que chaque vice est une menace, et chaque crime un attentat contre elle." [34]

Les riches ne peuvent être indifférents, et ont même tout à craindre de l'accroissement de la pauvreté, et des risques de désordre inhérents à elle. Les gouvernements sont les principaux maîtres- d'œuvre de cet état de fait.

L'hôpital, dans sa disposition héritée de l'ancien régime est ingérable, il abrite en son sein toute une population de gens douteux, véreux, ayant plus ou moins, pour certains, maille à partir avec la

---

[31] Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 9
[32] Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 9
[33] Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 9
[34] Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 10

justice, recrutés comme “domestiques” parce que l’on ne trouvait personnes d’autres pour effectuer ce métier “si dégoûtant”. Ce lieu où la corruption règne en maître est une source de mauvais exemple pour le pauvre, malade, et inculte. Les administrateurs ne peuvent avoir l’œil sur tout, et nombre de ces forfaits restent impunis, et se perpétuent.

Il fait des objections aux arguments en faveur des grandes unités, et à ceux qu’on avance contre les petites unités.
Il ne croit pas que le coût de fonctionnement des petites structures sera plus élevé que celui des grandes, bien au contraire.
La formation des médecins et chirurgiens peut tout aussi bien, si ce n’est mieux, se faire dans de petites structures,

> “Mais c’est avec une pratique modérément étendue, qu’ils deviennent et demeurent tels, et non dans le tumulte d’une pratique immense, où l’observateur n’a pas le temps de voir, et où les choses s’effacent les unes les autres de sa mémoire n’y laissent que des images confuses.” [35]

Dans les grands hôpitaux le pronostic des plaies les plus simples est en règle mauvais. Pour cette raison les trépanations, mais nombre d’interventions ne s’y font plus en raison de la mortalité post opératoire.
Le traitement des maniaques se fera au mieux dans de petites structures, plus appropriées à fournir ces soins spécifiques. Il renvoie au projet de Tenon d’édifier des hôpitaux consacrés aux aliénés.
Les établissements plus petits, semblent mieux que les grands, propres à limiter l’expansion des contagions. C’est dans ces centres là qu’il serait souhaitable de traiter les maladies contagieuses.

> “Elles ne sauraient acquérir un certain degré d’énergie, quand on peut isoler convenablement les malades; quand ceux qui servent les malades n’en ont pas un trop grand nombre à soigner, et ne sont point forcés d’approcher trop souvent des lits suspects; surtout s’ils ont le temps de mettre dans leur service toutes les attentions de la propreté; enfin si l’air peut être tenu ou rendu aussi pur que celui des infirmeries ordinaires.”[36]

Les petites structures peuvent assurer, avec la même discrétion, l’accueil des grossesses illégitimes, et par là de réduire le nombre d’avortements; avec l’avantage d’entraîner une mortalité moindre que celle observée dans les grands hôpitaux.
Les raisons économiques qui font préférer les établissements encore assez vastes comparés à l’Hôtel-Dieu, à d’autres sensiblement plus petits ne tiennent pas à l’analyse. Le coût de quarante petits équivaut à celui des quatre grandes structures que l’on envisage d’édifier. Le coût de fonctionnement, plus faible si l’on prend l’exemple d’une petite structure existante comme l’hospice de Vaugirard, que celui de l’Hôtel-Dieu, donne à penser que la dépense journalière par malade d’unités légèrement plus petite que cette dernière, équivaudra à peu prés à celle d’un hospice.

---

[35] Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 12
[36] Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p 13

En théorie on pourrait penser qu'un grand nombre d'individus réunis par un même projet, concourent tous, chacun dans leur discipline, à sa réalisation, et mieux qu'un petit nombre, et a fortiori mieux que des individus isolés travaillant chacun selon leur idée. Mais on ne retrouve rien de tel en pratique, cet effet étant au moins masqué par des inconvénients.

Ce qui se passe dans les grands hôpitaux se retrouve dans toute grande entreprise. En règle le développement de collectivités trop importantes, regroupés dans des lieux clos, est un facteur de désordres tant sur le plan de la morale que sur le plan de la santé.

Il indique les conditions pour qu'une médecine de qualité puisse être prodiguée au plus grand nombre. Cette médecine ne peut se faire que dans de petites structures de soin (environ 125 lits). Médecins et chirurgiens doivent agir de concert; ils doivent être animés par le désir de guérir leurs patients, ou au moins de bien les traiter; ils doivent prendre le temps de bien les examiner, plusieurs fois par jour si cela est nécessaire; ils doivent être seuls à prescrire les remèdes, les régimes, le rythme des prises. Ils doivent être secondés par des personnes "qui joignent à un caractère compatissant, l'adresse, sans laquelle on aigrit la douleur qu'on veut soulager", et les femmes remplissent naturellement ses conditions. Les pièces doivent être convenablement aérées, et les malades, disposer de lits "commodes et propres". Mais il s'avère bien difficile de faire admettre cette conception qui paraît de bon sens.

Les médecins plus autonomes, décidant des traitements et des régimes pour chacun de leurs patients, et devant transcrire sur des "journaux détaillés" leurs différents actes, seront ainsi davantage assujettis à la critique de leurs confrères.

Il donne à titre d'exemple les avantages d'une prescription adéquate de bouillon de viande chez certains patients, et à l'opposé les conséquences, qui peuvent être dans certains cas très graves, quand elle ne l'est pas. Cette prescription doit être sélective, ce qui ne peut être réalisée dans les grands hôpitaux, où le régime est le même pour tous sans considération de leur affection, du stade évolutif de celles-ci, ou encore des conditions climatiques.
Il est nécessaire, dans les tous premiers temps de la maladie d'essayer de déceler le type de celle-ci, bien que les différences entre les maladies aigus soient très peu sensibles dans les premiers stades de l'évolution.

> "Dans la suite, leurs phénomènes deviennent plus saillants, et leur génie se caractérise. Il en est comme des jeunes plantes et des jeunes animaux, qui n'ont rien de bien distinct d'abord, soit dans leur saveur, soit dans leurs autres qualités sensibles; mais dont le temps développe la nature, l'instinct et la physionomie particulière. Le talent de reconnaître la maladie naissante, à quelques traits fugitifs qui la décèlent est sans doute la première qualité du médecin." [37]

Il n'y a pas d'attitude neutre, en tout état de cause ne rien faire c'est déjà faire quelque chose. Il est important dans les débuts de l'affection de pouvoir évaluer l'état des forces digestives, et de décider

[37] Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 19

ou non de prescrire des substances propres à "augmenter l'activité de l'estomac"[38]. Cabanis fait référence à Hippocrate, qui fut le premier à systématiser ces pratiques, en particulier à déterminer le régime chez le "fébricitant" en tenant compte de l'âge, du climat et du tempérament de ces patients. Le médecin doit avoir complète latitude pour décider des traitements des personnes malades qui lui sont confiées.

Hippocrate a rendu par écrit des observations d'états pathologiques, qui, parce qu'il appliquait en règle une abstention thérapeutique, ou méthode expectante, étaient très proche d'une évolution naturelle. Ces résultats restent très précieux, à quelques détails prés. Perpétrer actuellement la méthode expectante, compte tenu de progrès, jugés très sensibles, faits depuis cette époque en matière de thérapeutique, n'est pas recevable. On peut compléter le savoir hérité d'Hippocrate, en appliquant sa méthode d'observation à l'étude des maladies, dont les modes évolutifs sont maintenant plus ou moins infléchis par les médications actuelles. Un médecin digne de ce nom doit non seulement connaître l'histoire des maladies, mais plus spécifiquement:

> "il ne serait point utile, sans la connaissance de l'action des médicaments."[39]

Il indique ensuite quelles informations doivent être relatées dans les "journaux d'hôpital".

> "en forme de préliminaire, le tableau rapide de la dernière constitution; c'est à dire, les généralités historiques concernant l'état de l'air et les maladies qui ont régné l'année d'auparavant: et le corps du journal ne doit être que le même tableau de l'année qu'on veut décrire, mais plus développé, plus circonstancié, jour par jour, maladie par maladie. Il faut qu'on y trouve notées les moindres variations de l'atmosphère, concernant le froid, le chaud, la légèreté, la pesanteur, l'humidité, la sécheresse." [40]

Le médecin devra tenir un relevé détaillé de l'évolution de chaque maladie, et préciser un certain nombre de caractéristiques propres à chaque malade comme, l'âge, le tempérament, la région d'origine, la profession, les antécédents pathologiques, les goûts, et les mœurs.

Hippocrate a décrit les maladies, il ne les a quasiment pas nommée, ou encore il n'a pas établi de classification. Donner un nom c'est indiquer une entité. Déterminer des entités les unes par rapport aux autres, c'est classer. Le sens des mots, les idées auxquels ils renvoient ne sont généralement pas les mêmes dans cette matière. Il conseille donc, afin que les médecins puissent s'entendre quand ils échangent des informations en matière de clinique et de thérapeutique, de décrire, sans classer.

> "Tous les hommes d'ailleurs n'attachent pas les mêmes idées aux mêmes mots: ce que l'un appelle fièvre catarrhale, l'autre l'appelle fièvre péripneumonique, ou putride, ou maligne. Mais qu'un médecin dise: "Le malade toussait; il avait une

38 Dans une note p 20 il écrit au sujet du rôle de l'estomac dans l'économie de l'organisme:
"Quand les forces viennent à se concentrer dans l'estomac, l'action de cet organe est d'autant plus nécessaire, que c'est alors lui seul qui, par l'étendue de ses sympathies, entretient ou ranime le jeu de la vie dans tous les autres."

39 Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 21

40 Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 21

> douleur au côté; son pouls était tendu, fréquent; son visage était rouge, ses yeux larmoyants, son sang couvert d'une couenne blanche, ou jaunâtre, ou verdâtre.": tout le monde l'entend; tout le monde est d'accord sur ce qu'il a voulu dire." [41]

Le médecin va interpréter la nature du "désordre de la santé" à partir des informations ainsi colligées. Interprétations qui lui permettront de poser les indications thérapeutiques[42] .

> "Si de l'ensemble de ces symptômes, du degré de chacun, de l'enchaînement dans lequel ils se sont montrés, il cherche à déduire quel est le désordre de la santé qu'ils indiquent; on peut juger de son talent, de sa sagacité, de la bonté de son esprit. » Enfin il ajoute: « d'après tous ces signes, d'après telle indication qui m'a paru en résulter, je me suis décidé pour tel et tel remède; il s'en est suivi tel et tel effet. » [43]

Dans une note il indique combien il serait avantageux que tout médecin puisse observer l'ensemble du champ des maladies; en tirer une connaissance directe. Cette tâche ne peut être celle d'un seul, c'est une œuvre collective. Par ailleurs pour un observateur, rendre compte avec exactitude de ses observations n'est pas chose simple; il n'est pas possible de tout dire, l'abstraction est inhérente à toute description, un choix plus ou moins explicite et arbitraire préside au relevé des signes; il n'est pas toujours possible de transcrire, et donc de communiquer, certaines expériences (odeur etc.) à l'aide d'idées relevant d'expériences analogues mais plus familières à l'ensemble des hommes.

Des corrélations, entre tableaux cliniques et effets thérapeutiques, peuvent être progressivement induites, à partir de données établies, sur une assez longue période, par l'ensemble des médecins.

> " et nous pouvons en tirer des inductions très probables pour l'effet de ces mêmes remèdes, dans les mêmes circonstances. Il me semble que des journaux faits dans cet esprit, par des praticiens éclairés et prudents, seraient le recueil le plus précieux de l'art. Au bout de vingt ans, ils auraient passé presque tous les cas en revue… " [44]

Les écoles-pratiques réunissent selon lui les conditions les meilleurs pour apprendre la médecine. Cette idée a été appliquée bien des fois dans l'histoire et de par le monde; il indique les écoles de Cos et de Cnide, ce qui se faisait à Rome, si l'on en croit le témoignage de Symmaque, ou présentement Amérique septentrionale, en Italie, et surtout dans les universités d'Edimbourg et de Vienne.

---

[41] Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 22

[42] Les indications des remèdes ne sont font-elles pas en fonction de connaissances physiologiques? L'interprétation des signes se faisant alors relativement à ces dernières.

[43] Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 22

[44] Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 22

> "C'est dans les salles mêmes d'un hôpital que se donnent les leçons; ce sont les différentes maladies qui leurs servent de texte. Si le professeur a du talent, il indique à ses élèves l'ordre dans lequel les objets doivent être observés, pour être mieux vus, et pour mieux se graver dans la mémoire: il abrège le travail; il les fait profiter de son expérience. Si il est sans talent, ses fautes sont bientôt dévoilées par la nature elle-même, qui parle à tous les sens des spectateurs, et dont il est impossible d'étouffer ou d'altérer le langage." [45]

Il évoque l'œuvre pédagogique de son maître Dubrueil, qui abondait dans ce sens; affirmant que dans cette matière "les meilleurs professeurs de médecine sont les malades". Le rôle du professeur en titre se bornant selon lui à:

> "mettre ses élèves dans la bonne route; à leur présenter des tableaux, de la manière qui les éclaire le mieux les uns par les autres, et qui rend les impressions plus durables en les rendant plus distinctes." [46]

Cette méthode est perçue, et par la totalité des jeunes désireux d'apprendre la médecine, et par la "partie la plus saine des vieux médecins", comme un réel progrès.
Il évoque succinctement la question de la nécessité d'entreprendre une telle réforme des études de la médecine:

> "Leur nécessité ne saurait être mise en question: elle résulte clairement de l'état actuel des études dans les écoles de médecine, et de la nature même de l'esprit humain, ou de la manière dont nous acquérons nos connaissances."[47]

Les avantages sont innombrables, quant à la forme qu'elle doit prendre, il fait des suggestions, trace les grandes lignes, laisse les médecins des hôpitaux libres de décider.
Quoi qu'il en soit ce type de formation donnant une très large part à la pratique suppose une réforme des structures hospitalières; elle n'est pas réalisable dans les grands hôpitaux existant.
Dans un post-scriptum il indique que tôt ou tard, maintenant que le peuple est libre de ses choix, qu'il a un poids politique décisif tant au niveau de l'exécutif que du législatif, il est quasi inéluctable que les institutions vont être réformées afin de les rendre utiles à tous. C'est en particulier ce qui devrait se passer dans le cas des hôpitaux

> "Mais l'œil sévère du public, porté successivement sur tous les objets qui l'intéressent, fera cette satire d'une manière bien plus rigoureuse, et surtout bien plus utile. On verra donc qu'il faut renoncer aux grands hôpitaux; et bientôt sans doute il n'y en aura plus que de petits." [48]

---

[45] Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 22
[46] Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 22
[47] Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 25
[48] Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 27

La vérité est progressivement découverte, c'est l'œuvre d'un peuple libéré de toute entrave. Le vrai, c'est ce qui est utile à tous, c'est ce qui procure le bien être à tous.

> Les préjugés se taisent; les passions malfaisantes se cachent; le bien se fait sans peine, parce que celui qui en est l'objet est celui là même qui le commande: et la morale règne, nécessairement partout; attendu qu'elle n'est que l'utilité de tous, et qu'il implique contradiction que tous ne veuillent pas et ne cherchent pas leur utilité." (p27)En décidant d'édifier des petits hôpitaux, leur emplacement peut très bien être dans la ville même, ou en périphérie, parce que l'air y est meilleur et parce que l'on peut y faire plus facilement des aménagements utiles pour aider les malades à recouvrer la santé. En règle cette installation à la campagne est d'un moindre coût.

Il évoque aussi la nécessité ressentie unanimement de venir à bout de la mendicité en créant par exemple des "maisons charitables de travail".
Il fait référence aux propos de Sieyès, qui insiste sur la nécessité de l'assistance aux personnes incapables d'y pourvoir par elles-mêmes, comme les enfants, les vieillards, les malades. Refuser cette assistance est lourde de conséquences et en particulier de risque de déstabilisation grave de l'organisation sociale.

Les grandes inégalités entre les hommes sont plus des effets de la civilisation, que de la nature. De bonnes institutions politiques et sociales doivent corriger celles-ci et réduire sensiblement celles-là, afin que l'état social soit également bénéfique pour tous et bien préférable par rapport à l'état de nature. Le but de l'association étant:

> "L'exercice libre des facultés de chacun, et la paisible jouissance des biens qu'elles lui procurent." [49]

Il indique, en prenant des exemples dans différents pays et à différentes époques, des cas de lois qui ne garantissaient pas cet objectif, bien au contraire.
Il fait le procès de l'aumône, qui satisfait peut être celui qui donne, mais qui démobilise et pervertit celui qui reçoit.

> "L'aumône est, sans doute ordinairement, un acte de vertu particulière; mais presque toujours, elle est un crime public." [50]

La véritable aide, consiste à procurer du travail à tous ceux qui sont en mesure de travailler. L'homme qui a travaillé, mais qui n'est plus en mesure de le faire, soit définitivement parce qu'il est vieux, soit provisoirement parce qu'il est malade, doit bénéficier d'une assistance, c'est un juste retour des choses, il le mérite. De même l'enfant qui n'est pas encore en mesure de le faire, devra plus tard devenu adulte, s'acquitter de sa dette par un travail. Le travail:

> "Ce tribut que chacun doit à la nature et à la société." [51]

---

[49] Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 29
[50] Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 29

Personne ne doit être débiteur:

> "Il n'y a que des échanges réciproques; rien qui trouble les rapports naturels des hommes entre eux; rien qui livre l'un à la merci de l'autre. L'un reçoit le prix de ce qu'il a fait ou de ce qu'il fera: l'autre est dans le cas d'un débiteur religieux qui s'acquitte noblement, ou d'un capitaliste qui fait des avances sur un fonds riche et productif." [52]

Le travail est une nécessité naturelle pour l'homme, il est inhérent à sa condition. Il conditionne sa liberté, sa dignité. Il lui donne son indépendance à l'égard des autres.
Les mœurs sont déterminées par le respect dans lequel se tiennent les membres de la collectivité. Le bonheur dépend de la nature des mœurs.
S'inspirant de ces principes un "nouveau système de bienfaisance générale" pourra voir le jour. Dans les "ateliers de travail" la logique économique rejoint la morale:

> "A ce motif sacré, vient s'en joindre un autre plus senti peut-être de la plupart des administrateurs, c'est à dire l'économie" [53]

2) La police médicale.

Cabanis a été rapporteur d'un projet de police médicale à la tribune du Conseil des *Cinq-Cents* au cours de la séance du 4 messidor an VI. .L'intitulé de son intervention était *Rapport fait au nom de la commission d'instruction publique et projet de résolution sur un mode provisoire de police médicale*.
Il n'est question que de réforme provisoire, une réforme définitive ne peut être conçue que dans un système complet d'éducation[54]. Lequel n'a pas encore vu le jour. A défaut il est nécessaire d'apporter des réponses sans délais à un problème sensible relatif à la réception des candidats en médecine, chirurgie et pharmacie, ou plus généralement la police médicale.

---

[51] Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 29
[52] Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 30
[53] Cabanis *Observation sur les hôpitaux* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 30
[54] «En un mot il ne faut plus un assemblage, en quelque sorte fortuit, de pièces sans rapport: vous voulez, avec raison, un ensemble complet et régulier, une machine dont chaque rouage, en remplissant l'objet qui lui est propre, concourt à un but commun bien déterminé.»

Il donc n'est pas ici question nous avertit Cabanis de l'organisation des écoles de médecine. Ce qui existe en l'état actuellement est plutôt satisfaisant. Il convient que la loi votée sous la convention montagnarde était une bonne loi.

> «La loi de frimaire an II, en instaurant les trois écoles de Paris, Montpellier et Strasbourg sur le plan que les hommes les plus éclairés regardent comme très philosophique n'a pas seulement pourvu aux besoins les plus pressants à cet égard; elle a donné à l'enseignement une direction nouvelle, plus dignes des lumières du siècle, elle a fait prendre à l'art lui-même un vol tout à fait plus élevé et plus sûr...»

L'Ecole de Paris est très fréquentée par les étrangers. Il est nécessaire de relancer l'école de Montpellier. Strasbourg est encore un peu à la traîne; mais c'est révisable. On a manqué un peu de détermination pour qu'il en soit autrement.
L'enseignement dans ces trois écoles est excellent et on forme aujourd'hui près de 2000 élèves par an. Ce qui équilibre les départs. Le besoin en médecins en France à l'heure actuelle est satisfait.
On pourrait peut-être un peu plus; quoi qu'il en soit cette limitation actuelle a des retombées qualitatives:

> «C'est qu'il n'y a guère que les élèves zélés, et sur lesquels les parents fondent de justes espérances, qui viennent se présenter dans les deux écoles en activité; qu'ils y reçoivent une instruction véritablement pure, méthodique, complète, et que du moins il n'en sort plus de ces médicastres, dont quelques demi-connaissances ne font que rendre l'audace et la charlatanerie plus dangereuses pour la société.»

Si l'organisation des trois écoles de médecines est donc en soi assez satisfaisante, il n'en est pas de même de la manière dont les soins sont dispensés dans le pays. Le Directoire exécutif s'en est ému qui a plusieurs reprises a adressé des messages au Conseil des Cinq-Cents lui dressant un tableau dramatique en la matière, signalant les dérives gravissimes des pratiques et des réponses, au reste bien intentionnées, de la justice, qui, pour tenter de les endiguer, recoure à une sorte de jurisprudence par bien des côté hors la loi:

> «[…] l'ignorance des faux guérisseurs et l'audace des charlatans. Les administrations centrales ont plusieurs fois dénoncé les désordres et les crimes que commettent, en quelque sorte chaque jour, sur leurs territoires respectifs. Les tribunaux ont été forcés de poursuivre extraordinairement plusieurs de ces attentats, sur lesquels la loi restait muette; ils ont cru pouvoir les assimiler à ceux qui, se trouvant spécifiés dans le code pénal, ont en effet avec eux des traits marquants de ressemblance. Mais cette extension donnée aux lois, quoique raisonnable et juste au fond, est pourtant un abus; et d'ailleurs il s'en manque beaucoup qu'elle puisse suffire pour arrêter ou punir les entreprises criminelles de cette espèce d'imposteurs.»

Un autre problème se pose. C'est l'initiative prise par quelques administrations centrales d'instituer de décider, selon ses propres critères, des conditions d'exercice de la médecine

> «Ordonner de leur chef des examens de jeunes élèves dans l'art de guérir, prescrire le mode de ces examens, en légaliser les réceptions.»

Cabanis voit un troisième problème. Des universités dont la fermeture a été ordonnée par le pouvoir central ont continué à recevoir des candidats. Certes un Décret de la Convention nationale, rendu le 15 Ventôse an III, permettait aux professeurs de la Faculté de Caen d'y reprendre son enseignement particulier, et ce jusqu'à l'organisation définitive des écoles de santé. Cela était indépendant du fait que la Faculté dans le même temps avait été fermée.

> «Ce qui ne les autorise nullement à faire des actes comme un corps, et d'après des statuts formellement abrogés.»

Les professeurs qui sont ainsi passés outre ont été l'objet de critiques sévères: «les professeurs de ces universités prétendues avaient mal conservé la dignité de leur caractère et de leur art.»

Des praticiens présentement en exercice demandaient que leur pratique soit légitimée. Pour ce faire ils acceptaient de passer un examen qui confirmerait leur compétence. De la sorte ils pensaient que cette reconnaissance officielle les mettraient « à l'abri de cette concurrence scandaleuse de l'ignorance et de l'imposture, et faire cesser enfin la dévastation qu'elles ont portée trop longtemps de toutes parts.». Dans les faits une foule d'élèves en transit ayant terminé leur cursus attendaient cette légitimation. Cabanis insistait sur l'urgence de statuer dans ce sens : « le moindre délai multiplie les inconvénients et les malheurs.

Cependant une démarche de ce type est liberticide. Elle transgresserait un droit avalisé par la Constitution ; le droit pour chacun d'entreprendre. Droit qui dérive des droits de l'homme eux-mêmes émanation des droits naturels. Cabanis fait ici une profession de foi libérale.

> «Le premier besoin de l'homme est celui de sa conservation; mais pour exercer véritablement ce droit, l'homme a besoin de pouvoir user librement de ses facultés qu'il a reçues de la nature. C'est sur leur libre exercice, et conséquemment sur le droit de conserver les biens qu'on se procure par-là, que se fonde la propriété… »

La propriété, qui est par conséquent un droit pour chacun, conçue par les montagnards comme chose contraire à la nécessaire égalité de tous, est bien au contraire le moyen qui contribue le plus sûrement à apporter du bien à tous.

> « […] qui n'est point, comme l'ont avancé de sombres démocrates, une violation de l'égalité naturelle, au contraire, qui la perfectionne et la garantit, en ne permettant point au fainéant d'usurper les fruits du travail, et en encourageant le travail, également utile à tous, par la faculté donnée à l'homme laborieux d'en transmettre les fruits aux objets de ses affections.»

L'intérêt général et intérêt particulier sont confondus dans le sens où tous vont bénéficier des fruits d'un ouvrage utile aussi bien à l'intéressé qu'à la collectivité. Cette liberté d'entreprendre doit donc

> «[…] ne rencontrer aucun obstacle; elle doit être entière, illimitée; et comme le développement d'une industrie quelconque ne peut devenir utile à celui qui la cultive, qu'autant qu'elle ne l'est elle-même au public, il s'ensuit que l'intérêt général est ici bien véritablement confondu avec l'intérêt particulier.»

Il y a cependant pour certaines professions des limites dans la liberté d'exercice. La médecine, la chirurgie, l'art vétérinaire, la pharmacie le sont. Il les signalera dans différents de ses textes. Il n'y a pas pour autant à ses yeux de remise en question de la liberté d'entreprise. Il y a au reste la grande majorité des autres types d'activité qui ne réclament ce contrôle de l'Etat. Tout un chacun peut juger par soi-même de la qualité des services rendus.

> «[…]mais ce serait une grande erreur de croire la liberté d'industrie violée par les règles auxquelles la loi soumet certaines professions. Toutes les fois que le public peut facilement apprécier les objets ou les services dont il a besoin; toutes les fois même que ces erreurs à cet égard, sont de peu d'importance où peuvent être aisément réparées, il n'est pas douteux que le gouvernement doit laisser, et l'industrie et le public marcher seuls, sans lisières, et faire librement leurs transactions.»

Revenons aux professions contrôlées par l'Etat. C'est ici du devoir du gouvernement de mettre tout en œuvre pour assurer la protection dans des matières où il ne peut pas juger pas lui-même, comme c'est le cas pour la médecine de la qualité des soins qui lui sont prodigués. Le malade est un humain fragilisé, plus exposé encore, facilement crédule. C'est la proie rêvée de toutes les filouteries. Au reste en faisant en sorte d'empêcher ces pratiques fautives, l'Etat travaille à améliorer la santé des gens, et par là travaille à la prospérité de la nation et au bonheur de tous. Cette limitation des libertés n'est pas dans l'état des choses une atteinte des droits fondamentaux. Le droit à chacun d'exister l'emporte en quelque sorte sur ce droit de la libre entreprise.

> «Mais quand l'industrie porte sur des objets dont le public ne saurait être juge compétent; quand les fraudeurs d'une part, les erreurs de l'autre, n'y sont pas seulement journalières, mais encore dangereuses, funestes, le législateur, chargé de veiller à la sûreté commune, établit des règles d'après lesquelles les talents de l'homme industrieux sont constatés, sa probité reconnue, la valeur réelle et la bonté des objets qu'il débite, vérifiée par des surveillants éclairés et sûrs. Voilà pourquoi les orfèvres et quelquefois même les marchands de divers objets de subsistance, sont assujettis à certains règlements, à certaines inspections, dont le but est de prévenir les fraudes coupables et de servir de garantie aux acheteurs: voilà pourquoi surtout les médecins, les chirurgiens, les pharmaciens ou vendeurs de drogues, doivent être examinés tous également sur leur savoir, sur leur capacité, sur leurs habitudes morales, et les boutiques et magasins des derniers rester sans cesse ouverts à la surveillance de la police. Ce n'est point-là gêner l'industrie; ce n'est point attenter à la liberté des individus. »

3) L'Enseignement et la Recherche

Cabanis a présenté devant le Conseil des Cinq-Cents au cours de la séance du 29 brumaire an VII un rapport intitulé *Rapport fait au conseil des cinq-cents sur l'organisation des écoles de médecine*. Cette intervention a été faite conjointement à la présentation par le député Hardy d'un projet d'organisation des écoles de médecine. Cabanis en expose les «motifs principaux ».
Cet écrit reprend, nous le verrons, certains des arguments développés par Cabanis dans son écrit *Du degré de certitude de la médecine*. C'est une sorte de plaidoyer en faveur de la médecine. Pour ce faire il répondait aux objections faites aux médecins et à la médecine. Il répondait ainsi à ceux qui contestaient le fait que ce soit une science à part entière, à ceux les mêmes ou d'autres encore qui doutaient de son efficace en tant que pratique. Il lui fallait convaincre absolument ses pairs de l'utilité de cette discipline.

> « L'utilité de la médecine doit être doit être considérée sous plusieurs points de vue, par le philosophe et par le législateur. »

Le premier objet soulager les maux et guérir. Le second c'est de « tracer des règles sûres d'hygiène, appropriés à tous les tempéraments, à toutes manières de vivre, à tous les climats. ». L'étude des *Rapports du physique et du moral de l'homme* fournira les bases théoriques d'une pratique adaptée à ces différentes circonstances. Un troisième objectif concerne la sécurité sanitaire (les mesures d'hygiène publique, de surveillance de la qualité des denrées alimentaires, de lutte contre les épidémies). La médecine légale exercée par des médecins compétents et au-dessus de tout soupçon autrement dit des « médecins éclairés et vertueux » constitue le quatrième objet. Quant au cinquième c'est le sujet même de son maître ouvrage les *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Ouvrage dans lequel il établit sur des bases factuelles, ce que Mirabaud alias d'Holbach auteur de la même formule, mais moins bien documenté, avait établie principalement par le raisonnement, que le moral c'est le physique considéré sous un autre point de vue. Il découle de ces rapports ou lois de la nature humaine toute une série de recommandations sur les plans de l'hygiène publique et de l'hygiène privée. On peut les voir comme autant de règles propres à guider, selon le cas, les pouvoirs publics d'un côté, les citoyens de l'autre, dans l'exercice de leurs devoirs respectifs. Cabanis parle ouvertement de morale publique et de morale privée.

> « La médecine a des relations très étendues […] avec l'étude de ce qu'on appelle le moral de l'homme, c'est à dire, des opérations dont résultent ses idées et ses sentiments : étude qui seule, peut fournir les véritables principes de la philosophie rationnelle et les règles de la morale. »

Il trace sommairement une histoire de la médecine, soulignant les rapports mutuels et constructifs avec d'autres disciplines. Ces différents savoirs se nourrissant les uns les autres. Il insiste en particulier sur les rapports de la médecine et de la philosophie rationnelle. A l'analyse de la pensée

et aux autres parties des sciences morales la médecine « emprunte sans doute des observations qui leurs sont relatives », mais en retour « elle leur renvoie les plus vives clartés ». Il pronostique un progrès décisif en médecine celui « d'indiquer cet invisible lien qui unité les fonctions des organes avec les opérations les plus nobles de l'intelligence et de la volonté […] ». Il fait ici l'annonce du sujet même de ses études sur les rapports du physique et du moral de l'homme. Ses résultats seront publiés en 1802 dans son maître ouvrage éponyme les *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Il a déjà, à l'époque où il présente son Rapport devant le Conseil des Cinq-Cents, lu, à l'Institut, dans la Classe des sciences morales et politique, les six premiers Mémoires de ce maître ouvrage. Il dit en particulier l'efficace de la médecine dans les cas où elle est appliquée à l'égarement de l'esprit :

> « […] enfin plus puissante que les leçons de la sagesse, elle sait ramener quelquefois, par l'effet immédiat de certaines impressions physiques, l'esprit égaré de l'homme au bon sens, à la vertu, au bonheur »

La philosophie rationnelle et la morale, enrichies par les données de la médecine, établies ainsi sur des « bases solides », peuvent prétendre à former tous ensembles, une « science véritable de la vertu et de la liberté ». Il est question de cette science dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Cabanis l'appelle la science de l'homme. Il écrit dans l'introduction au premier mémoire :

> « Permettez donc citoyens, que je vous entretienne aujourd'hui des rapports de l'état physique de l'homme avec celle des procédés de notre intelligence ; de ceux du développement systématique de ses organes avec le développement analogue de ses sentiments et de ses passions : rapports d'où il résulte clairement que la physiologie, l'analyse des idées et la morale, ne sont que les trois branches d'une seule et même science, qui peut s'appeler, à juste titre, la science de l'homme. »

Plus encore, il ne s'agit pas seulement, par la médecine, de soigner, ou de prévenir les maladies, au physique comme au moral, mais également de perfectionner l'homme. Cabanis ira même dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme* jusqu'à imaginer une application à l'homme des méthodes de sélection de l'éleveur. Il ne donne cependant pas ces détails dans son intervention au Conseil des Cinq-Cents :

> « Ajoutons que si notre espèce, comme on ne peut plus, je pense, en douter maintenant, est susceptible d'un grand perfectionnement physique, c'est encore à la médecine qu'il revient d'en chercher les moyens directs, de s'emparer à l'avance des races futures, de tracer le régime du genre humain ; d'où il suit que les progrès de cette science dépendent peut-être les destinées étonnantes d'une époque à venir que n'osons pas même imaginer. »

Il plaide pour une unité de la médecine, au reste son démantèlement « légal » dans le courant du XIV° siècle, avec d'un côté la médecine et de l'autre la chirurgie, a été fait contre toute logique, contre la position à l'égal des Anciens qui « n'avaient point imaginé de morceler dans la science, ce

qui est indivisible dans la nature. ». Cette séparation a été la cause de multiple abus. Leur réunion est une nécessité rappelant que « Ces deux espèces de remèdes ont souvent besoin d'être employés à la fois. ». La nature appelle cette unification des besoins. Au bout de son argumentaire il demande aux Représentants du peuple « de ne reconnaître qu'une seule science dans les divers partis de la médecine, et de ne légaliser l'exercice que d'un seul art de guérir. »

Contre l'objection, qu'en exigeant que les praticiens suivent une formation très poussée, l'on risque de ne pas en former nombre suffisant au regard des besoins du pays. Il répond « qu'il vaut mieux qu'elles en manquent réellement que d'en recevoir qui sont presque toujours funestes. ». La solution à ses yeux la meilleure dans l'état actuel des choses : « Quelques hommes instruits, disséminés dans un département y seront bien plus véritablement utiles que cette foule d'ignorants audacieux qui se jouent de la vie de leurs semblables. »

La loi du 14 Frimaire de l'an III votée par la Convention nationale sur l'organisation des écoles de médecine, en l'occurrence celles de Montpellier, Strasbourg et Paris, et autant que l'on puisse en juger par ses effets, est une bonne loi qu'il faut donc conserver. Des élèves sont mieux formés, la qualité des travaux qui sont produits, le fait qu'elles attirent des élèves étrangers, sont autant de gages de la valeur de l'enseignement qui y est prodigué. Cabanis s'oppose formellement à l'abolition de cette loi. Une telle décision aurait des effets néfastes dont la perte pour le public d'enseignants de valeur qui ne pourrait tolérer trop longtemps un statut à nouveau très incertain.

Trois autres écoles de médecine seront créées sur le même modèle que les trois précédentes. Il discute de la répartition de ces écoles relativement aux lycées. Quatre seulement de ces écoles seront placées dans les mêmes localités que les lycées. A Montpellier et Strasbourg il n'y aura pas de lycées mais des écoles centrales.
Chaque école disposera d'une certaine autonomie. Celui en particulier de fixer le nombre, l'objet, et la formation de ces chaires. La commission propose en effet à l'Assemblée de s'en tenir à des dispositions générales. Comment en fait pourraient-ils régler tous les détails. Les enseignants sur le terrain sont mieux à même de juger des changements éventuels dans l'organisation de l'enseignement, rendus nécessaires à leurs yeux par les progrès des connaissances. Il prend l'exemple de Montpellier : « son mémoire sur la nouvelle organisation de l'enseignement médical ». Cette liberté de faire avait été déjà demandée par Mirabeau dans son projet de réforme de l'enseignement public intitulé Travail sur l'instruction publique.

Il revient également au Directoire exécutif, non pas au législateur, d'entrer dans les détails d'un règlement relatif à la police des écoles. Il s'agit en l'occurrence pour cette instance d'avaliser les règles qui président aux conditions d'admission des élèves dans les écoles, aux épreuves qu'ils doivent satisfaire pour obtenir le diplôme de docteur en médecine… C'est aux écoles d'élaborer ces règlements.

Il plaide pour plus de droits des écoles à l'autonomie. La part belle laissée à une administration part trop tatillonne doit être réduite : « cet esprit réglementaire et minutieux » qui à ses yeux dégrade la « majesté » de l'ordre républicain.

Il répond par ailleurs à la critique faite du centralisme parisien : « l'aristocratie de Paris ». C'est à un manquement pour certain à la nécessaire égalité. Dans l'état présent des choses Cabanis voit dans ce centralisme un mal pour un bien. Il le redira plus tard à propos du projet de certains de vouloir démanteler l'Ecole polytechnique. Ces hauts centres culturels sont au bout un bien pour tous les citoyens, directement et indirectement, c'est là « que les grands talents cherchent un théâtre digne de leur ambition… en un mot, c'est là que la réunion de tout ce qu'on entend et de tout ce qu'on voit, imprime un mouvement singulier à l'intelligence, donne au goût une finesse et une sûreté qui rejaillissent utilement, même sur les sciences aux progrès desquelles le goût semble avoir le moins de part. ». Mais avec le temps les conditions d'une décentralisation se réaliseront au fur et à mesure que des hommes issus de toutes formés dans ces centres reflueront vers leurs lieux d'origine en rapportant « le feu sacré dont ils vont partout disséminer les étincelles. »

Quoiqu'il en soit il dira maintenant pourquoi en médecine cette centralisation actuelle est nécessaire pour assurer un fonctionnement optimal de cette institution.

Une chaire d'anatomie pathologique est chose nécessaire dans les écoles de médecine. Cette recherche est d'importance pour progresser dans la connaissance des maladies : « cette anatomie qui, par les lésions organiques observées après la mort, cherche à deviner l'enchaînement des phénomènes de la maladie, et à déterminer sa véritable cause. ». Ces connaissances sont propres à éviter toujours plus les erreurs, car en leur absence « de combien de vues heureuses, de combien d'indications nécessaires [le praticien] ne se trouve-t-il pas privé. ». Cette recherche ne peut se faire que dans des localités importantes « où de vastes hôpitaux fournissent de grandes quantités de sujets pour les observations » ; des sujets les plus divers, hommes, femmes, enfants de tous les pays, de tous climats, de tous les tempéraments, différents dans leurs habitudes, dans les régimes qui étaient les leurs, enfin dans les maladies contractées. Cabanis à ce titre parle d'un « abrégé de l'univers ».

C'est également dans ces seules conditions que les maladies rares peuvent être mieux connues et que l'on peut ambitionner de trouver des traitements les mieux adaptés.

A cette raison il en ajoute une autre. Les progrès de la médecine passe aujourd'hui passe par la chimie. Les progrès dans cette discipline conduisent aujourd'hui à des applications à l'économie animale et au traitement des maladies. Mais les chimistes qui sont parties prenantes dans ces progrès sont à Paris, et une étroite collaboration entre eux et les médecins est des plus utiles. De même il est utile que l'enseignement de la pharmacie se fasse dans les écoles de médecine. Une chaire s'impose en conséquence dans chacune de ces écoles. Il fait sentir la nécessité : « cette branche de l'art de guérir est d'une trop haute importance ; elle est trop étendue comme science, elle exige trop de manipulations délicates comme art, pour ne pas demander un cours spécial très détaillé et très complet. »

Il y aura nécessité à Paris de scinder la clinique en quatre cours, deux cours pour la médecine interne et deux pour la médecine opératoire. Il doit en être ainsi les moyens actuels ne peuvent répondre au besoin. Le fait que les élèves sont bien trop nombreux relativement aux nombre de

chaires, une pour la médecine, une pour la chirurgie, rend leur « instruction impossible ». Il faut donc recruter plus de professeurs. Il faut annonce-t-il tout multiplier par deux.

A ces différents cours il faut joindre un « cours de méthode générale appliquée à l'étude et à l'enseignement de la médecine ». Or bien que Professeur adjoint à l'Hospice de perfectionnement, il a détourné un cours qui devait porter sur les maladies rares et leur traitement au profit de ce type de cours. Il en présente en quelque sorte l'objet dans son Discours d'ouverture pour le cours sur Hippocrate. Hippocrate représente encore aujourd'hui à ses yeux un modèle dans la recherche et la pratique médicale.

> « Vous savez que sa doctrine renferme ce qu'il y a de plus précieux, de plus général et de plus sûr touchant la pratique. Il n'a pas tout vu dans le détail ; mais il y a peu de grands tableaux qui lui aient échappé ; il n'a pas indiqué tous les moyens de curation, relativement auxquels les Modernes sont beaucoup plus riches que les Anciens ; mais il en a saisi les motifs généraux, mais il a connu les indications essentielles… vous sentez qu'il est également facile de rapporter à ces dogmes ce qui, dans l'état actuel de la science, les confirme, ce qui les développe, ce qui les combat ou les modifie. »

En l'occurrence ce corpus a une modernité qui justifie qu'on s'y reporte encore aujourd'hui comme d'un guide dans la pratique de la médecine.

> « C'est un texte dont toutes les découvertes des modernes peuvent être rapprochées, sans lui rien enlever de son caractère primitif de grandeur ; sans paraître faites le plus souvent, su j'ose dire, que pour lui servir de corollaires et de commentaires. »

Cette ambition de perfectionner les méthodes concerne toutes les sciences, mais c'est vrai tout particulièrement pour la médecine. Cabanis y voit un moyen sûr propre à favoriser la « rapide propagation des lumière ». Ce type de cours comme les précédents ne peut être enseigné que dans de grands centres. Il s'en explique. Il faut pour le mener à bien disposer de nombre d'occasions d'observer. Ce n'est qu'à partir d'elles quand elles sont ainsi en nombre que « se font ces rapprochements continuels, ces comparaisons délicates, d'où naît la perfection, tous les jours croissantes, des méthodes générales et particulières. »

Il insiste pour que ne soit pas fermé à Paris l'Hospice clinique de perfectionnement, dont il est professeur adjoint démissionnaire, où se traitent les maladies rares internes ou externes, où se font les essais des nouveaux remèdes. Il faut attendre des observations qui y seront faites puissent permettre de mettre au point des traitements rationnels se substituant à ceux par trop empiriques.

Afin de répondre à l'afflux de candidats aux études médicales ; les commissions proposent l'ouverture d'écoles préparatoires à ces études, ou écoles secondaires. C'est là que seront au mieux réunies les conditions d'un enseignement au lit du malade. De même l'apprentissage de la clinique, de la chimie et de la pharmacie ne peut s'acquérir qu'au milieu d'une vaste collection de drogues,

au sein d'un laboratoire… ». Il appuie ces recommandations, certes en évoquant les motivations toutes empiriques: « on a senti…qu'il était important de placer, et le plus tôt possible, les jeunes élèves au milieu des principaux objets de leurs études », mais surtout par les données fournies en matière de théorie de la connaissance par des travaux récents. La confirmation est venue plus particulièrement de ses propres travaux, ceux auxquels il fait à notre sens implicitement référence, sur les rapports du physique et du moral de l'homme.

> « La philosophie a donné des notions plus saines de la manière dont nous dont nous acquérons nos connaissances. »

Quand il parle des notions les plus saines, c'est parce qu'elles reposent sur les données d'observation et la réflexion. Il n'est en l'occurrence pas question de système, ou encore d'assertions qui s'avèreraient être à l'examen en contradiction avec les faits, comme il le montrera en particulier à en certains points du Traité des sensations de Condillac.
Ce projet d'ouvrir des écoles secondaires était-il le rappelle dans le Rapport fait sur l'Instruction publique présenté au nom de la commission des onze et du comité de salut public présenté par Daunou lors de la séance du 23 vendémiaire an IV. Il s'en recommande, tout en n'en confirmant en quelque sorte le bien-fondé de cette proposition au vue des dernières données de la science de l'homme.

Il indique d'autres avantages liés à ces écoles. Il démocratise l'accès aux études médicales de ceux des candidats à ces études, qui faute des ressources nécessaires n'auraient pu assumer les dépenses inhérentes à la vie loin de leur foyer dans l'une des trois écoles de médecine existantes. Il ne devait au terme de leur formation dans les écoles secondaires se rendre dans l'une de ces trois écoles uniquement pour se faire examiner et se faire graduer. Ce qui limitait de beaucoup les dépenses. Tout hôpital peut très bien faire office d'école secondaire. Les médecins, chirurgiens, pharmaciens, peuvent devenir enseignants, moyennant « une légère augmentation » de leur salaire. Au reste on peut réduire les dépenses de fonctionnement en réduisant le nombre d'infirmiers, rôle qui reviendra aux élèves, ils seront en retour hébergés et nourris. D'ores et déjà cette solution s'est révélé excellente ; il cite les bons résultats obtenus dans les hôpitaux militaires : « il en est sorti plusieurs médecins utiles, et même quelques médecins distingués. »
Sous l'Ancien Régime, les élèves ne disséquaient pas, ne préparaient pas de remèdes, ne voyait pas soigner les malades et a fortiori ne soignaient pas eux-mêmes. Rien qui puisse faire de chaque élève, ce que la refonte de l'enseignement de la médecine va désormais autoriser, un « artiste doué d'un tact sûr et d'un coup d'œil pénétrant. ». Cabanis nous donne dans le Troisième mémoire des *Rapports du physique et du moral de l'homme*, et plus particulièrement dans la partie où il est question de physiologie des organes sensoriels, les raisons qui justifient ces modes d'apprentissage. Ces modes sont de moyens propres à acquérir des connaissances précises et distinctes sur les objets extérieurs. Nous y reviendrons dans la seconde partie de ce travail.

La médecine légale. Il en dit l'importance. C'est un domaine qui a progressé si on en juge par les travaux accomplis dans cette matière. Il s'agit rien moins que d'apporter des informations utiles pour le bon déroulement de l'instruction d'affaires civiles ou criminelles. Il ne s'agit pas

présentement de légiférer sur les rapports entre médecine et l'ordre public. Cependant ce sera dans les attributions des professeurs de « devoir répondre à toutes questions qui pourront leur être proposées pas les tribunaux. »

Des « jurys d'examen », composés de médecins, pas nécessairement de professeurs, seront formés afin d'évaluer les différents produits présentés comme remèdes. Les remèdes dits secrets devront être interdits à la vente. Il s'agit de ceux dont la formule n'a pas été divulguée, qui plus est sont possiblement dangereux. Il y a des précédents. L'innocuité et l'utilité des autres devront être évaluées. Les inventeurs de remèdes réellement utiles pourront même être récompensés.

Il donne une place d'importance à la médecine vétérinaire, longtemps ignorée, ou vilipendée, dont l'utilité est des plus réelle. Un corps de savants s'est formé. Les recherches sur le monde animal ont d'ores et déjà des retombées importantes pour la connaissance de l'homme. Ces recherches sont aujourd'hui reconnues à leur juste valeur. Il pense même que les deux domaines de la médecine et de la médecine vétérinaire pourraient faire l'objet d'un enseignement commun. Mais si l'idée paraît séduisante en théorie, il n'en va pas de même en pratique. On voit mal comment partager un même amphithéâtre d'anatomie. Mais également comment intégrer les deux écoles pratiques, plus précisément les emplacements réservés à l'instruction pratique des élèves en l'occurrence l'hôpital et la ménagerie. Pour l'heure des échanges entre professeurs respectifs de médecine et de médecine vétérinaire seraient déjà un bien.

La question s'est posée de savoir si la Société nationale de médecine ne faisait pas double emploi avec l'Institut. Il répond non. L'Institut, cette « encyclopédie vivante » composé de savants n'a pas vocation à couvrir tous les domaines et en particulier ceux de pratique comme la médecine.

Il invite par contre praticiens et théoriciens à avoir entre eux des échanges réguliers. Pour en dire l'utile il renvoie aux effets sous l'Ancien Régime de la carence de ces échanges. L'exemple est caricatural : « Si les anciennes académies eussent eu des communications directes avec nos universités, celles-ci ne seraient pas restées toujours un demi-siècle en arrière de chaque époque ; elles n'auraient pas obstinément enseigné les quiddités soixante ans après Locke, et les tourbillons quarante ans après que les ennemis de Newton avaient eux-mêmes cessé de les soutenir. ». Au contraire dans l'échange savants et professeurs, tous y gagneront.

> « Les savants isolés deviendront plus méthodiques, ou plus simples et plus clairs : les professeurs prendront chaque jour des idées nouvelles, qui le sortiront de la routine : la science et l'enseignement marcheront d'un pas égal. »

B) L'Assistance publique.

1) Les secours publics.

La très forte proportion de pauvres dans le pays, hommes, femmes, enfants, manquant de tout, par-là trop souvent acculés à la mendicité, situation endémique, héritage de l'Ancien Régime, aggravée en ces temps révolutionnaires, constituait une menace toujours recommencée d'insurrection et d'anarchie. La grande peur de 1789, précédant d'autres épisodes terroristes en ces temps révolutionnaires, en faisait foi. La paix sociale et la prospérité du pays étaient conditionnées par des réponses rapides à ce problème, palliatives tout au moins en attendant d'être curatives. Le bonheur des riches était étroitement lié au bonheur de la masse considérable des plus pauvres. Leurs besoins fondamentaux devaient être satisfaits sans délais.

Cette situation a détourné quelque peu des hommes de leur activité première, qu'ils soient savants, avocats, médecins, ecclésiastiques, philosophes… Ils sont donc rentrés en politique. C'est le cas de Cabanis qui écrivait à ce sujet dans le PS au *Du degré de certitude de la médecine*:

> « L'écrit suivant devait paraître dans l'hiver de 1789 ; mais des intérêts plus chers à toutes les âmes généreuses, puisqu'ils avaient pour objet la liberté d'une grande nation et le bonheur du genre humain vinrent donner une direction nouvelle à l'attention publique. Le mouvement, comme personne ne l'ignore, fut général : il suspendit la plupart des travaux purement scientifiques et littéraires ; et les meilleurs esprits tournèrent leurs méditations vers les sujets qui touchent le plus directement à l'organisation sociale. » [55]

Il s'est ainsi mis au service du pays, mais sans pour autant aliéner ce qu'il était avant tout, médecin philosophe. Et même tout le contraire, il a cherché en effet dans la médecine et la physiologie des solutions à ce problème tout à la fois social, politique et économique. Il écrit :

> « C'est par la philosophie seule que la liberté s'épure et se consolide ; c'est par les sciences et les arts qu'elle s'embellit et devient un véritable système de bonheur. » [56]

Deux écrits de Cabanis traitent directement de cette très importante question des secours publics, au premier chef *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics*, mais également une intervention au Conseil des Cinq-Cents intitulée Opinion de Cabanis sur la nécessité de réunir en seul système commun la législation des prisons et celle des secours publics. En fait la plupart de ses textes s'y rapportent plus indirectement. Ils concerneront tout à la fois le système de santé (l'hôpital, la formation des médecins…), l'éducation (les écoles primaires…), les questions relatives à l'organisation socio-économique et politique.

---

[55] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 35-36

[56] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 35-36

a) Les secours publics en France au XVIII° siècle.

Quelques principes et quelques vues sur les secours publics comporte une soixantaine de pages est divisé en sept chapitres. Il est précédé par un avertissement. Il se termine par une conclusion de quatre pages.
Le premier chapitre comporte 11 paragraphes et donne un aperçu général des différents aspects du problème. Le second chapitre traite des inégalités, ce qui devrait être et ce qui devrait cesser. Le troisième chapitre étudie les avantages et les inconvénients des ateliers de charité ou des secours en travail. Le chapitre 4 est consacré à la question des prisons. Les enfants trouvés font l'objet du chapitre 5. Au chapitre 6 il se penche sur quels secours donner aux pauvres malades. Enfin au chapitre 7 il donne son sentiment sur l'organisation des maisons publiques et charitables de fous.

Dans l'avertissement qui précède le texte proprement dit il donne les indications suivantes. Son travail se distingue d'un traité classique et complet des secours publics. Il s'agit d'un sujet très sensible et qui le reste après les 10 ans qui se sont écoulés entre la publication de ce texte et les rapports établis dans les années 91-93 dont il est extrait. Usant d'une métaphore médicale il présente la mendicité comme une maladie qui menace gravement la société civile. Il faut y apporter remède dès que possible, mais rien n'est moins facile et comme il écrit : « malheureusement, autant le mal est profond et pressant, autant le remède est difficile. ». Ce qui est en cause à ses yeux se sont d'une part, « les vices de la législation », et les « mauvaises pratiques de l'administration ».

Nous ferons au préalable plusieurs remarques sur ces différents points.
- Il semblerait que la première édition de ce texte *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* soit bien de 1803. Des biographes, des commentateurs, parle d'une édition première en 1792, voire 1793 ou encore 1796. Cabanis ne fait pas mention dans son avertissement de cette première édition. Nous n'avons trouvé nulle trace d'une telle édition dans le catalogue des bibliothèques et en particulier de la Bibliothèque nationale de France. Il a certes rédigé des rapports au cours de l'année 91 comme en témoignent les procès-verbaux du Comité des hôpitaux de Paris. Faute de témoignages on ne peut indiquer le moment où ce texte a été rédigé. Il n'en reste pas moins à la lecture de l'avertissement qu'il tient largement compte d'un problème toujours très réel en ce tout début du XIXe siècle. Napoléon va témoigner de cela. Il écrit au ministre de l'intérieur en novembre 1807 :

> « J'attache, une grande importance et une grande idée de gloire à détruire la mendicité. Les fonds ne manquent point. Mais il me semble que tout cela marche

lentement et cependant les années se passent. Il ne faut pas passer sur cette terre sans y laisser des traces qui nous recommandent à la postérité.»[57]

- La date où il a écrit ce texte pose problème. Il dit avoir été membre du comité des hôpitaux de Paris dans les années 91-93. Or d'après les procès-verbaux de ce comité les commissaires n'ont siégé que du 15 avril au 3 octobre 1791. Le comité a été démantelé le 10 août 1792.
- Qu'entend-il par traité classique et complet des secours publics ?

Nombreux sont les écrits pour nous limiter à la deuxième moitié du XVIIIe siècle qui ont eu pour sujet la mendicité et les secours publics. Parmi eux on peut citer entre autres, le mémoire de Bertier sur la répression de la mendicité de 1764 à 1767 remis au contrôleur général Laverdy, le rapport intitulé Mémoire sur la mendicité de Loménie de Brienne de 1775, et les commentaires qu'il a suscités, ceux de Trudaine, de Malesherbes ou encore de Boisgelin de Cucé, enfin d'autres écrits comme le travail collectif conduit par l'abbé Malvaux : Les moyens de détruire la mendicité en France, ouvrage d'environ 500 pages publié en 1780, Idées sur les secours à donner aux pauvres malades dans les grandes villes de Dupont de Nemours en 1786, l'Essai sur la mendicité de l'abbé Monlinot (qui sera l'un des cinq commissaires des hôpitaux de Paris avec Cabanis), les Cahiers du quatrième ordre celui des pauvres journaliers, des infirmes, des indigents… par Dufourny de Villiers, le Cahier des pauvres de Jean François Lambert, le rapport de Barère à la convention nationale, Sur les moyens d'extirper la mendicité dans les campagnes, et sur les secours que doit accorder la république au citoyen indigent… À ces travaux il faut ajouter les travaux de l'Institut et plus particulièrement de la deuxième classe des sciences morales et politiques ceux en l'occurrence de Thouret (Mémoire sur les enfants trouvés) et de Monlinot (Mémoire sur les bases des secours publics). Peut-être faut-il compter également dans cet inventaire le travail collectif des membres du Comité de mendicité colligé dans un ouvrage de près de 900 pages publié et annoté par Camille Bloch et Alexandre Tuestey. Il y a également une partie des textes du Recueil des mémoires sur les établissements d'humanité établi par Duquesnoy.

Cabanis ne donne pas d'indications sur quel ou quel est un traité classique. Les sujets traités dans ces différents écrits sont relatifs à la mendicité, au sort des malades, des fous, des prisonniers, des enfants trouvés, des vieillards. Partant de là le Mémoire sur la mendicité de Loménie de Brienne, qui aborde tous ces sujets, pourrait être un modèle, de même que le recueil des mémoires établis par l'Abbé Malvaux. Mais Cabanis aborde lui-même tous ces sujets dans son écrit. Au nombre de pages le texte établit par l'Abbé Malvaux en compte près de 500 , les travaux du Comité de mendicité un peu plus de 900. Doit on juger qu'ils sont plus complets que le Mémoire de Loménie de Brienne qui en compte une soixantaine. La plupart des autres textes mentionnés font entre 20 et 70 pages, mais certains n'abordent pas tous les sujets mentionnés. Le texte de Cabanis n'excède pas une soixantaine de pages dans l'édition des oeuvres philosophiques de Lehec et Cazeneuve.

L'approche de Cabanis est inspirée de ses travaux Du degré de certitude de la médecine. Il établit des principes à partir des données d'observation, et élabore des explications causales.

- Ce qu'il présente dans cet avertissement comme une métaphore médicale n'a rien à notre sens de métaphorique. Le médecin philosophe, tout en gardant ce statut, va s'attaquer à des problèmes politiques, plus particulièrement aux causes de la mendicité, autrement dit « à presque

[57] Lettre de 14 novembre 1807. Cité par Guy Thuillier – Le désordre de l'administration napoléonienne : l'échec des dépôts de mendicité (1808-1815)

tous les vices de la législation » et aux « mauvaises pratiques d'administration ». Pour ce faire, fort de son savoir médical, il va rentrer en politique et devenir législateur. Faut-il comprendre avec la publication en 1803 de ce texte, que tout reste à faire en cette matière, autrement dit les différents gouvernements révolutionnaires auraient échoué et n'auraient pu endiguer un mal qui continue à progresser et se fait toujours plus menaçant pour la société civile. Le régime consulaire est dans sa troisième année et n'a, pas plus que les régimes précédents, changé les choses si on en croit notre auteur . Nous verrons dans la suite l'existence de forts indices qui laissent à penser que outre l'avertissement, ce texte écrit possiblement dans le début des années 90 a été probablement actualisé avant d'être publié. Il a été publié conjointement avec Du degré de certitude la médecine ce qui signifie peut-être aussi que les changements salutaires en cette matière médicale n'avaient pas encore été réalisés, que les réformes tardaient à se réaliser. Or la médecine selon Cabanis était appelé à jouer un rôle d'importance sur les plans politique et social en donnant en particulier des moyens de venir à bout de la mendicité, cette maladie gravement évolutive qui touchait alors tous les pays européens.
Nous verrons comment partant de ses travaux sur les rapports du physique et du moral de l'homme il propose, bien que cela reste implicite, et nous dirons pourquoi, des pistes, en vue d'une organisation sociale rationnelle conforme aux lois de la nature humaine, propres, qui si elles étaient suivies, à réaliser le bonheur de tous, ou tout au moins d'un nombre toujours plus grand d'individus dans la société. De par sa conformité avec les lois de la nature humaine, il l'écrira, la Constitution de l'an VIII dans sa première mouture, d'inspiration libérale sur le plan socio-économique, et autorisant en particulier sur le plan politique un pouvoir fort au niveau de l'exécutif, donnait les raisons d'espérer cette évolution vers un progrès social, et implicitement, entre autres choses, par l'éradication à terme de la mendicité. Bref la mendicité était le produit d'une organisation sociale irrationnelle en contravention avec les lois de la nature humaine.
Cette publication est selon nous le dernier acte politique officiel de Cabanis avant de rentrer, comblé d'honneurs, dans un silence dont il ne sortira pas jusqu'à sa mort. Par précaution il ne fera pas publier la *Lettre à Fauriel sur les causes premières*, un texte postérieur, qui, nous essaierons de le montrer, a une forte connotation politique.

- Cabanis fait référence à des rapports établis par lui à la demande du Comité des hôpitaux de Paris. Cependant il n'a pas jugé bon de les publier tels quels mais écrit-il d'en faire un extrait. Plus loin dans l'avertissement il indique sa méthode faite d'observations et de raisonnements. Exercice qui a pour but partant de faits d'observations d'extraire des principes, de se saisir des causes et de proposer des solutions au problème posé.
Cet exercice tout théorique venait après une activité qui avait été pour une bonne part toute tournée vers la pratique. En tant que commissaire il s'agissait, dans différents hôpitaux parisiens (l'Hôtel-Dieu, Bicêtre, la Salpêtrière, la Pitié, le Saint-Esprit et Scipion), de contrôler la gestion des établissements hospitaliers, d'organiser leur administration « réforme des abus et établissement de l'ordre » , de réformer les structures en allouant par exemple à chaque malade un lit alors qu'au départ plusieurs malades devaient se partager le même lit, de repérer parmi les personnes hospitalisées celles qui ne relevaient pas d'une hospitalisation, entre autres les simulateurs, de délivrer des prisonniers, procéder à la réception des pauvres, recevoir des plaintes de malades ; il devait s'assurer de la qualité des denrées, des stocks, des approvisionnements, des rapports avec les fournisseurs, s'occuper du bon déroulement des adjudications, mais également il devait démêler des

conflits éclatants entre les membres du personnel de ces établissements hospitaliers, ou encore démettre de leurs fonctions les prêtres réfractaires, et de les remplacer par d'autres qui avaient prêté serment...

Le nom de Cabanis apparaît à plusieurs reprises dans ces procès-verbaux. Il est par exemple chargé de rendre compte de mémoires comme par exemple celui de Lambert adjoint au comité de mendicité qui présentait quelques idées sur les moyens d'opérer des réformes dans l'hôpital général ; ou encore de faire connaître les doléances d'un justiciable :

« M Cabanis a donné lecture d'une lettre de M le Procureur général syndic portant renvoie au Comité d'une réclamation faite par le sieur Neveu, ancien élève en pharmacie de la Salpêtrière. Le sieur Neveu se plaint d'avoir perdu sa place sans motif légitime et par l'effet des faux rapports du sieur Camus, son chef. Il demande à être réintégré dans ses fonctions. » (Séance du 22 avril 1791) ;

De plaider pour l'augmentation de la dote allouée à deux élèves de la Salpêtrière:

«M Cabanis a lu un projet de lettre qu'il a rédigée pour mettre le Directoire à portée de statuer sur la dotation des deux filles, élèves de la Salpêtrière, qui sont recherchées en mariage dans ce moment. Il a paru convenable à M Cabanis, attendu la rareté des mariages l'hôpital général, de proposer au Directoire d'augmenter la dotation, du moins jusqu'à ce qu'on ait épuisé la somme de 6000 livres actuellement en réserve. » (Séance du 29 avril 1791) ;

Il est intervenu dans une affaire qui touchait tout à la fois le religieux et l'économique :

« Cabanis a proposé d'écrire au directoire pour l'engager à suspendre provisoirement diverses fondations de messes et services à la charge de l'hôpital général et dont qui multiplie considérablement le nombre des prêtres. Il a présenté en conséquence un projet de lettre qui a été adoptée. » (Séance du 29 avril 1791) ;

Cabanis avec Thouret ont été appelé à contrôler la réception des pauvres :

« qui se sont présentés pour être admis dans les différentes maisons de l'hôpital général . [Ils] ont vérifié les titres d'admission de ces pauvres, qui leur ont paru en règle et, sur le compte qu'ils en ont rendu, 60 pauvres ont été reçus, savoir : pour la Pitié : 14 ; pour la Salpêtrière, 8 ; pour Bicêtre, bons pauvres 14, galeux, 22, galeuses, 2, égale 60. » (Séance du 2 mai 1791) ;

Il intervient également sur des questions de gestion :

« Sur la motion de M. Cabanis, il a été écrit aux économes de Bicêtre et de la Salpêtrière pour avoir des renseignements sur la vente qui se fait dans ces maisons par différents particuliers de vin, eaux-de-vie, tabac, fruits et autres menues denrées. » (Séance du 10 mai 1791) ;

En outre à côté de ces interventions Cabanis a fait des rapports à partir de Mémoires remis au Comité, qui font possiblement partie de ceux qu'il mentionne dans sont avertissement :

« Cabanis a fait le rapport de deux mémoires adressés au Comité, et relatifs : le premier au moyen de diminuer la mortalité de l'Hôtel-Dieu et d'épargner 500 000 livres par année à cet hôpital ; le second à ceux de réduire les dépenses de l'hôpital général, et à la nécessité d'assurer à la tutelle publique toute l'extension dont elle est susceptible. Il a aussi rendu compte de notes remises au Comité et contenant des observations, tant sur l'hôpital de la Pitié et les écoles qui y sont établies, que sur la communauté des filles de Saint-Agnès. Le Comité, après avoir entendu le rapport de M. Cabanis a donné de justes éloges à son travail et arrêté qu'il serait joint aux pièces et remises aux archives pour y avoir recours au besoin. » (Séance du 29 avril 1791).

Sur la question des prisons Cabanis produit un autre rapport :

« M. Cabanis a fait le rapport du mémoire présenté par les médecins et chirurgiens des prisons du Châtelet concernant les améliorations dont le régime des infirmeries de ces prisons peut-être

susceptible. Il a été arrêté de se transporter sur le champ au Châtelet pour se convaincre par l'examen du local de la possibilité des réformes proposées. » (Séance du 28 mai 1791) ;
Un rapport également sur les fous :
« M. Cabanis a fait le rapport des éclaircissements donnés par M. Hagnon sur les fous et les prisonniers détenus à Bicêtre. Il résulte de ce rapport qu'on ignore les causes de la détention d'un grand nombre de prisonniers, et que plusieurs individus, placés parmi les fous, ne l'ont jamais été, ou ne donnent depuis longtemps aucun signe de folie. M. Cabanis s'est proposé de mettre ces renseignements sous les yeux du Directoire. »,
Mais l'Abbé Montlinot recommande d'être plus circonspect et d'aller voir par soi-même
« Avant d'écrire au Directoire sur cet objet, M. Montlinot a pensé qu'il convenait de vérifier les faits et de constater par un procès-verbal l'état des individus dont il s'agit. M. Cabanis et Thouret ont été chargés de se transporter en conséquence à Bicêtre, et ils ont convenu de s'y rendre pour cet objet demain samedi 4 juin. » (Séance du 3 juin 1791),
A la séance suivante du mardi 7 juin :
« M. Cabanis a rendu compte de la visite faite à Bicêtre par lui et par M. Thouret, pour constater la situation de différents particuliers détenus dans cet hôpital à titre de folie. Il a proposé d'envoyer au Directoire l'état nominatif de ces individus et les résultats des éclaircissements pris sur leur compte, pour les mettre à portée de prendre un parti. » Par ailleurs « M. Cabanis a pareillement rendu compte des éclaircissements pris sur les épileptiques et sur les prisonniers. Il a proposé d'en joindre l'État à celui des fous et de solliciter sur l'un et sur l'autre une prompte décision du Directoire. » (Séance du mardi 7 juin).
Cabanis a commis un autre rapport sur une question d'apothicairerie :
« Il a été fait, de concert avec M. Lecanu, apothicaire en chef de la Salpêtrière, un travail de quelques réformes dont a paru susceptible l'article des sirops. Les bases de ces réformes ayant été déterminées, il a été arrêté de se concerter avec Messieurs les médecins l'hôpital général pour leur exécution. M. Cabanis s'est chargé de faire sursauter objet un rapport définitif. » (Séance du 10 juin 1791)
A la séance suivante il est fait état des conclusions de ce rapport :
« Il résulte de ce travail qu'il y a une économie considérable à faire sur l'article dont il s'agit, qui coûte chaque année pour l'hôpital général 49 000 livres et pour l'hôpital Dieu 94 000 livres. M. de la Chaume s'est chargé d'en entretenir le directoire. » (Séance du 11 juin 1791) ;
Cabanis s'est également occupé de dénoncer dans un rapport certains abus dans différentes infirmeries de la Conciergerie, de Bicêtre, du Châtelet et de la Force :
« M. Cabanis a lu un rapport sur les abus nombreux qui règnent dans les infirmeries du Châtelet, de la force, la conciergerie et de Bicêtre. Ce rapport, destiné à être mis sous les yeux du Directoire, indique les réformes dont il est urgent de s'occuper et présente les moyens d'exécution. Il a été arrêté que copie en serait remise à M. de la Chaume pour être communiquée au Directoire. » (Séance du samedi 18 juin) ;
Dans le dernier rapport dans lequel Cabanis se fait intercesseur :
« M. Cabanis a fait le rapport d'une demande faite au directoire par les sieurs Vincent et Cossonan, entrepreneurs, ci-devant chargés des travaux relatifs à la construction de celui des quatre Hôtel-Dieu projetés, qui devait être établi sur l'ancien terrain de l'hôpital Sainte-Anne. Il paraît que les sommes dues à ces particuliers forment un objet de 72 000 livres, auxquelles il demande que l'on ajoute des intérêts depuis deux ans. M. Cabanis observe que cette demande, vérifiée par la

municipalité, a été trouvée juste, et que les administrateurs au département du domaine offrent de payer les sieurs Vincent et Cossonan, pourvu qu'ils y soient autorisés par le Directoire. » (Séance du 28 juin 1791),

Cabanis est autorisé par le comité à envoyer une lettre circulaire aux médecins des différentes maisons de l'hôpital général leur annonçant une directive du directoire concernant leurs prescriptions et les invitant par là même à changer leurs habitudes en vue de son application :

« M. Cabanis a lu un projet de lettre à écrire aux médecins de l'hôpital général pour les prévenir de la réforme que le directoire se propose d'opérer dans la pharmacie, notamment dans la partie des sirops. Il les engage à préparer cette réforme en diminuant, autant que le besoin des malades peut le permettre, l'énorme consommation qui se fait de ces médicaments, presque tous inutiles, ou faciles à suppléer d'une manière moins coûteuse. Le comité, adoptant les vues de M. Cabanis, a arrêté que la lettre dont il s'agit serait écrite aux médecins des différentes maisons de l'hôpital général. Le même commissaire a communiqué plusieurs observations dont lui a paru susceptible l'État des besoins relatifs à la pharmacie de la Salpêtrière. De concert avec M. Lecanu, apothicaire en chef, il a été fait quelques réformes sur cet état. » (Séance du 2 juillet 1791)

b) Considérations générales sur les secours publics.

Cette première partie comporte onze paragraphes. Cabanis traite successivement de la bienfaisance des particuliers, de celle de l'État ; des moyens actuels de secourir les pauvres et leurs inconvénients, un moyen, dont il faudra confirmer l'efficace, relatif aux secours à domicile ; critique des propositions tendant à mettre un terme immédiat aux secours existants, en l'occurrence fermeture des hôpitaux et interdiction de l'aumône; la question des inégalités : inégalité de nature et inégalités induites par de mauvaises lois ; première cause : les lois antilibérales sur le plan économique et social ; seconde cause les désordres socio-économiques générés par la révolution ; solution pour aller vers une juste distribution des richesses ; rejet de l'idée d'une taxe des pauvres jugée contre-productive.

- i)Bienfaisance du particulier et secours publics.

Contre la thèse rousseauiste selon laquelle la nature prescrit à l'homme une vie simple, uniforme et solitaire Cabanis affirme

« L'existence de l'homme n'est pas isolée et solitaire ».

Mais proche de Burlamaqui[58] il poursuit,

> « Elle l'a fait sociable : elle a rendu la société nécessaire au complément de sa vie ; elle ne le fait naître et vivre qu'en société.».

[58] A propos du droit naturel il écrit : « Il a pour but de considérer l'homme dans l'état de société, le seul qui soit conforme à notre nature » [In Principe du droit de la nature et des gens – tome 1 – Avertissement – Paris 1820.

Cette affirmation est également en résonance avec celle d'Adam Smith dans sa Théorie des sentiments moraux :

> « C'est ainsi que l'homme, qui ne peut subsister qu'en société, a été adapté par la nature à cette situation pour laquelle il a été fait. Tous les membres de la société humaine ont besoin de l'assistance des autres… »[59]

L'homme est cependant libre. Contrairement à l'animal il peut échapper aux déterminations de l'instinct. C'est particulièrement vrai quand il accède à l'âge de raison. Si un homme décidait de quitter la société, il devrait pour ce faire ignorer trois raisons avancées par Cabanis.
- La première de ces raisons tient à ce que les besoins humains sont très : « […] souvent hors de toute proportion avec ses forces… ». C'est en quelque sorte la raison qui par exemple chez Rousseau amène l'établissement d'un pacte social :

> « Je suppose les hommes parvenus à ce point où les obstacles qui nuisent à leur conservation dans l'état de nature l'emportent par leur résistance sur les forces que chaque individu peut employer pour se maintenir dans cet état. Alors cet état primitif ne peut plus subsister, et le genre humain périrait s'il ne changeait sa manière d'être. »[60] .

- La seconde raison : il y va de l'intérêt de l'homme de s'agréger en société, c'est là seulement qu'il peut trouver le bonheur et s'éviter des souffrances:

> « Et plus que tout le reste, les avantages sans nombre qu'une expérience de tous les jours lui montre et lui fait sentir dans cette coexistence avec des êtres de son espèce, écartant loin de lui toute idée de s'en séparer l'attachent invinciblement à l'État social qui fait son bonheur, ou du moins sans lequel il ne peut y avoir pour lui que souffrances et privations. ».[61]

Cette utilité de l'État social on n'en retrouve l'idée chez Hobbes :

> «Les passions qui inclinent les hommes à la paix sont la crainte de la mort, le désir des choses nécessaires à une vie agréable. L'espoir de les obtenir par leur industrie. Et la raison suggère des clauses appropriées d'accords pacifiques sur lesquelles on peut amener les hommes à s'entendre. » [62].

---

[59] A Smith – *Théorie de sentiments moraux – Léviathan* – Puf – Paris 1999 – p 140
[60] Jean Jacques Rousseau - *Le contrat social* – Le livre de Poche – p 60
[61] Cabanis – *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 3
[62] Hobbes – Léviathan –Introduction, traduction et notes de François Tricaud-Dalloz – Paris 1999 – Chap 13, p 127

- Une troisième raison, ainsi réunis les hommes travaillant de conserve, tout en divisant le travail, pourront satisfaire toujours mieux leurs besoins. Ces mêmes besoins qui «rendent les individus si nécessaires les uns aux autres… ». L'exemple suivant tiré de la *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* permet d'illustrer ce point:

> « Observer, dans un pays civilisé florissant, ce qu'est le mobilier d'un simple journalier ou du dernier des manœuvres, et vous verrez que le nombre des gens dont l'industrie a concouru pour une part quelconque à lui fournir ce mobilier est au-delà de tout calcul possible. La veste de laine, par exemple qui couvre ce journalier, toute grossière qu'elle paraît, est le produit du travail réuni d'une innombrable multitude d'ouvriers. » [63]. .

On pourrait trouver des exemples de cette sorte chez le Turgot de la *Richesse des nations.* Ces différentes raisons énoncées par Cabanis soulignent en quoi l'État social est utile pour des individus isolés visant la satisfaction de leurs besoins. Il ne fait pas, pour le moment au moins, mention d'éventuels liens affectifs qui pourraient être en jeu dans le désir de vivre ensemble. Il s'inspire peut-être ici d'Adam Smith qui écrit :

> « La société peut se maintenir entre différents hommes comme entre différents marchands, à partir du sens de son utilité, sans aucun lien réciproque d'amour ou d'affection. Et quoi que l'homme qui en est membre n'est lié par aucune obligation, ni par aucune forme de gratitude vis-à-vis d'autrui, la société peut toujours être soutenue par les échanges mercenaires de bons offices selon des valeurs convenues. » [64]

Ces différentes raisons on peut les retrouver chez John Locke, auteur que si l'on en croît ses biographes Cabanis a étudié, dans son Traité du gouvernement civil quand il reprend à son compte le propos du « judicieux » Richard Hooker[65] :

> « Mais parce que nous ne sommes point capables seuls de nous pourvoir des choses que nous désirons naturellement, et qui sont nécessaires, à notre vie, laquelle doit être convenable à la dignité de l'homme ; c'est pour suppléer à ce qui nous manque, quand nous sommes seuls et solitaires, que nous avons été naturellement portés à rechercher la société et la compagnie les uns des autres, et c'est ce qui a fait que les hommes se sont unis avec les autres, et ont composé, au commencement et d'abord, des sociétés politiques. » [66]

D'Holbach, auquel Cabanis ne se réfère pas, tout au moins explicitement, dit des choses très proches, et met par là-même en défaut la conception que Rousseau se fait de l'homme originel à l'état de nature:

---

[63] Adam Smith- Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations p78. Garnier Flammarion
[64] Adam Smith- *Théorie des sentiments moraux*-p 141-*Léviathan*- PUF - Paris-1999
[65] Richard Hooker (1554-1600), John Locke cite son *Traité des lois de la politique ecclésiastique*.
[66] John Locke-*Traité du gouvernement civil*-Paris-An III de la république française. P 46-47

> « Si tous les hommes étaient les mêmes pour les forces du corps et pour les talents de l'esprit, ils n'auraient aucun besoin les uns des autres : c'est la diversité de leurs facultés et inégalités qu'elles mettent entre eux, qui rendent les mortels nécessaires les uns aux autres, sans cela ils vivraient isolés. » [67]

Une dimension essentielle dans les relations entre humains n'a cependant pas été prise en compte jusqu'ici, et sans laquelle tout acte de bienfaisance serait incompréhensible.
Cabanis décrit un deuxième ordre de besoins chez l'homme. A son besoin de se conserver dans son être, ainsi qu'à tous ceux dont la vie en société est l'occasion et dont la satisfaction concoure à son bien-être personnel, la société lui en fournissant tous les moyens, s'en adjoignent d'autres, peut-être plus importants encore, qui sont ceux en rapport avec la faculté «de partager les affections des autres êtres sensibles, particulièrement celle des êtres ses semblables. », et tout particulièrement celui de secourir tout être sensible en souffrance. Cette faculté identifiée par Cabanis est proche de la notion de sympathie[68] telle que l'entend Adam Smith. C'est ce besoin partagé chez l'homme qui peut laisser espérer qu'une société devienne « florissante » :

> « Là où l'assistance nécessaire est réciproquement offerte par amour, gratitude, amitié et estime, la société est florissante et heureuse. Tous ses différents membres sont rattachés les uns aux autres par les liens agréables de l'amour et de l'affection ; et ils sont, en quelque manière, attirés vers un centre commun de bons offices mutuels. » [69] .

Dans une telle société l'amour de soi d'un Rousseau devrait dominer en l'homme:

> « Un sentiment naturel qui porte tout animal à veiller à sa propre conservation et qui, dirigé dans l'homme par la raison et modifiée par la pitié, produit l'humanité et la vertu. » [70].

Cette « faculté de partager les affections des autres êtres sensibles. » Il en sera tout particulièrement question dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme* dans le passage que Cabanis consacre à la sympathie. Cependant dans la préface de cet ouvrage, tout en louant très explicitement cette notion chez Adam Smith, laquelle à ses yeux relève d'une « analyse pleine de sagacité », il en

---

[67] D'Holbach-système de la nature, ou, des lois du monde physique et du monde moral. Paris-1821-P 145-146

[68] La sympathie joue également un rôle essentiel dans l'apprentissage et par là-même dans la perfectibilité humaine. Cette perfectibilité autorise un progrès indéfini de l'espèce humaine. C'est la sensibilité, en jeu dans la sympathie, incommensurable par rapport à celle des autres animaux, qui libère l'homme pour une large part de la détermination des instincts.

[69] Adam Smith- Théorie des sentiments moraux-P 140- Léviathan- PUF - Paris-1999

[70] *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*- note XV p 142 – Présentation et notes de Bruno Bernardi et Blaise Bachofen – Garnier Flammarion- Paris 2008

mesure néanmoins les insuffisances. Il la juge en effet incomplète « faute d'avoir pu la rapporter à des lois physiques. ».

Ces besoins qui guident l'homme dans ses conduites relèvent d'un principe de sensibilité qui au reste régit tout en lui c'est « la cause déterminante de ses volontés, de ses appétits… ». Il résume : « il ne vit que parce qu'il sent. ». La sensibilité dérive de l'organisation physique de l'individu. Les développements inhérents à cette question de la sensibilité et plus particulièrement à son principe feront l'objet des *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Partant de là il pourra affirmer le bien-fondé de ses vues dans la mesure où elles dérivent de données de fait publiquement constatables. C'est dans ces faits que se trouvent les fondements réels de l'anthropologie[71].

Voilà établi nous dit-il : « le principe de bienfaisance ». Ce principe mobilise, la compassion, le besoin de consoler, qui sont sources des jouissances « les plus douces ». Il s'agit par-là d'assister des personnes victimes « des erreurs du sort et des lois ». Il y a les inégalités qui sont le fait de la nature et des circonstances, il y a celles qui sont le fait de mauvaises lois. Sur ce dernier point il dénonce, ce qu'il explicitera plus loin, entre autres les pratiques socio-économiques et politiques des régimes monarchistes et jacobins.

Il en appelle à la conscience de chacun, homme qui normalement constitué ne peut pas manquer d'éprouver de tels sentiments en face de la misère d'humains qu'il est amené à côtoyer, afin de mieux juger que les différences extrêmes de richesse dans la société relèvent de l'injustice des hommes, bien plus que des différences de talent déterminés par la nature. Les circonstances, les unes naturelles[72], les autres produits de l'iniquité des lois ont pu faire perdre de vue une vérité première universelle : l'égalité primitive entre les hommes. Il en appelle donc à la conscience du riche afin qu'il répare le tort fait à ces hommes tombés dans l'indigence.

Il y a malgré tout des hommes qui résistent à cet instinct puissant de compassion et ne céderont rien de leurs biens, tout au moins pour cette raison. Cabanis est certain que la lutte en eux contre cet instinct est âpre et douloureuse. C'est en quelque sorte le châtiment immanent infligé par la nature dont il sera au reste question dans la *Lettre à Fauriel sur les causes premières*. Ils seront quoi qu'il en soit l'opprobre du genre humain même si aucune loi humaine ne peut les punir. « L'humanité lui

---

[71] Si on s'en tient aux indications chronologiques sur la date de rédaction de ce texte, l'idée d'une unité du physique et du moral aurait précédé son élaboration dans ses travaux sur les rapports du physique du moral de l'homme. Ce serait également le cas pour *Du degré de certitude de la médecin*.

Cette antériorité n'est cependant pas assurée, car ces deux textes ont été publiés, pour l'un, alors même que Cabanis avait lu les six premiers mémoires des Rapport*s du physique et du moral de l'homme* à l'Institut, et pour l'autre, un an après la publication de la totalité de ces rapports**.** Ce qui aurait laissé à Cabanis tout le temps de les actualiser fort de ses nouvelles connaissance acquises dans cette matière des rapports du physique et du moral. Quoi qu'il en soit, sans que l'argument soit bien sûr décisif, il y a au moins quelques passages significatifs qui dans *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* sont postérieurs à l'année 93 et plus proches de l'année de publication de 1803.

[72] Pour Cabanis les inégalités de richesse entre les hommes tiennent tout à la fois à l'inné et à l'acquis. Il se démarque de Helvétius pour qui ces inégalités relève uniquement de circonstances de la vie sociale. « Or c'est du hasard qu'il tient son état d'opulence ou de pauvreté : le hasard préside au choix de ces sociétés, de ses amis, de ses lectures et de ses maîtresses… Le caractère est dans l'homme l'effet immédiat de ses passions, et ses passions souvent l'effet immédiat des situations où il se trouve… Les caractères les plus tranchés sont quelquefois le produit d'une infinité de petits accidents. » (De l'homme-Helvétius). Des changements se font à l'insu de l'intéressé : « c'est que pour les apercevoir, il faudrait qu'il porta sur lui-même l'oeil le plus sévère le plus observateur. Or le plaisir, la frivolité, l'ambition, la pauvreté etc. Le détournent également de cette observation. ». C'est cet effort que Cabanis ne juge quant à lui pas si difficile et que devrait faire « tout homme qui se rend compte de *soi-même* » et qui de cette façon « s'aperçoit facilement que les hasards de la fortune ne sauraient anéantir l'égalité primitive que l'élévation des individus qu'ils favorisent, l'abaissement de ceux qu'ils oppriment, sont le plus souvent iniques et capricieux… »

prescrit encore des devoirs, quand la justice rigoureuse paraît satisfaite, quand les lois positives n'exigent plus rien de lui. ». On retrouve cette idée chez Hobbes[73].
Il n'en reste pas moins que l'écart de fortune entre riches et pauvres, se creusant, serait à la longue la source de graves désordres, au reste l'histoire présente est là pour l'attester puissamment. Adam Smith dans la Théorie des sentiments moraux écrit à ce sujet :

> « La société, toutefois, ne peut subsister entre ceux qui sont toujours prêts à se nuire et à se causer du tort. Dès que surviennent des préjudices, dès que s'installe le ressentiment réciproque et l'animosité, tous les liens de la société sont déchirés, et les différents membres en quoi elle consistait sont, en quelque sorte, disséminés et dispersés alentour par la violence et l'opposition de leurs affections discordantes… » [74]

Ce risque quand « l'inégalité des fortunes est poussée jusqu'à un certain degré » est à lui seul en mesure de mobiliser le riche « corrompu », le méchant. C'est là son intérêt[75]. Il faut au moins atténuer une injustice criante propre à menacer l'ordre et la prospérité du pays. Sous cette contrainte il secourra le pauvre. On peut citer à nouveau Adam Smith :

> « La bienfaisance est donc moins essentielle à l'existence de la société que la justice. La société peut se maintenir sans bienfaisance, quoique dans un État qui ne soit pas le plus confortable ; mais la prédominance de l'injustice la détruira absolument. » [76]. .

C'est à l'État que reviendra progressivement la tâche de prendre en charge les secours publics, d'en dessaisir les particuliers sans pour autant interdire l'aumône du jour au lendemain.

- ii) La charité publique.

Cabanis juge qu'il n'est pas juste d'affirmer que la morale et la politique sont «contraires l'une à l'autre».
Le particulier est déterminé par un sentiment puissant et spontané de compassion à secourir l'indigent. Cette forte incitation qu'exerce la nature sur l'individu ne détermine pas de façon absolue

[73] « … Chaque particulier et juge des actions bonnes ou mauvaises. C'est vrai dans l'État de pure nature, ou n'existe pas de loi civile ; c'est vrai aussi sous un gouvernement civil, dans les cas qui ne sont pas réglés par la loi. »- Hobbes – *Léviathan* – chap XIX – p 344 – Edition établie par F.Tricaud- Dalloz- Paris - 1999
[74] Adam Smith- Théorie des sentiments moraux-*Léviathan*- PUF - Paris-1999-P 141.
[75] Il écrit dans *Observations sur les hôpitaux* : « Joignez à cela que les classes supérieures sont celles qui se ressentent le plus en bien ou en mal des bonnes ou mauvaises mœurs de la dernière classe. Si les mœurs sont mauvaises, elles pèsent sans doute sur toute la société : mais comme le riche, l'homme puissant, l'homme considéré, ont une existence plus étendue, et qu'ils donnent plus de prise sur eux, ils ont beaucoup à redouter de l'improbité du pauvre… » p 10 - *Les œuvres philosophiques de Cabanis*- Texte établi et présenté par C. Lehec et J. Cazeneuve – Seconde partie – PUF – 1956.
[76] idem

le choix de sa conduite. Il reste libre d'y résister au prix cependant d'une lutte intérieure qui le fait souffrir. En agréant ce qu'exige de lui la nature dans ces circonstances il fait une bonne action.
Pour l'État secourir l'homme dans le dénuement n'est pas une fin en soi, son but est la conservation du corps social. Il doit mettre en œuvre tout ce qui assure sa conservation. Autrement dit «maintenir la paix, le bien-être et le bon ordre moral».

« Le corps social », tout comme au reste le particulier égoïste, ne voit que son intérêt : « n'existe que pour lui-même, ne reconnaît pour loi que son utilité propre ». « L'imperfection[77] où se trouve encore la société civile » accentue ce trait chez le premier. Or il est de l'intérêt de l'un comme de l'autre de secourir les plus démunis : « la classe de la société la moins éclairée la plus mécontente.».

Mais à la différence du particulier dont la bienfaisance ne touche que telle ou telle des personnes nécessiteuses choisies dans son entourage immédiat, le gouvernement doit se faire un devoir d'être équitable et juste, de ne faire aucune différence entre les personnes. Comme l'écrit Adam Smith, pour un gouvernement, et tout particulièrement dans ces temps révolutionnaires, la justice doit primer sur la bienfaisance.
Le propos de Cabanis est proche par l'esprit mais également par certaines formulations du passage suivant dans le septième rapport du comité de mendicité :

> « La bienfaisance publique, retenue dans les bornes strictes de la justice, doit encore, dans les moyens qu'elle emploie, considérer l'intérêt général : différente de l'aumône qui, dans les secours qu'elle donne, peut ne voir que le malheureux qu'elle soulage, la bienfaisance publique doit chercher sans doute dans l'assistance des pauvres le soulagement de ceux qui en sont l'objet, mais considérer avant tout l'intérêt de tous les infortunés, l'intérêt général de la société. Ceux qui sont plus près d'elle ne sont pas plus à ses yeux que ceux qu'elle ignore : cette bienfaisance n'est pas l'effet d'une sensibilité irréfléchie ; elle n'est pas même une vertu compatissante ; elle est un devoir, elle est la justice ; elle doit en avoir tous les caractères et se prémunir contre les mouvements si naturels qui pourraient les altérer. Elle doit, dans son exécution, être réfléchie, c'est une science politique qui veut être soigneusement étudiée ; car si ces moyens ne s'accordent pas avec les grandes vues d'intérêt public, elle peut aggraver les maux qu'elle veut soulager, en aggravant les causes qui les produisent. » [78] .

Cependant la bienfaisance privée, dont on dira les inconvénients un peu plus loin, ne peut être pour autant interdite du jour au lendemain. À en croire Cabanis dans l'avertissement qui précède cet écrit elle est encore nécessaire dans ces premières années du Consulat. Ce point sera développé dans la suite.
Avant de parler de curation ce qui suppose la mise en place de réformes tout à la fois politiques sociales et économiques, il faut pallier, c'est une urgence, dans ces temps particulièrement troublés, aux insuffisances les plus criantes. Il faut inviter les particuliers à penser leur acte de charité, à le rationaliser, en le destinant aux seules personnes qui en ont absolument besoin : les vieillards, les

[77] Ceci pour dire que la chose n'est pas inéluctable, Cabanis, nous y reviendrons, croit à la suite de Turgot et de Condorcet à la perfectibilité et au progrès de l'espèce humaine.
[78] Procès-verbaux et rapports du comité de mendicité de la constituante (1790-1791) publié et annoté par Camille Bloch et Alexandre Tuestey-p 536- Paris

enfants, les infirmes et autres malades. Pour ce faire ils doivent retenir quelque peu leur sentiment premier de compassion en prenant davantage la mesure du juste mais également leur propre intérêt. Ils doivent par-là se rapprocher de la position d'un gouvernement soucieux d'équité. Quant au gouvernement lui-même il doit pouvoir procurer du travail au pauvre valide, il doit pareillement secourir toutes les personnes dépendantes qui elles ne sont pas en mesure de travailler et donc d'assurer leur subsistance.
Les devoirs de l'État envers les citoyens, les secours qui sont le fait des particuliers ne l'en exonérant nullement, Montesquieu les rappelle:

> « Quelques aumônes que l'on fait à un homme nu dans les rues, ne remplissent point les obligations de l'État, qui doit à tous les citoyens une subsistance assurée, la nourriture, un vêtement convenable, est un genre de vie qui ne soit point contraires à la santé. » [79] .

À défaut, l'injustice prédominant, Cabanis dans des termes très proches de ceux d'un Adam Smith annonce comme lui une destruction très certaine de la société :

> « S'ils négligent ce devoir, des alarmes continuelles peuvent arrêter le développement de la prospérité particulière et publique ; elles peuvent troubler les spéculations de l'industrie. La morale, altérée déjà par le contraste du luxe extravagant et de la misère extrême, se dégrade de plus en plus chaque jour : l'explosion de tous les crimes et le résultat inévitable de toutes les passions contraires que cet état de choses fait fermenter.» [80]

Les mauvaises lois outre les désordres sociaux qu'elles ne peuvent manquer d'entraîner sont également génératrices d'une dégradation des mœurs.
Sous un bon régime nous dit Cabanis tous les hommes valides ont un travail, les familles n'abandonnent ni leurs vieux ni les enfants au berceau, le métier de mendiants fait « horreur », la compassion et conséquemment le secours aux pauvres dépendants et sans famille vont de soi.
Les mœurs contraires qui risquent de devenir la règle dans la société relèvent de l'influence de mauvaises lois. Mauvaises dans le sens où elles ont généré des inégalités de richesse dans des proportions considérable. Réparer les effets de ces lois c'est leur en substituer d'autres. Ces dernières : « dirigées par des principes plus sages, plus équitables, plus prévoyants… » ramèneront dans « l'organisation sociale la véritable égalité de la nature. ». De ces principes il sera à notre sens question principalement dans ses travaux établis dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Les principes qui dérivent des données l'observation et de l'expérience en médecine et en physiologie et des raisonnements qui en sont issus permettront de préciser les caractéristiques d'une organisation sociale rationnelle. Organisation rationnelle dans la mesure où sera conforme aux lois de la nature humaine. Dans cette organisation chacun selon sa nature en occupant sa juste place

[79] *De l'esprit des lois*. ChapitreXXIX-des hôpitaux- p712-la Pléiades - Éditions Gallimard
[80] Cabanis - *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* – p 6 – *Les œuvres philosophiques de Cabanis*- Texte établi et présenté par C. Lehec et J. Cazeneuve – Seconde partie – PUF – 1956.

dans la société trouvera le bonheur. Mais les changements que suppose une telle réorganisation ne pourront se faire rapidement. Ce traitement des causes se fera progressivement. Or les mesures palliatives dont il vient d'être question devront quant à elle être rapidement mises en place. Montesquieu à ce sujet écrit :

> « C'est pour lors que l'État a besoin d'apporter un prompt secours, soit pour empêcher le peuple de souffrir, soit pour éviter qu'il ne se révolte : c'est dans ce cas qu'il faut des hôpitaux, ou quelque règlement équivalent, qui puisse prévenir cette misère. » [81]

Ces mesures néanmoins doivent être elle-même bien pesées, faute de quoi elles peuvent aggraver les désordres déjà existants :

> « L'aumône mal dispensée devient une nouvelle cause de désordres ; son premier effet est d'aggraver toutes celles de la mendicité. » [82] .

Prenant l'exemple des hôpitaux Montesquieu met en garde contre cette dérive :

> « Mais quand la nation est pauvre, la pauvreté particulière dérive de la misère générale ; et elle est, pour ainsi dire, la misère générale. Tous les hôpitaux du monde ne sauraient guérir cette pauvreté particulière ; au contraire, l'esprit de paresse qu'ils inspirent, augmente la pauvreté générale, et par conséquent la particulière. » [83]

Mesures qui également peuvent par elles-mêmes altérer les mœurs :

> « Un particulier, dans le cercle étroit qui l'environne, a besoin de lumières pour régler ces secours sur les vrais besoins, pour ne pas encourager l'oisiveté dans celui qu'il soulage, pour ne pas flétrir en lui la pudeur délicate et la fierté d'une âme conservatrice de la vertu. » [84] .

Ce qui est vrai pour le particulier l'est plus encore en ce qui concerne l'État. À son échelle il s'agit de secourir la pauvreté générale.

---

[81] *De l'esprit des lois*-livre XXIII, chapitre 29-P 713 -la Pléiades. Éditions Gallimard.

[82] Cabanis - *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* – p 6 – *Les œuvres philosophiques de Cabanis*- Texte établi et présenté par C. Lehec et J. Cazeneuve – Seconde partie – PUF – 1956.

[83] De l'esprit des lois-livre XXIII, chapitre 29-P 713 -la Pléiades. Éditions Gallimard.

[84] Cabanis - *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* – p 6 – *Les œuvres philosophiques de Cabanis*- Texte établi et présenté par C. Lehec et J. Cazeneuve – Seconde partie – PUF – 1956.

> « Les lois, dans le cercle plus étendu qu'elles embrassent, ont des écueils plus dangereux encore à éviter : il s'agit, pour elles, moins d'adoucir le sort de quelques pauvres, que de secourir la pauvreté générale ; et leur bienfaisance serait corruptrice et meurtrière, si des vues politiques et des calculs sages n'en réglaient l'exercice. » [85]

L'exemple de l'action d' Henri VIII en Angleterre tel que le rapporte Montesquieu illustre d'une certaine façon le rôle que peut jouer l'État dans sa volonté de diminuer la misère, mais également de préserver l'industrie et les productions sociales, ou encore d'influer comme l'écrit Cabanis de la manière la plus puissante et la plus directe sur les mœurs du peuple :

> « Il ôta encore des hôpitaux ou le bas peuple trouvait sa subsistance, comme les gentilshommes trouvaient la leur dans les monastères. Depuis ce changement, l'esprit de commerce et d'industrie s'établit en Angleterre. » [86]. .

Le procédé cependant de part même sa brutalité s'accorde mal avec la circonspection que Cabanis recommande aux gouvernements en charge des affaires. Il partage cependant à terme l'objectif de ce souverain, nous le verrons plus loin.
Il s'agit en 1791, et la maladie allant s'aggravant, plus encore apparemment en 1803, de trouver des palliatifs, aux différents effets de la pauvreté. Des évènements récents, l'insécurité bien présente, la « grande peur » de 1789, l'épisode terroriste, sont là entre autres choses pour le rappeler, rendent l'affaire pressante. C'est ce à quoi Cabanis s'emploie ici. Ce travail au départ participe cependant au moins en partie d'un effort collectif. Rappelons le ce texte est un extrait de rapports rendus en 1791 au Comité des hôpitaux de Paris. Certains semblent avoir été établis à partir de mémoires envoyés au Comité. Cabanis devait en rendre compte à ses collègues du Comité. Par ailleurs chacun de ces commissaires, ils étaient cinq, a été également l'auteur de rapports rendus publics, citons entre autres le travail sur les hôpitaux de Thouret ou encore l'abbé Montlinot avec son mémoire sur les enfants trouvés.

c). Problèmes qui se posent dans la dispensation des secours.

La mauvaise administration qui consiste à augmenter inconsidérément les secours tend à aggraver la mendicité. Cabanis se réfère à des études qui ont conduit leurs auteurs à cette conclusion : « Des écrivains qui ont porté l'esprit philosophique dans l'examen de la plupart des questions relatives à la mendicité… ». Il est possible qu'il s'appuie entre autres sur les travaux de l'abbé Montlinot. Lequel dans un passage qui lui est attribué dans un ouvrage collectif sur la question de la mendicité dirigée par l'abbé Malvaux écrit :

---

[85] Cabanis - *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* – p 6 – *Les œuvres philosophiques de Cabanis*- Texte établi et présenté par C. Lehec et J. Cazeneuve – Seconde partie – PUF – 1956.
[86] De l'esprit des lois-livre XXIII, chapitre 29-P 713 -la Pléiades. Éditions Gallimard.

> « C'est un axiome de politique, que partout où l'on trouve qu'il est plus avantageux de ne rien faire que de travailler, le nombre des pauvres s'accroîtra dans cette proportion. L'Italie et l'Espagne, les deux pays de l'Europe où il existe le plus de maisons de charité, sont aussi les pays où il y a le plus de mendiants » [87].

Chamfort parle de ces philosophes et cite tout particulièrement Montlinot[88] , requis par les autorités sous l'ancien régime, Necker et ses services en l'occurrence, pour apporter ses lumières sur ce problème de la mendicité :

> « Enfin ses embarras croissants de jour en jour, il sentit qu'il fallait, pour contenir cette multitude de mendiants et pour en diminuer le nombre, se faire un système et des principes. Il appela à son secours des hommes instruits, accoutumés à réfléchir, amis de l'humanité, tranchons le mot, des philosophes ; car, dans les dernières années, le gouvernement avait entrevu que ces gens-là avaient quelquefois du bon. On créa des bureaux où ils furent admis, et il fallut bien convenir qu'on ne laissait pas d'en tirer des lumières. Dans ce petit nombre de citoyens utiles respectables, il faut placer M de Montlinot, à qui l'on confia le dépôt de mendicité de Soissons. » [89]

L'une des causes tient aux « mouvements d'une sensibilité peu réfléchie. ». L' abbé de Véri dans ses observations sur la mendicité, louées au reste par Turgot, écrit à ce propos :

> « La morale chrétienne et celle de quelque autre religion ont tellement prêché l'aumône, comme le remède à tous les péchés, que les chrétiens ont passé les bornes de la raison. Ils ont fait des fondations perpétuelles de charité, ils ont fixé des distributions gratuites à tout demandeur en pain, en soupe, en argent. Ces établissements fixes, joints à la foule des aumônes de détail mal placées, ont engendré des pauvres sans nombre» [90].

Pour sa part Loménie de Brienne s'en prend à la mauvaise administration des secours :

> « Nous ne voyons pas que les paroisses dépourvues de toute fondation pour les pauvres en contiennent un plus grand nombre que celles où ces fondations se sont multipliées. Le dire du peuple : l'hôpital est fait pour les pauvres a souvent encouragé l'oisiveté sans laquelle il n'y aurait pas de pauvreté. Il est des aumônes publiques qui par leur mauvaise constitution appellent la pauvreté au lieu de l'éteindre… » [91].

---

[87] Abbé Montlinot in résumé de mémoires qui ont concouru pour le prix accordé en l'année 1777, par l'Académie des sciences, et belle lettre de Châlons-sur-Marne et dont le sujet était, *Les moyens de détruire la mendicité en France, en rendant les mendiants utiles à l'État, sans les rendre malheureux*-préface de l'Abbé Malvaux – P86 -Châlons-sur-Marne 1778.

[88] Montlinot fut nommé en 1781 inspecteur du dépôt de mendicité de Soissons.

[89] Oeuvres complètes de Chamfort- P R Auguis-tome troisième- p 165-166-Paris-1824.

[90] Abbé de Veri –***Observations sur la mendicité***- in Aux origines de l'administration sociale : le Rapport sur la mendicité de Loménie de Brienne-comité d'histoire de la sécurité sociale- Guy Thuillier-p 472- Paris 2003

[91] Abbé de Veri –***Observations sur la mendicité***- in Aux origines de l'administration sociale : le Rapport sur la mendicité de Loménie de Brienne-comité d'histoire de la sécurité sociale- Guy Thuillier-p 472- Paris 2003

À bien considérer les choses, les erreurs de l'administration publique en cette matière ont assurément bien plus de conséquences que celles causées par les particuliers :

> « Les individus inconsidérés dans leur bienfaisance font du mal ; mais ils le font en petit. Les gouvernements égarés par les maximes d'une charité fausse, ou par une vaine soif de popularité, font le mal très en grand. ». [92]

Propos que l'on retrouve chez Loménie de Brienne :

> «… La charité même peut avoir un luxe dangereux, et que ce luxe est bien plus à craindre de la part du gouvernement dont les moyens paraissent infinis que de la part de chaque particulier qui a lui-même ses besoins et ne donne que son superflu quand les dons sont volontaires. » [93]

Moreau de Sechelles, le futur contrôleur général, auteur d'un rapport sur les secours publics en Flandre en 1750, tirait déjà en son temps les conséquences néfastes attentant tout à la fois à la morale privée et pour le dire comme Cabanis « aux vraies sources de richesse publique» d'une charité inconsidérée :

> « Les mendiants étaient en si grand nombre dans le département de Flandre et principalement dans la ville de Lille qu'on ne pouvait y faire un pas sans être accablé par les pauvres, les charités, au lieu d'être utiles au public, multipliaient les fainéants, les manufactures manquaient d'ouvriers, les terres n'étaient point cultivées comme elles peuvent l'être, et l'oisiveté des mendiants les conduisaient aux plus grands vices. » [94].

Ce qui ne reste pas moins vrai, 40 ans plus tard. La Rochefoucauld Liancourt dans le rapport originel qu'il adresse à l'assemblée nationale en tant que président du comité de mendicité le mentionne :

> « Des législateurs doivent se prémunir contre les mouvements si naturels et si doux d'une sensibilité trop facile. Ils doivent n'être que juste. Accorder des secours au-delà des vrais besoins, c'est, ou charger la société d'une contribution excessive, ou ne soulager là qu'imparfaitement l'indigence sans ressources ; les secours donnés à la pauvreté ne doivent pas devenir des primes pour la paresse, la débauche ou l'imprévoyance. On ne peut se dissimuler que si les établissements des pauvres ne

[92] Loménie de Brienne- Rapport sur la mendicité-in Aux origines de l'administration sociale : le Rapport sur la mendicité de Loménie de Brienne-comité d'histoire de la sécurité sociale- Guy Thuillier-p 40- Paris 2003

[93] Loménie de Brienne- Rapport sur la mendicité-in Aux origines de l'administration sociale : le Rapport sur la mendicité de Loménie de Brienne-comité d'histoire de la sécurité sociale- Guy Thuillier-p 40- Paris 2003

[94] L'expérience de Moreau de Séchelles en Flandre- Rapport sur la mendicité-in Aux origines de l'administration sociale : le Rapport sur la mendicité de Loménie de Brienne-comité d'histoire de la sécurité sociale- Guy Thuillier-p 455- Paris 2003

sont pas le résultat d'une législation à la fois humaine et sévère, le nombre de ceux qu'ils auront à soulager s'accroîtra à l'infini. » [95]

Cabanis insiste cependant sur l'aspect de la morale privée qui lui semble au premier chef le plus problématique.

« Ce qu'il coûte aux finances n'est rien : ce sont les pertes en esprit de famille, en amour du travail, en sentiments libres et fiers ; ce sont, en un mot, l'abrutissement la corruption ou la mendicité plonge ses malheureuses victimes, qu'on doit véritablement compter pour beaucoup. » [96].

Ce passage est à rapprocher de ce que le Comité de mendicité à travers son système de secours a comme visée dans l'assistance des indigents :

«… D'encourager le travail, de détruire la fainéantise et le vagabondage, de régénérer les mœurs, d'entretenir et d'animer les affections naturelles qui naissent des liens du sang, de réveiller toutes les vertus sociales sur lesquelles repose le bonheur de la société. » [97]

d). Critique des moyens employés par l'État pour secourir les pauvres.

« Les gouvernements n'ont guère que deux manières de secourir le pauvre : les hôpitaux de valides, ou de malades, et les ateliers de travail, autre espèce d'hôpitaux de valides. » [98].

Cabanis rappelle ici en partie le constat fait par le comité de mendicité en 1790 :

[95] La Rochefoucauld Liancourt- Plan de travail du comité pour l'extinction de la mendicité présentée à l'assemblée nationale, en confiant miter de son décret du 21 janvier 1790, par M. de Liancourt, député de Clermont en Beauvaisis- Procès-verbaux et rapports du comité de mendicité de la constituante (1790-1791) publié et annoté par Camille Bloch et Alexandre Tuestey-p 309- Paris

[96] Cabanis – *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 8

[97] . Procès-verbaux et rapports du comité de mendicité de la constituante (1790-1791) publié et annoté par Camille Bloch et Alexandre Tuestey-p 454 enregistrées documents cinq cents s'allégeraient je ferai mon- Paris

[98] Cabanis – *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 8

> « Bien qu'il assiste qu'une très petite partie de l'empire, et qu'il laisse sans secours presque tous les habitants des campagnes, ces hôpitaux et quelques fonds de charité sont les seuls moyens par lesquels la pauvreté est secourue en France. » [99]

A l'époque où les membres du comité de mendicité Montlinot, Thouret, La Rochefoucauld-Liancourt visitent Bicêtre, c'est une structure qui fait tout à la fois hospice, Hôtel-Dieu, pensionnat, hôpital, maison de force et de correction, il renferme :

> « Des pauvres reçus gratuitement, des pauvres payant en pension (et l'on distingue quatre classes différents de pension), des hommes, des enfants épileptiques, écrouelleux, paralytiques, des insensés, des hommes enfermés par ordre du roi, par arrêts du Parlement, et ceux-là encore avec et sans pension, des enfants arrêtés par ordre de la police, ou condamné pour vol ou autre délits, des enfants sans vice et sans maladie, et admis gratuitement, enfin des hommes et des femmes traitées du mal vénérien. » [100]

Les divisions au sein de cette structure ne se font pas selon les classes de pensionnaires, malades ou pauvres à secourir. Bien au contraire on les retrouve pêle-mêle ensemble.

> « Ainsi, sous la même division, se trouve à la fois des pauvres valides et des pauvres affirment, des pauvres qui ont payé pour avoir un lit, d'autres qui partagent un lit avec un, deux ou trois autres, des pensionnaires, des pauvres gratuitement assistaient, des malades et des hommes en santé. » [101]

Les membres du comité dans un rapport à l'assemblée comparant les deux principaux établissements de Bicêtre et de la Salpêtrière concluent :

> « En terminant cette longue énumération d'abus dont nous avons supprimé beaucoup de détails, qu'il me soit permis de rapprocher le tableau de Bicêtre et de la Salpêtrière, telle que leur comparaison le fait voir. Dans la première de ces maisons, le despotisme des subalternes plus calme, plus voilé ; ce sont des hommes qui commandent. Dans la seconde, il est plus actif, plus tracassier, plus dur même ; des femmes ont l'empire. L'oisiveté énerve les hommes à Bicêtre ; le travail forcé tue les enfants la Salpêtrière. La malpropreté est partout la même, mais d'une bien plus dangereuse conséquence pour la santé des femmes ; enfin l'aspect de Bicêtre est plus horrible, celui de la Salpêtrière plus dégoûtant. » [102]

[99] Procès-verbaux et rapports du comité de mendicité de la constituante (1790-1791) publié et annoté par Camille Bloch et Alexandre Tuestey-p 536- Paris
[100] Procès-verbaux et rapports du comité de mendicité de la constituante (1790-1791) publié et annoté par Camille Bloch et Alexandre Tuestey-p 599- Paris
[101] Procès-verbaux et rapports du comité de mendicité de la constituante (1790-1791) publié et annoté par Camille Bloch et Alexandre Tuestey-p 599- Paris
[102]

Cabanis, en 1791, dans le cadre de sa mission de commissaire des hôpitaux de Paris, a effectué des visites dans les différentes maisons composant l'hôpital général, et a été confronté au même spectacle. Il dresse de son côté les failles de ce système de secours. Dans son inventaire on retrouve les critiques que Montlinot faisait de ce même système en 1786.
Montlinot insiste également sur la dégradation des mœurs :

> « Le plan sur lequel nos maisons de charité sont dirigées, sert à fomenter la paresse du pauvre. On l'accoutume à s'isoler, et à contempler d'un œil sec l'asile de la misère. Il calcule d'avance les degrés de privation qu'on infligera à la débauche et à l'oisiveté. On ne saurait croire combien il est dangereux d'endormir l'activité des hommes sur l'avenir… J'ai vu dans toutes les villes où il y a des hôpitaux que les pauvres sont moins laborieux et plus débauchés. Les pères et les mères comptant sur les ressources de ces maisons, vivent avec moins d'économie, ou négligent de s'assurer des profits certains, ce qui tourne au détriment de leurs enfants et de l'État. Quand on s'avise de leur faire quelque leçon, en leur peignant l'avenir le plus affreux, ils répondent avec ce sang-froid qui désole l'homme honnête, j'irai à l'hôpital. ».Plus loin : « cet automate, dont l'administrateur meut tous les ressorts, n'est plus époux, ni père, et rien ne laisse espérer d'être consolé dans sa vieillesse. Mère tendre, si jamais l'infortune vous pousse dans ces maisons, où la charité, au lieu d'un lait substantiel, ne donne qu'un poison lent au malheureux qu'elle renferme, vos enfants seront revêtus des livrées de l'opprobre. N'espérez plus rien d'eux, on séparera le fils de la mère, l'épouse de l'époux ; vos cœurs se durciront à la fin, la nature sera muette…»[103]

Pour sa part Cabanis juge que les hôpitaux de valides qui ne sont pas en même temps des ateliers de travail sont une faute politique. L'homme valide doit travailler. C'est écrit-il « l'intérêt même de son bonheur».
La Rochefoucauld-Liancourt dans le premier rapport du comité de mendicité juge « qu'il faut reconnaître que le travail est le moyen de subsistance qui doit être donné au pauvre en état de travailler. ». En retour pour Cabanis :

> « Celui qui ne peut lui-même pourvoir à sa subsistance, et qui vient réclamer la charité particulière ou publique, aliène, par cet acte même, l'usage de ses forces ; il s'engage d'être employé au gré de son bienfaiteur : et c'est ainsi qu'il peut conserver encore sa dignité d'homme, jusque dans l'abaissement de la mendicité.» [104] .

En cas de refus La Rochefoucauld-Liancourt poursuit :

---

[103] Abbé Montlinot in résumé de mémoires qui ont concouru pour le prix accordé en l'année 1777, par l'Académie des sciences et belle lettre de Châlons-sur-Marne et dont le sujet était, *Les moyens de détruire la mendicité en France, en rendant les mendiants utiles à l'État*, sans les rendre malheureux-préface de l'Abbé Malvaux – P87 -Châlons-sur-Marne 1778

[104] Cabanis - *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* – p 8 – *Les œuvres philosophiques de Cabanis*- Texte établi et présenté par C. Lehec et J. Cazeneuve – Seconde partie – PUF – 1956.

> « Le pauvre valide que le vice éloignerait du travail n'a droit qu'à ce qu'il faut strictement de subsistance pour que la société ne se rende pas en la lui refusant, coupable de sa mort. » [105]. .

En fait il est dit un peu plus loin qu'il faudra l'y forcer :

> « Le devoir de la société donc de chercher à prévenir la misère, de la secourir, d'offrir du travail à ceux auxquels il est nécessaire pour vivre, de les y forcer, s'ils s'y refusent… » [106] .

Il est également question pour Cabanis de faire travailler dans la limite de leur force, les enfants, les vieux et y compris les infirmes, certes à l'exception de ceux qui sont « absolument» dans l'impossibilité de quelque travail que ce soit. On peut peut-être penser que le médecin est là bon juge en la matière pour apprécier les limites de chacun. Cabanis est soucieux tout à la fois de morale et d'économie.

Malgré tout pour Cabanis l'entassement des personnes qui est inhérent à ces établissements est rédhibitoire, car les effets ne sont-ils pas, il pose la question mais la réponse est toute trouvée semble-t-il, de « dégrader jusqu'au dernier point l'intelligence et les mœurs. ». L'intelligence chez Cabanis est indexée sur la sensibilité. Plus l'individu est sollicité par des impressions diverses et variées, plus en retour son jugement, son entendement, sa raison sont stimulés. Or rien de tel chez ces personnes qui « n'ont, avec les objets environnants, et avec les personnes dont ils dépendent que des rapports faux et corrupteurs. ».

Enfin il aborde une question qui a beaucoup préoccupé les membres du comité de mendicité celle de la surveillance par des « chefs dont ils ne sont pas l'affaire propre. ». Faute de surveillance vraie, d'un intérêt personnel à le faire par une reconnaissance pécuniaire, les abus[107] de toutes sortes ont pu se multiplier aux dépens, parfois gravement, des personnes qui étaient là pour être secourues ou soignées, mais également des prisonniers. Cet état de fait a amené la démission des administrateurs de l'hôpital général, en charge de cette surveillance, en 1790, et la mise en place rapidement après d'une commission des hôpitaux de Paris dont Cabanis, rappelons-le, a fait partie. Commission dont la fonction était d'engager la réorganisation de fond en comble de l'administration de ce système de soins.

---

[105] Procès-verbaux et rapports du comité de mendicité de la constituante (1790-1791) publié et annoté par Camille Bloch et Alexandre Tuestey-p 317- Paris

[106] Procès-verbaux et rapports du comité de mendicité de la constituante (1790-1791) publié et annoté par Camille Bloch et Alexandre Tuestey-p 317- Paris

[107] . Dans *Observations sur les hôpitaux* il écrit : « Si les grands hôpitaux ont une influence si funeste sur les individus qui vont y chercher des secours, c'est par les désordres qui y règnent ; c'est par les gaspillages dont ces individus y sont témoins ; c'est parce que les gros travaux y sont confiés à des gens perdus pour la plupart de débauches et de dettes, à des fripons… Mais il est de fait que l'Hôtel Dieu, Bicêtre et la Salpêtrière, sont le refuge d'une foule de bandits qui vont y faire le métier de domestiques, pour se dérober aux poursuites de la police. Ce métier est si dégoûtant dans des maisons aussi nombreuses qu'il est impossible de mettre aucune sévérité dans le choix de ceux qui doivent le remplir, et qu'on est forcé de tolérer ou d'ignorer le désordre de leur conduite, lequel est d'autant plus grand que les chefs se trouvent… trop loin des abus pour pouvoir les surveiller et les réprimer. » p10-11 - *Les œuvres philosophiques de Cabanis*- Texte établi et présenté par C. Lehec et J. Cazeneuve – Seconde partie – PUF – 1956.

Cabanis fait cas des conséquences graves sur le plan économique et social de ce mode de secours publics, tout au moins de la manière dont il est administré, mais plus encore inadéquat dans ses caractéristiques mêmes avec les besoins inhérents à la nature de l'homme. C'est vrai au premier chef pour le pauvre valide, c'est également vrai des malades, qui à ses yeux, ont de meilleures chances de guérir dans des structures plus petites. Il plaide pour celles-ci nous l'avons vu dans *Observations sur les hôpitaux*. Nous trouvons un plaidoyer similaire chez Dupont de Nemours. À croire que Cabanis ait trouvé une inspiration pour son écrit dans Idées sur les secours à donner aux pauvres malades dans les grandes villes, texte de Dupont de Nemours publié en 1786.
Cabanis insiste lourdement sur les conséquences sociales et économiques de ces mesures d'assistance qui outre le fait qu'elles peuvent en entretenant oisiveté et paresse priver de bras le pays qui en a besoin, mais à l'opposé en versant dans le cas d'ateliers de travail des salaires plus élevés que ceux du privé risquer à coup sûr de fausser sérieusement le libre jeu de l'économie en haussant le prix de la main-d'œuvre. Qui plus est ces activités encadrées par l'État sont en général à durée limitée et le « pauvre industrieux » va se retrouver bientôt au chômage et par-là exposé une nouvelle fois à mendier.
Cabanis est par ailleurs convaincu que la promiscuité inhérente à ces lieux est source d'une véritable contagion morale en « développant » et « répandant » une « corruption meurtrière».

e) Les secours à domicile.

Cabanis dans une note de bas de page fait référence à l'écrit de Dupont de Nemours : Idées sur les secours à donner aux pauvres malades dans les grandes villes publiées en 1786 à Philadelphie. Dans l'introduction l'auteur indique des pistes de recherche dans les domaines de la morale, de la politique et de l'administration qu'il nous semble que Cabanis a suivi tout particulièrement en élaborant ses rapports du physique et du moral de l'homme.

> « La morale, la politique, l'administration même sont aussi des sciences, dont le principe, comme ceux des autres sciences, doivent être cherchés dans la nature ; et qui, comme les autres sciences, présentent une foule de problèmes dont il faut espérer que la plupart deviendront susceptibles d'être rigoureusement résolus par le calcul, et les autres de l'être avec un degré d'approximation suffisante pour éclairer dans la pratique, les intentions d'un gouvernement paternel. » [108]

Toujours dans cette introduction il se pourrait très bien qu'il ait pu contribuer à engager Cabanis à s'occuper de ces objets qui « intéressent le plus la société civile. »

[108] Dupont de Nemours-idées sur les secours à donner aux pauvres malades dans les grandes villes-p 6-7-Philadelphie 1786.

> « Ce serait, sans doute, un grand service à rendre au genre humain, que de contribuer à inspirer aux meilleurs esprits le désir de s'occuper des objets qui intéressent le plus la société civile. » [109]

La suite est non moins importante dans la mesure où l'on retrouve le vœu de Cabanis de fonder scientifiquement un certain nombre d'assertions dans les différentes matières de morale de politique qui telles quelles relevaient encore de la métaphysique. Les résultats obtenus par ses travaux sur les rapports du physique et du moral permettant de le réaliser. C'est tout un système socio-économique de type libéral qui nous le verrons sera ainsi fondé en fait.

> « Lorsqu'ils auront conçu la curiosité d'appliquer aux questions d'utilité publique la méthode de l'observation, seule voie qui puisse conduire à le soumettre par la suite aux flambeaux de l'analyse, on pourra se flatter que beaucoup d'opinions qui semblent arbitraires aujourd'hui, finiront par ne pouvoir plus l'être, il est plus que vraisemblable, qu'on reconnaîtra que l'art de rendre les hommes heureux tient à un fort petit nombre d'institutions et de lois. » [110]

Le médecin étant tout à fait à même de par ses connaissances de l'homme physique et moral d'apporter des avis sur les réponses à donner aux différentes questions que pose la mise en place des secours publics tant sur les plans de la morale, de l'économie et de la politique. C'est à notre sens ce à quoi Cabanis s'emploie dans cet écrit. L'idée d'une unité du physique et du moral est déjà présente ici et opère dans certaines des réponses apportées par le médecin et ce apparemment avant même sa systématisation dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*[111]. En suivant ces avis le moraliste, l'économiste, le politique, harmoniseront les intérêts individuels et collectifs.
Les secours à domicile lui semblent a priori la meilleure solution pour apporter les soins aux pauvres malades[112]. A priori dans la mesure où l'on n'a pas assez de recul pour juger avec exactitude nous dit-il des avantages et des inconvénients. Cependant dans l'alternative entre secours à domicile et secours à l'hôpital il y a unanimité pour les premiers. Il ne précise pas ici en quoi les secours à domicile sont plus avantageux pour les pauvres malades que les autres mesures d'assistance. Cependant ils n'ont aucun des inconvénients dont il a été question plus haut à propos des hôpitaux, et même tout le contraire. Ces avantages sont jusqu'à plus ample informé : moraux, économiques, politiques et médicaux, sont ceux-là mêmes qu'y voient parmi d'autres Dupont de Nemours et les auteurs du quatrième rapport du comité de mendicité du 1er décembre 1790.

---

[109] Dupont de Nemours-idées sur les secours à donner aux pauvres malades dans les grandes villes-p 6-7- Philadelphie 1786.
[110] Dupont de Nemours-idées sur les secours à donner aux pauvres malades dans les grandes villes-p 7- Philadelphie 1786.
[111] . Nous renvoyons au commentaire de la note 17 ci-dessus.
[112] Ce sera la conclusion, mais sur un mode plus affirmé que le propos de Cabanis, du Rapport du comité de mendicité après la visite approfondie par quelques-uns de ses membres des différents établissements que comportait l'hôpital général : « N'étant pas chargés par l'Assemblée de présenter des vues d'amélioration sur les maisons de charité de Paris, nous nous bornerons seulement à dire que si le système des secours à domicile prévalait. ». Procès-verbaux et rapports du comité de mendicité de la constituante (1790-1791) publié et annoté par Camille Bloch et Alexandre Tuestey-p 635- Paris

Ces différents auteurs dont Cabanis montre en quoi les mesures d'économie ne sont pas incompatibles avec la bienfaisance : citons Dupont de Nemours:

> «…Si c'est à son égard la perfection de la charité considérée sous l'aspect de bienfaisance, et sous celui d'économie publique et privée, de bonne et sage administration : lorsqu'il devient malade, il doit par la même raison, pour son propre bien et pour celui de l'État, ne retomber à la charge de la société, qu'au moment où la famille est impuissante, et précisément en proportion de cette impuissance. » [113] ,

et sur le même sujet pour La Rochefoucauld-Liancourt :

> « Les vrais principes de la bienfaisance, la véritable politique, nous dirions même l'économie, si l'on pouvait ajouter cette considération à toutes les autres, exigent qu'ils soient secourus chez eux et confiés aux soins de leur famille… » [114] .

Cette politique des secours à domicile en s'amplifiant autorisera la réduction du nombre des hôpitaux, mais également leur taille :

> « D'abord, plus grand sera le nombre des malades soignés dans leur domicile, moins il faudra d'hôpitaux et moins il faudra surtout de grands hôpitaux… » [115],

Dupont de Nemours qui au terme d'une démonstration qui conclut aux indiscutables avantages sur le plan économique des secours à domicile, mais pas seulement, écrit :

> « Mais, quand on peut, ainsi que nous l'avons démontré, en épargnant un capital immense, et avec une dépense annuelle moindre des trois huitièmes, soigner un quart de plus de malades indigents, leur épargner les plus cruelles de leurs peines, et en rendre à la vie un tiers de plus : il n'y a certainement pas à hésiter dans le choix ; et nuls intérêts particuliers ne sauraient parvenir à égarer sur un objet aussi important l'opinion publique. » [116].

La Rochefoucauld-Liancourt chiffre également cet avantage dans un rapport du comité de mendicité :

---

[113] Dupont de Nemours-idées sur les secours à donner aux pauvres malades dans les grandes villes-p 15-Philadelphie 1786.

[114] Procès-verbaux et rapports du comité de mendicité de la constituante (1790-1791) publié et annoté par Camille Bloch et Alexandre Tuestey-p 393-394- Paris

[115] Procès-verbaux et rapports du comité de mendicité de la constituante (1790-1791) publié et annoté par Camille Bloch et Alexandre Tuestey-p 393-394- Paris

[116] Dupont de Nemours-idées sur les secours à donner aux pauvres malades dans les grandes villes-p 18 - Philadelphie 1786.

> «L'économie qui en résulterait serait très considérable, puisqu'une somme beaucoup moins considérable que la moitié de celle que coûte aujourd'hui le pauvre de l'hôpital soutiendrait suffisamment l'individu secouru chez lui et que sur près de 11 000 pauvres, ce mode de secours pourrait avoir lieu pour plus de 8000 c'est-à-dire pour les enfants et pour les personnes des deux sexes qui ne sont pas prisonniers, insensés ou sans famille : le reste des individus qui ne pourraient être assistés que dans les hôpitaux, divisés dans plusieurs maisons, recevraient des secours plus entiers, une assistance plus personnelle, plus consolatrice. » [117] .

Les avantages des secours à domicile autres que pécuniaires se retrouvent également dans l'ordre du médical et de l'humanitaire

> «… et ce n'est pas seulement le calcul rigoureux d'une juste et prudente économie, c'est encore la combinaison d'une bienfaisance éclairée et sentimentale, qui doit faire craindre de condamner aux salles d'un hôpital et à la négligence inévitable de ses infirmiers, celui qui peut avoir chez lui, ou chez un autre, un mauvais lit qu'il ne partage avec personne, et les soins d'une parente ou même d'une voisine qui ne soient point partagées. » [118] .

Cette assistance du malade par ses proches est conforme à l'ordre de la nature et représente donc une très bonne base pour donner le plus d'efficace possible aux soins. Le médecin doit être seul juge, qui des malades relèvent de l'hospitalisation ou pas. Il est arrivé que Cabanis en tant que membre du Comité des hôpitaux de Paris avec son collègue Thouret aient été dépêchés par le Comité pour présider entre autres à l'admission de personnes qui s'étaient présentées à Bicêtre ou à la Salpêtrière avec l'intention d'être hospitalisées. Dupont de Nemours poursuit :

> « […] toutes les fois qu'on se rapproche de la nature, les biens se cumulent. Lorsqu'on s'en éloigne, ils ne se font plus qu'aux dépens les uns des autres.»[119] .

Afin d'illustrer son propos il donne un exemple quelque peu idéalisé d'un artisan chef de famille qui tombe malade et ne peut pas poursuivre son activité :

> « Un artisan, un ouvrier, père de famille, tombe malade, leur salaire qui faisait vivre leur ménage, est interrompu. Si on les transporte dans un hôpital, il quitte avec une double affliction leur femme et leurs enfants, dont il regrette les soins : leur femme et leurs enfants qu'ils laissent sans pain et réduits à la mendicité. Si au contraire on ne les sépare point, le père soigné et consolé, sera moins longtemps et moins dangereusement malade : et dans la dépense que la charité devra faire pour lui, il y

[117] Procès-verbaux et rapports du comité de mendicité de la constituante (1790-1791) publié et annoté par Camille Bloch et Alexandre Tuestey-p 635- Paris
[118] Dupont de Nemours-idées sur les secours à donner aux pauvres malades dans les grandes villes-p 63 ont Philadelphie 1786.
[119] Dupont de Nemours-Idées sur les secours à donner aux pauvres malades dans les grandes villes-p 20 - Philadelphie 1786.

> en a une partie, qui, sans lui nuire et sans multiplier les frais, peut tourner au profit de la famille. Il faut bien que quelqu'un mange la viande dont on lui aura fait du bouillon… La femme et les enfants peuvent donc se retrouver sauvés de la misère, au lieu d'envoyer le malade dépenser 30 sols par jour dans un Hôtel-Dieu, on le laisse, aidé de leurs soins, en consommer 20 au milieu de ceux qui l'aiment et qui lui sont chers. » [120] .

Dans le quatrième rapport du comité de mendicité les bienfaits des secours à domicile sont bien soulignés, très proches des propos tenus par Cabanis :

> « C'est d'ailleurs par les soins mutuels que l'esprit de famille se conserve, que les liens naturels se resserrent, que la bonté se cultive, que les mœurs se perfectionnent ; presque toutes les vertus humaines sont fondées sur la bienveillance réciproque, et elles sont toutes encouragées dans un empire qui ne veut plus être conduit que par la justice et les lois. Enfin, l'espèce de honte et de dégoût que l'indigent éprouve la première fois qu'il est obligé d'entrer à l'hôpital sont des impressions salutaires dans leurs effets, elles tiennent à un sentiment de fierté et d'indépendance personnelle, bien précieux à encourager dans un gouvernement libre ; elles sont le germe de la prévoyance et de l'énergie qui les développent ; elles sont une source d'activité dans les travaux, d'économie dans les dépenses, de bonheur pour les individus et de prospérité nationale ; les institutions publiques doivent donc bien se garder de les affaiblir par l'habitude, elles disparaîtraient bientôt ; elles doivent tendre au contraire à leur donner plus de force, et c'est un des grands bien des secours à domicile qui joignent encore aux avantages moraux résultant de leur nature celui de soulager l'indigence de plusieurs individus, en paraissant n'avoir en vue que la maladie d'un seul. » [121]

La circonspection de Cabanis tient peut-être en partie aux limites qu'il voit dans les soins, les conseils, prodigués par l'entourage familial ou tout autre proche intéressés à la santé du malade. À ses yeux il le précise dans Du degré de certitude la médecine le médecin a un rôle essentiel à jouer dans la rationalisation des soins et quand il le faut, ce qui est fréquent, dissuader l'entourage de toute initiative qui pourrait être préjudiciables à leurs patients.
Les réserves explicites de Cabanis portent sur deux points principalement. C'est là certes une bonne mesure sur le plan socio-économique à la condition de s'assurer d'une part de l'honnêteté des personnes chargées de distribuer l'aide aux différents foyers des personnes malades, ce qui revient à mettre en place des dispositifs propres à les contrôler dans la délivrance des secours, et d'autre part de faire en sorte, en prenant toutes précautions utiles dans l'organisation des pouvoirs publics, d'empêcher des dérives institutionnelles, plus précisément de prévenir l'action, toujours possible dans ces temps troublés, d'insurrecteurs, ou autres corrupteurs , qui, sous couvert d'apporter des secours, au contact d'une grande quantité d'individus jugés fragiles et crédules appartenant à la «

[120] Dupont de Nemours-idées sur les secours à donner aux pauvres malades dans les grandes villes-p 20-21 ont Philadelphie 1786.
[121] Procès-verbaux et rapports du comité de mendicité de la constituante (1790-1791) publié et annoté par Camille Bloch et Alexandre Tuestey-p 394- Paris

classe de la société la moins éclairée et la plus mécontente. », auraient de la sorte toute latitude pour les embrigader, les corrompre ou encore les inciter à la révolte.

Cette méfiance à l'égard d'une administration tient peut-être à l'impéritie dont ont fait preuve les administrateurs de l'hôpital général[122] . À tel point qu'en 1790 ils ont apparemment de leur propre chef et collectivement démissionné : « donné la démission de leur place qu'ils ont déclaré ne vouloir plus exercer » et qu'ils ont été quelques temps après remplacés par un comité des hôpitaux de Paris dont Cabanis a été l'un des cinq membres. Dans son neuvième rapport fait au nom du comité de mendicité la Rochefoucauld-Liancourt et collaborateurs exonèrent cependant quelque peu les administrateurs des hôpitaux de Paris des abus qui ont été commis sous leur mandat ; c'est parmi les intermédiaires qu'il faut trouver les fautifs :

> « …… Et nous ferons voir alors comment, sous l'administration d'hommes honnêtes, vertueux et bien intentionnés, les préjugés et la routine peuvent cependant consacrer et légitimer, pour ainsi dire, des usages que la plus simple réflexion réprouve, et faire même méconnaître les droits de l'humanité. ». [123]

Les administrateurs eux-mêmes :

> « par l'étendue de leurs occupations personnelles, [ne pouvaient] se livrer à des examens partiels, ne connaissaient que des résultats de comptes, n'étaient appelés à prononcer que sur les affaires majeures, et leurs décisions, toujours préparées, et maîtrisées en quelque sorte par les détails dont ils n'étaient pas instruits, se trouvaient dictés toujours aussi d'avance par ceux même qui les provoquaient» [124].

Ainsi dédouanés de toutes fautes se sont sur leurs mandataires et autres sur qui elles retombent non sans raison à en croire les rapporteurs du comité de mendicité :

> « Cette confiance, nécessairement aveugle, des administrateurs dans ceux qui sont en première ligne au-dessous de, a dû encore entourer ceux-ci de séduction, d'hypocrisie, et produire ainsi un mauvais choix de seconds employés ; car les hommes honnêtes sont généralement fières et se prêtent peu aux moyens si familier à l'intrigue, qui se retrouvent partout où il y a à obtenir, et d'autant plus dangereusement pour celui qui distribue les faveurs que toujours ils prennent ses couleurs. De là l'énorme disproportion d'employés avec les pauvres à assister, elle est de plus d'un sur cinq : de là le traitement plus considérable de ses employés. L'abondance de leurs commodités, d'une sorte de luxe qui contraste douloureusement avec l'insuffisance du secours des pauvres de là le choix, souvent mauvais, des gouvernantes qui, prises dans les élèves de la maison et n'en connaissant que les usages, en enseignent et en perpétuent nécessairement

[122] L'administration supérieure était composée de l'archevêque de Paris, des premiers présidents des cours souveraines, du procureur général du Parlement de Paris, du lieutenant de police, du prévôt des marchands.

[123] Procès-verbaux et rapports du comité de mendicité de la constituante (1790-1791) publié et annoté par Camille Bloch et Alexandre Tuestey-p 578

[124] Procès-verbaux et rapports du comité de mendicité de la constituante (1790-1791) publié et annoté par Camille Bloch et Alexandre Tuestey-p 632 Paris

> l'ignorance et les abus de là cette charité peu réfléchie qui, entassant dans les maisons un beaucoup plus grand nombre de pauvres qu'elles n'en peuvent contenir, au bien-être de tous nuit à la santé, au bien-être de tous, et augmente à un point considérable la chance des mortalités ; de là cette indifférence pour les malheureux, vice véritablement capital de cette grande administration, et par lequel aucune classe n'étant encouragé au travail, les pauvres y végètent malheureux et les enfants y prennent le germe de tous les vices qui prédestinent en quelque sorte le reste de leur vie au malheur, à la misère et au crime » [125]

Ce précédent pourrait largement expliquer que les autorités politiques et administratives soient amenées à prendre toutes sortes de précautions afin d'empêcher que de tels abus viennent entacher à l'avenir le bon déroulement des secours à domicile. En attendant c'est Cabanis qui soulève le problème. À ses yeux ce genre d'aumône « surveillé soigneusement, est préférable à presque tous ceux qu'on a tentés jusqu'à ce jour ». Il propose une esquisse d'organigramme, qui rappelle l'organisation administrative hiérarchisée qui existait déjà dans les hôpitaux. Mais tout en recrutant des hommes de confiance il était nécessaire que chaque niveau hiérarchique fasse l'objet d'une surveillance étroite dans sa gestion. Surveillance qui a chacun des niveaux serait exercée par sa tutelle directe. L'administration centrale devait contrôler les administrateurs, ceux-ci leurs mandataires et ces derniers des agents chargés plus directement des secours aux pauvres.
Parmi les candidats pressentis Cabanis semble privilégier les médecins. Dans une longue note placée dans la conclusion de Du degré de certitude la médecine il en donne les raisons. Le médecin établit une sorte de lien entre l'individu et la collectivité :

> « En pénétrant dans l'intérieur des âmes, en s'associant par l'empire d'une douce confiance aux pensées et aux sentiments des familles, combien ne peut-il pas combattre de préjugés nuisibles ! Combien ne peut-il pas répandre d'utiles vérités ! Cette influence qu'il tient à la nature même de ses fonctions, a quelquefois des effets généraux très étendus : elle devient une véritable puissance publique. » [126] .

Le médecin prend alors une stature de magistrats, ses opinions « peuvent facilement devenir des autorités. ». Leur formation « études sévères », leur pratique qui leur font « … voir à nu le fonds de beaucoup de choses », les « sacrifices continuels de leur vie » aident à comprendre que « en général, les médecins sont plus libres de préjugés que la plupart des autres hommes. » . Ils sont de la sorte armés pour pourfendre efficacement les « charlatans de toute espèce», ceux qui opèrent, certes dans le domaine de la santé, et pourquoi pas, du religieux, et de la politique, d'autant plus qu'ils s'appuient pour ce faire «sur des faits physiques, et que pour en affaiblir la force, il faudrait pouvoir anéantir ces faits». Les médecins ont si l'on y regarde bien un rôle à jouer sur les plans politique et social sous un gouvernement libre :

> « Que les médecins poursuivent ; qu'ils continuent de remplir cette tâche respectable ; qu'ils deviennent des surveillants de la morale, comme ils le sont de la

[125] Procès-verbaux et rapports du comité de mendicité de la constituante (1790-1791) publié et annoté par Camille Bloch et Alexandre Tuestey-p 633-634 Paris
[126] Cabanis *Du degré de certitude de la médecine*- note 2 p 99- 100- *Les œuvres philosophiques de Cabanis*- Texte établi et présenté par C. Lehec et J. Cazeneuve – Seconde partie – PUF – 1956.

> santé publique ; enfin, que les gouvernements libres et amis des hommes trouvent en eux de zélés apôtres de la vérité et de la morale, dont la voix, répandant chaque jour dans le sein des familles les lumières avec les consolations, fassent germer de toutes parts les semences de la raison, des véritables vertus et, par conséquent, du bonheur. » [127]

f) Mesures palliatives avant tout contre la pauvreté.

Mesures palliatives avant de pouvoir engager de véritables mesures curatives contre la pauvreté

La transition nécessaire avant d'en arriver à l'extinction de la mendicité passe, aussi problématique soient ces moyens, par la conservation tout un temps des hôpitaux et de l'aumône. Cabanis est d'accord avec celui qui a écrit « pour extirper la mendicité il faut détruire les hôpitaux et faire cesser l'aumône », cependant il précise qu'il faut l'entendre comme un but à atteindre et non un moyen. Il ne faut pas en effet prendre le moyen pour la cause et ceci même si l'hôpital tout comme l'aumône ne cessent dans l'état présent d'aggraver le phénomène de la mendicité. Mais pour lui « les causes nombreuses de la misère» sont ailleurs. L'auteur, un peu pressé, de « ce mot profond » rapportée par Cabanis est possiblement Montlinot qui dans son Discours sur la mendicité introduit la chose ainsi :

> « La question que je vais traiter renferme deux objets : par quels moyens peut-on venir à bout de détruire la mendicité ? Ma réponse est simple : ne faisons plus d'aumônes, et détruisons les hôpitaux… ».

Ce peut être également Barère[128] , qui lance dans son intervention à la Convention du 22 floréal an 2 ce mot d'ordre :

> « Plus d'aumônes, plus d'hôpitaux ! Tel est le but vers lequel la Convention doit marcher sans cesse ; car ces deux mots doivent être effacés du vocabulaire républicain. ».

La chose se fera à marche forcée. Sous la Convention Roger-Ducos dans un rapport au nom du Comité des secours publics reprochera leur inertie aux Assemblées constituantes et législatives, leurs membres ont en effet « beaucoup parlé d'indigence et de mendicité » mais n'ont rien fait de plus que le gouvernement d'ancien régime pour soulager le pauvre et « faire disparaître le mendiant ». Seules les lois votées sous la Convention « ont atteint ce but
; il ne s'agit que de les faire exécuter. » [129]. Ce rapport est conclu par un projet de décret ordonnant que les secours publics se substituent totalement aux secours privés :

---

[127] Cabanis *Du degré de certitude de la médecine*- note 2 p 99- 101- *Les œuvres philosophiques de Cabanis*- Texte établi et présenté par C. Lehec et J. Cazeneuve – Seconde partie – PUF – 1956.

[128] Rapport sur les moyens d'extirper la mendicité, et sur les secours que doit accorder la république aux citoyens indigents. Fait par Barère, au nom du comité de Salut public, dans la séance du 22 floréal an II

> « Considérant que la nation française a contracté l'engagement de secourir l'indigence ; que ce serait manqué le but d'extinction de la mendicité que de confier à des sociétés particulières la répartition des sommes destinées au soulagement des pauvres ; que c'est de la nation seule que le citoyen en souffrance à droit de réclamer, et doit directement recevoir de quoi subvenir à ses besoins » [130].

L'intervention de Barère en 1794 est postérieure aux rapports faits au nom du comité de mendicité en 1791 dont Cabanis extrait nous dit-il son écrit sur les secours publics. Quoi qu'il en soit ce texte n'est publié qu'en 1803 et Cabanis avait tout le loisir de tenir compte entre autres choses de ce qui s'était dit et écrit dans l'intervalle sur ce problème de la mendicité[131] . On voit mal Cabanis qui dans nombre de ses écrits rejette absolument le mouvement jacobin puisse parler dans des termes assez posés bien qu'ambiguës de Barère comme l'auteur de ce « mot profond ». D'autant que Barère et consorts de la Convention n'en sont pas restés au mot mais se préparaient à passer à l'acte. Au reste le deuxième rapport que Barère comptait présenter à la Convention portait « sur les moyens prompts et efficaces de déblayer la mendicité dans les villes. ». Ce qui allait tout à fait à l'encontre on le voit ici des délais, au demeurant indéterminés, qui paraissaient nécessaires à Cabanis pour empêcher tout désordre social. De la sorte on peut sans peine penser que les solutions apportées par la Convention ne pouvaient être pour lui qu'irréalistes et dangereuses. C'est donc plus probablement de Montlinot, cet ancien collègue du comité des hôpitaux de Paris, ce même s'il a eu un rôle de conseiller pendant la Convention jacobine, dont Cabanis fait cas quand il écrit: un homme « doué de ce genre d'esprit dont le propre est de marcher toujours aux grands résultats, [et qui] s'est pourtant attaché d'une manière particulière à la recherche et à l'examen des faits.». Ne doit-t-on pas voir une réserve dans « dont le propre est de marcher aux grands résultats », qui donne à croire que Montlinot est un homme à système. Lui qui «pourtant» a donné d'un autre côté une grande importance au factuel. Montlinot pourrait s'inscrire en faux, car dans son Essai sur la mendicité, critiquant, parce qu'ils étaient essentiellement spéculatifs, nombre d'écrits qui traitaient de la bienfaisance, il souscrit au contraire à la méthode louée elle-même par Cabanis qui consiste à dériver les principes de l'observation et de l'expérience :

> «Quelques idées simples, qui ne sont que le résultat de l'expérience et de l'observation. » [132]

---

[129] Roger-Ducos-séance du 29 prairial an II-p 754-Réimpression de l'ancien Moniteur-(mai 1789-novembre 1799)-tome 20e-Paris MDCCCXLI.

[130] Roger-Ducos-séance du 29 prairial an II-p 754-Réimpression de l'ancien Moniteur-(mai 1789-novembre 1799)-tome 20e-Paris MDCCCXLI.

[131] il est curieux que Cabanis qui ne publie ce texte qu'en 1803 n'ai pas jugé, au prix d'une éventuelle révision, bon de commenter ses prises de position de la Convention jacobine sur cette question de la mendicité et de secours publics. Cela d'autant qu'on ne peut pas vraiment dater l'époque où il l'a écrit et que son avertissement, mais pas seulement, donne le sentiment que durant toutes ces années de la révolution rien n'a été vraiment fait pour juguler ce problème de la mendicité. Cabanis attendait tout des effets progressifs d'une politique économique libérale qui avec le temps réduirait toujours plus ce phénomène de la mendicité jusqu'à son extinction. Le régime jacobin était dépensier, Cabanis, à la suite, ou avec d'autres libéraux, et l'on peut citer Dupont de Nemours, Turgot… ne songeaient eux au contraire qu'à limiter les dépenses de l'État et de cette façon à réduire l'imposition afin de promouvoir une économie libérale. En attendant l'aumône privée était là pour soulager l'État financièrement.

[132] État actuel du dépôt de Soissons, précédé d'un Essai sur la mendicité par M De Montlinot-compte : Année 1786. À Soissons-1789.

La réticence de Cabanis nous semble bien mise en évidence quand on confronte son jugement à celui somme toute assez laudatif que porte Guy Thuillier sur Montlinot:

> « C'était un homme à idées, un « projeteur» capable de bâtir des systèmes compliqués, d'inventer des choses neuves, dont certaines eurent une longue durée de vie… Et à cette capacité doctrinale il joignait (ce qui était fort rare à l'époque) une longue pratique sociale, il avait de 1781 à 1793 observé, gouverné, géré plusieurs milliers de mendiants, il tenait les deux bouts de la chaîne le général et le particulier ce qui devait en faire un administrateur fort capable… » [133] .

Cette ambiguïté dans le commentaire de Cabanis, sans qu'il y ait lieu là d' un désaveu ferme, traduit peut-être une méfiance à l'égard d'un homme qui était successivement protégé de Necker, collaborateur entre autres de La Rochefoucauld-Liancourt, puis de François de Neufchâteau et qui l'a été également de Barère. Barère à qui il a peut-être suggéré, entre autres choses, ce « mot profond » qui au départ était sien. Guy Thuillier pense en effet que Montlinot a pris « une grande part à la préparation de la loi du 22 floréal an 2 » [134] et qu'il a même rédigé, des documents l'attestent, certaines parties au moins du deuxième rapport que Barère n'a au reste jamais prononcé, en raison du 9 thermidor.
Pour Cabanis, pas plus que pour les conventionnels, il n'y a pas le choix face à l'urgence de secourir les pauvres malades :

> « Mais assurément, quand des malheureux manquent du plus indispensable nécessaire, il faut leur fournir ; quand des malades sont privés chez eux de toute secours, il faut leur en donner : toutes les théories et des calculs cèdent au prix de la nature, au devoir de l'humanité. La nécessité de l'aumône publique est donc trop évidente. » [135].

Mais les modes de distribution de cette aumône publique diffèrent sensiblement. Cette tâche nous l'avons vu revient à l'État sous la convention jacobine, pour Cabanis elle doit être laissée pour une large part à l'initiative des institutions privées. L'État ne doit pas pour bien faire s'en mêler d'aucune façon :

---

[133] Guy Thuillier – *Un expert en mendicité* : Montlinot (1732-1801) – La revue administrative – 53° année- N) 315, PP 245-252

[134] Guy Thuillier-*Le désordre de l'administration napoléonienne* : l'échec des dépôts de mendicité (1808-1815)-revue administrative-numéro 325 (janvier février 2002)-PP. 30-36

[135] Cabanis- *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* – p10 - *Les œuvres philosophiques de Cabanis*- Texte établi et présenté par C. Lehec et J. Cazeneuve – Seconde partie – PUF – 1956

> « Au reste il paraît que ce n'est pas au gouvernement à diriger ces expériences : elles se font presque toujours mal en son nom. » [136] .

Il donne l'exemple fameux en son temps des initiatives d'un philanthrope anglais connu sous le nom de comte de Rumford qui consacra une partie de sa vie à secourir les indigents. Il le fit en particulier en organisant la distribution des soupes populaires. Ce sont de telles initiatives que Cabanis appelle de ses vœux. Il rappelle cependant que d'ores et déjà de nombreuses tentatives pour pallier ce problème ont été faites mais aucune jusqu'à maintenant ne s'est montré suffisante pour résoudre toutes les questions. Que pour d'autres expériences tentées il faudra encore du temps pour juger de leur efficience. Pour leur part les conventionnels sont allés bien plus vite en besogne en décrétant le versement par l'État de pensions aux personnes dépendantes infirmes, malades ou trop âgées. Ainsi dans l'arrêté du 5 prairial de l'an 2 il est stipulé que

> « Les mendiants infirmes, hors d'état de travailler, qui se sont fait ou se feront inscrire dans leurs sections respectives, recevront, à titre de secours et pour subvenir à leur subsistance, 15 sous par jour, 25 lorsqu'ils sont mariés, et cinq sous pour chacun des enfants qu'ils pourront avoir et qui n'auront pas atteint l'âge de 12 ans, ou qui seront infirmes. » [137],

Il en sera également ainsi pour les mendiants infirmes susceptibles de quelque travail qui eux recevront les deux tiers des secours ci-dessus.
À défaut de ces secours en argent, plus encore quand ils viennent de l'État, solution au reste que réprouve Cabanis, les aides en nature dont il fait cas, pour pallier dans l'immédiat et urgemment aux premiers besoins des pauvres, pourraient sous bénéfice d'inventaire être de bonnes mesures transitoires. Il faudra attendre le début du consulat pour voir se dessiner un projet d'extension d'établissements de soupes à la Rumford. Dans un rapport au ministre de l'intérieur rédigé par Antoine-Alexis Cadet-de-Vaux au nom du Comité général de bienfaisance il est indiqué :

> « Le ministre de l'intérieur s'est rendu l'organe des amis de l'humanité pour l'extension d'établissements de soupes à la Rumford : il informe le Comité général de bienfaisance de ce vœu, il invite à provoquer de semblables institutions dans tous les arrondissements de la capitale. [138]».

---

[136] Cabanis- *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* – p10 - *Les œuvres philosophiques de Cabanis*- Texte établi et présenté par C. Lehec et J. Cazeneuve – Seconde partie – PUF – 1956

[137] *Arrêté du comité de Salut public en date du 5 prairial, l'an 2 de la République française une et indivisible*-signé Collot d'Herbois, Barère, Billaud-Varennes- p 397-Réimpression de l'ancien Moniteur-(mai 1789-novembre 1799)-tome 20e-Paris MDCCCXLI.

[138] *La Décade philosophique comme système*-1794-1807-tome 6-Sciences philosophiques morales enregistrées documents et politiques 1798-1802-sous la direction de Josiane Boulad-Ayoub-p 256-Presses universitaires de Rennes-2003

Ceci a été suivi d'effet car en 1801 C. De Candolle dans un rapport à l'Assemblée générale des souscripteurs pour les soupes économiques qui s'est tenu chez le Préfet de la Seine nous apprend que :

> « 1700 souscriptions ont rendu le comité dépositaire d'une somme de 36 000 fr., avec laquelle il a établi dans divers quartiers de Paris, sept fourneaux, et distribué dans le cours de l'hiver 162 000 soupes. À la fin de floréal une somme de 12 000 fr. restera et servira à remettre en train de nouvelles distributions pour l'hiver prochain. ».

Il nous apprend également que

> « Les pauvres de Paris ne sont pas les seuls qui aient joui des avantages produits par les soupes économiques : des associations semblables à la nôtre se sont formées dans plusieurs villes de France : à Bordeaux… À Strasbourg… À Agen… À Bruxelles… Dans le village de Sèvres… À Montpellier… À Rouen… Etc. ».

Si jamais Cabanis a tenu compte de ces résultats rapportés dans la Décade, il continue à faire preuve malgré tout d'une certaine réserve quant aux capacités de cette forme de secours à résoudre toutes les questions, ce qui jure quelque peu avec l'optimisme confiant de l'auteur du rapport en 1801. Celui-ci prophétise en effet :

> « Serait-il enfin sans intérêt de vous présenter le tableau des avantages immenses que la France peut retirer de ce mode des souscriptions qui s'y établit avec succès ? Je vois dans cet usage salutaire le gage certain de l'amélioration de l'esprit public ; je vois les riches engagés à tourner leur attention vers le bien général ; je vois les pauvres secourus avec discernement et dans les bornes que prescrit l'intérêt de la société bien entendu ; je vois enfin des découvertes nouvelles répandues et adoptées avec plus de facilité. Si je ne me fais aucune illusion, la souscription des soupes économiques a contribué à introduire en France l'utile usage des souscriptions de bienfaisance, et peut-être à attirer l'attention du public et du gouvernement sur l'amélioration du sort des pauvres. » [139]

g) Recherches à l'échelle européenne de moyens palliatifs puis curatifs à la misère.

Recherches à l'échelle européenne de palliatifs à la misère et dans le même mouvement identification des causes possibles de cette maladie de société en vue de sa curation. D'entrée dans l'avertissement Cabanis prévient

[139] La Décade philosophique comme système-1794-1807-tome6-Sciences philosophiques morales enregistrées documents et politiques 1798-1802-sous la direction de Josiane Boulad-Ayoub-p 256-Presses universitaires de Rennes-2003

> « De toutes les maladies qui minent les états modernes, la mendicité paraît en effet la plus redoutable. Il n'y aucun des gouvernements d'Europe qu'elle ne semble menacer de prochains bouleversements ; et si, par des mesures sages on ne se hâte en tout lieu de prévenir le choc, la société civile elle-même peut y courir de grands dangers. » [140]

Des politiques, des philosophes, des médecins, des hommes de loi ont proposé des palliations à la mendicité. Suivant ces propositions toutes théoriques au départ des actions ont été engagées. Au moment même où Cabanis rédige son texte elles étaient encore en cours d'évaluation, en particulier comme on l'a vu pour les secours à domicile. Ces expériences, menées un temps suffisant, à petite échelle, devraient permettre de décider, à partir des résultats obtenus, de la valeur des principes qui les ont conduites. Comme l'écrit Cabanis :

> « Pour les admettre comme évident et sûr dans la pratique, il faut que la pratique elle-même en ait suffisamment confirmée la certitude. » [141].

Ces expériences prises en compte ne se limitaient pas au territoire français, mais concernaient celles tentées pareillement dans d'autres pays européens. Dans une note de bas de page Cabanis fait mention de l'importante initiative prise en l'an VII par le ministre de l'intérieur François Neufchâteau de faire traduire toute une série de textes, de l'anglais, de l'allemand, de l'espagnol et de l'italien, ou encore du danois[142] …, pour la plupart consacrés à la question des secours publics. Ils furent publiés entre 1798 et 1804[143] .

---

[140] . Cabanis - *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* – p2- *Les œuvres philosophiques de Cabanis*- Texte établi et présenté par C. Lehec et J. Cazeneuve – Seconde partie – PUF – 1956

[141] On retrouve les exigences épistémologiques de *Du degré de certitude la médecine*. Il y a au demeurant ici, plus qu'une métaphore médicale, une réalité : la mendicité est l'expression majeure d'une maladie gravissime touchant les états européens. Il faut réduire urgemment ce symptôme, en changeant certaines lois et en réformant l'administration qui régissait jusque-là les secours, puis traiter ses causes qui ont rapport tout à la fois au social, à l'économique et au politique.

[142] Mémoires sur les établissements allemands : « Détails sur l'établissement formé à Munich en faveur des pauvres traduits de l'allemand par le comte de Rumfort », « Rapport de l'institut des indigents de Hambourg»… Mémoires sur les établissements suisses : « Règlements des établissements de charité du canton de Berne ». « Compte rendu de l'école des filles de Zurich »… Mémoires sur les établissements espagnols : « Instructions pour la junte d'hospice et de refuge de Barcelone » ; « Analyse des statuts de l'hospice royal de Madrid »… Mémoires sur les établissements anglais : « Règlements de la maison de travail de Bridewell et de l'hôpital des fous à Londres, par l'assemblée générale des administrateurs des hôpitaux royaux de Bridewell et de Bedlam.»; « Recherches sur les pauvres » de John Mac-Farland ; « Rapports d'une société pour améliorer le sort des pauvres ; extrait d'un rapport sur une société établie à Wendover, pour encourager la prévoyance et l'industrie, par le révérend Joseph Smith. » ; « Histoire des principaux lazarets de l'Europe, accompagné de différents mémoires relatifs à la peste, et suivie d'observations ultérieures sur quelques prisons et hôpitaux, ainsi que de remarques additionnelles sur l'état présent de ceux de la Grande-Bretagne et de l'Irlande »-par Jean Howard, membre de la société royale ; « Moyens de réformer les mœurs des pauvres, en prévenant l'indigence ; suivi d'un plan pour améliorer la situation des pauvres qui sont à la charge des paroisses, et pour diminuer les frais énormes de leur entretien. » Par John Hill, membre du collège royal des chirurgiens à Londres ; « Rapport d'une société pour améliorer le sort des pauvres » … Mémoires sur les établissements danois : « Plan de l'organisation et de l'administration des secours publics de la ville de Copenhague et de ses faubourgs. ». Mémoires sur les établissements italiens : « Précis sur l'hôpital de Sainte-Marie-la neuve à Florence ».

Ce *Recueil de mémoires sur les établissements d'humanité*[144] est composé de 29 mémoires (18 volumes), publié par Adrien Duquesnoy. Un peu plus de 19 de ces mémoires avaient été publiés avant que ne le soit *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* en 1803. Cabanis poursuit, s'étant de cette manière assuré de la validité de ces travaux, on devrait pouvoir à partir de là établir un tableau actuel des palliations de la mendicité dans l'ensemble de ces pays. Même s'il reste dans un premier temps circonspect à l'égard de ces différentes entreprises de palliation de la mendicité engagées par des auteurs au demeurant « estimables», il voit à terme dans celles-ci l'occasion pour la pratique de gagner toujours plus en efficience palliative. On devrait également, toujours à partir de ces données provenant de ces différentes sources, mieux en comprendre le déterminisme. Mais il a d'ores et déjà son idée sur la question nous allons y venir un peu plus loin.
Adrien Duquesnoy, ne semble pas avoir cette prudence. Proche peut-être du pouvoir consulaire[145] il se félicite des avancées en matière de secours publics qui ont été faites en France depuis le début du consulat, tout en constatant que la France en la matière l'emporte le plus souvent sur les autres pays européens. L'établissement de Saint-Lazare[146] à Paris est à ce titre exemplaire à ses yeux. C'est dans la préface du 19e mémoire du recueil, dont il est l'éditeur et le traducteur, qui en comportera 29 qu'il écrit:

> «… nous louons trop souvent ce qui se fait chez l'étranger, et nous n'étudions pas assez ce qui existe chez nous. Si l'Angleterre ou la Hollande possédait un établissement comme celui de Saint-Lazare il serait l'objet de l'admiration et de

---

[143] Au vu de ces données il faut noter en passant que le texte de Cabanis a été nécessairement complété entre 1800 et 1803. Ce que laisse à penser une note de bas de page dans lequel il est fait référence à ce recueil. C'est jusqu'ici, outre l'avertissement, et peut-être mieux encore, un repère assez précis pour indiquer au moins jusqu'à quand Cabanis a travaillé sur son texte. Par contre il n'y a pas de certitude qu'il en ait rédigé la plus grande partie entre 1791 et 1793 comme l'avance Martin Staum.

[144] Recueil de mémoires sur les établissements d'humanité, traduits de l'allemand et de l'anglais, Paris, impr. de H. Agasse, an VII- an XIII, 18 vol. in 8°, pl tab. (BN, R 48330-48359)

[145] « La personne qui a montré le plus pur zèle pour la statistique est Duquesnoy » déclare-t-on au ministère de l'intérieur an XIII (archives nationales-sous série F 20) cité par Marcel Reinhard-la statistique de la population sous le consulat et l'empire Le bureau de statistiques-population, cinquième année, numéro un 1950 (pp. 103-120). Peut-on lui prêter la même complaisance à l'égard du pouvoir que celle que l'on prête à Chaptal ? Mais Chaptal nous dit Marcel Reinhard voulait aussi prouver que la Révolution n'avait pas diminué la population, que celle-ci vivait plus largement, que l'administration était bienfaisante. Les préfets étaient tentés de solliciter les chiffres pour flatter les gouvernants à gagner leur faveur. Ce même Chaptal qui recommandait de la même façon à son administration : « je saurai moins mauvais gré à celui qui ne répondrait pas qu'à celui qui me répondrait par des généralités ou par des faits dont il ne serait pas bien certain. Le silence vaut mille fois mieux que l'erreur ». Au reste cette exigence déontologique ou tout au moins épistémologique Chaptal confiait dans ses *Notes* la tenir de Pinel.

[146] Hôpital prison de femmes : « c'est à la fois une maison d'arrêt, de justice, de correction et d'éducation correctionnelle pour les jeunes filles détenues par voie de correction paternelle. Elle accueillait des prévenues et des accusées, de délits et de crimes, des condamnées à l'emprisonnement de moins d'une année, des détenues pour dette envers l'État. ». Formé de trois quartiers, l'un pour les détenues de droit commun, un second recevait les prostituées, un troisième était réservé à l'infirmerie. Dans le premier quartier, section judiciaire, dit de « la ménagerie » se trouvaient « une centaine de cellules réservées aux jeunes détenues et à un certain nombre de condamnées. Ces cellules étaient munies de barreaux et de grilles qui n'empêchaient ni le froid ni les odeurs… ». (*Brève histoire des prisons de Paris, de la prise de la Bastille à l'ouverture de Fresnes*-Christian Carlier, Catherine Prade, Marc Renneville-2010-http ://www. criminocorpus. cnrs.fr/article 649. html). Il est difficile à la lumière de cette description de bien comprendre qu'il s'agisse là d'un établissement qui puisse être un exemple.

> l'enthousiasme de tous les écrivains. Pour moi, je l'avoue, plus j'ai étudié les institutions des différents pays de l'Europe, plus je me suis convaincu qu'il en est peu qui l'emportent sur la France. Plus je vis l'étranger, plus j'aimais mon pays… » [147]

Ces travaux ainsi collationnés participent, ceux-ci parmi beaucoup d'autres, de l'effort des autorités politiques et administratives pour se saisir de réalités sociales et économiques dans le pays, à des fins statistiques. Efforts qui remontent loin dans l'histoire et participent du besoin du pouvoir de disposer d'informations diverses sur la population :

> « Du dénombrement romain aux capitulaires de Charlemagne, des mémoires des intendants aux enquêtes préfectorales de Napoléon, s'exprime le même besoin de placer les activités de la population sous le regard du prince. » [148] .

Sous la monarchie Jean-Claude Perrot distingue deux types de collecte de documents numériques. La première étudie le devenir dans des espaces de temps, réguliers ou pas, de variables précises et uniques sur un objet donné. Cela peut par exemple concerner le prix de denrées relevé selon le cas tous les mois, semestres, ou années. Un autre exemple d'une saisie elle plus irrégulière :

> « On connaît des enquêtes dispersées sur les mines, la sidérurgie, le papier, les tanneries. » [149] .

Ce suivi des variations d'un sujet donné dans le temps avait pour leurs auteurs une valeur explicative. À ce type de relevé statistique on peut en opposer un autre, dont l'origine est plus ancienne, date de 1664, et se poursuit tout en se perfectionnant jusqu'à la fin de l'ancien régime. Ce sont des enquêtes globales limitées à une certaine portion de territoire.

> « La philosophie de ces descriptions est toute autre. Nécessairement plus littéraires, elles veulent rapprocher de façon synchronique, en un tableau aux interdépendances implicites, les connaissances naturelles tirées du climat, des sols, de l'hydrographie, avec le volume, les activités et les facultés des peuples. La corrélation économique entre ressources, population et richesse, l'explication horizontale apparaissent comme un thème naissant, notamment dans les meilleurs mémoires attendant pour l'instruction du duc de Bourgogne. » [150]

---

[147] Recueil des mémoires sur les établissements d'humanité- Histoire des pauvres, de leurs droits et de leurs devoirs, et des lois concernant la mendicité ; par Thomas Ruggles, écuyer, membre de la société des arts, l'un des juges de paix de Sa Majesté, pour le comté d'Essex et de Suffolk, dans une série de lettres. Publié en français par Adrien Duquesnoy. Tome premier. Avertissement de l'éditeur, P iv -Paris- An X.

[148] Jean-Claude Perrot- *L'âge d'or de la statistique régionale* (An IV-1804)-Annales historiques de la Révolution française. Numéro 224, 1976.pp. 225-276.

[149] Jean-Claude Perrot- *L'âge d'or de la statistique régionale* (An IV-1804)-Annales historiques de la Révolution française. Numéro 224, 1976.pp. 225-276.

[150] Jean-Claude Perrot- *L'âge d'or de la statistique régionale* (An IV-1804)-Annales historiques de la Révolution française. Numéro 224, 1976.pp. 225-276.

C'est à cette dernière tradition qu'Adrien Duquesnoy se rattache. Marcel Reinhard écrit à son sujet « Pour lui, l'enquête démographique devait avoir un caractère qualitatif autant que quantitatif » [151]. Sous le consulat on a à juste titre rendu hommage aux travaux de Duquesnoy: « la personne qui a montré le plus pur zèle pour la statistique est Duquesnoy »[152] . C'est lui apprend-on[153] qui définit les origines et les fonctions du bureau de statistique dans le courant de l'année 1806. Adrien Duquesnoy inspiré par la démarche de François Neufchâteau, dont Cabanis fait cas dans sa note. François Neufchâteau qui

> «…voulait tout mesurer, décrire, expliquer : géographie, minéralogie, population (effectif, composition, répartition, santé, activités, langage, mœurs, criminalité), sans parler de tous les aspects de l'économie, agricole, industrielle et commerciale. » [154]

Les travaux de Cabanis dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme* sont à rapprocher également de cette tradition poursuivie sous le consulat entre autres par François de Neufchâteau et Adrien Duquesnoy[155] . Il a au reste avec Baudin des Ardennes supervisé la traduction en 1798 du quatrième mémoire de cette collection éditée et traduite et publiée par Duquesnoy. Ce volume s'intitulait Des aliments en général et en particulier de la nourriture des pauvres, leur auteur est Benjamin Thomson comte de Rumfort. Rappelons que Cabanis a consacré dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme* une partie à cette question des aliments dans le huitième mémoire sur l'influence du régime sur les habitudes morales. Dans cet ouvrage, partant de données de fait, il a détaillé les rapports de la formation des idées avec respectivement les tempéraments et les maladies; celui du caractère des idées avec le sexe ; les idées à l'âge ; d'autres liens encore ayant rapport avec l'influence des régimes ou des climats sur les habitudes morales. De cet ensemble de rapports ordonnés ou encore de ce tableau pouvaient être déduites les caractéristiques d'une organisation socio-économique pertinente. Pertinente car conforme aux lois de la nature humaine qui avaient été ainsi établies. Cette conformité étant synonyme d'accès au bonheur pour un nombre toujours plus grand d'hommes dans la société[156] .

Mais si ces différentes recherches peuvent à un certain moment aider à prendre des mesures de secours publics plus rationnelles elles pourraient également permettre de préciser les causes premières de la mendicité :

---

[151] Marcel Reinhard- la statistique de la population sous le consulat et l'empire Le bureau de statistiques-population, cinquième année, numéro un 1950 (pp. 103-120).

[152] Cité par Marcel Reinhard-*la statistique de la population sous le consulat et l'empire. Le bureau de statistiques-population*, cinquième année, numéro un 1950 (pp. 103-120) ; archives nationales (F 20-101) enregistrées documents

[153] Rapporté par Marcel Reinhard : Archives nationales (F 20-103).

[154] Marcel Reinhard-la statistique de la population sous le consulat et l'empire Le bureau de statistiques-population, cinquième année, numéro un 1950 (pp. 103-120).

[155] Adrien Duquesnoy dont on ne peut dire avec Marcel Reinhard : «Il concevait les recherches statistiques à la façon des hommes de l'ancien régime. Il continuait Moheau Necker et François Neufchâteau. »

[156] Mais en 1802 la réception des *Rapports du physique et du moral de l'homme* est problématique, d'aucuns y voient au premier chef un ouvrage de métaphysique matérialiste et athée. Les dénégations de Cabanis dans la deuxième édition de l'ouvrage n'y feront rien. Au reste c'est bientôt l'époque où Bonaparte va mettre les idéologues à l'index. Nous y reviendrons.

« Peut-être aussi verra-t-on plus clairement quelles sont les causes des désordres qui s'introduisent partout dans la distribution des richesses. » [157] .

Ces désordres il en a, avant toute confirmation par une collection de faits plus nombreux, une idée assez nette pour pouvoir affirmer qu'ils sont le propre des mauvaises lois édictées par l'homme :

« Pour indiquer toutes ces causes dont dépend la mendicité, nous voyons déjà maintenant qu'il faudrait parcourir presque toutes les mauvaises lois, qu'il faudrait noter presque toutes les erreurs des gouvernements. » [158]. .

En pratique il s'agit ici principalement nous le pensons des lois qui étaient en vigueur à l'époque. Nous pouvons donner des exemples à partir de la propre expérience de Cabanis en tant que législateur.
Cabanis dans son Opinion sur l'impôt du sel à l'extraction donne à propos des impôts directs l'exemple de dispositions législatives qui immanquablement accentueront le différentiel entre riches et pauvres :

« Ils aggravent l'inégalité naturelle entre le riche et le pauvre ; car un homme qui a 25 000 fr. de rente en donne plus facilement cinq pour son impôt direct, que celui qui n'a que 100 fr. n'en peut donner 20.» [159].

Pareillement un autre impôt, sous certaines conditions, devrait selon lui affecter la classe la plus pauvre. Il s'agit de l'emprunt forcé, voté une première fois en l'an 2, puis en l'an 4, toujours en vigueur en l'an 7, dont la reconduction est proposée par la commission du conseil des 500 chargée de préparer le projet de loi. Pour pallier à ce grave inconvénient il juge nécessaire de réformer « deux dispositions arbitraire et progressive de la loi de l'emprunt. » . Les raisons sont à ses yeux les suivantes :

« Le resserrement de l'argent, suite inévitable de cette crainte de passer pour riche, que portent dans toutes les âmes les impositions progressives et arbitraires, n'a jamais encore d'influence plus funeste sur les spéculations de l'industrie et sur le sort des pauvres ouvriers que dans un moment où la situation des affaires générales paralyse presque tous les rapports commerciaux avec l'étranger, il doit nécessairement, quand les lois et les mesures du gouvernement seraient d'ailleurs toutes très sages, porter beaucoup de gêne dans les entreprises, dans les travaux et dans la circulation. C'est alors surtout que les consommateurs réduisent de plus en plus leurs dépenses ; que le commerce se resserre dans les objets des premiers besoins ; que les manufactures des ateliers se ferment, et que le pauvre ouvrier,

[157] *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics*-tome 2-Oeuvres philosophiques de Cabanis- Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 11.
[158] *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* tome 2-oeuvres philosophiques de Cabanis-Lehec et Cazeneuve - Puf - Paris 1956 –p11.
[159] Opinion de Cabanis sur l'impôt du sel à l'extraction-P8 -

> dont la famille subsiste et prospère par la sécurité des consommations du riche, tombe partout dans la misère la plus affreuse de toutes, dans celle qui naît du manque de travail. » [160] .

Cependant cela pouvait concerner également les lois inégalitaires en jeu sous l'Ancien Régime. Polémique qui était toujours d'actualité. Si on en juge par le fait que sous le Directoire il y avait eu nombre de tentatives des courants monarchistes, qu'elles soient légales ou pas, de s'emparer pouvoir. L'édition de 1803 de *Observations sur les hôpitaux* est conforme sur le point suivant à celle de 1790 :

> « Les grandes richesses sont le produit des mauvaises lois, ou de leur administration vicieuse ; la pauvreté l'est aussi, par conséquent… Mais si les législateurs et les gouvernants n'avaient pas favorisé de tout leur pouvoir la mauvaise distribution des fortunes, s'en seraient-ils formés de si monstrueuses? La terre eut-elle jamais été couverte de cette foule d'indigents, dont les plaintes accusent la nature qui les a fait naître, et les puissants qu'ils avaient dépouillés avant leur naissance ? » [161]

Le régime monarchiste grand pourvoyeur d'inégalités, l'histoire l'atteste, mais d'un autre côté un régime prônant l'égalitarisme, chacun à leur façon, sont nuisibles pour la société. Alors même qu'en 1790 les exemples d'un régime égalitaire sont plutôt à rechercher dans l'Antiquité à l'égal de Sparte au temps de Lycurgue, il y avait en 1803 une raison plus caractérisée de mettre en garde contre ce type de régime, la chose ayant été tentée quelques années plus tôt sous le régime robespierriste. Les jacobins s'étant montrés tout aussi séditieux pendant la période directoriale à l'égard du pouvoir en place que les monarchistes. Le danger aux yeux de Cabanis persistait. Il en témoignera à plusieurs reprises dans ses écrits.

> « Il serait injuste, autant qu'impolitique, de vouloir prévenir ou faire cesser toute inégalité ; mais il est encore plus impolitique, et il est encore plus injuste de la produire par art et de la pousser jusqu'à des proportions qui ne sont pas de la nature. » [162]

Certes l'histoire l'atteste mais en s'appuyant sur la connaissance des rapports du physique et du moral de l'homme leur échec pouvait être prévu. Cela tient à ce que les lois en vigueur dans de tels régimes étaient contraires aux lois de la nature humaine. Ils doivent donc être récusés à jamais.
On peut penser qu'il n'allait pas de soi de défendre le maintien d'inégalités entre les hommes tant sur le plan des richesses que sur le plan des droits politiques dans une société qui érigeait en valeur fondamentale la liberté et l'égalité entre les citoyens. Mais quand il est montré que ces inégalités dérivent des lois de la nature humaine elles ne peuvent plus être considérées comme injustes. Elles

[160] *Opinion de Cabanis sur l'emprunt forcé* p 8 – Corps législatif – Commission du Conseil des Cinq-Cents.
[161] Observations sur les hôpitaux-Paris-1790-note 1p7-8
[162] Observations sur les hôpitaux-Paris-1790-note 1p7-8

sont également utiles dans la mesure où leur maintien est une condition essentielle à l'accès au bonheur d'un nombre toujours plus grand d'individus dans la société.

> « La nature produit des inégalités ; mais celles-là, contenues dans des bornes constantes, se réparent d'elles-mêmes ; le législateur ne doit pas s'en inquiéter ; il doit même les respecter à tous égards. » [163]

La seule action du législateur est d'éliminer toutes les mauvaises lois, celles mêmes qui entretiennent des inégalités « factices ». On est tenté de faire un parallèle avec l'action du médecin qui pour prévenir les maladies se doit d'écarter les causes de celle-ci. Cependant quand la maladie se déclare il doit le plus possible laisser faire la nature et n'intervenir que si l'action de celle-ci se révèle insuffisante pour guérir le malade, alors seulement là il la supplée tout en s'inspirant des moyens dont elle a usé victorieusement dans d'autres circonstances.

Or il apparaît que les causes des maladies de l'homme sont imputables à de mauvaises lois. Cette vérité sera établie dans son maître ouvrage les rapports du physique et du moral de l'homme. Le législateur doit se faire en quelque sorte médecin du corps social, tout autant que le médecin doit devenir législateur. Quoi qu'il en soit le législateur devrait impérativement connaître les lois de la nature humaine afin d'être guidée par elle, ce afin de pouvoir juger quand il doit réglementer et quand il doit laisser faire, en laissant les hommes libres de s'arranger entre eux dans le cadre de la société.

Il y a cependant dans la nature des excès qui peuvent être en eux-mêmes dommageables. Le législateur doit veiller à les enrayer afin que ne se constitue pas une nouvelle aristocratie suffisamment puissante pour assujettir une nouvelle fois le reste de la population. Les plus aptes, les plus talentueux, en même temps les plus méritants glanant à eux seuls les richesses, les pouvoirs et les honneurs. Les moyens d'empêcher une telle récidive consistant par exemple à réguler les richesses par des réglementations portant sur l'impôt ou encore sur les droits de succession, mais comme on l'a vu dans les exemples précédents l'application ici et maintenant en est particulièrement délicate et malaisée.

Cabanis au sujet des inégalités naturelles, qui nous le montrerons fait l'objet de son maître ouvrage des *Rapports du physique et du moral de l'homme*, s'inscrit dans un débat déjà ancien opposant ceux qui considéraient, pour reprendre l'intitulé du prix de morale de l'Académie de Dijon en 1754[164] , que les inégalités parmi les hommes ne sont pas autorisées par la nature et ceux qui soutenaient le contraire.

Il y a eu avant lui participant de cette controverse, des philosophes, juristes, hommes d'église, ou encore médecins, ceux à l'égal des Hobbes, Morelly, Rousseau, l'Abbé Mably, Helvétius… qui ont soutenu que ces inégalités étaient contre nature, et ceux, les Aristote, Montesquieu, Burlamaqui, Diderot, d'Holbach, Mounier, Cabanis… qui ont soutenu le contraire.

On peut donner comme exemple de définition de l'égalité naturelle, sans qu'elle vaille à la lettre pour tous, celle que dans l'article « Egalité » de l'Encyclopédie de D'Alembert et Diderot le Chevalier de Jaucourt donne de l'égalité naturelle.

---

[163] *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics*-tome 2-Oeuvres philosophiques de Cabanis- Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 11

[164] Quelle est la source de l'inégalité parmi les hommes, et si elle est autorisée par la loi naturelle ?

> « … est celle qui est entre tous les hommes par la constitution de leur nature seulement… L'égalité naturelle ou morale est donc fondée sur la constitution de la nature humaine commune à tous les hommes ; qui naissent croissent, subsistent et meurent de la même manière »

Il découle de cette nature commune chez l'homme :

> « …il est clair que selon le droit naturel, chacun doit estimer et traiter les autres comme autant d'êtres qui lui sont naturellement égaux, c'est-à-dire qui sont hommes aussi bien que lui. ».

Cabanis le rappelle succinctement dans son texte :

> « Tout homme qui se rend compte de soi-même s'aperçoit facilement que les hasards de la fortune ne sauraient anéantir l'égalité primitive. » [165]

Il y a ici une difficulté, comment en quelque sorte peuvent s'articuler l'égalité primitive et les inégalités naturelles. D'Holbach avait dit des choses très proches dans le Système social, mais sans l'appareil de preuves apportées par Cabanis dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*.

> « La liberté ne consiste donc pas, comme quelques gens imaginent, dans l'égalité prétendue entre les citoyens : cette chimère adorée dans les états démocratiques, mais totalement incompatible avec notre nature, qui nous rend inégaux pour les facultés, soit du corps, soit de l'esprit. Cette égalité serait encore injuste, et dès lors incompatible avec le bien de la société, qui veut que les citoyens les plus utiles à la chose publique soient les plus honorés, les mieux récompensés, sans être pour cela dispensés de la loi générale qui prescrit à tous les règles uniformes. La vraie liberté consiste à se conformer à des lois qui remédient à l'inégalité naturelle des hommes, c'est-à-dire, qui protègent également le riche et le pauvre, les grands et les petits, les souverains et les sujets. D'où l'on voit que la liberté est également avantageuse à tous les membres de la société.» [166]

Cette difficulté est néanmoins palpable quand on confronte par exemple sa pensée à celle de Hobbes.
Hobbes à propos de l'égalité naturelle écrit dans le *Léviathan* :

---

[165] *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics*- Oeuvres philosophiques de Cabanis- Lehec et Cazeneuve - Puf - Paris 1956- p4

[166] D'Holbach. Système social ou principes naturels de la morale et de la politique avec un examen de l'influence du gouvernement sur les moeurs. Tome premier. p 43-44-Londres-1773.

> « La nature a fait les hommes si égaux quant aux facultés du corps et l'esprit, que, bien qu'on puisse parfois trouver un homme manifestement plus fort, corporellement, ou d'un esprit plus prompt qu'un autre, néanmoins, tout bien considéré, la différence d'un homme à un autre n'est pas si considérable qu'un homme puisse de ce chef réclamer pour lui-même un avantage auquel un autre ne puisse prétendre aussi bien que lui. » [167]

Les inégalités qui se font jour dans la société civile ne sont pour Hobbes en rien naturelles, elles relèvent d'une convention :

> « L'inégalité présente a été introduite par les lois civiles. Je sais bien qu'Aristote au livre premier de sa politique, pose comme fondement de sa doctrine que les hommes sont par nature, les uns plus dignes de commander (il l'entendait des plus sages, parmi lesquels il se rangeait en sa qualité de philosophes), les autres de servir (il entendait de ceux qui avaient des corps vigoureux, mais n'étaient pas, comme lui, philosophes) : comme si maître et serviteur ne tiraient pas leur origine du consentement des hommes, mais bien d'une différence d'esprit ; ce qui n'est pas seulement contraire à la raison, mais contraire aussi l'expérience.» [168]

La législation naturelle commande au contraire que les hommes se considèrent comme égaux, c'est la neuvième loi de la nature énoncée par Hobbes :

> « J'indique donc comme neuvième loi de la nature celle-ci : que chacun reconnaisse autrui comme étant son égal par nature. L'infraction à ce précepte est l'orgueil. » [169]

Pour Cabanis c'est parce que le hasard, les circonstances, ont doté certains hommes d'aptitudes et de talents plus grands que d'autres, que ceux qui sont bien pourvus ne peuvent se prévaloir d'une supériorité sur les humains moins bien pourvus. La nature ne privilégie pas avec intention.
Helvétius soutient pour sa part que les hommes sont pareillement dotés à la naissance. Les différences que l'on observe entre eux sont liées uniquement à l'éducation, et à différentes circonstances de la vie. Il conclut le troisième discours de l'Esprit ainsi:

> « La conclusion générale de ce discours, c'est que tous les hommes, communément bien organisés, ont en eux la puissance physique de s'élever aux plus hautes idées ; et que la différence d'esprit qu'on remarque entre eux dépend des diverses circonstances dans lesquelles ils se trouvent placés . »

À quoi Cabanis répond :

---

[167] Hobbes – *Léviathan* – Chapitre XIII p 153 – Edition Tricaud – Dalloz – 1999
[168] Hobbes – *Léviathan* – Chapitre XIII p 153 – Edition Tricaud – Dalloz – 1999
[169] Hobbes – *Léviathan* – Chapitre XIII p 154 – Edition Tricaud – Dalloz – 1999

> « Enfin, dans l'immense variété des animaux, l'organisation et les facultés présentes, suivant les races, tous les degrés possibles de développement, depuis les plus stupides mollusques, qui semblent n'exister que pour la conservation de leurs espèces respectives, jusqu'à l'être éminent dont la sensibilité s'applique à tous les objets de l'univers ; qui, par la supériorité de sa nature, et non par le hasard des circonstances, comme semble le soupçonner quelques philosophes, a fait son domaine de la terre ; dont le génie a su se créer des forces nouvelles capables d'augmenter chaque jour de plus en plus son pouvoir et de multiplier ses jouissances son bonheur . »[170]

Afin de démontrer que les différences sur le plan moral et physique sont potentiellement présentes à la naissance chez l'homme et qu'elles ne relèvent que du hasard il remontera dans le 11e mémoire des *Rapports du physique et du moral de l'homme* aux origines du monde.
Il montrera dans ce mémoire comment un monde ordonné se constitue nécessairement à partir d'une masse de matière en mouvement. Cette matière est pourvue originellement de plusieurs propriétés différentes. On ne sait quel monde va se constituer à partir de cette masse chaotique, tout est affaire de circonstances. A partir de là un nombre infini de mondes différents est possible. L'ordre actuel relève de la nécessité, par la mise en jeu d'un principe premier : la sensibilité, raison de tous les mouvements. Principe qui donne son unité et sa cohérence à l'ensemble. Il relève également du hasard. L'ordre présent relève donc de la nécessité et du hasard. Les choses allant ainsi, dans ces autres mondes possibles l'homme aurait tout aussi bien pu ne pas exister tout au moins tel qu'il apparaît aujourd'hui.

> «… Il est aisé de voir que l'ordre actuel n'est pas à la vérité le seul possible ; mais qu'un ordre quelconque est nécessaire dans toute hypothèse d'une masse de matière en mouvement. » [171]

Il explique également comment les êtres dans l'univers et les hommes en particulier fruit de la nécessité et du hasard constituent des entités relativement stables. Cette stabilité tient nous dit Cabanis « à l'accord exact des forces qui le meuvent. » il poursuit :

> «… Cet accord est bien plus indispensable à la conservation de ses parties, considérée isolément, et surtout à celle des êtres organisés, ou de ces formes fugitives que d'autres forces particulières paraissent soustraire momentanément à l'action mécanique du mouvement général. »[172]

---

[170] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 526
[171] Cabanis- ***Rapports du physique et du moral de l'homme-*** tome 1- Mémoire XI- Oeuvres philosophiques de Cabanis- Lehec et Cazeneuve - Puf - Paris 1956- p 600
[172] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 601

Son application à la conservation de l'individu se manifeste dans l'action médicatrice de la nature, et plus ordinairement, l'état de maladie étant un cas particulier, dans le développement et la réparation des pertes :

> « Dans tout système organique, la ressemblance ou l'analogie des matières les fait tendre particulièrement les unes vers les autres : il paraît même qu'en se confondant elles deviennent de jour en jour le plus semblables. C'est ainsi que les parties animées prennent leur accroissement progressif, et réparent les pertes éprouvées journellement ; c'est ainsi que l'organisation se perfectionne, et que se rectifient les erreurs inévitables dans le choix ou dans l'emploi des aliments, et les désordres plus ou moins graves, également inséparables des fonctions multipliées qui concourent à leur digestion. » [173]

Cabanis à propos de cette stabilité des corps organiques convoque les constatations faites par des grands observateurs, avec en première ligne Hippocrate, qui, écrit-il :

> « … ne tardèrent pas à s'apercevoir que l'action des corps extérieurs ne modifie que jusqu'à un certain point les dispositions organiques ; et que, soit dans la structure intime des parties, soit dans leur manière de recevoir les impressions, il y a des dispositions fixes, qui semblent essentielles à l'existence même des individus, et que nulle habitude ne peut changer . »[174]

Cliniquement cette fixité se manifeste dans les tempéraments naturels à travers les expressions du moral et du physique.

> « Nous avons reconnu que la différence des tempéraments tient aux dispositions primitives du système et la manière dont s'exercent les fonctions ; que chaque tempérament est déterminé par les habitudes de la sensibilité générale et par celle des organes particuliers. »[175]

A l'encontre de la thèse d'Helvétius il ajoute :

> « L'observation nous apprend que le tempérament peut en effet être modifié jusqu'à un certain point par les circonstances de la vie, c'est-à-dire par le régime, en prenant ce mot dans son sens le plus étendu ; mais nous apprend aussi qu'un tempérament bien caractérisé ne change pas. Les causes accidentelles qui modèrent ou suspendent ses effets venant à cesser d'agir, il reprend son cours et tous ses effets renaissent ; souvent même, lorsque l'application de ces causes se prolonge, elles

[173] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 563
[174] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire VI - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 317
[175] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire XII - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 618

perdent graduellement de leur puissance ; et la nature primitive reparaît avec tous ses attributs. »[176]

Cependant il concède qu'il serait possible de faire tendre vers « une espèce d'égalité de moyens », s'inspirant pour ce faire des travaux, de greffage, de transplantation, et autres , pratiqués par les éleveurs, les horticulteurs ou encore les pépiniéristes, en donnant à des « collections d'hommes » une même culture physique et morale:

« C'est ainsi qu'on pourrait à la longue, et pour des collections d'hommes pris en masse, produire une espèce d'égalité de moyens, qui n'est point dans l'organisation primitive, et qui, semblable à l'égalité des droits, serait alors une création des lumières et de la raison perfectionnée. » [177]

Pourquoi alors ne pas envisager, tout comme on produit des « bœufs grands et forts », de produire des hommes « vigoureux et sains ». Cependant, tout en contrôlant les circonstances qui entourent cette production, on ne pourrait réduire des différences naturelles au physique et au moral, et conséquemment les inégalités sociales parmi les hommes.

« Et dans cet état de choses lui-même, il ne faut pas croire que l'observation ne pût découvrir encore des différences notables, soit par rapport au caractère et à la direction des forces physiques vivantes, soit par rapport aux facultés et aux habitudes de l'entendement et de la volonté. L'égalité ne serait réelle qu'en général : elle serait uniquement approximative dans les cas particuliers. » [178]

Il fait une comparaison toute anthropomorphique, qui serait propre à la rendre plus sensible encore, avec un élevage de chevaux. Malgré le fait nous dit-il que les chevaux d'un même haras reçoivent des soins égaux, on ne peut manquer d'observer des différences entre eux :

« Tous, il est vrai, sont bons et généreux ; ils ont même toujours beaucoup de traits de ressemblance qui constatent leur fraternité : mais cependant chacun à sa physionomie particulière; chacun a ses qualités prédominantes» [179].

---

[176] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire VI - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 355

[177] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire VI - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 357

[178] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire VI - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 357

[179] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire VI - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 357

Ce qui annonce ce qu'il dit à propos des hommes :

> « Les hommes, tels que nous les supposons ici, seraient donc également propres à la vie sociale ; ils ne le seraient pas également à tous les emplois de la société : leur plan de vie ne devrait pas être absolument le même ; et le tempérament, comme la disposition personnelle des esprits et des penchants, offrirait encore beaucoup de différence aux observateurs. » [180].

Il faut de fait souligner en passant que, à défaut de disposer des mêmes aptitudes et des mêmes talents, ce travail de perfectionnement de l'espèce humaine pourrait avoir au moins de très bons effets sur les mœurs et la sociabilité des individus. Ce qui en soi serait une consolation d'importance.

2) L'abandon des enfants

Cabanis analyse des raisons de ce grave problème que constitue l'abandon des enfants. Les enquêtes sur la question permettent de constater que le nombre des enfants trouvés dans un pays est proportionnel à la misère qui règne dans ce pays. Les mauvaises mœurs sont également une conséquence de la misère. « Le nombre des enfants trouvés dans un pays est toujours en raison directe des mauvaises mœurs et de la misère. ».

> « Or, la misère et les mauvaises mœurs tiennent en grande partie à la même cause, à cette grande disproportion des forces sociales, que nous avons dit être le ver rongeur des états. Ainsi donc, à mesure que, par l'effet de meilleures lois, et par celui d'un bon système de finances, que la paix seule peut amener, ces forces reprendraient doucement leur équilibre naturel, l'on pourra voir, avec les fortunes excessives, disparaître l'excessive pauvreté. »[181]

L'abolition des mauvaises lois, nous les détaillerons plus loin, pour la promotion de lois qui sont propres à générer une nouvelle organisation sociale conforme aux droits des citoyens, entraînerait des changements profitables à tous, à commencer par les plus défavorisés. Tous égaux en droit, en dignité, interdépendance des humains, civilité des rapports, seront autant de conséquences de ces changements institutionnels. Les mœurs seraient de la sorte transformées par les lois. Pour les

[180] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire VI - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 358

[181] Cabanis – *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Tome 2 – p 37.

enfants il ne serait plus question d'abandonner leurs enfants : « Et pense-t-on qu'alors les pères et les mères, qu'un penchant si doux attache à leurs enfants, ne rejetassent pas avec horreur l'idée de s'en séparer. ». Chaque famille de par son labeur serait à même de satisfaire ses besoins fondamentaux, et de la sorte de sceller son autonomie. Différentes circonstances amèneraient chacun à respecter ses devoirs, que ce soit envers ses proches, mais également envers la société.

> « […] l'influence des habitudes nationales et celle de l'opinion qui devient à la longue toute puissante sur des hommes égaux entre eux, auraient tant de moyens de ramener, d'abord les actes extérieurs, et, par degrés, les sentiments eux-mêmes à la règle bienfaisante du devoir ! » [182]

Ces bonnes lois sont propres à révéler ce qu'il y a de bon dans l'humain, et de tous les humains quelles que soit leur niveau socio-économique. Loin de dégrader l'homme, une bonne organisation sociale peut l'aider à s'épanouir quel qu'il soit. L'homme n'est un loup pour l'homme que si on le place dans des conditions de vie dégradante, au premier chef pour les plus pauvres, sous l'égide d'une législation inégalitaire. Dans cette perspective les jugements sévères portés sur la société et sur l'homme, par les Rousseau et les Hobbes pouvaient avoir leur raison dans le fait même que ces hommes avaient vécu sous des régimes totalitaires puissamment inégalitaires. Mais à entendre Cabanis rien à attendre de tel dans un état républicain dont l'ordre sociopolitique repose sur une Constitution conforme aux droits naturels. Texte constitutionnel établi par des hommes soucieux, à l'égal de Sieyès en 1789, et pour sa part également en l'an VIII, de faire qu'il soit donc absolument conforme aux droits naturels. Projet qui devait être ensuite avalisé, en théorie tout au moins par le peuple. La constitution ainsi votée valait comme signature sur un contrat.

Parmi les bonnes lois il faut compter la possibilité pour un couple de divorcer. Combien d'enfant né hors mariage était en effet abandonnés. De la sorte plus d'excuse pour une mère qui abandonnerait son enfant. La possibilité de divorcer aurait pour vertu de réduire les adultères. Tout serait alors pour le mieux sous l'égide de cette bonne loi : « et toutes les âmes apprendraient à mieux goûter un bonheur avoué par les lois, et couvert du respect public. »

Autrement dit contre l'idée de Montesquieu selon lequel les lois dérivent des mœurs, Cabanis soutient l'idée au contraire que ce sont les mœurs qui dérivent de la loi. Ces bonnes lois devraient changer les hommes dans leurs conduites sociales extérieures mais également dans leur conscience. Ce qui y échappe relèverait d'une nécessité.

> « Une bonne législation des secours publics peut concourir efficacement à cet heureux résultat, amener l'époque où ce désordre qui ne pourra de longtemps

[182] Cabanis – *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Tome 2 – p 37.

> encore être radicalement détruit, ne sera plus du moins que l'ouvrage immédiat et nécessaire de la nature des choses. Il ne faut pas d'ailleurs regarder comme si difficile de faire des changements avantageux dans les habitudes les plus intimes de la classe pauvre. Les hommes simples sont énergiques dans leurs vertus comme dans leurs vices ; ils peuvent se pénétrer aussi fortement que les classes plus cultivées du sentiment de la dignité humaine : plus heureux et mieux élevés ; ils ne se familiariseront bientôt avec les vraies idées de la liberté. » [183]

Cabanis préconise un autre moyen qui pourrait s'avérer dissuasif. Il faudrait pour ce faire que les cantons assument financièrement la prise en charge des enfants abandonnés. Cet acte d'abandon d'enfant exposerait les parents au jugement dépréciatif de la collectivité : « l'opinion de déshonneur qui poursuit les parents dénaturés ». Au reste le fait que chacun dans le canton soit de la sorte exposé à contribuer à l'entretien de l'enfant abandonné. « L'intérêt commun, plus directement senti » aurait pour effet certain de produire « une surveillance qu'on n'obtient pas d'une administration lointaine ».

Le sort des enfants abandonnés dans les hôpitaux est particulièrement problématique. Il y aurait une urgence à changer les choses. Les statistiques sont catastrophiques :

> « On sait que, malgré des dépenses énormes, sur quinze, ou même dix-huit enfants exposés dans les deux premières années de la vie, à peine en reste-t-il un, dix ans après, c'est-à-dire, onze ou douze ans plus tard. » [184]

Ces enfants qui ont été privés, très tôt dans l'enfance, de soins diligents de la mère, demeurent « Etrangers aux doux rapports qui les font naître et qui les développent, est-il étonnant que ces sentiments et ces idées, qui caractérisent la supériorité de notre nature, n'aient point germé dans leur cœur ? [185]». Ils sont généralement incapables du plus léger bon sens, et sont amoraux.

- a) Les réformes de la prise en charge des enfants trouvés.

Première question doit-on conserver de grands hôpitaux d'enfants trouvés ? Certes pas ; il faut leur préférer en général des structures plus petites, mieux adaptées à une prise en charge individuelle. Il a fait dans son écrit *Observations sur les hôpitaux* une critique radicale des grands hôpitaux les jugeant, du fait de leur surpeuplement, particulièrement mal adaptés pour soigner les gens. En fait

[183] Cabanis – *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Tome 2 – p 37.
[184] Cabanis – *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Tome 2 – p 39.
[185] Cabanis a pu ainsi observer des cas que René Spitz au XX° siècle identifiera comme syndrome grave de repli relationnel accompagné dans un second temps d'un arrêt de l'évolution psychomotrice. En cas de carence affective totale et prolongée ces troubles peuvent aller jusqu'à la mort. Ainsi s'explique peut-être pour une part au moins cette très importante mortalité infantile signalée par Cabanis. L'hospitalisme est défini par René Spitz comme « régression mentales des malades hospitalisés pour de longues périodes. »

ils sont de surcroît grand pourvoyeur de iatrogénie. Il faut leur préférer des structures plus petites. Ce qui est vrai pour l'adulte l'est a fortiori pour l'enfant et plus encore pour l'enfant en bas-âge.

> « Qu'espérer pour des enfants, dont les premières années exigent les soins de la propreté la plus attentive ; qui sont incapable de se passer un seul moment de la vigilance de leur nourrice ou de leur garde, et qui n'expriment leurs besoins que par des larmes et des cris, dont la tendresse apprend seule à devenir le sens ? » [186*]

Deuxième question à laquelle répond Cabanis. Est-il nécessaire d'ouvrir des établissements qui soient strictement réservés à ces enfants trouvés ? Oui dans la mesure où ces établissements seraient des lieux de transit. L'enfant y serait en attente d'un placement. Il y serait soigné. On distinguerait parmi eux trois classes. Une première classe rassemblerait tous les enfants infectés de façon évidentes (dartre, maladies vénériennes, teignes), une seconde classe de cas suspects, mais non avérés d'infection, enfin une troisième classe d'enfants parfaitement sains. Les enfants ayant reçu des soins passeraient dans l'une ou l'autre des deux autres classes selon qu'on les juge complètement guéris ou encore suspects d'être porteurs sains.
Les enfants sains seraient placés sans problème dans des familles d'accueil. Les enfants de la seconde classe seraient de même accueillis, mais des précautions devraient être prises, et aux premiers symptômes les soins nécessaires seraient prescrits. Un magistrat s'assurerait tous les trois ans qu'il n'y a point maltraitance. Ils resteraient ainsi placés jusqu'à l'âge de sept ans. Après quoi ils seraient accueillis, à moins qu'il ne reste jusqu'à leur majorité dans leur famille d'accueil, qui en cette circonstance ne toucherait plus de subsides de l'état, dans des hôpitaux de pauvres valides. « Pour y recevoir l'éducation analogue à leur situation malheureuse ; et dès ce moment, ils seraient assujettis au travail que leur âge et leurs forces pourraient comporter. ». Le médecin Cabanis ne voit pas apparemment d'inconvénients à cela. Il faut seulement que le travail soit adapté aux forces d'un enfant de cet âge. En restant dans leur famille d'accueil ils pourraient s'acquitter par un travail des frais de leur hébergement. Famille d'accueil à laquelle on accorderait les droits parentaux, tout le temps de la minorité.

- **b) L'adoption**.

Il n'est pas question dans la très grande majorité des cas d'appliquer le projet d'adoption nationale fait par « les démagogues de 1793 ». Seuls à la rigueur des enfants qui paraissent dotés de talents exceptionnels pourraient l'être. Il y aurait en quelque sorte de la part de l'état une avance sur bénéfice. Le temps venus ils devraient en retour des services à l'état à hauteur des avances qui auront été faites pour leur éducation. Il n'est pas question de privilège. On est ici dans le donnant donnant. Pour les autres l'adoption concerne les particuliers quelle que soit la classe à laquelle ils appartiennent. Cette expérience a déjà porté des fruits, des enfants adoptés finissent pas intégrer une

[186] Cabanis – *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Tome 2 – p 40.

famille, en devenir membre à part entière. Il ajoute « cette adoption serait pour les familles laborieuses, une acquisition lucrative plutôt qu'une charge nouvelle. ».
Ainsi tout le monde est gagnant, l'enfant adopté (Cabanis ne parle que de garçon), la famille qui l'adopte, l'état qui fait de la sorte des économies sur les Secours publics, le pays qui trouve là, en la personne « d'hommes sains et vigoureux » des citoyens utiles.

3) Les conditions de vie des prisonniers

Dans *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* il consacre un passage aux prisons. Il interviendra également devant le Conseil des Cinq-Cents pour appuyer une motion d'ordre de son collègue Leborgne soulignant la nécessité de réunir en un seule système commun, la législation des prisons et celle des secours publics.

L'unité de pensée entre ces deux textes est totale. Il souligne les rapports étroits qui existent entre les prisons et les hôpitaux de pauvres valides ou encore les ateliers publics.

Premier rapport: Il réside dans les hôpitaux de pauvres valides et infirmes des mendiants. Les mendiants, et c'est souvent leur destin, en devenant malfaiteurs sont envoyés en prison.

> « Le mendicité forme le premier degré, je ne dis pas de délit, mais, si l'on peut s'exprimer ainsi, de disposition aux actes qui troublent l'ordre social; c'est le premier terme à considérer dans la question de la répression, qui doit être à son tour regardée comme le premier objet de la législation pénale. »

Second rapport: Les hôpitaux sont de par même leur organisation et la surveillance qui y règne similaires à ce qui existe dans les prisons.

Troisième rapport: Les lazarets et les hôpitaux pour fous sont assimilables purement et simplement à des lieux de détention.

Quatrième rapport: Ces structures sont toutes dotées d'une infirmerie.

Cinquième rapport: Les malfaiteurs doivent être considérés comme des malades. A leur sujet il parle d'infortunés.

Sixième rapport: Comme les autres infortunés qui entre autres peuplent les hôpitaux d'indigents, les malfaiteurs sont les victimes des institutions sociopolitiques et économiques. Les causes sont les mêmes pour ces différentes populations que ce soit, l'absence d'instruction, « la paresse » « les habitudes mendiantes » le vagabondage ».

> « Il serait sans doute superflu d'ajouter que tout cela doit se pratiquer, en traitant toujours avec l'humanité la plus attentive, des êtres infortunés qui, le plus souvent, n'ont été corrompus que par les vices mêmes des lois. »

Septième rapport: Au XVIII° siècle, dans le cours des années 80, voire un peu avant, « l'identité de nature des hôpitaux et des prisons » est soulignée par des auteurs, anglais, allemand et danois. Identité / opinion générale partout en Europe Coxe au Danemark; Howard en Angleterre; Hunezowski en Allemagne. (au reste des références de l'an VII; indique une actualisation de ce texte bien au-delà de 1793). En France, Cabanis le rappelle « c'est d'après ce principe qu'ont été organisées ls administrations chargées de ces deux espèces d'établissement ». Colombier a été chargé par Necker du contrôle de leur fonctionnement.

Les prisonniers qui sont dans leur grande majorité des indigents, victimes eux aussi des mauvaises institutions de l'état, doivent comme ceux qui résident dans les hôpitaux de pauvres valides et infirmes, ou encore les lazaret et hôpitaux de fous, bénéficier des secours publics.

Les prisons sont appelées à devenir des « infirmeries du crime », autrement dit des lieux de soins à l'instar des maisons de correction pour les enfants ou des hôpitaux de fous. Le fait de transgresser l'ordre social est assimilable pour Cabanis à un « dérangement de l'esprit »

> « En effet ces prisons pourront devenir facilement quand vous en aurez perfectionné l'organisation, de véritables infirmeries du crime; l'on y traitera cette espèce de maladie, avec la même sûreté et le même espoir que les autres dérangements de l'esprit. »

Mais le perfectionnement de l'organisation se fait cruellement attendre. La description que Cabanis fait des prisons qu'il a visitées lorsqu'il était commissaire des hôpitaux de Paris, n'a rien à envier à celle qu'en a fait avant lui Lavoisier dans son rapport au Roi.

> « Description état d'insalubrité totale. Nos prisons infectes font reculer d'effroi: trop souvent les malheureux prisonniers ont à peine pour lit un peu de paille malpropre, répandue sur un sol humide; leur vêtements tombent en lambeaux une nourriture insuffisante ou malsaine, un air que l'homme le plus robuste ne respirerait pas sans danger durant le court intervalle d'une simple visite, mettant bientôt mettre le comble à tant de calamités en développant ... maladies inconnues partout ailleurs; enfin ces maladies sont traitée dans des infirmeries, presque toujours plus malsaines encore, et qui augmentent l'activité de toutes les contagions. »

Dans ces infirmeries du crime, les choses devront être organisées comme suit. Les prisonniers à leur arrivée seront isolés. Ils devront également travailler. Après un temps plus ou moins long d'observation, ayant fait amende honorable, ils rejoindront les autres codétenus. On parlera alors de

convalescence. Cette pratique est inspirée de ce qui se fait en Angleterre et en Amérique, et cela non sans quelques succès.

> « Les succès déjà obtenus en font espérer de plus grands; et l'utilité de cette vie solitaire et laborieuse, pour ramener les hommes à des habitudes d'ordre, de bon sens et de vertu, se trouve constatée par beaucoup de faits curieux. »

Les isoler des autres vaut aussi comme une mise en quarantaine. On doit à tout prix éviter la contamination d'une population par les menées de quelques individus récalcitrants.

Bien entendu les problèmes d'hygiène devront être réglés. Cabanis ne fait que l'indiquer. Il ne rentre pas loin s'en faut dans les détails que Lavoisier une dizaine d'années plus tôt avait lui longuement développé dans le Rapport au Roi. Or Cabanis n'ignore pas ces moyens. En témoigne son intervention au Conseil des Cinq-Cents dans laquelle il dénonce l'insalubrité de la salle de ce Conseil, et préconise des transformations.
Le projet c'est de rendre les détenus à la vie sociale; des hommes changés qui s'intégreront à la vie sociale, dans le respect [...]

> « L'usage du remède moral.. Le travail fournit par les prisonniers sera destiné à leur entretien et à celui de leur garde, et peut être réparation une partie des dommages causés. Et sans doute les prisons pourront aussi en France rendre à la société des citoyens redevenus bons et dignes de la servir utilement. »

La prévention de toute délinquance repose sur des réformes institutionnelles, socio-politiques et économiques. Celles-ci réalisées, la prospérité du pays, le bonheur des hommes, en découlera, à la condition expresse néanmoins que chaque citoyen soit, au moins par raison ou encore intérêt bien compris, devenu vertueux. Tout dans cette organisation sociale rationalisée devrait l'y inciter. Les prisons n'auront plus de raison d'être, certes pas sous la forme qu'elles avaient encore au moment des écrits de Cabanis. Les hommes qui malgré tout transgresseront les règles communes, deviendront l'exception[187]. Ces «malades» seront alors écroués dans des infirmeries du crime pour y recevoir un traitement moral. Par ce moyen nombre d'entre eux après s'être amendés et une fois leur peine accomplie, pourront revenir à la vie sociale, y exercer un travail et de la sorte rentrer à part entière, et non à charge, dans le circuit économique[188].

Cabanis évoque une alternative à l'écrou. Il s'agit de la déportation. C'était à ses yeux une solution séduisante. Elle ne coûterait quasiment rien à l'état, mais tout au contraire pourrait contribuer à la

187 A propos du méchant il écrit dans la Lettre sur la perfectibilité: « ces mêmes hommes ajoutent qu'un jour viendra où les avantages attachés pour l'homme aux habitudes de la vertu, seront si bien démontrés, qu'on se moquera du méchant comme d'un sot, toutes les fois qu'on ne jugera pas nécessaire de l'enchaîner comme un furieux»

188 Mais déjà en travaillant dans sa prison il participerait à cet effort collectif pour plus d'économie et de prospérité. Par son travail il allégerait les charges que l'état devrait investir dans l'institution carcérale: «Le travail fourni par les prisonniers sera destiné à leur entretien et à celui de leur garde, et peut être réparation une partie des dommages causés.»

l'enrichissement de la nation. Cette solution n'est cependant pas sans poser quelques problèmes Il fait cas des travaux de Montlinot sur la question. Il les approuve. Il dit le bien que l'on peut attendre de cette mesure.
Les retombées commerciales économiques qui satisferont les intérêts de tous. Retombées économiques et morales. Les hommes redevenus vertueux, c'est leur intérêt, seront intégré au circuit économique. Ils ne coûteront plus rien à l'état, bien au contraire ils participeront à la richesse de la nation. C'est là une perspective; il manque d'expérience pour juger que c'est bien a postériori; c'est une projection rassurante.

4) Les soins apportés aux aliénés

Cabanis rapporte ici son expérience de commissaire des hôpitaux de Paris. Il indique un certain nombre dysfonctionnements qu'il a pu constater dans la prise en charge des indigents dans les hôpitaux et tout particulièrement des fous.

a) Les conditions qui devraient présider et accompagner l'hospitalisation des fous

Il faut d'une part que les hôpitaux d'indigents soient réservés aux seuls "vrais pauvres", la "pauvreté sans ressources", sans moyens de subsistance. Il y a à l'heure actuelle trop de résidents qui ne devraient pas s'y trouver, ce qui pénalise ceux qui en ont un besoin certain. Il appartient à ceux qui ont à charge de décider de l'hospitalisation d'être plus sélectif.
Ce qui est vrai pour l'ensemble des hôpitaux est encore plus sensible en ce qui concerne les fous.

Il est par trop facile de faire hospitaliser des personnes sur la seule "première réquisition de parents, amis, voisins". Par ailleurs les informations relatives aux familles, leurs degrés de fortune, ne sont pas recherchées. Les familles plus aisées devraient participer aux frais d'hospitalisation. Ne pas le faire pénalise les vrais pauvres. Seuls ceux qui seraient inscrits sur les registres de l'aumône nationale pourraient être pris en charge en totalité; les autres devraient participer.

Mais le point le plus sensible tient à la juste appréciation de la privation de liberté d'une personne. L'enfermement est justifié dans la mesure où les personnes considérées comme folles peuvent nuire à elle-même et à autrui. Ce n'est pas toujours chose facile à décider. Ne pas prendre en charge une personne ainsi fragilisée est l'autre écueil.

Cabanis rappelle que "les hôpitaux sont faits pour soulager la misère et non pour la créer.". Il a constaté des maltraitances. Des réformes devraient s'imposer promptement.

Un autre problème est la mixité de ces établissements hospitaliers; tout à la fois prison et hôpital; là se mêlent repris de justice et fous. Bicêtre était l'un de ces établissements; qu'il était donc urgent de réformer.

Autre chose, la découverte de personnes oubliées de tous, retenues là sans que leur situation ait été reconsidérée. Il fallait, à nouveau frais, décider, sans délais, de la poursuite de l'hospitalisation. Cette situation était en soi un grave manquement au principe de liberté

individuelle. Cabanis le rappelle il faut pour priver un humain de son droit à la liberté des raisons puissantes

> "Quand les hommes ont atteint l'âge où leurs facultés suffisent à leur conservation, la nature a voulu qu'ils ne fussent plus soumis à aucune autorité coercitive: la société doit respecter et remplir cette sage disposition."[189]

> "Quand les hommes jouissent de leurs facultés rationnelles, c'est à dire, tant qu'elles ne sont pas altérées au point de compromettre la sûreté et la tranquillité d'autrui, ou de les exposer eux-mêmes à des dangers véritables, nul n'a droit, pas même la société toute entière, de porter la moindre atteinte à leur indépendance; et ses forces doivent au contraire, si les circonstances l'exigent, se déployer avec appareil pour en protéger l'exercice."[190]

Le problème de l'hospitalisation ne se pose pas quand l'état d'aliénation a été dûment constaté. L'entourage est en droit de requérir l'autorisation de la puissance publique pour empêcher de nuire. Le recours à celle-ci pour faire admettre le patient s'impose.

Les conditions légales de suspension de la liberté de l'individu (qu'il soit à la charge de sa famille ou hospitalisé). La révocation de cette "suspension de l'état civil et politique" par le magistrat est immédiate dès que le médecin seul juge en la matière juge qu'il n'y a plus lieu de maintenir cette mesure de placement.

Une fois hospitalisé; les magistrats et la police doivent s'assurer que tout se passe au mieux; ils ont un rôle de contrôle.

Les familles sont particulièrement visées qui trouveraient un intérêt à faire interner ou à faire que leurs proches restent hospitalisées. Mais les familles ne sont pas en général assez riches pour soigner, quand c'est possible, leur proche à domicile. Il n'y a pas par ailleurs suffisamment d'établissements privés pour recevoir les fous; ainsi tous viennent tôt ou tard à l'hôpital; le seul lieu habilité à recevoir les malades mentaux.

Le souci, est de ne pas retenir un seul instant des personnes qui recouvraient la raison. Or ces maladies peuvent être intermittentes:

> "En général, la folie n'est pas plus une maladie à termes fixes, qu'une maladie incurable: en conséquence, ces ordre ne peuvent pas plus avoir leur effet pour des intervalles de temps déterminés, qu'un effet perpétuel."

Cabanis développe deux possibilités. Il y a un premier cas : un malade est conduit par sa famille, des personnes qui attestent de la réalité de la folie, mais ils ont ou n'ont pas d'attestation d'un médecin. Les admissions se fiant aux seules apparences peut aller ou pas dans ce sens.

---

[189] Cabanis – *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 50

[190] Cabanis – *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 50

La conduite à tenir est dans un premier temps de le garder en observation. De la sorte c'est prendre d'entrée des mesures qui sont conformes aux attestations des accompagnateurs. Un officier de santé, assisté de surveillants compétents "les plus intelligents et les plus habitués à observer la folie" assurent cette observation des personnes réputées folles par leurs proches. A la suite de cette observation si le problème se confirme l'hospitalisation s'impose "on peut le retenir sans scrupule; on doit le soigner, le mettre à l'abri de ses propres erreurs, et continuer courageusement l'usage des remèdes indiqués. »
Dans le cas contraire on le fait sortir illico, plus encore s'il demande à sortir.

La seconde possibilité. C'est le tribunal qui a initialement prononcé l'interdiction et "donné l'ordre de sa détention dans une maison publique de fous.". Il y a là un caractère légal. Cette mesure est exécutée. Mais à partir du moment où les administrateurs de l'hôpital ont pris en charge le patient, c'est eux seuls qui seront amenés à décider selon l'état de santé de ce dernier, s'il y a lieu de le maintenir hospitalisé ou pas; et cela sans "nouvelle formalité judiciaire".
La question se pose pour Cabanis. Pourquoi dès lors ne pas faire que l'hospitalisation soit décidée par un magistrat? Seul le magistrat aurait alors la compétence de décider de la détention.

> "En un mot, la loi, ou celui qui l'appliquer n'est-il pas la seule autorité compétente, soit pour enlever, soit pour restituer à un individu la portion la plus précieuse de ses droits d'homme et de son existence civile, la liberté?"[191]

Cabanis répond. Pourquoi transformer les hôpitaux de fous en prisons judiciaires? Dans les faits l'hôpital doit rester un lieu de soin. Il donne alors l'exemple des personnes dans les hôpitaux normaux qui soient dans le cours de fièvres amenés à faire un délire furieux. Les mesures sont les mêmes que pour tout délirant furieux. Des soins diligents leur seront dans ces infirmeries ad hoc. Il s'agit en l'occurrence de l'Hôtel Dieu à Paris. Là un personnel soignant habitué à prendre en charge de tels troubles sera le mieux à même de décider quels soins sont les plus appropriés.

Les seuls actes juridiques qu'impliquent ces états de folie sont "des actes conservatoires des propriétés, et ne peuvent être rien de plus". Il faut se le rappeler : "la détention des fous n'est point une exécution de sentence, mais une pure précaution de police."[192] (52).

La question des sorties. Elles ne sont pas nécessairement immédiates, surtout quand l'on sait que certains malades font de rapides récidives. Cependant malgré cela, les soignants sont bien au fait de ces possibles évolutions, on ne peut refuser sa sortie à quelqu'un qui en a fait la demande. Dans cette condition elle doit être immédiate. Des délais juridiques attenteraient à a liberté des personnes; ce qui n'est pas admissible.
Ce sont par conséquent les médecins, l'administration des hôpitaux qui ont le dernier mot en matière d'entrée ou de sortie. Les instances juridiques ne peuvent décider durablement de rien. Par contre en

[191] Cabanis – *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 52
[192] Cabanis – *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 52

ce qui concerne les interdictions et les mesures conservatoires seuls les tribunaux peuvent trancher. Il est somme toute assez curieux que les médecins n'aient pas leur mot à dire en pareille occasion.

L'internement ou encore de la privation de liberté d'une personne pose problème particulièrement sensible. Il attente à un droit naturel, essentiel, le droit de disposer de sa personne. Cabanis le rappelle à tout bout de champ.

> "Le droit d'user de ses forces, d'en user comme il plaît, de les diriger vers le but quelconque qui peut promettre de nouvelles jouissances, est tellement inhérent à la nature humaine, que c'est principalement pour en assurer l'exercice que la société s'est formée; c'est pour l'étendre par cette sécurité que la vie sociale s'est perfectionnée peu à peu par la suite des âges. Ce premier motif de l'association doit toujours être présent au législateur."[193]

En fait cette privation de liberté de l'un est en balance avec la liberté et la sécurité de tous. Si un membre de la société menace les autres membres. Il faut les protéger. S'il faut trancher c'est la liberté et la sécurité qui l'emporte sur la liberté d'un seul.

> "Ainsi toutes les fois que l'exercice des droits particuliers met en péril ceux sur lesquels repose l'existence publique, la société peut restreindre les uns pour la conservation des autres."[194]

> "Mettre le plus grand nombre de libertés individuelles au-dessus du plus petit, et ne pas asservir tous les citoyens, ou plusieurs, aux caprices ignorants de quelques-uns ou d'un seul." [195]

Il n'est cependant pas toujours simple de trancher. Il y a des cas limites pour décider s'il y a réellement menace pour l'ordre public et les personnes, et c'est dans ces cas qu'il est nécessaire de faire appel à des personnes familières de ces problèmes qui sont par là même mieux à même d'en juger :

> « […] alors on sera peut-être assez embarrassé ; et l'on voit bien clairement qu'en ce point comme en beaucoup d'autres, la loi doit laisser quelque chose à la sagesse et à la conscience de ceux qui l'exécutent. C'est aussi pour cela qu'il faut exiger d'eux des talents et des vertus. » [196]

---

[193] Cabanis – *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 54

[194] Cabanis – *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 54

[195] Cabanis – *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 54

[196] Cabanis – *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 54

Parmi les abus en cette matière il insiste sur les détentions non justifiées, imputables au pouvoir royal. La nouvelle administration s'emploie à y remédier. Les interdictions arbitraires des tiers qui gèrent à leur convenance les biens de l'infortuné malade[197] sont un autre de ces abus. Tout comme est abus la faible ou absence de participation des familles aisées aux frais d'hospitalisation. Ces abus devraient pouvoir « disparaître d'une manière efficace que par une administration générale revêtue d'une grande autorité. »

b) Les simulateurs.

Après avoir précisé toutes les sources de vexation qu'ont subie, sous l'administration de l'Ancien Régime, les fous, ce à quoi la nouvelle se doit de remédier promptement, il y a le cas des simulateurs. Ceux qui se font passer pour fou afin de bénéficier de secours auxquels ils n'ont pas droit.
Il décrit des cas de simulations, qui au reste ne sont pas toujours faciles à démasquer, et même dans certains cas impossible. Il en explique les raisons. Il y a les simulateurs qui finissent par se prendre à leur propre jeu. Il y a les cas spectaculaires d'épilepsie et autres maladies nerveuses convulsives simulées. Simuler ces maladies n'est pas sans conséquence sur le plan physique. Le simulateur est en quelque sorte pris à son propre jeu:

> "Mais un effet assez commun est l'altération qu'occasionne dans le système nerveux la répétition fréquente de ces mouvements désordonnés."

Dans le passé on parlait de cas de possession, "ils provoquaient les exorcismes accrédités par l'avidité des prêtres", cela se faisait publiquement "un spectacle dont la terreur et la pitié rendaient l'effet irrésistible."

Ces simulateurs restent aujourd'hui, mais attribue leurs symptômes non plus à la possession, mais à la colique ou à l'épilepsie. Il peut s'agir également de la folie (monnaie d'échange pour obtenir des secours injustifiés).

Ces personnes sont là à accepter le prix à payer la réclusion dans un asile : "dans les asiles les plus hideux" [il ne parle pas ici des conditions de vie dans les asiles, qu'il aborde un peu quand il parle des prisons, mais il s'agit de prisons]. Cabanis, qui fait cas de sa propre expérience, rapporte qu'à la Salpêtrière des femmes qui offraient des exemples évidents de simulation ont pu être démasquées. Mais il n'était pas simple de les renvoyer; pas de ressources, familles perdues de vue, "devenues étrangères à tout", pas de travail. Elles demandaient à rester comme "bons pauvres" et de pouvoir bénéficier de l'élargissement qui allait avec. Ainsi elle pourrait disposer de plus de liberté : "On ne peut guère douter que l'espoir d'obtenir une si triste faveur n'eût été la véritable cause de cette folie passagère".

[197] Balzac en donne un cas exemplaire dans son roman l'*Interdiction*.

Il fait appel à la sagacité des surveillants, des gens de service et "beaucoup à celle des officiers de santé" pour dénoncer de tels abus.

c) Donner du travail aux fous est une bonne thérapeutique.

Ce travail doit être adapté aux possibilités de chacun. Il y voit au reste une manière de dissuader les faux pauvres, « fainéants à la base » de rester enfermés à ces conditions. La dissuasion se fera alors naturellement d'elle-même, sans forcer qui que ce soit. Cette mesure " délivrera par degrés, [les hôpitaux] d'une manière paisible de ce surcroît de faux pauvres qui les surcharge".

Quant à ces soins spécifiques à donner aux fous, il n'y a à vrai dire qu'à l'Hôtel Dieu qu'ils soient prodigués. Ces soins sont donnés un temps. En l'absence de résultat les fous sont renvoyés, soit dans leur foyer, soit dans les hôpitaux de fous (dans lesquels de tels soins n'existent donc pas !). Du temps de la commission des hôpitaux des tentatives pour étendre les soins à d'autres structures furent engagées. Elles n'eurent pas de lendemain. Il faut l'imputer aux désordres révolutionnaires.
Cabanis fait référence succinctement aux travaux de Pinel sur la folie. C'est une branche de la médecine, note-t-il, qui pourrait moyennant la prise en compte "de faits bien choisis sur cette matière éclaireraient singulièrement l'étude de l'homme". Mais Cabanis tempère un peu ce jugement dans un passage des *Rapports du physique et du moral de l'homme*, à propos du sens donné à « moral ». L'emploi qu'en fait Pinel laisserait prise selon lui à une interprétation spiritualiste.

> « Nous croyons qu'il a raison sur un assez grand nombre de cas : mais cet excellent esprit n'ignore point que tout ce qui porte le nom de moral, réveille des idées bien vagues et même bien fausses. La puissante influence des idées et des passions sur toutes les fonctions des organes en général, ou sur quelques-unes en particulier, est encore au nombre de ces vertus occultes, qui, par les ténèbres mystérieuses dont elles sont environnées, font les délices des visionnaires et des ignorants : et la manière dont cette influence peut changer l'ordre des mouvements dans l'économie animale, tout à fait inexplicable, d'après l'opinion qui suppose différents principes distincts dans l'homme, n'en est devenue que plus facilement l'objet, ou la cause de nouvelles rêveries. Il serait sans doute à désirer que Pinel, à qui l'idéologie devra presque autant que la médecine, eût dirigé ses recherches vers cet important problème. Puisqu'il ne l'a pas fait, je tâcherai dans la mémoire suivant[198] [*De l'influence du moral sur le physique*], de poser la question en termes plus précis : et du simple rapprochement des phénomènes dont les psychologistes ont tiré l'idée abstraite du moral, il résultera que loin d'offrir rien de surnaturel, son influence sur le physique, ou sur l'état et sur les facultés des organes, rentre dans les lois communes de l'organisation vivante et du système de ses fonctions. »[199]

[198] Cabanis a fait l'objet d'une critique de la part de Lamarck qui a jugé qu'il n'en avait pas fait assez sur ce point : « Cependant on a déjà reconnu l'influence du physique sur le moral ; mais il me paraît qu'on n'a pas encore donné une attention suffisante aux influences du moral sur le physique même… Pour montrer l'origine commune des deux ordres d'effets qui, dans leur plus grande distinction, constituent ce qu'on nomme le physique et le moral, il me semble qu'on s'y est mal pris, et qu'on a choisi une route opposée à celle qu'il fallait suivre. » [Lamarck – Philosophie zoologique – Discours préliminaire – GF Flammarion – Paris 1994 – p 67.]

[199] Cabanis – *Rapports du physique et du moral de l'homme* – mémoire 10 – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Tome 1 – Paris 1956 – p 587.

Le travail est salutaire aux personnes qui ont un dérangement de l'esprit. Il est singulier qu'il distingue un degré qu'il qualifie de "bizarreries de l'imagination", qui n'est pas encore la véritable folie, de cet autre qui est la folie véritable. L'oisiveté est à ce sujet délétère.
Cabanis propose une explication des effets moraux et physiques des bienfaits d'une occupation..

> "Une occupation soutenue, en fournissant une pâture à l'activité de tous les organes, de ceux de l'esprit, autant que de tous les autres, maintient les facultés dans un état d'équilibre: or cet état constitue la santé du cerveau, comme celle des autres parties du système vivant."[200]

Quelques soient les spécifiques aménagés pour les fous "établissements publics destinés à les traiter ou à les garder". Il est nécessaire que dans chacun le fou puisse trouver à s'occuper.
Il ne faut pas écarter des mesures propres à forcer les fous à travailler quitte par exemple à employer "un certain degré de terreur". Il nous est difficile d'imaginer ces degrés. N'est-ce pas le signe, à travers la possibilité par le soignant d'en graduer les effets, qu'il a une bonne maîtrise de cette incitation terroriste. On peut aussi, nous semble-t-il, entendre dans cette locution, qui a des allures d'oxymore, comme l'expression d'une ambivalence. C'est peut-être le signe d'une mauvaise conscience chez un républicain qui en laissant faire un tel acte attente à la liberté d'un autre homme. Il est vrai que l'intention est vertueuse : réunir tous les moyens connus pour le soigner. C'est l'expression possible d'une tension entre deux exigences celle de secourir son prochain, et celle de le laisser libre de décider pour lui-même.

Il distingue plusieurs catégories de fous. Les fous se sont "les personnes tombées en démence". Il y a des différences de degré entre les états de folie. Il y a des folies très paisibles qui ne nécessitent pas le placement dans un hôpital de fou. Ce dans la mesure où ils peuvent être pris en charge par leur famille. Parmi ces personnes certaines sont en mesure "de remplir certains offices de la vie.". L'enfermement ne concerne que les personnes qui "peuvent nuire véritablement à autrui». Il y a le cas également des personnes qui pourraient se nuire à elle-même. Il faut dans ce cas éviter "toutes violences inutiles" en elles-mêmes source d'une aggravation de la folie. Ce qui amène à parler des moyens de contention

Il faut exclure l'isolement et le garottement des patients. Il en est de même des liens et des chaînes, causes de blessures parfois gravissimes. Ces mesures sont susceptibles d'aggraver le problème. Il y a l'exemple de l'Angleterre, où pour empêcher les malades de se nuire on n'emploie un gilet de force : « on se contente de les enfermer dans un gilet étroit de coutil ou de toile forte, qui serre et contient les bras. ». La pertinence de cette mesure a été confirmée par l'expérience. Après s'être débattu en vain pendant quelque temps, ces malades restent bientôt calmes. L'usage de ces gilets a été répandu dans les hôpitaux de Paris à la demande de la commission des hôpitaux. Cette contention à l'aide du gilet de force est un bien car il rend possible "l'administration des autres remèdes" qui en devient "plus commode et plus utile

---

[200] Cabanis – *Quelques principes et quelques vues sur les secours public* – mémoire 10 – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Tome 1 – Paris 1956 – p57]

La séparation des malades mentaux est rendue nécessaire pour différentes raisons. Certains malades souffrent d'insomnies et par là même troublent le sommeil des autres. Cabanis rappelle que la privation du sommeil peut être un facteur de chronicisation de la folie. Sans que la maladie mentale soit contagieuse il n'en reste pas moins que des personnes par nature fragilisée sur le plan mental "dont le système cérébral est faible" puisse être impressionné par l'aspect d'autres en démence. Plus encore ceux chez qui une simple secousse suffit à réveiller les maux. "Et qui particulièrement enclins aux excitations vicieuses, se livrent d'autant plus facilement à celle des états convulsifs dont ils sont témoins… ». D'autant que ces états « ont toujours quelques traits d'analogie avec leurs propres accidents.". Il y a également à prendre en compte le cas des sujets encore vulnérables, ceux qui ont leurs premiers intervalles lucides, qu'il faut séparer de ces malades en crises et agités, sous peine de les voir rechuter.

d) L'état républicain porteur de la promesse d'une quasi éradication de la folie

L'organisation sociale ayant comme base une constitution politique dont les règles dérivent elles-mêmes des droits naturels, « ces lois éternelles de la justice », serait en droit préventive d'une grande partie de la morbidité régnant dans un état. C'est particulièrement vrai pour la folie.

> « […] par l'effet des institutions sages qui constituent une véritable république, la démence et tous les désordres de l'esprit doivent également devenir plus rares » [201]

Cette rareté tiendra aux désordres propres à la nature, dans lesquels les institutions n'ont par conséquent aucune part :

> "Enfin le moment viendra peut-être où la folie n'aura d'autre source que le dérangement primitif de l'organisation, ou ces accidents singulier de la vie humaine qu'aucune sagesse ne peut prévenir." [202]

A contrario on pouvait imputer une telle morbidité à la politique d'Ancien Régime. L'inégalité des conditions qu'elle avait générée, se manifestant en particulier par les formidables disparités dans les fortunes entre les plus riches et les plus pauvres, était en cause dans la dégradation des mœurs. Cabanis indique les changements, au regard des effets de la politique précédente, que l'on peut attendre de la politique libérale et égalitaire qui caractérise la République.

---

[201] Cabanis – *Quelques principes et quelques vues sur les secours public* – mémoire 10 – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Tome 1 – Paris 1956 – p59.

[202] Cabanis – *Quelques principes et quelques vues sur les secours public* – mémoire 10 – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Tome 1 – Paris 1956 – p59.

"La société n'y dégrade plus l'homme; elle n'enchaîne plus son activité; elle n'étouffe plus en lui les passions de la nature, pour y substituer des passions factices et misérables; propres seulement à corrompre la raison et les habitudes, à produire des désordres et des malheurs. Les autorités révoltantes, les préjugés tyranniques, cessent de lui faire la guerre; les mœurs de l'ignorance, de la déraison, de la misère, ne l'environnent plus de leur contagion dès le berceau." [203]

C) L'éducation publique.

Cabanis s'est penché à plusieurs reprises dans ses écrits sur les questions de l'éducation et à l'instruction publique. Il y a de lui des écrits ouvertement consacrés à ces questions: *Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique, Rapport fait au Conseil des Cinq-Cents sur l'organisation des écoles de médecine (*séance du 19 brumaire an VII). On lui a par ailleurs attribué *Travail sur l'éducation publique.* Cette attribution pose cependant problème[204]. Il y a d'autres écrits de lui que l'on peut rapporter à ces questions: la *Lettre sur un passage de la décade philosophique et en général sur la perfectibilité de l'esprit humain,* la *Lettre aux auteurs de la «Décade philosophique» sur l'école polytechnique,* ainsi que dans une certaine mesure la *Lettre à Fauriel sur les causes premières*. Il y a dans *Rapports du physique et du moral de l'homme* de nombreuses occurrences qui s'y rapportent également. Cabanis dira l'importance d'articuler l'éducation à une anthropologie, en l'occurrence une anthropologie médicale et physiologique. Fort de ce savoir anthropologique il développera ce rapport mais autrement que ne l'ont fait avant lui Hobbes, Locke, Helvétius, Condillac ou encore Jean Jacques Rousseau dans l'*Emile*. A la lecture de ces écrits on sera amené à constater que politique, éducation, morale, salut, anthropologie sont très étroitement liés.

Nous partirons pour mener à bien notre étude de la pensée de Cabanis en matière d'instruction de son texte *Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique.* C'est en lui-même un texte important. Par le hasard des circonstances, mais pas seulement, il peut se présenter en quelque sorte comme provisoirement conclusif des débats parlementaires qui avaient été menés sur ce sujet depuis 1791. Cabanis ne l'a apparemment pas prononcé. La discussion du Rapport sur les écoles primaires de Heurtault-Lamerville, qui était déjà un peu avancé, plusieurs orateurs étant déjà intervenus, avait été ajournée alors qu'il aurait dû logiquement prendre la parole. Ce débat sur l'instruction n'a pu reprendre que plus tard sous le Consulat à partir du Rapport de Fourcroy.

---

[203] Cabanis – *Quelques principes et quelques vues sur les secours public* – mémoire 10 – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Tome 1 – Paris 1956 – p57]

204 Les éditeurs des oeuvres philosophiques Lehec et Cazeneuve n'ont pas jugé bon, ils s'en expliquent dans une note, de l'intégrer au corpus. Nous dirons malgré tout pourquoi nous avons jugé bon de nous y référer. En fait nous tenons comme nous le verrons cette raison de Cabanis lui-même.

Mais avant même de commenter ce texte de Cabanis, il nous semble utile de le situer dans le cadre de l'ensemble des débats parlementaires sur les questions d'éducation publique qui se sont tenus sous la Constituante et ce jusqu'à la fin du Directoire.

1) Tableau des débats parlementaires au cours de la période qui s'étend de la fin de l'année 1791 jusqu'en vendémiaire an VIII.

a) Introduction

L'éducation publique était, pour reprendre l'affirmation de Montesquieu, chose nécessaire dans tout régime républicain. Elle l'était a fortiori dans une république naissante.
Le problème tenant à ce que la république devait s'implanter dans un pays où les hommes étaient majoritairement ignorants et pauvres. Ils étaient encore pour un grand nombre d'entre eux attachés à des habitudes de pensée et à des croyances inhérentes au régime précédent. Il fallait montrer à ces hommes qu'un régime de liberté et d'égalité leur apporterait le bonheur. Un bonheur qui leur avait été défendu jusque-là.
L'éducation était donc non seulement nécessaire pour éclairer ces hommes qui avaient été assujettis à l'ordre politique et religieux d'Ancien Régime, elle l'était a fortiori pour les nouvelles générations. A celles-ci il fallait faire prendre très tôt des habitudes morales et civiques conformes aux valeurs républicaines. Il fallait également en les instruisant les préparer à embrasser une activité professionnelle qui serait l'une des conditions essentielles, avec la connaissance de leurs droits et de leurs devoirs, à leur autonomie future au sein de la société.

Mais la mise en place d'un système éducatif publique, qui concernait tous les citoyens, posait à son tour toute une série de problèmes.

Le financement d'un tel système par l'Etat était un premier problème. Qui plus est le système éducatif de l'Ancien Régime, avec ses collèges et ses académies, avait été démantelé sous la Constituante. Tout était à refaire. Or le pays connaissait de graves difficultés sur les plans économiques et financiers. Il était en guerre quasi permanente, à l'extérieur, mais également à l'intérieur.

Le régime de libertés inhérent à un état républicain laissait les parents libres de décider de l'éducation de leurs enfants, elle autorisait par ailleurs la création d'établissements privés. Or les parents n'étaient pas encore tous gagnés par les idéaux républicains. Dans ces établissements privés, encore appelés particuliers, des normes plus proches de celles de l'Ancien Régime pouvaient être appliquées aux dépens des normes républicaines. Il ne fallait pas trop compter que ces enfants, passant par une éducation domestique, ou privée, de cette sorte, devinssent alors des républicains. La république pouvait être en quelque sorte victime de ses vertus.

Assurer l'égalité entre les hommes, autre que l'égalité civile qui était acquise en droit, était en soi problématique. Par nature les hommes ne disposaient pas des mêmes aptitudes au physique et au moral. Dans ce régime de liberté, bien que chacun puisse, en droit tout au moins, embrasser la profession de son choix, beaucoup n'en avaient pas les moyens. Des inégalités devaient en résulter sur le plan des richesses et des prérogatives sociales. La crainte qu'une nouvelle aristocratie, celle du savoir et de l'argent, puisse se constituer aux dépens de la république était encore un souci. Il fallait néanmoins que l'état puisse assurer la formation de ceux qui étaient les plus aptes à occuper toutes les professions nécessaires au bon fonctionnement de la société et *in fine* au bonheur de tous, qu'il s'agisse, d'artisans, d'ouvriers spécialisés, de fonctionnaires, d'hommes de loi, de médecins, d'enseignants, de savants...

Ce sont les problèmes auxquels les représentants du peuple, désireux de mettre en place un système éducatif public, se sont heurtés au cours des différentes législatures qu'a connu l'ère révolutionnaire, de la constituante au directoire, en passant par la législative et les trois conventions girondine, montagnarde et thermidorienne.
Or ces hommes qui n'avaient pas la même conception de la république, quant au rapport des libertés et de l'égalité, devaient malgré tout, afin d'assurer la pérennité de la République, fonder un système éducatif qui réponde à un cahier des charges très contraignant. Ce qui suit concernait en premier lieu l'organisation des écoles primaires. Il fallait en effet oeuvrer à l'établissement d'une éducation publique commune, plus ou moins libérale, équitable si ce n'est égalitaire. Il fallait, c'était vrai pour les libéraux, la rendre attractive, pour convaincre les parents d'opter pour le public, et, sans l'interdire, faire en sorte que les établissements privés en arrivent à ne plus souffrir la comparaison avec elle, et soient par là-même amenés à disparaître peu à peu faute d'élèves et de ressources. Si c'était là le souci des libéraux, c'était bien moins celui des Lepeletier, Bouquier, Robespierre, Danton, qui à défaut d'interdire absolument toutes alternatives à l'éducation publique, avait opté pour des mesures toutes plus ou moins dissuasives, ce qui en fait revenait presque au même. Il fallait enfin que les dépenses à envisager pour mener à bien ces réformes en matière d'éducation n'excèdent pas les limites de ce qu'un état, en grandes difficultés financières et économiques, était en mesure de leur allouer.

Or les discussions se sont éternisées, sans conduire à des solutions durables. Parmi les projets de loi, certains ont été votés. Le premier celui de Bouquier sous la Convention montagnarde. Cette loi n'a eu qu'une existence éphémère. Les rapports de Lakanal sur l'organisation des écoles primaires et sur les écoles centrales ont été votés en l'an III, le projet Daunou relatif à un plan général d'éducation est devenu loi en Brumaire de l'an IV, et a fait loi jusqu'en l'an XI. L'exécution de ces lois votées sous la Convention thermidorienne a posé de nombreux problèmes. La nécessité d'en corriger les effets, a amené l'élaboration d'autres projets[205]. Il y a eu à ce titre les rapports de

205 Quand il n'a pas amené la fermeture pure et simple d'établissements créés peu de temps avant. Le cas de l'école normale est exemplaire. Son établissement est décrété à la suite du Rapport Lakanal. (Rapport sur l'établissement des écoles normales: séance du 2 brumaire, l'an III de la République, par Lakanal, au nom du Comité d'instruction publique - Imprimé par ordre de la Convention nationale - Paris 1794, par Lakanal, au nom du Comité d'instruction publique - Imprimé par ordre de la Convention nationale - Paris 1794). L'Assemblée à la suite du Rapport de Daunou décide de la faire fermer: Décret sur la clôture de l'école normale, du 7 floréal an III - Imprimerie nationale - Paris 26 avril 1795. C'est peut être à cela que fait

Roger-Martin sur un plan général d'instruction publique et de Heurtault-Lamerville sur l'organisation des écoles primaires qui ont amené une discussion à laquelle Cabanis a assisté. Il n'a pas fait qu'assisté puisqu'il avait préparé un discours *Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique* qu'il n'a probablement pas prononcé.

Afin de situer les enjeux de la discussion à laquelle Cabanis a assisté, et par là même mieux situer son propre travail relativement au travail non seulement de ce groupe d'hommes qui a participé à cette discussion mais à celui de ceux, les Talleyrand, les Condorcet, les Romme, les Lepeletier, les Bouquier, les Lakanal et les Daunou qui les avaient précédés dans l'élaboration d'un système d'éducation publique, nous donnerons pour commencer quelques aperçus de ce qui s'est joué sur le plan parlementaire sous la Constituante, la Législative, les trois Conventions, et les débuts du Directoire. Nous commenterons ensuite la pensée de Cabanis sur l'éducation publique, en centrant notre propos sur le commentaire de *Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique*. Ce sera également l'occasion de commenter, il nous y aidera en quelque sorte, le débat auquel il a assisté. Auparavant nous aurons dit pourquoi nous n'avons pas pu prendre en compte le *Travail sur l'éducation publique* bien que des biographes et des commentateurs le lui ait attribué. Nous nous y réfèrerons cependant, d'autant que Cabanis nous y invite.

Nous avons limité le champ de notre étude à un intervalle de temps compris entre septembre 1791 et vendémiaire an VIII. Deux dates: de la fin 1791, sous la Constituante, date à laquelle Talleyrand soumet son *Rapport sur l'instruction publique*, jusqu'à vendémiaire an VIII date de l'ultime débat sur l'éducation nationale qui portait sur l'avenir de l' école polytechnique. Deux temps où Cabanis rend publiques ses opinions en matière d'éducation, que se soit en 1791 dans un écrit dont il est l'éditeur, au reste possiblement putatif: le *Travail sur l'éducation publique*, et à la fin de 1799 dans une lettre publiée dans la Décade. Réagissant à la discussion en cours qui a lieu en vendémiaire an VIII au Conseil des Cinq-Cents il fait connaître son opinion sur l'avenir de l'école polytechnique dans la *Lettre aux auteurs de la «Décade philosophique» sur l'école polytechnique*. Cette lettre a paru dans le Décade du 10 brumaire an VIII. Donc un premier texte, *Travail sur l'éducation...* . Cabanis qui à quelque chose près, pour le dire vite, inaugure ces débats[206], et dont tout au moins, si l'on s'en tient à son témoignage, il avait partagé un temps certaines des idées qui y sont exposées. A l'autre bout, la Lettre du 10 brumaire, mais quelques mois plus tôt l'*Opinion sur le projet*

---

référence Cabanis quand il réagit à la menace de fermeture qui pèse sur l'école polytechnique en Vendémiaire de l'an VIII: «C'est une singulière fatalité qu'il ne puisse jamais être question d'instruction publique au sein de ce Conseil, sans que de réductions en réductions on en vienne à proposer la destruction complète du petit nombre d'établissements que nous conservons encore...» [Cabanis - Lettre aux auteurs de la «Décade philosophique» sur l'école polytechnique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 520]

[206] Talleyrand dans son rapport cite à propos de la question des fêtes publiques le nom de Cabanis, et renvoie à ses travaux sur le sujet. Or il n'y a aucun texte de Cabanis qui traite de ce sujet. En fait le seul texte de lui, publié à cette époque, est *Observation sur les hôpitaux.* Si l'on admet que *Travail sur l'éducation* est de Cabanis, alors c'est à ce texte que Talleyrand fait référence. On voit là, si ce n'est l'influence, au moins partielle, explicitée par Talleyrand du *Travail* sur son propre écrit, tout au moins le fait qu'il en avait pris connaissance.

«La longueur ainsi que la sévérité de notre travail nous interdisent sur ce sujet [des fêtes nationales] des détails auxquels, il eût été agréable de se livrer. Ceux qui désireront des développements pleins d'intérêt, pourront lire MM Barthelemy, Paw et Cabanis.» (Rapports sur l'instruction publique).

d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique, sont en quelque sorte provisoirement conclusives de ces débats.
Nous avons également limité le champ des domaines inhérents à ce sujet de par même la vastitude de ce débat qui s'est tenu pendant près d'une dizaine d'années, à la question de l'organisation des écoles primaires, au reste elle-même très documentée. Cette limite tient également au souci de ne pas perdre de vue ce sujet qui a tout particulièrement préoccupé Cabanis. Et s'il a été amené à traiter d'autres parties de l'instruction publique ce n'est pas pour elles-mêmes mais c'est dans la mesure où elles avaient un rapport plus direct avec cette question de l'organisation des écoles primaires.

Nous ferons un rappel des principaux évènements qui ont marqué ces débats, en l'occurrence la présentation des Rapports qui ont fait date, ceux de Talleyrand, de Condorcet, de Lepeletier, de Bouquier, de Romme, de Lakanal, de Daunou. Nous rapporterons les témoignages qui attestent d'une forme de procrastination collective dans la menée de ces débats sur l'instruction publique. Afin de mieux comprendre la teneur des débats nous développerons certains points attenants à l'organisation des écoles primaires.

b) Chronologie des Rapports sur l'éducation publique.

Sous la Constituante.

P.C.F Daunou -*Plan d'éducation présenté à l'Assemblée nationale au nom des instituteurs privés de l'Oratoire* - Paris - 1790.

Talleyrand présente son *Rapport sur l'instruction publique fait au nom du comité de constitution à l'Assemblée nationale* les 10,11 et 19 septembre 1791.

Sous la Législative.

Condorcet lit son *Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique, présentés à l'Assemblée Nationale au nom du Comité d'instruction publique* les 10 et 11 avril 1792

Sous la Convention girondine.

Le comité d'instruction publique fut nommé le 13 octobre 1792

Gilbert Romme prononce devant la Convention son Rapport sur l'Instruction publique considérée dans son ensemble suivi d'un projet de décret sur les principales bases du plan général présenté à la Convention nationale, au nom du comité d'instruction publique le 20 décembre 1792

Sous la Convention montagnarde.

Le 26 juin 1793 Lakanal présente au nom du Comité d'Instruction publique un Projet de décret pour l'établissement de l'instruction nationale. Il avait été préparé nous dit James Guillaume dans la présentation de ce projet par Sieyès et Daunou. Ce projet fût repoussé par la Convention le 3 juillet.

Le Plan d'éducation nationale de Michel Lepeletier, est présenté à la Convention nationale par Maximilien Robespierre, au nom de la commission de l'instruction publique le 6 juillet 1793.

Essai sur l'Instruction publique par P.C.F Daunou, député à la Convention nationale et membre du Comité d'Instruction publique le 27 Juillet 1793.

Gilbert Romme défendit à nouveau son plan d'instruction publique en octobre 1793
Concurremment avec le plan Bouquier: *Rapport et projet de décret formant un plan général d'instruction publique* qui emporta les suffrages en décembre 1793

Rapport et projet de décret formant un plan général d'instruction publique par G. Bouquier, membre de la Convention nationale et du comité d'instruction. Imprimés par ordre du Comité. Imprimerie nationale. décembre 1793.

Sous la Convention thermidorienne.

Rapport sur l'établissement des écoles normales: séance du 2 brumaire, l'an III de la République, par Lakanal, au nom du Comité d'instruction publique - Imprimé par ordre de la Convention nationale - Paris 1794

Rapport et projet de loi sur l'organisation des écoles primaires, présentés à la convention nationale au nom du comité d'instruction publique par Lakanal, 28 octobre 1794 (7 Brumaire an II). (Un plan renouvelé du projet de décret du 26 juin 1793 rejeté par la Convention)[207].

[207] «Le projet de décret était la réédition du projet du 26 juin 1793; le rapport fut copié, pour un certains nombre de passages essentiels, sur les articles que Sieyès avait publié dans les numéros 3 à 6 du Journal d'instruction sociale, articles déjà reproduits d'ailleurs par Lakanal en juillet 1793 dans sa brochure ...» James Guillaume cite à ce propos les travaux de Paul Dupuy: «Le rapport avait été composée en partie d'extrait de l'article de Sieyès dans le Journal d'instruction sociale… J'ai relevé (quatre passages), formant en tout 75 lignes, textuellement empruntés à ces extraits du journal d'instruction sociale.» (cité par Josiane Boulad-Ayoub et coll - Procès-verbaux du comité d'instruction publique volume 1 - Introduction générale-

Rapport et projet de loi sur les écoles centrales, fait au nom du Comité d'instruction publique par Lakanal. Dans la séance du 26 frimaire. L'an troisième de la république française - Imprimerie nationale - Paris 26 frimaire an II

Rapport de Daunou, et Décret sur la clôture de l'école normale, du 7 floréal an III - Imprimerie nationale - Paris 26 avril 1795

Le 15 octobre 1795 est présenté à l'Assemblée le *Rapport sur l'instruction publique* qui devient la «Loi Daunou» sur l'Instruction publique le 25 octobre qui suit.

c) La question de l'éducation publique: un débat toujours recommencé.

Les débats ont porté sur l'établissement d'un plan général d'instruction au sein duquel il sera porté une attention toute spéciale à l'organisation des écoles primaires. Les écoles primaires étant à la différence des autres le niveau d'enseignement qui concernait tous les français, garçons et filles.

Deux objectifs étaient principalement visés par le législateur. Il fallait par l'instruction et l'éducation développer chez tous les enfants les vertus républicaines. Il fallait également les former afin que chacun d'entre eux puisse, selon ses moyens, embrasser l'une ou l'autre des professions utiles à tous dans le cadre national.

Les députés sous les différentes législatures qu'a connues le pays pendant la période dont nous occupons, entre la fin de la Constituante et la fin du Directoire, se sont beaucoup investis pour voir se réaliser ces objectifs, mais au bout les résultats furent apparemment des plus modestes[208]. Cette disproportion entre le travail fourni par les parlementaires et leurs résultats a fait dire à l'un d'eux:

---

publié et annoté par J Guillaume - Edition nouvelle, présentée, mise à jour augmentée par Josiane Boulad-Ayoub et Michel Grenon - L'harmattant- Paris - 1997- pp 23-24)

[208] Mais ces hommes qui ne sont pas arrivés à se mettre d'accord sur les questions relatives à l'instruction publique ont néanmoins ouvert et nourri un débat qui dans une certaine mesure et sur certains points reste ouvert de nos jours. Josiane Boulad-Ayoub, Michel Grenon et Serges Leroux soulignent la place prééminente dans ce débat des Condorcet, Romme, Lepeletier, Bouquier, Lakanal et Daunou: «Dans ce débat, six auteurs nous ont laissé des textes qui, dans leur ensemble, posent des questions qui mettront plus d'un siècles à être résolues - et qui, aujourd'hui encore, ne les sont pas toutes ... écoles publiques, écoles privées? Instruction obligatoire? Quels programmes? Quelles structures? Quelle place aux sciences? à la morale?»; parmi ces six auteurs ils relèvent plus particulièrement les noms de Condorcet et de Romme: «Et avant eux tous, Condorcet, et Romme, le premier proche des girondins, le second montagnard convaincu, avaient, chacun à sa manière, ouvert la voie à la conception moderne de l'instruction publique.» (In Les comités d'instruction publique sous la révolution - principaux rapports et projets de décrets - Fascicule II - Lepeletier de Saint Fargeau & Bouquier - Textes revus et présentés par Josiane Boulad-Ayoub, Michel Grenon et Serges Leroux avec les tableaux statistiques informatisés des occurrences conceptuelles et thématiques - Département de philosophie (UQAM) Presses de l'université du Québec - 1992.)

> «Permettez-moi de vous dire la commission dont on vous propose l'établissement ressemblera fort à la montagne enfantant une souris... Représentez-vous sept à huit têtes apportant des idées neuves à votre commission, renversant tout ce qui existe, brochant sur le tout, et en définitive ne produisant rien qui ne doive être également attaqué à la cession prochaine.»[209]

Cette réaction à une situation particulière valait à peu de choses près pour toutes. L'image de Sisyphe roulant son rocher pourrait assez bien représenter cet effort toujours recommencé. Régulièrement un député l'autre invitait ses collègues à reprendre urgemment un débat qui n'avait jusque-là mené à rien ou presque rien. Ainsi en l'an II Barère exhortait ses pairs à réaliser un plan d'instruction publique.

> « Il y a quatre ans que les législateurs tourmentent leur génie pour fonder une éducation nationale, pour ouvrir des écoles primaires, pour instituer différents degrés d'instruction, pour raviver les sciences et les lettres, pour encourager les arts, et pour élever en républicains la nombre génération qui s'élève. Qu'ont-ils obtenu ? Qu'ont-ils établi ? Rien encore. Les collèges… sont heureusement fermés, mais aucun établissement ne les a remplacés. Aujourd'hui il s'agit de former promptement des défenseurs entièrement républicains et de révolutionner la jeunesse. La révolution est à l'esprit humain ce que le soleil à l'Afrique est à la végétation. »[210]

Fourcroy presque un an plus tôt, en septembre 1793, avait sollicité ses collègues de la Convention:

> «Je demande que la Convention à ne pas sans cesse rejeter les projets du comité d'instruction publique, et qu'elle mette enfin à l'ordre du jour l'éducation nationale.»[211]

Lakanal dans son rapport sur l'instruction publique du 3 brumaire de l'an III faisait le même constat:

> «La révolution depuis cinq ans qu'elle est commencé n'a encore rien fait pour l'instruction.»[212]

Une année plus tard Daunou le 3 brumaire an IV considérait, que, citons le, «le moment est venu de fonder l'instruction publique»

---

[209] Hardy - Conseil des Cinq-Cents - 12 prairial an V. Hardy est médecin auteur d'un Rapport sur l'organisation des écoles de médecine, qui sera appuyé par Cabanis dans son Rapport fait au nom du Conseil des Cinq-Cents sur l'organisation des écoles de médecine.
[210] Barrère - Convention - 13 prairial an II.
[211] Fourcroy - Convention - fructidor an I
[212] Lakanal - 3 brumaire an III - Convention.

Fabre le 4 prairial an IV, alertait ses collègues. On ne leur avait rien dit de l'état réel de l'organisation de l'enseignement dans le pays.

> « On ne vous dit pas les moyens d'exécution; on ne vous dit que vos écoles centrales existent encore presque nulle part, que vos écoles primaires n'existent que dans vos décrets...»

En nivôse an V Luminais tentait à son tour de ranimer le débat

> «N'est-il pas surprenant qu'après cinq ans de république on ait fait si peu de choses pour l'éducation.»[213]

En l'an V toujours, le 12 prairial, devant le Conseil des Cinq-Cents, Boissy d'Anglas faisait ce terrible constat:

> «On ne pouvait disconvenir que l'instruction publique était dans un état de délabrement absolu... Je propose une commission qui du moins nous dise où nous en sommes et propose des moyens d'amélioration.»[214]

On retrouve des constats tout aussi alarmistes en l'an VI et en l'an VII. Par exemple en l'an VI Portiez au Conseil des Cinq-Cents s'étonnait:

> «Toutes les législatures se sont occupées de l'instruction publique, cependant c'est cette partie de notre législation qui est la plus incomplète ou la plus mal exécutée.»[215]

Cabanis dans un passage de la lettre du 10 Brumaire an VIII : *Lettre aux auteurs de la «Décade philosophique» sur l'école polytechnique,* fait en quelques lignes une sorte de bilan des débats parlementaires touchant la question des établissements scolaires. Il en vient cependant très vite à des considérations plus générales. Cette question du nombre de degrés d'enseignement, des contenus enseignés, et conséquemment du nombre et des caractéristiques des établissements scolaires a été un des points d'achoppement des débats, au reste parmi d'autres questions toutes aussi sensibles. Car ce qu'il dit ici vaut non seulement pour les établissements d'enseignement, mais concerne aussi la formation des enseignants, la liberté de l'enseignement, les rapports entre public et privé ou encore les rapports entre éducation et instruction, la place de la religion, de la morale, et des institutions républicaines (fêtes, commémorations diverses et variées...) dans l'éducation. De même cela valait non seulement pour le Conseil des Cinq-Cents mais également pour les assemblées précédentes: Législative et Convention.

> «C'est une singulière fatalité qu'il ne puisse jamais être question d'instruction publique au sein de ce Conseil, sans que de réductions en réductions on en vienne à proposer la destruction complète du petit nombre d'établissements que nous

[213] Luminais - 28 nivôse an V - Conseil des Cinq-Cents
[214] Boissy d'Anglas - 12 Prairial an V - Conseil des Cinq-Cents
[215] Portiez - 17 prairial an VI - Conseil des Cinq-Cents.

> conservons encore; je ne veux point analyser les motifs très différents qui peuvent suggérer de pareilles vues, mais il est assez remarquable que notre besoin le plus pressant soit justement celui qu'on reconnaît le moins; et que les hommes qui ne peuvent avoir oublié combien ils ont eu de peine à s'instruire, combien de fois ils ont gémi sur la grande difficulté de s'en procurer les moyens, semblent craindre tout ce qui peut les préparer et les assurer à des races nouvelles, le véritable espoir de la République, mais qui n'accompliront toutes ses destinées, qu'autant qu'elles auront reçu la plus solide instruction.»[216]

Cette apparence de procrastination collective nous paraît devoir être rapportée à des conceptions significativement différentes des valeurs républicaines. Divergences de vues dont on trouve au premier chef la marque dans les rapports entre liberté et égalité. Il en résultera des méthodes différentes sur le plan éducatif, d'aucuns privilégiant l'instruction comme Condorcet, d'autres l'éducation civique et physique comme Bouquier. D'autres encore comme Daunou jugeant que toutes sont également importantes et doivent être menées concurremment dans l'observance d'un ordre naturel. L'architecture du système éducatif découlera de ces choix politiques et idéologiques. C'est à dire de ce qui décidera: de la liberté laissée aux parents de choisir entre une éducation, domestique, privée ou publique, pour leurs enfants; de l'âge auquel l'enfant doit rentrer dans le primaire; d'une éducation commune forcée ou pas, gratuite ou pas; d'une éducation des adultes; du nombre de degrés d'enseignement; du nombre et de la répartition des établissements d'enseignement sur le territoire; de la formation des maîtres; de leurs émoluments; de la liberté d'enseignement avec la création d'établissements privés; des contenus enseignés et des livres élémentaires; de la surveillance des établissements et des maîtres dans le privé et dans le public; des rapports entre éducation et institutions républicaines, fêtes nationales ou locales, jeux publics, récompenses publiques...

On peut noter que les points d'accord entre les députés de tous bords tenaient tout à la fois sur: leur haine de la monarchie; la crainte que les nouvelles générations échappant à l'éducation nationale ne soient formées dans des officines d'obédience monarchistes et catholiques. Les moyens proposés pour pallier ce risque ont par contre différés.

d) Aperçus sur les contenus des débats parlementaires portant sur l'organisation des écoles primaires et sur l'instruction publique en général, de la Constituante aux premières années du Directoire.

[216] Cabanis - Lettre aux auteurs de la «Décade philosophique» sur l'école polytechnique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 520.

- i) L'éducation des citoyens, une nécessité dans une république.

L'institution de la république à la différence d'autres types de gouvernement monarchiste ou despotique nécessite l'adhésion de tous les individus. Il est nécessaire mais il n'est pas suffisant de vouloir éduquer les nouvelles générations pour leur apprendre à devenir des citoyens. Il est également tout aussi nécessaire d'éduquer l'ensemble des adultes, et parmi eux a fortiori ceux qui sont parents.

En 1791, dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle encore balbutiante, Talleyrand a peut-être déjà bien compris la nécessité d'un système éducatif étendu à tous, quoi qu'il en soit il n'est question dans les décrets de son plan d'instruction que des nouvelles générations. Au reste dans la Constitution de 1791 il est bien stipulé que l'instruction publique sera instituée pour tous les citoyens. Il semble néanmoins que ça ne concerne à cette époque que les générations nouvelles

> «Il sera créé et organisé une Instruction publique commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties indispensables pour tous les hommes...»[217]

Quelques mois plus tard, la monarchie est déjà moribonde, Condorcet pressentant peut-être les changements politiques, au reste les souhaitant, étend dans son Rapport l'instruction à tous enfants, femmes et hommes compris. Une fois la première République proclamée, nombreux sont ceux, qui se rappelant les trois catégories de régimes politiques de Montesquieu, l'esprit qui les mènent, jugeront que l'éducation est un besoin pour une république.

> «C'est dans le gouvernement républicain que l'on a besoin de toute la puissance de l'éducation. La crainte des gouvernements despotiques naît d'elle-même parmi les menaces et les châtiments; l'honneur des monarchies est favorisé par les passions, et les favorise à son tour: mais la vertu politique est un renoncement à soi-même, qui est toujours une chose très pénible.»[218]

Cabanis est de ceux-là; mais il n'est pour lui pas question de «renoncement à soi-même», mais plus simplement, de «bon sens». Sans quoi il est plus que certain, si une telle exigence devait être satisfaite, qu'une république ne serait pas viable longtemps[219].

---

[217] La Constitution de 1791 - Titre premier - Dispositions fondamentales garanties par la Constitution.

[218] Montesquieu - De L'esprit des lois - Livre IV - Chapitre 5 - Oeuvres complète - tome 2 - La Pléiade - Gallimard - Paris 1949 - p 266.

[219] Montesquieu conçoit en pensant à la République de Platon, qu'il pourrait en être ainsi, mais le fait est que la chose s'est faite sous la République de Lycurgue à Sparte: «Je ne suis pas du nombre de ceux qui regardent la République de Platon comme une chose idéale purement imaginaire, et dont l'exécution serait impossible. Ma raison est que la République de Lycurgue paraît d'une exécution tout aussi difficile que celle de Platon, et que, cependant, elle a été si bien exécutée qu'elle a duré autant qu'aucune république que l'on connaisse, dans a force et sa splendeur.» (In Montesquieu - Mes pensées - Républiques - 1811 (1208, II, f°93) - Oeuvres complètes - Tome 1 - La Pléiade - Gallimard - Paris - 1949 - p 1434. Lepeletier s'inspirera de

> « On l'a dit souvent, mais il ne faut pas se laisser de le redire : si tous les gouvernements ont un grand intérêt à cultiver et à développer le bon sens de la classe pauvre et manouvrière ; cet intérêt est infiniment plus grand pour les gouvernements républicains, surtout pour ceux où les pouvoirs représentent véritablement la nation… »[220]

L'éducation de tous est donc nécessaire dans une République, et concerne plus encore, si l'on peut dire, ceux qui sont parents. Mais il est utile de comprendre le pourquoi de cette ignorance à très grande échelle dans la population française. Des rapporteurs avant même de faire leurs propositions de réformes ont jugé bon de faire un état des lieux de l'enseignement en France sous l'Ancien Régime.

Etat des lieux au début de la révolution.

Talleyrand débute le préambule de son Rapport par un état des lieux. Son jugement sur l'enseignement sous l'Ancien Régime est sans concession. Il fait le reproche majeur au pouvoir en place de ne pas avoir eu la volonté d'instruire la grande majorité des hommes, et qui plus est à ceux peu nombreux qui en bénéficiaient d'avoir délivré toutes sortes "d'opinions déplorables" et de préjugés de tous les genres". Il y avait cette discordance entre ce que l'enfant était tenu d'apprendre et ce qu'une fois devenu homme il était tenu d'oublier, afin de pouvoir mieux s'adapter aux règles de vie en société. L'éducation était confiée aux prêtres. Ainsi le savoir «semblait encore, après plus de dix siècles, destiner l'universalité des citoyens à habiter les monastères».

A l'opposé il fait l'éloge des philosophes, qui ont contesté cette main mise des autorités religieuses et du gouvernement sur l'éducation. Ces hommes éclairés en avaient appelé à des réformes que l'expérience et la raison dictaient.

> «Or si à ces différentes époques, dont chaque jour nous sépare par de si grands intervalles, la simple raison, la saine philosophie ont pu se réclamer, non seulement avec justice, mais souvent avec quelque espoir de succès, des changements indispensables dans l'instruction publique...»[221]

Lycurgue dans son projet d'école commune. Cabanis à travers la critique qu'il fera de Sherlock, une sorte d'émule de Lepeletier sous le Directoire, affirme en se référant à des travaux dignes de confiance que contrairement à l'affirmation même de Montesquieu «il n'est pas vrai que l'éducation commune forcée ait été regardée par les Anciens comme essentielle à la République, bien au contraire.» (in Cabanis - Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2) p 427.

[220] Cabanis - *Lettre sur un passage de la «Décade philosophique « et en particulier sur la perfectibilité de l'esprit humain* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 516

[221] Rapport sur l'instruction publique fait au nom du Comité de Constitution, par M de Talleyrand-Périgord, ancien Evêque d'Autun - Administrateur du Département de Paris) - Imprimerie nationale - 1791

Ce passage est à rapprocher de la critique que La Chalotais en 1766 faisait du système d'éducation en France. L'expulsion de France, des jésuites, à laquelle il avait contribué, ne changea trop rien à l'organisation des collèges[222]. Ils restèrent sous la coupe de ce qu'il qualifie un régime ultramontain:

> «Sans approfondir toutes les conséquences qui résulte d'un abus aussi énorme, doit-on s'étonner que le vice de la monasticité ait infecté toute notre éducation? Un étranger à qui on expliquerait les détails, s'imaginerait que la France veut peupler les séminaires, les cloîtres et des colonies latines. Comment pourrait-il supposer que l'étude d'une langue étrangère, des pratiques de cloître, fussent des moyens destinés à former des militaires, des magistrats, des chefs de famille propres à remplir les différentes professions dont l'ensemble constitue la force de l'état.»[223]

Reprenant l'idée de Montesquieu «que les lois de l'éducation doivent être relatives aux principes du gouvernement» La Chalotais ajoutait

> «L'éducation devant préparer des citoyens à l'Etat, il est évident qu'elle doit être relative à la constitution et à ses lois; elle serait foncièrement mauvaise, si elle y était contraire; c'est un principe de tout bon gouvernement, que chaque famille particulière soit réglée sur le plan de la grande famille qui les comprend toutes.»[224]

L'idée que l'enfant à sa sortie du collège allait tout oublier de cette formation pour rentrer dans la vie sociale proprement dite et y apprendre nous dit La Chalotais «en quoi consiste les devoirs communs à tous les hommes. Au cours de ces études:

> «Elle n'a reçu aucun principe pour juger des actions, des moeurs, des opinions, des coutumes; elle a tout à apprendre sur des articles importants. On lui inspire une dévotion qui n'est qu'une imitation de la religion; des pratiques pour tenir lieu de vertu, et qui n'en est en fait que l'ombre.» [225]

Ce jugement dépréciatif des collèges se retrouve sous la plume de Montesquieu:

> «On reçoit dans les collèges une éducation basse. Je n'en puis rien dire de pis, si ce n'est que, ce qu'on en retire de mieux, c'est un esprit de bigoterie.»[226]

---

[222] «Les membres des parlements qui avaient vigoureusement lutté cotre l'immixtion de la Société de Jésus dans les affaires politiques et contre sa mainmise

[223] Louis René de Caradeux de la Chalotais - Essai d'éducation nationale ou plan d'étude pour la jeunesse - Paris - 1763 - p16

[224] Louis René de Caradeux de la Chalotais - Essai d'éducation nationale ou plan d'étude pour la jeunesse - Paris - 1763 - p15

[225] Louis René de Caradeux de la Chalotais - Essai d'éducation nationale ou plan d'étude pour la jeunesse - Paris - 1763 - p23

[226] Montesquieu - Mes pensées - Politique - 1758 (218, I, p 239) - Oeuvres complètes- Pléiade - tome 2 p 1421.

Or si Talleyrand s'inspire de ces jugements portés sur l'éducation d'un petit nombre de personnes, issues en règle de milieux favorisés, il est difficile de trouver tout au moins chez ces philosophes le soucis d'éduquer la grande majorité des hommes. Ainsi Voltaire dans une lettre à Damilaville du 1° Avril 1766:

> «Je crois que nous ne nous entendons pas sur l'article du peuple, que vous croyez digne d'être instruit. J'entends, par peuple, la populace qui n'a que ses bras pour vivre. Je doute que cet ordre de citoyens ait jamais le temps ni la capacité de s'instruire; ils mourraient de faim avant de devenir philosophes. Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. Si vous faisiez valoir comme moi, une terre, et si vous aviez des charrues, vous seriez bien de mon avis. Ce n'est pas le manœuvre qu'il faut instruire, c'est le bourgeois, c'est l'habitant des villes: cette entreprise est assez forte et assez grande.»[227]

Montesquieu tient des propos similaires, et il ne s'agit pas là des manouvriers, mais d'une population un peu plus aisée de négociants et d'artisans.

> « Un des plus grands abus qui soit dans le Royaume est l'établissement des demis collèges, qui sont dans les petites villes, où les artisans envoient aussi tous leurs enfants pour leur apprendre quelques mots de latin.
> Bien loin que ceci soit favorable aux sciences, cela entretient l'ignorance: car autant qu'il est utile qu'il y ait de bonnes académies dans les principales villes, où une certaine jeunesse soit instruite aux belles-lettres; autant est-il dangereux de souffrir dans de petites villes des demi-collèges, qui éloignent les artisans et petits négociants de leur état, sans les mettre en chemin d'en remplir bien un autre.» [228]

La Chalotais alerte sur le fait que les enfants de laboureurs allant faire des études dans les collèges risquaient de se détourner du métier de leur père; et par là de priver le pays d'une main d'œuvre essentielle à sa prospérité et au bien de tous. Or selon lui «il n'y a pas assez de laboureurs dans un pays où il y a des terres en friche, et où l'Etat, assez riche par lui-même pour exporte ses productions naturelles, importe souvent celles de l'étranger qu'il pourrait fournir.»

> «... le peuple même veut étudier; des laboureurs, des artisans envoient leurs enfants dans les collèges des petites villes, où il en coûte peu pour vivre; et quand ils ont fait de mauvaises études qui ne leur ont appris qu'à dédaigner la profession de leurs pères, ils se jettent dans les cloîtres, dans l'état ecclésiastique; ils prennent des offices de justice, et deviennent souvent des sujets nuisibles à la société.» [229]

[227] Voltaire - Lettre à M; Damilaville - 1 Avril 1766
[228] Montesquieu - Mes pensées - Politique - 1758 (218, I, p 239) - Oeuvres complètes- Pléiade - tome 2 p 1420.
[229] Louis René de Caradeux de la Chalotais - Essai d'éducation nationale ou plan d'étude pour la jeunesse - Paris - 1763 - p27

Mais passant outre la formation dans les collèges, les frères de la doctrine chrétienne, les Ignorantins, se sont employés à instruire les enfants d'artisans, de laboureurs... La Chalotais[230] s'en insurge. Procéder de la sorte est à ses yeux une erreur caractérisée.

> «.[Ils sont] survenus pour tout perdre parce qu'ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot et la lime, mais qui ne le veulent plus faire... Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que ses occupations. Tout homme qui voit au-delà de son triste métier, ne s'en acquittera jamais avec courage et avec patience. Parmi les gens du peuple il n'est presque nécessaire de savoir lire et écrire qu'à ceux qui vivent par ces arts, ou à ceux que ces arts aident à vivre.» 231

Si Talleyrand a pu rendre hommage à des hommes comme Montesquieu, Voltaire, ou encore La Chalotais qui ont contesté très tôt la mainmise des institutions religieuses sur l'éducation et l'instruction de la jeunesse, il ne pouvait les suivre quand ils dénonçaient l'absence d'instruction pour tous. C'est aux philosophes, les Helvétius, Diderot, d'Alembert, d'Holbach qu'il faisait possiblement référence. Mais Rousseau auteur d'un laconique «le pauvre n'a pas besoin d'éducation»[232], cité tel quel, semblait devoir être rangé du côté des Montesquieu, Voltaire ou encore La Chalotais. Or ce qu'il exprimait de la sorte, repris dans son contexte, n'avait rien de péjoratif, il suffisait de poursuivre la lecture du paragraphe dans l'*Emile*:

> «Le pauvre n'a pas besoin d'éducation; celle de son état est forcée, il n'en saurait avoir d'autre; au contraire, l'éducation que le riche reçoit de son état est celle qui lui convient le moins et pour lui-même et pour la société. D'ailleurs l'éducation naturelle doit rendre un homme propre à toutes les conditions humaines: or il est moins raisonnable d'élever un pauvre pour être riche qu'un riche pour être pauvre; car la proportion du nombre des

---

230 La Chalotais, procureur général au parlement de Bretagne fut un des artisans de l'éviction des jésuites. Son Compte rendu des constitutions des jésuites lu en 1761 au Parlement, suivi d'un second l'année suivant, y furent pour beaucoup. A propos des magistrats, et de La Chalotais en particulier, qui firent en quelque sorte le jeu des philosophes d'Alembert écrivait à Voltaire: Les classes du parlement croient servir la religion, mais elles servent la raison sans s'en douter. Ce sont des exécuteurs de la haute justice pour la philosophie, dont ils prennent les ordres sans le savoir...» Il se plait à rêver que cet évènement soit suivi d'autres très prochainement: «Pour moi qui vois tout en ce moment couleur de rose, je vois d'ici les Jansénistes mourant l'année prochaine de leur belle mort, après avoir fait périr cette année-ci les Jésuites de mort violente ... les prêtres mariés, la confession abolie, et le fanatisme écrasé sans qu'on s'en aperçoive.» (In Correspondance de Voltaire et de d'Alembert. Lettre 100 du 4 mai 1762) cité par Cornelis Richard Anton Van Bommel - Exposé des vrais principes sur l'instruction publique primaire et secondaire considérée dans ses rapports avec la religion par Monsieur l'Evêque de Liège. p 89). Si La Chalotais contribua à priver les Jésuites de leur monopole en matière d'instruction, il ne put, faire de même avec les ignorantins, si tant est qu'il le tenta. Les ignorantins connurent dans les toutes premières années de la révolution un engouement certain, et Pisan-Dugalant en a fait cas dans son discours du 29 pluviôse an VII devant le Conseil des Cinq-Cents: Je connais une commune de 24000 habitants où quatre instituteurs, sous le nom d'ignorantins, subvenaient à l'instruction de la majeure partie de la jeunesse.». Cabanis était présent et dans son discours *Opinion sur un projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique*, il s'étonnera de ce retour au religieux dans le cadre de l'instruction publique.

231 Louis René de Caradeux de la Chalotais - Essai d'éducation nationale ou plan d'étude pour la jeunesse - Paris - 1763 - p27-28

232 Cité in Procès-verbaux du comité d'instruction publique volume 1 - Introduction générale- publié et annoté par J Guillaume - Edition nouvelle, présentée, mise à jour augmentée par Josiane Boulad-Ayoub et Michel Grenon - L'harmattant- Paris - 1997- p 19

> deux états, il y a plus de ruinés que de parvenus. Choisissons donc un riche; nous serons sûrs au moins d'avoir fait un homme de plus, au lieu qu'un pauvre peut devenir homme de lui-même.»[233]

Dans un autre passage de l'*Emile*, il revient sur la chose en insistant sur l'importance de l'éducation naturelle, laquelle favorise l'adaptabilité de l'homme à différentes circonstances de la vie; à l'opposer une éducation spécifique est nuisible à l'homme. Il prend l'exemple du riche devenu pauvre.

> «Appropriez l'éducation de l'homme à l'homme, et non pas ce qui n'est point lui. Ne voyez-vous pas qu'en travaillant à le former exclusivement pour un état, vous le rendez inutile à tout autre, et que s'il plaît à al fortune, vous n'aurez travaillé qu'à le rendre malheureux? Qu'y a-t-il de plus ridicule qu'un grand seigneur devenu gueux, qui porte dans sa misère les préjugés de sa naissance? Qu'y-a-t-il de plus vil qu'un riche appauvri, qui, se souvenant du mépris qu'on doit à la pauvreté, se sent devenu le dernier des hommes? L'un a pour tout ressource le métier de fripon public, l'autre celui de valet rampant avec ce beau mot: il faut que je vive.» [234]

Diderot qui avait dans un passage de ses *Pensée philosophiques* semblé faire montre de mépris pour le peuple: «peuple imbécile»[235] s'est, si c'était réellement le cas, amendé en élaborant un programme de réformes qu'il recommandait à Catherine II. Dans son plan d'éducation il proposait que l'enseignement soit divisé en trois degrés. Le premier degré devait concerner tous les enfants. Il est vrai que la religion y occupait encore une bonne place[236]. Le premier degré devait donc comme l'annonçait Diderot être «commun à tous les enfants, même les plus ineptes»

> «Bien lire, bien écrire- La lecture dans le catéchisme religieux et civil, ensuite dans quelques bons ouvrages élémentaires d'une morale, claire, pure et simple. Les exemples d'écriture, tout absolument tirés du catéchisme. Apprendre et pouvoir réciter par coeur tout le catéchisme. L'arithmétique; les quatre règles; les fractions; la règle de trois, et le calcul par les jetons.»[237]

En fait ces deux choses se tiennent. Il fallait instruire le peuple afin qu'il puisse se libérer de ses superstitions et oublie cette alternative, impie s'il ne croyait pas au miracle, et imbécile dans le cas contraire.

> «Tous les peuples ont de ces faits, à qui pour être merveilleux, il ne manque que d'être vrais; avec lesquels on démontre tout, mais qu'on ne prouve

---

[233] J.J Rousseau- Emile ou de l'éducation- Edition Charpak - Garnier-Flammarion - Paris p 56
[234] J.J Rousseau- Emile ou de l'éducation- Edition Charpak - Garnier-Flammarion - Paris p 236
[235] Diderot- *Pensées philosophiques* - Londres 1768 - p 67
[236] Cependant il écrit également: «Notre éducation bornée à l'étude des langues, a été jusqu'à présent monastique. On dirait que tous les enfants renfermés dans nos collèges sont destinés où à la magistrature ou à l'église.» in Diderot - Mélanges pour Catherine II - Oeuvres- Politique - Tome III - Bouquin- Robert Laffont- p 286
[237] Diderot - *Mélanges pour Catherine II* - Oeuvres- Politique - Tome III - Bouquin- Robert Laffont- p 288

> point; qu'on n'ose nier sans être impie, et qu'on ne peut croire sans être imbécile.» [238]

D'Holbach affirmait combien «l'instruction du peuple» était chose essentielle; aux princes de le comprendre. Il en appelait donc à leur raison.

> «L'instruction du peuple devrait être l'objet le plus essentiel de tout gouvernement. Les Princes ne sentiront-ils jamais l'avantage inestimable de commander à des êtres raisonnables? Il n'y a que la tyrannie qui mette sa gloire à régner sur des aveugles et des barbares.» [239]

L'instruction générale était nécessaire. On retrouve ici tout à la fois l'énoncé des avantages, si cela faisait, et des mises en garde, si cela ne se faisait pas. Propos similaires que nous retrouverons bien souvent dans la bouche des législateurs républicains:

> «C'est par l'instruction générale que l'on peut rendre le peuple raisonnable, lui faire sentir ses intérêts, le convaincre de l'attachement qu'il doit à son gouvernement, à ses institutions, à ses devoirs, les avantages de la tranquillité, les dangers qui les menaceraient s'il se prêtait aux impulsions des traitres et des flatteurs qui tenteraient de l'égarer.»[240]

Contre toute raison le gouvernement tyrannique craignait les effets de l'instruction du peuple[241], c'était son intérêt de le maintenir dans l'ignorance.

---

[238] Diderot- *Pensées philosophiques* - Londres 1768 - p 59-60

[239] D'Holbach - *Politique naturelle* - Discours IV - De l'instruction du peuple - Corpus des Oeuvres philosophiques en langue française - Fayard - p 175

[240] D'Holbach - *Politique naturelle* - Discours IV - De l'instruction du peuple - Corpus des Oeuvres philosophiques en langue française - Fayard - p 175

241 On retrouve des propos proches chez Mirabeau dans le Travail sur l'éducation publique: Il reconnaît que les lumières si elles étaient dispensées au peuple serait pour lui, dans une tyrannie, source de souffrance: « Dans l'esclavage, l'homme ne peut avoir ni lumières, ni vertus; mais tant que la cruelle nécessité l'y retient, il n'a besoin ni des unes ni des autres; les lumières aggraveraient sa situation; les vertus y seraient déplacées. Mais sous un régime de la liberté, ses rapports deviennent plus étendus; tous ses mouvements prennent une activité singulière, ses passions acquièrent une énergie qui veut être dirigée; ce n'est plus cet engourdissement et cette paix de mort qui nous présentent de grands empires sous l'image de vastes tombeaux. (Travail sur l'éducation publique trouvé dans les papiers de Mirabeau l'aîné - Imprimerie nationale - Paris 1791.- p 8). On peut retrouver également dans l'éloge tempéré que fait Lakanal des travaux de Condorcet sur l'instruction publique cette pensée que les monarques et Louis XVI craignant pour leur pouvoir ne pouvaient que rejeter de tels projets pour l'instruction du peuple: « Un esprit véritablement philosophique, dit-il coordonna toutes les connaissances humaines, dans un plan d'enseignement public. Tous les foyers de toutes les lumières étaient tracés; mais à qui pouvait-on confier le soin de faire jaillir la lumière de ces foyers? A un roi qui avait le plus grand intérêt de l'étouffer. Ou l'instruction aurait renversé le trône, ou le trône aurait corrompu l'instruction.» (Lakanal - Rapport sur l'instruction public- séance du 3 brumaire an III - Imprimerie nationale - an III). Il est également intéressant de rapporter les conclusions d'une Assemblée de prélats sous l'Ancien Régime pour lesquels « le but principal de l'éducation n'est pas seulement d'instruire les hommes, son objet le plus intéressant et de les élever et de les former à la religion et à la vertu : sans cela les lumières mêmes deviennent dangereuses. » (cité par Josiane Boulad-Ayoub et Michel Grenon - in Procès-verbaux du comité d'instruction publique volume 1 - Introduction générale- publié et annoté par J Guillaume - Edition nouvelle, présentée, mise à jour augmentée par Josiane Boulad-Ayoub et Michel Grenon - L'harmattan- Paris - 1997

> «L'intérêt des tyrans est que le peuple n'ait ni lumières, ni raison, ni volonté; sous un gouvernement inique, il faut le réduire à l'abrutissement des bêtes; la lumière ne servirait qu'à lui faire sentir sa condition malheureuse et à lui montrer l'étendue de sa misère; empêcher qu'une nation ne s'éclaire, est le signe indubitable d'une administration dépravée, qui n'a nulle envie de mieux faire.» [242]

Les mises en garde au gouvernement en cette fin des années 80 avaient quelque chose de prémonitoire.

> «Craignez donc qu'on ne les irrite [ces hommes qui demeurent dans les ténèbres] contre leurs chaînes. Craignez qu'ils ne deviennent un jour les instrument de l'ambition et du fanatisme qui tourneront vos esclaves contre vous-mêmes.» [243]

Avant même 1789, les critiques sur l'organisation de l'enseignement sous l'ancien régime sont assez répandues. D'Alembert en faisait cas dans l'article *Collège* de l'Encyclopédie. Le gouvernement était jugé responsable de cet état de chose. Après avoir pointé nombre d'abus dans l'apprentissage des différentes matières enseignées dans les collèges: Humanités, Rhétorique, philosophie, mœurs et religion[244], il poursuivait

> « Je sais que les maîtres les plus sensés déplorent ces abus, avec encore plus de force que nous le faisons ici; presque touts désirent passionnément qu'on donne à l'éducation des collèges une autre forme: nous ne faisons qu'exposer ici ce qu'ils pensent, et ce que personne d'entre eux n'ose écrire; mais le train une fois établi a sur eux un pouvoir dont ils ne sauraient s'affranchir; et en matière d'usage, ce sont les gens d'esprit qui reçoivent la loi des sots. Je n'ai donc garde dans ces réflexions sur l'éducation publique, de faire la satire de ceux qui enseignent; ces sentiments seraient bien éloignés de la reconnaissance dont je fais profession pour mes maîtres: je

[242] D'Holbach - Politique naturelle - Discours IV - De l'instruction du peuple - Corpus des Oeuvres philosophiques en langue française - Fayard - p 175

[243] D'Holbach - Politique naturelle - Discours IV - De l'instruction du peuple - Corpus des Oeuvres philosophiques en langue française - Fayard - p 175

[244] Par abus d'Alembert vise entre autres les points suivant: en cours de rhétorique il se passe que «dans les collèges de réguliers, où les professeurs montent de classe en classe, et s'instruisent avec leurs disciples, [apprennent] avec eux ce qu'ils devraient leur enseigner...» ou autre exemple pour la logique en cours de philosophie «celle qu'on enseigne , du moins dans un grand nombre de collèges, est à peu près celle que le maître de philosophie se propose d'apprendre au bourgeois-gentilhomme...», et dans la même classe pour la physique «on bâtit à sa mode un système du monde; on y explique tout ou presque tout; on y suit ou on y réfute à tort et à travers Aristote, Descartes et Newton. On termine ce cours de deux années par quelques pages de morale, qu'on rejette pour l'ordinaire à la fin, sans doute comme la partie la moins importante». En ce qui concerne les cours sur les moeurs et la religion il note que les élèves qui se conforment, «soit par tempérament, soit par paresse, soit par docilité» aux idées de leurs maîtres, leur enjoignant de passer le plus clair du temps «en médiations et catéchismes», « sortent pour l'ordinaire du collège avec un degré d'imbécillité et d'ignorance de plus» (Encyclopédie de Diderot et d'Alembert - Collège). Daunou dans son rapport du 23 vendémiaire an IV semble s'inspirer de ce réquisitoire: « Je ne rappellerai point ici les institutions bizarres qui fatiguaient et dépravaient l'enfance, usaient la première jeunesse dans un pénible apprentissage de mots: vain simulacre d'éducation, où la mémoire seule était exercée, où une année faisait à peine connaître un livre de plus, où la raison était insultée avec les formes du raisonnement; ou enfin, rien n'était destiné à développer l'homme, ni même à le commencer.»

> conviens avec eux que seule l'autorité supérieure du gouvernement est seule capable d'arrêter le progrès d'un si grand mal; je dois même avouer que plusieurs professeurs de l'université de Paris s'y opposent autant qu'il leur est possible, et qu'ils osent s'écarter en quelque chose de la routine ordinaire, au risque d'être blâmés par le plus grand nombre. S'ils osaient encore davantage, et si leur exemple était suivi, nous verrions peut-être enfin les études changer de face parmi nous; mais c'est un avantage qu'il nous faut attendre du temps, si même le temps est capable de nous le procurer. La vraie philosophie a beau se répandre en France de jour en jour; il lui est bien difficile de pénétrer les corps que chez les particuliers: ici elle ne trouve qu'une tête à forcer, si on peut parler ainsi, là elle en trouve mille. L'université de Paris, composée de particuliers qui ne forment d'ailleurs entre eux aucun corps régulier ni ecclésiastique, aura moins de peine à secouer le joug des préjugés dont les écoles sont encore pleines.»[245]

Cette charge contre ces établissements se retrouvait après 1789; ainsi Lavoisier, dans des termes très similaires à ceux tenus par Talleyrand, écrivait en 1791:

> «L'éducation publique, telle qu'elle existe dans presque toute l'Europe, a été instituée dans la vue non de former des citoyens, mais de faire des prêtres, des moines et des théologiens.»

Lakanal dans le décret du 7 Ventôse an III annoncera la fermeture définitive de ses collèges de l'Ancien Régime:

> «En conséquence de la présente loi, tous les anciens établissements consacrés à l'instruction publique, sous le nom de collèges, et salariés par la nation, sont et demeurent supprimés dans toute l'étendue de la République.»

Il est vrai qu'un certain nombre de ces collèges n'avaient pas survécu aux différentes mesures prises sous la Constituante, le décret du 7 ventôse ne faisant que donner en quelque sorte le coup de grâce à ce système des collèges. Tout un train de mesures prises sous la Constituante était en cause dans la première vague de fermeture des collèges. L'atteinte avait été indirecte[246]. C'est ce que nous explique en quelques mots, sur un mode, à la rigueur, un peu tendancieux, Jean Baptiste Fabry.

> « C'est ainsi que les décrets rendus contre le clergé, soit pour le dépouiller de ses biens, soit pour l'enchaîner par des serments, frappèrent aussi les corps enseignants, qui furent enveloppés dans la même mesure. Ainsi l'instruction publique se trouva détruite en France par l'Assemble constituante, et cela sans le secours d'aucun décret directement porté contre

[245] Encyclopédie de Diderot et d'Alembert - D'Alembert - Collèges

246 Les raisons telles que les a bien analysées Josiane Boulad-Ayoub: «L'abolition de la dîme conséquence de la nuit du 4 août, atteignait directement les revenus de plusieurs établissements d'enseignement ; la nationalisation des biens du clergé leur portera un coup fatal. L'interdiction des voeux monastiques perpétuels, le transfert de la gestion des biens du clergé aux nouvelles autorités administratives et, finalement, la constitution civile du clergé détruiront l'infrastructure de l'enseignement d'ancien régime ; l'obligation faite au clergé de prêter serment à la constitution civile (27 novembre 1790) acheva de semer le désarroi parmi les enseignants.»

> elle. On fit en cette occasion d'une pierre deux coups, pour nous servir d'une comparaison familière.»[247]

Il fallait partant de là reconstruire, un système d'instruction. Dans la Constitution de 1791, l'instruction publique figure à l'article 1.

> «Il sera créé et organisé une instruction publique commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes et dont les établissements seront distribués graduellement, dans un rapport combiné avec la division du royaume -il sera établi des fêtes nationales pour conserver la souvenir de la Révolution française, entretenir la fraternité entre les citoyens, et les attacher à la Constitution, à la patrie et aux lois.»[248]

Le Rapport de Talleyrand sur l'Instruction publique a fait suite au vote par l'Assemblée de la nouvelle constitution.

- **ii) L'éducation du peuple; les divergences observées entre les républicains sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.**

Les membres des commissions ont tiré des enseignements de cette situation dans laquelle on avait laissé le peuple sous l'Ancien Régime. C'est pourquoi l'instruction pour tous qui avait été refusée par les pouvoirs d'Ancien Régime devait être mise en pratique sans délais. Les moyens proposés ont cependant différé d'un rapporteur l'autre. Les positions théoriques de Condorcet en matière d'éducation pour le peuple sont diamétralement opposées à celles de Bouquier. Le premier ne voit que par l'instruction, le second lui privilégie l'éducation, pour ce dernier l'éducateur du peuple se résume à l'ensemble des institutions de la république.

Condorcet plaide pour une formation continue, seul moyen de sortir la majorité des classes pauvres de leur ignorance.

> «Nous avons observé, enfin, que l'instruction ne devait pas abandonner les individus au moment où ils sortaient des écoles, qu'elle devait embrasser tous les âges, qu'il n'y en avait aucun où il ne fût utile et possible d'apprendre, et que celle de l'enfance a été resserrée dans des bornes plus étroites. C'est là-même une des causes principales de l'ignorance où les classes pauvres de la société sont aujourd'hui plongées; la possibilité de

[247] . Jean Baptiste Fabry - Le génie de la Révolution considéré dans l'éducation, ou Mémoires pour servir à l'histoire de l'instruction publique. Depuis 1789 jusqu'à nos jours. Trois volumes - Paris- 1817 - p 9-10.
[248] . La Constitution de 1791 - Les constitutions de la France depuis 1789 -Présentation par Jacques Godechot - Garnier Flammarion - mise à jour 2006 -p 37

> recevoir une première instruction, leur manquait encore moins que celle d'en conserver les avantages.» [249]

L'instruction ne sera pas poussée aux mêmes degrés pour tous, les différences d'aptitude et de fortune existantes entre les hommes ne le permettant pas. A côté de l'éducation dans les écoles primaires qui doit concerner tous les enfants, devrait être organisée une formation continue pour tous, mais ceux qui sont surtout concernés sont les membres de la classe pauvre.

> «... qu'il fallait donner à tous également l'instruction qu'il est possible d'étendre sur tous; mais ne refuser à aucune portion des citoyens l'instruction plus élevée qu'il est impossible de faire partager à la masse entière des individus; établir l'une parce qu'elle est utile à ceux qui la reçoivent; et l'autre, parce qu'elle l'est à ceux-mêmes qui ne la reçoivent pas.»[250]

En pratique cette formation s'organisera comme suit. Elle suppose ici une instruction de base, un savoir.

> «Chaque dimanche l'instituteur ouvrira une conférence publique à laquelle assisteront les citoyens de tous les âges; nous avons vu dans cette institution un moyen de donner aux jeunes gens celles de des connaissances nécessaires qui n'ont pu faire partie de leur première éducation. On y développera les principes et les règles de la morale avec plus d'étendue, ainsi que cette partie des lois nationale dont l'ignorance empêcherait un citoyen de connaître ses droits et de les exercer.» [251]

L'ignorance du peuple est un danger pour la république. Cabanis, assez proche sur certains points, nous le verrons, des positions prises par Condorcet en matière d'éducation, le rappellera dans sa lettre sur la perfectibilité de l'esprit humain parue le 30 germinal an VII. Dans un régime républicain nous dit-il

> «Dans ces gouvernements en effet il ne suffit pas que la masse du peuple ait assez de connaissances pour se choisir des délégués éclairés et vertueux... il faut encore que cette masse ait assez de sagesse et des notions assez justes de ses droits, pour savoir être tous ensemble tranquille et libre...»[252]

---

[249] Condorcet: *Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique présentés à L'Assemblée nationale, au nom du Comité d'instruction publique* - 20 et 21 avril - Imprimerie nationale - Paris - 1792

[250] Condorcet: *Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique présentés à L'Assemblée nationale, au nom du Comité d'instruction publique - 20 et 21 avril - Imprimerie nationale* - Paris - 1792

[251] Condorcet: Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique présentés à L'Assemblée nationale, au nom du Comité d'instruction publique - 20 et 21 avril - Imprimerie nationale - Paris - 1792

[252] Cabanis - Lettre sur un passage de la «Décade philosophique « et en particulier sur la perfectibilité de l'esprit humain - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 516.

Pour Condorcet l'homme qui est dans l'ignorance continue à vivre sous la dépendance des autres, et de la sorte pour lui liberté et égalités réglées par la loi restent de vains mots. C'est ce que l'instruction pour tous se doit d'éviter.

> «Nous n'avons pas voulu qu'un seule homme, dans l'empire, pût dire désormais: la loi m'assurait une entière égalité de droits, mais on me refuse les moyens de les connaître. Je ne dois dépendre que de la loi, mais mon ignorance me rend dépendant de tout ce qui m'entoure...» [253]

Cabanis renchérit sur cette dépendance de l'homme ignorant appartenant aux classes pauvres.

> «... l'ignorance perpétue la misère et la dépendance du pauvre; elle établit entre lui et les autres hommes, des rapports d'abaissement et de domination que les lois les plus sages d'ailleurs sont impuissantes à faire disparaître.» [254]

Cabanis précise ces dangers qu'encoure la société à laisser une masse d'hommes généralement pauvre dans l'ignorance. Il songe peut être aux factions monarchistes ou jacobines, à leurs menées séditieuses au sein de la population, quand il écrit ce dont sont passibles les hommes ignorants:

> « ...de se livrer à ces conseillers perfides qui ne lui parlent de ses droits que dans la vue de l'agiter; et pour n'être jamais de l'autre, conduite par l'appât d'une paix trompeuse, à sacrifier ses droits et sa liberté.» [255]

Le risque est alors palpable pour le devenir idéologique de la progéniture de ces hommes ignorants manipulables et dépendants. Laquelle sera entraînée à leur suite, comme malgré elle, mais le pourrait-elle qu'elle n'aurait rien à dire, à se défier de la république et de ses valeurs.

Pour Bouquier les choses ne sont pas ainsi, l'éducation morale prime, et dans une moindre mesure l'éducation physique; l'éducation intellectuelle est réservée à une minorité qui se formera à des métiers directement utiles au bien de tous. L'éducation telle qu'il la propose donne accès à la connaissance des droits et des devoirs. L'éducation de la masse résidera dans la fréquentation des institutions républicaines (séances publiques des départements, des districts, des municipalités, des tribunaux et surtout des sociétés populaires.):

> «C'est dans ces sources pures, que les jeunes gens puiseront la connaissance de leurs droits et de leurs devoirs, des lois et de la morale républicaine.»[256]

---

[253] Condorcet: Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique présentés à L'Assemblée nationale, au nom du Comité d'instruction publique - 20 et 21 avril - Imprimerie nationale - Paris - 1792

[254] Cabanis - Lettre sur un passage de la «Décade philosophique « et en particulier sur la perfectibilité de l'esprit humain - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 517.

[255] Cabanis - Lettre sur un passage de la «Décade philosophique « et en particulier sur la perfectibilité de l'esprit humain - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 516.

L'éducation sur le plan du physique passera par l'apprentissage du maniement des armes, par l'accoutumance au travail, à «l'exercice d'un art ou d'un métier pénible». Ainsi leurs «membres deviendront souples et leurs forces se développeront.»
Il conclut qu'en fait les sources d'instruction sont multiples:

> «... ils en trouveront au sein de leurs familles, ils en trouveront dans les livres élémentaires que vous allez publier, ils en trouveront enfin dans les fêtes nationales que vous allez instituer.» [257]

C'est le sentiment qui entraîne la masse vers le républicanisme, et rien d'autre. Bouquier lyrique, martial, clame qu'après les temps de despotisme, qui a plongé des siècles durant le peuple dans les bras d'un «sommeil léthargique», sous l'emprise de «tyrans anthropophages», vient le temps du réveil

> «Mais l'heure du réveil arrive; le tocsin de la liberté retentit au loin; la nation se lève, reprend sa puissance, et, dans un clin d'oeil, un peuple d'esclaves devient un peuple de héros. Les bastilles sont renversées, les satrapes tremblent, la nation organise son pouvoir, les sociétés populaires sont formées, la vois de la raison se fait entendre, chaque citoyen devient soldat, l'amour de la liberté s'empare de tous les coeurs, et les conduit d'un pas rapide à la hauteur du républicanisme.» [258]

On est ici à l'opposé d'un apprentissage tout intellectuel de la morale et du droit, tel que l'entendait Condorcet[259]. Cabanis souligne les limites d'un tel procédé éducatif. Il ne peut que manquer son but. De la sorte les hommes seraient, dans leur grande majorité, condamnés à rester ignorant et leur vulnérabilité à toute dépendance n'en serait que par trop confirmée.

> «Mais d'ailleurs partout où la grande masse est sans instruction, l'égalité n'existe véritablement point: on a beau la proclamer dans toutes les lois, la consacrer dans toutes les formes sociales, elle ne saurait passer alors ni dans les habitudes ni même dans les sentiments.» [260]

En fait Cabanis répond ici dans la *Lettre sur un passage de la «Décade philosophique» et en particulier sur la perfectibilité de l'esprit humain* à une sorte de sectateur d'une éducation qui

---

[256] Rapport et projet de décret formant un plan général d'instruction publique par G. Bouquier, membre de la Convention nationale et du comité d'instruction. Imprimés par ordre du Comité. Imprimerie nationale.
[257] Rapport et projet de décret formant un plan général d'instruction publique par G. Bouquier, membre de la Convention nationale et du comité d'instruction. Imprimés par ordre du Comité. Imprimerie nationale.
[258] Rapport et projet de décret formant un plan général d'instruction publique par G. Bouquier, membre de la Convention nationale et du comité d'instruction. Imprimés par ordre du Comité. Imprimerie nationale.
[259] Cabanis cite Mirabeau qui également se démarquait de cette conception selon laquelle le sentiment est prévalent dans les affaires de morale : «il n'est pas tout de suivre sa conscience; il faut surtout comme le disait Mirabeau, avoir pris auparavant pris soin de l'éclairer.» (in Cabanis - Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 p 489. Nous développerons ce point plus bas.
[260] Cabanis - Lettre sur un passage de la «Décade philosophique « et en particulier sur la perfectibilité de l'esprit humain - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 516.

solliciterait exclusivement l'imagination et le sentiment, et conséquemment hostile à l'instruction du peuple telle que l'entendait Condorcet. Donc ce rédacteur de la Décade dans un style polémique qui visait entre autres Condorcet, et probablement aussi les Idéologues, «se lamentait sur l'absence des fêtes publiques, qui sanctionneraient les déclarations de guerre et les promulgations de paix. On n'apprend jamais ces évènements que dans les journaux.». En substance il y avait en quelques lignes sa profession de foi.

> «Il faudrait que des signes, parlant aux sens et à l'imagination, fissent participer tous les citoyens à ces grands évènements. C'est ainsi qu'on nationaliserait les guerres, qu'on formerait un esprit public... Nous négligeons ces moyens que ni l'antiquité ni les prêtes catholiques ne négligeaient; nous avons grand tort.» [261]

Cabanis est plus que dubitatif sur l'impact réel des fêtes publiques sur les mœurs de la jeunesse.

> «Quant aux fêtes publiques, où sans doute on peut donner une place particulière à la jeunesse, rien n'est plus difficile que de les bien approprier aux idées et aux habitudes de chaque époque, surtout lorsqu'on a la prétention de leur faire produire un effet politique. Ce serait bien en vain qu'on voudrait faire des athéniens ou des corinthiens de nous, français, et passionner les hommes du dix-huitième siècle pour quelque chose d'analogue aux mystères d'Eleusis, aux théophanies d'Héliopolis, aux solennités de Jérusalem; et j'ajoute qu'à cela même, il n'y a pas grand mal.» [262]

Quant aux jeux il estime que les enfants sont bien mieux placés que le législateur pour juger de ce qui leur convient.

> «Jean Jacques Rousseau et après lui, plusieurs de nos collègues ont beaucoup insisté sur l'utilité des jeux et des fêtes. Il est sûr que ces moyens ont de tous temps puissamment agi sur l'enfance et sur l'âge mûr. Mais les enfants en savent plus pour leurs jeux particuliers que le plus habile législateur.»[263]

Le rédacteur de la Décade passe ensuite à la critique des «docteurs de l'école de la perfectibilité de l'esprit humain». Elle tient à ceci

> « Il y a plus de prise chez les hommes par les sens et par le coeur que par l'esprit et le raisonnement; mais la manie d'analyser, de disserter, refroidit et

[261] Cabanis - Lettre sur un passage de la «Décade philosophique « et en particulier sur la perfectibilité de l'esprit humain - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - note (1)- p 512.
[262] Cabanis - Lettre sur un passage de la «Décade philosophique « et en particulier sur la perfectibilité de l'esprit humain - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - note (1)- p 512.
[263] Cabanis - Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 p 440

> gâte tout....Les docteurs de l'école de la perfectibilité de l'esprit humain ne songent pas que quatre vingt dix neuf centièmes des hommes ne sont point des métaphysiciens, et ne s'en trouvent pas plus mal.» [264]

Cabanis s'afflige de cette attaque venant d'un rédacteur de la Décade. Il le vit comme une traitrise. Il n'hésite pas à parler d'acte de guerre. Mais au bout il se veut malgré tout apaisant. Il rappelle pour ce faire l'importance des travaux engagés par ces «métaphysiciens», et en l'occurrence on peut le penser il fait référence entre autres aux siens sur les rapports du physique et du moral de l'homme[265].

> « ... et il serait trop affligeant de voir les patriotes tirer ainsi sur leurs meilleurs troupes; de voir des hommes raisonnables et moraux se mettre en état de guerre avec ceux dont tous les efforts tendent à rattacher aux lois immédiates de la Nature, les principes trop longtemps incertains ou mal étayés de la morale et de la raison.»[266]

Il faut également citer Destutt de Tracy afin de mieux comprendre la contrariété inquiète de Cabanis à la lecture de cet article du 30 ventôse an VII:

> «... actuellement on croit donner une haute idée de ses connaissances pratiques en affectant du mépris pour les théories qu'on ignore: on soutient gravement que pour raisonner il n'est pas nécessaire de connaître ses facultés intellectuelles, et que l'homme en société n'a nul besoin d'étudier les principes de l'art social. Il semble que ce soit déjà un usage gothique parmi nous que celui de cultiver sa raison, et de l'affranchir du joug des préjugés. C'est ainsi que l'on a vu des hommes, novateurs effrénés, coiffés d'un bonnet rouge, accuser les philosophes d'être des réformateurs timides, et des amis froids du bien de l'humanité, qui maintenant les accusent d'avoir tout bouleversé, et en conséquence travaillant sans relâche à renverser encore les institutions utiles que ces mêmes philosophes sont parvenus à conserver ou à établir au milieu des murmures et des proscriptions; ... constants dans ce seul point de toujours persécuter.»

Mais une rectification de l'article incriminé dans un numéro suivant de la Décade, le 10 germinal an VII avait rassuré Cabanis sur la ligne éditoriale de la revue.

> «Les partisans de la perfectibilité forment une école mais ne sont point des docteurs. Ils sont métaphysiciens mais dans un tout autre sens que celui

---

[264] Cabanis - Lettre sur un passage de la «Décade philosophique « et en particulier sur la perfectibilité de l'esprit humain - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - note (1)- p 512.

265 Il y a également les travaux de Destutt de Tracy «On n'a qu'une connaissance incomplète d'un animal, si l'on ne connaît pas ses facultés intellectuelles. L'idéologie est une partie de la zoologie, et c'est surtout dans l'homme que cette partie est importante et mérite d'être approfondie»

[266] Cabanis - Lettre sur un passage de la «Décade philosophique « et en particulier sur la perfectibilité de l'esprit humain - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - note (1)- p 512

> donné jusqu'à présent au mot métaphysique. Ils sont surtout préoccupés du bien social et politique.» [267]

- iii) L'organisation des écoles primaires.

Les élus républicains partageaient tous l'affirmation de Montesquieu: «C'est dans le gouvernement républicain que l'on a besoin de toute la puissance de l'éducation.». Le citoyen républicain doit faire preuve de vertu. Montesquieu définit cette vertu: «On peut définir cette vertu, l'amour des lois et de la patrie.». Malgré tout ils l'interprétaient différemment.

Les rapporteurs des plans d'éducation partageaient l'idée que cette éducation devait commencer tôt, dès que l'enfant était scolarisable. Ils n'étaient cependant pas tout à fait d'accord sur l'âge du début qui variait entre 5 et 7 ans selon les auteurs. L'enfant était mieux que l'adulte à même de développer cette «vertu» républicaine.

Tous étaient d'accord sur l'idée que l'éducation devait être commune. Mais ce qu'ils entendaient par éducation commune revêtait un sens parfois très différent d'un rapporteur d'un plan d'éducation publique l'autre.

Nous examinerons successivement ces questions relatives à l'âge de début de l'éducation, à ce que l'on doit entendre par éducation, des moyens de rendre l'éducation commune.

- iv) La question du choix de l'âge d'entrée à l'école primaire.

Lepeletier rappelle pourquoi une éducation le plus tôt possible est d'importance dans la formation de l'homme et du citoyen.

> « Cette portion de la vie est vraiment décisive pour la formation de l'être physique et moral de l'homme.»[268]

Tous les auteurs étaient assez d'accord sur la nécessité pour les enfants de commencer l'école le plus tôt possible. L'âge de début variait selon les auteurs entre cinq et sept ans. Ce délais de latence entre le très bas âge et ces dates de début est venu peut être des raisons qu'en donnait Rousseau

[267] Cabanis - Lettre sur un passage de la «Décade philosophique « et en particulier sur la perfectibilité de l'esprit humain - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - note (1)- p 512

[268] Plan d'éducation nationale de Michel Lepeletier, présenté à la Convention nationale par Maximilien Robespierre, au nom de la commission de l'instruction publique - Imprimerie nationale - Paris - (6 juillet 1793).

dans l'*Emile*.[269] Cette référence était tout au moins certaine chez Talleyrand qui faisait cas des «immortelles leçons» de l'*Emile*[270].

> «L'instruction publique ne peut guère atteindre l'enfance: ses facultés sont trop faibles, trop peu développées; elles demandent des soins trop

[269] Cabanis cite Rousseau, émet des réserves sur le littérateur et l'anti-philosophe mais dit aussi tout le bien de son plan d'éducation: «il s'est attaché particulièrement dans son plan d'éducation, à tracer l'histoire et à montrer la véritable direction de cette époque importante de la vie; il en a suivi le développement avec une attention scrupuleuse; il l'a peinte avec la plus grande vérité; et les leçons pratiques dont il y donne les exemples, sont des modèles d'analyse.» il poursuit par l'exposé de faits qui sont là pour confirmer Rousseau quand il affirme que l'éducation d'un enfant peut commencer à l'âge de sept ans: «Cette époque est e effet, je le répète, la plus décisive pour la culture du jugement: c'est alors que les impressions commencent à se rasseoir, à se régler; que la mémoire, sans avoir perdu de sa facilité à les retenir; commence à mettre mieux en ordre la multitude de celles qu'elle a recueillies, et devient tout ensemble plus systématique et plus tenace; que l'attention, sans avoir encore tous les motifs qui, plus tard, la rendent souvent passionnées, acquiert un caractère remarquable de force et de suite; c'est alors aussi qu'il s'établit entre l'enfant et les êtres sensibles qui l'environnent, des rapports véritablement moraux, que son jeune coeur s'ouvre aux affections touchante de l'humanité. Heureux lorsqu'une excitation précoce ne lui donne pas des idées qui ne sont point de son âge, et n'éveille pas en lui, des passions qu'il ne peut encore diriger convenablement, ni même sentir et goûter.» [Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire IV - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p 353-354]

[270] Montesquieu juge de même que l'enseignement des enfants doit commencer à six ou sept ans. «Je disais que jusqu'à sept ou six ans, il ne fallait rien apprendre aux enfants, et que même cela pouvait être dangereux; qu'il ne faut songer qu'à les divertir, ce qui est la seule félicité de cet âge. Les enfants reçoivent de partout les idées que donnent les sens. Ils sont très attentifs, parce que beaucoup de choses les étonnent, et, par cette raison, ils sont extrêmement curieux. Il ne faut donc songer qu'à les dissiper et les soulager de leur attention par le plaisir. Ils font toutes les réflexions qui sont à leur portée; leurs progrès extraordinaires sur la langue en est une preuve. Quand donc voulez-vous leur faire vos propres réflexions, vous empêchez les leurs, que la nature leur fait faire. Votre art trouble le procédé de la nature...» (In Montesquieu - Mes pensées - Education - 1756 (1689, III, f°34) - Oeuvres complètes - Tome 1 - La Pléiade - Gallimard - Paris - 1949 - p 1420. On peut trouver dans le passage suivant une certaine proximité de la pensée de Rousseau avec la sienne, à moins que cela ne tienne à une influence partagée. Charles Rollin dans son *Traité des études* s'interroge : «A quel âge on peut commencer à faire étudier les enfants?»; il fait cas de l'opinion de Quintilien sur le sujet. Auteur auquel il s'est lui même référé: «un auteur bien sensé, dont je fais grand usage dans mes livres, et qui a donné d'excellentes règles sur l'éducation de la jeunesse.». Mais justement Quinlilien qui lui même se réfère au stoïcien Chrysippe juge que l'on peut faire commencer les études avant sept ans. Les raisons qu'il donne rappellent certains des recommandations retrouvées chez Montesquieu et Rousseau, qui eux ne parlent pourtant pas d'études avant six ou sept ans. Ainsi rapportant la pensée de Quintilien: «Je n'ai pas dit-il si peu de connaissance de la faible complexion des enfants, que je prétende qu'on doive dès lors les presser vivement; et exiger d'eux une forte application. Il veut que ce soit un jeu, et non une étude; un amusement, et non un travail sérieux. On peut leur raconter des histoires agréables, mais courtes et détachées; leur faire de petites questions qui soient à leur portée...». Rousseau cite lui même Quintilien dans l'*Emile*: «Avant tout il faudra prendre garde qu'incapables encore à cet âge d'aimer les études, les enfants n'en viennent à les détester et n'en redoutent, même au-delà des premières années, où ils ne sont pas formés, l'amertume qu'ils auront une fois perçue.», ce qui se retrouve dans le texte de Rollin paraphrasant le même Quintilien: «Car la grande application des gouvernantes, et des maîtres qui leur succèdent, est d'éviter que les enfants, qui ne peuvent pas encore aimer l'étude, n'en conçoivent de l'aversion par l'amertume qu'ils y trouvent dans ces premières années.» A l'opposé il y a d'autres passages qui ont pu être un support à la critique de Rousseau et de Montesquieu, ainsi à propos de l'apprentissage très tôt du latin. Ils seraient plus proches l'un et l'autre, toute chose égale par ailleurs, de M Le Fèvre de Saumur quand Charles Rollin écrit: «Je sais que quelque personnes de mérite ont pensé autrement que Quintilien, et je suis bien éloigné de les condamner. Le savant M Le Fèvre de Saumur ne parla à son fils ni de grec, ni de latin avant qu'il eût atteint dix ans: et cependant, à la fin de sa quatorzième année, qui est le temps où il mourut, il avait lu et entendait parfaitement plusieurs auteurs tant grecs que latins. M Le Fèvre lui-même n'avait commencé l'étude ces langues qu'à douze ans. Ces exemples sont rares, et ce n'est point sans de solides raisons que la coutume contraire a prévalu.» (In Ch. Rollin - Oeuvres Complètes - Nouvelle édition- éditeur Antoine Letronne - Volume 16 - Paris - 1825- p 3 et 4)

> particuliers, trop exclusifs. Jusqu'alors il a fallu la nourrir, la soigner, la fortifier, la rendre heureuse: c'est le devoir des mères.» [271]

Rousseau était cependant bien moins positif en ce qui concernait l'éducation première des enfants par les parents que ce fût la mère dans un premier et leur précepteur de père dans un second.

> «Un enfant passe six ou sept ans ... entre les mains des femmes, victime de leur caprice et du sien; et après lui avoir fait apprendre ceci et cela, c'est à dire après avoir chargé sa mémoire ou de mots qu'il ne peut entendre, ou de choses qui ne lui sont bonnes à rien; après avoir étouffé le naturel par les passions qu'on a fait naître, on remet cet être factice entre les mains d'un précepteur, lequel achève de développer les germes artificiels qu'il trouve déjà tout formés, et lui apprend tout, hors à se connaître, hors à tirer parti de lui-même, hors à savoir vivre et se rendre heureux.»[272]

C'est possiblement pourquoi Talleyrand a jugé bon de préciser que le rôle du législateur était à propos des enfants de «rappeler [les mères] à ces fonctions touchantes par le sentiment même de leur bonheur.». Il s'inspirait peut être davantage en l'écrivant de ce que Rousseau jugeait bon de faire en cette matière.

> «Voulez-vous donc qu'il garde sa forme originelle, conservez-là dès l'instant qu'il vient au monde. Sitôt qu'il naît emparez vous de lui, et le quittez plus qu'il soit homme: vous ne réussirez jamais sans cela. Comme la véritable nourrice est la mère, le véritable précepteur est le père. Qu'ils s'accordent dans l'ordre de leurs fonctions ainsi que dans leur système; que des mains de l'une il passe dans les mains de l'autre. Il sera mieux élevé par un père judicieux et borné que par le plus habile maître du monde; car le zèle suppléera mieux au talent que le talent au zèle.» [273]

Talleyrand n'oubliait pas non plus le père-précepteur. L'école primaire ne devait donc pas être obligatoire.

> «La nation offre à tous le grand bienfait de l'instruction mais elle ne l'impose à personne. Elle sait que chaque famille est aussi une Ecole primaire, dont le père est le chef...» [274]

Ce qui était vrai en 1791, le restait plus encore dans l'Etat devenu républicain. Les parents étaient les tuteurs naturels de leurs enfants. C'était là un droit que l'on ne pouvait pas leur enlever. Ils étaient de fait libres de décider des modalités de leur formation. Cependant il n'en restait pas moins

---

[271] Talleyrand- Périgord, *Rapport sur l'instruction publique fait au nom du comité de constitution à l'Assemblée nationale* les 10,11 et 19 septembre 1791.Paris – Imprimerie Nationale – 1791

[272] JJ Rousseau - Emile ou de l'éducation - Edition - Garnier Flammarion - Paris -p 51

[273] JJ Rousseau - Emile ou de l'éducation - Edition - Garnier Flammarion - Paris - -p 51

[274] Talleyrand- Périgord, *Rapport sur l'instruction publique fait au nom du comité de constitution à l'Assemblée nationale* les 10,11 et 19 septembre 1791.Paris – Imprimerie Nationale – 1791

que dans ces temps de changement politique, cette liberté laissée aux parents pouvait se révéler fatale à terme à la République.

- v) Les différents sens donnés à «éducation».

Lepeletier de Saint-Fargeau formulait comme suit la distinction qu'il faisait entre éducation et instruction.

> «Former des hommes, propager les connaissances humaines; telles sont les deux parties du problème que nous avons à résoudre. La première constitue l'éducation, la seconde l'instruction. Celle-ci quoiqu'offerte à tous, devient par la nature même des choses, la propriété exclusive d'un petit nombre de membres de la société, à raisons de la différence des professions et des talents; celle-là doit être commune à tous et universellement bienfaisante.» [275]

L'instruction disait Rabaut Saint-Etienne demande des lycées, des Académies, des livres, des instruments, des talents, des méthodes. L'éducation nationale veut des cirques, des gymnases, des armes, des jeux publics, des fêtes nationales; elle veut un grand espace, et le spectacle de la nature; elle est l'élément nécessaire à tous; elles sont soeurs, mais l'éducation nationale est l'aînée.

L'opinion de Condorcet réduisait l'éducation quasiment à l'instruction. L'éducation rassemblait à ses yeux des «moyens indirects d'instruction». On devait certes les prendre en compte, mais sans excès.

> «Il existe aussi des moyens indirects d'instruction, ou plutôt d'institution qu'on ne doit point négliger, mais dont il ne faut point abuser, dont il serait aussi peu philosophique de nier que d'exagérer l'importance...»[276]

Bouquier faisait passer les institutions républicaines en premier dans le cadre de son plan d'éducation. Elles faisaient parties intégrantes de son second et dernier degré d'instruction. On lit ainsi à l'article premier de la Section IV de son projet.

> «La réunion des citoyens en sociétés populaires, les théâtres, les jeux civiques, les évolutions militaires, les fêtes nationales et locales, font partie du second degré d'instruction publique.»[277]

---

[275] Plan d'éducation nationale de Michel Lepeletier, présenté à la Convention nationale par Maximilien Robespierre, au nom de la commission de l'instruction publique - Imprimerie nationale - Paris - (6 juillet 1793).

276 Condorcet - *Cinq mémoires sur l'instruction publique* - Troisième Mémoire - GF -Flammarion - Paris - 1994 - p 212

La formation du citoyen devait se faire à différentes occasions dans

> «...les séances publiques des départements, des districts, de municipalité, des tribunaux, et surtout, des sociétés populaires. C'est dans ces sources pures que les jeunes gens visant la connaissance de leurs droits, de leurs devoirs, des lois et la morale républicaine seront instruits. La révolution a placé partout des sources inépuisables d'instruction. Pas d'organisation factice à la place.» [278]

Peut être inspiré par Marat il décriait les savants et leurs sciences, tout au moins celles qui n'avaient pas de retombées pratiques utiles: Il proscrivait toute idée de corps académique, de sociétés scientifiques, de hiérarchie pédagogique,

> «Les nations libres n'ont pas besoin d'une caste de savants spéculatifs, dont l'esprit voyage constamment, par des sentiers perdus, dans les régions des songes et des chimères. Les sciences de pure spéculation détachent de la société les individus qui les cultivent, et deviennent à la longue un poison qui mine, énerve et détruit les républiques.»[279]

A la suite de Romme, Lakanal dans le *Rapport et projet de loi sur l'organisation des écoles primaires* avait souligné les raisons politiques et sociales qui rendaient nécessaires une association étroite de l'éducation et de l'instruction.

> «L'ordre social est fondé sur les lois; les lois s'appuient sur les mœurs; les moeurs s'épurent et se conservent par l'éducation; l'instruction est l'éducation doivent marcher ensemble et se prêter un appui mutuel; car, comme a dit un philosophe célèbre, on ne forme pas l'homme en deux temps. En renversant la tyrannie, le premier pas à faire, c'est de répandre les lumières: sans elle le froid inactif de l'ignorance gagnerait bientôt jusqu'aux extrémités du corps social et vous auriez amené les français à cet état de dégradation où voulait les réduire un des vizirs que nous nommions ministres, lequel se flattait que bientôt on n'imprimerait en France que des almanachs.»[280]

---

[277] Rapport et projet de décret formant un plan général d'instruction publique par G. Bouquier, membre de la Convention nationale et du comité d'instruction. Imprimés par ordre du Comité. Imprimerie nationale.

[278] *Rapport et projet de décret formant un plan général d'instruction publique par G. Bouquier*, membre de la Convention nationale et du comité d'instruction. Imprimés par ordre du Comité. Imprimerie nationale.

[279] *Rapport et projet de décret formant un plan général d'instruction publique* par G. Bouquier, membre de la Convention nationale et du comité d'instruction. Imprimés par ordre du Comité. Imprimerie nationale.

[280] *Rapport et projet de loi sur l'organisation des écoles primaires, présentés à la convention nationale au nom du comité d'instruction publique par Lakanal*, à la Séance du 7 Brumaire - Imprimerie nationale- Paris - An III.

Daunou allait, en quelque sorte, au nom de la nature, s'élever contre la conception d'une éducation morcelée. Une éducation conforme aux lois de la nature devait solliciter dans le même temps les facultés physiques, morales, et intellectuelles de l'individu. Cependant autant cette division de l'éducation en physique, morale et intellectuelle était un artifice qui ne correspondait à rien dans la nature, autant elle pouvait participer d'une méthode, ou encore «un moyen de recueillir avec exactitude et tous les développements de l'homme et tous les procédés de l'éducation...». Il conclut

> «Nous emploierons donc la distinction usitée entre les trois parties de l'éducation de l'homme; mais nous supposerons constamment que ces trois parties marchent de front, qu'elles sont contemporaines, et que leurs procédés respectifs ont entre eux des relations non moins étroites que celles instituées par la nature entre toutes nos facultés.»

- vi) L'éducation commune.

L'éducation au sens que lui donnait Lepeletier s'adressait à la totalité des individus sans distinction. Au sens que lui donnait Condorcet elle privilégiait les individus particuliers. En matière d'éducation l'égalitarisme des uns, Lepeletier et plus encore Bouquier, Danton... s'opposait au libéralisme et à l'individualisme des autres. Parmi ces autres outre Condorcet, il y avait Romme, Daunou, Lakanal, Roger-Martin, Heurtault-Lamerville ... et Cabanis.

Tous prônaient une éducation commune. L'éducation commune ne concernait pour la majorité des rapporteurs des plans d'instruction, à l'exception d'un Bouquier, que les premières années d'enseignement, autrement dit les enfants à partir de l'âge de 7 ans, voire un ou deux ans plus tôt jusqu'à l'âge d'environ douze ans.
Cette éducation commune se caractérisait par l'emploi des mêmes méthodes, et ce pendant le même nombre d'années.

Pour Condorcet ce système commun ne manquait pas de révéler des différences entre les individus: «les individus ne naissent pas avec des facultés égales». L'ignorer, comme voudront le faire principalement les Bouquier et les Danton, était pour Condorcet une grave erreur

> « En cherchant à faire apprendre davantage à ceux qui ont moins de facilité et de talent, loin de diminuer les effets de cette inégalité, on ne ferait que les augmenter. Ce n'est point ce qu'on a appris qui est utile, mais ce que l'on a retenu, et surtout ce que l'on s'est rendu propre, soit par la réflexion, soit par l'habitude.»[281]

[281] Condorcet - Cinq mémoires sur l'instruction publique - Troisième Mémoire - GF -Flammarion - Paris - 1994 - p 76

Condorcet s'inscrivait contre l'idée soutenue par Helvétius selon laquelle les inégalités entre les hommes relevaient, non point de dispositions innées, mais de l'éducation qu'ils avaient reçue. Elles n'étaient pas naturelles mais acquises.

> «Si je démontrais que l'homme n'est vraiment que le produit de son éducation, j'aurais sans doute révélé une grande vérité aux nations. Elles sauraient qu'elles ont entre leurs mains l'instrument de leur grandeur et de leur félicité, et que pour être heureuses et puissantes, il ne s'agit que de perfectionner la science de l'éducation.»[282]

Cabanis qui s'attachera à objectiver dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme* la réalité de ces différences congénitales dans les aptitudes humaines, répondait à Helvétius.

> «Enfin notre admiration pour l'esprit sage, étendu, profond d'Helvétius, pour la raison lumineuse et la méthode parfaite de Condillac, ne nous empêchera pas de reconnaître qu'ils ont manqué l'un et l'autre de connaissances physiologiques, dont leurs ouvrages auraient pu profiter utilement. S'ils eussent mieux connu l'économie animale, le premier aurait-il pu soutenir le système de l'égalité des esprits? ...»[283]

Avec l'éducation commune d'un Lepeletier réservée à l'école primaire[284] et d'un Bouquier qui l'étendait au second et dernier degré de l'enseignement, tout était fait pour négliger les différences d'aptitudes.
Après avoir dénoncé les vices de l'école sous l'ancien régime, son caractère très inégalitaire, Lepeletier opposait un projet «vraiment républicain».

> «Cette loi consiste à fonder une éducation vraiment nationale, vraiment républicaine, également et efficacement commune à tous, la seule capable de régénérer l'espèce humaine, soit pour les dons physiques, soit pour le caractère moral; en un mot, cette loi est l'établissement de l'institution publique.»

Bouquier n'était pas en reste, son système éducatif devait permettre la venue d'une collectivité de républicains taillés sur le même modèle.

> «Au peuple qui a conquis la liberté, il ne faut que des hommes agissants, vigoureux, robustes, laborieux; des hommes éclairés sur leurs droits, sur leurs devoirs.»[285]

---

[282] Helvétius -*De l'homme* - Corpus des oeuvres de philosophie en langue française - Fayard - Paris 1989 - p 45

[283] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 1 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 141

284 Si l'éducation commune ne prenait pas fin avec Bouquier elle devait pour Lepeletier cesser à l'âge de douze ans. «Lorsque l'âge des professions est arrivé, l'éducation commune doit cesser parce que, pour chacune, l'instruction doit être différente; réunir dans une même école l'apprentissage de toutes est impossible.»

[285] *Rapport et projet de décret formant un plan général d'instruction publique par G. Bouquier*, membre de la Convention nationale et du comité d'instruction. Imprimés par ordre du Comité. Imprimerie nationale.

Pour Condorcet le souci d'égalité entre les hommes ne devait en rien supplanter le droit de chacun de pouvoir développer ses talents.

> « Offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs... Assurer à chacun d'eux, la facilité de perfectionner son industrie, de se rendre capable des fonctions sociales, auxquels il doit être appelé, de développer toute l'étendue de talents qu'il a reçus de la nature; et par là établir entre les citoyens, une égalité de fait, et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi... Tel doit être le premier but d'une instruction nationale...»[286]

A l'égalitarisme de montagnards comme Bouquier, Condorcet substituait l'équité, ou encore l'égalité bien entendue.

> «C'est donc encore un devoir de la société que d'offrir à tous les moyens d'acquérir les connaissances auxquelles la force de leur intelligence et le temps qu'ils peuvent employer à s'instruire leur permettent d'atteindre. il en résultera sans doute une différence plus grande en faveur de ceux qui ont plus de talent naturel, et qui à une fortune indépendante laisse la liberté de consacrer plus d'années à l'étude; mais si cette inégalité ne soumet pas un homme à un autre, si elle offre un appui au plus faible, sans lui donner un maître, elle n'est ni un mal, ni une injustice; et, certes, ce serait amour de l'égalité bien funeste que celui qui craindrait d'étendre la classe des hommes éclairés et d'y augmenter les lumières.»[287]

La loi devait assurer l'égalité des droits. Elle devait également assurer l'instruction qui permettrait d'acquérir la connaissance de ces droits, tout autant que l'entretenir.

> «Nous n'avons pas voulu qu'un seule homme, dans l'empire, pût dire désormais: la loi m'assurait une entière égalité de droits, mais on me refuse les moyens de les connaître. Je ne dois dépendre que de la loi, mais mon ignorance me rend dépendant de tout ce qui m'entoure...» [288]

Condorcet expliquait pourquoi des hommes qui avaient reçu une instruction, mais qui étaient moins savants que d'autres, n'en étaient pas pour autant dépendants de ces autres. Il donnait un exemple avec la mathématique, qui valait pour autres choses, y compris les éléments de la loi civile.

> «Mais l'homme qui sait les règles de l'arithmétique nécessaires dans l'usage de la vie, n'est pas dans la dépendance du savant qui possède au plus haut

---

[286] Condorcet - *Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique, présentés à l'Assemblée nationale, au nom du comité d'instruction publique*; par M Condorcet, député du département de Paris; les 20 et 21 avril 1792 l'an 4° de la liberté - Imprimés par ordre de l'Assemblée Nationale - Imprimerie nationale - Paris - 1793

[287] Condorcet - *Cinq mémoires sur l'instruction publique* - Troisième Mémoire - GF -Flammarion - Paris - 1994 - p64-65.

[288] Condorcet: *Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique présentés à L'Assemblée nationale, au nom du Comité d'instruction publique* - 20 et 21 avril - Imprimerie nationale - Paris - 1792

> degré le génie des sciences mathématiques, et dont le talent lui sera très réelle, sans jamais pouvoir le gêner dans al jouissance de ses droits. L'homme qui a été instruit des éléments de la loi civile n'est pas dans la dépendance du jurisconsulte le plus éclairé, dont les connaissances ne peuvent que l'aider et non l'asservir.» [289]

Le projet de Gilbert Romme vient après celui de Condorcet. Son auteur accordait une importance égale à l'instruction et à l'éducation. Elles devaient être étroitement unies dans le cadre de ce qu'il désigne sous le nom d'instruction publique.

> «C'est de l'indissolubilité de cette union, que nous désignerons sous le nom d'instruction publique, que dépendrons la régénération des moeurs, les progrès de sciences, des lettres et des arts, et leur juste application à la prospérité publique.»

De l'instruction il nous dit qu'elle:

> «... éclaire l'esprit, exerce toutes les facultés intellectuelles, étend le domaine de la pensée.»

Quant à l'éducation, elle n'était pas en reste, elle:

> «... développe le caractère, elle imprime à l'âme une impulsion salutaire, en règle les affections, dirige la volonté, fait passer dans la conduite et met en action les conceptions de l'esprit; et, conservatrice des moeurs, elle apprend à soumettre au tribunal de la conscience les actions et les pensées.»

Il précisait la synergie qui se fait entre les deux.

> «L'instruction recueille les fruits de l'expérience et les méditations des hommes de tous les temps et de tous les lieux... L'éducation en fait un choix et en fortifie l'homme physique et moral, suivant le degré de perfectibilité et la position de chaque individu.»

De fait Romme se démarquait de ceux qui comme Condorcet privilégiaient l'instruction. Il en était ainsi de Mirabeau. Pour eux le savoir conditionnait la vertu, et selon le mot de ce dernier: «il n'est pas tout de suivre sa conscience; il faut surtout avoir pris auparavant pris soin de l'éclairer.» Il y a ceux qui au contraire comme les Lepeletier et les Bouquier faisaient passer le sentiment bien avant l'intellect.

> «L'instruction sans éducation, donne des talents et de l'orgueil, des moyens et de la jactance, et peut devenir pour l'homme qui n'a ni le frein de la raison ni celui de l'exemple, l'instrument funeste de ses passions désordonnées.»

[289] Condorcet - Cinq mémoires sur l'instruction publique - Troisième Mémoire - GF -Flammarion - Paris - 1994 - p64-65.

> «L'éducation sans l'instruction ne peut former que des habitudes et conduire à tous les préjugés; bornée dans ses moyens, sa marche est incertaine et lente; avec des intentions pures, elle méconnaît le vrai, le juste, retient l'esprit dans d'étroites limites, et emploie à faire triompher l'erreur dans toutes les forces physiques et intellectuelles de l'individu qui, dans son égarement, prend son ignorance même pour une vertu.»

Dans l'idée d'une unité entre éducation et instruction avancée par Romme, Lakanal dans le *Rapport et projet de loi sur l'organisation des écoles primaires* avait souligné les raisons politiques et sociales qui rendaient nécessaires une association étroite de l'éducation et de l'instruction.

> «L'ordre social est fondé sur les lois; les lois s'appuient sur les moeurs; les moeurs s'épurent et se conservent par l'éducation; l'instruction est l'éducation doivent marcher ensemble et se prêter un appui mutuel; car, comme a dit un philosophe célèbre, on ne forme pas l'homme en deux temps. En renversant la tyrannie, le premier pas à faire, c'est de répandre les lumières: sans elle le froid inactif de l'ignorance gagnerait bientôt jusqu'aux extrémités du corps social et vous auriez amené les français à cet état de dégradation où voulait les réduire un des vizirs que nous nommions ministres, lequel se flattait que bientôt on n'imprimerait en France que des almanachs.»[290]

Daunou va, en quelque sorte, au nom de la nature, s'élever contre la conception d'une éducation morcelée. Une éducation conforme aux lois de la nature doit solliciter dans le même temps les facultés physiques, morales, et intellectuelles de l'individu. Cependant autant cette division de l'éducation en physique, morale et intellectuelle est un artifice qui ne correspond à rien dans la nature, autant elle peut participer d'une méthode, «un moyen de recueillir avec exactitude et tous les développements de l'homme et tous les procédés de l'éducation...». Il conclut

> «Nous emploierons donc la distinction usitée entre les trois parties de l'éducation de l'homme; mais nous supposerons constamment que ces trois parties marchent de front, qu'elles sont contemporaines, et que leurs procédés respectifs ont entre eux des relations non moins étroites que celles instituées par la nature entre toutes nos facultés.»

- vii) L'éducation commune forcée

[290] Rapport et projet de loi sur l'organisation des écoles primaires, présentés à la convention nationale au nom du comité d'instruction publique par Lakanal, à la Séance du 7 Brumaire - Imprimerie nationale- Paris - An III.

Cette éducation commune devait-elle être obligatoire ou pas? Obligatoire elle frustrait les parents de leur droit de choisir l'éducation de leurs enfants. Leur laisser exercer ce droit c'était possiblement remettre en question l'éducation commune, et par là hypothéquer l'avenir du régime républicain.

La méfiance partagée par l'ensemble des députés républicains portait sur l'aptitude réelle des parents à élever leurs enfants dans un esprit républicain. Ils avaient vécu jusque là une bonne partie de leur vie sous une monarchie, avaient été pour certains éduqués par des prêtres[291]. Ils en avaient pris les plis. Encore que la grande majorité du peuple fût restée ignorante.
En conséquence devait on laisser les parents absolument libres de décider laquelle des éducations domestique, publique ou privée était la meilleure pour leur enfant?

Autre que l'éducation domestique, l'éducation dans des établissements particuliers posait problème au gouvernement. Nombre de députés en vinrent à dénoncer des pratiques éducatives qui étaient menées dans ces établissements comme contraires aux principes républicains. Il n'était pas question de les faire fermer, cela aurait été contraire à la constitution, au principe libéral qui avec l'égalité donnait sens à la République. La question était devenu d'autant plus sensible que passé l'épisode terroriste, la liberté d'enseignement fut à nouveau proclamée sous la Convention thermidorienne, amenant assez vite une désertion de l'école publique au profit des établissements privés dits «particuliers».

En conséquence le gouvernement ne pouvait laisser totalement faire, quoique les solutions apportées par les montagnards avec Lepeletier et Bouquier fussent à bien des égards différentes de celles, toute chose égale par ailleurs, proposées par des libéraux tels que Lakanal, Daunou, Heurtault-Lamerville...[292]. Roger-Martin dans son *Rapport d'instruction publique* du 17 prairial an

[291] Certains si n'est tous ont en tête les mises en garde de Montesquieu: «Tout dépend donc d'établir dans la république cet amour; et c'est à l'inspirer que l'éducation doit être attentive. Mais pour que les enfants puissent l'avoir, il n'y a qu'un moyen sûr: c'est que les pères l'aient eux-mêmes. On est ordinairement le maître de donner à ses enfants ses connaissances; on l'est encore plus de donner à ses passions. Si cela n'arrive pas, c'est que ce qui a été fait dans la maison paternelle est détruit par les impressions du dehors. Ce n'est point le peuple naissant qui dégénère; il ne se perd que lorsque les hommes faits sont déjà corrompus.» (in Montesquieu - *De L'esprit des lois* - Livre IV - Chapitre 5 - Oeuvres complète - tome 2 - La Pléiade - Gallimard - Paris 1949 - p 267.)

[292] Le 12 Vendémiaire an V, Chazal dénonce au Conseil des 500 les maisons d'éducation particulière
"Je suis instruit et je dénonce au conseil qu'il existe dans Paris, et dans plusieurs départements, des maisons d'éducation où l'on élève les enfants des citoyens dans la haine de la République." "La lime sourde attachée à la base de la république"... «Voilà le travail d'un grand nombre d'instituteurs du jour; ils déposent le ver royal dans les bourgeons de l'arbre de la liberté."..."Les prêtres le savaient bien; aussi s'emparaient-ils de nous au berceau, pour nous imprimer les premiers caractères, qui sont toujours les plus profonds, et que les efforts postérieurs de la philosophie effaçaient si difficilement avec le temps.".
Garnier le 9 frimaire an V alerte à son tour ses collègues: «La liberté compterait un plus grand nombre d'adorateurs, si le législateur se fut empressé de diriger l'esprit de la jeunesse vers les institutions républicaines; mais les enfants sont encore élevés dans les préjugés sur lesquels la superstition et le despotisme avaient élevé leur trône. Une saine philosophie n'a point remplacé ces idées fantastiques, dont la superstition et l'hypocrisie environnèrent leur berceau. La haine de la royauté et de l'esclavage n'a pas encore agrandi leur âme. Et comment cet heureux changement aurait-il pu s'opérer, lorsque la jeunesse est livrée à des instituteurs qui font filtrer dans ses veines le poison du royalisme, dessèchent dans son coeur l'amour du bien, corrompent ses goûts, flétrissent son âme, et énervent son courage?" et il conclut : «Si le législateur ne s'empare pas de la génération qui croît, la révolution se trouvera arrêtée d'un demi siècle.» et demande que la commission d'instruction publique soit chargée de présenter incessamment une loi qui mette les maisons d'éducation particulières sous surveillance directe du gouvernement".
D'autres députés encore s'inquiétaient de cet état de chose. Ils le feront également savoir.

VI dénonçait le fonctionnement très problématique pour la république de nombre de ces établissements particuliers.

> « Tous ces maux prennent leur origine dans cette foule d'enseignements clandestins où l'on conspire sans cesse contre la raison et la liberté, où l'ignorance et l'incivisme se réunissent pour corrompre la génération future, et saper la république et ses fondements. Le seul moyen et mettre un terme à tous ces maux, et d'élever à côté de ces ateliers obscurs d'incivisme de mensonges, l'édifice imposant de l'instruction publique ; d'offrir au peuple français non quelques fragments isolés d'une éducation nationale, mais un grand ensemble d'établissements littéraires, un système général et complet d'enseignement public dans toutes les parties se développent, s'éclairent et se soutiennent mutuellement. »

Dans sa généralité tout au moins, ce projet était conforme au système d'instruction «aussi universel» et» aussi égal que possible» que Condorcet appelait de ses voeux. Ce dernier ne semblait pas pour sa part être prévenu contre les établissements privés. Bien que la monarchie fût moribonde les circonstances politiques restaient différentes. Mais peut être à ses yeux était-il avant tout logique que tous ces établissements s'inscrivissent dans un projet d'instruction commune tel que le commandait la raison.

> « Nous avons pensé que, dans ce plan d'organisation générale, notre premier soin devait être de rendre, d'un côté, l'éducation aussi égale, aussi universelle; de l'autre, aussi complète que les circonstances pouvaient le permettre; qu'il fallait donner à tous également l'instruction qu'il est possible d'étendre sur tous.»[293]

Condorcet dans le premier mémoire des Cinq mémoires sur l'éducation fait trois objections au principe d'une éducation commune obligatoire ou «forcée». Ce sont là pour lui trois motifs qui font qu'il faut borner l'éducation publique à la seule instruction.

L'éducation commune vue ainsi suppose un nivellement. Ce nivellement peut se faire vers le bas, ou comme le dit Condorcet « Si elle est établie pour ceux qui ont moins de temps à consacrer à l'instruction, la société est forcée de sacrifier tous les avantages qu'elle peut espérer du progrès des lumières.» . Il peut se faire vers le haut: «si au contraire, on voulait les combiner pour ceux qui peuvent sacrifier leur jeunesse entière à s'instruire, ou l'on y trouverait d'insurmontables obstacles, ou il faudrait renoncer aux avantages d'une institution qui embrassa la totalité des citoyens.». Les individus étant très divers il semble impossible de faire une éducation une. Il conclut.

> «Une éducation commune ne peut pas se graduer comme l'instruction. Il faut qu'elle soit complète, sinon elle est nulle et même nuisible.»[294]

---

[293] Condorcet: *Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique présentés à L'Assemblée nationale, au nom du Comité d'instruction publique* - 20 et 21 avril - Imprimerie nationale - Paris - 1792 -

[294] Condorcet - *Cinq mémoires sur l'instruction publique* -Premier Mémoire - GF -Flammarion - Paris - 1994 - p 84

Le second motif Elle privera les parents de leurs droits vis-à-vis de leurs enfants, en obligeant «les pères à renoncer au droit d'élever eux-mêmes leurs familles»[295] . Ce sera l'objection de Grégoire dans la discussion qui suivit la présentation du Rapport Lepeletier par Robespierre.

Le troisième motif: «L'éducation publique deviendrait contraire à l'indépendance des opinions»; le gouvernement dictera aux nouvelles générations ce qu'elles doivent croire, en matière de politique, de morale ou encore de religion. Cette vérité vaudra pour tous. A l'opposé la liberté d'opinion est sauve quand cette croyance est produite par la famille. Rencontrant d'autres hommes dont les opinions diffèrent de la sienne, il sera amené dans le bon cas, mais cela dépendra de lui, à ne plus prendre son opinion particulière aussi bien informée soit-elle comme la vérité. Ces préventions envers l'éducation commune forcée furent proprement ignorées par les deux rapporteurs de la Montagne: Lepeletier et Bouquier.

Lepeletier fut partisan pour le primaire d'une éducation publique commune obligatoire. La Constitution de 1793 (24 juin 1793) garantissait une éducation commune. Pour Ducos l'égalité passait par elle: « tant qu'avec une instruction commune vous n'aurez pas rapproché les pauvres et les riches... c'est en vain que vos lois proclameront la sainte égalité.». Lepeletier de Saint-Fargeau proposait une application stricte du principe égalitaire dans l'organisation des écoles primaires. Tous les enfants de pauvres et de riches auraient une éducation publique commune. Il attentait par là-même au droit des parents d'éduquer leurs enfants comme bon leur semblait. Il faisait supporter aux riches le plus lourd du financement de l'éducation. Cet effort qui était exigé d'eux par le moyen de l'impôt progressif aurait pour effet de réduire les inégalités des fortunes entre les pauvres et les riches.

> «Je demande que vous décrétiez que depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze pour les garçons, et jusqu'à onze pour les filles, tous les enfants sans distinction et sans exception seront élevés en commun, aux dépens de la République, et que tous, sous la sainte loi de l'égalité, recevront mêmes vêtements, même nourriture, même instruction, mêmes soins.
>
> «Par le mode suivant lequel je vous proposerai de répartir la charge de ces établissements, presque tout portera sur le riche, la taxe sera presque insensible pour le pauvre. Ainsi vous atteindrez les avantages de l'impôt progressif que vous désirez d'établir; ainsi sans convulsion et sans injustice, vous effacerez les énormes disparités de fortune dont l'existence est une calamité publique.» [296]

[295] «On doit y comprendre celui de veiller sur les premières années de ses enfants, de suppléer à leur inintelligence, de soutenir leur faiblesse, de guider leur raison naissante et de les préparer au bonheur. C'est un devoir imposé par la nature, et il en résulte un droit que la tendresse paternelle ne peut abandonner.» [In Condorcet - *Cinq mémoires sur l'instruction publique* - Troisième Mémoire - GF -Flammarion - Paris - 1994 - p84]

[296] Plan d'éducation nationale de Michel Lepeletier, présenté à la Convention nationale par Maximilien Robespierre, au nom de la commission de l'instruction publique - Imprimerie nationale - Paris - (6 juillet 1793).

Dans les discussions qui s'ensuivirent Grégoire ne voulut pas que l'éducation fût forcée. Léonard Bourdon proposa une alternative, telle que les parents qui refuseraient une éducation commune soient l'objet d'une surveillance de la part des pouvoirs publics. Mais ce plan fut rejeté pour des raisons de financement.

Lepeletier prévoyait à l'article 3 de son plan au Titre intitulé *De l'éducation nationale* que les parents qui se refuseraient à envoyer leur enfant dans un établissement d'éducation nationale seraient sanctionnés par la perte des droits civiques et une nette majoration de l'imposition.
Bouquier demandait dans son plan du 22 frimaire an II la création d'écoles primaires pour les deux sexes. Il était indiqué que «les pères, mères, tuteurs pourront y envoyer leurs enfants et leurs pupilles». Charlier demanda par amendement qu'au lieu de pourront «ont mis seront tenus». Thibaudeau combattit cet amendement en invoquant les droits de la nature. Danton le défendit:

> «Il est temps de rétablir ce grand principe qu'on semble méconnaître, que les enfants appartiennent à la république avant d'appartenir à leurs parents. Personne plus que moi ne respecte la nature; mais l'intérêt social exige que là seulement, doivent se réunir les affections. Qui me répondra que les enfants travaillés par l'égoïsme des pères ne deviennent dangereux pour la République? Nous avons assez fait pour les affections, devons-nous dire aux parents, nous ne vous arrachons pas vos enfants; mais vous ne pourrez les soustraire à l'influence nationale...»[297]

Il ajoutait «À qui, d'ailleurs, accorderions-nous cette faculté de s'isoler? Au riche seul. Et que dira le pauvre?...». L'intervention de Danton fut décisive et le projet fut voté.

Sous la Convention thermidorienne avec le plan d'instruction publique de Lakanal sur l'organisation des écoles primaires du 7 brumaire an III il n'était plus question d'éducation forcée.

> «Les écoles primaires ont pour objet de donner aux enfants de l'un et de l'autres sexe l'instruction rigoureusement nécessaire à des hommes libres».[298]

Pour les enfants qui étaient soustraits à l'enseignement public il était prescrit un contrôle des connaissances effectué publiquement, avec si elles étaient jugées insuffisantes des sanctions à la clés. On lit à l'article 14

> « Les jeunes citoyens qui n'auront pas fréquenté ces écoles seront examinés en présence du peuple à le fête de la jeunesse; et s'il est reconnu qu'ils n'ont

[297] Cité par Jean Baptiste Fabry - Le génie de la Révolution considéré dans l'éducation, ou Mémoires pour servir à l'histoire de l'instruction publique. Depuis 1789 jusqu'à nos jours. Trois volumes - Paris- 1817 - vol 1 - p 70

[298] Lakanal - article premier - chapitre premier - *Rapport et projet de loi sur l'organisation des écoles primaires, présentés à la convention nationale au nom du comité d'instruction publique par Lakanal*, à la Séance du 7 Brumaire - Imprimerie nationale- Paris - An III.

> pas les connaissances nécessaires à des citoyens français, ils seront écartés, jusqu'à ce qu'ils les aient acquises, de toutes les fonctions publiques.» [299]

Daunou pour sa part, dans le préambule de son Rapport du 3 brumaire an IV, fustigeait Robespierre, rapporteur du projet établi par Lepeletier. Il visait tout particulièrement le caractère liberticide de ce plan,

> « ... Robespierre, qui vous a aussi entretenus d'instruction publique, et qui jusque dans ce travail a trouvé le secret d'imprimer le sceau de sa tyrannie stupide, par la disposition barbare qui arrachait l'enfant des bras de son père, qui faisait une dure servitude du bienfait de l'éducation»

A ces mesures coercitives Daunou opposait des vues libérales. Il s'agissait d'une part pour les parents de se décider entre l'éducation publique, domestique, ou encore privée.

> «Pour nous, nous avons cru devoir rechercher d'abord quelles étaient les limites naturelles de la loi dont nous avions à vous présenter le projet, et nous avons aperçu ces limites dans les droits individuels que la constitution vous ordonnait de respecter. Nous nous sommes dit: liberté de l'éducation domestique, liberté des établissements particuliers d'instruction...»

En fait les parents pour décider en meilleure connaissance de cause devaient également être éduqués. C'était pour tous, parents ou non, l'apprentissage de la citoyenneté. Les solutions allaient là également différer selon la sensibilité politique des Rapporteurs de plan d'instruction publique.

- viii) Education commune. Relativement aux contenus enseignés.

Dans son Rapport sur l'instruction publique Talleyrand demandait que les écoles primaires soient gratuites et accessibles à tous. On y ferait l'apprentissage de la lecture (dans les livres et les manuscrits), de l'écriture, les premiers éléments de la langue française parlée et écrite; les règles de l'arithmétique simple; les éléments du toisé; des notions de géographie.
Les principes de la religion; les premiers éléments de la morale «en s'attachant surtout à faire connaître les rapports de l'homme avec ses semblables.» connaissance des devoirs simples et lois qu'il est «indispensable» de connaître; exemple d'actions vertueuses... L'exercice physique propre «à fortifier et à développer le corps»

[299] Lakanal - article premier - chapitre premier - *Rapport et projet de loi sur l'organisation des écoles primaires, présentés à la convention nationale au nom du comité d'instruction publique par Lakanal*, à la Séance du 7 Brumaire - Imprimerie nationale- Paris - An III.

Condorcet donne dans l'article premier du Titre II intitulé *Ecoles primaires* de son projet d'instruction publique le détail de ce qu'il faut apprendre et enseigner aux enfants. Il y a une variante entre l'enseignement donné aux enfants des villes et à ceux des campagnes.

> «Dans les écoles primaires des campagnes on apprendra à lire et à écrire. On y enseignera les règles de l'arithmétiques, les premières connaissances morales, naturelles et économiques, nécessaires aux habitants des campagnes.»

En ce qui concerne les enfants des villes

> «On enseignera les mêmes objets dans les écoles primaires des bourgs et des villes; mais on insistera moins sur les connaissances relatives à l'agriculture, et davantage sur les connaissances relatives aux arts et au commerce.»

Romme dans l'article 2 de son projet de décret sur les principales bases du plan général de l'instruction publique reprenait mot pour mot l'article 2 du projet de Décret de Condorcet

> «On enseignera dans les écoles primaires les connaissances rigoureusement nécessaires à tous les citoyens.»[300]

Ces connaissances «les plus usuelles» écrit-il dans le préambule à ce décret doivent s'étendre «comme une rosée bienfaisante sur tous les citoyens de la République.». Leur contenu est très proche de ce que proposait Condorcet.

Daunou dans *Essai sur l'Instruction publique* de Juillet 1793 explique pourquoi les trois formes d'éducation, qui respectivement mettent en jeu les facultés physiques, morales et intellectuelles doivent être menées conjointement. Il est contre-nature de les engager l'une après l'autre sachant que ces facultés chez l'enfant opèrent ensemble concurremment. Ces divisions de l'éducation sont un artifice. Quand on établit ces distinction on ne doit chercher qu'un moyen de recueillir avec exactitude et tous les développements de l'homme et tous les procédés de l'éducation. Cette distinction vaut comme méthode.

> «... si l'on ne veut que rappeler, par des termes généraux, les soins divers dont se compose la culture de la jeune humanité, alors sans doute l'usage de cette distinction n'est plus qu'une méthode utile qui peut servir également et à diriger les travaux du philosophe et à jeter de la clarté sur ceux du législateur.»[301]

Lepeletier privilégie l'éducation physique, et une instruction tournée vers la pratique.

---

[300] *Rapport sur l'Instruction publique considérée dans son ensemble suivi d'un projet de décret sur les principales bases du plan général présenté à la Convention nationale, au nom du comité d'instruction publique par G Romme*. Député du département du Puy-de-Dôme - Imprimerie nationale - Paris - 20 décembre 1792

[301] P.C;F Daunou - *Essai sur l'Instruction publique par P.C.F Daunou*, député à la Convention nationale et membre du Comité d'Instruction publique - Imprimerie nationale - Paris - Juillet 1793.

> «L'objet de l'éducation nationale sera de fortifier le corps des enfants, de le développer par des exercices de gymnastique, de les accoutumer au travail des mains, de les endurcir à toute espèce de fatigue, de les plier au joug d'une discipline salutaire, de former leur coeur et leur esprit par des instructions utiles, et de leur donner les connaissances qui sont nécessaires à tout citoyen, quelle que soit sa profession.»[302]

En ce qui concerne l'instruction proprement dite «les garçons apprendront à lire, écrire, compter, et il leur sera donné les premières notions du mesurage et de l'arpentage.». Quant à la mémoire elle sera l'outil qu'il sera nécessaire de «cultiver et développer» aux fins de recevoir un enseignement des valeurs républicaines en apprenant «par coeur quelques chants civiques, et le récit des traits les plus frappants de l'histoire des peuples libres et de celle de la révolution française.»

Les filles: elles apprendront également à lire et à écrire, à compter et «leur mémoire sera cultivée par l'étude des chants civiques, et de quelques traits de l'histoire propres à développer les vertus de leur sexe... Elles recevront aussi des notions de morale et d'économie domestique.»

Bouquier trace un portrait au moral et au physique du républicain type. Cela suppose des aptitudes au physique et au moral qui soient les mêmes pour tous. Ce que au reste ne manquera pas de démentir Cabanis dans ses *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Partant d'une égalité des aptitudes, l'éducation commune conduira pour les besoins de la République à l'avènement d'un type d'hommes dont il indique les caractéristiques.

> «Au peuple qui a conquis la liberté, il ne faut que des hommes agissants, vigoureux, robustes, laborieux; des hommes éclairés sur leurs droits, sur leurs devoirs.»[303]

Pour ce faire il faut donc très tôt instaurer une éducation adéquate.

> «On parvient à former de tels hommes en exerçant la jeunesse à des travaux, à des arts dont l'exécution, en développant les forces, donne de la souplesse, de la dextérité; et en mettant sous les yeux des lois simples et sages, de grands exemples à suivre, de grands modèles à imiter.» [304]

Par ailleurs sur le plan de l'instruction, les maîtres devront obligatoirement enseigner ce qui fait l'objet des livres élémentaires. C'est au législateur seul que reviendra le choix de ces manuels. Ainsi à l'article 2 de la Section 3 de son plan général d'instruction publique Bouquier demande:

---

[302] *Plan d'éducation nationale de Michel Lepeletier*, présenté à la Convention nationale par Maximilien Robespierre, au nom de la commission de l'instruction publique - Imprimerie nationale - Paris - (6 juillet 1793)

[303] *Rapport et projet de décret formant un plan général d'instruction publique par G. Bouquier*, membre de la Convention nationale et du comité d'instruction. Imprimés par ordre du Comité. Imprimerie nationale.

[304] *Rapport et projet de décret formant un plan général d'instruction publique par G. Bouquier*, membre de la Convention nationale et du comité d'instruction. Imprimés par ordre du Comité. Imprimerie nationale.

> «Les citoyens et citoyennes qui se borneront à enseigner à lire, à écrire, et les premières règles de l'arithmétique, seront tenus de se conformer dans leurs enseignements aux livres élémentaires adoptés et publiés à cet effet par la représentation nationale.» [305]

Sous la Convention thermidorienne, si chez Lakanal et Daunou les références à Talleyrand et Condorcet, quoique critiques tout au moins sur certains points de leurs projets d'instruction publique, sont en général explicites, il y en a d'autres relatives aux projets de Lepeletier et Bouquier, plus implicites, qui sont pour la plupart très critiques, tout particulièrement quand il s'agit d'éducation primaire commune obligatoire, mais à côté desquelles on relève cependant quelques emprunts.

Lakanal dans l'article premier du chapitre premier de son *Projet de décret sur l'organisation des écoles primaires* retrouve à quelques mots près la formulation employée le premier par Condorcet, puis par Romme.

> «Les écoles primaires ont pour objet de donner aux enfants de l'un et de l'autre sexe l'instruction rigoureusement nécessaire à des hommes libres.»

Il donne dans l'article 2 du chapitre IV de ce même *Projet*... le détail de l'enseignement que devront suivre les enfants dans le primaire: lire, écrire, «des exemples de lecture leur rappelleront leurs droits et leurs devoirs, connaître la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution républicaine française; il leur sera donné des instructions élémentaires sur la morale républicaine; on leur apprendra des règles de calcul simple et de l'arpentage; ils seront instruits «des principaux phénomènes et les productions les plus usuelles de la nature».

Lakanal est le premier à faire vraiment cas de la langue dans un Rapport d'instruction publique. En demandant que l'enseignement soit fait partout en français; il propose toutefois des mesures de transition dans les contrées où l'on parle presque exclusivement un idiome particulier. A l'article 3 du Chapitre IV

> «Dans les contrées où l'on parle un idiome particulier, l'enseignement se fera en même temps dans l'idiome du pays et en langue française, de manière qu'elle devienne, dans peu de temps, d'un usage familier à tous les citoyens de la République.»

Peut-être prend t-il ici en compte l'intervention de Grégoire sous la Convention[306] qui alertait les autres députés sur le fait que dans nombre de régions on parlait encore des dialectes aux dépens du

---

[305] *Rapport et projet de décret formant un plan général d'instruction publique par G. Bouquier*, membre de la Convention nationale et du comité d'instruction. Imprimés par ordre du Comité. Imprimerie nationale.

[306] Le 11 Prairial an II Grégoire à la Convention met en garde sur les risques pour l'unité républicaine si l'on ne fait pas en sorte que le français ne devienne la langue universelle, et que les idiomes si ce n'est disparaissent mais puissent laisser progressivement la place à la langue française.
«La langue française n'est pas universelle en France. Nous sommes pour le langage à la tour de Babel, tandis que pour la liberté nous somme à l'avant garde de la nation. Et cette entreprise est digne d'un peuple qui doit être jaloux de consacrer au plutôt, dans une république une et indivisible, l'usage unique et invariable de la langue et de la liberté.» Il poursuit «La résurrection de la France s'est opérée d'une manière imposante;

français. Ce qui était une entrave à l'édification dans les faits d'une république une et indivisible. Il s'agissait peut-être plus encore de la reprise de ce qui était déjà stipulé dans les décrets du 8 et 30 pluviôse an III[307]. Décrets qui jusque là étaient restés lettre morte.
Bien que l'instruction soit mise au premier plan, fidèle en cela aux idées de Condorcet et de Romme. Il ne néglige pas, loin s'en faut l'éducation physique, retenant ici l'idée d'un Lepeletier ou d'un Bouquier. C'est le cas également quand il prescrit aux enfants des travaux d'intérêt collectif. Il invite de même les maîtres à enseigner aux enfants le «Recueil des actions héroïques et les chants de triomphe.»

- Daunou dénonce cette mainmise du législateur sur le contenu des enseignements, sur les méthodes à suivre. Le livre élémentaire est une mise sous tutelle de l'enseignant qui n'a plus de liberté d'enseigner. Il prône au contraire un laisser faire en matière d'enseignement.

> «Nous avons ajouté: liberté des méthodes instructives; car, dans l'art de cultiver les facultés de l'homme, il existe un nombre presque infini de détails secrets qui sont tout à fait inaccessibles à la loi, non seulement parce que dans leur extrême délicatesse ils n'ont point encore si j'ose ainsi parler, d'expression dans l'idiome du législateur; non seulement parce qu'à l'égard de ces détails la fidélité ou la négligence des maîtres serait toujours trop peu apparente, et qu'il n'es pas bon que la loi prescrive ce dont l'exécution ne pourrait pas être surveillée; mais surtout parce qu'il ne faut point consacrer et déterminer par des décrets des procédés qui, entre les mains de fonctionnaires habiles peuvent s'améliorer par l'expérience de chaque jour.»

Condorcet dans son *Rapport sur l'instruction publique*, plaidait déjà pour une instruction publique indépendante du gouvernement. Mais une absolue indépendance n'étant pas réalisable, il était nécessaire que le garant de cette relative autonomie soit l'Assemblée, et non pas le gouvernement. Il donnait les raisons suivantes.

> «La première condition de toute instruction étant de n'enseigner que des vérités, les établissements que la puissance publique y consacre, doivent être aussi indépendant qu'il est possible de toute autorité politique ; et comme,

---

elle se soutient avec majesté; mais un peuple rendu à la liberté ne peut consolider son existence que par les moeurs et les lumières.»
Il rappelle que tous les membres sont souverains et admissibles à toutes les places; mais cette égalité est menacée du fait même que certains ne parlent pas le français.
«Une nouvelle raison contre cette disparité des dialectes, c'est qu'elle a souvent contrarié les opérations des représentants dans les départements.»
«Il n'a pas crainte de voir les moeurs des campagnes s'altérer par la destruction des idoles rustiques.
Je crois dit-il avoir établi que l'unité d'idiome est une partie intégrante de la révolution, et dès lors, plus on m'opposera de difficultés, plus on me prouvera la nécessité d'opposer des moyens pour les combattre." (Cité par Jean Baptiste Fabry - Le génie de la Révolution considéré dans l'éducation, ou Mémoires pour servir à l'histoire de l'instruction publique. Depuis 1789 jusqu'à nos jours. Trois volumes - Paris- 1817 -p 93)

[307] Depuis, les décrets des 8 et 30 pluviôse avaient ordonné l'établissement d'un instituteur de langue française dans chaque commune de campagne des départements dont les habitants parlent un idiome étranger; mais ce décret était demeuré à peu près lettre morte. Le présent article était destiné à remplace les dispositions inexécutées des décrets des 8 et 30 pluviôse. Note de James Guillaume.

> néanmoins cette indépendance ne peut être absolue, il résulte du même principe qu'il faut ne les rendre dépendant que de l'assemblée des représentants du peuple, parce que de tous les pouvoirs, il est le moins corruptible, plus éloignés d'être entraîné par des intérêts particuliers, le plus soumis à l'influence de l'opinion générale des hommes éclairés, et surtout parce qu'étant celui de qui émanent essentiellement tous les changements, il est dès lors le moins ennemi du progrès des lumières, le moins opposé aux améliorations que ce progrès doit amener.»

Cette idée avait été avancée par Mirabeau, voire alias Cabanis ou autres, dans le *Travail sur l'éducation publique*, et presque dans les mêmes termes.

> «La première, et peut-être la plus importante de toutes [Réforme], et de ne soumettre les collèges les académies qu'aux magistrats qui représentent véritablement le peuple, c'est-à-dire, qui sont élus et fréquemment renouvelées par lui. Aucun pouvoir permanent de doit avoir à sa disposition des armes aussi redoutables....»

- ix) Place des écoles primaires dans un système complet d'éducation. Nombre de degré d'instruction.

Talleyrand et Condorcet diffèrent sur le nombre des écoles intermédiaires entre les écoles primaires et ce que le premier nomme l'*Institut* et le second *Société nationale*. Les fonctions de la Société nationale seront similaires à celles de l'Institut telles que définies par Talleyrand. Elles seront pour Condorcet:

> «Une société nationale, appartenant à tout l'Empire, dirigera l'enseignement, s'occupera du progrès des sciences et des arts, et en général du perfectionnement de la raison humaine.»

Talleyrand propose quatre degrés d'instructions: les écoles primaires, les écoles de district, les écoles départementales, l'institut.

Condorcet propose quant à lui cinq degrés d'instruction qui précise-t-il dans l'article premier de son projet de décret «correspondent aux besoins qu'ont les différents citoyens d'acquérir plus ou moins de connaissances.»: il y a les écoles primaires, les écoles secondaires, les écoles du troisième degré ou instituts, les lycées et enfin «une société nationale»

Romme reprend la division proposée par Condorcet tout au moins pour les quatre premiers degrés: les écoles primaires, les écoles secondaires, les instituts, et les lycées. Il n'est plus question de

Société nationale. Mais Il ne devait plus être jamais question de ce dernier degré d'instruction dans la mesure où il constituait une reviviscence des anciennes académies honnies par les montagnards[308].

Lepeletier parle de quatre degrés d'instruction. Après sept années pour les garçons et six pour les filles passées dans le cycle de *l'Education nationale* ceux «qui annonceraient des talents et des dispositions particulières» pourront poursuivre leur formation. Le passage d'un degré l'autre à partir de la fin de l'Education nationale sera fonction des résultats obtenus par chaque enfant et cela concurremment avec les autres enfants. L'enseignement dans le degré suivant, les écoles publiques, durera quatre ans. Il sera de cinq ans dans les Instituts et de quatre dans les lycées.

Bouquier dans son *Plan général d'instruction publique* préconise deux degrés d'enseignement: «un premier degré d'enseignement» qui fait l'objet de la section III du décret et «un dernier degré d'enseignement» qui lui fait l'objet de la section IV de ce décret. Un plan «simple et naturel» «dont les bases fussent les mêmes que celles de la constitution, la liberté, l'égalité, la brièveté».

Daunou revient à quatre degrés: les Ecoles primaires, les Ecoles centrales (il y aura trois sections, les élèves seront admis dans la première à l'âge de douze ans, à la seconde à l'âge de quatorze ans, à la troisième à l'âge de seize ans), les *Ecoles spéciales* (destinées à l'étude, de l'astronomie, de la géométrie, de la mécanique, de l'histoire naturelle, de la médecine, de l'art vétérinaire, de l'économie rurale, des antiquités, des sciences politiques, de la peinture, de la sculpture et de l'architecture, de la musique), l'*Institut national des sciences et des arts*, dont il attribue dans les grandes lignes la paternité à Talleyrand et Condorcet.

2) Travaux de Cabanis sur l'instruction publique.

Cabanis est l'auteur d'un écrit sur l'instruction publique, centré principalement sur la question de l'organisation des écoles primaires: *Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique*. S'il s'occupe d'instruction publique en générale, c'est néanmoins sans perdre de vue cette question de l'organisation des écoles primaires. On lui a

[308] Le reproche tout relatif que Daunou fera au plan de d'instruction publique de Condorcet. Lui Condorcet «l'ennemi des corporations, en consacrait une dans son projet d'instruction nationale; il instituait en quelque sorte une église académique...» mais Daunou, qui au reste s'inspirera de cette création, comprend Condorcet qui dans le contexte politique ait ressenti ce besoin de créer cette nouvelle institution: «Condorcet l'ennemi des rois, voulait ajuster, dans la balances des pouvoirs publics, un contrepoids de plus à ce pouvoir royal dont l'existence monstrueuse, au milieu d'une constitution libre, était assez réprouvé par les alarmes et les craintes de tous les amis de la liberté.» in *Rapport sur l'instruction publique, présenté au nom de la commission des onze et du comité d'instruction* publique- séance du 23 vendémiaire an IV.

attribué *Travail sur l'éducation publique*. Nous verrons que faute de preuves suffisantes qui pourraient attester qu'il est bien de lui, nous ne pouvons pas l'inclure dans le corpus. Il n'en marque pas moins un temps de sa pensée sur l'éducation. D'autres écrits ont des rapports plus ou moins marqués avec cette question de l'éducation. Il en est ainsi de *Lettre sur un passage de la «Décade philosophique « et en particulier sur la perfectibilité de l'esprit humain*, de la *Lettre à Thurot*, et de la *Lettre à Fauriel sur les causes premières*. Les *Rapports du physique et du moral de l'homme* dans lequel on peut trouver un appareil théorique étayant les vues de Cabanis en matière d'éducation. Il signale à ses collègues dans *Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique* combien il est important sur un tel sujet de se laisser guider par une connaissance plus approfondie de l'homme. Devant le Conseil des Cinq-Cents le chimiste et médecin Chaptal avait déjà ouvert la voie le 1° Brumaire an V[309] en soutenant que:

> "L'anatomie et la physiologie doivent être la base de l'éducation de l'homme.»

Après avoir discuté de la paternité du Travail sur l'éducation, nous ferons un commentaire de *Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique*.

a) Travail sur l'éducation publique trouvé dans les papiers de Mirabeau l'aîné.

La publication du Travail sur l'éducation publique trouvé dans les papiers de Mirabeau l'aîné[310] date de septembre 1791.

Les éditeurs des Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve n'ont pas inclus ce texte *Travail sur l'éducation publique* dans cet ensemble éditorial. Ils font le constat dans la bibliographie que «l'on a beaucoup discuté pour savoir si Cabanis était vraiment l'auteur de ce travail», mais penchent pour leur part pour l'hypothèse selon laquelle Cabanis ne serait que l'éditeur de ce travail. Cependant sa valeur ajoutée, pour autant qu'il y en est une, ne peut être à vrai dire précisée

> «Cabanis ne se présente d'ailleurs que comme l'éditeur du livre, un éditeur qui aurait mis en ordre, et même mis en phrases, des notes éparses. Il est en effet très possible qu'il se soit servi non seulement des notes de Mirabeau, mais des siennes propres, prises après les conversations qu'il avait avec le célèbre orateur. Mais il est plus difficile de fixer avec exactitude l'importance du travail de mise en ordre de ces notes. Pour le premier

[309] Cabanis avait lu son premier mémoire le 27 janvier 1796 (7 pluviôse an IV) devant les autres membres de la deuxième classe des sciences morales et politiques de l'Institut. A la date du 1° frimaire il avait encore lu trois mémoires. Chaptal était devenu membre de l'Institut le 2 brumaire an IV.

[310] Le fait que ce texte soit imprimé par l'imprimerie nationale (organe de la publication des textes parlementaires) devait, on peut le penser, lui donner un caractère plus officiel. Il existe une autre édition de ce texte imprimé par les soins de la veuve Lejay, parue quelques semaines plus tôt

> discours par exemple, Cabanis nous dit que c'est celui qui exigeait la plus grande mise au point.»[311]

Il nous semble que dans l'avertissement de l'édition de 1791, Cabanis n'indique pas qu'il ait apporté quelque valeur ajoutée au texte trouvé dans les papiers de Mirabeau. Il aurait publié ce texte tel quel. Cabanis savait que son ami comptait y apporter des modifications de son cru.

> «Il voulait se retirer pendant quelques jours à la campagne, afin de préparer et d'achever ces corrections dans le recueillement et la solitude. Hélas! c'est au moment même où il allait y rêver dans les riantes promenades de sa maison d'Argenteuil, qu'une mort précoce l'a tout à coup enlevé à la chose publique et à ses amis».[312]

Dans une note de bas de page dans l'avertissement Cabanis donne des indications sur la manière dont Mirabeau, qui au reste ne s'en cachait pas, construisait ses discours. Il s'entourait d'hommes qui travaillaient pour lui sur telle ou telle question de politique ou d'économie. Il remaniait cette matière première en y apportant toutes les corrections qui lui paraissaient nécessaires.

> «Les corrections dont il les jugeait susceptibles, portent il est vrai, plutôt sur certains détails et sur les formes de rédaction, que sur les vues générales.»
>
> « [...] elles auraient sans doute donné plus de poids à ses principes, plus d'éclat à ses idées, peut-être même une face nouvelle à l'ensemble de son travail»

Cabanis s'inspire peut être ici de Fénelon quand ce dernier explique comment l'orateur peut persuader un auditoire qui pourrait à l'opposé resté fermé à l'énoncé de ces mêmes vérités dans la forme précise mais sèche que lui donnerait le métaphysicien qui les a établies.

> «Le métaphysicien vous fera une démonstration simple qui ne va qu'à la spéculation: l'orateur y ajoutera tout ce qui peut exciter en vous des sentiments et vous faire aimer la vérité prouvée.»

Mirabeau s'appropriait les idées des autres, il les métabolisait en quelque sorte

> « [Il] se servait souvent des idées d'autrui, mais il les remaniait et les perfectionnait presque toujours, et il ne pouvait être censé les avoir adoptées que lorsqu'il les livrait lui-même au public sous son propre nom, soit à la tribune, soit par la voie de la presse.»

---

[311] Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - Bibliographie - p546

[312] *Travail sur l'éducation publique* - Editeur P.JG Cabanis - Paris - Imprimerie nationale - 1791 - p4

On peut dans cette démarche le rapprocher de ces grands maîtres de la peinture tel par exemple un Rubens. Otto Sperling ayant visité en 1621 l'atelier du peintre en témoigne dans une lettre à Sophia Elisabeth Brenner.

> « Il y avait là nombre de jeunes peintres, travaillant à différentes toiles, pour lesquelles Rubens avait fait exécuter des dessins à la craie, indiquant ça et là les couleurs, et qu'il terminait lui-même par la suite. L'œuvre passait alors pour un Rubens.»

Cabanis donne dans une note l'exemple de Frochot qui a travaillé avec Mirabeau sur une question juridique.

> «Mirabeau avait rédigé, peu de temps avant sa mort, un plan d'organisation du notariat. Mr Frochot, qui l'avait aidé dans ce travail, se chargera sans doute de sa publication.»[313]

N'-a-t-il pas fait en publiant le *Travail sur l'éducation publique* ce qu'il pense que M Frochot ne devrait pas manquer de faire? A la lumière de ce parallèle, ne fait-il pas ici l'aveu, certes à mi- mot, d'une collaboration possible entre lui et Mirabeau? Qu'est-ce qu'indique sinon ce besoin de préciser dans une note cette habitude chez Mirabeau d'employer des collaborateurs?

Nombreux sont les commentateurs à juger que Cabanis en est effectivement l'auteur; à commencer par son biographe et ami Pierre Louis Guinguené.

> «Des idées et des opinions communes l'avait rapproché de Mirabeau. Le génie de cet homme extraordinaire, dont on peut dire tant de bien et tant de mal, mettait à contribution les plumes de plusieurs hommes de talent, qui se faisaient un bonheur de lui abandonner leurs idées et leurs ouvrages, persuadés qu'il ne s'en servirait que pour d'heureux fruits. Cabanis, en se liant avec lui, regarda comme un devoir d'entrer dans cette association désintéressée: c'est à lui que Mirabeau dut le Travail sur l'éducation publique, trouvé dans ses papiers après sa mort, et publié par Cabanis lui-même, en 1791.»[314]

Ce biographe n'explique pas pourquoi Cabanis ne s'est jamais reconnu ouvertement l'auteur de cet écrit. La communauté d'idées et d'opinions n'est pas en soi dirimante, pour, nous semble-t-il, juger que ce texte est bien de Cabanis.
M Lucas de Montigny, le fils adoptif de Mirabeau donne les raisons pourquoi il ne peut s'agir d'un écrit de son père.

> «On a essayé de lui attribuer un Travail sur l'instruction publique trouvé dans ses papiers, et imprimé en 1791 par Cabanis; mais personne n'a jamais douté que ce ne fût l'ouvrage de l'éditeur lui-même, qui est partout reconnaissable par ses idées républicaines, par sa métaphysique un peu subtile parfois, et qui n'a pris nulle part la moindre peine pour déguiser les

[313] Travail sur l'éducation publique - éditeur Cabanis - Imprimerie nationale - Paris - 1791 - p 27
[314] Extrait de la Biographie universelle - MM Michaud frères - Guinguené - article Cabanis.

> formes de son propre style et pour imiter la manière bien moins correcte, bien moins élégante de l'orateur homme d'Etat. Cette considération, le témoignage unanime des amis et collaborateurs de Mirabeau, et notre conviction, d'accord avec celle du public, nous déterminent à ne rien ajouter à cette simple mention de l'ouvrage, composé de quatre discours, et d'autant de projets de loi qui, malgré un mérite fort recommandable, n'auraient certainement été ni adoptés par Mirabeau, ni acceptés par l'Assemblée nationale.»[315]

L'analyse du texte le conduit, c'est là pour lui une conclusion imparable, à dire qu'il est de Cabanis, de nul autre, et certes pas son père. Mais ce n'est apparemment pas suffisant, il lui faut s'autoriser également de la conviction, la sienne, celle d'amis, de collaborateurs, plus encore du public lui-même. Une hypothétique unanimité qui en l'occurrence ne fait pas preuve.

Pour François Picavet cela ne fait également aucun doute, ce texte est bien de Cabanis: «Pour Mirabeau il prépara son travail sur l'instruction publique, qu'il fit paraître en 1791.». Dans une note il fait cependant cas de doutes qui ont été émis sur la paternité de ce texte, mais il s'en tient malgré tout au témoignage de Pierre Louis Guinguené.

> « M. Liard, tout en déclarant, l'authenticité douteuse, ne l'attribue pas à Cabanis. Que l'ouvrage soit réellement de Cabanis, c'est ce qu'on peut reconnaître par les idées qui y sont développées, c'est ce qu'affirme d'ailleurs Guinguené.»[316]

Mais il apparaît que l'un ou l'autre des collaborateurs de Mirabeau pourrait tout aussi bien en être l'auteur. Il y a tout d'abord Dumont qui aurait travaillé ces questions d'éducation avec Mirabeau. James Guillaume avance le nom de Reybaz comme autre auteur possible.

> «Or une des lettres de Mirabeau, en date du 5 octobre 1790, invite Reybaz, dans les termes les plus formels, à élaborer un plan que le tribun s'engage à présenter à l'Assemblée.» [317]

Il donne ensuite des extraits de cette lettre. Mirabeau s'adressant à Reybaz

> «Comment vous refusez-vous, à traiter un sujet si important et si neuf? Si vous étiez sensible à la gloire, je vous dirais que c'est une des plus belles couronnes qu'il reste à la philosophie à décerner, que le mérite d'avoir enrichi l'esprit humain d'un tel ouvrage, et que j'aurais assez de la gloire d'avoir promulgué et défendu la loi qui en serait l'application et le résultat.»[318]

---

[315] Cité par James Guillaume - Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire- publié sous la direction de Ferdinand Buisson - Mirabeau -

[316] François Picavet - *Les Idéologues* - Essai sur l'histoire des idées et des théories scientifiques, philosophiques, religieuses, etc. en France depuis 1789 - Paris - Alcan 1791 - p 185 note 1.

[317] *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*- publié sous la direction de Ferdinand Buisson - Mirabeau. James Guillaume

[318] Cité par James Guillaume -Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire- publié sous la direction de Ferdinand Buisson - Mirabeau.

J. Guillaume ne peut finalement décider si oui ou non Reybaz est l'auteur de ce travail, et laisse donc la question ouverte.

> «Il nous paraît extrêmement probable que Reybaz ne dut pas rester insensible à cet appel; mais, s'il rédigea le travail que Mirabeau lui demandait avec tant d'instances, ce travail est-il celui qu'a publié Cabanis? Nous savons que le discours sur l'égalité des successions, que Talleyrand lut à l'Assemblée après la mort de Mirabeau comme un legs du grand orateur, était l'oeuvre de Reybaz: ce fait ne nous autoriserait-il pas à supposer que Reybaz, s'il avait préparé un travail sur l'instruction publique, aura pu laisser Cabanis l'imprimer également sous le nom de Mirabeau?» [319]

Quant à Cabanis, à défaut d'être l'auteur de l'intégralité de cet écrit, a pu tout au moins participer à son élaboration dans la partie où il est question de l'enseignement de la médecine. On y appelle alors l'expertise du médecin.

> «Vous ne serez donc point étonnés? Messieurs, que la médecine occupe une place considérable dans mon plan d'instruction publique. Les motifs sur lesquels je me fonde, et les vues que je vais vous soumettre, n'exigent aucune connaissance du positif de cet art, qui m'est entièrement étranger. En me bornant à des considérations générales et philosophiques, j'ai pu croire que le raisonnement sévère guiderait mes pas avec quelque fidélité. Mais je ne m'en suis pas reposé sur moi seul; j'ai sollicité la censure des juges plus compétents; et c'est leurs opinions autant que les miennes dont j'énonce ici le résultat.»[320]

Cabanis pouvait être cet expert ou au moins l'un d'entre eux. Mirabeau sur le plan médical ne jurait que par lui[321]. Dès lors sa participation aurait pu se limiter à ce sujet. Sujet qui était pour Mirabeau d'une importance considérable dans son projet d'éducation publique. A moins que ce ne soit un artifice de la part de Cabanis. Il faut se rappeler que c'est Mirabeau qu'il devait faire parler. Celui-ci aurait pu paraître singulier à ses auditeurs qu'il soit aussi affirmatif sur des sujets sur lesquels il n'avait pas de légitimité.

On retrouve un autre rapport entre Cabanis et cet écrit, et non des moindres. Il fait en effet référence au *Travail...* dans un passage de son discours intitulé *Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique*. Comparant les idées de Mirabeau à celle de Smith, sur le degré de libéralisme à introduire dans l'enseignement, que cela porte sur le contenu

---

[319] *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*- publié sous la direction de Ferdinand Buisson - Mirabeau. James Guillaume

[320] *Travail sur l'éducation publique* - éditeur Cabanis - Imprimerie nationale - Paris - 1791 - p 30

[321] Si l'on en croît tout au moins le témoignage de Cabanis dans le *Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau*. Cabanis avait publié Observations sur les hôpitaux et il avait peut être porté à la connaissance de Mirabeau son écrit *Du degré de certitude de la médecine*. Ses compétences devaient se manifester dans les échanges que les deux hommes n'ont pas manqué d'avoir. Tout autant de raisons supposées s'entend.

des cours ou encore les émoluments des enseignants, il en vient à faire un aveu sur ses convictions qui étaient les siennes dans cette matière à l'époque de la publication.

> «Le plan trouvé dans les papiers de Mirabeau repose à peut près, sur les mêmes principes; il est tracé dans des vues à peu près les mêmes [...] Mais il voulait en même temps, d'après les idées de Smith, que chaque maître eût un intérêt immédiat à améliorer de plus en plus ses leçons [...] Les idées de Smith ainsi mitigées ont quelque temps, je l'avoue, été les miennes; mais je déclare avec la même franchise, qu'après y avoir réfléchi plus mûrement, je les regarde comme peu solides en général et surtout peu applicables aux circonstances où se trouve la nation française.»[322]

Mais cet aveu, «Les idées de Smith ainsi mitigées», nous y reviendrons, ont été «un temps les siennes», lui non plus ne permet pas à notre sens de trancher cette question de paternité. Est-ce les idées de Mirabeau qu'il aurait reprises à son compte? Est-ce l'inverse au contraire Mirabeau qui se serait inspiré des siennes? Est-ce le fruit d'une collaboration entre les deux hommes?

Quoi qu'il en soit, c'est un fait avéré, il partageait certaines de ces idées à l'époque où il fait publier le *Travail....* Les discussions sur l'organisation de l'instruction publique étaient engagées à l'Assemblée. C'est le moment que Cabanis a choisi pour faire publier le *Travail...*[323] . Il a pour ce faire jugé bon de compléter le titre *Travail sur l'éducation publique* par «*trouvé dans les papiers de Mirabeau»*, et donc sans indiquer vraiment de nom d'auteur. Qu'il soit de lui, d'un autre ou de Mirabeau lui-même, ce texte en l'absence même des corrections du maître imposait en quelque sorte ce quasi anonymat. Ce n'était tout au moins à notre sens que prudence et honnêteté de la part de l'éditeur[324] qu'il en soit ainsi.

---

322 Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 430

323 «Ce volume parut dans l'été de 1791: il en est rendu compte, comme l'a fait remarquer M. Edmond Dreyfus-Brisa, dans le numéro du 18 août 1791 de la Feuille villageoise; c'est par erreur que Camus, dans sa « Notice des principaux décrets, n° XIV», dit que la publication de Cabanis fut faite après que l'Assemblée constituante avait terminé sa session.» [In Cité par James Guillaume -Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire- publié sous la direction de Ferdinand Buisson - Mirabeau.

324 La publication par Cabanis de *Travail sur l'éducation publique*, deux mois après l'édition Lejay qui à quelques variantes près est le même texte, trouve peut-être sa justification dans la mise au point qui réside dans l'avertissement. Il lui fallait rendre justice à son ami. La publication telle quelle pouvait nuire à sa mémoire et prêtant le flanc à la critique ne pas avoir l'impact politique que Cabanis espérait peut-être. Il était nécessaire que le lecteur sache que Mirabeau n'avait pas eu le temps d'y mettre bon ordre. Par ailleurs nous ne trouvons nulle par dans l'édition Cabanis de 1791 d'indications comme quoi il aurait remis un peu d'ordre au sein de notes éparses. Si bien que nous ne comprenons pas trop les remarques des éditeurs Lehec et Cazeneuve: «Or de ce discours il existe une édition chez la Veuve Lejay qui a paru deux mois avant l'édition de Cabanis (cf. La feuille de correspondance du libraire 1791, n° 324 et n° 1195). Dans un avertissement la veuve Lejay explique qu'elle s'empresse de publier ce discours qu'elle dit avoir reçu des mains de Mirabeau. Les deux éditions présentent quelques variantes. S'agit-il d'une manoeuvre de libraire désireux d'exploiter le nom de Mirabeau? Aurait-on dérobé une copie du manuscrit de Cabanis? Si le discours était déjà composé, on ne comprend plus la note de Cabanis.»(in Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - Bibliographie - p546). Par ailleurs en faisant publier ce texte par l'imprimerie nationale, on lui donnait une allure officielle. Tous les Rapports lus à l'Assemblée étaient imprimés là.

> «Tant qu'un orateur n'a pas prononcé un discours, ou qu'un écrivain n'a pas publié un ouvrage, il serait injuste d'imputer à l'un ou à l'autre les fautes et surtout les erreurs que le discours ou l'ouvrage contient.»

Que les représentants du peuple pussent connaître ces idées, malgré le fait que Mirabeau n'ait pas eu le temps de les cautionner dans la forme tout au moins que son ou ses collaborateurs leur avaient donné, était pour Cabanis chose apparemment nécessaire dans un débat touchant une question qui aux dires mêmes du tribun était «un sujet si important et si neuf».

Enfin dans le passage suivant des *Rapports du physique et du moral de l'homme* Cabanis ne semble pas plus attaché que cela à être reconnu comme l'auteur de ses textes. Dans ce passage il est question de Bichat, qu'il soupçonnait de l'avoir plagié,

> «Quelques-uns ont fait mieux, s'il m'est permis de le dire: ils ont cru pouvoir s'emparer, sans scrupule, de plusieurs idées qu'elles contiennent, en négligeant d'indiquer leur source. Je le remarque; mais je suis loin de m'en plaindre; au contraire, ce genre d'éloge est assurément le moins suspect. Si je ne mettais à mon ouvrage qu'un intérêt de vanité, je leur devrais beaucoup de remerciements personnels; mais comme la principale récompense que j'ose en attendre est de voir rapprendre des vérités qui me paraissent utiles, je dois bien plus encore à ces écrivains, dont le savoir et le talent leur impriment un degré de force et de poids, qu'il n'était malheureusement pas en moi de leur donner.»[325]

Il ne s'agissait pas là non plus de vanité personnelle, Cabanis sur la foi de ce propos, tenu ailleurs, nous engage tout au moins à le penser, mais O Combien! D'intérêt général.

Au reste n'était-il pas raisonnable, d'éviter, si c'était réellement le cas, de se présenter comme l'auteur du *Travail*, mais plutôt de laisser entendre, certes non sans moult précautions, qu'il était de Mirabeau. Attendu que lui simple docteur en médecine, fraichement nommé commissaire des hôpitaux de Paris, ne pouvait, on peut tout au moins le penser, rivaliser avec le tribun en terme d'influence, et plus encore sur un sujet qui n'était pas a priori, l'organisation des écoles de médecine exceptée, du ressort du médecin. Avec Mirabeau comme auteur supposé le *Travail ...* avait a priori de bien meilleures chances d'être pris en compte par le public, et plus encore par le législateur.

Dans les faits le *Travail ...* n'a apparemment pas eu d'influence sur Talleyrand, le rapporteur du plan d'organisation de l'instruction publique sous la constituante. Mais en avait-il pris seulement connaissance? En fait comme le note Gabriel Compayré les opinions de Mirabeau et Talleyrand différaient sensiblement sur certains points de la politique à mener en matière d'éducation publique [326]

---

[325] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p 115-116

[326] Dans le préambule son Rapport sur l'instruction publique Talleyrand consacre quelques lignes à cette question des fêtes, et dans la note à laquelle il renvoie il mentionne le nom de Cabanis: «La longueur ainsi que la sévérité de notre travail nous interdisent sur ce sujet des détails auxquels il eût été agréable de se livrer. Ceux qui désireront des développements pleins d'intérêt, pourront lire MM Barthélémy, Paw et Cabanis.». Or Cabanis n'a pas écrit sur les fêtes. Il a certes publié le *Travail sur l'éducation publique trouvé*

> « Si Mirabeau eut vécu quelques mois de plus, s'il eut entendu la lecture du rapport de Talleyrand à l'Assemblée, il se fut, à coup sûr, déclaré sur plusieurs points l'adversaire de ce projet plus hardi, dont ses discours semblaient être parfois la réfutation anticipée. »[327]

Au terme de cette enquête nous ne pouvons donc rien trancher à propos de cette question de paternité, mais seulement nous en tenir à différentes suppositions, au reste plus ou moins argumentées. Nous savons seulement, outre le fait que Cabanis en soit l'éditeur, qu'il a de son propre aveu partagé, un temps, certaines des idées qui y sont développées. Nous ne manquerons pas de faire référence à ce texte, somme toute un jalon dans sa pensée sur l'éducation et l'instruction, en commentant son importante *Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique*. Nous le ferons également dans une autre partie de notre travail à propos de la question de la formation des futurs médecins. Sujet que Cabanis a principalement abordé dans son discours *Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique*. Car à défaut d'être l'auteur du *Travail...* Cabanis était peut être cet expert, ou tout au moins l'un d'entre eux, qui avait aidé Mirabeau dans l'élaboration de la partie que celui-ci avait réservé à la question de l'organisation des écoles de médecine.

b) Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique

L'*Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique* est un discours de Cabanis qui, autant qu'on puisse en juger, n'a jamais été prononcé, et qui, ironie du sort, est donc resté dans ses papiers. C'était un discours de soutien, moyennant certains «amendements de détails», au projet de loi portant sur l'organisation des écoles primaires, présenté le 22 Brumaire an VII par le rapporteur de la commission de l'instruction publique Heurtault-Lamerville. La discussion autour de ce projet s'était tenue entre brumaire et floréal de l'an VII, et avait été ajournée après l'intervention d'Andrieux. C'est à sa suite, ou pas loin, que Cabanis aurait dû très probablement prononcer son *Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires...* . Il répondait, au moyen d'un argumentaire très serré, aux critiques que différents intervenants avaient faites au projet de Heurtault-Lamerville. Ce discours prenait donc logiquement sa place dans la suite immédiate des discours qui furent prononcés.

---

dans les papiers de Mirabeau l'aîné, mais sans dire qu'il était de lui, laissant planer à ce sujet un doute, propice à toutes les spéculations sur la paternité de ce texte. Il y a dans cet écrit une partie consacrée à ce sujet. Nous reviendrons un peu plus loin sur cette question. Talleyrand s'était rendu au chevet de Mirabeau à plusieurs reprises, en présence ou pas de Cabanis qui relate ce fait dans le *Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau*.

[327] Gabriel Compayré-*Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le XVIe siècle-Paris*. Librairie Hachette-1904-252

L'instruction était un sujet central et prioritaire pour les républicains. Cabanis s'en été fait largement l'écho. Il le dit dans l'*Opinion sur l'organisation de l'instruction primaire*..., il le répète dans d'autres écrits, la *Lettre sur un passage de la «Décade philosophique « et en particulier sur la perfectibilité de l'esprit humain*, la *Lettre aux auteurs de la «Décade philosophique» sur l'école polytechnique*, la *Lettre à Fauriel sur les causes premières*. Cabanis justifie la longueur de son discours par l'importance du sujet. De par sa taille ce discours a plus les allures du long préambule qui précède le projet de loi dans un rapport que celle d'une simple opinion.

«En présentant ces observations, je m'efforcerai d'être court, non seulement afin de ne pas abuser du temps ou de la patience du Conseil, mais encore parce qu'un des meilleurs moyens d'éclaircir les questions, est d'en rapprocher tous les termes. Cependant l'importance du sujet exige quelques détails; et malgré tous mes efforts j'aurai besoin de votre indulgence et de votre attention.».[328]

L'instruction du peuple, celle plus particulièrement de la classe dite indigente est à ses yeux une priorité. Or il constate que rien n'a été fait jusqu'ici dans ce sens, nous sommes en l'An VII.

«Qu'en est-il résulté, dis-je, pour l'objet le plus important à nos yeux, pour l'instruction du peuple, pour la diffusion parmi les classes indigentes des idées justes et des habitudes raisonnables? Rien absolument rien.»

i) Généralités.

- Chronologie des discussions qui ont opposés les orateurs sur le projet de loi sur l'instruction publique de Heurtault-Lamerville.

Cabanis n'a probablement jamais prononcé *Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique* devant le Conseil des Cinq-Cents. Les éditeurs Lehec et Cazeneuve n'en ont pas du moins trouvé trace dans les publications du Conseil des Cinq-Cents.
Nous pouvons rétablir la chronologie des différentes interventions au Conseil des Cinq-Cents à la suite de la présentation du projet de loi sur les écoles primaires par Heurtault Lamerville, à partir des comptes rendus, en règle très brefs et peu informatifs du Moniteur[329].

Le projet de loi : Rapport fait au nom de la commission d'instruction publique et des institutions républicaines, réunies, par Heurtault-Lamerville député du Cher sur les écoles primaires (séance du 22 brumaire an VII).
Le 9 nivôse an VII: Nouvelle rédaction du projet de résolution, au nom de la commission d'instruction publique, sur les écoles primaires, par Heurtault-Lamerville

[328] Cabanis - Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 427
[329] Révolution française ou analyse complète et impartiale du moniteur. Volume 171

Le 16 nivôse an VII (1799) Motion d'ordre sur les écoles primaires est rapporté par Heurtault Lamerville;
Le 24 Nivôse an VII: «Discussion du projet relatif aux écoles primaires. Duplantier et Boileau le combattent et en soumettent d'autres. Sur la proposition de Pison-Galand, le projet de la commission est ajourné dans les formes constitutionnelles.»

Le 28 nivôse an VII: Discussion du projet relatif aux écoles primaires. «Joubert de l'Herault demande le renvoi à la commission, pour un travail plus complet.»
«Sherlock établit la question de savoir si l'éducation nationale sera commune. Bonnaire du Cher appuie le projet de la commission. Challan propose différents amendements.»[330]

Le 1 ventôse an VII: Santhonas demande que «l'instruction primaire soit partout uniforme».
Pison-du-Galand «présente un travail extrêmement étendu, dans lequel il établit le même principe».

Le 13 germinal an VII: Continuation du discours de Pison-du-Galand sur les écoles primaires. Discours de Heurtault Lamerville, qui réfute toutes les objections présentées contre son projet, et de Bailleul.

18 Germinal: Motion d'ordre de Dulaure sur la discussion relative aux écoles primaires.
Opinion de Boulay de la Meurthe relativement au projet de Heurtault Lamerville.

21 germinal: Boulay de la Meurthe continue son opinion sur les écoles primaires et vote le projet de Heurtault Lamerville.
André du Bas-Rhin défend le projet, mais il propose quelques changements, ajourné.

28 germinal: Louvet de la Somme appuie le projet de Heurtault Lamerville.

1° floréal: «Opinion très étendue» d'Andrieu sur les écoles primaires: il voudrait que la nomination des instituteurs se fit par la voie des élections.
Bonnaire du Cher «refuse le discours et les vues de Boulay de la Meurthe sur les écoles primaires».

14 floréal: Fin du rapport d' Andrieu sur les écoles primaires.

Comme on peut en juger ces interventions se sont étalées sur 5 mois environ. Ce seront là les dernières sous le Directoire. Entre ce 14 floréal an VII et le 18 brumaire an VIII, il n'y plus traces de débat sur les écoles primaires. Il ne semble pas que ce débat ait été pour autant enterré. Des projets relatifs par exemple à la vente des presbytères étaient en attente de l'issue des discussions sur les écoles primaires. Il faut supposer qu'il restait d'actualité.

[330] Révolution Française ou analyse complète et impartiale du moniteur - vol 171 - p 306

> «Séance du 11 thermidor an VII: Jard-Pavilliers, reproduit le projet relatif aux presbytères, tendant à maintenir les ventes faites, et surseoir aux autres, jusqu'à ce qu'il est statué sur l'organisation des écoles primaires.» [331]

ii) Datation du texte de Cabanis.

Les éditeurs Lehec et Cazeneuve situent sa rédaction entre ventôse et germinal de l'an VII.

Dans son discours Cabanis approuve à quelques détails près le projet présenté par Heurtault-Lamerville. Il existe une première présentation du projet le 22 brumaire an VII. C'est Heurtault-Lamerville lui-même qui le 9 nivôse an VII présente une révision de ce rapport: *Nouvelle rédaction du projet de résolution, au nom de la commission d'instruction publique*, sur les écoles primaires. Ce dernier est l'auteur quelques jours plus tard, le 16 nivôse an VII, d'une motion d'ordre sur l'instruction publique. Jusque là aucune trace de discussions sur ce sujet au sein du Conseil des Cinq-Cents, tout au moins qui soient rapportées dans le moniteur. Pour cette raison il nous est difficile de suivre les éditeurs Lehec et Cazeneuve quand ils affirment: «Les projets rapportés par Heurtault-Lamerville sont au nombre de deux: le premier déposé le 22 Brumaire an VII. Repoussé il est soumis à un remaniement. Le second projet est déposé par le même législateur le 9 nivôse an VII.»

Les discussions commencent réellement le 24 nivôse. Elles se poursuivent le 28 ventôse et le 1 Ventôse. Pison-du-Galland demande le 24 nivôse que le projet soit ajourné dans les formes constitutionnelles. Les discussions se poursuivent malgré tout. Le projet est également attaqué par Duplantier, Sherlock, Santhonas. Elles font donc suite à la nouvelle rédaction du projet. C'est le projet dans cette nouvelle mouture qui, on peut tout au moins le supposer, est effectivement attaqué.

La nouvelle rédaction du projet présenté le 9 nivôse ne change rien dans le fond à la première mouture du 22 brumaire. Au reste Heurtault-Lamerville persiste et signe dans sa réponse du 13 germinal an VII face aux attaques de son projet; il n'est pas question de changer quoi que ce soit au plan proposé.

«Vos commissions ne m'auraient point chargé de répondre aux objections des divers orateurs, si elles eussent vu qu'un projet plus médité, plus simple, plus entier vous fût offert. Elles persistent à croire que le leur est encore le moins imparfait.»[332]

Il y aurait donc eu deux projets, le premier celui du 22 brumaire étant quasi mort-né, sans avoir été cependant discuté, remplacé par celui du 9 nivôse. Ces révisions ne changeant rien au fond du projet. La réponse du 13 germinal n'est pas l'exposé d'un nouveau projet.

Quel est alors ce «premier projet» dont parle Cabanis?

---

[331] Révolution française ou analyse complète et impartiale du moniteur. Volume 171

[332] Discours de Heurtault-Lamerville, rapporteur du projet de résolution concernant les écoles primaires, en réponse aux opinions émises à la tribune sur ce projet. Séance du 14 germinal an VII.

> «En attaquant le projet qui vous est présenté par notre collègue Heurtault-Lamerville sur l'organisation des écoles primaires, la plupart des orateurs ne se sont point renfermés dans l'objet particulier de la discussion ; ils ont regardé comme indispensable d'examiner préalablement le plan total adopté par vos commissions réunies ; et il ont proposé de rejeter le premier projet, qu'après avoir ébranlé le système dans ses principales bases.»[333]

Ce premier projet est-ce la première mouture du texte de Heurtault-Lamerville? On peut en douter. En effet les orateurs ont élargi leurs critiques à un plan d'ensemble. Ce plan d'ensemble n'est pas le propos de Heurtault-Lamerville dans son projet. On pourrait par contre le trouver dans le Rapport général sur l'organisation de l'instruction publique prononcé par Roger-Martin le 19 brumaire de l'an VII. Il est à notre sens assez naturel de réunir ces projets, ceux de Heurtault-Lamerville et de Roger-Martin qui ont été tous deux élaborés dans le même temps par les commissions réunies. De fait Cabanis est plus explicite dans la conclusion de son *Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique*.

> «Ainsi donc, non seulement, j'appuie le projet sur les écoles primaires , que vos commissions réunies nous présentent, mais encore l'ensemble de leur plan d'instruction publique; et je demande que les diverses parties en soient mises successivement à la discussion pour subir les amendements de détail dont elles sont susceptibles.»[334]

Heurtault-Lamerville renvoie lui-même d'entrée dans son rapport du 22 brumaire an VII à l'ensemble du plan d'instruction publique auquel Cabanis fait référence.

> «Un rapport général vous a été fait sur l'instruction publique; vous connaissez le plan et les divisions du travail de vos commissions d'instruction et d'institutions, réunies, je viens vous entretenir des écoles primaires»[335].

Cabanis quand il élabore son discours avait donc pris connaissance des rapports de Roger-Marin, de Heurtault-Lamerville, et des opinions des opposants à ces projets, tout comme de ceux qui avaient décidé de le voter.

Les éditeurs Lehec et Cazeneuve situent cette rédaction entre ventôse et germinal.
Pour notre part si l'on doit dater ce discours, Cabanis, faisant explicitement cas de Bonnaire, a pu, si c'est bien à la première intervention de cet orateur, celle du 28 nivôse à laquelle il fait référence, finir de rédiger son discours après le 21 germinal. Soit après l'intervention de Boulay de la

[333] Cabanis - *Opinion sur un projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p425
[334] Cabanis - Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 449
335 Rapport fait au nom des commissions d'instruction publique et des institutions républicaines réunies. Par Heurtault-Lamerville sur les Ecoles primaires - Séance du 22 brumaire an 7

Meurthe. Si c'est à la deuxième intervention de Bonnaire du 1 floréal de l'an VII, qu'il fait référence. Il faut repousser le terme de la rédaction, au-delà de cette date.

iii) Cabanis a assisté à ce débat, a écrit pour l'occasion un discours, mais ne l'a probablement pas prononcé. Pourquoi?

On pourrait en effet s'étonner que Cabanis, une fois devenu représentant du peuple, s'abstienne de prononcer un discours au reste très élaboré et important sur ce thème de l'éducation et le laisse de la sorte à tout jamais dans ses papiers, alors qu'il avait été l'éditeur d'un texte, *Travail sur l'éducation,* qui bien qu'inachevé à ses yeux, devait être connu du public, et plus encore du législateur.[336]
On peut à ce propos rappeler un précédent. Il s'agissait du débat sur l'impôt du sel à l'extraction, il n'avait pas pu prononcer son discours, les débats avaient été déclarés clos avant que vienne son tour de parler (les circonstances étaient donc différentes sur ce point). Encouragé par des proches il avait adressé pour information le texte de son discours au Conseil des Anciens. Les députés de ce Conseil devaient délibérer sur le sujet à la suite du vote des Cinq-Cents.

- Des circonstances tenant à des questions de politique intérieure ou extérieure l'en auraient empêché?

Il y a des circonstances touchant les unes à la politique extérieure les autres aux affaires intérieures qui pourraient peut-être l'expliquer. Les menaces d'invasion par les forces de coalition, l'assassinat de ministres de la République à Rastadt, des actes terroristes commis dans la Sarthe ou dans l'Ardèche... autant de raisons intercurrentes qui ont possiblement modifiées le calendrier des discussions. C'est tout au moins l'avis de l'auteur de l'article du Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire publié sous la direction de Ferdinand Buisson.

> «Les délibérations du Conseil des Cinq-Cents sur l'organisation de l'instruction publique, brusquement interrompues à ce moment par les dangers de la France menacée d'une nouvelle invasion, ne purent être reprises.»[337]

Il est vrai que des sujets, non sans rapports étroits avec les exactions métropolitaines, comme la limitation de la liberté de la presse, a occupé les députés. Il fallait à tous prix face à des évènements

336 Il est vrai également que d'autres textes de lui n'ont pas été rendus publics de son vivant. Lui qui pourtant avait fait publier sous le Consulat certains textes que l'on aurait pu penser datés, écrits dans les années 89 et 91. Il y a la *Lettre à Fauriel sur les causes premières*, mais il confiera à Guinguené, qu'il était politiquement plus prudent de ne pas la faire publier. Pour rappel nous étions au temps du Consulat et du Concordat. Par ailleurs alors qu'il occupait la chaire il projetait de faire un cours sur Hippocrate mais il n'en a écrit que l'introduction et la conclusion. Ces deux textes n'ont pas été publiés. A défaut de donner ce cours il a fait publier à l'intention en premier lieu des étudiants en médecine, sur le conseil de proches, et malgré qu'il fut inachevé, *Coup-d 'oeil sur les révolutions et sur les réformes de la médecine.*

337 Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire- publié sous la direction de Ferdinand Buisson - Mirabeau. James Guillaume

particulièrement préoccupant enrayer une propagande principalement royaliste qui se faisait par voie de presse. Il y avait là une priorité, les questions d'éducation passaient après.
La lecture du Moniteur, nous apprend cependant que les représentants des Cinq-Cents ont toutefois, entre floréal an VII et brumaire an VIIII, été dans leurs délibérations distraits de cette actualité, par intervalles, en débattant de questions moins prégnantes.

Les débats après tout étaient toujours susceptibles de reprendre. L'histoire nous apprend qu'il pouvait s'écouler quelques semaines voire quelques mois avant que les discussions en cette matière reprennent. Ce débat n'était apparemment pas clos comme on l'apprend incidemment d'un député à propos de projets relatifs à la vente des presbytères. Ces projets étaient justement en attente de l'issue des discussions sur les écoles primaires.

> «Séance du 11 thermidor an VII: Jard-Pavilliers, reproduit le projet relatif aux presbytères, tendant à maintenir les ventes faites, et surseoir aux autres, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur l'organisation des écoles primaires.» [338]

Cabanis attendait-il peut être tout simplement son heure. Il avait toutefois, en quelque sorte à titre de provisionnel, déjà fait connaître publiquement ses idées en matière d'instruction publique dans sa *Lettre sur un passage de la «Décade philosophique» et en particulier sur la perfectibilité de l'esprit humain* de germinal de l'an VII. Elle a précédé, on peut tout au moins le supposer, la fin de la rédaction de son discours sur l'organisation des écoles primaires. Il y défend, ce sera vrai également dans ce discours, des positions proches de celles de Condorcet contre celles qui à leur extrême étaient soutenues par les Lepeletier et les Bouquier. Son propos était bien moins propre à dépasser cette opposition qu'à l'attiser. Le discours était certes critique à l'égard de ces vues en matière éducative qui donnaient la priorité à la culture du sentiment et des passions républicaines et cela plus ou moins aux dépens du savoir, mais il l'était sur un mode sensiblement moins polémique que dans la lettre sur la perfectibilité.

- ii) **Est-ce une renonciation stratégique?**

Pour Jean Baptiste Fabry, passé l'intervention d'Andrieu, l'affaire semblait bien mal engagée. Cette situation de blocage n'était pas nouvelle depuis les débuts des discussions sur l'instruction publique au sein des assemblées républicaines.

> «L'opinion d'Andrieu fut la dernière, et mit un terme à la discussion des écoles primaires, qui après tant d'années de débats, furent ajournées, c'est à dire que la question fût jugée provisoirement insoluble»

Heurtault-Lamerville a cherché le consensus. Le débat était mal engagé. Il a repris la parole le 14 germinal, certes pour réfuter les objections faites à son plan, mais dans le même temps il cherché à ménager ses contradicteurs, en tentant de montrer qu'après tout leurs divergences n'étaient pas rédhibitoires.

[338] Révolution française ou analyse complète et impartiale du moniteur. Volume 171

> «L'amour de la République, la morale la plus pure, la sollicitude prononcée pour les générations naissantes qui caractérise jusqu'ici la discussion, dont je viens de mettre l'état actuel sous vos yeux. Animé des mêmes sentiments, je commencerai par vous observer que la plupart des opinions émises peuvent, un peu modifiées, se rattacher facilement au projet de résolution que je vous ai présenté.»[339]

Plus loin il juge bon de préciser.

> «Je déclare que je ne combats que les idées, et que je partage les intentions de tous ceux de nos collègues qui ont parlé.» [340]

Ainsi en discutant l'objection faite au projet par Duplantier, Heurtault-Lamerville fait la démonstration de son ouverture d'esprit.

> «Duplantier, dans son système, a plutôt ajouté de la force au projet de vos commissions, qu'il l'a énervé. Il dit qu'elles n'avaient point assez fait pour l'instruction républicaine, et par là-même, il les a rassurées, car elles craignaient d'avoir un peu étendu les principes constitutionnels.» [341]

On retrouve cette préoccupation dans le passage suivant dans lequel il gomme quelque peu les tensions sans ignorer leur cause, mais où il met en avant ce qui unie.

> «C'est ainsi que vos commissions ont voulu, comme Bonnaire, Duplantier, Sherlock, et tous ceux qui ont eu la même idée, faire contracter aux enfants la première habitude de l'égalité, mais en éloignant toute exagération de système et les dépenses énormes.» [342]

Rassembler pour qu'enfin puisse se décider la création effective de ces écoles primaires publiques dont la république avait, de l'avis de tous, tant besoin. Pouvait-on ajouter quelque chose à cette ultime tentative de Heurtault-Lamerville?

Cabanis approuvait à quelques réserves près ce plan. Lui également répondait dans son discours à ses objecteurs, mais le ton était moins conciliant, nettement plus critique.

> «Vous voyez Représentants du peuple, que plusieurs de ces objections se combattent et se détruisent mutuellement;»

Heurtault-Lamerville avait prononcé son discours du 19 germinal avant même l'intervention de Boulay-de-la-Meurthe. Cabanis ayant entendu l'ensemble des objections pouvait donc à la

[339] Discours de Heurtault-Lamerville, rapporteur du projet de résolution concernant les écoles primaires, en réponse aux opinions émises à la tribune sur ce projet. Séance du 14 germinal an VII. p1-2
[340] Discours de Heurtault-Lamerville, rapporteur du projet de résolution concernant les écoles primaires, en réponse aux opinions émises à la tribune sur ce projet. Séance du 14 germinal an VII. p1-2
[341] Discours de Heurtault-Lamerville, rapporteur du projet de résolution concernant les écoles primaires, en réponse aux opinions émises à la tribune sur ce projet. Séance du 14 germinal an VII. p1-2
[342] Discours de Heurtault-Lamerville, rapporteur du projet de résolution concernant les écoles primaires, en réponse aux opinions émises à la tribune sur ce projet. Séance du 14 germinal an VII. p12

différence du Rapporteur intervenu en quelque sorte trop tôt dans le débat arguer des contradictions entre les réfutateurs. Le libéral Boulay-de-la-Meurthe, émule d'Adam Smith, proche de Sieyès, avait des vues inconciliable avec celles des Duplantier et Sherlock qui rappelaient quant à elles les positions des Lepeletier et autres Bouquier. Les contraires en quelque sorte s'annulaient. Il suffisait donc de confronter leurs vues pour en arriver à cette conclusion. Cabanis ne pouvait cependant en rester là; il devait insister plus avant sur les faiblesses de chacune de ces opinions.

> «... mais ce n'est pas assez pour effacer l'impression que chacun d'elle peut laisser dans les esprits. Elles demandent toutes des observations particulières.»

Avec Cabanis il n'était donc plus question de rechercher le consensus. Il se devait d'achever ce travail de destruction si bien engagé par les réfutateurs eux-mêmes.

Boulay-de-la-Meurthe était le dernier réfutateur auquel Cabanis fasse référence. Il n'a pas fait pas cas de l'intervention d'Andrieu, le dernier à parler avant l'arrêt de la discussion. Il aurait peut être pu prononcer son discours avant celui prononcé par ce dernier, et a fortiori après.
Il ne l'a pas fait. Ne fallait-il pas à tout prendre en rester à la tentative de Heurtault-Lamerville, celle de concilier les vues, autant que faire se peu, des différents réfutateurs. Le discours plus incisif de Cabanis ne risquait-il pas de mettre à mal cette tentative, lui qui globalement soutenait ce projet? S'il a émis certes quelques réserves sur ce rapport, elles étaient en règle vénielles, et n'altéraient en rien l'accord sur le fond.
La réfutation de l'opinion de Boulay-de-la-Meurthe n'était après tout peut-être pas indispensable, dans la mesure où il approuvait le Rapport de Heurtault-Lamerville

Cabanis soutenait le projet du Rapporteur. Son discours était tout comme celui de ce dernier une réfutation des objections faites au projet. Il y avait de la sorte un consensus entre les deux hommes. Le discours de Cabanis ne risquait-il pas d'être une redite de celui de Heurtault-Lamerville?

Il faut noter que Cabanis n'a fait nulle part référence au discours de Heurtault-Lamerville, du 13 germinal an VII. Il en avait pris très probablement connaissance.
Tout se passe comme si Heurtault-Lamerville dans ce discours défensif du Rapport n'avait pas complètement convaincu Cabanis. Il n'aurait rien changé aux réserves critiques de ce dernier sur les deux rapports initiaux.
Cabanis se devait de consolider ce plan en précisant certains de ses points. Les rapporteurs en négligeant de le faire; s'étaient prêtés par là aux critiques dirimantes des réfutateurs. Ce dernier discours ne les aurait donc pas dissipées.

> «En venant appuyer le projet, je suis donc forcé de les suivre [les objecteurs] dans cet examen général, de revenir sur les vues qui ont dirigé vos commissions, et pour jeter sur la question un dernier trait de lumière, d'entrer dans les détails de quelques motifs, que les rapporteurs avaient d'abord sans doute jugés superflus. »

De fait il n'y aurait eu si on suit cette hypothèse aucun risque de redite, mais tout au contraire grâce à l'aide éclairée de Cabanis une réelle valeur ajouté à ces rapports.
Ca aurait été apparemment là une bonne raison de prononcer ce discours.

Dans la conclusion de ses réponses aux opinions émises à la tribune du Conseil des Cinq-Cents Heurtault-Lamerville mettait en garde ses collègues contre la poursuite d'échanges d'opinions antagonistes. Jusque-là ils n'avaient menés à rien et à ce rythme on pouvait prédire que jamais il n'y aurait de fin à cela.

> «J'ai mis sous vos yeux l'état actuel de la discussion, et vous sentirez la nécessité de lui faire prendre une marche qui la conduise à un résultat. Trop morcelée, et trop longtemps ralentie, elle n'arrivera jamais à la fin, si vous ne lui imprimez pas un nouveau mouvement. Il serait possible, si vous ne fixiez pas un terme aux opinions sur l'ensemble du projet, que chacun de nous, le livrant à son imagination et à sa fécondité, fit un bon discours sur les écoles, et détruisit successivement à cette tribune l'opinion de l'orateur qui l'aurait précédé, sans que la discussion eût fait le moindre progrès.».

Au regard des précautions que prend Heurtault-Lamerville en répondant aux objections faites à son rapport Cabanis va paraître plus brutal et radical. Il met en évidence les divergences de vues[343] entre les orateurs et les amènent à ce constat:

> «Vous voyez représentants du Peuple, que plusieurs de ces objections se combattent et se détruisent mutuellement...»[344]

Afin de ne pas en rester là Heurtault-Lamerville enjoignaient les députés à coopérer à la construction de ce grand œuvre, autrement dit partant du projet qui leur était proposé d'y apporter tous les amendements qu'ils jugeraient utiles, et de la sorte parvenir au résultat escompté.

> «Quoique le plan de vos commissions puisse offrir quelques négligences involontaires, occupez-vous en, sans quoi vous ne pouvez prévoir à quelle époque vous ajournez l'instruction publique: chaque année peut vous trouver et vous laisser dans la même incertitude. Que d'heureux amendements consolident l'ouvrage! Je vous l'ai déjà dit: parce qu'une statue présente quelques imperfections dans son ébauche, le sculpteur ne se décide pas à la briser; tant que le bloc de marbre peut supporter l'effort du ciseau, l'artiste ne désespère point de le façonner.»

Cette proposition a-t-elle été entendue par Boulay-de-la-Meurthe qui est intervenu après lui? Oui et non. Oui car tout en attaquant le projet, il était prêt à le voter. Non car il a continué le combat d'opinions en soutenant des vues très opposées à celles des Sherlock, Duplantier et autre Pison-du-Galland.

---

[343] Il avait à la différence de Heurtault-Lamerville entendu l'intervention de Boulay-de-la-Meurthe

[344] Cabanis - Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 p 427

Cabanis l'a quant à lui peut être entendu. Il approuve le projet, et propose de passer à la discussion des amendements.

> «Ainsi donc, non seulement, j'appuie le projet sur les écoles primaires, que vos commissions réunies nous présentent, mais encore l'ensemble de leur plan d'instruction publique; et je demande que les diverses parties en soient mises successivement à la discussion pour subir les amendements de détail dont elles sont susceptibles.»[345]

Mais au bout Cabanis ne risquait-il pas en étant par trop combattif, en ne faisant pas cas des vues des opposants, comme dans une certaine mesure l'avait fait Heurtault-Lamerville, d'entretenir ce à quoi il s'agissait, comme l'enjoignait Heurtault-Lamerville, de mettre fin? Cabanis l'aurait-il compris?

> «Citoyens collègues, ce n'est pas mon ouvrage que j'ai défendu; c'est celui de vos commissions d'instruction publique et des institutions républicaines, réunies; c'est le travail de ses représentants, qui ont fait tous leurs efforts pour répondre à votre confiance; et qui n'ont d'ambition que de coopérer avec vous au développement intellectuel et à la félicité durable des générations naissantes.»

Le discours de Heurtault-Lamerville, si ce n'est syncrétique dans le fond, mais consensuel dans la forme, donc plus politique, ne devait-il pas cependant être conclusif plutôt que celui de Cabanis qui n'était rien de cela. Cabanis n'était-il pas par ailleurs l'auteur d'une lettre polémique sur l'éducation. Cette lettre était contemporaine de la fin des débats sur l'organisation des écoles primaires. Par son contenu elle était propre à attiser les oppositions, plutôt que l'inverse[346].

iv) Instruction des personnes, instruction de choses..

Cabanis dans *Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique* soutient tout à la fois le Plan général d'instruction de Roger-Martin du 19 brumaire de l'an VII et le Projet d' Heurtault-Lamerville sur les écoles primaires du 22 brumaire de l'an VII. Il ne fait apparemment pas mention du Discours du même *En réponse aux opinions émises à la tribune sur ce projet* du 19 germinal an VII.

Il donne tout d'abord un bref aperçu des objections faites par les différents orateurs à ces deux projets d'instruction publique. Objections qu'il va réfuter dans la suite. Il relève entre elles des

[345] Cabanis - Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 449

346 Dans cette lettre, il attaquait, non sans faire part au préalable de son émotion 124, l'article d'un rédacteur de la Décade paru le 30 Ventôse. Article dans lequel l'auteur affirmait qu'il y avait «plus de prise chez les hommes par les sens et par le coeur que par l'esprit et le raisonnement»125. Condorcet, les idéologues, dont Cabanis lui-même, étaient également visés dans cet article.

contradictions patentes au point juge-t-il qu'elles «se combattent et se détruisent mutuellement». Si bien qu'il n'y avait plus rien apparemment à réfuter. La chose est au reste aisée quand on confronte les objections émises par les Duplantier ou les Sherlock..., partisans d'une politique éducative globalement liberticide à celle libérale d'un Boulay-de-la-Meurthe. Or Heurtault-Lamerville n'avait pas suivi ce chemin. L'eusse-t-il voulu qu'il n'en aurait pas eu l'occasion. Boulay-de-la-Meurthe avait prononcé son discours quelques jours après que Heurtault-Lamerville eût prononcé le sien.
Cependant Cabanis n'a pas jugé bon d'en rester là. Il va réfuter tel et tel point de chacune de ces opinions :

> «...mais ce n'est pas assez pour effacer l'impression que chacune d'elle peut laisser dans les esprits. Elles demandent toutes des observations particulières.»[347]

Sa démarche est proche à ce moment-là de celle de Heurtault-Lamerville dans son *Discours en réponse aux opinions émises à la tribune sur ce projet.*

Reprenant la distinction faite par Boulay-de-la-Meurthe après l'instruction des personnes, Cabanis abordera l'instruction des choses. Par instruction des choses il faut entendre l'organisation des établissements d'enseignement. C'est de l'organisation des écoles primaires qu'il sera principalement question dans son discours. Nous reprenons dans notre plan cette distinction entre Instruction des personnes et instruction des choses.

v) Instruction des personnes

- Opinion de Cabanis sur l'éducation commune forcée.

Cabanis s'inscrit en faux contre l'idée que «l'éducation commune forcée ait été regardée par les Anciens comme essentielle à la république.»

Dans les états «libres et florissants» de l'ancienne Grèce l'éducation était donnée par des maîtres particuliers, les gymnastes étaient des entreprises particulières sous la surveillance de magistrats et attiraient des foules, participants et publics. L'état participait peu ou prou aux frais. Il n'y avait rien de contraignant, y venait qui voulait. Quant aux fêtes ou autres cérémonies officielles, nul besoin d'obliger le peuple à s'y rendre: et cela allait de soi «entra-t-il jamais dans la tête des législateurs d'employer la menace de la loi pour y traîner les citoyens?». L'influence morale exercée par les sages instruits de «tous les ressorts secrets des passions humaines» s'exerçait sans heurt ni violence.

> «C'était une influence morale, en quelque sorte invisible qu'ils voulaient exercer. Il ne s'agissait pas pour eux de captiver les actes extérieurs de l'homme, mais la source même de ses volontés, son âme et son imagination.» [348]

[347] Cabanis- Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 p 427
[348] Cabanis- Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 p 428

Jusque-là les anciens sont des exemples pour les modernes. Ils ne peuvent pas l'être sur les plans politique et social. Les gouvernements dans ces temps étaient profondément inégalitaires et liberticides. Ils étaient assimilables à de « très violentes aristocraties».

Il y a tout de même parmi ces gouvernements le cas d'aristocraties qui ont imposé l'éducation commune forcée.
Dans de tels régimes par nature liberticide, nul espoir que les individus pussent jamais trouver le bonheur. Il s'agit ici du cas de Sparte et de son législateur Lycurgue.

Cabanis conclut qu'il y a ainsi de bonnes raisons de ne pas se référer ainsi à l'antiquité pour penser les réformes sur le plan politique et en particulier l'éducation.

> «Tout cela résulte clairement d'une étude plus réfléchie de l'histoire, faite même dans les écrivains qui ont le plus vanté ces institutions: ce sont autant de vérités que, dans ces derniers temps, une connaissance plus approfondie de l'homme et de l'art social a portées au dernier degré d'évidence; et d'éloquentes déclamations ne peuvent plus les obscurcir.» [349]

En faisant cas d'une étude plus réfléchie de l'histoire, peut-être se réfère-t-il à la suite de Condorcet aux travaux de l'historien anglais J Gillies qui selon l'expression de Charles Coutel et Catherine Kinzler prend la «tradition hagiographique classique totalement à contre-pied.»[350]. On retrouve chez Cabanis des critiques similaires à celles que Condorcet fait de ces systèmes politiques et éducationnels des Anciens.

> «On trouve chez les Anciens quelques exemples d'une éducation commune où tous les jeunes citoyens, regardés comme des enfants de la république, étaient élevés pour elle, et non pour leur famille ou pour eux-mêmes. Plusieurs philosophes ont tracé le tableau d'institutions semblables. Ils croyaient y trouver un moyen de conserver la liberté et les vertus républicaines, qu'ils voyaient constamment fuir, après un petit nombre de générations, les pays où elles avaient brillé avec le plus de splendeur: mais ces principes ne peuvent s'appliquer aux nations modernes.»[351]

Condorcet dit en quoi il en est ainsi:

> «C'est toujours en supposant une nation avilie que les anciens ont cherché les moyens d'en élever une autre à toutes les vertus dont la nature humaine est capable. L'égalité qu'ils voulaient établir entre les citoyens, ayant constamment pour base l'inégalité monstrueuse de l'esclave et du maître,

[349] Cabanis- Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 p 428
350 Condorcet - Cinq mémoires sur l'instruction publique - introduction par Charles Coutel et Catherine Kinzler - GF -Flammarion - Paris - 1994 - p 52
[351] Condorcet - Cinq mémoires sur l'instruction publique - Premier Mémoire - GF -Flammarion - Paris - 1994 - p 82

> tous leurs principes de liberté et de justice étaient fondés sur l'iniquité et la servitude.» [352]

Ce qui est repris par Cabanis comme en écho

> « Il est assez prouvé maintenant que les Anciens n'ont jamais eu que de très fausses notions de la liberté... La classe infime du peuple, misérablement esclave chez eux, y fut toujours sacrifiée aux classes supérieures, les seules libres...» [353]

- Quant aux progrès des connaissances dans l'art social et dans celles de l'homme, elles permettent dans les temps présents de controuver ces affirmations sur le bien-fondé de l'éducation commune forcé, ils sont d'un côté en ce qui concerne l'art social le fruit des travaux d'un Condorcet et d'un Sieyès[354], et de l'autre pour ce qui tient à la science de l'homme, à Cabanis lui-même. Cabanis ne cite personne.

A l'adresse des Sherlock, Duplantier, mais avant eux à celle des Marat, des Lepeletier, des Robespierre, des Bouquier et des Danton... tous adeptes de l'éducation commune forcée, mais tous démentis par les vérités de la science, il ajoute «et d'éloquentes déclamations ne peuvent plus les obscurcir.». Cette assurance rejoint celle qu'il manifeste dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*.

> «L'ordre règne dans le monde physique. L'existence de cet univers, et le retour constant de certains phénomènes périodiques suffisent pour le démontrer. L'ordre prédomine encore dans le monde moral. Une force secrète, toujours agissante, tend sans relâche, à rendre cet ordre plus général et plus complet. Cette vérité résulte également de l'existence de l'état social, de son perfectionnement progressif, de sa stabilité, malgré des institutions si souvent contraire à son véritable but.» [355]

Il conclut pareillement.

---

[352] Condorcet - Cinq mémoires sur l'instruction publique - Premier Mémoire - GF -Flammarion - Paris - 1994 - p 82

[353] Cabanis- Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 p 428

[354] Dans le prospectus du Journal de la Société de 1789, journal dirigé par Condorcet, il est précisé d'entrée en quoi consiste d'art social. «Il est pour les individus, un art d'assurer et d'augmenter leur bonheur: il consiste jusqu'ici dans la philosophie morale, que les anciens portèrent à une sorte de perfection. Il doit exister aussi, pour les nations, un art de maintenir et d'étendre leur félicité: c'est ce qu'on a nommé l'art social. Cette science, pour laquelle travaillent toutes les autres, ne paraît pas avoir encore été étudiée dans son ensemble. L'art de cultiver, l'art de commercer, l'art de gouverner, l'art de raisonner même, ne sont que des parties de cette science; elles ont pris chacune à part une sorte d'accroissement; mais, sans doute, ces membres isolés ne parviendront à leur développement complet que lorsqu'ils auront été rapprochés, et qu'ils formeront un corps organisé. Réunir tant de matériaux épars et inconsistants, rechercher dans les sciences économiques leurs rapports mutuels, et surtout la liaison commune qu'elles peuvent avoir avec la science générale de la civilisation, tel est l'objet de l'Art social.» (Journal de la société de 1789 - Edhis - Paris - p1-2)

[355] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire VII- Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - pp 359-360

> «Toute l'éloquence des déclamateurs vient échouer contre ces faits constants et généraux.»[356]

Mais que répondre à Montesquieu à propos des républiques promouvant en particulier l'éducation commune forcée et dont la durabilité fut bien supérieure à celles d'autres régimes qui n'appliquèrent pas les mêmes lois.

> « Je ne suis pas du nombre de ceux qui regardent la République de Platon comme une chose idéale et purement imaginaire, et dont l'exécution serait impossible. Ma raison est que la République de Lycurgue paraît d'une exécution tout aussi difficile que celle de Platon, et que, cependant, elle a été si bien exécutée qu'elle a duré autant qu'aucune république que l'on connaisse.»[357]

Dans le IV° Livre de l'Esprit des lois Montesquieu se montre même laudatif vis à vis des législateurs qui ont su établir des gouvernements républicains durables. Parmi ces hommes de génie il y a Lycurgue.

> «Je prie qu'on fasse un peu d'attention à l'étendue de génie qu'il fallut à ces législateurs pour voir qu'en choquant tous les usages reçus, en confondant toutes les vertus, ils montreraient à l'univers leur sagesse. Lycurgue, mêlant larcin avec l'esprit de justice, le plus dur esclavage avec l'extrême liberté, les sentiments les plus atroces avec la plus grande modération, donna de la stabilité à la ville. Il sembla lui ôter toutes les ressources, les arts, le commerce, l'argent, les murailles: on y a de l'ambition, sans espérance d'être mieux: on y a les sentiments naturels, et on n'y est ni enfant, ni mari, ni père: la pudeur même est ôtée à la chasteté. C'est par ces chemins que Sparte est menée à la grandeur et à la gloire; mais avec une telle infaillibilité de ses institutions, qu'on n'obtenait rien contre elle en gagnant des batailles si on ne parvenait à lui ôter sa police.»[358]

Cabanis oppose à cette réussite politique, qui réside dans la constitution d'une république stable, le viol systématique, institutionnalisé, des droits de l'homme. Les lois « foulaient le plus outrageusement aux pieds tous les droits de la nature humaine». Des lois liberticides qui entravaient tout espoir pour les individus de trouver le bonheur. Le bonheur individuel qui était sacrifié à la «grandeur et à la prospérité publique».

Destutt de Tracy s'étonne de cette admiration que porte Montesquieu à des hommes comme Lycurgue. Dans son commentaire de l'esprit des lois il écrit à propos de ce que son auteur entend

---

[356] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire VII- Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - pp 359-360

[357] Montesquieu - Mes pensées - Education - 1811 (1208, II, f°93) - Oeuvres complètes - Tome 1 - La Pléiade - Gallimard - Paris - 1949 - p 1434

[358] Montesquieu - De L'esprit des lois - Livre IV - Chapitre 6 - Oeuvres complètes - tome 2 - La Pléiade - Gallimard - Paris 1949 - pp 267-268

par vertu et le chemin bien difficile à suivre pour y parvenir: «le renoncement à soi-même qui est toujours une chose très pénible».

> «En conséquence, il manifeste pour beaucoup d'institutions des anciens, envisagées sous le rapport de l'éducation, une admiration que je ne puis partager, et que je suis bien surpris de voir dans un homme qui a autant réfléchi. Il faut que la force des premières impressions reçues soit bien puissante; et cela fait voir l'importance de la première éducation. Pour moi, qui néanmoins ne saurais m'en tenir aveuglément à ce qu'on m'a dit autrefois en m'expliquant Cornélius ou Plutarque, ou même Aristote, j'avoue naïvement que je n'estime pas plus Sparte que la Trappe, ni les lois de la Crète, si toutefois nous les connaissons bien, plus que la règle de Saint Benoît. Je ne saurais penser que l'homme, pour vivre en société, doive être violenté et dénaturé; et pour parler le langage mystique, je regarde comme de fausses vertus et des péchés splendides, tous les effets de ce sombre enthousiasme qui fait des hommes dévoués et courageux, si l'on veut, mais haineux, farouches, sanguinaires, et surtout malheureux. A mon avis, le but de la société n'est point tel, et ne le sera jamais. L'homme a besoin de vêtements et non pas de cilices. Il faut que ses habillements le garantissent et l'embellissent, mais sans le froisser, et même sans le gêner, si cela n'est pas indispensable, pour qu'il s remplissent leur destination. Il en doit être de même de l'éducation et du gouvernement.»[359]

A l'instar de Cabanis il conteste le bien-fondé d'un tel type de gouvernement sur le simple fait qu'il génère la stabilité dans une République. Il oppose le droit des gens qui dans un tel état est bafoué. Mais en admettant que le seul critère qui vaille pour juger en bien un gouvernement soit sa durabilité il poursuit

> «D'ailleurs, quand tout cela ne serait pas vrai, ou quand on devrait compter pour rien le bonheur et le bon sens (choses inséparables), et n'envisager absolument ces institutions, comme nous l'avons annoncé d'après Montesquieu, que sous le seul rapport de la durée du gouvernement établi, je blâmerais également toutes ces passions factices, et ces règlements antinaturels. Le fanatisme est un état violent. Avec de l'habileté et des circonstances favorables, on peut le faire durer plus ou moins longtemps: mais enfin il est essentiellement passager; et tout gouvernement que l'on fait reposer sur une telle base, ne saurait être véritablement solide.»

Destutt de Tracy tout comme Cabanis oppose à ces faits relatés par Montesquieu, auxquels il donne une interprétation au reste contestable, d'autres faits ceux là incontestables: des faits de nature. Destutt de Tracy juge que les lois positives ne doivent jamais être contraire aux lois de la nature[360].

[359] Destutt de Tracy- *Commentaires sur l'Esprit des lois de Montesquieu* – Paris – 1822 - p27

[360] «C'est ici le cas de se rappeler ce que nous avons dit (Livre 1°) des lois de la nature et des lois positives. Ces dernières ne doivent jamais être contraires aux premières. Si Montesquieu avait commencé, comme nous, par faire l'analyse du mot loi, au lieu d'en donner une définition obscure, il se serait, je crois, épargné bien de la peine, et qui plus est bien des erreurs.» (In Destutt de Tracy - *Commentaires sur l'Esprit des lois de Montesquieu* – Paris – 1822 - p27 - note 1)

C'est à notre sens à quoi Cabanis s'est employé dans son étude des *r*apports du physique et du moral de l'homme: identifier des lois de la nature humaines. Cette connaissance des lois pouvant être particulièrement utile au législateur dans l'établissement des lois positives. Ainsi à propos de morale

> «Le législateur se gardera bien de vouloir appuyer la morale sur des opinions, qui fussent-elles autant de vérités, sont essentiellement variables; puisqu'elles ne sont susceptibles d'être démontrées par le raisonnement; mais il peut, et doit l'établir sur les mêmes bases que ses lois, sur l'ordre éternel de la nature, dont la morale elle-même n'est que le commentaire pratique ou l'application à l'art journalier de la vie.»[361]

Ainsi sur cette question de l'éducation commune forcée Cabanis répondait dans son discours aux opinions d'orateurs comme Sherlock, d'un Santhonax, qui reprennent à leur compte les idées proche de celles d'un Lepeletier. Sherlock défendait une loi sur l'éducation commune qui sans qui sans la rendre obligatoire, n'en était pas moins coercitive, et en fait très dissuasive

> « A moins de renoncer à toute idée de donner aux Français une éducation nationale, vous devez leur en donner une commune [...]
> Je résume et je demande que vous rendiez l'éducation commune, en appelant tous les enfants aux écoles primaires, depuis 7 ans jusqu'à 10 ans ; ensuite vous obligerez les jeunes gens, depuis 19 ans jusqu'à 21 ans à se rompre au maniement des armes, à l'étude de la navigation ou d'une profession mécanique. Déclarez que la présence d'un enfant sous la tente, dans une école primaire, ou dans un atelier, donnera à lui et à son père le droit de cité, et que celui qui s'y refusera paye double contribution, qu'à l'armée il ne marche qu'avec le bagage, et jamais au poste périlleux.[362]

Sherlock se recommandait de Ducos qui sous la Convention avait demandé une éducation commune. Il était bien conscient de la tension qui en dériverait entre égalité et liberté.

> «Il avait demandé sous la Convention une éducation commune. Il faut opter disait-il entre l'éducation commune et la liberté; vous n'aurez pas formé des enfants à la patrie tant que vous n'aurez pas rapproché le pauvre du riche, et le faible du puissant. [363]

Santhonax allait également trancher, privilégiant l'égalité aux dépens des libertés. A ses yeux l'unité de la République en dépendait.

> « Votre commission n'a proposé aucun moyen pour obliger les parents à envoyer leur fils aux écoles, et cependant ce moyen est indispensable. Toujours occupés à vaincre des ennemis étrangers, nous n'avons pas lutté contre les dangers d'une coalition intérieure.

---

[361] Cabanis- Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 p 447

[362] Sherlock: Conseil des Cinq-Cents 28 nivôse an VII

[363] Sherlock: Conseil des Cinq-Cents 28 nivôse an VII

> Vous n'avez qu'un moyen à prendre pour assurer le succès de vos institutions républicaines, c'est de forcer les enfants des riches à recevoir la même éducation que les enfants de pauvres.»[364]

Sherlock concluait en attaquant le Projet dans la mesure où la commission malgré ses bonnes intentions ignorant ces principes allait amener des inégalités parmi les citoyens.

> « Vos commissions n'ont pas consacré ces principes salutaires, et leur projet, contre leur intention, consacrera l'inégalité dès les premières années de nos citoyens.» [365]

A la fin de son commentaire sur l'éducation forcée Cabanis renvoyait à celles du libéral Boulay-de-la-Meurthe.

> «On ne saurait donc refuser son assentiment à l'opinion de notre collègue Boulay-de-la-Meurthe touchant l'éducation commune forcée; et quoi qu'il ait négligé ou mis à l'écart plusieurs raisons dont il eût pu le fortifier encore, je ne crois pas nécessaire d'insister davantage sur cet objet.»[366]

- Réponse de Heurtault-Lamerville relative à cette question de l'éducation commune forcée.

Heurtault-Lamerville, bien loin des accents plutôt combatifs et militants de Cabanis, soucieux de voir son plan adopté, répondait à ses objecteurs de façon courtoise et posée. Ainsi en préambule il juge bon de dire:

«Je déclare que je ne combats que les idées et que je partage les intentions de tous ceux de nos collègues qui ont parlé.» [367]

Il tâchait le plus souvent de souligner d'entrée les points d'accord, mais résistait à toute possible tentation éclectique en repoussant franchement ce qu'il jugeait erroné. Il le faisait au reste avec beaucoup de civilité.
Duplantier, était partisan comme Sherlock et Santhonax de l'éducation commune forcée. Ils étaient convaincus que la politique éducative voulue par la Commission aller conduire à des inégalités entre les citoyens. Croire que c'était là la politique éducative conduite à Sparte et Athènes, était une erreur. Croire que celle effectivement suivie à Sparte représentait un idéal pour une République était

[364] Santhonax: Conseil des Cinq-Cents 1° Ventôse an VII
[365] Sherlock: Conseil des Cinq-Cents 28 nivôse an VII
[366] Cabanis Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 429
[367] Discours de Heurtault-Lamerville, rapporteur du projet de résolution concernant les écoles primaires, en réponse aux opinions émises à la tribune sur ce projet. Séance du 14 germinal an VII - p2

tout aussi erroné. Ce seront là les réponses de Heurtault-Lamerville aux affirmations de son objecteur.

> «Duplantier dit qu'il ne veut former ni les spartiates, ni des athéniens. Il a raison formons des républicains français: mais Duplantier s'est trompé, s'il a cru que les anciens peuples libres, quoique resserrés dans un territoire beaucoup moins étendu que le nôtre, ait eu une instruction commune à tous les citoyens.»[368]

A Sparte il n'y avait pas d'instruction proprement dite: «c'était une salle de discipline militaire qui recevait l'enfant à l'âge de 7 ans et qui le renfermait jusqu'à la fin de sa vie». Toute l'instruction «se bornait à savoir se sacrifier et mourir pour la patrie. C'est une leçon bien facile pour les français libres. (Les armées de Lacédémone valaient-elles mieux que les nôtres?). Je me trompe: c'est un sentiment en nous bien plutôt qu'une leçon. Que ce sentiment soit l'une des bases de notre instruction publique; mais qu'il s'unisse à tout ce qui tient à l'utilité des arts, à tout ce qui éclaire la liberté, à tout ce qui ne nuit point à l'égalité possible, à tout ce qui prépare le bonheur individuel de l'homme en société.» [369]

Cabanis s'attaque ensuite à la question de la liberté d'enseignement, une antithèse à la question qui vient d'être traitée. On le voit les partisans de l'éducation commune forcée sacrifie la liberté au profit de l'égalité. La liberté d'enseignement se fera elle aux dépens de l'égalité. En ces temps de guerre civile la loi liberticide semblait une meilleure garantie pour sauver la République. La libéralisation de l'enseignement l'exposait au contraire à toutes les usurpations. Les établissements privés étant considérés à tort ou à raison comme le fief des forces contre-révolutionnaire.

- La liberté d'enseignement.

b1) Cabanis un libéral contre la politique libérale en matière d'éducation d'un Smith, d'un Mirabeau ou encore d'un Boulay-de-la-Meurthe.

Cabanis affirme une position libérale. On ne doit pas empêcher la création d'établissements particuliers. Cependant il faut encadrer cette liberté. Les temps y obligent.

> «Mais de ce que les établissements particuliers d'éducation doivent être permis, doivent être même protégés, encouragés, s'ensuit-il qu'ils puissent tenir lieu de tout, que l'on doive dès aujourd'hui s'en reposer sur eux, qu'il

[368] Discours de Heurtault-Lamerville, rapporteur du projet de résolution concernant les écoles primaires, en réponse aux opinions émises à la tribune sur ce projet. Séance du 14 germinal an VII - p5
[369] Discours de Heurtault-Lamerville, rapporteur du projet de résolution concernant les écoles primaires, en réponse aux opinions émises à la tribune sur ce projet. Séance du 14 germinal an VII - p6

> n'y eût plus quelque danger à livrer l'esprit public à lui-même au milieu des incertitudes dans lesquelles il flotte depuis dix ans.»[370]

Il précise les risques encourus.

> «La science ne courrait-elle pas le risque de tomber entre les mains des charlatans, et la patrie dans celles génération presque entièrement empoisonnée des maximes et peut être des sentiments de ses ennemis.» [371]

La liberté pour tout un chacun d'ouvrir de tels établissements est un droit constitutionnel, Cabanis le rappelle, et plus encore il peut être inféré, nous dit-il, de la «déclaration des droits».

C'est ce que Heurtault-Lamerville rappelle à Duplantier qui demande que les enfants entre 7 et 12 ans ne soient pas autorisés à suivre des cours dans établissements particuliers, en lui citant les termes de l'article 300 de la Constitution de l'an III.

> «L'article 300 de la Constitution est conçu en ces termes: «les citoyens ont le droit de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction, ainsi que des sociétés libres pour concourir aux progrès des sciences es lettres et des arts.» [372]

Il poursuit par une petite analyse de texte, afin qu'il n'y ait pas confusion sur le sens des mots, et dès lors de trouver «le sens de cet article, quand on n'est point préoccupé d'y retrouver celui qu'on y désire». Or les choses sont claires, sans ambiguïtés. Duplantier a mésinterprété le texte de loi. Il ajoute non sans un peu d'ironie qu'il serait étonnant qu'on se rende compte aujourd'hui, après quelques années, que laisser des citoyens libres de créer des établissements particuliers était transgressif à l'aune de l'article 300 de la Constitution. Le Directoire exécutif aurait été alors bien coupable en laissant faire.

Cette liberté d'enseigner est une chose qui va de soi pour Heurtault-Lamerville mais à condition que le citoyen qui en use «se conforme aux principes de liberté et d'égalité et à la morale de la République.»

C'est aux parents et non à l'état de décider de ce que sera l'instruction de leurs enfants. Cabanis cite Adams Smith dont les arguments sont sur ce sujet nous dit-il «d'une grande force». Il renvoie à la lecture d'un passage[373] de *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, dans la traduction de Madame Condorcet, qui se rapporte à cette question. Il en donne les «principaux résultats».

---

[370] Cabanis- Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p429

[371] Cabanis- Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p429

[372] Discours de Heurtault-Lamerville, rapporteur du projet de résolution concernant les écoles primaires, en réponse aux opinions émises à la tribune sur ce projet. Séance du 14 germinal an VII - p2

[373] Il s'agit dans le tome IV de cette édition de 1779 du chapitre 1, Section 3, article 2, pp 100 à 167 surtout pp 100-116.

> «La nécessité de s'instruire pour exercer avantageusement les diverses professions, ou remplir avec honneur les diverses fonctions de la société, engage suffisamment les pères à ne point laisser leurs enfants s'engourdir dans l'ignorance. Par suite de cette première impulsion, l'art d'enseigner devient bientôt une industrie profitable, et ses établissements des entreprises commerciales lucratives. Elles sont d'autant plus lucratives que l'enseignement y est plus parfait; et l'enseignement ne peut se perfectionner sans que les sciences, les arts et la raison publique, sans qu'en un mot la société toute entière en recueille les avantages directs.»[374]

Mirabeau[375], selon Cabanis, s'est dans le *Travail sur l'éducation publique* inspiré en partie tout au moins des idées de Smith.

Il semble pourtant que Mirabeau ait adopté dans un premier temps sans restriction ces mêmes principes. Ainsi quand il s'adressait au législateur il leur recommandait un laisser faire en matière d'éducation. Les individus en s'occupant de satisfaire leurs intérêts particuliers répondront sans s'en soucier particulièrement à l'intérêt général:

> «Dans une société bien ordonnée; au contraire, tout invite les hommes à cultiver leurs moyens naturels: sans qu'on s'en mêle, l'éducation sera bonne; elle sera même d'autant meilleure, qu'on aura plus laissé à faire à l'industrie des maîtres et à l'émulation des élèves; et comme elle se proportionnera toujours aux facultés pécuniaires et aux talents, on verra moins de sujets perdre leur jeunesse à des études au-dessus de leur portée, ou se préparer une existence douloureuse en aspirant à des professions au-dessus de leur fortune. D'ailleurs dans ce système, l'éducation n'étant jamais gratuite, les maîtres, d'un côté, seraient toujours intéressés à perfectionner leur enseignement et à suivre l'opinion publique dans le choix des objets, afin d'attirer le foule autour d'eux; de l'autre les élèves mettraient mieux à profit des leçons qu'ils auraient payées, et n'abandonneraient pas légèrement des études pour lesquelles ils auraient fait des avances. Ici comme tout le reste, le législateur se contenterait de parler à l'intérêt individuel, de lui fournir tous les moyens de s'exercer, et de le diriger invinciblement vers l'intérêt général, par le plus simple de tous les ressorts politiques.»[376]

Malgré cette profession de foi libérale les idées de Mirabeau étaient selon Cabanis «les idées de Smith mitigées». Mirabeau mettait en effet en garde sur le danger que dans une telle configuration, l'influence de l'éducation fusse pervertie par des «pouvoirs ou des corps», sa tâche était de l'en préserver. Etait-ce en cela que l'on pouvait parler de restrictions dans les libertés, oui et non. Oui si on renchérissait dans le projet de laisser faire, non si par des mesures incitatives, certes pas dissuasives, l'Etat intervenait de quelque façon[377].

---

[374] Cabanis - Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p430

[375] Nous attribuerons ici *Travail sur l'éducation* à Mirabeau comme nous y invite Cabanis, sans que son propos lève pour autant, à notre sens tout au moins, toutes ambiguïtés sur la paternité du texte, car il ne dit jamais Mirabeau est l'auteur: «Le plan trouvé dans les papiers de Mirabeau repose à peu près sur les mêmes principes... ses idées de Smith ainsi mitigées ont quelques temps, je l'avoue, été les miennes...»

[376] Travail sur l'éducation publique trouvé dans les papiers de Mirabeau l'aîné, publié par Cabanis - Imprimerie nationale - 1791- p12

[377] Le passage suivant peut être explicité par le suivant «... toutes les dépenses publiques pour l'instruction comme les récompenses de travaux déjà faits, ou comme les encouragements de travaux à faire. Et même,

> «Il semble que pour lui donner plus d'énergie [l'éducation], ce serait assez de la livrer à elle-même; ou s'il paraissait disconvenable de retirer les fonds à son encouragement, il faudrait du moins les employer en faveur des individus qui ont, par leurs lumières, payé déjà quelque tribut à la société, plutôt que de ceux qui cherchent seulement à s'instruire.»[378]

Mais ce n'était pas là la raison principale pour laquelle Mirabeau estimait qu'une politique libérale en matière éducative ne puisse être appliquée stricto sensu. Ce qui était fondé en théorie, ne pouvait être applicable tel quel, tout au moins en l'état actuel des choses.

> «Mais l'ignorance du peuple est si profonde, l'habitude de regarder les établissements pour l'instruction publique et gratuite, comme le plus grand bienfait des rois, est si générale, et les idées que j'énonce se trouvent si peu conformes à l'opinion dominante, qu'en les supposant démontrées dans la théorie, il serait sans doute dangereux, peut-être même impossible de les mettre en pratique sans de grandes modifications.»[379]

En conséquence les pouvoirs publics devaient exercer une tutelle sur tous ceux qui s'occupaient d'éducation. Ce que Cabanis traduisait par «il demandait que les principaux linéaments d'un système bien coordonné d'instruction fussent tracés par le législateur.»

> «Dans les circonstances actuelle, si l'éducation n'était pas dirigée d'après des vues nationales, il pourrait en résulter plusieurs inconvénients graves et menaçants pour la liberté. L'espoir de la patrie réside surtout dans la génération qui s'élève; et l'esprit de cette génération ne peut être regardé comme indépendant des maîtres qui l'instruisent, ou des écrivains qui vont s'emparer de leurs premières opinions. Ces écrivains et ces maîtres ne doivent jamais pouvoir se trouver en opposition avec la morale publique. En conséquence il convient que la volonté toute puissante de la nation les enchaîne à ses plans, leur indique à son but, et forme des partout des centres, soit par les académies, soit par les écoles, d'où les lumières iront se répandre au loin.» [380]

Dans la pratique, les élèves devaient rétribuer leur maîtres. Cette rétribution qu'ils devaient exiger devait représenter la plus grosse part de leur revenu le restant, leurs appointements «équivaudrait à la dépense de la table, réglée sur les pris des denrées dans le lieu...» (Article V du Premier Titre). Il

---

dans la sévérité des principes, les encouragements ne sauraient être que des récompenses. La société ne fait aucune acception de personnes: entre ceux qui ne lui ont rendu aucun service, ou ceux qui ne se sont distingués par aucun talent, elle ne prend point de parti; elle ne leur doit pas plus aux uns qu'aux autres; et ses faveurs seraient, dans ce cas de véritables injustices. Mais quand elle vient au secours de celui qui a donné des preuves de capacité, ou qui mérite d'elle par son travail, elle fait une chose juste, elle fait une chose utile pour elles-mêmes.» (In, Travail sur l'éducation publique trouvé dans les papiers de Mirabeau l'aîné, publié par Cabanis - Imprimerie nationale - 1791 - p 15-16)

[378] Travail sur l'éducation publique trouvé dans les papiers de Mirabeau l'aîné, publié par Cabanis - Imprimerie nationale - 1791. p 12-13

[379] Travail sur l'éducation publique trouvé dans les papiers de Mirabeau l'aîné, publié par Cabanis - Imprimerie nationale - 1791. p 13

[380] Travail sur l'éducation publique trouvé dans les papiers de Mirabeau l'aîné, publié par Cabanis - Imprimerie nationale - 1791. p 13

faut noter qu'ils avaient droit à un logement de fonction. En fait cela ne concernait que les collèges, dans lesquels les enfants n'étaient autorisés à rentrer qu'à l'âge de 10 ans. Dans les écoles proprement dites, on doit penser les écoles primaires, il était simplement indiqué dans l'article IV du Premier Titre du projet que les enseignants étaient autorisés à recevoir une rétribution de ces élèves. Il n'était nullement dit qu'ils étaient autorisés à l'exiger.

> «Le maître d'école sera autorisé à recevoir une rétribution de ses élèves: il enseignera à lire, à écrire, à calculer, et même, s'il est possible, à lever les plans et arpenter.» [381]

Concernant les écoles primaires, affirmer, comme le fait Cabanis, que les idées de Mirabeau étaient les «idées de Smith assez mitigées» nous paraît chose discutable. Il écrit

> «En conséquence le traitement fixe, assigné pour chaque chaire, devait être peu de choses en lui-même. Le véritable salaire était dans les rétributions volontaires des élèves, de la sorte que la somme en devenait d'autant plus considérable que les élèves étaient plus nombreux, ou qu'ils croyaient eux-mêmes devoir payer plus chèrement les leçons: et suivant l'auteur, ces deux circonstances pouvaient être regardées comme la mesure du mérite des cours.»[382].

Il est vrai qu'il n'est pas très facile de se repérer dans un écrit qui est présenté par Cabanis comme une sorte de premier jet.[383]. Nombre de points dans cet écrit ne sont pas en effet précisés. Il semble que Cabanis fasse néanmoins un amalgame entre l'article 4 et l'article 5 du premier titre. Or apparemment il ne s'agit pas du même type d'établissement. Il est précisé que les professeurs des collèges bénéficieront d'un logement de fonction et que les appointements équivaudront à la dépense de la table indexée sur le prix local des denrées. Rien sur les maîtres d'école, si ce n'est que ceux-ci pourraient être très bien recrutés chez les curés et les vicaires:

> «Dans chaque endroit où l'organisation nouvelle du clergé conservera un curé ou un vicaire, il y aura une école d'écriture et de lecture, pour l'entretien de laquelle il sera affecté une somme depuis 100 jusqu'à 200 livres.»[384]

Que l'on puisse à la rigueur parler de «rétributions volontaires» à propos des élèves de l'école primaire, mais on ne le peut pas en ce qui concerne les élèves de collèges qui devront rétribuer leurs professeurs.

Par ailleurs, tout au moins en ce qui concerne les maîtres d'école, il n'est pas question dans l'article IV du premier titre de «mesure du mérite des cours» à l'importance de la somme gagnée, et à vrai

---

[381] Travail sur l'éducation publique trouvé dans les papiers de Mirabeau l'aîné, publié par Cabanis - Imprimerie nationale - 1791. p 13

[382] Cabanis - Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p430

[383] «Ce premier discours est formé de notes écrites d'abord presque au hasard, et seulement pour servir de matériaux. Il se ressent un peu de cette première composition. C'est le moins soigné quant au style, et celui qui avait le plus besoin d'être retouché.» (In note & Travail sur l'éducation publique trouvé dans les papiers de Mirabeau l'aîné, publié par Cabanis - Imprimerie nationale - 1791. p 5)

[384] Travail sur l'éducation publique trouvé dans les papiers de Mirabeau l'aîné, publié par Cabanis - Imprimerie nationale - 1791. p 49

dire l'on voit mal les enfants aller dans l'école d'un autre district parce que l'enseignement y est meilleur que dans celui de leur district de rattachement. En fait si le mérite est reconnu il le sera surtout par le Directoire du département.

> «Tout maître d'école qui se distinguera dans ce genre d'enseignement, recevra des récompenses qui seront fixées et distribuées par le Directoire du département.» [385]

Bref en ce qui concerne les écoles primaires Mirabeau ne nous paraît pas aussi libéral que cela; et cela bien qu'il ait partagé sans restriction les idées de Smith. Or, lui même le dit, les circonstances sociales et politiques n'en permettaient pas, pour le moment tout au moins, l'application. Si bien que lorsque Cabanis écrit

> «Les idées de Smith ainsi mitigées ont quelque temps, je l'avoue, été les miennes: mais je déclare avec la même franchise, qu'après y avoir réfléchi plus mûrement, je les regarde comme peu solides en général et surtout comme nullement applicables aux circonstances où se trouve la nation française.» [386]

La critique que le libéral Boulay-de-la-Meurthe fait au Projet de Heurtault-Lamerville pourrait à quelque chose près s'adresser au Projet de Mirabeau. Mirabeau qui ajoutons le dans l'article 4 du premier article du Projet demande que le maître d'école soit tenu de se servir «pour enseigner à lire des livres qui feront connaître la constitution, et qui expliqueront d'une manière simple et nette les principes de la morale.»

> "Ici au contraire, non seulement on vous propose d'asservir les instituteurs, de les payer, mais encore de leur fournir des livres classiques tout faits, afin que leur ressemblance avec des machines enseignantes soit complète sous tous les rapports.»[387]

Nous nous interrogeons sur une relative mésinterprétation des idées de Mirabeau[388] par Cabanis.

En fait Cabanis s'attaquait au dessein des libéraux, des Smith, des Mirabeau, et aujourd'hui des Boulay-de-la-Meurthe. On devait laisser l'éducation du pays à la seule charge de l'initiative privée. Dans ce système libéral il n'y avait pas de place pour une éducation publique. Cependant Boulay-de-la-Meurthe tout comme Mirabeau étaient bien conscients que la chose ne pouvait se faire dans les temps présents. C'est pour André la faiblesse de la position de Boulay-de-la-Meurthe.

> « Boulay l'a tellement senti, qu'il a fait reposer son système sur l'existence d'une paix durable; mais cette paix, nous ne la possédons pas encore; nous

[385] Travail sur l'éducation publique trouvé dans les papiers de Mirabeau l'aîné, publié par Cabanis - Imprimerie nationale - 1791. p 49

[386] Cabanis - Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p430

[387] Boulay-de-la-Meurthe - Conseil des Cinq-Cents - 18 germinal an VII

[388] Dans l'hypothèse où ce texte est de Cabanis on comprendrait moins encore ce qui nous paraît être une mésinterprétation.

> ne pouvons la signer qu'avec le peuple, et lorsque le système représentatif ne comptera plus que des ennemis impuissants."[389]

C'est l'avis de Cabanis qui est critique de l'opinion spécieuse en droit et au reste controuvée par les faits qui argue en faveur d'une liberté de l'enseignement, ce qui est vrai aussi mais dans une certaine mesure pour Mirabeau et Boulay-de-la-Meurthe.

> «... elle ne saurait surtout en aucune manière s'appliquer à notre situation présente. S'il était possible de la prendre jamais pour base des lois relatives à l'instruction publique, ce ne pourrait être sans doute, ni dans un gouvernement naissant où la race qui débute dans la vie, doit être si soigneusement enlevée aux idées et aux habitudes anciennes, et où le premier besoin est de créer un esprit nouveau, conforme à un nouvel état des choses; ni dans ces époques d'agitation et de bouleversement qui sont à al vérité favorables à tous les progrès mais où le charlatanisme peut facilement faire prendre une fausse direction aux sciences et surtout à l'esprit public. Ce serait tout au plus dans un gouvernement consolidé de longue main, chez un peuple généralement éclairé, jouissant depuis longtemps des bienfaits d'une constitution libre, de toutes les créations du génie et de ces lumières de la raison que la philosophie et la liberté produisent de concert; en un mot dans un gouvernement et chez un peuple, où les ennemis publics auraient perdu tout espoir d'enchaîner l'essor des esprits, d'égarer ou de faire rétrograder l'opinion; or ce peuple n'existe pas encore.»

Quand il parle de faits[390]; il faut peut-être se reporter à des exemples pris dans l'histoire. Il y a l'exemple de la civilisation chinoise développé par Condorcet dans *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain.*

- Cabanis contre l'élitisme.

Cabanis combat l'élitisme, l'autre écueil qui avec l'égalitarisme représentait une menace pour l'ordre et la prospérité de la nation. La doctrine libéral si elle était appliquée ne manquerait pas de produire «un nouveau genre d'aristocratie qui sans être odieux comme les autres, finit pourtant par produire de très funestes résultats». Il s'en explique.

Il dénonce une idée reçue selon laquelle la Grèce ancienne, certaines contrées tout au moins et pendant un certain temps, a été un modèle de démocratie et où régnaient égalité et liberté. Ce qui se serait retrouvé en particulier sur le plan de l'éducation.

Cabanis s'attaquait tout d'abord au culte du grand homme qui dans des temps troublés, comme les ont connu de façon presque permanente les grecs au cours de leur histoire, s'est imposé comme

[389] André - Conseil des Cinq-Cents - 18 germinal an VII

[390] Quand Cabanis à propos de l'opinion de Smith « L'opinion de Smith quoique spécieuse au premier coup d'oeil, est donc également démentie par les faits et le raisonnement» il se place en matière d'explication sur le même plan épistémologique que Condorcet qui écrit «l'histoire et le raisonnement peuvent nous éclairer»

figure salvatrice attachée à la défense et à la conservation de l'Etat. Cabanis parle à ce sujet de «superstition des individus» [391] .

> «Les objets de cette faveur pouvaient changer; mais ce qu'on peut appeler la superstition des individus était un sentiment habituel et général, même dans les démocraties auxquelles les historiens ont le plus reproché leur ingratitude.» [392]

Il n'était pas question d'égalité entre ces grands personnages et les autres hommes. Cabanis fait cas cependant de la mise en œuvre spontanée de mécanismes sociaux régulateurs. Cet homme devenant trop puissant pouvait être chassé par la Cité «pour conserver au moins un simulacre d'égalité». Ce n'était pas pour autant une leçon pour les villes voisines qui dans les suites se le disputaient. Mais nous assure Cabanis il n'y a plus rien de tel dans les états modernes[393].

> «Très heureusement, ces circonstances n'existent plus; et cet enthousiasme fanatique a diminué par degrés, cette superstition personnelle s'est évanouie, à mesure que le nombre des hommes utiles s'est accru.» [394]

---

[391] Dans ce passage Cabanis a pu s'inspirer d'une lecture de Plutarque. Plutarque qui en quelque sorte dénonce le culte du grand homme, que Cabanis qualifie aussi de «superstition des individus», pour substituer les raisons d'une reconnaissance juste pour le bien effectif qu'ils ont apporté à la nation. Ainsi ce qu'il dit par exemple de Périclés: « Les évènements qui suivirent la mort de Périclés, firent bientôt sentir aux athéniens toute la perte qu'ils avaient faite, et leur donnèrent les plus vifs regrets. Ceux qui pendant sa vie, supportaient le plus impatiemment une puissance qui les offusquait, n'eurent pas plus tôt essayé, après sa mort, des autres orateurs et de ceux qui se mêlaient de conduire le peuple, qu'ils furent forcés d'avouer que jamais personne n'avait été ni plus modéré que lui dans la sévérité, ni plus grave dans la douceur. Cette puissance si enviée qu'on traitait de monarchie et de tyrannie, ne paraît plus alors qu'un rempart qui avait sauvé la République: tant, depuis sa mort, la corruption se répandit dans toute la ville, et y fit régner cette foule de vices que Périclés avait su contenir et réduire pendant sa vie, et qu'il avait empêché de dégénérer en une licence qui serait devenue irrémédiable."

[392] Cabanis - Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p431

[393] A propos de Benjamin Franklin, Cabanis s'emploie à démystifier le grand homme, en le rendant plus proche, plus humain, mais pas moins exemplaire, par ses moeurs, ses conduites, pour les autres hommes : «Les traits fondamentaux de l'histoire des grands hommes sont sans doute, dans les évènements importants auxquels ils ont eu part, ou dans les ouvrages qu'ils ont exécutés...», mais ce n'est qu'une part car «Ceux d'entre eux qui méritent le plus de servir de modèles, ou dont le souvenir est accompagné des plus utiles leçons, ont besoin d'être étudiés dans les détails qui tiennent le plus à leur existence intime et journalière.» et en les fréquentant on peut s'apercevoir «C'est par là seulement qu'on peut démêler les ressorts secrets par lesquels ils se sont élevés au-dessus des autres hommes; et ce qu'il y a de plus instructif dans leur vie, n'est pas toujours à beaucoup près, ce qu'il y a de plus célèbre.». Ainsi peut on défaire les superstitions en accédant aux causes. «Cette vérité que la lecture de Plutarque et celle des mémoires particuliers confirme à chaque pas, est surtout applicable aux grands hommes qui se sont distingués principalement par leur caractère; qui ne se sont pas contentés de donner à la renommée quelques moments ou quelques jours d'une espèce de représentation théâtrale; qui ne doivent pas leur réputations à quelques élans passagers, mais qui l'ont établie sur un plan continu de conduite, sur un système régulier d'habitudes de tous les instants.» [in Cabanis - Notice sur Benjamin Franklin - Mélanges - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 341. A tel point que la lecture de Plutarque est recommandable aux enfants; c'est ainsi tout au moins pense Condorcet «A ces ouvrages élémentaires, il faut adjoindre des recueils d'histoires, d'abord par traits détachés, puis renfermant la vie entière de quelques hommes célèbres. On trouverait un modèle en ce genre dans Plutarque pour les vies de guerriers, des hommes d'Etat: celles qu'il nous a laissées réunissent à une collection précieuse de faits propres à caractériser les hommes et à peindre les moeurs...» [Condorcet - Cinq mémoires sur l'instruction publique - Troisième Mémoire - GF -Flammarion - Paris - 1994 - p 201]

[394] Cabanis - Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p431

Il s'attaque également à un autre aspect de la culture de la Grèce ancienne, qui a rapport avec les établissements particuliers: «les savants, les philosophes, les orateurs eurent des écoles». Leurs renommées n'eurent rien à envier à celles des «grands capitaines et les plus grands hommes d'état». Sur ce sujet des écoles de la Grèce ancienne Cabanis semble suivre de loin en loin la pensée de Condorcet dans le quatrième tableau de l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* , et à travers lui l'écrit de John Gillies[395] dont Condorcet s'est lui-même inspiré[396].

> «Cependant leurs sages, leurs savants, qui prirent bientôt après le nom plus modeste de philosophes ou d'amis de la science, de la sagesse, s'égarèrent dans l'immensité du plan trop vaste qu'ils avaient embrassé. Ils voulurent pénétrer la nature de l'homme et celle des dieux, l'origine du monde et celle du genre humain. Ils essayèrent de réduire la nature entière à un seul principe, et les phénomènes de l'univers à une loi unique. Ils cherchèrent à renfermer dans une seule règle de conduite, et tous les devoirs de la morale, et le secret du véritable bonheur.» [397]

Ces écoles n'avaient pas nécessairement nous dit Cabanis «toujours à beaucoup près la vérité comme but». A ce propos Condorcet écrit

> «Ainsi au lieu de découvrir des vérités, ils forgèrent des systèmes; ils négligèrent l'observation des faits, pour s'abandonner à leur imagination: et ne pouvant appuyer leurs opinions sur des preuves, ils essayèrent de les défendre par des subtilités.»[398]

Elles avaient toutes une vocation de confrérie sacerdotale, ainsi que des visées expansionnistes. Cabanis ne met pas néanmoins «l'institution pythagoricienne» et les «associations platoniciennes», qui en procédaient, tout à fait sur le même plan. A leur sujet il y avait donc du bon et du moins bon. Ainsi il écrit:

> « Et voilà ce qu'on remarque particulièrement dans l'institution pythagoricienne, ce chef d'œuvre de toutes les associations, le modèle de ce que les prêtres des temps modernes et les fondateurs d'ordres ont imaginé de plus habile, mais dans laquelle au reste, la grandeur et l'utilité des vues, répondaient dignement à la profondeur et à l'habileté des moyens. Voilà ce qu'on remarque également dans les associations platoniciennes, dont l'influence sur le monde savant fut si grande pendant plusieurs siècles, et qui même après la renaissance des lettres en Europe, jetèrent encore un nouvel et dernier éclat.» [399]

---

[395] C'est à cet historien que Cabanis a déjà probablement fait référence dans un précédent passage afin de démonter les assertions fautives des modernes au sujet d'une prétendue l'éducation commune forcée en Grèce ancienne.

396 C'est explicite dans le cinquième Mémoire des Cinq mémoires sur l'éducation publique de Condorcet

397 Condorcet - Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain - GF -Flammarion - Paris 1988 - p 125

398 Condorcet - Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain - GF -Flammarion - Paris 1988 - p 125

[399] Cabanis - Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p432

Condorcet dans cette quatrième époque de l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* réservait une part importance à l'école pythagoricienne et platonicienne. De Pythagore, il relevait «au milieu de la nuit de ces systèmes» l'idée extraordinairement féconde suivante

> «Pythagore annonçait que l'univers était gouverné par une harmonie dont les propriétés des nombres devaient dévoiler les principes: c'est à dire que tous les phénomènes étaient soumis à des lois générales et calculées.» [400]

Il poursuit cependant «ce système était trop contraire au témoignage des sens» et n'ayant pas un appareil de preuves suffisantes pour «entraîner les esprits» il ne put imposer cette idée à ses contemporains. Plus tard les Copernic et les Kepler en établirent la vérité.

Condorcet qui se réfère à J Gillies dans le cinquième Mémoire des *Cinq mémoires sur l'éducation publique* fait comme lui[401] l'éloge des réalisations de l'école pythagoricienne sur les plans du droit et de la politique.

> «Cette école pythagoricienne s'était répandue principalement dans la Grande Grèce; elle y formait des législateurs et d'intrépides défenseurs des droits de l'humanité: elle succomba sous les efforts des tyrans. Un d'eux brûla les pythagoriciens dans leur école; et se fût une raison suffisante sans doute, non pour abjurer la philosophie, non pour abandonner la cause des peuples, mais pour cesser de porter un nom devenu trop dangereux, et pour quitter des formes qui n'auraient plus servi qu'à réveiller les fureurs des ennemis de la liberté et de la raison.» [402]

C'est très probablement à ces circonstances que Cabanis fait allusion. Circonstances qui ont possiblement amené ces écoles à rentrer dans une sorte de clandestinité, à rendre leur pensée quasiment inaccessible au public, la réservant au cercle des seuls initiés. «Ils furent en quelque sorte contraints de s'envelopper des nuages de l'esprit de secte.». Condorcet dénonce leurs procédés qui jouaient sur la signification des mots. Loin d'une langue bien faite ils produisirent un langage tout à fait ésotérique.

> «Les grecs au contraire, abusèrent des vices de la langue commune, pour jouer sur le sens des mots, pour embarrasser l'esprit dans de misérables équivoques, pour l'égarer, en exprimant successivement par un même signe des idées différentes. Cette subtilité donnait cependant de la finesse aux

400 Condorcet - Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain - GF -Flammarion - Paris 1988 - p 125

401 «La philosophie de Pythagore, forme un objet important dans l'histoire de l'esprit humain; et si nous admettons le témoignage uniforme des anciens auteurs, la philosophie, ou plutôt la législation de cet homme extraordinaire, réforma et perfectionna les moeurs et la politique de la grande Grèce, et contribua singulièrement non seulement au repos et au bonheur, mais à l'industrie, à la puissance et à la splendeur de cette contrée célèbre.» [in Histoire de l'ancienne Grèce, de ses colonies et de ses conquêtes - Traduit de l'anglais de John Gillies, par M Carra, de la bibliothèque du roi - Tome 2 - Paris - 1787 - p 319]

402 Condorcet - Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain - GF -Flammarion - Paris 1988 - p 126

> esprits, en même temps qu'elle épuisait leur force contre de chimériques difficultés. Ainsi cette philosophie de mots, en remplissant des espaces où la raison humaine semble s'arrêter devant quelque obstacle supérieur à ses forces, ne sert pas immédiatement le progrès.» [403]

Cabanis parle de «langage mystérieux» à propos de ce langage d'initié. Langage ésotérique qui dans cette hypothèse met à l'abri de la fureur des tyrans.

> «Leurs doctrines secrètes et leur langage mystérieux les séparaient entièrement de leurs concitoyens. Hors leurs initiés ils n'existait pour eux que des profanes.» [404]

Cette enquête sur le rôle qu'ont pu éventuellement jouer ces écoles de l'Antiquité grecque dans l'instruction du peuple, et tout particulièrement celle qui concerne la «classe indigente», amène Cabanis à conclure qu'il a été sans effet sur celle-ci. Le langage ésotérique employé, dans lequel était rapporté les résultats de leurs travaux, était par nature inégalitaire.

> «Ils méditaient et travaillaient, non pour le genre humain, mais pour quelques adeptes; et les talents dont ils se plaisaient à les parer, les vérités qu'ils dévoilaient à leurs regards, les découvertes dont ils les rendaient participants, n'étaient à proprement parler qu'un nouveau principe d'inégalité parmi les hommes...» [405]

Les connaissances acquises n'étaient pas diffusées dans le public.

> « Et cependant qu'est-il résulté de cette grande secousse de l'esprit humain, de ces efforts presque simultanés de tant d'heureux génies? Qu'en est-il résulté, dis-je, pour l'objet le plus important à nos yeux, pour l'instruction du peuple, pour la diffusion parmi les classes indigentes des idées justes et des habitudes raisonnables? Rien, absolument rien» [406]

Cabanis juge bon d'ajouter qu'un seul type d'établissements scolaires fut réellement égalitaire, celui des Ptolémées[407]. Mais le seul fait qu'ils n'aient existé qu'en Egypte ancienne à l'époque de la

---

403 Condorcet - Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain - GF -Flammarion - Paris 1988 - p 126

404 Cabanis - Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p432

405 Cabanis - Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p432

406 Cabanis - Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p432

407 Pourquoi cette popularité? On a peut être une explication. Picavet à propos de Saint-Lambert écrit: «Par contre, il nous apparaît alors comme dans la suite, assez peu soucieux de l'exactitude scientifique: il suit le système des Ptolémées, non qu'il ait encore des partisans, mais parce qu'il persuade la vue.». [F Picavet - Les Idéologues - Saint Lambert - Paris - 1891- p 126) Ce qui n'était pas le cas on l'a dit du système pythagoricien. Condorcet est pour sa part critique il parle à propos des systèmes respectifs de Kepler et de Ptolémée, que le premier «opposa l'extrême simplicité des mouvements réels qui résultent de ce système de la complication presque ridicule de ceux qu'exigeait l'hypothèse de Ptolémée.»

conquête romaine[408] excluait d'office tous ceux, nombreux, qui ne pouvaient s'y rendre pour en suivre l'enseignement. L'inégalité d'accès à l'enseignement tenait en quelque sorte ici à l'inégalité des fortunes.

En consultant les travaux d'historiens, et tout particulièrement ceux de John Gillies Condorcet a rapporté dans ses écrits sur l'éducation autant de faits pour comprendre les raisons d'une inégalité entre les hommes. Il y avait parmi ces hommes ceux qui disposaient du savoir, aussi peu étendu était-il, et ceux, la majorité, qui en regard étaient maintenus dans une ignorance totale. Les premiers avaient, de la sorte, jeté leur dévolu sur les seconds.

> «Dans les siècles d'ignorance, à la tyrannie de la force se joignait celle des lumières faibles et incertaines, mais concentrées exclusivement dans quelques classes peu nombreuses. Les prêtres, les jurisconsultes, les hommes qui avaient le secret des opérations du commerce, les médecins mêmes formés dans un petit nombre d'écoles, n'étaient pas moins les maîtres du monde que les guerriers armés de toutes pièces; et le despotisme héréditaire de ces guerriers était lui-même fondé sur la supériorité que leur donnait, avant l'invention de la poudre, leur apprentissage exclusif dans l'art de manier les armes.»

Il en a été ainsi chez les Egyptiens et chez les indiens:

> «Des castes qui s'étaient réservé la connaissance des mystères de la religion et des secrets de la nature étaient parvenues à exercer sur ces malheureux peuple le despotisme le plus absolu dont l'imagination humaine puisse concevoir l'idée.»

Pour Cabanis ce risque de voir une minorité confisquer le savoir, et par là-même pouvoir et richesse, à la majorité de leurs concitoyens reste tout aussi important chez les modernes. L'instruction serait alors réservée à cette minorité et serait dispensé dans des établissements d'enseignement au reste peu nombreux. L'ignorant est assujetti en toutes choses à l'homme instruit. L'homme instruit qui par là même fera aisément passer son intérêt personnel bien avant l'intérêt général.

> «Moins il y a d'instruction dans un pays, et plus ceux qui en ont deviennent nécessaire, plus grande devient leur influence et sur les hommes et sur les affaires...»

[408] « Elles échappèrent [les sciences] donc à cette décadence plus prompte, qui se fit bientôt sentir dans la philosophie, dont l'éclat disparu avec la liberté. Le despotisme des romains, si indifférent aux progrès des lumières, n'atteignit l'Egypte que très tard, et dans un temps où la ville d'Alexandrie était devenue nécessaire à la subsistance de Rome; déjà en possession d'être la métropole des sciences, comme le centre du commerce; elle se suffisait à elle-même pour en conserver le feu sacré par sa population, par sa richesse, par le grand concours des étrangers, par les établissements que Ptolémée avaient formés, et que les vainqueurs ne songèrent pas à détruire.» [In Condorcet - Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain - GF -Flammarion - Paris 1988 - p 140

Ce qui rejoint le propos de Condorcet

> «Mais ce degré d'ignorance où l'homme, jouet du charlatan qui voudra le séduire, et ne pouvant défendre lui-même ses intérêts, est obligé de se livrer en aveugle à des guides qu'il ne peut ni juger, ni choisir; cet état d'une dépendance servile, qui en est la suite, subsiste chez presque tous les peuples à l'égard du plus grand nombre, pour qui dès lors la liberté et l'égalité ne peuvent être que des mots qu'ils entendent lire dans leurs codes, et non des droits dont ils sachent jouir.»

Cabanis parle d'un «nouveau genre d'aristocratie», celle des hommes instruits et des savants, qui ajoute-t-il «sans être odieux comme les autres, finit pourtant par produire de très funestes résultats». Il renvoie dans une note à l'exemple de la Chine. A ce propos il a peut être ici à l'esprit l'explication que donne Condorcet des pourquoi d'une telle issue dans l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain.*

> «Des hommes dont l'intérêt était de tromper, durent se dégoûter bientôt de la recherche de la vérité. Contents de la docilité des peuples; ils crurent ne pas avoir besoin de nouveaux moyens pour s'en garantir la durée. Peu à peu ils oublièrent eux-mêmes une partie des vérités cachées sous leurs allégories; ils ne gardèrent de leur ancienne science que ce qui était rigoureusement nécessaire pour conserver la confiance de leurs disciples; et ils finirent par être eux-mêmes la dupe de leurs propres fables.
> Dès lors tout progrès dans les sciences s'arrêta; une partie même de ceux dont les siècles antérieurs avaient été témoins se perdit pour les générations suivantes; et l'esprit humain, livré à l'ignorance et aux préjugés, fut condamné à une honteuse immobilité dans ces vastes empires, dont l'existence non interrompue a déshonoré depuis si longtemps l'Asie.»

Sans avoir à craindre aujourd'hui, nous dit Condorcet, «le même danger dans le reste de l'Europe», c'est néanmoins à des risques inégalitaires, que l'on s'exposerait en laissant l'exclusivité de l'enseignement au privé. La démocratisation de l'instruction s'impose donc. Il faut que le savoir puisse être diffusé à grande échelle dans le pays et ne reste pas la propriété exclusive d'un petit nombre. Un enseignement public doit à cet effet être développé, qui suppose la création d'un nombre «convenable» d'établissements «bien organisés». Cet ensemble doit être à terme en mesure de concurrencer le privé, si ce n'est de le supplanter.

Sans avoir à interdire la création et le maintien des établissements publics, le législateur doit donc promouvoir l'édification d'une instruction publique.

> «Il doit vouloir que l'instruction devienne chaque jour de plus en plus commune et triviale; il doit surtout empêcher que les classes déjà favorisées de la fortune, sen emparent exclusivement et qu'entre les mains de ceux qui quelquefois se créent des intérêts si différents de l'intérêt national, elle se transforme en un autre genre de privilège.»

Cabanis poursuit son discours sur d'autres questions qui se posent relatives à l'enseignement libre.

- Enseignement libre et charlatanisme**.**

Les établissements publics sont ces «fanaux qui ne répandent qu'une vraie lumière», qui instruisant les citoyens, leur donneront les moyens de ne pas tomber dans les pièges que tendent aujourd'hui les charlatans. Certaines sciences encore dans l'enfance, pour lesquelles les preuves factuelles manquent par trop, laissent la porte ouverte à toutes sortes de spéculations, et constitue de la sorte un terreau «favorable à l'audace [de ces] charlatans». La prise en compte des faits nouvellement observés, mettent à mal les constructions de la raison. «Où l'ignorance remet journellement en problème des questions sur lesquelles la raison pouvait croire avoir prononcé sans retour», et explique le pourquoi des failles d'un temps dans un savoir en devenir.

-

vi) instruction des choses

Il était urgent de réorganiser l'enseignement dans le pays. Le constat de Bonnaire auquel Cabanis souscrit complètement: «l'ignorance fait presque partout des progrès effrayants, presque partout il y a pénurie d'hommes capables.».
C'était vrai dans la fonction publique, et il était non moins vrai que «l'aspect des troubles n'a créé, ni des agriculteurs plus habiles, ni des artistes plus intelligents, ni des ouvriers plus laborieux, ni il faut le dire des citoyens plus probes et meilleurs.». Il y avait pénurie d'enseignants, et tout particulièrement de maîtres d'écoles capables.

Tous les orateurs discutant le projet de Heurtault-Lamerville furent d'accord sur «la grande nécessité d'établir des écoles primaires». Ils ne le furent plus sur les moyens pour y parvenir. Tous les enfants en âge d'entrer à l'école primaire devaient pouvoir bénéficier d'un enseignement public dans toutes les parties du territoire. Pour établir des écoles primaires il fallait autrement dit recruter des instituteurs en nombre suffisant afin de répondre à ce besoin. Pour la presque majorité des députés il fallait organiser les écoles primaires, bien avant même de le faire dans les autres degrés d'enseignement. Les principales divergences entre eux portaient sur le nombre et la répartition des enseignants sur le territoire.
Cabanis s'était démarqué de ce groupe en soutenant que la seule solution pour répondre à cette pénurie en hommes capables dans le cycle primaire était de commencer par former ces hommes. Pour ce faire il avait relancé l'idée des écoles normales, en l'adaptant au plan général d'instruction public de Roger-Martin. Cette idée avait été mise en pratique mais elle avait, pour différentes raisons, fait long-feu.

Dans une première partie nous présenterons les solutions combattues par Cabanis, dans la seconde nous développerons la solution qu'il préconise.

- Besoins du pays en instituteurs.

Dans son Rapport du 22 brumaire an VII Heurtault-Lamerville demande qu'il soit établi, quand cela n'a pas été encore fait, «une école primaire dans tous les chefs lieux de canton de la République, et ensuite dans les autres communes qui par leur étendue, leur population ou leur situation, appelleront cet établissement. Il pourra y avoir plusieurs écoles primaires dans la même commune, quand la population l'exigera.»[409]

Santhonax juge cela insuffisant et juge souhaitable qu'il y ait un instituteur par commune.

> «Une seule école primaire par canton ne me paraît pas suffisante. Autrefois chaque commune avait son maître d'école. Le curé ou le vicaire se chargeaient de ce respectable emploi. C'est dans les campagnes que l'instruction doit être près des pauvres. Ce n'est que dans l'hiver, dans ce sommeil de la nature, que les fils des cultivateurs peuvent s'éloigner des champs; comment croire que des chemins impraticables ils feront deux ou trois lieux pour se rendre chez l'instituteur. L'habitant du canton ou le lieu le plus voisin serait seul favorisé.»[410]

Heurtault-Lamerville lui répond:

> «Santhonax... a de particulier dans son opinion, de vouloir qu'il y ait un instituteur par commune. L'établissement des écoles primaires ainsi conçu ne peut être plus simple; il y est le premier qui se présente à l'esprit, mais voici ce qui détermine quoique à regret, de l'abandonner.»[411]

Il donne ses raisons. Il donne une évaluation du coût d'une telle mesure qui s'élèverait à 30 millions sans compter le logement. Il relève une autre difficulté la densité de population qui n'est pas là même d'une commune l'autre sur le territoire; le nombre d'élèves par classe s'en ressentirait selon le cas, et ne faudrait-il pas en conséquence augmenter le nombre d'enseignants dans les communes plus peuplée; au reste les distances à franchir dans une commune très étendue du domicile à l'école pourrait-être elle-même importante. Il y a enfin une dernière raison:

> «S'il y a cinquante mille communes dans la République, il faudrait avoir cinquante mille instituteurs primaires. Où les trouverez-vous? Où sont les séminaires républicains qui vous les fourniraient? Les pensionnats seuls pourront un jour vous offrir une ressource en ce genre.» [412]

Cabanis reprend à son compte cette dernière raison.

---

[409] Rapport fait au Conseil des Cinq-Cents par Heurtault-Lamerville - 22 Brumaire an VII
[410] Santhonax - Conseil des Cinq-Cents - 1° ventôse an VII.
[411] Discours de Heurtault-Lamerville - rapporteur du projet de résolution concernant les écoles primaires. En réponse aux opinions émises à la tribune sur ce projet. - Séance du 14 germinal an VII
[412] Discours de Heurtault-Lamerville - rapporteur du projet de résolution concernant les écoles primaires. En réponse aux opinions émises à la tribune sur ce projet. - Séance du 14 germinal an VII

> «Quand on parle d'établir partout et sur le champ des écoles primaires, il semble que les moyens en existent en effet dès ce moment même et partout: on dirait qu'il ne faut plus qu'une loi pour créer véritablement ces écoles. Mais rien n'est moins conforme à la réalité.» [413]

- Modes de recrutement de ces instituteurs, quid de leur formation

Rien n'est précisé par Heurtault-Lamerville dans son Rapport sur la formation des enseignants. Quant à leur recrutement il demande au Titre III que les candidats passent devant un jury de «cinq citoyens recommandables par leur civisme et leurs lumières». Lequel jury «après un examen approfondi et d'après sa conscience, proposera à l'administration centrale le candidat qu'il croira digne de remplir la place...». Ces exigences sont à rapprocher de ce que Condorcet demandait en la matière. Le choix des candidats pour le professorat, était laissé à l'appréciation d'un jury dont les membres appartenaient à la société savante locale. Condorcet ne précise par les critères qui présidaient à ce choix. On peut supposer que parmi ces candidats il y avait un nombre non négligeable d' «instituteurs des écoles anciennes»,

> «Nous trouvons d'abord des maîtres destinés à l'enseignement général dans les trois degrés d'instruction. Ces places ne doivent être données qu'à des hommes jugés dignes de les remplir par la société savante établie dans le chef-lieu, et placés par elle sur une liste qui sera formée séparément pour chaque degré. Pour les deux premiers, l'inspecteur du district, et pour la troisième, celui des études du département choisiraient sept personnes parmi celles qui sont sur la liste, et qui leur paraîtraient les plus propres à remplir la place vacante.»

Solutions de Cabanis pour répondre tout à la fois à la pénurie et à la formation des enseignants.

Il faut selon Cabanis relancer l'idée des écoles normales. C'est à ses yeux la seule solution former un nombre suffisant d'enseignants compétents et ainsi répondre sur les plans quantitatif et qualitatif aux besoins de la nation en matière d'enseignement.

Cabanis reprend ici l'interrogation de Lakanal dans le préambule du Rapport sur l'établissement des écoles normales.

[413] Cabanis - Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 -p432

> «Une grande difficulté se présentait à l'entrée même de l'exécution, lorsqu'on voulait les réaliser. Où trouver un nombre suffisant d'hommes pour enseigner, dans un si grand nombre d'écoles, des doctrines si nouvelles, avec une méthode si nouvelle elle-même? Il ne faut pas les chercher dans les instituteurs des écoles anciennes; ils n'y seraient pas propres: en général les universités étaient en dessous des académies; elles-mêmes étaient au-dessous des vues par lesquelles vous voulez opérer une révolution dans l'esprit humain. Existe-t-il en France, existe-t-il en Europe, existe-t-il sur la terre deux ou trois cent hommes (et il nous en faudrait davantage) en état d'enseigner les arts utiles et les connaissances nécessaires avec ces méthodes qui rendent les esprits plus pénétrants et les vérités plus claires; avec ces méthodes qui, vous apprenant une chose, vous apprennent à bien raisonner sur toutes? Non: ce nombre d'hommes, quelque petit qu'il paraisse, n'existe nulle part sur la terre. Il faut donc les former; et, par ce cercle vicieux et fatal dans lequel semblent toujours rouler les destinées humaines, il semble que, pour les former, il faudrait déjà les avoir.»

Dans sa remarque au Conseil Cabanis remet en quelque sorte au goût du jour le projet de Lakanal sur les écoles normales. Lakanal dans le préambule à son Rapport... louait les députés de la Convention pour avoir compris la nécessité de faire précéder la création des écoles primaire par celle des écoles normales.

> «C'est ici qu'il faut admirer le génie de la Convention nationale. La France n'avait point encore les écoles où les enfants de six ans doivent apprendre à lire et à écrire, et vous avez décrété l'établissement des écoles normales, les écoles du degré le plus élevé de l'instruction publique.»[414]

Cabanis va le transposer en partant du plan général d'instruction de Roger-Martin415 du 19 brumaire an VII, le plan de Lakanal qui faisait de l'école normale le degré le plus élevé de l'instruction publique. Ici ce seront les lycées.

> «Un enseignement normal est absolument indispensable pour former et recruter les instituteurs primaires, des écoles centrales bien organisées peuvent servir à cela. Pour créer et alimenter ces écoles centrales il faut des établissements supérieurs qui remplissent à leur égard les fonctions d'institut normal; et telle est une des principales fonctions des lycées que vos commissions vous proposent.»[416]

Cabanis suit également Lakanal quand celui-ci indique en quoi dans les grandes lignes consistera l'enseignement destiné aux futurs maîtres d'école. .

---

[414] Lakanal -Rapport sur l'établissement des écoles normales - séance du 2 Brumaire an III - p 11

415L'enseignement y était divisé en cinq degrés. 1° - Ecoles primaires de deux sortes, écoles ordinaires et écoles renforcées. 2° Ecoles centrales perfectionnées. 3° Lycées au nombre de cinq, formant chacun une association de trente professeurs, qui devaient porter, «l'enseignement des sciences, des lettres et des arts au plus haut degré d'élévation». 4° Ecoles spéciales de beaux arts, écoles vétérinaires, écoles des sourds-muets et des aveugles, musées et conservatoires d'arts et métiers. 5° Sociétés nationales des sciences, belles-lettres et arts, sociétés d'agriculture et d'arts mécaniques.

[416] Cabanis - Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p435).

> «Dans ces écoles, ce n'est donc pas les science qu'on enseignera, mais l'art de les enseigner, mais l'art de les enseigner; au sortir de ces écoles les disciples ne devront pas seulement être des hommes instruits, mais des hommes capables d'instruire.» [417]

Ce que Cabanis résume de son côté «qu'avec les méthodes des sciences et des arts, seraient développées celles de leur enseignement.»

C'est là un moyen certain de démocratisation du savoir. Faire que la «connaissance systématique», apanage jusque-là d'un petit groupe d'hommes «favorisés par les circonstances» puisse se répandre le plus largement possible dans les écoles d'un degré inférieur. ainsi nous dit-il il y est question de «faire participer rapidement toutes les écoles à toutes les découvertes nouvelles».

Lakanal parle également du rôle que peuvent jouer ces hommes «favorisés par les circonstances», en devenant les premiers instituteurs du peuple418

> « ... Pour la première fois les hommes les plus éminents en tout genre de science et de talents, les hommes qui jusqu'à présent n'ont été que les professeurs des nations et des siècles; les hommes de génie vont donc être les premiers maîtres d'école d'un peuple! car vous ne ferez entrer dans les chaires de ces écoles que ces hommes qui y sont appelés par l'éclat non contesté de leur renommés dans l'Europe: ici, ce ne sera pas le nombre qui servira, c'est la supériorité; il vaut mieux qu'ils soient peu, mais qu'ils soient tous les élus de la science et de la raison; tous doivent paraître dignes d'être les collègues des Lagrange, des Daubenton, des Bertholet, dont les noms se présentent tout suite lorsqu'on pense à ces écoles où doivent être formés les restaurateurs de l'esprit humain.»[419]

Cette «connaissance systématique» ne manquera pas de se répandre alors dans tout le pays, Lakanal en est lui-même convaincu.

> «Cette source de lumière si pure, si abondante, puisqu'elle partira des premiers hommes de la République en tout genre, épanchée de réservoir en réservoir se répandra d'espace en espace dans toute la France sans rien perdre de sa pureté dans son cours. Aux Pyrénées, et aux Alpes, l'art d'enseigner sera le même qu'à Paris; et cet art sera celui de la nature et du génie.» [420]

En ce qui concerne finalement les écoles primaires.

> «Les enfants nés dans les chaumières auront des précepteurs plus habiles que ceux qu'on pouvait rassembler, à grands frais, autour des enfants nés dans l'opulence. On ne verra plus dans l'intelligence d'une grande nation, de

[417] Lakanal -Rapport sur l'établissement des écoles normales - séance du 2 Brumaire an III - p 11
418 Lagrange, Ch. Bonnet, Berthollet, Garat, Bernardin St Pierre, Daubenton, Haüy, Volney, Sicard, Monge, Thouin, Hallé, Sieyès.
[419] Lakanal -Rapport sur l'établissement des écoles normales - séance du 2 Brumaire an III - p 12
[420] Lakanal -Rapport sur l'établissement des écoles normales - séance du 2 Brumaire an III - p 13

> très petits espaces cultivés avec un soin extrême, et de vastes déserts en friche. La raison humaine cultivée partout avec une industrie également éclairée, produira partout les mêmes résultats, et ces résultats seront la récréation de l'entendement.» [421]

Cabanis demande que l'on considère par ailleurs «l'état actuel de l'instruction», ce qui est rapidement faisable, et ce qui ne l'est pas

> «... il est facile de former ces écoles supérieures: nous avons assez d'hommes habiles en quelque sorte sous la main, mais il est d'autant plus difficile de former les autres établissements qu'ils sont d'un degré plus inférieur.» [422]

Commencer par organiser l'enseignement dans ses degrés supérieurs est pour Cabanis, à la suite de Lakanal une chose nécessaire. Ce qu'il résume ainsi

> «Peut-être les écoles primaires eussent-elles dû plutôt s'appeler écoles dernières.» [423]

Faute de quoi partant de la base et non du faîte dans l'organisation de l'instruction publique il prédit que «dans cinquante ans les écoles primaires elles-mêmes n'existeront réellement pas encore, et qu'on aura le chagrin de leur avoir sacrifié sans fruit les établissements supérieurs qui doivent en être le véritablement fondement.». Avec cette prédiction il rejoint encore une fois Lakanal, qui ne voit pas d'alternative positive à son plan d'instruction publique424.

> «L'ignorance a pu croire qu'invertissant l'ordre essentiel et naturel des choses, vous avez commencé ce grand édifice par le faîte; et je ne crains pas de le dire, c'est à cette idée, qui paraît si extraordinaire, qui s'est présentée si tard, que vous serez redevable du seul moyen avec lequel vous pouviez organiser sur tous les points de la république, des écoles où présidera partout également cet esprit de raison et de vérité dont vous voulez faire l'esprit universel de la France» [425]

Cabanis en s'adressant au Conseil évite certes de parler d'ignorance, à la place il conclut «voilà l'erreur dont j'ai voulu parler; voici le préjugé que j'indique à l'examen et aux lumières du Conseil.».

---

[421] Lakanal -Rapport sur l'établissement des écoles normales - séance du 2 Brumaire an III - p 13

[422] Cabanis - Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 -p436

[423] Cabanis - Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 -p436

424 Dans la discussion du projet Lakanal sur les écoles normales, Leflot oppose pourtant la conception de ceux qui jugent bon de commencer par la base : "On ne doit jamais commencer un édifice par le faîte... Il faudrait avant de discuter le projet des écoles normales, que les livres élémentaires fussent prêts, et que le comité présentât le plan des institutions républicaines.»

[425] Lakanal -Rapport sur l'établissement des écoles normales - séance du 2 Brumaire an III - p 11

L'école normale à Paris a vu le jour[426], mais son existence a été éphémère[427]. C'est Daunou qui dans son rapport en a été en quelque sorte le fossoyeur[428]. Il ne l'a pas fait sans regrets. Il interrogeait une ultime fois ces collègues si il était bien pertinent de la fermer.

> «Mais faut-il supprimer un des rares établissement existant sur ruine de l'ancien système. Lorsque vous n'avez pu mettre en activité ni vos écoles centrales, ni à proprement parler vos écoles primaires, est-il bien urgent de dissoudre une institution sans doute imparfaite, mais la seule, au moins, qui représente aujourd'hui, et celles qui n'existent plus et celles qui n'existent pas encore.»[429]

Mais cette question était de pure forme. Les raisons qui appellent cette fermeture, toutes réunies rendent incontournables cette décision. Rien n'avait été bien défini sur les emplois auxquels on destinait ces élèves sortis de l'école normale

> «Qu'en instituant l'école normale on ne sait peut-être point assez occupé d'en déterminer l'objet avec précision. Il eût fallu, surtout, continue-t-il, savoir si, en appelant ici 1400 citoyens de toutes les parties de la France, on avait pour but de les préparer aux fonctions d'instituteur primaire, ou à celle de professeur centraux, ou si l'on voulait seulement les disposer à tenir à leur tour des écoles normales secondaires. »

Le défaut par ailleurs dans la méthode d'enseignement était patent. On y enseignait d'entrée les sciences à un niveau que la grande majorité des élèves ne pouvait pas suivre. On négligeait d'enseigner les techniques d'apprentissage des éléments.

> « Les leçons, plus dirigées vers les hauteurs des sciences que vers l'art d'enseigner les éléments, n'ont pas eu un caractère véritablement normal. »

On retrouve ici le reproche qu'Arbogast, à propos des livres élémentaires, faisait aux savants de ne pas avoir assez œuvré jusque-là pour rendre plus accessible leur science aux néophytes.

> «La raison de cette disette [en bons livres élémentaires], c'est que jusque à présent, les savants d'un mérite éminent ont, presque toujours, préféré la gloire d'élever l'édifice de la science à la place d'en éclairer l'entrée. L'incertitude de voir adopter, pour l'enseignement, les ouvrages qu'ils

[426] Décret du 3 brumaire an III.

427 En cause des raisons économiques; le manque d'élèves; le fort absentéisme des élèves. Romme a dénigré l'institution jugeant qu'elle avait absolument manqué son but. Il ne voyait dans «cette institution aucune unité mais "le charlatanisme organisé. Il demandait sa suppression.

[428] Les critiques s'étaient multipliées à la tribune de la Convention, celles de Lefiot, Romme; Thibault:» L'école normale est un véritable chapitre; la plupart des élèves sont des chanoines; ils ne se rendent point à l'école, et ils peuvent au moins donner pour excuse que la seule où l'on donne les leçons ne peut pas contenir la moitié de leur nombre. Tous les districts n'ayant pas envoyé autant d'élèves qu'il en fallait, on a remplacé ceux qui manquaient par des hommes qui ne vont jamais à l'école, et qui ne seront jamais instituteurs.». Fourcroy demandait à entendre l'opinion du Comité sur le sujet. Le 7 floréal Daunou est intervenu à la Convention.

[429] Daunou - Rapport sur la clôture des cours de l'école normale, dans la séance du 7 floréal an III

> auraient pu composer, paraît n'avoir pas peu contribué à l'éloignement où ils étaient de s'en occuper».[430]

Il conclut cependant sur une note très positive[431], bien que ce ne fût pas là le but principal des promoteurs de l'école normale.

> «Ses leçons, dit-il, ont élevé l'enseignement public au niveau de l'état actuel des connaissances; et cet avantage, qui ne peut jamais paraître indifférent, mérite d'être apprécié, surtout à une époque où il convient de rassembler toutes les lumières et toutes les forces de la philosophie, contre les préjugés qui se réveillent, et contre les superstitions sans cesse renaissantes.»[432]

Au reste Lakanal en jugeant en l'an III qu'il n'y avait pas d'alternative à son plan n'a pas été jusque-là démenti. La discussion à laquelle a assisté Cabanis n'a été qu'un énième avatar de l'impuissance des législateurs à se mettre d'accord sur un plan d'organisation des écoles primaires, tous considérant cependant qu'il fallait partir de la base et non du faîte.

Si Cabanis revient sur un plan d'instruction public qui a été abandonné quelques années plus tôt après avoir été expérimenté, c'est que malgré tout il est à ses yeux le seul à pouvoir apporter des réponses aux besoins de la nation en hommes qualifiés et en nombre suffisant pour remplir les mille et une activités dont la nation a le plus vif besoin. Des hommes qui plus est doivent être vertueux.
Il ne s'agit pas d'augmenter le nombre des savants; sur ce point il n'en manque pas dans le pays. Ce qui manque par contre ce sont des «artisans industrieux, des ouvriers intelligents, de sages et bons citoyens.». Le législateur se doit de les faire naître en foule

> «... le législateur doit chercher, et peut trouver les moyens de les faire naître en foule, mais pour obtenir ce résultat, c'est à dire, pour donner à la masse du peuple le degré de culture désirable, il faut entre elle et les hommes supérieurs une assez grande quantité d'hommes instruits; et pour que la quantité requise de ces derniers puisse se former en plusieurs points et simultanément, il faut que celle des hommes supérieurs qui leur donne l'impulsion ne soit pas trop faible.»[433]

L'un des publics auquel le législateur doit prêter une attention toute particulière est celui des manouvriers. Ceux mêmes qui disposent de très peu de temps pour recevoir un enseignement. Un enseignement par ailleurs qui pour être mené à bien réclame «le plus de perfection, soit dans les livres élémentaires soit dans les méthodes...».

---

[430] L.K.A Arbogast - Rapport et projet de décret sur la composition des livres élémentaires destinés à l'instruction publique. Au nom du Comité d'instruction publique. Imprimerie nationale -

[431] [431] Fabry fait à propos de cette conclusion la remarque suivante: «On sait que le réveil des préjugés n'est autre chose que le retour des ministres de la religion échappés au fer des bourreaux ou aux rigueurs de l'exil; et que les superstitions renaissantes ne signifient que l'ouverture des églises qui n'avaient pas été démolies ou converties en casernes et en écuries.» [Jean Baptiste Fabry - Le génie de la Révolution considéré dans l'éducation, ou Mémoires pour servir à l'histoire de l'instruction publique. Depuis 1789 jusqu'à nos jours. Trois volumes - Paris- 1817 p 142]

[432] Daunou - Rapport sur la clôture des cours de l'école normale, dans la séance du 7 floréal an III

[433] Cabanis - Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 p436.

Afin que les applications dérivant des découvertes de savants: les Lagrange, les Laplace, les Monge, dans les sciences transcendantes, en l'occurrence la physique et la chimie, puissent être utilisées au mieux dans les différentes branches de l'industrie, il faut des hommes instruits: «bons marins, bons constructeurs, bons ingénieurs militaires et civils, et de bons canonniers».

Ces intermédiaires qualifiés péjorativement par certains de demi-savants sont tout le contraire de ce qui en est dit. Ils forment une population d'hommes instruits dans tel ou tel domaine. Cabanis n'hésitent pas à dire d'eux qu'ils sont «partout la véritable force des nations, ce sont eux qui perfectionnent l'industrie, qui vivifient les ateliers, qui rendent les flottes formidables, qui même, placés à la tête des armées, les conduisent à la victoire.».

Cabanis quand il déplore le projet de clôture de l'Ecole polytechnique de Thomas présenté au Conseil des Cinq-Cents le 2 Vendémiaire an VIII, fait peut être indirectement cas de celle en son temps de l'Ecole normale de Paris.

> « C'est une singulière fatalité qu'il ne puisse jamais être question d'instruction public au sein de ce Conseil, sans que de réductions en réductions on vienne à proposer la destruction complète du petit nombre d'établissements que nous conservons encore...»[434]

Cette école qui répond assurément en partie aux besoins du pays tels que Cabanis les esquisse dans son discours *Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique*.

> « Cette école n'est pas seulement une des plus belles institutions du régime républicain, elle est encore le garant du succès et de la gloire de la nation dans plusieurs branches importantes des arts de la guerre et de la paix: il est notoire que chaque année elle forme une quantité considérable d'élèves plus forts que n'avaient besoin de l'être, il y a trente ans, les hommes faits pour aspirer aux places de l'Académie des sciences...» [435]

vii) Considérations de Cabanis sur la police et la surveillance des établissements particuliers et publics.

Le projet de Heurtault-Lamerville prévoit des visites surprises des écoles primaires par des autorités administratives du canton. Elles seront effectuées au rythme d'une fois par trimestre par «le président de l'administration municipale et le commissaire du Directoire près d'elle...». Leur tâche

[434] Cabanis - Lettre aux auteurs de la «Décade philosophique» sur l'école polytechnique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 p 521.
[435] Cabanis - *Lettre aux auteurs de la «Décade philosophique» sur l'école polytechnique* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 p 524

sera de dresser un «procès-verbal précis de l'enseignement de chaque école, et du zèle des instituteurs et des institutrices, et adresseront, dans les dix jours, l'un à l'administration centrale, l'autre au commissaire près d'elle, une copie de ce procès-verbal.»

Cabanis ne trouve rien à redire, cependant il invite à trouver une position moyenne, ni trop, ni trop peu. Si c'est trop c'est un risque «d'enrayer l'élan de la science, peut-être même celui de la liberté», si c'est trop peu c'est dans le laisser faire risquer de «livrer la science aux charlatans et la génération nouvelle, ce précieux espoir de la République, aux préjugés et aux passions incurables de ses ennemis.». Le partisan de cette liberté pleine et entière, après Daunou, est dans ce débat Boulay-de-la-Meurthe qui sous ce chef combat le projet.

> «L'ensemble du projet, et de ses dispositions répressives, coercitives, exclusives, rappellent beaucoup la prétention d'établir un dogme unique, de tout assujettie au même principe.»

La surveillance des établissements doit être la moins assujettissante possible. Il suffit de prendre quelques précautions afin de s'assurer qu'il n'y a pas les déviances que craignaient nombre d'orateurs et auxquelles Cabanis donnait à son tour un écho.

> «Qu'on examine quelles sont les précautions sages et raisonnables pour empêcher que l'instruction ne tourne contre la morale et la république et qu'après cela on abandonne tout à al force des choses, à la concurrence, à la liberté.»

viii) Les livres élémentaires[436].

Heurtault-Lamerville demandait dans son Rapport que le Directoire exécutif puisse décider des méthodes et des livres dont les professeurs feront usage dans leurs leçons. Seuls les ouvrages qui auront son aval seront introduits à l'école. L'instituteur qui n'observerait pas ce point de règlement serait rien moins que destitué.
Ces différents règlements établis dans le Rapport du 22 brumaire an VII amène Boulay-de-la-Meurthe à comparer les instituteurs qui leurs seraient assujettis à des machines à enseigner

> "Ici au contraire, non seulement on vous propose d'asservir les instituteurs, de les payer, mais encore de leur fournir des livres classiques tout faits, afin que leur ressemblance avec des machines enseignantes soit complète sous tous les rapports.»

[436] Cabanis souligne dans la lettre sur la perfectibilité les conséquences sur le plan pédagogique des mauvais livres élémentaires : « […] on sait que le défaut que le défaut de bons livres élémentaires et l'emploi de méthode vicieuses sont les causes principales de ces difficultés sans nombre qui rebutent si souvent les jeunes élèves : de là vient également que ceux même qui s'instruisent le font si mal presque partout, et que la plupart du temps cette instruction imparfaite, bien loin de fortifier et de régler l'esprit, l'énerve ou lui fait prendre mauvaises habitudes qui durent toute la vie, ou dont il vient à bout de se débarrasser que par les plus grands efforts. » [*Lettre sur un passage de la « Décades philosophique » et en général sur la perfectibilité de l'esprit humain* » - Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – p 515]

Cabanis défend le projet, ne trouvant rien à redire au fait que le Directoire puisse choisir les livres élémentaires. Il ne peut en effet concevoir qu'il autorise la diffusion de «livres dont la morale ne serait pas tout à la fois pure et républicaine.».
Il ne trouve par contre pas judicieux que le choix d'un code moral soit laissé au législateur. Il prend l'exemple de la Convention Nationale. Parmi les ouvrages désignés par cette assemblée il n'y en a «à peine que deux ou trois qui puissent être enseignés dans les écoles primaires, qui puissent même être facilement entendus par le commun des instituteurs».

Il fait probablement cas ici des écrits ayant été couronnés au Concours organisé par le comité d'instruction sous la Convention. Il ajoutait en note une appréciation de ces livres élémentaires. Ils sont méritoires quoique insuffisants au regard de ce qui devrait être fait en cette matière.

> «Ces ouvrages sont en général plein de mérite, quelques-uns même sont très méthodiques et très simples: mais la simplicité nécessaire pour les livres de nos petites écoles est bien autre chose que celle dont les hommes instruits sont satisfaits.»[437]

Le conventionnel Arbogast dans son Rapport et projet de décret sur la composition des livres élémentaires destinés à l'instruction publique du 9 pluviôse an II alertait ses collègues sur les graves insuffisances des ouvrages élémentaires utilisés dans les établissements d'enseignement. Tous étaient obsolètes au regard des avancées de la science. Or il y avait urgence à réformer. L'instruction des enfants en pâtissait. Un concours fût décrété art III: «Il sera ouvert un concours [438] pour la composition des livres pour les écoles primaires et secondaires». Les «programmes des différents livres élémentaires» seront établis et rendus publics (article IV). A l'article VI il est dit que «Le comité jugera, entre ces différents écrits qui seront envoyés, ceux qui mériteront sa préférence».

Pour la composition des livres élémentaires destinés en particulier à l'enseignement dans les écoles primaires Arbogast jugeait bon qu'ils le fussent par des hommes ayant déjà enseigné à de jeunes enfants.

> «Pour les ouvrages destinés aux écoles primaires et secondaires, la même raison ne subsiste plus dans tout sa force; pour les bien faire, il faut l'habitude d'enseigner et de mettre les connaissances à la portée des enfants, plutôt que des vues profondes dans les sciences, et comme plusieurs essais dans ce genre ont déjà paru en France, qu'en Allemagne, en Angleterre, et dans d'autres pays, on a travaillé à cette réforme depuis plusieurs années, nous avons cru que le concours pour ces livres était sans inconvénients, qu'il

[437] Cabanis- *Opinion sur un projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 p 443
[438] Arbogaste présente ce projet de concours dans son rapport du 9 pluviôse an II.: «Votre comité a cru devoir vous proposer de charger directement les hommes les plus éclairés, de la composition des ouvrages pour les instituts, et d'ouvrir un concours pour ceux des écoles primaires et secondaires, concours auxquels les étrangers même seront invités de prendre part.» [In L.K.A Arbogast - *Rapport et projet de décret sur la composition des livres élémentaires destinés à l'instruction publique*. au nom du Comité d'instruction publique. Imprimerie nationale - 9 pluviôse an II.

> faisait de grands avantages en nous faisant connaître les méthodes et les détails dont l'expérience a déjà constaté la bonté.»[439]

Lakanal avant même Cabanis avait porté un jugement plutôt mitigé sur la qualité des ouvrages déjà reçus en l'an III.

> «Les ouvrages envoyés jusqu'ici au concours ouvert pour cet objet n'ont pas encore rempli nos vues: en général, les auteurs ne se sont pas contenus dans les limites du travail qui leur était demandé, de telle sorte que ces divers ouvrages n'empiétassent pas les uns sur les autres, qu'il n'en manquât aucun d'utile, et que tous ensemble pussent offrir un système complet d'enseignement national.»[440]

Lakanal oppose deux types d'ouvrages: les élémentaires[441] et les abrégés. Comme exemple d'ouvrage élémentaire, il est à rechercher nous dit Cabanis[442] chez Condorcet. Lakanal cite Condillac443 comme un autre exemple de ces «esprits éminents»444, qui aurait été capables de réaliser une telle prouesse pédagogique.

---

[439] L.K.A Arbogast - *Rapport et projet de décret sur la composition des livres élémentaires destinés à l'instruction publique. Au nom du Comité d'instruction publique*. Imprimerie nationale - 9 pluviôse an II

[440] Lakanal - *Rapport et projet de loi sur l'organisation des écoles primaires, présentés à la convention nationale au nom du comité d'instruction publique* par Lakanal, à la Séance du 7 Brumaire - Imprimerie nationale- Paris - An III.

[441] Lakanal indique à propos des sciences naturelles ce qu'il entend par un livre élémentaire: « Ce livre plus difficile à rédiger qu'il ne paraît d'abord, soit parce qu'il l'est toujours beaucoup de rédiger un livre vraiment élémentaire, soit parce que celui-ci exige une réunion de connaissances qu'on ne rencontre pas facilement, devrait comprendre, non seulement des notions exactes de tous les êtres qui composent l'univers, la description de leurs organes, al détermination des caractères qui les différencient, mais encore l'ensemble des lois qui les régissent. Ce ne serait point assez pour la perfection de cet ouvrage de réunir les connaissances aussi variées, il serait encore important qu'elles fussent présentées dans l'ordre le plus propre à les graver dans l'esprit de la jeunesse, avec une précision qui ne rendît par leur étude trop fatigante, avec une simplicité qui mît à la portée des esprits les plus ordinaires les principes et les observations d'où découlent les plus importantes vérités. Jusqu'à présent on ne connaît aucun ouvrage français qui porte ces caractères: on a quelques bons traités sur plusieurs classes d'histoire naturelle, mais aucun qui convienne à l'instruction de la jeunesse, et jamais cette science n'a été réduite à un cours élémentaire et complet.» [In Lakanal *Rapport sur les Livres élémentaires présentés au concours ouvert par la loi du 9 pluviôse an II*. Séance du 14 brumaire an IV p28]

[442] Dans la lettre sur la perfectibilité humaine Cabanis indique les règles qui doivent présider à la confection de ces livres élémentaires : « Or si le perfectionnement des idées dépend de celui de l'instruction, le perfectionnement de l'instruction dépend à son tour de celui des méthodes. Ce sont les méthodes qui nous apprennent à classer les objets de nos recherches, à les disposer dans la place et sous le point de vue le plus favorable à leur analyse ; ce sont elles qui nous apprennent à réduire et mettre en ordre nos idées ; c'est d'elles seules en un mot que nous devons attendre de bons livres élémentaires, dans toutes les parties des sciences et des arts. » [in *Lettre sur un passage de la « Décades philosophique » et en général sur la perfectibilité de l'esprit humain* » - Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – p 515]

[443] Cependant dans le Rapport sur les Livres élémentaires présentés au concours ouvert par la loi du 9 pluviôse an II. Séance du 14 brumaire an IV Lakanal considère que «Plusieurs savants du premier ordre, les penseurs les plus exercés, ont souvent entrepris cette tâche pénible; mais des grammaires à l'usage des penseurs ne pouvaient être propres aux écoles primaires. Locke et Condillac n'ont travaillé que pour les maîtres, et l'élève qui leur prête une oreille attentive doit déjà presque tout à ses études et à la nature.». Mais à défaut d'un écrit de Condillac qui puisse s'adresser aux enfants des écoles primaires, celui-ci a inspiré des auteurs dont les écrits étaient mieux adaptés à ce public. Le jury a ainsi distingué un ouvrage intitulé Notions élémentaires sur la grammaire française, pas un prisonnier français sur les bords du Danube: «L'auteur est pénétré des principes de Condillac; ses exemple sont choisis avec goût, et n'ont point la trivialité que l'on peut quelquefois reprocher à ces sortes d'écrits.»

> «Les citoyens qui ont travaillé pour ce concours ont généralement confondu deux objets très différents, des élémentaires avec des abrégés. Resserrer, coarcter un long ouvrage, c'est l'abréger; présenter les premiers termes et en quelque sorte la matrice d'une science, c'est l'élémenter; il est facile de faire un abrégé de Mezeray, tandis qu'il faudrait un Condillac pour faire des éléments d'histoire. Ainsi l'abrégé, c'est précisément l'opposé de l'élémentaire; et c'est cette confusion de deux idées très distinctes qui a rendu inutiles pour l'instruction les travaux d'un très grand nombre d'hommes estimables, qui se sont livrés, en exécution de vos décrets, à la composition des livres élémentaires.» [445]

Arbogast était tout à fait convaincu de la nécessité de confier à des hommes éminents la composition de livres élémentaires. Mais ces ouvrages étaient destinés aux instituts. Il redoutait en effet que ces savants puissent refuser de composer des livres élémentaires pour les enfants du primaire.

> «... je dis les premiers savants; car il n'y a que les hommes supérieurs dans une science, dans un art, ceux qui en ont sondé toutes les profondeurs, ceux qui en ont reculé les bornes, qui soient capables de faire des éléments où il n'y ait rien de plus à désirer; parce qu'eux seuls peuvent, leur donner la précision, la clarté et la netteté nécessaires, et extraire de tout l'ensemble de la science les idées fondamentales, et les théories qui doivent entrer dans des éléments servant d'introduction à toutes les branches connues de la science elle-même.» [446]

Les instituteurs par contre pourraient largement en bénéficier.

> «Car un bon ouvrage, qui sert de base aux leçons, un homme à talents, quand même il ne serait pas profond dans toutes les branches de la science ou de l'art qu'il doit enseigner, acquerra bientôt ce qui peut lui manquer encore. N'étant pas obligé de composer des cahiers, il consacre à se perfectionner, dans la partie à laquelle il se voue, le temps qu'il aurait employé à compiler des écrits médiocres ou plein d'erreurs.» [447]

Lakanal dans son *Rapport du 3 brumaire an III sur les écoles primaires* fait le constat qu'à ce jour ce but n'avait toujours pas été atteint. Un concours avait été organisé afin d'encourager l'élaboration de livres élémentaires ou autres manuels «capables de guider les instituteurs».

> «Les ouvrages envoyés jusqu'ici au concours ouvert pour cet objet n'ont pas encore rempli nos vues: en général, les auteurs ne se sont pas contenus dans

---

[444] Ces mêmes esprits éminents auxquels Arbogast fait appel: [in L.K.A Arbogast - Rapport et projet de décret sur la composition des livres élémentaires destinés à l'instruction publique. au nom du Comité d'instruction publique. Imprimerie nationale - 179... p 4]

[445] Lakanal - Rapport et projet de loi sur l'organisation des écoles primaires, présentés à la convention nationale au nom du comité d'instruction publique par Lakanal, à la Séance du 7 Brumaire - Imprimerie nationale- Paris - An III.

[446] L.K.A Arbogast - Rapport et projet de décret sur la composition des livres élémentaires destinés à l'instruction publique. Au nom du Comité d'instruction publique. Imprimerie nationale -9 pluviôse an II. p 4

[447] L.K.A Arbogast - *Rapport et projet de décret sur la composition des livres élémentaires destinés à l'instruction publique*. Au nom du Comité d'instruction publique. Imprimerie nationale -9 pluviôse an II. p 4

> les limites du travail qui leur était demandé, de telle sorte que ces divers ouvrages n'empiétassent pas les uns sur les autres, qu'il n'en manquât aucun d'utile, et que tous ensemble pussent offrir un système complet d'enseignement national.»[448]

Le même Lakanal était globalement, toute chose égale par ailleurs, plus positif quand il a rendu compte un an plus tard des résultats de ce Concours dans son Rapport sur les Livres élémentaires présentés au concours ouvert par la loi du 9 pluviôse an II. Séance du 14 brumaire an IV. Il précisait les critères que devaient satisfaire ces travaux pour être retenus par le jury

> «Nous ne parlerons que de ceux que le jury a regardés comme bons, et par ce mot nous entendons ceux qui réunissent la solidité des principes, la justesse des observations, la clarté ainsi que la pureté du style, et le mérite d'être à la portée de tous les lecteurs que ces ouvrages intéressent, et ils intéressent tous les pères, toutes les mères, et le monde d'auxiliaires qu'ils s'associent.»[449]

Le jury avait, parmi les ouvrages reçus, distingués dix classes (l'éducation physique, la lecture, l'écriture, la morale, la géographie, l'agriculture...) la cinquième classe avait pour objet: l*es instructions sur les premières règles d'arithmétique et de géométrie pratique, sur les nouvelles mesures et leurs rapports aux anciennes*. A propos de ces ouvrages Lakanal portait un jugement plus que mitigé [450]:

> «Plusieurs des ouvrages présentés sur cette matière, sont très longs et très diffus; d'autres sont incomplets ou trop peu élémentaires; enfin quelques uns sont peu rigoureux, et peu propres à accoutumer l'esprit des enfants à l'exactitude du raisonnement.»[451]

---

[448] Lakanal - *Rapport et projet de loi sur l'organisation des écoles primaires, présentés à la convention nationale au nom du comité d'instruction publique* par Lakanal, à la Séance du 7 Brumaire - Imprimerie nationale- Paris - An III.

449 Lakanal - *Rapport sur les Livres élémentaires présentés au concours ouvert par la loi du 9 pluviôse an II.* Séance du 14 brumaire an IV

[450] On est loin des recommandations d'Arbogast qui promouvait la méthode analytique. Méthode qui avait une valeur tout autant heuristique que pédagogique. «La méthode analytique doit donc régner partout dans les éléments bien faits. Jamais on ne doit y offrir une seule idée, une seule dénomination sans que l'analyse ait préparé à la rendre exacte et précise. Jamais on ne doit présenter aucun résultat qui ne dérive d'une analyse précédente. Gardons nous de cette méthode ténébreuse qui a régné dans la plupart des livres enseignés, de ces principes abstraits qui ont égaré jusqu'à présent, de ces idées vagues et générales qu'on trop souvent réalisées, quoiqu'elles n'existent pas dans la nature... Offrons donc l'analyse partout, dans les ouvrages destinés à l'instruction, dans les explications que les instituteurs donneront, et faisons en contracter l'habitude aux jeunes gens...» On peut le rapprocher de l'écrit de Cabanis. « Car une science a des fondements inébranlables, lorsque toutes les déductions en peuvent être rapportées à des principes simples, fixes et clairs : elle est complète, lorsque les recherches et l'analyse ont invariablement déterminé dans ces mêmes principes, tout ce qui peut être soumis à nos moyens de connaître. » (Cabanis- Rapports du physique et du moral – p 515)L.K.A Arbogast - *Rapport et projet de décret sur la composition des livres élémentaires destinés à l'instruction publique*. Au nom du Comité d'instruction publique. Imprimerie nationale -9 pluviôse an II. p 11

451 Lakanal - *Rapport sur les Livres élémentaires présentés au concours ouvert par la loi du 9 pluviôse an II.* Séance du 14 brumaire an IV p 22

Cabanis n'était pas pour sa part, comme on l'a vu, convaincu de la qualité de ces ouvrages, et même les meilleurs d'entre eux n'étaient pas propres à l'enseignement d'enfants en primaire. Seuls à ses yeux les «esprits éminents» pouvaient parvenir à composer de tels ouvrages, Condorcet en était l'exemple. Il avait commencé à composer un ouvrage élémentaire de calcul. C'est réellement à ces esprits éminents qu'il fallait s'en remettre. L'expérience le confirmait, les résultats du concours étaient décevants, on ne pouvait confier la composition de ces ouvrages élémentaires destinés aux élèves des classes primaires à d'autres qu'à des savants.

> «Condorcet avait commencé un grand travail dans la vue d'élémenter et de simplifier les notions: la manière dont il a réussi pour les principes fondamentaux du calcul, prouve qu'il aurait pu mettre en effet les autres parties également à la portée des intelligences les plus communes.»[452]

ix) Les émoluments des enseignants.

- Les émoluments des instituteurs sont précisés au Titre IV. Ils seront soit logés dans des maisons nationales (presbytères ou églises), soit bénéficierons d'indemnités de logement dont le montant sera indexé sur le nombre d'habitants de la ville dans laquelle ils exerceront. Il lui sera versé également «un traitement fixe et égal à l'indemnité de son logement...». Par ailleurs ils bénéficieront d'une rétribution qu'il incombera aux parents d'élèves de leur payer mensuellement «qui ne pourra être moins de vingt centimes, ni excéder un franc.». Au reste cette rétribution sera due que l'enfant fréquente ou non l'école.

Pour Cabanis il faudrait que ces émoluments ne soient ni trop bas, ni trop hauts[453]. Trop bas selon l'avis de certains orateurs, ils dissuaderaient les éventuels candidats dans un temps où le besoin en instituteurs est très grand. Trop élevés, comme le recommandaient d'autres orateurs, parce qu'il était urgent d'ouvrir des écoles, et qu'il fallait donc multiplier les instituteurs, cela entraînerait à coup sur .des dépenses rédhibitoires pour l'état.
Il s'oppose à l'idée[454] de Boulay-de-la-Meurthe, ces temps d'instabilité sociale et politique tout au moins n'y autorisent pas, à ce que les enseignants tiennent la plus grosse part de leurs émoluments des parents, et pour beaucoup des plus riches. [455]

---

[452] Cabanis - *Opinion sur un projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 p443 note 1

[453] En plus des écoles primaires, il y aurait des écoles primaires renforcées. On y enseignerait plus de matières que dans le primaire «simple». Il y aurait là une conséquence pour les enseignants des écoles primaires: «l'objet très resserré de cet enseignement [éléments d'arithmétique, lire, écrire, morale] fait qu'on peut rabaisser beaucoup le traitement des instituteurs. Plusieurs de nos collègues on trouvé celui qui est proposé par les commissaires tout à fait insuffisant; il en est un cependant qui pense le contraire, et qui semble craindre les intriques qu'on ourdira pour obtenir ces places; qu'il se rassure; on n'ourdira point d'intrigues. Un simple teneur de livres chez un marchand de toile, est mieux payé, son travail est surtout moins pénible et moins dégoûtant.» [in Cabanis - *Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 p443 note3]

454Sur ce point Condorcet demandait que «Les maîtres [aient] des appointements sur le trésor public, et non des honoraires payés par leurs élèves.»

> «...des instituteurs salariés par eux manqueraient rarement de s'associer à leurs intérêts, de flatter leurs préjugés et leurs passions; et à la longue l'esprit public n'y gagnerait assurément pas beaucoup.»[456]

D) Organisation sociopolitique: La constitution de l'an VIII.

Cabanis est l'auteur de deux textes sur l'organisation sociale et politique de la nation: Quelques considérations sur l'organisation sociale en général et particulièrement sur la nouvelle constitution et le Discours prononcé par Cabanis à la suite du rapport de la commission des sept séances extraordinaires du 19 brumaire An VIII.

C'est le jour suivant la Proclamation des Consuls de la République en date du 24 frimaire an VIII présentant au reste très succinctement la nouvelle constitution aux français, qu'il est ordonné par la commission, dans sa séance du 25 frimaires, que le texte de Cabanis *Quelques considérations sur l'organisation sociale en général et particulièrement sur la nouvelle constitution* soit imprimé.

Ce texte est précédé d'un avertissement qui vaut tout à la fois comme une justification, une disculpation, une réponse à la calomnie, un rassurement, une mise en garde, un plaidoyer pour l'unité.

-1) Justification.

Il était devenu nécessaire de renverser nous dit Cabanis un système « absurde et cruel qui conduisait rapidement la République à sa ruine inévitable, et qui ne pouvait manquer de dévorer bientôt ses propres apôtres et ses défenseurs ». Le *Discours prononcé par Cabanis à la suite du rapport de la commission des sept séances extraordinaires du 19 brumaire An VIII* se veut être la justification d'un changement de régime politique. Il le conclut

> « Je me résume. Il est impossible que la Constitution de l'An III, telle qu'elle est, n'entraîne point très rapidement la ruine de la liberté, et notre état actuel la dissolution de la nation française elle-même. Il est donc indispensable de faire des changements à cette constitution. Or, ces changements ne peuvent être faits et la réorganisation exécutée, qu'au moyen d'un gouvernement provisoire, et celui que

[455] Il va dans le sens de ce que propose le Rapport du 22 brumaire de l'an VII de Heurtault-Lamerville sur les écoles primaires en matière d'émolument des enseignants. Dans le préambule au projet de loi Heurtault-Lamerville conclut que«toutes ces sommes réunies ne composeront pas un traitement considérable aux instituteurs. Un temps viendra où il pourra être augmenté.» [In Rapport fait au Conseil des Cinq-Cents par Heurtault-Lamerville p 9-10

[456] Cabanis - *Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 -p432

> votre commission vous propose me paraît non seulement le meilleur, mais encore le seul possible dans les circonstances où nous nous trouvons. »[457]

Un gouvernement fort doit être établi qui puisse, ainsi doté, mettre un terme final à la Révolution. Chacun pourra alors trouver paix et bonheur. C'est là en substance l'affirmation conclusive de la proclamation des Consuls de la République en date du 24 frimaire an VIII, mais signée par le seul Bonaparte :

> « Citoyens, la Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée : elle est finie. »

- 2)Disculpation.

Il affirme que le patriotisme, la probité, la mansuétude[458], des protagonistes de ce changement est indiscutable, et alors écrit-il si seulement un tel état d'esprit avait régné dans les mouvements révolutionnaires précédent:

> « Ils n'auraient pas toujours été suivis de réactions et de révolutions nouvelles. »

Peut-être Cabanis prenait-il la peine en précisant ce point d'écarter les préventions d'un Rousseau qui pensait, nous rapporte Roederer, que « les gouvernements établis en temps d'orage détruisent l'Etat ».

> « Les usurpateurs, dit-il, amènent ou choisissent toujours les temps de trouble pour faire passer, à la faveur de l'effroi public, des lois destructives que le peuple n'adopterait jamais de sang-froid. Le choix du moment de l'institution est un des caractères les plus sûrs par lesquels on peut distinguer l'œuvre du législateur d'avec celle du tyran. »[459]

-3) Réponse à la calomnie.

Si les intentions de ses hommes sont vertueuses alors ceux qui les décrient ne font rien d'autre que les calomnier. Il ne fait pas cas de mal-pensants français, et on ne peut douter qu'il y en ait eu, mais principalement des anglais, des journalistes et dans le même élan de leur gouvernement. Il est vrai que la presse française était possiblement bridée, et de fait condamnée au silence. Il avait voté en tant que député du Conseil des Cinq-Cents une loi liberticide sur la presse. Soucieux de réunir les

---

457 Cabanis - Discours prononcé par Cabanis à la suite du rapport de la commission des sept séances extraordinaires du 19 brumaire An VIII - Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 456

458 « que ces agitations soient terminées pour toujours, mais que les effets en soient réparés, autant du moins que cela est encore possible », « Que les erreurs s'oublient »

459 Œuvres du Comte P.L Roederer- publié par son fils le Baron A. M. Roederer – Tome huitième – Paris 1857 – p 262

français, il était on peut le penser raisonnable de chercher les calomniateurs à l'étranger, et pourquoi pas les anglais[460].

-4) Un rassurement.

Rassurement tout à la fois sur la faisabilité d'une constitution autorisant un pouvoir fort assurant sécurité des personnes et liberté publique, sur la réalisation effective de ce plan même si le temps pour le réaliser a paru fort court ce qui pouvait faire douter de la solidité de l'entreprise, sur sa révisibilité, sur sa lisibilité.

Sa faisabilité :

La Constitution de l'an VIII repose sur les mêmes principes[461] que celle de l'an III[462]. Mais à sa différence en promulguant un gouvernement fort et en améliorant la représentativité elle garantit les libertés publiques, ou encore la sécurité des personnes et des biens, qui avaient été fortement chahutées sous les gouvernements directoriaux.

> « La Constitution de l'an III n'ayant presque fait qu'indiquer des principes, il restait à créer un système de lois organiques qui pût les réaliser ».[463]

C'est ce que les Consuls de la République soulignent dans leur Proclamation : « La Constitution est fondée sur les vrais principes du Gouvernement représentatif, sur les droits sacrés de la propriété, de l'égalité, de la liberté » Voilà pour les principes, En ce qui concerne les lois organiques – « Les

---

460 : « C'est ainsi que les journalistes anglais, ceux même qui écrivent sous la dictée des partis se disant libres, ont jugé des journées du 18 et 19, rien n'est plus naturel. Accoutumés à ne voir dans les hommes publics d'Angleterre, que machiavélisme et corruption, comment leur orgueil consentirait-il à reconnaître de grandes vertus civiques dans ceux d'un pays ennemi ? Mais nous devrions du moins leur laisser cette manière de juger ou de sentir ; elle leur fait peu d'honneur ; elle n'en fait surtout pas à leur gouvernement. » (in Cabanis - *Quelques considérations sur l'organisation sociale en général et particulièrement sur la nouvelle constitution* – Tome 2 – Œuvres philosophiques de Cabanis – Edition Lehec et Cazeneuve – Paris – Puf – 1956 – p 461 note 1)

461 « Voilà ce que nous a dit le chef de l'Etat, le 24 frimaire an VIII dans une proclamation franche, courte, énergique, comme tout ce qui sort de sa plume : « La Constitution est fondée sur les vrais principes du gouvernement représentatif, sur les droits sacrés de la propriété, de l'égalité, de la liberté. Les pouvoirs qu'elle institue seront forts et stables. La Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée : elle est finie- Signé Bonaparte. » (in Œuvres du Comte P.L Roederer- publié par son fils le Baron A. M. Roederer – Tome cinquième – Paris 1857 – p 510).

462 La constitution de l'An III comportait 377 articles alors que celle de l'An VIII n'en comportait que 95. Par là même la première donnait plus de détails, on comptait rien moins que 14 titres contre 6 dans celle de l'an VIII. Le titre relatif au pouvoir exécutif portait cet intitulé en l'an III et « gouvernement » dans la suivante, la première comptait pour ce titre 41 articles contre 20 dans la seconde etc… Autre exemple à propos cette fois-ci du pouvoir législatif, même intitulé, on comptait sur ce sujet 13 articles en l'an VIII et pas moins de 87 en l'An III. Les libellés des articles étaient plus généraux, plus abstraits, moins précis. Les constitutionnalistes de l'an VIII suivait en cela l'aphorisme de Sieyès : « une constitution doit être courte et obscure ».

463 Cabanis - *Quelques considérations sur l'organisation sociale en général et particulièrement sur la nouvelle constitution* – Tome 2 – Œuvres philosophiques de Cabanis – Edition Lehec et Cazeneuve – Paris – Puf – 1956- p460.

pouvoirs qu'elle institue seront forts et stables, tels qu'ils doivent être pour garantir les droits des citoyens et les intérêts de l'Etat. »

Dans son intervention du 19 brumaire devant le Conseil des cinq-Cents, il s'était voulu rassurant alors que rien n'était encore fait :

> « Mais au reste, nous allons tous, tous individuellement, concourir à l'affermissement définitif du système républicain ; répandus parmi le peuple français, nous irons y porter l'heureuse certitude que la nation va bientôt jouit enfin du prix de tant d'efforts généreux, et qu'une paix glorieuse et durable va bientôt enrichir de tous ses dons, le règne de la liberté. »[464]

La tâche n'avait pas été facile, au reste le temps pressait, il avait fallu nous dit Cabanis

> « Ecarter les obstacles qui s'opposaient à l'organisation complète et solide d'un gouvernement capable de protéger efficacement les citoyens, sans pouvoir attenter à la liberté publique. »[465]

Ces obstacles il les avait inventoriés, tout au moins certains d'entre eux, deux mois avant la proclamation des Consuls, dans son discours du 19 brumaire[466].

> « Qu'on réponde franchement : est-il possible, en effet, de jouir d'une liberté véritable, d'une sécurité constante, fondée sur la force des lois et sur l'action toujours mesurée des pouvoirs protecteurs, dans une pays où les élections annuelles mettent le peuple en état de fièvre au moins six mois sur les douze ; où la proportion des nouveaux législateurs nommés chaque année est telle que, suivant tous els calculs, leur arrivée doit faire presque nécessairement changer de majorité ; où par conséquent, la législation n'a rien de fixe, où le pouvoir exécutif à tous les moyens d'usurper, mais manque presque toujours de force pour gouverner, et maintenir la paix dans l'Etat ; où l'administration la plus compliquée qui fut jamais, coûte des sommes immenses au peuple, et cela seulement pour embarrasser l'action des lois, pour fatiguer les citoyens de vaines formalités ; où le système judiciaire forme une espèce d'Etat dans l'Etat, et peut à chaque instant menacer la liberté publique, sans que les jugements en soient eux-mêmes plus indépendants ; en un

---

[464] Cabanis - Discours prononcé par Cabanis à la suite du rapport de la commission des sept séances extraordinaires du 19 brumaire An VIII - Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 456

[465] Cabanis - *Quelques considérations sur l'organisation sociale en général et particulièrement sur la nouvelle constitution* – Tome 2 – Œuvres philosophiques de Cabanis – Edition Lehec et Cazeneuve – Paris – Puf – 1956 – p 460.

[466] A Thiers dans son Histoire du Consulat écrit ceci sur la République directoriale : « Et cependant elle n'avait présenté qu'une désolante confusion : moins de cruauté, mais plus d'anarchie, tel avait les caractères du nouveau gouvernement. On ne guillotinait pas, on déportait. On n'obligeait point à recevoir les assignats sous peine de mort, mais on ne payait personne. Nos soldats, sans armes et sans pain, étaient vaincus au lieu d'être victorieux. A la Terreur avait succédé un malaise intolérable. Et comme la faiblesse a aussi ses emportements, cette république modérée d'intention avait fini par deux mesures tout à fait tyranniques, l'emprunt forcé progressif, et la loi des otages. Cette dernière mesure surtout, quoiqu'elle n'eût rien de sanguinaire, était l'une des vexations les plus odieuses inventées par la cruelle et féconde imagination des partis. » [in A. Thiers- Histoire du Consulat- Paris – 1865 – p 15-16

> mot, où toutes les causes qui produisent tout à la fois l'arbitraire et l'agitation menacent toujours le peuple et de la tyrannie et du bouleversement ? »[467]

Quand Cabanis s'interroge sur la faisabilité de ce tout qui consiste à « jouir d'une liberté véritable, d'une sécurité constante, fondée sur la force des lois et sur l'action toujours mesurée des pouvoirs protecteurs », Pierre Daunou en particulier, l'un des rédacteurs de la Constitution de l'an VIII, répond.

> « Du reste, je suis persuadé que l'écrivain qui réussirait un jour à traiter comme il convient le sujet que je vais étudier, contribuerait à l'affermissement de l'autorité suprême, autant qu'aux sûretés individuelles des gouvernés ; car en la montrant revêtue de ses plus augustes caractères, en l'étendant de toutes parts jusqu'aux points où elle commencerait d'être agressive et malfaitrice, en ne lui refusant que des excursions périlleuses au-delà d'une si vaste sphère, il assurerait à toutes les lois et à toutes les ordonnances qui n'en sortiraient point, cette obéissance parfaite et ce respect inviolable, qui sont les gages de la tranquillité et du bonheur de l'état social. »[468]

Cette solution politique est nécessaire au bien de tous et en particulier à la survie de l'état. Cabanis le dit haut et fort à ses collègues députés au Cinq-Cents au cours de la séance du 19 brumaire

> « Que si au contraire vous veniez à méconnaître notre situation, si vous persistez à laisser les choses rouler au hasard, dans cet état d'incertitude et de désordre qui nous conduit si rapidement à notre perte, la République et la liberté ne périraient pas seule, je le répète ; vous péririez tous avec elle, tous infailliblement, tous couverts du mépris et de l'exécration des siècles. »[469]

C'est une vérité que partageait Daunou qui lui aussi était confiant dans les suites qui seraient données. C'était une affaire de survie, donc pas d'autres choix pour une puissance que de se faire protectrice des biens et des personnes, et d'assurer également les libertés publiques:

> « Il y a déjà longtemps que la puissance est assez éclairée pour sentir que si elle n'arrêtait pas le cours des violences exercées contre les personnes et contre les propriétés, elle finirait par en être elle-même la victime. Ainsi, hors les cas bien rares où de faux calculs la disposent à s'en rendre complice, son propre intérêt l'entraîne à tel point à y mettre tous les obstacles qui sont à sa disposition, qu'en général il y aurait de l'injustice à lui reprocher l'inefficacité de quelques-uns de ses efforts. »[470]

---

[467] Cabanis - Discours prononcé par Cabanis à la suite du rapport de la commission des sept séances extraordinaires du 19 brumaire An VIII - Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 453

[468] Pierre Daunou – *Essai sur les garanties individuelles que réclame l'état actuel de la société* – Quatrième édition – Liège- 1827 – p6-7

[469] Cabanis - *Discours prononcé par Cabanis à la suite du rapport de la commission des sept séances extraordinaires du 19 brumaire An VIII* - Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 455

[470] Pierre Daunou – *Essai sur les garanties individuelles que réclame l'état actuel de la société* – Quatrième édition – Liège- 1827 – p 2-3

5) Sa recevabilité.

Cabanis se veut également rassurant en donnant les raisons claires de penser que ce plan constitutionnel, produit en peu de temps, ne relevait en rien de l'improvisation. Il avait été mûri. C'était un ouvrage collégial. Il a jugé bon, sans rentrer dans les minutes des discussions qui ont présidé à son érection, de donner quelques repères des différentes étapes de sa conception.
Le plan du sage Sieyès, « le système de constitution… existe depuis longtemps », n'a pas été retenu en l'état. Sieyès lui-même et Bonaparte « se sont efforcés d'en approprier toutes les parties à l'état actuel des choses, aux besoins particuliers du moment. ». Toujours d'après Cabanis, les représentants du peuple rassemblés en deux sections[471] ont également participé à son élaboration à la faveur de discussions avec les trois Consuls. Il en a résulté d'autres modifications. In fine on avait tout lieu de penser que cette collaboration du théoricien et des praticiens était propice à l'établissement d'une constitution bien adaptée aux besoins du pays. Cabanis s'en explique.

> « Si les législateurs des nations n'avaient que la connaissance, en quelque sorte individuelle de la nature humaine, sans avoir vu les hommes agir en grande masses, sans avoir suivi le développement de leurs passions mises en contact, de leurs intérêts mis aux prises, de leurs préjugés et de leurs extravagances, croissant, avec les masses elles-mêmes, dans une progression toujours accélérée, en un mot, s'ils ne connaissaient que l'homme, et non les peuples, les gouvernements, leurs révolutions, comment pourraient-ils se défendre d'être séduits par quelque vue hypothétique que l'expérience ne tarderait pas à désavouer ? Et au lieu d'organiser une machine animée et vivante dans toutes ses parties, n'est-il pas probable qu'ils feraient plutôt une de ces machines de cabinet dont on peut admirer le travail, mais qui n'exécutent aucun mouvement ? »[472]

Garat devant le Conseil des Anciens se veut également rassurant et donne à cette fin des raisons, très proches de celles de Cabanis, qui attestent du sérieux de l'élaboration de ce texte, loin donc d'un bâclage.

> « Dans notre grande et terrible révolution, le bien et le mal tout a été phénomène ; et le phénomène dont l'Europe et la postérité seront les plus étonnées, peut-être, c'est la rapidité de la conception et de la publication du nouveau pacte social que vous donnez à la France ; mais cette rapidité même, loin de diminuer la confiance de la nation, doit l'accroître ; elle annonce que vous n'avez fait que recueillir et rédiger des vérités universellement et profondément senties, des vérités démontrées,

---

[471] « Chacune d'elles avait nommé une section chargée de préparer le travail et composée de quelques uns de ses membres ; ce furent pour les Cinq-Cents : Boulay de la Meurthe, Lucien Bonaparte, Chazal, Daunou, Marie Joseph Chénier, Cabanis et Chabaud-Latour ; pour les Anciens, Garat, Laussat, Lemercier, Lenoir-Laroche et Régnier. Ces élaborateurs ne voulurent pas se mettre à l'œuvre avant d'avoir consulté l'oracle et interrogé Sieyès. » in Albert Vandal – L'avènement de Bonaparte – La genèse du Consulat, Brumaire, la Constitution de l'an VIII – Librairie Plon - Paris – 1911. P 493

[472] Cabanis – Quelques considérations sur l'organisation sociale en générale et particulièrement sur la nouvelle constitution – Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 465

[472] A Thiers : Histoire du Consulat – Paris 1865 – p35

> non par des preuves logiques, qu'il faut toujours débattre, mais par l'expérience de dix années d'orages et de ravages qu'il suffit de rappeler. »[473]

Que ce soit Cabanis ou Garat, tous deux insistent plus que l'élaboration théorique sur l'importance de l'expérience dans l'érection de la Constitution. A en croire Cabanis on n'a le sentiment que les choses se sont passées paisiblement et constructivement entre hommes de bonne volonté. Ce qu'elle fut probablement à quelques nuances près.

> « Ce système est le fruit de profondes méditations. Concerté dans ces dernières crises entre deux hommes de génie, dont la France regarde, particulièrement depuis deux mois, le patriotisme et la gloire comme de très sûrs garants de sa liberté, ils se sont efforcés d'en approprier toutes les parties à l'état actuel des choses, aux besoins particuliers du moment. »[474]

Or les choses n'ont pas été si simples entre le théoricien Sieyès et l'ambitieux praticien Bonaparte. Au départ, au lendemain des 18 et 19 brumaire, les rôles entre les deux hommes avaient été fixés ainsi : Sieyès se chargerait de la rédaction de la nouvelle constitution, à Bonaparte il reviendrait de gouverner. Sieyès était tout désigné pour ce travail, la chose semblait entendue par tous[475].

> « […] il était universellement admis que M Sieyès devait être l'auteur de la nouvelle Constitution ; on l'espérait, on le disait : on prétendait qu'il en possédait une, longuement méditée, que c'était une œuvre profonde, admirable […] »[476]

La Constitution devait être composée par un sage, ce rôle incombait donc à Sieyès. Or le reproche fait à Sieyès, au premier chef par Bonaparte, était de ne pas être assez tourné vers la pratique[477]. Des

---

[473] Garat - Discours prononcé par Garat membre de la commission du Conseil des Anciens, après la lecture de la résolution sur la présentation au peuple des nouvelles lois fondamentales de la république, dans la séance du 23 frimaire an VIII – Moniteur, n° 86, An VIII, 1799-

[474] Cabanis – Quelques considérations sur l'organisation sociale en générale et particulièrement sur la nouvelle constitution – Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 461

[475] Boulay de la Meurthe un proche de Sieyès, qui partageait cette croyance, l'ayant questionné à ce sujet, nuance un peu cette affirmation. A défaut d'une œuvre achevée, couchée sur le papier, il avait cependant médité la chose, à tel point qu'il a pu la dicter quasiment d'une seule traite à Boulay de la Meurthe, qui s'était improvisé secrétaire pour l'occasion. Ils mirent une dizaine de jours à rédiger la Constitution pensée par Sieyès[475].
« J'ai lieu de croire, et c'est l'opinion générale, que vous avez une constitution toute prête : il faut la produire, la discuter et l'adopter. Il n'y a pas de temps à perdre, on compte généralement sur vous. – « J'ai bien quelques idées dans la tête » me répondit-il, « mais rien n'est écrit, et je n'ai ni le temps ni la patience de les rédiger. – « Eh bien ! » lui répliquai-je, « si vous voulez, je vous servirai de secrétaire, et vous dicterez vos idées. » (in Boulay de la Meurthe – Théorie constitutionnelle de Sieyès – Constitution de l'An VIII – Extraits des Mémoires inédits – Paris – 1836 – p 4)

[476] A Thiers : Histoire du Consulat – Paris 1865 – p 16

[477] Cabanis qui ne méconnaît nullement l'importance de la pratique, il le dit très clairement dans son écrit, reconnaît malgré tout un mérite insigne au théoricien Sieyès : « Quoi qu'il en soit, elle est sans doute susceptible d'objection : mais il est impossible de ne pas reconnaître dans sa *pensée-mère* l'empreinte de la création et du génie. » (in Cabanis - *Quelques considérations sur l'organisation sociale en générale et particulièrement sur la nouvelle constitution* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 489.)

commentateurs et en particulier A. Vandal[478], l'ont souligné. Il en est de même de A. Thiers qui insiste tout particulièrement sur ce point.

> « Il y avait toutefois un rôle qu'on assignait généralement à M Sieyès, c'était de préparer la nouvelle Constitution, que les consuls provisoires étaient chargés de rédiger, et de proposer à la France dans un délai prochain. On était encore un peu imbu à cette époque des idées du dix-huitième siècle ; on croyait moins, mais on croyait trop encore, que les institutions humaines pouvaient être un pur ouvrage de l'esprit, et que la constitution d'un peuple pouvait sortir toute faite de la tête d'un législateur. Assurément, si la Révolution française avait dû avoir un Solon ou un Lycurgue, M Sieyès était digne de l'être ; mais il n'y qu'un véritable législateur dans les temps modernes, c'est l'expérience. »[479]

Destutt de Tracy dans ses *Commentaires à l'Esprit des lois de Montesquieu* a développé cette question sur qui est le plus à même, d'une personne ou d'un groupe, dans une nation d'élaborer la Constitution.

> « Mais enfin supposons qu'une nation nombreuse et éclairée soit décidément lasse de sa constitution, ou plutôt lasse de ne pas en avoir de bien déterminée, ce qui est le cas le plus ordinaire ; et cherchons ce qu'elle doit faire pour s'en donner une, en suivant les lumières de la simple raison.
>
> Il me paraît manifeste qu'elle ne saurait prendre qu'un des trois partis suivants : ou de charger les autorités qui le gouvernent de s'arranger entre elles, de reconnaître réciproquement leur étendue et leurs limites, et de déterminer nettement leurs droits et leurs devoirs, c'est-à-dire, les cas où l'on doit obéir ou leur résiste ; ou de s'adresser à un sage pour lui demander de rédiger le plan complet d'un gouvernement nouveau ; ou de confier ce soin à une assemblée de députés librement élus à cet effet, et n'ayant aucune autre fonction. »[480]

Il énumère les avantages et les inconvénients à laisser la charge de ce travail à un seul.

> : « [Il] promet une rénovation plus entière et une législation plus complète. Il donne même lieu d'espérer que le nouveau système de gouvernement, étant fondu d'un seul jet et sortant d'une seule tête, sera plus homogène et mieux combiné. », il n'est pas non plus sans inconvénients ; « mais indépendamment de la difficulté de trouver un sage digne d'une telle confiance, et du danger de l'accorder à un ambitieux qui le fera servir à ses vues, il est à craindre qu'un plan qui n'est que la conception d'un seul homme, et qui n'a été soumis à aucune discussion, ne soit pas assez adapté aux idées nationales, et ne se concilie pas solidement les faveurs du public. »[481]

Le recours à une assemblée mandatée pour cette tâche constitutionnelle est somme toute la meilleure solution même si cette solution n'est pas elle-même sans inconvénients.

---

[478] « La pensée de Sieyès , toujours ingénieuse et parfois profonde, se nourrissait d'elle-même, vivait dans l'absolu, négligeait la vérité et la complexité des choses. Il excellait à convertir ses intérêts et ses passions aux principes ; il avait même des principes indépendants de toute vue personnel, celui qui depuis quatre ans opposait constamment le droit révolutionnaire au droit national. Le système de Sieyès aboutissait à légaliser, à consacrer, à éterniser le règne de l'oligarchie révolutionnaire » (in A Vandal – L'avènement de Bonaparte – La genèse du Consulat, Brumaire, la Constitution de l'an VIII – Librairie Plon - Paris – 1911. P 495)

[479] A Thiers : *Histoire du Consulat* – Paris 1865 – p 16

[480] Desttut de Tracy - *Commentaires sur l'Esprit des lois de Montesquieu* – Paris – 1822 – p 146

[481] Destutt de Tracy - *Commentaires sur l'Esprit des lois de Montesquieu* – Paris – 1822 – p 148

> « Mais il faut considérer premièrement que cette assemblée étant composée de membres accrédités dans les différentes parties du territoire, et qui connaissent l'esprit qui y règne, ce qu'elle décidera sera tout à fait propre à devenir pratique, et sera reçu non seulement sans effort, mais avec plaisir ; secondement, que les lumières de cette assemblée d'hommes choisis seront toujours supérieures à celles de la masse du peuple, et que tout étant discuté mûrement et publiquement dans son sein, les motifs de ses déterminations seront connus et pesés, et qu'elle formera l'opinion publique en même temps que la sienne ; en sorte qu'elle contribuera puissamment à la rectification des idées générales répandues, et aux progrès de la science sociale. »[482]

Tout à son plan Sieyès dans sa Constitution réservait la charge de « Grand Electeur » à Bonaparte. Celui-ci dès qu'il l'apprit s'en offusqua et comme l'écrit A. Thiers « il exprima son déplaisir avec la vivacité ordinaire de son langage, vivacité regrettable et dont il n'était pas toujours maître », mais il ne précise pas quoi. Il se refusait en fait à devenir ce « cochon à l'engrais de plusieurs millions »[483] et qui plus est, se retrouver complètement à la merci du Sénat qui pouvait à tout moment le remercier. Sieyès l'ayant appris à son tour s'offusqua. Finalement par l'entremise de proches Boulay de la Meurthe d'un côté et Talleyrand et Roederer de l'autre, tous convaincus que les deux hommes devaient à tout prix s'entendre, les choses rentrèrent dans l'ordre, on oublia le Grand Electeur on lui substitua celui de Premier Consul. Une fonction gouvernementale dotée de pouvoirs élargis et qui devenait inexpugnable. Par ailleurs plusieurs propositions formulées par Sieyès furent finalement retenues dans le texte final, nous y reviendrons.

6) Sa révisibilité.

Cabanis juge bon de préciser que l'un des progrès de cette Constitution c'est d'être perfectible, adaptable[484].

> « Je crois que ce qu'elle renferme d'excellent corrigera à la longue ce qui peut s'y trouver de défectueux. »

Condorcet dans un Discours sur les conventions nationales en 1791 faisait mention de cette nécessité de la révisibilité des constitutions, tout en nuançant la chose.

> « Mais les constitutions dictées par la raison seule, doivent en suivre les progrès, et la raison ne permet pas qu'elle se traîne à travers les siècles, chargées des préjugés de celui qui les a vu naître, et de tous les vices introduits par les malheurs des circonstances ou par les passions des législateurs. »

Or pour ne pas tomber de Charybde en Scylla, c'est à dire avoir à choisir entre des « constitutions perpétuelles qui portent dès lors en elles-mêmes le principe d'une destruction violente » et une

---

[482] Desttut de Tracy - *Commentaires sur l'Esprit des lois de Montesquieu* – Paris – 1822 – p 149

[483] Cité par Jacques Godechot – *Les constitutions de la France depuis 1789* – GF – n° 1283 – Paris 1979.

[484] C'est le temps qui sera seul juge : « c'est au temps que seul appartient de nous faire bien connaître tout ce que la nouvelle constitution renferme d'excellent et de défectueux. ». (in Cabanis - *Quelques considérations sur l'organisation sociale en générale et particulièrement sur la nouvelle constitution* - Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 –p 489.)

constitution « toujours variable, qui expose sans cesse un peuple fatigué à ces mouvements à chercher le repos aux dépens de la liberté » il préconise, ce qui a été décrété aux Etats Unis.

> « C'est l'établissement fait par la constitution même, d'assemblées chargées de revoir, de perfectionner, de réformer cette constitution, soit à des époques déterminées encore par elle, soit au moment marqué par la volonté nationale, recueillie et exprimée sous une forme prescrite par la loi. C'est à ces assemblées que l'on donne le nom de conventions. »

Or la première solution a montré des limites certaines dans le cadre de la Constitution de l'an III. Elle n'a au reste pas été retenue dans celle de l'an VIII. Quant à la seconde, rien non plus n'est prescrit de la sorte dans le texte constitutionnel, cependant ce rôle pourrait revenir à ce que Cabanis appelle l'opinion publique.

> « Je suis persuadé que l'opinion publique, rendue à toute la plénitude, à toute la liberté de son influence, ne manquera point de tracer entre les différents pouvoirs, certaines lignes de démarcation que les lois indiquent toujours imparfaitement, et de les retenir dans leurs limites naturelles. »[485]

Sur ce point faisons quelques remarques.
La présente constitution va être soumise au vote des citoyens. Cabanis au reste dans cet article donne les raisons pourquoi il faut l'approuver. Chaque fois que la constitution sera changée par Bonaparte, elle sera soumise à l'approbation des citoyens. C'est dans ce cas de figure l'exécutif qui prend l'initiative de demander son avis au peuple. Il faut rappeler que les simples citoyens ne peuvent intervenir de leur propre chef dans les affaires politiques

> « Dans le véritable système représentatif, tout se fait donc au nom du peuple et pour le peuple ; rien ne se fait directement par lui : il est la source sacrée de tous les pouvoirs ; mais il n'en exerce aucun […] le peuple est souverain, mais tous les pouvoirs dont sa souveraineté se compose sont délégués. »[486]

Ce n'est donc pas dans ce sens que Cabanis nous semble-t-il parle d'opinion publique. Bien qu'il précise que le peuple « prend part à tout par sa surveillance », on ne voit pas comment une masse d'humains divers et variés pourrait faire unité, et marquer unanimement son désaccord avec le pouvoir. Mais par contre des groupes plus ou moins nombreux instrumentalisés par des « agitateurs » pourraient représenter un contre-pouvoir effectif. Il y a eu le précédent des sans culottes sous la Terreur.

---

[485] Cabanis - *Quelques considérations sur l'organisation sociale en générale et particulièrement sur la nouvelle constitution* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 462

[486] Cabanis - *Quelques considérations sur l'organisation sociale en générale et particulièrement sur la nouvelle constitution* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 481

> « […] il prend part à tout par sa surveillance, mais ses passions ne peuvent jamais être égarées par les agitateurs, et troubler la paix de l'Etat : en un mot il est libre, mais il est calme. »[487]

La vox populi va s'exprimer à travers deux organes le Tribunat et la presse.Le tribunat sera la voix du peuple, son interprète. Ce peuple qui est lui-même assujetti de par la loi à faire silence.[488]

> « Du reste le Tribunat, nécessairement composé des hommes les plus énergiques et les plus éloquents, aura droit de faire des appels continuel à l'opinion, de censurer de toutes les manières les actes du gouvernement, de dénoncer ceux qu'il jugera attentatoires à la constitution, de parler et d'imprimer[489] avec la plus entière indépendance, sans que ses membres puissent être jamais tenus de répondre de leurs discours ou de leurs écrits. »[490]

Cependant quand on prend connaissance des prérogatives de cette assemblée telles qu'exposées dans les articles 28 et 29 Titre III intitulé du pouvoir législatif, on ne manque pas de s'interroger sur l'effectivité d'une action régulatrice. Par exemple dans l'article 29 Tribunat peut exprimer « son vœu sur les lois faites et à faire, sur les abus à corriger, sur les améliorations à entreprendre dans toutes les parties de l'administration publique… » Cependant il est dit que les vœux qu'il fait peuvent rester lettre morte, qu'ils n'ont « aucune suite nécessaire, et n'obligent aucune autorité constituée à une délibération ». De fait la présentation de Cabanis pourrait paraître par trop optimiste[491].

---

[487] Cabanis - *Quelques considérations sur l'organisation sociale en générale et particulièrement sur la nouvelle constitution* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 481

[488] Sieyès tel que les rapporte Bourray de la Meurthe pensait « hors l'élite représentative, nul citoyen n'avait le droit de parler et de pétitionner au nom du peuple. Le peuple en corps ne peut non plus agir par lui-même dans un état comme la France ; il ne le peut que par ses représentants. Le seul moyen de résoudre ce problème est donc de lui accorder une classe de représentants, choisis tout exprès pour faire connaître ses besoins et demander qu'il y soit statué. Or c'est ce que faisait Sieyès, en établissant sosu le nom de Tribunat, un corps spécial ayant cette mission» in Boulay de la Meurthe – *Théorie constitutionnelle de Sieyès – Constitution de l'An VIII* – Extraits des Mémoires inédits – Paris – 1836 – p 22

[489] L'opinion publique peut aussi se manifester dans les écrits et en particulier dans les livres et les journaux. Rappelons cependant que Cabanis, il est vrai dans d'autres circonstances, quand il était député au Cinq-Cents a voté un projet de loi limitant la liberté de la presse. Après le 18 brumaire il pense apparemment différemment. Par précaution lui-même sous l'Empire ne fera pas publier, il le confie dans une lettre à son ami Guinguené, la *Lettre à Fauriel sur les causes premières*. Alors qu'il fait publier la quasi totalité de ses écrits entre 1800 et 1804, et qu'il doit répondre aux soupçons avancés par certains, pas nommés au reste, que son texte les *Rapports du physique et du moral de l'homme* sont une œuvre à caractère subversif. Il n'en reste pas moins que ce texte connaîtra deux éditions du vivant de Cabanis en 1802 et 1805.
« Cette liberté de magistrature jointe à la liberté de la presse qui sous le gouvernement vigoureux doit toujours être complète, forme l'une des principales garanties de la liberté juridique. »

[490] Cabanis - *Quelques considérations sur l'organisation sociale en générale et particulièrement sur la nouvelle constitution* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 476

[491] Il contourne la difficulté en soulignant que Tribunat et le Sénat de par même leurs prérogatives respectives peuvent œuvrer de conserve à la préservation des libertés : « Dans le cours ordinaire des choses, le Tribunat et le Sénat conservateur sont destinés à s'appuyer mutuellement, ils doivent marcher au même but quoique par des routes différentes ; et comme le Pouvoir exécutif est doué de toute la force nécessaire, comme d 'ailleurs le Tribunat n'a, pour ainsi dire, qu'une puissance d'opinion, tandis que, de son côté le Sénat conservateur n'agit jamais de son propre mouvement, ce concert ne peut avoir que des effets heureux : il protègera la liberté publique, sans pouvoir jamais troubler l'Etat. » (inCabanis - *Quelques considérations sur l'organisation sociale en générale et particulièrement sur la*

Or un propos de Cabanis rapporté par Roederer à Bonaparte concernant le Tribunat suscite l'étonnement.

> « Bonaparte. […] il y a dans constitution une dépense bien mauvaise : c'est celle de quatre millions pour le Tribunat. Pourquoi un corps de cent membres, inutile et ridicule quand tout va bien, perturbateur quand quelque chose cloche, un véritable tocsin ? Il faut réduire cela à trente membres sans séances publiques, si ce n'est devant le corps législatif.

Roederer.

> « Je l'ai toujours pensé ainsi et l'ai dit très souvent, ici même à Cabanis, qui n'y voyait aucun danger.

Bonaparte. –

> « Cabanis, Sieyès : métaphysiciens et fanatiques ! »[492]

On ne retrouve pas dans cette remarque le Cabanis du *Quelques considérations sur l'organisation sociale en générale et particulièrement sur la nouvelle constitution*. Celle-ci est pour le moins évasive, polie certainement, mais avant tout prudente, car l'on n'entend nullement s'exprimer ici quelque chose de l'enthousiasme qui imprégnait les quelques lignes consacrées à ce sujet dans ce texte sur la nouvelle constitution. C'est peut-être là l'expression, d'un nième avatar, de l'opposition sourde des Idéologues à la politique menée par le Premier consul. Bonaparte ne se méprend pas, ce qui pourrait passer pour une prudente réserve n'est pour lui rien d'autre que l'aveu d'une opposition à ses vues. Il associe au reste Cabanis et Sieyès. Sieyès qui avait imaginé le Tribunat ; l'une des idées de lui qui avait été reprise dans la Constitution de l'an VIII. Ce corps ainsi conçu avait pour mission, celle-là même décriée par Bonaparte.

> « […] de pétitionner pour le peuple, d'exposer ses besoins, de soutenir ses intérêts, il fallait donc qu'ils eussent près du jury législatif une tribune que Sieyès appelait tribune de pétition populaire. »[493]

L'opinion publique ainsi institutionnalisée, ayant de la sorte voix au chapitre, posait apparemment problème à Bonaparte. Il réalisa *in fine* ce qu'il avait confié un jour à Roederer. Bien que limité dans ses pouvoirs effectifs, ce corps gênait Bonaparte. Pour cause, si on jugeait comme Cabanis, que un de ses principaux rôle était de dénoncer les débordements d'un pouvoir exécutif, qui, chose inhérente à sa nature, était de toujours chercher à s'étendre encore et encore. Au reste cette apostrophe lancée par Bonaparte : « métaphysiciens » à l'encontre de Sieyès et de Cabanis n'est pas sans rappeler les propos dépréciatifs, bien dans la lignée pragmatique du futur consul, d'un

---

nouvelle constitution – Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 488)

[492] Œuvres du Comte P.L Roederer- publié par son fils le Baron A. M. Roederer – Tome troisième – Paris 1857 – p 335-336.

[493] in Boulay de la Meurthe – *Théorie constitutionnelle de Sieyès – Constitution de l'An VIII* – Extraits des Mémoires inédits – Paris – 1836 – p 8

rédacteur de la Décade[494] lancés eux mêmes à l'encontre des Lumières et de leur représentant en cette fin du XVIII° siècle. Propos qui avaient fait réagir Cabanis dans une sorte de droit de réponse sous forme d'une lettre ouverte publiée également dans la Décade. Quant à « fanatiques » elle pourrait s'adresser à l'ensemble des idéologues, en tant qu'empêcheurs de tourner en rond en politique[495]. Le terme idéologue pourrait très bien avoir dans la bouche de Bonaparte l'acception parmi d'autres de fanatique.

Bonaparte pour sa part a consulté l'opinion publique par voie référendaire chaque fois qu'il en a eu besoin pour avaliser des changements à la Constitution. Chaque fois ses demandes ont été plébiscitées par le peuple. C'est en fait lui Bonaparte que le peuple plébiscitait[496], on peut penser que la plupart des électeurs n'avaient cure du contenu de la constitution, texte au reste réputé court, ce qui était a priori plutôt un bien pour être suivi par le plus grand nombre, mais obscur ce qui annulait le bien précédent. « Une constitution doit être courte et obscure » pour reprendre l'aphorisme de Sieyès que Talleyrand conseiller de Bonaparte avait fait sien[497].

---

[494] « Dans le n°18 de la Décade, 30 ventôse an VII, pp 575-576, sous la rubrique, Affaires de l'intérieur, un rédacteur se lamentait sur l'absence de fêtes publiques, qui sanctionneraient les déclarations de guerre et les promulgations de paix. On n'apprend jamais ces évènements que par les journaux. Et il élève le débat : « Il faudrait que des signes, parlant aux sens et à l'imagination, fissent participer tous els citoyens à ces grands évènements. C'est ainsi qu'on nationaliserait les guerres, qu'on formerait un esprit public… » « Nous négligeons ces moyens que ni l'antiquité ni les prêtres catholiques ne négligeaient ; nous avons grand tort. Il y a plus de prise chez les hommes par les sens et le cœur que par l'esprit et le raisonnement ; mais la manie d'analyser, de disserter, refroidit, et gâte tout. ». Et il ajoutait : « Les docteurs de l'école de la perfectibilité de l'esprit humain ne songent pas que les quatre vingt dix neuf centièmes des hommes ne sont point des métaphysiciens et ne s'en trouvent pas plus mal. » (in Cabanis- *Lettre sur un passage de la « Décade philosophique » et en général sur la perfectibilité de l'esprit humain*. Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 512 note 1).

[495] A propos de Bonaparte : « Mais lorsqu'il estima que le moment était venu de réaliser ces projets et s'engagea, le 18 brumaire 1799, dans l'aventure du coup d'état, l'idylle avec les savants, et en particulier avec les Idéologues de la section des sciences morales et politiques de l'Institut National prit fin brutalement : Bonaparte lancé sur la voie qui devait faire de lui Napoléon tout court, ne vit plus en ses anciens protecteurs que des adversaires potentiels, et les dénonça comme de ténébreux métaphysiciens, engagés dans des recherches fumeuses qui en faisaient des adversaires de tout ordre établi, donc des contestataires professionnels. Son thème d'élection fut alors la dénonciation véhémente et passionnée de l'intellectualisme sous toutes ses formes, assimilé à l'esprit d'insoumission, que l'Idéologie à ses yeux représentait par excellence dans la mesure où elle assurait la promotion, exorbitante à ses yeux de l'esprit d'examen. C'est alors qu'« Idéologue », avec puis sans majuscule, est devenu, au prix d'une péjoratisation du terme qui en marquera ensuite en profondeur l'usage, synonyme de manipulateur d'ides, vain et fumeux phraseur, péroreur et philosophailleur, fauteur d'illusion, qui se tient à distance de la réalité et de ses problèmes concrets, auxquels il substitue un jeu stérile de spéculations creuses, sans rapport avec les faits dont il masque par des gesticulations verbales, les dures nécessités. » (in Pierre Macherey – Idéologie : « le mot, l'idée, la chose » – Methodos [en ligne], 8, 2008, mis en ligne le 14 avril 2008, consulté le 19 juillet 2012. URL : http:/// methodo.revues.org/ 1843 ; DOI : 10.4000/ methodo. 1843 - p 7)

[496] « Comme l'écrasante renommée de Bonaparte n'en laissait subsister aucune autre, c'était pour ou contre lui que l'on voterait en fait. Sieyès, et ses théoriciens, dans leur incurable défiance du peuple, avaient voulu soustraire à la discussion de ses mandataires l'établissement des premiers magistrats e lui proposer des choix tout formés ; en faisant Bonaparte article de la Constitution, ils introduisaient dans nos mœurs politiques le plébiscite ratificateur d'un nom, sans saisir l'importance de cette innovation qui devait porter si profondément dans l'avenir. » (in Albert Vandal – L'avènement de Bonaparte – Dix-septième édition – Librairie Plon – Paris 1911- pp 535-536)

[497] C'est Roederer qui parle : « Bonaparte m'ayant chargé de rédiger ses idées pour la constitution cisalpine, je lui en présentai deux projets ; l'un fort court, qui se bornait à l'érection des pouvoirs ; l'autre, mêlé de dispositions qu'on pouvait laisser à la loi : je priais Talleyrand de conseiller au premier consul de préférer la

7) Sa lisibilité.

Cabanis a livré au public dans *Quelques considérations sur l'organisation sociale en générale et particulièrement sur la nouvelle constitution* quelques pistes pour mieux juger des termes inclus dans ce texte constitutionnel. Il tenait par conséquent à expliciter ce que d'autres comme Sieyès et Bonaparte ne cherchaient pas à faire. Il suit en cela l'opinion de Condorcet.

> « Comme tout législateur peut se tromper, il faut joindre à chaque loi, le motif qui a décidé à la porter. Cela est nécessaire, et pour attacher à ces lois ceux qui y obéissent, et pour éclairer ceux qui les exécutent ; enfin, pour empêcher des changements pernicieux, et faciliter en même temps ceux qui sont utiles. »

Nous émettrons des réserves en ce qui concerne Sieyès à qui l'on attribue ce fameux aphorisme « une constitution doit être courte et obscure. », ceci était vrai en théorie, mais en pratique il n'a pas manqué de donner des explications à commencer à Boulay de la Meurthe, lequel les a consigné dans ses Mémoire. Sieyès n'avait vu aucun inconvénients à ce que ces notes soient un jour publiées, tout le contraire.

> « Aujourd'hui, c'est le projet tout entier, tel que Sieyès me le dicta et me l'expliqua, que je vais mettre sous les yeux du public. Je m'y détermine, d'abord parce que j'ai lieu de croire que j'en suis sinon l'unique dépositaire, et ensuite parce que Sieyès n'ignorait pas et que même il approuvait l'intention que j'avais toujours eue de le publier. »[498]

8) Une mise en garde.

Cabanis avec ce texte a la mission de convaincre les électeurs d'approuver ce projet constitutionnel. D'un côté il va chercher à rassurer le citoyen électeur en arguant du bien fondé de ce texte constitutionnel et d'un autre côté à le mettre en garde si jamais il refusait de donner son approbation. On l'a vu il a multiplié les raisons pour faire qu'il soit adopté. Ce doit être autant que possible un choix positif, il n'empêche, que si rejet il y avait, l'on ne peut pas ne pas penser aux conséquences, anarchie ou despotisme, de fait deux issues, aussi bien l'une que l'autre, calamiteuses et fatales, sur la très longue durée, voire « à jamais », pour l'ordre, les libertés, et la paix sociale : « tout espoir de liberté serait à jamais perdu ». Daunou donne le détail de ce qui attendait les citoyens en pareil cas,

---

première, et je lui disais : « il faut qu'une constitution soit courte et … » j'allais ajouter : « claire » il me coupa la parole et me dit : « oui, courte et obscure. ». (in Œuvres du Comte P.L Roederer- publié par son fils le Baron A. M. Roederer – Tome troisième – Paris 1857 – p 428). Roederer allait répondre comme l'aurait peut être fait d'Alembert : « On peut donc dire non seulement qu'une définition doit être courte, mais que plus elle sera courte, plus elles sera claire ; car la brièveté consiste à n'employer que les idées nécessaires, et à les disposer dans l'ordre le plus naturel. On n'est souvent obscur que parce qu'on est trop long : l'obscurité vient principalement de ce que les idées ne sont pas bien distinguées les unes des autres, et ne sont pas mises à leur place. » (D'Alembert – Eléments des sciences – Encyclopédie de Diderot et d'Alembert.)

[498] . (in Boulay de la Meurthe – *Théorie constitutionnelle de Sieyès – Constitution de l'An VIII* – Extraits des Mémoires inédits – Paris – 1836 – p 8)

> « Ce qui, ce me semble, ne peut convenir à personne, ni avant ni après les révolutions, c'est de rester exposé à des arrestations illégales, à des détentions indéfinies, à des jugements iniques, à des interdictions arbitraires, à des spoliations, à des violences, à des coups d'état, à des lois de proscription. »[499]

Des propos très proches de ceux que Cabanis le 19 brumaire an VIII avait tenus à ses collègues députés s'ils ne votaient pas rapidement la mise en place du gouvernement provisoire. Un pronostic qu'il réitérait dans *Quelques considérations sur l'organisation sociale en générale et particulièrement sur la nouvelle constitution*.

> « Je suis convaincu surtout que si, dans les circonstances actuelles, le peuple refusait son approbation au plan arrêté, les plus grands malheurs menaceraient la France, et tout espoir de liberté serait à jamais perdu. »[500]

Dans son Adresse au peuple français du 19 brumaire il en appelait déjà à cette adhésion de tous au pouvoir républicain provisoire.

> « Français ralliez-vous à vos magistrats. Il ne se ralentira point, le zèle de ceux qui ont osé concevoir pour vous de si belles et de si grandes espérances. C'est maintenant de votre confiance, de votre union, de votre sagesse qu'en dépend tout le succès. »

Ce gouvernement, présenté comme fort, devait opérer le temps, le plus court possible, que « toutes les parties de l'établissement public » puissent être réorganisées. Implicitement rien encore n'était vraiment assuré. C'était le sens de cette adresse aux français. Le succès de l'entreprise dépendait de leur attitude. En leur promettant une « prompte et solide paix » et la jouissance « d'un bonheur véritable », il fallait s'assurer de leur soutien, mais également rassurer les soldats français sur les intentions du gouvernement à leur égard : « vous achèverez la conquête de la paix, pour revenir bientôt au milieu de vos frères, jouir de tous les biens que vous leur aurez assurés, et recevoir de la reconnaissance publique, les honneurs et les récompenses réservés à vos glorieux travaux ». C'était là deux forces dont le pouvoir se méfiait d'autant qu'elles pouvaient être à tout moment instrumentalisées par les menées des ennemis de la République représentative.

> « Soldats de la liberté, vous fermerez l'oreille à toute insinuation perfide, vous poursuivrez le cours de vos victoires. »[501]

Bien que Cabanis puisse assurer que, mais la chose n'était pas faite, puisqu'il parlait d'un futur,

> « Le royalisme ne relèvera point la tête ; les traces hideuses du gouvernement révolutionnaire seront effacées. »[502]

---

[499] Pierre Daunou – *Essai sur les garanties individuelles que réclame l'état actuel de la société* – Quatrième édition – Liège- 1827 – p8

[500] Cabanis - *Quelques considérations sur l'organisation sociale en générale et particulièrement sur la nouvelle constitution* - Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 462

[501] Cabanis – *Projet de résolution portant qu'il sera fait une adresse au peuple français présenté au nom d'une commission* – Séance du 19 brumaire an VIII - Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 458.

Le ton change, le propos va sensiblement s'infléchir à l'égard de ces ennemis politiques, et c'est d'intégration qu'il va s'agir, non plus d'exclusion, c'était là le prix de la paix intérieure. Ainsi on lit dans les dernières lignes de *Quelques considérations sur l'organisation sociale en générale et particulièrement sur la nouvelle constitution*.

> « Une révolution n'est véritablement terminée que lorsque les traces de ses diverses commotions, et même les noms des différents partis n'existent plus : elle n'est terminée que lorsque tous ceux qui ont pris part à ses mouvements successifs, réunis enfin par les sentiments qui leur furent communs, ne forment plus qu'un faisceau de frères, et jurent, sur le livre de la nouvelle alliance, l'oubli de leurs erreurs et de leurs ressentiments mutuels.
>
> Le signal de cet oubli généreux sera donné par le gouvernement nouveau ; il le sera le plutôt (sic) possible. Malheureusement, l'état intérieur de la République exige qu'un pareil acte soit fait à propos et avec précaution. Il faut qu'il ramène des individus et non des partis. La faveur publique, si mobile et si passagère, ne doit plus redevenir l'instrument d'une suite interminable d'agitations et de réactions. L'esprit d'exclusion et de vengeance se trouve dans tous les partis : or désormais la République ne doit plus être la proie, et si je puis parler ainsi, l'arme de quelques hommes ; elle doit être le domaine et l'asile de tous les français. »[503]

Le rejet était impossible, présenté comme suicidaire. A tel point qu'avant même toute approbation du texte par les français, la nouvelle constitution était appliquée manu militari. Roederer craignait un vote mitigé, ce fût un plébiscite, moins pour la Constitution que pour Bonaparte.

---

[502] Cabanis – Projet de résolution portant qu'il sera fait une adresse au peuple français présenté au nom d'une commission – Séance du 19 brumaire an VIII - Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 458.

[503] Cabanis - Quelques considérations sur l'organisation sociale en générale et particulièrement sur la nouvelle constitution – Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 489-

II) L'économie.

La misère en France qui reste un problème encore très sensible dans les toutes premières années du Consulat est selon l'analyse qu'en fait Cabanis[504] la résultante de politiques sur les plans économiques, financiers et en matière de droit, menées par les gouvernements successifs. Mais certains d'entre eux sont plus en cause que les autres dans l'avènement, l'entretien, voire l'aggravation, d'une situation socio-économique au reste désastreuse. Il en est ainsi des gouvernements de l'Ancien Régime, dont il faut excepter probablement la politique qu'un Turgot a tenté de mener à bien pendant les à peine deux ans où il a été Contrôleur général. Toujours aux yeux de Cabanis la politique suivie par le gouvernement de Robespierre a été, pour des raisons autres, tout aussi calamiteuse. Les politiques de la Constituante, de la législative, et de la Convention girondine ne sont quant à elles pas ouvertement mises en cause[505]. Par contre celle suivie par l'équipe directoriale va poser de plus en plus problème. Dans son intervention du 19 brumaire de l'An VIII devant le Conseil des Cinq-Cents il dresse un bilan très sombre de l'époque directoriale. Il en donne les raisons. Il y a certes en cause l'héritage sur le plan socio-économique des politiques précédentes, mais doivent être également imputées les lois organiques instituées dans le cadre de la Constitution de l'An III, qui à l'usage ont révélé leur « faiblesse ou incohérence», et par-là ont participé, malgré les efforts, pour la contrer, des thermidoriens en charge du pouvoir, à l'aggravation sensible de la situation socio-politique, économique et financière du pays, et tout particulièrement de la misère et de ses conséquences. Il y a donc à cela des raisons politiques, cette constitution ne donnant pas à l'exécutif les moyens d'asseoir un pouvoir fort propre à contenir les débordements de ce qu'il est convenu d'appeler avec Cabanis des factions qu'elles soient jacobine ou royaliste. Tour à tour, leurs tentatives réitérées, légales ou pas, au cours des années directoriales, témoignent, pour le dire en passant, du risque toujours présent de l'établissement à nouveau de ces politiques[506]. Mais la misère par elle-même à travers les émeutes participait également à cette

[504] Cabanis est rentré plus avant en politique, il est élu au Conseil des Cinq-Cents le 20 germinal an VI, les questions d'économie politique et de droit le préoccupaient au premier chef ; ses interventions en cette matière devant le Conseil l'attestent, en témoignent également la lettre du 29 messidor an V adressée à son cousin Vermeil de Conchard: « L'ardeur avec laquelle une partie du Conseil des Cinq-Cents s'occupe d'objets inutiles ou dangereux fait qu'il ne lui reste plus de temps pour les choses les plus intéressantes et les plus nécessaires. Les cloches et le culte leur tournent la tête, et ils laissent de côté les finances, le code civil, les transactions avant et pendant la dépréciation du papier. Les hypothèques sont une des questions urgentes, dont cependant la discussion exige beaucoup de maturité et qu'ils ajournent sans cesse. » (Colonel Vermeil de Conchard- Trois études sur Cabanis d'après des documents inédits – Brive – 1914- pp34-35)

[505] Il les implique tout de même, mais ses propos sont très modérés au regard de ceux très critiques portés sur les gouvernements robespierristes et sur ceux de l'Ancien Régime (excepté le temps où Turgot a été aux affaires) : de la formidable disparité des fortunes, de la concentration des richesses entre les mains d'une petite minorité, de ces « iniquités légales », « les premiers, et les plus respectables partisans de la révolution n'en ont pas assez tenu compte. Il est trop tard maintenant pour énoncer les considérations politiques que ces circonstances devaient faire naître dans leur esprit, et les mesures préservatrices qu'elles eussent dû suggérer ». *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics*- Oeuvres philosophiques de Cabanis- Lehec et Cazeneuve - Puf - Paris 1956- p63.

[506] En l'An VII dans sa contribution de Cabanis, une parmi plusieurs autres, *Opinion sur les réunions s'occupant d'objets politiques*, il insiste sur ce danger des réunions qui ont des fins politiques :
« Si nous considérons les éléments dont ces sociétés se forment, les intérêts qu'elles mettent en jeu, les passions qui viennent y exercer leur influence, il ne sera pas difficile de sentir qu'elles doivent souvent tomber entre les mains des intrigants et des ennemis du bien public. En les supposant toujours composées, comme elles le sont en effet pour l'ordinaire, d'hommes qui veulent la justice, elles peuvent encore être

instabilité. Se référant aux travaux de Guy Lemarchand, Jean Nicolas et John Markoff, Cynthia Bouton constate :

> « … qu'il y eût au moins une émeute par an entre la crise de 1709 et le Consulat. Et, comme nous le savons tous, la guerre du blé se développa au point de devenir une question politique capable de contribuer à la chute des ministres, à la désacralisation de la monarchie, et au sort des gouvernements révolutionnaires.»[507]

Il était difficile selon Cabanis pour un pouvoir qui se voulait libéral de mener dans ces conditions une politique cohérente sur les plans économiques et financiers. Un durcissement illégitime et liberticide du régime devenait de plus en plus probable. Au reste il était déjà engagé.

> « Maintenant, qu'on joigne à ces tableaux celui de la guerre la plus acharnée, entreprise par les despotes tremblants, contre la liberté naissante d'un peuple, et l'on ne sera plus surpris de voir des besoins multipliés et subits produisant des mesures précipitées, ces mesures entraînant une nouvelle série de désordres et de dilapidations ; les dilapidations et les désordres nécessitant, en quelque sorte, une suite indéfinie de mauvaises lois de finance, une foule de vexations de détail, un système d'administration fatiguant, inquisitoriale, tyrannique. »[508]

De cette instabilité socio-politique il en est résulté dans la population, et tout particulièrement la plus aisée, un sentiment d'insécurité croissant, le développement de craintes qu'on puisse attenter à la propriété. Certains voyaient même le retour d'une république terroriste.

> « Il est résulté de là que l'idée de République, et celle de brigandage et d'oppression se sont liées dans beaucoup de têtes, comme du temps de Chaumette et d'Hébert… »

Dans ces conditions la situation sur le plan économique ne pouvait que se dégrader toujours plus.

---

facilement conduites à voter pour des iniquités révoltantes ; et c'est au nom de l'humanité, de la liberté, de la République, qu'un petit nombre de meneurs adroits leur font souvent prendre des déterminations qui ne sont propres qu'à aiguiser les poignards, à étouffer tous les sentiments libres, à préparer les succès et le retour du pouvoir absolu. »

Cette menace qui était réelle reste toujours vraie peu après le 18 Brumaire :

« Eh quoi ! les hommes du 18 et 19 brumaire ne sont-ils pas les mêmes qui voulurent et préparèrent le 18 fructidor, pour arrêter les assassinats des brigands royaux, pour réprimer l'audace avec laquelle les émigrés parlaient alors de rentrer dans leurs anciennes possessions ? »

[507] Bouton, Cynthia-*Les mouvements de subsistance et le problème de l'économie morale sous l'ancien régime et la révolution française*-Annales historiques de la révolution française [en ligne], 319 l janvier-mars 2000, mis en ligne le 11 mai 2006 consultait le 16 mars 2012 :http ://ahrf.revues.org/104-éditeur : Armand Colin, société des études robespierristes.

[508] Cabanis -Discours prononcé par Cabanis à la suite du rapport de la commission des sept- Séance extraordinaire du 19 brumaire an VIII- Œuvres philosophiques de Cabanis- Lehec et Cazeneuve - Puf - Paris 1956 enregistrées documents

> « Non le peuple n'est pas libre et heureux là où des milliers de lois produites par le désordre des évènements, tiennent la hache toujours suspendue sur toutes les têtes, ébranlent ou menacent toutes les propriétés ; où les talents, les vertus, les richesses, deviennent tôt ou tard des titres de proscription ; où l'industrie ne trouve presque plus d'aliment à cause de la fuite des capitaux, presque plus d'encouragement à cause de l'effroi des consommateurs … »[509]

La Constitution de l'An VIII, à l'élaboration de laquelle Cabanis a pris part (en tant que membre d'une commission, installée durant 45 jours, composée des rescapés d'un Conseil des Cinq-Cents épuré d'une bonne partie de ses députés après le coup d'Etat du 18 brumaire), devait a priori suppléer aux insuffisances de la précédente constitution en autorisant un pouvoir fort, aux dépens il est vrai d'un certain déséquilibre avec le législatif. Déséquilibre qui dans les faits s'est largement aggravé sous le Consulat au profit de l'exécutif, possiblement au grand dam de Cabanis.
Au moment où il publie en 1803[510] *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* les progrès tout relatifs sur ces plans du social de l'économie et des finances, qui se feront jour sous le régime bonapartiste, ne sont pas encore trop palpables[511].
Bref la stabilisation sur le plan sociopolitique, ce que devait permettre, tout au moins en théorie, la Constitution de l'an VIII, était une condition première pour relancer l'économie et par là gagner toujours un peu plus sur ce problème récurrent de la misère dans le pays, et ce jusqu'à son éradication.
Cette stabilisation, l'anthropologie médicale, celle-là même dont avait traité Cabanis dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*, texte édité l'année précédente, pouvait y concourir largement en promouvant une organisation sociale où chacun devait trouver sa juste place. Cette rationalisation, selon les données de la science, des rapports entre les humains dans le cadre social, contribuerait de la sorte, autant qu'on puisse en juger a priori, mais toutefois avec un fort degré de certitude, à l'avènement d'un progrès social indéfini, synonyme de l'avènement du bonheur pour tous.
Ce sera en quelque sorte sa conclusion dans son écrit, de fait élogieux, de la nouvelle constitution : *Quelques considérations sur l'organisation sociale en général et particulièrement sur la nouvelle constitution*.

---

[509] Discours prononcé par Cabanis à la suite du rapport de la commission des sept – Séance extraordinaire du 19 brumaire an VIII. P 451- Œuvres philosophiques de Cabanis – édition Lehec et Cazeneuve – Paris - 1956

[510] Il fait publier *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* en 1803. Texte, établi à partir nous dit-il de rapports faits alors qu'il était commissaire des hôpitaux de Paris au cours de l'année 1791, auquel il a tout au moins mis une dernière main, certains indices incitant fortement à le penser, dans les premiers temps du consulat. C'est un texte, qui à notre sens est donc rien moins que daté, qui au contraire témoigne, à propos de la misère, au moment de sa publication, d'une actualité encore bien présente.

[511] Il fait cependant dans la conclusion de *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* un constat plutôt encourageant a contrario de son avant propos qui n'était rien moins que pessimiste : Les erreurs de la révolution ont aggravé passagèrement quelques-uns des maux produits par l'ineptie et les excès du despotisme : de ce nombre est la mendicité ; mais ce mal peut s'effacer rapidement ; et l'on ne saurait nier que l'aisance du peuple manouvrier ne soit déjà plus grande. » (in *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* – Œuvres Philosophiques de Cabanis – Ed Lehec et Cazeneuve – Paris 1956 p 63)

On peut à le lire soupçonner Cabanis d'un parti pris idéologique sur le plan de la conception de la politique en matière d'économie et de finances quand il juge des relations de cause à effet. C'est ce que nous essaierons tout au moins de préciser en particulier en nous interrogeant sur les rapports possibles entre certaines de ses affirmations en matière d'économie et de finances et les doctrines en lice sous l'ancien régime et au-delà pendant la période révolutionnaire. A ce propos Adam Smith désigne deux systèmes :

> « Les divers progrès qu'a faits la richesse chez différentes nations et en différents siècles ont donné naissance à deux systèmes d'économie politique touchant la manière d'enrichir un peuple. On peut nommer l'un le système commercial, l'autre le système agricole. »[512]

Autrement-dit il s'agit du mercantilisme et de la physiocratie[513]. Mais cette distinction n'épuise pas les voies suivies par les acteurs économistes, financiers, administrateurs au cours du XVIII° siècle en France dans la période qui nous intéresse. Ainsi pour J.A Schumpeter Turgot est un « non physiocrate qui avait des affinités physiocratiques ». Il s'en explique

> « On l'a trop souvent classé avec les physiocrates, quoique la plupart du temps, avec des restrictions. A première vue cela semble assez justifié, car dans son œuvre principale, les passages abondent qui, de manière évidente, visent à souligner l'adhésion de l'auteur aux thèses spécifiquement physiocratiques. Nous lisons ainsi que la terre est la seule source de richesses ; que le cultivateur produit non seulement ce qui est nécessaire à sa propre subsistance, mais aussi le revenu qui sert à rémunérer la classe des artisans et des autres stipendiés ; que c'est l'activité du fermier qui donne l'impulsion première à la machine sociale, alors que celle du

---

[513] Adam Smith consacre le livre III de *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* à un exposé critique des deux systèmes respectivement commercial et agricole. Autant la partie sur le système commercial ou mercantilisme est largement développée dans ce livre (près de 560 pages) autant la partie réservée au « système agricole » est courte (une soixantaine de pages). Il s'en explique : « Le système agricole d'économie politique n'exige pas une explication aussi étendue que celle que j'ai cru devoir donner au développement du système commercial. ». Il présente le projet physiocratique comme réactionnel au mercantilisme dont Colbert est à ses yeux l'émule en France. « Les philosophes français, qui placent dans le système agricole l'unique source du revenu et de la richesse du pays, semblent avoir adopté cette maxime proverbiale ; et, comme l'administration de Colbert mit certainement l'industrie des villes trop au-dessus de celle des campagnes, ainsi le système des philosophes économistes a mis l'une trop au dessous de l'autre. » (*Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* – Livre III – trad par J. A. Roucher- F Buisson - Paris – an III de la république. P 562). Mais autant il se montre indulgent envers le système physiocratique, qui privilégie le consommateur, autant il est très critique envers l'autre système qui privilégie une petite classe de producteurs, manufacturiers et négociants : « Il n'est pas difficile de déterminer quels ont été les inventeurs de ce système commercial. Nous devons croire que ce ne sont pas les consommateurs, dont l'intérêt a été totalement négligé : il faut donc l'attribuer aux producteurs, dont la cause n'a été que trop bien servie : dans cette dernière classe d'individus, il est évident que nos marchands et nos manufacturiers ont été les principaux architectes de ce système. Par tous les règlements de commerce… la chose dont on s'est occupé de préférence c'est l'intérêt de nos manufacturiers ; et, pour les servir, on a immolé, bien moins la cause des consommateurs, que celle de quelques autres classes de producteurs. » (*Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* – Livre III – trad par J. A. Roucher- F Buisson - Paris – an III de la république. P 558). C'est là la conclusion d'un long passage (composé de 8 chapitres) mettant en défaut le système commercial anglais.

> fabricant se borne à la transformation ; que le fermier entretient et nourrit toutes autres classes ; et ainsi de suite. »[514]

En fait, toujours selon ce commentateur, Turgot se rattacherait bien plus à un autre « groupe ».

> « Car bien plus qu'aux physiocrates, il se rattachait à un autre groupe, si l'on peut appeler « groupe » un réseau lâche, et non une école au sens propre du terme. Ce réseau se concentrait autour d'un homme puissant et influent, qui, cependant, n'était pas un doctrinaire et n'exposait aucun « système : Gournay. » [515]

Sur le plan des idées politiques, par l'intermédiaire de Gournay, mais aussi plus directement, Turgot a entretenu des rapports avec des philosophes, et autres économistes anglais comme Child, Josiah Tucker, Hume et Adam Smith[516].

> « Si nous pouvons nous fier à une induction évidente, nous avons ici un exemple de la manière dont non seulement les idées politiques, mais aussi les idées scientifiques, ont traversé la Manche. L'éventuelle filiation Child-Hume-Turgot est particulièrement intéressante – et elle le serait encore plus au cas où nous aurions à ajouter le nom d'Adam Smith, après celui de Turgot. » [517]

---

[514] J.A. Schumpeter – Histoire de l'analyse économique – L'âge des fondateur – Tel Gallimard – 1983 – p 342

[515] J.A. Schumpeter – Histoire de l'analyse économique – L'âge des fondateur – Tel Gallimard – 1983 – p 343

[516] A propos des traductions de la *Richesse des nations,* Gilbert Faccarello et Philippe Steiner parlent dans leur article La diffusion de l'œuvre d'Adam Smith en langue française : « d'effervescence traductrice » : « Elle se trouva être, en grande partie, le reflet de l'intense activité intellectuelle qui régnait en France en cette deuxième moitié du XVIII° siècle, où le débat se généralisait et s'amplifiait autour des questions philosophiques, économiques et politiques des Lumières. Elle fut le résultat de stratégies et de rivalités personnelles entre traducteurs, au sein même du groupe réformateur – conflits dont il faut tenir compte pour porter un jugement plus exact sur la diffusion de la réception de Smith à cette époque. » (p5). Ils recensent pas moins de cinq traductions jusqu'en 1789 - celle d'André Morellet en 1776, (commensal de Cabanis chez Madame Helvétius), celle du Comte de Nort (1782), une traduction partielle due à Reverdil en 1778, deux traductions intégrales, la première anonyme (1778-1779), la seconde de Jean-Louis Blavet (1779-1780), publiée par épisodes, puis en livre et à plusieurs reprises (1786,1788 et 1800-1802). « Pendant la période révolutionnaire, la *Richesse des nations* vit deux nouvelles traductions intégrales, toutes deux éditées, l'une au début de la Révolution (1790-1791) est celle de Jean Antoine Roucher (republiée trois fois : en 1791-1792, en 1792, et de manière révisée, en 1794) ; l'autre en 1802 sous le Consulat de Bonaparte, est celle de Germain Garnier. »
Le même Jean Antoine Roucher qui a obtenu grâce à Turgot la charge de receveur de la gabelle et qui a présenté son protégé Cabanis à Madame Helvétius en 1778. Dans ses écrits Cabanis ne fait pas, tout au moins explicitement, référence à ce texte, mais à plusieurs reprises il fait cas cette fois-là explicitement à la *Théorie des sentiments moraux*.

[517] J.A. Schumpeter – Histoire de l'analyse économique – L'âge des fondateur – Tel Gallimard – 1983 – p 344

C'est sur la question de l'épargne que Turgot se distingue en particulier des physiocrates et qu'il est en accord sur cette question avec Adam Smith. Schumpeter parle d'une « théorie de l'épargne et de l'investissement de Turgot-Smith ».

> « Avec une incroyable insistance, A Smith pose en principe (chapitre III du livre II) que « l'épargne, et non l'industrie, est la cause immédiate de l'accroissement du capital » ; qu'elle met en mouvement une quantité supplémentaire d'industrie » ; qu'elle fait « immédiatement », car « ce qui est épargné annuellement est aussi régulièrement consommé que ce qui est dépensé annuellement » […] « Turgot d'une touche plus discrète il est vrai, avait déjà écrit tout cela» [518]

Il ajoute :

> « Mais non pas Quesnay, ni Cantillon, ni Boisguilbert. Manifestement, Turgot s'était détaché d'une tradition d'hostilité à l'épargne, bien établie dans son milieu. » [519]

Mais il y avait loin de la théorie à la pratique dans les temps troublés qui nous occupe. Il en a été ainsi pour Turgot lors de son passage comme ministre des finances de 1774 à 1776. Ainsi Schumpeter s'attaque à ce qu'il présente comme une légende répandue par des historiens de l'économie :

> « On pourrait [l'] intituler […] « l'économiste en action ». Elle dépeint l'homme qui, de l'analyse scientifique, déduit des recettes pour guérir les maux de l'Etat, et qui, dès qu'il détient le pouvoir, se hâte de les appliquer. » [520]

Il s'agit pour Schumpeter d'une légende pour les raisons suivantes :

> « Il n'y a rien de vrai dans tout cela. Turgot a été en tout et pour tout, un grand commis de l'Etat (civil servant) qui a considéré en tant que tel l'Etat et la société. Aussi quand il a obtenu son poste au cabinet – l'emploi du terme de « pouvoir » serait ici erroné – il a entrepris d'améliorer l'administration des Finances et la situation pratiquement désespérée des finances royales. » [521]

Son échec « au sens politique du terme » en instituant des réformes telles la libre circulation des grains dans le cadre du commerce intérieur, l'abolition des corporations, a tenu au fait

---

[518] J.A. Schumpeter – Histoire de l'analyse économique – L'âge des fondateur – Tel Gallimard – 1983 – p 450- 451

[519] J.A. Schumpeter – Histoire de l'analyse économique – L'âge des fondateur – Tel Gallimard – 1983 – p 450- 451

[520] J.A. Schumpeter – Histoire de l'analyse économique – L'âge des fondateur – Tel Gallimard – 1983 – p 346

[521] J.A. Schumpeter – Histoire de l'analyse économique – L'âge des fondateur – Tel Gallimard – 1983 – p 346

> « […] qu'il n'avait pas prévu leurs conséquences pratiques ; elles ont en effet immédiatement suscité de violentes résistances ; quant à celle relative au commerce des grains, elle joua particulièrement de malchance, car elle coïncidait avec une mauvaise récolte. Ce qu'il faut relever, néanmoins, c'est que rien de ce qu'a effectivement accompli Turgot ou qu'il ait manifesté la moindre intention d'accomplir n'a de relation particulière avec une doctrine quelconque, scientifique ou autre. Tous ces actes sont ceux d'un commis aux capacités exceptionnelles, qui percevait les courants de son temps et qui a essayé de les suivre dans un esprit pratique. » [522]

On retrouve une problématique similaire à l'époque directoriale. Georges Dejoint écrit à propos des Directeurs :

> « Autrement dit, il fallait voir si ce gouvernement avait eu des principes de politique économique et s'il s'était efforcé d'en assurer la réalisation, ou si, en l'absence de toute conviction, il s'était seulement contenté de parer au plus pressé, sans but comme sans méthode. »[523]

Et comme dans une certaine mesure le dit Cabanis lui-même à propos de la politique menée sous le Directoire, G Dejoint poursuit :

> « Certes la réponse devenait beaucoup plus délicate. Il saute aux yeux en effet, que dans une époque aussi troublée, dans un tel désarroi économique, les mesures de circonstance abondent en dépit de tous les principes. » [524]

Nous présenterons et commenterons ce que Cabanis qualifie de mauvaises lois sur les plans économiques et financiers. Il en sera ainsi des lois qui ont trait à l'imposition, à la monnaie, à la liberté du commerce, au prix, au salaire, à l'épargne, tout autant que celles qui concernent le droit en matière d'héritage et de liberté du travail. Il dira également « l'absurdité » des privilèges promulgués sous l'Ancien Régime et pour une bonne part cause, en son temps, de l'endettement et corrélativement de la paupérisation croissante dans le pays. Une cause dont les effets se faisaient encore sentir à distance.

A)Les mauvaises lois sous l'Ancien Régime et leur devenir. Généralités

[522] J.A. Schumpeter – Histoire de l'analyse économique – L'âge des fondateur – Tel Gallimard – 1983 – p 346
[523] Dejoint G ; *La politique économique du Directoire*-Librairie Marcel Rivière et Cie-Paris 1951. P2
[524] Dejoint G ; *La politique économique du Directoire*-Librairie Marcel Rivière et Cie-Paris 1951. P2

Pourquoi parler des lois de l'Ancien Régime alors que la plupart de celles-ci ont été abolies : abolition des droits seigneuriaux le 4 août ; liberté d'exercer la profession de son choix (décret d'Allarde); proscription des organisations ouvrières, corporations, jurandes (Loi Le Chapelier).
L'avenir n'est pas sûr pour la République. Le courant royaliste[525] est encore très puissant. A deux reprises au cours du Directoire les monarchistes ont été très près de reprendre le pouvoir. Dans une telle occurrence le retour de la monarchie ne signifierait-il pas la reprise d'une politique qui est pour une large part aux yeux de Cabanis la cause, avec la politique jacobine, des très graves difficultés économiques et financières que connaît encore la France sous le Directoire. Ce rappel ne paraît rien moins qu'utile aux républicains, plus largement à tout homme sensé et de bonne foi, pour se conforter dans l'idée que ce retour serait catastrophique pour le pays.
Le passage suivant stigmatise les mauvaises lois qui avaient cours sous l'Ancien Régime. Ce sont ces lois mêmes, arbitraires et injustes, qui sont principalement en cause dans les inégalités entre les hommes. Inégalités qui sont alors qualifiées de sociales, pour les opposer aux inégalités naturelles :

> « Les lois qui gênent l'industrie, ou qui la rendent tributaire de l'avarice et du despotisme ; celles qui dénaturent la transmission des propriétés, c'est à dire, qui tendent à les concentrer vicieusement dans un petit nombre de mains ; celles qui favorisent, par des préférences injustes, les travaux de quelques citoyens aux dépens des travaux de tous ; celles plus absurdes encore, qui consacrent les privilèges de naissance ; enfin toutes les formes d'administration qui se prêtent aux déprédations, aux gaspillages : telles sont les principales sources de l'inégalité, considérée sous le rapport des fortunes, laquelle, par conséquent, peut avec raison s'appeler sociale, puisqu'elle tient immédiatement aux vices de la société. »[526]

Mais force est de constater que la mise en cause de ces lois renvoie aux critiques que Turgot avant même d'être nommé contrôleur des finances de Louis XVI de 1774-1776, et a fortiori pendant son exercice ministérielle, en faisait.
Au reste tout comme Turgot, Cabanis était convaincu que les mauvaises lois, causes de la mendicité, et la mauvaise administration, cause de son aggravation, étaient, dans le peuple, responsables de la dégradation de ses mœurs.

> « Les lois qui d'une manière plus ou moins directe avilissent la classe manouvrière, qui l'environnent de pièges, qui corrompent ces mœurs, qui la découragent dans ses habitudes vertueuses de travail, et lui font prendre celles de la paresse et du vagabondage ; toutes ces lois, dis-je, ont encore une part plus ou moins considérable dans l'accroissement progressif de la mendicité : leur abolition est l'une des premières aumônes dues aux indigents par le législateur.»[527]

Ainsi Condorcet dans sa biographie de Turgot écrit :

---

[525] Il se compose des tenants avec Louis XVIII d'un retour à l'Ancien Régime, et des orléanistes qui sont partisans d'une monarchie constitutionnelle. Ils ont réussis à se mettre d'accord (ce groupe connu sous la dénomination de Clichyens) pour renverser le directoire, mais ont été repoussé le 18 fructidor.
[526] *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics*- Oeuvres philosophiques de Cabanis- Lehec et Cazeneuve - Puf - Paris 1956- 11-12
[527] Quelques principes et quelques vues sur les secours publics- Oeuvres philosophiques de Cabanis- Lehec et Cazeneuve - Puf - Paris 1956- p 12

> « C'était dans les mauvaises lois que M Turgot voyait la source des mauvaises mœurs. »[528]

On retrouve ici des termes similaires à ceux employés par Mirabeau en 1791 dans un texte attribué putativement à Cabanis[529] *: Travail sur l'éducation*.

> « Sous l'empire des mauvaises lois, les mauvaises mœurs sont moins choquantes : on sait à qui s'en prendre… »

Nous examinerons maintenant les différentes catégories de mauvaises lois telles que les indique Cabanis.

B) Les lois qui « gênent l'industrie »

Par industrie il faut entendre chez Turgot, tout comme chez Cabanis, non seulement l'agriculture, mais le commerce et l'industrie manufacturière. La définition assez large que donne De Jaucourt dans l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert de l'industrie est ouverte à ces différents objets :

> « Ou le simple travail des mains, ou les inventions de l'esprit en machines utiles aux arts et aux métiers ; l'industrie renferme tantôt l'une, tantôt l'autre de ces deux choses et souvent réunit les deux. »

Cette catégorie des « lois qui gênent l'industrie » pourrait englober toutes les autres lois mentionnées dans l'extrait que nous avons cité de Cabanis. Toutes nous le verrons, dans l'interprétation qu'en donne Cabanis, sont une entrave à l'industrie. Toutes vont par ce biais être mise en cause dans le phénomène de paupérisation. Nous réserverons donc cette catégorie aux lois qui pour Turgot en étaient la cause principale. Il s'agit de lois qui étaient autant d'empêchements à la libre circulation des grains. C'est au reste ces lois qu'il a en priorité abolies une fois nommé contrôleur général des finances. En l'occurrence voici ce qu'il écrit à l'Abbé Terray en 1770, quelques années avant sa nomination :

> « Je vous ai promis de vous développer les motifs qui me font regarder toute atteinte à la liberté entière du commerce des grains, comme le plus grand de tous les obstacles à la prospérité de l'agriculture, par conséquent à l'accroissement, même à la conservation de la richesse particulière et publique ; et en même temps comme la cause la plus assurée d'une extrême variation dans les prix, également nuisible aux cultivateurs et aux consommateurs, qui ruine les premiers par la non-valeur et qui réduit les autres au dernier excès de la misère par des disettes fréquentes. »[530]

---

[528] Condorcet . Vie de M. Turgot. – Partie II – p 87 - Londres - 1787

[529] . Nous donnerons plus loin les raisons pour lesquelles nous sommes amenés à penser, contre l'avis de certains commentateurs, dont Picavet, que ce texte n'est possiblement pas de Cabanis, à l'exception peut-être de la partie où il est ouvertement fait appel à un expert médical.

[530] *Lettre sur la liberté du commerce des grains*- Première Lettre à M. le contrôleur général-le 30 octobre 1770)-120

Cabanis a une analyse similaire. Il donne cependant plus de détails dans le passage qui suit. Il parle de monnaie (valeur représentative formule que l'on retrouve sous la plume de Turgot), d'emploi et de salaire. Là où Turgot fait mention d'un enchaînement causal générateur de paupérisation, Cabanis ne fait qu'inventorier des circonstances qui toutes pêle-mêle y mènent[531].

> « Enfin, tout ce qui change brusquement l'ordre, la distribution et la valeur des travaux ; tout ce qui établit des proportions nouvelles et soudaines dans les valeurs représentatives et les différents objets de consommation ; tout ce qui fait tomber inopinément le prix de certaines marchandises, et par conséquent celui des travaux qui concourent à leur fabrication ; tout ce qui peut entraver les communications du commerce et l'échange des denrées les plus nécessaires à la vie : toutes ces circonstances, dis-je, aggravent le sort des pauvres manouvriers, et leurs enlèvent souvent tout moyen de subsistance. »[532]

[531] . Peut être faut-il y voir ici la marque du médecin. Tout en quelque sorte paraît se lier et se tenir en économie politique: libre échange, production, salaire, prix, épargne, etc. ceci un peu à la façon des parties et de leurs fonctions dans un organisme vivant: « En effet, dans l'économie animale, tout se tient et se lie ; de sorte qu'il n'y a point de fait qu'on puisse regarder comme le premier, ou comme le dernier. La circulation dépend de l'action des nerfs ; l'action des nerfs dépend à son tour de la circulation. La respiration est nécessaire à tous les deux, et sans le concours de tous les deux, la respiration ne peut s'exécuter. ». Peut-être dans ces interactions peut-on malgré tout trouver un certain ordre dans l'enchaînement des faits, mais il reste somme toute arbitraire : « le choix des fonctions, ou des phénomènes par lesquels on dit commencer, est peut être assez arbitraire ; quoiqu'il y ait sans doute en cela, comme en tout, un ordre qui peut être appelé naturel, parce qu'il est celui qui enchaîne le mieux les idées. » - *Coup d'œil sur les révolutions et la réforme de la médecine* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Paris 1956- p 209. Nous reviendrons sur ce rapport entre économie et organisme vivant. Disons le en passant Quesnay comme le rappelle A. Smith se réfère à l'image du corps vivant pour parler du corps politique : « Le docteur Quesnay qui était lui-même médecin, et l'un des médecins les plus profonds en spéculation, paraît avoir envisagé, sous cette image, le corps politique, et s'être figuré que ce corps ne pouvait croître et prospérer qu'à la faveur d'un certain régime précis, celui de la liberté et de la justice parfaite. » (in Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations – Livre IV – p 586). A quoi A Smith objecte que Quesnay « […] ne paraît pas avoir fait attention que, dans le corps social, les efforts naturels que fait sans cesse chaque individu pour améliorer son sort sont un principe de conservation, capable de prévenir ou de corriger, à bien des égards, les mauvais effets d'une économie politique tout à la fois partiale et oppressive sous quelques rapports. Quoiqu'un semblable régime politique retarde sans doute, plus ou moins, la marche naturelle d'une nation vers la richesse, elle n'est pas toujours en état de le faire retourner en arrière. ». Il précise : « Mais l'état de parfaite santé semble dépendre d'un principe caché dans l'homme, d'un principe qui peut, ou prévenir, ou corriger, à certains égards les mauvais effets même du régime le plus défectueux. ». Ajoutons, sous réserve de développements ultérieurs, que Turgot était sur ce plan proche de la pensée de Quesnay. C'est sur ce même point que Dupont de Nemours, soulignant cette divergence, se fait critique de Smith. Cabanis, tout comme Quesnay et Turgot ou encore Dupont de Nemours, accordent une importance primordiale au régime politique seul en mesure, s'il est libéral et juste, de réaliser et de maintenir les conditions propices au bonheur en société d'un nombre d'hommes toujours plus grand. On retrouve nous semble t-il dans le souci de Cabanis d'établir un exécutif fort l'idée chère aux physiocrates du « despotisme légitime », par essence compatible avec le « laisser-faire » et « laisser-passer ». C'est palpable dans son texte *Quelques considérations sur l'organisation sociale en général et particulièrement sur la nouvelle constitution*. Rappelons que Turgot était lui même partisan d'une monarchie absolue. Au reste Cabanis est critique à propos des affirmations de Smith en matière anthropologique, dans la mesure où elles ne reposent pas sur des bases physiologiques. C'est tout particulièrement le cas des sympathies auquel il consacre un chapitre dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*.

[532] *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics*- Oeuvres philosophiques de Cabanis- Lehec et Cazeneuve - Puf - Paris 1956- p 61

Cabanis paraît ici très proche dans cette matière d'économie politique de Turgot. Il est, à sa suite, partisan du « laisser-passer » lancé en son temps par Gournay. Il l'est tout autant du « laisser-faire ».

C) En cause les lois qui empêchent la liberté du commerce des grains.

Parmi les circonstances qui gênent l'industrie, et conséquemment ont des effets délétères sur la population, Cabanis relève ce problème grave posé par l'entrave à la libre circulation des denrées et en particulier des grains.

> « Enfin … tout ce qui peut entraver les communications du commerce et l'échange des denrées les plus nécessaires à la vie : toutes ces circonstances, dis-je, aggravent le sort des pauvres manouvriers, et leurs enlèvent souvent tout moyen de subsistance. »[533]

Cette explication, celle tout particulièrement de Turgot, était loin de faire l'unanimité. Parmi les principaux contradicteurs on trouve l'Abbé Terray, et Necker. Pour ce dernier c'est bien au contraire dans cette mesure que l'on trouve l'une des causes de la misère. Nous allons préciser leurs arguments respectifs.
Dans l'arrêt du Conseil d'Etat du 13 Septembre 1774 qui entérine les mesures élaborées par Turgot, il est stipulé

> « En conséquence elle [sa majesté le Roi] s'est résolue à rendre au commerce des grains, dans l'intérieur de son Royaume, la liberté qu'elle regarde comme l'unique moyen de prévenir, autant qu'il est possible, les inégalités excessives dans les prix, et d'empêcher que rien n'altère le prix juste et naturel que doivent avoir les subsistances, suivant les variations des saisons et l'étendue des besoins. »[534]

Il va illustrer ces rapports qui existent entre production et prix, en prenant le cas, au début de l'année 1771, de ce qui se passe dans la Région du Limousin dont il est le Contrôleur des finances dans le contexte politique et socioéconomique du moment. C'est l'objet de sa lettre à l'Abbé Terray du 9 mars 1771. Il annule sa précédente demande d'aide pour sa région, motivée initialement par les prévisions inquiétantes d'une conjoncture annoncée, la guerre, une production insuffisante et conséquemment la menace d'une cherté des denrées, en l'occurrence des grains. Or rien de tout ceci

[534] Œuvres de Mr Turgot, ministre d'Etat, précédées et accompagnées de Mémoires et de Notes sur sa vie, son administration et ses ouvrages- tome 7- Paris- 1809. P11

ne s'est réalisé ; la production et la conjoncture politique se révélant meilleures que prévu les prix ont baissé et la menace de disette s'est totalement dissipée.[535]

Cependant si le sort de sa région s'annonce clément il n'en est pas de même d'autres régions. Lesquelles ne peuvent pas être secourues facilement. Les approvisionnements s'annoncent d'ores et déjà très difficiles et onéreux.

> « … ce que je sais, c'est que la montagne du Limousin, les parties de la marche limitrophes du Limousin et de l'Auvergne, et la partie de cette dernière province qui avoisine le Limousin et le Rouergue, ont été presque entièrement privées de toute récolte ; que la misère y a été et y est encore portée au dernier excès, et qu'il ne peut y parvenir de grains du dehors qu'à des prix au-dessus de toute proportion avec les facultés non seulement des simples ouvriers, mais encore d'un très grand nombre de propriétaires privés de leur revenu par défaut de récolte. »[536]

Dans l'arrêt du Conseil d'Etat du 13 septembre 1774 l'importance de la liberté du commerce est affirmée. C'est la solution seule à même d'obvier le problème gravissime qui se pose à ces régions défavorisées (Affaire de conjoncture climatique, de qualité du sol …) relativement à d'autres mieux loties.

> « Sa majesté est donc convaincue que la variété des saisons et la diversité des terrains occasionnant une très grande inégalité dans la quantité des productions d'un canton à l'autre, et d'une année à l'autre dans le même canton, la récolte de chaque canton se trouvant par conséquent quelquefois au-dessus, et quelquefois au-dessous du nécessaire pour la subsistance des habitants, le peuple ne peut vivre dans des lieux et dans les années où les moissons ont manqué, qu'avec des grains, ou apportés des lieux favorisés par l'abondance, ou conservés des années antérieures. »

Qu'ainsi le transport et la garde des grains sont, après la production, les seuls moyens de prévenir la disette des subsistances, parce ce sont les seuls moyens de communication qui fassent du superflu la

---

[535] « … de l'autre côté, les craintes que la cherté des grains, éprouvée immédiatement après la récolte, avait fait naître d'une disette universelle, doivent être dissipées. En effet la diminution graduelle du prix des grains qui a lieu dans presque toutes les Provinces depuis environ un mois, annonce que l'abondance est plus grande qu'on ne l'avait pensé, du moins dans les Provinces à froment ; que le haut prix des grains qui s'est soutenu dans les premiers mois de l'hiver, a eu pour cause principale les inquiétudes occasionnées par l'extrême cherté qu'on a subie dans les derniers mois qui ont précédé la récolte de 1770 ; l'incertitude sur l'abondance réelle de la récolte, jusqu'à ce qu'il y ait eu une assez grande quantité de grains battus ; l'interruption du commerce du nord, tant que l'augmentation des prix en Pologne, en Allemagne et en Hollande, que par la crainte de la peste ; les bruits de guerre ; enfin l'obstacle que les pluies excessives ont mis aux semailles dans les terrains bas. Il était naturel que, dans ces circonstances, les propriétaires différassent de vendre, soit pour assurer leur provision et celle de leurs colons, soit pour attendre une augmentation de prix que l'alarme générale leur faisait croire inévitable. Mais les grains s'étant montré plus abondants à mesure que l'on a pu battre, la saison ayant paru favorable aux semailles des grains de mars, les grains semés en automne paraissant promettre, et les craintes d'une guerre prochaine ayant été dissipées, les esprits se sont rassurés sur la disette, l'empressement des acheteurs s'est ralenti, et les propriétaires se sont au contraire empressés de vendre. »

[536] Œuvres de Mr Turgot, ministre d'Etat : précédées et accompagnées de Mémoires et de notes sur sa vie, son administration et ses ouvrages -volume 6 – Paris 1806- p 107

ressource du besoin. Il y va de l'intérêt du peuple et des propriétaires ; les régions doivent être nécessairement solidaires ; chacune pouvant à son tour être exposée à ces défauts saisonniers de production.
L'arrêt se conclut sur l'annulation des mesures prises en particulier par le précédent Contrôleur général, qui lui-même avait mis un terme aux principes libéraux établis le 25 mai 1763.

> « Ces considérations mûrement pesées ont déterminé sa Majesté à remettre en vigueur les principes établis par la déclaration du 25 mai 1763 ; à délivrer le commerce des grains des formalités et des gênes auxquelles on l'avait depuis assujetti par le renouvellement de quels anciens règlements ; à rassurer les négociants contre la crainte de voir leurs opérations traversées par des achats faits pour le compte du gouvernement. »[537]

La politique que Turgot vise ici est celle menée en particulier par son prédécesseur l'Abbé Terray. On l'a vu plus haut la critique de la politique menée par l'Abbé Terray est en filigrane dans la lettre dont nous avons donné un extrait. Elle apparaît plus clairement dans une autre lettre à l'Abbé Terray à propos des octrois. Une taxe qui entravait la liberté du commerce, qui était au reste très injuste pour les pauvres, les riches trouvant souvent quelques expédients afin de s'y soustraire.

> « Je ne vous dissimulerai pas que tous ces droits sur les consommations me paraissent un mal en eux-mêmes, que de quelque manière que ces droits soient imposés, ils me semblent toujours retomber sur les revenus de la terre... En attendant et puisqu'il fut du moins que ces droits soient établis de la manière qui entraîne le moins d'inconvénients. » [538]

Il propose à défaut de les supprimer, ce qu'il fera une fois Contrôleur général, de les aménager afin de les rendre plus justes et moins susceptibles d'être contournés[539].En effet une fois devenu Contrôleur il s'empresse d'abolir ces octrois, à Bordeaux pour commencer ; mesure qui est ensuite généralisée.

> « Arrêt du 2 juin 1775 portant suppression du droit d'octroi sur les grains tant nationaux qu'étrangers entrant par eau ou par terre dans la ville et banlieue de Bordeaux. Arrêt du 3 juin 1775 qui suspend la perception des droits d'octroi des villes sur les grains, les farines et le pain, et défend aux exécuteurs de la haute

[537] Œuvres de Mr Turgot, ministre d'Etat, précédées et accompagnées de Mémoires et de Notes sur sa vie, son administration et ses ouvrages- tome 7- Paris- 1809.p 24
[538] *Œuvres de Mr Turgot*- Les notes de Dupont de Nemours- Eugène Daire – Tome 2- Paris- 1844. P 114
[539] "Il me semble Monsieur, que le résultat de ces observations doit être en cherchant à mettre en règle la perception des droits d'octrois, non seulement d'obliger les villes à faire revêtir des formes légales les titres de leur perception, mais encore d'en corriger les tarifs; de fixer les droits d'une manière claire, précise, qui prévienne les interprétations arbitraires et les contestations qui en naîtraient; de les simplifier, en ne les faisant porter que sur un petit nombre de denrées d'une consommation générale, assez précieuses pour que l'augmentation résultant du droit soit peu sensible et pour que la charge tombe principalement sur les plus aisés, et assez volumineuses pour qu'il ne puisse y avoir lieu à la fraude; enfin, de supprimer les privilèges odieux que les principaux bourgeois se sont arrogés au préjudicie des pauvres et des habitants des campagne. » *Lettre de Turgot à l'Abbé Terray* in Œuvre des Turgot p 113 vol 2

justice d'exiger aucune rétribution en argent ou en nature sur les grains et farines dans les lieux où cet usage était établi. » [540]

A cette politique en faveur de la libre circulation des grains s'oppose celle d'un Jacques Necker. Ce dernier conteste le rapport que Turgot établit entre la liberté de circulation des grains, l'abondance du produit et le prix. Elle est pour Necker contraire aux faits.

« Mais dire ensuite ; la prohibition produisit la disette et la cherté ; la liberté produisit l'abondance et le bas prix ; c'est renverser évidemment l'ordre des choses ; c'est donner au moins pour preuve d'un système, une réunion de circonstances qui ne signifie rien. »[541]

Il précise sur quoi porte l'erreur de cette doctrine libérale.

« Reprenons donc le raisonnement qu'on fait sans cesse sur ce sujet, pour en faire sentir l'illusion. Plus il y a de liberté, plus il y a de marchands, - oui. Plus il y a de marchands, plus il y a de ventes et de vendeurs,-oui. Plus il y a de vendeurs plus il s'ensuit une concurrence favorable aux consommateurs,- non. » [542]

Il en donne les raisons.

« Car ce n'est que la partie des ventes et des vendeurs nuisibles aux consommateurs, qui est augmentée par l'effet de la grande liberté ; mais le nombre des vendeurs favorables par leur concurrence aux intérêts des consommateurs, est réellement diminué par l'intervention des marchands. »[543]

En fait cette liberté nuit essentiellement, en ce qui concerne le blé, au commerce local, bien moins au blé importé (la concurrence existe réellement, qu'elle provienne de l'étranger ou d'une région à l'autre dans le pays).

« Mais toutes les fois que les négociants interviennent dans le commerce des blés, soit pour les revendre sur le lieu, soit pour les transporter dans une ville voisine, comme auraient fait sans eux les propriétaires de ces mêmes blés ou leurs fermiers ; il est certain que chaque marchand diminue la concurrence favorable aux acheteurs, puisque chacun de ces marchands a pris la place de plusieurs propriétaires. » [544]

Ce type de commerce est utile aux propriétaires. La concurrence joue en leur faveur. Ils vendent leur blé aux plus offrants. C'est d'autant plus vrai que les acheteurs sont plus nombreux, que « par

[540] Œuvres de Mr Turgot, ministre d'Etat, précédées et accompagnées de Mémoires et de Notes sur sa vie, son administration et ses ouvrages- tome 7- Paris- 1809. P340-344
[541] Jacques Necker - *Sur la législation et le commerce des grains*– Paris 1776 – 4° édition - p 231
[542] Jacques Necker - *Sur la législation et le commerce des grains*– Paris 1776 – 4° édition - p 207
[543] Jacques Necker - *Sur la législation et le commerce des grains*– Paris 1776 – 4° édition - p 207
[544] Jacques Necker - *Sur la législation et le commerce des grains*– Paris 1776 – 4° édition - p 209

leur nombre et leur rivalité » ils ont élevé « le prix de la denrée entre les propriétaires ». Mais en retour les consommateurs sont les perdants.

> « Car plus les marchands par leur nombre et leur rivalité ont élevé le prix de la denrée entre les mains des propriétaires, plus ils ont à demander aux consommateurs en leur revendant cette même denrée. » [545]

Turgot dira du texte de Necker sur La législation et le commerce des grains

> « [Il] renferme des vues : mais la réponse qu'on y a faite sous le titre d'éclaircissements demandés à Mr Necker, y révèle un esprit de système, et des principes trop dangereux et trop ennemis des nôtres, sur les propriétaires et sur la propriété. » [546]

Le Mercier de la Rivière explicite en quelque sorte la critique de Turgot faite à l'encontre de la réglementation du commerce intérieur imposée par Necker:

> « Tout ce qui est attentatoire […] à la liberté du commerce intérieur […] doit être écarté comme attentatoire à la propriété. »[547]

Necker [548]conclut par une remarque d'ordre général, qu'il faut comprendre comme une charge à l'égard du système physiocratique en général, et de Turgot en particulier.

> « On voit, par ces diverses distinctions qu'on a peine à rendre sensibles, et qui cependant sont infiniment importantes, à quel point les vérités économiques ont besoin d'être étudiées avec précision. On veut en faire la science des généralités, et s'il m'est permis de le dire, c'est plutôt l'art de l'équilibre. Dans le plus grand nombre des propositions, l'avantage et l'inconvénient, l'utilité et l'abus, s'entremêlent ou se touchent ; il faut chercher sans cesse ce qui les sépare. » [549]

Il poursuivra par un commentaire sur le défaut de la méthode employée par certains économistes pour se saisir des phénomènes de l'économie.[550].

---

[545] Jacques Necker - *Sur la législation et le commerce des grains*– Paris 1776 – 4° édition - p 207

[546] Turgot – M Turgot à M Necker et sur l'administration de M. Necker par un citoyen français – Londres 1780 – p41

[547] Le Mercier de la Rivière – Canevas d'un code – cité par G Weurlesse- La physiocratie à l'aube de la Révolution – Edition de l'école des hautes études en sciences sociales – Paris – 1985 – p186

[548] Necker pour reprendre l'expression de G Weulersse est un des « contradicteurs attitrés » de la doctrine physiocratique avec Linguet. Il faut citer également les noms de Isnard, Louis Sébastien Mercier, Brissot de Warville.

[549] Jacques Necker - *Sur la législation et le commerce des grains*– Paris 1776 – 4° édition – p 210

[550] Turgot dans sa lettre à Necker oppose quant à lui sa méthode en matière d'administration à celle de Necker, la méthode du financier à celle du banquier : « Vous savez que je tiens un peu à mes idées ; jugez de celles que je vais vous présenter. Votre règlement, comme tous les miens, a son préambule et ses dispositions, sa tournure et sa méthode. Je ne considérais les choses que dans l'ordre immuable des Sociétés politiques, et suivant les principes simples, grands et féconds de la bonne administration des Empires. En conséquence je ramenais tout à l'unité d'un premier principe ; je cherchais à faire briller tout à la fois l'évidence, et à forcer la conviction : mes déductions n'étaient que des éléments de la raison, présentés sans art et sans prétention.

Votre manière, Monsieur, n'est pas la même : elle tire à l'esprit philosophique. Chaque substance a son adjectif bien ou mal appliqué. Il y a une certaine redondance académique, et les beaux esprits du cercle de Madame votre femme y ont certainement tour à tour fourni de leur abondance. Mais ce ne sont que des phrases qui ne tendent point à développer un grand principe d'ordre essentiel ou d'administration principale.

> « … il est des vérités qui se changent en erreur, selon la manière dont on les étudie ; toutes celles de l'économie politique, qui tiennent à l'administration, sont surtout faciles à travestir ainsi ; elles sont composées d'une multitude de rayons dont on ne peut connaître l'action et la puissance, qu'en les rassemblant dans sa méditation. Mais l'art du sophiste est un prisme qui les sépare et les décompose ; toutes les fois qu'on l'emploie, on multiplie à son gré les erreurs et les contradictions ; et l'on imprime aisément aux portions dispersées d'un grand ensemble, le caractère et la forme qu'on veut leur donner. »[551]

Ces raisonnements et ces divers jugements proférés par Necker, et on ne peut en douter, contre les physiocrates et tout spécialement Turgot, Cabanis, pour autant qu'il en ait pris connaissance, ne l'ont apparemment pas convaincu tout au moins en ce qui concerne Turgot. Pour des raisons d'ordre épistémologique[552], a priori proche en cela des critiques de Necker, il ne pouvait que se démarquer de la doctrine physiocratique ; des physiocrates certes, mais pas de Turgot. Jean-Baptiste Say explicite ce démarquage des idées de Turgot avec celle des physiocrates.

> « On a fait tort à Turgot en le représentant comme un des coryphées de la secte des Economistes ; il était trop bon citoyen pour ne pas estimer sincèrement d'aussi bons citoyens ; et lorsqu'il fut puissant, il crut utile de les soutenir. Ceux-ci à leur tour trouvaient leur compte à faire passer un homme aussi savant et un ministre d'état pour un de leurs adeptes ; mais Turgot avait des idées à lui, et sentait bien souvent

---

Elles aboutissent à un petit calcul de banque et d'argent ... » (Turgot – *M Turgot à M Necker et sur l'administration de M. Necker par un citoyen français* – Londres 1780 – p10

[551] Jacques Necker - *Sur la législation et le commerce des grains*– Paris 1776 – 4° édition – p 401-402

[552] J B Say dans des termes proches de Necker est sur cette question d'ordre épistémologique également critique des économistes avant qu'ils soient baptisés physiocrates : « Au lieu d'observer la nature des choses, c'est à dire, la manière dont les choses se passent, de classer leurs observations et d'en déduire des généralités ; ils commencèrent par poser des généralités abstraites, qu'ils qualifiaient du nom d'axiomes, et où ils croyaient voir briller par elle-même l'évidence. Ils cherchaient ensuite à y ramener les faits particuliers, et en déduisaient des règles, ce qui les engagea dans la défense de maximes évidemment contraires au bon sens et à l'expérience des siècles… » (in J.B. Say – *Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent, et se consomment les richesses* –Tome 1- Paris- 1803 – p xli) Sur ce plan de la bonne méthode pour conduire à la connaissance il nous paraît très proche de Cabanis. A noter en passant, nous y reviendrons dans une autre partie de ce travail, proche également de lui quand il considère que la méthode des calculs n'a pas sa place dans l'économie politique, pas plus qu'elle ne l'avait pour Cabanis en physiologie et en médecine. Il s'en explique : « Mais ce serait vainement qu'on s'imaginerait donner plus de précision et une marche plus sûre à cette science, en appliquant les mathématiques à la solution de ces problèmes. Les valeurs dont elle s'occupe étant susceptibles de plus ou de moins, sont bien du domaine des mathématiques ; mais comme elles sont en même temps soumises à l'action des facultés, des besoins et de la volonté des hommes, elles ne sont susceptibles d'aucune appréciation exacte, et ne peuvent fournir aucune donnée à aucun calcul positif. Que si l'on veut supposer des données de bases de calcul, elles ne peuvent qu'égarer ; il est impossible qu'aucune quantité supposée représente un cas réel, parce que les raisons qui agissent sur les valeurs sont en parties morales, et échappent à toute espèce de fixation. ». Au reste il cite en note un passage ad-hoc de *Coup-d'œil sur les révolutions et la réforme de la médecine* pour souligner lui-même la proximité de leurs vues sur cette question. Il conclut « Ce qu'un savant professeur, un philosophe judicieux dit ici d'une science physique, s'applique, à plus forte raison, à une science morale, et explique pourquoi l'on s'est toujours égaré en Economie politique toutes les fois qu'on a voulu s'en rapporter aux calculs. C'est dans ce cas la plus dangereuse des abstractions. ». (in J.B. Say – *Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent, et se consomment les richesses* –Tome 1- Paris- 1803 – p xxxii-xxxiii). Au reste ce qui vaut pour le physique vaut pour Cabanis également pour le moral. Le moral c'est, il le rappelle à l'envie, c'est le physique considéré sous un autre point de vu.

> en quoi péchaient celles de ses amis ; ce qu'ils avaient toujours en commun, c'était l'amour du bien public. »[553]

Avec cet éclairage apporté par Jean-Baptiste Say, Cabanis ne peut que rester cohérent quand il dit son admiration pour Turgot, de l'homme tout autant que de l'œuvre. L'homme c'est celui « dont le génie embrassait tout »[554], l'œuvre, elle est restée malheureusement inachevée, et quant aux réformes qu'il avait réussies à engager, dont la liberté du commerce des grains, elles furent pour une grande part annulées par ses successeurs.

> « Le ministère de Turgot fut, hélas ! beaucoup trop court : cet homme vertueux ne put exécuter entièrement aucune des réformes dont il avait conçu le plan, et presque tout le bien qu'il avait fait ne tarda pas à être détruit par ses successeurs. »[555]

Bien plus que Clugny de Nuits, mort très rapidement peu après sa nomination, c'est le Directeur général du Trésor Royal Necker qui nous semble t-il est visé. A ce sujet Turgot dans sa lettre à Necker, toute de causticité, écrivait :

> « D'ailleurs la circonstance vous a parfaitement servi : votre prédécesseur Clugny avait tant vécu en si peu de temps ! Il vous avait tout préparé de réformes claires et faciles, dans les loteries, les messageries, les postes, les octrois de villes, etc., que vous n'avez même pu avoir le mérite d'imaginer la nécessité d'y travailler. »[556]

SI Cabanis met quelque nuance dans le jugement qu'il porte sur l'action menée par les successeurs de Turgot, sous l'Ancien Régime, à l'encontre de l'oeuvre qu'il avait engagé comme contrôleur général des finances, peut-être doit-on l'entendre par le fait qu'un Calonne, qui dans un Mémoire lu aux Notables le 23 février 1787 à propos de la liberté du commerce, affirme

> « Le principe d'une entière liberté est dicté par la justice. Le droit de disposer à son gré des productions que l'on a fait naître par ses avances et ses travaux, est une partie de la propriété ; il ne doit pas être plus permis d'enfreindre sur une production que sur une autre […] Et voilà pourquoi, sur cet objet, le grand art de l'administration est bien moins d'agir, que de laisser faire. »[557],

ou encore qu'un Loménie de Brienne[558] signataire d'un décret du libre-échange à l'intérieur du pays, ont été possiblement inspirés par les idées de Turgot en matière de réforme. Cette influence a pu s'incarner à l'exemple de celle qu'un Dupont de Nemours, appelé au gouvernement par Turgot

---

[553] J.B. Say – Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent, et se consomment les richesses –Tome 1- Paris- 1803 – p XIV

[554] ou encore « Turgot l'une de ces têtes extraordinaires que la nature produit de loin en loin dans le cours des siècles, et qui, doué de l'âme la plus pure, la plus élevée et la plus forte, a mérité qu'un appréciateur impartial ait dit de lui, que son nom était celui de la vertu elle-même. »(*Eloge de Vicq-d'Azyr* - Oeuvres philosophiques de Cabanis- Lehec et Cazeneuve - Puf - Paris 1956- p 372)

[555] *Eloge de Vicq-d'Azyr* - Oeuvres philosophiques de Cabanis- Lehec et Cazeneuve - Puf - Paris 1956- p 371

[556] Turgot – M Turgot à M Necker et sur l'administration de M. Necker par un citoyen français – Londres 1780 – p2

[557] cité G Weurlesse- La physiocratie à l'aube de la Révolution – Edition de l'école des hautes études en sciences sociales – Paris – 1985 – p 186

[558] Conseillé officieux sur des questions politiques, économiques et financières, quand il devint chef du conseil royal des finances, par Morellet, un physiocrate, proche de Turgot. Morellet disait de Loménie de Brienne : « notre nouveau ministre ou chef des finances Mr l'Archevêque de Toulouse est un homme très instruit, très éclairé, très habile à manier les affaires et les hommes, à qui tous les bons principes sont familiers et qui la volonté ferme de les mettre en pratique. »

en 1774, qui avait pris à l'instar de ce dernier des distances avec l'orthodoxie physiocratique, a pu possiblement exercer en tant que conseiller auprès de Vergennes et de Calonne. Calonne qui le fit nommer par la suite commissaire général du commerce au Conseil d'Etat. Mais Brienne[559] une fois au pouvoir fit tant et bien qu'il fût disgracié.

D) En cause l'entrave à un laisser-faire quasi universel, autrement dit à la liberté d'entreprendre et la liberté du travail.

Cabanis décrie les lois qui sont autant d'entraves à la liberté du travail, qu'il voit comme autant de causes à la paupérisation de la société :

> « […]celles qui favorisent, par des préférences injustes, les travaux de quelques citoyens aux dépens des travaux de tous. »

Avant lui Turgot, convaincu qu'il fallait les abolir, a soumis au Roi le texte de l'Edit de 1776 *portant la suppression des jurandes et communauté de commerce, arts et métiers*. Cet Edit n'a pas été promulgué. Turgot a été remercié. Dans le préambule il est fait un état des lieux. On y dénonce une situation de monopole. Situation qu'au reste rien ne peut légitimer.

> « Dans presque toutes les villes de notre Royaume l'exercice des différents arts et métiers est concentré dans les mains d'un tout petit nombre de Maîtres réunis en Communauté, qui peuvent seuls, à l'exclusion de tous les autres citoyens fabriquer ou vendre les objets de commerce particulier dont ils ont le privilèges exclusif ; en sorte que ceux de nos sujets qui, par goût ou par nécessité, se destinent à l'exercice des arts et métiers, ne peuvent y parvenir qu'en acquérant la maîtrise, à laquelle ils ne sont reçus qu'après des épreuves aussi longues et nuisibles que superflues, et après avoir satisfait à des droits ou à des exactions multipliées, par lesquelles une partie des fonds dont ils auraient eu besoin pour monter leur commerce ou leur atelier, ou même pour subsister, se trouve consommée en pure perte. »[560]

Il est ajouté :

> « Ceux dont la fortune ne peut suffire à ces pertes, sont réduits à n'avoir qu'une subsistance précaire sous l'Empire des Maîtres, à languir dans l'indigence … » [561]

Afin de mettre en évidence le caractère illégitime de ces positions il est rappelé les circonstances dans l'histoire qui ont amené cet état de chose.

> « Ces abus se sont introduits par degrés : ils sont originairement l'ouvrage de l'intérêt des particuliers qui les ont établis contre le public ; c'est après un long

[559] Cependant contre toute apparence Brienne n'était pas comme le dit G Weulersse un ennemi déclaré des Economistes : « Il avait été lié d'amitié avec Turgot et, au moment d'être désigné pour les Finances, il venait d'être nommé membre de la Société d'Agriculture de Paris. Des mesures préparées par son prédécesseur, il écarta sans doute l'impôt territorial […] ; il publia deux Edits préparés sur l'abolition de la corvée et sur la liberté à intérieure des grains. Il accorda même une protection aux Nouvelles Ephémérides […] » (in G Weulersse – La physiocratie à l'aube de la Révolution 1781-1792 – Introduction, bibliographie et révision des textes par Corinne Beutler – Edition de l'Ecole des Hautes études en sciences sociales – Paris 1985.)

[560] l'Edit de 1776 portant la suppression des jurandes et communauté de commerce, arts et métiers.

[561] l'Edit de 1776 portant la suppression des jurandes et communauté de commerce, arts et métiers.

> intervalle de temps que l'autorité, tantôt surprise, tantôt séduite par leur apparence d'utilité, leur a donné une sorte de sanction. » [562]

C'est par intérêt également que le gouvernement entérina cet ordre monopolistique, à travers les taxes versées, sans voir les préjudices qu'un tel ordre causait à l'économie nationale.

> « Le gouvernement s'accoutuma à se faire une ressource de finance des taxes imposées sur ces communautés, et de la multiplication de leurs privilèges […] C'est sans doute l'appât de ces moyens de finance qui a prolongé l'illusion sur le préjudice immense que l'existence des Communautés cause à l'industrie, et sur l'atteinte qu'elle porte au droit naturel. » [563]

C'est dans des termes très proches qu'Adam Smith dénonce, dans les chapitres qu'il consacre à la critique du système commercial, l'existence de ces monopoles, et explique comment ils ont pu s'imposer et passer pour légitimes.

> « Il n'est pas difficile de déterminer quels ont été les inventeurs de ce système commercial. Nous devons croire que ce ne sont pas les consommateurs, dont l'intérêt a été totalement négligé : il faut donc l'attribuer aux producteurs, dont la cause n'a été que trop bien servie : dans cette dernière classe d'individus, il est évident que nos marchands et nos manufacturiers ont été les principaux architectes de ce système. Par tous ces règlements de commerce, à l'examen desquels j'ai consacré ce chapitre, la chose dont on s'est occupé de préférence, c'est l'intérêt de nos manufacturiers ; et pour les servir, on a immolé, bien moins la cause des consommateurs, que celles de quelques autres classes de producteurs. »

Il donne un exemple des pressions que les producteurs, en l'occurrence ici les manufacturiers en laine, ont exercé avec succès sur le législateur.

> « Nos manufacturiers en laine, beaucoup mieux que tous les autres fabricants, sont parvenus à persuader à al législature que la prospérité de la nation dépend du succès de l'agrandissement de leur industrie particulière. Non seulement ils ont obtenu un monopole contre les consommateurs, par la défense absolue d'importer les étoffes de laine des pays étrangers ; mais ils ont obtenu un autre contre les fermiers et tous ceux qui sont occupés à multiplier le petit bétail, par une égale défense d'exporter les brebis et les laines. »

Les sanctions pour tout manquement à ces lois étaient d'une extrême rigueur.

> « On se plaint avec une juste raison de la rigueur des lois qu'on a imaginées pour assurer le revenu public, parce qu'elles soumettent à des peines très sévères des actions qui furent toujours regardées comme innocentes, avant qu'on les eût déclarées criminelles. »

Il poursuit en citant « l'acte huitième d'Elisabeth, chapitre 3 » les peines exemplaires qui pouvaient être prononcées à l'encontre des contrevenants.

> « […] celui qui exportait une brebis, un agneau, un bélier, était condamné, pour la première fois, après avoir vu tous ses biens confisqués pour toujours, à une année

[562] l'Edit de 1776 portant la suppression des jurandes et communauté de commerce, arts et métiers.
[563] l'Edit de 1776 portant la suppression des jurandes et communauté de commerce, arts et métiers.

> de prison, après laquelle on lui coupait la main gauche en un jour et dans une ville de marché, où elle restait clouée : la seconde fois il était déclaré félon, et par conséquence envoyé à la mort. »[564]

A sa connaissance de telles lois n'ont pas été appliquées, se serait tant mieux:

> « Il faut croire, pour l'honneur de l'humanité en Angleterre, qu'aucune de ces lois n'a jamais été mise en exécution. » [565]

Elles n'ont pas pour autant été abolies : « Mr Hawkins semble la regarder comme étant toujours en vigueur. On peut supposer que le propos de Cabanis sur les lois qui rendent l'industrie « tributaire du despotisme » s'applique tout particulièrement ici.

Ces mesures libérales proposées par Turgot objets de l'Edit de 1776 (février), quasi mort-nées au grand dam de Cabanis, puisque annulées en août 1776, seront en quelque sorte réhabilitées sous la Constituante. Le décret d'Allarde des 2 et 17 mars 1791 promulgue la liberté du travail pour tous : « Il sera libre à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouve bon. ». Ceci est possible moyennant de verser une patente et de se conformer aux règlements de police. Quant à la loi Le Chapelier du 14 juin 1791, elle met un terme à toute association, corporation, ce qui en termes généraux, autrement dit dans les termes de la loi se dit ainsi: « Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de coopération. ». Ces principes se retrouveront intégrés aux textes constitutionnels ultérieurs, à commencer la Constitution de l'An III[566].

L'un des arguments avancés pour défendre ce système des corporations portait sur la qualité du travail fourni. A quoi il est objecté dans l'Edit.

> « Certainement ceux qui emploient dans un commerce leurs capitaux, ont le plus grand intérêt à ne confier leurs matières qu'à de bons ouvriers, et l'on doit ne pas craindre qu'ils en prennent au hasard de mauvais qui gâteraient la marchandise et rebuteraient les acheteurs ; on doit présumer aussi que les entrepreneurs ne mettront pas leur fortune dans un commerce qu'ils ne connaîtraient point assez pour être en état de choisir de bons ouvriers ; et de surveiller leur travail. Nous ne craindrons donc point que la suppression des apprentissages, des compagnonnages et des chefs-d' œuvres, expose le public à être mal servi. Nous ne craindrons pas non plus que l'affluence subite d'une multitude d'ouvriers nouveaux ruine les anciens, et occasionne au commerce une secousse dangereuse. » [567]

Au reste la demande et la concurrence seront autant de mécanismes qui limiteront cette expansion. L'auteur de l'Edit en est certain. Il y a cependant une limite à ce libéralisme. Elle concerne certaines professions : la pharmacie, l'orfèvrerie, l'imprimerie.

> « Il est quelques professions dont l'exercice peut donner lieu à des abus qui intéressent ou la foi publique, ou la police générale de l'Etat, ou même la sûreté et

---

[564] A.Smith -*Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* – Livre III – trad par J. A. Roucher- F Buisson - Paris – An III de la république. P525

[565] A.Smith -*Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* – Livre III – trad par J. A. Roucher- F Buisson - Paris – An III de la république. P525

[566] « Il n'y a ni privilège, ni maîtrise, ni jurande, ni limitation à la liberté du commerce et à l'exercice de l'industrie et des arts de toute espèce »

[567] l'Edit de 1776 portant la suppression des jurandes et communauté de commerce, arts et métiers.

> la vie des hommes ; ces professions exigent une surveillance et des précautions particulières de la part de l'autorité publique. »[568]

Cabanis en exclut d'office la médecine. C'est là un sujet très central dans son œuvre. Nous aurons l'occasion de le souligner. Il s'argue dans le passage suivant des raisons avancées par l'Edit, pour les appliquer à la médecine.

> « Pour tous les objets dont chaque homme peut en général être juge compétent, et relativement auxquels le genre même de l'erreur la rend inexcusable, ou peu dangereuse pour les dupes, le gouvernement doit livrer le cours des choses à la plus entière liberté. Il est même de son devoir de respecter toutes les industries, et de laisser s'exécuter en paix toutes les transactions amiables. Le besoin réciproque réel, ou imaginaire, en doit être le seul, comme il en est le véritable régulateur. Mais quand les objets c choix, souvent même de le faire à la hâte, et que l'astuce, ou l'imposture sont également encouragées à leur tendre des pièges, par les avantages et pas les facilités du succès, le gouvernement ne peut plus rester indifférent spectateur ; il est de son devoir de surveiller celui des contractants qui peut vouloir abuser de la bonne foi de l'autre ; il doit à celui-ci, des précautions générales qui le garantissent de la déception, autant du moins qu'il est possible ; il lui donne même, dans certaines circonstances, des soins et des avis particuliers. Mais pour continuer la comparaison ; il n'est point de commerce dans lequel un champ plus vaste soit ouvert à al charlatanerie, que la pratique des différentes parties de la médecine ; il n'est aucun besoin qui dispose aussi puissamment l'esprit à al crédulité la plus facile et la plus ridicule, que celui de conserver, et, et celui de recouvrer la santé. Le gouvernement laissera t-il ici, les citoyens sans aucune sauvegarde, en proie à leur propre faiblesse et à l'audace des charlatans ? »[569]

Enfin il est recommandé que l'Etat dans différentes circonstances développe une politique défonctionarisation, tout en maintenant une surveillance relative à la bonne observance des règlements institués.
C'est l'idée de Turgot, maître d'œuvre de ce qui sera l'Arrêt du Conseil d'Etat du 13 septembre 1774, que les négociants sont mieux à même de fournir les subsistances dont le peuple a besoin que les fonctionnaires désignés par le gouvernement.

> « Les négociants, par la multitude des capitaux dont ils disposent, par l'étendue de leurs correspondances, par la promptitude et l'exactitude des avis qu'ils reçoivent, par l'économie qu'ils savent mettre dans leurs opérations, par l'usage et l'habitude de traiter les affaires de commerce, ont des moyens et des ressources qui manquent aux Administrateurs les plus éclairés et les plus actifs. »[570]

Idée que l'on retrouve exprimée par Condorcet au tout début de la Révolution :

> « L'intérêt de la pluralité des capitalistes, comme de la pluralité des propriétaires, n'est-il pas que l'administration prenne la bonne foi pour guide, et que l'état soit tranquille. »

---

[568] l'Edit de 1776 portant la suppression des jurandes et communauté de commerce, arts et métiers. P6
[569] *Coup-d'œil sur les révolutions et la réforme de la médecine* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – PUF – Paris 1956 – pp 79-80
[570] Œuvres de Mr Turgot, ministre d'Etat, précédées et accompagnées de Mémoires et de Notes sur sa vie, son administration et ses ouvrages- tome 7- Paris- 1809 p 14

Cabanis la reprend à son compte. Ainsi les initiatives privées en ce qui concerne par exemple certains secours publics seraient selon lui mieux conduites que ne le ferait le gouvernement.

> « Au reste, il paraît que ce n'est pas aux gouvernements à diriger ces expériences : elles se font presque toujours mal en son nom. »[571]

Quand il s'agit de désigner les administrateurs de grands ateliers, l'Etat, doit éviter autant qu'il se peut d'y placer des fonctionnaires mais bien plutôt privilégier l'initiative privée, aux yeux de Cabanis plus efficace car motivée par « l'aiguillon » de l'intérêt particulier . Et sans parler de privatisation l'idée n'en est nous semble-t-il pas très éloignée.

> « Il faut autant qu'il est possible, en charger par entreprise des hommes industrieux qui en fassent leur affaire propre, et qui, soumis seulement à la surveillance continuelle des magistrats, puissent se considérer comme des entrepreneurs spéculant sur les produits d'une manufacture. »[572]

Ce qui était en relative opposition[573] avec la politique d'un Necker. Par exemple en 1776, touchant les personnes chargées du recouvrement des impôts, il a supprimé les six offices d'intendant des finances et les intendants du commerce, ainsi que les 48 receveurs généraux des finances établis dans les généralités et 27 trésoriers généraux et contrôleurs généraux de la guerre et de la marine. Il a remplacé ces titulaires d'un poste inamovible rémunérés sur commission par des fonctionnaires d'état révocables et percevant un traitement fixe. Cette mesure a été vivement critiquée par Turgot. Il rappelle que la suppression des fermes en 1686 pour installer des régies fût un échec :

> « On tentât une disjonction et des régies en 1787 ; on fut obligé de remettre tout en bail en 1689 »[574]

Ce fut tenté une nouvelle fois en 1720, mais il fallut revenir à une perception privée en 1726.

> « Après la cruelle épreuve de Law, on imagina en janvier 1721 de résilier le bail des Fermes pour le transformer en régie, à commencer du premier octobre 1720. Mais le 10 Septembre 1726 on fut forcé de reprendre l'ancienne forme, et de convertir la régie en Fermes comme à l'ordinaire. » [575]

Les principes libéraux du laisser-passer et du laissez-faire vont régir peu ou prou la vie économique dans les époques révolutionnaires, Constituante, Législative, Convention girondine, Convention thermidorienne, Directoire, et au-delà les débuts du Consulat, pour nous en tenir à la période que nous étudions. Il y a l'exception de la convention montagnarde. Non pas que les Montagnards ne fussent pas libéraux en matière économique. A propos des lois sur le maximum François Furet avance des raisons qui sur ce point font des Montagnards des libéraux contrariés.

---

[571] Cabanis - *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* - Edition Lehec et Cazeneuve – Paris 1956 – p 10

[572] Cabanis - Quelques principes et quelques vues sur les secours publics - Edition Lehec et Cazeneuve – Paris 1956 – p29

[573] Cela apparaît comme une sorte de concession faite à la nécessité en particulier chez un Necker de contrôler les agents, dans un cadre réglementaire. On peut peut-être parler d'un laisser faire tempéré chez Cabanis.

[574] Turgot – M Turgot à M Necker et sur l'administration de M. Necker par un citoyen français – Londres 1780 – p 66

[575] Turgot – M Turgot à M Necker et sur l'administration de M. Necker par un citoyen français – Londres 1780 – p 66

> « Cette législation est contradictoire avec tous les leaders de la Révolution qui en matière économique, sont des libéraux, y compris les Montagnards. Si ces derniers brisent en 1793 avec l'orthodoxie physiocratique du « laisser- faire, laisser-passer » c'est pour des raisons politiques. »[576]

A ce propos, et plus particulièrement au sujet du laisser-faire, Albert Mathiez relève justement l'existence chez les Montagnards de velléités libérales en matière d'économie. Ils s'étaient par exemple montrés, assez peu réceptifs à l'appel du procureur syndic de Seine et Oise Goujon qui au nom de l'Assemblée électorale réclamait à la Convention des mesures coercitives :

> « … non seulement la taxe des denrées, mais l'institution d'une administration centrale des substances.» et que Thuriot au nom des montagnards « pour faire écarter la proposition, avait rappelé aux jacobins l'exemple de Terray et de Necker »[577].

Plus encore Carnot un transfuge du gouvernement montagnard avait défendu, au temps du gouvernement robespierriste, alors même qu'il était membre du Comité du salut public, l'entreprise privée, contre un projet de nationalisation :

> « «Vous paraissez insister sur la nécessité de mettre cet établissement au compte de la République – l'intérêt de la République s'y oppose : l'intérêt même de l'établissement que vous désirez voir redoubler d'activité … exige une mesure contraire à celle que vous proposez. Nous n'établissons pas de principe sans en avoir examiné les conséquences et celles qui résulteraient des établissements, soit des fabriques, soit d'ateliers au compte de la République, lui seraient plus désavantageuses que favorables. Le Comité n'a donc qu'un principe à cet égard : Aucun atelier ne doit être au compte de la République. Il faut que tous soient à l'entreprise. »578

Cabanis est donc O Combien ! partisan, à quelques exceptions près, de la libération du travail à travers laquelle il voit un moyen de lutter contre la paupérisation de la société et l'altération des mœurs. Cette préoccupation était déjà celle de l'auteur de l'Edit de février 1776.

> « Nous voulons en conséquence abroger ces institutions arbitraires, qui ne permettent pas à l'indigent de vivre de son travail, qui repoussent un sexe à qui sa faiblesse a donné plus de besoins et moins de ressources, et semblent, en les condamnant à une misère inévitable, seconder la séduction et la débauche ; … »[579]

[576] Article Maximum – F. Furet- Dictionnaire critique de la Révolution Française – François Furet, Mona Ozouf – Flammarion –Paris 1988 – p 596
[577] Mathiez Albert – La Révolution française –Armand Colin – Paris 1922 p 325
[578] Georges Dejoint - La politique économique du Directoire. Librairie Marcel Rivière et Cie- Paris 1951 – p40 note 3
[579] Edit de 1776 portant la suppression des jurandes et communauté de commerce, arts et métiers. P3

E) En cause les lois qui rendent l'industrie tributaire de l'avarice et du despotisme, et mesures pour les contrer.

A travers les vocables d'avarice et de despotisme on aborde ici une question d'économie politique fortement connotée sur le plan de la moralité.
Cabanis illustre cette assertion dans un passage de *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* en attribuant ces deux termes d'avarice et de despotisme aux comportements de familles aisées vis à vis d'un proche interné.

> « Les imputations de folie ont plus d'une fois servi de prétexte à de cruelles vexations : nous en avons trouvées quelques exemples aux loges de la Salpêtrière (En 1791 c'était, à la vérité, des restes du système royal). L'administration nouvelle fit promptement réparer ses injustices ; mais d'infortunées victimes avaient longtemps gémi dans la plus désolante captivité. […] Voici un autre abus moins grave, mais qui tient encore au despotisme et à l'avarice des familles. Parmi les folles que ce même hôpital renferme, plusieurs tiennent à des parents riches, ou qui du moins vivent dans l'aisance : quelques-unes leur ont laissé et même des biens auxquels, dans cet état déplorable, leurs droits ne restent pas moins étendus ni moins sacrés. Il s'en manque beaucoup que toutes paient une pension proportionnée à leur fortune : il en est même peu pour qui les parents se soient engagés à payer une pension quelconque : enfin, et c'est une chose plus odieuse encore il en est très peu qui reçoivent pour elles-mêmes quelques faibles secours. à cela je vois une double injustice. D'abord, il est injuste qu'un accident qui rend des soins assidus plus nécessaires, serve de motifs pour dépouiller un individu des moyens de se les procurer. Il est, en second lieu, bien injuste encore, bien scandaleux, bien contraire à toute bonne administration, de souffrir que les revenus affectés à l'entretien des pauvres soient employés à celui des riches, et qu'un grand nombre des premiers reste dans l'abandon, parce qu'un grand nombre des autres, par l'impudeur des parents, vient partager leur patrimoine. L'administration des hôpitaux en 1791 et 1792 a fait de vains efforts pour réformer ces abus : ils paraissent même ne pouvoir être attaqué d'une manière efficace que par une administration générale revêtue d'une grande autorité. »

Dans l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert il est dit de l'avare qu'il pervertit « l'usage de l'argent, destiné à procurer les nécessités de la vie, [qu'il] aime mieux se les refuser, que d'altérer ou de ne pas grossir un trésor qu'il laisse inutile. ». Du despotisme qui est ici un terme emprunté au droit politique il est dit dans l'article éponyme de Jaucourt « gouvernement tyrannique, arbitraire et absolu d'un seul homme. »
Transposé à notre sujet et plus particulièrement à l'exemple rapporté plus haut, les particuliers, en l'occurrence ici les familles aisées sont libres de décider d'assister ou pas pécuniairement leur proche malade. La loi ne contraint en rien le riche à donner, seule en cela sa conscience peut le tarauder. Elle les laisse souverain en la matière, donner ou pas dépend entièrement de leur bon vouloir.

> « L'humanité lui prescrit encore des devoirs, quand la justice rigoureuse paraît satisfaite, quand les lois positives n'exigent plus rien de lui. »[580]

[580] *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* Œuvres philosophiques de Cabanis – édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p4

Le vide juridique fait à toute proportion gardée de lui un despote.

> « Le principe des états despotiques est, qu'un seul prince y gouverne tout selon ses volontés, n'ayant absolument d'autres loi qui le domine, que celle de ses caprices… »[581]

Dans cette occurrence l'assistance ou non apportée au parent malade interné ne tient à rien d'autre qu'au caprice de celui à qui il reviendrait de donner. Les autres termes qu'emploie d'Holbach pour qualifier les actes des avares, sont bien dans l'esprit de ce qu'écrit Cabanis :

> « L'avarice des citoyens est la vraie source des vols, des rapines, des fraudes et des dissensions que nous voyons régner. » [582]

Ne pas donner de leur bien pour secourir leur malade fait d'eux des avares. Plus encore en ne donnant pas ils en laissent le soin au pouvoir public.
Sur un autre point l'avare dans cette acception n'est pas nécessairement celui qui thésaurise pour thésauriser. Il peut se montrer, tout le contraire, d'une grande prodigalité afin de satisfaire ses propres besoins, et par là multiplier les jouissances pour lui seul. Il n'est alors avare que vis-à-vis de l'indigent en ne lui procurant pas de quoi satisfaire les « nécessités de la vie ». Cabanis n'en appelle pas moins à la générosité de ceux des riches

> « … dont la raison n'est pas obscurcie par les fumées de la fortune, dont le cœur ne s'est pas éteint par l'abus des jouissances [pourraient-ils] méconnaître cette espèce de justice imposée, non par les lois, mais par un sentiment intérieur qui parle, avec une grande puissance, même aux hommes corrompus ?»[583]

Cabanis emploie ici pour désigner ces riches dont il convient d'éveiller la conscience sociale des termes très proches de ceux employés par d'Holbach pour qualifier les avares.

> « L'amour excessif de l'argent, ou le vice que l'on désigne sous le nom d'avarice, anéantit la bienveillance, endurcit le cœur, isole l'homme et le rend souvent inhumain. »[584]

Mal employé cet espace de liberté est la porte ouverte à l'avarice et au despotisme. Néanmoins Cabanis explique pourquoi il est contre une taxe sur les pauvres. Mesure qui contraindrait, par l'impôt, les plus aisés à subvenir aux besoins des plus pauvres. L'exemple malheureux de l'Angleterre atteste des effets délétères sur les plans socioéconomique et politique d'une telle mesure fiscale. Cette taxe donc

> « En Angleterre même, elle est généralement regardée comme un fléau. Non seulement les besoins toujours croissant ont forcé de l'augmenter sans cesse ; mais avec elle, et par l'effet immédiat de cette augmentation, on a vu croître dans le même rapport le nombre de pauvres. Cette progression n'a point de bornes assignables ; chaque jour elle continue à transformer la classe manouvrière en

---

[581] *Despotisme* – Encyclopédie de Diderot et d'Alembert.
[582] D'Holbach – *Système social ou principes naturels de la morale et de la politique* –Tome 1 – Londres 1773- p127
[583] *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* Œuvres philosophiques de Cabanis – édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p4
[584] D'Holbach – Système social ou principes naturels de la morale et de la politique –Tome 1 – Londres 1773- p127

> classe mendiante, à miner sourdement les bases de la morale et du bonheur public. » [585]

A défaut de taxe et faute d'observer un devoir moral, c'est l'intérêt bien compris qui amènera le riche à faire l'aumône. Au reste cette aumône doit être avant tout bien proportionnée aux besoins.

> « Ajoutons que lorsque l'inégalité des fortunes est poussée jusqu'à un certain degré, lorsque le ver rongeur de la mendicité a fait certains progrès dans un pays, le riche, pour assurer ses jouissances, n'a d'autres parti à prendre que de secourir le pauvre. Ce n'est pas seulement un devoir c'est encore un véritable calcul d'intérêt. » [586]

Le propos de Cabanis sur l'avarice s'inscrit dans un large débat au XVIII° siècle, dans lequel on retrouve ces mêmes aspects économique et moral.
Jean Baptiste Say dans un chapitre de son Traité d'économie politique de 1803 intitulé : *De la prodigalité, de l'avarice et de l'économie* explicite l'incidence sur le plan économique des passions humaines et plus particulièrement de l'avarice, celle de celui qui thésaurise pour thésauriser, et de la prodigalité.

> « Relativement à la consommation, les excès sont la prodigalité et l'avarice. L'une et l'autre se privent des avantages que procurent les richesses : la prodigalité en desséchant les ressources, l'avarice en se défendant d'y puiser. »[587]

La prodigalité est mieux reçue dans la société il s'en explique.

> « Mais la prodigalité est plus aimable et s'allie à plusieurs qualités sociales. Elle obtient grâce plus aisément, parce qu'elle invite à partager ses plaisirs ; elle a du moins un terme, qui est la ruine : l'avarice n'en a point d'autre que la mort. »[588]

Ces deux termes d'avarice et de prodigalité se retrouve en quelque sorte chez Cabanis qui voit là la marque d'un mauvais régime social.

> « […] qu'un mauvais régime social accumule ou disperse les richesses d'une manière tout à fait arbitraire et immorale […] » [589]

Pour Jean Baptiste Say les conséquences sur les plans économique et social sont proches un temps entre prodigalité et avarice. Cependant à la différence à la mort de l'avare tout peut s'inverser.

> « Le prodigue qui se prive d'un revenu, prive en même temps un homme industrieux de son salaire. L'avare qui ne fait pas valoir son trésor dans la crainte de le perdre, cause à la vérité un mal du même genre ; mais à sa mort du moins, ce

[585] *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* Œuvres philosophiques de Cabanis – édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p16
[586] *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* Œuvres philosophiques de Cabanis – édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p4
[587] J.B. Say – Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent, et se consomment les richesses –Tome 2- Paris- 1803- p386-387
[588] J.B. Say – Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent, et se consomment les richesses –Tome 2- Paris- 1803- p 388
[589] *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* Œuvres philosophiques de Cabanis – édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p4

> capital amassé aux dépens de ses jouissances, rentre dans la circulation ; et s'il n'est pas dissipé par ses successeurs, il anime l'industrie et favorise la production. » [590]

On retrouve cette problématique chez d'Holbach qui comme J.B Say indique en quoi l'avarice de celui qui thésaurise pour thésauriser peut entraver l'industrie.

> « L'avare ne devient utile que par sa mort, qui seul peut rétablir la circulation qu'il avait interceptée. »[591]

Helvétius quant à lui établit un lien entre avarice et prodigalité et forme le concept « d'avare voluptueux », que l'on peut qualifier d'avare riche, qu'il opposera à l'avare pauvre, et qui se rapproche du riche indigne de Cabanis, celui dont la raison est obscurcie par les fumées de la fortune, dont le cœur s'est éteint par l'abus des jouissances.

> « L'or et l'argent peuvent être regardés comme des matières agréables à la vue. Mais si l'on désirait dans leur possession que le plaisir produit par l'éclat et la beauté de ces métaux, l'avare se contenterait de la libre contemplation des richesses entassées dans le trésor public. Or, comme cette vue ne satisfait pas sa passion, il faut que l'avare, de quelque espèce qu'il soit, ou désire les richesses comme l'échange de tous les plaisirs, ou comme l'exemption de toutes les peines attachées à l'indigence. Ce principe état posé, je dis que l'homme n'étant, par sa nature sensible qu'aux plaisirs des sens, ces plaisirs par conséquent, sont l'unique objet de ses désirs. » [592]

L'« avare voluptueux » a la passion du luxe. Cet avare voluptueux qui peut à l'extrême être le prodigue de Jean Baptiste Say, ou encore celui qui pour Cabanis fait « abus de jouissance » et passe outre son prochain qui lui manque de tout.

> « La passion du luxe, de la magnificence dans les équipages, les fêtes et les ameublements, est donc une passion factice, nécessairement produite par les besoins physiques de l'amour ou de la table. En effet, quel plaisir réel ce luxe et cette magnificence procuraient-ils à l'avare voluptueux, s'il ne les considéraient comme un moyen ou de plaire aux femmes, s'il les aime, et d'en obtenir des faveurs, ou d'en imposer aux hommes et de les forcer, par l'espoir confus d'une récompense, a écarter de lui toutes les peines et à rassembler près de lui tous les plaisirs ? »[593]

Ces auteurs décrient le luxe. Il se trouve associé par eux à l'avarice et à la prodigalité. Il est donc moralement condamnable. Il l'est tout autant sur le plan économique pour un auteur comme JB Say. Il juge que le luxe et la misère sont « deux choses qui marchent toujours ensemble ».

> « Mais si l'on considère que dans les pays les plus prospères, il n'y a pas un individu sur cent mille à qui il soit donné d'accumuler toutes ces jouissances, qu'on voit partout l'exténuation de la misère à côté de l'embonpoint de l'opulence, le travail forcé des uns compenser l'oisiveté des autres, des masures et des colonnades, les haillons de la misère mêlés aux enseignes de luxe, en un mot, les plus inutiles profusions au milieu des besoins les plus urgents, on ne pourra par

[590] J.B. Say – Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent, et se consomment les richesses –Tome 2- Paris- 1803- p 388
[591] D'Holbach – Système social ou principes naturels de la morale et de la politique –Tome 1 – Londres 1773- p127
[592] Helvétius – De l'esprit – Paris 1843- p 214
[593] Helvétius – De l'esprit – Paris 1843- p 213

> regarder comme superflues les recherches faites dans le but de connaître les causes de ces maux, et les remèdes dont ils sont susceptibles. »[594]

C'est également palpable pour Cabanis quand il écrit à propos de la misère d'une partie de la population qu' « […]il est du devoir du riche de soulager des maux qu'il a plus d'une fois pu concourir à produire, par la manière dont il l'est devenu » ; ou encore lorsqu'il corrèle « l'inégalité des fortunes [qui] est poussée jusqu'à un certain degré » et « le ver rongeur de la mendicité [qui] a fait certains progrès dans un pays. ». Cabanis parle également de maladie, il en dit les raisons :

> « La grande maladie des états civilisés est la mauvaise distribution des forces politiques, et la disproportion choquante des fortune. »[595]

F) La question du luxe

La question du luxe a été battue et rebattue au XVIII° siècle. La querelle entre le Rousseau *Du discours sur les arts et les sciences* et Voltaire du *Mondain* et de la *Défense du mondain* est loin de résumer ces débats. Nombreux sont en effet ceux qui au XVIII° siècle se sont opposés sur la question de savoir si le luxe était utile ou pas, c'est à dire : s'il participait à la richesse de la nation ou non, voire à son appauvrissement ; s'il convenait ou pas à tel ou tel type de régime politique, monarchie ou république ; s'il favorisait l'aisance ou la misère des « classes inférieures »…

> « Le débat sur le luxe parcourt le XVIIIe siècle. De Voltaire à Delille les poètes s'engagent ; moralistes, philosophes, politiques, théologiens, tout ou presque, si peu que ce soit, en disent leur sentiment. » [596].

L' Abbé Pluquet pose, dans son ouvrage *Traité philosophique et politique sur le luxe* publié en 1786, après bien d'autres, le problème de l'utilité ou non du luxe. Il fait précédé sa thèse d'une présentation critique de celles des auteurs qui l'ont précédé. Il distingue les apologues et les détracteurs du luxe. A propos des premiers, il cite le Mandeville de la *Fable des abeilles*, le Melon de *l'Essai politique sur le commerce*, le Montesquieu de *l'Esprit des lois, Du luxe* de Hume, *De l'Esprit* et *De l'homme* d'Helvétius, des *Eléments du commerce* de La Forbonnais, L'article *Luxe*, dans l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, de Saint Germain, attribué à tort à Diderot, enfin *l'Eloge de Colbert* de Necker. A propos des seconds il est question : de Bluet auteur de l'article *Mandeville* dans le *Dictionnaire de Chauffepied* ; du passage sur le luxe également critique à l'égard de Mandeville de la *Dissertation sur l'union de la religion, de la morale et de la politique* tirées de l'ouvrage de Warburton sur la *Divinité de la mission de Moïse* ; le *Système social* de d'Holbach[597] ; *Sur le commerce et sur le gouvernement considérés relativement l'un à l'autre* de Condillac. Aucune à ses yeux n'est concluante, toutes pèchent dans les définitions, les explications

[594] J. B. Say – Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent, et se consomment les richesses – Préliminaire- Tome 1- Paris- 1803- p xliii.
[595] Cabanis – *v* - tome 1-Oeuvres philosophiques de Cabanis- Lehec et Cazeneuve - Puf - Paris 1956 – p28
[596] Pierre Rétat-Luxe - Dix-huitième siècle n° 26 1994 – p 87
[597] Le nom de d'Holbach n'est pas cité.

que ces auteurs donnent sur la nature du luxe. Les contradictions qu'ils décèlent à chaque fois dans chacune d'entre elles sont de fait pour lui rédhibitoires.

> « Aucun des auteurs dont je viens d'exposer les sentiments sur le luxe, n'en explique la nature ; presque tous le reconnaissent, et j'ai prouvé que, d'après leur définition, on ne pouvait se former une idée précise du luxe, ni assigner distinctement son caractère essentiel.

Non seulement leurs définitions sont vagues, et les mots qui les expriment n'offrent à l'esprit aucun objet déterminé, mais encore il n'en est aucune qui soit propre au luxe, parce que chacun de ceux qui le définissent ne considère que quelqu'un de ces rapports, et n'en a pas une idée complète.

> « Voilà pourquoi même, sans entrer dans l'examen philosophique de ces définitions, aucune ne satisfait l'esprit du lecteur, ni même de l'auteur ; voilà pourquoi, en raisonnant d'après leurs définitions, on n'en trouve aucune qui ne conduise à des conséquences fausses, et presque toujours contradictoires avec les principes de l'auteur. »[598]

De son côté L'Abbé Pluquet va développer une argumentation qui le mène à « anathématiser » le luxe pour reprendre le mot de Ricardo. Il semble cependant que sa thèse sur le luxe n'ait pas plus convaincu Jean Baptiste Say que celles dont il avait été lui même le détracteur seize ans plus tôt[599].

> « Longue homélie, en deux volumes, contre le luxe. Peu de doctrine, beaucoup de déclamations. L'auteur, qui était abbé, aurait dû intituler son livre : Sermon contre le luxe »[600]

La question ne pouvait être résolue aux yeux de Jean Baptiste Say que par ceux à qui les premiers principes de la science économique étaient familiers[601]. C'est ce qu'il affirme dans son *Traité d'économie politique*, un texte publié quasiment en même temps que *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics*.

---

[598] Abbé Pluquet : *Traité philosophique et politique sur le luxe* – Volume 1 (Deux tomes) – Paris 1787

[599] JB Say est lui-même critique des auteurs cités par l'Abbé Pluquet ainsi à propos de Condillac : « sa fausse théorie de la production commerciale », de Hume il ne fait pas cas de son écrit sur le luxe ; il se contente de signaler la partie économique de ses Essais qui « se compose de plusieurs chapitres sans liaison entre eux, mais remarquables par la clarté du style et la solidité des déductions. Les plus intéressants sont relatifs à la monnaie, au crédit public, à la population des anciens états. ». Il relève une contradiction chez Montesquieu qui après avoir affirmé que le « « luxe convient aux monarchies et aux grands états » » affirme que « « Les républiques dit-il, finissent » par le luxe ; « les monarchies par la pauvreté ». Vérité constante qui prouve que la frugalité enrichit les états, et que le luxe les ruine. Mais si le luxe ruine les monarchies, il ne saurait leur convenir, car il ne convient à aucun état de devenir dépendant et pauvre. » (in Traité d'économie politique – Paris 1803- p380).

[600] J.B Say - Cours complet d'économie politique pratique – Paris 1843- p708

[601] Il va même plus loin dans la critique des auteurs qui ont écrit sur l'économie au XVIII° siècle.« Nul d'entre eux ne représente les choses telles qu'elles se passent. Ils embrouillent les idées au lieu de les éclaircir. Ce n'est pas perdre son temps que de les lire : c'est bien pis : c'est travailler à fausser son esprit. Peut-être ceux de nos écrivains qui traitent du commerce ont-ils écrit sur des matières trop étrangères à leurs études. Les uns étaient conseillers au parlement comme Dutot, Montesquieu, Turgot ; les autres étaient des employés de l'administration, comme Forbonnais, Dupont de Nemours, oud es seigneurs de village comme Mirabeau le père, ou de simples gens de lettres, comme Melon. L'un des auteurs du *Dictionnaire du commerce*, Savary, était chanoine de Saint-Maur ; Condillac et Raynal avaient été élevés pour la prêtrise, et quoique assez éclairés pour être au-dessus des préjugés de leur état, peut-être n'avaient-ils pas vu d'assez près les opérations du commerce, pour s'en former des idées précises.» (Cours complet d'économie politique pratique – Paris 1843

> « On a dit que l'économie sociale présente des questions insolubles ; que celle de l'utilité du luxe, par exemple, n'est pas encore résolue. Elle ne l'est pas, en effet, mais pour ceux qui n'ont pas assez étudié les premiers principes de la science. Quiconque s'est formé une idée complète du phénomène de la production, quiconque a analysé les effets des diverses sortes de consommation, sait fort bien ce qu'il doit penser du luxe »[602].

Jean Baptiste Say dans un chapitre de son *Traité d'économie politique* associe le luxe et la misère: *Du luxe et de la misère*. Dans *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* Cabanis les associe également :

> « La mendicité et les grandes richesses ont la même source : elles ne sont à proprement parler, relativement au corps social, qu'un seul et même fait. Le nombre des misérables, dans chaque pays, dépend du nombre des fortunes colossales, surtout de celles qui ne sont pas le fruit d'une utile industrie : car ces fortunes ne peuvent se former sans réduire à l'indigence une quantité proportionnelle d'individus. En un mot ce sont, ce sont les richesses, ou trop immenses, ou ramassées par de faux moyens, qui produisent et aggravent la mendicité. »

Cabanis oppose les fortunes qui sont le « fruit d'une utile industrie » à celles qui ne le sont pas. Ces richesses « ramassées par de faux moyens » sont celles principalement produits de la spéculation, qui n'enrichissent que le spéculateur, et ce très largement aux dépens de la majorité. A l'opposé il y a les investisseurs qui tout en s'enrichissant pourvoient corrélativement à l'enrichissement de la nation et par là participent au bonheur individuel et collectif.

> « Les richesses accumulées par le moyen des grandes entreprises industrielles et commerciales, bien loin d'augmenter, en se formant, la misère du pauvre, la soulagent au contraire de la manière la plus convenable et la plus efficace. Celles qui servent d'aliment à des entreprises nouvelles ressemblent à ces canaux où l'art a rassemblé des eaux qui seraient perdues sans leur secours, et qui répandent autour d'eux la vie et l'abondance. »

Cette métaphore des canaux se retrouve chez Turgot[603]. Cette image est propre à mieux faire sentir le rapport entre accumulation des capitaux, préalable nécessaire, nullement arbitraire, à tout investissement[604], et bien pour tous. Tout le contraire de la thésaurisation, l'investissement des

---

[602] *Cours complet d'économie politique* 2° éd (Paris 1840), I, p 38 (1° éd 1828-1829 ; voir déjà Traité d'économie politique (Paris 1803) V, 4, II, p 369 - Cité par Pierre Rétat- Dix-huitième siècle n° 26 1994 – p 87

[603] La même image avec les canaux du Nil se retrouve chez Turgot dans le passage suivant, mais dans l'ordre du savoir, non plus de l'économie : « Des académies s'établissaient en France dans la capitale ; bientôt les provinces devaient imiter son exemple ; l'eau du Nil distribuée dans mille canaux devait se répandre partout ; le goût, le style des hommes médiocres s'est perfectionné à l'école des grands hommes du siècle précédent. Ce sont comme des sources élevées qui fertilisent les humbles vallons » (Œuvres de Turgot et documents le concernant - vol 1 – Turgot étudiant et magistrat- édition de Gustave Schelle - Paris – 1913-1923 - page 135).

[604] . « L'esprit d'économie dans une nation tend à augmenter sans cesse la somme de ses capitaux, à accroître le nombre des prêteurs, à diminuer celui des emprunteurs. L'habitude du luxe fait précisément l'effet contraire, et, par ce qui a déjà été remarqué sur l'usage des capitaux dans toutes les entreprises de culture, d'industrie ou de commerce, on peut juger si le luxe enrichit une nation ou s'il l'appauvrit. » (in Turgot -*Formation et distribution des richesses* - § LXXX – GF Flammarion – Paris- 1997 p 212).
Quant à l'emploi de ces capitaux il en énumère cinq : « J'ai compté cinq manières différentes d'employer les capitaux ou de les placer d'une manière profitable :

capitaux dans des entreprises dignes de confiance est source d'enrichissement pour le pays. Ce qui nécessairement profitera à tous[605].

> « Ce n'est que le surplus qui peut servir à vivifier, par les avances, les entreprises laborieuses. C'est le lit du Nil, qui doit nécessairement se remplir avant que l'inondation se répande sur les campagnes et ne les fertilise… Il ne faut pas se plaindre que l'eau coule dans ce lit, car la loi de la pesanteur le détermine nécessairement. Il faut encore moins se plaindre de ce que les eaux se sont accumulées, car sans cette accumulation les campagnes ne seraient point arrosées. »[606]

Le mal est dans la thésaurisation, l'avarice dont parlait entre autres Cabanis et J.B Say.

> « Le vrai mal est que le lit soit creusé au point d'absorber la plus grande partie des eaux… » [607]

L'usage des capitaux pour le seul bien des particuliers, et dont la prodigalité est la forme extrême, est on l'a vu tout aussi néfaste pour le bien commun que la thésaurisation (tout au moins du vivant de l'avare, et dans la mesure où les héritiers suivraient son exemple). Jean Baptiste Say rend palpable par des exemples les conséquences socioéconomiques de dépenses, pour les unes inutiles et pour les autres, au contraire, utiles. C'est vrai dans les campagnes.

> « De là le contraste choquant de magnificence et de pauvreté qu'on remarque partout où se font de vaines dépenses. Quoi de plus pauvre que les villages qui entourent les châteaux des grands seigneurs ? (il ajoute en note : « S'il y a eu des seigneurs qui ont entretenu l'abondance en résidant sur leur terre, c'est en y faisant des dépenses productives plutôt que des dépenses fastueuses ; alors ils étaient de véritables entrepreneurs de cultures, et accumulaient des capitaux en améliorations. »). Quoi de plus riant que les cantons animés par le voisinage de quelque fabrique et où il ne se fait pas pour un sou de dépense inutile ? »[608]

C'est non moins vrai dans les grandes villes.

> « Le même contraste est encore plus sensible dans les grandes villes, dans les résidences des princes. C'est ce qu'on observait jadis à Versailles ; ce qu'on voit encore à Rome, à Madrid, par toute la terre, jusqu'aux confins de la Tartarie : la ville de Zhé-hol (le Versailles des empereurs de la Chine) ne renfermait en 1794 au rapport de Staunton, que des maisons de mandarins et beaucoup de méchantes

---

La première est d'acheter un fonds de terre qui rapporte un certain revenu ; la seconde est de placer son argent dans les entreprises de culture en affermant des terres dont les fruits doivent rendre, outre le prix du fermage, l'intérêt des avances et le prix du travail de celui qui consacre à leur culture et ses richesses et sa peine ; le troisième est de placer son capital dans des entreprises d'industrie ou de fabriques ; le quatrième est de le placer dans des entreprises de commerce ; et la cinquième, de le prêter à ceux qui en ont besoin, moyennant un intérêt annuel. » in Turgot -*Formation et distribution des richesses* - § LXXX – GF Flammarion – Paris- 1997 p 213)

[605] L'abbé Mably à ce propos associe crues du Nil et assurance des populations contre la disette: « Sans les eaux bienfaisantes du Nil, les campagnes auraient à peine pu suffire à nourrir leurs habitants. »

[606] Œuvres de Turgot, ministre d'Etat : précédées et accompagnées de Mémoires et de notes sur sa vie, son administration et ses ouvrages – Tome quatrième – Paris 1808 – p 328

[607] Œuvres de Turgot, ministre d'Etat : précédées et accompagnées de Mémoires et de notes sur sa vie, son administration et ses ouvrages – Tome quatrième – Paris 1808 – p 328

[608] J.B. Say – Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent, et se consomment les richesses –Tome 2- Paris- 1803- p 374

> chaumières. « Là dit-il, entre la magnificence et la misère, on ne connaît point de milieu. » [609]

J.B Say distingue cependant dans les dépenses improductives, celles qui sont « loin d'être favorables à la production et aux producteurs » : le luxe qui « a en horreur toute dépense profitable » et celle qui « embrasse la satisfaction de besoins très réels. ».

> « Un riche fastueux emploie en bijoux de prix, en repas somptueux, en hôtels magnifiques, en chiens, en chevaux, des valeurs qui, placées productivement, auraient acheté des vêtements chauds, des mets communs, des ameublement simples, à des gens laborieux qui restent oisifs et misérables. » [610]

Le luxe, il l'illustre ici, se rapporte selon lui à « l'ostentation ».

> « Le luxe des habits n'indique pas que les habits sont plus commodes pour celui qui les portent ; mais qu'ils sont fait pour frapper les yeux de celui qui les regarde. Le luxe de la table rappelle plutôt la somptuosité d'un grand repas, que les mets délicats d'un épicurien. »
>
> Sous ce point de vue, le luxe aurait principalement pour but d'exciter l'admiration par la rareté, la cherté, la magnificence des objets qu'il étale ; et des objets de luxe seraient les choses qu'on n'emploie ni pour leur utilité réelle, ni pour leur commodité, ni pour leur agrément, mais seulement pour éblouir les regards et agir sur l'opinion des autres hommes.» [611]

Il s'est rabattu sur cette signification du luxe après s'être interrogé, et cela avant même de discuter les définitions du luxe, données par Steuart et A. Smith, sur la limite entre nécessaire et superflu

> « On a défini le luxe « l'usage du superflu, mais est-il bien possible de séparer le nécessaire du superflu ? »

Il répond par la négative. Le luxe et la nécessité sont indexés sur le besoin et l'utile. Comme le besoin et l'utile sont fonction de facteurs comme la santé, les tempéraments, les goûts, l'éducation, la valeur de ces deux notions ne peut être que très variable d'un individu l'autre ou d'un peuple l'autre. C'est le sens de l'explication que Saint Germain auteur de l'article Luxe dans l'Encyclopédie donne à ce terme.

> « Le luxe a pour cause première ce mécontentement de notre état : ce désir d'être mieux, qui est et doit être dans tous les hommes. Il est en eux la cause de leurs passions, de leurs vertus et de leurs vices. Ce désir doit nécessairement leur faire aimer et rechercher les richesses : le désir de s'enrichir entre donc et doit entrer dans le nombre des ressorts de tout gouvernement qui n'est pas fondé sur l'égalité et la communautés des biens ; or l'objet principal de ce désir doit être le luxe ; il y a donc du luxe dans tous les états, dans toutes les sociétés : le sauvage a son hamac qu'il achète pour des peaux de bêtes ; l'européen a son canapé, son lit ; nos femmes

[609] J.B. Say – Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent, et se consomment les richesses –Tome 2- Paris- 1803- p 374
[610] J.B. Say – Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent, et se consomment les richesses –Tome 2- Paris- 1803- p 373
[611] J.B. Say – Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent, et se consomment les richesses –Tome 2- Paris- 1803- p 373

> mettent du rouge et des diamants ; les femmes de Floride mettent du bleu et des boules de verre. »[612]

Il est donc impossible pour J.B Say « de se servir dans un sens absolu de deux mots qui ne peuvent avoir qu'une valeur relative. »
La définition que donne Steuat : « les superfluités sont les choses qui ne sont pas absolument nécessaire pour vivre. » ; est très proche de celle de Mandeville qui dans la Fable des abeilles écrit : « Tout ce qui n'est pas absolument nécessaire pour la subsistance, est du luxe. ». J. B Say fait la même objection que celle de l'Abbé Pluquet à ce type de définition. Il ne dit cependant pas comme ce dernier qu'elle est fausse, il la juge « trop circonscrite », tout comme, mais à un moindre degré celle de A Smith.

> « Il en résulterait qu'il faudrait nommer luxe tout ce qu'un européen consomme en nourriture, en habillement, en logement, de plus qu'un sauvage : au-delà de deux ou trois racines pour chaque jour, d'une peau pour se couvrir et d'une cabane pour s'abriter, tout le reste serait luxe. »

Ce qui est nécessaire aux hommes pour Adam Smith ne tient pas seulement à la nature.

> « … mais encore ce que les règles convenues de décence et d'honnêteté, ont rendu nécessaire aux dernières classes du peuple ; il appelle tout le reste objets de luxe »

Dans les objets de luxe il compte par exemple le vin du pays et plus généralement

> « Il range, par la même raison, dans la classe des objets de luxe, ceux dont un homme modeste et simple qui se trouve au-dessus de la dernière classe de la société, ne saurait se passer. »

Jean Baptiste Say ayant écarté tour à tour ces définitions du luxe, considère parmi les biens ceux qui ne peuvent pas être considérés comme objets de luxe. Ce sont les biens ordinairement acquis par des hommes « sages et éclairés », étrangers à toute tentation ostentatoire. Jouissant sans apparat d'objets qui leur sont utiles, commodes, durables[613].

> « Je ne saurais donc nommer objets de luxe, ce qu'un homme éclairé et sage, habitant d'un pays policé, désirerait pour sa table, s'il n'avait aucun convive, pour sa maison et son vêtement, s'il n'était forcé à aucune représentation. C'est un agrément, c'est une commodité plus ou moins bien entendue, mais que la raison ne saurait blâmer quand elle ne passe pas les bornes des facultés de chacun. »

Il s'agit certes de consommation improductive mais ici « elle embrasse la satisfaction de besoins très réels ».
On retrouve chez Cabanis des propos très proches. Il fait cas également de ces hommes « éclairés et sages » plus ou moins doués par la nature en talents et aptitudes diverses. Des hommes à qui il faut laisser la liberté de s'enrichir selon leur possible et auxquels il faut donner l'assurance de pouvoir jouir de biens légitimement acquis. On le voit c'est tout à l'opposé « des richesses ramassés par de

[612] *Luxe* – Encyclopédie de Diderot et d'Alembert.
[613] « Un objet de luxe ne sert plus à rien du moment qu'il cesse de flatter la vanité de son possesseur. Il est détruit, du moins en majeure partie, avant d'avoir cessé d'exister et sans avoir satisfait à aucun besoin véritable… »

faux moyens ». Des biens qui n'ont rien d'ostentatoires, mais des biens dont on peut jouir paisiblement.

> « Rien de plus juste que de laisser et d'assurer à l'homme plus fort, plus adroit, plus laborieux, plus économe que les autres, la jouissance paisible de tous les biens que l'exercice de ses facultés lui procure : il est même très utile, à tous égards que cela soit ainsi. »[614]

En s'enrichissant cette élite ne peut manquer de participer à l'enrichissement de la nation et par là au bonheur de tous, nul despotisme, nulle avarice ici. En laissant les choses se passer ainsi il ne devrait plus y avoir de laissés pour compte dans la société.

Les hommes dispensateurs d'un véritable progrès social économique et moral dans une démocratie républicaine et libérale Cabanis les décrit ainsi

> « Les hommes laborieux se distinguent par les habitudes de la raison, de l'ordre, de la probité. Celui qui peut se procurer une ample subsistance, ou même de la richesse, par des moyens dont l'emploi le fait honorer de ses semblables ne va point recourir à des moyens répréhensibles, qui le mettraient nécessairement en état de guerre avec la société, et dont l'emploi devient toujours périlleux : celui dont le temps et les forces sont consacrées à des occupations régulières, n'a plus assez d'activité pour tourner son imagination et ses désirs vers des objets dont la poursuite trouble l'ordre public : enfin celui dont l'esprit s'exerce à des combinaisons ou à l'invention de procédés qui ne peuvent devenir profitables, qu'autant qu'ils sont sagement conçus, ne peut manquer de faire prendre à son esprit, une direction constante vers la raison et la vérité. »[615]

G) Comment dans la société peuvent coexister paisiblement et fructueusement des hommes diversement fortunés ?

Autrement dit comment est-il possible qu'une classe d'hommes « éclairés et sages », « entreprenants », puisse cohabiter sans dommage avec une classe d'hommes pauvres, et cela-même dans une société où sont prônées les valeurs de liberté et d'égalité ? Cette société, Cabanis, en l'An VIII, l'appelle de ses vœux.

> « Hommes paisibles et laborieux, vous serez protégés par des lois sages ; et l'exécution de ces lois sera remise entre les mains d'un gouvernement stable et fort.
>
> Propriétaires et capitalistes entreprenants, vos possessions vous sont garanties : le fruit de vos spéculations restera dans vos mains ; il deviendra la juste récompense de vos efforts : aucun entrave n'arrêtera l'essor de vos plans ; aucun loi prohibitive ou rapace ne viendra les glacer, ou les mettre à contribution. »[616]

---

[614] Cabanis- *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics*. Tome 2-Oeuvres philosophiques de Cabanis- Lehec et Cazeneuve - Puf - Paris 1956 – p18

[615] Cabanis – *Rapports du physique et du moral de l'homme* – Mémoire VIII- § XVI- Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 1- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 449

[616] Cabanis- *Quelques considérations sur l'organisation sociale en générale et particulièrement sur la nouvelle constitution* - Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 484

Une telle organisation sociale qui repose sur une hiérarchie selon la fortune n'est pas pour autant injuste, ce malgré les apparences. Elle est équitable et ne fausse en rien les libertés de chacun. Elle est certes inégalitaire, mais ces inégalités sont des inégalités de nature. C'est ce que à notre sens Cabanis a cherché à objectiver dans ses travaux sur les *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Il a établi le rapport intime qui lie l'organisation physique et physiologique des sujets, à leurs aptitudes cognitives et autres dispositions affectives. La formule consacrée pour le dire : le moral c'est le physique considéré sous un autre point de vue.

Cabanis explique comment une bonne part d'une classe d'hommes est destinée par nécessité de nature à rester pauvre, ce même si tous, à l'égal des autres, sont, conditions pour s'enrichir en société, libres d'entreprendre et d'accéder à tous les emplois. Mais bien que condamnés à rester pauvres, ils pourront se voir épargner l'indigence. L'activisme entrepreneurial des plus aptes y pourvoira en procurant des emplois à tous ceux qui en sont capables, en secourant les autres.

Leurs aptitudes, à défaut de celles qui pourraient leur permettre de s'enrichir en usant des moyens légitimes qu'offre la société, sont d'ordre manuel. Encore que leurs faibles dispositions à l'apprentissage les cantonnent dans des activités manuelles frustes. Ce sont en particulier, mais pas seulement, les manouvriers et autres travailleurs de force, bref des hommes sans qualification possible.

C'est en considérant ces hommes appelés par leur nature physique à des travaux de force que Cabanis a été amené, sinon le premier à décrire (cela revient à Haller), du moins à « […] déterminer et […] circonscrire avec plus d'exactitude et de précision » un type de tempérament, qualifié de musculaire. L'homme doté d'un tel tempérament, qui se caractérise physiologiquement par la prédominance du système moteur sur le système sensitif, a

> « [l']'habitude de produire de grands mouvements, de tout emporter de haute lutte, et le besoin grossier d'exercer sans relâche des facultés mécaniques […] Or cet homme dont il est question maintenant, ne sent, pour ainsi dire, que lorsqu'il se meut. Sa sensibilité hors de là, est extrêmement obscure, incertaine, languissante. Privé, en grande partie, de cette source féconde des idées et des affections, il n'existe nécessairement que dans quelques vues bornées et dans ses volontés brutales. »[617]

Mais ces hommes se révèlent d'une grande efficience quand on leur confie des tâches adéquates à leur constitution physique. Cependant ces travaux, « qui demandent de grands mouvements, s'effectuant debout, ou dans des attitudes forcées », qui se font en plein air, accentueront au moral les traits inhérents à ce type de tempérament.

> « En général ces hommes ne feront point de réflexions ; ils n'acquerront point de connaissances : on leur trouvera de l'âpreté dans les manières, de la grossièreté dans les goûts ; et tout demeurant égal d'ailleurs, leurs dispositions et leurs penchants auront quelque chose de moins social. » [618]

[617] . Cabanis – *Rapports du physique et du moral de l'homme* – Mémoire VI – Tome 1- Œuvres philosophiques de Cabanis – édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – pp 350-351

[618] . Cabanis – *Rapports du physique et du moral de l'homme* – Mémoire VIII – Tome 1- Œuvres philosophiques de Cabanis – édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p451

Ces différences d'un homme l'autre sont innées et non acquises comme l'affirmait Helvétius[619]. Et si d'aventure, comme cela s'est vu, et se verra encore, un homme supérieur devait émerger, contre toute attente, dans cette classe – et ce contre l'idée qui prévalait d'une hérédité des caractères acquis- il constituerait une exception qui ne ferait que confirmer la règle. Il n'en restera pas moins que ceux qui ont quelque disposition à s'instruire pourront aller jusqu'à se hisser dans la classe immédiatement au-dessus[620]. Cette « dernière classe » tout en se réduisant toujours un peu plus au cours du temps, une meilleure organisation de l'instruction publique y aidant, ne pourra quoi qu'on fasse disparaître complètement. Cette classe qui continuera à fournir, pour le dire en passant, à la société cette main d'œuvre, au reste la moins rémunérée possible (à la limite juste de quoi satisfaire les premiers besoins d'une famille), qui lui est nécessaire. Nous y reviendrons plus loin en abordant la question des salaires.

-H) Le retour de l'avarice et du despotisme est cependant chose toujours possible.

L'état doit se garder d'intervenir, autrement dit d'entraver le « laisser-faire » et le « laisser-passer », et par là risquer de fausser cet ordre socioéconomique qui est en soit conforme aux lois de la nature humaine. Il doit surtout en assurer la pérennité.
Si la menace ne vient pas de tentatives d'usurpation du pouvoir en place par telle ou telle faction, elle pourrait venir d'une sorte de dégénérescence du système lui-même, que caractériserait un nouveau creusement abyssal entre les fortunes, une élite se constituant une nouvelle fois aux dépens du plus grand nombre. Bref ce serait le retour à un nouvel ordre socioéconomique marqué par l'avarice et le despotisme[621].

> « Ce sont partout les plus forts, les plus habiles et les plus riches, qui ont institué les gouvernements, promulgués les lois. Le plus fort a voulu augmenter sa force : le plus riche sa richesse ; le plus habile, l'influence de son habileté : et comme l'ignorance du peuple ne lui permettait pas de voir son intérêt où il était véritablement et d'employer cent mille bras à se défendre convenablement lui-

[619] Helvétius que Cabanis associe à Condillac dans la premier Mémoire des *Rapports du physique et du moral de l'homme* (édition Lehec et Cazeneuve- Tome1- p 141) pour dire d'eux « Enfin notre admiration pour l'esprit sage, étendu, profond d'Helvétius, pour la raison lumineuse et la méthode parfaite de Condillac, ne nous empêchera pas de reconnaître qu'ils ont manqué l'un et l'autre de connaissances physiologiques, dont leurs ouvrages auraient pu profiter utilement s'ils eussent mieux connu l'économie animale, le premier aurait-il pu soutenir le système de l'égalité des esprits […]. »

[620] L'affaire promet d'être cependant très difficile à réaliser : « Mais d'ailleurs partout où la grande masse est sans instruction, l'égalité n'existe véritablement point ; on a beau la proclamer dans toutes les lois, la consacrer dans toutes les formes sociales, elle ne saurait passer alors ni dans les habitudes, ni dans les sentiments ; l'ignorance perpétue la misère et la dépendance du pauvre ; elle établit entre lui et les autres hommes, des rapports d'abaissement et de domination que des lois les plus sages d'ailleurs sont impuissantes à faire disparaître. » (in *Lettre sur un passage de la Décade philosophique et en général sur la perfectibilité de l'esprit humain*– Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 517)

[621] A Smith a décrit le mécanisme dans un contexte mercantiliste qui explique comment une minorité d'entrepreneurs en Angleterre a pu s'arroger avec la complicité des pouvoirs en place des exclusivités dans la production et la commercialisation de tel ou tel bien et ce qui de la sorte les a amené ainsi à s'enrichir considérablement aux dépens de la majorité.

> même, l'intérêt du petit nombre a prévalu ; les petites inégalités de la nature, les seules équitables, les seules exemptes de grands inconvénients, ont été remplacées par d'autres inégalités factices, injustes, monstrueuses : toutes les forces, toutes les richesses de la société se sont concentrées dans un petit nombre de mains ; tous les avantages politiques et toute l'influence morale ont suivi la même pente. » [622]

Pour empêcher le renouvellement de grandes fortunes, le législateur doit intervenir sur différents points concernant outre l'abolition des privilèges de toutes sortes et en particulier de naissance, l'impôt, l'héritage, la démocratisation des emplois

> « L'abolition de tous les privilèges de naissance, l'établissement d'un bon mode de répartition de la perception de l'impôt, l'influence de ces lois fraternelles qui appellent également tous les hommes à tous les emplois ; celle de ces autres lois qui nous touchent de plus près encore, et, qui règlent, d'après les mêmes principes d'égalité, la forme des testaments, des donations, des partages : toutes ces lois, dis-je, rendraient très difficile, l'accumulation durable des grandes richesses. »[623]

Le législateur, soucieux de préserver les libertés et l'égalité au sein de la société, doit même se montrer plus équitable que la nature,

> « […] et la société plus équitable alors que la nature elle-même, en efface sans secousses tout ce qui pourrait établir des relations fixes et de dépendance. »[624]

Car la nature n'empêche pas de telles évolutions de fortune.

> « La nature en nous donnant des facultés inégales, a rejeté d'avance, comme une chimère, l'égalité parfaite des fortunes. Il paraît même que leur inégalité qui, lorsqu'elle passe certaines limites, produit de grands désordres, est le mobile le plus puissant, le ressort le plus utile de l'état social. » [625]

Rousseau décrie cette utilité de distinguer les hommes en société par le talent, et non par la vertu. Le mal en société est déjà dans la distinction des talents, a fortiori quand la différence des richesses qui en est le fruit repose comme l'écrit Cabanis sur de « faux moyens ». A l'évidence ils ne situent pas là où commence l'abus à la même place.

> « D'où naissent ces abus, si ce n'est de l'inégalité funeste introduite entre les hommes par la distinction des talents et par l'avilissement des vertus ? Voilà l'effet le plus évident de toutes nos études, et la plus dangereuse de toutes leurs conséquences. On ne demande plus d'un homme s'il a de la probité, mais s'il a des talents ; ni d'un livre s'il est utile, mais s'il est bien écrit. Les récompenses sont prodiguées au bel esprit, et la vertu reste sans honneurs. »[626]

Tout au contraire une organisation sociopolitique qui prend en compte la diversité des talents et tolère un certain niveau d'inégalités dans les richesses, qui confirme ainsi l'existence de différentes

---

[622] . Cabanis - *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* - Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 19

[623] . Cabanis - *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* - Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 20

[624] . Cabanis - *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* - Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 11

[625] . Cabanis - *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* - Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 18

[626] Jean Jacques Rousseau – *Discours sur les sciences et les arts* – GF Flammarion – Paris – 1992 – p50

classes socioéconomiques, est très loin d'avilir les vertus, bien au contraire elle les promeut. Quand à un stade avancé du progrès social la vertu sera la chose la mieux partagée au sein de la société, alors ceux qui ne le sont pas, les « méchants », ignorant de la sorte leur intérêt, ne seront aux yeux de tous rien moins que des insensés.

> « […] c'est uniquement lorsque les habitudes du bon sens auront pris racine dans toutes les classes de la société, que la liberté, la paix et le bonheur se trouveront établis sur des bases solides ; que la vertu, dont les hommes irréfléchis se font une image sévère, sera prise pour ce qu'elle est, pour le moyen d'être heureux. Ces mêmes hommes ajoutent qu'un jour viendra où les avantages attachés pour l'homme aux habitudes de la vertu, seront si bien démontrés, qu'on se moquera du méchant comme d'un sot, toutes les fois qu'on ne jugera pas nécessaire de l'enchaîner comme un furieux. »[627]

L'intérêt particulier bien compris, l'observance des lois positives édictées par le « sage » législateur, lui-même guidé par la connaissance des lois de la nature humaine, conduiront au bonheur et plus encore au salut de chacun. Bonheur et salut seront en quelque sorte la récompense du civisme. Cabanis, disons-le en passant, donnera dans la *Lettre à Fauriel sur les causes premières* les linéaments d'une religion civile.

III) Rapports de la religion avec la morale, et les institutions dans la pensée de Cabanis.

Cabanis a abordé ces différents sujets de l'éducation, de la religion, de la morale et des institutions dans son Opinion sur un projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique.
Dans ce texte qu'il n'a jamais prononcé il reprend des questions qui ont toutes été abordées dans le cours de la Discussion qui a suivi la présentation du Rapport de Heurtault-Lamerville sur les écoles primaires. Ce n'était pas la première fois que ces questions se trouvaient traitées toutes à la fois dans ce cadre des discussions parlementaires sur l'éducation pendant la période révolutionnaire.
Ces différents sujets préoccupaient les représentants du peuple. A leurs yeux le sort de République tenait pour une bonne part aux réponses qui seraient apportées aux problèmes auxquels ces sujets renvoyaient.

Il fallait changer la morale publique, les mœurs, les habitudes de la population. Une population qui était encore très marquée socialement politiquement, moralement par l'acculturation monarchique et catholique. Laisser les choses en l'état mettrait tôt ou tard la République en danger, avec à terme le risque de retour au pouvoir des monarchistes. L'opposition royaliste à l'intérieur était féroce. Au reste la répression ne l'était pas moins. La République ne pouvait à tout le moins conserver le pouvoir à ce prix, et ainsi tout en prônant les valeurs de liberté et d'égalité, verser à son tour dans

[627] *Lettre sur un passage de la Décade philosophique et en général sur la perfectibilité de l'esprit humain bilité de l'esprit humain* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956 – p 513

le terrorisme et le despotisme. Il fallait donc à ces acculturations d'ancien régime substituer une acculturation républicaine. Tous les français devaient en bénéficier, les enfants dès l'âge d'entrée à l'école primaire, mais également sans délais les populations adultes. Le choix des moyens, il fallait en effet décider de quelle morale, de quelles institutions, et de la place qu'il fallait laisser aux religions, fut l'objet de discussions nombreuses souvent houleuses au cours des différentes législatures dans l'époque révolutionnaire.

Les discussions en la matière qui suivirent la lecture du Rapport du 22 Brumaire de l'an VII sur les écoles primaires, sont une bonne illustration tout à la fois de la prégnance du sujet et des désaccords qui régnaient entre les républicains.

Après une introduction générale relatives ces différentes questions de religion, de morale et d'institution, nous aborderons dans un second temps les opinions émises par les représentants du peuple au cours du débat sur le Rapport du 22 brumaire an VII, dans un troisième temps nous rapporterons les réactions de Cabanis dans son *Opinion sur un projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique*.

A) Rapports de la politique, de la morale, de la religion et des institutions dans la pensée de Cabanis.

Cabanis dans la *Lettre à Fauriel sur les causes premières* à titre de conclusion met en rapport la religion, le politique, la morale et les institutions. Or d'une telle association il avait été question dans Les discussions qui suivirent la lecture du *Rapport sur les écoles primaires* présenté par Heurtault-Lamerville le 22 Brumaire de l'an VII. Cabanis on l'a dit était présent, mais il n'est pas intervenu bien que son discours soit près. Ce n'était pas la première fois que ces questions se trouvaient traitées toutes à la fois dans ce cadre des discussions parlementaires sur l'éducation pendant la période révolutionnaire.

Ces différents sujets préoccupaient les représentants du peuple. A leurs yeux le sort de la République tenait pour une bonne part aux réponses qui seraient apportées aux problèmes auxquels ces différents sujets renvoyaient.

Il fallait changer la morale publique, les moeurs, les habitudes de la population. Une population qui était encore très marquée socialement politiquement, moralement par l'acculturation monarchique et catholique. Laisser les choses en l'état mettrait tôt ou tard la République en danger, avec à terme le risque de retour au pouvoir des monarchistes. L'opposition royaliste à l'intérieur était féroce. Au reste la répression ne l'était pas moins. La République ne pouvait à tout le moins conserver le pouvoir à ce prix, et ainsi tout en prônant les valeurs de liberté et d'égalité, verser à son tour dans le terrorisme et le despotisme. Il fallait donc à ces acculturations d'ancien régime substituer une acculturation républicaine. Tous les français devaient en bénéficier, les enfants dès l'âge d'entrée à l'école primaire, mais également sans délais les populations adultes. Le choix des moyens, il fallait en effet décider de quelle morale, de quelles institutions, et de la place qu'il fallait

laisser aux religions, fut l'objet de discussions nombreuses souvent houleuses au cours des différentes législatures dans l'époque révolutionnaire.
Les discussions en la matière qui suivirent la lecture du Rapport du 22 Brumaire de l'an VII sur les écoles primaires, sont une bonne illustration tout à la fois de la prégnance du sujet et des désaccords qui régnaient entre les républicains.

Cabanis avance dans les dernières pages de la *Lettre à Fauriel sur les causes premières* l'idée de religion civile. Il n'emploie pas cette locution, mais ça vaut tout comme. Sous ce chef supposé se trouvent étroitement associées les idées de religion, de morale, privée et publique, d'institutions publiques. Cet ensemble tel qu'il le rapporte forme un tout cohérent. Il faut au reste en chercher le fondement dans les lois de la nature humaine. Les références aux *Rapports du physique et du moral de l'homme* sont plus ou moins explicites, mais très réelles. On ne comprend donc pas que certains commentateurs aient pu voir entre ces écrits une contradiction majeure. Dans l'interprétation dramatisée de Bérard Cabanis est convaincu d'avoir véhiculé dans les *Rapports*... une présumée doctrine matérialiste et athée. Il aurait abjuré par la suite une telle croyance en commettant la *Lettre à Fauriel sur les causes premières*. Ainsi d'après Bérard Cabanis se serait converti au spiritualisme.

- La Religion, la morale et la politique dans la *Lettre à Fauriel sur les causes premières* .

Cabanis dans la lettre à *Lettre à Fauriel sur les causes premières* trace une esquisse de l'histoire des religions positives. C'est au départ une invention des philosophes. C'est ensuite popularisé par les poètes. Les politiques s'en emparent ultérieurement pour mener à bien pour mieux asseoir leur pouvoir sur les gens. Nous verrons que Cabanis s'inspire de cela quand dans cette Lettre il présente les vérités établies dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme* sous une forme qui répond à un sentiment: le sentiment religieux. Il théorise cette démarche dans la *Lettre à Thurot* .
Il critique les religions positives car elles ignorent dans les explications qu'elles donnent du monde et de l'homme des lois de la nature physique dans le premier cas et de la nature humaine dans le second. La référence aux *Rapports du physique et du moral de l'homme* est ici bien présente.
Cabanis reconnaît un temps l'utilité sociale, politique, économique, des religions dans la socialisation des hommes628. Les moyens qu'elle employait pour ce faire tenaient leur efficace de qu'ils agissaient sur la crédulité superstitieuse d'humains ignorants.

[628] «Turgot considérait la religion chrétienne non pas au point de vue de la solidité de ses principes, de la vérité de ses dogmes et de l'autorité de la révélation, mais uniquement comme un élément de civilisation et constatait les progrès qu'elle aviat fait faire à l'art de gouverner, c'est à dire à la politique.» [Alfred Neymarck- *Turgot et ses doctrines*- Tome II - Elibron classic- p 51-52]. C'est en quelque sorte nous semble-t-il le dessein de Cabanis dans cette lettre, qui à notre sens est éminemment politique. Il espère, tout en prônant également la tolérance, que la religion qu'il esquisse ici sera bientôt cette religion dominante dans la mesure où elle sera partagée par le plus grand nombre, les religions positives actuelles devenant de ce point de vue largement minoritaire, voire finissant par totalement disparaître. A la différence les dogmes de cette religion seraient identifiés à la morale commune des droits et des devoirs du citoyen. Elle s'imposerait comme la loi s'impose à tous. Elle répondrait en même temps en même temps aux besoins de croire en un être suprême et à l'immortalité de l'âme.

> «Il s'agissait d'assouplir et de façonner des âmes incultes, livrées à des passions grossières et violentes; d'agir sur des esprits que leur ignorance même rendait bien plus propres à se laisser subjuguer par l'empire de l'imagination, qu'à céder à la vois de la raison pure, qui peut être ne détermine que la raison des hommes éclairés et réfléchis.» (p 259)

Mais ce recours au religieux, d'utile tout un temps, va finir par avoir des effets désastreux sur les plans de la politique et de la morale. La religion positive a mis l'homme sous tutelle, lui a fait prendre «des habitudes vicieuses». Cabanis retrouve ici un peu les accents d'un d'Holbach 629. D'Holbach dans un texte qui fit sensation Le christianisme dévoilé fustige la religion chrétienne. Cabanis s'en tient pour sa part à juger les religions positives en général.

> «Concluons donc que la religion chrétienne n'a point de titre pour se vanter des avantages qu'elle procure à la morale, ou à la politique. Arrachons-lui le voile dont elle se couvre; remontons à sa source; analysons ses principes; suivons là dans sa marche, et nous trouverons que fondée sur l'imposture, sur l'ignorance et sur la crédulité, elle ne fut et se sera jamais utile qu'à des hommes qui se croient intéressés à tromper le genre humain; qu'elle ne cessa jamais de causer les plus grands maux aux nations; et qu'au lieu du bonheur qu'elle leur avait promis, elle ne servit qu'à les enivrer de fureurs, qu'à les inonder de sang, qu'à les plonger dans le délire et dans le crime, qu'à leur faire méconnaître leurs véritables intérêts et leurs devoirs les plus saints.»[630]

Ce qui a changé les choses en mal c'est la montée en puissance des clergés. Faisant probablement référence à Voltaire, Helvétius, Condorcet, peut être d'Holbach, il rappelle que des hommes, «illustres également par leurs vertus et par leurs lumières», considérant la religion comme «la plus dangereuse maladie de la nature humaine» ont cherché à la détruire.

Or cet intégrisme antireligieux pose problème. Ces contempteurs de la religion ne se sont pas demandés si les idées religieuses en l'homme n'étaient pas inhérentes à sa nature, à sa «manière de sentir». Ils ont jugé avec la seule raison, et ont ignoré «les replis secrets du coeur».

Ce qu'il faut considérer, c'est d'une part ce qui tient à l'existence de ce sentiment religieux primitif en l'homme. Tenter de le détruire serait une totale aberration, et en l'occurrence ce qu'il serait surtout utile c'est de «chercher à diriger ce torrent». D'autre part si l'on considère l'implication du pouvoir politique, exécutif ou législatif, dans ces dérives du religieux, les progrès en matière d'art social et dans le même élan ceux des lumières publiques, seraient les moyens à terme de changements salutaires. En troisième lieu l'influence qu'exercent les idées religieuses en l'homme doit être réduite, l'éducation y pourvoira en promouvant le bon sens et la morale. En pratiquant de

---

[629] . C'est un réquisitoire, grosso modo le même. L'artifice de la prétérition lui donne peut-être une allure plus tempérée: «Je mets aussi de côté le trouble, les angoisses, les terreurs qu'elles répandent souvent dans les âmes les plus vertueuses; les désordres, les divisions, les animosités cruelles qu'elles fomentent dans l'intérieur des familles; je néglige encore de tenir compte, en ce moment, du tort plus grave qu'elles ont chez les modernes, d'être presque partout l'unique base de la morale... Enfin je ne parle même pas de l'immoralité profonde des expiations, par la vertu desquelles le plus noir scélérat, croyant pouvoir devenir en un moment digne de tout l'amour de la divinité, poursuit en attendant, et avec une sécurité que tout entretient, le cours de sa vie criminelle...» [Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 261-262]

[630] D'Holbach - *Le christianisme dévoilé* - p 13

la sorte il ne s'agit nullement de les tarir, chose qui n'est pas souhaitable, et au reste impossible, mais bien au contraire « de rendre plus pure l'influence heureuse qu'elles exercent parfois sur eux». Il se plait alors à imaginer, plus encore, à espérer l'avènement d'une «religion simple et consolante» unique, synonyme de bonheur pour tous. Il indique ici trois moyens qui tiennent à l'anthropologie, à la politique, à l'éducation, qui doivent en les faisant agir de conserve permettre que les individus accèdent au bonheur. Cette religion a un nom, tout au moins elle s'apparente à la doctrine stoïcienne. Elle a en quelque sorte ses saints. Il cite les noms de Turgot631 et de Franklin, d'autres bien sûr, dont les Anciens grecs et romains. Tous s'étaient formés à cette doctrine. Il fait alors quelque peu dans la dithyrambe. Mais pour toucher le sentiment il devait vanter cette religion, et ses adeptes, prêcher en quelque sorte la bonne parole. Les mots pour parler de cette religion, de ces hommes, ne diffèrent guère de ceux qu'employaient les fondateurs des religions positives. Il est question d'espérance, de grandeur, de vastitude, de noblesse et autres termes de même valeur. Cabanis a d'une certaine manière dans cette lettre vocation d'évangilisateur. Nous y reviendrons.

Cabanis discute les croyances des hommes à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme. Il compte faire un examen impartial de ces idées. Au terme ne seront retenues que les idées que l'on ne peut rejeter de manière «positive et absolue»

A propos de l'existence de Dieu. Cabanis constate que l'homme pense naturellement que les causes naturelles sont douées d'intelligence et de volonté. L'homme développe à l'origine une pensée animiste. Les progrès dans la connaissance ont permis de gagner sur ces croyances, mais on est encore bien loin de tout expliquer par les lois de la physique. Ainsi il y aura toujours lieu de penser que le monde a été créé, faute d'une autre explication. Mais quoi qu'il en soit cette croyance en une finalité de l'univers est inhérente à l'homme. L'homme a suppléé par l'imagination ce qu'il ne pouvait pas connaître directement, en l'occurrence les causes premières. L'homme a peur de l'inconnu, les progrès des sciences et des techniques ont réduit, et réduiront toujours cette part d'inconnu. Cependant parce que les causes premières sont inaccessibles à la connaissance il restera toujours cette part d'ombre.

L'homme ne peut s'imaginer sa propre disparition. Il a un désir d'éternité. Il croît en l'immortalité de l'âme.

> «Il connaît si peu, et il aurait besoin de tout connaître; sa vie est courte, et cet instinct de vie qui, répandu dans tout son être, veille sans relâche à sa conservation, repousse toute idée de la cessation du sentiment, le transporte, pour ainsi dire, machinalement et malgré lui, vers un temps où sans doute il ne sera plus, et franchissant le terme de son existence sensible, il finit par se placer, avec tous les objets de ses affections dans un monde meilleur, où les vicissitudes et le terme fatale de la vie humaine ne seront plus à redouter pour lui.»[632]

631 Turgot

632 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 266-267]

La démonstration ne se prête pas à l'étude de ce type d'objet. L'objet par excellence qui s'y prête sont les mathématiques. Le recours à la démonstration dans les questions concernant les connaissances de l'humain est en règle totalement inadéquat. Il a au reste traité ce sujet dans son texte *Du degré de certitude de la médecine*. C'est en degré de certitude et non en certitude, comme pour la géométrie et les mathématiques, que l'on peut parler de confiance dans les énoncés portant sur les objets des sciences de la nature. Il s'agit en particulier d'énoncé prédictif:

> «Mais quand il s'agit de constater ou de rejeter l'existence d'un être, ou d'un fait qui n'est pas immédiatement soumis à l'examen de nos sens nous ne pouvons faire par rapport à lui, que des calculs de probabilité, qui se rapprocheraient plus ou moins de la certitude sans y atteindre jamais.» [633]

Plus difficile encore quand l'objet n'est observable que très partiellement. Affirmer ou infirmer, à partir de ce qui est saisi par les sens, des choses sur cet objet qui ne sont pas accessibles aux sens est en effet problématique. C'est ce qui va se passer autour de cette discussion sur les croyances respectives en une divinité et l'immortalité de l'âme.

> «Il est évident que nos recherches deviennent encore plus difficiles, que notre marche est entièrement conjecturale, et que tout ce qui nous est permis alors, est de donner une grande vraisemblance au résultat de nos raisonnements.» [634]

Qu'est ce qui après examen est recevable dans ces croyances? Cabanis va les évaluer en se référant aux règles de l'épistémologie newtonienne, et à celles de l'Idéologie couplée à la physiologie. Nous verrons au reste que dans ce texte les références aux résultats établis dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme* sont bien explicites.

Connaître la réalité d'un fait, c'est pouvoir préciser, tout à la fois, toutes les circonstances qui lui sont associées, ses liens avec des faits antérieurs et postérieurs, ses rapports avec d'autres faits similaires (le subsumer sous une lois plus générale).

Les faits premiers ou généraux ne peuvent être connus. Il en est ainsi de la loi de gravitation newtonienne. On l'a obtenu par induction en collationnant des faits particuliers similaires. Il n'est pas interdit qu'on puisse un jour, les avancées de la science le permettant, pouvoir subsumer ce principe newtonien sous un principe plus général.

En prenant en compte différents exemples très convainquant on peut considérer qu'il n'est pas «impossible de conjecturer, avec vraisemblance, d'après l'analogie, d'après certains effets ou d'après certaines lois reconnues des existences que nos sens ne saisissent pas d'un manière immédiate...». Il y a les découvertes des satellites de Jupiter, celles de nouvelles planètes, le principe de gravitation... L'affirmation qu'il existe une loi générale de l'univers, sous lesquels tous les autres faits généraux connus seraient subsumés (des lois qui gouvernent les éléments les plus

[633] Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 269
[634] Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 269

déliés, en particulier le vivant, à celles qui président aux mouvements des grandes masses): «la tendance de toutes les parties de la matière les unes vers les autres», pose problème, bien qu'on en soit convaincu a priori. L'univers dans son entièreté échappe à l'observation, et il n'est pas dit qu'il en soit ainsi dans d'autres systèmes célestes différents du notre.
Il est jusqu'ici resté fidèle sur le plan épistémologique aux exigences qu'il a exposé et observé dans ses deux écrits *Du degré de certitude de la médecine*, et *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Il nous semble l'être encore quand il asserte, partant toujours d'un raisonnement par analogie, qu'on peut accorder «un haut degré de vraisemblance» à l'affirmation selon laquelle ce principe est doté de propriétés. Il s'agit de l'intelligence, de la volonté et de la bonté. Ceux, les philosophes matérialistes, qui dénient toutes propriétés aux causes premières, tout comme à l'opposé ceux, les «théurgistes» ou les poètes, qui forçant un peu sur l'imagination, le personnifient et le dotent de l'omniscience, de l'omniprésence, de la toute puissance, soient ne donnent pas pour les premiers d'explication suffisante, soient leurs assertions, ce qui est vrai pour les deux, sont controuvés par les faits, soient en ce qui concernent les second se perdent dans des contradictions.

Il insiste également sur la nécessité de substituer une terminologie exacte et précise, participant d'une langue bien faite, à des mots au sens indéterminé, vague et trompeur, source de disputes sans fin, d'échanges empreints de babélisme, tels que: *dieu*, *déisme*, *spiritualisme*, *athéisme*. Quand il écrit «Il suffit, dans ces questions comme dans toutes les autres, d'employer un langage exact et précis, et de reconnaître avec attention la source des idées qui s'y rapportent, et les circonstances qui président à leur formation.» il fait écho aux travaux des Idéologues et tout particulièrement à l'auteur des *Eléments d'idéologie*, son ami Destutt de Tracy.

Cabanis définit ce qu'il entend par intelligence et volonté. A cette fin il présente à nouveaux frais la théorie de la connaissance déjà exposée dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Il rappelle que les organes dans l'homme sont susceptibles de recevoir des impressions. Ces impressions sont produites par l'action d'objets extérieurs à eux. Les différences entre celles-ci tiennent à la fois à la nature de l'objet en cause et l'état de sensibilité dans lequel se trouve l'organe qui les reçoit. Il parle de sensation quand l'impression reçue est consciente. Il est rappelé ici comme il est dit dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme* de distinguer sensation et sensibilité. La sensation suppose nécessairement la sensibilité, mais l'inverse n'est pas nécessairement vrai. Il y a des impressions reçues conscientes et d'autres qui ne le sont pas. Chacune de ces impressions sont nécessairement des expressions de la sensibilité. Au terme d'un rappel des différentes opérations de la cognition qui s'enchaînent, il définit l'intelligence ainsi:

> «Sentir, se ressouvenir, et juger, composent l'intelligence; sous ce mot sont compris tous les actes relatifs à ces trois fonctions; et, pris abstractivement, il désigne la faculté de les produire.» [635]

Il passe ensuite à la définition de la volonté. Il reprend également ici ce qui a été dit dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Les déterminations en l'homme ne sont pas nécessairement conscientes. Il y a là toute la théorie de l'instinct.

[635] Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 272

> «Toute détermination suppose un jugement antérieur, plus ou moins distinctement perçu; et dans le cas même où nous n'avons la conscience ni du jugement, ni de la détermination elle-même, cette dernière a toujours lieu, par un mécanisme parfaitement analogue à celui qu'on peut reconnaître avec évidence dans tous les cas où nous percevons nettement la suite entière de ces opérations.» [636]

Il définit alors la volonté par rapport à une détermination conçue, donc consciente: «les actes en vertu desquels les déterminations sont conçues et s'exécutent, d'appellent des volontés.»

L'intelligence et la volonté ainsi définies constituent le système moral de l'homme. Rien dans ses manifestations ne peut amener à les confondre avec celles produites par «l'action mécanique des corps».

Il est nécessaire de bien juger ce qui dans une chose relève de l'intelligence et de la volonté. Il s'agit de ne pas tomber dans l'animisme[637], ou au contraire, sur un autre plan, d'accroire qu'une chose, jugée sur les apparences, est morte (immobilité constante), alors qu'il n'en est rien. Des corps sensibles peuvent en effet se présenter à l'observateur comme des choses inertes. Quant à juger de ce qui est mouvement volontaire ou pas, il faut parfois beaucoup observer et expérimenter avant d'y parvenir. Cette question de la matière vivante a également été traitée dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Il oppose à la théorie animiste de Stahl, tout autant au reste qu'à la thèse vitaliste, qui rejetait en partie la précédente, sa propre thèse sur la sensibilité (au demeurant encore un peu hésitante quand il s'agit de faire de la sensibilité le principe universel).

Considérant ce monde d'une complexité inouïe, et pour autant harmonieux et ordonné dans ses plus infimes détails, et tout à cette contemplation du spectacle de la nature, à l'égal de ceux d'un Abbé Pluche ou d'un Charles Bonnet, l'esprit humain est contraint de croire qu'un premier principe doué d'une intelligence et d'une volonté sans égales a créé ce monde et le maintient tel quel. L'assertion contraire selon laquelle le monde tel qu'il est procèderait du hasard, est plus qu'improbable, et plus encore, est très difficilement concevable. Cabanis au terme de son barguignage méthodique en vient à trancher dans le débat.
L'esprit humain face à ce spectacle de la nature étant naturellement porté à une conception anthropomorphique de la cause première. Cabanis poursuit

> « Voilà ce qui s'offre naturellement à l'esprit; voilà ce que la réflexion confirme, sans le porter cependant au terme de la démonstration rigoureuse, car la nature de la question s'y oppose; et comme l'hypothèse contraire ne s'appuie sur aucune analogie véritable, qu'elle n'a pour elle presque aucune vraisemblance, et que tout ce que l'on peut en la soutenant, est de la défendre du reproche d'impossibilité absolue, toutes les règles du raisonnement en matière de probabilité ramènent

[636] Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 273

637 Il y a les croyances polythéistes, dans lesquelles il est affirmé qu'à chaque propriété de la nature correspond une cause. On substitue à l'idée de cause première unique, l'idée d'une pluralité de causes premières. Cabanis les rejette au titre que «cette manière de considérer la nature [...] ne fait que répandre sur l'action de leurs causes des obscurités nouvelles, qu'il ne paraît guère possible de dissiper.»

> l'homme à son impression première, et il juge en définitif comme il avait senti d'abord.» [638]

Il discute ensuite la question des causes finales. En jugeant bien plus vraisemblable cette hypothèse d'une cause finale à l'origine de ce monde ordonné, il n'en rejette pas moins l'idée de finalité des religions chrétiennes. Il est question ici de finalité de détail, qui prend la forme d'un dieu personnel. Dans son approche des causes premières Cabanis conçoit la finalité en grand. Il donne les raisons qui lui font rejeter cette finalité de détail, et pourquoi la finalité en grand doit être admise:

> «Ce n'est pas qu'il faille jamais, dans les recherches sur la nature, ou dans les discussions philosophiques qu'elles font naître, adopter les vaines et stériles explications des causes finales... rien ne nous conduit plus inévitablement à des résultats chimériques, et aussi souvent ridicules qu'erronés. Mais ce qui est vrai dans toutes les recherches et dans toutes les discussions de détail, ne l'est plus lorsqu'on est parvenu au point où nous avons par hypothèse supposé l'homme; et quand nous raisonnons sur la cause, ou si l'on veut, sur les causes premières, toutes ces règles de probabilité dont nous venons de parler nous forcent à les reconnaître finales.» [639]

Notons qu'il ne peut préciser, si il y a une ou plusieurs causes finales. Ce qui dans la perspective épistémologique où il se place ne peut être résolu. Ce qui est connu c'est un principe premier, tandis que le ou les causes antécédentes sont inaccessibles à la connaissance. On ne dispose que d'un indice, on ne sait de quoi il est l'indice. La solution qu'il propose est la plus probable relativement aux hypothèses concurrentes.

L'intelligence à l'oeuvre dans la nature se juge sur le fait que la «matière tend sans cesse à s'organiser en être sensibles». Il revient à propos du rapport entre organisation et sensibilité sur un sujet largement traité dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme* . L'organisation révèle l'existence de la sensibilité, mais c'était déjà le cas dans les *Rapports*..., la sensibilité est indépendante de l'organisation. Elle ne fait que prendre les formes que celle-ci lui impose. L'organisation ne produit pas la sensibilité. Cabanis la suppose répandue dans la nature de façon non homogène. Elle s'y manifeste à travers les forces motrices, qui agissant sur les parties de la matière de toutes natures, les amène à se combiner plus ou moins spécifiquement. L'exemple paradigmatique est la réaction chimique. Deux éléments sont attirés électivement l'un vers l'autre. Ils s'unissent pour former un corps nouveau doté de propriétés qu'eux-mêmes ne possédaient pas. Cela vaut pour les minéraux, les végétaux, et les animaux.
Il évoque en passant nombre de faits qui ont été rapportés dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Il est tout particulièrement question des phénomènes de génération spontanée.

---

[638] Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 273
[639] Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 276

Des faits qui sont à rapporter tout particulièrement au crédit de sa thèse. Il cite Virgile: *mens agitat molem et magna se corpore miscet.*[640] et poursuit sur ce thème.

> «C'est une vérité que le seul aspect de l'univers annonce et célèbre, en quelque sorte et qui est particulièrement confirmée par les phénomènes de la germination des plantes et de l'organisation des animaux qu'on voit naître et se développer spontanément dans toutes les substances animales et végétales altérées.» [641]

Il suppose l'existence d'un principe unique en cause dans tous les mouvements de l'univers. Ce principe serait la sensibilité. Il dit ici plus explicitement ce qu'il a déjà abordé à plusieurs reprises dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*, quoiqu'il soit, dans ces derniers cas, resté un peu plus sur la réserve[642].

---

640 Ce que Bernis a traduit par «ma grande âme circule, agit dans tous les corps, Et selon leur structure anime leur ressort». . Son élève Richerand citera également ce vers de Virgile dans ses *Nouveaux éléments de physiologie.* en 1825/

641 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 276

642«En un mot, les faits généraux sont, parce qu' ils sont : et l' on ne doit pas plus aujourd'hui vouloir expliquer la sensibilité dans la physique animale et dans la philosophie rationnelle, que l' attraction dans la physique des masses.». Il est dit ici que la sensibilité ne peut pas être expliquée par l'attraction et qu'à l'inverse l'attraction par la sensibilité» En fait la question ne devrait même pas se poser ici après ce qui vient d'être dit car les forces d'attraction sont des forces aveugles, et les rencontres entre parties animées par ces forces se font au hasard, citons Cabanis dans cet autre passage des *Rapports du physique et du moral de l'homme* écrit : «Les lois de la pesanteur, celles de l'équilibre, celles qui déterminent la route des projectiles ; en un mot, presque toutes les lois mécaniques dépendent directement de ce premier fait : l'observation et le calcul y ramènent tous les mouvements des grandes masses de l'univers ; et l'immobilité des corps engourdis dans le repos le plus absolu, n'atteste pas moins cette tendance, que ne peut le faire la rapidité des globes célestes, lancés dans des orbites que l'imagination s'effraie à mesurer. Mais, entre les substances qui jouissent d'une action chimique réciproque, l'attraction ne s'exerce plus au hasard...»[Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 528],

Dans un troisième passage (trois pages plus loin) des *Rapports...* il se rapproche plus encore du propos qu'il tient ici dans la *Lettre à Fauriel sur les causes premières*, les forces de gravitations ne sont plus aveugles, mais ne le sont simplement qu'en apparence : «Les affinités végétales, les attractions chimiques, cette tendance elle-même, en apparence si aveugle, de toute matière vers le centre d'attraction, dans le domaine duquel elle se trouve placée ; ces diverses propriétés, ou ces actes divers, ont ils lieu par une espèce d'instinct universel, inhérent à toutes les parties de la matière ? Cet instinct, plus vague dans le dernier degré, développe-t-il, en remontant vers celui qui le suit, un commencement de volonté, par des choix constants ? Et l'observateur peut-il se permettre d'oser entrevoir déjà dans un degré plus élevé une suite d'affections véritables ? En effet, certaines impressions ne produisent-elles pas des déterminations analogues dans quelques végétaux, ainsi que dans les corps animés eux-mêmes ? Enfin, cet instinct, en se développant de plus en plus, dans ces derniers corps, et parcourant tous les différents degrés d'organisation, ne peut-il pas s'élever jusqu' aux merveilles les plus admirées de l'intelligence et du sentiment ? Est-ce par la sensibilité qu'on expliquera les autres attractions ; ou par la gravitation qu'on expliquera la sensibilité et les tendances intermédiaires entre ces deux termes ? Voilà ce que, dans l'état présent de nos connaissances, il nous est impossible de prévoir. Mais, si des recherches et des expériences ultérieures nous mettent un jour en état de ramener le système entier des phénomènes physiques à une seule cause commune déterminée, il est vraisemblable qu'on y sera conduit, plutôt par l'étude des résultats les plus complets, les plus parfaits, les plus frappants, que par celle des plus bornés et des plus obscurs. Car, ce n'est pas ici le lieu de commencer par le simple, pour aller au composé ; puisque le composé devient nécessairement un sujet journalier d'observation, et qu'il offre dans ses variétés beaucoup de termes de comparaison avec les autres faits analogues, ou contraires : tandis que le simple nous laisse indifférents,

> «Peut-être même la connaissance des causes dont dépendent les affinités chimiques et l'attraction gravitante, qui vraisemblablement n'en est que le premier terme ou le degré le plus simple, suffiraient-elles (sic) pour donner la plus grande évidence et la plus entière certitude à cet important résultat. Car il paraît bien plus vraisemblable qu'on pourra parvenir à expliquer les affinités et l'attraction, par l'étude approfondie de la sensibilité à son degré le plus faible, qu'à expliquer la sensibilité elle-même par l'étude de l'attraction et des affinités, au plus haut terme où elles puissent être suivies et constatées par l'observation.» [643]

Des forces animent toutes les parties de la matière. Il n'y a pas de parties de matière inertes.

> "Quoi qu'il en soit, au reste, on ne peut méconnaître que des forces actives animent toutes les parties de la matière: rien n'est plus frappant et plus certain."[644]

Ces forces qui animent les parties de la matière sont autant de causes efficientes, qui exécutent les plans, et les fins, parfois extraordinairement compliqués de la nature. Mouvements infiniment compliqués de cette matière ainsi mobilisée, qui aboutissent à l'élaboration de formes naturelles régulières, très complexes, savamment agencées, s'ordonnant en espèces et en genres. En particulier avec l'apparition des êtres doués d'intelligence comme l'homme. Formes régulières et complexes qui ne peuvent être en aucun cas l'effet du hasard. Penser autrement c'est concevoir que des «causes dépourvues d'intelligence peuvent en douer leurs produits.». Il juge cependant bon de se recommander de Bacon. Pour croire que la cause première est dépourvue d'intelligence il faudrait être aussi crédule que de croire à toutes les fables du Talmud.

L'homme de par sa constitution intellectuelle ne peut pas concevoir autre chose dans la combinaison de ces forces actives de l'univers qu'*intelligence* et *volonté*. L'une ne va pas sans l'autre.

> "… car c'est pas les actes de la dernière que la première se dévoile à nos yeux." [645]

échappe même à nos regards, en se confondant avec l'existence des choses ; et que, par cette raison même, il paraît ne pouvoir être comparé à rien. N'est-il pas, d' ailleurs, naturel de penser que les opérations dont nous pouvons observer en nous-mêmes le caractère et l'enchaînement, sont plus propres à jeter du jour sur celles qui s'exécutent loin de nous, que ces dernières à nous faire mieux analyser ce que nous faisons et sentons à chaque instant ? Quoiqu'il en soit, je n'entreprendrai point de traiter ici cette question ; nos moyens de connaître, ou plutôt nos connaissances actuelles, ne nous laissent espérer aucun résultat satisfaisant de son examen.» Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 531]

[643] Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 277-278

[644] Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 277-278

[645] Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 278

A cette représentation de la cause première, l'homme attribut des propriétés qui en elles-mêmes ne sont pas irrecevables, c'est plutôt le sens étroit, utilitaire, qu'il leur donne qui l'est. Ces attributs sont la "puissance", la "justice", la "bonté". Cabanis entend replacer ces notions dans leur dimension universelle. Il ne faut pas par exemple se représenter le rapport de la cause première et des êtres sensibles, dont elle a déterminé et la forme et les relations, au rapport de nature largement contingente qu'entretient un chef avec ses subordonnés. C'est là une idée tout à fait indigne de "l'être suprême":

> "[...] qu'on a cependant la prétention de rendre par là plus majestueux et plus imposant aux yeux de ses adorateurs." [646]

L'épithète d'infini est généralement associée à chacune de ces vertus. C'est un mot vide de sens, dans "l'état actuel des lumières". Se représenter l'infini est antithétique; ce que les hommes se représentent en employant ce mot suppose des limites, est donc fini: "car l'esprit ne peut même imaginer une puissance qui ne serait pas limitée par sa propre nature, par celle des circonstances où elle s'exerce, des effets qu'elle doit produire et du but où elle doit parvenir." .

Justice, et bonté "sont dans les lois de l'univers". La justice se manifeste par l'observance de ces lois, quant à la bonté il faut louer la cause première d'avoir fait ce qu'elle a fait en particulier de l'homme «dans la faculté plus délicate de sentir, et dans les jouissances indéfinies attachées à l'exercice de ses plus nobles fonctions».

La conception étroite, humaine, trop humaine, de ces notions, qui les ravale au niveau de pures contingences, qui les confine dans des affaires d'intérêts particuliers, très éloignée donc de leur dimension universelle, est un argument pour ses adversaires matérialistes. Cabanis fait la critique de l'image grossière, populaire, mais aussi propagée par les institutions religieuses, de l'Etre suprême, en mettant en valeur les contradictions flagrantes dont elle est porteuse. L'Etre suprême qui est "présent dans toutes les parties de la matière" quoique "hors de l'univers" ou qui agit sur ces différentes parties pour les mouvoir bien qu'il soit " privé de tous les moyens de contact, et par conséquent d'action concevable.". Il critique également la dimension affective prêtée à la divinité, qui la ramène aux dimensions d'un être passionné, vindicatif, susceptible, rancunier, jaloux, épris de vengeance, orgueilleux, despotique, égoïste, imprévoyant. Autant de traits qui sont en contradiction avec la puissance qu'on lui prête, et par là autant de marques d'impiété.

> "Lorsqu'on se peint ainsi la cause première, et que tel est l'Etre suprême qu'on offre à l'adoration du genre humain, il faut avoir fait soi-même bien peu d'usage de sa raison, ou compter étrangement sur la folie et la crédulité des hommes; et il serait difficile de dire si, dans une idée pareille, il y a plus de démence que d'impiété, en donnant à ce dernier mot la seule acception raisonnable qu'il puisse recevoir en matière d'opinion." [647]

---

[646] Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 279

[647] Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 280

Accuser ainsi les orthodoxies religieuses d'impiété représentait on peut le penser une suprême provocation. C'était là en quelque sorte une attaque défensive. On peut comprendre qu'il n'ait pas souhaité, lui un Sénateur, rendre publique un texte qui attaquait, on peut aisément le penser, l'Eglise catholique, et ce alors même que Bonaparte avait quelque temps avant signé le Concordat.

Il était naturel que l'homme imagina la cause première à son image, avec la puissance en plus. Cette conception fautive par bien des côtés, non conforme à la réalité observable, amena des «philosophes subtils» à imaginer la cause première comme une entité purement abstraite, cohérente, réduite à une pure forme intellectuelle, exempte de toute référence empirique, mais c'était donc bien là "personnifier le néant". Cabanis fait ici nous le pensons la critique des auteurs de système, Descartes, Malebranche, Leibniz, Spinoza sont peut être ses cibles comme elles l'ont été de Condillac dans son *Traité des systèmes*. .

Cabanis conçoit l'univers dans son ensemble comme un corps organisé, avec un centre principal qui perçoit absolument tout, et des centres partiels. C'est là une représentation analogue à celle du système nerveux, avec au centre le cerveau, et en périphérie des relais secondaires avec lesquels il est en sympathie.[648] La base de l'analogie est ici aussi un emprunt aux *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Il n'affirme dans cette comparaison implicite rien que de vraisemblable.

> "Il n'est pas contraire à la raison de supposer l'univers, dans son ensemble, organisé de manière que toutes ses parties sympathisent entre elles; qu'il y ait, comme dans les autres corps organisés, des centres partiels où le principe de l'intelligence se rassemble et produise des effets plus sensibles, et vraisemblablement encore de même, un centre commun où tous les mouvements aillent aboutir et soient perçus." [649]

Il rapporte ces idées aux stoïciens[650]. Il fait mention de Virgile (comme disciple d'Epicure[651]), qui expose la cosmogonie stoïcienne dans le 6º chant de l'*Eneïde*. Mieux que l'histoire des peuples à différentes époques, telle qu'elle nous parvient, et qui ne sont en fait qu'une "collection de mensonges convenus sur les événements", il est, selon lui, préférable, pour avoir un meilleur accès

---

648 De nombreux mouvements ont lieu dans l'organisme à l'insu du moi. Ils sont déterminés par l'organe sensitif. Ce dernier outre le centre cérébral, lieu où se forment les idées et les volontés, siège du moi, comporte des points de réflexion multiple, répartis dans l'organisme. Ces centres "inférieurs" reçoivent les impressions et déterminent les mouvements. Ils sont en nombre variable selon les types d'organisation, et selon les espèces. Il conçoit que ces centres «inférieurs» pourraient être dotés, d'un moi, mais ce moi ne serait que partiel, et ne pourrait on peut le supposer prétendre égaler les prérogatives du moi central. Rien tout au moins ne permettrait de l'affirmer. Van Helmont parle de "moi partiel". Affirmation qui peut à la rigueur être retenue si l'on se limite à considérer l'analogie fonctionnelle entre ces centres périphériques et le centre commun ou moi. Chacun recevant des impressions et déterminant des mouvements. Mais partant de cette analogie formelle, et considérant que le moi sous un autre point de vue est équivalent pour nous à la conscience et à la volonté, peut-on affirmer que ces mois partiels sont pareillement doués des mêmes propriétés essentielles? Certainement non.

649 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 280

650. Diogène Laerce dans vie et opinions des philosophes, vii; § sur Evolution du monde. Chrysippe mais aussi Appolodore et Posidonius disent que le monde est un vivant raisonnable: Les Stoïciens - La Pléiade - p63.

651 Lenoble- *Histoire de l'idée de Nature* - p91

à l'esprit régnant à ces époques, que ce soit en particuliers celui des législateurs ou encore des savants, d'en connaître les "fables" ou encore les cosmogonies et les théogonies. L'examen critique de ces documents peut permettre d'en expliciter les vérités "ensevelies", lesquelles peuvent même, pour certaines, encore servir de leçon dans le temps présent.

Il indique, selon toute probabilité, les conditions qui amènent le travestissement des vérités. A l'instar de la croyance universelle en une cause première douée d'intelligence et de volonté. Laquelle a subi toutes sortes de transformations dans la forme, qui sont allés jusqu'à la rendre, à certaines époques, méconnaissable. Il existe "un principe actif et vivant", dont la répartition quantitative dans la matière n'est pas homogène, qui est cause des changements observés dans la nature; c'est là le dénominateur commun, l'essence sur le plan de l'expérience humaine, de bien des explications sur la manière dont la matière est animée:

> "Soit qu'on regarde toutes les parties de la matière comme animées par elles-mêmes d'un principe actif et vivant, soit qu'on se borne à faire circuler entre leurs molécules les forces émanées de ce principe." [652]

- La question de l'immortalité de l'âme.

Nombre de philosophes, dont les stoïciens, conviennent que tous les êtres de la nature sont autant de parties du Tout, que de plus, parmi ces derniers, l'intelligence des êtres vivants est une "émanation" de l'intelligence générale.

Ces philosophes ont distingué plusieurs degrés, dans la perfection des êtres vivants à la surface du globe terrestre. Ils ont perçu le fait que leur degré d'intelligence était coextensif à la complexité de leur structure. Le développement de l'organisation sous l'effet de besoins, entraînant celui de l'intelligence et de la volonté.

> "Ils voyaient que, dans l'organisation la plus simple, la sensibilité et le mouvement volontaire étaient à peine remarquables, et que des organes plus savamment combinés, et les besoins qu'ils déterminent, faisaient éclore et développaient une sensibilité plus vive, une intelligence qui considérait plus d'objets, et tous sous plus de rapports; et des volontés dont les actes manifestaient tout cet ensemble de vie morale plus délicate et plus étendue.» [653]

A partir de cette constatation ils imaginèrent sur un mode analogique des mondes peuplés de créatures diverses (c'est peut-être là l'explication de ces êtres mythiques, les démons et les anges) dont l'organisation pouvait, par exemple, la théorie ne s'y opposant pas, dépasser en complexité et en perfection celle de l'homme, et donc son intelligence elle-même. L'intelligence suprême de l'univers représentant la limite hors d'atteinte.

---

[652] Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 283

[653] Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 283

Dans ce tout, chaque partie a une responsabilité morale à assumer, en tant que créatures intelligentes

> "...et quand l'intelligence était en état de réfléchir sur elle-même, il en résultait à leurs yeux le devoir de connaître ce rôle et de le remplir fidèlement: devoir d'autant plus obligatoire, d'autant plus sacré, que l'être est doué d'une intelligence plus parfaite et de moyens plus étendus d'accomplir les volontés qu'elle lui fait concevoir."[654]

Le philosophe contemporain, pourvu de méthodes d'observation et expérimentale, et fidèle à celles-ci, ne peut admettre l'existence de puissances surnaturelles dont les propriétés seraient d'être immortelles, d'agir sur "la nature en général et sur les autres êtres vivants en particuliers" sans moyens de contact, de pousser les hommes au mal, ou encore de veiller à leur bien être. Il peut, par contre, fort de ces méthodes lui permettant d'explorer plus systématiquement et plus complètement un monde dont les transformations sont incessantes et multiples, être plus à même de concevoir une échelle continue des êtres allant de l'organisme le plus grossier à l'homme, ou être en droit de considérer, conformément à cette connaissance, que la vie est possible "partout où l'organisation peut se former et se maintenir", que des êtres vivants, d'une complexité plus grande encore que l'homme, et bien mieux doués que lui sur le plan de l'intelligence, peuvent exister dans d'autres mondes viables; car on ne peut imaginer de terme au perfectionnement des organisations, produits des "lois éternelles". Cabanis dans ce passage n'affirme rien de plus que ce qu'il avance dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*, à propos de l'évolution des espèces, en soutenant une thèse transformiste.

Ces considérations découlent plus particulièrement de ce que l'on constate, d'une part, que les parties de la matière s'attirent les unes les autres, et qu'elles sont aussi, capables de former des organisations sensibles; ces propriétés sont toutes deux aussi fondamentales l'une que l'autre.

> "En effet, toutes les parties de la matière ne tendent pas plus constamment et plus régulièrement l'une vers l'autre, qu'elles ne tendent à former des organisations sensibles et par conséquent intelligentes." [655]

D'autre part ces "centres partiels" doués selon leur organisation de plus ou moins d'intelligence, naissent et meurent. Ces êtres intelligents ont une personnalité, un moi: "C'est à dire du sentiment de leur propre pensée et de leur volonté."
Ces combinaisons de matière douées d'intelligence, laquelle émerge d'un "réservoir commun de toute sensibilité", se dissolvent après une période plus ou moins longue.

Le moi constitue pour Cabanis "le lien", ou encore le "point d'appui" du système moral. Son développement en bien ou en mal tient à la manière dont les organes sont dirigés. Son élaboration progressive est étroitement liée à la réitération des actes volitifs. Le moi, la question est loin d'être tranchée, soit, se dissout dans la mort avec le corps organique, soit lui survit.

---

[654] Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 283
[655] Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 285

Cabanis va successivement considérer les deux hypothèses. Un certain nombre de faits font penser que le moi est mortel, que son sort est lié à celui du corps, qu'il se développe, se perfectionne, s'altère, se dégrade, et disparaît avec lui. Mais cette question est subordonnée à une autre. Le moi, centre du système moral, est synonyme de "force vitale".

> "Le moi, ainsi que tout le système moral auquel il sert de point d'appui, de lien, ou plutôt la force vitale elle même…" [656]

Cette dernière doit-elle être considérée comme la résultante du fonctionnement organique, ou est-elle déjà présente d'entrée en tant que telle dans l'embryon? L'existence d'un tel principe serait donc supposée en droit657:

> "… Principe actif dont la nature nous est inconnue, mais dont l'existence est nécessaire à l'explication raisonnable des faits…" [658]

Aucune de ces deux thèses ne peut être démontrées. Celle qui prône la mortalité du moi, tout en présentant des raisons "plausibles", et ayant "un assez haut degré de vraisemblance", n'est cependant pas plus probable que l'autre, bien au contraire.

> "Je crois même qu'un examen attentif peut nous faire trouver dans l'opinion qu'ils rejettent, un degré de probabilité supérieur, et je le répète encore, il faut bien s'en contenter si l'on veut prendre un parti dans ce genre de questions; car la raison humaine ne peut y parvenir à rien de plus." 659

Les tenants de cette thèse affirment que la vie de l'organisation prend son origine à la périphérie[660], converge secondairement vers le centre pour y produire le "principe vivant" et le "sentiment du

---

[656] Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 287

[657] C'est là un point délicat qui pourrait très bien rentrer sous le coup de la critique condillacienne: «Les principes de la seconde espèce sont des suppositions qu'on imagine pour expliquer les choses dont on ne saurait d'ailleurs rendre raison. Si les suppositions ne paraissent pas impossibles, et si elles fournissent quelque explication des phénomènes connus, les philosophes ne doutent pas qu'ils n'aient découvert les vrais ressorts de la nature. Serait-il possible, disent-ils, qu'une supposition qui serait fausse, donnât des dénouements heureux? De là est venue l'opinion, que l'explication des phénomènes prouve la vérité d'une supposition, et qu'on ne doit pas tant juger d'un système par ses principes, que par la manière dont il rend raison des choses. On ne doute pas que des suppositions, d'abord arbitraires, ne deviennent incontestables par l'adresse avec laquelle on les a employées.»[Condillac - *Traité des systèmes* - Paris - 1798- p3-4]. Mais Cabanis s'en tient à des probabilités, il ne prononce rien une fois pour toute, il précise même qu'il s'agit d'une explication raisonnable des faits, il ne faut donc peut-être pas y voir un tour de passe-passe, ou autre habileté. On verra qu'il s'en tient à une sage expectative dont il fait largement montre dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme* . Ce sujet des causes premières est au reste un exercice très risqué, pour un savant newtonien. Mais le jeu en vaut la chandelle; Cabanis a ici des fins essentiellement politiques. Il est proche en cela de Turgot dans son essai sur la tolérance.

[658] Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 287

[659] Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 287

[660] Bordeu soutient que chaque partie dans l'organisme est autonome «Il faut se rappeler que chaque partie organique du corps vivant a sa manière d'être, d'agir, de sentir et de se mouvoir: chacune a son goût, sa

moi". Cette hypothèse ne s'accorde pas avec de nombreux faits de l'économie animale qui permettent d'attester au contraire:

> "… (nous montre clairement) que cette action vitale s'exerce dis-je, sous quelque point de vue qu'on la considère, du centre à la circonférence, et que son retour de la circonférence au centre est une véritable et simple réaction."

Il propose une autre formulation de cette thèse qui puisse sauver les apparences, et la rendre ainsi conforme aux faits observés. Ce principe de vie ne serait présent qu'à certaines conditions qui tiendraient essentiellement à l'état fonctionnel des organes. Il s'agit du principe d'irritabilité tel que le définit Haller et dont procèdent tous les mouvements organiques. La sensibilité étant limitée aux phénomènes conscients, mais pour rien dans le fonctionnement des organes.

> "Il serait plus convenable, je crois, en suivant l'idée fondamentale de ces philosophes, de dire que la vie est une propriété particulière, spécialement et exclusivement attachée à la combinaison animale …"

La thèse de la génération périphérique de la vie est gommée, on ne parle plus que de propriété vivante propre aux organismes animaux, dont la présence est conditionnée par le bon fonctionnement des organes. La valeur explicative de cette hypothèse, bien que meilleure que la précédente, est encore largement insuffisante.

Les explications de la génération[661] des corps vivants, données jusque là, ne le satisfont pas. Il s'agit principalement de la thèse (épigénétique) de Buffon: les "matériaux" composant l'organisme de l'embryon seraient issus pour les uns de la mère et pour les autres du père, ils proviendraient, plus particulièrement, de chacun des organes constituant ces deux organismes,

---

structure, sa forme intérieure et extérieure, son odeur, son poids et sa manière de croître, de s'étendre et de se retourner, toute particulière; chacune concourt à sa manière et pour son contingent, à l'ensemble de toutes les fonctions, ou à la vie générale; chacun a enfin sa vie et ses fonctions distinctes de toutes les autres...» [Bordeu- *Analyse médicinale du sang* - Oeuvres complètes de Bordeu - Edition Richerand - Tome 2- Paris 1818- p 942]. Une présentation de cette théorie est faite par Diderot , il s'aide pour se faire de l'image d'un essaim d'abeille: «Avez vous vu quelquefois un essaim d'abeilles s'échapper de leur ruche? ... le monde, ou la masse générale de la matière est la ruche... Les avez-vous vues s'en aller former à l'extrémité de la branche d'un arbre une longue grappe de petits animaux ailés, tous accrochés les uns aux autres par les pattes? ... Cette grappe est peut être, un individu, un animal quelconque... Mais ces grappes devraient se ressembler toutes... oui, s'il n'admettait qu'une seule matière homogène... [...] Si l'une de ces abeilles s'avise de pincer d'une façon quelconque l'abeille à laquelle elle est accrochée, que croyez-vous qu'il arrive? [...] celle-ci pincera la suivante; qu'il s'excitera dans toute la grappe autant de sensations qu'il y a de petits animaux; que le tout s'agitera, se remuera, changera de situation et de forme; qu'il s'élèvera du bruit, de petits cris, et que celui qui n'aurait jamais vu une pareille grappe s'arranger, serait tenté de la prendre pour un animal à cinq ou six cent têtes et à mille ou douze cents ailes...[...] voulez vous transformer la grappe d'abeilles en un seul animal? amollissez les pattes par lesquelles elles se tiennent, de contiguës qu'elles étaient, rendez les continues. Entre ce nouvel état de la grappe et le précédent, il y a certainement une différence marquée, sinon qu'à présent c'est un tout, un animal un, et qu'auparavant ce n'était qu'un assemblage d'animaux? ... Tous nos organes...» [...] Bordeu complète le rêve rapporté par Mademoiselle de Lespinasse: «Après? Ne sont que des animaux distincts que la loi de continuité tient dans une sympathie, une unité, une identité générale. » [Diderot - *Le rêve de d'Alembert* -

[661] C'est un sujet qu'il va comme nous le verrons développer dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*, notamment dans le X° mémoire.

gardant en eux leurs propriétés originelles. Ils se trouvent réunis autour d'un centre dont l'action consiste à les ordonner en une structure viable et durable. Cette thèse est plus ou moins inspirée par celle d' Hippocrate:

> "Il animait ce centre, il y plaçait une étincelle de ce feu élémentaire qu'il regardait comme l'âme de l'univers, comme le principe moteur, et qu'il douait d'intelligence, pour le faire présider à la direction de tous les phénomènes que doit produire le mouvement éternel." 662

L'autre thèse[663] qu'il indique, associe préformisme et ovisme. L'embryon est préformé, son organisme est identique, à la taille prés, à celui de l'animal adulte. La semence masculine stimule l'œuf, et induit dans les organes de l'embryon sensibilité et mouvement.

Cette théorie ne rend pas compte du fait que l'enfant peut, c'est surtout manifeste dans certaines conditions, présenter davantage de traits du père que de la mère, ni non plus que l'organisme embryonnaire puisse se maintenir dans l'œuf privé d'une "véritable vitalité". Des observations faites sur l'embryon montrent très explicitement que les organes ne se forment et ne se différencient que progressivement, il en est ainsi du cœur, du système nerveux et de l'appareil circulatoire qui se différencie à partir d'un même point:

> "que dans le point bondissant, *in puncto saliente*, paraissaient auparavant confondus,…, les deux centres du système nerveux et de la circulation, qui bientôt se séparent et se distinguent l'un de l'autre." 664 (p 651)

Il en va de même pour l'ensemble des autres parties de l'organisme qui se forment, se développent, s'ordonnent, "autour des premiers linéaments du système nerveux".
La régénération des parties dans certaines espèces animales (queue des lézards, hydre d'eau douce), qui correspond aux différents phénomènes de cicatrisation chez les mammifères, l'apparition "d'organes tardifs", les effets de la castration, sont autant de faits contre cette théorie.
En conclusion, tous ces faits sont plus en faveur de l'explication centrifuge du principe vital que l'explication centripète, selon laquelle le principe vital est le produit du fonctionnement organique:

> "Tout se réunit pour nous convaincre que la vie générale des animaux est concentrée dans un foyer, d'où elle rayonne par sa force expansive sur tous les organes, sur toutes les parties, et que la vie particulière de ces derniers, bien loin d'être la source de celle qui anime tout le système n'en est elle même qu'une émanation."665

---

662 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 288

663 Il attaquera également cette thèse soutenue entre autre par Charles Bonnet dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*.

664 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 289

665 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 290

Il indique d'autres faits qui renforcent ce point de vue. L'énergie vitale ne diminue pas, au contraire elle s'accroît dans les autres organes, en cas d'altération plus ou moins grave, voire la destruction, d'un organe. Il donne l'exemple de l'hémiplégie:

> "Chez les personnes frappées d'hémiplégie, on observe le plus souvent, dans la moitié saine, une augmentation sensible d'action vitale, plus d'énergie de circulation, une élévation remarquable de chaleur, un redoublement d'activité des organes de la digestion et de la nutrition." 666

Ces redistributions de la sensibilité et du mouvement dans ces contextes morbides, prennent toute leur mesure dans les affections mortelles, là l'énergie vitale se concentre dans les régions de l'organisme restées saines, et explique certaines fois que le moribond puisse manifester des capacités intellectuelles d'un niveau d'élévation inhabituel chez lui.
Le modèle d'un réseau hydraulique semble particulièrement indiqué pour rendre compte de la distribution du fluide sensible; tant dans les conditions normales que pathologiques. C'est un modèle qui sera largement repris dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*.

La sensibilité est assimilable à une substance, c'est l'expression d'un principe premier, elle anime l'organisation, la maintient. Séparé d'elle l'organisme se dissous en ses constituants.

> "Toutes les considérations ci-dessus réunies nous conduisent naturellement à regarder le principe vital ou l'ensemble systématique de toute la sensibilité dont est animé le corps vivant, non comme le résultat de l'action des parties, ou comme une propriété particulière attachée à la combinaison animale; mais comme une substance, un être réel, qui par sa présence imprime aux organes tous les mouvements dont se composent leurs fonctions qui retient liés entre eux les divers éléments employés par la nature dans leur composition régulière, et les laisse livrés à la décomposition du moment qu'il s'en est séparé définitivement." 667

Dans la mesure où le principe vital peut être considéré comme un être particulier, indécomposable. Indécomposable comme les autres principes élémentaires de l'organisation.
Une fois séparé de l'organisation, Cabanis pense que nécessairement, ce principe, qui animait un corps particulier, réduit à sa forme simple, réintègre une sorte de pool commun, qui est le "principe général sensible" ordonnateur et animateur de l'univers:

> "Enfin, s'il est, comme on ne peut s'empêcher de le croire, une émanation du principe général sensible et par conséquent intelligent qui anime l'univers, il doit dans tous les cas aller se réunir à cette source commune de toute vie et de tout mouvement, en se séparant du corps organisé dont sa force active entretenait les fonctions." 668

---

666 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 290
667 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 290
668 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 291

On ne connaît ni la nature du principe vital, ni celle de la cause première ni a fortiori le rapport entre ces deux termes (identité, rapport de cause à effet?). La sensibilité est l'expression phénoménale de ce principe, ou encore l'unité formelle des phénomènes sensibles renvoie à une même cause. L'intelligence procède nécessairement de la seule sensibilité.

> "Puisqu'il est impossible de connaître la nature de la cause première, on ne doit pas, du moins dans la manière de voir qui me paraît offrir sur ce sujet le plus de vraisemblance, demander quelle est celle du principe vital669; nous ne le connaissons également que par ses effets; et la sensibilité, cause exclusive et nécessaire de l'intelligence est le véritable et peut être l'unique caractère sans lequel on ne peut le concevoir." 670

La sensibilité suppose nécessairement un siège, un centre où sont perçues les impressions. Il expose sur un mode général, abstrait, ce qu'il a décrit plus concrètement pour l'organisme humain. Celui-ci comporte une multitude de centres, qui se trouvent sous le contrôle d'un centre unique, qui est le moi. Ces centres ayant reçu des impressions, produisent des déterminations ou des "volontés". Les relations entre ces termes obéissent à des lois. L'aperception ou encore la conscience de ces différentes opérations, ou encore conscience du moi, est plus ou moins distincte. Le moi suppose donc une organisation animée par la sensibilité. Le moi est inhérent à la sensibilité, et donc au principe vital.

> "Ainsi, puisque le principe vital est sensible, la conscience du moi lui est essentielle; or ce moi ne peut être que celui du système organisé qu'il anime par sa présence." 671

En conséquence la dissolution de l'organisation dans la mort n'entraîne pas celle du moi; dans la mesure où le principe vital dont il émane par essence, persiste. Par moi l'on entend chez l'homme, l'ensemble de ses habitudes et de ses souvenirs, ce qu'il est intellectuellement et moralement.

> "Quant à cet ensemble d'idées, de sentiments, d'habitudes morales, que nous regardons comme identifiées avec le moi et sans lesquels même, peut-être, nous le concevons difficilement…" 672

C'est là nous dit Cabanis une hypothèse rationnelle, plausible; plus probable que l'opinion contraire. Cependant sa véracité est loin d'être, il s'en faut de beaucoup, d'un même degré que celle qui affirmait l'existence d'une cause première intelligente. 673

---

669. Il faut remarquer qu'il dissocie "cause première" et "principe vital"; le principe vital coïncide avec la sensibilité, qui y a t-il en amont? Y a t-il au delà du principe vital, un principe plus général encore, on ne peut répondre à une telle question.

670 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 291

671 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 292

672 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 290

- La question de la justice, transcendante ou immanente?

Les partisans de l'immortalité de l'âme, ne pouvant l'établir sur le mode de l'analogie, se rabattent sur deux arguments pour affirmer leur thèse; d'une part la thèse contraire ne peut être démontrée, d'autre part considérant que la justice est un des attributs essentiel de la cause première, il est difficile dans cette occurrence d'imaginer que le moi soit exonéré de ses conduites passées au moment de la dissolution de l'organisation si jamais il advenait qu'il sombra corps et bien avec elle. Il doit survivre au corps pour rendre des comptes; afin qu'après la mort le méchant puisse être puni, et que le vertueux soit récompensé.
Certes, dans une matière aussi incertaine, ces arguments peuvent faire pencher vers cette opinion plutôt que sa contraire, mais Cabanis ne peut guère en dire plus.

Plutôt qu'une justice divine, qui sanctionnerait les actes dans l'après coups, en s'adressant à chaque individu en particulier, il imagine plus volontiers une justice immanente, qui tient à l'ordre rigoureux des lois éternelles.

> "Mais dans toutes les hypothèses possibles, la qualité de rémunérateur et de vengeur, qu'on attribue justement à l'ordonnateur suprême des choses, ne peut s'exercer que par des lois générales. Il est absurde de le supposer, dans chaque circonstance individuelle, occupé du soin de peser chaque détail; sa sagesse l'a fait d'avance; tout est prévu, tout est calculé, tout est approprié avec le dernier degré d'exactitude et de précision, dans les lois éternelles et générales, dont l'exécution est également rigoureuse sur chaque point." 674

Les sanctions tomberaient immédiatement pendant la vie même, il n'est pas nécessaire pour cela de supposer une vie à venir. Par ses conduites le méchant se heurte à l'ordre naturel, et nécessairement en pâtit, le bon se conformant à cet ordre, en tire du bien-être.

> "Mais déduire les règles de notre conduite des lois de la nature ou de l'ordre, appeler vertu ce qui est conforme à cet ordre, vice tout ce qui le contrarie et s'en écarte…" 675

Félicité pour celui-ci, et désespoir pour celui-là, qui doit inviter l'homme à "prendre confiance dans la vie", formule qui prend le contrepied de celle de Platon; "prendre confiance dans la mort".

> " Car, au sein de l'adversité, l'homme vertueux n'a que des souvenirs consolants et des espérances heureuses; le méchant, au faîte de la prospérité, ne peut avoir que de sinistres souvenirs et des terreurs." 676

---

673. La question est: le moi qui est la forme donnée à la sensibilité par l'organisation durant toute la vie de celle-ci, persiste t-il après sa disparition?
674 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 290
675 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 294
676 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 293

Il y a certes du désordre dans le monde, celui que peut par exemple produire le méchant, mais il est rapidement résorbé, neutralisé; jamais il ne peut s'accumuler, ni ne peut dans son étendue concerner l'ensemble de l'univers. L'ordre naturel parvient toujours, tôt ou tard, à se substituer au désordre: "car malgré les désordres toujours partiels et momentanés qui règnent dans le monde…"

- Morale et religion.

Les bases de cette morale naturelle, l'homme les tient de cet ordre du monde, tel qu'il s'exprime dans ses besoins, les facultés dont il dispose pour les satisfaire, et les rapports qu'il entretient "nécessairement" avec les autres hommes. Tout autre base est arbitraire, et ne peut s'imposer à tous. Dans ce cadre il désigne les religions positives, qui très souvent se heurtent "aux simple lumières du bon sens.".[677]

Tout homme, et en général toutes les créatures intelligentes, ont une responsabilité dans le perfectionnement de l'univers. Cette responsabilité leur est dévolue par "l'ordonnateur suprême", dont les volontés s'expriment dans les "lois de l'univers". C'est sa participation à cette grande œuvre qui donne à l'homme sa dignité, c'est ce qui le grandit, l'ennoblit, le purifie. L'ordre du monde tel qu'il le perçoit par ses sens ou dans "son cœur", doit être son seul guide dans la détermination de ses actes.

Si cette profession de foi, annonce quelque religion; cette dernière se démarque sensiblement des autres religions positives.

> «Au reste cette religion, car peut-être convient-il en effet de la nommer ainsi, fut et sera toujours la seule vraie, la seule qui donne à la fois une idée grande et juste de la cause suprême...» 678

Elle satisfait le cœur et la raison. Préserve la grandeur de la cause première. Promet tout homme à une félicité, bien supérieure à celle même que lui conférerait l'immortalité; il est partie intégrante du Tout, il est une partie essentielle dans l'histoire de l'univers.

> "qui en associant l'homme à l'ordre de l'univers, ne pose aucune borne à son existence, et lui donne en quelque sorte bien plus que l'immortalité, en lui montrant cette même existence si frêle, et si passagère liée à tous les faits des temps antérieurs, et prolongeant son influence dans tout le cours des âges à venir." 679

Les valeurs de bien et de mal prennent leur sens relativement à cette axiologie des lois de l'univers; le bonheur est inhérent à la vertu, le malheur au vice; ces sanctions sont immédiates et concernent aussi bien les actes des individus que ceux des populations.

---

677. Ordre de la nature, ordre de la raison.

678 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 294

679 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 293

> "qui fonde sur des bases éternelles, les vertus particulières et publiques, le bonheur des individus et celui des nations…" 680

La pratique de cette religion, ou encore ce sacerdoce, consiste, dans l'observance, toujours perfectible, des lois de l'univers. Il faut éduquer intelligence et volonté pour en tirer le meilleur parti, il faut s'instruire, par l'observation de soi-même, et dans la mesure du possible des autres, en examinant étroitement raison et penchants, afin de se perfectionner, il faut œuvrer pour le bien, d'autrui, mais aussi de la patrie, et plus largement encore du "genre humain".

La religion satisfait dans un état à la fois des besoins sur le plan moral et politique, mais aussi le besoin des hommes de se réunir. La religion dont les principes moraux sont fondés sur les lois de la nature est très supérieure aux religions positives, qui pèchent soit par leur "absurdité", soit par leur "immoralité". Une société qui en ferait sa religion aurait tout à y gagner. Elle s'imposerait à tous, par le biais de la raison, sans épreuve de force. Dans la société, l'observance par les hommes de ces lois morales rationnelles, en ferait de bons pères, amis, citoyens. Ce respect des lois, les conduites vertueuses qui en découlent, serait source pour eux de bonheur. Il en résulterait une "tranquillité de l'état social". A l'égal des stoïciens, tout empreint du "rôle sublime qui leur est assigné dans l'univers par le suprême ordonnateur", les sectateurs de cette religion, qu'ils soient riches ou a fortiori pauvres, peu importe à leurs yeux, seraient surtout préoccupés de découvrir les devoirs attachés à cette position et à les satisfaire, et rien d'autre, ils ne connaîtraient donc, ni l'envie, ni la jalousie, ni la cupidité. Ils seraient tout autant attentifs au bonheur d'autrui.

-Distance que prend Cabanis par rapport à la doctrine stoïcienne.

Cabanis indique deux différences avec la doctrine stoïcienne, d'une part les fautes et les vices, chacun dans son genre, ne sont pas égaux entre eux, concédant toutefois aux stoïciens, que le vice appelle le vice, et que les fautes peuvent s'enchaîner en série, d'autre part on ne peut dire que "*la douleur n'est pas un mal* ". Certes la douleur peut dans certains cas être utile:

> "elle donne souvent des avertissements utiles, elle fortifie même quelquefois les organes physiques, imprime plus d'énergie et de force d'action au système moral" 681

mais souvent elle est l'expression d'un désordre de l'organisation, qui va de la simple altération jusqu'à la destruction; c'est un phénomène contre nature:

> "mais elle est si bien un mal réel par elle même, qu'elle est contraire à l'ordre de la nature, qu'elle annonce une altération de cet ordre et souvent son entière destruction dans les êtres organisés."682

---

680 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 294

681 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 296

682 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - P 296

Et cette affirmation est contredite par l'action même de certains stoïciens comme Caton et Brutus, qui sont venus en aide à des proches souffrants, s'exposant eux même par cette action à des maux physiques sensibles. Pourquoi se demande Cabanis donc secourir son prochain, si la douleur n'est pas un mal?

Par contre ce qu'il serait éminemment critiquable de faire, serait, afin d'éviter la douleur, de s'écarter d'un chemin de vertu. Il faut l'endurer patiemment, résolument. Il donne curieusement l'exemple de Socrate. Aurait-il été en pratique le premier stoïcien?

La doctrine et la pratique stoïcienne représentent un degré élevé de perfection du genre humain.

Cabanis conclut cette lettre en encourageant son ami à faire ce travail, qu'il considère comme très utile dans ces périodes révolutionnaires, où tout repère se dissipe, il en est plus particulièrement ainsi de l'opinion publique. Il faut pour résister dans cette tourmente tenir bon à ses principes moraux, quoi qu'il arrive:

> "… le bon sens et la vertu n'ont de garanti que dans la constance des principes, dans l'inébranlable fermeté des habitudes."

C'est à la jeunesse qu'un tel ouvrage doit s'adresser principalement, mais aussi à tout ceux chez lesquels "vit quelque étincelle du feu sacré"

B) Remarques.

i) Introduction

Contrairement au jugement de certains commentateurs au XIX° siècle, tels Claude Bérard ou Paul Lafargue, pour ne citer qu'eux, Cabanis dans la *Lettre à Fauriel sur les causes premières* est resté fidèle, on l'a indiqué à plusieurs reprises, à ses positions affirmées dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme* tant sur le plan épistémologique que sur ses conceptions de l'homme et du monde. Il y entre ces textes unité, cohérence, complémentarité.

ii) **Religion d'état et tolérance**.

Religion d'état et tolérance sont deux choses qui sont présentés en cette fin du XVIII° siècle comme antinomique. Le Concordat pose à ce titre problème. Cabanis n'en parle pas tout au moins directement dans la *Lettre* [683]... Bonaparte dans une confidence faite à Cabanis lui-même, peu après avoir signé le traité du Concordat, et telle que la rapporte Madame Germaine de Staël donnait en apparence tout au moins, le fin mot de ses calculs politiques: faire disparaître à terme la religion catholique:

> «Savez-vous ce que le Concordat que je viens de signer? C'est la vaccine de la religion; dans cinquante ans il n'y en aura plus en France».

[683] *Lettre à Fauriel sur les causes premières* sera indiquée par *Lettre*...

Turgot auteur d'une Lettre sur la tolérance abordait la question comme suit.

> «Si il y a une religion vraie, il faut la suivre et la professer malgré toutes les puissances de la terre, malgré les édits des empereurs et des rois, malgré les jugements des proconsuls et le glaive des bourreaux...»[684]

Il constatait que tous les souverains dans le monde n'ont pas la même religion, comment décider lequel d'entre eux disposait de la vraie.

> «Tous les souverains n'ont pas la même religion, et chaque homme religieux se sent en sa conscience, pour son devoir et son salut, obligé de suivre la religion qu'il croit vraie. Les souverains n'ont pas donc droit d'ordonner à leur sujet de suivre la religion qu'eux souverains ont adoptée» [685].

Il demandait que le souverain respecte la liberté de conscience de chacun.

> «Tout homme dans les principes de la religion a son âme à sauver: il a toutes les lumières de la raison et de la révélation pour trouver les voies du salut; il a sa conscience pour appliquer ses lumières, mais cette conscience est pour lui seul. Suivre la sienne et le droit et le devoir de tout homme, et nul homme n'a le droit de donner la sienne pour règle à un autre.» [686].

Heurtault-Lamerville demandait dans sa défense de son projet de loi sur l'organisation des écoles primaires du 22 brumaine an VIII que l'on puisse respecter la liberté de culte, moyennant certaines conditions.

> «Assurer la liberté de tous les cultes qui ne blessent point les moeurs ni les principes du gouvernement; n'en commander aucun; désirer que tout soient fondés sur la raison, sur la tolérance, surtout sur la fraternité réciproque...»

Cabanis dans la suite de Turgot rejetait l'idée que le pouvoir en l'occurrence ici le pouvoir législatif puisse comme le demandait Pisan du Galland et Duplantier devenir une puissance sacerdotale. Ainsi il juge dans son *Opinion sur un projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique* [687] que

> «Ceux qui demandent que le gouvernement, se mettant à la tête d'une religion nouvelle, en fasse enseigner les articles de foi dans nos écoles? Toute discussion sérieuse sur ce point ne serait-elle pas superflue? Elle le serait sans doute.»

---

[684] Actes du ministère Turgot - p 494
[685] Actes du ministère Turgot - p 494
[686] Actes du ministère Turgot - p 495
687 On indiquera *Opinion sur un projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique* par *Opinion*...

Il est à l'opposé tolérant à l'égard des croyances religieuses, dans la mesure où elle reste affaire privée. Chacun est libre de s'astreindre aux règles fixées par le culte qu'il a choisi. Il le peut autant que ces règles n'entravent pas les droits et devoirs des citoyens. Les rapports de l'homme avec les puissances invisibles sont l'affaire de chacun.

> «je ne viens point au reste contester ici l'importance ni même l'utilité des opinions religieuses, puisqu'elles paraissent nécessaires à quelques imaginations ardentes, à quelques âmes tendres, puisque dans certains cas elles fournissent des consolations au malheur et des encouragements à la vertu. C'en est assez pour les respecter chez tout homme qui les professe de bonne foi...»[688]

La liberté de croire est un droit. Le législateur usurperait un pouvoir en l'interdisant et en lui substituant un dogme de son choix. Il est ici encore très proche de Turgot. Se serait là un attentat à toute liberté individuelle.

> «Le législateur croirait-il avoir le droit de statuer sur la vérité de ces opinions? et s'il reconnaît qu'il n'a pas le droit, pourrait-il s'arroger celui d'en adopter quelques unes de préférence, de les faire enseigner comme des vérités certaines, de les imposer aux citoyens comme des devoirs?»

Tout comme Heurtault-Lamerville et plus généralement les membres des commissions de l'instruction publique il verrait un risque politique à ignorer ce droit de chacun à opter pour la religion de son choix, et pire à imposer arbitrairement une vérité commune en cette matière dont l'observance serait un devoir. Ce serait là étendre abusivement l'espace public aux dépens de la sphère privée. Ce serait la réduire à presque rien. Ce serait, tout au moins c'est ainsi que nous l'entendons, renouer avec un totalitarisme à l'égal de celui, associant étroitement religion et politique, qui a prévalu sous l'Ancien Régime ou encore de celui que Robespierre projetait de mettre en place. Cabanis parle à ce sujet d'hypocrisie, car ce n'est pas le salut des gens qui est ici visé mais un pouvoir absolu sur les individus.

> «.. mais de s'en emparer aujourd'hui comme moyen politique, serait assurément ou de la plus haute imprudence, ou la plus odieuse et la plus tyrannique hypocrisie.»[689]

Ajoutons qu'une éducation qui reposerait sur ces bases est dénoncée également par Condorcet.

> «D'ailleurs, l'éducation, si on la prend dans toute son étendue, ne se borne pas seulement à l'instruction positive, à l'enseignement des vérités de fait et de calcul, mais elle embrasse toutes les opinions politiques, morales, ou religieuses. Or la liberté de ces opinions ne serait plus qu'illusoire, si la société s'emparait des

[688] Cabanis - *Opinion sur un projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2

[689] Cabanis - Opinion sur un projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 p 438

> générations naissantes pour leur dicter ce qu'elles doivent croire. Celui qui en entrant dans la société y porte des opinions que son éducation lui a données n'est plus un homme libre; il est l'esclave de ses maîtres, et ses fers sont d'autant plus difficiles à rompre, que lui-même ne le sent pas, et qu'il croît obéir à la raison, quand il ne fait que se soumettre à celle d'un autre.»[690]

Cabanis conclut sur ce que devraient être les justes prérogatives des pouvoirs publics. Le législateur ne doit privilégier aucun culte, et doit se contenter de leur accorder une égale protection.

> «L'autorité des lois et la force du gouvernement n'embrassent dans leur juridiction que les actes extérieurs; elles ne peuvent rien sur les consciences: et elles ne doivent jamais vouloir que ce qu'elles peuvent.» [691]

iii) **Utilité de la religion**.

C'est ce qui ressort de la *Lettre*... Cabanis est encore ici très proche de Turgot. Turgot qui avant lui avait donné les raisons de pourquoi une religion est utile sur le plan politique. Il ne s'agissait nullement d'une remise en question du principe de tolérance relative à la liberté de conscience. Il faudra choisir la religion du plus grand nombre dans le pays afin de mieux faire passer les messages du pouvoir. On est bien loin de prendre la «religion vraie». Il s'agit ici d'un simple calcul politique. On pourrait penser que Bonaparte avec le Concordat a lu Turgot. Cabanis attend que la religion qu'il préconise devienne la seule religion; qu'elle s'impose sans qu'on y force qui que se soit à l'adopter; que les humains y viennent seuls. On leur demande simplement d'aimer les lois qui les régissent. C'est la condition selon Montesquieu pour qu'une République puisse survivre.

> « Nous avons dit sur quelles raisons il fondait l'obligation pour les rois d'observer la tolérance: il établissait une égalité complète entre les croyances et dégageait le prince des entraves d'une religion toute puissante et naturellement dominatrice.Ici il ne s'agit plus de tolérance, simple question d'humanité et de justice, mais d'un principe de gouvernement. Turgot nous l'avons dit ne distingue pas entre les religions; il pense simplement que l'Etat doit cependant en choisir une pour la «présenter à l'incertitude des hommes». La nécessité d'une religion était reconnue, il faut naturellement recommander de préférence celle qui se prête le mieux aux principes du gouvernement, celle qui en peut le plus efficacement favoriser l'action et l'influence. En quelque pays que ce soit c'est la religion du plus grand nombre qui doit être choisie, pour cette raison et aussi parce qu'elle est presque toujours la religion de ceux qui gouvernent». En ce qui touche la France, Turgot semble presque regretter au point de vue politique que ce soit la religion catholique qui y prédomine.»[692]

---

[690] Condorcet - *Cinq Mémoires sur l'instruction publique* - Premier Mémoire - GF Flammarion - p 85
[691] Cabanis - *Opinion sur un projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 p 438
[692] Neymarck A. - *Turgot et ses doctrines* - Elibron classics - Tome 2 - p53

Les raisons que donnent Turgot, mais Cabanis a cherché dans la *Lettre*... a tracer l'esquisse d'une religion qui finirait par faire consensus. Turgot veut en premier lieu lutter contre l'irréligion. C'est la religion catholique qui en France y répond le mieux.

> « «Si l'infaillibilité de l'Eglise, écrit-il, n'était pas vraie (si elle l'est, l'Etat n'en est pas juge), on pourrait croire que la religion catholique ne devrait être que tolérée. La religion protestante ou l'arminianisme ne présentent pas les mêmes inconvénients politiques» Mais Turgot reconnait que les dogmes de ces deux religions n'opposeraient pas de barrière suffisante aux progrès de l'irréligion, et cette irréligion il la redoute. C'est donc au catholicisme qu'il faut s'en tenir.» [693]

C'est donc faute de mieux, il aspirerait à une religion qui n'ait pas les inconvénients du catholicisme, et en ait en même temps les avantages.

> «Et pourtant si l'on avait pu réaliser quelque autre combinaison, si l'on avait pu, par exemple, former un corps imposant de doctrine acceptable pour tous, qui pût se façonner et s'adapter plus spécialement aux besoins de l'Etat et au fonctionnement du pouvoir! Ce rêve hante l'esprit de Turgot; il l'a poursuivi, il n'ose le croire réalisable.» [694]

Ce rêve il le confie brièvement dans sa première lettre sur la tolérance:

> «La religion naturelle mise en système, et accompagnée d'un culte, en défendant moins de terrain ne serait-elle pas plus inattaquable?»[695]

N'est-ce pas justement ce que Cabanis propose de faire. Le culte est dans son projet remplacé par les institutions républicaines. Quant à ce que Turgot entend par religion naturelle il le précisera quelques années plus tard dans son *Mémoire au Roi sur les serments du sacre*. Il part ici de la religion en général. Dans cette acception le plus grand nombre peut s'y retrouver.

> « C'est l'assemblage des devoirs de l'homme envers Dieu, devoirs de culte à rendre à cet être suprême, devoirs de justice et de bienfaisance à l'égard des autres hommes; devoir ou connus par les simples lumières de la raison qui composent ce qu'on appelle la religion naturelle ou que la Divinité elle-même a enseignés aux hommes par une révélation surnaturelle et qui forment la religion révélée.» [696]

iv) **Morale et religion**.

[693] Neymarck A. - *Turgot et ses doctrines* - Elibron classics - Tome 2 - p53
[694] Neymarck A. - *Turgot et ses doctrines* - Elibron classics - Tome 2 - p53
[695] Turgot - Première lettre sur la tolérance - cité par A Neymarck.
[696] Neymarck A. - *Turgot et ses doctrines* - Elibron classics - Tome 2 - p55

Turgot avait bien conscience que la morale des philosophes est insuffisante pour une majorité des humains. Ce dont Cabanis prend également en compte en accordant toute son importance à ce que des philosophes des lumières rejetaient en tant que superstition.

> «De même qu'il avait très nettement compris que la morale indépendante était peu accessible à la multitude, il sentait mieux encore que la foule ne pouvait se contenter des austères et abstraites démonstrations de la philosophie; il sentait que son Dieu à lui ne pouvait satisfaire la majorité des hommes et qu'il fallait tenir compte des besoins de leur âme dans l'état actuel de leurs lumières et de leur instruction.»[697]

Sieyès en 1789 dans le *Préliminaire de la constitution* réprouve de rapporter des vérités aux hommes par le biais du sentiment et de farcir la mémoire d'articles de fois plutôt que favoriser la raison:

> «Il est deux manières de présenter de grandes vérités aux hommes. La première, de les leur imposer comme articles de foi, d'en charger la mémoire plutôt que la raison. Beaucoup de personnes soutiennent que la loi doit toujours prendre ce caractère.»[698]

C'est bien là l'idée de Cabanis. Il faut l'appliquer tôt. C'est ainsi que les préceptes que le maître d'école devra enseigner seront fondés sur les lois de la nature humaine. Il lui faudra après les avoir exposés, les expliquer.

> «Si donc la morale doit y être enseignée par voie de préceptes, nettement exposés et complètement motivés, il est clair que les leçons de l'instituteur portent alors sur quelques rapports de l'homme avec la nature, et sur tous les rapports des hommes entre eux.» [699]

Heurtault-Lamerville dans son Rapport du 22 Brumaire de l'an VII précise pourquoi les commissions ont jugé entre autres choses prudent de ne pas fonder la morale sur l'existence d'un être suprême, mais de s'en tenir seulement à rappeler que la proclamation des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen avait été faite en «présence de l'Être suprême».

> «D'une part c'est ce dernier et horrible résultat [tribunal de l'inquisition] qui avait fait un devoir à vos commissions de ne pas trop s'étendre sur cet article; elles auraient craint d'agiter le Conseil par des discussions théologiques, de transformer les chaises curules en bancs de Sorbonne, de redonner ainsi de l'activité au sacerdoce, qui, de tout temps, a été si atroce dans ses vengeances et si absurde dans ses dogmes, qui lui seul a pu faire naître dans l'homme des doutes sur son auteur;

---

[697] Neymarck A. - *Turgot et ses doctrines* - Elibron classics - Tome 2 - p 57

[698] Sieyès - *Préliminaire de la Constitution. Reconnaissance et exposition raisonnée Des droits de l'homme et du citoyen*. Lu les 20 et 21 juillet 1789 au Comité de Constitution- Paris 1789 - Observation.

[699] Cabanis - *Opinion sur un projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - note 1 - p 451.

> elles avaient pensé que l'idée de Dieu, une fois éclose dans le coeur de l'homme, ne pouvait en être arrachée et que s'appesantir sur les relations de notre âme avec le Grand Etre, principe de tout, c'était, en se jetant dans la vague, recréer peut-être, à la renaissance de la raison et de la liberté nationales, les terreurs religieuses, la puissance des erreurs, les persécutions du fanatisme et toutes les ridicules superstitions qui rendent l'homme malheureux et pusillanime, et qui tôt ou tard lui font fléchir le genou devant le sceptre et l'encensoir, talismans dominateurs toujours unis et que nous avons eu tant de peine à briser."

Pison-du-Galland dans son intervention du 29 pluviôse de l'an VII combat ce plan dans la mesure où il ne donne pas le nécessaire. Ce nécessaire c'est «la morale fondée sur l'existence d'un être suprême et de l'immortalité de l'âme.» Fabry dans son commentaire juge: «en un mot, l'orateur reproche au projet un athéisme pratique fondement de toutes écoles nouvelles. L'orateur signale ce vice non sans user de détours et de précautions oratoires». Il rend hommage aux frères des écoles chrétiennes: «je connais une commune de 24000 habitants où quatre instituteurs, sous le nom d'ignorantins, subvenaient à l'instruction de la majeure partie des la jeunesse.». Alors il propose que le législateur soit l'auteur de cette morale, celle même que les instituteurs seront astreints à enseigner.

> «Je conclus citoyens représentant, que vous devez tracer, vous-mêmes, d'une main libre et libérale, les principes et les préceptes de la morale publique; que vous devez dire à vos instituteurs: vous enseignerez cela, et vous n'enseignerez pas cela.»

Cette morale, la morale publique, devra se substituer à la morale des prêtres. Il en vient donc à assimiler morale publique et religion.

> «Philosophes politiques, vous voulez inutilisé les prêtres, professez une morale solide, plus pure et plus raisonnable que la leur; laissez leur les prodiges, les dogmes, les croyances irrationnelles, les formes arbitraires, les pratiques superstitieuses; ayez la raison et l'utilité pour vous; soyez les pontifes de la morale universelle; n'en excluez pas une opinion que le monde respecte, et qu'il a besoin de respecter, et bientôt votre morale ou vos lois seront la religion du monde.»

Heurtault-Lamerville va répondre à deux intervenants qui prône un rapport étroit entre morale publique et religion. Il dira pourquoi ce rapprochement n'est pas souhaitable. Pourquoi les représentants du peuple ne doivent pas statuer en matière de morale.

Dans le rapport du 22 brumaire de l'an VII Heurtault-Lamerville associe morale républicaine et être suprême. La morale n'est autre que la déclaration des droits et de devoirs de l'homme et du citoyen. Il ne doit y avoir de confusion avec le Dieu des catholiques. L'être suprême républicain n'est associé à aucun culte.

> «La proclamation des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen, fait en présence de l'Être suprême, et mise en tête de la Constitution, nous a paru répondre à tout. Cette grand pensée, dont les sages et les fourbes ont si diversement usé, qui a produit l'école de Socrate et le tribunal de l'inquisition; cette grande pensée, remontant à l'origine des siècles, d'une intelligence sans bornes, qui gouverne l'univers et juge les humains, est sans considération particulière d'aucun culte, l'appui indestructible de la morale. Vos commission ont donc pensé que cette sublime déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen était le vrai

> catéchisme des enfants d'une République élevée sur les ruines du mensonge, du despotisme et de la féodalité, et que de cette déclaration découlait victorieusement la morale de tous les temps, qu'on pourrait réduire à ces quatre mots épigraphe de tous les portiques: liberté, égalité, justice, fraternité.»[700]

Heurtault-Lamerville dans sa réponse, aux orateurs Pison-du-Galland et Joubert, va tout au contraire revenir sur la nécessité de séparer morale publique et religion. Il écarte cette idée de rapporter la morale à un être suprême qui à l'égal du Dieu des catholiques serait rémunérateur et punisseur.

> «Les lumières et la philosophie qui distinguent le Conseil donnent lieu de croire que personne n'y combat l'idée d'un Etre suprême, de qui l'essence doit être de récompenser la vertu et de punir le crime. Cette pensée a traversé le siècle et les accompagnera dans leur cours indéfini.»

Le législateur ne doit donc pas se mêler de religion. La séparation du religieux et du politique doit être absolue. Au politique revient de se préoccuper du bonheur des hommes en régulant leurs rapports dans l'espace public. La relation de chacun à l'Être suprême est affaire privée, et doit pouvoir se faire dans le cadre cultuel de son choix. Dans le passage suivant Heurtault-Lamerville établit le clivage entre morale publique et religion.

> «D'autre part, vos commissions se sont dit: le législateur n'a à s'occuper que du bonheur des hommes en société. Dans leur rapport avec l'être suprême; ils sont soumis aux lois de leur conscience. Le sentiment du juste et de l'injuste est né avec nous, et c'est le coeur qui est le creuset de la morale. Il n'appartient point au législateur de s'immiscer dans un culte quelconque qui est un hommage de l'homme à Dieu; il n'est chargé de diriger que les actions qui sont entre l'homme et les hommes: la pensée reste indépendante de tout ordre social. L'éternel gouverne l'univers; les lois humaines, fruit mûri de l'intelligence dont il nous a doué, régissent la cité. Si les hommes étaient assez aveugles pour ne point appuyer la morale sur l'existence d'un être suprême, rémunérateur et vengeur les lois n'en devraient pas moins les protéger comme hommes et citoyens.»

v) **La morale républicaine**.

Pour Heurtault-Lamerville et les membres de la Commission de l'instruction publique la morale publique détachée de toute relation avec le religieux doit être telle quelle la déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen les prescrit.

> «Vos commissions étaient pénétrées de cette vérité quand elles ont posé pour base à la morale républicaine, c'est à dire au code de la nature et de la justice, la déclaration des droits et des devoirs, sublime production, dans laquelle la définition du bien et du mal social se trouve consacrée irrévocablement.»

[700] Heurtault-Lamerville - Rapport fait au nom des commissions d'instruction et des institutions républicaines réunies par Heurtault-Lamerville (Député du Cher) sur les écoles primaires)- Séance du 22 brumaire an VII - Conseil des Cinq-Cents - Imprimerie nationale - Paris an VII

Pour Cabanis également la morale enseignée ne peut être autre que celle de la Déclaration des droits et des devoirs du citoyen et qui plus est de la Constitution.

> «Quant à la morale proprement dite, c'est tout autre chose. Ses principes étant les mêmes que ceux de la constitution et des lois, ou plutôt ses maximes et ses leçons ne devant être que le développement et le supplément du système législatif, il appartient au gouvernement d'ordonner, de diriger, de surveiller son enseignement dans les écoles publiques...»

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen doit précéder le plan de constitution. C'est le préalable à toutes constitutions politiques[701]. C'est ainsi que Sieyès en 1789 situe les deux textes l'un par rapport à l'autre. Le texte relatif aux droits commence par rappeler que l'homme a des besoins et des moyens pour y pourvoir. Il indique que le bien-être est le but de l'homme; ses facultés morales et physiques sont ses moyens personnels pour se procurer dans son environnement les biens qui lui sont nécessaires. Il présente l'homme dans la nature, qui par son labeur, son ingéniosité vient toujours mieux à la domestiquer à «asservir de plus en plus à ses besoins toutes les puissances de la nature». Il présente ensuite l'homme au milieu de ses semblables.

> «Placé au milieu de ses semblables, il se sent pressé d'une multitude de nouveaux rapports. les autres individus se présentent nécessairement, ou comme moyens, ou comme obstacles. Rien ne lui importe plus que ses rapports avec ses semblables.»702

C'est selon; les hommes peuvent se nuire, se faire la guerre, ou tout le contraire les relations entre eux «naître librement d'une utilité réciproque.»

Sieyès présente ensuite les droits naturels:

> « Deux hommes étant également hommes, ont, à un égal degré, tous les droits qui découlent de la nature humaine. Ainsi tous sont propriétaire de sa personne, ou nul ne l'est. Tout homme a le droit de disposer de ses moyens, ou nul n'en a le droit. Les moyens individuels sont attachés par la nature aux besoins individuels. Celui qui est chargé des besoins, doit donc disposer librement des moyens. Ce n'est pas seulement un droit, c'est un devoir.» 703

Les hommes ont entre eux des droits et de devoirs réciproques. Ce qui est un droit pour l'un et un devoir pour l'autre vis-à-vis du premier et réciproquement.

> «Tous ayant un droit découlant de la même origine, il suit que celui qui entreprendrait sur le droit d'un autre, franchirait les bornes de son propre droit; il

---

[701] Ce préalable, dans le catéchisme du citoyen français, c'est la loi primitive antérieure à toutes autres, ou loi naturelle, « éternelle », « immuable », « nécessaire » « présentée par Dieu, au sens et à la raison ». Elle « est primitive aux autres », « constitue un modèle pour les autres lois », « créées par l'homme et donc sujette à l'erreur », « une et universelle », « uniforme et invariable », « évidente et palpable », « raisonnable », « juste car les peines sont proportionnées aux infractions », « pacifique et tolérante », « bienfaisante » (In La loi naturelle Catéchisme du Citoyen français – Volney – Paris 1793 – p3

[702] Sieyès - *Préliminaire de la Constitution. Reconnaissance et exposition raisonnée Des droits de l'homme et du citoyen*. Lu les 20 et 21 juillet 1789 au Comité de Constitution- Paris 1789 -p 5

[703] Sieyès - *Préliminaire de la Constitution. Reconnaissance et exposition raisonnée Des droits de l'homme et du citoyen*. Lu les 20 et 21 juillet 1789 au Comité de Constitution- Paris 1789 -p 5

> suit que le droit de chacun doit être respecté par chaque autre, et que ce droit et ce devoir ne peuvent pas ne pas être réciproques.» [704]

Cabanis dans son article sur la Constitution de l'an VIII intitulé: *Quelques considérations sur l'organisation sociale en général et particulièrement sur la nouvelle Constitution* insiste à ce sujet sur les besoins des individus et les facultés pour les satisfaire. Il est un premier devoir de la société envers les citoyens, lui assurer que ses besoins primordiaux soient satisfaits, qu'il puisse se nourrir, avoir un abri salubre, être vêtu décemment en sécurité. C'est le devoir du citoyen de se rendre indépendant en travaillant.

> «Mais l'homme reste relativement faible; c'est à dire qu'il est soumis à l'actions d'une foule de causes puissantes qui peuvent attenter à sa vie, menacer sa tranquillité, lui ravir les objets de ses plus pressants besoins; il faut que la société le dérobe, autant qu'il est possible, à l'empire de ces causes, ou du moins qu'elle réduise leur influence à ce qu'elle doit être pour tenir en éveil ses facultés, et leur imprimer un degré convenable d'action.
>
> L'homme a des besoins physiques: il faut que la société lui offre tous les moyens d'y pourvoir, ou plutôt que par l'exercice bien entendu de ses forces, il soit toujours sûr de se procurer ces moyens.
>
> L'homme a des besoins moraux: il faut que la société le place dans des circonstances qui développent toutes les affections sympathiques et bienveillantes; qu'il trouve autour de lui tout ce qui peut exercer et nourrir les sentiments élevés et généreux, tout ce qui peut perfectionner ce sens moral qui épure nos plaisirs les plus doux, et nous crée une foule de plaisirs nouveaux.[705]

La société a le devoir de protéger les citoyens contre les agressions diverses et variées dont ils peuvent être victimes. Mais Cabanis le rappelle; les délits, les crimes sont trop souvent les effets de mauvaises lois. Il va de la responsabilité de l'Etat de les réformer. C'est son devoir vis-à-vis des citoyens.

> «L'homme est susceptible de passions et d'habitudes vicieuses; il a besoin pour son propre bonheur non moins que pour celui des personnes avec lesquelles il a des rapports, que la société réprime, qu'elle empêche même de naître, et ces habitudes, et ces passions.»

Il est nécessaire de définir au mieux la frontière entre sphère privée et sphère publique. Jusqu'où vont les droits accordés aux citoyens et les limites de ses prérogatives à travers ses devoirs. C'est là tout le travail des constitutionnalistes. C'est ce que Sieyès s'efforçait de définir dans le Préliminaire de la Constitution. Dans une tyrannie il n'y a par exemple plus d'espace privée. L'individu n'a plus que des devoirs. L'espace privé était des plus restreints sous l'Ancien Régime, d'autant que la

---

[704] Sieyès - *Préliminaire de la Constitution. Reconnaissance et exposition raisonnée Des droits de l'homme et du citoyen*. Lu les 20 et 21 juillet 1789 au Comité de Constitution- Paris 1789 -p 7

705 Cabanis- *Quelques considérations sur l'organisation sociale en général et particulièrement sur la nouvelle Constitution - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 p 463*

religion d'Etat empiétait largement sur le privé706. Il a menacé de l'être dans le cadre politico religieux que Robespierre a cherché à établir.

> L'homme a des facultés pour satisfaire ses besoins; leur exercice même fait partie de ses besoins et des jouissances; il faut qu'il exerce ses facultés pour être heureux.
>
> L'homme discerne et choisit; il raisonne et il a des volontés: pour être heureux il faut encore qu'il soit libre.
>
> Si maintenant nous voulons réduire à leur expression la plus simple, les conditions qu'exigent dans la forme et dans l'action de la puissance publique, celles que nous venons de déduire des facultés et des besoins de l'homme, nous verrons que tout bon gouvernement doit être fort, parce qu'il ne peut sans cela protéger toujours efficacement la liberté des individus; mais que cependant, il doit être habilement et vigoureusement pondéré, pour ne pas mettre en péril la liberté publique qui en est le garant.» [707]

Les devoirs de l'état c'est nous l'avons dit de faire de bonnes lois. Les désordres sociaux viennent souvent des mauvaises lois. Destutt de Tracy accorde une place décisive à l'état dans la régulation des mœurs.

> « Mais le malheur est que dans toutes nos sociétés, commencées avant de connaître les véritables intérêts des hommes, nous avons une foule de lois qui, loin de diminuer les effets des occasions de nuire à la société et à ses membres, en créent de nouvelles. Toute loi inutile, par exemple, ne remédie à aucun mal, et en crée un nouveau, en fournissant une nouvelle occasion de manquer à son égard, au respect dû à l'autorité publique. Toute loi impraticable est dans le même cas. Toutes celles qui créent à des classes du peuple des intérêts opposés à ceux des autres classes, donnent au citoyens des occasions de se haïr et de s'attaquer … Toute négligence dans l'administration, tout désordre dans les finances de l'Etat, ouvre la porte à une foule de marchés frauduleux,d e combinaisons perfides qui sont autant de nouvelles manières de nuire au public. Toute institution qui propage ou favorise une erreur,

706 Sous l'Ancien régime si l'état, nous dit Benoît Carnot, impulse l'acculturation il n'a pas les moyens de la mener en profondeur. C'est à l'église que revient cette tâche: «le clergé et les maîtres d'école sont les principaux artisans de ce dressage des esprits et de la transformation des mentalités populaires.»
L'église comme l'atteste de nombreux témoignages était omniprésente sur le territoire. Elle devait se charger de tâches tant sur les plans éducatifs qu'administratifs en plus bien sûr de celles inhérentes à son sacerdoce.
De part ces multiples fonctions l'église disposait d'un observatoire sans nul autre pareil . De la sorte elle pouvait exercer une surveillance sur les sujets dans leurs quotidiens, et en particuliers à propos de leurs moeurs. Les prêtres pouvaient avoir le cas échéant une fonction d'informateur des autorités.
Certains aspects de la vie des sujets sont fixés le cas échéant par des règlements municipaux. L'exemple cité par Benoît Carnot de la sanctification qui doit passer obligatoirement avant les divertissements. La pratique religieuse est au reste obligatoire. Dans son activité d'acculturation l'action du clergé est d'abord religieuse; doit se faire sur les pratiques et les croyances; elle est également sociale et politique. l'objectif «la pédagogie d'apprentissage et la soumission et de l'obéissance». Il faut passer par la pratique pour changer les mentalités. Il y a à réduire le profane toujours plus. [in Benoît Carnot - Le peuple au siècle des lumières - Echec d'un dressage culturel - Imago - Auzas Editeur - Paris 1990 - Les moyens de l'acculturation.]
707 Cabanis- *Quelques considérations sur l'organisation sociale en général et particulièrement sur la nouvelle Constitution - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 p 463*

> un préjugé, une superstition, donne les armes à des hommes pour en blesser d'autres… »[708]

Destutt de Tracy à la question : quels sont le moyens de donner aux hommes une bonne éducation morale ? Il répond sans hésitation, une des réponses vaut pour la morale privée, l'autre pour la morale publique. :

D'abord et avant tout ; l'exécution complète, rapide et inévitable des lois répressive. Sans ce point, nulle digue possible au torrent des vices. J'y joindrais tout de suite un autre aussi indispensable : une balance exacte entre les recettes et les dépenses de l'Etat. »

vi) **La morale et les lois de la nature humaine**.

Pour Cabanis la morale doit être fondée sur les lois de la nature humaine. Ces lois sont universelles, indépendantes des circonstances. Il y a une science de l'homme possible dans la mesure où il y a une nature constante de l'homme. C'est ce qu'il établit dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Les règles de la morale universelle se définissent par rapport à cette constance.

> «Car ce n'est qu'en s'appuyant sur la nature constante et universelle de l'homme, qu'on peut espérer de faire dans ces sciences des progrès véritables ; et que, ramenées à la condition des objets les plus palpables de nos travaux, elles peuvent, par la sûreté reconnue des méthodes, offrir un certain nombre de résultats évidents pour tous les esprits.» [709]

Les règles sont basées sur les rapports mutuels entre les hommes. Ces rapports tiennent à leurs besoins et leurs facultés, autrement dit à leur organisation et leur sensibilité physique.

> «Heureusement il existe pour la morale de plus solides bases que ces opinions incertaines, si différentes dans les divers climats, si différentes dans chaque homme aux diverses époques de la vie, opinions que tant de personnes estimables et sages ont même fini par rejeter entièrement. Les véritables bases de la morale sont dans les rapports nécessaires des hommes entre eux, dans les besoins et dans les facultés de la nature humaine; celles-là seules sont éternelles et communes à tous les pays. Celles-là seules restent inébranlables au milieu des fluctuations et des bouleversements qu'éprouvent et les empires et les opinions.»[710]

Les opinions incertaines indexées sur le climat et selon les époques de la vie renvoient à ce que Montesquieu dit des lois politiques qui sont relatives à des facteurs locaux.

> «Elles doivent être relatives au physique du pays; au climat glacé, brûlant ou tempéré; à la qualité du terrain, à sa situation, à sa grandeur; au genre de vie des peuples, laboureurs, chasseurs ou pasteurs; elles doivent se rapporter au degré de liberté que la constitution peut souffrir; à la religion des habitants, à leurs inclinations, à leurs richesses, à leur nombre, à leur commerce, à leurs moeurs, à

[708] Destutt de Tracy – Quels sont les moyens de fonder la morale d'un peuple ? Paris an VI – p 14
[709] Cabanis - *Opinion sur un projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 437
[710] Cabanis - *Opinion sur un projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 437

> leurs manières. Enfin elles ont des rapports entre elles; elles en ont avec leur origine, avec l'objet du législateur, avec l'ordre des choses sur lesquelles elles sont établies. C'est sans doute ces vues qu'il faut les considérer.»[711]

Cabanis définit le droit naturel à partir de la connaissance scientifique de l'organisation humaine. Il s'agit de l'appuyer sur la nature constante et universelle de l'homme. Celle-ci ne peut être établie de façon indiscutable que par la science.

vii) **Les institutions**.

Dès la fin de 1791 l'échec de la constitution civile du clergé amène les révolutionnaires qui jusque-là avaient cherché à se ménager l'appui du clergé à penser une alternative. Le catholicisme est alors perçu comme une menace pleine et entière pour la République. L'acculturation catholique reste en effet très prégnante dans le pays. L'influence des prêtres est grande. La Révolution est l'œuvre d'une élite minoritaire, et la masse citoyenne est loin d'adhérer à ses idéaux, loin de comprendre que ce nouveau système politique est un mieux certain pour eux que l'Ancien Régime.

> « Des institutions ! des institutions ! Tel est le cri que les patriotes répètent à l'envi au début de l'an IV. Convaincu par l'expérience récente que le catholicisme est incompatible avec la démocratie, chaque progrès du catholicisme les alarme et leur rend plus pressante la nécessité des institutions. Malgré la terreur, la jeune République se présente encore à leurs yeux éblouis dans toute la splendeur de son idéal et éveille toujours dans leur âme enthousiaste l'émotion religieuse. »[712]

Ces institutions doivent être organisées afin d'amener la population à adhérer aux valeurs républicaines ; de les amener à aimer les lois de la République.

> « L'instruction n'atteindra que les jeunes générations. Mais avant que celles-ci soient arrivées à l'âge d'hommes la République peut succomber. Ces sont les hommes faits qu'il faut convertir. Comment ? Par la création d'un organisme à la fois religieux, moral et civique capable de remplacer le catholicisme et de le supplanter. » [713]

Comment parvenir à mobiliser ces hommes et ces femmes pour la grande majorité illettrés, ignorants, pas nécessairement motivés pour s'engager plus avant dans l'aventure républicaine ?

> « Eh bien ! il faut faire aujourd'hui pour le maintien de liberté et de l'égalité ce qu'on fit autrefois pour l'esclavage et le mensonge ». Il faut que la République, comme la religion, ait ses cérémonies, ses fêtes, ses enseignements, qui gravent dans les âmes par le dehors en quelque sorte, l'amour de la patrie et de la liberté,

[711] Montesquieu - *De L'esprit des lois* - Livre 1, Chap 3 - Oeuvres complètes - tome 2 - La Pléiade - Paris - 1951 - p 238.
[712] Matthiez Albert – La théophilanthropie – Paris 1903 - p 15
[713] Matthiez Albert – La théophilanthropie – Paris 1903 - p 15

> source du bonheur terrestre. Toutes ces jouissances, moitié mystiques, moitié matérielles dont le culte était le prétexte » il faut les dériver au profit du nouveau régime. » [714]

Daunou dans *l'Essai sur l'instruction publique* de 1793[715] souligne l'importance de ces fêtes, inspirées des fêtes de l'antiquité. Cabanis en fera la critique :

> « Mais le plus moyen d'instruction publique est dans les fêtes nationales. Là se manifeste et s'anime la nature, dont les livres ne réfléchissent que d'obscures et faibles images, lorsqu'ils ne la présentent pas sous des aspects faux et trompeurs. Recréez donc au sein de la France ces brillantes solennités qui offraient jadis, aux communes assemblées de la Grèce, le ravissant spectacle de tous les plaisirs, de tous les talents et de toutes les gloires. J'ignore s'il est, dans les annales du monde, des tableaux plus pleins de vie et de sentiment, plus faits pour donner au genre humain la conscience de ses forces et du pouvoir de ses facultés, plus capables d'imprimer au génie des sensations profondes, de l'entraîner à des pensées grandes et augustes, que ces jeux antiques, qui ont attaché aux noms de quelques bourgades des souvenirs immortels. Vous n'avez qu'à le vouloir, et ces prodiges vont renaître au milieu de vos départements. »

En l'an VII rien n'a véritablement changé. Cabanis pour sa part les évoque dans la *Lettre*... C'est dans la religion qu'il préconise la seule chose que l'Etat peut prendre en charge. Cabanis à propos de l'intervention de préopinants dans la discussion qui a suivi le Rapport de Heurtault-Lamerville du 22 Brumaire de l'an VII constate.

> «ils se plaignent qu'on n'a point lié qu'on a pas assez lié le système de l'instruction publique avec celui de l'éducation nationale, de ce que les écoles d'enseignement et les institutions destinées à créer de nouvelles habitudes ne se sont pas fondues dans un plan unique, dans un plan dont l'objet serait d'imprimer à la nation des sentiments et des idées uniformes et fixes.» [716]

Cabanis est convaincu de l'utilité de ces fêtes et des commémorations nationales.

> «Pour être solide et durable, il ne suffit pas, à cette république, d'exister dans certaines formes de gouvernement; ses véritables bases sont les idées et ses habitudes nationales; toutes vos institutions doivent donc avoir particulièrement pour but de lui faire jeter de profondes racines dans les esprits et les âmes des citoyens.» [717]

Il note cependant que les enfants sont bien mieux placés que les législateurs aussi habiles soient-ils pour juger des jeux qui leur conviennent. Quant aux fêtes publiques il voit une difficulté, et s'inspirer en tout à celles des anciens serait tout à fait contreproductif pour le présent. Mais Cabanis ne semble pas plus que ça la prioriser. Même tout le contraire puisqu'il clôt assez sèchement le sujet par un «mais cette question est accessoire»

---

[714] Matthiez Albert – La théophilanthropie – Paris 1903 - p 17

[715] Daunou - *Essai sur l'instruction publique par P.C.F Daunou, Député de la Convention nationale et membre du Comité d'Instruction publique.* – Imprimerie nationale – Paris 1793

[716] Cabanis - *Opinion sur un projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 437

[717] Cabanis - *Opinion sur un projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 437

> «Quant aux fêtes publiques, où sans doute on peut donner une place particulière à la jeunesse, rien n'est plus difficile que de les bien approprier aux idées et aux habitudes de chaque époque, surtout lorsqu'on a la prétention de leur faire produire un effet politique.» [718]

Cette difficulté à imaginer des fêtes adéquates au temps et aux mœurs du peuple. On prend la mesure de cette difficulté dans le passage de la Lettre que Rousseau a adressé à D'Alembert, à tel peuple sa fête. Si on prend en compte cette perception des choses, ce que semble partager Cabanis, alors la proposition de Daunou semble bien peu adaptée :

> « Voilà d'où naît la diversité des spectacles, selon les goûts des diverses nations. Un peuple intrépide, grave et cruel, veut des fêtes meurtrières et périlleuses, où brillent la valeur et le sang-froid. Un peuple féroce et bouillant veut du sang, des combats, des passions atroces. Un peuple voluptueux veut de la musique et des danses. Un peuple galant veut de l'amour et de la politesse ; Un peuple badin veut de la plaisanterie et du ridicule. *Trahit sua quelque voluptas*. Il faut, pour leur plaire, des spectacles qui favorisent leurs penchants, au lieu qu'il en faudrait qui els modérassent. »[719]

viii) **Conclusion**.

Politique, religion, morale, auxquels on peut ajouter le droit, se confondent, dans la mesure où ils se rapportent tous à un premier principe. Tous en dérivent. Le fidèle dans cette religion est celui qui respecte les lois, autrement dit ses devoirs. Un tel homme, bon citoyen, bon père, bon fils, bon époux est le type même de l'homme vertueux, à qui le bonheur terrestre en société est promis. En observant la loi, il fait dans le même mouvement son salut. Le fidèle et le citoyen se confondent. Ici morale naturelle et morale civile se confondent également.

[718] Cabanis - *Opinion sur un projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 437
[719] Rousseau JJ ; *Lettre à d'Alembert* du 20 mars 1758.

Seconde Partie: La philosophie, en l'occurrence l'épistémologie, la médecine et la physiologie dans l'œuvre de Cabanis.

I) Le médecin philosophe et le philosophe médecin.

Jean Cazeneuve dans une partie du commentaire d'introduction qu'il donne de l'œuvre qu'il intitule ***La philosophie de Cabanis***, soutient que « Médecin par vocation, homme politique, réformateur, poète à ses heures Cabanis fut un philosophe et le resta dans toutes ses activités. »[720]. Il ne s'arrête pas au fait que « Pourtant lorsqu'on parcourt la liste de ses écrits, on est frappé, à première vue, par la proportion infime de ceux qui ont pour titre ou pour objet avoué un problème purement philosophique. », reprenant le propos de Maine de Biran « L'œuvre de Cabanis… présage la création prochaine d'une nouvelle métaphysique », il constate en quelque sorte au corps défendant de Cabanis « en effet, Cabanis, bien qu'il s'en défende parfois, ne se fait guère faute d'aborder les problèmes les plus élevés ; il ne se cantonne presque jamais dans le domaine de la pure observation et de la description. », et malgré les dénégations de celui-ci dans les dernières pages de la préface des ***Rapports du physique et du moral de l'homme***. « de nous avertir qu'il ne prétend renverser aucune règle établie, qu'il ne touchera pas aux problèmes de la morale et de la métaphysique et qu'il s'agit là que de « simples recherches physiologiques » ». Jean Cazeneuve conclut le préambule de son commentaire en reprenant à son compte, à la suite d'autres commentateurs, le problème qui se pose relativement à la cohérence de cette œuvre. Il donnera pour sa part les raisons de penser qu'il y a une unité dans cette œuvre et en particulier en levant la contradiction que certains ont cru trouver entre ***Rapports du physique et du moral de l'homme*** et ***Lettre à Fauriel sur les causes premières.*** Il écrit : « La philosophie de Cabanis présente donc une réelle unité, car l'auteur n'a jamais cessé de vouloir réaliser une synthèse entre le stoïcisme antique et l'empirisme du XVIII° siècle. »

Cette qualification de l'œuvre n'est cependant pas sans poser problème. Il semblerait en effet que Cabanis ait été philosophe malgré lui car son vœu semble au contraire d'avoir fait œuvre de médecin philosophe, tout autant que de philosophe médecin. Il est médecin philosophe quand il

[720] Astruc dans le compte rendu à l'édition des œuvres philosophiques de Cabanis dans l'édition de 1956, juge quand dans cette œuvre c'est la médecine qui prévaut, la philosophie étant réduite à deux écrits *La lettre à Fauriel sur les causes premières* et la *Lettre sur la perfectibilité* : « La médecine reste au centre de ses œuvres et les imprègne ; il cherche à la rendre plus efficace, à améliorer son enseignement ; elle « ne l'intéresse pas seulement pour elle-même, mais pour ses méthodes, et, par suite, pour les indications qu'on en peut tirer quant aux procédés généraux de la pensée, et pour les solutions qu'on en peut inférer, relativement au problème de la connaissance ». Il n'apparaît purement philosophe que dans la lettre à Fauriel, déjà citée — et dans son essai sur la perfectibilité de l'esprit humain. Partout ailleurs, il est médecin — médecin philosophe et philosophe médecin — suivant un aphorisme hippocratique qu'il chérit. ».[P. Astruc P. Cabanis, Œuvres philosophiques . In: Revue d'histoire des sciences et de leurs applications. 1956, Tome 9 n°3. pp. 259-266.]

transporte la philosophie dans la médecine, et il est philosophe médecin quand il transporte la médecine dans la philosophie. Son modèle est sans contexte Hippocrate :

> «Quoiqu'Hippocrate soit plus spécialement célèbre par ses travaux et ses succès dans la théorie, la pratique et l'enseignement de son art, je le mets de ce nombre, parce qu'il transporta, comme il le dit lui-même, la philosophie dans la médecine, et la médecine dans la philosophie.»

D'autres vont lui reconnaître cette double qualification comme Charles Louis Dumas :

> « L'influence des affections physiques et de toutes les circonstances qui les modifient sur le caractère des idées, la trempe de l'esprit, les dispositions intellectuelles et les habitudes morales, a été développées par le sénateur Cabanis, avec la justesse d'un médecin philosophe et la solidité d'un philosophe médecin. »[721]

Il est d'abord médecin philosophe avant de devenir philosophe médecin. Il est médecin philosophe dans son premier écrit *Du degré de certitude de la médecine*. Dans ce texte il s'essaie à définir les critères de recevabilité des énoncés en médecine. Il ne faut retenir comme valides que les assertions rapportant des faits d'observation et d'expérience ainsi ce que l'on peut en déduire à l'aide de raisonnements impeccables. Ces critère adéquats à cet objet, et bien que distincts, il s'emploiera à le souligner, des critères retenus dans les sciences physiques et mathématiques, ne permettent pas moins si ils sont respectés d'élever la médecine au rang d'une science à l'égal de l'histoire naturelle. Le médecin philosophe est épistémologue[722].

En ce qui concerne l'autre volet, autrement dit transporter la médecine dans la philosophie, il s'agit dans ce cas des réponses que les faits bien établis dans cette matière médicale (dans les limites de précision et d'exactitude qui valent pour ce type d'objet) peuvent apporter aux questions relatives à la morale ou à la théorie de la connaissance, mais également à la politique. *Ce sera là l'objet des Rapports du physique et du moral de l'homme.*
Cabanis entérine l'obsolescence de la théorie des sensations de Condillac : « C'est dans la physiologie, qu'il faut chercher un nouveau *Traité des sensations*. Ce n'est pas seulement le traité des sensation, mais c'est pour Georges Poyer[723] le *Traité de l'homme* qui est remplacé par les

[721] Charles Louis Dumas - *Discours sur les progrès futurs de la science de l'homme* – A Montpellier sur l'imprimerie de Tournel – 20 germinal an XII- p 99
[722] Anne Fagot-Largeault écrit à propos de ce que signifiait pour Claude Bernard la locution médecin philosophe : « Porter la philosophie dans la médecine, c'est faire sortir la médecine de l'empirisme et la rendre scientifique, « expérimentale », comme l'a voulue Claude Bernard… ». Colonna d'Istria s'étonne que Cabanis n'ait pas inauguré plus franchement cette voie de l'expérimentation en médecine, « On voit tout l'intérêt que cette forme de la méthode analytique présentait pour l'avenir de la médecine. Il est même étonnant qu'elle n'ait point amené Cabanis à se poser avec plus de précision le problème de la valeur de ces lois de succession qu'elle nous découvre, et à formuler avant Claude Bernard le principe du déterminisme expérimental qu'il a pourtant pressenti et comme effleuré, sans qu'à vrai dire il soit jamais parvenu à assigner à la constance des phénomènes une garantie supérieure à l'expérience. »
[723] « On regarde d'ordinaire Descartes comme le fondateur de la psychologie moderne et même de la psychophysiologie. Nous ne prétendons rien enlever ici à la gloire de l'illustre auteur du ***Traité de l'homme***, nous voudrions seulement marquer la place qui revient à côté de lui, dans cette création, à CABANIS, et

Rapports du physique et et du moral de l'homme. Mais c'est au philosophe médecin qu'on le doit. Au médecin philosophe comme le précise Cabanis revient le soin d'assurer des bases solides aux connaissances qu'établit le philosophe médecin.

> « Ainsi donc on peut considérer la médecine comme fournissant des bases également solides pour cette philosophie qui remonte à la source des idées, et pour cette autre philosophie qui remonte à la source des passions. » [724]

II) La médecine au XVIII° siècle : problèmes et réponses.

Quand Cabanis se saisit des problèmes intéressant la santé publique, il ne fait que reprendre à son compte en parallèle avec d'autres, pour partie tout au moins, un travail déjà bien engagé sous l'Ancien Régime. Les directives de l'édit de Marly de 1707, premier jalon dans la volonté du pouvoir de réglementer les études et l'exercice de la médecine, n'ont guère été suivies d'effets, mais néanmoins ont fait loi jusqu'à la Révolution. Louis XVI et Turgot ont souhaité des réformes dans ces domaines, mais se heurtant à de fortes résistances, n'ont pu les mener à bien.
Contre une opinion trop souvent prompte à dénigrer la médecine et ses praticiens, Cabanis en assure malgré tout la défense. Il ne les défend pas pour autant en l'état. Il faut cependant nuancer ce dernier point. La médecine selon ses vœux, loin certes d'être la pratique de tous les médecins, est déjà pratiquée, et n'a même jamais cessé de l'être, cela dans le droit fil de la tradition hippocratique. Cependant pour que la pratique de cette bonne médecine se généralise à l'ensemble du corps médical il faudra engager des réformes qui devront porter sur l'enseignement de la médecine et sur ses conditions d'exercice, tout autant que sur les structures de soin ambulatoires et hospitalières. Dans ce système régénéré l'exclusivité des soins reviendra au médecin, de la sorte tous ceux, de toujours vilipendés par le corps médical, qualifiés par lui de charlatans, devront cesser instamment leur pratique sous peine de sanctions. Quant au public, que ces réformes ne pourront que rassurer, il en viendra assurément à privilégier le corps médical.

---

indiquer les points les plus importants sur lesquelles ce dernier a heureusement transformé la méthode où les doctrines de son devancier. Aussi bien est-il dire possible de comprendre parfaitement l'oeuvre du médecin philosophe, si on ne l'oppose à ce qu'elle a remplacé ; et ce qu'elle a remplacé, c'est précisément, en même temps que la science de l'analyse des idées de Condillac, la psychologie cartésienne, toute-puissante au XVIIe et au XVIIIe siècle. » [in Georges Poyer – *Cabanis*- Les grands philosophes français et étrangers- Paris- p 32]. Les propositions assertées dans ces deux textes prétendument philosophiques sont associées plus ou moins explicitement, nous semble-t-il, aux données de la physiologie. Ces faits valent comme leur fondement. Nous essaierons de le montrer en abordant ces deux textes. Nous pensons également que les textes présentés comme purement médicaux sont largement inspirés des travaux tout à la fois du médecin philosophe et du philosophe médecin.

[724] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p 36.

La paix et le bonheur social, la richesse de la nation, la défense nationale, sont conditionnés par la bonne santé des populations. Une médecine efficiente rendra possible de tels objectifs dans ces différents domaines du social, du politique et de l'économique. C'est du devoir des pouvoirs publics, du législateur, d'assurer la mise en pratique d'une médecine toujours plus efficace et apte à rendre ces services incommensurables au pays.

Pour ce faire il faut que l'expert puisse indiquer au législateur les moyens de promouvoir cette médecine, afin qu'il en fixe juridiquement les règles. Auparavant il est nécessaire de convaincre ces instances que la médecine est valide en tant que science et pratique.

Il est probable que Cabanis a eu ce rôle d'expert auprès de Mirabeau. Il était déjà avant même cette collaboration l'auteur d'un rapport sur les hôpitaux. Antérieurement à ce rapport il avait rédigé en 1788, sous l'Ancien Régime, *Du degré de certitude de la médecine*. En tant que membre de la commission des hôpitaux il avait également rédigé une série de rapports qui ne seront édités qu'en 1798 *Quelques vues et quelques principes sur les secours publics*.

En 1795, à la demande de Garat, commissaire de l'Instruction publique, il s'est engagé dans un travail destiné aux étudiants en médecine, au demeurant resté inachevé, *Coup d'œil sur les révolutions et sur la réforme en médecine*. Texte dans lequel il reprend et développe beaucoup des questions traitées dans du *Du degré de certitude de la médecine*.

C'est cette défense de la médecine par Cabanis que nous allons maintenant examiner. Dans son texte *Du degré de certitude de la médecine* il répond à une série de jugements critiques[725] qui ont amené leurs auteurs présumés à conclure qu'en substance la médecine en l'état actuel n'était pas une science, et que de toutes les façons son impuissance, démontrée de tout temps, à atteindre son but: soigner les personnes, était consubstantielle à la nature même de son objet. Il n'y avait donc pas lieu d'espérer quelques progrès que ce soit dans l'avenir. La médecine à travers ces jugements était donc condamnée en fait et en droit.

Dans un souci, nous le pensons, de proposer les bases d'un consensus fécond au sein de la profession, les réponses qu'il donne dans ce texte, nous le verrons dans une autre partie, arguent toutes en faveur de réformes propres à promouvoir et à perfectionner une certaine médecine.

Cette médecine, la seule valable, qui au cours du temps a constamment rallié les suffrages, au reste de façon plus ou moins explicite, des médecins, est celle qui relève de la tradition hippocratique. Ce n'était pas vrai de tous les médecins, loin s'en faut, mais des seuls, en général ceux ayant fait leur formation dans les facultés de Paris, de Montpellier ou encore de quelques autres au reste peu nombreuses, qui avaient obtenu leur titre de Docteur au terme d'une formation longue et difficile, et satisfaits à des épreuves validantes exigeantes. La bonne formation était donc en général garante d'une bonne pratique, même si les approches théoriques étaient différentes. Les praticiens issus d'autres facultés, elles étaient nombreuses en France sous l'Ancien Régime, n'offraient pas en général, pour différentes raisons, les mêmes garanties les mêmes garanties de sérieux dans la formation des médecins et dans la délivrance des diplômes.

---

[725] Moreau de la Sarthe fait mention de ces critiques sans plus préciser qui : « Il s'est borné à discuter les principales objections que les esprits forts de son temps et de tous pays ont employées pour attaquer la médecine ou les médecins, avec plus ou moins de force et d'avantages » in ***Encyclopédie méthodique médecine*** article Morale.

Moyennant ces changements rationnels, essentiels, dans l'organisation du système de santé il n'y avait pas de raisons selon lui pour que la médecine ainsi réformée dans ses différentes composantes ne puisse s'engager sur une voie de progrès indéfinis. De ces réformes il sera question dans différents écrits: *Observations sur les hôpitaux, Quelques vues et quelques principes sur les secours publics, Travail sur l'éducation*, et ses interventions en tant que législateur au Conseil des Cinq-Cents: *Rapport fait au nom de la commission d'instruction publique et projet de résolution sur un mode provisoire de police médicale présentés par Cabanis, député de la Seine* (séance du 4 messidor an VI) , *Opinion de Cabanis, député de la seine sur la nécessité de réunir en un seul système commun, la législation des prisons et celle des secours publics*(Séance du 7 messidor an VI), *Rapport fait au Conseil des Cinq-Cents sur l'organisation des Ecoles de médecine* (Séance du 29 brumaire an VII).

Dans *Degré de certitude de la médecine* il va donc essentiellement s'attacher à prouver que la médecine dans l'approche qu'il en a est valide en tant que science et pratique. Ce qui est un préalable logique. Au demeurant c'est le texte qu'il a écrit avant ceux que nous venons d'énumérer.

.

III) La médecine: un art qui pose problèmes. Cabanis: Objections, ou formalisation en sept points des principaux griefs faits à l'encontre de la médecine et des médecins.

Quand Cabanis écrit *Du Degré de certitude de la médecine***,** une sorte de discours de la méthode appliqué à la médecine, à la toute fin de l'Ancien Régime Cabanis, il a 32 ans. Il avait obtenu quelques années plus tôt le titre de Docteur en médecine à la faculté de Reims. Cet écrit valait comme défense de la médecine.

En ces temps la médecine n'avait pas bonne presse, mais en fait rien apparemment de très nouveau en ce siècle qui allait sur sa fin. Une expression parmi d'autre de ce désaveu d'une partie de l'opinion se retrouvait chez Rousseau, auteur dans l'*Emile* de quelques pages tout autant caustiques que drolatiques à l'encontre des médecins et de la médecine. Bordeu, Corvisart, Cabanis lui-même, d'autres encore..., parce qu'ils étaient peut-être inquiets de cette possible influence du littérateur sur le public, ne pouvaient laisser dire, et, se donnant en quelque sorte un droit de réponse, les uns et les autres ont jugé bon de souligner, en général par des formules brèves lapidaires quelque peu ironiques et moqueuses, les graves lacunes de cet auteur en matière médicale.

Tous, docteurs en médecine, chirurgiens, apothicaires, s'accordaient pour condamner tous ceux non diplômés, autrement dit selon l'expression consacrée, les charlatans, qui malgré tout continuaient à exercer impunément la médecine. Ignorant tout de cette discipline ils représentaient un véritable danger pour la population: de nombreux morts devaient leur être imputés. Cette pratique était fautive et selon les règlements de l'Edit de Marly devait être sanctionnée par la loi. Les signataires des Cahiers de doléance des médecins, chirurgiens, apothicaire en 1789 le rappelleront dans leurs écrits.

Il n'y avait cependant pas en cette fin du XVIII° siècle de vraie unité du corps médical, loin s'en fallait. Il restait très hiérarchisé, à commencer par la préséance des médecins sur les chirurgiens et les apothicaires. Des hiérarchies, tenant au mérite, cursus effectué, grade obtenu, reconnaissance des pairs, existaient également au sein de ces différentes classes. D'un autre côté les prises de positions sur les plans théoriques, idéologiques, philosophiques, différaient. Iatromécaniciens, iatrochimistes, solidistes, vitalistes, organicistes, cohabitaient... Des critiques entre praticiens portaient sur les mœurs, l'intégrité, la compétence, le manque de foi dans le métier, la relation médecin-malade, le fait pour certains de privilégier la prise en charge à domicile à l'encontre de ceux qui pour des cas analogues optaient pour l'hospitalisation... Autant de points d'achoppements qui laissaient là aussi peu d'espoir de voir un jour se réaliser une unité entre praticiens.

Tout se passe comme si Cabanis avait œuvré dans ses différents écrits à relever le défi. À ce titre *Du degré de certitude de la médecine* est un texte de grande importance dans son œuvre. En levant les objections qui allaient à l'encontre de l'affirmation selon laquelle la médecine était à la fois une science et une pratique valide, à l'encontre également de l'idée qu'elle pourrait les devenir un jour, il a cherché essentiellement dans ce procès intenté en quelque sorte à la médecine à convaincre un jury, comportant en tout premier lieu le législateur, de la recevabilité de cette discipline.
Il reprendra ultérieurement nombre des propositions de *Du degré de certitude de la médecine* dans des textes qui seront cette fois-ci destinés aux étudiants en médecine: *Coup d'œil sur les révolutions et la réforme de la médecine* ; le cours sur Hippocrate dont on n'a retrouvé que l'ouverture et la clôture.
Il argue pour une médecine qui en s'affirmant héritière de la tradition hippocratique deviendra la même pour tous. Dans cette perspective la pratique au lit du malade se généralisera, la formation donnée aux étudiants s'uniformisera. Les divergences sur le plan théorique n'ayant au reste pas ou peu d'incidences sur la pratique ne pourront altérer cette unité essentielle[726].
La connaissance des lois de la nature humaine, produits de l'induction de faits toujours plus nombreux, portant sur l'homme sain et malade, et de raisonnements idoines, s'étendra toujours plus, au rythme d'un progrès indéfini. Cette science de l'homme dont parle Cabanis à ce propos pourrait être tout autant qualifiée, c'est tout au moins ce que suggère fortement ses travaux, d'anthropologie médicale. Les retombées en pratique de cette science iront du même pas. Il en fera largement cas dans ses *Rapports du physique et du moral de l'homme*, en suggérant implicitement des applications très précises sur les plans socio-économique et politique. Allant de conserve médecins et législateurs promouvront de la sorte une organisation sociale au sein de laquelle un nombre toujours plus grand d'hommes et de femmes pourront accéder au bonheur.

Après avoir détaillé les principales charges pesant au XVIII° siècle sur la médecine et les médecins nous présenteront les arguments de la défense, en partant principalement de ceux établis par Cabanis dans *Du degré de certitude de la médecine*.

[726] Ménuret de Chambaud annonce ces temps de progrès en médecine «La médecine paraît être sur le point d'une révolution; les systèmes bien appréciés sont réduits à leur juste valeur; plusieurs médecins s'appliquent comme il faut à l'observation; ils suivent la nature; ils ne tarderont pas à faire revivre la médecine d'Hippocrate, qui est la véritable médecine d'observation. Ainsi après bien des travaux, cette science pourra être avancée et portée au point où elle était il y a deux mille ans. Heureux entre les hommes, si les médecins qui viendront après, continuent de suivre cette route, et si toujours guidés par le fil de l'observation ils évitent des égarements si honteux pour eux-mêmes, et si funestes aux autres.»

A) A propos des charges pesant sur la médecine et les médecins au XVIII° siècle.

Les règlements pour l'enseignement et l'exercice de la médecine étaient toujours à la veille de la Révolution ceux de l'édit de Marly de 1707. Ce qui existait là en droit, ne se retrouvait que partiellement en fait.
Il y avait en effet en France sous l'ancien régime, dès avant la Révolution, différents acteurs intervenant dans la prise en charge des malades:
-les acteurs autorisés à exercer la médecine étaient les médecins, les chirurgiens, les apothicaires. Au reste les chirurgiens et les apothicaires étaient subordonnés au médecin. Ils étaient en quelque sorte leurs exécutants. Des hiérarchies existaient au sein même de ces trois corps, qui déterminaient en particulier le lieu d'exercice, elles tenaient au mérite, au cursus effectué, au grade obtenu, à la reconnaissance des pairs... Seules les villes de moyenne importance et à fortiori les grandes villes regroupaient une bonne moitié des médecins (50% pour 15% de la population), l'autre moitié avait à charge le reste les 85 % restant essentiellement une population rurale[727].
- les acteurs non autorisés, «meiges», et autres guérisseurs, rebouteux etc., exerçaient leur office essentiellement dans les campagnes, en règle quasi désertées par les docteurs. Ces mêmes docteurs qui les vilipendaient, les qualifiant presque unanimement de charlatans.
- les particuliers eux-mêmes se substituaient également au médecin, et ce plus encore dans les régions sous médicalisées. Néanmoins pour accomplir un acte de soignant ils se référaient en général à des ouvrages de vulgarisation, ouvrages qui étaient largement diffusés dans la population, et dont l'un des plus consulté a été semble-t-il *l'Avis au peuple sur sa santé...* du médecin suisse Samuel Tissot.

Dans cette population très hétérogène de soignants et autres prétendus soignants les tensions se multipliaient. Chacun avait pour telles ou telles raisons de bonnes chances d'être le charlatan de quelqu'un: les docteurs s'en prenant à ceux qui exerçaient illicitement la médecine, les littérateurs, possible porte-parole d'un public mécontent, raillant la médecine officielle, les médecins entre eux n'étant pas les derniers à se juger sévèrement les uns les autres à moins qu'ils ne désespèrent eux-mêmes de leur art, et par-là n'en irritent d'autres solidement campés dans leur foi.
Au sein du corps médical certains allaient au-delà de ces effets en dénonçant les carences institutionnelles en cause à leurs yeux dans cette désorganisation du système de soin. Ils en appelaient à des réformes, voire tout au moins à la simple application des règlements de l'édit de Marly, portant sur l'enseignement, ou encore la lutte contre l'exercice illégal de la médecine. On retrouve ces attentes mentionnées dans les Cahiers de doléance des médecins, chirurgiens, apothicaires de 1789. Déjà sous l'Ancien Régime une partie de l'élite médicale très sensibilisée à ces problèmes avaient tenté sous l'égide de Louis XVI et de Turgot d'engager des changements,

[727] Chiffres résultat d'une enquête menée en 1786 et rapportés par Jean Pierre Goubert et Dominique Lorillot dans *Les cahiers de doléances des médecins, chirurgiens et apothicaires 1789 le corps médical et le changement*. Privat . Paris 1984

mais en vain. Cabanis dans Son ***Eloge de Vicq d'Azyr*** donne un aperçu de ces résistances des autorités universitaires.

1) Première qualification de charlatan. Les «meiges», guérisseurs, rebouteux.

Les docteurs, qualifiaient d'empiristes ou encore de charlatans, ceux qui exerçaient illégalement la médecine. A l'article «charlatan» de *l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert* on lit: «C'est cette espèce d'homme, qui sans avoir pris de degrés dans aucune université, exercent la médecine et la chirurgie, sous prétextes de secrets qu'ils possèdent et qu'ils appliquent à tout.».
De l'avis des docteurs, les actes à prétention médicale de cette espèce d'homme étaient trop souvent délétères. Le médecin Lavirotte s'en fait l'écho dans son article « Docteur» de *l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert* :

> «S'il y a un art qui exige des connaissances plus étendues et qui soit si important par son objet, que celui de la médecine, on ne doit pas s'étonner du grand nombre d'épreuves qu'on fait subir à ceux qui veulent acquérir le titre de docteur dans cette faculté; moins encore qu'on attribue à ces docteurs le droit exclusif de professer et d'exercer la Médecine: ce n'est que par des précautions si sages, qu'on peut garantir le peuple de la séduction de tant de personnes occupées sans-cesse à imaginer différents moyens d'abuser de sa crédulité, et de s'enrichir aux dépens de la santé et de la vie même des malades qui ont le malheur de tomber entre leurs mains.»

Si, précise l'auteur de cet article, empiriste peut être employé également pour les docteurs c'est dans une toute autre acception. Il s'en explique:

> «...il faut bien distinguer ces gens-là des médecins dont l'empirisme est éclairé. La médecine fondée sur la vraie expérience est très respectable; celle du charlatan n'est digne que du mépris.»

L'exemple type du «vrai empirique»[728], l'exemple éminent pour nombre de médecins au XVIII° siècle, c'est à n'en point douter Hippocrate.

[728] Ménuret de Chambaud souligne ce qui a distingué les travaux d'Hippocrate de ceux des empiristes qui l'ont précédé: «les empiriques seuls qui avaient fondé la médecine, l'exerçaient; l'observation était leur unique guide; serviles, mais aveugles imitateurs; ils risquaient souvent de confondre des maladies très différentes, n'en ayant que des descriptions peu exactes, et nullement instruits de la valeur des vrais signes caractéristiques; l'empirisme était alors nécessaire, mais il était insuffisant; la médecine ne peut exister sans lui, mais il n'est pas seul capable de la former.» c'est à quoi a suppléé Hippocrate. «il a poussé si loin l'art de l'observation qu'il est venu à bout de changer la face de la Médecine»

> «Hippocrate ne guérissait pas toujours, ni sûrement: il se trompait même quelquefois; et l'aveu ingénu qu'il a fait de ses fautes, rend son nom aussi respectable que ses succès.»

Il s'interroge ensuite sur pourquoi des hommes qui ignorent tout de la médecine peuvent avoir une telle influence sur les malades et leur entourage, et propose cette explication

> «Quoique l'impudence et le babil soient d'une ressource infinie, il faut encore à la charlatanerie quelque disposition intérieure du malade qui en prépare le succès; mais l'espérance d'une prompte santé d'un côté, celle d'une bonne somme d'argent de l'autre, forment une liaison et une correspondance assurée.»

Cabanis va compléter cette explication. Se soigner est un besoin essentiel, naturel chez l'homme

> «De cette croyance universelle en la médecine, plus forte, quoi qu'on en dise, plus superstitieuse chez le pauvre et l'ignorant que parmi les gens aisés et dont l'esprit a pu recevoir de la culture, chez les hordes sauvages que parmi les peuples civilisés. Les villes ont des médecins, mais les campagnes ont des meiges... qui pour mettre en jeu toutes les fibres crédules du cerveau humain, joignent à la charlatanerie de leur art une foule d'impostures religieuses.»[729]

On pourrait penser en le lisant que cette sous-représentation des docteurs dans les campagnes tenait à un problème culturel. Cependant cette démographie médicale nous paraît relever bien davantage de causes socio-économiques. Les praticiens, une fois leur diplôme en poche, s'installaient préférentiellement dans les grandes villes, et très peu à la campagne. Quand il annonce que la fin de la médecine serait l'apothéose de la charlatanerie, la demande de soins quant à elle restant par nature la même, il ne croît pas si bien dire. C'est qu'en réalité ça se passait déjà ainsi dans les campagnes.

> «En vain attaquerait-on ce penchant: en détruisant la médecine «officielle», on ne le détruirait pas; et l'on ne ferait que livrer sans défense un plus grand nombre de victimes à l'ignorance audacieuse.» [730]

2) Deuxième qualification de charlatan. Les littérateurs s'en prennent aux médecins en titre.

[729] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p 94
[730] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p 94

La médecine et les médecins ne sont pas mieux traités par certains littérateurs. Jean Jacques Rousseau est de tous les contempteurs l'un des plus féroce. Montaigne et Molière sont du nombre comme le rappelle Cabanis.
Rousseau se consacre à une attaque en règle du corps médical dans quelques pages de l'*Emile*. Jugeons de l'ironie meurtrière, de l'alacrité mauvaise de ce morceau à travers deux extraits auxquels les médecins font le plus référence aux XVIII° et XIX° siècles:

> "On me dira comme on fait sans cesse, que les fautes sont du médecin, mais que la médecine en elle-même est infaillible. A la bonne heure; mais qu'elle vienne donc sans le médecin; car, tant qu'ils viendront ensemble, il y aura cent fois plus à craindre des erreurs de l'artiste qu'à espérer de secours de l'art."
>
> "Si l'enfant meurt, on l'aura appelé trop tard; s'il réchappe, ce sera lui qui l'aura sauvé. Soit: que le médecin triomphe; mais surtout qu'il ne soit appelé qu'à l'extrémité." "car il ne peut pas lui faire pis que de le tuer."

Une charge à laquelle des médecins ont jugé bon d'opposer un droit de réponse[731]. Soucieux de mettre un holà à ces affirmations malveillantes ils s'ingénièrent, chacun à leur façon, à brocarder l'ignorance caractérisée de l'auteur.

Bordeu a écrit:

> «Il n'est aucun de nous qui ne désirât vivement pouvoir guérir Jean Jacques Rousseau et lui donner autant de santé qu'en avait son Emile; seulement nous chercherions à le dissuader des préceptes d'hygiène qu'il donne à cet Emile, sans quoi il rechuterait bientôt.» (p121, Essai sur Tissot)

Corvisart :

> «Qui n'a fait à quelque médecin (avec cet air de supériorité que donne la confiance dans un argument soi-disant sans réplique), ce sophisme de J.J Rousseau, qu'il faudrait que la médecine vint sans le médecin? Il pouvait dire aussi bien qu'il faudrait que les maladies vinssent sans malades: Et en suivant cette ridicule idée, que n'a-t-il souhaité la physique sans les physiciens, les arts sans artistes, etc. Disons le mot, autant valait demander le monde sans personne: quelle pitié! Molière et l'auteur de Gil-Blas ont mieux frappé le but.» [732]

Quant à Cabanis, il rétorque assez sèchement. A ces contempteurs de la médecine, les Molière et les Montaigne sont du nombre, à leurs émules, il répond «qu'ils s'étaient peut être trop habitués à prendre l'incrédulité pour de la philosophie».
Si ces médecins ont jugé à bon droit de répondre à une telle opinion n'est-ce pas parce que son auteur disposait d'un large audience dans le public? Un public qui au reste trouvait exprimé là avec

[731] Réponses que Rousseau aurait pu comprendre : « Quand les médecins n'auraient point contre moi d'autres griefs, qui pourraient s'étonner de leur haine? Je suis la preuve vivante de la vanité de leur art et de l'inutilité de leurs soins.» (Septième promenade In Rêveries d'un promeneur solitaire - Classiques de poche - Le livre de poche / p 127
[732] . Essai sur les maladies et les lésions organiques du coeur et des gros vaisseaux - Jean Nicolas Corvisart -p xxxi note 1- Paris 1811.

force talent et à propos un écho de son peu de foi en la médecine et les médecins. Une parole propre à amplifier un mouvement de défiance déjà bien présent à l'égard des docteurs.
De cette notoriété on peut en juger avec d'Alembert dans la réponse qu'il fit à Rousseau à qui avait déplu l'article Genève de l'Encyclopédie:

> «La lettre que m'avez fait l'honneur de m'adresser, monsieur, sur l'article Genève de l'Encyclopédie, a eu tout le succès que vous deviez en attendre. En intéressant les philosophes par les vérités répandues dans votre ouvrage, et les gens de goût par l'éloquence et la chaleur de votre style, vous avez encore su plaire à la multitude par le mépris même que vous témoignez pour elle, et que vous eussiez peut-être marqué davantage en affectant moins de le montrer.».

Quant à la notoriété de l'Emile elle fut considérable. Daniel Mornet parle à son propos d'«une trace inoubliable» dans l'éducation française. Les autodafés de cet écrit en 1762 de Paris et de Genève n'y changèrent rien, bien au contraire. Si les pouvoirs publics le condamnèrent il en fut tout autrement des lecteurs on lit en particulier dans le mercure de France la même année:

> « Jean Jacques Rousseau, citoyen de Genève, prie MM. les auteurs de ne plus leur envoyer leurs ouvrages, surtout par la poste et Messieurs les beaux esprits de ne lui écrire de lettres de compliment même affranchies, n'étant pas en état de payer tant de ports, ni de répondre tant de lettres.».

Mais pour ces raisons nous ne pensons pas que Cabanis s'en soit tenu à cette seule apostrophe à l'égard du Rousseau contempteur de la médecine. Dans sa défense de la médecine il répond plus fondamentalement à ceux, des «philosophes», qui en contestent la recevabilité en tant que science et pratique. Il ne dit pas qui sont ces philosophes. Il est bien possible que Rousseau, à défaut d'être le seul, mais alors qui d'autres chez ses contemporains? soit celui, plus exactement ses émules et son public, à qui il faille opposer une défense bien argumentée. Car après tout l'auteur du Discours sur les sciences et les arts ne juge-t-il pas la médecine à l'égal des autres sciences et arts. La diatribe de l'Emile ne serait-elle pas un avatar du premier Discours appliqué à la médecine? Cabanis, dont l'objectif est de montrer que le bonheur des hommes en société est indexé sur le savoir et en particulier dans le cas qui l'intéresse sur le savoir médical, prendrait en quelque sorte la suite de d'Alembert dans la réponse apportée à Rousseau pour ses convictions anti progressistes

> «Vous avez prétendu que la culture des sciences et des arts est nuisible aux moeurs; on pouvait vous objecter que dans une société policée cette culture est du moins nécessaire jusqu'à un certain point, et vous prier d'en fixer les bornes; vous vous êtes tiré d'embarras en coupant le noeud, et vous n'avez cru pouvoir nous rendre heureux et parfaits, qu'en nous réduisant à l'état de bêtes.»[733]

[733] Lettre de d'Alembert à M JJ Rousseau sur l'article Genève.

Au-delà de la polémique Cabanis tout comme Paul Joseph Barthez, ont intégré dans leurs écrits des faits rapportés par Rousseau dans l'Emile, mais seulement des faits. Les thèses restant sujet à polémique.

3) Troisième qualification de charlatan. Où l'on voit que les médecins ne sont dans certains cas pas très tendres entre eux.

Dans l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert on trouve à l'article charlatanerie une définition plus large de charlatan que celle de l'article éponyme.

> «Charlatan, ce titre s'est généralisé depuis et l'on a remarqué que tout état avait ses charlatans, en sorte que dans cette acception générale la charlatanerie est le vice de celui qui travaille à se faire valoir, ou lui-même, ou les choses qui lui appartiennent, par des qualités simulées. C'est proprement une hypocrisie de talents ou d'état.»

Dans cette acception elle ne s'applique donc plus seulement à ceux qui usurpent la fonction médicale mais également à des médecins en titre. C'est cette définition que reprend le médecin montpelliérain, Diamant Coray, helléniste fameux, connu en son temps pour ses traductions d'Hippocrate, quand il vilipende ceux des médecins qui parce qu'ils sont incompétents ou vénaux dégradent l'image de la profession. Et les Molière, les Rousseau pratiquant l'amalgame ont ainsi beau jeu pour la bafouer.

> " J'avertis que je prends ici le mot charlatan dans sa signification la plus étendue. Par ce mot je n'entends pas seulement ceux qui font distribuer des affiches dans les rues. Tout mauvais médecin qui s'obstine à vouloir gagner sa vie par l'exercice de la médecine, à moins qu'il ne soit tout à fait stupide, est à mes yeux un charlatan; tout médecin qui possède quelques connaissances, mais qui s'occupe plus du soin d'augmenter sa fortune, qu'il ne s'applique à augmenter ses connaissances, est encore un charlatan."[734].

Le premier médecin du Roi Louis XV Pierre Chirac fait dans les années 30 le constat que outre la diminution des médecins dans le royaume, chose en soi inquiétante, il en est peu parmi eux qui méritent le nom de docteur:

> «L'inobservation des règlements et l'avidité du gain qui portent les professeurs de la plupart des facultés de médecine à admettre aux grades tous ceux qui se présentent, lettrés, illettrés, sans certificat d'étude de trois années réglées par l'édit

[734] préface à la traduction de l'allemand de Introduction à l'étude de la nature et de la médecine de M Selle, en l'an III de la République- Paris - p VI

> de 1707, tout cela fait qu'il y a très peu de médecins qui aient saisis toutes les parties nécessaires à la pratique de cette importante profession, ils ne l'exercent comme des misérables empiriques, et usant de l'anarchie qui règne dans les trois professions qui forment le corps de la médecine, et empiétant sur les droits des apothicaires, ils administrent comme des remèdes secrets et les plus précieux, ce qu'il y a de plus commun, qu'ils vendent très chèrement aux malades. Voilà un état sommaire du malheureux état où se trouve la profession des médecins.»[735]

Avec le docteur Anthelme Richerand, qu'on présente comme un disciple de Cabanis, charlatan semble prendre une extension plus large encore, quoique cela reste dans ce qui suit de l'ordre de l'implicite. Il juge le célèbre médecin Samuel Tissot pour son *Avis au peuple sur sa santé...* dans des termes très proches de ceux que l'on trouve à l'article « Charlatan» de *l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert* : «rédigé par la médiocrité pour l'ignorance» ajoutant «jamais aucun maître de l'art, aucun médecin vraiment illustre, ne s'est abaissé à ce genre de composition; son livre a coûté la vie à plus d'hommes que la guerre la plus meurtrière. La lecture n'en saurait être interdite trop sévèrement...»[736] . Il est fait cas ici de l'un de ces dictionnaires portatifs, assez largement diffusés au XVIII ° siècle, et destinés aux profanes, mais qui faisaient tout aussi bien l'affaire de médecins au savoir lacunaire.

Sans parler des médecins, mais cette fois-ci plus directement de la médecine, pour dire sa nocuité, le docteur Tronchin aurait confié «la médecine a fait plus de maux que de biens au genre humain.». Mais alors que penser des médecins qui pratiquent une telle discipline. N'est on pas proche ici de confondre médecin et charlatan. Il n'y avait pas loin de la radicalité d'un Rousseau. C'est le docteur M Rast, connu comme «un praticien habile» de Lyon, qui rapporte le sentiment de Théodore Tronchin fort célèbre en son temps, dont Condorcet a fait l'éloge à l'Académie des sciences, et au sujet duquel Diderot s'inspirant du mot de Plutarque sur un médecin de son temps écrit « Il fut entre les médecins ce que fut Socrate entre les philosophes». Diderot[737] qui consacre la pratique du docteur Tronchin comme le modèle à suivre, se montre très critique à l'égard d'une majorité de médecins «La plupart de nos médecins ne traitent que les maladies: il traitait le malade, et sa méthode avait autant de formes différentes qu'il se présentait de circonstances différentes pour en faire l'application.»

Le médecin suisse Samuel Tissot lui-même ami de Tronchin est sévère à propos des médecins français. Dans une lettre à Haller daté du 24 avril 1760 il écrit:

> «... M. Fougeroux, neveu de M Duhamel, vient de publier un mémoire sur les os, pour servir de réponse aux objections contre le sentiment de M Duhamel. Si je ne me trompe, j'ai lu une lettre de M Duhamel lui-même à Mr Bonnet, dans laquelle il l'abjurait. L'ouvrage de Fougeroux sera à la française, c'est à dire mauvais. Je gémis sur l'état dans lequel les sciences se trouvent dans ce beau royaume. Le génie y est inconnu, le savoir inouï, l'esprit y devient rare, le goût est abâtardi; ils ne

[735] Lumel Alexandre - Pierre Chirac, premier médecin du roi et le projet inachevé d'une surintendance sur l'art de guérir, Paris, cour de France.fr, 2010. Documents inédits publié en ligne le 1° février 2010 (http:// cour-de-france.fr/article1410.htlm) dans le cadre du projet «la médecine à la cour de France».
[736] Richerand Anthelme. Des erreurs populaires relatives à la médecine - p 72 - Paris 1812
[737] Correspondance littéraire de décembre 1781 de Grimm, Diderot, Raynal

> s'occupent que de futilités. Les titres seuls de leurs productions suffisent pour prouver la décadence des lettres. Ce ne sont que méthodes aisées, abrégés, dictionnaires portatifs, atlas de poche, clés des sciences, tablettes, almanachs, etc, etc. Si les plus héroïques hasardent un titre un peu moins bagatelle, ils se retrouvent au niveau des autres dès la première page.»[738].

Dans une lettre à Tissot le docteur Rast dans un moment de désespérance à l'égard de son métier parlant de lui parle de tous. Il n'y a pas loin dans cette autocritique qu'il ne s'apparente lui-même au charlatan tant il péjore sa pratique:

> «Si jamais je puis m'expliquer avec vous sur la médecine que de mal n'en dirais-je pas? Nous nous tuons de peine pour apprendre l'art le plus difficile et le plus incertain! Je voudrais arracher de vous l'aveu que bien des vieux praticiens m'ont fait et ont fait à d'autres, que c'est un métier où on ne voit goutte, où on croit atteindre le port tandis qu'on est prêt à faire naufrage. Toutes ces réflexions font souvent languir en moi le goût du travail.»

Il lui a suffi, comme nous l'apprend la suite de sa correspondance d'un succès au reste inespéré pour reprendre pied. En fait doutes et espoirs se succèdent ainsi sans intervalle. Ces atermoiements palinodiques donnent au reste le sentiment entêtant que tout ceci est bien fragile.

Cabanis, à la suite de Tissot, tous deux croyants impénitents dans les vertus de leur art, fustigent ces confrères qui le discréditent.

> «Mais quel spectacle que de voir un médecin traitant sa profession de charlatanerie, les connaissances qu'elle exige, de frivole étalage, ses devoirs, de vaines simagrées!»

Il les condamne d'autant plus qu'ils peuvent dissuader de jeunes gens de faire médecine.

> « et quant à ceux dont l'âme n'est pas fermé aux sentiments de morale et d'humanité, n'ont-ils jamais songé que leurs maximes décourageaient les jeunes élèves.»

A l'opposé il approuve les médecins conséquents qui arrêtent de pratiquer un art en lequel il ne croît pas.

> «Quant aux médecins qui troublés par leurs doutes, prennent le parti de renoncer à la pratique, on ne peut assurément que louer leur probité, leur franchise et leur délicatesse.»

[738] Esnard Charles ; Essai sur la vie de Tissot - p 72 - Lausanne -1839

4) Les attitudes du public vis-à-vis de la médecine.

Ne disposant pas de sondages, et pour cause, qui auraient pu dans une certaine mesure nous renseigner sur ce que le public au XVIII ° siècle pensait de la médecine et des médecins, il faut nous contenter de preuves testimoniales.

Dans sa correspondance Madame d'Epinay relate un incident qui opposa un certain docteur Akakia à Jean Jacques Rousseau. Ce docteur tout à ses paradoxes assura: « ... de la meilleure foi du monde, qu'il vaut mieux faire des remèdes inutiles, et mêmes contraires à son état, que de ne rien faire.», on s'en amusa beaucoup dans l'entourage de l'hôtesse, le docteur s'en aperçut: «Messieurs, dit-il, je pardonne, de tout mon coeur, les satires qui me sont personnelles, mais est-il possible que des gens d'esprit comme vous se laissent entraîner à la vivacité d'une saillie mordante contre le premier des arts? Tous les grands hommes, messieurs, ont toujours respecté la médecine.» à ceci Rousseau répond: «Cela est vrai, témoin Molière», réplique du médecin: «Monsieur voyez aussi comment il est mort.».

Les médecins reconnus, il en a été ainsi de Vicq d'Azyr, le «Buffon de la médecine» n'échappèrent pas à la raillerie. Le Chevalier de Florian, rival du médecin à un fauteuil de l'Académie française, dans une lettre à un oncle écrit: «Mr Vicq-d'Azyr, mon rival, qui n'est point traducteur d'Homère comme vous le dites, mais qui a peut-être plus tué de monde qu'on en voit mourir dans Homère, car il est médecin...»

Le médecin Fourcroy, médecin également reconnu, loin de proférer les paradoxes d'un docteur Akakia, fait néanmoins le constat amère, d'une patientèle sans concession, exigeant pour tout problème de santé l'obligation de résultat.

> " ils [les gens du monde] ne voient dans leur médecin qu'un homme qui doit trouver un remède à leurs maux, et s'il arrive qu'il ne trouve pas ce qu'ils désirent, ce savant n'est plus rien pour eux."[739]

Le docteur Lavirotte dans l'article «Docteur» de *l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert* a témoigné du comportement d'un public qui avait trop tendance à délaisser, au profit des «empiriques» et autres «charlatans», les docteurs, ce malgré leurs solides connaissances, au reste rudement acquises, chose qui en soi aurait dû déjà l'inviter à leur donner au moins un peu de sa confiance.

> «Il semble pour peu qu'on réfléchisse sur toute cette suite de travaux, qui sont autant de motifs propres à appuyer la confiance du public par rapport au médecin, qu'on ne pourra s'empêcher d'être étonné qu'il soit encore si souvent le dupe de tant d'empiriques aussi imposteurs qu'ignorants ; mais la négligence où l'on vit sur sa santé, qu'on s'accorde cependant à regarder comme le bien le plus précieux, paraît être une conséquence si générale, que partout on la livre au premier venu,

[739] Fourcroy - Art de connaître et d'employer les médicaments dans les maladies qui attaquent le corps humain, Paris 1785

> qu'on la sacrifie sans ménagement, et qu'on se consume en excès : en un mot, partout on trouve des charlatans… La plupart des hommes sont amoureux de la nouveauté, même en matière de médecine ; ils préfèrent souvent les remèdes qu'ils connaissent le moins ; ils admirent bien plus ceux qui annoncent une méthode singulière et déréglée, que ceux qui se conduisent en sage, et suivent le cours ordinaire des choses.»

Mais si le public qui ne consultait pas les docteurs, demandait l'aide des guérisseurs, les choses ne se limitaient pas pour autant à cette alternative. Des «gens du monde» qui se piquaient de connaître la médecine, et qui sait, à leur sens mieux que les médecins eux-mêmes, s'autorisaient à prodiguer des conseils, voire des soins, aux malades. Malades dont le jugement, c'est bien connu, Cabanis le confirmera, est en général plus ou moins altéré par la maladie, et qui de la sorte sont conditionnés à croire toutes promesses d'une guérison rapide, d'une prompte libération des maux et des douleurs. Ces soignants de fortune, afin de mener au mieux leur affaire s'aidaient tout de même dans nombre de cas, et bien souvent mal à propos, des dictionnaires portatifs de médecine.
Il n'empêche qu'il arrivait que ces mêmes conseilleurs tombant malade n'hésitait pas pour eux à consulter les docteurs. Nous le tenons du docteur Bayle qui écrit ces lignes au début du XIX° siècle.

> «Aujourd'hui, malgré la multitude de ceux qui font de la médecine leur profession unique, tout le monde fait parade d'être savant dans cette science. On donne aux autres des conseils qu'on ne voudrait pas suivre soi-même sans avoir pris l'avis d'un médecin. **Un** gentilhomme, à sa campagne, décide hardiment de ce qu'il faut faire pour la maladie de son fermier; tout au plus il consulte son curé, qui va feuilleter le livre Madame Fouquet, le ***Médecin charitable***, et pour les cas graves, l'***Avis au peuple sur sa santé***. Encore ne nuirait-on pas à ce pauvre fermier, si l'on suivait avec attention et discernement les sages conseils du célèbre Tissot; on gâte tout, parce qu'on fait mauvais usage des conseils et qu'on ne sait point les appliquer à propos. Mais le gentilhomme lui-même devient malade. Il se défie de son savoir en médecine; le moindre mal qui trouble les plaisirs dont il jouit dans sa terre jette l'alarme dans sa maison. Ses jours précieux demandent la présence et l'avis du médecin; ceux du cultivateur, qui par son travail soutient une famille nombreuse, n'ont pas mérité cette attention. Quelle conduite! Qu'on me pardonne cette digression; si l'on s'en offense, ce n'est pas ma faute. les traits sont d'après nature, et malheureusement pour l'humanité, on ne manque pas de modèles sur qui on peut les copier.»

Cabanis avait pointé ce problème quelques décennies plus tôt dans la réponse à la septième objection :

> «Qui ne connaît les troubles d'esprit, la faiblesse et la crédulité des malades? qui ne sait avec quelle assurance présomptueuse chacun se mêle de leur conseiller son remède, sans connaître ni la maladie, ni le remède lui-même. Vous avez vu, sans doute, de ces malheureux; dont les amis, les connaissances, les voisins, s'emparaient tour à tour, et qui n'avaient rendu mortelles, des maladies guérissables par le repos et la diète, que pour n'avoir pas eu la force de résister aux importunités, aux menaces, aux promesses, et surtout à ces récits de cures merveilleuses dont la drogue est toujours enveloppée.»

Bayle nous renvoie à l'ambivalence d'un public qui donne le sentiment de ne pas savoir à quel saint se vouer quand il se voit menacer par la maladie. Docteurs, irréguliers, n'est ce pas du pareil au même? aller vers l'un ou l'autre n'est-ce pas alors plus affaire de croyance et de circonstances?

Dans un revirement aussi soudain qu'inespéré Jean Jacques Rousseau semble être venu à résipiscence dans son jugement sur les médecins. C'est là chose vrai tout au moins si on en croît le témoignage de *Bernardin de Saint Pierre* (préambule de l'*Arcadie*, note 8). C'est à lui que Rousseau aurait confié un jour

> «Si je faisais une nouvelle édition de mes ouvrages, j'adoucirais ce que j'y ai écrit sur les médecins. Il n'y a pas d'état qui demande autant d'études que le leur. Par tout pays ce sont les hommes les plus véritablement savants."

En tel cas quel meilleur avocat de la cause des médecins que celui qui les pourfendait jadis!
Il n'en reste pas moins que cette reconnaissance sur le tard n'est pas sans être ambiguë. Adoucir n'est pas annuler, et en quoi savant? N'est-ce pas moins en tant que praticien efficace dans les soins donnés aux malades qu'érudit?
Une lettre adressé au Docteur Samuel Tissot ne permet guère de lever cette ambiguïté. Rousseau ne sait en effet si la guérison inespérée d'un ami est miracle ou victoire de la médecine.

> «Vos bonté, monsieur, m'ont mis dans une singulière alternative, [...], et il faut bien que je crois à la médecine ou aux miracles. Je ne connais personne plus propre que vous à me faire croire à tous les deux, et je fais de bon cœur, entre vos mains abjuration de mon incrédulité. Notre chère ressuscitée est à Neuchâtel...»[740]

En Samuel Tissot c'est apparemment bien moins au médecin du corps qu'au médecin de l'âme, au sage, que Rousseau se promet de demander assistance quand il sera très proche de la mort.

> «Combien, dans ma dernière maladie, ne voudrais je pas avoir un Tissot à mon chevet, afin que, quand il n'y aurait plus rien à faire au corps, il fût encore le médecin de l'âme[741]

[740] . Eynard Charles – Essai sur la vie de Tissot – Lausanne -1839 – p122
[741] . Eynard Charles – Essai sur la vie de Tissot – Lausanne -1839 – p119

5). Mise en cause des institutions; les résistances à toutes réformes.

Le problème posé par l'existence de ces docteurs peu ou pas compétents, qui composaient, à en croire certains observateurs, l'essentiel du corps médical au XVIII° siècle, et que seul le titre distinguait bien souvent de ceux, les irréguliers, qu'eux même ils qualifiaient de charlatans, était à la base d'ordre institutionnel. Cet état de fait était imputé à l'impéritie régnante dans nombre de facultés. Dans les faits les autorités médico-administratives locales avaient tout pouvoir pour décider des modalités de la formation et d'obtention des diplômes. Malgré la volonté de réforme des autorités politiques et médicales, pourtant bien réelle tout au long du XVIII° siècle, les choses sont restées en l'état jusqu'à la Révolution.

Nous donnerons avant même de présenter le propos de Cabanis affirmant dans *Du degré de certitude de la médecine* qu'à bien voir la médecine praticienne est une, nous donnerons un aperçu des différentes tentatives faites au cours du XVIII° siècle pour faire passer dans la pratique une telle idée d'unité et de cohérence, et pourquoi malgré ses efforts de rationalisation il aura fallu attendre la révolution[742] pour qu'elle commence à devenir réalité. Il sera dans un deuxième temps question de la contribution de Cabanis à cet avènement d'une médecine une et monopolistique.

L'édit de Marly de 1707

Dans cet édit est définie une nouvelle réglementation, voulue par Louis XIV, portant sur l'étude et l'exercice de la médecine et qui vaudra jusqu'à la Révolution. Les rédacteurs de cet édit entendaient apporter solution à deux problèmes majeurs qui sont bien soulignés dans le préambule: les effets souvent désastreux de l'autonomie des facultés, et l'attitude fautive des autorités qui laissaient libres des sans diplômes ou autres charlatans d'exercer la médecine.

> «L'attention que Nous avons toujours eu pour tout ce qui peut contribuer à la conservation et au bien de nos Sujets, Nous a souvent engagé à employer notre autorité pour empêcher que des personnes sans titre et sans capacité ne continuassent d'exercer la Médecine sans y apporter d'autres dispositions, que l'Art criminel d'abuser de la crédulité des peuples pour s'enrichir aux dépens de la santé et de la vie même des malades, qui avaient le malheur de tomber entre leurs mains...»

Voilà pour la charlatanerie, mais ce qui est corrélatif consiste à

> «[de] prendre en même temps les précautions nécessaires pour que l'on applique sérieusement à former de bons Sujets dans les facultés de Médecine qui n'ont été établies par les Rois nos Prédécesseurs, que pour procurer un aussi grand bien, et comme rien n'est plus opposé à ce dessein que l'extrême relâchement, qui s'est introduit dans une partie de ces Facultés, soit par rapport à la durée et à la qualité

[742] Le moment de la convention montagnarde excepté, nous y reviendrons.

> des études, soit par rapport au nombre et à la qualité des épreuves, par lesquelles on doit parvenir aux degrés...»

Nous détaillerons dans une autre partie de ce travail les règlements contenus dans cet édit. En fait il n'a pas été pour ainsi dire appliqué.

Pierre Chirac premier médecin du Roi Louis XV

Dans le début des années 30 le premier médecin de Louis XV, Pierre Chirac a laissé des notes destinés à corriger par un second édit les insuffisances du précédent. (c'est le Roi qui est sensé parler ici).

> «Nous aurions désiré que la sagesse de ces lois eût pu ramener et contenir dans le bon ordre tous ceux qui s'en étaient éloignés et qu'elles eussent rendus les études assez florissantes dans les facultés de médecine pour qu'il nous eût été permis d'abroger les restrictions provisoires apposées aux anciens droits accordés aux universités, et de rétablir les licenciés et docteurs en médecine dans l'exercice universel de leur grade, mais nous voyons avec douleur subsister les mêmes abus qui rendirent nécessaires l'édit du mois de mars 1707. La médecine, la pharmacie et la chirurgie sont encore aujourd'hui [...] en proie à des hommes criminels qui se jouent des biens et de la vie de nos sujets,»[743]

Non seulement les directives de cet édit de 1707 n'ont pas ou peu été appliquées, l'auraient-elles été que nombre d'entre elles n'auraient malgré tout pas pu apporter solutions à des problèmes qui tenaient à la démographie médicale, à la répartition des médecins sur le territoire, à la qualité de la formation des étudiants. Il voyait dans le manque de médecins, leur quasi absence dans les campagnes, trop souvent dans leur incompétence, autant de causes à l'expansion de la charlatanerie. Afin de remédier à cet état de fait, une juste ambition pour un premier médecin, il va travailler au projet d'un nouvel édit qui restera malgré tout dans les cartons.

Il relève un certain nombre de manquements graves dans le fonctionnement des facultés. Autant de manquements qui sont préjudiciables aux progrès de la médecine et la «conservation des sujets».

-Le cursus des étudiants reste incomplet, nombre de matières nécessaires à leur formation n'ont pas été en général enseignées. Que certaines matières ne soient pas dans certaines facultés complètement enseignées faute d'un nombre suffisant de professeurs, que dans d'autres où ce problème ne se pose pas elles soient négligées, la chose revient au même.

> «D'autres facultés plus nombreuses en professeurs négligeant d'édicter et d'expliquer l'histoire générale et particulière des maladies, et de leurs traitements

[743] Lunel Alexandre - Pierre Chirac, premier médecin du roi et le projet inachevé d'une surintendance sur l'art de guérir, Paris, cour de France.fr, 2010. Documents inédits publié en ligne le 1° février 2010 (http:// cour-de-france.fr/article1410.htlm) dans le cadre du projet «la médecine à la cour de France».

> laissent les jeunes gens sans secours et sans guide dans une étude où il est facile de s'égarer, et sans laquelle on ne saurait devenir praticien.»[744]

-Il dénonce également l'obligation d'un second doctorat faite à des praticiens déjà aguerris désireux de pratiquer leur art dans une autre ville que celle où ils avaient obtenu leur premier doctorat. C'est là aux yeux de Chirac chose contreproductive.

> «Un second doctorat ne peut jamais éprouver le mérite du médecin praticien et ne sert qu'à éloigner des grandes villes les praticiens les plus expérimentés en les soumettant à des examens et en les confondant avec des jeunes écoliers.»[745]

Il en est de même des agrégations. Et de se demander si le recours au deuxième doctorat, ou à l'agrégation, n'étaient pas là pour servir secrètement les intérêts des personnes en place en écartant le plus possible toute concurrence extérieure. Les frais de réception étaient un autre frein pour les moins aisés parmi les candidats:

> «les frais de réception, que des personnes qui ont eût le malheur de naître dans une fortune légère, ne peuvent quelques talents qu'ils on acquis briguer ou le doctorat ou l'agrégation que sous le titre humiliant de mendicité.»[746]

Sous couvert de raisons spécieuses, haine et jalousie des gens en place, vis-à-vis d'un candidat dont la notoriété et les mérites étaient établis, résumaient parfois les motifs effectifs d'un ajournement.

Le premier médecin du Roi concluait de tout ceci (c'est le Roi qui était toujours sensé parler) que l'autonomie des facultés, en tant que génératrice de l'hétérogénéité dans l'étude et la pratique de la médecine, desservait notablement et le progrès de la médecine et le bien public. Il était donc nécessaire d'imposer des règles uniques qui valaient pour tous dans ces différents domaines de l'enseignement et de la pratique.

> «Aussi manquerions nous sans doute aux précieux exemples que nous ont laissés les rois nos prédécesseurs si nous ne rétablissions des règles générales et communes sans exception à tout notre royaume pour les études et l'obtention des degrés en médecine et une méthode assurée et non équivoque pour l'agrégation des médecins praticiens, dépouillant le doctorat et l'agrégation des frais excessifs dont l'avarice les a surchargés et de l'indépendance des jugements, que la haine ou la jalousie rendent nuisibles à nos sujets.»[747].

---

[744] idem
[745] idem
[746] Lunel Alexandre - Pierre Chirac, premier médecin du roi et le projet inachevé d'une surintendance sur l'art de guérir, Paris, cour de France.fr, 2010. Documents inédits publié en ligne le 1° février 2010 (http:// cour-de-france.fr/article1410.htlm) dans le cadre du projet «la médecine à la cour de France».
[747] idem

Prenant exemple sur l'Espagne, il était convaincu que la centralisation juridique et administrative était la solution à tous les vices de fonctionnement du système de santé dans ses diverses composantes d'enseignement et de pratique. L'unité du système devrait être incarnée par le premier médecin du Roi.

> «Entre plusieurs moyens qui se présentent pour remédier au relâchement de toutes les Facultés, il en est pratiqué de tout temps en Espagne qui rend le premier médecin du Roy chef de la médecine du royaume, en vertu duquel tous les médecins reçus dans les Facultés d'Espagne sont obligés de faire viser leurs lettres de doctorat par le premier médecin, ou par ses subdélégués dans les différentes provinces du royaume d'Espagne, faute de laquelle formalité nul médecin n'est reçu à pratiquer la médecine dans aucune ville d'Espagne. C'est un remède infaillible pour remédier à toutes les fraudes et à toutes les lettres frauduleuses et subreptices, et à tenir en règle toutes les Facultés disposées au relâchement.»[748]

Comme le rappelle Alexandre Lunel l'éditeur de ces notes dans son préambule «l'ambition des premiers médecins d'acquérir une juridiction sur l'art de guérir a toujours été ressentie par la faculté parisienne comme une atteinte directe à ses privilèges.».

Ce projet en l'état, même au prix de quelques concessions faites aux régents des facultés, avaient de bonnes chances de ne pas être retenu. Quoiqu'il en soit A. Lunel conclut : «Ce projet très novateur d'instaurer une juridiction complète sur l'art médical dans le royaume au profit du premier médecin s'est éteint avec la disparition de son auteur».

La société royale de médecine.

Dans les années 60 et 70 des médecins vont solliciter les autorités politiques et administratives afin que soit créé un organisme national qui pourrait orchestrer une action sanitaire commune intéressant tout le royaume. Ces sollicitations ne sont pas restées sans suite comme en témoigne la création en 1776 de la Société royale de médecine. Parmi les solliciteurs [749] cite les cas exemplaires de deux médecins normands, Louis le Pecq de la Clôture et Jean Baptiste Lebrun.
En 1763 Louis Le Pecq de la Clôture présente la chose ainsi:

> «Il est surprenant que tant de grands ministres qui ont gouverné la France, qui ont fait tant d'établissements considérables pour avancer la pratique des beaux-arts, de ceux-là qui sont les moins utiles à un Etat, n'aient jamais songé à faire perfectionner la pratique de la médecine, qui est sans doute la partie de tous les arts la plus intéressante pour l'Etat...»

[748] idem
[749] Borel Philippe - Comprendre l'enquête de la Société royale de médecine (1774-1793) source, problèmes et méthodologie- Comité de lecture du 14 février 2004 de la Société française d'histoire de la médecine. Histoire des sciences médicales - Tome XXXIX - n°1 - 2005.

Il poursuit après avoir fait l'inventaire de ces établissements utiles pour «l'agrément et les commodités de la vie...» mais «nulle attention pour sa conservation et pour la mettre au couvert de l'atteinte des maladies. Quel avantage pour l'Etat? Quelle gloire pour le gouvernement présent? Si à tous ces beaux établissements, il ajoutait celui d'une Académie royale pour l'avancement et la pratique de la médecine et la découverte des remèdes.».
Son alter égo et ami Jean Baptiste Le Brun, un chirurgien revient à la charge dans un écrit de 1773 intitulé *Traité historique sur les maladies épidémiques*:

> « Le Ministère public et les médecins doivent veiller à la santé du peuple. L'Etat doit subvenir à la dépense des pauvres, par lesquels ces maladies ont coutume de commencer et pas lesquels elles se propagent. Nous devons y réfléchir.».

Ces démarches individuelles qui se multiplient dans le pays participent d'une volonté d'unité dans le savoir et la pratique. Le problème posé par les épidémies au corps médical est une occasion propice à un tel regroupement. Ces sollicitations des autorités politiques ne sont donc pas restées lettre morte.

En 1776 La Société royale de médecine est créée sous l'égide de Louis XVI et de Turgot, Lassonne le premier médecin du roi en sera le président, et Vicq d'Azyr le secrétaire[750]. Le rôle unificateur de cette nouvelle institution tient à ce qu'elle associe des médecins à différentes missions d'intérêt public dont le cahier des charges est le suivant:

> « [d']entretenir une correspondance sur tout ce qui concerne les progrès de l'art de guérir, avec les chirurgiens les plus célèbres soit français, soit étrangers et principalement avec ceux qui sont chargés des maladies populaires, soit dans les hôpitaux, soit dans les campagnes. Elle doit publier l'histoire des épidémies et des épizooties, elle doit répondre dans les délais à toutes les questions qui lui sont faites par les administratifs sur les objets de salubrité publique. Elle doit envoyer, lorsqu'elle en est requise, des commissaires sur les lieux où leur présence est jugée utile. Elle doit s'occuper de l'examen des remèdes nouveaux et des eaux minérales lorsqu'elle est consultée sur ces divers objets par l'administration. Elle doit proposer chaque année dans ses programmes des vues sur les recherches qui lui paraissent mériter le plus d'attention des médecins, et elle doit publier les observations et les mémoires qu'elle a recueillis et au préalable approuvés ».

Les médecins sont sollicités dans toutes les provinces pour participer à des enquêtes qui permettront une fois que les réponses seront colligées par un «bureau centralisateur» d'établir les tableaux des pathologies rencontrées selon la saison, les caractéristiques climatiques, les lieux. Envois de données qui devront se faire avant le 4 de chaque mois «au bureau centralisateur, au Louvre, où Vicq d'Azyr et de Lassonne dépouilleront les données afin de dresser un bilan mensuel de l'Etat de santé des provinces françaises à sa Majesté via M. Turgot.»

En supposant que les Lassonne et les Vicq d'Azyr aient pu s'y retrouver dans ces données, et bien les interpréter, il n'en a pas été de même, loin s'en faut, quand au XX° siècle des chercheurs

750 Il le sera pendant 17 ans jusqu'à la suppression de cette institution par la Convention montagnarde le 18 août 1793.

se sont penchés sur ces archives. Parmi eux, Jean Pierre Goubert, qui fait autorité en la matière, avertit son lecteur «qu'on se trouve devant une documentation surabondante, de maniement très délicat, d'utilisation souvent difficile, qui, pour être valable, devra être précédée de l'étude de chaque maladie, maladie qui ne devra pas s'isoler de la connaissance de leur auteur et de son milieu social.»
Pierre Borel qui cite cet avertissement donne un aperçu de cette surabondance en ce qui concerne les diagnostics. Il en décompte pas moins de 600:

> «fièvre tierce, fièvre putride, fièvre putride vermineuse, fièvre quarte, fièvre catarrhale, fièvre continue putride, fièvre continue, fièvre maligne, fièvre continue inflammatoire, fièvre maligne pourprée, fièvre double-quarte, fièvre rouge, fièvre quotidienne, fièvre intermittente, fièvre continue bilieuse, fièvre continue catarrhale, fièvre intermittente d'automne, fièvre continue vermineuse, fièvre catarrhale bilieuse, fièvre synoque simple, fièvre synoque bilieuse, fièvre rémittente, fièvre continue rémittente, fièvre continue maligne, fièvre double-tierce, fièvre bilieuse, fièvre scarlatine, fièvre lente, fièvre aphteuse, fièvre variolique, fièvre éphémère, fièvre rémittente bilieuse, fièvre ardente, fièvre rémittente putride, fièvre putride bilieuse, fièvre continue synoque, fièvre éruptive, fièvre du printemps, fièvre nerveuse, fièvre de la moisson, fièvre bilieuse ardente, fièvre comateuse, rhume, fluxion de poitrine, maux de gorge, toux, apoplexie, hémoptysie, scorbut, toux sèche, toux catarrhale, rhumatisme, vomissement, ophtalmie, érésipèle, petite vérole, aphte, pleurésie, affection catarrhale, asthme, gale, hydropisie, dartre, convulsion, phtisie, rougeole, colique, colique bilieuse, diarrhée, diarrhée bilieuse, coqueluche, dysenterie, affection nerveuse, esquinancie, scarlatine, maux d'oreille, jaunisse, choléra-morbus, peripneumonie, peripneumonie bilieuse, paralysie, coryza, épilepsie, mal de dents, colique vermineuse, oreillons, hémiplégie, affection comateuse, hémorragie, colique d'intestin, colique d'estomac, toux convulsive, hépatite, affection spasmodique, herpès[...]

Comment s'y retrouver dans ces recueils de données là où chaque correspondant semble avoir, à quelque chose près, sa propre nomenclature, référenciée peu ou prou aux nosographies existantes, et là où souvent les imprécisions pullulent quant au lieu, aux données météorologiques, à la morbidité..? Des études pour parvenir à mieux comprendre aujourd'hui ces enquêtes menées par la Société royale de médecine devraient inclure selon Pierre Borel divers acteurs médecins, météorologues, géographes, historiens disposant de «méthodologies rigoureuses et efficaces», à l'instar selon lui des travaux sur la terminologie de Bernard Quemada.

Ces enquêtes de la Société royale de médecine étendues à l'ensemble du royaume, ne concernaient qu'un peu plus de cent cinquante médecins. Cet échantillon était-il représentatif de l'ensemble des médecins français, on ne peut que le conjecturer et encore. Quoi qu'il en soit ces enquêtes n'étaient-elles pas une occasion d'unifier les savoirs et les pratiques individuelles. C'était tout au moins la condition pour répondre au mieux à l'attente des promoteurs de ces enquêtes à l'instar du roi qui incitait « régulièrement tous les mois à rendre un compte exact des maladies qui frappent notre territoire.» . L'exactitude on en était loin apparemment. On retrouvait surtout dans ces collections de rapports une hétérogénéité, tout au moins apparente, celle des méthodes, plus ou moins laxistes, et des discours.

On pense à la tour de Babel. Ce n'est pas là semble-t-il une illusion rétrospective. En effet à l'appui de ce sentiment il y a le constat que Cabanis à la même époque, membre de la Société royale de médecine et promoteur de l'idée d'une langue bien faite en médecine, fera en 1788 dans *Du degré de certitude de la médecine*.

Les Cahiers de doléance des médecins, chirurgiens, apothicaire en 1789.

Jean Pierre Goubert et Dominique Lorillot ont étudié certains de ces cahiers. A travers la diversité sociale qui caractérisait le corps médical au XVIII° siècle, les hiérarchies existantes entre les médecins, chirurgiens et les apothicaires, mais également au sein même de ces trois catégories, ces auteurs ont malgré tout relevé dans les écrits de ceux d'entre eux qui s'exprimaient dans les cahiers de doléance «une unité culturelle». Unité qu'ils attribuent à la conjoncture mais également à la «prise de conscience» par «une minorité éclairée» des insuffisances tant sur le plan de l'enseignement que de la pratique de la médecine, et qui plus est d'une répartition géographique tout à fait problématique des médecins sur le territoire. En conséquence il était urgent d'engager des réformes. C'est ainsi que le désir de réformes de la base se retrouve dans celui de l'aile réformatrice des autorités politiques, administratives et médicales du pays.

> «Dès lors, nombre d'esprits éclairés, médecins, chirurgiens, apothicaires ou autres, sont conscients que c'est tout l'art de guérir qui est en cause et que seule une refonte totale de l'enseignement de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie en des études communes, serait susceptible de mettre un terme à ces inégalités criantes.»[751]

Le *Nouveau plan de constitution pour la médecine en France* élaboré par Vicq d'Azyr est prêt dès 1787, mais face à l'hostilité des facultés de médecine fortement conservatrice, il s'abstiendra de le présenter et ce n'est qu'en 1790 qu'il le fera à l'Assemblée nationale au nom de la Société royale de médecine.

> «Ainsi la Société royale de médecine, fondée en 1776-1778 avec l'appui de Louis XVI et de Turgot contre les facultés traditionnelles et routinières, s'efforce pour sa part de promouvoir cette refonte, et son secrétaire perpétuel, l'anatomiste Vicq-d'Azyr, élaborera en 1787 un plan très complet [...] Mais l'inertie et le conservatisme jaloux des facultés de médecine constituent alors un obstacle insurmontable à l'application d'un tel programme, que seule la Révolution rendra réalisable.»[752]

751 Jean Pierre Goubert et Dominique Lorillot dans Les cahiers de doléances des médecins, chirurgiens et apothicaires 1789 le corps médical et le changement. P 23-24 Privat . Paris 1984

752 Jean Pierre Goubert et Dominique Lorillot dans Les cahiers de doléances des médecins, chirurgiens et apothicaires 1789 le corps médical et le changement. P 25-26 Privat . Paris 1984

Cependant les choses ne se sont pas passées ainsi dans un premier temps. Nous reviendrons dans une prochaine partie sur ce devenir des réformes en médecine au cours de la période révolutionnaire. Nous verrons que différentes lois et décrets votés sous la Législative et la Convention[753] ont eu raison un temps, certes bref, de cet objectif, à travers l'unification de son enseignement et de son exercice, d'une médecine une, appelée à exercer un monopole dans le domaine de la santé.

Nous nous en tiendrons pour l'instant au devenir de cette problématique jusqu'au moment où Cabanis remet l'ouvrage sur le métier dans *Du degré de certitude de la médecine*. C'est un ouvrage écrit en 1788, publié en 1798, et réédité à deux reprises du vivant de l'auteur. Avant d'en venir à *Du degré de certitude de la médecine* nous dirons un mot du *Nouveau plan de constitution pour la médecine en France* qui lui est quasiment contemporain.

Vicq d'Azyr et son *Nouveau plan de constitution pour la médecine en France.*

L'intitulé en tout début de rapport est bien explicite des objectifs de l'auteur: «Vues générales sur la Réforme dont la Médecine est susceptible, et sur la nécessité de la rappeler à l'état d'unité et de simplicité où elle était du temps d'Hippocrate, en la réunissant à la chirurgie.»

L'objectif d'une médecine une, qui pour ce faire doit prendre pour paradigme la médecine hippocratique est nous le verrons totalement partagé par Cabanis dans ***Du degré de certitude de la médecine***. La médecine selon Vicq d'Azyr devra son unité à la médecine hippocratique , un modèle pour elle tant sur les plans épistémologique, pratique que déontologique.

Après avoir indiqué ses objectifs Vicq d'Azyr fait en quelques pages un état des lieux d'une médecine tout droit héritée de l'Ancien Régime. On retrouve sous sa plume pour l'essentiel les critiques qu'en faisaient déjà en 1707 les rédacteurs de l'Edit de Marly. Mais à leur différence il juge nécessaire de réunir la médecine et la chirurgie. L'apothicairerie n'est pas de son côté laissée pour compte.

> « Nous disons qu'il n'existe pas, dans tout le royaume, une seule école, où les principes fondamentaux de l'art de guérir soient enseignés dans leur entier ; que notre profession est peut-être la seule où, celui qui fait, et que son expérience a formé, ne sert point de guide à celui qui s'essaie et qui a besoin d'apprendre ; que s'instruire par ses propres fautes, est la seule ressource qui reste au jeune médecin,

753 Ainsi sous la Législative sont votées successivement le Décret d'Allarde du 2 et 17 mars 1791 qui interdit toute corporation ou jurande, la loi Le Chapelier en juin 1791 qui interdit les associations professionnelles, la loi du 18 août 1792 qui conduit à la suppression des universités et des facultés. Sous la Convention montagnarde le décret du 20 Thermidor an 1 qui supprime les Académies «patentées ou dotées par la nation», et le 29 Fructidor an 1 le décret annonçant «la dissolution et la fermeture des facultés et organisation enseignante»

> pour avancer dans la carrière ; que des examens faciles et presque nuls, ont tellement multiplié le nombre des docteurs ignorants et des charlatans avides, que la fortune et la santé des citoyens en sont menacés de toute part ; que cette multitude poursuit avec acharnement ceux qui sont autrement qu'elle, et que le public ne s'est montré que trop souvent docile à ses inspirations; que désolées par des épidémies désastreuses, et plus malheureuses encore que les villes, les campagnes, ou reste sans secours, ou sont presque toujours livrées à des personnes dont l'inexpérience est, pour elles, un fléau de plus ; que vicieux dans leurs préparations et altérés dans leurs mélanges, les médicaments qu'on y répand parmi le peuple, sont autant de poison, qu'on lui vend, ou qu'on lui donne; nous ajoutons, qu'exercée par deux classes d'hommes, toujours ennemies ou rivales, la médecine n'a été que trop souvent été funeste à ceux prêt desquels ont éclaté leurs débats, et chacun dira sans doute avec nous qu'il est temps de remédier à tant de maux, et de mettre fin à ses dissensions.»

Nous reviendrons sur ce texte quand nous aborderons les travaux de Cabanis sur la police médicale et l'enseignement de la médecine.

6) Les objections à la médecine comme science telles que Cabanis les pointent

Dans *Du degré de certitude de la médecine* répond principalement à des critiques d'ordre épistémologique, ou comme il l'écrit à des objections, qui rendent raisons du pourquoi la médecine n'est pas une science et ne le sera jamais. Ainsi à défaut de disposer de requisits adéquats il n'y aurait pas de médecine possible. Il énonce ainsi sept objections, à premier vue irréfragables, que cependant dans un second temps il lèvera l'une après l'autre. Dans le cadre même de cette défense de la médecine il abordera tour à tour différents sujets médicaux: l'hygiène, la pathologie, la sémiologie et à la nosologie, la thérapeutique. Ces mêmes sujets que l'on retrouve traités dans *L'Encyclopédie méthodique - médecine- par une société de médecin mise en ordre et publiée par M Vicq d'Azyr*, à côté d'autres comme la médecine militaire, la médecine vétérinaire, la médecine légale, la jurisprudence de la médecine et de la pharmacie, et la biographie médicale. Le premier tome de cet ouvrage collectif a été publié en 1788, l'année même où Cabanis écrit *Du degré de certitude de la médecine*.

Première objection: les causes premières, mais également les causes prochaines, qui expliqueraient en dernière analyse les phénomènes de la vie sont hors de portée de notre connaissance, on parle de «ressorts secrets de la vie», ce qu'on en dit est imprécis.

Deuxième objection. Conséquemment demeurent également «absolument inconnues», les causes premières des maladies. On n'explique pas plus l'état normal que l'état pathologique.

Troisième objection. Les maladies sont d'une extrême variété, nombreux sont les facteurs en jeu qui influent sur sa nature, son histoire (son devenir). On peut citer des facteurs comme l'âge, le sexe, le tempérament, le climat, les antécédents pathologiques... le régime suivi par le malade... «l'état présent de son âme»... . On voit là la gageure de chercher à les classer. Faute de pouvoir les identifier, de juger même des effets propres à chacun des facteurs en jeu, le médecin se retrouve à chaque fois à la limite devant une maladie singulière pour laquelle il est bien en mal, faute de références à des cas identiques, de faire un pronostic ou encore d'établir «un plan convenable de traitement». Le praticien est voué à l'incertain. On est aux antipodes de différenciations claires et distinctes entre les objets, et par là d'accès à la certitude.

Quatrième objection. L'empirisme règne à propos des remèdes employés. On ne sait rien de leur nature, de la manière dont ils agissent sur le corps. Il y a peu de chance que l'on ne parvienne jamais à le savoir.

Cinquième objection. La détermination des causes ayant effectivement entraînées la guérison est chose bien malaisée à fixer. Les erreurs sont légion. Le raisonnement suivant est trop souvent fautif: «la guérison suit l'application du remède; donc le remède a produit la guérison». Ainsi prévenu, bien qu'on redouble de rigueur, de circonspection, de sagacité, il n'en reste pas moins que la validation d'une relation de cause à effet reste dans cette matière trop souvent inaboutie, emprunte d'incertitudes.

Sixième Objection. L'incertitude de cet art se retrouve également dans le manque d'unité des théories médicales produites depuis les origines jusqu'ici. Et force de constater dans une étude rétrospective des opinions émises une diversité dans les vues, une opposition dans les plans de traitement. Il illustre cela de nombreux exemples. L'histoire de la médecine dont il donne un aperçu vaut comme une succession de révolutions. Emettant sur chacune des thèses une critique plus ou moins invalidante, il remonte ainsi de l'antiquité greco romaine avec ses représentants Asclépiade, Thémison, Hippocrate, Galien, passe ensuite aux Arabes, Paracelse, Van Helmont, les iatrochimistes et les iatromécaniciens, autres géomètres et physiciens, plus proches Hoffmann, Stahl, Boerhaave, pour aboutir à l'Ecole de Montpellier et aux nouveaux solidistes d'Edimbourg. Ce qui est vrai pour les théoriciens l'est également pour les «auteurs de pratique». En conséquence faute de consensus chaque praticien se trouve réduit à sa propre expérience.
Il évoque la place de la philosophie dans ces théories successives, selon le moment, Aristote, Descartes, Leibnitz, mais également la place de la science avec la référence newtonienne.

Septième objection. En admettant que toutes ces objections soient levées, que tout ce qui a été présenté comme incertain soit mieux voire complètement connu, la bonne pratique médicale serait alors conditionnée par la maîtrise d'un savoir vaste et complexe. Chose qui ne serait accessible qu'à un très petit nombre d'hommes capables d'une telle assimilation, et disposant pour ce faire de

qualités intellectuelles et morales hors normes. Alors paradoxalement bien que parvenue à cet état idéal la discipline à défaut d'être bien appliquée faute de talents en nombre suffisants serait «comme une arme dangereuse, mise entre les mains de l'ignorance et du charlatanisme.»

En conclusion médecine et médecins étaient en général mal considérés sous l'Ancien Régime. Il y avait plusieurs raisons à cela. Des praticiens selon le cas incompétents, ignorants, cupides, ou détracteurs de leur art, des facultés, ayant à charge la formation et le décernement des diplômes, qui fonctionnaient à hue et à dia, une haute hiérarchie médicale trop souvent opposée au progrès... autant de griefs qui ne pouvaient être certes fait à toute la profession. Cependant l'amalgame aidant, ces insuffisances des uns contribuaient par trop à porter ombrage à l'ensemble. Dans cette perspective il allait de soi de se demander ce qui différenciait les médecins officiels, des acteurs officieux, les charlatans et autres empiristes. Le particulier pouvait même s'illusionner d'être un bien meilleur praticien que tous ceux sortis de la faculté. Par ailleurs une argumentation serrée tendait à faire entendre que la médecine ne pouvait être considérée comme une science, et ne le serait au reste jamais. Répondre à cet ensemble de critiques et d'objections afin de crédibiliser la médecine était aux yeux de nombreux médecins dont ceux de Cabanis une nécessité. Ne pouvant certes égaler en précision et exactitude des sciences comme les mathématiques et la physique, chose en soi inhérente à la nature même de son objet, elle n'en était pas moins une science. Une science dont les retombées en pratique pouvaient répondre à des enjeux essentiels dans les différents domaines qui concernaient tout autant la santé des individus, la morale, le social, l'économique, que la politique. Mais l'avènement d'une telle médecine nécessitait force réformes. Cabanis parmi d'autres médecins se donnaient en quelque sorte pour tâche de convaincre au premier chef le législateur de faire en sorte qu'elles puissent être engagées dans les meilleurs délais.

B)**Défenses de la médecine: réponses de Cabanis aux problèmes posés.** ***Du degré de certitude de la médecine*.**

Cabanis a rassemblé des objections à l'idée que la médecine est une science et une pratique valable et puisse au reste jamais le devenir. Ces objections auraient été faites par des «philosophes». Il ne les cite pas. Le seul philosophe qu'il nomme est Rousseau. Mais l'inclut-il dans ce groupe de contempteurs? Ne l'a-t-il pas décrébilisé d'un trait, de même que Montaigne et Molière: «[qu']ils s'étaient peut être trop habitués à prendre l'incrédulité pour de la philosophie», ceux même dont les moqueries ont fait chorus dans le public du XVIII° siècle. A suivre Rousseau un médecin de la trempe d'un docteur Akakia était représentatif de l'ensemble des docteurs.

Ce n'est cependant pas sur le terrain polémique, où Rousseau excelle que Cabanis peut espérer arriver à ses fins. A ce style polémique, O combien pernicieux! qui n'a rien aux yeux de Cabanis de philosophique, il oppose *in fine* le discours, argumenté, rigoureux, technique, du médecin philosophe. Ce procédé stratégique que nous prêtons à Cabanis s'apparenterait alors assez

à la façon dont le prudent d'Alembert a répondu à la lettre de Rousseau à propos de l'article Genève de l'Encyclopédie

> «Je ne me propose pas de répondre précisément à votre lettre, mais de m'entretenir avec vous sur ce qui en fait le sujet, et de vous communiquer mes réflexions bonnes ou mauvaises ; il serait trop dangereux de lutter contre une plume telle que la vôtre, et je ne cherche point à écrire des choses brillantes, mais des choses vraies.»

Si les objections telles que Cabanis les formalise ne se retrouvent nullement dans le passage incriminé de l'Emile, elles n'en sont pas moins une transcription possible en raisons philosophiques des sarcasmes roussauiens. De la sorte il substitue ces raisons exprimées sur un ton posé aux assauts brillants du dénigreur tout en traits passionnels.

Tout se passe comme si dans la masse des jugements négatifs portés sur la médecine, il y en avait qui, faute de pouvoir y apporter réponse en les infirmant, pourraient être fatal à cette discipline. Partant de là il serait de la sorte affirmé qu'elle n'est pas une science et ne peut le devenir. Par là même, la pratique, qui est indexée à ce savoir, serait à jamais ravalée à une activité empirique à l'efficace plus que discutable. En partant de ces objections, a priori les seules en mesure de véritablement invalider la médecine, Cabanis se veut aller aussi loin qu'une critique drastique et de bonne foi peut aller.

C'est là un premier temps de son travail, dans un second temps, à cette critique engagée sur ce plan philosophique il va répondre en opposant les preuves factuelles de la science. Celles là même qui seront tirés de faits d'observations, d'expériences, et de ce qui s'en déduit.

Ainsi venir à bout de ce schibboleth, fait d'objections retorses qu'il faut toutes lever, c'est crédibiliser la médecine.

Ce plaidoyer doit être irréprochable. Il en appelle aux lecteurs qui après s'être donné la peine d'une lecture attentive, en suivant au plus près cet argumentaire rigoureux, pourra se prononcer en toute bonne foi sur qui a raison des «philosophes» contempteurs ou du médecin philosophe.

Il s'agit par là, rien moins, de convaincre certes le tout venant de lecteurs supposés de bonne foi et exigeants, mais surtout, parmi eux, au premier chef, le législateur. Le médecin philosophe doit se trouver ainsi un allié puissant dans la personne du législateur. Celui-ci, une fois convaincu de la recevabilité de la médecine en tant que science et pratique, pourra alors, toujours guidé par l'expert médical, faire que des réformes ad hoc puissent être engagée afin d'établir un système de soins à l'échelle de la nation qui devienne réellement efficient.

L'affaire est donc très sensible. Il y va de l'avenir de la médecine. Non pas que Cabanis soit le seul en cette fin du XVIII° siècle à plaider de la sorte pour sa sauvegarde, mais son travail de par même sa systématicité est peut être le seul de ce type à l'époque. Dans une certaine mesure il fera date.

Avant de développer les différents points abordés dans *Du degré de certitude de la médecine* nous en donnerons un très court aperçu. Cabanis tâche de montrer qu'une efficace est possible sur le plan thérapeutique sans qu'il soit nécessaire de chercher à connaître les causes premières des maladies, ni non plus la nature des remèdes employés. Les rechercher est de fait superfétatoire pour les fins

visées, et qui plus est, elles sont au demeurant généralement hors d'atteintes des moyens humains de connaissance. C'est chose vraie pour le présent, et cela possiblement à jamais. Malgré les difficultés une classification des maladies est possible, il en indique les moyens, afin par là de pallier les insuffisances de celles qui avaient été établies jusque-là. C'est là un support essentiel pour le médecin qui, son expérience aidant, doit d'un cas pathologique l'autre s'y retrouver afin de décider d'un projet thérapeutique. Contrairement à ce qui est affirmé le savoir médical n'exige pas pour être immédiatement utile en pratique les précisions et l'exactitude qui sont propres à celles de sciences comme les mathématiques et la physique. Son objet, au reste très diffèrent, ne s'y prête pas. Les médecins au cours de l'histoire ont à propos du normal et du pathologique, de la vie et de ses dérèglements, élaboré des théories. Ces explications, au mieux, restent très partielles. A défaut de se mettre d'accord sur le plan théorique, les médecins, bien des fois à leur insu, oubliant en quelque sorte leur théorie au lit du malade, s'en sont tenu à une médecine héritée, à travers sa méthode principalement, d'Hippocrate. C'est ce qui à vrai dire doit les unir pour toujours.

A côté d'un savoir ainsi défini, qui vise à l'efficace thérapeutique, il s'attarde sur des questions touchant à la moralité des praticiens, à travers en particulier la relation médecin-malade. Il se livre pour ce faire à des considérations là aussi assez largement inspirées, mais au demeurant adaptées au temps présent, d'Hippocrate, et rassemblées dans son serment.

.

1) Du degré de certitude la médecine .

Dans son écrit *Du degré de certitude de la médecine* Cabanis tend nous l'avons dit a montré que la médecine est une science et qu'elle est l'unique pratique recevable relativement à l'objectif de soigner et de prévenir les maladies.

Ce texte a été écrit en 1788 et n'a été publié qu'en l'an VI de la République. Cette publication est contemporaine des six premiers mémoires des *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Il est précédé d'un épitre dédicatoire aux membres composant l'Ecole de médecine de Paris qui date du 10 nivôse de l'an VI (30 décembre 1798), d'un avertissement au lecteur du 10 décembre 1788 et d'un post-scriptum daté du 1 vendémiaire 1798 (22 septembre 1798).

Les réponses proprement dites sont précédées par ces trois préambules, et une introduction de sept pages.

L'avertissement au lecteur qui peu familier de ce sujet devra faire effort pour comprendre, et donc bannir toute lecture superficielle. C'est un écrit sans complaisance, abstrait et technique. Il est nécessaire qu'il en soit ainsi.

Cette exigence de rigueur s'impose en effet. Il s'agit en produisant un argumentaire serré rien moins que de défendre la médecine des nombreuses attaques dont elle est l'objet. Il faut à tout prix la réhabiliter aux yeux du public le plus large possible, à commencer par les représentants de l'état et ceux qui ont à charge l'administration du pays. Les pouvoirs publics dont on doit en effet attendre qu'ils aient un rôle de contrôle sur la recherche, la formation des médecins et la pratique. Cette fin, qui tient en quelque sorte à une obligation de moyens pour soigner les gens, est celle explicitée dans la préface de 1788. Cependant une extension de cet enjeu apparaît dans le post-scriptum de 1798. Il

concerne toujours la sphère politique et sociale, mais s'étend aux morales publique et privée et au droit. En fondant, par le biais de la médecine, le droit à partir de données de fait Cabanis se place dans la lignée des théoriciens de la loi naturelle, ainsi la médecine « ... puise dans les lois éternelles de la nature, les fondements des droits et des devoirs de l'homme». Ce post-scriptum paraît directement inspiré de ses travaux sur les rapports du physique et du moral. On est au reste d'entrée averti que les critères de validation des énoncés en médecine ne peuvent être ceux des mathématiques et de la physique. En conséquence les vérités en médecine ne présentent qu'un certain degré de certitude. Lequel est inhérent à l'objet considéré. Jamais certes on n'atteindra la certitude dans ce domaine, mais ce n'est pas là chose nécessaire pour prévenir et guérir les maladies.

L'introduction fait sept pages. Après quelques brèves considérations sur la vie et la mort, qui en est le terme inévitable, sur le fait pour toute nature sensible d'être amenée à souffrir ou à éprouver des sensations agréables, de tomber malade ou de jouir de la bonne santé, tout cela participant de la nature des choses, il en vient plus particulièrement à parler des maladies. De pourquoi elles existent, de pourquoi l'homme à la différence des autres animaux y est beaucoup plus exposés. Il le tient d'une sensibilité, bien plus étendue et développée que ces derniers, laquelle est indexée sur une organisation physique d'une complexité bien plus grande. Plus l'être est sensible plus les interactions avec l'environnement sont nombreuses, diverses et variées. Cette complexité est un facteur de fragilité, et les maladies «un résultat nécessaire des lois de l'économie animale» sans compter également dans leur production les effets délétères de «causes malfaisantes ou destructives». Mais cette fragilité n'est pas un empêchement à la conservation des individus dans un état sain. C'est également un fait de nature. «L'ouvrier éternel», locution employée dans le sens de lois éternelles de la nature, y a suppléé, et «que sa main bienfaisante, en ordonnant avec tant de régularité les mouvements vitaux, a tout fait pour conserver les individus dans un état sain, comme pour perpétuer les espèces.». Tout se passe comme si il y avait là un projet, un plan de la nature, mais en bon positiviste il rejette toute idée de causes finales.[754]
Les conditions de vie en société amplifient très sensiblement l'exposition aux risques de maladies. C'est par le raisonnement que l'on peut être amené à penser que l'homme à l'état de nature serait moins exposé, les causes délétères y étant infiniment moins nombreuses.
La nature pourvoit le vivant en moyens pour *satisfaire* ses besoins, et parmi eux le désir de prolonger la vie et de fuir la douleur. Il en est ainsi de ce qui vaut comme remède dans la mesure où il soulage un besoin, ou encore de l'instinct, présenté comme le «premier des médecins». C'est spontanément que le malade découvre les positions antalgiques, ou en cas de fièvre qu'il recherche repos, silence et obscurité, ou encore guidé par des «appétits singuliers» qu'il use de moyens propres à son rétablissement.
Les faits, en particulier ceux pris dans le règne animal, sont décisifs pour réfuter l'explication qui fait de l'instinct le fruit d'un jugement, d'un raisonnement passé inaperçu avec le temps, une habitude prise (il s'agit de Condillac qu'il ne cite pas ici à ce propos, mais il ne manquera pas de le faire et de développer cette réfutation dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*). Au

[754] En écho au propos de Ménuret de Chambaud qui dénonce dans l'article **Inflammation** de Encyclopédie de Diderot et d'Alembert le finalisme stahlien: «On a cru voir l'âme ou la nature, bonne et prévoyante mère, opérer avec choix et succès, quoiqu'à l'aveugle, guérir obligeamment des maladies qu'il ne connaît pas et manier avec intelligence des ressorts dont la structure et le mécanisme lui sont cachés: qu'importe?

contraire l'animal, en dehors de tout apprentissage et expérience préalables, coordonne un ensemble plus ou moins complexe de mouvements qui tendent vers une fin utile, à l'exemple du léchage de plaie, ou encore de la consommation d'herbes pour se purger...
Chez l'homme en société ce guide naturel qu'est l'instinct n'opère quasiment pas ou plus. La part de l'instinct s'est perdue au rythme du perfectionnement de la raison, bien que celle-ci soit loin dans ses matières de santé de le remplacer. Cependant si les moyens qu'elle découvre sont encore largement insuffisants pour soulager les hommes de la totalité de leur maux, l'espoir est grand, fort de la certitude d'une perfectibilité indéfinie propre à l'espèce humaine, qu'elle ne parvienne petit à petit à ses fins.
L'étude de Cabanis porte sur l'homme en société, et non sur un homme idéalisé, abstrait, tel l'homme naturel de Rousseau. Des faits collationnés dans les études portant sur les maux divers et variés qui touchent l'homme social, le médecin pourra par des raisonnements «simples» déduire les «principes de la médecine». Les principes qui ne seraient pas ainsi établis devraient être invalidés. Au lecteur, disposant de ces éléments, de juger si les «philosophes» ont toujours raison de rejeter la médecine comme connaissance valable.
Ce sujet concerne certes tous les humains, mais il s'adresse plus encore au législateur dont le devoir à travers les lois qu'il promulgue est «de veiller à la sûreté publique». Ce texte est une base aux propositions que Cabanis, législateur au Conseil des Cinq-Cents fera en matière de santé publique. Au reste *Du degré de certitude de la médecine* écrit en 1788 sera publié une première fois en 1798 à l'époque de la discussion des projets de lois sur la politique médicale et les écoles de médecine au Conseil des Cinq-Cents.

Suit un premier chapitre qui peut être vu comme une sorte de prolégomènes aux réponses proprement dites. La seule lecture de ces presque vingt pages peut déjà forcer l'adhésion du lecteur à l'idée que la médecine est une science répondant à d'autres critères de validité que les sciences réputées exactes.

> «mais il [le lecteur] paraît maintenant plus à portée d'entrevoir s'il est ou n'est pas possible en effet de répondre aux reproches allégués contre la médecine»

Il comporte de fait toute une série de considérations d'importance qui seront reprises et développées dans les réponses:

La méthode hippocratique est jugée comme particulièrement féconde pour produire de la connaissance dans ce domaine de la médecine. Cette méthode associe observations sans prévention et déductions simples. L'application qui en a été faite dans le suivi et la prise en charge des malades a permis au fil du temps de confirmer sa pertinence. Nombreux sont les auteurs, qui par la suite, en s'appuyant sur elle, ont enrichi très notablement le corpus hippocratique, première mouture d'un savoir médical réellement digne de ce nom. On est donc déjà à cette lecture informé que la méthode heuristique héritée de la médecine hippocratique est la seule qui puisse guider les médecins dans leurs recherches et qu'elle est de ce fait même la source de progrès que l'on peut juger a priori indéfinis en cette matière. L'éloge de l'hippocratisme est au reste redondant dans ce passage. Eloge

en écho à d'autres, ceux de médecins du XVIII° siècle, ceux en particuliers des auteurs des articles: médecine, maladie, hippocratisme dans *l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*.[755]

Cabanis s'autorise une mise en rapports des données de la clinique, héritage hippocratique, et de leurs soubassements physiologiques, ce dans la mesure où tout comme les premières les données obtenues pour ces dernières relèvent de l'observation et de la déduction. Ce sont là des indications avant-courrières de ce qui constituera toute la matière des *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Ainsi par exemple afin d'expliquer la forte morbidité des individus dans les périodes foetale et post-natale, on doit la rapporter à l'immaturité des organes, laquelle se manifeste par la plus grande "mollesse des solides", par des défauts intermittents dans l'animalisation des substances nutritives, par "plus de mobilité dans le genre nerveux".

Il fait une large part à la nature médicatrice. La médecine expectante qui la prend pour base a tout de même ses limites. La nature en effet n'est pas dans certains cas «assez forte pour triompher du mal», pour en expulser la cause, ou pour en abolir la nocuité. En cas de réponses insuffisantes le recours à des techniques largement inspirées des procédés naturels peuvent y suppléer, ou les renforcer. «L'observation de ces mouvements conservateurs est la source la plus féconde et la plus pure des tableaux des maladies et des essais de traitement. L'art naissant y puisa ses premières richesses; après tant de siècles de travaux, il y puise encore ses notions les plus exactes et ses vues les plus sûres.».

Il souligne la difficulté de faire des prédictions sur les moyens dont use la nature pour vaincre la maladie. Elle a écrit-il des fantaisies, des dispositions à la vicariance, un moyen inhabituel ou l'autre peut en remplacer un plus souvent observé.

Le classification des maladies est nécessaire à la pratique médicale. Même divers et variés les phénomènes pathologiques peuvent à l'instar de ce que l'on fait pour les animaux, les fossiles ou les plantes être réunis dans différentes classes. Mais pour être utile en pratique, une classification doit être une représentation aussi proche que possible de la réalité des choses. Elle doit être sans cesse complétée, perfectionnée. Cabanis précise les exigences qui doivent présider à sa formation: il faut exclure tout esprit de système, se saisir de «certains rapports frappants» des phénomènes entre eux, et ne pas en dire plus que les faits observés ne nous y autorisent, autrement dit rester dans les limites de ce qui est immédiatement déductible.

[755] Ménuret de Chambaud juge quant à lui que les successeurs d'Hippocrate ont au contraire par trop négligé sa méthode: «A quel degré de Du degré de certitude de la médecine ne serait point parvenue la médecine, si tous les médecins qui l'ont suivi eussent marché sur ses traces? Si chacun se fût appliqué à observer et à nous transmettre ses observations avec la simplicité et la candeur d'Hippocrate, qu'elle immense collection de faits n'aurions nous pas aujourd'hui? Quelles richesses pour le médecin? Quel avantage pour l'humanité? Mais avouons le, la médecine d'aujourd'hui, et encore plus la médecine du siècle passé, est bien éloignée, malgré les découvertes anatomiques, l'augmentation de la matière médicale, les lumières de la physique, de la perfection que lui a donné un seul homme.». Mais Cabanis va oeuvré à la promotion de cette méthode en médecine; convaincu que si progrès indéfinis il y aura pour cette discipline c'est à l'application universelle de cette méthode qu'elle le devra. «La théorizo-manie» selon l'expression de Ménuret aura vécu. Il constatait «La raison en est bien évidente: c'est qu'au lieu d'observer, on a raisonné, on a préféré le titre brillant de théoricien, au métier pénible et obscur d'observateur; les erreurs de la physique ont de tout temps temps infecté la médecine; la théorizo-manie a gagné; plus on s'y est livré, et moins on a cultivé l'observation.

D'elle-même la nature soigne des maux. Dans certains cas il est donc sage pour l'homme de la laisser opérer. D'instinct les malades privilégient telles ou telles boissons, chaudes, tièdes ou froides, acides, aromatisées, spiritueuses etc... Ces réponses de la nature sont grosso modo les mêmes selon la pathologie en jeu. Les hommes découvrant de la sorte des moyens d'agir sur le corps malade les ont employés à leur tour dans les cas analogues mais là où la nature se faisait muette. En fait cette connaissance, au départ purement empirique, s'est élevé progressivement, passant par le jeu des essais et erreurs successifs, des probabilités, aux «certitudes pratiques». A l'origine de ces erreurs l'existence de signes équivoques qu'une analyse plus fine n'aura de cesse de lever.

Il s'agit de juger pour chaque cas de la bonne attitude thérapeutique à prendre. Savoir suppléer la nature, à travers ses «forces médicatrices», là où elle se tait, savoir s'abstenir de toutes interventions quand elle déclenche des crises ad hoc, mais également savoir la tempérer quand les réactions critiques sont en soi délétères.

2) Réponse à la première objection. La nature des phénomènes de la vie est inconnaissable.

Cette réponse fait neuf pages. S'appuyant sur la théorie de la connaissance sensualiste condillacienne, et sur l'épistémologie newtonienne il va dire pourquoi l'on ne peut connaître la nature des phénomène en général et des phénomènes de la vie en particulier.

A défaut de connaître les causes premières des phénomènes de la vie, normaux tout autant nous le verrons dans la réponse deuxième objection que pathologiques, nos connaissances dans les domaines de la médecine et de la physiologie participent d'une part des données d'observation directes ou encore médiées par des expériences, appréhendés sous forme de rapports, d'autres part des principes plus ou moins généraux établis par induction à partir des analogies existantes entre ces rapports. La méthode hippocratique suppose cette base philosophique.

On peut par là-même comprendre, c'est tout au moins notre interprétation, la première partie de l'énoncé d'Hippocrate dans *De Honestate*: "faire entrer la philosophie dans la médecine, et la médecine dans la philosophie"[756]. Pour la seconde

partie de cet énoncé il nous paraît qu'elle fait tout l'objet chez Cabanis de son travail sur les *Rapports du physique et du moral de l'homme***.** Nous l'aborderons dans une autre partie. Notons d'ores et déjà que faire entrer la médecine dans la philosophie se sera plus précisément indiquer le rapport étroit qui existe entre une conception sensualiste de la connaissance, ou encore une théorie des passions, et les données de faits dans les domaines de la physiologie et de la médecine. Autrement dit, c'est la thèse selon laquelle le moral c'est le physique saisi sous un autre point de vue.[757]

---

[756] Il la cite dans les ***Rapports du physique et du moral de l'homme***.

[757] Il y a là pétition de principe. La réduction du moral au physique est obtenue par une méthode validante, et qu'en retour, c'est une conséquence inévitable, cette connaissance des rapports du physique et du moral va à son tour valider. Il en cela il ne nous semble pas échapper à la critique que Jean-Fabien Spitz adresse aux empiristes, et à Locke, Hume et Condillac en particulier : « C'est justement sur le projet de déduire les limites

La connaissance de la nature des forces qui meuvent les corps animés excèdera à jamais nous dit-il les limites du connaissable pour l'homme, tout autant que le comment ces forces agissent dans le corps. Il montrera dans les autres réponses que de toute les façons cette connaissance n'a pas d'intérêt pour la pratique. Plus généralement les causes premières de tous les phénomènes de l'univers, l'essence même des éléments matériels qui le composent ne sont pas plus accessibles à la connaissance humaine.

Ce que l'homme peut réellement connaître ? Il y répond en esquissant une théorie de la connaissance. Les différents organes des sens traduisent en sensations les stimulations physiques qui lui parviennent de son environnement. Des objets, l'homme, sujet connaissant, ne peut en fait saisir que les rapports, ceux qu'ils ont entre eux et avec lui. Ainsi sur cette base, en multipliant les comparaisons, en jugeant des degrés de ressemblance, qui seront fonction de la finesse du crible analytique, il établit des classes. Cette élaboration en classe aide grandement la mémorisation, facilite les jugements d'identification, permet nous dit il, en particulier à propos de la médecine, d'imaginer des moyens utiles à la conservation, et en général, d'inventer de «nouvelles jouissances».

L'explication ultime de tous les phénomènes est un principe, autrement dit «La force qui meut le monde dans son ensemble et dans chacune de ses parties». On ne peut pas remonter plus haut afin d'en savoir plus sur la nature de cette force. Il qualifie cette force de spontanée, telle qu'elle apparaît à l'observateur, mais ça ne renseigne en rien sur sa nature. Les recherches des métaphysiciens sur cet objet sont vaines, possédés qu'ils sont par l'illusion toujours recommencée de s'en rapprocher.

Ce qui est accessible à la connaissance humaine ce sont le rappelle-t-il les propriétés, la régularité de la marche, l'ordre et les rapports des phénomènes. Cela suffit grandement à ce qu'il est utile que les hommes sachent pour répondre à leurs besoins. Il donne différents exemples dont celui du marin à qui il est utile de connaître la régularité du flux et du reflux, pour «régler la marche des bateaux qui descendent et remontent à l'embouchure d'un fleuve», non pas de connaître «quelle force balance l'océan, quelle loi primitive fait agir cette force avec tant de régularité.».

On ne peut rien savoir des causes, on n'a donc accès qu'à des rapports entre des faits. Les lois sont assimilables à des rapports réguliers, constants entre des circonstances «absolument semblables» et les effets qui en découlent. Des changements que l'on apporte dans les antécédents, changent les seconds. Ces derniers peuvent être également changés si des faits concomitants en rapports étroits avec eux changent eux-mêmes.[758]

---

de l'entendement d'une étude empirique de son fonctionnement que doit se nouer le destin de l'empirisme. Le concept de limite est en effet un concept normatif et non descriptif : il permet effectivement de préciser les conditions de l'usage légitime de l'entendement. Comme Kant l'a bien compris, c'est un concept législatif, et il est surprenant que les empiristes, grands apôtres de la séparation des faits et des normes, n'aient pas saisi ce cercle. (J.F Spitz – L'empirisme et la science de la nature humaine – (p45-61) Philosophie – N° 5 – Les éditions de minuit – Paris 1985.

[758] Il faut rapprocher cette discussion sur les notions de principe et de cause de ce qu'écrit le médecin montpelliérain Barthez dans ***Nouveaux éléments de la science de l'homme (***publié en 1778, cité par Cabanis***)***à propos de la Philosophie naturelle: «[elle] a pour objet la recherche des causes des phénomènes de la Nature; mais seulement en tant qu'elles peuvent être connues d'après l'expérience. L'expérience ne peut nous faire connaître en quoi consiste essentiellement l'action d'une de ces causes quelconque (comme par exemple, celle du mouvement des corps qui est produit par l'impulsion): et elle ne peut manifester que l'ordre et la règle que suivent, dans leur succession, les phénomènes qui indiquent cette cause. On entend par cause ce qui fait que tel phénomène vient toujours à la suite de tel autre; ou ce dont l'action rend nécessaire cette succession qui est d'ailleurs supposée

Précisons plus encore en quoi ces considérations épistémologiques peuvent-elles intéresser le médecin? Cabanis donnera l'exemple de ce qu'il importe au médecin de savoir sur le fonctionnement de l'estomac. Il fera de même à propos du cerveau dans les ***Rapports du physique et du moral de l'homme***. C'est un passage d'importance pour bien entendre le sens que Cabanis donne à la comparaison du fonctionnement de ces deux organes, le cerveau digère les impressions comme l'estomac les aliments. Faute de quoi on est amené au contresens de certains critiques qui taxèrent Cabanis de matérialisme. En effet il ne se préoccupe pas plus des mécanismes en jeu dans la production de la pensée au sein du cerveau, que ceux qui président dans l'estomac à la digestion des aliments, ou encore dans le foie en ce qui concerne la sécrétion de la bile. Il dit son ignorance sur différents points de son fonctionnement

> «j'ignore la cause de la digestion[...] et vraisemblablement je l'ignorerai toujours...», «J'ignore[...] comment les substances douées de qualités diverses, sont transformées par l'action de l'estomac et des intestins...».

Le savoir utile au médecin, il l'explique en donnant l'exemple de la diététique. C'est tout d'abord l'observation de rapports constants.

La saisie part d'une sorte d'introspection corporelle, à l'affût de toutes impressions concomitantes à la prise de tels ou tels aliments:

> «Je vois que les aliments font sur moi des impressions différentes, qu'ils produisent des effets très variés. Les uns relâchent le ventre; les autres le resserrent: les uns portant dans toute l'existence un sentiment de calme, de fraicheur; d'autres au contraire, augmentent la chaleur naturelle...».

En se comparant aux autres hommes, il constate que certains des effets observés sont les mêmes, et que ceux qui lui sont particuliers tiennent à son âge, à son tempérament, au climat. Il ne prend pas l'exemple de la diététique par hasard. La diététique est reconnue comme valable par les «philosophes» ceux-mêmes qui décrient la médecine. Or il l'affirme la «médecine a les mêmes bases que la diététique» et d'ajouter «celui qui reconnaît dans l'une les caractères de la certitude, ne peut reléguer l'autre parmi les hypothèses, ouvrage de l'imagination...». Il est même bien plus aisé de repérer les signes qui caractérisent les maladies que les changements en général qui s'effectuent dans l'état de santé. C'est particulièrement vrai quand on compare les effets bien plus manifestes des remèdes à ceux souvent presque insensibles des aliments. Enfin il argumente pour dire que la médecine a dû très certainement précéder la diététique, l'une étant prioritaire dans le besoin des humains, ce qui n'était pas le cas de la seconde. C'est par la médecine que les hommes en sont venus à la diététique. «Les faits marquants frappèrent d'abord, on aperçut les autres plus tard: telle est la marche naturelle.»[759]

---

constante. Les phénomènes de la Nature ne peuvent nous faire connaître la causalité ou l'action nécessaire des causes dont ils sont les effets; mais seulement nous manifester l'ordre dans lequel ils se succèdent; nous dire quelles sont les règles que suit la production de ces effets, et non ce qui constitue la nécessité de cette production» (p5-7). Tous deux sont des émules de Bacon et se réfèrent au paradigme newtonien.

[759] Cette idée, ou tout au moins une idée très proche, dont Georges Canguilhem dans ses ***Nouvelles réflexions concernant le normal et le pathologique*** attribue la paternité à Kant: «Kant a noté, sans doute vers l'année 1798: «On a

La diététique qui vient après est en fait une branche de la médecine. L'établissement des faits utiles dans l'une et l'autre ne nécessite pas pour l'une la connaissance des causes de la digestion, ni pour l'autre la connaissance des causes de la vie.

> «Les phénomènes de la santé, ceux des maladies, les effets des aliments, ou des remèdes tout cela tombe sous les sens et nous en tirons toutes les leçons nécessaires à la pratique de l'art»

Il rejette de la sorte la première objection. Il conclut que de façon générale, ignorer les causes n'est pas le seul fait de la médecine, si on doit la mettre en doute pour cette raison alors il en sera de même pour les principes de presque toutes les autres sciences.

3) Réponse à la seconde objection. La nature des maladies est inconnaissable.

Dans le quatrième chapitre qui fait quatre pages il fait l'examen de la seconde objection.

De la maladie on ne peut connaitre que ce qui apparaît à nos sens autrement dit son expression clinique. Elle est représentable sous forme d'un tableau. Le tableau est une stricte conjonction de signes. Il ne faut pas voir dans le nom donné à la maladie, autre chose que cette stricte conjonction de traits. Il donne à cet effet l'exemple de la pleurésie: un «homme qui tousse, crache du sang, respire avec peine, ressent une douleur au côté, a le pouls plus vite et plus dur, la peau plus chaude que dans l'état naturel». Si l'on parle de pleurésie, «du moins de la vraie pleurésie essentielle des écoles», c'est cette conjonction de traits qui la définit, rien de moins et rien de plus. Ce que l'on peut dire de la maladie se résume tout entier dans son tableau et rien d'autres; inutile de chercher quelque chose comme une «essence», une «nature en elle-même».

Inutile également de chercher les causes premières des maladies. Une explication des maladies nullement appuyée sur des faits d'observation n'a aucune valeur heuristique, et ne pourra en rien orienter un plan de traitement. Les causes ultimes des maladies, «les causes premières», nous sont tout aussi cachées que le principe qui fait que nous vivons.

Par contre il est très utile d'intégrer dans l'histoire de la maladie, les circonstances qui préludent à sa venue. Ces circonstances, observables elles-aussi, sont utiles pour orienter un plan de traitement. Il donne l'exemple d'une morsure de chien selon qu'il est enragé ou pas. La pertinence

---

récemment mis l'accent sur la nécessité de débrouiller l'écheveau du politique en partant des devoirs du sujet, plutôt que des droits du citoyen. De même, ce sont les maladies qui ont poussé à la physiologie; et ce n'est pas la physiologie, mais la pathologie et la clinique qui firent commencer la médecine. La raison est que le bien être, à vrai dire, n'est pas ressenti, car il est simple conscience de vivre et que seul son empêchement suscite la force de résistance. Rien d'étonnant donc, si Brown débute par la classification des maladies.» P171 Le normal et le pathologique - Quadrige/ Presses universitaires de France - 5° édition - Paris 1984. Ajoutons que Cabanis avait peu d'estime pour le Nouveau Système de Médecine de Brown «auteur d'un nouveau système de médecine qui mérite peu sa grande célébrité», sans dire pourquoi. Cette occurrence la seule dans son oeuvre se trouve dans *Rapports du physique et du moral de l'homme*.

des soins, l'expérience de cas similaires aidant, tiendra pour beaucoup à cette information. La connaissance du phénomène identifié et nommé rage ne peut être que factuelle, chercher à rendre compte de la nature de ce phénomène est sans issue.

Il croît bon de rappeler à propos des causes la maxime suivante: «plus elles sont au dessus de nos recherches moins il importe de les connaître».

4) Réponse à la troisième objection. Les maladies sont inclassifiables

Dans le cinquième chapitre qui fait 15 pages il fait l'examen de la troisième objection.

Il reconnaît la valeur de l'objection: Tenter la classification des maladies est chose redoutable. Les maladies sont en effet très variées; sans cesse, «à tout instant», des circonstances nouvelles, repérables ou pas, vont amener à réviser des règles établies jusque là, et introduire des exceptions. Changements qui vont apparaître dans le cours de l'histoire de la maladie et amener possiblement des issues différentes. Variations contingentes qui en plus du diagnostic rendent difficiles une fois sortie quelque peu de ces règles, tout à la fois l'établissement d'un pronostic et un projet thérapeutique.

De la sorte le praticien qui tente de les classer se retrouve menacé de tomber de Charybde en Scylla, soit en multipliant les items, et être ainsi conduit à l'extrême à décrire le plus fidèlement des cas particuliers, mais c'est alors on le voit tout à la fois la ruine des classifications et de la médecine, soit à s'élever à «quelques principes très généraux», ce qui revient à ignorer alors nombre de circonstances particulières. Et à ce niveau d'abstraction ces principes s'avèrent être des guides très insuffisants pour identifier et soigner chaque cas qui se présente. Cabanis critique les auteurs qui ont œuvré au XVIII° siècle dans un sens ou dans l'autre, en élaborant des classifications trop, ou trop peu compréhensives.

Il contourne cette difficulté de deux façons. D'une part il privilégie l'expérience de chaque praticien qui se fait au lit du malade. Il faut écrit -il à un savoir théorique «qui devient nul au lit du malade» substituer un savoir pratique bien mieux adapté à la saisie de l'objet. Ce savoir s'acquière en multipliant les observations au lit du malade. Il indique comment le praticien exercé va pouvoir d'un coup d'oeil se saisir de tous les traits de la maladie à la fois, et de là pressentir les remèdes les plus appropriés au cas en question. Il s'agit pour ce faire d'user, d'empathie «en s'identifiant pour ainsi dire avec l'être souffrant»,[760] et d'imagination, en «s'associant à ses douleurs». Il développe

[760] Louis de Lacaze incite le médecin à se «soumettre à l'épreuve infaillible de l'observation, s'étudier soi-même, analyser, pour ainsi dire, dans leurs effets les sensations qu'on éprouve, principalement quand elles sont tristes, pénibles ou douloureuses, et les comparer attentivement à ce que les autres disent éprouver en mêmes circonstances» (p X-XI Mélanges de physique et de morale Paris 1763

de la sorte un véritable instinct, que l'habitude perfectionne au fil des expériences. A l'aune des démonstrations mathématiques et physiques, de leur extrême précision et rectitude cette pratique ne paye pas de mine. Il n'y voit pas cependant, loin s'en faut, une raison suffisante pour la révoquer. L'inspiration en médecine vaut bien le raisonnement dans ces sciences exactes. C'est là sa conviction.

Les empiristes tels que Cabanis les présente ici sont des thérapeutes aguerris par une pratique assidue quotidienne marquée par un usage pertinent de substances médicamenteuses. Ils opèrent selon des règles. Il donne l'exemple de l'usage du quinquina[761] dans la fièvre du mercure dans l'ulcère vénérien.
En pratique les nosologistes se rabattent sur ce type de pratiques et oublie en quelque sorte leur système nosographique. C'est la un argument décisif sur la pertinence de cette pratique empiriste: « La nature les guide l'un et l'autre, comme par la main. Elle leur montre les objets sous leur véritable couleur, les grave dans leurs souvenirs par des traits frappants, les y classe par des analogies, ou par des dissemblances réelles.». C'est là un classement spontané.

> « Elle résume enfin pour eux, et souvent presque à leur insu, les généralités fondamentales qui doivent leur servir de guide. »

> « La plupart, il est vrai ne l'ont suivi que par un heureux instinct : mais, en lisant, on sent à chaque page, qui lui sont redevables de tout leur succès. ».

Cabanis se propose dans l'avenir de formaliser ce qui trop souvent est resté et reste encore dans l'implicite « je vais essayer d'en indiquer le mécanisme, en attendant que je l'expose plus en détail dans un tableau général de nosologie, de matière médicale et de thérapeutique, auquel cette méthode servira de base commune. »
Il prône ce que l'on pourrait qualifier de classification syndromique. Ces modules ou syndromes sont des groupes de symptômes constamment associés. Ces modules sont comme les lettres d'un alphabet. Une maladie devient un mot composé de modules. L'association de ces modules participe de la nécessité et de la contingence.

Moreau de la Sarthe écrit à propos de circonstances qui ont présidé à l'élaboration des *Rapports du physique et du moral de l'homme*: «Cette admirable alliance de l'esprit et du corps ne peut avoir échappé dans certains moments de mélancolie et de souffrance, aux personnes qui joignent une grande délicatesse dans la manière de sentir, à l'habitude de la réflexion: tel est le fond sur lequel Cabanis a travaillé, et les parties secrètes du coeur humain qu'il s'est proposé de découvrir en publiant ses observations.» article Moral dans ***Encyclopédie méthodique médicale . (Mes-Nou) -*** Paris 1821

[761] Ménuret de Chambaud dans l'article Observation de l'***Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*** illustre bien ce sujet: «il en a été à peu près des autres remèdes comme du quinquina, dont la vertu fébrifuge s'est manifestée par hasard à quelques indiens attaqués de fièvres intermittentes, qui allèrent boire dans une fontaine où étaient tombées des feuilles ou de l'écorce de l'arbre appelé quinquina; ils furent aussitôt guéris, le bruit s'en répandit, l'observateur recueillit ces faits, les vérifia, et ce remède fut d'abord regardé comme spécifique; d'autres observations en firent apercevoir les inconvénients, et sur cela, on fixa les cas où il était indiqué, ceux où il était contre indiqué, et l'on établit des règles et des précautions pour en prévenir les mauvais effets; c'est ainsi que notre matière médicale s'est enrichie, et que la pharmacologie, produit de l'expérience, est restée si imparfaite.»

> « à chacun nouveau, on croirait d'abord que ce sont de nouveau fait ; mais ce ne sont que d'autres combinaisons ; ce ne sont que d'autres nuances. Dans l'État pathologique, il n'y a jamais qu'un petit nombre de phénomènes principaux : tous les autres résultent de leur mélange et de leurs différents degrés d'intensité. L'ordre dans lequel ils paraissent, leur importance, le rapports divers, suffisent pour donner naissance à toutes les variétés des maladies. » [762]

La cause devient un premier fait inaugural dans l'histoire de la maladie. Plutôt que cause il est plus exact de substituer le rapport régulier d'un fait antécédent et d'une série de faits conséquents.

La maladie étant définie par une succession d'états, ou encore d'associations de syndromes qui selon les cas coexistent un temps ou se succèdent. Ces ensembles en devenir, colligés en tableau, constituent l'histoire de la maladie de de son début à son issue.

Cette classification syndromique est : « l'ouvrage de la nature elle-même : elle n'a rien de l'arbitraire des méthodes factices. ». Elle simplifie l'observation des maladies, leur histoire et leur traitement. Elle aide la mémoire sans égarer le jugement.

5) Réponse à la quatrième objection. L'empirisme le plus absolu règne en thérapeutique.

Dans le sixième chapitre il fait l'examen de la quatrième objection qui compte une page.

Il ne va pas s'étendre la chose semble aller de soi pour lui. Il suffit d'avoir constaté un certain nombre de fois que tel produit induit un effet bénéfique pour le malade pour qu'il accède au rang de remède. Il n'est pas nécessaire d'en savoir plus. Il ajoute et l'on a tiré d'une longue suite d'expériences des règles diététiques fondées sur toutes les bases des certitudes humaines. Il donne les exemples du quinquina, de l'antimoine ou du mercure. Il faut apprendre à utiliser ces produits en fonction des circonstances. Cette connaissance s'acquière par des essais réitérés.

Il constate une nouvelle fois que l'homme n'a qu'à se saisir des rapports entre les faits.

6) Réponse à la cinquième objection. Les causes amenant la guérison resteront indéterminées.

Dans le septième chapitre il fait l'examen de la cinquième objection qui compte six pages.

[762] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p74

Il cherche dans cette réponse à dire ce qui fait d'un médecin un bon thérapeute. Rien de moins facile, mais pas pour autant infaisable. Il part d'un aphorisme d'Hippocrate, référence des référence en cette matière, le fil rouge de ces réponses:

> « la vie est courte ; l'art est long, l'occasion fugitive, l'expérience périlleuse, le jugement difficile. »

Cet aphorisme sera cité par d'autres auteurs dont nous aurons à parler comme par exemple Diamant Corai.
Convaincu de la pertinence de ce propos en matière de thérapeutique Cabanis renchérit en le développant

> « S'il est une fonction qui demande toutes les éminentes qualités de l'esprit, c'est sans doute celle de tirer de justes indications des symptômes d'une maladie, d'observer l'effet des remèdes, d'établir des règles d'après lesquelles on puisse les employés à l'avenir avec sûreté. »

Il y a des règles. Elles ne relèvent pas de l'invention, mais sont à chercher dans la nature. Les règles de l'art existant dans la nature il y a ceux qui les connaissent et ceux qui ne les connaissent pas. Il cite à ce titre à nouveau Hippocrate:

> « si la médecine n'était pas un art comme tous les autres, il n'y aurait, dit-il, ni bon ni mauvais médecins : ils seraient tous également bon, ou plutôt ils seraient tous également mauvais. »

C'est en substance la première partie de la réponse à cette objection cinquième.
Par ailleurs il reconnaît sans difficulté que la médecine ne peut dans ses résultats s'élever au niveau de précision et de la certitude mathématique, que ce soit en matière de diagnostic, de pronostic et de l'effet des remèdes[763]. C'est inhérent à son objet, et à la nature en général. Cela vaut par exemple pour l'agriculture dont il sera question un peu plus loin.

> « La nature ne porte dans rien l'exacte précision : elle semble avoir voulu se conserver partout une certaine latitude afin de laisser aux mouvements qu'elle imprime, cette liberté régulière, qui ne leur permet jamais de sortir de l'ordre, mais qui les rend plus variés, et leur donne plus de grâce »

[763] Cette idée est reprise par Corvisart dans son ***Essai sur les maladies et les lésions organiques du coeur et des gros vaisseaux ,*** les termes sont très proches:» Une précision mathématique, à cet égard, étant évidemment impossible, ce serait une absurdité de jugement, ou le fait d'une insigne mauvaise foi, de refuser à cete science des données approximatives. Or, une attention suivie, par conséquent un coup d'oeil exercé, des sens droits, qui rapportent une impression pure et un jugement sain, doivent fortifier et affermir cette estimation approximative, la seule possible.» Essai sur les maladies et les lésions organiques du coeur et des gros vaisseaux - Jean Nicolas Corvisart -p 9 - Paris 1811.

Cependant ça n'en reste pas moins un savoir. Il parle à son sujet de certitude morale et donne un exemple. Tout en sachant que le vomitif a la fonction de faire vomir ou le purgatif de purger il ne peut assurer qu'il en sera toujours ainsi. Mais cette relative incertitude n'est pas le seul fait de la médecine.

Tous les arts à l'exception de la mathématique participe de cette incertitude. Autrement dit aucune ne relève de cette certitude toute intellectuelle des mathématiques. Il est dit-il à la portée de tout le monde, et même ajoute-t-il, de l'esprit le plus borné, de juger des tables de logarithme. Il ne s'agit ici que d'application mécanique. Ce n'est certes pas à cette aune qu'il faut juger de la recevabilité des autres arts, et de la médecine en particulier. Le jugement médical réclame bien d'autres opérations que celle de l'usage d'une simple formule. Pour les autres arts entre le projet, la représentation du résultat attendu, et la réalisation effective il y a un pas qu'il n'est pas facile de franchir. L'incertitude règne. Il donne des exemples pris dans les arts: la statuaire grecque, les créations du poète, celles du musicien. Il donne aussi l'exemple de l'agriculture. Aussi compétent soit l'agriculteur qui applique les règles qu'il a apprises de l'expérience il n'y a jamais certitude que le fruit de son travail présent ne soit remis en question par des circonstances imprévisibles (sècheresse, gelée, grêle...). Statistiquement cependant ses résultats seront meilleurs si on les réunit au bout de plusieurs années que ceux d'autres moins savants voire négligents.
Le médecin se trouve dans le même cas. « Il connaît la maladie ; il fait naître, ou saisi l'occasion convenable : il donne le remède. Dès ce moment, on doit regarder la curation comme livrée, sous quelque rapport, à la merci de la fortune : c'est-à-dire comme dépendant d'une foule de nouvelles circonstances, dont les effets éventuels se dérobent à tout calcul précis. » (481)
En jugeant aussi mal la médecine les «philosophes» se sont attaqués, sans bien se rendre compte, de même aux autres sciences: « qu'en ébranlant ses bases, ils ébranlaient celle de presque toutes les sciences usuelles». Cabanis tout en les louant pour leurs critiques salutaires pionnières, il s'agit des devanciers, philosophes des lumières, se sont mépris dans leur élan critique tout azimut, en versant la médecine au rang des sciences occultes, et en la combattant en tant que telle.
Il va plus loin en faisant remarquer que les principes qu'il ont établi dans le domaine du moral (relatif à la volonté et à la cognition) présentent bien moins de certitudes dans leurs résultats que ceux que l'on peut établir en médecine. Il dit pourquoi. Alors s'opére un renversement: le moral c'est le physique saisi sous un autre point de vue. Il annexe déjà dans ce texte le moral au physique, et par là la cognition et la morale à la physiologie.

En rapportant la sensibilité à l'organisation physique, en faisant des impressions qui tiennent à la sensibilité les bases des phénomènes du moral[764], ce passage fait figure de prolégomènes à son maître ouvrage les *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Il ne fait qu'attester ici de l'existence de ces rapports, l'explication viendra ensuite. D'ores et déjà le moraliste devrait se laisser guider par le médecin, et qui sait devenir médecin lui-même. Quoi qu'il en soit rien n'empêche de fait le médecin d'être moraliste.

764 *Dans les Rapports du physique et du moral de l'homme* il sera question à propos du fonctionnement du cerveau des métaphores de la digestion et de la sécrétion. Le cerveau sécrète les pensées à partir des impressions qui lui parviennent des autres parties de l'organisme, non exclusivement des sens. Ces impressions qu'il a préalablement digéré. pour reprendre les métaphores de notre auteur.

> «[...] la correspondance intime du corps avec ce qu'on appelle l'être moral, et la dépendance des idées ou des passions, relativement à l'état des organes, à la nature des impressions qu'il reçoivent font que la morale ne peut être solidement établie que sur les connaissances physiologiques et médicales; que pour tracer ses méthodes et ses leçons pratiques, le moraliste devrait s'adresser presque toujours s'adresser d'abord au médecin.»

Promouvoir le bien et chasser le mal revient à ce que le médecin fait quand il s'efforce de soigner ou de prévenir une maladie. Affections de l'âme et affections physiques sont mises sur un même plan.

> «Les causes des mouvements physiques sont plus réguliers et plus constants dans leurs actions que celles des mouvements moraux; Les signes de maladies sont plus évidents moins variables. Plus à la portée des sens observateurs , que les signes des affections de l'âme.»

Il est bien plus aisé de soigner des maux physiques que des maux relatifs aux conduites

> «L'effet des substances qu'on peut appliquer au corps est plus immédiat, plus sûr, plus facile à constater que celui des remèdes de la morale, c'est à dire que l'effet des lois, de l'instruction ou des habitudes. Il sera toujours plus facile de se faire des règles pour imiter, dans des cas analogues, des cures du premier genre, que pour répéter celles du second.»

Le traitement des troubles des conduites dans les domaines de la morale privée ou publique pourrait largement bénéficier de moyens empruntés à la médecine. Les mêmes moyens dont elle dispose pour agir sur le physique.

> «Souvent c'est un régime, ce sont des remèdes appropriés et non des raisonnements , des exhortations ou des menaces qu'il faut mettre en usage pour ramener les hommes dans les routes de la sagesse et de la vertu et si l'on considère les choses plus en grand, sans doute l'éducation publique, pour fortifier les âmes dit fortifier les corps, pour régler les habitudes morales doit régler les habitudes physiques, pour corriger les passions doit commencer par corriger les tempéraments.»

Il est au reste dans ce passage beaucoup plus explicite sur la question que dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*, dont c'est pourtant le sujet principal.

Un dernier point est abordé qui n'est pas sans importance. Il s'agit rien moins que de l'incurabilité. C'est là un sujet très sensible qui peut faire douter de la pertinence de cet art. Il y a, il ne s'en cache pas, des maladies qui dans l'état présent de l'art sont absolument incurables.

Certes les résistances à tout traitement existent dans le cas de certaines maladies mais il s'agit d'exceptions :

> « mais quelques doutes isolés peuvent-ils ébranler un enchaînement de certitudes ? Quelques maladies incurables doivent-elles faire renoncer à traiter celles qui peuvent être guéries ?».

C'est déjà une partie de la réponse, l'autre tient à sa confiance dans les progrès à venir en médecine:

> « le travail infatigable et les temps dévoileront enfin des vérités que la nature nous cache encore ils porteront un jugement définitif sur les points litigieux et nous apprendrons peut-être les moyens de suspendre de changer tous les mouvements irréguliers de l'économie animale, sans aucune exception. » [765]

Efforçons-nous écrit-il de reculer sans relâche les limites d'un art si utile à l'humanité.

> «Songeons qu'un problème est comme résolu, quand une fois on la reconnut pour véritablement insoluble. » [766]

Dans cette perspective d'un progrès indéfini, l'insolubilité est également toujours repoussée indéfiniment.[767]

Parce que ce n'est pas là l'évènement le plus fréquent dans la médecine du présent, mais également sous bénéfice d'inventaire, et promesse de progrès indéfinis, la question de l'incurabilité ne peut plus être une raison parmi d'autres, et non la moindre, d'invalider la médecine.

7) Réponse à la sixième objection.

L'incertitude de cet art se manifeste dans le manque d'unité des théories médicales produites depuis les origines jusqu'ici.
L'argument contre la recevabilité de la médecine repose sur le constat que les médecins ont en quelque sorte fonctionné à toutes les époques en ordre dispersé, chacun y allant de sa théorie et de

[765] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 –p 79
[766] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 –p 79
[767] Ménuret de Chambaud dans l'article Lèpre de l' Encyclopédie de Diderot et d'Alembert discute l'incurabilité absolue: «Il ne faut cependant pas dissimuler que l'effet de tous ces remèdes n'est pas constant, encore moins universel; nous avons déjà remarqué que la lèpre confirmée résistait opiniâtrement à toutes sortes de remèdes, ce qui dépend probablement moins d'une incurabilité absolue, que du défaut d'un véritable spécifique.»

sa pratique. Lorsque Hippocrate dit oui, Galien dit non. Pour le médecin qui rentre dans la carrière c'est chose peu rassurante.

> « Il est peu de médecins du moins parmi ceux qui sont dans l'habitude d'éclairer et de surveiller leur raison et leur conscience, qu'une affligeante incertitude n'ait fait reculer d'effroi, dès l'entrée de la carrière » [768].

Cabanis pour lever cette difficulté va faire certaines recommandations qui concernent les unes la pratique, et les autres, la théorie.

Au sujet des théories, ou encore de ces explications qui cherchent à rendre compte du comment les phénomènes normaux et pathologiques sont produits, il importe assez peu en fait qu'elles différassent pourvu écrit-il que la pratique ne marchât qu'à l'aide des faits. Les seuls guides en pratique sont les faits.

Il préconise un clivage entre théorie et pratique. Chacun est libre de donner les explications qu'il souhaite aux phénomènes dans la mesure où dans sa pratique il en reste aux seuls faits, laissant ses théories de côté. Il propose un parallèle avec la morale. De même que pour les divergences sur le plan théorique en médecine il écrit:

> «... nous devrions regarder ces oppositions de principes, avec la même indifférence que les gens sensés regardent en morale toutes les opinions qui n'influent pas sur la conduite.» [769]

Au reste c'est ce qu'il cherchera à faire en ramenant les valeurs de bien et de mal à des déterminations physiques. Ce sera tout l'objet des *Rapports du physique et du moral de l'homme*.

La faute revient à faire des hypothèses, à chercher à sauver les phénomènes, autrement dit «asservir les faits à son hypothèse».[770] C'est là proprement ce qu'il appelle l'esprit de système que l'expérience invalide le plus souvent. Au reste ces hypothèses s'avèrent très souvent, d'une efficace très sélective pour ne pas dire largement stériles dans les essais d'application. A l'entendre on pourrait les assimiler à des machines célibataires, impropres la plus part du temps à produire la guérison. C'est là un constat d'expérience.

Les seules connaissances valables sur les maladies sont établies non par le biais d'une théorie mais par une méthode. Celle même qu'Hippocrate a appliqué. Il suffit d'observer, la nature nous les fournit sans autre forme de procès. On découvre, on n'invente pas.

---

[768] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 –p 80

[769] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 –p 81

[770] C'est également problématisé par Barthez en 1778 dans *Nouveaux éléments d'une science de l'homme.* «Dans chaque science naturelle, on ne doit point se proposer de deviner la Nature par des hypothèses, où l'on emploie des principes étrangers aux faits qui sont l'objet de cette science; d'autant qu'on néglige, ou qu'on altère trop souvent les faits, selon qu'ils se refusent, ou qu'ils peuvent être pliés à ces hypothèses.» p14

> «... C'est à dire, parce que la méthode de philosopher, que l'esprit de système y porta tant de fois, diffère essentiellement de celle qui mène à des conclusions certaines, ou de la bonne méthode, dont nous n'aurions aucune idée, si elle n'était pas dans la nature.» [771]

Loin d'être pris sur le fait d'avoir produit des hypothèses il a tout le contraire dans l'exemple qui suit fait montre de positivisme. C'est dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme* un point central de son exposé. Certains contemporains, mais également nombre d'auteurs quasiment tout le long du XIX° siècle l'ont taxé à ce sujet de matérialisme. C'était apparemment mal le lire.
Il n'a pas si on le comprend bien cherché à affirmer une quelconque identité entre fonctionnement de l'estomac, du foie et celui du cerveau. Quand il a écrit que le cerveau sécrétait la pensée comme le foie la bile, ou encore digérait les impressions comme l'estomac, il a affirmé être en cela resté au plus près des faits et des strictes déductions que l'on en tire, rien de plus. Il ne connaissait rien du fonctionnement du cerveau pas plus qu'il ne connaissait le fonctionnement de l'estomac ou du foie. Peu lui importait de connaître ces mécanismes. D'ores et déjà il l'affirmera dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme* à propos du cerveau, une connaissance intime de ses mécanismes ne révolutionnera en rien la pratique du soin, et même tout le contraire car elle peut s'en passer.

La véritable théorie c'est le constat simple des faits, à partir d'observations, d'expériences, qui sont autant de moyens d'interroger la nature ; il écrit que la véritable théorie n'en est pas vraiment une, puisqu'elle ne dit rien de plus que ce qui est observé. Il ne s'agit pas de répondre à nos questionnements en imaginant les réponses. Il faut garder le cap du factuel pour aller au vrai. Il cite à nouveau Hippocrate:

> «Tous les arts sont dans la nature: si nous l'interrogeons convenablement, elle nous révèlera toutes les vérités qui tiennent à chacun d'eux, elle nous garantira des erreurs que l'ignorance ne manque jamais d'y introduire. L'art doit alors s'épurer: mais l'art existait malgré ces défauts.» [772]

Il ne rejette cependant pas certaines théories qui ont une part de vrai dans l'explication qu'elle donne d'une catégorie de faits. Ce qu'il reproche à leurs auteurs c'est de leur avoir donné trop d'extension. Autrement dit d'avoir cherché à tout expliquer à leur aunes. Il désigne à ce titre, entre autres, les iatromécaniciens, et les iatrochimistes[773].

---

[771] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 –p 81

[772] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 –p 81 note 1

[773] Ménuret de Chambaud dans l'article ***Inflammation*** de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert s'en prend pareillement à la thèse qui réduit le corps humain à «un alambic... En un mot on pensa que les effervescences, fermentations, et autres phénomènes chimiques qu'on observe dans nos laboratoires, devaient aussi se remarquer dans le corps humain, tout autant qu'à la thèse qui l'identifie à une machine «statico-hydraulique» «et on ne balança pas un moment à en expliquer toutes les fonctions par les voies aveugles et démontrées géométriquement de la mécanique organique.»

> «Le tort de leurs auteurs a été de donner à ces expériences une signification trop étendue; de faire un système complet de ce qui pouvait à peine fournir quelques vues de détail.» [774]

Ecartant toute réduction du vivant, au chimique, au physique, au mécanique, il n'en convient pas moins qu'il y a une chimie et une physique du vivant.

Au-delà des divergences de vues des auteurs de ces théories et de leurs émules, une unité, tout au moins pour les plus raisonnables d'entre eux, se retrouve souvent par devers eux dans leur pratique au lit du malade. C'est là la seule la méthode valable, inaugurée par Hippocrate, et à laquelle les praticiens qui sont venus ensuite n'ont pas cessé de recourir.[775]

> «c'est que malgré le ton décisif dont on affirme le contraire, la pratique de tous les siècles est au fond la même.»

A l'appui de cela il cite partant de l'Antiquité gréco-romaine et remontant jusqu'à son présent nombre d'auteurs qui ont partagé cette méthode dans le cadre de leur pratique. Il fait cas tout particulièrement des travaux effectués au cours du XVIII° siècle.

> «Et dans ce siècle même, où des travaux sans nombre ont enrichi l'art de quelques découvertes réelles, les médecins dignes d'être comparés à nos premiers maîtres, n'ont obtenu cet honneur, n'ont appris à les surpasser quelquefois qu'en les imitant presque toujours.»

Au reproche de dispersion du monde médical, témoignage à charge, il oppose l'existence d'une unité entre médecins d'hier et d'aujourd'hui. Tous ralliés par leur pratique au lit du malade. C'est

---

[774] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 –p 82

[775] Hippocrate est en particulier la grande figure de la médecine, en particulier au XVIII° siècle. Menuret de Chambaud dans ***Essais sur les moyens de former de bons médecins*** témoigne: il a été le plus fidèle interprète, le peintre le plus exact de la nature; plus de vingt siècles écoulés n'ont fait qu'assurer et augmenter sa gloire, malgré les déclamations inconsidérées des théoriciens fougueux ou de froids routiniers, qui ont tâché de déprécier l'heureux accord qu'il a toujours présenté et vivement recommandé de l'expérience et de la réflexion, du génie et de la prudence.» (p 13). L'article Hippocratisme de l' ***Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*** est tout aussi laudatif à propos de ce médecin philosophe : «c'est la philosophie d'Hippocrate appliquée à la science des médecins, qui en fait le principal objet: c'est la doctrine hippocratique considérée par rapport aux moyens d'éloigner le terme de la vie humaine autant qu'elle est susceptible; de prévenir, de corriger les effets des accidents qui tendent à en abréger le cours; de conserver, de rétablir la disposition naturelle de tout animal à ne cesser de vivre que par une cause qui ne soit point prématurée, c'est à dire sans maladie.». P.J Barthez est l'auteur d'un ***Discours sur le génie d'Hippocrate***. Bordeu : «Hippocrate, qui est le modèle, et pour ainsi le souverain législateur des médecins.» dans ***Recherches sur l'histoire de la médecine***. P 723, enfin sans que cette courte liste ne résume les médecins qui se réfèrent à l'hippocratisme, mais apparemment pas tous comme l'écrit Menuret, et justement les praticiens les moins recommandables, nous citerons Vicq d'Azyr qui voit en Hippocrate l'initiateur d'une physiologie de l'homme malade, piste abandonnée longtemps et reprise récemment par les Stahl et les Bordeu: «Ce n'est que dans ces derniers temps qu'on est revenu à cette méthode, Stahl et Bordeu sont rentrés dans cette route qui avait été tracée par Hippocrate.»p 61 ***Nouveau plan de constitution pour la médecine en France.***

selon lui à bien le considérer, un état de fait qui remonte à Hippocrate celui-là même qui a inauguré cette méthode clinique.

Mais parallèlement un autre problème se pose, qui participe également aux divergences de vue entre les médecins, c'est celui de la terminologie. Les médecins parlent-ils la même langue où le monde médical est-il à l'identique de la tour de Babel?
Il donne des exemples de la confusion que peut amener la terminologie, chacun ne mettant pas nécessairement le même sens derrière un même mot.

Il faut pour lever ces imprécisions privilégier la description. Il donne l'exemple de la pleurésie qui est également rapporté par l'auteur de l'article «Pathologie» de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert.
De la maladie on ne peut connaitre que ce qui apparaît à nos sens autrement dit son expression clinique. Elle est représentable sous forme d'un tableau. Le tableau est une stricte conjonction de signes. Il ne faut pas voir dans le nom donné à la maladie, autre chose que cette stricte conjonction de traits. Il donne à cet effet l'exemple de la pleurésie: un «homme qui tousse, crache du sang, respire avec peine, ressent une douleur au côté, a le pouls plus vite et plus dur, la peau plus chaude que dans l'état naturel». Si l'on parle de pleurésie, «du moins de la vraie pleurésie essentielle des écoles», c'est cette conjonction de traits qui la définit, rien de moins et rien de plus. Ce que l'on peut dire de la maladie se résume tout entier dans son tableau et rien d'autres; inutile de chercher quelque chose comme une «essence», une «nature en elle-même».
L'enseignement au lit du malade paraît alors le moyen le plus sûr de mettre de l'unité dans la pratique des médecins.[776]

D'autres facteurs de divergence sont facilement explicables, et peuvent être levés.
Les désaccords au lit du malade sur les moyens de curation à employer peuvent être explicables par les vicariances propres à la nature . Chacun à partir de son expérience peut selon le cas, parce qu'il le maîtrise mieux, privilégier l'un ou l'autre de ces moyens. Tous ont finalement raison. Cabanis se veut oecuménique. La nature l'y autorise.

> «Mais la proposition générale que j'avance n'en est pas moins certaines: il est encore certain, par conséquent, que les médecins peuvent, sans cesser d'imiter la nature, suivre des indications assez variées, et se tracer différents plans de curation.»

D'un moment de l'histoire l'autre, des variantes des maladies peuvent apparaître ou tout aussi bien disparaître. Ce que Cabanis explique très bien par le jeu des circonstances:

[776] Cette partie est à rapprocher d'un passage de l'article Pathologie de l' Encyclopédie de Diderot et d'Alembert :»Les définitions symptomatiques qu'on appelle aussi pratiques, parce qu'elles servent seules au praticien; nous allons voir à l'instant tous ces théoristes animés d'intérêts différents, et parlant divers idiomes, se réunir au lit du malade. Lorsqu'il sera question de déterminer les symptômes essentiels de la pleurésie, ils vous diront tous que cette maladie est formée par l'ensemble des symptômes suivants: une fièvre aiguë, difficulté de respirer, toux et point de côté: à ce portrait personne ne méconnaîtra la pleurésie, parce qu'il est formé sur des traits que tout le monde peut apercevoir, et qu'on observe en effet dans toutes les pleurésies.

> «car le cours des siècles amènent des changements notables dans les maladies; et les climats leur impriment certains caractères propres à chacun d'eux. [777]» (493)

On pourrait ici très bien imputer à l'homme ce qui revient en propre à la nature.

Le devoir du médecin est par contre de suivre au plus juste les lois de la nature dans leurs différentes manifestations (les maladies ont aussi leur lois). Il ne doit rien y ajouter de son cru. Toutes opinions, arguments d'autorité, et autres inventions doivent être bannis.
Partant des mêmes faits chacun arrivera aux mêmes conclusions. Point besoin de se concerter. «nos résultats n'ont pas besoin d'être d'accord avec ceux que d'autres ont tirés, pour avoir tous les caractères de la certitude et de l'évidence.»

Enfin tenter de ramener les phénomènes de la nature à un jeu de formule mathématique est un leurre. Il constate en effet que la nature ne se prête pas aux absolues prévisions

> «elle semble avoir voulu se conserver partout une certaine latitude, afin de laisser aux mouvements qu'elle imprime, cette liberté régulière, qui ne leur permet jamais de sortir de l'ordre, mais qui les rend plus variés, et leur donne plus de grâce» [778]

Les adeptes des sciences exactes ne songent pas «que chaque science a son genre de preuves.». Si toutes activités devaient pour être conduite répondre au critérium des sciences exactes on resterait «éternellement dans le doute et l'inaction, relativement aux choses les plus communes de la vie.».

Il faut en médecine faire avec ses approximations, et autres relatives incertitudes. A l'aune des critères mathématiques, la médecine ne serait pas recevable en tant que domaine de savoir. Cette approche est erronée et la critique tombe d'elle-même.

> «La certitude rigoureuse, en prenant ce mot dans son acception la plus absolue, appartient exclusivement aux objets de pure spéculation: dans la pratique, il faut se contenter d'approximations plus ou moins exactes, que par cette raison on pourrait appeler certitudes pratiques.» [779]

[777] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 –p 84
[778] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 –p 91
[779] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 –p 91

> «Il faut s'en contenter, les seules auxquelles la nature nous permette d'accéder, et parce qu'ils suffisent à l'espèce humaine pour assurer sa conservation et son bien être.» [780]

Ce qu'il dira également à un autre moment sous une forme qui fleure bon le finalisme, mais qui malgré les expressions comme la «nature a voulu», n'en relève pas. Il est très clair sur ce point de finalisme point. Il l'exprimera dans ces différents textes, à commencer par celui-ci, mais aussi, entre autres, dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*.

> « La nature a donc voulu que la source de connaissances fût la même que celle de la vie. Il faut recevoir des impressions pour vivre ; il faut recevoir des impressions pour connaître : et comme la nécessité d'étudier les objets est toujours en raison directe de leur action sur nous, il s'en suit que les moyens d'instruction sont toujours proportionnés aux besoins. Ce principe, incontestable en général, est peut-être encore plus frappant de vérité dans son application aux objets qui sont du ressort de la médecine, particulièrement à celui qui nous occupe maintenant. » [781]

Dans la réponse à cette sixième objection, il n'a eu de cesse, malgré certaines apparences contraires, de montrer que le monde médical tendait depuis toujours vers une unité. Une unité qui était promise tout au moins aux générations à venir, moyennant pour ce faire des réformes institutionnelles qui ne devaient pas souffrir de délais. Cet écrit s'adresse tout particulièrement aux pouvoirs publics et au législateur qui ont comme devoir d'assurer le bien public. Les médecins ont aussi des devoirs. Ils sont engagés à observer une déontologie qui prend ses sources dans le serment d'Hippocrate.

8) Réponse à la septième objection:

La maîtrise d'un tel savoir s'il est valide ne peut être que le fait d'une élite très minoritaire.

Reconnaître le bien-fondé de ce qui est affirmé dans les six réponses précédentes est le réquisit qui donne sens à cette ultime réponse à la septième objection. C'est l'avertissement préalable que donne Cabanis

Il convient des limites de la médecine de son époque dans les différentes sphères de la recherche, de l'enseignement et de la pratique. Il n'en affirme pas moins que c'est à ce jour la meilleure des réponses que l'on puisse donner aux problèmes de santé. Pertinente elle l'est depuis Hippocrate,

[780] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 –p 91
[781] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 –p 68

auteur d'une méthode clinique particulièrement féconde fondée sur l'observation, l'expérience et le raisonnement. En l'employant il a inauguré la médecine moderne. Les médecins qui l'ont employée après lui ont participé au progrès général de la médecine. Cabanis ne fait cependant aucunes difficultés pour admettre qu'il reste beaucoup à faire.

Quoiqu'il en soit, aussi imparfaite soit-elle, ce qu'elle peut apporter au malade est de beaucoup préférable aux soi-disant soins que délivrent les fameux charlatans.
Le besoin de soin est coextensif à l'existence elle-même. L'homme malade harcelé trop souvent par son mal, ses douleurs, va au plus offrant. Rendu crédule par la maladie il n'est plus trop à même de juger. Il y a dans le passage suivant là aussi un avant goût de la thèse que Cabanis développera dans les rapports du physique et du moral.

> «Dans les moments où les organes ne sont plus en équilibres, croît-on que le jugement conserve le sien? La tête s'affaiblit avec les fonctions vitales, et par les mêmes causes: elle s'égare souvent d'une manière complète, bien longtemps avant, et même sans qu'elles paraissent sensiblement altérées.» [782]

A côté de ces praticiens auto proclamés, ces charlatans patentés, vilipendés par Cabanis et d'autres, ignorants, arrogants, cupides etc., assimilables à de véritables dangers publics, il y a un autre danger pour le malade. Cette fois-ci il est présenté par l'entourage plus ou moins direct. Cet entourage, ignorant, souvent médiocrement éclairé par la lecture généralement mal comprise de quelques dictionnaires portatifs de médecine, lesquels étaient en vogue dans la seconde moitié du XVIII° siècle, peut par ses interventions mal entendues compliquer infiniment les choses, les envenimer, voire devenir réellement mortifère.
La première des thérapeutiques et parfois la seule vraiment efficace sera la présence du médecin. Le médecin sera seul à même de mettre bon ordre, unité et cohérence dans les soins.

> « Une maladie légère peut rendre l'homme le plus sage entièrement incapable de raisonner: le délire le met au-dessous d'un enfant. Dans le premier cas ceux qui l'entourent le font vouloir; dans le second, ils veulent à sa place. Plus les circonstances deviennent alarmantes, et plus les avis deviennent tumultueux, précipités, incertains: plus les secours exigent de prudence, et plus on les multiplie sans ordre et sans objet précis. Pour sauver le patient de tant de déterminations aveugles, vacillantes, contradictoires, il faut une autorité qui captive sa confiance, qui puisse imposer à tout ce qui l'approche, confondre l'ignorance par l'ascendant des lumières, donner au traitement un esprit méthodique et de l'unité: il faut quelqu'un qui ordonne, afin que tout le monde ne veuille ordonner à la fois. Voilà le véritable rôle du médecin...» [783]

[782] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 –p 95
[783] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 –p 95

Lucide sur les moyens effectifs actuels en médecine il ne prétend pas que le médecin guérira à coup sûr ses malades, certes pas! mais à défaut de leur faire du bien il ne leur fera pas de mal, et par son intervention évitera qu'il n'arrive à son malade véritablement du mal.

> «de sorte que, s'il fait peu de bien, il prévient beaucoup de mal; et que même fit-il quelque mal de son chef, il en empêcherait encore davantage: amis ou ennemis de la médecine, c'est sans doute ce que personne n'osera nier.» [784]

Mais tout en ne niant pas les limites présentes de cet art, il demande qu'on en reconnaisse les mérites, l'utilité, malgré un bilan somme toute encore bien modeste. Il n'en reste pas moins que c'est un domaine de connaissance en devenir. Il rappelle les progrès réels enregistrés depuis Hippocrate.
Partant de ce constat, très confiant en l'avenir, il assure son lecteur que les connaissances médicales sont promises à un progrès «infini».
L'homme ne fait au fur et à mesure que se saisir de ce qui existe dans la nature. Il n'invente rien, il découvre. Il développe pour ce faire des moyens d'investigations toujours plus perfectionnés, afin de découvrir de nouveaux territoires jusque-là ignorés. La physiologie est de ceux-ci. Une physiologie établis sur des faits et des propositions qui en dérivent, non sur des théories qui éloignent de la réalité des choses.

> «... le temps et l'observation l'ont agrandie et cultivée; ils ont déjà porté la lumière dans une foule d'objets qui n'en paraissaient pas susceptibles; ils ont soumis à l'analyse ce qui semblait s'y refuser. Quelles bornes oserait-on prescrire à des découvertes dont les sujets sont placés sous nos yeux, dont le but nous touche immédiatement, et pour lesquelles il suffit de nos sens bien dirigés?» [785]

L'homme pour découvrir ne peut compter que sur ses sensations. De fait les progrès dans l'observation, conditionnés par nos sens, ne vont-ils pas un jour connaître des limites, et il ne peut nécessairement plus être question de progrès indéfini? Sa réponse reste ouverte: «qui sait jusqu'à quel point les sensations peuvent être perfectionnées elles-mêmes.». Il ne peut certes trancher, rigoureusement parlant, mais les objecteurs ne sont pas plus avancés, et l'affirmer c'est en dire plus qu'ils n'en savent.

Les progrès, ne se limitent pas au développement supposé des sens, ils peuvent également venir d'un meilleur ordonnancement des connaissances. Les classifications analytiques en sont un bon exemple. Elles devraient faciliter grandement la pratique de tous les médecins.
Sur ce sujet il donne un aperçu des retombées très positives dans la pratique de l'emploi de tels outils.

---

[784] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p 96
[785] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p 96

> «Et si l'on parvient à perfectionner les méthodes qui soulagent la mémoire; si à mesure que nos connaissances se multiplient, nous savons les rattacher à des résultats qui les renferment toutes véritablement; elles seront aussi étendues que sûres, d'une application aussi aisée que précise; nous pourrons toujours les avoir à nos ordres, et nous en servir sans effort à tout instant.» [786]

9) Conclusion de Cabanis

La médecine issue de la tradition hippocratique est une science et une pratique valable qui répond à d'autres critères de validité que les mathématiques et la physique. Hormis certains domaines comme à la rigueur la théorie de la vision, celle de l'audition, ou encore l'évaluation de la force musculaire, les probabilités ne peuvent lui être appliquées. Dans sa conclusion il insiste également sur l'idée que cette discipline est promise à un progrès indéfini, et sur la nécessité pour les médecins de se conformer à une stricte observance déontologique dans la relation avec leurs patients. Enfin médecine et médecins ainsi légitimés, la différence entre docteurs et irréguliers ne sera plus problématique.

Le calcul des probabilités et la médecine.

Suite à une observation Condorcet, un «ami très éclairé», sur le calcul des probabilités, Cabanis certes tout en n'admettant pas «la précision mathématique dans l'évaluation des certitudes relatives aux objets de la vie», n'en reconnaît pas moins leur intérêt effectif dans la «méthode générale de raisonnement». Il fait cas des travaux qui portent en particulier sur le calcul appliqué à l'opinion, en l'occurrence ceux de Condorcet. La mathématique sociale qui a ses yeux est promise à un bel avenir. Il reprend la formule de Condorcet «l'éclairage mutuel» des deux méthodes celle du calcul et de la saine métaphysique, référence possible à l' «*Essai sur l'application de l'analyse à la probabilités des décisions*». Il concède cependant que le calcul des probabilités pourrait très utilement s'appliquer en physiologie dans trois domaines bien circonscrits:

> «Il faut convenir de plus que certaines parties de la physique animale, telles que l'appréciation des forces musculaires, la théorie de la vision, peut-être même celle de l'audition ne paraissent guère pouvoir être traitées complètement, sans le secours des mathématiques.» [787]

[786] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p 96
[787] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p 102-103 - PS

Hors ces domaines, l'application du calcul des probabilités en médecine s'est révélée jusqu'à maintenant un échec[788].

> «et ce qu'il y a de bien sûr encore, c'est que les différentes applications qui en ont été faites jusqu'à présent à l'art de guérir, loin de hâter ses progrès, l'ont infecté des théories les plus fausses et des plans de traitement les plus dangereux.» [789]

Avance sur bénéfice.

Cabanis dans sa défense de la médecine nous dit pourquoi elle est promise à un progrès indéfini. Les limites dans le pouvoir de guérir les gens, encore vraies dans le présent de cette pratique, n'auront qu'un temps. Il faut croire en ses progrès futurs, progrès au reste indéfinis, placé dans un rapport asymptotique avec l'ordre de la nature.

> «On perfectionnera l'art de les étudier [les faits d'observation], de les lier entre eux par leurs analogies et leurs différences, d'en tirer des règles générales, qui ne seront que leur énoncé même, mais plus précis.» [790]

C'est une raison de la promouvoir aujourd'hui, d'investir dans son développement à travers la recherche, l'enseignement, la pratique. Au vue d'un passé dont elle n'a pas à rougir, si on se place presque exclusivement dans la tradition hippocratique, et des progrès récents qui vont s'accélérant, on ne peut qu'augurer d'un avenir radieux.

Est-ce à propos de ces raisons d'espérer une médecine, inaugurée par Hippocrate, dégagée des théories, dont l'efficience ira toujours plus vers l'absoluité dont Broussais se fait aimablement dénigreur?

> « Malgré ces précieuses qualités, Cabanis est vague ; il vous promet beaucoup et ne vous satisfait pas dans la même proportion. Il vous fait entrevoir le vaste horizon de la science ; mais c'est à travers un nuage qu'il ne peut pas dissiper. Il vous

[788] A l'article Saignée de l' Encyclopédie de Diderot et d'Alembert on y rapporte l'échec en la matière de Bellini: «qui voulant à l'exemple de Scaliger, appliquer les mathématiques à la médecine, tomba par des erreurs de calcul, ou de fausses suppositions dans les paradoxes les plus étranges. Il mit au jour, en 1683 son *Traité de la saignée*, qui contient onze propositions, avec les réponses et les preuves. Nous ferions tort à l'histoire de la saignée, si nous passions sous silence ces maximes qui ont entraîné le suffrage d'un grand nombre de savants médecins, et donné lieu aux disputes les plus vives.»

[789] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p 103

[790] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p 97

> découvre en quelque sorte la perspective d'un jardin délicieux ; mais il n'a pas les moyens de vous y faire pénétrer. »[791]

Quoi qu'il en soit ces promesses ne sont pas le seul fait de Cabanis. D'autres au XIX° siècle ont pareillement spéculé. Il est vrai qu'au cours de ce siècle les connaissances en clinique ont progressé sensiblement, mais à l'opposé bien peu en thérapeutique, hormis peut-être un peu plus en chirurgie. Il faudra attendre la fin du siècle avec les retombées des travaux des Pasteur et des Claude Bernard pour que la médecine commence véritablement à gagner en efficace dans les soins donnés aux patients.

Le sacerdoce médical et la politique.

Il sera question ici à propos des conduites des médecins et du public, de morale, du juste et de l'injuste, de vertu et de politique.

Il n'est pas juste de s'en prendre aux médecins et à la médecine. Ceux qui le font, le font en toute ignorance. Face à leurs attaques aussi futiles que peu argumentées le médecin ne peut «répondre [que] par un sourire de pitié.»

Dans son élan de culpabilisation des injustes contempteurs de la médecine, il sermonne:

> «faire sentir à ceux qui les énoncent, combien l'on avilit sa raison en jugeant de ce que l'on ignore; combien l'on insulte à toute justice, en voulant avilir ceux qu'on n'est pas en état de juger.» (520)

Les médecins sont les seuls à pouvoir se juger. Les jugements qu'ils viennent des pouvoirs publics ou a du public lui-même sont nuls et non avenus A défaut d'un Conseil de l'Ordre et du jugement de ses pairs, le médecin doit affronter sa propre conscience:

> «il faut que leur propre conscience les surveille sans cesse; qu'ils se créent une existence intérieure indépendante du blâme injuste et des vains applaudissements.»[792]

Quand ce sont les médecins eux-mêmes qui s'en prennent à leur art, eux qui disposent à la différence des profanes des «lumières nécessaires» pour bien juger, il n'y a alors dans leur attitude qu'indignité et démagogie. A leur sujet, qui sont affaires de personne, il faut éviter l'amalgame, et

---

[791] [791] Broussais *: Examen des doctrines médicales et des systèmes de nosologie* – Chez Mr Delaunay Libraire – Paris 1829- p 426

[792] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p 101

ne pas prendre leur cas isolé comme généralité. Au reste il leur recommande là aussi de s'en remettre à leur conscience pour mieux juger de ce qu'il serait préférable qu'ils fissent.

> «Quant à ce qui les regarde personnellement, comme en se livrant à leurs injustices mutuelles ils sont toujours passionnés ou de mauvaise foi, par quels motifs pourrait-on les faire rentrer dans les bornes de la raison et de l'équité? C'est à leur conscience, c'est au sentiment plus juste de leur propre dignité qu'il faut en appeler auprès d'eux.» [793]

Ce dénigrement des médecins paraîtra d'autant plus injuste après la description qu'il fait du médecin en saint laïc. Ce n'est pas là vue de l'esprit car il dit s'être inspiré de modèles pris sur le vif, à commencer par son regretté maître Dubreuil. Il présente un homme dans la stricte observance des commandements contenus dans le serment d'Hippocrate, quoique adaptés au temps, mais tout aussi exigeants moralement.
Ces médecins qui sont présentés comme disposant de «vastes connaissances», «d'humanité», «d'une morale réfléchie qui cultive la vertu comme un art, qui fait remplir les devoirs comme on satisfait les besoins», sont à vrai dire encore assez rares.

Cependant le public par trop dénigreur est pour une part responsable de cette relative rareté. Certes les médecins hors pairs, les Dubreuil, n'ont pas besoins de l'approbation des autres humains pour faire ce qu'ils ont à faire, mais il en est d'autres plus nombreux «les âmes indécises» qu'il faudrait encourager afin qu'ils puissent toujours mieux approcher de cet idéal. En s'engageant dans une carrière particulièrement difficile en vue du bien public n'est-il pas juste de leur faire meilleur accueil. Si cela se faisait il y aurait à ne point douter un retour sur investissement car cela a été déjà dit «quels importants services peuvent en recevoir les individus, les familles, la société.»

Pour être crédible le médecin doit être irréprochable, surtout quand on s'autorise à condamner ceux qui usurpent la fonction de soignant: les charlatans. Non seulement parce qu'ils sont ignorants en matière médicale, mais également pour leur moralité douteuse.
Pour juger de cela et gagner sur ses préventions à l'encontre des médecins il invite le public à les juger en connaissance de cause:

> «Si l'on se contentait de conclure de la manière générale de raisonner de chaque praticien et de sa conduite dans les affaires de la vie, quelle tournure d'esprit et quel degré de moralité l'on peut attendre dans l'exercice de son art; si l'on ajoutait à ces premières données celles de ses succès et de ses malheurs; la confiance serait moins aveugle, les censures moins injustes. puisqu'on veut absolument juger les médecins, on ne devrait du moins pas sortir de là.» [794] (p520)

[793] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p 99
[794] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p 98-99

Pour exercer un ascendant qui paraît d'importance dans la relation qu'il entretient avec son malade, l'impeccabilité des mœurs s'impose.

> «Comme dans les objets de ses travaux il ne s'agit de rien moins que de la vie des hommes, son devoir de dire toutes les vérités utiles, de n'en altérer aucune, de donner à son esprit toute la perfection dont il est susceptible, devient si sacré que la plus légère violation, le plus léger oubli, la moindre négligence sur chacun de ces points, a toujours quelque chose de véritablement criminel» [795]

Cet ascendant n'est en rien un assujettissement. Cette forme d'autorité est bénéfique, elle est déjà une sorte de remède. Ce n'est en rien celui que peut prendre le «charlatan» sur un humain rendu crédule par la maladie. Homme de peu de foi, ordinairement dénué de scrupules et qui n'a en tête que ses intérêts pécuniaires.

Mais si ascendant il y a cela tient également à la compréhension que les médecins ont de l'âme humaine. Ceux d'entre eux qui réussissent le mieux savent utiliser ces moyens moraux. Ils touchent en quelque sorte à leur gré l'âme humaine, et peuvent «ranimer l'espérance, porter le calme dans les imaginations troublées». Mais tous les praticiens ne sont pas tous aussi perspicaces sur le plan du moral. Les connaissances acquises à partir des travaux sur les rapports du physique et du moral, il insiste déjà ici sur leur importance, mettront tous les praticiens sur le même plan de compétence dans cette matière du moral. Ces travaux objectiveront les relations entre hygiène, diététique et morale privée aussi bien que publique.
Le médecin, ses compétences ainsi sensiblement élargies, sera donc appelé à toucher la population en général, pas les malades seulement, et par là-même à devenir une «véritable puissance publique» en «combattant les préjugés nuisibles», en «répandant des vérités utiles».

> «Sous certains rapports, la profession de médecin est une espèce de sacerdoce: sous d'autres, c'est une véritable magistrature.» [796]
>
> «On peut considérer les devoirs du médecin par rapport à la science, par rapport à ses malades, par rapport à la société toute entière»[797].
>
> «Mais nous venons de le dire, il est des occasions plus usuelles où le médecin remplissant en quelque sorte le rôle d'un magistrat, peut faire tourner au profit des lois, de la morale, de la raison, l'empire que lui donnent la confiance de ses malades et l'intimité de ses rapports avec les familles.» [798].
>
> «Le plus grand bien qu'on puisse faire aux hommes est incontestablement de répandre parmi eux des idées saines, de leur inspirer des sentiments généreux. Cet

[795] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p 99 note 2
[796] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p 99 note 2
[797] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p 99 note 2
[798] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p 99 note 2

> apostolat du bon sens et de la vertu est un devoir sacré pour tout être qui sent et qui pense: mais c'est un devoir bien plus pressant encore pour toutes les personnes dont les opinions peuvent facilement devenir des autorités.» [799].

A priori ce sont là des idées qui ne peuvent que séduire le politique. Cabanis à travers ce texte en appelle au législateur afin que des réformes ad hoc touchant l'enseignement, la recherche et la pratique soient engagées. Il sera plus explicite encore dans des textes contemporains *Quelques vues et quelques principes sur les secours publics* et *Observations sur les hôpitaux*. Il restera dans l'implicite quand il suggérera des réformes qui elles concerneront l'organisation de la société elle-même à travers ses travaux colligés dans *Rapports du physique et du moral de l'homme*.

Ces dernières connaissances surtout donneront aux médecins les moyens de guider chacun dans son accession au bonheur. Des médecins qui seront en quelque sorte la cheville ouvrière d'un plan qui visera à la mise en place d'une organisation sociale adéquate aux lois de la nature humaine. Ainsi chacun occupant sa juste place dans la société, celle que lui désigne ces lois, pourra accéder au bonheur, en quelque sorte au salut terrestre. Le médecin dans cette mission sera certes le médecin du corps, mais plus encore le médecin du moral. Le moral a ici une forte connotation normative, morale. On pourrait de la sorte assimiler cette mission à une croisade, le médecin accédant par là-même à une sorte de prêtrise laïque. Cabanis ne parle-t-il pas à leur sujet de sacerdoce et d'apostolat[800].

> «Que les médecins poursuivent; qu'ils continuent de remplir cette tâche respectable; qu'ils deviennent les surveillants de la morale, comme ils le sont de la santé publique; enfin, que les gouvernements libres et amis des hommes trouvent en eux de zélés apôtres de la vérité et de la morale, dont la voix, répandant chaque jour dans le sein des familles les lumières avec les consolations, fasse germer de toutes parts les semence de la raison, des véritables vertus, et par conséquent du bonheur.» [801]

L'idée d'une interaction de la Médecine et de la politique est déjà très présente dans ce tout premier texte. L'une et l'autre allant ainsi de conserve pourraient contribuer à l'érection d'une organisation sociale où un nombre toujours plus grand de citoyens puisse accéder au bonheur. Le médecin, informerait, proposerait, le législateur ainsi éclairé déciderait des réformes ad-hoc en matière de santé publique. Réformes qui devraient porter, entre autres, sur les lieux et les modes d'enseignement, sur les conditions d'accession à la pratique et corrélativement les sanctions pour exercice illégal de la médecine, sur les secours publics, ou encore sur la réorganisation des structures de soins hospitalières et ambulatoires.

---

[799] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p 99 note 2

[800] On peut retrouver des précédents dans la conception d'une relation vertueuse entre la médecine et la politique à commencer par ce qu'en dit Platon dans le livre III (408-409) de la République et que Léon Robin résume ainsi «une formation morale élevée est donc indispensable, même à l'exercice de la médecine; ce qui n'est possible que dans un état juste, celui que veut Platon.»

[801] Cabanis – *Discours de clôture pour le cours sur Hippocrate* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 – p 333.

Le médecin Cabanis qui propose ici des réformes en proposera également dans deux textes presque contemporains *Du Degré de certitude de la médecine*: *Observations sur les hôpitaux*, et Quelques vues et quelques principes sur les secours publics**.** Dans la même période il aura au moins un rôle de conseiller près de Mirabeau dans le Travail sur l'éducation quand il est question des modalités de l'enseignement de la médecine. A la demande de Garat développant des idées qui se trouve déjà dans *Du degré de certitude de la médecine* il élaborera *Coup-d'oeil sur les Révolutions et sur la réforme de la médecine***.** Travail qui restera inachevé et qu'il fera publier tel quel à la toute fin du siècle. Le médecin Cabanis deviendra lui-même législateur pour défendre les réformes qu'il jugeait utiles de voir appliquer en matière de police médicale et d'enseignement de la médecine.

Les Faire-valoir de la «médecine officielle».

Pour le présent faute de soulager tous les maux, loin s'en faut, elle représente un bien relativement aux offres de soins dispensés par des hommes présentés comme ignorants, dangereux de par même leur aveuglement, à l'occasion cupides, ou plus fréquentes encore, plus dangereuses, si cette comparaison à un sens, celles du tout venant, ceux qui plus ou moins proches des malades s'improvisent soignants.
«Meiges», guérisseurs, particuliers inconscients, tous figurent excellemment, dans cette présentation dramatisée, comme autant de faire-valoir. La médecine même limitée, avec son déjà riche patrimoine, avec dans sa pratique une unité et une cohérence implicites, en deçà d'une diversité proverbiale d'approches théoriques, reste, sans commune mesure, la meilleure des réponses possibles au besoin des humains malades d'être secourus. Ils ont quoi qu'on en dise un savoir dérivant des seuls faits. Ce positivisme est en soi décisif pour dénoncer l'inanité des idées et des procédés fautifs de la charlatanerie.

> « De tout temps ces erreurs funestes qui n'abrutissent point les esprits sans corrompre les âmes, ont trouvé dans la sagacité et dans leur énergie des ennemis d'autant plus redoutables, que leurs arguments contre les charlatans de toute espèce s'appuient sur des faits physiques, et que pour en affaiblir la force, il faudrait pouvoir anéantir ces faits.» [802]

Il partage O combien! cette présentation sans concession, voire complaisante à l'égard de la médecine et des médecins, avec nombre d'autres praticiens dont il a été précédemment question.

[802] Cabanis – *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p 99 note 2

Concluons. Dans ce texte ***Du degré de certitude de la médecine*** Cabanis dans ses réponses ne fait pas réellement preuve d'originalité, dans la mesure où les Ménuret, Jaucourt, et autres auteurs d'articles de médecine dans l'***Encyclopédie de Diderot et d'Alembert ,*** Bordeu, Vicq d'Azyr, Barthez ... ont avant lui développé tel ou tel des points abordés sur les plans de la théorie de la pratique ou encore de la morale, et que tous ont promu avant lui la médecine du premier médecin-philosophe, Hippocrate, au rang de paradigme. Ce n'est pas à notre sens l'originalité qui était recherchée ici par Cabanis, c'était au contraire le rappel systématique, en bon ordre, de toutes les bonnes raisons éparses accumulées par la profession et de la sorte destinées à forcer la conviction des politiques en leur montrant que les médecins disposaient là d'une science et d'une pratique, assurément fiables, qui plus est en progrès continus et *ad aeternam*. C'était un appel afin que des réformes, adéquates à ce savoir, puissent être engagées dans le domaine de la santé (facultés, hôpitaux, police médicale...). Il est vrai que là où Cabanis va plus loin que ses prédécesseurs c'est en élaborant une théorie des rapports du physique et du moral, dont on lit ici les prémices, laquelle ouvre sur des possibles applications dans le domaine de l'art social. Ce texte fait à notre sens figure de manifeste dans un temps où le médecin fort d'un savoir valide va devenir un acteur politique. Ce sera le destin de Cabanis à différents moments de la période révolutionnaire.

II) Les rapports du physique et du moral.

A) Sensibilité et organisation physique

1) Principe de l'attraction en jeu dans la constitution de tous les êtres naturels. L'hypothèse de la sensibilité universelle**.**

Cabanis a cherché à identifier un premier principe en cause dans tous les mouvements de l'univers. Ce premier principe est théoriquement accessible à la connaissance de l'homme. Ce qui a échappé, ce qui échappe et ce qui échappera à jamais à l'homme c'est la connaissance de la nature de ce premier principe, autrement dit les causes premières.

> «Les causes premières, sont aussi cachées pour lui que l'essence même des choses. Il n'en connaît aucune.»[803]

> «D'après la nature des choses ou plutôt notre propre nature, nous sommes dans l'impossibilité de connaître cette cause première, l'objet des recherches et le désespoir des penseurs de tous les âges.» [804]

[803] Cabanis - Du degré de certitude de la médecine - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p 58

[804] Cabanis - Du degré de certitude de la médecine - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p 58

Cabanis a deux approches de ce principe premier; l'une a priori, partant d'un postulat, et l'autre a postériori, partant des données des sens. Ces deux approches sont complémentaires:

> «Il fallut un temps fort long pour arriver à n'admettre dans la nature, qu'une seule force : peut-être faudra-t-il un temps plus long encore, pour bien connaître que, nous ne pouvons la comparer à rien, nous ne pouvons-nous former aucune idée véritable de ses propriétés ; et que les vagues notions que nous avons de son existence, étant uniquement formées sur la contemplation des lois qui gouvernent toutes choses autour de nous, la faiblesse de nos moyens d'observation doit resserrer éternellement ces notions dans le cercle le plus étroit et le plus borné."[805]

Dans une première démarche il part de l'un pour déduire la multitude des phénomènes de l'univers, dans l'autre il part de cette dernière pour induire l'un.

a) Principe unique en cause dans les mouvements de la nature. Approche a priori.

Le monde est un tout ordonné, chose en soi admirable, c'est là un constat unanime parmi les «esprits assez éclairés» qui en ont parlé. Cabanis à son tour parle de cet ordre[806]:

> «Dans le système de l'univers, toutes les parties se rapportent les unes aux autres; tous les mouvements sont coordonnés; tous les phénomènes s'enchaînent, se balancent, ou se nécessitent mutuellement.»

Aux explications, sur les origines, les comment et les pourquoi de cet ordre, telles celles qu'en fournissent l'Ancien Testament, la mythologie gréco-latine, les Pythagore, Hésiode, Platon, Aristote, Ovide et plus proches, l'Abbé Pluche (le *Spectacle de la nature), o*u encore (la *Contemplation de la nature) de* Charles Bonnet, assimilables selon Cabanis à de «vagues rêveries», il va opposer la sienne.

Dans nombre de textes fondateurs, ou encore les écrits de poètes, de philosophes, le monde tel qu'il est, est unique, et le chaos le précède. Cabanis quant à lui ne fait que supposer l'existence d'un chaos originel. Le chaos: il le suppose fait de «[...]parties incohérentes, ou sans rapports, et des mouvements désordonnés, ou même contraires les uns aux autres [...]».

En raison, à partir de ce chaos, un nombre indéfini de mondes auraient été selon lui possibles. Il énonce à ce propos un principe selon lequel le devenir de toute masse de matière en mouvement est de former un tout ordonné non déterminé à l'avance.

---

[805] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire XI- Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 p617

[806] Métaphore de l'organisme tel qu'il le décrit par ailleurs.

> «Un ordre quelconque est nécessaire, dans toute hypothèse d'une masse de matière en mouvement.»

L'explication, qu'il donne du mécanisme de comment à partir du chaos, consistant en parties séparées de matière en mouvement, peut se constituer un tout ordonné[807], repose, au sein de cet ensemble, soit sur l'émergence d'un «mouvement prédominant» qui y pourvoie, soit sur la participation de «plusieurs» mouvements qui y concourent

> « [...] le mouvement prédominant, ou celui qui devient tel par le concours de plusieurs, doit bientôt les asservir, les coordonner tous ; et les parties de matière qui résisteraient à la marche qu'il leur imprime, seront ou dénaturées entièrement, pour subir une transformation complète, ou du moins modifiées dans leurs points de résistance, jusqu'à ce qu'elles se trouvent en harmonie avec l'ensemble, et propres à remplir le rôle qui leur est assigné. »[808]

Il est plus explicite dans le passage suivant:

> «Dans toute hypothèse d'un mouvement imprimé à des masses de matière, on sent qu'il doit s'établir un ordre et des rapports réguliers entre ces masses, et même entre leur particules intégrantes les plus déliées; ordre et rapports que la nature du mouvement détermine et nécessite. Mais on sent aussi que cette espèce d'harmonie doit se perfectionner graduellement, par la seule persistance du mouvement dont elle est l'ouvrage: car à chaque retour périodique, des mêmes circonstances, les effets qui leur sont propres, ne peuvent manquer de devenir, s'il m'est permis de parler ainsi, plus corrects, et chaque portion de matière se rapprocher de plus en plus, de l'état précis auquel la nature du mouvement tend à l'amener.»[809]

Il ajoute dans une veine toute leibnizienne, mais tout en étant bien loin de décider si le monde actuel est le meilleur possible, et ce même si il se perfectionne au fil du temps.

> «il est aisé de voir que l'ordre actuel n'est pas à la vérité le seul possible.»

---

[807] On peut illustrer d'une certaine façon une telle issue en se référant aux affaires humaines. Ainsi Rousseau dans les *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, partant de l'idée d'une division de l'exécutif en plusieurs conseils ou départements renouvelés périodiquement, idée formalisée par l'Abbé Saint Pierre dans la *Polysynodie*, considère que l'issue d'une telle division de l'exécutif sera inexorablement le retour à l'un: «La puissance exécutive ainsi divisée et passagère sera plus subordonnée à la législative, et les diverses parties de l'administration seront plus approfondies et mieux traitées séparément. Ne comptez pourtant pas trop sur ce moyen: si elles sont toujours séparées elles manqueront de concert, et bientôt, se contrecarrant mutuellement, elles useront presque toutes leurs forces les unes contre les autres, jusqu'à ce qu'une d'entre elle ait pris l'ascendant et les domine toutes: ou bien si elles s'accordent et se concertent, elles ne feront réellement qu'un même corps et n'auront qu'un même esprit [...]

[808] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire XI - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 601.

[809] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire VII - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1, p 360 note 1.

Si une pluralité de monde est théoriquement possible, la production de ces mondes, et tout particulièrement du monde tel qu'il est présentement dans toutes ses parties, relève de la nécessité et du hasard.

> «[...] si la matière est douée de plusieurs propriétés différentes; si de plus, elle est susceptible d'en acquérir un grand nombre d'autres, entièrement nouvelles, par l'effet des combinaisons postérieures que le mouvement doit toujours amener; de là naîtront nécessairement des phénomènes aussi réguliers qu'innombrables; et la nature du mouvement ou des mouvements, ainsi que les propriétés de la matière elle-même, étant une fois déterminées, on voit clairement que tous les phénomènes doivent être produits et s'enchainer dans un certain ordre, par une nécessité non moins puissante que celle qui force un corps grave à suivre les lois de la pesanteur.»[810]

Mais s'il imagine d'autres mondes possibles ils ne sont pas, tous tout au moins il n'en dit rien, dans la veine, lui qui parle essentiellement de tout harmonieux et de perfectionnement[811], que ceux possibles imaginé par Sanderson dans la *Lettre sur les aveugles*. Diderot se fait ici émule des atomistes.

> «Combien de mondes estropiés, manqués, se sont dissipés, se reforment et se dissipent peut-être à chaque instant dans des espaces éloignés, où je ne touche point, et où vous ne voyez pas, mais où le mouvement continue et continuera de combiner des amas de matière, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu quelque arrangement dans lequel ils puissent persévérer?» [3]

Conception qui se retrouve chez Helvétius: Dieu qui a mis un seul principe respectivement dans l'univers moral et dans l'univers physique, «a dit» à propos du monde physique

> « [...] je te doue de la force. Aussitôt les éléments, soumis aux lois du mouvement, mais errants et confondus dans les déserts de l'espace, ont formé mille assemblages monstrueux, ont produit mille chaos divers, jusqu'à ce qu'enfin ils se soient placés dans l'équilibre et l'ordre physique dans lequel on suppose l'univers maintenant rangé.»[812]

---

[810] . Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire XI- Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1, p 601

[811] Si les perturbations dans ce monde en devenir existent bien; il existe également des mécanismes régulateurs qui les corrigent: «Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans les lois qui gouvernent toutes choses, c'est qu'étant susceptibles d'altération, elles ne le sont pourtant que jusqu'à un certain point; que le désordre ne peut jamais dépasser certaines bornes, qui paraissent avoir été fixées par la nature elle-même; qu'il semble enfin toujours porter lui-même en soi, les principes du retour vers l'ordre, ou de la reproduction des phénomènes conservateurs» [in Cabanis- *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire VII - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p 360.] C'est ce qui sera la raison d'être de la médecine expectante.

[812] Helvétius - *De l' Esprit* - Tome 2- Discours III - Amsterdam - 1759 - p 3

Cabanis est critique de ces doctrines matérialistes mécanistes qui reposent sur l'aléatoire. Celles mêmes du hasard et de la nécessité[813].

> «Que si toute cette matière était parfaitement et constamment homogène; je veux dire si toutes ses parties n'avaient qu'une seule propriété, et ne pouvaient en acquérir aucune autre, par le mouvement: on peut juger qu'il ne s'établirait entre ces diverses parties, que des rapports purement mécaniques, ou de situation.» [814]

Dans la lettre à *Lettre à Fauriel sur les causes premières,* il confirme l'unicité du principe, cause de tous mouvements existant dans l'univers, et lui attribue l'intelligence, tout comme les stoïciens dont il a subi ici l'influence qui admettaient l'existence d'une «intelligence générale». Pour lui les thèses atomistes qui rapportent l'origine de toutes choses au hasard, et dans lesquels les principes supposés en cause dans les mouvements sont seconds et pluriels, sont absolument dépourvues de probabilité[815].

> «à moins qu'on ne refuse d'admettre l'existence [d'une intelligence générale], ou qu'en l'admettant on ne suppose avec Epicure, un ou plusieurs autres principes des

---

[813] «Les corps, se sont d'une part les principes simples des choses, les atomes, et d'autres part les composés formés par ces éléments premiers. Pour ceux-ci, il n'est aucune force qui puisse les détruire; à toute atteinte leur solidité résiste.» (in Lucrèce - *De la nature* - Livre premier - 467-505 - Garnier Flammarion - Paris - 1964

«Ainsi les atomes sont simples et impérissables, et l'union parfaite de leurs particules irréductibles est le fruit, non pas de quelque hétérogène assemblage, mais d'une simplicité éternelle; la nature ne permet pas qu'on puisse soustraire encore quoi que ce soit à ce qu'elle a choisi pour être semence des choses.» (in Lucrèce - *De la nature* - Livre premier - 589-666 - Garnier Flammarion - Paris - 1964)

«Mais comment l'immense concours de matière a-t-il assuré les fondements de la terre et du ciel, creusé les abîmes de la mer, réglé les révolutions du soleil et de la lune: c'est ce que je vais exposer. Car ce n'est certes point par réflexion, ni sous l'empire d'une pensée intelligente, que les atomes ont su occuper leur place; ils n'ont pas concerté entre eux leurs mouvements. mais comme ils sont innombrables et mus de mille manières, soumis pendant l'éternité à des impulsions étrangères, et qu'emportés par leur propre poids ils s'abordent et s'unissent de toutes façons, pour faire incessamment l'essai de toutes les combinaisons, il est arrivé qu'après avoir erré durant des siècles, tenté unions et mouvements à l'infini, ils ont abouti enfin aux soudaines formations massives d'où tirèrent leur origine ces grands aspects de la vie: la terre, la mer, le ciel, les espèces animales.» (Lucrèce - *De la nature* - Livre cinquième - 420-459 - Garnier Flammarion - Paris - 1964 - p 167-168.

[814] . Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire XI- Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1, p 601

[815] Il renvoie dans une note au *De fato* de Ciceron qui a propos d'Epicure «admettait un troisième mouvement en plus de la pesanteur et du choc». Il renvoie également au *De natura deorum* à propos des stoïciens. Il n'a probablement pas manqué ce passage du même texte dans lequel Cicéron écrit «Qui admet la possibilité de cette génération [d'un monde organisé par des corpuscules solides et insécables], je ne conçois pas pourquoi il n'admettrait pas aussi que les vingt et un caractères de l'alphabet, répétés en or ou en n'importe quelle matière à d'innombrables exemplaires, pourront, si on les jette à terre, se disposer de façon à former un texte bien lisible des Annales d'Ennius; je doute fort, quant à moi, que le hasard puisse grouper ces caractères de manière à former un seul vers.» [Ciceron - De la nature des dieux, II, XXXVII, 93 (trad ch Appuhn), Paris, Garnier, 1935, p 191 - Cité par Jean Salem - L'atomisme antique, Démocrite, Epicure, Lucrèce- Le livre de poche- Paris - 1997- p 220]

> mouvements de l'univers: deux choses qui, je crois, sont absolument dépourvues de probabilité.»[816]

Ce n'est pas parce que l'on observe une multiplicité de phénomènes apparemment distincts dans le monde que cela renvoie nécessairement pour chacun d'entre eux à un principe déterminant qui leur soit propre. «Il s'en faut de beaucoup» qu'une telle relation bijective existe ici entre cause et effet. Il prend comme preuve ce qui se passe dans la machine animale.

> «Deux machines sont mises en mouvement par le même principe d'action; et leurs produits n'offriront peut-être aucun trait de ressemblance; il suffit que l'organisation de cette machine diffère. Et réciproquement, deux principes d'action très divers peuvent être appliqués tour à tour à la même machine, sans altérer autrement ses produits. Les fonctions assignées au poumon, à l'estomac, aux organes de la génération, à ceux du mouvement progressif et volontaire, sont très différentes sans doute, est ce un motif de chercher dans le corps vivant, autant de causes actives que d'actes, ou d'opérations? d'y multiplier les principe avec les phénomènes? Et si la pensée diffère essentiellement de la chaleur animale, comme la chaleur animale diffère du chyle et de la semence; faudra-t-il avoir recours à des forces inconnues et particulières, pour mettre en jeu les organes pensants, et pour expliquer leur influence sur les autres parties du système animal? Enfin, pourquoi dédaignerait-on de rapporter cette influence aux autres phénomènes analogues, et mêmes semblables? à moins qu'on ne veuille répandre, comme à plaisir, d'épais nuages sur les tableaux des impressions, des déterminations, des fonctions et des mouvements vitaux, ou sur l'histoire de la vie, telle que la fournit l'observation directe des faits.» [817]

Ce qui vaut pour la machine animale vaut pour l'univers. Il y a homologie entre eux et ce qu'on dit de l'univers peut se dire de l'organisme animal: «toutes les parties se rapportent les unes aux autres; tous les mouvements sont coordonnés; tous les phénomènes s'enchaînent, se balancent, ou se nécessitent mutuellement.». Ainsi il dit pour l'univers ce qui est le pendant de ce qui vient d'être dit sur l'organisme vivant:»

> «Telle est partout la simplicité de la nature. Elle prodigue les merveilles ; elle économise les moyens. Mais l'esprit hypothétique de l'homme partout où les effets lui paraissent compliqués ou différents croit toujours, au contraire, devoir multiplier les ressorts. C'est ainsi que le cours des astres, les météores aériens, le mouvement des eaux tous les phénomènes de l'univers, furent d'abord soumis à autant de causes différentes. Apollon conduisit le char du Soleil ; Diane celui de la Lune ; Jupiter gouverna l'Empirée, déchaîna les orages, alluma la foudre ; Neptune souleva les

[816] Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2, p 283
[817] Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2, p 283

> mers ; et Pan, Cérès, Flore, Pomone, se partagèrent l'empire des troupeaux, des moissons, des fleurs et des fruits. » [818]

Ainsi pourrait se résumer la démonstration de l'existence a priori d'un principe unique régissant et ordonnant l'univers et les êtres qui le composent. Il s'agit maintenant de montrer comment Cabanis a cherché à établir empiriquement le principe en cause dans tous les mouvements de l'univers. Dans le passage suivant il affirme que ce principe, dont nous ne pourrons jamais connaître les propriétés est unique, ce qui au reste est encore en question dans d'autres parties de son travail sur les *Rapports du physique et du moral de l'homme*, bien qu'il l'annonce également dans la *Lettre à Fauriel sur les causes premières* en lui attribuant, à titre d'hypothèse vraisemblable, intelligence et volonté.

> «Il fallut un temps fort long pour arriver à n'admettre dans la nature, qu'une seule force : peut-être faudra-t-il un temps plus long encore, pour bien connaître que, nous ne pouvons la comparer à rien, nous ne pouvons-nous former aucune idée véritable de ses propriétés ; et que les vagues notions que nous avons de son existence, étant uniquement formées sur la contemplation des lois qui gouvernent toutes choses autour de nous, la faiblesse de nos moyens d'observation doit resserrer éternellement ces notions dans le cercle le plus étroit et le plus borné."[819]

Partant de l'hypothèse d'un chaos originel, constatant l'ordre actuel qui règne dans l'univers, Cabanis pour expliquer ce devenir, et cela sans intervention d'un démiurge, postule que toute matière en mouvement tend vers un ordre, qui n'est pas défini à l'avance. Cet ordre est fortuit. Le mouvement et la matière étant donné, les êtres naturels qui vont apparaître dans ce monde relèvent dans leur détermination de la nécessité et du hasard. Nous développerons ce point un peu plus loin. Il écarte toute explication finaliste, à la différence d'un Charles Bonnet dont il dit.

> «Bonnet a rassemblé sur cet objet beaucoup de détails curieux dans sa contemplation de la nature. Il est vrai que c' est pour en étayer la philosophie des causes finales à la réalité desquelles il croyait fortement»

En proposant ici une explication a priori de la constitution du monde, Cabanis fait œuvre de philosophe métaphysicien. Or cette explication qui exclut tout créateur a nous le verrons des implications d'importance dans les domaines de la morale de l'économie et de la politique. A ce stade elle n'a aucune valeur sur le plan scientifique, aucune preuve factuelle n'étant avancée pour la légitimer. Alors à l'inverse partant des faits d'observation directs et d'observation, il va s'élever par le raisonnement étape après étape, sans faire de sauts[820], c'est tout au moins son ambition de savant,

---

[818] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire XI- Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 p601-602

[819] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire XI- Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 p617

[820] Il semble respecter en ceci les recommandations expresses de d'Alembert dans son article de l'Encyclopédie, *Eléments des sciences* : «Il faut bien se garder surtout, sous prétexte de suivre la méthode des inventeurs, de supposer comme vraies des propositions qui ont besoin d'être prouvées, sous prétexte

à des principes de plus en plus généraux, afin d'identifier possiblement un premier principe qui puisse les expliquer tous. Il cherchera à prouver par le fait ce qu'il avait conçu par la raison. Faute de preuves suffisantes pour pouvoir subsumer le principe d'attraction sous le principe de sensibilité, il s'en tiendra, mais non sans peine, tout au moins dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme* à la sage expectative du savant. Cependant il sautera le pas dans la *Lettre à Fauriel sur les causes premières*. Très confiant dans les progrès de la science à venir, en affirmant la plus que vraisemblance de cette subsomption, il fera une sorte d'avance sur bénéfice. C'est ce que nous allons essayer de préciser maintenant.

- b) A la recherche d'un premier principe: la sensibilité**.**

Nous ferons précédé l'exposé relatif à la détermination empirique de ce premier principe par quelques considérations relatives à la théorie de la connaissance chez Cabanis.

Cabanis n'a pas fait un exposé systématique d'une théorie de la connaissance. On en retrouve des éléments épars dans le corpus. On indique ici comment partant d'une expérience première, le fait pour l'homme de sentir, peut se constituer un savoir sur le monde, sur les lois qui le gouvernent, et de proche en proche jusqu'à identifier empiriquement un premier principe, jusqu'ici supposé par la raison, à quoi toutes ces lois se rapportent.

- i) Connaissance, sensibilité**.**

Toute connaissance pour l'homme prend sa source dans les sens. Cabanis cite Aristote.

> «Le mot si répété par l'école des analystes modernes, il n'y a rien dans l'esprit qui n'ait passé par les sens est célèbre sans doute à juste titre: l'exactitude et la brièveté de l'expression n'en sont pas moins remarquables que l'idée elle-même, et l'époque dont elle date.»

D'entrée il y a un lien entre connaissance et fait de sentir, ce lien est exclusif. Sentir pour l'homme est un état de fait. Mais alors Destutt de Tracy répond à la question que ne manqueront pas de se poser ses lecteurs étudiants: qu'est-ce que sentir?

> « C'est ce que vous savez, ce que vous éprouvez. Si vous ne l'éprouviez pas, ce serait bien inutilement que je m'efforcerais de vous l'expliquer; vous ne m'entendriez ni me comprendriez. mais puisque vous avez la conscience de cette manière d'être, vous n'avez besoin d'aucune explication pour la connaître; il vous suffit de cette expérience. Sentir est un phénomène de notre existence, c'est notre existence elle-même: car un être qui ne sent rien

---

que les inventeurs, par la force de leur génie, ont dû apercevoir d'un coup d'oeil et comme à vue d'oiseau la vérité de ces propositions. On ne saurait traiter trop exactement les sciences...»

> peut bien exister pour les autres êtres, s'ils le sentent; mais il n'existe pas pour lui-même; puisqu'il ne s'en aperçoit pas.»[821]

L'homme nous dit Cabanis est un être sensible. C'est donc un fait d'expérience. Expérience qui est au reste toute subjective comme le rappelle Destutt de Tracy.

> « Chacun de nous ne la connaît par expérience qu'en lui-même. Il la reconnaît dans ses semblables à des signes non équivoques, mais sans pouvoir jamais s'assurer au juste du degré de son intensité dans chacun d'eux: il faudrait qu'il pût sentir par les organes d'un autre. »[822]

Tout comme Destutt de Tracy, Cabanis renvoie le fait d'être sensible à l'existence d' un instrument en l'homme: la sensibilité. « L'homme est un être sensible: sa sensibilité est l'instrument des impressions que font sur lui les objets extérieurs...».

Destutt de Tracy est prudent il ne parle pas d'objets extérieurs, pas encore tout au moins. Il est vrai aussi nous le verrons que d'après Cabanis l'enfant né en ayant acquis intra utero la notion de soi et de non soi. parler d'objets extérieurs relève d'une construction à partir des sensations. Nous pouvons par la raison nous hisser à une connaissance au-delà des sensations.

Destutt de Tracy la qualifie de faculté.

> « La sensibilité est cette faculté, ce pouvoir, cet effet de notre organisation, ou, si vous voulez, cette propriété de notre être en vertu de laquelle nous recevons des impressions de beaucoup d'espèces, et nous en avons la conscience. »[823].

N'y-a-t-il pas pétition de principe quand on réduit à l'un, à une faculté, à un instrument: la sensibilité, tous les phénomènes que l'on peut qualifier de sensible en l'homme? Qu'est ce qui garantit que ce raisonnement par analogie nous mène à définir un être réel?

Mais si l'homme est capable de connaître c'est parce qu'à la pure sensibilité se joint chez lui une disposition inhérente au sentir, comparer les sensations. Il le fait très spontanément; il est nous dit Cabanis frappé par les analogies et les différences. : « C'est par leurs différences et leurs rapports d'analogie ou par parité, qu'ils le frappent... ».

Il exclut toute idée innée chez l'homme. « l'homme est jeté au milieu des scènes du monde », et « sous ses yeux défilent une foule d'impressions ». La vue est le sens par excellence pour connaître le monde.

La possibilité de connaître est déterminée par le principe de sensibilité. Ce même principe qui est en jeu dans tous les mouvements de l'univers. Il est à l'origine de la production de tous les

---

[821] Destutt de Tracy - Projet d'éléments d'idéologie à l'usage des écoles centrales de la République Française - Paris - an IX - p 36

[822] estutt de Tracy - Projet d'éléments d'idéologie à l'usage des écoles centrales de la République Française - Paris - an IX - p 39

[823] estutt de Tracy - Projet d'éléments d'idéologie à l'usage des écoles centrales de la République Française - Paris - an IX - p 39

êtres qui le peuplent. Il fait qu'une masse de matière en mouvement tend nécessairement vers un ordre.

Ce principe rend la production des choses dans le monde nécessaire. Il ne détermine quelles seront ces choses. Il intervient une part de hasard dans leur production. Les circonstances jouent un rôle essentiel dans la forme que ce monde prendra. Ce sera un ensemble ordonné, mais sans qu'on puisse dire à l'avance, quel il sera.

On peut de la sorte dire que la production de ce monde, relève de la nécessité et du hasard. Si finalité il y a, c'est la nécessité de produire un ordre. Au reste cet ordre, jamais achevé, dépendra des circonstances, du hasard des rencontres entre parties de la matière.

Revenons à l'acte de connaître. Destutt de Tracy observe que l'on connaît à son insu. Il invite son jeune auditoire à le constater[824].

> «je dois encore vous rappeler que celui d'entre vous qui a l'esprit le moins exercé, a pourtant déjà une foule immense d'idées, qu'il a porté des millions de jugements, et qu'il est résulté une quantité prodigieuse de connaissances, dans toute la force du terme, qu'assurément il n'y a aucun de vous qui pût faire l'énumération complète de toutes les idées qu'il a conçues, de tous les jugements qu'il a portés, et de toutes les combinaisons qu'il a faites »[825]

Condillac avait avant lui considéré que l'enfant avant de savoir parler acquiert des idées générales. C'est au reste la condition pour qu'il puisse apprendre à parler.

> «Si un enfant qui ne parle pas encore, n'en avait pas d'assez générales pour être communes au moins à deux ou trois individus, on ne pourrait jamais lui apprendre à parler, car on ne peut commencer à parler une langue, que parce qu'avant de parler, on a quelque chose à dire, que parce qu'on a des idées générales: toute proposition en renferme nécessairement.»[826]

Cependant il n'y a pas de pensée possible sans le recours à un langage.

> «Voilà ce qui fait dire à Condillac qu'on ne pense point sans le secours des langues, et que les langues sont les méthodes analytiques»..

Cabanis est ici jusqu'à un certain point d'accord avec Condillac. Car comme préalable à toutes connaissances et en particulier à tout apprentissage d'une langue il faut que l'enfant se soit fabriqué sa propre langue.

---

[824] «Bien que les gens croient qu'à votre âge on n'est pas capable de l'étude à laquelle je veux vous engager. C'est une erreur; et pour le prouver, je pourrais de vous citer mon expérience personnelle, et de vous dire que j'ai souvent exposé à des enfants aussi jeunes qu'aucun de vous et qui n'avaient rein de remarquable pour l'intelligence, toutes les idées dont je vais vous entretenir, et qu'ils les long saisies avec facilité et avec plaisir..." (Destutt de Tracy - Projet d'éléments d'idéologie à l'usage des écoles centrales de la République Française - Paris - an IX)

[825] Destutt de Tracy – Eléments d' Idéologie – Idéologie proprement dite – Bruxelles – 1826 – p 11

[826] Condillac – Traité des sensations et des animaux – Œuvres complètes – Tome 3 - Lecointe et Durey libraires – 1821 – p 286.

> «Pour que la proposition de Condillac soit parfaitement juste, ce mot doit exprimer le sens méthodique des signes par lesquels on fixe ses propres sensations. Un enfant avant d'entendre et de parler la langue de ses pères, a sans doute des signes particuliers qui lui servent à se représenter les objets de ses besoins, de ses plaisirs, de ses douleurs; il a sa langue. On peut penser sans se servir d'aucun idiome connu; et sans doute il y a des chiffres pour la pensée comme pour l'écriture. »[827]

Mais pour Cabanis si l'enfant peut apprendre à parler la langue de ses pères c'est qu'il s'est déjà fabriqué un langage qui lui est propre[828]. Il s'est fabriqué des signes qui désignent pour lui des sensations perçues. C'est alors qu'il peut progresser dans une certaine connaissance en distinguant et en comparant des sensations aperçues.

> «On ne distingue les sensations, qu'en leur attachant des signes qui les représentent et les caractérisent: on les compare qu'en les représentant et les caractérisant également par les signes, ou leurs rapports, ou leurs différences.»

Le rapport entre le signe et l'idée est une convention. Il donne l'exemple du triangle. L'idée du triangle est la représentation de figures qui sont tracés donc visibles. Sous l'idée de triangle sont subsumée un nombre indéfini de triangles particuliers. Si j'entends le mot triangle cela évoque toute une série de représentations de triangles qui sont tous particuliers. Avec un mot je suis renvoyé à une multitude de représentations qui ont un dénominateur commun. A celui-ci est associé le mot. Le nom propre est un signe qui renvoie quand je l'entends à tout un ensemble de représentations possibles.

La pensée est tributaire des signes tout autant que de l'acquisition de «véritables» sensations », «c'est à dire de sensations nettement aperçues et distinguées de toutes autres». Dans une note il précise les différences qu'il met entre sensation pure, idée et signe.

> «Pour distinguer une sensation, il faut la comparer avec une sensation différente: or leur rapport ne peut être exprimé dans notre esprit, que par un signe artificiel, puisque ce n'est pas une sensation directe. Il ne s'ensuit point de là que les signes précèdent les idées; les matériaux des idées existent bien certainement, au contraire avant les signes; mais pour devenir idées, il faut que les sensations, ou plutôt leurs

[827] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 1 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 157

[828] . Destutt de Tracy écrit à ce propos: «Dès que nous sommes nés, dès que nous sentons, nous exprimons ce que nous sentons ; nous parlons ; nous avons un langage, à prendre ces mots dans leur sens le plus étendu ; et nous pouvons dire avec vérité,que nous sommes souvent très éloquents, même avant de savoir et de pouvoir prononcer un seul mot articulé. Nous n' abandonnons jamais ce langage primitif, le seul que nous puissions parler : nous le cultivons sans cesse ; nous en perfectionnons graduellement les diverses parties, à proportion qu'elles en sont plus ou moins susceptibles, et en suivant les conventions qui sont établies, ou qui s' établissent parmi les personnes qui nous entourent. Ainsi, nous arrivons tous sans savoir pourquoi ni comment, jusqu'à un langage très-perfectionné, ou du moins très-compliqué, avant de nous être seulement doutés qu'il y ait des règles immuables qui régissent ces opérations, et qu'elles soient des conséquences immédiates et nécessaires de notre organisation.» (Destutt de Tracy - Eléments d'Idéologie - Seconde partie - Grammaire - Paris - an XI- p 20)

> rapports, se revêtent de signes. On voit que j'attache au mot signe un sens bien plus étendu que les analystes ne l'ont fait jusqu'à présent.»

En fait il juge bon de revenir sur le sens du mot idée.

> «Au reste ce n'est ici qu'une pure question de mots. Appelle-t-on la sensation perçue, idée? alors il est évident que les idées sont bien antérieures à tout signe: mais ne regarde-t-on comme idée que la perception des rapports qui peuvent se trouver entre ou plusieurs sensations? le jugement qu'on en porte n'étant perçu que par le moyen d'un signe artificiel, il est évident que suivant cette manière de voir, sans signe il n'y aurait point d'idées»

C'est un point sur lequel insiste également Destutt de Tracy

> « Si nous avions un signe unique et distinct, pour chacune de nos impressions reçues, pour chacun de nos jugements portés, et pour chacune des affections de plaisir ou de peine, qui résultent en nous des unes et des autres, il est bien certain que toutes nos idées seraient, dans nos discours, isolées, indépendantes, et sans liaisons entr'elles ; il est en outre bien vraisemblable qu'elles seraient de même dans nos têtes. Car nous avons vu que la plupart n'ont de consistance dans notre esprit, que celles qu'elles doivent aux signes sensibles qui les représentent. Dans cette supposition, nos perceptions fussent-elles nombreuses, nous seraient bien peu utiles, puisqu'il serait à-peu-près impossible d'en faire aucune combinaison, d' y apercevoir le moindre rapport...»[829]

Il faut des signes pour fixer les idées. La langue est un outil essentiel pour acquérir de la connaissance à partir d'un donné sensoriel (outil pour l'analyse du donné, et les synthèses), et pour la conserver. L'homme capable de sentir, de comparer ses sensations, de juger, de se rappeler, voit ses facultés cognitives pleinement exploitées grâce au langage. Ainsi il peut, aidé par lui, infiniment mieux se saisir des régularités observables dans les rapports entre les phénomènes, et identifier par là des lois. Cabanis n'a rien fait d'autres, nous dit-il, dans ses travaux sur les rapports sur le physique et le moral. L'homme disposant de ces différents outils de connaissance innés et acquis, ne fait que décrire des phénomènes, les classer selon leurs similitudes et leurs différences. Ainsi conformé, il ne peut rien savoir de leur nature, ou essence. L'homme ne peut en effet connaître les causes. Qui toutes renvoient à un premier principe, par nature inconnaissable. On peut certes aller bien au-delà de cette régression, qui jamais ne pourrait s'arrêter, à moins de supposer une cause première inconditionnée, qui serait la cause de toutes. C'est chose que Cabanis en bon newtonien, refuse. Tout ce que peut l'homme en la matière, c'est d'identifier des rapports réguliers entre les phénomènes, ou encore les circonstances qui président régulièrement au changement d'état d'un objet.

[829] Destutt de Tracy - Eléments d'Idéologie - Seconde partie - Grammaire - Paris - an XI- p 168

> «[...] et la prétention de connaître l'essence même des choses est d'une absurdité que la plus légère attention fait apercevoir avec évidence. Pour le dire en passant, il s' ensuit encore de là qu'il n' existe pour nous de causes extérieures que celles qui peuvent agir sur nos sens, et que tout objet auquel nous ne saurions appliquer nos facultés de sentir, doit être exclu de ceux de nos recherches.» [830]

La comparaison à la recherche de similarités qui s'échelonnent du pareil au même. Un fait nouveau peut être identifié par son degré de ressemblance avec un fait connu déjà répertorié. C'est en quoi réside l'explication d'un fait nouveau par un fait connu. L'exemple trivial d'un poids qui lâché d'une certaine hauteur tombe sur le sol s'explique par la loi générale de l'attraction des corps pesant.

> «Expliquer un fait par ses rapports avec un autre, ce n'est pas remonter véritablement à sa cause. Quand les deux faits sont identiques, c'est les réduire à un seul, quand ils sont simplement analogues, c'est déterminer leurs points de ressemblance.»[831]

Par contre on n'explique pas pourquoi les corps pesants s'attirent. Cela se fait voilà tout. On peut imaginer des explications causales, mais là il ne s'agit plus de physique, mais de métaphysique, et ces affirmations échappent par nature à toutes vérifications par les faits. Ce que l'on appelle ordinairement cause est un rapport de succession. On ne peut aller plus loin dans l'explication. Cependant on dispose de moyens prédictifs, connaissant le rapport constant qui relie deux faits, l'un apparaissant on en déduit que l'autre va suivre. Hume, rappelons-le, y voit une croyance au même titre que les autres croyances. Mais Cabanis ignore Hume. C'est sur cette connaissance, établie par induction, que repose le savoir dans les sciences de la nature et la médecine en particulier.. Les rapports entre les faits ne peuvent être établis cependant avec la même précision et exactitude en médecine qu'en physique ou en chimie.

> «Ce mot cause ne doit point nous faire regarder les phénomènes de la nature, comme contenus les uns dans les autres, comme tour à tour engendrés et générateurs: car il existe véritablement pour nous, que des faits, qui se présentent, ou simultanément, ou dans un ordre successif. Tout ce que peut l'observation raisonnée, est d'établir entre eux, des rapports d'analogie ou de différence, d'indépendance réciproque ou de subordination et d'enchainement. Deux faits se ressemblent ou ils diffèrent; ils paraissent toujours ensemble, ou ils surviennent souvent isolés. Si nous voyons un fait arriver constamment à la suite d'un autre, nous disons que le premier est l'effet, le second la cause. Mais ces noms ne leur donnent pas des qualités nouvelles: ils expriment seulement l'ordre de leur succession. Au reste, cet ordre n'en est pas moins important à connaître; puisque l'apparition du premier fait, nous annonce avec certitude celle du fait subséquent.

[830] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire I - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 p 142
[831] Cabanis - *Du degré de certitude de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- note 1 p 58

> Sans cette connaissance, toute histoire n'est qu'une vaine suite de tableaux dépourvus de liaisons.»[832]

Dans une régression de cause en cause, plus précisément d'un fait général à un fait plus général sous lequel il est subsumé, on pourrait aboutir à la cause de toutes les causes, point ultime de la régression, au-delà duquel toute connaissance n'est plus possible : la «force spontanée qui meut le monde dans son ensemble». Cette force dont Cabanis postule en quelque sorte l'existence. Il a l'espoir qu'elle sera un jour identifié, les progrès de la science aidant.

> «En examinant ces prétendues causes, dont la connaissance l'enorgueillit, on voit qu'au fond, elles ne sont toutes que des faits. Deux faits se trouvent enchaînés l'un à l'autre dans un ordre successif: on dit que le premier est la cause du second. Celui-ci peut devenir cause à son tour, relativement au troisième qui le suit, comme en remontant vous trouvez toujours un fait antérieur à votre cause, jusqu'à ce vous arriviez à cette force spontanée qui meut le monde dans son ensemble et dans chacun de ses parties.»

C'est là la vraie cause, la seule accessible à la connaissance humaine. Cette cause qui permet de connaître tous les phénomènes qui sont subsumés sous elle, mais dont la nature n'est pas connaissable, tout au moins pour nous humains.

> «Or cette cause est la seule véritable; elle les renferme toutes; et sa nature ainsi que ses moyens propres d'action, se dérobent également à notre faible vue.»

Cabanis s'interroge, savoir si les principes identifiés pour chacune des grandes catégories de phénomènes dans la nature sont effectivement pluriels, sans rapport les uns avec les autres, ou si on peut ramener ces différents principes à un seul qui les expliquerait tous. Connaître l'univers et l'homme va donc consister par l'observation, la comparaison, à identifier, des objets, leurs rapports réguliers (dans le temps et l'espace)autrement dit à les classer selon leurs plus moins grandes similitudes.

ii) A la recherche de la détermination d'un premier principe en cause dans les mouvements de l'univers. La sensibilité pressentie mais pas encore avalisée par les faits.

[832] Cabanis - *Coup-d'oeil sur les révolutions et la réforme de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 159

On a en première analyse selon Cabanis défini autant de faits généraux que de classes d'objets distincts, physiques, chimiques, végétaux et animaux. Les caractéristiques structurales et fonctionnelles de ces objets étant régies respectivement par l'attraction, les affinités électives, les affinités végétales, la sensibilité.
Cependant Cabanis ne va pas en rester là, en effet, en poursuivant plus loin l'analyse, certains de ces faits qualifiés de faits généraux sont appelés à perdre cette qualification en étant subsumés soit, la chose n'est pas encore précisée, sous la sensibilité, soit sous l'attraction, telle qu'elle se manifeste dans la physique des masses.

> « Est-ce par la sensibilité qu'on expliquera les autres attractions, ou par la gravitation qu'on expliquera la sensibilité et les tendances intermédiaires entre les deux termes ? Voilà ce que dans l'état présent des connaissances, il nous est impossible de prévoir. »[833].

Cependant à la lecture d'autres passages des Rapports il semblerait que l'unité principielle entre les différentes catégories de phénomènes, qui est ainsi postulée, ne pourrait pas être la simple attraction.
Ainsi il semble peu vraisemblable d'après ce qu'il écrit que les forces chimiques puissent se réduire au principe d'attraction. En effet les forces d'attraction en chimie ont en plus des forces mécaniques une sélectivité dont celles-ci semblent dépourvues.

> « Ici, l'attraction ne paraît plus une force aveugle, indifférente dans les tendances qu'elle affecte : elle commence à manifester une sorte de volonté ; elle fait des choix. Et voilà pourquoi, considérée dans cet ordre d'effets particuliers, elle a reçu d'un habile chimiste, le nom d'attraction élective » [834]

Il est par ailleurs également peu vraisemblable que les forces en jeu dans les organisations végétales et animales puissent se réduire aux précédentes et a fortiori aux forces mécaniques.

> « Les compositions et décompositions des corps qu'on peut appeler chimiques , se font suivant des lois infiniment moins simples que celles de l'attraction des grandes masses ; les êtres organisés existent et se conservent suivant des lois plus savantes que celles des attractions électives. » [835]

Enfin entre le végétal et l'animal les choses diffèrent également.

> « … et du végétal à l' animal, quoique l' un et l' autre obéissent à des forces qui ne sont proprement ni mécaniques, ni chimiques, il est encore des différences si

[833] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve- Puf – Paris 1956 – p 492
[834] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* - Mémoire IV – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve- Puf – Paris 1956 – p 260
[835] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* - Mémoire II – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve- Puf – Paris 1956 – p 200

générales et si marquées, que c' est la main de la nature elle-même qui semble les avoir distinguées dans les tableaux de la science… » [836]

Quand dans la *Lettre à Fauriel sur les causes premières*[837] il en vient à juger peu vraisemblable que l'on puisse un jour expliquer les phénomènes qui relèvent de la sensibilité par l'attraction, on est donc déjà préparé à cette idée par les passages des *Rapports du physique et du moral de l'homme*.
Dans les phénomènes qui relèvent de la sensibilité, on trouve des attractions à un très haut niveau de sélectivité. L'embryologie en donne une foule d'exemples. Cabanis prend le cas de la formation du cœur.

« … certains organes très-essentiels, se forment à diverses reprises, et par portions séparées ; que celles-ci se réunissent en vertu d'une attraction particulière très-puissante, et se confondent dans une organisation qui devient alors commune. Ainsi, par exemple, les deux ventricules du cœur restent d' abord isolés, avec leurs oreillettes respectives. Ils flottent de la sorte pendant quelque tems, dans le fluide dont ils sont formés, ou duquel se sont dégagés leurs principes constitutifs : mais entraînés bientôt l'un vers l'autre, ils avancent, semblent se pressentir et s' appeler par de vives oscillations : enfin, dans une dernière secousse, la plus vive de toutes, ils s' approchent et se collent, pour ne plus se séparer tant que dure la vie de l' individu. » [838]

La sensibilité est présentée comme le principe explicatif des phénomènes du vivant. Il écarte de fait toute explication de ce vivant par les lois de la physique ou celles de la chimie. Tout au moins dans l'état des connaissances actuelles rien ne permet de le controuver. Sans quitter le champ phénoménal il affirme la spécificité des phénomènes du vivant relativement aux phénomènes physique. La sensibilité[839] qui ordonne ceux-là existe à part entière aujourd'hui face au principe de gravitation qui règle ceux-ci.

« En un mot les faits généraux sont, parce qu'ils sont : et l'on ne doit pas plus aujourd'hui vouloir expliquer la sensibilité dans la physique animale et dans la philosophie rationnelle, que l'attraction dans la physique des masses. » (p 134 ***Rapports du physique et du moral de l'homme***).

---

[836] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* - Mémoire II – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve- Puf – Paris 1956 – p 200

[837] Notons que Cabanis écrit cause au pluriel ; le mettre au singulier serait un présupposé. Il affirmerait a priori l'existence d'une seule cause première. En utilisant le pluriel il s'en tient à une hypothèse de travail.

[838] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* - Mémoire IV – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve- Puf – Paris 1956 – p 264

[839] Il y a chez Cabanis deux occurrences de sensibilité. Il y a la sensibilité qui est principe d'attraction et qui est en jeu dans la génération des êtres, dans leur développement, dans la nutrition, dans les phénomènes de cicatrisation… et la sensibilité qui, vectorisée par les nerfs, est ce facteur « vivifiant » qui génère le mouvement dans l'économie animale. Le principe sensible détermine, des circonstances y participant, la forme que doit prendre l'organisation. L'organisation détermine à son tour les formes par lesquelles se manifestent la sensibilité dans l'économie animale. Les rapports entre cette sensibilité physique et la sensibilité en tant que principe ne sont pas précisés par Cabanis. Il est enclin à penser que la sensibilité physique pourrait être le fluide électrique. Reste à le démontrer. Pour l'heure ce n'est pas chose possible techniquement.

Il est plus explicite dans le 10° mémoire, (c'est un des six mémoires restant qui n'a pas été lu à l'Institut), quand il écrit qu'il ne sait lequel des deux principes doit être subsumé sous l'autre.

> « Est-ce par la sensibilité qu'on expliquera les autres attractions, ou par la gravitation qu'on expliquera la sensibilité et les tendances intermédiaires entre les deux termes ? Voilà ce que dans l'état présent des connaissances, il nous est impossible de prévoir. » (492-10e mémoires Rapports du physique et du moral de l'homme).

C'est dans *la Lettre à Fauriel sur les causes premières* qu'il tranche en faveur du principe de sensibilité dans la mesure où il est selon lui plus vraisemblable, c'est donc là le produit d'un raisonnement, que l'on puisse expliquer les phénomènes propres à la physique des masses par la sensibilité que d'expliquer les phénomènes du physique et du moral par l'attraction.

> «Car il paraît bien plus vraisemblable qu'on pourra parvenir à expliquer mieux les affinités et l'attraction par l'étude approfondie de la sensibilité à son degré le plus faible, qu'à expliquer la sensibilité elle-même par l'étude de l'attraction et des affinités au plus haut terme où elles puissent être suivies et constatées par l'observation. »[840]

En déniant, dans une perspective positiviste, le bien-fondé des accusations de matérialisme et d'athéisme à l'encontre de son texte des ***Rapports du physique et du moral de l'homme*** il nous semble que **Cabanis** était tout à fait cohérent. On peut lui reprocher tout au plus une certaine tendance à la prétérition. Procédé qui lui permettait sans enfreindre le dogme positivisme d'avancer des hypothèses sur des questions proprement métaphysiques. Par ailleurs la recherche d'une explication unitaire de tous les phénomènes de la nature, à l'exception des deux principes en balance, excluait logiquement toutes autres explications et en particulier celle d'un Dieu créateur, en l'occurrence le Dieu des religions positives. Dans la *Lettre à Fauriel sur les causes premières* il n'exclut pas l'existence d'un être suprême, qui serait logiquement doté des attributs de l'intelligence, de la volonté et de la bonté. Mais ce n'est là que chose vraisemblable.

2) Niveaux de composition de la matière vivante et forces en jeu dans leur genèse : de la constitution de la matière animale jusqu'à celle de l'individu humain.

- a) Passage du simple au composé.

[840] Cabanis – *Lettre à Fauriel sur les causes premières* – Œuvres philosophiques de Cabanis- Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 277

Il y a dans la nature un principe selon lequel toutes les parties de la matière tendent les unes vers les autres, il y a d'autre part des éléments matériels, ou parties matérielles « les plus simples et les plus élémentaires ». Sous l'effet de cette attirance réciproque ces parties s'agrègent.

> « Par une loi générale et qui ne souffre aucune exception, les parties de la matière tendent les unes vers les autres. À mesure que ces parties, supposée d'abord les plus simples et les plus élémentaires, viennent à se rapprocher, à se confondre, à se combiner, elles acquièrent de nouvelles tendances. »[841]

Il ajoute

> « Mais ces dernières attractions ne s'exercent plus au hasard : c'est dès lors avec choix que les corps se recherchent, c'est avec préférence qu'ils s'unissent ; et plus les combinaisons s'éloignent de la simplicité de l'élément, plus aussi, pour l'ordinaire, elle s'offre, dans leurs nouvelles affinités, de ce caractère d'élection dont les lois paraissent constituer l'ordre fondamental de l'univers. »[842]

A ce niveau élémentaire les attractions entre éléments simples se feraient «sans choix». Il n'en serait pas de même des composés ainsi formés. Ces composés s'attireraient également, mais non plus au hasard. Les attractions seraient sélectives.

Or le fait même que les attractions entre les parties les plus élémentaires se fassent au hasard pose problème. La formulation nous paraît tout au moins ambiguë. Le monde tel qu'il est serait le fruit du hasard. Cette assertion Cabanis va l'attaquer en différents endroits du corpus.

Une telle interprétation cosmogonique est réfutée dans un passage du XI° mémoire. Cabanis fait la supposition d'un chaos initial: « on n'y supposerait que des parties incohérentes, ou sans rapports, et des mouvements désordonnés, ou même contraires les uns aux autres… ». Il asserte qu'un ordre quel qu'il soit est « nécessaire dans toute hypothèse d'une masse de matière en mouvement ».
Si l'on fait une première hypothèse d'une matière « parfaitement et constamment homogène».

> « Que si cette matière était parfaitement et constamment homogène, et ne pouvait en acquérir aucune autre; je veux dire si toutes ses parties n'avaient qu'une seule propriété ; on peut juger qu'il ne s'établirait entre ses diverses parties, que des rapports purement mécanique ou de situation. » (601)

Il faudrait supposer que les propriétés de la matière fussent réduites à la seule masse. Les parties s'attirant mutuellement, indifféremment. La matière serait l'objet de forces aveugles. Or dans une telle configuration on ne pourrait pas selon Cabanis rendre compte du monde tel qu'il est[843].

---

[841] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 563

[842] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 563

[843] À ce propos Maupertuis écrit : « une attraction uniforme et aveugle répandue dans toutes les parties de la matière, ne saurait servir à expliquer comment ces parties s'arrangent pour former le corps dont

A l'opposé c'est à partir d'une matière au départ dotée de propriétés multiples[844], que peut se concevoir la génération du monde tel qu'il est. Ces éléments simples sont à la base de structures de plus en plus complexes, qui s'ordonnent selon des niveaux de complexité.

> «… mais si, au contraire, la matière est douée de plusieurs propriétés différentes ; si, de plus, elle est susceptible d'en acquérir un grand nombre d'autres, entièrement nouvelle, par l'effet des combinaisons postérieures que le mouvement doit toujours amener : de là naîtront nécessairement des phénomènes aussi réguliers qu'innombrables ; et la nature du mouvement ou des mouvements, ainsi que les propriétés de la matière elle-même, étant une fois déterminée, on voit clairement que tous les phénomènes doivent être produits et s'enchaîner dans un certain ordre, par une nécessité non moins puissante que celle qui force un corps grave à suivre les lois de la pesanteur. » (601

Une autre raison de lever l'ambiguïté du passage incriminé tient à la place que Cabanis accorde à la chimie. Les éléments simples, tout au moins produits ultimes de l'analyse chimique, se combinent entre eux selon des lois d'affinité, ce que l'on peut qualifier de propriété, pour former des composés qui se voient eux-mêmes dotés de propriétés dont leurs éléments ne sont pas pourvus.

> « Comme il suffit qu'un acide et une base alkaline, ou terreuse soient mis en contact, dans un état favorable à leur combinaison, pour qu'il en résulte un nouveau produit chimique, dont la cristallisation suit des lois constantes, et dont les qualités n' ont plus aucun rapport avec celles de ses éléments.»

Ce qui laisse penser que les choses pourraient très bien se passer, aux différences qualitatives près, de la même façon dans le domaine du vivant.

> « Pourquoi les principes élémentaires dont se forment les corps organisés, ne seraient-ils pas un jour, reconnus avec la même exactitude que ceux qui, par exemple, entrent dans la composition de l'air atmosphérique et de l'eau ? »

Ainsi une fois en présence les éléments ne s'agrègent pas sans ordre, mais selon des lois précises.

---

l'organisation est la plus simple. Si toutes ont la même tendance, la même force pour s'unir les unes aux autres, pourquoi celles-ci vont-elles former l'œil, pourquoi celle-là l'oreille ? Pourquoi ce merveilleux arrangement ? Pourquoi ne s'unissent-elles pas toutes pêle-mêle ? » [Maupertuis – essai sur la formation des corps organisés – Berlin – 1754 –p 13-14

[844] On peut rapprocher cela de ce qu'écrit Bichat à propos des propriétés de la nature: «Le chaos n'était que la matière sans propriétés: pour créer l'univers, Dieu la doua de gravité, d'élasticité, d'affinité, etc, et de plus, une portion eut en partage la sensibilité et la contractilité (Bichat, Anatomie générale, appliquée à la physiologie et à la médecine - Volume 1 - Paris - 1801 - p XXXVIII). La différence est que Cabanis va chercher à subsumer gravité, élasticité, affinité, etc. sous un même chef la sensibilité. Ces différents types d'attraction ne sont que les formes de ce principe unique. Par ailleurs précisons-le il n'y a qu'un principe régissant tous les mouvements dans l'organisme, c'est la sensibilité. L'irritabilité de Haller est ramenée à ce principe. Il n'est pas question de contractilité dans la physiologie de Cabanis. La sensibilité intervient dans la formation de l'embryon, dans la nutrition, dans le développement; en jeu donc dans la mise en place de la structure et son entretien («structure structurante» pour reprendre la formulation de André Pichot) elle intervient dans le fonctionnement de l'organisme (la «structure structurée» du même André Pichot).

Mais revenons sur cette hypothèse d'une matière parfaitement et constamment homogène que Cabanis écarte certes très vite. On retrouve en effet une telle notion chez Descartes. Lui-même au reste fait l'hypothèse d'un chaos initial. Les parties de ce chaos ne tardent pas à s'ordonner et à se disposer pour former « un monde très parfait »

> « Il n'y a donc qu'une même matière en tout l'univers, et nous la connaissons par cela seul qu'elle est étendue.»[845]

Il développe cette idée dans *Le Monde*.

> « Et ne pensons pas aussi, d'un autre côté, qu'elle soit cette matière première des philosophes qu'on a si bien dépouillée de toutes ses formes et qualités, qu'il n'y est rien demeuré de reste qui puisse être clairement entendu ; mais concevons là comme un vrai corps parfaitement solide, qui remplit également toutes les longueurs, largeurs et profondeurs de ce grand espace au milieu duquel nous avons arrêté notre pensée, en sorte que chacune de ses parties occupe toujours une partie de cet espace tellement proportionnée à sa grandeur, qu'elle n'en saurait remplir une plus grande, ni la resserrer en une moindre, ni souffrir que pendant qu'elle y demeure quelque autre y trouve une place. »[846]

Descartes décrit des parties de la matière, mais il ne faut pas l'entendre comme des parties insécables. Il réfute le vide et les atomes. C'est là au reste une de ces critiques du système démocritéen.

> « … cette matière peut être divisée en toutes les parties et selon toutes les figures que nous pouvons imaginer, et que chacune de ses parties est capable de recevoir en soit tous les mouvements que nous pouvons aussi concevoir ; et supposons de plus que Dieu la divise véritablement en plusieurs parties, les unes les plus grosses, les autres plus petites ; les unes d'une figure, les autres d'une autre, telles qu'il nous plaira de les feindre ; non pas qu'il les sépare pour cela l'une de l'autre, en sorte qu'il y ait quelque vide entre deux,»[847]

Les rapports entre les parties de la matière sont décrits dans la théorie des chocs et relèvent de la force d'inertie. Tels quels on pourrait juger que les parties s'agrègent au hasard des rencontres. Il y a trois règles qui régissent les mouvements.

> « La première est que chaque partie de la matière en particulier continue toujours d'être en un même état pendant que la rencontre des autres ne le contraint pas de changer… Je suppose, pour seconde règle, que quand un corps en pousse un autre, il ne saurait lui donner aucun mouvement qu'il n'en perde en même temps autant du sien, ni lui en ôter que le sien ne s'augmente d'autant… J'ajouterai pour la troisième, que lorsqu'un corps se meut, encore que son mouvement se fasse le plus

[845] Descartes – Principes – Œuvres et Lettres – édition André Bridoux- La pléiade - p 623-62
[846] Descartes – Le monde – Œuvres de Descartes publiées par Victor Cousin – Tome quatrième – Paris – 1824 – p 248
[847] Descartes – Le monde – Œuvres de Descartes publiées par Victor Cousin – Tome quatrième – Paris – 1824 – p248

> souvent en ligne courbe, et qu'il ne s'en puisse jamais faire aucun qui ne soit en quelque sorte circulaire… toutefois chacune de ses parties en particulier tend toujours à confirmer le sien en ligne droite. Et ainsi leur action, c'est-à-dire l'inclination qu'elles ont à se mouvoir, est différente de leur mouvement. » [848]

Il n'en est rien dans la théorie cartésienne car ce qui donne les variétés aux choses que l'on observe dans le monde, c'est Dieu, ce que Cabanis va expliquer par la variété des propriétés dont sont dotées les éléments matériels.

> « mais pensons que toute la distinction qu'il y met consiste dans la diversité des mouvements qu'il leur donne, faisant que dès le premier instant qu'elles sont créées, les unes commencent à se mouvoir d'un côté, les autres d'un autre ; les unes plus vite, les autres plus lentement (ou même si vous voulez, point du tout), et qu'elles continuent par après leur mouvement suivant des lois ordinaires de nature.»[849]

Il s'ensuit, une fois livrée aux lois de la nature, une amplification de cette variété première. L'ordre du monde est en conséquence complètement déterminé par Dieu.

> « … entre les qualités de la matière nous avons supposé que ses parties avaient eu divers mouvements dès le commencement qu'elles ont été créées, et outre cela qu'elles s'entre-touchaient toutes de tous côtés, sans qu'il eût aucun vide entre deux ; d'où il suit la nécessité que dès lors, en commençant à se mouvoir ; elles ont commencé aussi à changer et diversifier leurs mouvements par la rencontre l'une de l'autre ; et ainsi que si Dieu les conserve peu après en la même façon qu'il les a créées, il ne les conserve pas au même état, c'est-à-dire que Dieu agissant toujours de même, et par conséquent produisant toujours le même effet en substance, il se trouve comme par accident plusieurs diversités en cet effet. Et il est facile à croire que Dieu, qui, comme chacun doit savoir, est immuable, agit toujours de même façon. » [850]

En conséquence Dieu fait que les rapports entre parties de la matière, d'une «matière parfaitement et constamment homogène» réduite à l'étendue, ne sont pas des rapports purement mécanique ou de situation. Sans l'intervention de Dieu ce qui serait vrai pour une matière régie par la seule force d'inertie dans ses différents aspects vaudrait dans un monde où les éléments matériels ne seraient soumis qu'aux seules forces physiques aveugles.

Autre remarque: l'expression «rapports de situation» est employée par Cabanis à propos de Démocrite. Ainsi selon lui Démocrite voulait expliquer

> «...les lois de l'économie animale, la formation des maladies, l'ordre de leur phénomènes, l'action des médicaments ... par le mouvement et par les

[848] Descartes – Le monde – Œuvres de Descartes publiées par Victor Cousin – Tome quatrième – Paris – 1824 – p 253
[849] Descartes – Le monde – Œuvres de Descartes publiées par Victor Cousin – Tome quatrième – Paris – 1824 – p248
[850] Descartes – Le monde – Œuvres de Descartes publiées par Victor Cousin – Tome quatrième – Paris – 1824 – p 253

> rapports de forme, ou de situation des atomes.». Il ajoute «il était naturel que l'hypothèse dont [il] se servait pour concevoir la production de tous les êtres, [lui] fournit aussi l'explication de cette suite de faits que présentent leur développement, l'action exercée sur eux par les autres substances, les altérations dont ils sont susceptibles, et leur destruction finale, ou le changement de forme que nous appelons leur mort.»[851]

Cabanis parle du mouvement des atomes sans plus de précisions. Reste-t-il à propos des atomistes dans la même expectative qu'Aristote? Les atomistes qui

> «prétendent que les différences entre les éléments sont la cause de toutes les autres qualités. Seulement, ces différences sont d'après eux, au nombre de trois: la figure, l'ordre et la position. Les différences de l'être, disent-ils, ne viennent que de la proportion, du contact et de la tournure. Or la proportion, c'est la figure, le contact c'est l'ordre, et la tournure c'est la position: ainsi A diffère de N par la figure, AN de NA par l'ordre, et Z, de N par la position. Quant au problème du mouvement: d'où ou comment, les êtres le possèdent, ces philosophes l'ont comme les autres, négligemment passé sous silence.»[852]

C'est Epicure qui aurait parlé de la pesanteur comme cause du mouvement.

> «Démocrite pensait qu'il existe deux propriétés de l'atome: la grandeur et la figure, tandis qu'Epicure en ajoutait une troisième: la pesanteur; en effet, déclare ce dernier, il faut nécessairement que les corps reçoivent l'impulsion de la pesanteur pour se mouvoir.»[853]

C'est à Démocrite néanmoins que Descartes attribue cette notion de pesanteur. Il la critique. Il critique également les notions d'atome et de vide. Il ne voit pas comment un monde ordonné pourrait être issu de la seule rencontre fortuite de ces atomes. Dans sa propre physique il est également question de rencontres entre les parties de la matière, suivant les lois d'inertie, mais Dieu fait que ces rencontres ne sont pas fortuites.

> « il faisait considérer des corps plus petits que ceux qui sont aperçus de nos sens, et qu'il leur attribuait diverses grandeurs, figures et mouvements, parce qu'il n'y a personne qui puisse douter qu'il n'y ait véritablement de tels, ainsi qu'il a déjà été prouvé » mais c'est « premièrement à cause qu'elle supposait que ces petits corps étaient indivisibles : ce que je rejette aussi entièrement. Puis à cause qu'il imaginait du vide entre eux, et je démontre qu'il est impossible qu'il y en ait ; puis aussi, à cause qu'il leur attribuait de la pesanteur, et moi je nie qu'il y en ait en aucun corps, en tant qu'il est considéré seul, parce que c'est une qualité qui dépend du mutuel rapport que plusieurs corps ont les uns aux autres ; puis enfin, on a eu sujet à le rejeter, à cause qu'il n'expliquerait point en particulier comment toutes

[851] Cabanis - Coup-d'oeil sur les révolutions et sur les réformes de la médecine - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p96
[852] Aristote - Métaphysique - A 4 - 985 b 15
[853] cité par Jean Salem - L'atomisme antique - Démocrite, Epicure, Lucrèce. Le Livre de Poche - Inédit. Philosophie - Paris 1997.

> choses avaient été formées par la seule rencontre de ces petits corps, ou bien s'il l'expliquait de quelques-unes, les raisons qu'il en donnait ne dépendaient pas réellement les unes des autres que cela fit voir que toute la nature pouvait être expliquée en même façon (au moins on ne peut le connaître de ce qui nous a été laissé par écrit de ses opinions.)».[854]

Il est utile de souligner à propos du « comment toutes choses avaient été formées» que Cabanis qui est tout aussi opposé à l'idée que l'ordre du monde serait le fruit du hasard, n'écarte pas l'idée d'une finalité. Il reprend la conception stoïcienne d'une «intelligence générale» ordonnatrice de toute chose.

> «Beaucoup de philosophes, parmi lesquels il faut mettre les stoïciens en première ligne, ont regardé tous les êtres en général, et en particulier tous les êtres vivants, comme des parties du grand tout, ce qui n'est pas contestable; et leur intelligence, comme une émanation de l'intelligence générale, ce qui doit paraître également évident: à moins qu'on ne refuse d'admettre l'existence de celle-ci, ou qu'en l'admettant on ne suppose, avec Epicure, un ou plusieurs autres principes des mouvements de l'univers: deux choses qui, je crois, sont presque absolument dépourvues de probabilité.»[855]

Il renchérit dans un autre passage sur cette quasi impossibilité que le monde tel qu'il le décrit, complexe et composé d'éléments matériels bien combinés puisse être le fruit d'interactions fortuites se produisant entre les parties de la matière.

> « Mais ce qu'il [l'homme] ne peut concevoir sans l'une [la volonté] et l'autre[l'intelligence] de ces propriétés ou qualités, c'est la production régulière d'ouvrages savants, coordonnés dans toutes leurs parties, et surtout coordonnés avec d'autres ouvrages du même ou de différents genres, qui sans être unis par des rapports mécaniques, sont arrangés de manière à produire concurremment avec eux de nouveaux effets empreints des mêmes caractères de combinaison : il lui suffit de jeter le coup d'œil le plus superficiel sur l'organisation des végétaux et des animaux, sur la manière dont ils se reproduisent, se développent, et remplissent suivant l'esprit de cette organisation même, le rôle qui leur est assigné dans la série des êtres. L'esprit de l'homme n'est pas fait pour comprendre que tout cela s'opère sans prévoyance et sans but, sans intelligence et sans volonté. »[856]

Concevoir les choses de la sorte est une propension naturelle de l'esprit humain. Cabanis ne cherche pas ici à affirmer le bien-fondé d'une thèse aux dépens de l'autre. Il n'y rien dans ce qu'il avance de l'ordre de la preuve ontologique. A défaut de preuve décisive raison et sentiment s'accordent. C'est affaire de probabilité.

---

854 in Descartes – Principes – 202- Œuvres et Lettres – édition André Bridoux- La pléiade - p 664-665

855 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p283.

856 Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 275-276.

> « Voilà ce qui s'offre naturellement à l'esprit ; voilà ce que la réflexion confirme, sans le porter cependant au terme de la démonstration rigoureuse, car la nature de la question s'y oppose ; et comme l'hypothèse contraire ne s'appuie sur aucune analogie véritable, qu'elle n'a pour elle aucune vraisemblance, et que tout ce qu'on peut en la soutenant, est de la défendre du reproche d'impossibilité absolue, toutes les règles du raisonnement en matière de probabilité ramènent l'homme à son impression première, et il juge en définitif comme il avait senti d'abord. »[857]

Cabanis est ici très proche de la pensée du d'Holbach de système de la nature.

> « Qu'il n'y a ni hasard ni rien de fortuit dans cette nature, où il n'est point d'effet sans cause suffisante, et où toutes les causes agissent suivant des lois fixes, certains dépendantes de leurs propriétés essentielles, ainsi que des combinaisons et des modifications qui constituent leur état permanent ou passager. Que l'intelligence est une façon d'être et d'agir propres à quelques êtres particuliers, et que si nous voulons l'attribuer à la nature, elle ne serait en elle que la faculté de se conserver par les moyens nécessaires dans son existence agissante. En refusant à la nature l'intelligence dont nous jouissons nous-mêmes ; en rejetant la cause intelligente que l'on suppose son moteur ou le principe de l'ordre que nous y trouvons, nous ne donnons rien au hasard, ni à une force aveugle ; mais nous attribuons tout ce que nous voyons à des causes réelles et connues, ou faciles à connaître. Nous reconnaissons que tout ce qui existe est une suite de propriétés inhérentes à la matière éternelle, qui par ses mélanges, ses combinaisons e ses changements de formes produit l'ordre, le désordre et les variétés que nous voyons. C'est nous qui sommes aveugles lorsque nous imaginons des causes aveugles ; nous ignorons les forces et les lois de la nature lorsque nous attribuons ses effets au hasard, nous ne sommes pas plus instruit lorsque nous les donnons à une intelligence…. »[858]

Cabanis en parlant d'intelligence «générale» et de volonté renvoie à un finalisme «en grand»[859] mais «pas dans le détail». Par détail il fait référence au Dieu personnel des chrétiens, ou autres théories cause-finalistes.

---

[857] Cabanis – *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p

[858] D'Holbach – Système de la nature – Corpus des œuvres de philosophie en langue française- .Fayard - Paris 1990

[859] Cette idée d'un finalisme en grand se retrouve à notre sens dans ce passage de *Pensées sur l'interprétation de la nature.* Diderot s'y fait critique de Maupertuis alias Baumann: « Si le Docteur Baumann eût renfermé son système dans de justes bornes, et n'eût appliqué ses idées qu'à la formation des animaux, sans les étendre à la nature de l'âme, d'où je crois avoir démontré contre lui qu'on pouvait les porter jusqu'à l'existence de Dieu, il ne se serait point précipité dans l'espèce de matérialisme la plus séduisante, en attribuant aux molécules organiques, le désir, l'aversion, le sentiment et la pensée. Il fallait se contenter d'y supposer une sensibilité mille fois moindre, que celle que le Tout puissant a accordé aux animaux les plus voisins de la matière morte. En conséquence cette sensibilité sourde, et de al différence des configurations, il n'y aurait eu pour une molécule organique quelconque qu'une situation la plus commode de toutes, qu'elle aurait sans cesse cherchée par une inquiétude automate, comme il arrive aux animaux de s'agiter pendant le sommeil, lorsque l'usage de presque toutes leurs facultés est suspendu, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé la disposition la plus convenable au repos. Ce seul principe eût satisfait, d'une manière assez simple et sans aucune conséquence dangereuse, aux phénomènes qu'il se proposait d'expliquer, et à ces merveilles sans

> « Ce n'est pas qu'il faille jamais, dans les recherches sur la nature ou dans les discussions philosophiques qu'elles font naître, adopter les vaines et stériles explications des causes finales ; rien sans doute n'est plus capable d'étouffer ou d'égarer le génie des découvertes ; rien ne nous conduit plus inévitablement à des résultats chimériques, et souvent aussi ridicules qu'erronés. Mais ce qui est vrai dans toutes les recherches et dans toutes les discussions de détail, ne l'est plus lorsqu'on est au point où nous avons, par hypothèse, supposé l'homme parvenu ; et quand nous raisonnons sur la cause, ou, si l'on veut, sur les causes premières, toutes ces règles de probabilité dont nous venons de parler, nous forcent à les reconnaître finales. »

Il n'est pas question pour autant d'affirmer le bien fondé des causes finales.

> « Ce n'est pas qu'il faille jamais, dans les recherches sur la nature, ou dans les discussions philosophiques qu'elles font naître, adopter les vaines et stériles explications des causes finales. » (276)

Louis Peisse voit ici une difficulté :

> « si la considération de la finalité est légitimement appliquée au tout et à l'ensemble, pourquoi deviendrait-elle absurde pour les parties et les détails ? C'est ce que Cabanis et bien d'autres avant et après lui ont oublié de prouver. ».

À l'appui de sa remarque il cite Leibniz :

> « bien loin d'exclure les causes finales, c'est de là qu'il faut tout déduire en physiques ; c'est ce que Socrate, dans le Phédon de Platon, a déjà admirablement bien remarqué, en raisonnant comme Anaxagore et autres philosophes trop matériels, lesquels, après avoir reconnu d'abord un principe intelligent au-dessus de la matière, ne l'emploient. point quand ils viennent à philosopher sur l'univers,… et tâchent d'expliquer tout par le seul concours des particules brutes, confondant les conditions et les instruments avec la véritable cause… » « J'accorde que les effets particuliers de la nature se peuvent et se doivent expliquer mécaniquement, sans oublier pourtant leurs fins et usages admirables, mais les principes généraux de la physique et de la mécanique même dépendent de la conduite d'une intelligence souveraine et ne sauraient être expliqués sans la faire entrer en considération. »

Cette position théorique prise par Cabanis, directement inspirée du stoïcisme, lui permet de prendre ses distances avec le matérialisme atomistique et l'athéisme qui lui est inhérent, ainsi qu'avec le spiritualisme chrétien.

---

nombre qui tiennent si stupéfaits tous nos observateurs d'insectes; et il eût défini l'animal en général, un système de différentes molécules organiques qui, par l'impulsion d'une sensation semblable à un toucher obtus et sourd que celui qui a créé la matière en général leur a donné, se sont combinées jusqu'à ce que chacune ait rencontré la place la plus convenable à sa figure et à son repos.» [in Diderot - *Pensées sur l'interprétation de la nature* - Oeuvres - Tome 1 - Philosophie - Robert Laffont - p 591]

Il rejette toute conception du monde qui relève dans sa genèse du hasard et de la nécessité et se retrouve bien davantage dans la mouvance vitaliste d'un Barthez. Cette opposition entre vitaliste et mécaniste est bien explicitée par Julien Joseph Virey en 1823.

> « Et cependant ce système de lois naturelles, dont la marche régulière entretient l'ordre de cet univers, n'est point une réunion de forces aveugles, sans dessein, sans prévoyance, puisqu'on observe au contraire des preuves si manifestes de sagesse, d'intelligence dans les fonctions de nos organes, en santé et surtout en maladie, pour entretenir l'existence de guérir les maux. Or, voici le nœud de la dispute entre vitalistes et les mécaniciens. Asclépiade, avec les anciens médecins atomistes Robert Boyle, Frédéric Hoffman, et les modernes physiciens, reconnaîtront bien une divine intelligence dans l'univers, mais ils refusent d'admettre que l'organisme humain ou du corps animal, et même du végétal, agissent par une intelligence, par une sorte de prévoyance spéciale pour se conserver, se nourrir, se reproduire. C'est, disent-ils, en conséquence d'une certaine structure, très merveilleuse, à la vérité, que s'opèrent aveuglément, mécaniquement, ces actes de conservation ou de reproduction. Ce sont des horloges très bien formées, qui sonnent exactement l'heure de la faim ou celle de l'amour; mais ce sont des machines, des marionnettes, qui peuplent le monde sans savoir pourquoi ni comment ; elle croit vouloir et agir par elle-même, elles ne se sentent pas les fils invisibles qui font jouer secrètement tous ces ressorts passifs et inertes par un seul.… »[860]

À l'opposé; les vitalistes :

> « Telle n'est point l'opinion des plus célèbres médecins et naturalistes anciens et modernes, d'Hippocrate, de Galien, de Stahl, de Robert Whytt etc., admirateur de l'autocratie de la nature et des directions merveilleuses qu'elle manifeste chez les animaux pour la conservation de leur vie… Les anciens philosophes pensaient de même de la nature universelle. Elle est excellemment sage en toute chose, ajoutait-il ; c'est pourquoi l'œuvre de la nature n'est que le produit de la plus sublime intelligence ; elle engendre jamais rien inutilement, il opère toujours ce qu'il y a de plus parfait ; jamais elle ne change son but ou ses desseins ; elle y parvient sans cesse par les voies les plus courtes et les plus directes : comme elle ne manque point aux choses nécessaires, elle ne surabonde point dans les superflus. Toute nature aspire à se conserver, à guérir ces maux, ou se compléter quand elle est imparfaite ; elle veille à la conservation du tout ; elle ne fait point de sauts, mais rattache au contraire ses oeuvres par une chaîne qui les embrasse toutes ; elle tend à tout ce qui peut perfectionner ses actes, et fuit ce qui lui cause dommage ou destruction : ainsi elle appète ce qui la conserve, et abhorre ce qui la tue. Démocrite disait : la nature se délecte de ce qui est naturel ; la nature seule peut vaincre la nature ; seule elle est capable de se réformer. »[861]

---

[860] JJ Virey - *De la puissance vitale considérée dans les fonctions physiologiques chez l'homme et tous les êtres organisés; avec des recherches sur les forces médicatrices, et les moyens de prolonger l'existence*. - Paris - 1823- p 6

[861] JJ Virey - *De la puissance vitale considérée dans les fonctions physiologiques chez l'homme et tous les êtres organisés; avec des recherches sur les forces médicatrices, et les moyens de prolonger l'existence*. - Paris - 1823- p 7

Il pourrait paraître singulier de citer ici Démocrite, qui aurait établi, c'est en particulier l'idée que s'en fait entre autres Cabanis [862], un système selon lequel tout ce qui est dans la nature est le fruit du hasard et de la nécessité [863] .

Cabanis rejette toute ontologie. Cependant tout en restant dans la sage expectative du savant positiviste, partant du constat que «les parties de la matière tendent sans exception les unes vers les autres», il en arrive à s'interroger dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme* sur la possible existence d'un seul principe à l'œuvre dans tous les mouvements de l'univers.

> « Les affinités végétales, les attractions chimiques, cette tendance elle-même, en apparence si aveugle, de toute matière vers le centre d'attraction, dans le domaine duquel elle se trouve placée ; ces diverses propriétés, ou ces actes divers, ont ils lieu par une espèce d'instinct universel, inhérent à toutes les parties de la matière ? »[864]

Cet instinct qui pourrait connaître différents degrés sur une échelle se confondant à un bout à la force de gravitation «cette tendance en apparence si aveugle» et à l'autre bout s'élevant «jusqu'aux merveilles les plus admirées de l'intelligence et du sentiment.»

> «Cet instinct, plus vague dans le dernier degré, développe-t-il, en remontant vers celui qui le suit, un commencement de volonté, par des choix constants? et l'observateur peut-il permettre d'oser entrevoir déjà dans un degré plus élevé, une suite d'affections véritables? En effet, certaines impressions ne produisent-elles pas des déterminations analogues dans quelques végétaux, ainsi que dans les corps animés eux-mêmes? Enfin cet instinct, en se développant de plus en plus, dans ces derniers corps, et parcourant tous les différents degrés d'organisation, ne peut-il pas

862 Mais si Cabanis d'un côté s'est montré très critique envers lui, en jugeant sa théorie «futile», d'un autre côté, il s'est montre laudatif à bien des égards. Il le loue pour ses observations. Il le loue également parce qu'il a été le premier à indiquer «les expériences comme un nouveau moyen d'arriver à la vérité; et seul parmi les Anciens, il pratiqua constamment cet art qui, depuis, a fait presque tous les succès et la gloire des modernes.». Il le loue encore car mieux qu'Hippocrate il sentit «les étroites connexions de l'état physique et de l'état moral» [Cabanis - Coup-d'oeil sur les révolutions et sur les réformes de la médecine - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 133]

863 Il est étonnant de faire référence ici à Démocrite, pour qui la nature procèderait du hasard et de la nécessité. En fait cette affirmation est discutable. Jean Salem a relevé cette difficulté:

«Nous souhaiterions faire entendre maintenant que le «hasard», dans le système de Démocrite, ne peut jamais être qu'un nom, un sobriquet, de l'universelle nécessité. Sur ce chapitre la confusion est assez grande, puisqu'on peut lire, en exergue de l'ouvrage d'un savant biologiste, une «citation» de Démocrite en vertu de laquelle «tout ce qui existe est le fruit du hasard et de la nécessité.»

Or non seulement cette citation est apocryphe, mais elle est également fautive «puisqu'un pareil jugement eût conduit son auteur à d'inextricables contradictions.». Nous ne développerons pas ici l'argumentation suivie par l'auteur qui conclut. [in Jean Salem - L'atomisme antique - Démocrite, Epicure, Lucrèce. Le Livre de Poche - Inédit. Philosophie - Paris 1997. p25]

«Le «hasard» chez Démocrite, ne signale donc aucun déficit causal. Ce qui paraît être fortuit n'est tel que d'un point de vue subjectif, c'est à dire du point de vue de l'ignorance de l'observateur: et le «hasard», par conséquent n'est jamais qu'une vue de l'esprit.» [in Jean Salem - L'atomisme antique - Démocrite, Epicure, Lucrèce. Le Livre de Poche - Inédit. Philosophie - Paris 1997. p 27]

864 Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 531

s'élever jusqu'aux merveilles les plus admirées de l'intelligence et du sentiment?»
[865]

Mais en l'état des connaissances il n'est pas possible de trancher si c'est par la sensibilité que l'on expliquera tous les mouvements ou par la gravitation.

> «Est-ce par la sensibilité, qu'on expliquera les autres attractions; ou par la gravitation, qu'on expliquera la sensibilité et les tendances intermédiaires entre ces deux termes? Voilà ce qui dans l'état présent de nos connaissances, il nous est impossible de prévoir.» [866]

Mais au regard de ce qu'il écrit ensuite dans la *Lettre à Fauriel sur les causes premières* , cette formulation fait figure de prétérition. Ce qui n'était dans ce passage des *Rapports du physique et du moral de l'homme* qu'une question [867]est là quasiment affirmé sous couvert de vraisemblance.

> "Car il paraît bien plus vraisemblable qu'on pourra parvenir à expliquer mieux les affinités et l'attraction par l'étude approfondie de la sensibilité à son degré le plus faible, qu'à expliquer la sensibilité elle même par l'étude de l'attraction et des affinités au plus haut terme où elles puissent être suivies et constatées par l'observation."[868]

Pour affirmer un «finalisme en grand» Cabanis se devait d'unifier les deux principes d'attraction et la sensibilité, et plus précisément de subsumer le premier sous le second.[869]. En présentant les

---

[865] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 531

[866] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 531

[867] Toujours dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme* il préparait en quelque sorte le terrain : «Mais si des recherches et des expériences ultérieures nous mettent un jour, en état de ramener le système entier des phénomènes physiques à une seule cause commune déterminée, il est vraisemblable qu'on y sera conduit, plutôt par l'étude des résultats les plus complets, les plus parfaits, les plus frappants, que par celle des plus bornés et des plus obscurs. Car ce n'est pas ici le lieu de commencer par le simple, pour aller au composé; puisque le composé devient un sujet journalier d'observation, et qu'il offre dans ses variétés, beaucoup de termes de comparaison avec les autres faits analogues, ou contraires: en se confondant avec l'existence des choses; et que par cette raison même, il paraît ne pouvoir être comparé à rien.» mais il ajoute devoir en rester là sans plus développer ce sujet: «»Quoi qu'il en soit, je n'entreprendrai point de traiter ici cette question; nos moyens de connaître, ou plutôt nos connaissances actuelles, ne nous laissent espérer aucun résultat satisfaisant de son examen» [in Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 531-532]

[868] Cabanis - *Lettre à Fauriel sur les causes premières* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -- p 639.

869 Bichat se démarque ici de Cabanis, il distingue proprement les lois qui président aux phénomènes physique et chimique et à celles en jeu dans les phénomènes vitaux. Il est loin, comme y tend Cabanis, plus encore dans *Lettre à Fauriel sur les causes premières*, de penser que tout mouvement dans la nature pourrait s'expliquer par une sensibilité universelle: « La physique, la chimie, se touchent, parce que les mêmes lois président à leurs phénomènes. Mais un immense intervalle les sépare de la science des corps organisés, parce qu'une énorme différence existe entre leurs lois et celles de la vie. Dire que la physiologie est la physique des animaux c'est en donner une idée extrêmement inexacte ; j'aimerais autant dire que l'astronomie est la physiologie des astres. » [Bichat -*Recherches physiologiques sur la vie et la mort* - 1800-

choses ainsi dans la *Lettre à Fauriel sur les causes premières*, il sautait quasiment le pas, ce qu'il s'était refusé à faire dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Il ne faisait pas pour autant de ce principe un être. Il n'affirmait rien sur sa nature.
Quoi qu'il en soit il n'y avait rien dans tout cela qui laisse à penser que Cabanis s'était converti au spiritualisme dans la *Lettre à Fauriel sur les causes premières*. Il persistait, ennemi des systèmes, dans une profession de foi agnostique.

2)Ontogenèse: Transformations successives amenant de la matière brute à l'embryon humain.

a) La matière et le mouvement

Buffon distingue deux matières: la matière vivante et la matière morte.
La matière morte n'est pas la matière brute. La matière morte: les pierres, les craies, les marbres, les marnes, les terres, les tourbes... relève pour une large part du produit de la décomposition des corps vivants, animaux et végétaux. Il nous assure que c'est chose prouvable.
La matière vivante est dans son hypothèse faite de molécules organiques vivantes. Elle constitue « un fonds inépuisable et toujours réversible de substance organique et vivante; substance aussi réelle, aussi durable que la matière brute; substance permanente à jamais dans son état de vie, comme l'autre dans son état de mort; substance universellement répandue.»

Pas plus qu'elle ne l'est pour Cabanis, cette opposition entre matière morte et matière vivante n'est justifiée pour d'Holbach. Au reste ni l'un ni l'autre ne postule l'existence d'êtres comme le fait Buffon avec ses molécules organiques. Cependant d'Holbach s'en tient pour expliquer la nature de tous mouvements dans la nature aux principes newtoniens, tandis que Cabanis pour ce faire importe le modèle des attractions chimiques électives, et s'inspire des travaux du chimiste suédois Bergman.
D'Holbach ne fait qu'appliquer le principe d'inertie. La matière ne connaît pas de repos, et si repos il y a il n'est qu'apparent. La matière est par ailleurs composée d'éléments très variés.

> «... dans les corps et les masses dont l'ensemble nous paraît dans le repos, il y a pourtant une action et une réaction continuelles, des efforts constants, des résistances et des impulsions non interrompues, en mot des *nisus*, par lesquels les parties de ces corps se pressent les unes les autres, se résistent réciproquement, agissent et réagissent sans cesse; ce qui les retient ensemble et fait que ces parties forment une masse, un corps, une combinaison dont l'ensemble nous paraît en

article 7, § 1 : Différences des forces vitales avec les forces physiques - GF Flammarion - Paris - 1994 - p 123.]

> repos, tandis qu'aucune de leurs parties ne cessent d'être en action? Les corps ne paraissent en repos que par l'égalité de l'action des forces qui agissent sur eux.»[870]

Pour D'Holbach la nature ou «grand tout» est le produit de l'assemblage, des combinaisons, des mouvements dans l'univers de différentes matières. Il définit la nature de chaque être comme un tout résultant « des propriétés, des combinaisons des mouvements ou façon d'agir qui les distinguent des autres êtres.» [871]

Cabanis décrit dans le monde ces êtres regroupés selon leur niveau de complexité (il y aura selon une échelle de complexité qui va croissante: les corps bruts, les végétaux, les animaux, les hommes). Il explique que les êtres d'un degré plus complexe résultent de la combinaison des êtres d'un rang de complexité inférieur. Cette combinaison résulte de leurs propriétés. Les êtres du rang supérieur en complexité sont doués de propriétés que ne possédaient pas les êtres plus simples dont ils sont issus par combinaison.

> «Mais si au contraire la matière est douée de plusieurs propriétés différentes; si de plus, elle est susceptible d'en acquérir un grand nombre d'autres, entièrement nouvelles, par l'effet des combinaisons postérieures que le mouvement doit toujours amener; de là naîtront nécessairement des phénomènes aussi réguliers qu'innombrables; et la nature du mouvement et des mouvements, ainsi que les propriétés de la matière elle-même, étant une fois déterminées, on voit clairement que tous les phénomènes doivent être produits et s'enchaîner dans un certain ordre, par une nécessité non puissante que celle qui force un corps grave à suivre les lois de la pesanteur.»[872]

Ce qui est explicatif du pourquoi de ces combinaisons, ce que n'aborde pas d'Holbach, c'est le rôle qui doit être alloué aux attractions spécifiques, ou encore aux attractions électives[873]. Cabanis se réfère ici assez explicitement aux travaux «d'un habile chimiste»: le suédois Torbern Olof Bergman (1735-1784).

Les substances de la nature, «abandonnées à elles-mêmes, et placées à des distances convenables, tendent à s'approcher mutuellement, et à rentrer en contact les unes avec les autres.». Cette

---

[870] D'Holbach- Système de la nature, ou, des lois du monde physique et du monde moral. Paris-1821 - Corpus des oeuvres de philosophie en langue française - p 53

[871] D'Holbach- Système de la nature, ou, des lois du monde physique et du monde moral. Paris-1821 - Corpus des oeuvres de philosophie en langue française - p 45

[872] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire XI - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 601.

[873] Cabanis emploiera indifféremment attractions et affinités électives. le chimiste suédois Bergman n'emploie pas sans réserve le mot affinité: «Plusieurs donnent le nom d'affinité à ce que nous avons nommé attraction. J'emploierai indifféremment ces deux termes par la suite, quoique le premier, comme plus métaphorique, paraisse moins propre dans un ouvrage de physique. »[[Bergman - Torbern Olof - Traité des affinités ou attractions électives - Chez Buisson - Paris - 1788 - p6]

tendance est qualifiée d'attraction. Pas plus que Cabanis[874] après lui il ne cherche à percer le pourquoi de cette tendance. Ce qui lui importe c'est de «connaître les lois qu'elle suit dans ses opérations, afin de pouvoir la considérer comme une force déterminée, quoique le mécanisme de son action soit encore inconnu.». Il oppose les attractions éloignées et attractions prochaines. Les attractions éloignées concernent les grandes masses de l'univers. Les attractions prochaines n'agissent quant à elles que sur de «petites molécules», et leurs influences n'excèdent guère le contact. Cabanis précise ce que sont les lois mécaniques qui régissent entre autres les rapports des grands corps de l'univers: «Les lois de la pesanteur, celles de l'équilibre, celles qui déterminent la route des projectiles; en un mot toutes les lois mécaniques directement de ce premier fait: l'observation et le calcul y ramènent toutes les grandes masses de l'univers...». Il faut distinguer ces lois nous dit Cabanis de celles que l'on établit entre les substances qui «jouissent d'une action chimique réciproque»[875]. Ici

> « l'attraction ne s'exerce plus au hasard : les molécules de la matière se recherchent, se rapprochent, se mêlent avec une avidité très inégale.»[876]

Afin de justifier cette assertion selon laquelle l'attraction ne se fait plus au hasard comme c'est le cas pour l'attraction des grandes masses Cabanis se réfère aux expérience de Bergman sur les attractions de composition[877]: simples et complexes[878]. Il en donne une vue générale[879]. Il s'agit donc ici de mélange[880] et non d'agrégation.

---

[874] « Nous ignorons pourquoi les parties de la matière tendent sans cesse à se rapprocher les unes des autres : mais le fait est constant.» [Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p 527]

[875] Bergman explique cette différence par les circonstances qui tiennent à l'éloignement des masses et autres substances en présence: «Je dis que les lois de ces deux espèces d'attraction *paraissent* différentes entre elles, parce que toute la différence ne dépend, peut-être, que des circonstances. En effet, si l'on a égard à la distance immense des corps célestes, on peut négliger leur diamètre, et les considérer comme des points gravitant. Il en est tout autrement des corps qui sont près les uns des autres : ici la figure et la situation, non seulement du tout, mais même de chaque partie produisent de grandes variations dans les effets de l'attraction. Ainsi les quantités qu'on peut négliger dans l'attraction éloignée, modifie considérablement les lois de l'attraction prochaine ... » [Bergman - Torbern Olof - *Traité des affinités ou attractions électives* - Chez Buisson - Paris - 1788 - p2].

[876] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p 528

[877] L'attraction de composition se divise en attraction élective simple, et en attraction double. La première a lieu, lorsque de trois substances simples, qui s'attirent mutuellement, deux se combinent à l'exclusion de la troisième ; et la dernière, lorsque deux composés, formés seulement de deux principes prochains, viennent à changer réciproquement leurs principes, à l'instant qu'ils sont mêlés ensemble. » [Bergman - Torbern Olof - *Traité des affinités ou attractions électives* - Chez Buisson - Paris - 1788 - p5]

[878] Les connaissances sur les compositions entre plusieurs corps, au delà de quatre manquent: «On connaît beaucoup d'affinités et de combinaisons entre deux corps. On en connaît beaucoup moins entre trois, et à peine a-t-on quelques exemples de quatre corps qui puissent rester unis les uns aux autres avec une affinité égale.». Bergman se limite à décrire la composition de trois substances chimiques dans son *Traité des affinités ou attractions électives.*

[879] M Daumas En donne un aperçu : «Bergman opéra de la façon suivante : il considérait plusieurs corps désignés par a,b,c,d, qu'il classait par rapport à un corps A ; par exemple l'alcali, la baryte, la chaux et la magnésie, par rapport à l'acide sulfurique. Il opérait en solution et observait successivement le résultat de l'action des trois premiers corps, a, b, c, sur le composé Ad formé du quatrième d et de A. Il procédait ensuite de même avec Ac; Ab, Aa. Si, mis en présence de c, le composé est transformé en Ac avec départ de d , Bergman en conclut que Ac présente une infinité plus grande pour c que pour d. Et ainsi de suite …» [

> «… Les combinaisons déjà faites peuvent subir une désunion de leurs principes, par la présence de différentes substances nouvelles, vers qui l'un d'eux se trouvent plus fortement entraîné ; il peut même s'opérer alors entre deux, ou plusieurs combinaisons, mise dans les rapports et dans la situation convenable, un tel échange de principes, que d'autres combinaisons, entièrement étrangères à celles qui se détruisent, soient à l'instant même formées de leurs débris. » [881]

Même si Cabanis semble affirmer ici une différence entre l'attraction chimique et l'attraction newtonienne, tout comme il l'affirmera pareillement entre l'attraction chimique et «l'attraction dans les affinités végétales», mais également entre cette dernière et les affinités animales, il n'en reste pas moins que quelques pages plus loin il s'interroge sur l'unité possible entre ces différents types d'attraction. Existe-t-il un instinct universel qui puissent rendre compte tout au moins d'un certain nombre d'entre elles, la gravitation, les affinités chimiques, et végétales?

> «Les affinités végétales, les attractions chimiques, cette tendance elle-même, en apparence si aveugle, de toute matière vers le centre d'attraction, dans le domaine duquel elle se trouve placée; ces diverses propriétés, ou ces actes divers, ont-ils lieu par une espèce d'instinct universel, inhérent à toutes les parties de la matières?»

Il pousse plus loin en s'interrogeant sur le rôle de cet instinct dans les phénomènes qui concernent l'intelligence et le sentiment. C'est la sensibilité qui est en cause dans leur production.
En fait s'interroge-t-il n'est ce pas plutôt la sensibilité, cette attraction propre au règne animal, qui serait ce principe en unique source de tous les mouvements de l'univers.

> «Est-ce par la sensibilité, qu'on expliquera les autres attractions; ou par la gravitation, qu'on expliquera la sensibilité et les tendances intermédiaires entre ces deux termes?»

Cette interrogation de Cabanis sur l'existence d'un principe unique sous lequel se subsumeraient les lois d'affinités et l'attraction newtonienne irait contre la loi énoncée par Fourcroy selon laquelle

---

René Taton - *La science moderne de 1450 à 1800* - Le XVIII° Naissance de la chimie moderne - M Daumas - Quadrige - Presses universitaires de France - Paris - 1995 - p 590]

[880] Fourcroy. M. de énonce la loi d'affinité de composition: «Cette dernière loi est invariable; et ne souffre jamais d'exception. Pour que deux corps puissent se combiner t former un composé, il est absolument nécessaire qu'ils soient de nature différente. En effet, si deux corps de nature semblables s'unissent l'un à l'autre, il ne peut résulter de cette union qu'un agrégé, dont la masse, le volume et l'étendue seront seulement augmentés; mais qui n'aura perdu aucun de ses propriétés essentielles; ce ne sera que l'effet de la force d'agrégation qui les tiendra unis... Cette loi est si vraie et si constante, que jamais l'affinité de combinaison n'est plus forte, que lorsque les corps entre lesquels elle a lieu diffèrent plus les uns des autres par leur nature.» [Fourcroy . M. de - *Leçons élémentaires d'histoire naturelle et de chimie* - Tome 1 - Paris - 1782 - p xxxvi]

[881] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p 528

l'affinité de composition n'a lieu entre les corps que dans le point de contact[882]. Il y a une très grande différence entre les lois d'affinité et la loi d'attraction newtonienne:

> «Or cette loi distingue singulièrement l'affinité de combinaison de l'attraction newtonienne puisque cette dernière n'a lieu qu'à très grande distance, et qu'elle se change même en une force tout à fait opposée, la répulsion, lorsque les grands corps sur lesquels elle agit sont placés à une certaine distance l'un de l'autre. Il y a donc une très grande différence entre ces deux forces, et l'on ne doit pas les confondre, ainsi que paraissent vouloir le faire plusieurs physiciens de nos jours.» [883]

Or Cabanis a cependant retenu qu'il y a bien contact dans le cas d'attraction prochaine. C'est tout au moins ce qu'il affirme dans un exemple de d'une mise en contact d'un acide et d'une base alkaline dans des conditions favorables pour qu'il en résulte un nouveau produit chimique dont les qualités ne sont plus en rapport avec leurs éléments. Cet exemple pourrait être emprunté aux travaux de Lavoisier[884], et sera repris par Lamarck [885].

> «... comme il suffit qu'un acide et une base alkaline, ou terreuse soient mis en contact, dans un état favorable à leur combinaison, pour qu'il en résulte un nouveau produit chimique, dont la cristallisation suit des lois constantes, et dont les qualités n'ont plus aucun rapport avec celles de ses éléments.» [886]

---

[882] Fourcroy critique la thèse de Bergman qui annonce que les attractions prochaines peuvent agir à distance. Certes il ne s'agit que de très courtes distances, mais avec Fourcroy il ne doit pas y avoir de distance du tout. Bergman écrit: «L'attraction prochaine s'étendant à peine au-delà du contact, il est clair qu'en général, son intensité dans un même corps, croît dans la même proportion que le contact augmente.»; Le «s'étendant à peine au delà du contact» pose problème à Fourcroy pour qui cette attraction prochaine ne peut avoir lieu «à la moindre distance», si c'est le cas «alors elle cède alors sa place à l'affinité d'agrégation, qui paraît par ce caractère se rapprocher de l'attraction, et n'en être qu'une modification.» [Fourcroy . M. de - *Leçons élémentaires d'histoire naturelle et de chimie* - Tome 1 - Paris - 1782 - p xxxviii]

[883] Fourcroy . M. de - *Leçons élémentaires d'histoire naturelle et de chimie* - Tome 1 - Paris - 1782 - p xxxviii

[884] Cabanis relate ici une expérience rapportée par Lavoisier: l'acide nitreux, combiné avec l'alkali fixe dans le vide, ne produit point d'air, que cette combinaison reste en grande partie déliquescente, tant qu'on la tient dans le vide, mais qu'elle cristallise bientôt quand elle a été exposée quelque temps à l'air. Cette expérience rapprochée de celle de M. Black sur la cristallisation de l'alakali fixe, semble mettre en droit de soupçonner que la combinaison de l'air est nécessaire à la formation des cristaux de sels.» [Lavoisier - Opuscules physiques et chimiques - avec figures - Seconde édition - Paris - 1801 -p 45]

[885] Lamarck dans la Philosophie zoologique s'intéresse également à ces réactions: «Tous les acides s'unissent dans la décomposition avec les terres alkalines et les alkalis; ces combinaisons ont été nommées sels neutres, sels composés, sels secondaires; elles ne méritent les deux premiers noms que lorsqu'elles ne sont ni acides ni alkalines; les seconds sont plus exacts et plus utiles. L'art fait facilement tous ces sels; la nature en présente un assez grand nombre, surtout ceux qui sont formés par les acides à radicaux simples. la minéralogie gagne tous les jours dans ce genre de connaissances par l'analyse des minéraux, qui seule peut en faire connaître la nature intime.» J.B Lamarck - Philosophie zoologique -Réfutation de la théorie pneumatique - Titre VIII - De l'union des acides avec les terres et les alkalis - Paris 1809- p 302

[886] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 p 519

J.B Lamarck rejette cette hypothèse selon laquelle la cohérence des corps vivants serait le fait de forces spécifiques, ou autres attractions électives. Contre Bichat [887] il affirme que les causes de destruction des corps sont intérieures et non extérieures. Les corps selon lui ont une «tendance très naturelle à se détruire». Mais cette attaque pourrait tout aussi bien viser Cabanis. Ce dernier constate que plus les êtres se complexifient plus ils sont exposés aux forces destructrices extérieures. C'est tout particulièrement vrai en ce qui concerne la résistance bien plus grande des plantes aux facteurs de destruction relativement à celle des êtres vivants sensibles.

> «Cette règle semble prendre surtout un haut degré de force et d'évidence quand on l'applique aux divers produits des attractions animales.» [888]

La résistance à différentes sortes de facteurs destructeurs (selon les cas: le froid, la chaleur, le dessèchement, les chocs extérieurs...) des organismes simples comme les infusoires, les polypes, les rotateurs de l'eau est plus grande que les êtres plus composés. Parmi ces derniers les plus simples sont eux-mêmes plus résistants que les plus composés: ceci «à mesure que le système digestif, le système vasculaire, l'appareil respiratoire, etc deviennent plus distincts; qu'ils exercent un empire plus étendu les uns sur les autres; que tous sont unis par un lien commun plus étroit», et cette vulnérabilité aux dangers extérieurs est plus palpable encore «Lorsque le système nerveux et musculaire sont bien distincts l'animal a des facultés supérieure» la vulnérabilité est plus grande, c'est vrai également . Au bout les êtres les plus complexes dans leur organisation et donc les plus vulnérables aux agressions extérieures, l'homme à leur tête. Ils doivent leur survie à leur intelligence; aux moyens divers et variés de conservation qu'ils se sont donnés

JB Lamarck est contempteur de cette thèse. Il soutient que dans les corps, les principes qui les composent se retrouvent ainsi disposés dans «un état de gêne, de contrainte, en un mot un état qui détériore en quelque sorte la nature même de ce principe, en le modifiant et en enchaînant ses facultés». Ces principes élémentaires sont d'une très grande variété. Dans ce corps composé dans lequel ils sont entravés, les effets de cette entrave sur chacun d'entre eux sont divers et variés. Spontanément «aucun de ses principes , quels qu'ils soient ne peut avoir en lui une tendance à se

---

[887] J.B Lamarck rejette l'introduction de telle force, et critique à ce titre Bichat: Il n'est pas vrai, comme on l'a dit, que tout ce qui entoure les corps vivants tende à les détruire: en sorte que si ces corps ne possédaient en eux un principe de réaction, ils succomberaient bientôt par les suites de l'action qu'exercent sur eux les corps inorganique. Ce raisonnement qui quoique sans fondement, est très spécieux, n'est appuyé que sur la supposition reçue que l'action de tous les corps environnants, c'est à dire celle de l'air, de l'humidité, de la chaleur etc, sur les corps organisés qui existent, tient sa cause de l'affinité élective de ces divers agents, pour les différents éléments qui composent chaque corps organisé.» [in J.B Lamarck - *Recherches sur l'organisation des corps vivants* - Corpus des oeuvres de philosophie en langue française - Fayard - Paris - 1802 - p 58]. Il remettait rien moins en cause l'apophtegme de Bichat: «La vie est l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort» et Bichat poursuit «tel est en effet le mode d'existence des corps vivants, que tout ce qui les entoure tend à les détruire. Les corps inorganiques agissent sans cesse sur eux; eux-mêmes exercent les uns sur les autres une action continuelle; bientôt ils succomberaient s'ils n'avaient en eux un principe permanent de réaction. Ce principe est celui de la vie; inconnu dans sa nature il ne peut être apprécié que par ces phénomènes...» [Bichat - *Recherches physiologiques sur la vie et la mort* - GF Flammarion - Paris 1994 - p 57-58]

[888] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - X° Mémoire - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 532

gêner, à s'éloigner de son état naturel, à perdre aucune de ses facultés, en un mot, à se modifier lui-même, pour s'enchaîner et subir l'état de combinaison.». Une force puissante est en jeu dans la captation et l'assujettissement de ces éléments:

> «Si des principes quelconques sont combinés ensemble et forment une matière composée; si pour cela ils ont été forcés de s'éloigner de leur état naturel, de perdre leur liberté et toutes leurs facultés ou plusieurs d'entre elles; ces principes ne l'ont pas assurément fait d'eux-mêmes, c'est à dire, en se sont pas ainsi enchaînés et modifiés par le résultats de leurs facultés propres. Mais ils y ont été contraints par une force puissante qui leur est étrangère, et qui les a mis dans cet état.»

C'est cette cause «puissante» et «perpétuellement active» qui a la «faculté» de former des combinaisons, de les diversifier, de les reproduire, d'assurer leur nutrition, leur croissance et leur développement.

La destruction vient de l'intérieur des corps, et non de l'extérieur. Les éléments ne demandent qu'à recouvrer leur liberté, de se dégager de l'association. C'est une sorte de chacun pour soi. Le corps est amené à se décomposer, pas nécessairement d'un coup mais petit à petit.

> «Les principes qu'une cause quelconque a forcés de subir l'état de combinaison, ont eux-mêmes une tendance réelle à se dégager de cet état; et cette tendance a une intensité relative, soit à l'état de combinaison des principes du composé qui les contient, soit à la nature même de chacun ou de plusieurs de ces principes, dans le composé dont il s'agit.»

La fermentation est le modèle de la décomposition de tout composé. La cause de la fermentation revient à cette tendance très naturelle des composés à se détruire « c'est à dire, la tendance de leurs principes constituants à se dégager de l'état de combinaison.». Pour J.B Lamarck la fermentation est présenté comme preuve que la matière n'a pas tendance par elle-même à la composition.[889]

[889] On peut discuter cette affirmation de J.B Lamarck en la rapportant à la neuvième loi de l'affinité de composition énoncée par Fourcroy . Cette loi indique que «l'affinité de composition se mesure par la difficulté qu'on éprouve à détruire la combinaison formée entre deux ou plusieurs corps». Fourcroy commente cette loi ainsi: «les chimistes connaissent des moyens de séparer les corps unis les uns aux autres, quelque adhérence au quelque affinité qu'il y ait entre ces corps ; mais ces moyens sont plus ou moins faciles, plus ou moins compliqués. En observant les phénomènes chimiques qui se passent à cet égard, on remarque constamment que plus les composés sont parfaits, plus il est difficile d'en séparer les principes et d'en détruire la composition. Les degrés de difficultés qu'on éprouve pour cette séparation, pourront donc servir à reconnaître le degré d'adhérence ou d'affinités qui existent entre tel et tel corps.» [Fourcroy . M. de - Leçons élémentaires d'histoire naturelle et de chimie - Tome 1 - Paris - 1782 - pliv]. Il est vrai également qu'il y a des êtres naturels qui «refusent absolument à s'unir, ou qu'au moins l'art ne peut parvenir à unir, comme le fer et le mercure, etc. quoi qu'on ne puisse pas assurer qu'ils n'aient ensemble aucune affinité.» Faut-il supposer que des éléments de cette nature, ou tout au moins des êtres de faible affinité, soient majoritaires dans la composition d'un corps vivant et contraints à rester unis dans l'organisme comme nous le dit Lamarck par l'action d'une force vitale. Cette force vitale les maintiendrait tout un temps, envers et contre tout, dans cet état de composé. Mais tous les éléments présents dans le corps vivants ne sont peut-être pas nécessairement dans cette disposition, les affinités de composition l'emportant entre eux sur les affinités de composition.

Voyons maintenant comment la matière se compose selon Cabanis pour former les êtres vivants.

b) La formation du vivant.

D'Holbach rapporte comment la vie, «qui n'est qu'un assemblage de mouvements» [890] est produite à partir de la matière brute[891]. En mélangeant de l'eau et de la farine, et en renfermant ce mélange, il va apparaître au bout de quelque temps des «êtres organisés (visibles au microscope) qui jouissent d'une vie dont on croyait la farine et l'eau incapables».

A propos des conditions qui président au mélange entre deux substances Fourcroy énonce sa cinquième loi d'affinité de composition. Il faut pour qu'«elle ait lieu entre deux corps que l'un des deux au moins soit fluide.». Il l'explique ainsi. La force qui unit des molécules de même nature est appelée affinité d'agrégation, celle qui unit des molécules de nature différente est appelée quant à elle affinité de composition. Pour détruire l'affinité d'agrégation, ou tout au moins la réduire il faut soumettre l'agrégé à une force extérieure plus grande que celle qui maintient ensemble les molécules dans cet agrégé. L'union entre deux substances l'une solide et l'autre fluide est qualifiée de dissolution

> «...c'est l'atténuation, la division et la disparition entière du corps solide mis en contact avec le fluide. Pour bien entendre la cause de ce phénomène, il faut concevoir que l'affinité de combinaison qui existent entre deux substances, l'une liquide et l'autre solide, comme de l'acide vitriolique et un morceau de craie est plus forte que l'agrégation qui unit les molécules de la craie et qui en fait un corps solide. Or, comme pour la troisième loi, cette affinité ne peut avoir lieu qu'entre des petits corps, il faut de toute nécessité que la craie perde son agrégation, et soit réduite en très petites molécules pour pouvoir s'unir à l'acide vitriolique, et former de la sélénite.»[892]

Il résulte de ce mélange l'apparition d'un troisième corps. Fourcroy énonce à ce sujet sa huitième loi: *Deux ou plusieurs corps qui se sont unis pas affinité de composition, forment un être dont les propriétés sont nouvelles et très différentes de celles qu'avait chacun de ces corps avant de s'unir*[893].

---

890 D'Holbach- Système de la nature, ou, des lois du monde physique et du monde moral. Paris-1821- p 56.

891 «Si l'on eût observé la nature sans préjugé, on se serait depuis longtemps convaincu que la matière agit par ses propres forces, et n'a besoin d'aucune impulsion extérieure pour être mise en mouvement: on se serait aperçu que toutes les fois que des mixtes sont mis à portée d'agir les uns sur les autres, le mouvement s'y engendre sur le champ, et que ces mélanges agissent avec une force capable de produire les effets les plus surprenants. En mêlant ensemble de la limaille de fer, du souffre et de l'eau; ces matières ainsi mises à portée d'agir les unes sur les autres s'échauffent peu à peu et finissent par produire un embrasement. En humectant de la farine avec de l'eau et renfermant ce mélange, on trouve au bout de quelque temps à l'aide du microscope qu'il a produit des êtres organisés qui jouissent d'une vie dont on croyait la farine et l'eau incapables. C'est ainsi que la matière inanimée peut passer de la vie qui n'est elle-même qu'un assemblage de mouvements.» D'Holbach- Système de la nature, ou, des lois du monde physique et du monde moral. Paris-1821- p 56

892 Fourcroy . M. de - Leçons élémentaires d'histoire naturelle et de chimie - Tome 1 - Paris - 1782 - p

893 Fourcroy . M. de - Leçons élémentaires d'histoire naturelle et de chimie - Tome 1 - Paris - 1782 - p xlviii.

Cabanis convient, nous l'avons cité plus haut dans un exemple qu'il rapporte de mise en contact d'un acide et d'une base alkaline, avec Fourcroy, et contre Stahl[894], que le produit obtenu par le mélange possède des propriétés que les éléments de ce mélange ne possédaient pas.

c) La génération spontanée.

Avec d'Holbach on introduit ici la notion de génération spontanée. Sans penser nous dit Cabanis que la vie est partout, il n'en reste pas moins que la matière inorganique peut dans certaines conditions se transformer en corps organisés. Il donne l'exemple des mousses qui poussent sur les tuiles des toits, opération conditionnée par l'action de l'air et de l'eau, première étape de ce changement, puis à partir de celles-ci «naissent bientôt des animalcules particuliers».
Il reconstitue sur une échelle de très longue durée la génération du vivant à partir des laves composées de matières minérales diverses. Ces matières minérales sont réduites plus ou moins complètement «à l'état vitreux» par les feux souterrains. Ces matières minérales ainsi transformées se décomposent lentement à l'air. Des végétations «d'abord informes», au demeurant insuffisantes à ce stade pour répondre aux besoins alimentaires des grands animaux, apparaissent. Des êtres infinitésimaux formant des espèces multiples pullulent en leur sein. Leur décomposition mêlée à celles de ces premières végétations produit un humus qui s'accroît toujours plus. Cet humus est une condition favorable à l'apparition, au développement de races qui vont se succédant dans le temps. Leurs dépouilles cumulées sous l'action de l'air et de l'eau, qui s'entassent à leur tour vont de la sorte rendre possible l'apparition d'une végétation faite de plantes et d'arbres. Condition nécessaire et suffisante pour que se constitue une faune composée d'espèces plus développées. Ces espèces nous dit-il «qui nous semblent plus dignes de couvrir et d'animer le sein de la terre.». [895]
Il rapporte un autre exemple de la production d'espèces supérieures à partir des roches coralliennes, et au bout d'une longue évolution

[894] «Stahl et ses sectateurs dont le génie a d'ailleurs rendu tant d'importants services à la chimie, ont avancé que les composés participaient toujours des propriétés des corps qui entraient dans leur composition et qu'ils en avaient de moyennes entre celles de leurs principes. Ils ont même poussé cette idées jusqu'à croire qu'il serait possible de deviner d'après les propriétés d'un être composé, la nature de ceux qui entrent dans sa composition.» [Fourcroy . M. de - Leçons élémentaires d'histoire naturelle et de chimie - Tome 1 - Paris - 1782- p xlix]

[895] On pourrait ici faire un rapprochement avec le passage suivant dans l'*Entretien entre Diderot et d'Alembert* quand d'Alembert interroge Diderot: «je voudrais bien que vous me disiez quelle différence vous mettez entre l'homme et la statue, entre le marbre et la chair.» Diderot répond: «Assez peu. on fait du marbre avec de la chair et de la chair avec du marbre.»[in Diderot - Entretien entre d'Alembert et Diderot - Oeuvres de philosophie - tome 1- Collection Bouquin - Robert Laffont - Paris 1994] . A la différence de Cabanis qui décrit une succession de faits observables (tout au moins qui pourraient l'être pour certains au microscope). Pour sa part Diderot rend compte les différentes phases du changement, en recourant aux notions de force morte et de force vive. Ce qui rejoint le propos de d'Holbach: « Enfin on sentira que les forces que l'on appelle *mortes* et les forces qu'on appelle *vives* ou mouvantes sont des forces de même espèce qui se déploient d'une façon différente.» [in D'Holbach- Système de la nature - Première partie, chapitre 2 - Corpus des oeuvres philosophiques en langue française - Paris 1990.

> «... on la voit se couvrir successivement, de toutes les races végétales et animales, que la nature des matériaux primitifs de cette terre nouvelle est capable de faire naître, et que le climat adopte sans trop d'efforts.»[896]

Dans la seconde édition de 1805[897] Cabanis juge bon de rapporter des expériences faites en laboratoire par M. Fray. Elles corroboreraient ce qui a été dit sur les phénomènes qui se déroulent à grande échelle dans le temps et l'espace. Cabanis ne fait que relater les principaux résultats de ces travaux dans une note de bas de page; mais ne fait pas trop cas des hypothèses explicatives de M Fray. Il note que la dissolution dans l'eau distillée de matières végétales, animales, y compris «celles qui datent de la plus grande antiquité comme les momies...» amène l'apparition de globules très mobiles non animaux. Il note ensuite à propos d'une autre expérience que des insectes de différentes sortes apparaissent sur des matières animales et végétales bien que toutes les précautions aient été prises pour empêcher toute contamination. Enfin dans une troisième expérience on constate l'apparition dans l'eau parfaitement distillée (au regard des exigences de l'époque), au contact des gaz oxygène, carbonique, azote, par le concours de la lumière et de la chaleur la production de matières minérales, végétales, mais également d'animaux visibles à l'oeil nu. Il reste somme toute assez prudent sur la valeur à accorder à ces résultats et demandent qu'ils soient confirmés: «Les observations et les expériences d'où sont tirés de si précieux résultats ont sans doute besoin d'être revus avec soin, et répétés de cent manières différentes.» [898]

La confirmation de cette théorie de la génération spontanée, ne devrait maintenant plus trop tarder,

> «... et les physiciens semblent être dans ce moment, à la veille de déterminer, au moins une partie des changements qu'éprouve la matière, en passant de

---

[896] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 p 519

[897] J.B Fray commissaire ordonnateur des guerres à Limoges est l'auteur de *Essai sur l'origine des corps organisés et inorganisés, et sur quelques phénomènes de physiologie animale et végétale.*. Dans l'avertissement il rend hommage et nous apprend: «Comme mes idées particulières sur les opérations de la nature avaient beaucoup d'analogies avec plusieurs de celles que le célèbre Cabanis avait développées, avec autant de génie que de talent, dans son grand ouvrage des *Rapports du physique et du moral de l'homme* , je crus devoir lui soumettre mes expérience set mes vues. Je lui envoyai en conséquence mon manuscrit en l'an 12. Ce savant si vertueux et si éminemment bon citoyen, dont les nombreux amis regrettent toujours la perte prématurée, daigna l'accueillir et m'indiquer de nouvelles expériences à tenter.» [J.B Fray. *Essai sur l'origine des corps organisés et inorganisés, et sur quelques phénomènes de physiologie animale et végétale-* Avertissement - Paris 1817 - p iii]

[898] JB Fray lui semble assez assuré de ces résultats, d'autant qu'ils auraient pour certains la caution de Bertholet «le célèbre chimiste»: «Nous ne fatiguerons pas inutilement le lecteur par le détail de toutes celles que nous avons faites: nous croyons qu'il nous suffira d'en rapporter quelques unes, et surtout trois ou quatre qui l'ont été dans le laboratoire du célèbre chimiste M Bertholet, et en sa présence, avec une suite de précautions si exactes et, si je puis dire, si minutieuses, qu'elles prouveront jusqu'à l'évidence, que ces corps mouvants ou globules se sont séparés des substances infusées, et qu'ils en faisaient partie.» [J.B Fray. *Essai sur l'origine des corps organisés et inorganisés, et sur quelques phénomènes de physiologie animale et végétale-* Avertissement - Paris 1817 - p5]. En fait ces expériences datent , ou ont été reprises en l'an 14, on peut penser que J.B Fray a retenu le conseil de Cabanis. Francesco Rédi avait invalidé expérimentalement cette thèse au XVI° siècle.: . Elle sera une fois pour toute jugée fausse mais bien plus tard, par Pasteur à l'aide de son expérience des bouteilles à col de cygne.

> l'état inorganique, à celui d'organisation végétale, et de la vie incomplète d'un arbre, ou d'une plante, à celle des animaux les plus parfaits.»[899]

La production des corps vivants est pour J.B Lamarck un fait de nature. La nature produit directement l'organique à partir de l'inorganique.

> «Si l'on reconnaît que tous les corps naturels sont réellement des productions de la nature, il doit être alors de toute évidence que, pour donner l'existence aux différents corps vivants, elle a du nécessairement commencer par former les plus simples de tous, c'est à dire par créer ceux qui ne sont véritablement que de simples ébauches d'organisation, et qu'à peine nous osons regarder comme des corps organisés et doués de la vie.»[900]

Lamarck[901] soutient que la vie à son niveau le plus élémentaire relève d'une «faculté de la nature d'opérer des générations directes»[902]. Il distingue à la différence de Cabanis deux échelles distinctes celle des végétaux et celle des animaux. [903]

---

[899] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* -Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 518

[900] J.B Lamarck - Philosophie zoologique - GF Flammarion - p 389

[901] Nous sommes amenés à faire référence à plusieurs reprises aux travaux de Lamarck. En ce qui concerne les influences respectives de ces deux auteurs, comme l'écrit Marcel Andrieux «la question de priorité semble impossible à résoudre». C'est la conclusion qu'il donne à ce problème de priorité «Ainsi Cabanis a formulé, d'une façon un peu superficielle sans doute, avec moins de force, moins de cohésion surtout, les principales données des théories que J.B Lamarck concevait vers la même époque: est ce à dire qu'il y a eu emprunt de l'un à l'autre? nulle part, lorsque J.B Lamarck, bien que celui-ci ait publié ses premières oeuvres transformistes avant même l'apparition des *Rapports du physique et du moral de l'homme* [Les «Rapports» sont de l'an X: le premier discours de J.B Lamarck date de l'an VIII; toutefois les six premiers mémoires de Cabanis furent lus à l'Institut, l'an IV et l'an V et le IX° mémoire doit dater des environs de 1800]: d'autre part, lorsque J.B Lamarck cite Cabanis dans sa Philosophie zoologique, c'est uniquement à propos de questions psychologiques en critiquant les idées de l'auteur des Rapports sur la sensation ou l'instinct, J.B Lamarck a implicitement reconnu ce qu'il lui devait: en effet ce n'est qu'après l'an X que J.B Lamarck entreprit d'étudier les «causes physiques du sentiment.», et il semble très logique d'admettre que la lecture des oeuvres de Cabanis n'ait pas été étrangère à cette orientation nouvelle: mais c'est là, et là seulement pu subir une influence.» [In M. Landrieu - Lamarck fondateur du transformisme - p 411].

902 J.B Lamarck n'introduit pas à travers cette terminologie de «faculté de la nature» un être. Il lève toute ambiguïté, et le mot faculté n'a ici qu'une valeur métaphorique, dans le passage suivant «Mais je suis convaincu que ce la n'est point ainsi la vie est un phénomène très naturel, un fait physique, à la vérité un peu compliqué dans ses principes, et ce n'est point un être particulier quelconque.» [J.B Lamarck - *Recherches sur l'organisation des corps vivants* - Corpus des oeuvres de philosophie en langue française - Fayard - Paris - 1802 - p 56]. Au reste Cabanis est dans la même exigence. Dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*, mais également dans *Coup-d'oeil sur les révolutions et sur les réformes de la médecine* ainsi que dans un de ses premiers textes : « Je ne parlerai pas de ce qu'avance le citoyen Sue touchant la nature l'origine, et la fin du principe vital. Je n'ai absolument aucune idée à cet égard : et je ne vois pas que, depuis quatre mille ans, les plus grands génies en aient eu une seule qui puisse soutenir l'examen de la raison. Je ne crois point, je ne nie point, je n'examine même pas ; car ici, la nature nous a refusé les moyens d'examiner : j'ignore absolument ; mais j'ignore, je l'avoue, en homme qui n'a pas un grand respect pour les conjectures, encore moins pour les assertions ou pour les négations positives, dans les matières auxquelles nous ne pouvons absolument point appliquer les véritables instruments de nos connaissances. ». Dans une note il précise également: «Principe et faculté sont des mots dont le sens n'a rien de précis; je le sais trop bien. Au reste, je n'entends par-là que la condition sans laquelle les phénomènes propres aux différents corps organisés, ne sauraient avoir lieu. Je suis surtout bien loin de vouloir conclure affirmativement de ces phénomènes, l'existence d'un être particulier, remplissant les fonctions de principe et communiquant aux corps les propriétés dont leurs fonctions résultent. La langue des sciences métaphysiques aurait besoin d'être refaite presque en entier: mais nous n'avons pas encore assez

> «...pas suffisamment observé ce qui se passe relativement à ce sujet, et que l'on ignorait que la nature, à l'aide de la chaleur et de l'humidité, ne crée directement que les premières ébauches de l'organisation et particulièrement que celles des corps vivants qui commencent, soit l'échelle animale, soit l'échelle végétale, soit peut être certaines de leurs ramifications...» [904]

Il n'y a aucun faits positifs qui puissent étayer la thèse qui fait reposer la génération sur l'existence de germes de toutes les espèces possibles disséminées en tout lieu dans la nature. Au reste les faits qui ont été établis auraient plutôt tendance à l'invalider. Au demeurant cette hypothèse est gratuite car elle revient à dire «que toutes les parties de la matière sont susceptibles de tous les modes d'organisation». Lamarck dira également

> «Quant à l'hypothèse de la préexistence des germes, tous primitivement créés, elle ne saurait être fondée, étant tout à fait opposée à ce qui est bien connu de la marche de la nature.»[905]

Quelles sont les raisons des partisans de la préexistence des germes et de leur préformation. Quels sont par ailleurs leurs arguments contre la thèse adverse épigéniste. Sur ce dernier point
Charles Bonnet en 1770 dans la *Palingénésie philosophique*, mais déjà en 1762 dans *Considérations sur les corps organisés*, avait combattu la thèse des «générations équivoques»: Il n'est pas concevable que la génération d'un animal aussi simple et «imparfait» soit-il dans son organisation puisse résulter de la simple apposition de molécules. Il prend l'exemple des vers.

> « Mais quelque simple qu'on suppose l'organisation de ces vers, quel qu'imparfaits qu'on veuille qu'ils soient en comparaisons des autres animaux, ils n'en seront pas moins animaux; et qui dit un animal, dit un tout organisé, formé de l'assemblage régulier de biens des parties différentes, toutes très organisées, et qui tendent toutes à une fin générale. Comment le concours de certaines molécules réunies par apposition, établira-t-il entre les parties ces rapports nombreux et variés d'où résulte l'animal?» [906]

Cependant quand il assimile le vers à un animal, c'est à dire un être déjà doté d'un organisme très composé, il manque de preuves qu'il en est ainsi pour le vers. Cependant c'est prouvé la chenille du saule, qui est un cas probablement exemplaire d'organisme des plus simples.

éclairci leur système général pour tenter avec succès cette réforme. Tâchons du moins de nous payer mutuellement de mots, le moins et le plus rarement possible.» [in Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - mémoire IV - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris - 1956 - Tome 1 - p 239]

[903] C'est là une différence notable entre Cabanis et J.B Lamarck . Le transformisme de Cabanis intègre l'idée d'une transformation du végétal en animal. Il n'en n'est nullement question chez J.B Lamarck qui distingue deux échelles l'une animale, l'autre végétale.

904 J.B Lamarck - Philosophie zoologique - GF Flammarion - p 389-390

[905] J.B Lamarck - *Système analytique des connaissances positives de l'homme*. p 120

906 Charles Bonnet - *La Palingénésie philosophique. ou idées sur l'état passé et sur l'état futur des êtres vivants* - Genève - 1770. p 110-111

> «Si nous pouvions avoir sur une espèce de ces vers un traité pareil à celui de la chenille du saule, si le scalpel et le crayon d'un Lyonet, pouvaient nous en donner l'anatomie, je me persuade aisément, que ces animaux qu'on nous présente comme si simples, si imparfaits, en un mot, comme si peu animaux, nous paraîtraient des êtres très composés, et dont nous ne suffirions point à admirer la riche organisation."[907]

L'explication épigénétique avait paru à Gassendi très insuffisante pour expliquer la formation des animaux, il avait adopté la thèse de la préformation des germes. Par ailleurs cette formation des germes n'était pas prochaine, réalisée dans le corps du géniteur. Les germes avaient été directement créés par Dieu. Il y avait donc préexistence des germes et préformation.
A la suite de Gassendi ces théories de la préexistence des germes et du préformationisme vont prévaloir. Elle seront encore soutenues dans la seconde moitié du XVIII° siècle principalement par Von Haller et Charles Bonnet, et à l'aube du XIX° siècle, mais dans une certaine mesure, par Cuvier[908].

> « Après 1705, la préexistence règne sans conteste sur la science officielle. L'impuissance du mécanisme est démontrée, et il n'y a rien à craindre de ce côté là. La tradition médicale est entamée: Pierre Armand en 1714, Mauquest de la Motte en 1718 peuvent bien refuser encore la nouvelle doctrine, mais on conclura qu'ils sont bons accoucheurs et mauvais physiologistes. La Motte ne doit-il pas reconnaître que la formation de l'embryon «est un mystère qui n'a jusques à présent présent être bien pénétré», pas même par le célèbre M Lamy? Ces gens là ne sont pas dangereux. Restent alors quelques chimistes spiritualistes, quelques entêtés de Van Helmont, défenseurs des archées, des acides et des alkalis...» [909]

Buffon réhabilite dans une certaine mesure l'épigenèse[910]. C'est dans un sens vrai quand il rend compte de la formation spontanée des petits corps invisibles à l'oeil nu. Il s'agit de corps «en

907 Charles Bonnet - *La Palingénésie philosophique. ou idées sur l'état passé et sur l'état futur des êtres vivants* - Genève - 1770. p 110-111

908 «Cuvier [...] se réfère à l'organisation comme structure (structure structurée) et à la vie comme fonctionnement de cette structure. Sa biologie est incapable d'expliquer la mise en place ou la transformation d'une telle structure. Il doit donc s'en tenir à un vague préformationnisme (plutôt qu'à une épigenèse) et un vague créationnisme (plutôt qu'à un transformisme). Préformationnisme et créationnisme sont, chez lui, moins des explications scientifiques que des conditions nécessaires à sa biologie purement structurale, les conditions pour qu'existe la structure dont sa biologie a besoin et qu'elle est incapable d'expliquer. Aussi ce préformationnisme et ce créationnisme ne sont sont-ils pas véritablement développés par Cuvier, ils restent juste à l'arrière plan de ses thèses, comme un cadre nécessaire et implicite» (in Expliquer la vie: De l'âme à la molécule - André Pichot - Edition Quae - Paris- 2011- p 470-471)

909 Jacques Roger - Les sciences de la vie dans la pensée française du XVIII° siècle - La génération des animaux de Descartes à l'Encyclopédie - Albin Michel - Paris- 1993 - p 364

910 Peut-on cependant parler d'épigenèse quand il est question de «moule intérieur»? Ne laisse-t-elle pas supposer qu'il y a là un être, ce moule intérieur, qui préside à la formation de l'être vivant? On serait alors tenté de parler de préformation plutôt que d'épigenèse. Or Buffon en précise la nature dans le passage suivant: « La formation du foetus se fait donc par la réunion des molécules organiques contenues dans le mélange qui vient de se faire des liqueurs séminales des deux individus : cette réunion produit l'état local des parties, parce qu'elle se fait selon les lois d'affinités qui sont entre ses différentes parties, et qui détermine les molécules à se placer comme elles étaient dans les individus qui les ont fournis ; en sorte que les molécules qui proviennent de la tête, et qui doivent la former, ne peuvent, en vertu de ces lois, se placer ailleurs qu'auprès de celles qui doivent former le cou, et qu'elles n'iront pas se placer auprès de celles qui

nombre presque infini qui ne se voient qu'au microscope». Ils se situent en taille entre les molécules organiques et les organismes tels que les vers de terre et les champignons. Mais à la différence de ces autres corps, ces microorganismes ne dispose pas comme eux d'un moule intérieur. Rappelons à ce propos que Buffon pour rendre compte de la formation des corps vivants introduit deux notions «les molécules organiques»[911] et le «moule intérieur». La matière morte et les molécules organiques sont les briques d'un assemblage dont la mise en ordre est assurée par ce moule intérieur.

> «... tous ces corps n'existent que par une génération spontanée, et ils remplissent l'intervalle que la nature a mis entre la simple molécule organique vivante et l'animal ou le végétal; aussi trouve t-on tous les degrés, toutes les nuances imaginables dans cette suite, dans cette chaîne d'êtres qui descend de l'animal le mieux organisé à la molécule simplement organique; prise seule cette molécule est fort éloignée de la nature animale; prises plusieurs ensemble, ces molécules vivantes en seraient encore tout aussi loin si elles ne s'appropriaient pas des particules brutes, et si elles ne les disposaient pas dans une certaine forme approchante de celle du moule intérieure des animaux ou des végétaux; et comme cette disposition de forme doit varier à l'infini, tant pour le nombre que par la différence action des molécules vivantes contre la matière brute, il doit en résulter et il en résulte en effet des êtres de tous degrés d'animalité.»[912]

Les spermatozoïdes ne sont pas pour Buffon de «vrais animaux», mais ces molécules organiques elles-mêmes. Dans l'article Animalcule de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, il est dit que Buffon a rejeté l'idée que les animalcules (dont Hartfoeker et Leuwenhoeck ont les premiers à observer à l'aide du microscope) fussent des «vrais animaux».

> «Buffon a prouvé par des expériences incontestables que les corps mouvants que l'on découvre avec le microscope dans la semence des mâles, ne sont pas de vrais animaux, mais seulement des molécules organiques, vivantes et propres à composer de nouveaux corps organisés d'une nature semblable à celui dont elles sont extraites.»[913]

---

doivent former les jambes. » [Buffon - Histoire naturelle, générale et particulière avec la description du cabinet du Roi - Tome second - Imprimerie Royale, 1749-1777, 15 vol - p 347]. Cabanis, nous y viendrons plus loin, introduit également dans son hypothèse la notion d'attraction élective. Dans cette hypothèse il est question d'un centre de gravitation par rapport auquel viennent, attirées par lui, se mettre en bon ordre les parties éparses du futur embryon, en fonction de leurs affinités mutuelles.

[911] «... il existait dans l'une et dans l'autre, un fonds inépuisable et toujours réversible de substance organique et vivante; substance aussi réelle, aussi durable que la matière brute; substance permanente à jamais dans son état de vie, comme l'autre dans son état de mort; substance universellement répandue, qui passant des végétaux aux animaux par la voie de la nutrition, retournant des animaux aux végétaux par celle de la putréfaction, circule incessamment pour animer les êtres: ... ces molécules organiques vivantes existaient dans tous les corps organisés, qu'elles y étaient combinées en plus ou moins grande quantité avec la matière morte, plus abondantes dans les animaux où tout est plein de vie, plus rares dans les végétaux où la mort domine et le vivant paraît éteint, où l'organique surchargé par le brut, n'a plus ni mouvement progressif, ni sentiment, ni chaleur, ni vie, et ne manifeste que par le développement et la reproduction...» [in Buffon - *Histoire naturelle, générale et particulière avec la description du cabinet du Ro*i - Tome quatorzième - p 27]

[912] Buffon - *Histoire naturelle, générale et particulière avec la description du cabinet du Roi - Tome quatorzième* - Imprimerie Royale, 1749-1777, 15 vol - tome quatrième - p 338

[913] Article animalcule - Encyclopédie de Diderot et d'Alembert

S'il en est ainsi la critique que Cabanis adresse à Buffon doit tomber, «Mais pourquoi jugerions nous nécessaire d'admettre l'existence de prétendus corpuscules qu'on ne peut ni saisir, ni rendre sensibles?». Cabanis émet ici de forts doutes non seulement sur la préexistence de germes préformés, mais également sur la préexistence d'une matière, qu'elle soit dénommée sensible, organique ou encore vivante, il ne vise pas simplement Buffon, mais possiblement Maupertuis et ses «particules vivantes», ou encore Diderot et ses «molécules sensibles».

d) Reproduction.

En préambule de son cinquième Mémoire intitulé *De l'influence des sexes sur le caractère des idées et des affections morales* Cabanis insiste sur l'importance d'étudier ce «renouvellement successif des mêmes formes vivantes, que cette reproduction continuelle des mêmes êtres, ou des mêmes races qui portent en elles le principe d'une durée indéfinie.».

Le «plus grand acte de la nature» nous dit-il est «la reproduction des individus et la perpétuation des races». Sans plus préciser quels ils sont, ses procédés pour y parvenir sont nous dit-il multiples et variés[914]. C'est là ajoute-t-il «un des objets qu'elle semble avoir eus le plus à cœur; c'est celui pour lequel elle a déployé toute la richesse de ses moyens.».

Cabanis a pu affirmer à partir d'observations que certains animalcules produits de la génération spontanée, pouvaient se reproduire: «une fois [doués] de la puissance vitale, ces [derniers], du moins plusieurs d'entre eux, se reproduisent aussi par voie de génération.». J.B Lamarck a inventorié les différents modes de reproduction non sexuée.

La reproduction chez les organismes les plus simples se fait sans fécondation. La nature n'y a pas encore produits d'organes spécifiques de cette fonction. Il ne peut exister d'embryon dans ces cas. La reproduction à l'identique se fait pas séparation de parties. Dans ces séparations des parties Lamarck distingue différents modes: la fissiparité, ou scission des individus en parties égales: c'est le cas des infusoires[915]; la gemmiparité, scission des individus par petites parties: ce qui concerne les polypes, les vers...

> «Dans ces séparations de parties, l'on comprend le mode de scission du corps en deux portions presque égales, mode qui n'a lieu que dans les plus

[914] J.B Lamarck dans la *Recherche sur l'organisation des corps vivants* de 1802 fait l'hypothèse du pourquoi de cette variété: «Comme la jouissance même de la vie temps tend sans cesse à la ruine de toute organisation, en sorte que tout individu vivant ne peut se conserver longtemps dans le même état, et qu'il est obligé à la fin de périr ; il en résulte que si la nature ne parvenait à multiplier les individus autrement que par la création directe, ces productions seraient bornées à ses créations directes,, Et l'état de cette surface du globe terrestre serait bien différent de ce qu'il est. Mais il n'en est pas ainsi, la nature a des moyens divers pour multiplier les individus ; elle les emploie chacun dans les circonstances qui sont convenables, et par suite du long usage qu'elle en fait, elle a amené l'état des choses que nous voyons actuellement.» [J.B. Lamarck - *Recherches sur l'organisation des corps vivants* - Corpus des oeuvres philosophiques en langue française - Fayard- Paris 1986 -p 81)

[915] «On voit d'abord apparaître une ligne longitudinale ou transversale sur le corps de l'individu que l'on observe ; ils se forme quelque temps après une échancrure à l'une des extrémités de cette ligne. L'échancrure grandi insensiblement, et à la fin, les deux moitiés du corps se séparent, prennent bientôt après la forme même de l'individu entier pour elles faisaient partie, quelques temps sous cette forme, et à leur tour se multiplient pareillement par une nouvelle division naturelle de leur corps.» [J.B. Lamarck - Recherches sur l'organisation des corps vivants - Corpus des oeuvres philosophiques en langue française - Fayard- Paris 1986 - p83]

> imparfaits des êtres doués de la vie; ensuite l'on y ajoute celui des séparations de parties isolées, lequel constitue ce qu'on nomme gemmation. Ainsi les corps vivants les plus simples en organisation, sont les fissipares, et les autres des gemmipares.» [916]

J.B Lamarck dépasse le plan de l'observation et propose une explication. Il distingue trois facultés vitales: la nutrition qui est la première, l'accroissement du corps qui est la seconde et l'aptitude à se reproduire qui est la troisième. Les facultés de nutrition et d'accroissement conditionne l'aptitude à se reproduire [917].

> «La surabondance de la nutrition, en donnant lieu à l'accroissement de ce corps, y prépare les matériaux d'un nouvel être que l'organisation met dans le cas de ressembler à ce même corps, et lui fournit par là les moyens de se reproduire, d'où naît la troisième des facultés de la vie.»[918]

La reproduction peut être partielle, on parle alors de régénération. Il y a l'exemple des vers ou des polypes [919]. N'importe quelle partie, tête, extrémités du polype peuvent se régénérer, et ainsi reconstituer tout à la fois à partir des parties séparées quel qu'en soit le nombre, et quelque soit leur taille respective.

> «Quand on coupe un polype en morceaux, la tête peut reproduire l'estomac et ses extrémités, les extrémités reproduire l'estomac et la tête, et ainsi de toutes les autres parties: il n'en est aucune qui, du moment qu'elle se trouve séparée de l'animal, ne soit capable de le reproduire tout entier, avec la somme de vie et l'ensemble des propriétés qui le caractérisent.»[920]

Le phénomène de la régénération des vers pose un problème sérieux aux préformationistes. Il était difficile de concevoir que la nature avait été jusqu'à pourvoir à chacune des amputations faites à la discrétion de l'expérimentateur. Charles Bonnet élude la question, celle en particulier de savoir si les germes en cause dans la régénération des vers sont les mêmes que ceux qui assurent la multiplication naturelle de l'espèce.

---

[916] J.B Lamarck - Philosophie zoologique - GF Flammarion - p 392

[917] On retrouve ces trois temps chez Buffon« Se nourrir, se développer et se reproduire, sont donc les effets d'une seule et même cause; le corps organisé se nourrit par les parties des aliments qui lui sont analogues, il se développe par la susception intime des parties organiques qui lui conviennent, et il se reproduit, parce qu'il contient quelques parties organiques qui lui ressemblent. [Buffon - Histoire des animaux - De la reproduction en général - Oeuvres complètes de Buffon avec les suppléments augmentée de la classification de G. Cuvier - Volume 2 - Paris - 1836 - p 48]

[918] J.B Lamarck - Philosophie zoologique - GF Flammarion - p 392

[919] Ce n'est pas un simple exemple Buffon nous dit Jacques Roger va à partir «du modèle de la régénération du polype... tenter d'imaginer une théorie générale. Ce qui était l'exception incompréhensible devient avec lui le cas le plus simple d'un phénomène universel. Tout le XIX° siècle, à partir de Lamarck, étudiera la vie de la même manière, dans les organismes les moins complexes.» [in Jacques Roger - Buffon - Fayard - Paris - 1989 - p 174]

[920] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 530.

> «La décision de cette question nous importe fort peu: ce qui nous importe est de savoir que toute production organique suppose une préformation, un dessein primordial, que le développement met sous nos yeux, et sans raison découvre facilement la beauté, la nécessité, et le but.»

Le physiologiste suisse Von Haller est également un tenant du préformationisme. Ainsi à propos de la formation du coeur il considère que tout est déjà formé et en place, au deçà des apparences.

> «En place du cœur, il n'y a que le ventricule gauche avec le commencement de l'aorte, et une oreillette, qui n'est pas encore distincte de la veine-cave.»[921]

De ce qu'on ne les voit pas encore il ne faut pas conclure que les viscères n'existaient pas déjà. Il en apporte la preuve en les rendant visible par l'emploi d'un réactif: l'esprit de vin. Il en fait l'expérience avec le foie, le poumon et toutes les parties du poulet.
Cabanis interprète ces faits autrement, tout en se recommandant des observations faites par le physiologiste suisse, mais également par Harvey et Malpighi. Il en est ainsi à propos de la formation du cœur. Pour lui les parties se forment séparément, et sont attirées ensuite les unes vers les autres.
Au XVII° siècle Harvey a mis en évidence en observant le contenu de la matrice de jeunes biches immolées à la saison des amours, à raison d'une par jour, la formation progressive des organes (coeur, vaisseaux, intestins.... tête) à partir d'une petite masse de matière informe. Malpighi dans son embryologie de poulet de 1673 montre que les œufs de poule non incubés était déjà très différenciés.

> «Mais ce qu'on doit regarder comme plus directe encore, c'est que les observations de Harvey, de Malpighi, de Haller, et de quelques autres ont prouvé que, dans la formation de certains animaux beaucoup plus parfaits, comme les oiseaux, les organes se forment successivement; qu'ils n'ont point entre eux, dès l'origine, les mêmes rapports de volume et de situation; que certains organes très essentiels se forment à diverses reprises, et par portions séparées...»[922]

Cabanis se démarque également de Von Haller quand celui-ci affirme qu'au sein de ce qui apparaissait initialement comme une «goutte de vraie mucosité», «une gelée qui paraît informe» se trouve un être minuscule, très différencié, autrement dit préformé.
Pour Cabanis il n'en est rien. Il décrit ainsi les «premiers matériaux de l'animal», après avoir décrit ceux du végétal. Le mucilage est la substance propre aux végétaux, la gélatine est celle des animaux.
A défaut de trouver dans cette «goutte» un animal tout formé, on voit apparaître sous certaines conditions, en l'occurrence sous l'effet d'une température ad hoc permettant une évaporation très

[921] Haller - Albrecht (Von) - La génération ou exposition des phénomènes relatifs à cette fonction naturelle - en deux volumes - Traduite de la physiologie de M de Haller - Paris - 1774- p 163
[922] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 531

progressive[923], un «corps assez régulier, divisé par locules, ou par rayons, dont les cloisons transparentes peuvent aisément être aperçues au microscope». Cet arrangement est d'autant plus régulier que l'expérience est conduite avec plus de «lenteur et de repos». La ténacité des fibres qui le composent dépend de la «température plus ou moins élevée qui produit l'évaporation de son humidité surabondante». On reproduit par cette expérience les conditions de l'incubation.
Au reste l'objection de Cabanis à la thèse de Haller est explicite;

> «Cependant, il n'y a point une plante dans la goutte de mucilage qui s'épaissit; il n'y a point un animal dans la goutte de gélatine qui devient cellulaire, ou dans la fibrine fluide qui devient fibre musculaire.» [924]

Des progrès dans la connaissance de phénomènes comme la formation des cicatrices, la reproduction des os, les «coagulations lymphatiques-membraneuses qui recouvrent souvent les viscères dans les inflammations mortelles... ont permis d'objectiver le fait que gélatine et fibrine sont la véritable matière des membranes. C'est à partir d'elles que l'on observe la différenciation en organes: vaisseaux, glandes, enveloppes de nerfs, os, muscles. A ce titre Cabanis insiste plus particulièrement sur les origines de la fibre musculaire.

> «[...] et s'il est vrai, comme je crois l'avoir porté ailleurs à un assez haut degré de vraisemblance, que la fibre musculaire organisée soit produite par la combinaison de la pulpe nerveuse et du tissu cellulaire, réunis et transformés l'un et l'autre dans leur mélange, les éléments des corps animés se réduisent à la gélatine simple ou fibreuse, et à la partie médullaire des nerfs.» [925]

La rivalité entre préformationistes[926] et épigénistes[927] a connu, au fil des observations, des expériences, des découvertes, des théories subséquentes, différentes temps forts tout au long des dix-septième et dix-huitième siècle principalement (Identification de l'ovule, des spermatozoïdes, la parthénogenèse, les phénomènes de la régénération, la théorie de la génération spontanée...).
Il semble si on l'entend bien que le préformationisme est pour Cabanis une théorie maintenant révolue: « il n'est guère plus, en effet, possible maintenant d'admettre cette hypothèse purement métaphysique, de germes éternels emboîtés les uns dans les autres, contenant chacun des nombres infinis d'embryons…». Buffon avait fait précédemment le constat de sa vacuité, non seulement elle n'expliquait rien, mais encore elle renonçait à jamais à produire quelque explication.

---

[923] Ce que Cabanis explique ainsi: Le mucilage, tout comme la gélatine ont une forte propension à coaguler. «Sitôt que l'eau, qui le tient si facilement dissous et suspendu entre ses molécules, vient à lui manquer, il se rapproche et s'épaissit.» [Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p237]

[924] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire IV - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 238

[925] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire IV - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 240

[926] .Parmi les préformationnistes il faut citer entre autres Malpighi, Nicolas Malebranche, Réaumur, Albrecht von Haller, Charles Bonnet, Cuvier.

[927] Parmi les épigénistes on peut citer les noms de Harvey, Wolff, Maupertuis, Buffon, Lamarck, Etienne Geoffroy-Saint Hilaire.

> « ... lorsque nous demandons comment on peut concevoir que se fait la reproduction des êtres, et qu'on nous répond que dans le premier à être cette reproduction était toute faite, c'est non seulement avouer qu'on ignore comment elle se fait, mais encore renoncer à la volonté de le concevoir. En demande comment un être produits sont semblables, on répond c'est qu'il était tous produits ; peut-on recevoir cette solution ?»

Malebranche a donné des raisons qui, même en s'appuyant sur les travaux de savants comme Malpighi et de Swammerdam, ne pouvaient certes convaincre les épigénistes, empiristes, ennemi des systèmes. En effet il ne s'est pas arrêté aux seules données d'observation. Celles-ci bien qu'elle pussent mettre en évidence l'existence d'un emboîtement des germes ne portaient guère plus, dans l'état des moyens d'investigation présents, que sur deux générations. Mais même en supposant que l'on pusse à l'avenir en observer d'autres encore avec des microscopes toujours plus performant, la démonstration ne pourrait malgré tout se faire empiriquement. La «vue du corps» était en quelque sorte par trop myope pour comprendre ou même imaginer ces infinis. La «vue de l'esprit» devait relayer cette «vue du corps».
Mais ces infinis, qui au reste sont partout, l'esprit pur ne peut réellement les appréhender. Il est lui-même pris d'effroi quand il songe «à la vue de ce qu'on appelle un atome selon le langage des sens»[928]. Mais l'esprit pur a cet avantage sur la vue du corps, il «... reconnaît sa faiblesse, et la grandeur de Dieu, et [qu']il aperçoit l'infini dans lequel il se perd». Ces considérations tenant à l'observation et à la raison l'autorisait néanmoins à tirer ces conclusions sur les emboîtements à venir, mais également sur ceux qui ont précédé.

> « on voit dans le germe de l'oignon d'une tulipe une tulipe entière. On voit aussi dans le germe d'un œuf frais, et qui n'a point été couvé un poulet qui est peut être entièrement formé. On voit des grenouilles dans les oeufs des grenouilles, et nous verrons encore d'autres animaux dans leur germe, lorsqu'on aura assez d'adresse et d'expérience pour les découvrir. Mais il ne faut pas que l'esprit s'arrête avec les yeux : car la vue de l'esprit est bien plus étendue que la vue du corps. Nous devons donc penser outre cela, que tous les corps des hommes et des animaux, qui naîtront jusqu'à la consommation des siècles, ont peut-être été produit dès la création du monde ; je veux dire, que les femelles des premiers animaux ont peut-être été créées, avec tous ceux de même espèce qu'ils ont engendrés, et qui devaient s'engendrer dans la suite des temps. »[929]

[928] La référence à Pascal est claire: «Quand je considère la petite durée de ma vie, absorbée dans l'éternité précédente et suivante, le petit espace que je remplis, et même que je vois, abîmé dans l'infinie immensité des espaces que j'ignore et qui m'ignore, je m'effraie et m'étonne de me voir ici plutôt que là, car il n'y a point de raison pourquoi ici plutôt que là, pourquoi à présent plutôt que lors. Qui m'y a mis? Par l'ordre et la conduite de qui ce lieu et ce temps a-t-il été destiné à moi? »[Pascal - Pensées - *La place de l'homme dans la nature* – 88— le livre de poche – Paris – 1962 – 59]

[929] Malebranche - *De la recherche de la vérité* - Livre I - Chap VI - Oeuvres - La Pléiade -Gallimard- Paris - 1979 - p 56

Buffon ne s'effraie pas de ces infinis et par ailleurs il juge ontologiquement et logiquement fausse l'hypothèse d'un progrès à l'infini telle qu'elle est présentée ici par Malebranche à propos du système des œufs.

> « Mais je réponds qu'on se fait sur cette divisibilité à l'infini la même illusion que sur les toutes les autres espèces d'infinis géométriques ou arithmétiques : ces infinis ne sont tous que des abstractions de notre esprit et n'existent pas dans la nature des choses ; et si l'on veut regarder la divisibilité de la matière à l'infini comme un infini absolu, il est encore plus aisé de démontrer qu'elle ne peut exister dans ce sens ; car si une fois nous supposons le plus petit atome possible, par notre supposition même cet atome sera nécessairement indivisible, puisqu'il s'y était divisible ce ne serait pas le plus petit atome possible, ce qui serait contraire à la supposition. Il me paraît donc que toute hypothèse où l'on admet un progrès infini, doit être rejetée, non seulement comme fausse, mais encore dénué de toute vraisemblance ; et comme le système des œufs et celui des vers spermatiques suppose ce progrès, on ne doit pas admettre. »[930]

e) Reproduction sexuée - fécondation.

D'entrée Cabanis conçoit que les animaux supérieurs et l'homme en particulier ont pu dans un passé très ancien être produit par génération directe, sans donc passer par la reproduction sexuée. En théorie tout au moins, car jamais on en aura la preuve directe, la reproduction sexuée n'est donc pas la seule voie de reproduction des organismes supérieurs.

> «Il est certain que les individus de la race humaine, les autres animaux les plus parfaits, et même les végétaux d'un ordre supérieur, ne se forment plus maintenant sous nos yeux, que par des moyens qui n'ont aucun rapport avec cette organisation directe de la matière inerte; mais il ne s'ensuit point qu'ils ne puissent en effet être produit par d'autres voies, et qu'ils n'aient pu l'être originairement d'une manière analogue à celle qui, maintenant encore, amène au jour toutes ces espèces d'animalcules ignorés.»

J.B Lamarck rejette cette idée d'une génération directe. Elle ne concerne que des êtres invisibles à l'œil nu. Tous les autres se reproduisent par génération asexuée ou génération sexuée.
A un degré supérieur de complexité des organismes on trouve les ovipares puis les vivipares. [931]Lamarck suppose comme très probable un type intermédiaire qu'il nomme gemnovipares[932], entre les «gemnipares externes» et les ovipares.

---

[930] Buffon - *Histoire naturelle, générale et particulière avec la description du cabinet du Roi* - Tome second - Imprimerie Royale, 1749-1777, 15 vol - p157

[931] «[...] si je considérais les moyens variés et progressivement plus perfectionnés qu'emploie la nature pour la reproduction et la multiplication des individus, afin d'assurer la conservation des espèces ou des races obtenues…» [J.B Lamarck - *Histoire naturelle des animaux sans vertèbres* - p 206 - 1815-1822] : Les

> «Or l'existence bien constatée des gemnipares externes dans les polypes, rend très probable celle des gemnipares internes, comme passage ou acheminement de la nature, qui tend à créer la génération sexuelle des ovipares.»[933]

Chez les gemnipares il y a formation d'une embryon et au préalable fécondation.

> «Nous pensons que c'est à l'aide de ceux-ci que la nature s'est procuré les moyens d'amener la formation des embryons qui, pour posséder la vie exigent une fécondation préalable. Ces embryons, généralement renfermés dans une ou plusieurs enveloppes, qu'ils sont obligés de rompre pour naître ou paraître au dehors, ne sont plus comme les gemmes ou bourgeons, de simples séparations de parties, qui, sans rien déchirer, n'ont qu'à s'étendre pour former de nouveau corps.»[934]

Dans la discussion qui a opposé savants, médecins, naturalistes sur la question de savoir quelle était la part respective de l'animalcule ou de l'œuf dans la génération Cabanis n'intervient pas. Dans un passage du V° Mémoire il s'en tient à dire que la nature a distingué, entre autres choses, les sexes «par les seuls organes, instruments directs de la génération». En affirmant le rôle direct du mâle et de la femelle dans la génération ne rejette-t-il pas implicitement les conclusions en faveur de l'ovisme tirées par le découvreur de la parthénogenèse. En identifiant un corps vivant capable de se multiplier sans avoir nous dit Charles Bonnet «commerce avec aucun individu du même sexe», n'était-on pas en droit de conclure que le germe était bien dans l'oeuf? Mais cela vaut également pour l'animalculisme. Ne rejette-t-il pas également la thèse inverse, celle soutenue par Hartsoeker dans son *Essay de dioptrique* (1744) qui place le germe préformé dans le semence mâle [935] ?

Cabanis ne cherche pas à savoir si les éléments originaires qui rentrent dans la composition de l'embryon sont simples ou composés, pas plus que de savoir leur origine. Il affirme seulement que

---

fissipares, les gemnipares externes, puis internes ou gemovipares, les ovipares, les ovovivipares et les vivipares.». J.B Lamarck reprend ici des résultats établis dans des textes antérieurs.

[932] Enfin le mode de multiplication par *gemmation interne*, auquel la nature, dans beaucoup de polypes est dans les *radiaires*, est arrivé par degrés insensibles, lui fournit le moyen de créer des organes spéciaux pour la génération, de transformer ces gemmes en véritable œuf, c'est-à-dire en petits corps particuliers, qui contiennent chacun un embryon fécondable, un bourgeon imparfait, qui a besoin pour opérer sa fonction de recevoir l'influence d'un organe fécondateur, auquel on a donné le nom *d'organe mâle*. Par cette voie, la nature est parvenue à l'établissement de la génération sexuelle. » [J.B. Lamarck - *Recherches sur l'organisation des corps vivants* - Corpus des oeuvres philosophiques en langue française - Fayard- Paris 1986 - p 85]

[933] J.B. Lamarck - *Recherches sur l'organisation des corps vivants* - Corpus des oeuvres philosophiques en langue française - Fayard- Paris 1986 -pp 42-43

[934] J.B Lamarck - Système analytique des connaissances positives de l'homme - p 118-119

[935] Nicolas Hartsoeker rappelle dans l'Essai de dioptrique sa découverte faite vingt ans plus tôt de l'existence dans la semence des oiseaux, d'un oiseau mâle ou femelle. Cette semence «jetée par le mâle dans l'ovaire de la femelle» enrobe l'oeuf qui s'y trouve. Là un seul des vers de cette semence va pénétrer l'œuf, «chaque oeuf ne possédant qu'une ouverture». Une fois qu'il y est rentré cette ouverture se ferme et empêche en règle la pénétration d'un autre ver. Le ver qui a ainsi pénétré dans l'oeuf s'y nourrit et s'accroît sensiblement.

ces éléments quels qu'ils soient, épars, appelés à constituer l'embryon, sont conduits à s'ordonner entre eux autour d'un centre de gravité :

> «...ne voit-on pas se former un centre de gravité, vers lequel les principes analogues se portent avec choix, autour duquel ils s'arrangent et se disposent dans un ordre déterminé par leur nature et leurs rapports mutuels?»[936]

En présentant les choses ainsi, il fait assez explicitement référence à un mélange des semences mâle et femelle. Cette présentation des choses est proche de celles des Buffon [937] et des Maupertuis qui sont eux-mêmes convaincus de l'existence de ce mélange des semences, préalable à la formation de l'embryon. Maupertuis nous dit en particulier que l'expérience nous contraint à admettre que les liqueurs séminales contiennent «une multitude innombrable de parties propres à former par leurs assemblages des animaux de la même espèce.»[938].

> «... Qu'il y ait dans chacun des semences, des parties destinées à former le coeur, la tête, les entrailles, les bras, les jambes, et que ces parties aient chacune un plus grand rapport d'union avec celle qui pour la formation de l'animal doit être sa voisine, qu'avec toute autre, le fœtus se formera: et fut-il encore mille fois plus organisé qu'il n'est, il se formerait.»[939]

Dans ce passage on peut retrouver les faits, rapportés par Cabanis, relatifs à la formation du cœur chez l'oiseau. Les deux ventricules et leurs oreillettes respectives sont à l'origine séparés dans un premier temps, puis à un moment sont très fortement attirés l'un vers l'autre, «ils s'avancent, semblent se pressentir et s'appeler par de vives oscillations», enfin ils sont au contact, se soudent l'un à l'autre et restent ainsi unis tout le temps de la vie de l'individu.

Pour expliquer ces phénomènes au stade embryonnaire Maupertuis fait jouer un rôle essentiel à l'attraction. Mais, précise-t-il, cette attraction, les «chimistes les plus fameux d'aujourd'hui»[940], l'admettent mais «l'étendent plus loin que n'ont fait les astronomes». Il va plus loin encore, mais il le présente prudemment sous forme d'une question, qui vaut tout de même comme prétérition,

---

[936] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* -Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 529

937 Thèse dans laquelle il est dit que mâle et femelle apportent chacun leur lot de molécules organiques. Ces molécules sont issues des différentes parties du corps et vont former les liqueurs séminales respectivement dans les testicules pour le mâle et «dans telle autre partie qu'on voudra chez la femelle». Ces molécules ne peuvent se réunir entre elles, l'expérience l'atteste, que dans le mélange formé par les «liqueurs séminales des deux sexes». «... ces molécules organiques au lieu de se réunir et de former dans l'individu même de petits corps organisés semblables au grand, comme dans le puceron et dans l'oignon, ne peuvent ici se réunir en effet que quand les liqueurs séminales des deux sexes se mêlent; et lorsque dans le mélange qui s'en fait il se trouve plus de molécules organiques du mâle, il en résulte un mâle, s'il y a plus de particules organiques de la femelle que du mâle, il se forme une petite femelle.» [Buffon - Histoire naturelle Histoire des animaux - Pléiades - Gallimard - Paris - 2007 - p168-169.]

[938] Maupertuis - La Vénus Physique - Genève chez Samuel Cailler - 7° édition - 1745 p 134

[939] Maupertuis - La Vénus Physique - Genève chez Samuel Cailler - 7° édition - 1745 p 132

[940] Il s'agit possiblement de E.F Geoffroy (1685-1755), de P.J. Macquer (1718-1784)

«pourquoi si cette force existe dans la nature, n'aurait-elle pas lieu dans la formation du corps des animaux?»[941]

Mais l'explication que fournit Maupertuis ne sera pas celle d'un Cabanis instruit entre autres par les chimistes Bergman assurément et Fourcroy possiblement. Cabanis admet que des forces d'attraction électives opèrent dans la formation des plantes et des animaux, aussi bien nous le verrons que dans leur croissance et leur nutrition. Le mélange des semences qui contient les parties éparses du futur embryon présente des analogies avec les mélanges de substances chimiques. L'embryon est le produit de la mise en contact de ces parties.

> «Enfin nous n'éprouverions plus aujourd'hui peut-être, aucun étonnement, si les expériences finissaient par prouver qu'il suffit que des portions de matière, dans un certain état déterminé, se rencontrent et se pénètrent pour produire des êtres vivants, doués de certaines propriétés particulières... comme il suffit qu'un acide et une base «alkaline», ou terreuse soient mis en contact, dans un état favorable à leur combinaison, pour qu'il en résulte un nouveau produit chimique, dont la cristallisation suit des lois constantes, et dont les qualités n'ont plus aucun rapport avec celles de ses éléments.»[942]

Maupertuis est convaincu que la seule force attractive, «une attraction uniforme et aveugle» ne peut permettre d'expliquer la formation de l'embryon, et ce même pour les plus simples des animaux. On ne peut concevoir de la sorte la formation des différents organes, oeil, oreille... cet arrangement si «merveilleux» qu'est le corps animal. Pour concevoir un tel phénomène il faut nous dit-il «avoir recours à quelque principe d'intelligence, à quelque chose de semblable à ce que nous appelons désir, aversion, mémoire». Mais en fait l'explication proposée par Maupertuis n'est pas si éloignée de ce que Cabanis avance lui-même quand il parle des attractions propres à la chimie:

> «Ici l'attraction ne paraît plus une force aveugle, indifférente dans les tendances qu'elle affecte: elle commence à manifester une sorte de volonté; elle fait des choix.»[943]

Quand on en vient aux végétaux la propriété discriminative des forces d'attraction s'affine; elle le sera plus encore pour les animaux. On retrouve là une terminologie anthropomorphique psychologisante chez Cabanis pas si éloignée de celle de Maupertuis.

> «Si nous nous élevant par degrés, d'un ordre de phénomènes à l'autre, nous suivons l'attraction dans les affinités végétales, nous la trouvons jouissant d'une propriété d'élection bien plus étendue, et si je puis m'exprimer ainsi, d'une sagacité d'instinct bien plus éclairée. Dans les affinités animales, la sphère de sa puissance

[941] Maupertuis - La Vénus Physique - Genève chez Samuel Cailler - 7° édition - 1745 p 132
[942] Cabanis -*Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p519
[943] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 528.

> s'agrandit encore; ses choix deviennent plus fins, plus variables, plus sages, ou quelquefois plus capricieux.»

J.B Lamarck rejette l'idée de force d'attraction élective dans la formation, le développement et la nutrition des êtres vivants. Il rend raison de la composition des corps et de leur cohésion en recourant au principe de gravitation universelle et à des affinités entre certaines parties matérielles, ou rapports de convenances entre ces dernières.

> «[...] les affinités ne sont que des rapports de convenances entre certaines matières, et ne sont pas des forces particulières actives. Toute espèce d'attraction à laquelle obéissent les molécules des corps en s'unissant d'une manière quelconque, sont des résultats du principe de la gravitation universelle, et les difficultés ou les facilités qu'on observe entre les molécules de différentes matières pour s'unir entre elles, tiennent aux différents degrés d'affinité de ces matières les unes à l'égard des autres, c'est à dire aux différents degrés de rapports dans la nature, la masse et la forme des molécules des matières dont il s'agit.» [944]

2) Phylogénèse

a) La question de l'évolution des espèces dans l'œuvre de Cabanis.

Les individus se regroupent en espèces. Les espèces ne concernent pour Buffon que les végétaux et les animaux.

> «L'espèce n'est donc autre chose qu'une succession constante d'individus semblables et qui se reproduisent.»[945]

Buffon recourt également à la notion de race. Les races sont subsumés sous le concept d'espèce. Il distingue dans l'espèce humaine entre autres la race blanche, la race noire, la race lapone.
Des circonstances amènent ces changements dans l'espèce. Des faits abondent en ce sens. Des espèces parmi les plus parfaites, autrement dit les plus proches de l'homme de par leur organisation, ont subi des changements. Ces changements sont liées à différentes circonstances: le climat, les aliments consommés habituellement... ou autres facteurs intercurrents contingents, mais également de changements artificiels dont l'homme serait l'auteur: «l'art et les tentatives expérimentales de l'homme».

---

[944] J.B Lamarck - *Recherches sur l'organisation des corps vivants* - Corpus des œuvres de philosophie en langue française - Fayard - Paris - 1802 - p 56
[945] Buffon - Histoire naturelle, générale et particulière avec la description du cabinet du Roi - Tome quatrième - Imprimerie Royale, 1749-1777, 15 vol - p 386

Buffon avant lui avait indiqué ces causes des changements dans les espèces. Il parle à propos de ces changements de dégénération par rapport à l'animal primitif. [946]

> «La température du climat, la qualité de la nourriture et les maux de l'esclavage, voilà les trois causes de changement, d'altération et de dégénération dans les animaux.»

Mais pour Buffon ce phénomène de dégénération ne concerne pas seulement les animaux supérieurs, elle touche l'homme également. Il supposait que ce dernier était originaire d'une région au climat tempéré. Cet homme primitif était par ailleurs de race blanche. Des humains appartenant à cette race primitive le quittèrent et migrèrent dans d'autres contrées du globe. En s'éloignant de leur région d'origine leur nature physique et morale initiale est allée s'altérant, légèrement dans des contrées proches de leur lieu d'origine, bien davantage dans des régions boréales ou équatoriales dont les climats touchent aux extrêmes. Ces changements se sont fait sur des durées longues, et devenant de la sorte «...si grands et si sensibles, qu'il y aurait lieu de croire que le Nègre, le Lapon et le blanc [ont fini par former] des espèces différentes». Il n'en a rien été puisque les unions entre eux sont restées fécondes. Ils pouvaient nous dit Buffon «s'unir ensemble et propager en commun la grande et unique famille de notre genre humain». Les différences n'étaient qu'extérieures et superficielles; «leurs taches ne sont point originelles.». Buffon faisait ainsi la différence entre race et espèce. Les espèces resteraient stables dans le temps, les races seraient potentiellement muables.[947]

---

[946] Buffon constate qu'il n'est quasiment pas possible de retrouver les caractéristiques de l'animal primitif, tant les circonstances qui se sont appliquées au cours du temps ont amené de changements relativement à lui. Prenons l'exemple de l'espèce du coq. « Dans ce grand nombre de races différentes que nous présente l'espèce du coq, comment pourrons-nous démêler quelle en est la souche primitive ? Tant de circonstances ont influé sur ces variétés, tant de hasards ont concouru pour les produire ! Les soins et même les caprices de l'homme les ont si fort multiplié, qu'il paraît bien difficile de remonter à leur première origine, et de reconnaître dans nos basses-cours la poule de la nature, ni même la poule de notre climat : les coqs sauvages qui se trouvent dans les pays chauds de l'Asie, pourront être regardés comme la tige primordiale de tous les coqs de ces contrées : mais comme il n'existe dans nos pays tempérés aucun oiseau sauvage qui ressemble parfaitement à nos poules domestiques ; on ne sait à laquelle des races ou des variétés l'on doit donner la primauté, car en supposant que le faisan, le coq de bruyère ou la gélinotte, qui sont les seuls oiseaux sauvages ce pays qu'on puisse rapprocher de nos poules par la comparaison, en soient les races primitives ; et en supposant encore que ces oiseaux peuvent produire avec nos poules, des métis féconds, ce qui n'est pas bien avéré, ils seront alors de la même espèce ; mais les races se seront très anciennement séparées et toujours maintenues par elles-mêmes, sans chercher à se réunir avec les races domestiques dont elles diffèrent par des caractères constants ; tels que le défaut de crêtes, de membranes pendantes dans les deux sexes et d'éperons dans les mâles ; et par conséquent ces races sauvages ne sont représentés par aucune de nos races domestiques, qui, quoique très variées très différentes entre elles à beaucoup d'égards, ont toutes néanmoins ces crêtes, ces membranes et ces éperons qui manquent aux faisans, aux gélinottes et au coq de bruyère ; d'où l'on doit conclure qu'il faut regarder le faisan, le coq de bruyère et la gélinotte comme des espèces voisines, et néanmoins différentes de celles de la poule, jusqu'à son corps soit bien assuré, par des expériences réitérées, que ces oiseaux sauvages peuvent produire avec nos poules domestiques, non seulement des mulets stériles, mais des métis féconds ; car, c'est à cet effet qu'est attaché l'idée de l'identité d'espèces...[in Buffon - *Histoire naturelle, des oiseaux* - Tome dix-septième - Imprimerie Royale, 1749-1777,. p 128]

947 Armand de Quatrefage juge que Buffon dans *De la dégénération des animaux* «aurait mérité de figurer dans l'historique de Darwin. mais on sait qu'après avoir, pour ainsi dire exploré les deux doctrines extrêmes et contraires, ce grand esprit s'arrêta plus tard à des convictions qu'il conserva définitivement. L'espèce ne fut plus à ses yeux ni immobile, ni mutable. Il reconnut que tout en restant inébranlables en ce qu'ils ont d'essentiel, les types spécifiques peuvent se réaliser sous des formes parfois très différentes. En d'autres

Cabanis emploi les deux termes mais il appelle race ce que Buffon appelle espèce et inversement. La race humaine pourrait être subdivisée en plusieurs espèces distinctes. Ce sont les espèces qui sont muables et les races immuables.

> «Enfin les animaux, dont la nature est encore plus souple, modifiés et façonnés sans relâche par le genre des impressions qu'ils reçoivent de la part des objets extérieurs, et par le caractère des substances que le local fournit à leurs besoins, sont, en quelque sorte, l'image vivante du local, de ses productions végétales, des aspects qu'il présente, du ciel sous lequel il se trouve placé; et l'homme, le plus souple de tous les animaux, le plus spécialement doué de toute espèce de faculté d'imitation, le plus susceptible de recevoir toutes les empreintes imaginables, diffère si sensiblement de lui-même dans les divers climats, que plusieurs naturalistes croient pouvoir regarder la race humaine comme subdivisée en plusieurs espèces distinctes.»[948]

J.B Lamarck se réfère sans ambiguïté à la notion d'espèce telle qu'elle est définie par Buffon. Il comprend que disposant de données encore assez peu nombreuses il ait pu en son temps produire un tel concept. Depuis les découvertes de nouveaux organismes se sont multipliées et ce découpage en espèce s'avère aujourd'hui très insuffisant pour rendre compte des réalités. Ce qui se distinguait nettement encore du temps de Buffon devient proprement indiscernable, les naturaliste en arrivent à reconstituer une chaîne d'espèces pratiquement en continue. Comment alors demande-t-il discerner d'une «manière solide [des] espèces» au sein d'une myriade de «polypes de tous les ordres, de radiaires, de vers, et surtout d'insectes, où les seuls genres papillons, phalène, noctuelle, teigne, mouche.. etc... offrent déjà tant d'espèces qui s'avoisinent, se nuancent, se confondent presque les unes les autres?»

> «Lorsqu'on a formé ces genres, on n'en connaissait qu'un petit nombre d'espèces, et alors il était facile de les distinguer; mais à présent que presque tous les vides

---

termes, il joignit à l'idée bien arrêtée de l'espèce l'idée non moins nette, non moins précise de race.» [Armand de Quatrefage, Darwin et ses précurseurs français? Etude sur le transformisme, 2° édition- Paris - Germain Baillière, Libraire-Editeur - 1870 - p41]. A l'appui de ce commentaire citons Buffon qui juge très improbable la dégénération d'une espèce vers une autre: quoi qu'on ne puisse donc pas démontrer que la production d'une espèce par la dégénération soit une chose impossible la nature, le nombre des probabilités contraires et si énormes, que, philosophiquement même, on n'en peut guère douter : car si quelque espèce a été produite par la dégénération d'une autre, si l'espèce de l'âne vient de l'espèce du cheval, cela n'a pu se faire que successivement et par nuance ; il y aurait eu entre entre le chevalet l'âne un grand nombre d'animaux intermédiaires, dont les premiers se seraient peu à peu éloigné de la nature du cheval, les derniers se seraient approchés peu à peu de celle de l'âne. Et pourquoi ne verrions-nous pas aujourd'hui les représentants des descendants de ces espèces intermédiaires ? Pourquoi n'en est-il demeuré que les deux extrêmes ? L'âne est donc un âne et n'est point un cheval dégénéré, un cheval la queue nue ; il n'est ni étranger, ni intrus, ni bâtard ; il a comme tous les autres animaux, sa famille, son espèce et son rang ; son sang est pur ; et quoique sa noblesse soit moins illustre elle est tout aussi bonne, tout aussi ancienne que celle du cheval.» [Buffon - *Histoire naturelle, générale et particulière avec la description du cabinet du Roi* - Tome quatrième - Imprimerie Royale, 1749-1777, 15 vol - p390-391]

[948] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p461.

> sont remplis entre elles, nos différentes spécifiques sont nécessairement minutieuses et le plus souvent insuffisantes.»[949]

Ce qui est vrai pour ces animaux l'est également pour les poissons, les reptiles, les oiseaux ainsi que les mammifères. Il reprend, mais son propos englobe tous les être vivants, ce que Cabanis formulait à propos des hommes et des variations observées liées aux conditions extérieures qui étaient selon lui à rapporter au climat. Mais ces changements d'espèces étaient pour Buffon totalement improbables.[950] Il lui manquait des données, c'était vrai, à en croire J.B Lamarck, tout au moins pour les très vastes populations de polypes, radiaires ou autres insectes. Quant aux mammifères les raisons de Buffon valaient a priori encore pour J.B Lamarck. [951]

> «Dans le même climat, des situations et des expositions très différentes, font d'abord simplement varier les individus qui s'y trouvent exposés; mais par la suite des temps, la continuelle différence des situations des individus dont je parle, qui vivent et se reproduisent successivement dans les mêmes circonstances, en quelque sorte, essentielle à leur être; de manière qu'à la suite de beaucoup de générations qui se sont succédées les unes aux autres, ces individus, qui appartenaient originellement à une autre espèce, se trouvent à la fin transformés en une espèce nouvelle, distincte de l'autre.»[952]

Cependant ces changements, liés au climat principalement, sont nous dit Cabanis «susceptibles de rester fixes dans les races et de s'y perpétuer jusqu'à la dernière génération.». C'est parce que le climat réunit des conditions toujours les mêmes et sur la très longue durée, que ces mutations au sein de l'espèce sont elles-mêmes stables: «il est impossible que les races échappent à cette

---

[949] J.B Lamarck - Philosophie zoologique - GF Flammarion - Paris 1994 - p 104-105

[950] «... quoi qu'on ne puisse donc pas démontrer que la production d'une espèce par la dégénération soit une chose impossible la nature, le nombre des probabilités contraires et si énormes, que, philosophiquement même, on n'en peut guère douter : car si quelque espèce a été produite par la dégénération d'une autre, si l'espèce de l'âne vient de l'espèce du cheval, cela n'a pu se faire que successivement et par nuance ; il y aurait eu entre entre le chevalet l'âne un grand nombre d'animaux intermédiaires, dont les premiers se seraient peu à peu éloigné de la nature du cheval, les derniers se seraient approchés peu à peu de celle de l'âne. Et pourquoi ne verrions-nous pas aujourd'hui les représentants des descendants de ces espèces intermédiaires ? Pourquoi n'en est-il demeuré que les deux extrêmes ? L'âne est donc un âne et n'est point un cheval dégénéré, un cheval la queue nue ; il n'est ni étranger, ni intrus, ni bâtard ; il a comme tous les autres animaux, sa famille, son espèce et son rang ; son sang est pur ; et quoique sa noblesse soit moins illustre elle est tout aussi bonne, tout aussi ancienne que celle du cheval.»

[951] quoi qu'on ne puisse donc pas démontrer que la production d'une espèce par la dégénération soit une chose impossible la nature, le nombre des probabilités contraires et si énormes, que, philosophiquement même, on n'en peut guère douter : car si quelque espèce a été produite par la dégénération d'une autre, si l'espèce de l'âne vient de l'espèce du cheval, cela n'a pu se faire que successivement et par nuance ; il y aurait eu entre entre le chevalet l'âne un grand nombre d'animaux intermédiaires, dont les premiers se seraient peu à peu éloigné de la nature du cheval, les derniers se seraient approchés peu à peu de celle de l'âne. Et pourquoi ne verrions-nous pas aujourd'hui les représentants des descendants de ces espèces intermédiaires ? Pourquoi n'en est-il demeuré que les deux extrêmes ? L'âne est donc un âne et n'est point un cheval dégénéré, un cheval la queue nue ; il n'est ni étranger, ni intrus, ni bâtard ; il a comme tous les autres animaux, sa famille, son espèce et son rang ; son sang est pur ; et quoique sa noblesse soit moins illustre elle est tout aussi bonne, tout aussi ancienne que celle du cheval.»

[952] J.B Lamarck - Philosophie zoologique - GF Flammarion - Paris 1994 - p 104-105

influence de causes, qui s'exercent durant des espaces de temps illimités, quelque faible qu'on suppose leur action à chaque instant.»[953]

Cabanis va se démarquer de Buffon quand il pose la question de savoir si les grands mammifères qui se reproduisent aujourd'hui par voie de génération ne sont pas advenus au départ par voie de génération directe. Il pense à l'homme en particulier. Aucun fait d'observation ne permet d'en juger, et pour cause puisque «les individus de la race humaine, les autres animaux les plus parfaits, et même les végétaux d'un ordre supérieur, ne se forment plus maintenant sous nos yeux, que par des moyens qui n'ont aucun rapport avec cette «organisation directe de la matière inerte». Cela ne vaut pas pour autant comme preuve irréfragable qui exclurait de la sorte tout autre moyen de production des organismes supérieurs. Au reste les humains ont imaginé pour pallier cette ignorance des origines de l'homme une explication toute surnaturelle

> « il a bien fallu invoquer le secours d'une lumière surnaturelle, pour persuader aux hommes ce qu'on devait croire à cet égard. » [954]

Buffon dans le Discours sur le style s'étonne que les ouvrages de la nature soient si parfaits. Il se l'explique: «c'est l'empreinte divine dont il porte les traits qui doit nous frapper.». Cette perfection tient à l'unité de plan de la nature. C'est la nature et non Dieu qui est en cause dans cet ouvrage. La nature qui ébauche «par un acte unique la forme primitive de tout être vivant.»[955]. Il exclut qu'à l'origine les espèces soient le produit de générations directes multiples tel que l'imagine Cabanis. A propos de l'humain, il conteste la thèse qui affirme que l'homme dérive du «ver spermatique». Ceux qui la soutiennent arguent de l'analogie de ce devenir du ver avec celui de la chenille, qui devient chrysalide puis papillon. Son objection porte sur le fait que le papillon quand il sort de la chrysalide est déjà entièrement formée, et qu'il est entre autres choses apte à se reproduire. On ne peut en dire autant de l'homme au stade embryonnaire

> «... dans la prétendue transformation du ver spermatique en homme, on ne peut pas dire qu'il y ait un état de chrysalide, et quand même on n'en supposerait un pendant les premiers jours de la conception, pourquoi la production de cette chrysalide supposée n'est-elle pas un homme adulte est parfait, et qu'au contraire ce n'est qu'un embryon encore informe auxquelles il faut un nouveau développement ? On voit bien que l'analogie est ici violée, et que bien loin de confirmer cette idée de la transformation du ver spermatique, elle la détruit lorsqu'on prend la peine de l'examiner. »[956][

[953] Cabanis cite Hippocrate à propos des habitants du Phase: «leur pays est humide, marécageux, chaud, couvert de bois. Des pluies abondantes l'arrosent sans cesse, ou plutôt l'inondent avec violence. Les demeures des hommes sont établies au sein même des marais...Des eaux stagnantes, putréfiées par le soleil, et que les seules pluies renouvellent, sont leur unique boisson... les vents du sud y soufflent presque continuellement... le climat du Phase n'éprouve que peu de variations, par rapport à la température de l'air.» etc . Ce genre de climat détermine le tempérament pituiteux.

[954] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 p 521

[955] Buffon - *Discours sur le style* - Oeuvres - La Pléiade - p 424

[956] Buffon – histoire naturelle, générale et particulière, avec la description du cabinet du roi – tome second – p 59

J.B Lamarck renvoie également au « créateur suprême de toute chose». La nature qui n'est rien d'autre pour lui que «l'ordre général et immuable que ce sublime Auteur a créé dans tout, et que l'ensemble des lois générales et particulières auxquelles cet ordre est assujetti.» Mais l'ordre dont il parle, n'est pas cet ordre dont parle Buffon.

> «Par exemple, la partie du travail des naturalistes qui concerne la détermination de ce qu'on nomme espèce, devient de jour en jour défectueuse, c'est à dire plus embarrassée et plus confuse: parce qu'on l'exécute dans la supposition presque généralement admise, que les productions de la nature constituent des espèces constamment distinctes par des caractères invariables, et dont l'existence est aussi ancienne que celle de la nature même.»[957]

Il va identifier, principalement à travers l'étude des invertébrés, ce qui semblait déjà une gageure[958], l'ordre naturel que l'on retrouve dans chacun des règnes végétal et animal. Cet ordre se manifeste pour chacun de ces règnes par un ordonnancement des êtres selon une série unique et graduée, avec à chacune de leurs extrémités les corps vivants les plus simples car les moins organisés, et «les plus parfaits en organisation et en facultés». Ces séries ne sont pas linéaires, mais entravées dans leur régularité par des circonstances qui rendent leur identification particulièrement difficile[959]. C'est ainsi en particulier qu'une espèce peut sous l'effet de certaines circonstances se transformer en une autre. Ainsi J.B Lamarck affirme l'existence d'une filiation entre l'être vivant le plus imparfait et le plus parfait de tous l'homme.

Les Buffon, les Cabanis et les J.B Lamarck soutiennent des thèses transformistes. Mais ils diffèrent sur le plan des mécanismes en jeu dans ces changements. Tous sont d'accord pour dire que les changements sont le fait de conditions extérieures, et en particulier le fait du climat. Buffon de son côté et Cabanis de l'autre considèrent que sous l'effet des circonstances extérieures les structures sont modifiées et les besoins s'ensuivent; chez J.B Lamarck les besoins précèdent les changements structuraux.

On doit opposer cette conception transformiste de l'évolution des espèces à la conception fixiste d'un Cuvier.
Cuvier répond en se démarquant totalement de ces conceptions transformistes. A la question qui renvoie aux positions d'un J.B Lamarck et d'un Cabanis

---

[957] J.B Lamarck - Discours d'ouverture du cours de 1806 - p 110

[958] «Que de genres, parmi les animaux et les végétaux, sont d'une étendue telle, par la quantité d'espèces qu'on y rapporte, que l'étude et la détermination de ces sont maintenant presque impraticables!» [Buffon - Philosophie zoologique - Première partie. Chap III - GF Flammarion - Paris - 1994 - p 103

[959] «Il n'y a que ceux qui se sont longtemps et fortement occupés de la détermination des espèces, et qui ont consulté de riches collections, qui peuvent savoir jusqu'à quel point les espèces, parmi les corps vivants, se fondent les unes dans les autres, et qui ont pu se convaincre que, dans les ârties où nous voyons des espèces isolées, cela n'est ainsi que parce qu'ils nous en manque d'autres qui en sont plus voisines, et que nous n'avons pas encore recueillies.» [Buffon - Philosophie zoologique - Première partie. Chap III - GF Flammarion - Paris - 1994 - p 104]

> «Pourquoi les races actuelles [...] ne seraient-elles pas des modifications des races anciennes que l'on trouve parmi les fossiles, modifications qui auraient été produites par les circonstances locales et le changement de climat, et portées à cette extrême différence par la longue succession des années?»[960]

Il vise certainement J.B Lamarck, et possiblement Cabanis, quand il écrit à propos de ceux qui «croient à la possibilité indéfinie de l'altération des formes dans les corps organisés, et qui pensent qu'avec des siècles et des habitudes, toutes les espèces pourraient se changer les unes dans les autres ou résulter d'une seule d'entre elles.» [961]. Quant à ceux, et Buffon est à son tour visé, qui sont convaincus que les variétés sont contenues dans certaines limites déterminées par la nature, il serait d'un grand intérêt de dire quelles sont exactement ces limites.

Il reprend telle quelle la définition de l'espèce de Buffon. Les variétés d'une espèce ou encore races ont des différences plus ou moins marquées. Elles sont causées par des circonstances déterminées, plus ou moins intenses. Ceux sont les caractères les plus superficiels qui sont en fait les plus variables. C'est ainsi par exemple que la couleur tient beaucoup à la lumière; l'épaisseur du poil à la chaleur, la grandeur à l'abondance de la nourriture.

II constate par exemple qu'entre les loups ou encore les renards qui vivent les uns dans les zones septentrionales et les autres à l'équateur les différences ne portent que sur les caractéristiques de la fourrure, et encore il ne s'agit là que d'un critère purement normatif, relatif à la beauté du pelage. Tout comme il n'a pas vu de différences sensibles, si ce n'est individuelles, entre les crânes des renards vivant dans le nord de la France et le renard égyptien. Il est vrai qu'il existe des différences un peu plus marquées en ce qui concerne les herbivores, la nourriture y joue un rôle certain en plus du climat, il prendra l'exemple des éléphants qui selon qu'ils vivent dans telle forêt plutôt que telle autre seront de plus ou moins grande taille. Mais les différences s'arrêtent là car rien de différent sur l'organisation interne de ces animaux «le nombre, ou les articulations des os, dans les dents etc...», ce qui dénote la stabilité fondamentale de l'espèce. Les espèces herbivores sont souvent limitées à un territoire, là où ils trouvent habituellement leur nourriture. C'est vrai de certains carnassiers, mais qui sont en règles plus mobiles.

Enfin les changements voulus par l'homme ont leurs limites. Les tentatives de croisement d'espèces, et cela même entre celles qui se ressemblent le plus, amènent des échecs. Si d'aventure ce type d'union réussit et produit un individu fécond, ce qui est chose rare, le maintien de la fécondité de cette lignée, qui supposera au reste des soins constants de la part de l'éleveur, n'excèdera pas quelques générations. Ce seront autant d'êtres que la nature ne peut produire. C'est un fait on ne voit pas dans la nature de ces hybrides entre le lièvre et le lapin ou encore entre la marte et la fouine.

---

[960] Cuvier - *Recherche sur les ossements fossiles de quadrupèdes - Discours préliminaire* - GF - Flammarion - Paris - 1992 - p 111-112

[961] Cuvier - *Recherche sur les ossements fossiles de quadrupèdes - Discours préliminaire* - GF - Flammarion - Paris - 1992 - p 112

> «Mais l'empire de l'homme altère cet ordre; il développe toutes les variations dont le type de chaque espèce est susceptible, et en tire des produits que les espèces, livrées à elles-mêmes, n'auraient jamais donnés.» [962]

Le combat entre tenants du transformisme et tenants du créationisme s'est également engagé sur le terrain de la paléontologie et des sciences de la terre. Au reste Cuvier y voit la seule preuve pour juger de la nature de l'évolution des êtres vivants au cours des âges.

> «Nos observations sur les différences entre ancêtres et les descendants sont donc pour nous la seule règle raisonnable; car toute autre rentrerait dans des hypothèses sans preuves.» 963

Cabanis fait référence probablement à l'exhumation d'un éléphant fossile dans les plâtrières de Montmartre. Or Cabanis prend le contrepied des conclusions de son collègue en arguant que l'éléphant actuel dérive par générations successives de cet éléphant fossile.

> «Mais cette belle découverte, particulièrement due aux recherches de notre savant confrère Cuvier pourrait aussi faire soupçonner que plusieurs des races existantes ont pu, lors de leur première apparition, être fort différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui.» [964]

Car Cuvier soutenait pour sa part que le fossile et l'éléphant d'aujourd'hui n'appartenaient pas à la même espèce. Ses raisons sont exposées dans *Recherche sur les ossements fossiles de quadrupèdes*. Malgré le fait que cet animal a présentement disparu de la surface de la terre, les témoignages de partout abondent en ce sens, ces restes peuvent déjà permettre d'en juger ainsi. Par ailleurs contre la thèse soutenue entre autres par Cabanis[965] selon laquelle il y aurait eu transformations successives de l'un vers l'autre sous l'action de facteurs intercurrents en rapport avec le climat, les régimes alimentaires... il argue de l'absence de preuves, autrement dit de la mise en évidence de fossiles qui attesteraient de la réalité de ces intermédiaires. Il en répond car malgré le fait de ne pas pouvoir disposer dans la majorité des cas pour les quadrupèdes que de fragments de squelette fossile «des os isolés, jetés pêle-mêle, presque toujours brisés»; les progrès sensibles en anatomie comparée ont permis de pallier cette difficulté[966]. Ce n'est pas par la transformation des espèces qu'il explique

---

[962] Cuvier - *Recherche sur les ossements fossiles de quadrupèdes - Discours préliminaire* - GF - Flammarion - Paris - 1992 - p 115

[963] Cuvier - *Recherche sur les ossements fossiles de quadrupèdes - Discours préliminaire* - GF - Flammarion - Paris - 1992 - p 115

[964] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 p 522

965 «les races actuelles ne seraient-elles pas des modifications de ces races anciennes que l'on trouve parmi les fossiles, modifications qui auraient été produites par les circonstances locales et le changement de climat, et portée à cette extrême différence par la longue succession des années»[

[966] «La moindre facette d'os, la moindre apophyse a un caractère déterminé, relatif à la classe, à l'ordre, au genre, et à l'espèce auxquels elle appartient, au point que toutes les fois que l'on a seulement une extrémité d'os bien conservée, on peut, avec de l'application, et en s'aidant avec un peu d'adresse de l'analogie et de la comparaison effective, déterminer toutes ces choses aussi sûrement que si l'on possédait l'animal entier.»

donc le fait que cet animal n'existe plus à la surface de la terre, mais bel et bien parce que sa race s'est éteinte corps et bien.

> «Pourquoi les entrailles de la terre n'ont-elles point conservé les monuments d'une généalogie si curieuse, si ce n'est parce que les espèces d'autrefois étaient aussi constantes que les nôtres, ou du moins parce que la catastrophe qui les a détruites ne leur a pas laissé le temps de se livrer à leurs variations.» [967]

Cuvier montre en quoi le climat , la nourriture, l'homme (il donne l'exemple du chien sur lequel l'influence de l'homme est la plus marquée) ne sont pas pour grand chose dans ces transformations; et ne touchent que les caractères les plus superficiels qui sont en même temps les plus variables. Car en ce qui concerne d'autres caractères «les relations des os restent les mêmes, et jamais la forme des dents ne change d'une manière appréciable, tout au plus y a-t-il quelques individus où il se développe une fausse molaire de plus, soit d'un côté, soit de l'autre». Sa conclusion est donc à l'opposée de celle de Cabanis:

> «Il y a donc, dans les animaux, des caractères qui résistent à toutes les influences, soit naturelles, soit humaine, et rien n'annonce que le temps ait, à leur égard plus d'effet que le climat.» [968]

Cabanis qui est donc de ceux qui jugeant que ce grand éléphant à l'état fossile est l'ancêtre de l'éléphant actuel, en tire argument en faveur de l'idée d'une évolution de la race humaine durant «le long cours des siècles.». Race qui a été sujette également à des transformations. Contre la thèse fixiste d'un Cuvier il suppose donc que

> «L'homme comme les autres animaux, peut avoir subi de nombreuses modifications, peut-être même des modifications importantes, durant le long cours de siècles dont le passage est marqué sur le sein de la terre, par d'irrémédiables souvenirs.» [969]

---

a partir de cela il a pu tirer des conclusions sur les fossiles: «J'ai fait bien des fois l'expérience de cette méthode sur des portions d'animaux connus, avant d'y mettre entièrement ma confiance pour les fossiles, mais elle a toujours eu des succès si infaillibles, que je n'ai plus aucun doute sur la certitude des résultats qu'elle m'a donnés.». Par ces moyens «un lecteur intelligent» «verra que c'est par cette méthode seule que nous nous sommes dirigés, et qu'elle nous a presque toujours suffi pour rapporter chaque os à son espèce, quand il était d'une espèce vivante; à son genre quand il était d'une espèce inconnue; à son ordre, quand il était d'un genre nouveau; à sa classe enfin, quand il appartenait à un ordre non encore établi, et pour lui assigner, dans ces trois derniers cas, les caractères propres à le distinguer des ordres, des genres ou des espèces les plus semblables.».

967 Cuvier - *Recherche sur les ossements fossiles de quadrupèdes - Discours préliminaire* - GF - Flammarion - Paris - 1992 - p 112.

968 Cuvier - *Recherche sur les ossements fossiles de quadrupèdes - Discours préliminaire* - GF - Flammarion - Paris - 1992 - p 117.

969 Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 p 522

A contrario Cuvier ne peut aller dans ce sens. On n'a pas retrouvé d'os humains fossilisés qui puissent confirmer cette thèse transformiste. Il n'y a aucune raison de ne pas en trouver. Les ossements humains se conservent aussi bien que ceux des animaux. Au reste pour Cuvier cet argument n'est pas rédhibitoire. Il propose une raison pour expliquer leur absence. Les premiers hommes auraient habité primitivement une région déterminée. Cette région aurait été épargnées par les catastrophes. Les hommes auraient donc survécu à celles-ci. Par la suite, passé cette époque des catastrophes, ils auraient migré et peuplé d'autres territoires. Leur terre d'origine aurait été à son tour «entièrement abîmée», ce qui explique que l'on n'ait pas retrouvé d'ossements humains plus anciens.

> «Tout porte donc à croire que l'espèce humaine n'existait point dans les pays où se découvrent les os fossiles, à l'époque des révolutions qui ont enfoui ces os, car il n'y aurait eu aucune raison pour qu'elle échappât tout entière à des catastrophes aussi générales, et pour que ses restes ne se retrouvassent pas aujourd'hui comme ceux des autres animaux; mais je ne veux pas en conclure que l'homme n'existait point du tout avant cette époque. Il pouvait habiter quelques contrées peu étendues, d'où il a repeuplé la terre après ces évènements terribles; peut être aussi les lieux où il se tenait ont-ils été entièrement abîmés, et ses os ensevelis au fonds des mers actuelles, à l'exception du petit nombre d'individus qui ont continué son espèce.» [970]

Sous réserve de découvertes qui pourraient corroborer une telle hypothèse. Une hypothèse qui au reste paraît tout de même bien peu crédible. Si cependant on ne prend en compte que les faits présents. Tout amène à conclure que l'apparition de l'espèce humaine n'est pas antérieure à la dernière grande révolution du globe. Il n'y a pas de doutes pour Cuvier la géologie est là pour l'attester. La «saine géologie» est un juge impartial qui ruine l'hypothèse transformiste.

> « ...d'où il est clair que l'on ne peut tirer ni de ces os eux-mêmes, ni des amas plus ou moins considérables de pierres ou de terres qui les recouvrent, aucun argument en faveur de l'ancienneté de l'espèce humaine dans ces divers pays... Au contraire, en examinant bien ce qui s'est passé à la surface du globe, depuis qu'elle a été mise à sec pour la dernière fois, et que les continents ont pris la forme actuelle au moins dans leurs parties un peu élevées, l'on voit clairement que cette dernière révolution, et pas conséquent l'établissement de nos sociétés actuelles ne peuvent pas être très anciens. C'est un des résultats à la fois les mieux prouvés et les moins attendus de la saine géologie, résultat d'autant plus précieux qu'il lie d'une chaîne non interrompue l'histoire naturelle et l'histoire civile.» [971]

Cabanis n'est pas convaincu. A la rigueur on peut considérer que ce court laps de temps ait suffi pour que s'opèrent à partir de l'organisation primitive les changements à l'origine des différentes

970 Cuvier - *Recherche sur les ossements fossiles de quadrupèdes - Discours préliminaire* - GF - Flammarion - Paris - 1992 - p 120.
971 Cuvier - *Recherche sur les ossements fossiles de quadrupèdes - Discours préliminaire* - GF - Flammarion - Paris - 1992 - p 122.

races humaines. Par contre cette supposée «nouveauté de l'espèce humaine» n'est pas chose admissible. Les preuves avancées ne sont pas valables.

> «Et si l'on ne voulait accorder, pour la durée totale du genre humain, que l'espace de temps écoulé depuis la dernière grande révolution du globe, laquelle semble en effet, ne pas remonter très haut dans l'antiquité, il serait encore possible de noter, pour ce court intervalle, plusieurs changements essentiels survenus dans l'organisation primitive de l'homme; changements dont l'empreinte, rendue ineffaçable chez les différentes races, caractérise toutes leurs variétés.»[972]

Cette opposition dans les thèses va se poursuivre sur le terrain testimonial avec les auteurs des Genèses. Cabanis considère qu'il faut accorder crédit à ces témoignages: «Et peut être, à cet égard, des idées plus justes que nous ne le pensons, étaient-elles présentes aux auteurs des Genèses, que l'Antique Asie nous a transmises.». Selon lui ils attestent que l'homme a réellement était témoin de différentes catastrophes. Tous les témoignages connus à travers les vestiges trouvés dans des contrées différentes, concordent, et en particulier «leur consécration» par les différentes religions. Si comme on le prétend l'homme apparaît après la dernière catastrophe, comment expliquer ces témoignages divers, tous concordants d'une civilisation l'autre, à propos d'évènements qu'il n'aurait pu connaître. Ce ne sont pas les hommes dans leur ignorance, leur imbécilité, premières qui auraient pu en effet juger que de tels évènements avaient précédé leur apparition, et en témoigner.

> «D'abord, non seulement cette vaste convulsion du globe, mais encore plusieurs autres plus anciennes, restent gravées dans les traditions générales, dans le souvenir des hommes: les histoires et les antiquités de presque toutes les nations en conservent des vestiges durables; les imaginations en ont été longtemps saisies d'effroi; et plusieurs religions semblent avoir eu pour but principal, de consacrer les circonstances de ces terribles évènements. Or, comment toutes ces notions seraient-elles généralement répandues, si l'existence des hommes en société ne se reportait à des époques fort antérieures? car, voulût-on rejeter indistinctement tous les récits relatifs à ces mêmes époques, on n'en est pas moins forcé de reconnaître, que les hommes ignorants, imbéciles, grossiers, tel qu'ils sortent des mains de la nature, n'auraient pu se faire d'idée, ni d'un état de la terre différent de celui qu'elle offrait à leurs yeux, ni surtout de la catastrophe à laquelle le changement était dû; puisque suivant l'hypothèse il aurait précédé leur naissance.» [973]

Cuvier semble ignorer cet argument. Il s'en tient après moult recherches érudites à dire que toutes les traditions connues font remonter à une grande catastrophe le renouvellement de la société. Il n'est fait cas que d'une seule grande catastrophe. Moïse «établit une catastrophe générale, une irruption des eaux, une régénération presque totale du genre humain, et il n'en fait remonter

[972] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 p 522

[973] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 p 522-523.

l'époque qu'à quinze ou seize siècles avant lui, selon les textes qui allongent le plus cet intervalle, par conséquence à moins de cinq mille ans avant nous.». Au reste les civilisations assyrienne, indienne ou encore chinoise» sont toutes vieilles de quarante siècles. Comment se fait-il que les peuples qui différent, par les langues, les religions, les lois, auraient-ils pu s'accorder «sur ce point, si elles n'avaient la vérité pour base?» [974].
De là on peut conclure nous dit Cuvier que ces civilisations ont toutes été «récemment renouvelées, après une grande révolution de la nature».

C'est également sur le terrain de la géologie que les naturalistes vont chercher des arguments pour défendre leurs thèses. Delue est Dolomieu sont les géologues auquel se réfère Cuvier. En combinant les différents données de l'histoire et de la géologie on peut selon lui dater la naissance des sociétés qui existent encore actuellement.

> «... s'il y a quelque chose de constaté en géologie, c'est que la surface de notre globe a été victime d'une grande et subite révolution, dont la date ne peut remonter beaucoup au-delà de cinq ou six mille ans; que cette révolution a enfoncé et fait disparaître les pays qu'habitaient auparavant les hommes et les espèces d'animaux aujourd'hui les plus connus; qu'elle a au contraire, mis à sec, et par conséquent que c'est depuis cette époque seulement que nos sociétés ont repris une marche progressive, qu'elles ont formé des établissements, élevé des monuments recueilli des faits naturels, et combiné des système scientifiques.» [975]

A travers la découverte de fossiles animaux de différents ordres on peut déduire que ce n'est pas une seule révolution, mais au moins deux voire trois autres qui ont marqué l'histoire de la terre. On ne retrouve hormis différentes sortes d'animaux nulle trace de vie humaine au cours de ces différentes époques. Les faits sont donc entêtant.

> «Mais ces pays aujourd'hui habités, et que la dernière révolution a mis à sec, avaient déjà été habités auparavant, sinon par les hommes, du moins par les animaux terrestres; par conséquent une révolution précédente, au moins, les avait déjà mis sous les eaux; et à en juger par les différents ordres d'animaux dont y trouve les dépouilles, ils avaient peut-être subi jusqu'à deux ou trois irruptions de la mer.» [976]

De ces différents faits Cuvier déduit à propos de l'espèce humaine plusieurs choses. L'homme est resté en l'état depuis qu'il est apparu sur terre. Les variétés ou races apparus sous l'effets des circonstances climatiques, entre autres choses, ne sont que des changements superficiels, qui n'affectent en rien ses caractères essentiels. Ce que conteste Cabanis. Il n'y a pas transformation

974 Cuvier - *Recherche sur les ossements fossiles de quadrupèdes - Discours préliminaire* - GF - Flammarion - Paris - 1992 - p 140.
975 Cuvier - *Recherche sur les ossements fossiles de quadrupèdes - Discours préliminaire* - GF - Flammarion - Paris - 1992 - p 144-145.
976 Cuvier - *Recherche sur les ossements fossiles de quadrupèdes - Discours préliminaire* - GF - Flammarion - Paris - 1992 - p 145.

d'une espèce dans une autre. Quand une espèce disparaît ce n'est qu'elle ne soit transformée en une autre comme le prétend J.B Lamarck, c'est qu'elle a purement et simplement disparu. En fait ces disparitions des espèces sont dues aux révolutions du globe et rien d'autre. L'homme émerge donc un jour de nulle part. Il faut autrement dit qu'il ait été créé. Dieu crée l'homme comme il crée les autres espèces. En ce qui concerne les animaux il suppose plusieurs créations successives. Ce qui au reste va à l'encontre de ce qui est dit dans la Genèse. Cuvier passe donc pour être tout à la fois fixiste et créationniste.

Si il y a ici impasse pour concevoir la première formation de l'homme et des autres animaux les plus parfaits nous dit Cabanis c'est que d'une part qu'on la situe trop récemment, que l'on suppose l'état de la terre très similaire à ce qu'il est aujourd'hui, que l'on juge de la fixité des espèces dans ce qu'on en voit maintenant, refusant de prendre en compte des variations que ces races ont subi au cours du temps sous l'effet de différentes circonstances et en premier lieu climatique.

Lamarck après avoir lui-même «longtemps pensé qu'il y avait des espèces constantes dans la nature, et qu'elles étaient constituées par les individus qui appartiennent à chacune d'elles.», annonce dans son écrit de 1802 *Recherches sur l'organisation des corps vivants* qu'il était «dans l'erreur à cet égard, et qu'il n'y réellement dans la nature que des individus.». Mais cette erreur est venue de ce que l'on a pris en compte le devenir des choses que sur une durée relativement courte. Espace de temps où les conditions à la surface de la terre se sont avérés être relativement stables. Du coup l'organisation des êtres vivants sensibles aux conditions extérieures est restée à cet égard également stable.

> «L'origine de cette erreur, que j'ai partagée avec beaucoup de Naturalistes, qui même y tiennent encore, vient de la longue durée, par rapport à nous, du même état de choses dans chaque lieu qu'habite chaque corps vivant; mais cette durée du même état de choses pour chaque lieu, a un terme, et avec beaucoup de temps il se fait des mutations dans chaque point de la surface du globe, qui changent pour les corps vivants qui l'habitent tous les genres de circonstances.»[977]

Pour mieux concevoir les changements qu'ont certainement connus les animaux dans des temps très reculés; il faut se reporter aux variations «dont nous avons encore de frappants exemple sous nos yeux» et ce «malgré l'état du globe bien plus stable de nos jours et malgré le jeu paisible des éléments». Des bouleversements réitérés, dont la géologie de la terre attestent l'ancienneté, l'étendue et l'importance, non pas seulement concernés les profondeurs, mais se sont tout autant répercutés en surface si ce n'est plus. On peut donc a fortiori penser que les êtres vivants étaient bien plus qu'aujourd'hui exposés dans ces conditions extrêmes à des changements très sensibles. Donc bien au-delà de ce que prétend Cuvier.
Lamarck insiste pour sa part sur ces changements qui touchent le globe et tels qu'ils peuvent être constatés aujourd'hui pour certains d'entre eux.

[977] J.B. Lamarck - *Recherches sur l'organisation des corps vivants* - Appendice -Corpus des oeuvres philosophiques en langue française - Fayard- Paris 1986. p 97

> «En effet, on peut maintenant assurer que rien n'est constamment dans le même état à la surface du globe terrestre. Tout avec le temps y subit des mutations diverses, plus ou moins promptes, selon la nature des objets et des circonstances. Les lieux élevés constamment se dégradent, et tout ce qui s'en détache est entraîné vers les lieux bas. les lits des rivières, des fleuves, des mers mêmes, insensiblement se déplacent ainsi que les climats; en un mot, tout à la surface de la terre y change peu à peu de situation, de forme, de nature et d'aspect. Voilà ce que de toute part les faits recueillis attestent: il ne faut qu'observer et y donner de l'attention pour s'en convaincre.» [978]

Les conditions à la surface de la terre changeant il s'ensuit des modifications du vivant. Cependant à la différence de Cabanis, pour qui les impressions en rapport avec les nouvelles circonstances affectent tout d'abord l'organe, et par son entremise entraîne la fonction, le changement dans les habitudes est présenté par J.B Lamarck comme premier, lié à ces nouvelles circonstances, et générant ensuite des modifications de l'organe.

> «Or relativement aux êtres vivants, la diversité des circonstances amène pour eux une diversité d'habitude, un mode différent d'exister, et par suite des modifications dans leurs organes et dans les formes de leurs parties, on doit sentir qu'insensiblement tout corps vivant quelconque doit varier dans son organisation et dans ses formes.» [979]

A propos de la stabilité apparente, qui semble au demeurant démentir cette conception d'un devenir mutationnel des vivants, tout comme Cabanis il affirme que ces effets ne peuvent s'apercevoir que sur de très très longues durées: «car un assez grand nombre de siècles peuvent être une durée insuffisante pour que les mutations dont je parle soient assez fortes» [980] pour être perçues.

b) Echelle des êtres

De ce qui vient d'être dit vont découler des conceptions assez différentes des rapports entre les êtres naturels. C'est vrai quand il s'agit des créationnistes et des transformistes. Pour d'autres raisons c'est vrai également pour ces derniers en particulier de Cabanis et de J.B Lamarck. Tous pensent néanmoins ces rapports sous forme d'une échelle des êtres.

Les naturalistes affirme Cabanis sont déjà en mesure d'affirmer l'existence d'une échelle des êtres entre les différents règnes. Les découvertes permettent de diminuer «chaque jour, par degrés, les intervalles qui séparent les différents règnes», mettant à jour «une multitude d'échelons intermédiaires qui rapprochent les existences les plus éloignées». En fait cette quête de faits nouveaux ne devrait jamais finir; la preuve est journellement sous nos yeux «la simple observation

[978] J.B. Lamarck - Recherches sur l'organisation des corps vivants - Appendice -Corpus des oeuvres philosophiques en langue française - Fayard- Paris 1986. p 97
[979] J.B. Lamarck - Recherches sur l'organisation des corps vivants - Appendice -Corpus des oeuvres philosophiques en langue française - Fayard- Paris 1986. p 98
[980] J.B. Lamarck - Recherches sur l'organisation des corps vivants - Appendice -Corpus des Oeuvres philosophiques en langue française - Fayard- Paris 1986. p 98

des phénomènes journaliers, produits par le mouvement éternel de la matière, nous la ferait voir subissant toutes sortes de transformations.»
Cabanis va concevoir une chaîne des êtres qui s'étend des minéraux aux animaux supérieurs. On l'a dit il ne lui paraît, au regard des données recueillies, «plus si rigoureusement impossible de rapprocher la première production des grands animaux de celle des animalcules microscopiques». Il faut pour ce faire supposer un temps très long pour y parvenir sans commune mesure avec les quelques quarante ou cinquante siècles assertés par Cuvier. Par ailleurs la génération directe de l'animalcule à partir de la matière inorganique a été établie par l'observation et étayée par les expériences. La formation «du sein du néant en changeant les simples dispositions physiques et chimiques des matières qui doivent les former?» des animalcules, sont une illustration de ce qui s'est produit à grande échelle au cours d'un temps indéterminé nécessairement long.
Des faits déjà rapportés par Cabanis attesteraient du passage des corps bruts aux végétaux et des végétaux aux animaux. Ici corps bruts, végétaux et animaux sont bien distincts. D'autres faits attestent qu'il n'y a pas de clivage entre les corps appartenant aux différents règnes, minéraux, végétaux et animaux, dans la mesure où l'on découvre des corps intermédiaires inclassables. Ces corps intermédiaires participent de l'un et de l'autre de ces règnes. Il rapporte les cas d'une substance qui est tout à la fois minérale et végétale[981], et d'une autre dont on ne sait si c'est un végétal ou un animal.

Des sels cristallisables ne peuvent être réduits à des corps bruts[982] «réduits aux seules lois de l'attraction» ou à des fluides «dont les lois de l'équilibre, qui ne sont que l'attraction elle-même considérée sous un point de vue particulier, règlent tous les mouvements.»[983].

> «La végétation successive de quelques filons minéraux, et leurs digitations rameuses, sembleraient, d'autre part, les rapprocher, en quelque sorte des plantes

981 A propos de ces corps intermédiaires entre minéraux et végétaux Maupertuis prend l'exemple d'un mélange d'argent et d'esprit de nitre avec du mercure et de l'eau : « les parties de ces matières viennent d'elles-mêmes s'arranger pour former une végétation si semblable à un arbre, qu'on a pu lui refuser le nom (Arbre de Diane). Depuis la découverte de cette admirable végétation, l'on n'en a trouvé plusieurs autres : l'une dont le fer est la base, imite si bien un arbre qu'on n'y voit non seulement un tronc, des branches et des racines, mais jusqu'à des feuilles et des fruits.» [Maupertuis - La Vénus Physique - Genève chez Samuel Cailler - 7° édition - 1780 - p 93

982 «l'organisation apparente des pierres feuilletées, ou divisées par couches, telles que les ardoises, les talcs, et celles des pierres fibreuses, ou composées de filaments; telles que les amianthes, semblent constituer des points de passages des êtres solides bruts, aux solides organisés.» [in Charles Bonnet - *Contemplation de la nature* - Tome premier - Genève - 1770- p 54 . Charles Bonnet se réfère également à Tournefort: «Le réformateur, j'ai presque dit le Législateur de la botanique n'aurait pas été embarrassé à trouver le lien qui unit la plante au fossile: il avait transformé les pierres en plantes: il était persuadé que les pierres végétaient, et il décrivait de la meilleure foi du monde cette merveilleuse végétation.» [in Charles Bonnet - *Contemplation de la nature* - Tome premier - Genève - 1770- p 356]

983 Il décrit là un corps dont l'analyse mécanique ne peut rendre compte de la nature de l'objet. Il le dit également à propos d'objets dont on peut faire l'analyse chimique, mais partant des produits issus de cette analyse on ne peut recomposer le corps. Il y a là quelque chose qui a échappé à ce type d'analyse: « Je me sers ici du mot analyse chimique ; mais c'est dans un sens incomplet : car il en est des végétaux comme des animaux ; on les décompose, on ne les recompose pas. On ne recompose même pas leurs parties les moins importantes : ce qui prouve qu'il entre dans leur formation, quelque élément inconnu, ou qu'elle dépend de certains procédés de la nature, que l'observation n'a pu saisir, et que surtout l'art ne saurait imiter. » [Cabanis - Coup-d'oeil sur les révolutions et sur les réformes de la médecine - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 -p190.

> les plus imparfaites, du moins par le monde de leurs accroissement, et par leur tendance à prendre certaines directions conformes à la nature des terres qui les environnent.»

Autre exemple: les plantes «irritables» à l'égal des sensitives semblent participer des deux règnes végétal et animal. Il y a également le polype d'eau douce qui sont assimilés à des «animaux-plantes».

> «... dont les mouvements, à l'exemple de ceux des organes musculaires vivants correspondent à des excitations particulières; et comme pour rendre l'analogie plus complète, ces excitations ne s'appliquent pas toujours directement elles-mêmes qu'elles font contracter.»

Des êtres intermédiaires ont donc été identifiés, que l'on peut qualifier selon les cas de minéraux-plantes, ou de plantes-animaux. Il existerait, en plus de ceux déjà identifiés, d'autres de ces êtres qui sont plus ou moins minéraux selon qu'ils se rapprochent plus ou moins des plantes, d'autres plus ou moins plantes selon qu'ils se rapprochent plus ou moins des animaux.
La découverte d'une multitude d'échelons intermédiaires entre les règnes de la nature, confine à la continuité. L'échelle des êtres obéit chez Leibniz à la loi de continuité.

> « Je pense donc avoir de bonnes raisons pour croire que toutes les différentes classes des êtres, dont l'assemblage forme l'univers, ne sont dans les idées de Dieu qui connaît distinctement leurs graduations essentielles, que comme autant d'ordonnées d'une même courbe, dont l'union ne souffre pas qu'on en place d'autres entre deux. Les hommes tiennent donc aux animaux, ceux-ci aux plantes, et celles-ci derechef aux fossiles, qui se lieront à leur tour aux corps que les sens et l'imagination nous représentent comme parfaitement morts et informes. Or puisque la loi de continuité exige que, quand les déterminations essentielles d'un être se rapprochent de celles d'un autre, qu'aussi en conséquence toutes les propriétés [changement d'ordre] du premier doivent s'approcher graduellement de celles du dernier, il est nécessaire que tous les ordres des êtres naturels ne forment qu'une seule chaîne, dans laquelle les différentes classes, comme autant d'anneaux, tiennent si étroitement les uns aux autres, qu'il est impossible aux sens et à l'imagination de fixer précisément le point où quelqu'une commence ou finit: toutes les espèces qui bordent ou qui occupent pour ainsi dire les régions d'inflexion et de rebroussement, devant être équivoques et douées de caractères qui peuvent se rapporter aux espèces voisines également.»

Mettre au jour cette continuité dans l'échelle des êtres Charles Bonnet, l'auteur de la *Contemplation de la nature*, n'y est pas parvenu. Il l'anticipait, ne s'inquiétant nullement des interruptions dans la chaine qui ne tarderaient pas un jour ou l'autre à être complétée. Ces vides n'avaient rien de réels, fi! d'imaginer «qu'une comète» était venue «briser l'échelle de notre monde, et en détruire l'harmonie». Il ne désespérait pas qu'on y parvienne quelque jour: « Mais nous ne faisons que commencer à parcourir les riches et vastes cabinets de la nature.». Le travail est immense face à la

«multitude innombrable des productions diverses» et lui de s'interroger sur «combien en est-il que nous n'avons pas même entrevues et dont nous ne soupçonnons même pas l'existence. Il serait donc bien intrépide de conclure en considérant que concevoir une échelle des êtres est un leurre car ne renvoie à aucune réalité.
J.B Lamarck parle de ces vides; il est tout comme Charles Bonnet conscient qu'un jour ou l'autre ils seront remplis. C'est une affaire de temps. Les échelles des êtres tant celle qui est propre aux végétaux que celle qui est propre aux animaux sont bel et bien des réalités à découvrir.

> «Il n'y a que ceux qui se sont longtemps et fortement occupés de la détermination des espèces et qui ont consulté de riches collections, qui peuvent savoir jusqu'à quel point les espèces, parmi les corps vivants, se fondent les unes dans les autres, et qui ont pu se convaincre que, dans les parties où nous voyons des espèces isolées, cela n'est ainsi que parce qu'il nous en manque d'autres qui en sont plus voisines, et que nous n'avons pas encore recueillies. »[984]

J.B Lamarck n'admet pas de continuité, comme c'est le cas pour Cabanis, entre le règne végétale et le règne animal. Cabanis est en ce sens proche de Charles Bonnet quand celui-ci pense continuité d'une part entre les minéraux et les végétaux, d'autre part entre les végétaux et les minéraux. Il faut apporter la preuve en fait de ce que Leibniz annonce en droit.

> « Ce vide que que nous remarquons entre le végétal et le minéral, se remplira apparemment quelque jour. Il y avait un semblable vide entre l'animal et le végétal: le polype est venu le remplir, et mettre en évidence l'admirable gradation qui est entre tous les êtres. Nous ne saurions il est vrai, nous former aucune idée d'une production mitoyenne entre la plante et le fossile; non n'imaginons point de nuance entre l'accroissement et l'apposition: mais avions nous imaginé les propriétés du polype?»

Charles Bonnet se gausse de l'imagination d'auteurs qui d'un trait de plume ont expliqué ce passage du minéral aux plantes comme Tournefort[985] ou comme Cyrano de Bergerac[986] qui a fait de même en animalisant toutes les matières brutes.

---

[984] .B Lamarck - Philosophie zoologique - 1809 - GF- Flammarion - Paris 1994 - p 104

985 « transformé les pierres en plantes: il était persuadé que les pierres végétaient, et il décrivait de la meilleure foi du monde cette merveilleuse végétation. Sa passion favorite retrouvait partout ce qu'elle chérissait. Il ne savait pas que l'art imiterait un jour la Nature, et qu'il ferait comme de véritables pierres» [in

986 «une imagination hardie et pittoresque est allé bien plus loin dans ces derniers temps, et a tout transformé en animal. Les fossiles de tout genre, les demi-métaux, les métaux, l'eau, l'air, le feu même, ont été placés au rang des animaux, et le règne animal est devenu le règne universel.»[]. Cyrano de Bergerac a écrit: «Représentez vous donc l'univers comme un animal; que les étoiles, qui sont des mondes, sont dans ce grand animal, comme d'autres grands animaux qui servent réciproquement de mondes à d'autres peuples tels que nous, nos chevaux etc; et que nous à notre tour, sommes aussi des mondes à l'égard de certains animaux encore plus petits sans comparaison que nous, comme sont certains vers,d es poux,d es cirons; que ceux-ci sont la terre d'autres plus imperceptibles, qu'ainsi de même que nous paraissons chacun en particulier un grand monde à ce petit peuple. Peut-être que notre chair, notre sang, nos esprits, ne sont autre chose qu'une tissure de petits animaux qui s'entretiennent, nous prêtent mouvement par le leur, et se laissent aveuglément conduire à notre volonté qui leur sert de cocher; nous conduisent nous-même, et produisent tous ensemble cette action.» [Cyrano de Bergerac - Histoire comique des Etats et Empires de la Lune - Oeuvres de Cyrano de Bergerac - Paris 1855 -p 176]

L'échelle des êtres pour Jean Baptiste Robinet, qui inclut tous les êtres de la nature, est «appuyée sur le centre du monde, s'élève de tous les côtés, et va se perdre au-delà des bornes connues. Il y a bien loin de l'échelon d'où nous partons, jusqu'au premier, et encore bien loin de celui où nous parvenons, jusqu'au dernier.». Il invite son lecteur à tachez d'imaginer à défaut de voir: «la multitude prodigieuse d'intermédiaires entre les deux extrémités». La gradation entre les êtres est «si prodigieusement nuancée. On retrouvera plus loin cette formulation chez J.B Lamarck. Il passe en revue les minéraux, les substances métalliques, les végétaux (cite les collections mais à jamais incomplètes, établies par les Guettard, les Jussieu, les Linné, les Tournefort...) y découvrant en chaque chose une extrême variété de formes et de propriétés. Mais on est loin pour ces choses d'en avoir saisi les nuances les plus fines «quand pourra-t-on se flatter d'avoir saisi et reconnu toutes les formes que le suc végétatif a prise...». Il passe aux animaux, du plus infime animalcule à l'homme. Il s'extasie en émule de Réaumur sur les insectes « la finesse du cœur, des veines, des artères, des vaisseaux lymphatiques». A propos des animaux en général il décrit cette échelle dont les degrés se confondent presque. Les êtres se transforment:

> «Il s'agirait de suivre ici l'animalité dans toutes ces métamorphoses, de la voir non pas sauter brusquement d'un état à l'autre, mais y parvenir par des changements délicatement gradués, dont la suite est tellement liée et pressée, qu'elle n'offre point de vide où l'on puisse supposer de nouvelles combinaisons. Elle s'arrête à chaque espèce, autant de temps qu'il en faut pour lui donner toutes les formes qui peuvent lui convenir.»[987]

Il parle de ces distinctions en général. Notons qu'il fait dans la préface *De la Nature* référence à Leibniz. J.B Lamarck dira l'extrême difficulté de dire ces nuances avec des mots quand on a à faire aux objets réels. Citons le sur ce point

> «Les espèces de ces genres, rangées en séries et rapprochées d'après la considération de leurs rapports naturels, présentent, avec celles qui les avoisinent, des différences si légères qu'elles se nuancent, et que ces espèces se confondent, en quelque sorte, les unes avec les autres, ne laissant presque aucun moyen de fixer, par l'expression, les petites différences qui les distinguent.»[988]

Enfin Robinet remonte très brièvement l'échelle du ciron au chameau, passant du ciron à la fourmi, de la fourmi à la cigale, au mulot, au lièvre, au chameau. Entre chacun d'entre eux il faut imaginer que se pressent «une multitude d'intermédiaires; tous les entre-deux «sont aussi abondamment peuplés, aussi richement diversifiés...». Cette continuité entre les objets J.B Lamarck ne l'imaginera mais l'expliquera

> « J'observe néanmoins que lorsque les circonstances l'exigent, la nature passe d'un système à l'autre, sans faire de saut, pourvu qu'ils soient voisins ;

[987] Jean Baptiste Robinet - De la nature - Deux tomes - Tome 1 - 2° édition - Amsterdam - 1763 - p 28
[988] J.B Lamarck - Philosophie zoologique - 1809 - GF- Flammarion - Paris 1994 - p 103

> c'est en effet par cette faculté qu'il est parvenu à les former tout successivement, en procédant du plus simple au plus composé.» [989]

Il y a selon J.B Lamarck bel et bien une échelle des êtres tant pour les végétaux que pour les animaux. Elle n'est cependant pas saisissable dans les espèces, ni les genres. Une échelle qui relie le simple («les moins organisés») au complexe (des êtres «parfaits en organisation et en facultés»); qui si elle se limitait à la mise en ordre de ces simples objets se présenterait comme linéaire et harmonieuse, mais serait loin de toute réalité. Ce bel ordre est dans la réalité continuellement altéré par des circonstances. Quoique brouillé ce mouvement de la nature du simple vers le complexe n'en opère pas moins, mais caché. Cette échelle ne l'est nous dit-il que dans les «masses principales de la série générale». C'est ainsi pris dans leurs rapports naturels que les degrés sont saisissables. Il en dit la raison:

> «La raison de cette particularité vient de ce que l'extrême diversité des circonstances dans lesquelles se trouvent les différents races d'animaux et de végétaux n'est point en rapport avec la composition croissante de l'organisation parmi eux...» [990]

Cette explication permet de rendre compte de caractères extérieurs, d'anomalies, d'écarts que la «composition croissante de l'organisation n'aurait pu seule occasionner.»
La forme que prend l'échelle des animaux pour J.B Lamarck , n'a rien de linéaire ni de «partout également nuancée», mais se présente sous forme

> «d'une série rameuse, irrégulièrement graduée, et qui n'a point de discontinuité dans ses parties, qui, du moins, n'en a pas toujours eu, s'il est vrai que, par suite de quelques espèces perdues, il s'en trouve quelque part. Il en résulte que les espèces qui terminent chaque rameau de la série générale tiennent, au moins d'un côté, à d'autres espèces voisines qui se nuancent avec elle.»[991]

A la différence de Leibniz les rapports entre deux êtres distincts presque identiques ne sont pas chez Cabanis, que contiguës. Il y a passage effectif de l'un à l'autre, du plus simple au plus complexe. Les différences dans leur structure sont tributaires des lois de la physique et de la chimie.

> «Ces derniers êtres, productions ultérieures et singulières, qui n'appartiennent pas moins, en quelque sorte, à l'art qu'à la nature, ne semblent-ils pas en effet, destinés à nos expériences et à notre instruction; puisqu'on peut les tirer à volonté du sein du néant, en changeant les simples dispositions physiques et chimiques des matières qui doivent les former? »[992]

---

[989] J.B Lamarck - Philosophie zoologique - 1809 - GF- Flammarion - Paris 1994 - p 136
[990] J.B Lamarck - Philosophie zoologique - 1809 - GF- Flammarion - Paris 1994 - p 134
[991] J.B Lamarck - Philosophie zoologique - 1809 - GF- Flammarion - Paris 1994 - p 104
[992] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 p 524

Il ressort des différentes assertions de Cabanis que chaque animalcule peut être à l'origine d'une lignée qui remontera, à la faveur de circonstances favorables, jusqu'à l'homme. Le temps nécessaire au passage d'un échelon à celui qui le suit immédiatement sera très long. Il ne peut qu'échapper à l'observateur, qui lui ne peut dans son échelle de temps, que constater une fixité des êtres.

> «Je sais très bien que pour nous l'apparence doit présenter à cet égard une stabilité que nous croirons constante, quoiqu'elle ne le soit pas véritablement; car un assez grand nombre de siècles peuvent être une durée insuffisante pour que les mutations dont je parle soient assez fortes pour que nous puissions nous en apercevoir.» [993]

Les êtres équivoques qui participent par exemple de la plante et de l'animal n'apporteraient à cet égard nullement la preuve d'une transformation d'un règne dans un autre, mais renverrait à des êtres distincts, créés par Dieu au même titre que tout autre qu'il soit plus franchement animal ou plante. L'observation confirmerait, en apparence tout au moins, les conclusions d'un Cuvier.

L'échelle des êtres telle que l'imagine Leibniz, Charles Bonnet, ou encore Cuvier est créée d'entrée. Si l'on suit bien Cabanis ces échelles ne cessent de se multiplier.

> «... il me paraît certain que la nature opère elle-même des générations directes ou spontanées; qu'elle en a les moyens; qu'elle les exécute à l'extrémité de chaque règne organique où se trouvent les corps vivants les plus imparfaits; et que c'est uniquement par cette voie qu'elle a pu donner l'existence à tous les autres.»[994]

Il y a ainsi a priori une infinité d'échelles des êtres qui coexistent dans la nature. L'élément à la base de chacune de ces chaînes est obtenu par génération spontanée.

3) La nutrition. Les échanges de matière entre les différents règnes.

Le destin du vivant est de passer à «l'état de mort le plus absolu», mais les choses ne vont pas en rester là. Les matières animales en décomposition vont nourrir et faire fructifier les végétaux[995].

> «Les matières animales, dans leur décomposition, laissent échapper des gaz dont les végétaux s'emparent avec avidité, et qui leur procurent un développement plus rapide, une fructification plus abondante; car ces gaz sont les mêmes que nous savons entrer directement dans leur organisation...» [996]

---

[993] J.B. Lamarck - Recherches sur l'organisation des corps vivants - Appendice -Corpus des oeuvres philosophiques en langue française - Fayard- Paris 1986. p 98

[994] J.B Lamarck - Philosophie zoologique - Chapitre VI - Des générations directes ou spontanées - Paris 1809 - p 405

[995]

[996] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 p 524

Les végétaux connaissent également un processus de complexification. Pour devenir arbres plantes, fleurs ou fruits, il faut, pour reprendre l'expression employée par Cabanis et Lamarck, le concours de circonstances favorables.

> «Mais ici tout s'opère par les changements survenus dans la nutrition du végétal, dans ses absorptions et ses transpirations, dans la quantité de calorique, de lumière, d'air et d'humidité qu'il reçoit alors habituellement; enfin dans la supériorité que certains des divers mouvements vitaux peuvent prendre sur les autres.»[997]

Plusieurs mécanismes sont invoqués pour assurer ce passage de l'inanimé d'origine animale au végétal.

L'accumulation au sein du globe terrestre des ossements animaux, des coquillages, forme les terres calcaires. Matières poreuses propres à dessécher le globe si il n'y avait des feux à combustion lente qui l'en empêche. Il existe aussi des feux souterrains plus vifs qui sont impliqués dans ce phénomène.

Ces substances, ces terres pour le dire comme Cabanis sont nous dit-il «très propres à hâter et à perfectionner la végétation». Comment? Différents mécanismes seraient impliqués: « soit en livrant les gaz de leur eau décomposée, soit en laissant échapper des quantités considérables de gaz acide carbonique», enfin, et il doit cette explication aux travaux de Humboldt[998] : «soit encore en

---

[997] JB Lamarck - Philosophie zoologique - GF Flammarion - Paris - 1994 - p 208

[998] Ce résultat obtenu par Humboldt a été sujet à Controverse. Dans une lettre à J.C Delametherie en l'an VII il donne les raisons pourquoi il ne revient pas sur les conclusions de ses recherches en cette matière.

«Je vois par une lettre que Saussure fils vient de nous adresser, que ce physicien révoque en doute mes expériences sur l'absorption de l'oxygène par les terres humectées. il regarde cette absorption "comme une découverte importante; mais il croit pouvoir assurer que cette décomposition de l'air atmosphérique par les terres n'a pas lieu, quand ces dernières sont dépourvues de toute substance végétale, et que l'on n'emploie pas de l'eau bouillie." Lorsqu'on annonce avoir travaillé sur des terres simples, dans le laboratoires d'un Vauquelin et d'un Fourcroy, c'est assez dire qu'on s'est servi de terres dépouillées de substances végétales et d'une eau distillée. J'ignore pourquoi Saussure fils n'a pas pu voir l'absorption de l'oxygène dans les expériences qu'il dit avoir faite sur l'alumine, la chaux ... Je sais que certaines affinités n'agissent qu'à un certain degré d'humidité. Je ne prononce sur la saturation d'oxygène que l'on doit admettre dans les terres humectées et exposées au soleil? Accoutumé à consulter la nature par la voie de l'expérience, je n'ose point hasarder au-delà des faits que j'ai observés. Je regarde même (ainsi que je l'ai annoncé dans mon mémoire sur les terres), comme très problématique si ce sont les bases terreuses qui se combinent avec l'oxygène ou si (ce qui est moins étonnant) ces bases donnent à l'eau la propriété de dissoudre l'oxygène. Je ne prononce que sur ce quoi j'ai vu avec d'autres accoutumés à mieux voir que moi. Dans plus de trente à quarante expériences faites avec de l'alumine, de la chaux, de la baryte... l'air a été, ou réduit en azote pur, ou désoxygéné jusqu'à 0,02 à 0,09. Je demande si jamais chimiste a converti de l'air atmosphérique en azote pur, en le mettant en contact avec de l'eau de source bouillie ou distillée? L'azotation que subit l'air par une eau quelconque, ne va que jusqu'à un certain degré que j'ai déterminé par un grand nombre d'expériences exposées dans un ouvrage sur la mofette des mines.»

Il fait dans un second temps un rappel des recherches qui l'ont conduit à énoncer les résultats incriminés.

«Au mois de février, je décomposai l'air atmosphérique par une argile grisâtre, tirée d'une mine de sel de gemme à 40 toise de profondeur. il ne resta que 0,001 ou 0,02 d'oxygène. Plusieurs mois après je vis avec l'illustre Vauquelin, que l'argile blanche de Montmartre absorba à une température de 14° à 17° Réaumur plus d'oxygène atmosphérique que le phosphore. En travaillant sur l'humus et les oxydes de carbone et d'hydrogène qu'il contient, je mis des terres simples humectées en contact avec l'air. En neuf jours, je trouvai un azote tout pur. Je portai une partie de ce résidu à Fourcroy et à Vauquelin. Je l'analysai sous leurs yeux par le gaz nitreux, nous trouvâmes qu'il n'y avait aucune diminution du gaz. Etonnés de la singularité de ce phénomène, ces deux chimistes célèbres m'engagèrent à répéter mes expériences sur les terres dans leurs laboratoires. Ce travail se fit dans les dernières décades que je passai à Paris, il se fit conjointement avec

favorisant, dans les terres auxquelles on les associe, une plus prompte, ou plus abondante absorption de l'oxygène de l'air.»[999]. Humboldt dans une lettre au Docteur J. Ingenhousz en 1798 donnait quelques détails relatifs à ces expériences:

> « J'avais observé, comme vous, que l'humus ou la terre végétale décompose totalement l'air atmosphérique, en lui enlevant l'oxygène et ne lui laissant qu'un résidu d'azote mêlé de quelques centièmes d'acide carbonique. J'attribuai ce phénomène aux bases acidifiables (au carbone, à l'hydrogène, à l'azote...) qui sont constamment mêlés à l'humus, et je présumai que la fertilité du sol dépendait principalement des oxydes de carbone et d'hydrogène qui se forment dans le sol, et qui sont plus faciles à être décomposés par les végétaux que l'acide carbonique et l'eau même.»[1000]

Cabanis rapporte une autre expérience qui illustre le passage dune substance obtenue à partir du végétal à l'animal., et de l'animal à la mort. Des amandes[1001], substance végétales riches en mucilage, sont réduites en poudre. On laisse la décomposition opérer. On constate que la poudre devient plus fine, qu'elle diminue en volume, la coloration fonce un peu. Au microscope on peut observer des myriades d'animalcules «qui s'agitent avec vivacité, s'emparent des débris d'amandes altérées, se dévorent mutuellement, pullulent tant qu'il y a quelque chose à dévorer, périssent lorsque les moyens de subsistance leur manquent.» Les choses ne s'arrêtent pas là, des «cadavres» d'animalcules naissent d'autres animalcules plus petites qui à leur tour vont s'entre dévorer. Le cycle va se reproduire plusieurs fois encore, mais un temps vient où toute vie semble avoir cessé. «Alors la poudre des amandes est d'une extrême ténuité: elle a perdu les cinq sixièmes, au moins de son volume: et l'on n'y reconnaît que quelques restes d'écorces, préservées par leur amertume et par leur qualité résineuse, de la décomposition, et de la dent vorace des animalcules. Ici vous voyez encore la matière passer de l'état végétal à la vie, et de la vie à la mort.»[1002]

---

mon ami Tassaert, dont la grande exactitude dans les analyses chimiques devait me garantir des erreurs que je pouvais commettre. Les expériences faites dans les laboratoires de Vauquelin et de Fourcroy donnèrent les mêmes résultats que celles que je répétai chez moi, et il est inutile de constater davantage un phénomène aussi simple que curieux pour la physique végétale." [in Alexander de Humboldt - Correspondance scientifique et littéraire -recueillie, publiée et précédée d'un notice et d'une introduction par M de la Roquette - Paris 1865 - p 55]

[999] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 p 525

1000 Lettre au Docteur J. Ingenhousz en 1798 - Alexander de Humboldt - Correspondance scientifique et littéraire -recueillie, publiée et précédée d'un notice et d'une introduction par M de la Roquette - Paris 1865 - p 50

[1001] L'amande en décomposition qui est source de vie animale pour Cabanis a été employée comme remède détersif contre les insectes par Joseph Franck! Un remède détersif qui était prescrit par Joseph Franck pour détruire entièrement ces sortes d'animalcules. Il en donne la composition: «Amandes amères, neuf onces; amandes de pin, trois onces. Brisez-les dans un mortier pour les résoudre en poudre. Ajoutez: miel pur, six onces; six jaunes d'oeuf. la portion de cette masse, dont on veut se servir chaque fois, sera d'abord dissoute dans l'eau tiède.» [Joseph Franck - Traité de pathologie interne - Volume 1 - Bruxelles - 1837- p 263].

[1002] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 p 525

B) Le moral c'est le physique considéré sous un autre point de vue. Annexion du moral par le physique.

Cabanis après Mirabaud alias d'Holbach a écrit que le moral c'est le physique considéré sous un autre point de vue. Les pensées et les déterminations morales sont assimilées à des sensations. Pour reprendre l'apophtegme si controversé au cours de l'histoire, le cerveau digère les impressions et secrète la pensée.

> "Nous concluons avec la même certitude que le cerveau digère en quelque sorte les impressions; qu'il fait organiquement la sécrétion de la pensée." [1003]

Nous indiquerons les étapes qui ont conduit Cabanis à établir ce résultat. Après avoir défini l'organisation physique et la sensibilité, nous examinerons leurs rapports en général, indépendamment entre autres du sexe, des tempéraments, tout à la fois chez l'embryon et l'homme adulte. Nous détaillerons successivement les rapports entre sensibilité et sensation, puis entre sensation et mouvement. Contre la thèse condillacienne, entre autres, que les idées et les sentiments procèdent des seules sensations externes, Cabanis va montrer également l'importance des impressions internes dans leur détermination.

D'entrée il faut insister sur le fait que Cabanis en bon newtonien ne veut pas faire d'hypothèse[1004]. Aussi par exemple ne peut-il rien dire, tout au moins les moyens d'y parvenir dans le présent manquant, sur le comment s'opère, au sein du parenchyme cérébral, la transformation des impressions en pensées. Il ne peut rien dire non plus de la nature de la sensibilité. Il n'en fera certes pas une substance, même si des formulations, employées dans certains passages pourraient le laisser penser. Ce n'est là nous dit-il que métaphore. Il n'expliquera pas plus comment la stimulation du muscle, qu'elle soit naturelle ou artificielle, déclenche le mouvement[1005]. De façon plus générale il ignore également comment tout organe est mis en activité par une stimulation nerveuse. En fait ces connaissances, auxquelles l'homme parviendra probablement un jour, sont, à en ce qui le concerne, d'ores et déjà inutiles, voire source de confusion.

> « Voyons si l'anatomie et la physiologie peuvent nous fournir quelques lumières à cet égard. Je n'entrerai point dans de grands détails : ils sont presque toujours

---

[1003] Cabanis – *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p196

1004 "L'on n'ignore pas que ces connaissances, pour avoir quelques certitudes, doivent s'appuyer sur un nombre indéfini d'observations ou d'expériences, et s'en déduire avec une grande sévérité de raisonnement..."12 (p169)

[1005] Il écrit «Si la cause du mouvement musculaire et les moyens intimes et directs par lesquels il s'exécute, restent encore enveloppés d'un voile qui paraît impénétrable, on sait du moins que ce mouvement est fortifié ou débilité, qu'il s'accélère ou se ralentit, se ranime ou s'éteint, suivant certaines lois.» [Cabanis - *Coup-d'oeil sur les révolutions et sur les réformes de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p 207]

> inutiles pour l'intelligence des lois de la nature ; ils pourraient ici jeter de l'embarras sur des idées, qui n'auront de prix que par leur évidence et leur simplicité. »[1006]

C'est à ses yeux vrai en particulier en ce qui concerne la connaissance de l'infrastructure cérébrale, qui si elle était dévoilée présentement n'aurait d'ores et déjà aucune espèce d'utilité en pratique.

> « Ainsi par exemple, la fabrique intime du cerveau ne paraît guère pouvoir être démêlée, ni par le scalpel, ni par le microscope ordinaire, ni par les injections ; telles du moins qu'elles se pratiquent encore aujourd'hui. Mais heureusement cette fine anatomie est plutôt un objet de curiosité physique, que d'utilité médicale. Quoiqu'on ne doive point la bannir ; quoique même il ne soit pas impossible qu'on en retire un jour quelque avantage, elle est parfaitement inutile aujourd'hui ; et nous sommes portés à croire qu'on pourrait s'en passer toujours. »[1007].

Il suffit de connaître les réactions régulières de tel ou tel organe, appareil, ou organisation, en fonction de conditions données. C'est sur cette base que l'on établit des lois. Son savoir en physiologie tient donc pour l'essentiel aux résultats d'études sur les rapports entre physique et moral (idées, habitudes, passions) en fonction de circonstances comme l'âge, le sexe, le tempérament, les maladies, le climat, le régime.[1008] Il en découle des applications possibles en médecine, mais également sur les plans de la morale et de la politique.[1009]

1) Organisation physique et sensibilité.

[1006] Cabanis – *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 – p 177

[1007] Cabanis - *Coup-d'oeil sur les révolutions et sur les réformes de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 – p 204

[1008] Il donne en quelques lignes un résumé des sujets présentés dans le 1° Mémoire et qu'il développe ensuite dans les autres mémoires: Il y a montré les rapports principaux qui existent «entre l'organisation de l'homme, ses besoins, ses facultés physiques d'une part, et la formation de ses idées, le développement de ses penchants, ses facultés et ses besoins moraux, de l'autre.» il a montré également « qu'aux différences primitives établies par la nature, et aux modifications accidentelles introduites par les chances de la vie, dans les dispositions des organes, correspondent constamment des différences et des modifications analogues dans la tournure des idées et dans le caractère des passions. [in Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme*- Mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris - 1956 - Tome 1 - p 165]

[1009] «Il est donc certain que la connaissance de l'organisation humaine et des modifications que le tempérament, l'âge, le sexe, le climat, les maladies, peuvent apporter dans les dispositions physiques, éclaircit singulièrement la formation des idées ; que sans cette connaissance il est impossible de se faire des notions complètement justes de la manière dont les instruments de la pensée agissent pour la produire, dont les passions et les volontés se développent ; enfin, qu'elle suffit pour dissiper, à cet égard, une foule de préjugés également ridicules et dangereux. Mais c' est peu que la physique de l' homme fournisse les bases de la philosophie rationnelle, il faut qu'elle fournisse encore celles de la morale : la saine raison ne peut les chercher ailleurs.»

a) Organisation physique.

Cabanis n'emploie par le terme d'organisme dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme* mais exclusivement d'organisation. L'organisation est un tout composé de parties qui peuvent accomplir des fonctions. Une unité fonctionnelle correspond à une partie plus ou moins étendue, soit limitée à un organe (exemple le foie avec la sécrétion de la bile), soit incluant plusieurs d'entre eux dans le cadre d'un système (la respiration, la circulation sanguine…). Ces divisions n'ont qu'une valeur méthodologique[1010] car en fait ces différentes parties sont liées fonctionnellement entre elles par des relations mutuelles de subordination de telle façon que toutes sont impliquées directement ou indirectement peu ou prou dans la production d'un quelconque phénomène physiologique.

> "Nous reconnaissons que, dans les animaux les plus parfaits, les organes auxquels sont confiées les différentes fonctions principales se divisent et se groupent en systèmes distincts; mais que ces divers systèmes, unis par de nombreux rapports, et destinés à remplir un but commun, restent subordonnés les uns aux autres, suivant certaines lois particulières; et que leurs opérations se coordonnent, ou qu'ils sont entraînés par un mouvement général."

L'organisation de l'adulte n'est pas acquise immédiatement, elle en passe au préalable par des stades intermédiaires. Ces stades correspondent à des organisations plus frustes. L'organisation se complexifie petit à petit autour d'un "centre de gravité", par addition de parties qui se combinent à celles déjà en place. Les affinités entre parties "changent" ou "s'étendent" à chacun des stades. Des organes présents chez le fœtus disparaissent chez l'adulte et vice et versa. Tous les organes ne se développent pas au même rythme, et ceux qui ont atteint leur taille définitive n'exercent parfois leur(s) fonction(s) que plus tard[1011].

b) Raisons avancées pour expliquer pourquoi Cabanis parle d'organisation et pas d'organisme.

[1010] «Différentes méthodes factices ont été mises en usage avec l'économie animale, tout se tient et tout se lie; de sorte qu'il n'y a point de faits qu'on puisse regarder comme le premier, ou comme le dernier. La circulation dépend de l'action des nerfs; l'action des nerfs dépend à son tour de la circulation. La respiration est nécessaire à tous les deux; et sans le concours de toutes deux, la respiration ne peut s'exécuter.» [Cabanis - *Coup-d'oeil sur les révolutions et sur les réformes de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 p 209]

[1011] «Dans l'homme et les animaux qui se rapprochent de lui, le centre cérébral, qu'on peut regarder comme la racine et l'aboutissant du système nerveux, et le centre de la circulation sanguine, ou le coeur, d'où sortent toutes les artères, et où viennent se rendre toutes les veines, sont donc les premières parties organisées» [Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme*- X° Mémoire- - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 p 542]. Parties qui fonctionnent de conserve. Il manque à cet organisme commençant, qui n'est à ce stade que cela, d'autres fonctions comme entre autres les organes impliqués dans la nutrition, la respiration, qui vont apparaître ensuite et compléter ainsi ce premier stade de formation. La mère y supplée, jusqu'au jour où l'enfant ayant gagné une autonomie suffisante peut naître.

Dans la controverse qui a opposé Leibniz et Stahl sur l'organisme, ce dernier affirmait contre le premier : «il ne saurait admettre l'assertion où je soutiens que dans l'organisme il y a quelque chose de bien différent du mécanisme»[1012] Leibniz conteste également «qu'une seule âme, unie à tout le système d'un corps vivant, puisse le mouvoir systématiquement dans son entier, comme dans chacune de ses parties.» Il admet par contre que les corps sont formés d'une infinité de corps particuliers «C'est d'après la réunion de chacun de ces innombrables corpuscules en un seul système que naissent et se règlent les mouvements systématiques de tout le système et que ces mouvements aboutissent en fait à leurs fins systématiques.»[1013]. Dans l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert le terme d'«organisation» l'emporte largement en nombre d'occurrences sur «organisme». Les articles de médecine (*Pouls, Sécrétion, Sensibilité Sentiment, Ténesme, Mort)* dans lesquels on trouve exclusivement la notion d'organisation ont été commis par des médecins montpelliérains Henri Fouquet (1727- 1806) et Joseph Menuret (1739-1815). A ce propos Charles Dumas note qu'«Il existe entre [le mécanisme et l'animisme] une troisième classe de physiologistes qui ne rapportent tous les phénomènes de la vie ni à la matière, ni à l'âme, mais à un principe intermédiaire qui possède des facultés différentes soit de l'une soit de l'autre, et qui règle, dispose, ordonne tous les actes de la vitalité, sans qu'il soit mû par les impulsions physiques du corps matériel ni éclairé par les affections morales ou les prévoyances intellectuelles du principe pensant."[1014]. Ni mécanisme, ni animisme; à propos de cette troisième voie Charles T Wolfe juge bon de préciser : «Ne prenons pas à la lettre cette affirmation d'un principe vital qui ne serait ni matériel, ni spirituel, car ainsi que nous le verrons, l'état "organisé" du corps vitaliste est fort matériel: les propriétés vitales n'émergent pas à partir de l'interaction de parcelles de matière inerte et morte, mais de petites vies (et inversement, ces vies qui sont en fait les organes, ne sont pas purement spirituelles).". Mais parmi les vitalistes: Bordeu (1722-1776) réintroduit pour son compte la notion d'organisme; C'est vrai également de Bichat (1771-1802): «Pour Richerand, ce que Bichat ajoute à cette doctrine c'est l'application «aux derniers éléments des organes et des glandes les notions que Bordeu n'appliquait encore qu'à ses parties déjà composées.»[1015] Barthez ne parle que d'organisation, et il n'est pas question dans sa physiologie de ces petites vies, par ailleurs son principe vital, ne renvoie pas à un être. C'est une formulation commode pour indiquer que tous les mouvements dans le corps vivants sont rapportés à un même principe. Principe dont la nature est inconnaissable, ce que dira également Cabanis; mais son principe rend compte à la différence de celui établi par Barthez de tous les phénomènes de la vie, moral et pas seulement physique. C'est en quelque sorte l'âme de Stahl qui est réduite par Barthez à un principe végétatif. L'animisme est écarté au profit du vitalisme.

Si bien que quand Cabanis emploie à son tour le terme d'organisation, il se démarque tout à la fois des explications spiritualistes d'un Stahl « qui accorde l'intelligence, la délibération, le choix à la

---

1012 Georg. Ernst Stahl - *Recherches sur les différences entre le mécanisme et l'organisme* - Oeuvres médico-philosophiques et pratiques - Vol 6 - Traduites et commentées par Thérèse Blondin - Paris 1864 p 6

1013 Georg. Ernst Stahl - *Recherches sur les différences entre le mécanisme et l'organisme* - Oeuvres médico-philosophiques et pratiques - Vol 6 - Traduites et commentées par Thérèse Blondin - Paris 1864 p 65

1014 Charles Louis Dumas, *Principe de physiologie, ou introduction à la science expérimentale, philosophique et médicale de l'homme vivant* - Paris, Crapelet, 1806, vol 1 p 296 cité par Charles T Wolfe. in *Organisation ou organisme? L'individuation organique selon le vitalisme montpelliérain* - La découverte - Dix-huitième siècle - 2009/1 - n° 41 p 99-119

1015 Bernard Balan - *Organisation, organisme, économie et milieu chez Henri Ducrotay de Blainville i*n revue d'Histoire des sciences, 1979, Tome 32 n°1 pp 5-24 -p 13

cause des mouvements vitaux», mais également de celles de l'école vitaliste (explications plurielles dans cette école, entre celle d'un Bordeu et d'un Barthez[1016] par exemple), ou encore des explications mécanistes d'un Boerhaave, d'un Frédéric Hoffmann ou encore d'un Von Haller. L'école de Montpellier est selon lui prometteuse. II juge en effet qu'elle se rapproche de plus en plus de la vérité, et ajoute, «Bientôt ça ne sera plus une doctrine particulière» dans la mesure, il en fait alors une sorte de doctrine syncrétique, où

> «profitant des découvertes réelles, éparses dans les écrits de toutes les sectes; en se dépouillant de cet esprit exclusif qui étouffe la véritable émulation, et qui n'a jamais enfanté que de ridicules débats (par exemple Stahl dans sa controverse avec Leibniz ne manque pas pour sa part à certains moments de le souligner), elle deviendra la seule théorie incontestable en médecine; car elle sera le lien naturel et nécessaire de toutes les connaissances rassemblées sur notre art, jusqu'à ce jour.»[1017].

Cabanis leur indique en quelque sorte le chemin. En employant le terme d'organisation il le veut libre de toute référence à un système, ceux qui ont prévalu successivement jusque là dans l'histoire de la médecine. La sensibilité c'est la loi générale sous lesquelles toutes les lois relatives aux rapports du physique et du moral sons subsumées. Mais c'est le vitaliste Bérard, qui passant outre ce positivisme, jugera à sa lecture de la *Lettre à Fauriel sur les causes premières,* que c'est Cabanis, tout au contraire, qui en abjurant son monisme matérialiste s'affirmera dualiste.

c)) Description d'organes.

Cabanis donne assez peu d'informations anatomiques sur les différents organes à l'exception, mais c'est très relatif, du cerveau et du système nerveux. La connaissance d'une physiologie intime du cerveau est cependant à ses yeux superfétatoire.

- Cerveau et système nerveux.

Cabanis ne dira rien on l'a dit sur la physiologie du cerveau à propos des mécanismes intimes impliqués dans la production de la pensée. Mais indépendamment de cela, il donnera quelques

---

[1016] Barthez distingue dans les *Nouveaux éléments de la science de l'homme* trois éléments: le principe vital, le corps organisé qu'il vivifie et l'âme pensante. Il n'a rien affirmé sur la nature de ce principe vital, tout comme Cabanis lui même à propos de la sensibilité. Barthez écrit: « Dans tout le cours de cet ouvrage, je personnifie le principe vital de l'homme pour pouvoir en parler d'une façon plus commode. Cependant, comme je ne veux lui attribuer que ce qui résulte immédiatement de l'expérience, rien n'empêchera que dans mes expressions qui présenteront ce principe comme un être distinct de tous les êtres et existant par lui-même, on ne substitue la notion abstraite qu'on peut s'ne faire comme d'une simple faculté vitale du corps qui nous est inconnue dans son essence, mais qui est douée de forces motrices et sensitives.». [in Barthez ; Paul-Joseph- *Nouveaux éléments de la science de l'homme* - 2 vol - 2° édition - Paris -1806- Tome 1- p 107] On le lit ici cette interprétation qui tend à faire de lui un spiritualiste à travers sa notion de principe vital paraît fautive. On la doit à son élève Lordat. Barthez affiche à la différence de Cabanis un dualisme en associant ce principe vital et l'âme pensante.

1017 Cabanis - *Coup-d 'oeil sur les révolutions et sur les réformes de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 -

détails anatomiques, sur le parenchyme cérébral, et ses caractéristiques, et sur les méninges qui l'enveloppent [1018]... Mais surtout il ne ménagera pas les précisions en ce qui concerne la description des caractéristiques anatomiques du réseau nerveux dans les différents territoires.

> « Les nerfs, confondus à leur origine, et formés de la même substance que le cerveau, sont déjà séparés en faisceaux à leur sortie du crâne, et de la cavité vertébrale : les gros troncs contiennent, sous une enveloppe commune, des troncs plus petits, qui contiennent, à leur tour, de nouvelles divisions ; et ainsi de suite, sans qu'on ait jamais pu trouver un nerf, quelque fin qu' il parût à l'œil, dont l' enveloppe n' en renfermât encore un grand nombre de plus petits. » (***Rapports du physique et du moral de l'homme »***[1019] p 55 (EE))

Il y a continuité entre la substance du cerveau et celle des filets nerveux les plus périphériques. Lesquels sont innombrables et innervent toutes les parties du corps. Chacune de ces parties se trouve de fait en rapport avec le « centre cérébral »

> « Tous ces nerfs, si déliés, vont se distribuer aux différentes parties du corps : de sorte que chaque point sentant a le sien, et communique, par son entremise, avec le centre cérébral. (***Rapports du physique et du moral de l'homme »*** [1020]

La couverture du corps par le système nerveux est totale à la façon d'un liquide qui se répand partout. Contre toute attente Cabanis qui emploie une terminologie empruntée à la géométrie, ne définit pas précisément ce qu'il appelle « point sentant ». Ce serait la portion de territoire corporel innervé par un filet nerveux au reste invisible. Ce dernier est une entité physique dont l'existence de fait reste hypothétique. Il se présente comme l'élément ultime, lui-même indivisible, d'une division en rameaux successifs partant des gros troncs nerveux qui eux-mêmes émergent de la moelle allongée et de la moelle épinière. Cette irradiation en filets nerveux fait que toutes les parties du corps, communiquent avec le centre cérébral. Le cerveau est autrement dit le centre d'une sphère virtuelle, dont les rayons sont autant de filets nerveux par lesquels il communique avec toutes les autres parties du corps. Chaque « partie » devient ainsi « point sentant ».

Cabanis mentionne l'existence d'autres structures nerveuses importantes. Les centres de réactions secondaires, sachant que le centre de réaction premier est le cerveau lui-même. Il les décrira en rentrant dans un certain détail. Il y en a trois principaux parmi eux. Cabanis distingue le centre phrénique et le centre de la région hypochondriaque à la différence d'autres auteurs qui en font un

---

1018 « Quoique le système nerveux ait une organisation très-particulière, il partage cependant, à beaucoup d'égards, les conditions générales des autres parties vivantes. Le tissu cellulaire qui forme ses enveloppes extérieures, qui se glisse entre les divisions de ses stries médullaires, est tantôt plus spongieux, plus lâche, plus noyé de sucs ; tantôt il est plus dense, plus ferme, plus s ec. D'ailleurs, la moelle elle-même reçoit une quantité considérable de vaisseaux qui lui portent son aliment : et de la manière dont elle s'en empare, dont ses fonctions s'exécutent, dont les résorptions s'opèrent dans son sein, il résulte de grandes différences dans la proportion, et par conséquent aussi, dans la qualité des humeurs qui s'y préparent ou qui s'y fixent. »

[1019] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 1 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 153

[1020] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 1 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 153

seul et même centre: le centre épigastrique. Les raisons pour quoi il les distingue tiennent à leurs effets physique et moraux distincts l'un de l'autre.

> «... ils différent beaucoup par rapport aux effets physiques ou moraux, que produisent les affections qui leur sont respectivement propres, la bonne doctrine médicale et la saine analyse exigent qu'ils soient distingués.[1021]»

Le centre phrénique « qui comprend le diaphragme et l'estomac, dont l'orifice supérieur est si sensible, que Van Helmont y plaçait le trône de son archée, ou de son principe directeur de l'économie vivante»; le centre située dans la région hypochondriaque « à laquelle appartiennent, non seulement le foie et la rate, mais tous les plexus abdominaux supérieurs, une partie considérable des intestins grêles, et la grande courbure du colon.». Le troisième centre est «placé dans les organes de la génération: il embrasse en outre, le système urinaire et celui des intestins inférieurs. Il forcera un peu plus encore la description par exemple à propos de la région génitale [1022].

2) Sensibilité

i) Principe de sensibilité

Le principe qui opère dans tous les phénomènes du physique et du moral qu'il nomme sensibilité. Il rend les parties aptes à sentir. Sentir, autrement dit faire que les parties soient rendues aptes à recevoir des impressions et à réagir par des mouvements qui leurs sont propres. C'est ce principe qui en quelque sorte porte la vie. Il écrit au reste «vivre c'est sentir».

> « Les parties vivantes ne sont telles, que parce qu'elles reçoivent des impressions, et que ces impressions occasionnent des mouvements qui leur sont relatifs ; parce qu'elles sentent et qu'elles exécutent des fonctions. Sentir, et, par suite, être déterminé à tel ou tel genre de mouvements, est donc un état essentiel à tout organe empreint de vie…»[1023]

[1021] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire VII - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 364

1022 « Mais les nerfs des parties de la génération, dans l' un et dans l' autre sexe, sans être en apparence fort importants par leur volume ou par leur nombre, sont pourtant formés de beaucoup de nerfs différents : ils ont des relations avec ceux de tous les viscères du bas-ventre, et par eux, ou plutôt par le grand sympathique qui leur sert de lien commun, avec les divisions les plus essentielles et l' ensemble du système nerveux. Enfin, autour ou dans le voisinage de ces parties, il en est plusieurs autres presque aussi sensibles qu'elles-mêmes, et qui concourent, par leur influence puissante et non interrompue, à les imprégner sans cesse d'une plus grande vitalité. Les hommes instruits dans l'économie animale, savent combien ces diverses circonstances réunies peuvent donner d'étendue et de force aux sympathies d'un organe, quelles que soient d' ailleurs ses fonctions. » (*Rapports du physique et du moral de l'homme* p277 (EE)).

[1023] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 542

Ce principe est établi par induction[1024]. C'est le dernier terme auquel on arrive dans l'analyse des phénomènes de la vie. Il ne faut pas comprendre autre chose dans l'emploi du mot principe. Ce n'est pas un être. Il échappe à ce flottement sémantique[1025].

Il ne faut pas en effet se méprendre quand Cabanis assimile la sensibilité à un fluide, autrement dit à une substance, il n'y a là qu'analogie. Il n'affirme rien sur sa nature (qui se confond avec la cause première, en soi inconnaissable). Il se préoccupe uniquement de rendre compte d'un phénomène qui s'apparente dans la forme à celui décrit dans la mécanique des fluides. La sensibilité serait assimilée à un fluide et le réseau nerveux, qui semble-t-il la contient, à un circuit hydraulique. Cela n'aurait de valeur qu'heuristique.

> « «Remarquons donc ici que la sensibilité se comporte à la manière d'un fluide, dont la quantité totale est déterminée, et qui, toutes les fois qu'il se jette en plus grande abondance dans un de ses canaux, diminue proportionnellement dans les autres. »[1026]

i) Sensibilité, Irritabilité.

Le nombre de principes en jeu dans les mouvements organiques a été l'objet de controverses entre les physiologistes. En lice ceux qui soutenaient que la sensibilité était le seul principe en cause et ceux qui soutenaient qu'il existait une autre propriété dans les parties qui composent le corps vivants, l'irritabilité, dont Haller, nous dit Cabanis, a fort revendiqué la paternité[1027] .

[1024] «Il suffit encore ici, que les principes, ou les vues soient présentées dans un bon ordre et toujours comme conclusions de l'ensemble des faits observés.» [*Coup-d'oeil sur les révolutions et sur les réformes de la médecine* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 2 - p209]

1025 « Principe et faculté sont des mots dont le sens n'a rien de précis ; je le sais trop bien. Au reste, je n'entends pas par là, que la condition sans laquelle les phénomènes propres aux différents corps organisés ne sauraient avoir lieu. Je suis surtout bien loin de vouloir conclure affirmativement de ces phénomènes, l'existence d'un être particulier, remplissant les fonctions de principe en communiquant aux corps les propriétés dont leurs fonctions résultent. La langue des sciences métaphysiques aurait besoin d'être refaite presque en entier ; mais nous n'avons pas encore assez éclairci leur système général, pour tenter avec succès cette réforme. Tâchons du moins de nous payer mutuellement, le moins et le plus rarement possible ; de mots. » (*Rapports du physique et du moral de l'homme* p206 (EE)

[1026] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 192

1027 Haller le signale à plusieurs reprises dans ses deux *Mémoires sur la nature sensible et irritable des parties du corps animal*, et tout particulièrement et non sans humeur vis-à-vis de feu M La Mettrie. C'est d'ailleurs peut être moins un conflit de paternité qui en fait l'émeut, mais plutôt qu'il ait promu l'irritabilité comme unique principe en cause dans les mouvements vitaux et qu'il ait par là asserté que l'âme elle-même était irritable à l'égal des autres organes. Il était essentiel de répondre, car avec La Mettrie, on avait là l'exemple que la notion d'irritabilité portait possiblement en elle les germes de l'impiété autrement dit du matérialisme et de l'athéisme : « FEU Monsieur LA METTRIE a fait de l'Irritabilité, la base du système qu'il propose contre la spiritualité de l'âme; après avoir dit que Stahl et Boerhaave ne l'avaient pas connue, il a le front de s'en dire l'inventeur; mais je sais par des voies sûres, qu'il tenait tout ce qui qu'il pouvait savoir là-dessus, d'un jeune suisse qui, sans être médecin, et sans m'avoir jamais connu, avait lu mes ouvrages, et vu mes expériences de l'illustre M Albinus; c'est là-dessus que La Mettrie a fondé ce système impie, que ses expériences mêmes servent à réfuter. En effet puisque l'irritabilité subsiste après la mort, qu'elle a lieu dans les parties séparées du corps, et soustraites à l'empire de l'âme, puisqu'on la trouve dans toutes les parties de l'âme, il paraît qu'elle n'a rien de commun avec cette âme, qu'elle en est absolument différente, en un mot que l'irritabilité ne dépend point de l'âme, et que par conséquent l'âme n'est point l'irritabilité.». [in Haller- *Mémoires sur la nature sensible et irritable des parties du corps animal* - Lausanne - 1756 - p 91]. La Mettrie

L'irritabilité[1028] est telle que la présente Cabanis une propriété «distincte» et «indépendante à bien des égards» de la sensibilité.

> «C'est en vertu des impressions transmises par les nerfs aux parties musculaires, ou reçues immédiatement par celles-ci, que l'irritabilité se manifeste: mais comme elle subsiste encore quelque temps après la mort, ces physiologistes nient qu'elle puisse dépendre de la sensibilité, qui suivant leur opinion est détruite au même instant que la vie de l'individu.»[1029]

Il rapporte un certain nombre d'objections, étayées par des faits d'observation, à cette affirmation de mouvements qui seraient le fait exclusif de l'irritabilité. La sensibilité persisterait dans les asphyxies, les syncopes, les apoplexies. Un organe, un muscle par exemple serait paralysée et rendu insensible après dénervation[1030]. D'autre part de nombreux faits d'observation et d'expérience tendent à prouver que la sensibilité n'a pas totalement disparu au moment de la mort. Haller a répondu à ces objections. C'est à M Whytt, un stalhien, qu'il répond. Les mouvements générés par l'irritabilité ne sont ni volontaires, ni conscients.

> «En second lieu l'irritabilité persiste après la mort; des parties séparées du corps et entièrement insensibles, sont encore irritables. Rien de plus commun que de voir battre le coeur d'une grenouille, et ses muscles rester irritables, après qu'on lui ait coupé la tête et la moelle épinière. M Whytt se tire de cette difficulté avec beaucoup d'adresse en disant que le temps de la mort est très incertain, et que souvent un animal a encore de la vie, quoi que l'on ne lui en croie plus depuis longtemps; il le prouve par l'exemple du noyé, et des personnes qui tombent en syncope. Mais il suffit de la certitude où nous sommes que le siège de l'âme est dans la tête, et qu'elle n'a plus aucune communication avec les parties des corps quand les nerfs en sont détruits; cette remarque doit donc convaincre; puisque l'irritabilité subsiste après la destruction des nerfs, qu'elle ne dépend point de l'âme. C'est si évident, qu'il est inutile d'ajouter, que l'irritabilité s'exerce sans que l'âme sente, et qu'elle n'est point soumise à la volonté; l'exemple du coeur prouve ces deux vérités. Pour en éviter les conséquences les animistes sont obligés de reconnaître un sentiment insensible, et des actes de volonté involontaires, c'est à dire d'admettre des propositions contradictoires.»[1031]

---

promeut l'irritabilité comme l'unique principe en jeu dans tous les mouvements organiques, mais également moraux, Cabanis lui promeut la sensibilité.

1028 Von Haller distingue entre irritabilité et sensibilité: « j'appelle partie irritable du corps humain celle qui devient plus courte quand quelque corps étranger la touche un peu fortement. En supposant le tact externe égal, l'irritabilité de la fibre est d'autant plus grande, qu'elle se raccourcit davantage. Celle qui se raccourcit beaucoup par un léger contact, est très irritable ; Celle sur laquelle un contact violent ne produit qu'un léger changement, l'est très peu.. J'appelle fibre sensible dans l'homme, celle qui étant touchée, transmet à l'âme l'impression de ce contact : dans les animaux, sur l'âme desquels nous n'avons point de certitude, l'on n'appellera fibre sensible, celle dont l'irritation occasionne chez eux des signes évidents de douleurs et d'incommodités.»

1029 Cabanis *Rapports du physique et du moral de l'homme*- Mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p 166

1030 A quoi Haller oppose des faits: «Enfin j'ai lié dans de petits animaux, les troncs des nerfs qui vont aux extrémités: J'ai rendu par là ses extrémités insensibles et paralytiques; j'en ai ensuite irrité les muscles, et j'ai vu qu'ils se contractaient comme auparavant, quoiqu'ils ne fussent plus soumis à l'empire de l'âme.» [in Haller- *Mémoires sur la nature sensible et irritable des parties du corps animal* - Lausanne - 1756 - p48]

1031 Haller- *Mémoires sur la nature sensible et irritable des parties du corps animal* - Lausanne - 1756 - p 81

C'est en particulier ces derniers points de la controverse: les «actes de volonté involontaires» et le «sentiment insensible» que Cabanis commente. De cet ensemble d'observations et d'expériences qui attestent qu'«il y a des mouvements qui ne dépendent plus immédiatement de la sensibilité», et qu' «il y a des déterminations et des mouvements dont l'individu n'a pas la conscience». Il serait plus facile de concevoir que la conscience n'est pas coextensive à la sensibilité, et que la volonté ne l'est pas à la conscience. Il existe donc des mouvements corporels qui relèvent de la sensibilité, sans qu'ils soient pour autant conscients et volontaires, ce sont tous les phénomènes organiques[1032], (circulation du sang, mouvements respiratoires, sécrétion des glandes, mouvements péristaltiques des intestins...). Il y a, par ailleurs avec l'exemple de l'instinct le cas des mouvements qui sont conscients sans être volontaires. S'accordant à ceci Cabanis considère qu'il n'est pas vrai, comme cela est affirmé dans des «livres d'analyse philosophique», ceux de Condillac tout particulièrement, que toutes nos idées nous viennent par les sens, sous entendu les sens externes. Il souligne ici un point essentiel dans son travail.

Partant de là Cabanis va s'employer à mettre tout le monde d'accord. Mais en quelque sorte il ne s'agit pour lui ni d'opérer un dépassement dialectique, pas plus que d'établir une combinaison toute syncrétique. Il va montrer au contraire, en bon émule de Locke, que ces divergences théoriques se ramènent à une «question de mots». Il s'en explique;
Selon lui Haller convient avec les stahliens que «les muscles sont animés par un nombre considérable de nerfs, organes particuliers du sentiment», de même que les mouvements réguliers sont toujours sous l'influence des nerfs[1033], ou encore que les contractions «ne durent pas longtemps» après que l'influence nerveuse ne s'exerce plus[1034]. De leur côté les stahliens pourraient convenir avec Haller en jugeant que la conscience n'est pas coextensive à la sensibilité autrement dit il y a des mouvements qui se font hors la conscience du sujet; d'autre part que la volonté n'est pas coextensive à la conscience. Tout autant que de chercher à accorder les hypothèses des deux «partis contraires», il dresse ici un argumentaire en faveur de sa propre hypothèse.
Il conclut :«Ainsi dans l'une et l'autre hypothèse, les phénomènes s'expliquent à peut près de la même manière et l'analyse philosophique s'y adapte également bien...» Mais pour raisons de

---

[1032] Cabanis oppose les déterminations raisonnées des hommes à l'origine de mouvements progressifs et de l'action d'un grand nombre de muscles, d'autres dont nous avons conscience mais qui sont involontaires et que l'on ne peut régler: «qui s'exécutent sans sa participation; et sa volonté, non seulement ne peut les exciter ou les suspendre; elle ne peut même pas y produire le plus léger changement». d'autres enfin des mouvements involontaires dont nous n'avons pas conscience: Les sécrétions se font par une suite d'opérations où nous n'avons pas la plus légère conscience; la circulation du sang et l'action péristaltique des intestins, déterminées par les forces musculaires, ou par certains mouvements toniques très ressemblants à ceux que les muscles proprement dit exécutent, se font également à notre insu; et il ne dépend pas plus de nous d'arrêter, ou de diriger ces différentes fonctions, que d'arrêter le frisson d'une fièvre quarte, ou de produire des crises utiles dans une fièvre aiguë.» [in Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 169]

1033 Relativement à ce supposé consensus un des faits expérimentaux rapportés par Haller pose entre autres problème cependant; le coeur de grenouille qui séparé du corps continue à battre régulièrement plusieurs heures durant.

1034 La question de la durée (on ne la mesure pas) de la persistance de la contraction pose problème. La durée permettrait-elle de dire si la contraction tient à l'irritabilité ou est encore le fait de la sensibilité. Rien n'est vraiment précisé à ce sujet. La raison paraît donc spécieuse.

simplicité[1035] il donne sa préférence à l'école de Stahl «L'unité du physique y correspond mieux à l'unité du moral.». On explique plus facilement les rapports du physique et du moral par la sensibilité seule que celle-ci conjointement à l'irritabilité:

> «La sensibilité physique est la source unique de nos idées et de nos déterminations.»[1036]

Cependant ceci étant accordé il n'en a malgré pas tout fini avec Haller. Avant de poursuivre et de contester certaines de ses conclusions il va rappeler quelques règles de déontologie que doit respecter tout chercheur digne de ce nom. Il faut donc pour être convainquant, d'autant plus quand il s'agit de contester un auteur comme Haller, se donner les moyens de l'être

> « des connaissances physiologiques très étendues; et pour peu qu'on ait réfléchi sur les lois de la nature vivante, l'on ignore pas que ces connaissances, pour avoir quelque certitude, doivent s'appuyer sur un nombre infini d'observations, ou d'expériences, et s'en déduire avec une grande sévérité de raisonnement.» [1037]

Cet engagement vient en écho aux propres engagements déontologiques de Haller. Lui-même en effet a écrit dans les toutes premières pages du mémoire qui porte sur la sensibilité des *Mémoires sur la nature sensible et irritable des parties du corps animal* de 1756.

> «Je me suis d'autant plus volontiers déterminé à travailler cette matière, que les expériences que j'annonce, sont la source de plusieurs changements dans la physiologie, la pathologie et la chirurgie, et découvrent plusieurs vérités contraires aux opinions généralement reçues. Cette dernière raison m'a obligé à être extrêmement sévère sur mes preuves, parce que j'étais bien persuadé, qu'un sentiment si peu prévu, paraitrait peu probable, et qu'on ne céderait, qu'à la conviction. Il a fallu pour cela réitérer et multiplier mes expériences, pour les élever au rang des témoignages, à l'authenticité desquels les plus incrédules ne pussent pas se refuser et qui me préservassent moi-même de l'erreur. la plupart de celles qui règnent en médecine, me paraissent venir, de ce que tous les médecins n'ont pas pris les mêmes précautions. Ils ne font que peu ou point d'expériences, et ce qui est plus dangereux encore ils leur substituent des analogies, auxquels ils donnent la même force.»

[1035] Il est peut être inspiré par Condillac, quand il manifeste ainsi le souci de réduire le nombre de principe à un seul, c'est vrai ici, ce sera également vrai quand il s'interrogera à savoir lequel des deux principes la sensibilité ou le principe d'attraction newtonien est subsumé l'un sous l'autre. Condillac à propos des systèmes écrit: «Un système n'est autre chose que la disposition des différentes parties d'un art ou d'une science dans un ordre où elles se soutiennent toutes mutuellement, et où les dernières s'expliquent par les premières. Celles qui rendent raison des autres, s'appellent principes et le système est d'autant plus parfait, que les principes sont en plus petit nombre; il est même à souhaiter qu'on les réduise à un seul.» [Condillac - *Traité des système* - Corpus des oeuvres de philosophie en langue française - Fayard - Paris - 1991- p 1]

[1036] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 167

[1037] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 169

Ceci étant dit Cabanis afin d'étayer ses propres vues s'autorise des commentaires critiques sur tel ou tel des résultats établis par les physiologistes.
Ainsi il asserte que les animaux ne sont pas tous pourvus d'un cerveau et de nerfs. Lesquels organes sont les dispensateurs de sensibilité. Parmi les animaux il en existe quelques-uns qui comme les polypes ou les insectes infusoires en sont dépourvus. Le fait qu'ils soient également sensibles renvoie à d'autres mécanismes dispensateurs.
Il conteste la conclusion de Haller[1038] selon laquelle il y aurait dans l'organisme des parties absolument insensibles. La sensibilité de ces organes prétendument insensibles se révèle dans certaines maladies. Il faut supposer que dans les circonstances normales cette sensibilité est présente quoique «plus faible et plus obscure».
Il démontre ensuite la proposition suivante:

> «Mais, au reste, on peut établir comme certain que, dans l'homme, dont il est uniquement ici question, les nerfs sont le siège particulier de la sensibilité; que ce sont eux qui la distribuent dans tous les organes, dont ils forment le lien général, en établissant entre eux une correspondance plus ou moins étroite, et faisant concourir leurs fonctions diverses à produire et à constituer une vitalité commune.»[1039]

Sa démonstration tient à une expérience. On interrompt toute l'innervation d'une partie corporelle, par ligature, ou coupure des troncs nerveux correspondant à ce territoire. Cette opération rend immédiatement insensible cette partie. Cet état est confirmé par l'absence totale de réaction de l'animal à différents stimuli nociceptifs (piquer, déchirer, cautériser). Par ailleurs tout mouvement volontaire est impossible. Ces territoires sont susceptibles sous l'effet de stimulation des parties du nerf sous-jacentes à leur interruption de générer des «impressions isolées» productrices elles-mêmes de «vagues mouvements de contraction». Ces balbutiements d'impressions et de contractions inhérentes cessent cependant «bientôt». Alors toute fonction vitale et abolie et les mouvements qui viendront ensuite seront ceux de la décomposition.
Il s'explique ensuite sur ces «impressions isolées». Les nerfs sont les vecteurs de la sensibilité. Ils portent la vie dans tous les organes. Ceux-ci rendus sensibles sont en mesure d'exécuter leurs diverses fonctions. Cependant les nerfs eux-mêmes sont incapables de mouvements. Les stimulations les plus fortes ne les font pas se mouvoir[1040].

[1038] Haller rapporte des expériences qui attesteraient que les tendons sont des parties insensibles, de même que par exemple la dure-mère: «J'ai prouvé ailleurs qu'elle était comme toutes les autres membranes du corps, composée de la toile celluleuse, et cette analogie a été confirmée par les expériences de M Zinn, par celles de Zimmerman, de Mr Walsdorff, et par les miennes propres, qui nous ont appris, que cette membrane, si ressemblante à toutes celles à qui elle donne naissance, pouvait être brûlée avec l'huile de vitriol, le beurre d'antimoine, l'esprit de nitre, ou coupée avec un couteau et déchirée avec des tenailles, sans que l'animal parut le moins du monde en souffrir. Mr Zinn et Mekel ont trouvé la même insensibilité dans la dure-mère d'un homme, à qui la carie avait ouvert le crâne...» [in Haller- *Mémoires sur la nature sensible et irritable des parties du corps animal* - Lausanne - 1756 - p 28]

[1039] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 170

[1040] Haller pour s'en assurer fit l'expérience suivante:»Je découvris l nerf médian, je glissai sous ce nerf une règle bien divisée et d'une échelle dont les degrés étaient assez petits. J'irritai le nerf, les muscles se contractèrent. Je regardai fort attentivement le nerf pour distinguer, s'il ferait quelque mouvement, et si par conséquent il passerait d'un degré de la règle à l'autre, ce qui devait arriver infailliblement, pour peu qu'il eut fait d'oscillations. Rien n'arriva, il n'y eut jamais de mouvement, que celui, qui suit mécaniquement de

«les nerfs sentent mais ne se meuvent pas»[1041]

Les impressions génératrices des contractions produites par la stimulation de la partie distale du nerf coupé du reste su système sensitif, ce contractions elles-mêmes, ne sont nullement ressenties par l'animal.
Il conclut que ces mouvements ainsi produits sont le fait de «restes de sensibilité partielle». Pourquoi ? Le fait en faveur c'est que les mouvements observés sont «plus ou moins réguliers» et correspondent quoique «plus faiblement» et «plus incomplètement», aux mouvements que généraient ces mêmes nerfs dans l'état naturel. L'irritabilité ne pourrait produire cet ordre. Il invalide de la sorte l'assertion de Haller[1042]qui ne faisait pas de différence entre les effets d'une stimulation directe du muscle et ceux produits de l'irritation de l'extrémité distale du tronc nerveux sectionné ou comprimé y afférant. Tout au moins il la rapportait à la seule irritabilité.
En fait la distinction entre irritabilité et sensibilité n'est à son sens qu'apparente. Le dernier mot semble revenir à l'anatomie. La simple disposition des fibres nerveuses dans la masse musculaires suffit pour en juger.

> «Il est en effet bien certain que ces nerfs, confondus et peut-être identifiés avec les fibres musculaires, sont l'âme véritable de leurs mouvements.»

L'anatomie permet en effet d'expliquer pourquoi «ceux de ces mouvements qui subsistent après la mort, se raniment aussitôt» quand on sépare un muscle du membre dont il fait partie, ou quand on le morcèle, alors même que tous les autres stimulants sont devenus pour ce faire inefficaces.
Dans d'autres passages des *Rapports du physique et du moral de l'homme* il en dit un peu plus sur comment les nerfs peuvent se confondre et même être identifiés avec les fibres musculaires: citons celui-ci:

> «La fibre charnue n'est que le produit d'une combinaison de la pulpe nerveuse avec le tissu cellulaire, ou avec le suc dont il est le réservoir; combinaison par laquelle, ainsi que dans plusieurs de celles dont la chimie nous offre les exemples, le caractère des parties constitutives disparaît entièrement, pour faire place à de nouvelles propriétés.»[1043]

Ailleurs il est un peu moins affirmatif, sans en être très loin car il parle de «haut degré de vraisemblance»

---

l'attouchement du scalpel, dont on se sert pour irriter le nerf. Après cette expérience, je touchai le nerf avec de l'esprit fumant: il en résulta aucun mouvement dans le nerf, qui fut détruit par ce poison.» [in Haller- *Mémoires sur la nature sensible et irritable des parties du corps animal* - Lausanne - 1756 - p 237]

[1041] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 171

[1042] Haller à propos d'une expérience d'éviscération donne un exemple du maintien d'un mouvement régulier complet imputable à l'irritabilité: «Dans une anguille, le coeur continue pendant des heures entières ses mouvements avec la plus grande régularité, quand même il est arraché de la poitrine.»[in Haller- *Mémoires sur la nature sensible et irritable des parties du corps animal* - Lausanne - 1756 - p 48]

[1043] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 6 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 321

> «s'il est vrai comme je crois l'avoir porté ailleurs à un assez haut degré de vraisemblance, que la fibre musculaire organisée soit produite par la combinaison de la pulpe nerveuse et du tissu cellulaire réunis et transformés l'un et l'autre dans leur mélange, les éléments des corps animés se réduisent à al gélatine simple ou fibreuse, et à la partie médullaire des nerfs.» [1044]

L'intimité entre fibre musculaire et pulpe nerveuse dans cette hypothèse serait absolue. Le muscle serait un prolongement des nerfs. La sensibilité imprègnerait l'organe en tout point. Dans le cas où cette hypothèse pourrait être vérifié, et passer de hautement vraisemblable à certaine, l'anatomie pourrait à elle seule invalider la thèse de l'existence d'un principe d'irritabilité indépendant de la sensibilité. Ainsi pour revenir à l'expérience précédente, c'est parce que le tranchant du scalpel agit sur «d'innombrables expansions nerveuses, cachées dans l'épaisseur des chairs», et touche de la sorte des zones, au demeurant, hors d'atteinte des autres stimulants, qu'il le reste lui-même .

3) Sensibilité, sensation et mouvement.

On distingue deux ordres de mouvements. Tous dépendent de la sensibilité seule. Il s'agit des mouvements volontaires et les mouvements indépendants de la volonté. Les mouvements volontaires sont conscients. Ils dépendent des sensations provenant des extrémités sentantes (externes et internes) reçues par l'organe sensitif (cerveau), traitées par lui (jugements), lequel en retour anime et dirige les organes moteurs (muscles). Les mouvements indépendants de la volonté, plus particulièrement «ceux dont nous n'avons pas conscience», dont «on n'a aucune notion» concernent tous les viscères, y compris le cerveau. Tous ces mouvements dépendent des impressions reçues par les parties dont ils sont constitués. Ces impressions tiennent à leur faculté de sentir.

Un problème subsiste. On ne conçoit pas de sensation, ou encore d'impression, sans mouvement. Il va de soi en droit qu'une impression générant une modification dans une partie d'un organe génère nécessairement un mouvement. Ce rapport entre sensation et mouvement concerne, entre autres, mais tout particulièrement pour le sujet qui nous intéresse, les rapports entre phénomènes moraux et physiques.

> «Quand nous sentons, il se passe donc en nous des mouvements, plus ou moins sensibles, suivant la nature des parties solides, ou des liqueurs auxquelles ils sont imprimés, mais néanmoins toujours réelles et incontestables.»

Il exprime en quelque sorte ici l'idée que le moral est le physique considéré sous un autre point de vue.

[1044] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 4 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 240

Or malgré cet empêchement à concevoir une séparation de la sensation et du mouvement, il est un fait qui, en apparence tout au moins, et en tout état de cause dans les limites ce qu'il est possible de connaître présentement, témoigne du contraire.
Il s'agit du fonctionnement des nerfs en réponse à une stimulation. L'observation met en évidence, certes un temps très bref, le temps d'un éclair, une solution de continuité entre eux. Les nerfs qui reçoivent les causes des sensations ou des impressions, les sentent, sans que cela soit suivi à l'instant du mouvement attendu. Le mouvement suit donc la sensation avec un infime décalé.

> «il y a toujours un instant rapide comme l'éclair, où leur cause agit sur le nerf qui jouit de la faculté d'en ressentir la présence, sans qu'aucun espèce de mouvement s'y passe encore; que c'est quelque sorte, pour le seul complément de cette opération que le mouvement devient nécessaire; et qu'on peut toujours le distinguer du sentiment, et surtout la faculté de sentir, de celle de se mouvoir.»[1045]

Cabanis n'exclut pas que l'on puisse à l'avenir expliquer ce fait et que la sensibilité puisse être de la sorte ramenée aux lois du mouvement. Il propose cette explication, qu'il discutera dans d'autres passages des *Rapports du physique et du moral*, pour dire ses réserves à son sujet, mais garde pour l'heure le silence, ou plutôt comme il le dit «dédaigne hardiment» les vérités qui n'offrent pas une certaine prise à l'intelligence. Il renvoie là, peut-être, aux hypothèses animiste, vitaliste, voire spiritualiste.
Aucun mouvement tout au moins externes n'a pu rappelons le être objectivé au niveau des nerfs. Ce sont en particulier les conclusions de Von Haller. Quant aux mouvements intérieurs s'ils en existent, ils ne sont pas objectivables pour le présent. Cabanis s'en tient donc à constater des faits, et ignore «les vérités subtiles, infécondes de leur nature» et surtout «inapplicables à nos besoins directs».

Il proposera dans un autre passage une explication dans laquelle il fait jouer un rôle essentiel à l'électricité. Une électricité, néanmoins, précise-t-il, mais sans dire trop comment, modifiée par l'action vitale. Cette électricité ainsi modifiée a en effet selon lui toutes les chances d'être ce fluide invisible présent dans les nerfs.

> « J'ai toujours été, je l'avoue, très-porté à penser que l'électricité, modifiée par l'action vitale, est l'agent invisible, qui, parcourant sans cesse le système nerveux, porte les impressions des extrémités sensibles aux divers centres, et de là, rapporte vers les parties motrices, l'impulsion qui doit y déterminer les mouvements. Il est infiniment vraisemblable, du moins à mes yeux, que plus on poursuivra les expériences du même genre, plus aussi cette identité deviendra manifeste.

J.B Lamarck, qui a étudié les *Rapports du physique et du moral*, qui plus encore en fait mention dans sa *Philosophie zoologique*, ne fait que supputer l'existence de ce fluide. Il en dresse en quelque sorte le portrait-robot. Au point de reprendre à son compte certaines des formules employées par Cabanis.

[1045] Cabanis -*Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 p 173.

> «Mais pour bien concevoir le mécanisme admirable de ce système sensitif, il est nécessaire de se rappeler ce que j'ai déjà dit, savoir: qu'un fluide extrêmement subtil, dont les mouvements, soit de translation, soit d'oscillation, qui se communiquent, sont presqu'aussi rapides que ceux de l'éclair, se trouve contenu dans les nerfs et leur foyer, et que c'est uniquement dans ces parties que ce fluide se meut librement.»[1046]

4) Les idées et les déterminations morales dans leurs rapports avec les sensations.

Cabanis produit des faits empruntés à la physiologie et à la pathologie, qui tous attestent, le rôle décisif des impressions internes dans les modalités de production d'idées et de déterminations morales. Ces phénomènes relatifs au moral étaient auparavant considérés comme produits par les seuls sens externes. Il rappelle que c'est Locke, qui pour la première fois, a exposé «clairement et fortifié par des preuves les plus directes cet axiome fondamental: q*ue toutes les idées viennent par les sens, ou sont le produit des sensations*.». Puis sont venus ceux qui l'ont développé, étendu et perfectionné: les Helvétius, les Condillac, et ses disciples[1047], les Garat, les Destutt de Tracy, les Degérondo, les La Romiguière, les Lancelin, les Jacquemont et les Maine de Biran. Mais en considérant que les actes de la sensibilité, les perceptions distinctes, étaient tous coextensifs à la conscience, on ne pouvait donner des explications satisfaisantes à questions qui se posaient sur les déterminations morales et les idées.

C'est aux thèses de Condillac, Buffon et Helvétius que Cabanis va s'en prendre plus particulièrement. Il met en défaut deux propositions. Dans la première il est asserté que toute connaissance est le produit exclusif des sensations externes[1048]. Ils ont également utilisé l'artifice heuristique[1049] de la statue. Or ces auteurs ne tiennent aucun compte de l'existence des impressions internes, qui selon Cabanis ont une grande importance dans les déterminations morales et les idées.

[1046] .B Lamarck - Philosophie zoologique - Troisième partie - Chap 3- 1809 - GF- Flammarion - Paris 1994 - p 517

[1047] C'est la liste établie par Cabanis dans une note de bas de page assortie pour chacun de quelques très brefs commentaires en règle positifs. *Rapports du physique et du moral de l'homme*- Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 112

[1048] Cabanis rejette le modèle de la statue qui repose sur ce postulat. Ce rejet concerne aussi bien le thèse de Condillac que celles de Helvétius et Buffon, qui tous deux ont également utilisé cet artifice heuristique.

[1049] «... il me reste quelques observations à faire sur les belles analyses de Buffon, de Bonnet et de Condillac, ou plutôt sur une certaine fausse direction qu'elle pourrait faire prendre à l'idéologie, et (le dirais-je sans détour?) sur les obstacles qu'elles sont peut-être capables d'opposer à ses progrès» [in Cabanis- *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 551.]

a)Place des impressions internes dans les déterminations morales et les idées.

Il pose le problème: «... est-il vrai, comme l'ont établi Condillac et quelques autres, que les idées et les déterminations morales se forment toutes et dépendent uniquement de ce qu'ils appellent sensations; si par conséquent, suivant la phrase reçue, toutes nos idées nous viennent des sens et par les objets extérieurs» et il ajoute «ou si les impressions internes contribuent également à la production de déterminations morales et des idées.»[1050]

A l'aide de faits empruntés à la physiologie et à la médecine, il va pouvoir répondre non à la première question et oui à la seconde.

Dans le cadre de la pathologie. On a observé que des affections du bas ventre modifient les capacités à sentir et à penser. « les idées riantes ou sombres, les sentiments doux ou funestes, tiennent alors directement à la manière dont certains viscères abdominaux exercent leurs fonctions respectives ; c'est-à-dire, à la manière dont ils reçoivent les impressions. ».
Il signale des cas de folie occasionnés par des affections de cette région du bas ventre. Rappelons en passant ce qu'il entend par folie: « le désordre, où le défaut d'accord des impressions ordinaires».
Il décrit des délires causés par des altérations de parties internes sans que les organes des sens soient également impliqués d'entrée avec elles. Mais peuvent l'être dans un second temps.
Les organes de la génération peuvent également être le siège de la folie. Ces organes sont caractérisés par leur extrême sensibilité. Leur influence sur l'économie animale qui est déjà très grande en temps normal, l'est généralement plus encore dans un cadre pathologique. La guérison de la folie consiste à ramener l'organe dans l'ordre primitif de la sensibilité.
La puberté peut être altérée dans son déroulement par des comportements sociaux inadéquats. Il y a l'influence des mauvaises mœurs des villes : « on ne donne pas à la puberté le temps de paraître ; on la devance ». Il y a les enfants, issus de familles pieuses, empreint de leurs idées religieuses, qui, au lieu de vivre une «mélancolie amoureuse», normale à cet âge, vont vivre une « mélancolie ascétique ». Celle-ci n'est pas dénuée de conséquences graves. Il y à l'opposé l'attitude vertueuse de l'entourage qui «permet à la nature de suivre paisiblement sa marche ». Dans cette disposition l'adolescent est en quête d'objets qu'il ne connaît pas, il les cherche avec «l'inquiétude du besoin»[1051] ou encore «son coeur se perd dans les affections les plus douces, dont il ignore encore le

[1050] Condillac dit son incapacité à concevoir une liaison entre ébranlement physique (l'action des objets sur les sens extérieurs) et le sentiment: «Des nerfs ébranlés par un sens intérieur, qui l'est lui-même par des sens extérieurs, ne donnent qu'une idée de mouvement; et tout ce mécanisme n'offre qu'une machine sans âme, c'est à dire ce que cet écrivain [il s'agit de Buffon] reconnaît [...] être incapable de sentiment.» [in Condillac - *Traité des animaux* - chap IV - Bibliothèque des textes philosophiques - Librairie philosophique J. vrin - p 440]

[1051] On peut rapprocher ce propos sur le développement souhaitable d'un humain au moment de la puberté de ce qu'en dit Rousseau: «La véritable marche de la nature est plus graduelle et plus lente. Peu à peu le sang s'enflamme, les esprits s'élaborent, le tempérament se forme. le sage ouvrier qui dirige la fabrique a soin de perfectionner tous ses instruments avant de les mettre en oeuvre: une longue inquiétude précède les premiers désirs, une longue ignorance leur donne le change; on désire sans savoir quoi. Le sang fermente et s'agite; une surabondance de vie cherche à s'étendre au dehors. l'oeil s'anime et parcourt les autres êtres, on commence à prendre intérêt à ceux qui nous environnent, on commence à sentir qu'on n'est pas

but». A cet exposé de faits se trouvent mêlées des considérations de l'ordre de la morale. Il est en quelque sorte ici question de rapport du physique et de la morale. Il y a collusion ici entre les normes du normal et du pathologique et celles de la morale. La maladie est ici la conséquence de conduites contre nature.

Dans ce cadre de la puberté c'est bien moins les organes des sens qui jouent un rôle de premier plan que les impressions internes dont le siège est dans ces organes de la génération. C'est bien plutôt les organes de sens qui subissent son influence que l'inverse. Les idées et déterminations morales en sont une des expressions caractérisées.

> « si les sensations proprement dites ne sont plus les mêmes ; si elles donnent à tous les objets de la nature un nouvel aspect et de nouvelles couleurs, c'est encore à lui, c'est à sa puissante influence qu'il faut l'attribuer. » [1052]

Les rêves sont un bon exemple de cet empire des impressions internes sur les idées et les déterminations morales; alors même que les organes des sens ne délivrent plus d'impressions.

> « [...] où l'esprit est assiégé d'images, et l'âme agitée d'affections, évidemment produites les unes et les autres sans la participation actuelle des sens extérieurs, et sans le concours de ses actes de la volonté par lesquels la mémoire est mise en action. »[1053].

Des problèmes digestifs ou relatifs au système cardiovasculaires peuvent influer sur le contenu des rêves. L'ivresse est encore un exemple de ce dévolu des impressions internes sur les pensées. Les impressions vagues de mal être ou de bien être renvoient également à des dispositions organiques plus ou moins problématiques tant au niveau des viscères que du système nerveux[1054].

> « [...] dispositions très remarquables, qui, pour n'avoir aucun rapport avec l'état des organes des sens, n'en détermine pas moins d'importantes modifications dans la nature des penchants, des idées, et très certainement agisse d'une même matière immédiate sur la faculté de penser sur celle même de sentir.» [1055]

---

fait pour vivre seul: c'est ainsi que le coeur s'ouvre aux affections humaines, et devient capable d'attachement.» [in Rousseau - *Emile ou de l'éducation* - GF Flammarion -Paris 2009 - p 268]

[1052] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - 2° Mémoire- Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p 177

[1053] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - 2° Mémoire- Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p 177

[1054] J.B Lamarck a critiqué cette conception: «Cabanis, considérant, à cet égard, que des individus continuellement tristes, mélancoliques, et souvent même sans sujet réel, offraient dans l'état des viscères [...], un genre d'altération toujours à peu près le même, en a conclu que c'était à ce genre d'altération qu'il fallait attribuer la mélancolie de ces individus, et que ces viscères concouraient à la formation de la pensée. Il me semble que ce savant a étendu trop loin la conséquence qu'ils a tirée des observations faites à ce sujet. Sans doute, l'état d'altération des organes, et spécialement des viscères abdominaux, correspond fréquemment avec les altérations des facultés morales, et même y contribue réellement. mais cet état, selon moi, ne concourt point pour cela à la formation de la pensée; il influe seulement à donner à l'individu un penchant qui le porte à se complaire dans tel ordre de pensées, plutôt que dans tel autre.» [J.B Lamarck - *Philosophie zoologique* - 1809 - GF- Flammarion - Paris 1994 - p 539]

[1055] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - 2° Mémoire- Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p 177

Il conclut de ces faits généraux, à ses yeux déjà significatifs, il n'est en effet pas utile pour lui d'en produire d'autres, qu'il est avéré que les idées et déterminations morales ne dépendent pas uniquement des sensations externes, mais que des impressions internes provenant des viscères y contribuent, et même dans certains cas «paraissent les produire uniquement».
Il n'est pas possible de classer les impressions internes en les rapportant aux organes dont elles sont issues comme on le fait avec les impressions externes. La médecine et la physiologie progressant on pourra peut être disposer un jour de moyens de les discriminer et de rapporter chaque type d'impression interne reçue par le cerveau à son viscère d'origine comme l'a fait, entre autres Condillac, avec les sensations tactiles, visuelles, auditives, olfactives, gustatives.

> "… ce n'est que dans la physiologie et dans la médecine qu'on pourra les trouver; car il appartient exclusivement à ces deux sciences de faire connaître d'une part, les modifications régulières qui surviennent dans les organes par les fonctions mêmes de la vie; de l'autre, les changements accidentels qu'y produisent les affections morbifiques, notamment celles qui sont accompagnées de phénomènes particuliers relatifs aux opérations du cerveau: seul moyen d'y rapporter avec exactitude chaque effet à sa cause."

La part de ces déterminations dans l'économie animale est très grande. «La nature nous dit Cabanis s'est réservée les opérations les plus compliquées, les plus délicates et les plus nécessaires. Celle qu'elle a laissée au choix de l'individu sont les plus simples et les plus faciles et peuvent souffrir de suspension et de retardement. ». On doit conclure sans penser finalité que «l'ordre établi sur ce point par la nature est extrêmement favorable à la conservation et au bien-être des animaux». Elle laisse à la charge de chaque être l'étude de ses relations avec les corps extérieurs, de pouvoir les apprécier à l'aide de ses cinq sens. Par ailleurs il est par exemple aisé de commander le mouvement d'un membre, il ne le serait plus pour l'individu s'il devait décider de tous les changements corporels à engager en vue de cette effectuation. La chose s'avèrerait même tout à fait impossible[1056].

[1056] Cette division est à rapprocher de celle qu'a établie Bichat entre la vie animale et organique. La vie nous dit il offre deux modifications remarquables: «l'une est commune au végétal et à l'animal, l'autre est le partage spécial de ce dernier. Jetez en effet les yeux sur deux individus de chacun de ces règnes vivants; vous verrez l'un n'exister qu'au dedans de lui, n'avoir avec ce qui l'environne que des rapports de nutrition, naître, croître et périr fixé au sol qui en reçut le germe; l'autre allier à cette vie intérieur dont il jouit au plus haut degré, une vie extérieure qui établit des relations entre lui et les objets voisins, marie son existence à celle de tous les autres êtres, l'en éloigne ou l'en rapproche suivant ses craintes ou ses besoins, et semble ainsi, en lui appropriant tout dans la nature, rapporter tout à son existence isolée [...] On dirait que le végétal est l'ébauche, le canevas de l'animal, et que, pour former ce dernier, il n'a fallu que revêtir ce canevas d'un appareil d'organes extérieurs, propres à établir des relations. [...] Il résulte de là que les fonctions de l'animal forment deux classes très distinctes. Les unes se composent d'une succession habituelle d'assimilation et d'excrétion; par elles il transforme sans cesse en sa propre substance les molécules des corps voisins, et rejette ensuite ces molécules, lorsqu'elles lui sont devenues hétérogènes. Il ne vit qu'en lui, par cette classe de fonctions; par l'autre, il existe hors de lui, il est l'habitant du monde, et non, comme le végétal, du lieu qui le vit naître. Il sent et aperçoit ce qui l'entoure, réfléchit ses sensations, se meut volontairement d'après leur influence, et le plus souvent peut communiquer par la voix, ses désirs et ses craintes, ses plaisirs ou ses peines.» [Bichat - *Recherches physiologiques sur la vie et la mort* - GF Flammarion - Paris - 1994 - p 59-60.]. Au reste Cabanis a prétendu que Bichat l'avait plagié: «Quelques uns même ont fait mieux, s'il m'est permis de le dire; ils ont crû pouvoir s'emparer, sans scrupule, de plusieurs idées qu'elles contiennent, en négligeant d'indiquer la source.» il ajoute dans une note de bas de page correspondant à cette incrimination: «Au moment où je corrige cette feuille et ce passage, j'apprends la mort du citoyen Bichat; cet évènement aussi funeste qu'inattendu, m'inspire des regrets trop vivement sentis, pour que je n'éprouve pas le besoin d'en consigner ici l'expression.» [in Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme*- Mémoire 2 -

i) Critique du modèle de la statue.

Afin de comprendre le développement de la sphère morale chez l'humain, Cabanis substitut à l'artifice heuristique de la statue condillacienne, des conjectures établies à partir de données sur la vie intra-utérine et sur l'enfant à la naissance.

Le foetus n'a dans la matrice presque pas de sensations qui viendraient des organes des sens, plus précisément du tact. Les impressions que pourraient causer le fluide dans lequel il nage ou les contacts fréquents avec la paroi intra utérine sont quasiment nulles. Il n'a pas lieu de faire des comparaisons dans un fluide dans lequel il est immergé, maintenu à température constant[1057], quant aux parois elles deviendront l'occasion de la connaissance de l'existence d'un non soi.

Les sens externes au cours de la vie foetale ne sont pas opératoires. De lui-même il n'a dans ses époques, de son existence propre que des perceptions plus ou moins distinctes. Rien qui l'amène à ne sentir autre chose que lui-même. Il se perçoit à travers des impressions internes issues des parties d'un organisme en développement[1058]. Cabanis dans une note fait à ce propos référence à Condillac:

> « En effet, comme semble l'avoir prouvé Condillac [dans l'édition précédente il avait écrit : « comme l'a prouvé Condillac »] tant que les impressions reçues par un sens ne sont pas comparées avec celles reçues par un autre, leur effet se réduit à des modifications intérieures, mais sans jugement formel nettement senti par l'animal, qui puisse l'induire à placer leur cause hors de lui. » [1059]

Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p 115-116]. Or ajoutons le Bichat dans *Recherches physiologiques sur la vie et la mort* cite Cabanis, renvoyant à ces mémoires «Voyez au reste sur ce point, les Mémoires judicieux de M Cabanis». C'est à l'article VIII § 2.

[1057] . Ces précisions sur ces constantes à l'intérieur du ventre de la mère sont propres à écarter l'idée que le moi pourrait s'acquérir comme c'est le cas dans le modèle de la statue tel que l'imagine Condillac par le moyen de changements dans les conditions externes. Condillac admet un sentiment fondamental qui renvoie au sentiment que la statue a «de l'action des parties du corps les unes sur les autres». Le moi viendrait ensuite à partir de ces changements que subirait ce sentiment fondamental. «Ce sentiment et son moi ne sont par conséquent dans l'origine qu'une même chose; et pour découvrir ce dont elle peut être capable avec l seul secours du tact, il suffit d'observer les différentes manières dont le sentiment fondamental ou le moi peuvent être modifié.» [in Condillac - Traité des sensations - Corpus des oeuvres de philosophie en langue française - Fayard - Paris - 1984. p 89-90]

[1058] Cette conception est critiquée par J.B Lamarck à travers un écrit de M Richerand: Il le cite «Un être absolument privé d'organes sensitifs, n'aurait qu'une existence purement végétative; s'il n'acquérait un sens, il ne jouirait point encore de l'entendement ; puisque, comme le prouvent Condillac, les impressions produites sur ce sens unique ne pourraient être comparées ; tout se bornerait à un sentiment intérieur qui l'avertirait de son existence, il croirait que toutes les choses qui l'affecte font partie de son être.» ce qu'il commente: «Il y a même une contradiction dans le passage que je viens de citer; car il y est dit qu'un être qui n'aurait qu'un seul sens ne jouirait pas encore de l'entendement ; et plus loin on dit, qu'à l'égard des impressions qu'il éprouverait, tout se bornerait à un sentiment intérieur qui l'avertirait de son existence, et qu'il croirait que toutes les choses qui l'affecte font parti de son être. Comment cet être, qui ne jouirait pas encore de l'entendement, pourrait-il penser et juger ; car c'est former un jugement que de croire que telle chose est de telle manière. » [in J.B Lamarck - Philosophie zoologique - 1809 - GF- Flammarion - Paris 1994 - p 525-526]

[1059] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - 2° Mémoire- Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p 180

L'existence du monde extérieur, plus exactement de ce qui n'est pas lui, il en fait l'expérience par la résistance (contact avec la paroi utérine) qui s'oppose au bon déroulement d'un mouvement dirigé par une «volonté distincte».[1060]

Cabanis va soutenir une autre explication du comment le foetus en arrive à prendre conscience de l'existence d'un monde extérieur et du moi.

Il situe la chose relativement au désir d'une chose donnée: une rose par exemple pour reprendre un exemple célèbre. La chose n'apparaît pas au gré du désir de se saisir de celle-ci. Elle est désirée, elle n'apparaît pas. Elle n'est pas désirée et elle est là. La chose n'est pas à la disposition du sujet. Elle vit une existence indépendante. Voilà autant de circonstances pour se former des idées distinctes du moi et du non moi[1061]. Mais cela s'entend c'est une expérience qui ne vaut a priori que pour l'enfant après la naissance. La première explication qu'il a donnée et qu'il tient de Destutt de Tracy explique comment le foetus développe ces idées distinctes de moi et de non moi dans le ventre de sa mère. Mais en suggérant cette explication il s'empresse d'indiquer dans une note de bas de page.

> «Quoique j'aie quelque penchant à croire que les choses se passent ainsi, je n'ose prononcer définitivement sur cette importante question: mon collègue le sénateur Tracy est d'une opinion contraire, et son autorité est du plus grand poids à mes yeux.» [1062]

Bichat qui a repris les mêmes faits que ceux rapportés par Cabanis ne déduit pas les mêmes choses[1063]. Par ailleurs les organes des sens sont inactifs fautes de stimuli pour les mettre en oeuvre. Ils le seront dès la naissance. Il en conclut

> «... que les sensations générales du foetus sont faibles, presque nulles, quoiqu'il soit environné de la plupart des causes qui dans la suite doivent les

---

[1060] Il rapporte ici l'explication qu'en donne Destutt de Tracy, qui «prouve avec beaucoup de sagacité, que toute idée de corps extérieurs suppose des impressions de résistance; et que les impressions de résistance ne deviennent distinctes, que par le sentiment du mouvement. Il prouve de plus, que ce même sentiment du mouvement tient à celui de la volonté qui l'exécute, ou qui s'efforce de l'exécuter; qu'il n'existe véritablement que par elle: qu'en conséquence, l'impression, ou la conscience du moi senti, du moi reconnu distinct des autres existences, ne peut s'acquérir que par la conscience d'un effort voulu; qu'en un mot, le moi réside exclusivement dans la volonté.» [in Cabanis- *Rapports du physique et du moral de l'homme* Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 546]

[1061] «Enfin, si le désir rappelle la fleur qui s'éloigne, et qu'elle ne revienne pas; si lorsque le désir n'existe plus, elle reparaît, et que ces alternatives se répètent assez fréquemment, Pour laisser des traces bien nettes dans le cerveau : ne voilà-t-il pas un ensemble de données d'où paraît devoir résulter la connaissance ou l'idée des corps extérieurs ? Et quoique la résistance aux désirs ne soit pas ici, la résistance physique au mouvement voulu, n'est-elle pas suffisante, surtout se trouvant jointe à plusieurs sensations collatérales de différents genres, pour que le moi s'en forme les deux idées distinctes, de lui-même, et de quelque chose qui n'est pas lui ?» [in Cabanis- *Rapports du physique et du moral de l'homme* Mémoire X - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 556]

[1062] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - 2° Mémoire- Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p 556

[1063] Bichat commente les mêmes circonstances et s'interroge à savoir si le foetus a des sensations générales. «Pour le décider, voyons quelles impressions peuvent, chez lui, exercer le tact. Il est soumis à une température habituelle; il nage dans un fluide; il heurte, en nageant, contre les parois de la matrice: voilà trois sources de sensations générales». [Bichat - *Recherches physiologiques sur la vie et la mort* - GF Flammarion - Paris - 1994- p 171

> lui procurer. Les sensations particulières ne sont pas chez lui plus actives; mais cela tient vraiment à l'absence des excitants»

Il fait la distinction entre tact et toucher (Cabanis parle pour sa part de tact intérieur et de tact extérieur). Dans le toucher c'est la volonté qui dirige. Ce n'est pas le cas pour le tact. Le tact qui donne les sensations générales de chaud, de froid, de sec et d'humide. Conséquemment ce fait que les organes des sens bien que présents et prêts à fonctionner ne soient pas stimulés, les nerfs et le cerveau sont dans les mêmes dispositions: « Or, sans objets de transmission et de perception, ces deux actes ne saurait avoir lieu.». Il s'ensuit sur les plans cognitif et volitionnel n'ont «pas encore commencé chez le foetus, par là-même qu'il n'a pas eu de sensations». A propos du cerveau il précise plus particulièrement: «Le cerveau est dans l'attente de l'acte; il a tout ce qu'il faut pour agir; ce n'est pas l'excitabilité, c'est l'excitation qui manque.». Voilà ce qu'il en est pour la vie animale ou de relation chez le fœtus.
A propos de la locomotion chez le foetus Bichat conclut : «elle n'est point chez lui comme elle le sera chez l'adulte, une portion de la vie animale; son exercice ne suppose point de volonté préexistante qui la dirige et en règle les actes; elle en est un effet purement sympathique, et qui a son principe dans la vie organique.».
En conséquence il ne peut y avoir si l'on suit Bichat d'apparition du moi et du non moi pendant la vie fœtale.
Il est vrai que la thèse de Destutt de Tracy présentait une difficulté. Il y a apparition subreptice d'un acte volontaire. Rien tout au moins dans les faits rapportés par Cabanis ne permet de le prévoir.
Le foetus est donc pour Bichat un être quasi végétatif.

> «... nous pouvons, je crois, conclure avec assurance que, dans le foetus, la vie animale est nulle, que tous les actes attachés à cet âge sont dans la dépendance de l'organique. Le foetus n'a pour ainsi, rien dans ses phénomènes de ce qui caractérise spécialement l'animal; existence est la même que celle du végétal; sa destruction ne porte que sur un être vivant, et non sur un être animé. Aussi, dans la cruelle alternative de le sacrifier ou d'exposer la mère à une mort presque certaine, le choix ne doit pas être douteux.»[1064]

Cabanis confirme pour sa part l'animalité du foetus. Il lui trouve des penchants, et note chez lui l'existence de déterminations. Il décrit le temps qui va précéder l'accouchement . L'agitation, les trépignements, de l'enfant (il ne parle plus de foetus), témoigneraient selon lui de ce que ses membres ont acquis un certain degré de force. Il sent alors un très fort besoin de les exercer. Il écarte toute interprétation purement mécanique. Bichat les explique pour sa part ainsi. Il s'agit des mouvements qui sont «sous l'influence des organes internes». Ils ont leur principe dans la vie organique seule. La volonté n'y est donc pour rien. Par ailleurs Cabanis note aussi à ce stade le besoin de davantage d'air. L'oxygène qui lui vient de la mère n'est pas suffisant. Les poumons se sont développés et sont prêts à rentrer à action. L'accouchement va donc suivre rapidement.

A la naissance l'enfant a des goûts, des penchants, des désirs et il «emploie ses faibles moyens pour les manifester et les satisfaire». Ces phénomènes ne peuvent être expliqués par la mise en jeu des

[1064] Bichat - *Recherches physiologiques sur la vie et la mort* - GF Flammarion - Paris - 1994

organes sensoriels. L'odorat, le goût n'existent pas encore, l'oreille «n'entend presque rien», la vue est «incertaine»; ils ne sont pas encore en mesure d'apprécier les distances. Quant au tact c'est le seul de leurs sens qui leur fournissent des perceptions distinctes». L'explication que donne Cabanis: «vraisemblablement parce que c'est le seul qui, dans le ventre de la mère ait reçu déjà quelque exercice»[1065]. Or on peut supposer qu'il parle ici du tact externe, le toucher chez Bichat. Ce dernier en plagiaire apparemment peu exact a démontré que le toucher n'opérait pas pendant la période foetale: «mais observons que la nullité d'actions de ces sens [la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût] entraîne presque inévitablement celle du toucher» [1066]. Pour Bichat le toucher est là pour confirmer «les notions acquises par les autres». Ces autres sens sont parfois le jouet de l'illusion, pas ce sens, car «il n'est jamais que [l'agent] de la vérité»[1067]. C'est le sens soumis directement à la volonté. Ce qui n'est pas le cas pour les autres impressions sensorielles qui s'imposent malgré nous que se soit la lumière, le son, les odeurs. Le toucher même est dépendant de ces autres sens.

> «L'exercice des autres sens précède celui-ci, et même le détermine. Si un homme naissait privé de la vue, de l'odorat et du goût, conçoit-on comment le toucher pourrait avoir lieu chez lui?»[1068]

Le foetus est cet homme ainsi privé de ces sens. Le toucher est mature, mais parce que ses autres sens ne sont pas actifs il a «une nullité constante d'action, parce que ne voyant, ne sentant, ne goûtant, n'entendant rien, il n'est porté par rien à toucher.».

Cabanis qui pour sa part imagine que le tact opère déjà seul dans le cours de la vie intra utérine, et que cette activité solitaire se poursuit quelque temps encore après la naissance, ne peut pas permettre d'expliquer à lui tout seul, loin s'en faut, les conduites, attitudes, comportements du nouveau-né :

> «Mais les notions formelles qui résultent de ces opérations incertaines d'un sens unique, sont très bornées et très vagues: il ne peut guère surtout en résulter instantanément une suite de déterminations si variées et si complexes.»[1069]

Alors on doit en conséquence attribuer ces phénomènes aux impressions intérieures.

[1065] Magendi le pense également.

[1066] Bichat - *Recherches physiologiques sur la vie et la mort* - GF Flammarion - Paris - 1994 - p 174

[1067] Magendi conteste l'assertion de nombre de philosophes et autres physiologistes selon laquelle le toucher est le «sens de la raison». Il est tout comme les autres sujet à induire en erreur. Il juge même que «si la vue ne s'exerçait presque constamment, les erreurs du toucher seraient bien plus nombreuses; on en peut juger par ce que nous éprouvons quand nous sommes plongés dans l'obscurité.» Il propose une expérience «qu'on enlève à un homme l'usage de ses yeux, à un autre celui de ses mains et l'exercice du toucher autant que cela est possible, on verra lequel sera le plus embarrassé, lequel portera le plus de jugements faux.» [note p 174 par Magendi éditeur de *Recherches physiologiques sur la vie et la mort]* . Magendi utilise d'une certaine façon un artifice similaire à celui employé par Condillac qui dans son expérience de pensée imaginait une statue toute en marbre, «organisée intérieurement comme nous» privée de tous les sens externes, laissant à l'expérimentateur la liberté d'ouvrir chaque sens séparément.

[1068] Bichat - *Recherches physiologiques sur la vie et la mort* - GF Flammarion - Paris - 1994 - p 174

[1069] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - 2° Mémoire- Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p

Cabanis en affirmant que les connaissances que fournit le toucher dans l'hypothèse où il est le seul sens actif, sont très pauvres rejoint dans une certaine mesure ce que dit lui même Condillac. Ce dernier, partant de l'hypothèse d'une statue «organisée intérieurement comme nous, et animée d'un esprit privé de toute espèce d'idées», à laquelle il ne serait donnée que le sens du toucher, convient qu'elle ne pourra acquérir que des connaissances bornées. Mais s'il en est ainsi, c'est qu'il lui manque le langage. Sans langage[1070] l'analyse ne mène pas très loin dans la connaissance.

> «Or une analyse, qui se fait sans signes, ne peut donner que des connaissances bien bornées; elles sont nécessairement en petit nombre; et parce qu'il n'a pas été possible d'y mettre de l'ordre, la collection en doit être fort confuse.»[1071]

Ce qu'acquiert par contre la statue, limitée au seul toucher, ce sont des connaissances pratiques. Il introduit à ce propos la notion d'instinct.

> «Toute sa lumière est proprement un instinct, c'est à dire, une habitude de se conduire d'après des idées dont elle ne sait pas se rendre compte, habitude qui, étant une fois contractée, la guide sûrement, sans qu'elle ait besoin de se rappeler les jugements qui la lui ont fait prendre. En un mot elle a acquis des idées. Mais dès qu'une fois ses idées lui ont appris à se conduire, elle n'y pense plus, et elle agit par habitude.» [1072]

De la sorte Condillac fait l'économie d'une quelconque implication des impressions internes dans le phénomène instinctuel. C'est ce que réfute Cabanis. Au reste il n'en a pas fini avec sa critique de l'hypothèse condillacienne. Nous y reviendrons plus loin.

ii) La place de l'instinct.

Ainsi nous dit Cabanis, bien avant que l'enfant dès la naissance ait pu combiner la foule des impressions qui l'assaillent, il a déjà des penchants, des goûts, des désirs. Il fait cas en particulier du phénomène de succion[1073]. On peut s'étonner également qu'un être qui n'en a nullement fait

[1070] Le langage permet d'acquérir des connaissances de théorie. Pour les acquérir «il faut classer et déterminer les idées, ce qui suppose des signes employés avec méthode.» [Condillac - - Traité des sensations - Corpus des oeuvres de philosophie en langue française - Fayard - Paris - 1984. p 136]

[1071] Condillac - Traité des sensations - Corpus des oeuvres de philosophie en langue française - Fayard - Paris - 1984. p 136.

[1072] Condillac - Traité des sensations - Corpus des oeuvres de philosophie en langue française - Fayard - Paris - 1984. p 136.

[1073] Il est intéressant de confronter l'opinion de Cabanis à celle de Buffon. Buffon ne se préoccupe pas d'expliquer le comment de ces conduites spontanées «savantes» comme la succion. L'homme diffère tout particulièrement de l'animal par l'organe sensoriel , l'odorat chez l'animal, le toucher chez l'enfant, qui est mis en oeuvre pour que le besoin soit satisfait. Le cerveau est un centre de réaction. Il réagit à l' ébranlement d'origine sensoriel en commandant un acte moteur adéquat. Buffon ne dit rien de comment se détermine l'opportunité de ce mouvement dont la complexité au reste est avérée. «Prenons un animal au moment de sa naissance; dès que par les soins de sa mère il se trouve débarrassé de ses enveloppes, qu'il a commencé à respirer et que le besoin de prendre de la nourriture se fait sentir, l'odorat, qui est le sens de l'appétit, reçoit les émanations de l'odeur du lait qui est contenu dans les mamelles de la mère: ce sens ébranlé par les particules odorantes, communique cet ébranlement au cerveau, et le cerveau agissant à son

l'apprentissage soit ainsi à même de l'effectuer du premier coup. C'est pourtant bien là, aux yeux des physiologistes, un acte très élaboré, au mécanisme «très savant». Il est tout aussi étonnant que chez un nouveau-né se manifestent déjà dans sa physionomie tous les signes qui prévalent dans les différentes passions humaines. Cabanis est donc convaincu, après avoir écarté toute imputation des sens externes dans leur élaboration, que seules les impressions internes étaient impliquées, ce durant la gestation et même encore quelque temps après la naissance.

Il rapporte d'autres cas, tout aussi confondant, empruntés au règne animal, ainsi les chiots et les chatons reconnaîtraient entre mille leur mère, et sauraient d'eux-mêmes aller téter leurs mamelles; les brebis nouveau nées n'ayant pas appris ni à marcher, ni que c'est leur mère qui sont à même de les nourrir, pourraient parcourir s'il le faut des «distances considérables» pour la rejoindre. Des exemples de cette sorte il en prend également chez les oiseaux. Il rapporte d'autres exemples chez des animaux plus avancés dans leur développement de conduites qui attestent également de la non implication des organes externes. L'animal cherchant à se servir d'une partie avant qu'elle n'existe. Il donne l'exemple des chevreaux qui en jouant entre eux font comme s'ils disposaient des cornes qu'ils n'ont pas encore.

L'explication qu'il donne du phénomène comme l'instinct maternel, qui au reste est peut-être nous dit-il souvent bien plus marqué chez les animaux que chez l'homme, accorde aux impressions internes un rôle déterminant, tout autant qu'aux rapports interactifs, basés sur le mécanisme de sympathie, entre le système nerveux, la matrice, et les «mamelles». La variété des phénomènes observés en cette matière sur le plan du moral, en l'occurrence le degré d'amour maternel, est lié à la qualité et à l'intensité des rapports de sympathie entre ces différents organes. Il signale des situations qui revêtent là encore une dimension pathologique et morale. Tout est bien «pourvu toutefois que l'abus, ou l'abstinence déplacée des plaisirs amoureux n'ait pas dénaturé son caractère», et de façon générale, «il est sûr que les femmes froides sont rarement des mères passionnées».

Ces différentes déterminations et leurs idées associées, observées tant chez l'animal que chez l'homme, que l'on peut désigne sous le nom d'instinct, «doivent être rapportées à des impressions internes, suite nécessaire des différentes fonctions vitales». Cabanis donne sa définition de l'instinct, qui réside dans l'étymologie du mot;

> «L'instinct est donc, suivant la signification étymologique, le produit des excitations dont les stimulus s'appliquent à l'intérieur; c'est à dire justement suivant la signification que nous lui donnons ici, le résultat des impressions reçues par les organes internes.» [1074]

---

tour sur les nerfs, l'animal fait des mouvements et ouvre la bouche pour se procurer cette nourriture dont il a besoin. Le sens de l'appétit étant bien plus obtus dans l'homme que dans l'animal, l'enfant nouveau-né ne sent que le besoin de prendre de la nourriture, il l'annonce par des cris; mais il ne peut se la procurer seul, il n'est point averti par l'odorat, rien ne peut déterminer ses mouvements pour trouver cette nourriture; il faut l'approcher de la mamelle, et la lui faire sentir et toucher avec la bouche: alors ces sens ébranlés communiqueront leur ébranlement à son cerveau, et le cerveau agissant sur les nerfs, l'enfant fera les mouvements nécessaires pour recevoir et sucer cette nourriture.» in Buffon - Histoire naturelle des animaux - Discours sur la nature des animaux - Oeuvres - La Pléiade- Gallimard - Paris 2007 - p 450]

[1074] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 188

Pour Cabanis explication qu'en donne Condillac ci dessus ne peut pas rendre compte de ces différents faits. C'est en particulier le cas de l'explication du fait suivant: en pleine période des amours, les oiseaux s'en distraient pour construire le nid «le berceau» de leurs futurs petits. Ces nids qu'ils construisent par ailleurs sans modèle. Ce fait est vérifié chez des oiseaux en captivité, dont on est sûr qu'ils n'ont eu aucun modèle.

> «Mais le temps qui précède la maternité nous montre, dans les animaux, une suite d'actions qui sont bien plus inexplicables encore, suivant la théorie de Condillac.»[1075]

Pour Cabanis quand Condillac réduit l'instinct «aux fonctions rapides et mal démêlées du raisonnement» il se trompe.

Condillac distingue deux *moi* en l'homme tout autant que dans l'animal. Il y a le *moi d'habitude* et le *moi réfléchi*. Il n'est pas question pour Condillac de physiologie quand il écrit que l'objet du moi d'habitude est « ... de conduire le corps, de le garantir de tout accident, et de veiller continuellement à sa conservation.»[1076]. Il répond pour ce faire aux stimulations qui viennent de sens externes: «il est tenu en action par les objets, dont les impressions reproduisent dans l'âme les idées, les besoins et les désirs, qui déterminent dans le corps les mouvements correspondant, nécessaires à la conservation de l'animal.». Il définit l'instinct comme «l'habitude privée de réflexion». Il illustre cette définition d'un exemple: «Lorsqu'un géomètre, par exemple, est fort occupé de la solution d'un problème, les objets continuent encore d'agir sur ses sens. le moi d'habitude obéit donc à leurs impressions: c'est lui qui traverse Paris, qui évite les embarras; tandis que le moi de réflexion est tout entier à la solution qu'il cherche.». Le moi d'habitude dérive du moi de réflexion. Condillac en précise le mécanisme. Il renvoie à l'objet même de la remarque même de Cabanis que nous avons citée plus haut. Le premier temps quand on considère un objet nouveau est analytique, cette action est menée par le moi réflexif, c'est ainsi que nous devons parcourir le détail de telle ou telle figure carré ou cercle, ou plus encore dans l'exemple que donne Condillac un tableau très composé. Nous devons effectuer toute une série de jugements relativement à chaque détail aperçu. Dans ces temps premiers de découverte de l'objet nous sommes loin de juger de l'ensemble d'un seul coup d'oeil. Cette rapidité viendra une fois que l'on se sera suffisamment familiarisé avec l'objet. A ce propos dans son modèle de la statue Condillac écrit:

> «Or les yeux de notre statue seraient obligés de faire, pour voir une figure entière, ce que les nôtres font, pour voir un tableau entier. Nous l'avons fait sans doute nous-mêmes la première fois que nous avons appris à voir un carré. Mais aujourd'hui la rapidité avec laquelle nous en parcourons par habitude les côtés, ne nous permet plus de nous apercevoir de la suite de nos jugements. Il est raisonnable de penser, que lorsque nos yeux n'étaient pas exercés, ils ont été dans la nécessité de se conduire, pour voir les objets les

[1075] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 186

[1076] Condillac - *Traité des animaux* - chap IV - Bibliothèque des textes philosophiques - Librairie philosophique J. vrin p 488-489

> plus simples comme ils se conduisent actuellement, pour en voir de plus composés.»[1077]

Cette impossibilité de s'apercevoir de la suite des jugements qui ont été fait précédemment par le moi réflexif, renvoie d'une certaine manière aux petites perceptions de Leibniz. Condillac renvoie également on le voit ici aux premiers apprentissage de l'enfant.

Il y a dans l'exemple du géomètre un enchainement d'actions auquel celui-ci ne fait presque pas attention. Son attention étant justement pour une grande part tournée vers des objets intéressant le moi réfléchi.
Pour en venir à ce résultat, il y a, le précédant, l'apprentissage de ces actes élaborés qui supposent des jugements du moi réfléchi. En se répétant dans le temps, ces actes finissent par participer du moi d'habitude. C'est à dire qu'à l'occasion d'un stimulus qui les déclenche habituellement ils vont s'effectuer sans que le moi réfléchi y porte plus que ça attention. C'est ce que Condillac appelle instinct.

> «... on se fait une idée nette de ce qu'on appelle instinct. C'est une imagination qui, à l'occasion d'un objet, réveille les perceptions qui y sont immédiatement liées, et par ce moyen dirige, sans le recours de la réflexion, toutes sortes d'animaux.»[1078]

On comprend alors que Cabanis, dans sa propre perspective, puisse conclure que Condillac avance des affirmations au sujet des déterminations instinctives qui ne peuvent en rien rendre compte des faits rapportés plus haut. Condillac ne prend pas en compte les impressions internes. Les phénomènes organiques supposent un autre principe que celui impliqué dans le moi réflexif et le moi d'habitude. Le principe ici en jeu est pour Condillac la sensibilité. Au reste dans un note il rend hommage à Von Haller dont on vient de traduite la *Dissertation sur l'irritabilité*. C'est en même temps une charge contre Buffon et sa théorie des «ébranlements».

> «Ce sage observateur de la nature, qui sait généraliser les principes qu'il découvre, et qui sait surtout les restreindre, ce qui est plus rare et bien plus difficile, rejette toute supposition des ébranlements. Il ne croit pas qu'on puisse découvrir les principes de la sensibilité.»[1079]

Selon Cabanis Condillac en donnant une extrême généralité à la notion d'instinct passe à côté des faits. Condillac qui dans une note du *Traité des animaux* s'en prend justement aux auteurs de système qui ont trop généralisé, sans partir de faits suffisamment nombreux. Bien que prévenu Cabanis, à l'instar d'un Buffon, visé tout particulièrement ici, en donnant cette extension à la sensibilité et pour ce faire remettant en cause le principe d'irritabilité du sage Haller[1080],

---

[1077] Condillac - *Traité des sensations* - Corpus des oeuvres de philosophie en langue française - Fayard - Paris - 1984 - p 84

1078 Condillac - *Essai sur l'origine des connaissances humaines* partie I, Section 2, chap IV §43

[1079] Condillac - *Traité des animaux* - chap IV - Bibliothèque des textes philosophiques - Librairie philosophique J. vrin p 447

[1080] Condillac cite Haller qui ne croit pas qu'on puisse connaître les «premiers principes de la sensibilité»: «Tout ce qu'on peut dire là-dessus, dit-il, se borne à des conjectures que je ne hasarderai pas; je suis trop éloigné de vouloir enseigner quoique ce soit que j'ignore; et la vanité de vouloir guides les autres dans les

s'exposerait à la critique d'outre tombe de celui qui fustigeait les physiciens modernes auteurs de quelque mauvais système trop général et insuffisamment documenté[1081].

Cabanis conclut que les déterminations instinctives se confondent «d'une part, avec les opérations de l'intelligence, et de l'autre, avec toutes les fonctions organiques, de sorte qu'elles forment une espèce d'intermédiaire entre les premières et les secondes et semblent destinées à leur servir de lien.». Condillac a produit une théorie où ne rentre en compte que l'intelligence. Buffon en a produit une autre qui dissocie l'intelligence et l'organique. Le *Traité des animaux* de Condillac est une réponse à l'accusation de plagiat qui a été porté contre lui à la suite de la publication de son *Traité de sensations*. Dans ce texte il va mettre en évidence les divergences totales de vues entre sa conception de l'animal, dont l'intelligence ne diffère qu'en degré de celle de l'homme, et celle toute cartésienne de Buffon qui assimile l'animal a un automate, dépourvu de la substance spirituelle, laquelle est propre à l'homme. Condillac rejette également et cette dernière thèse mais également celle de ceux qui ont mis «l'instinct à côté ou même au-dessus de la raison»[1082]. Fait-il référence à Rousseau pour qui la conscience est à la raison ce que l'instinct est au corps, et qui à propos de la conscience s'écrie:

> « Conscience! conscience! instinct divin, immortelle et céleste voix; guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre; juge infaillible du bien et du mal, qui rend l'homme semblable à Dieu, c'est toi qui fait l'excellence de sa nature et la moralité de ses actions; sans toi je ne sens rien en moi qui m'élève au-dessus des bêtes, que le triste privilège de m'égarer d'erreurs en erreurs à l'aide d'un entendement sans règle et d'une raison sans principe.»[1083]

iii) Rapports de l'instinct et de la raison.

Dans le rapport entre instinct et raison. D'un côté Cabanis a donc établi que les déterminations instinctuelles et les idées inhérentes à elles sont liées aux impressions intérieures, elles-mêmes en rapports avec les fonctions vitales. De l'autre il rappelle les travaux de Locke et ses disciples qui nous dit-il suivant la méthode du chimiste qui ont permis de prouver que «les jugements raisonnés se forment sur les impressions distinctes des sens». Ils ont décomposé les idées puis les ont recomposé telles quelles à partir des éléments obtenus par analyse. On tient là une autre vérité.

---

routes où l'on ne voit rien soi-même, me paraît le dernier degré de l'ignorance.» [Condillac - *Traité des animaux* - chap IV - Bibliothèque des textes philosophiques - Librairie philosophique J. vrin p 447 note 1]. Mais sur ce point Cabanis ne discute pas. Il le répète plusieurs fois dans ses ouvrages, la connaissance de la nature des principes premiers est inaccessible à l'homme. La généralisation, ou induction, est bâtie sur l'analogie; en soi elle peut effectivement poser problème, tant l'appréciation entre le pareil et le même est délicate.

[1081] «Mais en vain, depuis Bacon, on crie qu'il faut multiplier les expériences, qu'il faut craindre de trop généraliser les principes, qu'il faut éviter les suppositions gratuites. Le Bacon et les Haller n'empêcheront point les physiciens modernes de faire ou de renouveler de mauvais systèmes. Malgré eux ce siècle éclairé applaudira à des chimères, et ce sera à la postérité à mépriser toutes ces erreurs, et à juger de ceux qui les auront approuvées.» [Condillac - *Traité des animaux* - chap IV - Bibliothèque des textes philosophiques - Librairie philosophique J. vrin - note 1 p 447-448]

[1082] Condillac - *Essai sur l'origine des connaissances humaines* partie I, Section 2, chap IV §43

[1083] Rousseau - *Emile ou de l'éducation* - GF Flammarion -Paris 2009 - p 363

Ce sont ces deux causes qui relèvent l'une de l'instinct, l'autre du raisonnement qui rendent compte des phénomènes du moral. Leur importance respective n'est pas la même chez l'homme et l'animal. Il explique pourquoi chez l'homme les forces intellectuelles l'emportent sur les forces de l'instinct.

Il y a, rappelons le, deux espèces d'impression, chez l'animal, et chez l'homme en particulier: les impressions internes et les impressions externes. Ces impressions sont toutes les deux la «source de leurs idées et de leurs déterminations morales. Les rapports respectifs de ces deux espèces d'impression dans l'homme et les autres animaux sont très différents. Il existe chez l'homme des déterminations instinctives, mais en proportion moindre qu'elles ne le sont pour les autres animaux[1084]. C'est l'inverse pour les déterminations intellectuelles. Cette différence de proportions entre ces deux ordres de détermination tient au fait que l'animal ne dispose que de peu voire pas de langage, autrement dit de «ces signes, qui sont le vrai moyen de comparer les sensations, et de les transformer en pensées».

Ces deux ordres de déterminations internes et externes, sont continuellement en interaction les unes avec les autres dans l'individu: «elles agissent les unes sur les autres à cause des communications rapides et continuelles entre les diverses parties de l'organe sensitif.». Autrement dit dans le fonctionnement en général «les résultats de l'instinct se mêlent avec ceux du raisonnement».

Afin d'expliquer la dynamique de ces rapports Cabanis utilise un modèle hydraulique. Le système nerveux est représenté comme un réseau dans lequel circule un fluide dont la quantité est fixe. Tous les organes sont reliés à ce réseau. Par là-même ils peuvent s'échanger entre eux des impressions par le biais de ce vecteur fluidique.
Cabanis explique par ce modèle, les phénomènes du normal et du pathologique. Ainsi dans l'état normal alors que tous les organes se trouvent dans un bon équilibre entre eux «aucun ordre d'impression ne domine ; toutes se compensent et se confondent». La connaissance de ces rapports fonctionnels entre les organes ne peut se faire réellement qu'à l'occasion de leurs déséquilibres. La pathologie va de la sorte pouvoir nous instruire sur le physiologique. Ce déséquilibre amène le fluide «à se jeter en abondance» dans un territoire organique, mais cela va se faire aux dépens des autres territoires, qui seront en quelque sorte moins irrigués. Il donne pour se faire des exemples d'affections très violentes, et tout particulièrement donne l'exemple des extases. Les territoires qui captent dans cette occasion le fluide en forte proportion sont «le cerveau et quelques autres organes» qui sont en quelque sorte concernés, ou comme l'écrit Cabanis en sympathie. Cet afflux du fluide dans ces parties se traduit par le fait que ces parties «jouissent du dernier degré d'énergie et d'action. Cela se fait aux dépens des autres parties qui deviennent quasiment insensible. Ainsi s'explique selon lui pourquoi de graves blessures infligées dans ces moments critiques n'ont pas eu de suites vitales comme cela se serait produit dans l'état naturel[1085].

[1084] Il ne manque pas de souligner que si l'homme est placé de la sorte à la tête des autres animaux, il ne le doit qu'aux circonstances qui lui ont donné ce type d'organisation.
[1085] En expliquant ce mystère Cabanis trouve là une occasion de s'en prendre aux soit disant miracles: les convulsionnaires de St Médard, les illuminés de France et d'Allemagne, mais également la verge magique de Messner indiquant en passant la dangerosité de ce procédé. Il y a une intention anticléricale dans cette démystification de l'extase, des stigmates. Ces expériences inouïes, étaient bien reçus par l'église catholique, quoique elle est réprouvée les convulsionnaires de St Médard, comme une communication sensible et donc miraculeuse avec Dieu.

L'être sensitif autrement dit le cerveau est en cause dans cette distribution du fluide dans les différentes parties de l'organisation. Quand il parle de l'attention que peut porter l'organe sensitif sur telle ou telle partie, c'est une manière de dire sous une forme psychologisante ce qui s'est dit plus haut à l'aide de ce modèle hydraulique. Ainsi il écrit «l'être sensitif [n'est] capable que d'une certaine somme d'attention, qui cesse de se diriger d'un côté, quand elle est absorbée de l'autre.»

Il va ainsi pouvoir expliquer les phénomènes du plaisir et de la douleur.

iv) Le plaisir et la douleur.

Cabanis ne discute pas de ce qui fait au reste consensus entre psychologues et physiologistes: la caractérisation des impressions quelles qu'elles soient sous les deux chefs de plaisir et de douleur. Lesquelles concourent, concurremment, l'une et l'autre, à la conservation de l'animal.
Plaisir et douleur sont inhérents à la sensibilité. Inhérence qu'il compare à celle des mouvements des grandes masses de l'univers qui le sont à la gravitation et à l'équilibre.

Il donne une explication toute mécanique de ces phénomènes de plaisir et de douleur en décrivant tout d'abord les changements qui se situent au niveau des organes sensoriels. Ces organes ou extrémités sentantes ne sont autres choses que les gaines qui recouvrent les nerfs. Il décrit l'état de ces extrémités dans le cas de la douleur:

> «Tantôt les bouts extérieurs du tube éprouvent une constriction forte et vive, qui repousse en quelque sorte le nerf en lui-même.»[1086]

En ce qui concerne le plaisir on assiste au mouvement inverse.

> «tantôt ils se relâchent et lui permettent de s'épanouir en liberté.» [1087]

Ces effets locaux ne vont pas manquer d'être ressentis dans toutes les parties de la «machine vivante». L'importance de ces effets à distance du site primitif dépendra du degré, de l'importance et de l'étendue des organes impliqués initialement. Ce phénomène local va se reproduire à l'identique sur tous les autres sites de l'organisation animale. Il peut en résulter des effets variables allant selon le cas jusqu'aux formes les plus intenses capables de générer «une gêne considérable dans les fonctions», soit au contraire, dans les meilleurs cas, « une grande aisance». Ainsi s'explique liée à ces états de l'organisation et de la sensibilité la détermination de perceptions très diverses.
Cabanis décrit des états de diverses intensités qui vont du simple malaise à la douleur d'un côté et d'un léger bien être au plaisir de l'autre. L'animal qui a mal cherche à offrir le moins de surface, les

[1086] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 190
[1087] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 190

organes de celui qui éprouve du plaisir «semblent aller au devant des impressions; ils s'épanouissent pour les recevoir par plus de points.».
Ces effets sont indexés sur la nature des causes mais également sur la manière dont ces causes exercent leur action. Il observe également que des impressions agréables peuvent dans certains cas (leur durée, leur intensité peuvent être en cause) produire un malaise voire de la douleur. A contrario les impressions douloureuses peuvent amener, Cabanis donne une vue générale vaguement explicative du mécanisme en cause: du plaisir.

Mais ce fonctionnement tel qui implique la sensibilité, dont la fin est de conserver l'animal, n'est pas en soi suffisant pour l'assurer complètement. Il y a certes les impressions externes qui préviennent d'un danger, les impressions internes qui assurent le constant exercice des organes vitaux, mais il faut pour leur donner une réelle efficience dans l'économie animale que l'organe sensitif y porte au cas par cas un certain degré d'attention. Celles qui s'attireront le plus d'attention auront plus d'effets que celles qui en ont peu. D'autres encore peuvent être totalement ignorée du système sensitif. L'organe sensitif a le pouvoir de leur donner ce supplément d'intensité et par là leur visibilité et leur efficience au sein du corps vivant. L'introspection permet de se saisir de ce phénomène. Il suffit à elle seule de faire voir que

> «... les extrémités sentantes des nerfs reçoivent d'abord, pour ainsi, un premier avertissement; mais que les résultats en sont incomplets, si l'attention de l'organe sensitif ne met ces extrémités en état de recevoir et de lui transmettre l'impression toute entière.» [1088]

Il y a de la sorte un va et vient en deux temps entre extrémités sentantes et organe sensitif. Dans un premier temps la sensibilité reflue de la circonférence au centre, puis de là retourne à la circonférence. Le nerf agit sur lui-même pour produire le sentiment comme il agit sur le muscle pour produire le mouvement. Au reste le mécanisme de ces actions restent méconnus. Quoi qu'il en soit Cabanis n'en dira pas plus.

> «les nerfs exercent sur eux-mêmes une véritable réaction pour le sentiment comme ils en exercent une autre sur les parties musculaires pour le mouvement.» [1089]

Cette attention de l'organe sensitif n'est pas non plus expliquée. On l'identifie en recoupant des données d'observation. Nous ne disposons que d'indices. On ne peut rien dire de sa nature. C'est une entorse à l'apophtegme: «vivre c'est sentir» qui lui renvoie à une passivité de l'organisation, et l'exonère apparemment de toute action issue de son fonds. Avec ce phénomène d'attention il y a un acte. Ici aussi Cabanis ne nous en dira pas plus.

Il donne des exemples aux deux extrêmes. Il y a les extases ou les stigmates, nous l'avons déjà vu. Il y a également le cas d'impressions primitives fugitives, à peine perceptibles, qui peuvent sous

[1088] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 191
[1089] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 191

l'empire de l'organe sensitif devenir des impressions très caractérisées, bien que «sans objet qui les détermine».

L'organe sensitif est assailli d'impressions externes et internes. Il va en privilégier certaines, en ignorer d'autres. Il n'y a donc nullement concurrence entre impression internes et externes pour avoir droit au chapitre, puisque cela tient non à elles mais à l'organe sensitif. Il en est ainsi par exemple chez un sujet très sensible.

> «... chez les sujets éminemment sensibles, les impressions intérieures, et même, dans certains cas, les opérations des viscères qui s'y rapportent, deviennent percevables au moyen de l'extrême attention que ses sujets y donnent : et l'on ne peut pas douter que la même chose n'arriva plus fréquemment, si les objets extérieurs n'occasionnaient de continuelles diversions. » [1090]

v) Cerveau et pensée.

Pour penser il faut que le cerveau soit sain. Il n'est pas nécessaire à la vie, à la condition que d'autres centres nerveux soient fonctionnels comme la moelle allongée (le tronc cérébral). Cabanis rapporte plusieurs exemples empruntés à la tératologie qui permettent de l'affirmer. Il y a le cas des hydrocéphales. Ils deviennent stupides à la suite de la destruction progressive du parenchyme cérébral. La moelle épinière assure à elle seule le maintien en activité des poumons, du coeur ainsi que des viscères abdominaux. Si à son tour la moelle est altérée, Morgani a pu constaté que le relais est pris par les gros troncs nerveux pour maintenir «un reste de vie».
L'état du cerveau des microcéphales empêche toutes pensées. Toutefois son développement physique est normal. Ses déterminations instinctives également et suivent le cours des lois ordinaires de la nature. Cabanis témoigne décrit une vie intellective et affective des plus frustes. Au reste il était sourd. Disposant apparemment d'une bonne vue, il réagissait à la lumière, mais n'avait aucune idée des distances. Il s'agitait non sans violence si on ne lui donnait pas la nourriture à bon rythme. Il se saisissait ou plutôt il empoignait volontiers de préférence des corps animés. Il semblait en apprécier la douce chaleur ainsi que les émanations. Il a manifesté une précocité génitale et «l'on avait la preuve fréquente qu'ils excitaient fortement son attention».
Plus encore il rapporte des cas de formations anatomiques "anomales" maintenues en survie "artificielle" dans la mesure où elles continuaient à être alimentées en "sucs nourriciers" par les structures auxquelles elles étaient incorporées. Les mouvements qui les animaient tenaient à l'existence en elles d'un système nerveux propre. C'est le cas d'acéphale se développant dans la matrice. Il y a également l'exemple d'organisations très frustes développées au sein de la matrice ou des ovaires, réduites à quelque «masse charnue» voire à une simple partie osseuse.

[1090] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 191

> "telles par exemple que des mâchoires garnies de leurs dents, qui se développent et jouissent d'une vie véritable; car elles sont animées par des nerfs dont l'influence y détermine les mêmes mouvements que dans celles qui font partie d'un corps complet et régulier." [1091]

Il n'y a donc pas nécessité que système sensitif soit complet pour qu'une organisation vitale soit maintenue en vie. Une structure nerveuse même fruste est suffisante pour rendre l'organisation pérenne. Il y a toutes les gradations entre le simple arc réflexe jusqu'à l'organe sensitif au complet.

> "Ainsi donc, l'action et la réaction du système nerveux qui constituent les différentes fonctions vitales, peuvent s'exercer sur des parties isolées de ce système." [1092]

Il n'y a de pensée que si il y a un cerveau. La pensée peut être plus ou moins altérée par des anomalies qui affectent celui-ci. Il faut noter, et ne pas en être surpris nous dit Cabanis que les différents nerfs en rapport avec la vue, l'ouïe, l'olfaction, la gustation, et non des moindre, ceux dont dépendent «les opérations les plus délicates du tact», partent directement du cerveau.
Le cerveau est l'organe qui produit la pensée, au même titre que l'estomac et les intestins sont les organes de la digestion, que le foie filtre la bile, et, autre exemple, que les glandes sublinguales, parotides, ont à charge la sécrétion de salive.
Les aliments en tombant dans l'estomac déclenche de sa part mouvements et sécrétions. Le cerveau reçoit des impressions. Il rentre alors en activité. Ces impressions reçues sont transformées. Les transformations il ne le suppose pas différentes de celles décrites par les analystes modernes:

> «... nous sommes bien véritablement dispensés de faire aucun changement dans la doctrine des analystes modernes...»[1093]

Condillac qui rappelle que dans l'exorde de son *Traité des sensations* il indiquait les rapports existant entre les différentes opérations de l'âme.

> «... le jugement, la réflexion, les passions, toutes les opérations de l'âme, en un mot ne sont que la sensation même qui se transforme différemment.»[1094]

Mais il ne faut pas supposer que sentir soit pour Cabanis une faculté passive. Le cerveau est actif. Il agit sur les impressions. Il accorde une attention sélective aux unes ou aux autres. C'est tout au moins ce que l'on doit retenir des différentes données d'observation, sans au reste pouvoir l'expliquer. Cabanis prend ici aussi ses distances avec Condillac. Lequel écrit:

[1091] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 194
[1092] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 195
[1093] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 196
[1094] Condillac - *Traité des sensations* - *Extrait raisonné du Traité de sensations* - Précis de la première partie - corpus des oeuvres de philosophie en langue française - Fayard - Paris 1984 - p 291

> «Si une multitude de sensations se font à la fois avec le même degré de vivacité, ou à peu près, l'homme n'est encore qu'un animal qui sent: l'expérience seule suffit pour nous convaincre qu'alors la multitude des impressions ôte toute action à l'esprit. Mais ne laissons subsister qu'une seule sensation, ou même, sans retrancher entièrement les autres, diminuons en seulement la force; aussitôt l'esprit est occupé plus particulièrement de la sensation qui conserve toute sa vivacité, et cette sensation devient attention, sans qu'il soit nécessaire de supposer rien de plus dans l'âme.» [1095]

Cabanis verrait là une simple expérience de pensée, car dans la réalité les impressions se pressent, « nous voyons les impressions arriver au cerveau, par l'entremise des nerfs elles sont alors isolées et sans cohérence», c'est le cerveau qui y met un ordre. Il peut donc dire:

> «Ceci résout pleinement la difficulté élevée par ceux qui considérant la sensibilité comme une réalité passive, ne conçoivent pas comment juger, raisonner, imaginer, ne peut jamais être autre chose que sentir. La difficulté n'existe plus quand on reconnaît dans ces diverses opérations, l'action du cerveau sur les impressions qui lui sont transmises.»[1096]

Pas plus que pour l'estomac, à propos des aliments, l'on ne connaît les mouvements organiques qui président à ces transformations des impressions dans le cerveau.

> «Dira-t-on que les mouvements organiques par lesquels s'exécutent les fonctions du cerveau nous sont inconnus? Mais l'action par laquelle les nerfs de l'estomac déterminent les opérations différentes qui constituent la digestion; mais la manière dont ils imprègnent le suc gastrique de la puissance dissolvante la plus active, ne se dérobent pas moins à nos recherches». [1097]

Ce que l'on connait c'est ce qui y rentre et ce qui en sort. Ainsi à propos de l'estomac «nous voyons» les aliments y tomber avec leurs qualités propres et ils en sortent avec «des qualités nouvelles». Nous concluons que l'estomac est réellement l'auteur de ces transformations. Il en est de même pour le cerveau. Le cerveau est l'auteur «des impressions métamorphosées en idées que le langage de la physionomie et du geste, ou les signes de la parole et de l'écriture, manifestent au dehors». Cabanis ne considère ici que le fonctionnement de ce système. Le fonctionnement interne échappe à l'observateur. On peut très bien reprendre ici l'image de la boîte noire[1098]. C'est en ce sens qu'il faut nous semble-t-il comprendre l'apophtegme qui a tant fait couler d'encre,

---

[1095] Condillac - *Traité des sensations* - *Extrait raisonné du Traité de sensations* - Précis de la première partie - corpus des oeuvres de philosophie en langue française - Fayard - Paris 1984 - p 291

[1096]Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 196

[1097]Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 196

[1098] «On étudie la correspondance entre les entrées et les sorties et par l'analyse de cette correspondance on essaie de comprendre les mécanismes en oeuvre dans la boîte.» [René Thom et Emile Noël - Prédire n'est pas expliquer - Champs sciences - Paris 2009 - p 31]

> "Nous concluons avec la même certitude que le cerveau digère en quelque sorte les impressions; qu'il fait organiquement la sécrétion de la pensée." [1099]

Ce qui aux yeux de nombre de commentateurs plus ou moins partiaux, contemporains mais pas seulement, faisait de Cabanis un matérialiste.
C'est en dernier ressort à la sensibilité que se rapportent tous ces phénomènes physiques et moraux. Il ne fait pas d'hypothèse sur la nature de la sensibilité. C'est simplement le résultat d'une induction. Il se conforme dans sa démarche de savant à celle des newtoniens. Est-il l'auteur d'une doctrine matérialiste pour autant? Ne peut-on plutôt parler ici d'agnosticisme?

vi) L'homme intérieur.

Au préalable précisons, ce que Cabanis entend par «points sentants». C'est un sujet qui concerne l'innervation du corps.

L'innervation du corps pourrait être représentée comme un maillage très serré, quasi continu. Chaque portion du territoire innervé est désignée par Cabanis comme «point sentant». L'existence des filets nerveux en cause dans cette innervation n'est cependant pas un fait d'observation. Ils sont trop ténus pour être repérables par les moyens d'investigation présents. Elle se déduit donc des faits disponibles. Un peu comme les astronomes qui ont pu déduire l'existence de nouvelles planètes avant même de les avoir observées. Ce filet nerveux hypothétique dès lors invisible se présente comme l'élément ultime, lui-même indivisible, d'une division en rameaux successifs partant des gros troncs nerveux qui eux-mêmes émergent de la moelle allongée et de la moelle épinière. Cette irradiation en filets nerveux fait que toutes les parties du corps, communiquent avec les centres nerveux. Ce système serait comme le centre d'une sphère relié à chaque point de sa surface.

Le système nerveux réagit sur lui-même pour produire des sentiments et sur les muscles pour produire les mouvements. Il reçoit également des impressions provenant de lui-même, indépendamment de toutes impressions sensorielles ou encore celles provenant des organes internes. Ces impressions ont leur source dans la pulpe cérébrale ou nerveuse. Comme il le fait dans le cas des impressions externes et internes il réagit sur lui-même pour les amplifier.
Il en résulte des mouvements et des déterminations.

> «... qui frappent d'autant plus l'observateur, que leur source échappe entièrement à sa curiosité, et qu'ils n'ont aucun rapport avec les causes régulières et sensibles.»[1100]

[1099] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 2 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 196
[1100] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 3 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p 201

Le cerveau réagit sur les impressions directes qui lui parviennent de sa propre substance pareillement que pour les impressions issues des extrémités sentantes ou des organes internes. Il réagit en leur donnant plus ou moins d'attention. C'est en cela qu'il est actif.

Cette assertion est déduite de faits, pour nombre d'entre eux empruntés à la pathologie. Le rapport entre lésion au niveau du parenchyme et signes neurologiques ou psychiques est établis par la confrontation des données anatomopathologiques[1101] et de la clinique: «des folies, des épilepsies, des affections extatiques».

Cette action du cerveau sur les impressions directes se retrouve dans différents actes mentaux: imaginer, méditer, se souvenir et se rappeler. A propos de la mémoire il juge bon de préciser que la remémoration procède d'un acte «qui réveille [...] les traces» des impressions reçues par les autres organes. Le cerveau en les recevant procède comme pour toute impression reçue par lui. Il les amplifie, puis opère sur elles pour en «former une foule de combinaisons nouvelles».

Il rapporte d'autres exemples qui s'expliquent pareillement par une action du cerveau sur les impressions qui lui viennent de son propre parenchyme. Il existe ainsi des lésions bien localisées, cause de faux jugements, lesquels au reste sont en général rectifiés par les impressions des autres organes. Il s'agit d'illusions, ou d'hallucinations[1102]. On peut plus exactement parler de pseudo hallucinations dans la mesure où il n'y avait pas une entière conviction de la part de ces malades. La conservation d'un bon jugement et l'intégrité des organes sensoriels leur permettaient de rectifier ces erreurs[1103].

Il y a à l'opposé des cas où la conviction de la réalité de ces phénomènes était entière. Il rapporte les cas bien connus des «hypochondriaques» convaincus d'avoir des jambes de verre, ou de ne pas avoir de tête... Ces convictions délirantes pouvaient n'être que partielles le malade gardant sur une foule d'autres objets un jugement correct[1104].

[1101] «les dissections l'ont souvent Démontrer de la manière la plus invincible : car la consistance, la couleur et l'organisation même de la pulpe cérébrale se sont trouvés alors dans un état contre nature ; quelquefois même on n'y a découvert des corps étrangers, tels que des matières lymphatiques épanchées, des amas gélatineux, des échardes osseuses, des squires, ou des pétrifications, dont la présence occasionnée tous les accidents. » [Cabanis – *Rapports du physique et du moral de l'homme* – mémoire trois – Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p 202] d

[1102] J'ai vu des vaporeux qui se trouvaient si légers, qu'ils craignaient d'être emportés par le moindre vent ; j'en ai vu qui croyaient avoir le nez d'une grandeur excessive et qui certifiaient qu'ils le sentaient grossir d'une manière distincte. Quelques-uns recevaient l'impression de certaines odeurs extraordinaires ; d'autres entendaient, ou des bruits incommodes, ou des sons agréables. » [Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 203]

[1103] il rapporte le cas d'un homme plein d'esprit et d'une raison très sûre qui « se sentait tour à tour étendre et rapetisser, pour ainsi dire, à l'infini. Cependant la vue, l'ouïe, le goût, etc., restaient à peu près dans leur état naturel ; et le jugement conservait toujours, en général, la même fermeté. » [Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* mémoire 3 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 204] C'est à rapprocher du rêve de Madame de Lespinasse dans le *Rêve de d'Alembert*: «il m'a semblé plusieurs fois en rêve...[...] que je devenais immense... [...] que mes bras et mes jambes s'allongeaient à l'infini, que le reste du corps prenait un volume proportionné...» Bordeu qui l'écoute dit à son tour: «Fort bien. Et moi j'ai connu une femme en qui le phénomène s'exécutait en sens contraire.». Bordeu en donne l'explication: «Elle ne rêvait point; c'était un des accidents de la cessation de l'écoulement périodique». Md Lespinasse à la suite fait la remarque «Ainsi c'est au physique comme au moral que nous sommes sujets à nous croire plus grands que nous ne le sommes?»

[1104] Cabanis cite le cas du savant Swammerdam: «C'est au milieu des accès de la plus terrible hypocondriasie, que Swammerdam faisait ses plus brillantes recherches. Mais s'étant mis dans la tête que Dieu pouvait s'offenser d'un examen si curieux de ses oeuvres, il commença par renoncer à poursuivre de très bonnes expériences sur les injections, dont il avait eu l'idée longtemps avant Ruisch et dont il avait

«Tout mouvement des parties vivantes suppose dans le sein du centre cérébral, ou dans le centre particulier des nerfs qui les animent, un mouvement analogue, dont il est en quelque sorte la représentation». C'est ce que Cabanis va désigner par la locution d'homme intérieur empruntée à Sydenham et qui annonce le futur homonculus moteur de Wilder Penfield.

Cabanis infère cette assertion de faits pathologiques (les épilepsies idiopathique et sympathique entres autres choses) bien attestés, mais également d'expériences de vivisection (stimulation, piqûre en différents points de l'organe cérébral, générant chacune des mouvements musculaires localisés. Ces mouvements intéressent les muscles seuls qui correspondant aux points du système nerveux stimulé). Il y a également les observations triviales chez l'individu normal[1105].
La correspondance entre mouvements au sein des centres nerveux et les mouvements tels qu'on les observe au niveau des muscles serait attestée selon Cabanis par la mise en évidence par Schlitting[1106] chez l'animal, et dans un cadre expérimental, de secousses au sein du système nerveux concomitamment aux convulsions générales cliniquement constatées.

Cabanis suppose également qu'à la série de mouvements successifs observés cliniquement correspond au sein du parenchyme cérébrale une série équivalente. C'est au niveau du cerveau que se détermine l'ordre et le déclenchement des enchainements observés. Il y a pour l'illustrer l'exemple paradigmatique, rapporté dans les *Rapports*..., de l'épilepsie idiopathique.[1107]

---

même déjà perfectionné beaucoup la méthode : et dans un paroxysme plus violent, il finit par livrer aux flammes une grande partie de ses manuscrits. » [Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 3 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 204

[1105] Dans le sommeil, l'on agite le bras, la jambe, ou tout autre partie du corps, suivant le siège des impressions que l'organe sensitif reçoit et combine, suivant le caractère propre des idées qui se forment alors dans le cerveau : et pendant la veille, dans l'État le plus naturel, on voit des souvenirs lointains retracés par la mémoire, ou des tableaux formés par l'imagination, produire dans certains organes particuliers des mouvements circonscrits, dont la cause agit sans doute exclusivement sur les points du système cérébral avec lesquels ces organes correspondent. »[Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - mémoire 3 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 207]

[1106] « La pulpe du cerveau, de la moelle allongée et de la moelle épinière, susceptible de dilatation et de resserrement, paraît l'être aussi de palpitations intérieures très marquées. Schlitting ayant fait avec le scalpel, une blessure profonde au cervelet d'un chien vivant, il plongea le doigt : il sentit, à plusieurs reprises, la pulpe cérébrale palpiter autour de son doigt, et le serrer par secousses oscillatoires ; et ce mouvement se ranimait, il devenait même plus fort, toutes les fois que, l'autre main, l'observateur irritait la moelle épinière, mise à nu le long de plusieurs vertèbres. » [Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 3 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1- p 205 note 1]

1107 «On sait que l'épilepsie idiopathique, ou celle qui tient à l'affection propre du système nerveux, ne se manifeste pas, à beaucoup près, d'une manière uniforme, générale et simultanée, dans tous les organes susceptibles de convulsions. Pour l'ordinaire, l'accès commence par un sentiment de malais à l'orifice supérieur de l'estomac, et au diaphragme. Le malade éprouve de la pesanteur de tête, un léger vertige : ses yeux deviennent hagards ; et tout à coup il perd la connaissance. Souvent à l'affection de la tête, succèdent des frémissements particuliers le long de la moelle épinière et des gros troncs nerveux ; à ces frémissements des impressions plus ou moins vive dans les organes de la génération. La cause des mouvements convulsifs, concentrés d'abord à la région précordiale, se répand de proche en proche, en suivant le trajet des expansions nerveuses dans les organes les plus sensibles ; et l'observateur attentif voit leurs impressions s'appeler, en quelque sorte, se déterminer mutuellement, jusqu'à ce qu'enfin l'agitation

Les cauchemars, «les rêves suffoquant», c'est vrai pour certains, permettraient de confirmer l'affirmation selon laquelle l'enchaînement des mouvements périphériques est déterminée par des mouvements inaugurés au sein du système nerveux. Phénomène qui a contrario ne peut être expliqué par des causes mettant en jeu les sympathies organiques connues. Il prend l'exemple de pollution nocturne, très souvent associée à un rêve érotique[1108], chez les gens de lettre, artistes «des hommes dont les nerfs et le cerveau reçoivent beaucoup d'impression ou combinent beaucoup d'idée...»[1109].

En soulignant une énième fois que le cerveau et les nerfs ne sont pas des organes purement passifs, que leur activité est continue et l'est en particuliers au cours du sommeil. Il se réfère sans citer les noms à de «célèbres médecins», qui ont montré que le sommeil n'est pas une fonction passive et renvoie à une activité du cerveau.

C'est entre autres à Barthez auquel Cabanis fait probablement référence quand il détaille un peu la situation des différents organes pendant le sommeil. Les différents organes de sens ne

sont plus stimulés par des impressions et où le système sensitif n'entretient le mouvement que dans les organes nécessaires à la vie[1110].

---

devienne universelle.» [Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* mémoire 3 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 p 206]

[1108] « j'ai traité plusieurs malades de ce genre ; car il n'est pas rare que leur état devienne une vraie maladie. J'en ai rencontré deux, chez lequel l'évènement était précédé par un long rêve long et détaillé : il voyait une femme, il l'entendait approcher de leur lit, il la sentait s'appuyer du poids de tout son corps sur leur poitrine : et c'était après avoir essuyé pendant plusieurs minutes, les angoisses d'un véritable cauchemar, que les organes de la génération se trouvant excité par la présence de cet objet imaginaire, la catastrophe du rêve amenait ordinairement la fin du sommeil. » [Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* Mémoire 3 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris - 1956 - Tome 1- p 208]. Le ton est différent dans le *Rêve de d'Alembert .* Il est question d'un rêve et non d'un cauchemar. Le cauchemar est une sanction morale chez Cabanis. Cabanis craint pour la santé du rêveur impénitent. La maladie menace. Rien de tout cela avec Diderot. Bordeu est là pour rassurer Mademoiselle de l'Espinasse qui craint pour la raison de d'Alembert. Mademoiselle de Lespinasse a noté les propos de d'Alembert dans son rêve: «Il n'y a rien de solide que de boire, manger, vivre, aimer et dormir... Mademoiselle de l'Espinasse, où êtes vous? - Me voilà» - Alors son visage s'est coloré. J'ai voulu lui tâter le pouls, mais je ne sais où il avait caché sa main. Il paraissait éprouver une convulsion. Sa bouche s'était entrouverte, son haleine était pressée; il a poussé un profond soupir, et puis un soupir plus faible et plus profond encore; il a retourné sa tête sur son oreiller et s'est endormi. Je le regardais avec attention, et j'étais toute émue sans savoir pourquoi, le coeur me battait, et ce n'était pas de peur. Au bout de quelques moments, j'ai vu un léger sourire errer sur ses lèvres; il disait tout bas «Dans une planète où les hommes se multiplieraient à la manière des poissons, où le frai d'un homme pressé sur le frai d'une femme... J'y aurai moins de regret... Il ne faut rien perdre de ce qui peut avoir une utilité. mademoiselle, si cela pouvait se recueillir, être enfermé dans un flacon et envoyé de grand matin à Needham... Docteur, et vous n'appelez pas cela de la déraison?». Bordeu répond «auprès de vous assurément.» [Diderot - *Le Rêve de d'Alembert* - Oeuvres - Philosophie - Tome 1 - Bouquins - Robert Laffont - p 631-632]

[1109] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* 3° mémoire - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 208

1110 C'est entre autres à Barthez auquel Cabanis fait probablement référence quand il détaille un peu la situation des différents organes pendant le sommeil. Les différents organes de sens ne sont plus stimulés par des impressions et où le système sensitif n'entretient le mouvement que dans les organes nécessaires à la vie. Barthez écrit:

«Le coeur, les artères, les muscles de la respiration, l'estomac et les intestins, conservent leur mouvements de contraction pendant le sommeil; tandis que tous les autres organes musculaires sont dans le repos. La raison en est sans doute que les fonctions de ces organes étant nécessaires à la vie, sont continuellement

vii) Forces sensitives et forces motrices.

La pensée réclame l'intégrité du cerveau. Mais Cabanis ne sait pas définir en quoi consiste exactement cette intégrité.
La connaissance de «l'intime organisation de la pulpe cérébrale» est limitée. L'emploi des moyens les plus perfectionnés d'observation (microscope, injection) n'ont pas permis de répondre à cette question. Il faut en imaginer d'autres. Par contre la confrontation des données de la clinique et celles recueillies par l'examen anatomopathologique ont permis de préciser un peu les choses.
Les amputations dans le parenchyme cérébral peuvent être importantes sans attenter aux fonctions vitales, ni aux facultés de l'esprit. En fait les choses ne sont pas vraies d'un sujet l'autre. Il y a ceux qui n'en pâtissent pas, et ceux au contraire pour qui le pronostic vital est en jeu. Il est vrai que Cabanis ne précise pas quelles régions sont touchées chez les uns et les autres. Mais au bout il «... avoue ingénument [qu'il] est hors d'état d'établir avec exactitude en quoi consiste cette intégrité.».
L'observation permet d'établir par ailleurs des rapports entre les caractéristiques anatomiques du parenchyme cérébral et les fonctions de la sensibilité. Il a été amené à constater que les changements de l'un et ceux de l'autre se font «dans la même proportion». Ce qu'on peut en dire, en général, relativement à un état normal qui est ici implicitement déterminé, qui se situe entre le «plus ou moins» sur le plan de la fermeté, de la couleur, du degré de constriction des vaisseaux, et ce qui est vrai des solides, l'est également pour les fluides en ce qui concerne leur consistance, se situant entre l'«inerte» et l' «acrimonieux».

> «Quand la pulpe est plus ou moins ferme qu'elle ne doit l'être; quand elle est plus ou moins colorée; quand ses vaisseaux se trouvent dans un état d'affaissement, ou d'excessive dilatation; quand les fluides qu'ils contiennent ont trop de consistance ou de ténuité, sont inertes ou

---

excitées par des tendances primordiales du principe vital; et que les forces motrices des divers organes ne sont affaiblies dans le sommeil, qu'en tant qu'elles ont besoin d'être excitées par les forces sensitives.»[Barthez P.J - *Nouveaux éléments de la science de l'homme* -volume 2 - Chez Goujon- Paris 1786 - p 149 .]
Cabanis décrit les différentes étapes de l'endormissement. Deux raisons peuvent expliquer l'endormissement: soit le besoin est périphérique provenant des extrémités sentantes et organes moteurs, soit il correspond à une action périodique du cerveau. Cette action consiste en un «reflux des puissances nerveuses vers leur source». C'est en ceci que réside proprement le sommeil dans cette concentration des principes vivants les plus actifs. La chose amène un afflux du sang vers ce centre où se concentre la sensibilité. Cela répond à une loi selon laquelle: «les mouvements circulatoires tendent toujours plus spécialement vers les points de l'économie animales où les causes excitantes se rassemblent.». Ces causes ont des répercussion sur la fréquence du pouls et de la respiration qui tous ensemble se ralentissent, la chaleur animale qui baisse, un relâchement musculaire. En ce qui concerne les impressions et les mouvements, les choses changent progressivement d'un organe l'autre. Les muscles des membres, du cou du dos se relâchent les uns après les autres dans cet ordre. Les organes de sens à commencer par la vue, puis en décalé ceux du goût, de l'odorat, de l'ouïe et enfin le tact cessent de recevoir des impressions. Il persiste ce qu'il désigne comme un tact obscur qui opère encore au plus profond du sommeil et qui préside à certains changements de position en réaction à l'inconfort de l'une pour en prendre une autre meilleure.

> acrimonieux, les fonctions sensitives ne s'exercent plus suivant l'ordre établi.»[1111]

C'est la comparaison sur le grand nombre de ces données clinique et d'«anatomie médicale», qui a permis d'établir des rapports anatomo-clinique réguliers. Cabanis semble au reste ignorer les différences qui peuvent exister entre l'organe du vivant de l'individu et celui disséqué lors de l'autopsie.

Il va de la même façon confronter le normal et le pathologique, en se cantonnant aux données de la clinique et de la physiologie.
Le fonctionnement du système nerveux, est considéré comme normal quand «les impressions sont reçues ou agissent convenablement». Fonctionner de la sorte suppose «une vélocité moyenne» dans la circulation des impressions de la périphérie au centre et vice versa. La qualité des impressions va commander celle des déterminations qu'elles produisent. Les impressions pour avoir le ton juste ne doivent ni trop, ni pas assez. En l'occurrence «il faut que le sentiment ne soit point émoussé, point languissant, mais qu'il ne soit point trop vif et tumultueux; que le mouvement le suive avec la vitesse de l'éclair, mais qu'il ne soit point inquiet et précipité.». Il illustre son propos de rapports qui sont régulièrement observés entre impressions et déterminations.

> «Si les impressions sont faibles, vagues, traînantes, les déterminations se forment avec lenteur, et d'une manière incomplète. Si les impressions sont excessivement profondes, dominantes ou rapides, les déterminations prennent divers caractères nouveaux, plus ou moins analogues qui peuvent les dénaturer également.» [1112]

Ces caractéristiques des impressions et des déterminations sur le plan physiologique ont leurs correspondances au moral. En quelque sorte on pourrait lire les caractéristiques du moral en considérant les seules données de la physiologie. En fait dans l'ordre de la connaissance on déduit la cause physiologique de l'effet clinique. Il décrit de la sorte différentes catégories d'hommes.

> «... dont les pensées et les volontés ne semblent naître qu'après-coup, et manquent essentiellement du degré d'énergie et d'activité convenable. On en voit d'autres, au contraire, qui s'efforcent vainement de secouer certaines impressions dominantes, et qui manifestent dans leurs idées, comme dans leurs penchants, une tournure exclusive opiniâtre.» [1113]

Cependant les choses ne sont pas si simples et de nombreux cas échappe à cette règle de concordance entre la clinique et la physiologie. Cette règle stipule que les degrés de vitalité des

---

[1111] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - 3° Mémoire - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 213
[1112] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - 3° Mémoire - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 214
[1113] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - 3° Mémoire - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 213

organes sensitifs (force sensitive) et des organes moteurs (force motrice) sont proportionnés. Ils sont en général dans un rapport direct de cause à effet. Il présente des cas et cherche à les expliquer. Afin de comprendre ces échappements à la règle, autrement dit «si l'on veut arriver à des résultats complets et satisfaisants» , «il faut commencer par bien éclaircir les circonstances qui les caractérisent.».

Ainsi alors que l'on pourrait s'attendre à ce que les organes moteurs aient des caractéristiques analogues à celles des impressions qui déterminent leurs mouvements, il arrive des situations où au «sentiment obscur et faible des sentiments» générant des «mouvements incertains et sans énergie» ne correspond pas la «faiblesse radicale», pourtant attendue, des effecteurs. C'est vrai dans le sens inverse.
Ce sont des considérations de cette sorte portant sur les relations entre forces sensitives et forces motrices qui contribueront à rendre plus intelligibles la nature des rapports entre le physique et le moral en fonction de l'âge, du sexe, des tempéraments, des maladies, du climat et du régime. Cabanis pose le problème et donne ensuite sa solution.

L'épuisement musculaire peut être l'effet d'impressions «trop vives et très multipliées». Des impressions de cette sorte «altèrent, usent, appauvrissent, l'énergie musculaire». Il en tire la conclusion qui complète la règle précédente.

> «Pour que la sensibilité soit une source de vie et d'action, il faut qu'elle s'exerce de manière régulière, et suivant l'ordre de la nature». [1114]

Les comportements qui ne sont pas bien adaptés à la constitution de certains hommes sont en cause. Cabanis n'hésite pas à parler d'excès. Il est donc nécessaire pour tout un chacun d'obéir aux lois de la nature, faute de quoi on s'expose à tomber malade. L'emploi d'un terme comme «excès» n'est pas sans connotation morale. Cabanis a soucis de préciser quelles sont les bonnes conduites, celles qui sont conformes aux lois de la nature. L'hygiène de vie, c'est à dire le respect par l'individu des lois de la nature se confond avec la morale privée. C'est à ce niveau, c'est ici un exemple parmi d'autres, qu'il parlera dans la *Lettre à Fauriel sur les causes premières* de la justice immanente de la nature. Pour un individu, respecter les lois de la nature, en soi, est une condition du bonheur. Mais revenons à l'exemple rapporté par Cabanis:

> «Les hommes très sensibles, sont faibles en général: non que leur sensibilité tienne toujours à la faiblesse de leurs organes; mais parce que le principe même des mouvements, la cause nerveuse qui les détermine, employée avec excès dans cette réaction que nous avons dit être nécessaire pour sentir, ne saurait s'appliquer à celle qui l'est plus évidemment encore pour exécuter les mouvements.» [1115]

[1114] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - 3° Mémoire - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 213
[1115] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - 3° Mémoire - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 215

Un des autres exemples qu'il donne est peut être encore plus connoté sur le plan de la morale que le précédent.

> «J'ai vu des femmes vaporeuses, et même quelques hommes hypochondriaques, surtout ceux dont l'état tient à l'abus des plaisirs de l'amour, qui tressaillaient au moindre bruit, que le moindre mouvement exécuté devant eux, mettait dans une véritable agitation.» [1116]

Cette explication à partir de la prise en compte des forces sensitives et motrices et de leurs rapports rend également intelligible le comment des symptômes observés dans l'épilepsie et la manie furieuse.

Il a également observé des situations où à des impressions fortes et durables s'associaient des mouvements de durée et de force proportionnés à elle. Il voit dans ce phénomène une circonstance qui permet de mieux comprendre le rapport, qu'il qualifie pour l'occasion de «véritable» entre forces sensitives et forces motrices. Cette même circonstance permet de mieux comprendre l'effet de balancement entre ces deux types de force: «c'est à dire, de ces circonstances où les unes paraissent agir d'autant moins, que l'excitation des autres.».

On décrit des tempéraments dont les individus qui en sont dotés manifestent tout à la fois une «ténacité quelquefois merveilleuse dans les mouvements» et «une manière de sentir forte». On décrit un tempérament, «ou plutôt diverses nuances de tempérament» quand ces caractéristiques sont constantes et suffisamment prononcées.

Les impressions sont maintenues dans cette force vraisemblablement parce que les «fibres élémentaires des organes sont fortes et tenaces». On peut lire les caractéristiques morales dans les caractéristiques même des fibres. On pourrait à la limite dire que le moral est pour une bonne part dans les caractéristiques des fibres.

Cette circonstance telle quelle amène à penser que les forces motrices pourraient de la sorte influer sur les forces sensitives, les modifier plutôt que l'inverse. C'est un fait qui aurait pu conforter la thèse de Haller, or il n'en a pas fait mention. Mais cette conclusion n'est pas juste dans sa généralité, d'autres faits vont la démentir. Il y a les cas où les muscles «les plus robustes», s'épuisent, perdent de leur puissance sous l'effet de stimulations sensitives trop vives et trop fréquentes. A l'inverse des personnes à faible musculature peuvent voir leurs forces décuplées dans le cas de maladies du système nerveux ou si elles sont soumises à un train de d'impressions externes également «fortes, profondes et durables» . C'est ce qu'on observe dans les «affections mélancoliques, dans la rage et surtout dans les maladies maniaques». L'effet est spectaculaire, puissamment dramatique: «des hommes faibles et chétifs brisent les plus forts liens, quelquefois de grosses chaines qui seraient, dans l'état naturel, capables de déchirer tous leurs muscles.». Dans ces cas la suprématie du système sensitif sur les forces mécaniques des fibres musculaire est palpable.

[1116] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - 3° Mémoire - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 215

L'individu normal, certes à un moindre degré, peut un jour disposer de forces en lui, dont on ne l'aurait jamais cru capable, à commencer par lui-même. Mais ces forces n'étaient pas là déjà présentes en lui, n'attendant qu'une occasion pour se manifester. Ce sont de «nouvelles forces» qui sont produites, «par la manière nouvelle dont le système nerveux est affecté».

- ix) L'intelligence et ses degrés.

Un autre fait d'observation qui vaut en général dans cette balance entre forces sensitives et forces motrices est jugé important par Cabanis alors que «les sensations diminuent, ou deviennent plus obscures» on observe «souvent» un accroissement des forces musculaires.

> «Les hommes qui sentent moins que les autres, paraissent avoir généralement des forces musculaires plus considérables.»[1117]

Il y a l'exemple de cas de manie, les malades deviennent pratiquement insensibles aux sensations extérieures, par exemple ils ne sentent plus le froid..., en même temps que leurs forces motrices sont décuplées. C'est vrai aussi chez certains épileptiques.

Tirer de ces faits l'idée que ces forces sont en raison inverse de la sensibilité, et réciproquement, pose problème. Ce n'est pas par la cessation des impressions extérieures que ces individus développent de telles forces motrices. Des faits empruntés à la pathologie et à l'anatomie médicale l'attestent. Le primum movens se situe au niveau cérébral. L'effet de sidération de l'intelligence est le fait de «puissantes impressions qui s'appliquent directement au système cérébral». Les organes internes par leur action sur le cerveau peuvent avoir un effet comparable.

On peut ainsi distinguer différents niveaux d'intelligence, qui tiennent aux degrés de vivacité, de profondeur, de variété des impressions externes reçues, et par là à l'étendue et au caractère des notions que le sujet acquiert sur les objets extérieurs. L'imbécillité, qui a elle-même différents degrés, caractérise les niveaux les plus faibles de l'intelligence.

b) Place des impressions externes dans les déterminations morales et les idées

i) Les organes sensoriels.

L'analyse comparative tant anatomique que microscopique des parties des nerfs (contenant et contenu; leur enveloppe extérieure, les filets nerveux qui le composent, et la pulpe nerveuse,

[1117] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* 3° Mémoire - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 218

d'apparence caséiforme[1118], qu'ils contiennent) que chimique (ses produits à l'état normal et au cours de la décomposition), ne met pas en évidence de différences entre eux. Il conclut que là ne réside pas les différences entre les impressions. Il faut supposer que ces différences tiennent à celles des organes dans lesquels ils sentent.
Quant aux détails anatomiques du fonctionnement de ces extrémités sentantes il n'est pas utile de trop en savoir[1119].

Le tact est le dénominateur commun de tous les autres sens. Cabanis le qualifie de «sens général». Il en est ainsi des autres sens à l'instar d'un «tact de l'œil» qui distingue les impressions de la lumière. La peau doit être considérée comme l'organe du toucher. Cette qualité tactile de la peau peut s'expliquer à partir des données anatomiques et microscopiques. Cabanis nous dit comment le nerf, par son extrémité, se dépouillant de ses premières enveloppes, vient alors qu'il est très proche de la surface «se perdre» dans le corps réticulaire. Il prend la forme au sein d'un maillage muqueux dans lequel il s'épanouit, «d'un petit fungus ou d'un mamelon». Sa pulpe quasi à nu est cependant loin d'être en contact direct avec l'action qu'exercent les corps extérieurs. Il y a toute une interposition de couches de tissu cellulaire. C'est ainsi protégé, comme langé, qu'il reçoit les impressions de l'extérieur. Au reste le fait qu'ils soient disposés dans des sillons (plis et crêtes dermiques), le protège plus encore. L'existence de ces sillons et en crêtes, augmente la surface de contact. Le nombre de ces mamelons est plus grand également. Grâce à ces plis cutanés les mamelons peuvent se disposer en spirales: «de sorte que les fonctions tactiles peuvent et doivent s'y exercer de tous les côtés et sur tous les points.».
Les organes du goût ont une structure très proche de celles de la peau. Cependant il y a quelques différences. La nature même des corps extérieurs qui agissent sur ce sens autorise une moindre protection des extrémités nerveuses au sein des papilles qui revêtent la surface de la langue, mais également d'autres régions de la muqueuse buccale. C'est un tact plus fin, qui saisit plus de nuances. Le sentir du nerf est moins embarrassé par le tissu cellulaire. Cette structure qui s'interpose entre lui et le corps extérieur est en effet plus lâche.

Cette interposition cellulaire entre la pulpe nerveuse et le stimulus externe va se faire plus discrète encore avec les organes de l'olfaction. Il n'est plus question de gaines comme pour le toucher et l'organe gustatif, mais d'une gaze légère et transparente.

En ce qui concerne l'ouïe «la pulpe cérébrale semble s'être dépouillée de presque tout ce qui pouvait offusquer pour elle les impressions.». Si l'on compare cet organe au précédent. On peut établir un parallèle entre leurs aptitudes respectives et leurs caractéristiques anatomiques.

[1118] Substance identique selon ces critères à celle retrouvée dans le cerveau, la moelle allongée et la moelle épinière.
1119 Il écrit «Je n'entrerai point dans de grands détails: ils sont presque toujours inutiles pour l'intelligence des lois de la nature; ils pourraient ici jeter de l'embarras sur les idées qui n'auront de prix que pour leur évidence et leur simplicité.». Ce qu'il a déjà dit à propos de l'anatomie du cerveau. Il cherche à établir un savoir qui aura des retombées en pratique. Sur ce plan le Docteur Labrousse en qui souligne à juste titre que Cabanis s'en est tenu à l'apophtegme newtonien: *hypothesis non fungo* juge bon de souligner que Cabanis après Malpighi n'avait «pas vu dans le cerveau la systématisation d'organe que nous y connaissons aujourd'hui». Mais en son temps on le voit Cabanis n'en était pas curieux, loin s'en faut. Ce savoir aurait été pour lui plus encombrant qu'autres choses.

> «... et quand on considère les fonctions admirables de l'ouïe, même en faisant abstraction de l'influence que ce sens exerce par la parole, sur les opérations intellectuelles, on voit qu'il est autant au-dessus de l'odorat, par l'importance et l'étendue de ces mêmes fonctions, que les épanouissements du nerf auditif sont, par la mollesse, au-dessus de ceux du nerf olfactif.»[1120]

Avec l'organe de la vue on passe à un degré de plus dans la mesure où la pulpe nerveuse est presque à nu. Sur le plan anatomique «l'expansion du nerf optique, n'est en quelque sorte qu'une mucosité flottante»; les membranes qui l'enserre sont d'une ténuité, et d'une transparence qui n'a d'égale que l'eau pure.

Cabanis assimile le cerveau lui-même à un organe sensoriel. L'organe de la vue de par même ses caractéristiques en donnerait une idée très approchée. Les causes agissant directement sur le cerveau, causes qui émanent de lui, seraient à l'égal de ce que les stimuli lumineux sont pour l'œil. On peut dès lors supposer que la pulpe dans le cerveau est à nu. Cette analogie du fonctionnement cérébral avec les organes des sens plutôt que de le spiritualiser, le renvoie à une matérialité. Dans cette interprétation des choses il dirait différemment de ceux qui spiritualisent les sens comme la vue et l'ouïe. Une autre manière de dire que le moral c'est le physique considéré sous un autre point de vue.

Un autre point mérite d'être relevé. En parlant de l'olfaction, il donne des détails anatomiques[1121] sur la provenance des nerfs qui sont impliqués dans cette fonction. Il s'explique ainsi les rapports sympathiques entre l'œil et le nez, entre la vue et l'odorat. On peut penser, qu'entre autres choses, pour Cabanis, la prise en compte de ces rapports fonctionnels entre organes sensoriels constatés cliniquement et confirmés par l'anatomie, contribuent à ravaler le modèle de la statue condillacienne au rang de pures abstractions.

ii) Organes sensoriels et mémoire.

Les impressions qui proviennent des organes sensoriels laissent dans le cerveau des traces, autrement dit des images des objets. Pour que ces images soient aussi fidèles que possibles aux impressions causées par les objets externes, il faut que certaines conditions soient remplies. Ainsi, le retour fréquent des impressions les rend plus distinctes. Mais il ne faut pas que cette répétition dépasse un certain niveau, car « les impressions trop vives, trop souvent répétées, ou trop nombreuses s'affaiblissent par l'effet direct de ces différentes circonstances. ». Cabanis donne une

[1120] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - 3° mémoire - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 224

[1121] «Mais les nerfs ou plutôt les filets nerveux, y sont innombrables. Ils viennent des olfactifs qui forment la première paire, et qui sortent du crâne, par les porosités de l'os ethmoïde. L'ophtalmique leur fournit aussi une branche ; et c'est vraisemblablement par là que s'établissent les rapports sympathiques entre les yeux et le nez, entre la vue et l'odorat.» Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - 3° Mémoire - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 223.]

explication : les stimuli trop intenses, se succédant à un rythme qui passe les bornes des récepteur génèrent des modifications anatomiques à leur niveau. Les gaines dans lesquelles sont emmaillotées les extrémités nerveuses s'épaississent et la sensibilité des organes sensoriels se voit réduite, voire annihilée. Afin que les choses se passent au mieux, tant dans la finesse des sens que dans leur perfectionnement progressif, il est nécessaire que les stimulations ne soient ni trop ni trop peu sur les plans de leur intensité et de leur fréquence. Les organes des sens de par même leur configuration, les types d'impressions qu'ils captent, n'offrent pas spontanément les mêmes qualités de mémorisation en terme de précision, d'exactitude, de permanence du souvenir. L'éducation des sens permet néanmoins de beaucoup améliorer leurs performances dans cette matière.

-Le tact. C'est l'organe des sens le plus sûr car il juge des impressions les plus simples, autrement dit des qualités premières qui sont dans les corps, la solidité, l'étendue et les mouvements. Ce n'est pas l'organe qui produit des traces mnésiques les plus distinctes et précises, en même temps que les souvenirs les plus durables. Cela tient peut-être au fait que soumis à l'action de corps extérieurs « trop souvent mal gradués », amenuisant à la longue la sensibilité du tact par l'interposition des callosités. A l'opposé il rapporte le cas du toucher très délié de Ganibasius, un statuaire aveugle. Prouesse que seule permet une longue éducation de ce sens. Le tact se hisse ici au même niveau que la vue.

Cabanis dit du tact qu'il est la base de tous les autres sens. Il est « la sensibilité même ».

- Le goût. Bien que ce sens soit associé à nos premiers besoins, tels quels, à défaut d'être éduqués, les traces mnésiques qu'il laisse sont vagues, imprécises, peu durables. Celui qui mange et qui boit poussé par un vif désir de reproduire sans cesse les impressions, précipite le mouvement, et ainsi n'a pas trop la possibilité de se souvenir précisément ensuite de ce qu'il a senti en se sustentant plus ou moins goulûment. Ces impressions sont par ailleurs atténuées par les impressions de bien être stomachique. Elles sont composées et fugaces, ce qui rend toute analyse difficile. Au reste les dispositions spongieuses de l'organe du goût en assurant une protection contre les impressions trop vives, ou encore la salive qui imprègne l'aliments, « le flot de mucosité délayent ou dénaturent les principes sapides », permettent d'expliquer également la mauvaise qualité des traces laissées par ces impressions furtives. Curieusement le gastronome Brillat-Savarin, un contemporain de Cabanis, ne fait pas référence à ce problème, dans son ouvrage pourtant intitulé « physiologie du goût ».

- L'odorat. Les impressions ne sont pas fortes en général, et labiles. Dans le cas où elles sont fortes, elles s'émoussent rapidement. En ce cas la gangue enserrant l'extrémité nerveuse se replie afin de limiter la surface de contact avec le corps extérieur. Quand l'odeur est constante, il y a un moment où elle n'est plus perçue. Cabanis résume « il ébranle plutôt le système nerveux qu'il ne le rend attentif. ». Tel quel l'odorat a donc en règle peu de mémoire. Il peut prendre beaucoup d'importance cependant quand il se trouve en synergie avec d'autres systèmes d'organes, ainsi du canal intestinal (exemple d'odeurs générant des nausées) ou des organes de la génération (odeur qui exercent « une action spéciale sur les organes où prennent leur source les plaisirs les plus vifs »). D'autre part l'odorat est en lien intime avec le goût.

- La vue et l'ouïe : c'est d'eux « que nous viennent les connaissances les plus étendues et la mémoire de ces deux sens est la plus durable et la plus précise. »

L'ouïe. « Elle a la propriété de recevoir et d'analyser les impressions du langage parlé. ». Il oppose les sons spontanés qu'émet l'homme qui relèvent de l'instinct (ils marquent la joie, les peines, la faim etc.) et ceux, les sons articulés et signifiants de la parole, qui demandent un apprentissage long. La raison de la bonne mémorisation de ces sons, c'est la possibilité de les répéter, et d'en faire une analyse la plus précise et la plus exacte qui soit. A la différence de ce qui a été dit pour les sens précédents. Les traces dans le cerveau sont caractérisées par leur « justesse », leur « netteté » et leur « persistance ». Il y a un autre aspect les impressions sonores: leur « caractère rythmique et mesuré ». C'est l'occasion de parler d'une disposition de la nature celle qu'elle a de se plaire « aux retours réguliers, non seulement entre les impressions, mais aussi entre les divers espaces de temps qui les séparent : et les accords harmoniques, de tous les genres, fixent son attention, facilitent son analyse, et lui laissent des traces durables. ». Il y a de la sorte tout ce qui participe de la prosodie.
Les caractéristiques de ces phénomènes sonores tiennent à la disposition anatomique de l'organe auditif. Les ondes sonores sont transmises à l'extrémité nerveuse par un fluide lymphatique contenu dans l'oreille interne.

- La vue : La description succincte de la structure interne de l'œil que donne Cabanis, qui se cantonne au corps vitré et ses humeurs, sorte de gelée transparente, et dont les propriétés sont non seulement optiques, mais sont également à même d'assurer un rôle de tampon en appropriant les impressions visuelles à la sensibilité de la pulpe du nerf optique.
Les souvenirs visuels sont distincts, durables. La vue est « le sens doué de la plus grande force de mémoire et d'imagination. L'œil est très actif dans la perception, il choisit les impressions, il les répète à satiété s'il le faut, en un mot il en dispose, il peut considérer les objets sous tous les angles. Il a si l'objet le permet le temps de procéder à son analyse. L'œil est en étroite interaction fonctionnelle avec les facultés de l'entendement.

- A partir de faits d'observation Cabanis admet que les organes sensoriels ont leur mémoire propre. Ce qui ne remet pas en question l'idée que le centre de la perception, est le même que le centre de la comparaison, autrement dit le cerveau ou par périphrase « le centre commun des nerfs ». Le membre fantôme est également un fait en faveur. N'empêche qu'il faut prendre en compte des phénomènes de rémanences pour tous les sens. C'est vrai tout particulièrement pour la vue et l'audition. Par exemple la persistance de l'image d'un objet lumineux fixé quelque temps qui s'estompe lentement après qu'on ait fermé les yeux.

c) Place tout à la fois des impressions internes et externes dans les déterminations morales et les idées.

i) Sensations externes, internes et intrinsèques au système nerveux central.

Le cerveau reçoit trois types d'impression: les impressions externes, internes et celles qui sont tirées de son propre fond. Les causes qui produisent ces impressions n'ont pas sur lui la même prégnance. Il y a une hiérarchie dans la prégnance de ces causes. Les causes qui agissent d'une manière immédiate sur le système nerveux, l'emportent sur les deux autres, et les causes en jeu dans les impressions internes prennent elles-mêmes le pas sur les causes des impressions externes.

Les causes agissant sur le système nerveux central produisent des mouvements. Ces mouvements sont relativement à ceux produits par les causes agissant au sein des organes internes et externes, tout à la fois plus persistants et plus forts. C'est à dire que ces causes peuvent tirer l'attention du cerveau sur les impressions qu'elles génèrent aux dépens des autres sources d'impression. C'est là un fait d'observation. C'est vrai à l'état normal quand le sujet est concentré, tout à des remémorations, à des idées, ou encore livré à son imagination. C'est vrai également de certaines habitudes, ou d'actes qui n'ont pas de rapports apparents avec les circonstances présentes. C'est plus sensible encore dans les cas pathologiques: chez les maniaques, les visionnaires, les mélancoliques. Rien ne peut les détourner nous dit Cabanis de leurs rêveries, ou les amener à suspendre leurs habitudes opiniâtres.

Les causes des impressions issues des organes internes sont selon Cabanis prévalentes en terme d'influence sur le système nerveux central relativement à celles qui intéressent les organes sensoriels. Il en est ainsi parce que ces organes sont en permanence en activité, et échangent de la sorte continument des impressions et des mouvements, des «idées» et des «habitudes» avec lui. On a dit précédemment l'importance de ses causes internes dans les déterminations instinctives. Au reste ces rapports fonctionnels étroits entre organes internes et cerveau remontent aux premiers temps de la vie embryonnaire. C'est à cette époque que se font jours différentes déterminations instinctives, telles en premier l'instinct de conservation, suivi dans l'ordre de l'instinct de nutrition puis de l'instinct de mouvement[1122]. Leur commerce est donc originaire et depuis permanent.

La moindre prégnance de ces causes relativement aux deux autres tient à au moins trois raisons. L'action de ces organes est suspendue pendant le sommeil. L'attention que porte le centre nerveux aux impressions reçues, est sélective. Il ne peut les absorber toute en même temps. Elles sont au reste en concurrence: «celles qui sont un peu vives, émoussent, ou même absorbent celles qui se rapportent à l'autre». Elle le sont également avec les impressions produites en particulier par les

[1122] « Enfin, après avoir observé que les différents systèmes d'organes et les besoins qui leur sont relatifs, ne se développent pas tout à la fois, mais d'une manière successive et graduelle ; que les appétits, nés de ces besoins, ou qui ne sont que ces mêmes besoins en action, se forment nécessairement dans un ordre successif : nous avons vu naître et se confirmer chaque tendance instinctive, avec le système d'organes auquel elle appartient plus particulièrement ; d'abord celle de conservation, ensuite celle de nutrition, qui s'y lie de la manière la plus étroite, et en dernier lieu, celle de mouvement, qui se coordonnent bientôt avec les deux autres… » [Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 3 - Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 559]

organes internes (Cabanis n'indiquent que celles-ci dans la mesure où elles agissent en permanence), qui peuvent faire diversion.

On peut classer les organes sensoriels selon leur degré de mémoire. Ils n'ont pas tous la capacité d'absorber la même intensité dans les stimulations. Là aussi on peut établir une hiérarchie. Le degré de mémoire est indexé pour chacun sur la nature des causes qui les stimulent. L'énergie et la persistance des causes se transmet aux impressions, puis dans les idées et les habitudes qui en découlent. Plus l'énergie et la persistance des impressions est grande, meilleure est leur mémorisation.

Ces différences s'expliquent par les dispositions anatomiques des organes des sens. Tout cela tient en effet à la structure des gaines qui enveloppent l'extrémité du nerf, de même que les «dispositions des parties non sensibles qui les recouvrent ou les environnent.». Affirmer comme quelques «anthropologistes» que les «opérations de certains sens sont plus près de l'état spirituel que celles des autres; que les premiers semblent plus appartenir à l'esprit tandis que les seconds tiennent plus à la matière organisée.» c'est le pas que ne franchit pas Cabanis qui sagement se réfère aux seules données de l'observation: «En outre [...] comme semble l'indiquer l'observation la plus attentive des phénomènes, [...] par la nature de leurs fonctions, les organes des sens se rapprochent plus ou moins de l'organe immédiat de la pensée...»[1123]
Les organes sensoriels sont des cribles, ils vont sélectionner, selon leur conformation, un type de stimulation donné: la lumière, le son, l'odeur, la saveur, le toucher. Dans leur mécanisme tout participe en fait du toucher. Il est vrai que dans un organe comme la vue, la pulpe nerveuse qu'il abrite est presque à nu. Quoiqu'il en soit il n'est pas dit comment un stimulus physique qui n'est que senti par l'extrémité nerveuse va être transmis au centre nerveux. Il y a en apparence tout au moins solution de continuité dans le mouvement. Si certains, ceux qui cherchaient coûte que coûte à voir dans les *Rapport...* l'exposé d'une doctrine matérialiste, auraient pu à la lecture de ce passage, et bien avant la *Lettre à Fauriel sur les causes premières,* trouver matière à réviser leurs vues. Pour Cabanis qui en bon newtonien ne faisait pas d'hypothèse, tout au moins essayait de s'y conformer, ceci ne valait bien sûr que dans les limites des moyens d'investigation présents.

On a précisé ici encore en quoi le physique est le moral considéré sous un autre point de vue.

ii) Sensibilité, sensation, Conscience de soi.

Sensation n'est pas synonyme de sensibilité. La sensation est définie relativement à la conscience :

[1123] Cabanis - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Mémoire 3- Oeuvres philosophiques de Cabanis - Lehec et Cazeneuve - PUF - Paris -1956 - Tome 1 - p 221

> « Quand l'individu a la conscience des impressions reçues, on dit qu'il sent, qu'il a des sensations. Outre le caractère distinctif d'être perçues par l'individu qui les éprouve, les sensations ont encore celui de laisser des traces dans les organes de la pensée, et de pouvoir être rappelées et senties, en quelque sorte de nouveau par le souvenir. »[1124]

Pour certains philosophes, citons Condillac, et physiologistes, citons Von Haller, la conscience est coextensive de la sensibilité. Sensation et sensibilité sont dans ce cas confondues.

> « Plusieurs philosophes, et même plusieurs physiologistes ne reconnaissent la sensibilité, que là où se manifeste nettement la conscience des impressions ; cette conscience est à leurs yeux, le caractère exclusif et distinctif de la sensibilité. »[1125]

C'est chose pour Cabanis contraire aux faits physiologiques. Il concède que la conscience des impressions suppose la sensibilité. Mais la sensibilité à l'inverse ne suppose pas nécessairement la conscience.

> « La sensibilité n'en est pas moins vivante dans plusieurs parties, où le moi n'aperçoit nullement sa présence ; elle n'en détermine pas moins un grand nombre de fonctions importantes et régulières, sans que le moi reçoive aucun avertissement de son action. » [1126].

iii) Constitution du moi et de la conscience de soi.

Tout sentiment de résistance distinct est associé à un mouvement senti et voulu. Tout mouvement senti est au préalable voulu. Tout sentiment de résistance induit l'idée d'un monde extérieur. Tout mouvement senti et voulu induit l'idée du moi. La volonté détermine l'idée du moi et du monde extérieur.

Le fœtus dans les derniers mois de la grossesse éprouve le besoin de se mouvoir. Les mouvements qu'il exécute poussé par ce besoin et le désir, ce qui revient à définir la volonté, sont limités du fait de sa situation intra-utérine. On retrouve réalisées ici les conditions nécessaires à l'éclosion de l'idée de corps étrangers. Pour ce qui est de développer la "conscience du moi", Cabanis introduit d'autres conditions. Il faut éprouver des sentiments de plaisir ou de malaise, ainsi

[1124] Cabanis – *La lettre à Fauriel sur les causes premières* - Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf- Paris 1956- tome 2 – p 273

[1125] Cabanis – Rapports du physique et du moral de l'homme –Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf- Paris 1956 –tome 1 – p 535

[1126] Cabanis – Rapports du physique et du moral de l'homme – Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf- Paris 1956 –tome 1 – p 535

les sensations inhérentes aux efforts pour repousser ceux-ci et pérenniser ceux-là. Cabanis nuance don propos de ces "efforts voulus "chez le fœtus: "Quelque mal conçus et vagues qu'on puisse d'ailleurs les supposer."

Cette résistance est liée, avant même celle sentie des corps extérieurs, à l'inertie du corps et des membres. Le vouloir se heurtant donc en premier à cette forme de résistance.

En naissant le nouveau né dispose des "premières traces des notions fondamentales", que son contact avec le monde sensible développera considérablement par la suite. Lieu où convergent tous les nerfs, lieu de la comparaison des impressions, le cerveau est le centre de la volonté générale. Générale en ce sens qu'il existe des relais nerveux, au niveau desquels on peut établir par analogie une volonté partielle.

A la naissance "le cerveau de l'enfant a déjà perçu et voulu". Il a éprouvé les effets d'impressions externes et internes. Ainsi il y a les impressions de plaisir ou de malaise produites par le système absorbant, qui chez l'adulte passe au second plan. On peut compter sur les affections sympathiques foeto-maternelles. Il y a les impressions qui sont le fait du fluide nourricier, ou encore celles en rapport avec une "espèce d'incubation nerveuse». Il s'agit là des répercussions chez le foetus des différents états moraux et physiques de sa mère (habitudes, maladies, appétits...).

Le foetus, quoique à un degré bien moindre de ce que le nouveau né est amené à ressentir est soumis à des sensations lumineuses et sonores. Les organes sensoriels n'ont cependant pas atteint leur plein épanouissement fonctionnel loin s'en faut. Il n'est pas nécessaire nous dit Cabanis qu'il y ait une lumière extérieure pour éprouver des sensations lumineuses. Il y a l'exemple des impressions lumineuses éprouvées quand on exerce une pression sur des yeux clos, ou quand l'on assène des coups au sommet du crâne; ou encore dans la sphère de la pathologie, le malade (« hypochondriasie » ou manie) qui voit dans l'obscurité la plus totale "des clartés vives; des feux permanents ou fugitifs...". Considérant ces faits il est vraisemblable que les aveugles de naissance ou les foetus aient ces expériences de sensation lumineuse; à défaut d'avoir accès à la lumière du jour et des couleurs.

Les sensations sonores quant à elles peuvent provenir de frottements ou d'applications mécaniques sur l'oreille externe. Certains viscères abdominaux peuvent en produire. Par ailleurs les sons se transmettent bien en milieu aqueux (expérience de la cloche du plongeur). Les humeurs organiques contenues dans l'amnios ont des propriétés élastiques plus grandes encore que celles des fluides précédents, outre leur "contractilité directe". On peut donc raisonnablement penser que le foetus a déjà reçu des impressions sonores.

Cabanis en concluant, " Tel est à peu près l'état idéologique du foetus au moment qu'il arrive à la lumière.", oppose un démenti à la statuaire Condillacienne, qui est dans sa perspective de physiologiste toute abstraction au regard de la réalité vraisemblable des choses.

Ces expériences intra-utérines ont un rôle dans la détermination, de la manière de sentir, des jugements naissants, des habitudes, des appétits, et d'une manière plus générale, sur la façon:

> "Dont tous les mouvements se coordonnent avec le caractère et les opérations de la sensibilité."[1127]

[1127] Cabanis – Rapport du physique et du moral de l'homme – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 520

iv) Fœtus versus statue.

Dans leurs théories de la connaissance, les philosophes du xviii^{o} s, n'avaient pas précisé, faute peut-être de n'avoir pas eu la possibilité de le faire à l'époque, la nature des mécanismes, qui à partir des impressions de toutes sortes qui frappent les sens, président en l'homme à l'établissement de sa vie morale et intellectuelle;

> "On n'avait, et peut être ne pouvait-on pas avoir, aucune notion précise, ni de la manière dont nous commerçons avec le monde extérieur, ni de la nature des matériaux de nos idées, ni de la série d'opérations par lesquelles les organes des sens et le cerveau reçoivent les impressions des objets, les transforment en sensations, ou impressions reçues, et de ces dernières composent tout le système intellectuel et moral."[1128]

Les Idéologues ont fait progresser ces recherches, mais leurs résultats restent encore insuffisants. Ils ont omis le rôle essentiel de l'organisation physique dans la cognition et la volition. Ils ont ignoré aussi bien, l'examen des caractéristiques des fonctions sensitives et cérébrales, que celui de leurs interactions multiples avec les autres fonctions organiques. La détermination de tous ces phénomènes reposant sur la disposition organique primitive, ainsi que sur "l'état actuel des diverses parties du corps". Il rappelle sa propre conception développée dans les mémoires précédents, dans laquelle il ramène tous ces phénomènes au physique.

> "Ils peuvent je pense, suggérer des idées plus justes de l'homme considéré sous les deux points de vue du physique et du moral, dont tous les phénomènes se trouvent ainsi ramenés à un principe unique." [1129]

Afin que l'on puisse éviter à l'avenir des erreurs de cette sorte, il entreprend, tout en indiquant qu'elles sont "belles", la critique des analyses de Buffon, Condillac, et Ch. Bonnet.
Les fonctions sensitives ne sont pas immédiatement opérationnelles, c'est à dire capables de discriminer les impressions et de constituer une assise pour le jugement et les déterminations, comme pourrait le laisser croire le modèle de la statue. Ces fonctions se rapportent à des organes. Ces derniers, sous l'effet des forces vitales, gagnent par degré en maturité, et finissent par acquérir les aptitudes fonctionnelles propres à chacun. Parallèlement se développent entre eux des liens qui assureront ultérieurement la coordination de leur action en vue d'un même but
Ce modèle qui repose sur l'isolement d'un sens, n'est pas conforme aux faits. Au contraire chaque organe sensoriel en activité produisant des sensations, suppose l'existence, d'un entraînement par des forces vitales, de relations de sympathie avec d'autres parties du système. L'"organe pensant", n'opère pas plus en autarcie. La pensée, que ce soient, son mouvement, ses matériaux, ses modulations, n'est pas le fruit du cerveau seul, mais, également celui de ses interactions avec les

[1128] Cabanis – Rapport du physique et du moral de l'homme – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 551
[1129] Cabanis – Rapport du physique et du moral de l'homme – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 551

organes internes avec lesquels il est en sympathie : autrement dit une "foule d'organes sympathiques".

- « Etat idéologique » du nouveau né.

Le nouveau-né a déjà développé au cours de sa vie intra-utéro des "appétits" des "penchants", des "déterminations", des "habitudes", dans la mesure où il recevait moult impressions diverses. La génération progressive de ces phénomènes résulte de la mobilisation de tout un système, intégrant tout l'appareil nerveux, et non simplement de la réaction de quelque organe isolé. Ils constituent tous à la naissance "l'instinct primitif".
L'acquisition par le cerveau d'informations claires et distinctes sur les objets du monde extérieurs est la condition première pour le mettre véritablement "en relation avec l'univers". Elle se fait progressivement après la naissance, et mobilise tous les sens:

> "car la connaissance qu'il en acquiert, ne peut être que le fruit des tâtonnements réitérés, et simultanés de tous les sens." [1130]

Les sensations, les jugements, les déterminations après la naissance ne sont pas sans lien avec l'expérience intra-utérine. Les caractéristiques des sensations sont subordonnées à l'état "général" du système nerveux. Le cerveau subit l'influence des organes périphériques en relation de sympathie avec lui, cette action est modulée en fonction: "de la manière de sentir, et à celle d'exécuter des mouvements qui leur sont attribués par la nature."
Penchants antérieurs et appétits influent sur la nature et la direction des idées ainsi que sur les jugements.

> "En un mot, les opérations de l'organe pensant sont toutes nécessairement modifiées par les déterminations et les habitudes générales, ou particulières de l'instinct." [1131]

Cabanis expose, sans les développer, sous forme d'une série de questions, des considérations relatives; à l'influence des penchants, qu'ils soient de nature instinctuelle (par exemple liés à "l'instinct conservateur") ou pas, sur, l'intérêt et l'appréciation que portent, les hommes en général, et les enfants en particuliers, aux objets extérieurs; à l'influence des goûts et des répugnances sur le cours et la nature des idées, dont l'importance est particulièrement grande au cours du premier âge; à l'influence des penchants sur la nature des rapports entre l'estomac et le cerveau, et conséquemment sur les fonctions intellectuelles; à l'influence des mouvements "coordonnés et délicats" intégrés dans les processus de pensée, sur les "habitudes" du système sensitif en général, et, en particulier, de tous les organes et viscères en relation de sympathie avec le cerveau.
Il ne fait que suggérer là l'extrême intérêt d'un travail dont l'objet serait "l'analyse détaillée et

[1130] Cabanis – Rapport du physique et du moral de l'homme – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 553
[1131] Cabanis – Rapport du physique et du moral de l'homme – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 553

complète de l'état idéologique de l'enfant, avant que tous ses sens aient été mis simultanément en jeu, par les objets extérieurs.".

- Nécessaire synergie entre les organes internes et externes dans la détermination des sensations.

Un organe sensoriel ne peut pas produire de sensations isolément des autres sens. Il indique des faits en faveur de cette proposition.
Le tact est un dénominateur commun pour tous les sens; il en fournit la preuve pour l'œil (oppose les impressions propres à la vue, et les impressions saisies par les extrémités sentantes de l'œil; dans une certaine mesure la lumière à la manière de quelque corps résistant toucherait la rétine); les vibrations de l'air qui déterminent le son, peuvent dans certains cas être senties sur toute la surface du corps; il existe des odeurs qui produisent des impressions analogues à celle d'une sensation purement tactile ("les particules (composant l'odeur) étaient armées de pointes aiguës"); le goût suppose nécessairement le tact.
Les organes sensoriels contractent des relations fonctionnelles, plus ou moins spécifiques les uns avec les autres. Dans le cas du goût et de l'odorat, la proximité anatomique, et les communications immédiates de leurs organes respectifs ne suffisent par à rendre compte de leur relation étroite et privilégiée; leurs influences l'un sur l'autre sont réciproques; des discordances dans leur préférence, relativement à un objet donné, peuvent apparaître entre eux, mais, jamais très longtemps.

Il reprend dans Condillac l'exemple de la statue, ne disposant que du sens de l'olfaction, et limitée à ne sentir que l'odeur de rose. Ce n'est là pour Cabanis qu'une pure expérience de pensée. Dans l'expérience réelle, à cette odeur sont associées simultanément d'autres sensations. La rose est saisie également par d'autres sens : la vue, le tact. C'est dans ce concert de sensations que se fera l'appréciation de l'odeur. Sachant que tout jugement passe pour "altère(r) ou rectifie(r) les sensations", il résultera de cet afflux de sensations diverses et variées, une appréciation de l'objet assez différent de ce qu'elle serait dans le cas où n'opérerait qu'un seul type de sensation.

Les viscères contractent des rapports de sympathie avec les différents organes sensoriels. Ils influent de la sorte sur le caractère des sensations. La pathologie met bien en évidence la relation entre par exemple l'ouïe et l'estomac (altération, hallucination, surdité), ou entre la vue et les organes abdominaux (ex; accumulations "de matières nuisibles dans le canal alimentaire ou affection des ovaires et de la matrice provoquent des cécités transitoires par "paralysie du nerf optique"); de même entre odorat et organes de la génération, ou entre ce sens et les organes digestifs (anosmie dans certaines affections du bas ventre); le goût est lié à l'état général, plus particulièrement au sentiment de bien être ou de malaise, mais aussi, dans des conditions physiologiques, à l'état de l'estomac.

Le système nerveux, le système circulatoire, le système lymphatique, déterminent, au premier chef, le caractère général des sensations. Le rapport entre système moteur et système sensitif, et le degré de sensibilité de ce dernier, déterminent, l'intensité, le degré de vivacité, la fréquence, des sensations. Les particularités de la circulation influent notablement sur la forme des sensations, il en est de même de la "vitesse du cours des humeurs".

Le cerveau a une relation éminemment privilégiée avec les différents organes des sens, il est nécessaire à l'exercice de leurs fonctions. Il influe notablement sur le cours des sensations, et peut même en intervertir l'ordre et les caractères.

Toutes les conditions sont réunies ici pour élaborer un nouveau traité des sensations, dont l'importance ne serait pas moins grande que ne le fût en son temps le traité de Condillac sur le même sujet.

C) Nature du lien social expliqué par la médecine.

Cabanis explique comment une humanité composée d'individus qui présentent des caractéristiques très diverses au moral et au physique peuvent se réunir pour constituer une société.
Partant de ce que nous avons appris de la physiologie humaine nous décrirons cette diversité d'humain qui tient au tempérament, au sexe à l'âge, dont l'état physique et moral est altéré par les maladies, dont les habitudes tiennent au régime et au climat. Nous dirons quels sont leurs besoins et les facultés dont ils disposent pour les satisfaire.
Nous étudierons dans un deuxième temps, les penchants, instinct, sympathie qui rentrent en ligne de compte dans le phénomène grégaire.

1) Diversité des humains.

a) Organisation, besoin, facultés selon l'âge.

L'observation en fonction de l'âge met particulièrement en valeur le fait que l'organisme est dans sa structure en continuel changement. Il y a différents stades successifs: l'embryon, le foetus, l'enfance, l'adolescence, le jeune adulte, l'âge mur, la vieillesse et la mort. Pendant la vie les parties composant le corps sont sans cesse renouvelées (usure causée par le mouvement vital). La mort où le tout corporel est réduit à la somme de ses éléments. Ces éléments qui vont participer à la synthèse d'autres corps vivants. Ainsi la vie succède à la mort c'est en cela que l'on parle de: "l'éternelle jeunesse de l'univers".

-Phénomène du vieillissement et la mort.

La gélatine est une substance animale, pendant du mucilage pour le végétal. C'est la substance à partir de laquelle va se constituer l'organisation. Elle va subir pour se faire une série de différenciations. Le mécanisme de cette différenciation n'est pas connu. Ainsi le système nerveux, le système cardiovasculaire, le système musculaire... vont comme émerger successivement. Au cours des âges la substance, les fibres, en particulier celles qui constituent les nerfs et les vaisseaux vont progressivement se rigidifier; et ainsi offrir toujours plus de résistance au mouvement des fluides.

L’équilibre est cependant parfait à l’âge adulte, et la lenteur relative des mouvements est propice à l’apparition d’impressions fortes, profondes et durables; qui tranche avec l’effervescence des jeunes âges. La sénilité correspond à un degré très avancé de solidification et la réduction notable des mouvements vitaux est inhérente. A un degré de plus c’est la mort par rigidification et figeage du système. Une “extinction directe des forces du système nerveux” explique les cas de démence précoce.
C’est le système nerveux qui distribue «l’impulsion vivifiante» à l’ensemble de l’organisation. Au stade de rigidification ultime de la structure elle ne peut plus être distribuée et l’organisation meure. La force vitale cesse d’opérer, l’organisation se désagrège et les parties se trouvent alors soumises à l’action des forces physiques et chimiques.

- Chez l’enfant avant sept ans.

Physiologiquement : Les vaisseaux sanguins sont, relativement à l’organisation de l’adulte, en quantité plus grande. La circulation des substances (ex les humeurs) s’y fait facilement, d’un organe l’autre.

Le système nerveux y tient une place prépondérante relativement aux autres organes. L’innervation périphérique est importante. "L'organe cérébral dans lequel les principes même de la vie se préparent et s'élaborent, moins raffermi par les membranes cellulaires qui l'embrassent, ou qui se glissent dans ses divisions entre facilement en jeu.".
Cette prépondérance du système sensitif se retrouve chez l’adulte malade et chez les femmes, cas où à une vive sensibilité est associée une musculature frêle.

Conséquences sur le comportement, les conduites, la cognition.

Le système nerveux distribue «l’impulsion vivifiante» aux différentes parties de l’organisation. Des parties qui sont par nature à ce stade de l’enfance «souples et dociles». Il en résulte que les fibres musculaires des organes vitaux sont toujours en mouvement, des mouvements rapides et précipités. Il en résulte par ailleurs sur le plan de la musculature volontaire des: « mouvements vifs, rapides, peu durables, mais fréquemment renouvelés.»; et sur le plan sensitif: «Au milieu d'impressions qui sont toutes également neuve pour lui, l'enfant semble courir rapidement de l'une à l'autre.». Les conséquences de la multiplicité des impressions sur le comportement se manifestent par des déterminations tumultueuses, changeantes, embarrassées.
Les muscles réagissent aux moindres sollicitations: stimulations ou «acte le plus fugitif de sa volonté naissante». Le mouvement est donc continuel, toujours recommencé.
Apprentissage progressif des sens (ils se familiarisent avec leurs propres opérations); perfectionnement des instruments. Le perfectionnement se fait par la réitération des opérations.

-Chez l’enfant entre sept et quatorze ans.

C’est à quelque chose près la tranche d’âge des enfants qui suivent les cours de l’école primaire.

Alors qu'à la période précédente, les humeurs qui étaient portées principalement à la tête, c'est maintenant la « poitrine » qui prend le relais en étant « le terme principal des congestions ».
Un fait remarquable est à noter. Bien qu'il n'y ait pas de relations repérables sur le plan anatomique, les données de la pathologie permettent de relever des rapports très étroits entre les poumons et les organes de la génération à cette époque de la vie. Cabanis propose une explication ; le poumon produit (c'est une application de théorie de la combustion, en chimie, à la chaleur animale) de la chaleur. Or la chaleur en général, c'est une loi de l'économie animale, stimule les organes de la génération. A leur tour les organes de la génération ainsi stimulés porte dans le sang « les causes indirectes d'une chaleur nouvelle ». Il s'ensuit un enchainement d'actions réciproques qui caractérise ce fait général que dans l'économie animale, chaque organe devient tour à tour cause et effet. Cabanis cite à ce propos.

> "C'est ici l'un de ces nombreux exemples que l'économie animale présente, et dans lesquels on voit les phénomènes s'entrelacer en quelque sorte, et devenir tour à tour effet et cause, sans qu'il soit possible de démêler celui dont un ou plusieurs autres ne sont que la conséquence. Voilà ce qui fait dire à Hippocrate que la vie est un cercle où l'on ne peut trouver ni commencement ni fin: car ajoute-t-il, dans un cercle, tous les points de la circonférence peuvent être fin ou commencement: et rien n'est plus propre à faire voir dans l'organisation toutes les parties sont liées entre elles; comment dans les fonctions il n'en est point qui ne supposent les unes et les autres, et qui ne soient plus ou moins nécessaires à l'ordre du tout."[1132]

Il faut insister tout particulièrement sur l'influence des organes de la génération sur le moral. C'est là un rapport constant entre phénomène physique et moral. Il y a un accroissement de la force. Le corps gagne en vigueur.

-La tranche suivante prend fin vers l'âge de 21 ans.

Cette époque se clos par une troisième révolution, après celle du carreau mésentérique[1133], puis celle contemporaine de la venue à maturité des organes de la génération. Le changement en cause dans l'économie animale peut par sa brutalité générer ici aussi des maladies, voire de la mort[1134].

[1132] Cabanis – Rapport du physique et du moral de l'homme – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 255

[1133] Ultérieurement une meilleure tonicité de ces vaisseaux entraîne des tensions dans les glandes; celles-ci sont à l'origine de maladies: "C'est le moment du carreau mésentérique, des oreillons, du premier développement des affections scrofuleuses…"
Cet engorgement des glandes en s'accentuant et en s'étendant parfois soudainement fait parler de révolution, retentit sympathiquement sur le fonctionnement du cerveau en l'activant, par un mécanisme qui reste inconnu.

[1134] C'est un surcroît d'activité dans le système artériel, d'où résultent des dispositions […] aux fièvres aiguës inflammatoires […] En effet, dans la secousse qui se fait sentir alors à toute la machine […] la vie et la densité des humeurs, la force et le ton des organes paraissent redoubler, pour ainsi dire brusquement. » [Cabanis – Rapport du physique et du moral de l'homme – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 256]

Sur le plan du moral. C'est l'époque où le cerveau commence à recevoir les impressions qui lui sont propres, qui sont produites en son sein. Il en résulte une prédominance de l'imagination. C'est l'âge « de toutes les idées romanesques, de toutes les illusions ». C'est un âge où il faut se garder « d'exciter et de nourrir par art, mais qu'une fausse philosophie peut seule vouloir dissiper entièrement, sans choix et tout à coup. Alors toutes les affections aimantes se transforment si facilement en religion, en culte ! ». C'est une attitude qui peut avoir des retombées morbides.

D'un autre côté dans ce temps où l'imagination est prévalente, et « parce que tout remue des fibres devenues extrêmement sensibles », apparaissent également des dispositions au lien social. Apparemment bien qu'associée à un temps particulier du développement, il semble que cette disposition devienne une chose acquise pour la vie.

> « De là, non seulement résultent beaucoup de jouissances et de bonheur pour le moment ; mais naissent et se développent la plupart de ces dispositions sympathiques et bienveillantes, qui seules assurent le bonheur futur, et des individus qui les éprouvent, et de ceux qui, dans la vie, doivent faire route commune avec eux. »[1135]

C'est l'époque où l'homme recueille une multitude d'impressions, qui sont autant d'idées et de sentiments encore vagues, qui dans un temps ultérieur seront les matériaux sur lesquels pourra s'exercer la réflexion, quand elle viendra à son tour à dominer sur les autres opérations de l'entendement.

- C'est à l'âge de 35 ans qu'il faut situer l'âge mûr.

A cet âge « la conscience de sa force pousse […] sans cesse le jeune homme hors de lui-même : elle n'inspire à son cœur et à son cerveau, que des affections et des idées de confiance et de bonheur. ». Les résistances dans les solides augmentent, mais pas autant que l'énergie vitale (il faut entendre le fluide nerveux, le sang et autres humeurs). Elle surmonte facilement les obstacles. Il n'y a nul sentiment de gêne, tout au contraire tout est facile. L'effort n'est pas perçu.

Vient un temps où ce rapport est rompu ; les résistances augmentent ; il se crée un nouveau rapport caractérisé par une circulation moins facile des humeurs. Il en résulte sur le plan du moral un changement progressif : Il y a déflation relative de la confiance, du courage, du sentiment de puissance : « L'homme commence à ne plus se croire invincible ; il s'aperçoit que ses moyens sont bornés. Ses idées et ses affections ne s'élancent plus au loin avec la même hardiesse : il n'a plus cette confiance sans bornes dans lui-même, bientôt il perd une grande partie de celle qu'il avait dans les autres. ». Il faut alors parler de maturité. La sagesse, la circonspection, la méthode, la prévoyance, « les déterminations plus mesurées et plus réfléchies », le besoin de ménager son prochain, le souci de l'image que l'on donne, accompagnent l'inquiétude de l'âge qui vient.

[1135] Cabanis – Rapport du physique et du moral de l'homme – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 255

Il y a les dérives liées à ce moment de la vie. Le besoin de se rassurer par les impressions d'une force factice. Il faut à tout prix suppléer les pertes trop réelles. L'ambition est un de ces recours. Cabanis prononce à ce sujet une sanction morale. L'ambition est l'un des envers de la sociabilité de l'homme jeune. « L'âge mûr est donc encore celui de l'ambition, de cette passion égoïste et sombre, dont les jouissances ne font qu'irriter d'insatiables désirs. ». Il fait mention d'autres traits moraux qui apparaissent dans ces âges de la maturité, qui sont toujours en rapport avec la pléthore sanguine veineuse (la pléthore artérielle étant la privilège de la jeunesse), expression, s'il en est, du ralentissement des humeurs. Il en est ainsi des maladies hypochondriaques particulièrement tenaces. Au moral : le sentiment de diminution des forces est plus marqué, les conceptions sont plus fortes et plus réfléchies, « les passions plus lentes à se former, mais plus profondes. ».

Cabanis note que la durée de l'âge mûr varie d'un humain l'autre. Elle s'étale entre quatorze et vingt et un ans. Les facteurs qui influent sur cette durée : la constitution primitive, le genre de vie, les maladies éprouvées.
Le terme de l'âge mûr peut être marquée par la survenue de maladies. Ce peut même être le terme de la vie. Cabanis parle d'époque dangereuse pour l'homme. Ce serait une cinquième révolution. Un parallèle est fait avec la ménopause chez la femme. Période à risques également chez elle.

Les rescapés de ces temps de la maturité passent dans la vieillesse.

ii) Organisation, besoin, facultés selon le sexe.

- Les différences entre les sexes sont peu marquées avant la puberté.

Ces différences n'existent guère chez l'enfant jusqu'à la puberté que ce soit dans les caractéristiques du squelette (dans l'écartement des hanches et la largeur du bassin), ou dans la forme et le volume des parties charnues.
Au moral seul un observateur attentif peut distinguer malgré leur grande analogie l'un et l'autre sexe chez l'enfant.
Il indique différents traits assez généraux qui attestent de façon significative d'une différence. Il s'agit de différence en plus et en moins. Par exemple les garçons sont plus emportés dans leurs mouvements et donne moins d'attention pour les petites choses que les filles.
On peut distinguer des mouvements d'une part naturels et d'autre part artificiels. Ces derniers sont le produit de l'éducation. Il se réfère explicitement à l'*Emile* de Jean Jacques Rousseau.
La fillette éprouve le besoin de séduire, c'est là un produit de la nature, alors que chez le garçon le développement d'un tel besoin est artificiel, c'est le produit de l'éducation. La fillette développe bien plus tôt que le garçon le sens des convenances. C'est chose apparemment naturelle pour elle.
Mais les différences ne sont réellement manifestes qu'après la puberté.

-La puberté.

C'est un fait indiscutable pour CABANIS au moment de la puberté les organes de la génération influent sur nombre d'autres organes par voie de sympathie. Il ne peut donner d'explication. Il pense que jamais peut-être on ne pourra en donner. La castration chez l'homme, les anomalies des organes génitaux (utérus et ovaires) chez la femme, attestent de l'importance de ces organes dans la différenciation de l'homme et de la femme tant au physique qu'au moral. CABANIS rejette toutes explications mécaniques de ces phénomènes. Autrement dit, il est impossible ni de les déduire de la structure, ni « de la nature connue des liqueurs qui s'y préparent ».
Les fait observables sont l'indice d'une imputation des organes de la génération « C'est d'abord un fait certain, n'importe la manière dont il a lieu, que les fibre charnues sont plus faibles, et le tissu cellulaire plus abondant chez les femmes que chez les hommes. Secondement, on ne peut douter que ce soit la présence et l'influence de l'utérus et des ovaires qui produisent cette différence … "

Ce qui fait la différence c'est la texture des tissus : « Dans le jeune homme, il faut que la roideur des fibre augmente, que toutes les impressions deviennent plus brusques. Dans la jeune fille, l'extrême facilité des mouvements les retient à un degré bien plus bas de force; ils prennent seulement un caractère plus vif."

Sur le plan du moral
Ces caractéristiques physiques ont leur influence sur les comportements et les attitudes. "Or, cette faiblesse des muscles inspire un dégoût d'instinct pour les violents exercices; elle ramène à des amusements, et, quand l'âge en rend l'individu susceptible, à des occupations sédentaires. "
Certaines caractéristiques physiques des femmes les engagent à la sédentarité (la moindre vitalité des muscles ; l'écartement des hanches qui rend la marche plus pénible). Elles ont besoins de faire moins de mouvements que l'homme. Ca ne nuit pas à leur santé, loin s'en faut.
Les femmes compensent leur faiblesse musculaire et le manque de confiance qui s'ensuit par des conduites qui consistent à attirer l'attention des hommes, à chercher leur protection
Cabanis va jusqu'à dire que les caractéristiques physiques sont un bon indice des caractéristiques morales tant sur le plan affectif que de l'intelligence : « Ces observations suffiraient presque pour expliquer les dispositions, les goûts et les habitudes générales des femmes. ».
Les petits garçons sont pourvus de cette force musculaire qui manque aux femmes. Il présente en germe les caractères moraux de l'homme adulte.

La découverte chez le garçon comme chez la fille de besoins nouveaux, le sentiment de la force et l'audace qui en résulte chez celui-ci tempéré par l'incongruité de ces nouveaux désirs qui le décontenancent, produit en réaction à ces désirs de la pudeur chez celle-là et en même temps le développement d'attitude de coquetterie. La rêverie mélancolique est un état fréquent chez l'adolescent pubère. Ce qui atteste parmi d'autres faits de l'action du physique sur le moral. Autre chose, l'activité intellectuelle est plus grande dans ces moments de ces crises. Elles élèvent l'individu à des niveaux auxquels il ne peut prétendre en dehors. C'est vrai chez le garçon et chez la fille. Ces manifestations sont cependant plus fréquemment observées chez la fille.

Il n'y a pas vraiment de folie chez l'enfant ; la folie éclot avec la puberté. Il discute du procédé de la castration pour traiter la folie quand elle a résisté à d'autres thérapeutiques ; il rapporte des faits qui vont à l'encontre : l'autocastration de certains fous qui n'amène pas pour autant de guérison ; la folie persiste chez des êtres très avancé en âge, chez lesquels l'action des glandes de la génération si ce n'est absente, est réduite de façon suffisamment importante pour ne pas retenir leur implication.
Cette thérapeutique basée sur la castration se comprend néanmoins: « Pour rendre le cerveau capable des excitations internes vicieuses, qui caractérisent la manie, il semble que les nerfs aient besoins d'avoir reçu l'influence des liqueurs séminales, ou les impressions particulières dont la présence de ces liqueurs est accompagnée."[1136] (

- Les sympathies que les organes de la génération entretiennent avec les autres parties de l'organisation.

Nombreux sont les organes, et les appareils qui sont en relation avec les organes de la génération. Le problème c'est comment une action à si grande échelle est possible. Est-ce cependant si singulier, car dans l'organisation tous les organes sont dans des rapports mutuels de cause et d'effet. On distingue cinq pistes pour rendre compte de ces influences du tout sur la partie et de la partie sur le tout.

Premièrement.
Le rôle du système nerveux dans le déterminisme de ces effets est probable. Les structures nerveuses que sont les ganglions et les plexus sis au voisinage des viscères est en faveur de cette hypothèse. Les parties innervées par de telles structures sont soit plus irritables, soit plus sensibles, soit les deux.
Ainsi l'épigastre et la région hypochondriaque sont richement innervés. Ce sont des régions particulièrement sensibles. "Leurs sympathies sont extrêmement étendues". "Les portions du canal intestinal qui s'y rapportent jouissent d'une irritabilité que celle du cœur paraît à peine égaler ou même n'égale pas ».
Il n'existe rien de tel en regard des organes de la génération. Cependant ceux-ci sont innervés par des nerfs formés de « beaucoup de nerf différents ». Ils sont en relation avec les nerfs des viscères du bas-ventre, et plus encore avec le nerf grand sympathique qui est le tronc commun à tous, et à partir de lui avec l'ensemble du système nerveux.
Les parties voisines ou proches des organes de la génération peuvent par leur sensibilité, presque aussi grande que celle de ces derniers, « les imprégner sans cesse d'une grande vitalité. ». Il est bien admis : « […] combien ces diverses circonstances réunies peuvent donner d'étendue et de force aux sympathies d'un organe, quelles que soient d'ailleurs ses fonctions."

Secondement.

[1136] Cabanis – Rapport du physique et du moral de l'homme – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 313

Le système nerveux distribue la sensibilité dans toutes les parties de l'organisation. Il agit de la sorte sur les organes et lui-même est en retour modifié par l'action de certains de ces organes.
Des faits empruntés à la pathologie objectivent cette mutualité d'action. Ainsi des lésions de tel ou tel viscère influent sur l'activité du système nerveux: "dans les maladies de poitrine, les dispositions morales ne sont point du tout les mêmes que dans celle de la rate, ou du foie. ». On le voit les modifications de sensibilité dans un organe influent sur l'imagination ou sur la réflexion.

Troisièmement.
La pathologie a mis en évidence un système glandulaire distinct. Les différentes parties de ce système communiquent entre elles. Une affection qui touche l'une touche aussi les autres. Il donne des exemples d'engorgement de glande qui touche l'aine puis les aisselles puis le cou. Les organes de la génération sont de nature glandulaire. Le degré d'énergie du cerveau peut être modifiée en plus ou en moins sous l'effet des glandes les plus sensibles de ce système. Les organes de la génération en font partie.

Quatrièmement
Les organes de la génération chez l'homme produisent une liqueur dont les émanations refluant dans le sang lui donne un caractère « plus actif et plus stimulant ». Au moment de la puberté cette action est sensiblement plus importante : la voix mû, la force de musculaire se renforce, la pilosité faciale apparaît, et également "de quelques autres parties". Ce phénomène est observable également chez les animaux.
C'est dans les ovaires que se forme l'humeur qui « contient des matériaux du fœtus, ou tout au moins concourt à les fournir ». Cabanis qui est épigéniste, reste dans l'expectative quant au mécanisme exact de la fécondation. Il donne très peu de précision sur le plan anatomique (corps jaune, vésicules lymphatique). Parallèlement des changements se font jours sur le plan corporel : la turgescence des glandes mammaires, les menstruations. D'autres changements encore mais sur le plan moral, qui se traduisent par des attitudes (caractère timide et réservé), les expressions au niveau du visage (l'éclat des yeux).
Ces manifestations au physique et au moral sont probablement en rapport avec l'action des ovaires. Action qui donne le signal du début de la puberté. Quand cette action n'a pas lieu la femme tend à devenir hommasse.

Cinquièmement.
Les différences d'un sexe l'autre ne s'explique pas par le caractère propre des organes de la génération et des humeurs qu'ils produisent. Elles seraient liées à des dispositions primitives dans différents organes (le système nerveux, tissu cellulaire, muscles et les os.) Les causes de ces dispositions ne sont pas connues. Ce qui est accessible à la connaissance ce sont ces dispositions elles-mêmes et leurs conséquences "du vrai caractère des phénomènes subséquents"

- <u>Rôle du SN dans les phénomènes de sympathie</u>.

Il y a des différences anatomiques entre le cerveau de l'homme et de la femme.

La mollesse est une caractéristique générale des parties organiques chez la femme. La pulpe cérébrale n'en dépare pas. Les membranes qui l'enveloppent et la pénètrent seraient "plus muqueuse et plus lâche" que chez l'homme.
Il résulte de ceci des mouvements qui se font "de manière plus facile, et par conséquent plus prompte". La "docilité" des fibres musculaires et des vaisseaux, la « brièveté de la structure », y concourent également.
Les caractéristiques de la sensibilité résultent de cette vivacité et promptitude des réactions dans le système nerveux. Or, la promptitude et la vivacité d'action dans le système nerveux, sont la mesure de la sensibilité générale du sujet."
Les caractéristiques des fibres charnues vont de paire avec l'état de la sensibilité. Caractéristiques similaires qui se retrouvent dans le moral du sujet.
Une grande sensibilité associée à une faiblesse de ces fibres entraîne rapidement un épuisement. Dans le cas où les fibres sont moins faibles comme c'est le cas chez l'homme, elles opposent une certaine résistance aux impulsions nerveuses. Impulsions et force musculaire s'étayent mutuellement.

> « Ainsi, tandis que chez l'homme la vigueur du système nerveux et celle du système musculaire s'accroissent l'un par l'autre, la femme sera plus sensible et plus mobile, parce que la contexture de tous ses organes est plus molle et plus faible, et que ces dispositions organiques primitives sont reproduites à chaque instant, par la manière dont s'exerce chez elle, la sensibilité."[1137]

Les rapports fonctionnels entre le système nerveux et les organes périphériques se font sur les modes de l'action et de la réaction dans un sens comme dans l'autre.
« Les nerf apportent la vies à tous les organes ». Une fois qu'ils sont animés chaque organe particulier agit « à raison des impressions qu'il reçoit et des fonctions qu'il remplit » en retour sur le système nerveux, et par là-même "influent sur son état ".
Les effets d'une affection locale lorsque elle touche l'ensemble de l'organisme seront d'autant plus « subits, variés et extraordinaires » que la sensibilité est grande et que les communications sont libres et rapides. C'est ce qui se passe surtout chez la femme et peu chez l'homme. Chez ce dernier l'influence sera par contre durable et profonde.

Les organes de la génération ont une influence à la fois sur tout le système et des relations de sympathie privilégiées avec d'autres organes. C'est au moment où leurs fonctions commencent que ces relations se manifestent. C'est à dire au moment de la puberté.

Vivacité des sensations et puissance des sympathies c'est ce qui est commun à l'un et l'autre sexe à la puberté, mais la contexture des tissus expliquent leurs différences.

[1137] Cabanis – Rapport du physique et du moral de l'homme – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 284

> « On voit ici que « toutes les lois de l'économie animale, ou tous les faits physiologiques généraux, se rapportent ici d'une manière tantôt directe, tantôt médiate, à celui qui nous occupe, et qu'ils réussissent à l'éclaircir. » [1138]

- Rôle du système glandulaire et lymphatique dans l'apparition des phénomènes généraux de la puberté.

Parmi les transformations physiologiques inhérentes à la puberté on trouve celles du système glandulaire et lymphatique. Les organes génitaux sont intégrés à ce système. C'est eux qui instillent la vie aux autres parties. Des signes manifestent cette action : tuméfactions des glandes et expansion des parties du corps comme les seins, bien plus marquée chez les filles (quoique on puisse l'observer chez le garçon, mais pas systématiquement). Il ne faut pas se méprendre et parler d'inflammation, considérer comme pathologique ce qui est d'ordre physiologique. Chez la femme le gonflement rapide du cou n'est pas assurément un signe de défloraison, comme le pensait les médecins jusqu'à une époque récente.

- Rôle des humeurs sécrétées dans le sang dans l'apparition des phénomènes généraux de la puberté.

Les mécanismes qui déterminent l'influence des organes de la génération sur le système sanguin sont doubles. Ils ont une influence médiate par les humeurs qu'ils « préparent » et qui sont ensuite résorbés dans le système sanguin. Il y a aussi une influence directe de ses organes dont la "vive sensibilité" donne au sang plus « d'énergie et de vitalité ».

Le sang à son tour agit sur les vaisseaux. Cette stimulation de l'activité du système sanguin induite par les organes de la génération, a elle-même une influence générale sur l'organisme.

> "tout cela se manifeste avec évidence par l'accroissement des forces et de la chaleur animale, par l'impétuosité des mouvements vitaux, par la flamme nouvelle dont brille les regards et la physionomie, par les hémorragies, tantôt anomales et tantôt régulières mais toujours actives et spontanées, qui s'établissent simultanément." [1139]

Cette action d'une partie sur le tout est donc rendue possible par l'action sur le sang qui est partout dans le tout. Il y a deux aspects : un changement qualitatif et quantitatif : « des changements si notables dans l'état et dans le cours du fluide ».

Le système lymphatique et glandulaire est de par son rapport avec les glandes de la génération un bon système de diffusion de ces qualités nouvelles.

[1138] Cabanis – Rapport du physique et du moral de l'homme – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 284

[1139] Cabanis – Rapport du physique et du moral de l'homme – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 290

Les états pathologiques : « langueur cachectique » de certaines « jeunes filles »., la chlorose, ou « pâles couleurs » adviennent quand manque cet ébranlement généralisé, orchestré par les organes de la génération. Cette pathologie concerne aussi les garçons.

Adolescent Jean Jacques Rousseau a pu se délivrer un moment de ses « langueurs et anxiétés », pour les retrouver dans d'autres circonstances.

- A propos des états moraux liés au sexe. L'homme est fort, la femme faible.

Cabanis se réfère à Jean Jacques Rousseau quand ce dernier écrit que « L'homme doit attaquer et la femme doit se défendre. ». C'est la condition pour que l'espèce puisse se perpétuer de façon « paisible et sûre ». La femme en résistant détermine le prix à payer pour « sa défaite » en cherchant à obtenir en retour la protection de l'homme. « Il faut que l'homme soit fort, audacieux, entreprenant ; que la femme soit faible, timide, dissimulée. ». C'est là l'expression d'une loi de la nature non pas d'un artifice quelconque. Hommes et femmes sont tributaires sur le plan du physique et du moral de leur organisation.

Les réactions de l'homme sont plus lentes, moins amples relativement à celles de la femme ; de ce fait plus profondes et durables. L'homme est moins sensible ou attentif aux petites impressions. Le seuil de sensibilité est plus grand chez l'homme que chez la femme. L'homme peut envisager ses rapports avec ce qui l'environne en terme de rapport de force, de rapport de puissance. Ce ne peut être le cas de la femme. La faiblesse relative de la femme est utile aux fins de l'espèce qui est de se reproduire et de se conserver. Elle se met sous la protection de l'homme et par là peut assurer son rôle dans la conception, la grossesse, « l'accouchement », l'allaitement, et l'éducation de l'enfant dans ces toutes premières années. Tout se passe comme si : "Pour ajouter à la douce séduction du sexe et de la beauté, la nature ne semble-t-elle pas avoir même pressenti qu'il convenait de mettre la femme dans un état habituel de faiblesse relative?"

Il considère que les femmes doivent se tenir au rôle que détermine la nature. De ce fait les femmes décrites par Molière dans les femmes savantes s'inscrivent en faux contre cette tendance naturelle. Si elles sont sorties de ce rôle la faute écrit-il en incombe aux « préjugés et à la tyrannie des hommes ». Elles sont peu aptes à effectuer certaines tâches dévolues de ce fait aux hommes ; il considère en particulier qu'elles ne sont pas aptes aux « emplois politiques et civils ».

- Continence – Incontinence et morale.

La crise de la puberté quand elle se fait selon l'ordre naturel n'entraîne aucunes nuisances. On observe même des effets positifs dans la mesure où à partir de cette époque on n'observe plus de maladies de l'enfance.

A défaut d'une telle évolution ; un mauvais déroulement de cette période (il n'en précise pas les causes possibles) est source de différents types de troubles. Ces affections peuvent toucher l'un ou l'autre sexes, cependant avec une assez nette prédilection pour la fille, qui de par son organisation. La sensibilité qui en résulte chez la femme est bien plus grande que l'homme. Cabanis cite nombre d'affections nerveuses les vapeurs ; qui renvoient à des affections comme

l'hypochondrie, l'hystérie, les névropathies. Le rapport de ces affections avec l'état fonctionnel des organes de la génération est des plus probable. Elles s'atténuent avec leur diminution d'activité. Elles se réduisent également en mettant fin à la continence: « ou laissant du moins un libre cours à des appétits dont la satisfaction entre dans l'ordre des mouvements naturels. ».

Nombre d'observations attestent de l'apparition dans ces moments critiques d'aptitudes nouvelles sur le plan intellectuel, et cela tout le temps de la crise. Cet accroissement des performances est jugé pathologique. Il renvoie aux observations de Robert Whytt, Lorry, Sauvages, Pomme, Tissot, Zimmerman. Il cite le cas rapporté par Buffon d'un homme sensible et fort, et qui a trop persévéré dans la continence. Pendant toute la durée de son délire, il a développé des capacités artistiques qu'on ne lui connaissait pas. Il a su par la suite se préserver des rechutes ; on ne dit pas comment.

La continence chez des personnes aux fibres tout à la fois sensibles et fortes, en proie en général à la mélancolie, les rend irascibles et malheureux. Par contre la continence est chose positive pour les personnes à fibres molles et peu sensibles. Il évoque enfin les « tempéraments moyens » ; pour lesquels une activité modérée des organes de la génération amène des changements positifs : « élève le degré de la chaleur animale, donne à l'esprit plus de pénétration, de force, de hardiesse ; elle nourrit particulièrement dans l'âme toutes les dispositions tendres, bienveillantes et généreuses ».

Il dit les effets négatifs de l'incontinence sexuelle ; étayée parfois par des procédés artificiels, et qui sont nuisibles et au cœur et à l'intelligence.

- La Castration

Les hommes perdent leur « fonction virile » dans différentes circonstances, il y a le cas de l'eunuque, de l'homme avancé en âge, la survenue de maladies ou d'accidents qui équivalent à des amputations de ces organes.

Les effets de la castration ne sont pas les mêmes si elle est pratiquée avant ou après la puberté.

Avant la puberté, les signes physiques inhérents n'apparaîtront pas et les caractères morphologiques, (largeur du bassin, musculature plus grêle), la contexture des chairs, la tonalité de la voix.

Dans le cas de castration post pubertaire on observe des modifications aussi bien au moral, repérable dans les comportements, qu'au physique.

> « Le tissu musculaire devient plus abondant et plus lâche ; les muscles s'affaiblissent, la courbure de certains os change de direction; les articulations se gonflent; la voix devient plus aiguë; enfin, les causes de quelques maladies paraissent détruites; d'autres maladies les remplacent; et leurs mouvements critiques suivent un ordre différent." [1140]

[1140] Cabanis – Rapport du physique et du moral de l'homme – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 326

Sur le plan du moral et de la morale. L'eunuque « est vil, méchant, mais aussi, lâche, fourbe. Ils sont malheureux et faibles. Il n'y a qu'un contre exemple d'eunuque qui ne répond pas à ce tableau il s'agit de Narsés. A contrario l'action des organes de la génération sur le cerveau est cause d'une recrudescence d'activité, suscite un regain de vie, « nourrissant dans l'âme tous les sentiments expansifs et généreux, élèvent et dirigent toutes les pensées. »

Au reste les castrations qui surviennent chez l'adulte n'altèrent ni les désirs vénériens, ni les signes extérieurs de la « puissance virile ». D'autres aspects moraux se rencontrent en pareils cas, la survenue d'un état d'apathie, de mélancolie « sombre et funeste », irréversibles. Ce trouble apparaît même chez des hommes rangés des désirs vénériens.

Chez le vieillard l'impact est peu visible. L'organisme a pris le pli imposé par l'action habituelle des organes de la générations respectifs sur l'économie de l'organisme (état des fibres et sensibilité), par ailleurs les organes sont dans une phase d'affaiblissement lentement progressif et irréversible et cette suppression dans ce contexte passe relativement inaperçu.

Certains hommes affectés de maladies vénériennes chroniques, sans être pour autant castrés, développaient un état mélancolique compliqué de « terreurs superstitieuses ». Ce qu'un élève de Boerhaave, Ribeiro Sanchez avait lui-même observé et rapporté.

iii) Organisation, besoin, facultés selon les tempéraments.

- Généralités.

Dans les rapports utiles, les plus immédiatement intéressant pour l'homme on retrouve au premier chef les rapports du physique et du moral de l'homme.
Cabanis dénonce la personnification des facultés de l'homme ; il s'agit d'instruments, d'opérations produites par les organes. « Les facultés physiques d'où naissent les facultés morales, constituent l'ensemble de ces mêmes opérations ». La distinction entre physique et morale est une commodité, et ne renvoie nullement à une différence de nature entre les ordres de phénomène.

> « Car la langue philosophique ne distingue ces deux modifications du physique et du moral, que parce que les observateurs, pour ne pas tout confondre dans leurs premières analyses, ont été forcés de considérer les phénomènes de la vie sous deux points de vue différents." [1141]

Concrètement les tempéraments mettent en évidence les relations étroites qui existent dans l'homme entre les phénomènes physiques et les phénomènes moraux. Les tempéraments sont

[1141] Cabanis – Rapport du physique et du moral de l'homme – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p339

stables chez l'homme, les modifications que peuvent générer les corps extérieurs sont modestes et ne changent rien vraiment à des dispositions fixes originelles. Ces dispositions tiennent d'une part à l'organisation des parties internes, à la façon de recevoir les impressions. Les tempéraments ont été bien décrits par les anciens, ce qui ne doit pas empêcher les modernes de les observer à leur tour, et de compléter par là-même ces observations princeps. A ce propos Cabanis décrit deux tempéraments qu'ils n'avaient pas été décrits par eux: les tempéraments musculeux et sensitif.

Cabanis souligne la correspondance des données obtenues par l'examen clinique, celles qui concernent la morphologie, les attitudes, comportements en général et l'expression des maladies. A ces données extérieures il joindra celles essentielles de l'intérieur. Celles-ci expliquant celles-là. Il est alors question des connaissances que l'on peut acquérir par l'anatomie, ce qui relève de l'observation et la physiologie, ce qui relève pour l'essentiel de déductions, sans oublier cependant données obtenues par l'expérimentation sur l'animal.

Sur le plan morphologique; les hommes diffèrent par leur stature, leur embonpoint, leur musculature, les téguments, la pilosité, la couleur des yeux... Puis si nous passons aux corps en mouvement, ils sont plus ou moins vifs. Les maladies ont «les mêmes caractères que leur constitution physique». Il en est de même de leurs goûts, habitudes et autres penchants.

Sur le plan anatomique, on doit considérer tout à la fois, le rapport entre les solides et les fluides, les volumes respectifs des organes, les rapports entres eux, les caractéristiques des chairs et des membranes en terme de résistance (les unes résistent à l'action du scalpel, d'autres apparaissent sans fermeté). A partir de ces données de l'anatomie on peut en déduire un savoir sur les mouvements organiques. La physiologie de l'homme est une connaissance dérivée.

> «Et pourvu que les raisonnements physiologiques se renferment sévèrement dans les faits nous procèderons avec une entière certitude» [1142]

Précisons plus avant la composition du corps vivant. On décrit un tissu cellulaire, celui si va sous l'effet des fonctions vitales se différencier en membranes et en os. On ne sait rien sur les mécanismes de cette différenciation. Il y a le système nerveux qui contient le principe de la sensibilité. Il y le muscle avec ses fibres charnues. Sur le modèle de la chimie, les éléments initiaux que sont la fibre charnue et la pulpe nerveuse se combinent pour former une nouvelle substance organique qui dispose de nouvelles propriétés, «le caractère des parties constituantes disparaît entièrement.». Il n'y a pas pour autant d'explication de comment le mouvement est déclenché par les nerfs.

Le système nerveux est à l'origine du mouvement dans toutes les parties du corps. Il génère en quelque sorte la vie dans ces parties organiques. C'est un point nous assure Cabanis qui est complètement démontré dans la physique des corps vivants. En fait il est peut être un peu moins

[1142] Cabanis – Rapport du physique et du moral de l'homme – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 321

catégorique car plutôt que «est complètement démontré», il emploie «paraît complètement démontré». Il est vrai que nombre de faits sont obtenus par l'expérimentation sur l'animal. Cabanis se réfère souvent aux travaux de Von Haller. Il n'en est pas moins vrai que chez l'homme les connaissances sont dérivées de la médecine et de l'anatomie.

Les caractéristiques des mouvements au physique comme au moral sont indexées sur la manière dont le système nerveux exerce son action, sur les caractéristiques de la sensibilité. Le système nerveux agit sur les organes. La cause princeps est soit en son sein, soit il opère comme un relais. Les organes périphériques sont par eux mêmes incapables de tout mouvement. Ils rentrent en fonction, une fois stimulés par le fluide nerveux. Le système nerveux recevant des impressions externes, réagit en retour en agissant sur les muscles et autres organes pour «leur faire produire des mouvements et exécuter leurs fonctions.»

Les différences observées entre les individus tiennent possiblement aux circonstances qui ont présidé à leur formation au stade embryonnaire. A ce stade les degrés d'énergie et les caractères de la sensibilité, indexée sur l'organisation, sont «irrévocablement déterminés».
Cabanis s'interroge sur les possibles différences intrinsèques au principe sensitif lui-même. A défaut de pouvoir affirmer que des différences existent d'un individu à l'autre au sein d'une même espèce, et tout particulièrement chez l'homme, «il est du moins très sûr» qu'il en est ainsi d'un espèce l'autre. Or il ne connaît ce principe sensitif que par ces effets uniquement. Il ne l'hypostasie pas. Il n'en fait pas un être. En cela il se démarque de toute explication vitaliste.

> «Tout ce que nous pouvons est de rechercher la cause de ces modifications dans celle des parties où cette faculté s'exerce, sans qu'une saine logique puisse jamais nous permette de personnifier réellement la sensibilité elle-même, en lui prêtant des qualités antérieures à l'existence de ses parties, ou indépendantes des circonstances de son organisation.» [1143]

- Détails sur les mécanismes en jeu dans la physiologie des tempéraments

Avant de présenter les différents tempéraments en les abordant par leur face physiologique ; il est utile de préciser les lois qui sont en jeu dans ce déterminisme physiologique. Les connaissances en physiologie humaine dérivent de l'anatomie pathologique (recherche des causes et du siège des maladies) et médicale, tout autant que des données de la clinique qui incluent le normal et le pathologique.

Le système nerveux a la faculté de recevoir des impressions par ses extrémités sentantes. Cette faculté est modifiée par des circonstances analogues à celles qu'on observe dans l'organe lui-même. Le fonctionnement de ces organes tient aux caractéristiques des éléments qui les constituent, autrement dit aux caractéristiques des fluides et des solides. L'action des stimulants internes ou des

[1143] Cabanis – Rapport du physique et du moral de l'homme – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 323

corps extérieurs s'en ressent. Ainsi cette action est sensiblement engourdie par « la surabondance de graisse et de mucosité », à l'opposé, elles sont d'autant plus vives que les stimuli agissent au plus proche de la pulpe nerveuse.

Indiquons un autre fait général : « La sensibilité des parties est en raison indirecte des la tension des membranes. ». Un exemple : Ce qui génère le dessèchement les membranes des enveloppes des organes sentant les rend plus sensibles. Les causes des relâchements rendent, à l'opposé, ces membranes moins sensibles.

Les caractéristiques les fluides et des solides des organes du mouvement, ou autres effecteurs ont des caractéristiques proches de celles des structures sentantes.

On est amené à constater qu'il existe une inconstance dans les rapports entre les parties quant à leur grandeur et à leur volume relatif. Ces caractéristiques anatomiques dans leur variété se retrouvent dans celles des mouvements vitaux. L'équilibre du système suppose que les organes aient certaines proportions déterminées, soient dotés d'une « certaine force », et puissent assurer une « certaine somme d'actions ».

Il doit s'établir un juste rapport entre le volume et l'énergie pour chacun des organes. C'est ce que Cabanis qualifie « d'excellence de l'organisation. ». Cette excellence se traduit par un sentiment de bien être. Le maintient de l'intégrité de la vie et sa durée sont ainsi garanties. Cette garantie repose tout particulièrement sur l'action humaine. Car si la nature peut le produire spontanément. L'homme peut tacher de le produire artificiellement. Il peut jouer sur cet équilibre par le régime, mais aussi par des conduites appropriées, en évitant les inconduites :

> « Enfin les irrégularités de la vie, les erreurs du régime et des passions augmentent encore les écarts de la nature… » [1144]

Afin de maintenir un état d'excellence, il lui faudra se soumettre aux règles de la nature. Le faire c'est être vertueux. C'est ici que la morale rencontre la physiologie. Santé et bien sont ici synonymes. A l'inverse intempérance et mal sont également synonymes.

Il faut cependant noter que dans la nature il n'y a pas de termes fixes plutôt des fluctuations, qui malgré tout n'excèdent pas certaines limites.

Chaque homme a son organe fort et son organe faible. Le volume n'est pas indexé sur le degré de force de l'organe. Car un volume augmenté en proportion des autres peut certes être associé à un surcroît d'énergie mais ça peut être l'inverse. Une partie plus grande, plus renflée, parce que plus énergique, plus active attire à elle une plus grande quantité de sucs nourriciers ; alors qu'à l'inverse, il y a pléthore, les humeurs sont retenues, quand les vaisseaux sont atones, et ne peuvent pas assurer une circulation normale des fluides. C'est la fluxion. Les régions où la résistance des vaisseaux diminue relativement aux autres parties sont amenées à recevoir un afflux de fluides. En se délestant de leur fluide les autres parties deviennent plus sèches et donc plus sensibles.

Dans ces cas l'influence du volume sur les habitudes ne sont pas les mêmes, mais il n'empêche qu'elle est marquée dans un cas comme dans l'autre.

[1144] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 333

Les six tempéraments tels qu'ils sont présentés ensuite sont les formes typiques. Cabanis dans une note prévient qu'il y a des situations trompeuses dans la pratique courante : « avec la physionomie et les formes organiques, ou physiognomoniques d'un tempérament, on peut avoir un tempérament tout contraire et souvent le médecin a besoin d'un cous d'œil très exercé, pour ne pas s'y laisser tromper complètement. ».

- Tempérament sanguin

CABANIS décrit le tempérament sanguin associé en général à une structure corporelle caractérisée par un volume relativement important de la poitrine en rapport avec celui des poumons. Le reste de l'organisme se ressent dans sa forme du fort développement de ces organes, et en particulier le cœur et les vaisseaux dont la capacité augmente proportionnellement. L'activité est accrue conformément à la taille.
La "fonction propre" du poumon est définie comme suit:

> "Tout le monde sait que la fonction propre du poumon est de respirer l'air atmosphérique, c'est à dire d'attirer et de rejeter alternativement des portions de ce fluide dans lequel nous sommes toujours plongés." [1145]

Mais l'activité du poumon ne se limite pas à un jeu de variations alternatives de pression sur les vaisseaux qui le traversent, qui constituerait, selon certains auteurs, une sorte de moteur entraînant tout "l'appareil hydraulique de la vie". Il possède deux autres fonctions, l'une de sanguification qui consiste à transformer le chyle en sang, l'autre qui participe, semble t-il pour une part importante, à la production de chaleur animale. L'ampleur de leurs effets est proportionnelle à celle du volume des organes.
Ces valeurs élevées de la chaleur animale, et la vivacité du flux sanguin sont la cause du caractère "médiocrement souple" des fibres et du degré d'hydratation des tissus cellulaire jugés "médiocrement abreuvés de sucs". Les solides ont plus de "vie" et de "ton". Les qualités prédominantes qui se retrouvent à tous les échelons et physiques et moraux sont la vivacité et la facilité.
Le système nerveux est lui même modifié dans sa structure; c'est le cas en particulier des extrémités sentantes dont les caractéristiques formelles vont déterminer le rythme et la qualité des impressions qu'elles sont aptes à recevoir:

> "[Les] extrémités nerveuses, épanouies au milieu d'un tissu cellulaire qui n'est ni dépourvu de sucs muqueux, ni surchargé d'humeurs inertes, et sur des membranes médiocrement tendues, doivent recevoir des impressions vives, rapides, faciles. Puisqu'elles sont faciles elles doivent être variées, puisqu'elles sont rapides elles doivent se succéder sans cesse; enfin puisqu'elles sont vives, elles doivent aussi s'effacer sans cesse mutuellement." [1146]

[1145] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 335
[1146] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 337

Les fibres musculaires offrent des caractères idoines, les muscles sont "souples", les fibres "dociles", "imprégnés d'une vitalité considérable", "égale et constante".
Ces dispositions du système nerveux et des fibres musculaires permettent de rendre compte de l'isomorphie des caractères moraux qu'ils se rapportent à l'idéation, aux sentiments, ou aux volitions. Ces sujets éprouvent du bien être, leurs idées sont brillantes, mobiles, leurs affections "bienveillantes et douces", "légères".

- Tempérament bilieux

La bile est produite par le foie. Cette humeur n'a pas d'emblée à la naissance ses propriétés caractéristiques; elle va les acquérir à partir de la puberté. La quantité produite est fonction du volume du foie.
Elle est élaborée à partir du sang qui après avoir traversé tous les viscères parvient au foie. Ce sang:

> "dépouillé de plus en plus dans son cours des parties purement lymphatique et muqueuse… riche de matières huileuses et grasses… ce sang porte des impressions de vie multipliées de chacun des organes qu'il a parcourus." [1147]

Pour le chimiste c'est une substance albumineuse, savonneuse, inflammable… Pour le physiologiste c'est une substance "très active", "très stimulante" qui agit tout autant sur les autres humeurs que sur les solides dont elle augmente directement "le ton". Elle joue un rôle dans la nutrition, agit directement sur le système nerveux et plus particulièrement sur les "causes de la sensibilité".
Elle agit de concert avec l'humeur séminale qui apparaît dans l'organisme à la même époque. Cette humeur est produite par les organes de la génération dont le développement détermine la période pubertaire, marquée par l'apparition de modifications dans le corps et le psychisme:

> "Tout le système des idées et des affections éprouve tout à coup une commotion singulière au moment où ces organes entrent en action et par la production des poils, la fermeté des ligaments articulaires, quelques circonstances de l'ossification elles même paraissent dépendre de cette même cause d'une manière particulière et secondaire." [1148]

Le tempérament bilieux décrit par les médecins de l'antiquité correspond selon Cabanis à une production accrue de bile, ou encore à une bile très active. Dans le premier cas cette surabondance est en rapport avec un foie augmenté de volume. Cet accroissement de la bile se manifeste par une accentuation de ses effets sur les différentes parties de l'organisme. En particulier par un sensible accroissement de la tension des fibres et des membranes. Ce qui entraîne une plus grande sensibilité au niveau des extrémités sentantes ainsi qu'une plus grande raideur dans les solides, et résistance dans les fibres musculaires. Cette association explique la prédominance d'un sentiment prédominant d'inquiétude, l'idéation et les affections en général:

[1147] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 338
[1148] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 339

> "[…] Idées et affections plus absolues, plus exclusives, et en même temps aussi plus inconstantes." [1149] (p282)

Sentiment qui est parfois remplacé par un mieux être dans les "occasions qui activent et captivent toutes les forces", "dans les actions qui lui en donnent la conscience pleine et entière".
L'ensemble de ces effets est très notablement accentué par l'action de l'humeur séminale.

Toutes ces manifestations sont d'autant plus marquées que s'associent à ces caractéristiques acquises ou innées du foie, et induites par elles, un développement important du cœur et des poumons.
Cabanis reconstitue le jeu des interactions entre organes pour expliquer le développement de ce tempérament bilieux. Les organes de la génération activeraient le développement du foie et la sécrétion de bile active, celle-ci à son tour activerait le système cardio-circulatoire, lequel entraînerait celui des poumons. Toutes ces modifications retentiraient sur le système nerveux, lequel agirait en retour sur le fonctionnement de ces organes. Mécanisme qui rend compte de l'entretien de ces manifestations.

> "Or, encore une fois, les causes de cette activité s'entretiennent et se renouvellent sans cesse par l'énergie directe du système nerveux et par celle des organes de la génération dont l'action est si puissante sur ce système considéré dans son ensemble, et sur les autres organes principaux pris séparément." [1150]

En résumé le tempérament bilieux repose sur le surdéveloppement du foie, des poumons et du système cardio-vasculaire relativement aux autres organes.

- Tempérament pituiteux ou flegmatique.

Contre toute attente le volume important de la poitrine et plus particulièrement des poumons la production de chaleur et la force de la circulation sont peu considérables. Les poumons sont engorgés de graisse ce qui explique la réduction de ses capacités.
L'activité des organes de la génération et du foie en tant que producteur de bile est faible. Les fibres sont à l'origine plus molles.

Ce type d'organisation s'explique pour une large part par ce défaut d'activité des organes de la génération et de la bile. Cela commence à la puberté.
On rappelle que le fœtus est un mucus organisé ; que jusqu'à la puberté l'enfant est sujet à des dégénérescences glaireuses, qui touchent les intestins, les vaisseaux lymphatiques, que ses tissus cellulaires sont imprégnés de sucs et qu'ils sont plus lâches.
Donc au moment de la puberté, sous l'action du système génital, doublé dans un second temps par celle du système biliaire, cette humeur aqueuse précédemment envahissante dans tous les compartiments de l'organisation va disparaître progressivement. Les humeurs produites par ces

[1149] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 340
[1150] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 340

deux systèmes excitent la sensibilité, donnent plus de ton aux fibres, favorise la production de chaleur directement et indirectement (par stimulation de la circulation des fluides vitaux).

Mais faute d'efficace de ces nouvelles humeurs les choses vont en rester à ce qu'elles étaient dans les temps prépubertaire. D'une part la circulation ralentie, la moindre chaleur amène une réduction du niveau des résorptions de mucus, d'autre part les « coctions assimilatrices » incomplètes, vont contribuer de conserve au maintien des engorgements dans les différents organes, vaisseaux, poumons. Cet effet sur les poumons aura des répercussions négatives sur la sanguification et la production de chaleur. La sensibilité nerveuse est émoussée, quant au système cérébral on le décrit comme assoupi. Les muscles qui sont également chargés de ces mucosités, dont les stimulations sont faibles, voient leur force « s'énerver et s'engourdir ».
Les phanères, la voix sont assez peu différents de ce qu'ils étaient dans la période prépubère. Les pituiteux sont décrits comme peut porté sur les « plaisirs de l'amour ».
Les sensations manquent de vivacité, les mouvements sont faibles et lents. Ils sont portés vers le repos.
Si ils ne sont pas sujet à l'inquiétude mais éprouve plutôt en général un « bien être doux et tranquille », cela tient au fait que les fonctions vitales ne se voient pas opposer de résistance. Les parties sont en effet souples et flexibles.
Cabanis conclut : « en un mot le pituiteux sent, pense, agit lentement et peu. »

- Tempérament mélancolique.

Anatomiquement ce tempérament est caractérisé par une poitrine resserrée jointe à une constriction du système épigastrique, associés à la roideur originelle des solides, aggravée par la lenteur de la circulation, à l'extrême sensibilité des extrémités nerveuses, à des muscles très vigoureux.
La vie au moral comme au physique se manifeste avec une énergie constante, mais cependant sur un mode non moins constamment embarrassée, plein d'hésitation. Il faut imputer cette tendance au fait que le cerveau n'a pas conscience de cette force, et l'entraîne au doute, au barguignage, aux ratiocinations. Si il en est ainsi c'est qu'une « chaleur active et pénétrante » en agissant sur les extrémités sentantes, limite leur épanouissement et n'assouplit pas des fibres qui restent desséchées.

La cause à l'origine des phénomènes observés : la stagnation dans la veine porte, l'embarras dans la filtration de la bile, et la congestions spongieuse de la rate, Cabanis ne peut les déterminer exactement. Ce peut être dû au « resserrement épigastrique » et conséquemment à celui du foie, ou encore au degré de sensibilité qui règne dans tous les viscères abdominaux.
Il s'en tient à une explication qu'il fait partir d'une cause prochaine, qui a ses yeux est bien suffisante pour expliquer tous les phénomènes subséquents : « l'embarras de la circulation dans tout le système de la veine porte, accru par les spasmes diaphragmatique et hypochondriaque ».

> « Rend suffisamment des lenteurs qu'éprouve la circulation générale, de la difficulté de tous les mouvements, du sentiment de gêne et de malaise qui les accompagne, de ce défaut de confiance dans les forces (qui sont pourtant alors très considérables) » [1151]

Les organes de la génération ont un rôle important et explique la grande énergie et l'activité constante du cerveau.
Ces déterminants d'ordre physiologique rendent compte du caractère hésitant des déterminations du mélancolique, les sentiments sont réfléchis, rien d'une spontanéité, « les appétits et les désirs du mélancolique prennent plutôt le caractère de la passion que celui du besoin ». Les mélancoliques ont une propension à observer les règles d'une morale austère.
Le grand observateur sait comme les moralistes saisir derrière les apparences ce qu'il en est du fond des intentions des mélancoliques. Il sait en particulier suivre dans ses métamorphoses l'amour qui prend mille formes chez lui.
On trouve chez eux aussi bien de prophètes, augures, que des auteurs de systèmes (le mélancolique emploie trop souvent sa puissance cérébrale à poursuivre des fantômes, à systématiser des visions »). La médecine, avec ses normes du normal et du pathologique, ne jette-elle pas là une sorte de discrédit sur des figures jusque là reconnues dans les domaines de la religion et de la philosophie. C'est également vrai pour la politique, dans d'autres passages des *Rapport*... il signale que des hommes comme Louis XI et Robespierre participaient, entre autres, de ce tempérament mélancolique.

Tempéraments identifiés par Cabanis.

On a constaté que les forces motrices ne sont pas toujours proportionnées à la sensibilité. On distingue les forces motrices et les forces sensitives. Les forces sensitives sont définies comme « l'énergie sensitive du système nerveux », les forces motrices sont cette même énergie sensitive s'exerçant dans les organes du mouvement.
Cabanis distingue deux nouveaux tempéraments ; l'un se caractérise par une prédominance du système cérébral sur le système musculaire ; l'autre à l'inverse par la prédominance de celui-ci sur celui-là. Quand le système sensitif prédomine, il peut être associé à une musculature forte ou faible. A la première sont associées des sensations fortes et durables, à la seconde des sensations vives, mais superficielles amenant une « excessive mobilité ». Quand le système moteur prédomine il le doit à la qualité de ses fibres, ou à l'action qu'exerce sur lui le système nerveux.

La raison de la prédominance du système sensitif ne tient pas nécessairement au volume du cerveau et à la quantité de pulpe cérébrale. Il faut dans certains cas suppose une cause « cachée dans les secrets de l'organisation cérébrale ».

[1151] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 344

La prédominance du système sensitif sur le système moteur risque d'évoluer vers un état pathologique. Le déséquilibre initial entre les diverses parties va s'aggraver. Ce déséquilibre tient à ce que l'activité cérébrale et les parties qui sont en sympathie avec lui s'accentuant toujours plus, se fait aux dépens des autres parties principalement les muscles.

> « La vie ne se balance plus d'une manière convenable dans les diverses parties ; elle ne s'y répand plus avec égalité ; elle se concentre dans quelques points plus sensibles ; et lorsque ce défaut d'équilibre passe certaines limites, il entraîne à sa suite, des maladies qui, non seulement achèvent d'altérer les organes affaiblis, mais qui troublent et dénaturent la sensibilité elle-même. » [1152]

Une telle problématique se rencontre chez des personnes qui sont versés très tôt aux travaux de l'esprit.
La nature des déterminations, des idées, des penchants, dans le cas où le système sensitif prédomine, vont dépendre du type de musculature auquel il va être associé. Dans une premier cas de fibres musculaires fortes on trouvera en tout une certaine constance : des élans durables ; un enthousiasme habituel… Dans un second cas où ces fibres sont faibles, la labilité et la superficialité sont de mise tant dans les affections, que dans la suite des idées. Ainsi se distinguent physiologiquement l'homme et la femme. Il y a bien sûr nombre de cas intermédiaires, de femmes qui présentent des traits quasi masculins, et inversement des hommes efféminés. Mais toujours nous dit Cabanis « la sensibilité […] changeante de la matrice établit toujours entre les deux sexes, une distinction dont on aperçoit encore la trace ».

Ce défaut de force musculaire, très conscient, principalement chez la femme, est compensé un usage réfléchi des forces dont elle dispose et par conséquent fait qu' « avant d'agir on a toujours beaucoup pensé » .

-Tempérament musculaire

Seul sera pris en compte les cas où la grande force musculaire supplante le système sensitif. Cabanis ne prend en compte ici que les cas où ce rapport tient à la disposition primitive de l'organisation. Il laisse de côté le cas où cette disposition est acquise, accidentelle. Il n'exclut pas au reste que de telles formes puissent relever à l'origine d'une faiblesse congénitale passée inaperçue et révélée par quelques causes occasionnelles.
Les individus dotés d'une musculature puissante sont moins sensibles aux impressions. C'est pour Cabanis un fait bien connu. Il s'agit plus en fait d'une force mécanique, car en fait ces personnes sont fragiles : « la plus légère indisposition suffit souvent pour abattre les portefaix et les hommes de peine. ». La véritable énergie d'un individu réside dans le système sensitif.

[1152] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 340

La vie individuelle étant dans les sensations, cet homme pour se sentir vivre doit se mouvoir. En dehors sa sensibilité « est extrêmement obscure, incertaine, languissante. ». Il n'existe « nécessairement que dans quelques vues bornées et ses volontés brutales. ». C'est trivialement la « brute épaisse ».

-Les tempéraments mixtes

Les six tempéraments précédents se mélangent les uns avec les autres. Ils forment ainsi des combinaisons infiniment variées.

- Existe-t-il un tempérament idéal ?

Le tempérament idéal, le modèle qui réalise l'équilibre parfait des forces, des organes, des fonctions, n'a probablement jamais existé.

> "L'observation nous fait voir seulement que le plus parfait tempérament est celui qui se rapproche le plus de ce type. L'homme dont les forces sensitives et motrices sont dans le rapport le plus exact, chez qui nul organe ne prédomine trop considérablement par son volume ou par son activité, dont toutes les fonctions s'exercent de la manière la plus régulière et la plus rigoureusement proportionnelle, si l'on peut s'exprimer de la sorte; cet homme a sans doute reçu le tempérament qui promet la santé la plus égale et du corps et de l'âme, le plus de sagesse et de bonheur." [1153]

Dans la nature si d'aventure une forme approchante est réalisée, elle est rapidement dénaturée par toute une série de "mauvaises habitudes".
Les tempéraments sont l'expression de l'organisation primitive, la moins sensible aux causes accidentelles apportées par le milieu. Si il arrive que des modifications s'installent, en général elle ne sont que superficielles, n'atteignent pas l'organisation dans son essentialité; elle dure autant que leurs causes, et si celles-ci perdurent, en général leur effet sur le système va en s'atténuant pour disparaître avec le temps. Donc des habitudes nouvelles peuvent apparaître mais elles sont labiles.
Les tempéraments peuvent cependant être plus ou moins affirmés, et donc plus ou moins sensibles aux facteurs environnementaux. On trouve des tempéraments dominants, quasiment uniques, stables, très marqués, dans des populations vivant en autarcie (comme les tribus grecques au cours de l'antiquité). Le métissage accru dans les sociétés développées commerçantes est cause d'une atténuation des contrastes entre une multiplicité de tempéraments; d'une "confusion entre les races".
Les caractéristiques essentielles des organisations primitives se transmettent de génération en génération. Il y a l'exemple des maladies héréditaires, elles sont alors très bien implantées, font partie intégrante de l'organisation primitive et leur traitement ne peut être au mieux que suspensif.
La relation entre tempérament et maladie héréditaire:

[1153] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 354

> "Souvent le tempérament ne se perpétue dans les familles que par un état maladif, transmis des pères et des mères aux enfants; car un tempérament, dans son extrême, est une maladie véritable; et toute maladie rapproche le système de quelqu'une de ces conditions physiques désignées sous le nom de tempérament." [1154]

- Cabanis – L'eugénisme- perfectionnement de l'espèce.

CABANIS ne s'arrête pas au projet de déterminer les conditions propices au bonheur de l'individu particulier; il conçoit le projet de perfectionner l'ensemble de l'espèce humaine, qu'il réduit métaphoriquement à un individu. Ce projet s'inspire explicitement de l'action des éleveurs, ou des agriculteurs qui travaillent à perfectionner les espèces.

> "Combien n'est-il pas honteux de négliger totalement la race de l'homme! comme si elle nous touchait de moins près! comme s'il était plus essentiel d'avoir des bœufs grands et forts, que des hommes vigoureux et sains; des pêches bien odorantes ou des tulipes bien tachetées, que des citoyens sages et bons." [1155]

Comment s'y prendre? En agissant "d'après un système uniforme et sans interruption sur les générations successives.". Cependant à l'instar de ce que l'on obtient pour les élevages d'animaux, les individus, obtenus par ces procédés, sont similaires mais pas identiques; et ce phénomène sera nettement plus accusé pour l'homme:

> "L'homme, par l'étendue et la délicatesse singulière de sa sensibilité, est soumis à l'action d'un nombre infini de causes: par conséquent rien ne serait plus chimérique que de vouloir ramener tous les individus de son espèce à un type exactement uniforme et commun. Les hommes, tels que nous les supposons ici, seraient donc également propres à la vie sociale; ils ne le seraient pas également à tous les emplois de la société… "[1156]

L'inégalité dans les dispositions de l'humain est un fait de nature. Les artifices de la science et de la technique n'y changeront rien. C'est là, sur les plans politique, social et économique, un point essentiel à prendre en compte dans la discussion sur les inégalités de richesse, et des prérogatives sociopolitiques. Ces différences dans la mesure où elles dérivent des aptitudes et des talents naturels ne sont pas injustes. Bien sûr Cabanis prenait en compte le mérite. Le mérite pouvait améliorer le sort des personnes, mais fondamentalement ne pouvait pas inverser l'ordre des choses L'injustice procède des mauvaises lois qui privilégient certains humains au détriment d'autres en se basant sur des critères arbitraires. Ces mêmes lois qui étaient sous l'Ancien Régime selon Cabanis la cause de différences abyssales de fortune entre un petit groupe de très riches et la très grande majorité des très pauvres. Par ailleurs ignorer les inégalités naturelles en matière d'aptitude, et juger comme l'a fait Helvétius pour qui les inégalités étaient le seul fait de l'éducation, était erronée. Au reste Cabanis a souligné après Diderot, les graves défauts de cette thèse. Les politiques égalitaristes

[1154] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 356
[1155] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 356-357
[1156] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 358

comme celle menée par Robespierre, étaient tout aussi fautives sur le plan sociopolitique. Elles menaçaient tout autant que la politique d'Ancien Régime l'ordre et la paix sociale.

2) Individu et société.

Cabanis dans *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* écrit à propos des rapports entre individu et société :

> « L'existence de l'homme n'est pas isolée et solitaire. La nature l'a fait être sociable ; elle a rendu la société nécessaire au complément de sa vie. »[1157]

C'est une réponse à Rousseau qui assertait pour sa part que l'homme en quittant l'état de nature était devenu un animal dépravé, exposé à de multiples maux.

> « Voilà les funestes garants que la plupart de nos maux sont notre propre ouvrage, et que nous les aurions presque tous évités, en conservant la manière de vivre simple, uniforme et solitaire qui nous était prescrite par la nature. »[1158]

Ce n'est pas pour Cabanis la société qui génère des maux humains, mais ce sont les mauvaises lois. Une organisation sociale conforme aux lois de la nature humaines sera à terme source de bonheur pour les individus. Une société bien réglée doit pouvoir apporter les réponses aux premiers besoins des humains : manger à sa faim, avoir un abri salubre, trouver la sécurité. Ces besoins étaient bien loin d'être satisfaits non seulement dans les temps d'Ancien Régime mais encore tout le long de la Révolution, et ce pour se limiter à ces époques.

> « Dans l'état d'isolement, l'homme est l'être le plus faible, le plus incapable de se défendre contre les intempéries des saisons, contre les attaques des autres animaux, contre la faim et la soif ; en un mot le plus incapable de pourvoir complètement à ses premiers besoins. » [1159]

- La vie intra utérine.

L'homme commence à n'exister que pour lui-même. L'instinct de conservation apparaît très vite dans la période embryonnaire conjointement à l'organisation primitive composée d'un système

[1157] Cabanis - *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* – Œuvres complètes de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Tome 2 – p3
[1158] Rousseau – *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* – GF Flammarion – Paris 2008 - p 60
[1159] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire V- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 290

nerveux et d'un système circulatoire tous deux fonctionnels. Dès lors ce mouvement initié dès cet instant ne cessera qu'avec la vie de l'individu.

> « […] les impressions et les déterminations propres au système nerveux et à celui de la circulation, conditions nécessaires et, en quelque sorte, base de la vie ; ces impressions et ces déterminations, qui ne paraissent jamais en effet, pouvoir être entièrement interrompues sans que la vie elle-même cesse à l'instant, doivent engendrer bientôt, par leur répétition continuelle, la première, la plus constante et la plus fortes des habitudes de l'instinct, celle de la conservation. » [1160]

Cette organisation primitive va se compléter, mais les organes qui se forment ensuite à commencer par le tractus gastro-intestinal, sont inopérant, la nutrition se faisant à partir des nutriments apportés par la veine ombilicale. Il en est de même du foie qui bien qu'il prenne un volume proportionnellement important, ne secrète aucune bile. Un temps, une activité, en rapport avec la répétition d'une série bien réglée d'impressions et de mouvements successifs, se manifeste dans ces organes. On peut parler d'instinct de nutrition, lequel se fortifie « par ses rapports directs et constants d'influence réciproque avec l'instinct de conservation ». Cette organisation est complétée par le développement de la musculature. Les fibres musculaires sont animées, c'est vrai pour toute matière vivante, de mouvements oscillatoires, suite spontanée et incessante de contractions et d'extensions. La répétition amène une facilitation de ces mouvements, que ce soit au niveau de la fibre, du muscle ou encore du système musculaire dans sa totalité. On parle alors de « déterminations instinctives, propres au système musculaire, en général et à chaque muscle, ou même à chaque fibre, en particulier. ».

> « Voilà donc encore un nouvel instinct ; celui du mouvement[…] A mesure que cet instinct se développe, il contracte des liaisons étroites, d'une part avec celui de conservation ; parce que sous plusieurs rapports il dépend lui-même de l'influence nerveuse et du jeu de la circulation sanguine ; de l'autre avec celui de la nutrition ; parce que la réparation des forces motrices est bien plus l'ouvrage de la sympathie des muscles avec les organes de la digestion alimentaire, que du renouvellement et de l'application des sucs nutritifs… » [1161]

Tout est en place pour que le fœtus face l'expérience de soi et du non soi. Cabanis, nous l'avons déjà dit précédemment reprend l'hypothèse de Destutt de Tracy. En éprouvant une résistante à un mouvement senti et voulu le fœtus découvre l'existence des corps extérieurs. Pour accéder à la conscience de soi il faudrait qu'il puisse éprouver du plaisir et du déplaisir à l'occasion de ces mouvements. Circonstances qui l'amènent à prolonger les unes et à éviter les autres.

Le fœtus est en étroite relation de sympathie avec l'utérus pendant toute la durée de la gestation. L'utérus est lui-même en relation de sympathie avec les autres parties de l'organisation. Il y a une

[1160] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 543
[1161] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 545

sensibilité mutuelle à ce qui anime l'un et l'autre et une réponse, c'est donc un commerce constant entre les deux.

> « Or, cette action vivifiante, comme la plupart des autres fonctions animales, s'exerce en vertu des impressions que l'organe a reçus lui-même préalablement. Ces impressions, il les doit à l'être nouveau, dont la présence le sollicite et le fait entrer incessamment en action. Il faut qu'il en suive et qu'il en partage toutes les affections, tous les mouvements. Sa manière d'agir se règle donc sur des sensations extrêmement fugitives et changeantes » [1162]

-La relation de la mère et de l'enfant.

Contrairement aux autres animaux l'humain qui vient de naître est complètement dépendant, il n'est pas en mesure « d'exécuter les mouvements les plus nécessaires à sa conservation. La mère doit suppléer. Cabanis considère que c'est une période où le nouveau-né n'est pas très loin encore du fœtus.

> « Ses sens ne lui fournissent aucun jugement précis sur les corps extérieurs, ses muscles débiles ne peuvent l'aider à se garantir des chocs dangereux, ni même à chercher la mamelle qui doit l'allaiter. » [1163]

La mère est infiniment mieux placée pour répondre aux besoins de l'enfant en bas-âge que le père. Ce n'est pas lui qui saura « deviner un langage, ou des signes dont le sens n'est pas encore déterminé pour celui même qui les emploie ». L'homme est naturellement peu à même d'assurer l'accompagnement de son enfant pendant les toutes premières années. Il ne le comprend pas ou mal. La relation de la mère ou d'une femme avec l'enfant est tout l'inverse. C'est également vrai avec les malades. Elle est en totale sympathie.

> « Qu'on mette, au contraire, une femme à sa place : elle paraît sentir avec l'enfant, ou le malade ; elle entend le moindre cri, le moindre geste, le moindre mouvement du visage, ou des yeux ; elle accourt, elle vole ; elle est partout, elle pense à tout ; elle prévient jusqu'à la fantaisie la plus fugitive ; et rien ne la rebute, ni le caractère dégoûtant des soins, ni leur multiplicité, ni leur durée. » [1164]

0n doit comprendre cette disposition sociale à l'organisation et à la sensibilité. C'est à celle-ci qu'il faut rapporter l'amour maternel, si puissant, « le plus fort des sentiments de la nature, la plus admirable de toutes les inspirations de l'instinct. ».

- La famille.

[1162] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire V- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 294

[1163] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire V- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 294

[1164] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire V- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 290

La famille est une nécessité pour qu'un enfant puisse se développer au mieux. C'est une nécessité pour « la perpétuation paisible et sûr de l'espèce. ». La famille se constitue spontanément, l'occasion de la naissance pourrait en être la cause, non pas.

> « La longueur de son enfance exige une continuité de soins assidus, qui supposent au moins la société du père et de la mère : ces soins eux seuls la nécessiteraient sans doute, si, par une impulsion antérieure, par des besoins plus personnels et plus directs, cette société ne se trouvait déjà formée. » [1165]

La place de la famille dans les rapports sociaux est essentielle. C'est l'élément sur lequel peut se bâtir la société. La femme en est la pièce maîtresse. On vient de le voir, c'est vrai déjà dans la relation éducative avec son enfant.

> « Changez cet ordre, et le monde moral n'est plus le même. En effet, le système des affections dépend tout entier des rapports sociaux, et toute société civile quelconque a toujours pour base et nécessairement aussi pour régulateur, la société primitive de la famille." [1166]

La famille. La femme c'est pour prendre une image empruntée à la politique celle qui en assure le gouvernement. Mais ce n'est vrai qu'à l'intérieur. Emplois politiques ou civils restent l'apanage de l'homme.

> « […] aux hommes les soins extérieurs et les emplois politiques ou civils : elle s'est réservé les soins intérieurs de la famille, et ce doux empire domestique, par lequel seul elle devient tout à la fois respectable et touchante. »[1167]

Afin d'accomplir cette tache il lui faut mûrir. Elle doit passer par les mêmes démarches que l'homme de science qui développe son savoir sur un objet. Il y a là une sorte de démarche rationnelle.

> « Pour que la femme soit la vraie compagne de l'homme ;pour qu' elle puisse s'assurer ce doux empire de la famille, dont la nature a voulu qu'elle régit l'intérieur, il faut que toutes ses facultés aient eu le tems de se mûrir par l'observation, par l'expérience, par la réflexion ; il faut que la nature lui ait fait parcourir toute la chaîne des impressions, dont l'ensemble forme, si je puis m' exprimer ainsi, les provisions véritables du voyage de la vie. »[1168]

- L'homme mutilé (la castration)

[1165] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire V- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 293

[1166] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire V- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 293

[1167] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire V- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 293

[1168] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire IX- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 506

La mutilation sépare l'individu de son espèce. Chez l'homme plus encore les incidences sont grandes :

> « La mutilation le sépare, pour ainsi dire, de son espèce: et la flamme divine de l'humanité s'éteint presque entièrement dans son coeur, à la suite de les événements fatals qui le privent des plus doux rapports établis par la nature entre les êtres semblables." [1169]

L'eunuque est le type même du méchant dont Cabanis parle à plusieurs reprises dans son œuvre. Le méchant est asocial. L'homme qui est en ce qui le concerne : « le plus vil, méchant, mais aussi, lâche, fourbe. »
A contrario l'action des organes de la génération sur le cerveau est cause d'une recrudescence d'activité, suscite un regain de vie, « nourrissant dans l'âme tous les sentiments expansifs et généreux, élèvent et dirigent toutes les pensées. ». Tout dépens cependant des caractéristiques de l'organisation. Ce que Cabanis omet de préciser. Chez le mélancolique l'action des organes de la génération n'a pas cette influence sur le cerveau loin du compte.

- L'amour.

Cabanis aborde ce sujet sous l'angle de la physiologie. Il dénonce toutes les formes qu'a pris l'amour et qui allaient contre les lois naturelles en cette matière. Le prix de ces manquements étant trop souvent sanctionné par la survenue de maladies.

L'amour tel qu'on peut l'observer dans la société est dénaturé par différentes contraintes qui tiennent aux mœurs, aux préjugés sociaux (différences de classe sociale). Ces situations exacerbent les sentiments et peuvent être source de souffrance plutôt que de bonheur. C'est une critique plus politique car il s'en prend à cet égard au régime monarchique. L'amour courtois, l'esprit de chevalerie sont autant de freins aux fins de cette pulsion. Il parle d'une espèce de conspiration, de dessein politique dans ces régimes afin de réduire l'énergie humaine et de « river pour toujours les fers des nations ».
Les figures de l'amour, tant l'amour exalté, que l'amour courtois, sont pernicieuses pour l'équilibre d'une nation. Les Anciens « sortis à peine de l'enfance », s'y prenaient mieux en la matière.

Cabanis recommande une certaine tempérance. Dans la vie sociale il faut replacer l'amour un peu au second plan : « l'amour sera le consolateur, mais non l'arbitre de la vie ; il l'embellira, mais ne l'envahira pas. ».

Le sentiment amoureux est une base dans les relations sociales. Il est pris ici dans un sens large. Tout au moins Cabanis commente le propos de Bacon qui affirmait qu'aucun des grands hommes dans l'antiquité n'a été amoureux.

> « Amoureux dans le sens qu'on attache ordinairement à ce mot ? Non assurément. Mais il en est peu qui n'aient cherché dans le sentiment le plus doux de la nature,

[1169] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire V- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 310

> dans un sentiment qui devient la base de tout ce que l'état social offre de plus excellent, les véritables biens qu'elle-même nous y a préparés. » [1170]

C'est là une des explications du lien social. L'existence de ce sentiment qui invite à la relation avec l'autre.

- Politique, morale et société.

La meilleure connaissance du « cœur humain », autrement dit les lois de la nature humaine, serait d'un enseignement très précieux pour penser des applications aux « institutions politiques et à la morale ». C'est au reste à cela que Hobbes et Locke se sont employés. Cet objet est malgré tout dans le présent du point de vue de Cabanis fort ignoré, beaucoup reste à faire, mais la moisson promet d'être riche : « Champ vaste, inépuisable dans sa fécondité ». C'est là un grand ressort sur le plan des relations sociales.

Il faut développer « l'art d'exister avec soi-même et avec les autres, cet art si nécessaire à la vie. ». Il faut l'enseigner dans les écoles. Il faut dénoncer les faux semblants, les hypocrisies, les tartuffes, et faux biens en tout genre. Cabanis semble se rapprocher ici des moralistes du XVII° siècle, les La Rochefoucauld et les La Bruyère. Il s'en prend ici à la façon dont il le fait dans la Lettre sur la perfectibilité à ce rédacteur de la Décade philosophique qui était convaincu contre les docteurs de l'Idéologie qu'il était bien plus facile d'entraîner les humains par le sentiment que par la raison :

> « Et qu'on se garde bien de craindre avec quelques esprits bornés, qu'ennemie des illusions et de leurs vaines jouissances, la saine morale puisse jamais, en les dissipant nuire au véritable bonheur » [1171].

- De la sympathie[1172].

Généralités, la sympathie, un des avatars de la tendance générale des parties de la matière à tendre les unes vers les autres.
CABANIS objective un phénomène déjà identifié par d'autres; c'est la sympathie. Il se caractérise par l'attraction élective d'une partie de la matière vers une autre. Cependant il faut semble t-il excepter les particules élémentaires qui ne s'attirent pas sélectivement mais au hasard (quoique Cabanis émette certains doutes on l'a vu), selon les circonstances. Les substances complexes obtenues dans ces conditions par non pas l'agrégation mais la fusion de particules simples ont des propriétés que ne possédaient pas leurs éléments. L'attraction de ces dernières entre elles ne se fait

[1170] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire V- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 314
[1171] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire V- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 314
[1172] Ce titre est le même que celui qu'Adams Smith donne au chapitre de la section 1 de son ouvrage *Théorie des sentiments moraux* et auquel Cabanis fait explicitement référence.

pas au hasard, mais plus spécifiquement. La spécificité semble d'autant plus forte que les corps gagnent en complexité et en organisation, mais aussi que leur analogie est plus grande.

> "Dans tout système organique, la ressemblance ou l'analogie des matières les font tendre particulièrement les unes vers les autres: il paraît même qu'une se confondant elles deviennent de plus en plus semblables." [1173]

Plus les corps sont organisés, plus l'affinité mutuelle est forte; il en est ainsi des matières animales. Par exemple la fibrine en s'unissant à la gélatine tend à l'organiser, à la mettre en forme. Cette mise en forme dépend aussi de la forme, la fonction, et la sensibilité des parties avoisinantes. La cicatrisation est un autre exemple de la différenciation d'une substance animale peu spécifique, en tissus élaborés comme des membranes, des vaisseaux, des nerfs. Dans la greffe les deux tissus receveur et donneur arrivent à se connecter ensemble par des vaisseaux et des nerfs, et ainsi à "échanger des impressions". La mort défait ces assemblages, ces complexes, restituant leur liberté aux éléments simples précédemment englués dans l'organisation vivante. Cette manière de dire renvoie à Lamarck, pour qui les éléments au sein de ces structures sont contraints d'y rester un temps.

La sympathie et l'antipathie, observées chez un animal, éprouvées à l'égard de tel ou tel membre de son espèce ou d'une autre espèce, sont en rapport avec ses besoins. Besoins qui dépendent eux mêmes de l'organisation. CABANIS assimile ces sentiments à des instincts:

> "La sympathie rentre dans le domaine de l'instinct: elle est en quelque sorte l'instinct lui même, si l'on veut le considérer sous son point de vue le plus étendu." [1174]

Il donne quelques exemples d'animaux qui causent à d'autres des réactions instinctuelles d'antipathie, que ce soit le serpent, le lion, l'aigle.

Les instincts constants inhérents à l'espèce sont congénitaux. Les affections peuvent dans le cours de la vie modifier ces instincts en modifiant l'organisation et ses besoins propres. Ces modifications des sympathies et des antipathies atteignent leurs plus grandes latitudes dans les espèces dont la sensibilité est la plus vive.

- Définition de sympathie

La sympathie a, à la fois le sens étendu d'un genre, et, un sens plus restreint d'espèce. Le mot "sympathie" a été préféré au mot "antipathie" pour désigner le genre. L'antipathie désigne une espèce au même titre que la sympathie dans son sens restreint.
Le phénomène de sympathie, dans son sens générique, est nécessairement subordonnée à l'existence du "sentiment du moi" et de la conscience plus ou moins distincte de la volition.

- De la sympathie instinctuelle à la sympathie réfléchie.

[1173] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 563
[1174] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 563

Par essence la sympathie est l'intérêt (sans préjuger de sa nature, à ce niveau de généralité) ressenti par un sujet à l'égard d'un autre sujet. Celui-là suppose celui-ci doué, de la "faculté de sentir", de penchants, et au premier chef d'un *moi*. En personnifiant des objets par nature insensible, les poètes déclenchaient, à leur égard, chez leurs lecteurs, cette sympathie réservée en règle aux êtres de nature sensible.

Dans la sympathie, désignée en tant qu'espèce, il y a "attirance" vers l'objet, dans l'antipathie il y a rejet, "où nous nous associons à son existence, ou [il] devient pour nous, un sujet d'effroi, de repoussement, de haine et de colère.". Cabanis souligne les rapports entre les couples plaisir-douleur et sympathie-antipathie. Ainsi à la sympathie est associée le plaisir, et à l'antipathie le déplaisir, qui suscite l'évitement.

Les phénomènes de la sympathie ont des bases purement instinctuelles[1175]. Même à un degré élevé de réflexion sur ceux-là, et de maîtrise qui s'ensuit, cette origine n'est jamais entièrement occultée.

La sympathie est associée au besoin prégnant chez l'homme, animé par son intérêt propre, "d'agir sur les volontés d'autrui, de les associer à la sienne propre.". Elle le guide dans ses relations avec les autres hommes :

> "Ces dispositions se rapportent dès lors, aux avantages que nous pouvons retirer des autres êtres, aux actes que nous devons en attendre, ou en redouter, aux intentions que nous leur supposons à notre égard, à l'action que nous espérons ou n'espérons pas d'exercer sur leur volonté."[1176]

- Sympathie et organes des sens[1177].

A l'égal des autres instincts, la sympathie est « formée d'habitudes du système, qui précèdent la naissance de l'individu, elle s'exerce par les divers organes de sens, aux fonctions desquelles les lois de l'organisation l'ont liée d'avance ; elle s'associe à leurs impressions ; elle s'éclaire et se dirige par eux ».

[1175] L'instinct est une intuition mécaniste de mouvement selon un ordre d'exécution qui le dépasse. Il faut éliminer tout finalisme. Il en est ainsi on l'a vu des déterminations relatives à la conservation de l'individu, à sa nutrition, au développement et à l'emploi de ses organes naissants.

[1176] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 563

[1177] Les organes des sens sont impliqués dans des processus instinctuels, avant même qu'ils aient commencé à être opératoires, et ce faute d'impressions propres à les stimuler du fait même de l'existence intra utérine. Les "lois primitives de l'organisation" déterminent les liens de subordination entre les fonctions. Cet ordre instinctuel est congénital (voire héréditaire). Les organes sensoriels sont donc intégrés congénitalement à des processus instinctuels; ce qui les détermine à guider les instincts selon les circonstances environnementales.
"Comme les lois du système lient entre elles toutes les parties du système; comme elles subordonnent les fonctions des unes à celles des autres, par différents rapports secrets, que le sommeil plus ou moins prolongé, de certains organes n'empêchent point de s'établir: il est aisé de concevoir qu'au moment même de la naissance, les organes des sensations proprement dites, peuvent déjà concourir aux déterminations de l'instinct, et qu'il doivent y prendre plus, ou moins part, suivant la nature des besoins et les facultés de l'animal."[Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p574]

Tous les sens participent de la sympathie morale. Une partie des impressions ne sont pas perçues consciemment ou réfléchies, et opèrent à l'insu du sujet en produisant des sentiments:

> "l'effet des regards, de la physionomie, et même des gestes, n'est pas uniquement moral; il y reste encore, s'il m'est permis de parler ainsi, un mélange d'influence organique directe, qui semble indépendante de la réflexion." [1178]

Cependant tous ces signes dérivés des sensations sont dans une grande proportion perçus et destinés à être consommés par l'entendement:

> "Mais on ne peut nier que la partie la plus importante de l'art des signes, ne soit soumise à la culture; que ces progrès ne soient proportionnels aux efforts et à la capacité de l'intelligence." [1179]

La sympathie et la vue.

La vue outre sa fonction informative pour le sujet, fournit des stimulations qui court-circuitent la sphère réflexive, et agissent directement sur la sphère affective: "Elles produisent encore, ou du moins elles occasionnent une foule de déterminations affectives, qui ne peuvent être entièrement rapportées à la réflexion.".

Certains signaux d'origine animale saisis par l'organe de la vue auraient des qualités physiques différentes en nature, de celles produites par des corps inanimés. C'est par une action physique, et non intellectuelle que ces stimulations atteindraient la sphère affective. Il en serait ainsi des rayons lumineux, ceux provenant d'un corps inanimé, et surtout du regard, n'aurait pas le même impact que ceux provenant d'un corps vivant. Ils auraient des caractères physiques différents. La vue est fortement intriquée aux déterminations de différents instincts (instincts, de reproduction, de conservation de l'espèce (lui, ses petits), de nutrition). Il y a par exemple le rôle joué par celle-ci dans l'ajustement des conduites instinctuelles de chasse aux conditions de l'environnement.

> "C'est aussi par cette même faculté, qu'ils épient leur proie, la poursuivent et tombent sur elle comme l'éclair, en jugeant les intervalles avec la plus grande sûreté d'appréciation, et les parcourant avec la plus grande justesse de vol…"[1180]

La sympathie et l'odorat.

C'est un sens qui est privilégié chez l'animal, bien moins chez l'animal. Les "émanations odorantes" sont le fil qui relie les membres d'une même espèce, qui les font se reconnaître entre

[1178] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 577-578
[1179] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 577-578
[1180] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 570

eux. On peut fournir de nombreux exemple qui témoignent qu'à la naissance le quadrupède qui ne dispose à ce moment là que des seules impressions olfactives et tactiles peut malgré tout se guider et ajuster l'application des instincts à l'environnement. Le chiot ou le chaton sont attirés vers les mamelles maternelles, par les odeurs et la moiteur qui émanent de son corps. Pendant la saison des amours, des "esprits exhalés" du corps de l'animal, animés par une accentuation sensible de sa vitalité, font que le mâle et la femelle se "pressentent" et se "reconnaissent de loin". Ces émanations excèdent largement ces périodes, et l'on peut considérer que chaque espèce, voire chaque individu a son odeur propre. Tout individu est le centre d'une "atmosphère de vapeurs animales". L'odeur est assimilée à l'impression de "particules" sur l'organe de l'olfaction. Mais pour percevoir de telles impressions il est nécessaire que l'organe soit particulièrement sensible, ou encore dispose d'un pouvoir de discrimination très aigu, c'est le cas par exemple du flair chez le chien. Ces émanations peuvent agir, sous forme d'impressions agréables, sur le sujet récepteur, mais plus ou moins à son insu. Instinctivement donc il y a attirance vers les objets qui les émettent. Il donne l'exemple des "animaux jeunes et vigoureux", des étables:

> "L'air des étables qui renferment des vaches et des chevaux, proprement tenus, est également agréable et sain: on croit même, et cette opinion n'est pas dénué de tout fondement, que dans certaines maladies, cet air peut être employé comme remède, et contribuer à leur guérison."

Quoique le sens de l'odorat soit bien moins développé que chez nombre d'animaux. On peut retrouver des exemples d'effets positifs des émanations olfactives sur la santé. Cabanis multiple les exemples, tirés de différentes sources (Bible, Galien, Boerhaave, Forestus, Cappicacius), d'individus dont l'état général était défaillant et qui ont pu se rétablir parce que mis au contact de personnes desquelles émanaient des principes roboratifs (nourrice saine, "filles jeunes et fortes").

La sympathie et l'ouïe.

L'ouïe est un sens étroitement intégré à l'entendement. Les impressions sonores sont généralement réfléchies, passées au crible du jugement, leur action sur le sujet est par conséquent indirecte.

Cependant on peut donner des exemples où elles agissent directement, sans intervention de l'entendement, autrement dit des circonstances où elles ne sont pas ramenées à des sensations perçues et comparées par l'organe pensant. La musique, le chant en particulier, touche toute sorte d'individus, des plus instruits aux plus frustes. Le chant des oiseaux peut exercer une telle action sur l'homme. Réciproquement certains animaux sont particulièrement sensibles aux chants de l'homme. Il y a des chants, qui au delà de la compréhension des paroles, provoquent le développement immédiat de divers sentiments et passions, et qui sont les stimulants de processus déterminés par l'organisation.

> "Il est des associations particulières, et même de simples accents, qui s'emparent de toutes les facultés sensibles; qui, par l'action la plus immédiate, font naître à

> l'instant dans l'âme, certains sentiments, que les lois primitives de l'organisation paraissent leur avoir subordonnés." [1181]

Les chants les plus simples, associés aux paroles les plus faciles à comprendre sont cependant les meilleurs inducteurs d'émotions franches.
Les accents, les inflexions de la voix, jouent, sur le plan émotionnel, davantage chez certains individus incultes, que le sens des paroles, puisque ces derniers peuvent ne pas même connaître la langue. Il indique le cas historique, qui n'est pas sans connotation polémique, de la conversion de peuplades primitives.

> "ce sont les cris menaçants ou pathétiques des missionnaires, qui saisissent un grossier auditoire, bien plutôt que leurs discours, et surtout que les raisonnements par lesquels ils tâchent de les subjuguer." [1182]

La sympathie et le tact.

Les impressions tactiles ne sont pas propres à produire des affections et des penchants. Elles se réduisent en général complètement en des sensations claires et distinctes. Leur signification est donc précise, et laisse peu de jeu à l'interprétation. Seule exception la chaleur animale n'épuise pas ses effets sous forme d'une sensation complètement et immédiatement intelligible. Elle produit des affections chez le receveur dont le sens n'est pas immédiatement intelligible, voire ne l'est pas du tout. Dans ces cas leur signification reste vague. Cette dernière à défaut d'être intelligible, guide les phénomènes instinctuels. Parmi eux les "attractions affectives"; qui sont proprement des phénomènes sympathiques.

> "Cette chaleur, dont les effets ne doivent point être confondus avec ceux de toute autre chaleur quelconque, sert incontestablement, dans plusieurs cas de guide à l'instinct; et sa douce influence produit des attractions affectives, qu'on est forcé de rapporter au simple mécanisme animal." [1183]

- Rapports entre instinct et pensée réfléchie, la place de l'organe sensoriel.

Il y a contrairement à ce qu'ont pu penser nombre de philosophes, interaction entre les processus de la pensée réfléchie et les phénomènes instinctuels. Ils se modifient mutuellement les uns les autres. Le nœud de cette influence réciproque est l'organe sensoriel.

> "Or il est aujourd'hui bien reconnu que les organes directs des sensations, sont en cette qualité, les instruments principaux de l'organe pensant. Leurs fonctions

[1181] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 573
[1182] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 573
[1183] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 574

> influent donc primitivement, comme cause génératrice de la pensée, sur toutes les opérations auxquelles et la pensée, et les désirs qu'elle fait naître, concourent, ou sont enchaînés." [1184]

Cette intrication dans les sympathies, de processus dont la détermination est purement organique, et de déterminations intellectuelles, est nette chez les animaux supérieurs, et principalement chez l'homme. Chez ce dernier elle l'est d'autant plus que le sujet appartient à une société plus développée ("qu'il a reçu plus de culture, qu'il vit sous un régime social plus avancé."). De là cet infléchissement des sympathies par l'intellect:

> "De sorte que bientôt, on ne peut plus séparer ce qui n'est que simplement organique dans la sympathie, de ce que viennent y mêler sans cesse, les relations de l'individu avec ses semblables, et avec tous les êtres de l'univers." [1185]

Nombre d'auteurs, comme l'écossais Hutcheson, Adam Smith[1186], Madame de Condorcet, ignorant la part notable de déterminisme physique dans ces phénomènes de sympathie, les ont rapporté à des déterminations morales, à des facultés spéciales, ils ont établi la notion de "sympathie morale".

Cabanis le rappelle la sympathie morale se définit ainsi:

> "[Elle] consiste dans la faculté de partager les idées et les affections des autres; dans le désir de leur faire partager ses propres idées et ses affections; dans le besoin d'agir sur leur volonté." [1187]

Ce phénomène se manifeste quand un sujet sensible doué de conscience et de volonté en rencontre un autre qu'il croit pourvu de ces qualités. Le désir fondé sur cette tendance primitive, organique, d'attirance vers un autre fait à son image, est le moteur des différentes fins qui définissent la sympathie morale. Recherche et reconnaissance du même, puis désir d'influer sur lui, sur ses volontés et ses jugements, sont les deux effets principaux de cette tendance. Les limites d'une telle attirance sont la découverte chez cet autre de tendances hostiles, de "qualités nuisibles".

> "c'est à dire qu'elle n'est jamais suspendue dans son action que par la crainte ou le doute, et qu'elle n'agit en sens contraire, que lorsque l'on regarde cet être comme

---

[1184] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 575

[1185] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 575

[1186] Dans une note les éditeurs de l'édition de la *Théorie de sentiments moraux* indiquent que le « texte de Adam Smith contient de nombreuses références aux « fibres » « nerfs », « mouvements vitaux », à la « transfusion des passions », et cette maladie dont parle constamment la médecine de son temps, la « mélancolie » » [Adam Smith – Théorie des sentiments moraux – Section 1 – chap 1- Editeurs et traducteurs : Michaël Biziou, Claude Gautier, Jean François Pradeau- Leviathan – Puf – Paris 1976 – p 25.]. Dans l'exemple suivant rapporté par Smith, il semble qu'à la différence de ce qu'asserte Cabanis, la sympathie soit un phénomène qui se rapporte à l'imagination, et ne relève en rien d'une détermination instinctive : « Les personnes de fibres délicates et de constitution physique faible se plaignent de ce que voyant les plaies et les ulcères que les mendiants exposent dans les rues, elles sont susceptibles de sentir une démangeaison ou une sensation désagréable dans les régions correspondantes de leur propre corps… Cette horreur provient en effet de ce qu'elles conçoivent [imaginent] ce qu'elles souffriraient elles-mêmes si elles étaient réellement ces malheureux qu'elles observent, et si ces régions particulières d'elles-mêmes étaient véritablement affectés de la même manière. » [in Adam Smith – Théorie des sentiments moraux – Section 1 – chap 1- Leviathan – Puf – Paris 1976 – p 25.]

[1187] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 576

> un ennemi véritable, et qu'on lui suppose des qualités nuisibles, ou d'hostiles intentions"[1188]

Le mécanisme de cette représentation repose sur la faculté d'imitation propre aux êtres sensibles. Pour comprendre l'autre il faut être capable d'imiter son processus de pensée. Chaque homme dispose de cette faculté, et l'emploie avec plus ou moins d'habileté. C'est l'imagination qui en est le maître d'œuvre[1189].

> "aussi les personnes chez qui l'on reconnait, au plus haut degré, le talent d'imitation, sont-elles, en même temps, celles que leur imagination met le plus promptement, le plus facilement et le plus complétement, à la place des autres; ce sont elles qui tracent, avec le plus de force et de talent, ces peintures des passions, et même tous ces tableaux de la nature inerte, qui ne frappent et saisissent nos regards, qu'autant qu'une sorte de sympathie les a dictés." [1190]

- La faculté d'imitation.

L'usage de la faculté d'imitation s'applique en premier à soi même, c'est même là le passage obligé pour pouvoir secondairement imiter autrui.

> "Que si l'on remonte plus haut, on trouvera que la faculté d'imiter autrui, tient à celle de s'imiter soi-même..." [1191]

La multiplication de ces répétitions aboutit à l'installation d'une habitude. A force de répétition, l'aptitude à exécuter un acte, une série de gestes, croit. Ce qui dans l'acte original nécessitait attention soutenue, s'effectue au fil des répétitions avec toujours plus de facilité, de rapidité, et une distraction toujours plus accusée, à la limite le mouvement devient automatique, quasi mécanique dans son déroulement.
Ce phénomène d'imitation est inhérent à toute existence animale; il est inhérent à la vie dans son œuvre d'organisation de système organique.

> "Or, cette faculté est inséparable et caractéristique de toute existence animale: et quand on s'est fait un tableau fidèle de la manière dont la vie, par son action sur

[1188] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 576
[1189] Adam Smith insiste sur l'importance de l'imagination : « Que notre frère soit soumis au supplice du chevalet, aussi longtemps que nous serons à notre aise jamais nos sens ne nous informerons de ce qu'il souffre. Ces derniers n'ont jamais pu et ne peuvent jamais nous transporter au-delà de notre personne. Ce n'est que par l'imagination que nous pouvons former une conception de ce que sont nos sensations. Et cette faculté ne peut nous y aider d'aucune autre façon qu'en nous représentant ce que pourraient être nos propres sensations si nous étions à sa place. Ce sont les impressions de nos sens seulement et non celles des siens, que nos imaginations copient. Par l'imagination nous nous plaçons dans sa situation, nous nous concevons comme endurant les mêmes tourments, nous entrons pour ainsi dire à l'intérieur de son corps et devenons dans une certaine mesure, la même personne. » [in Adam Smith – Théorie des sentiments moraux – Section 1 – chap 1- Leviathan – Puf – Paris 1976 – p 24.]
[1190] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 576
[1191] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 576

> toutes les parties du système, en détermine toutes les fonctions, on conçoit facilement que cela peut en être ainsi." [1192]

Sympathie et faculté d'imitation – les apprentissages – la perfectibilité humaine.

La tendance sympathique et la faculté d'imitation déterminent respectivement pour la première l'instinct social et pour la seconde l'aptitude de l'individu et plus largement de la société à progresser en s'éduquant. Ces deux principes sont deux des propriétés essentielles "à la matière vivante, réunie en système". Sphères morale et sociale partagent ces deux propriétés avec la sphère proprement organique.

> "Ainsi, les causes qui développent toutes les facultés intellectuelles et morales, sont indissolublement liées à celles qui produisent, conservent et mettent en jeu l'organisation; et c'est dans l'organisation même de la race humaine, qu'est placé le principe de son perfectionnement." [1193]

[1192] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 577

[1193] Cabanis – *Rapport du physique et du moral de l'homme* – Mémoire X- Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – Puf – Paris 1956 – p 578

CONCLUSION.

L'une des toutes premières préoccupations de Cabanis a été de s'efforcer de réhabiliter la médecine dont l'image en ce XVIII° siècle finissant n'était pas bonne. Il l'a fait sur le plan épistémologique, en définissant les critères spécifiques auxquels devaient répondre les énoncés en médecine et en physiologie pour être recevables et donc être reçus comme connaissances valables, et ainsi armé répondre aux différentes objections faites en général à cette discipline, mais il l'a également fait en proposant des réformes, qui concernaient les structures de soins, l'enseignement de la médecine, et enfin les conditions à satisfaire pour en autoriser l'exercice. Dans *la Note sur l'opinion de MM Oelsner et Soemmering, et du citoyen Sue, touchant le supplice de la guillotine* Cabanis donne un aperçu de la solidité de sa science physiologique. Elle lui fournit les arguments pour une réfutation en règle des thèses qui affirment que les suppliciés agonisent dans les pires souffrances. Tout en prônant l'abolition de la peine de mort il exonère ainsi en quelque sorte le gouvernement directoriale de l'accusation de barbarie aggravée. Dans le *Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau* Cabanis invite le lecteur à suivre en toute transparence les différentes étapes de sa pratique au chevet du tribun, lesquelles passent par l'observation, les raisonnements, les hypothèses, sur fond de codification des actes. Ainsi il est possible de s'assurer qu'il n'a pas failli à l'obligation de moyens, d'autres médecins pourront l'attester, et ainsi le dédouaner de toutes accusations d'homicide, lesquelles avaient couru à son endroit après la mort de Mirabeau. La rationalité, la méthode, qui caractérisent cette démarche se veulent être autant de raisons d'attester de la maturité d'un art précédemment décrié. Si le malade meure c'est certes une invite à développer ce savoir médical, c'est également l'occasion d'insister en pratique sur l'importance de la prévention, car c'est un fait Mirabeau malgré les objurgations de son médecin n'a nullement observé les règles d'hygiène conservatrices de la santé. Cela laisse à même de penser, rien de tout cela n'est dit, que le malade est en quelque sorte en défaut, et de fait largement responsable de l'issue fatale. Loin d'être un argument pour ses contempteurs, cet exemple attesterait du sérieux d'une médecine qui connaît ses pouvoirs et ses limites.

Ainsi disposant de données médicales et physiologiques fiables, mais également reprenant dans une perspective critique les principaux travaux existant sur la physiologie et la philosophie rationnelle, il a pu innover en élaborant une anthropologie médico-physiologique. Celle-ci fait l'objet de son maître ouvrage *Rapports du physique et du moral de l'homme*.

Ce texte s'adresse aux médecins mais tout autant aux moralistes et aux législateurs. On y lit par ci par là, sans qu'il y ait apparemment une volonté réelle de systématicité, des commentaires touchant au politique (par exemple le gouvernement d'un seul pose problème du point de vue des données de la nature) ou aussi au religieux (y sont dénoncées comme contre-nature, les pratiques telles que le célibat des prêtres, et les traitements infligés aux membres du clergé dans les cloitres qui équivalent à un véritable lavage de cerveaux). Mais en fait l'objet central de cet écrit, ce que nous avons essayé

de montrer, car c'est de l'ordre de l'implicite, est la réponse que la science physiologique peut donner à la question controversée sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes. Cabanis tranche, arguments tirés de ce savoir physiologique à l'appui, en faveur de la nature innée des différences dans les aptitudes entre humains, contre la thèse d'Helvétius qui soutenait qu'elles relevaient au contraire de l'acquis. Cette réponse a une importance réelle sur les plans, politique, social et économique, et en particulier dans la désignation d'un mode d'organisation socio- économique. Si on la suit elle légitime une inégalité tout à la fois dans les richesses et dans les droits politiques. Dans ce dernier cas des caractéristiques, inhérentes aux tempéraments, attenant au moral, comme, ce qui revient au même, au physique, étaient à même de justifier que certains aient droit de vote et d'autres non. Cabanis en sus des quatre tempéraments connus depuis l'antiquité en a décrit deux autres pour l'occasion, qui chacun prédisposait les humains qui en étaient dotés à une telle privation de droit: l'un était propre aux femmes, l'autre se retrouvait trait pour trait chez le «manouvrier», ou autre travailleur de force, des hommes à l'intelligence peu déliée. Au reste chacun se voyait amené, sa nature aidant, c'était même là chose très souhaitable pour leur santé, à exercer dans la société des fonctions bien spécifiques: les femmes en restant au foyer et en élevant les enfants; les «manouvriers» en offrant leur service en vue de satisfaire, ils étaient pour ce faire en nombre, le fort besoin en main-d'œuvre d'une agriculture qui représentait la principale richesse du pays. Au reste, à travers cette occupation, autrement dit en occupant leur juste place dans la société, ils trouvaient leur équilibre au physique comme au moral. Ce qui représentait une au moins, mais celle-ci essentielle, des conditions pour leur permettre d'accéder au bonheur.

Il y a également dans ce travail une recommandation faite au politique de ne pas entraver le cours naturel des relations économiques, ce qui corrobore en quelque sorte la thèse physiocratique du «laisser faire». Dans la population des différences dans les richesses ne devaient pas manquer d'en résulter à terme, ce qui n'avait pour autant rien d'injustes. Cette liberté de faire, qui est présentée par Cabanis comme un besoin chez l'homme, qui au reste il le montre a son pendant physique, laissait aux plus doués les moyens d'investir, d'entreprendre, de créer des richesses, et alors même qu'ils en tiraient un bénéfice particulier, ils entraînaient à leur suite un nombre toujours plus grand de leurs concitoyens, ne serait-ce qu'en leur donnant du travail, et les aidaient ainsi à sortir de la misère si ce n'est de la pauvreté.

On serait loin en suivant de telles dispositions dérivées de la nature des choses d'atteindre l'écart de fortune véritablement astronomique qui s'était établi en France entre le très petit nombre de riches privilégiés et la très forte majorité de pauvres. Différences qui au reste relevaient de l'artifice et de l'arbitraire, et qui était la principale cause aux yeux de Cabanis de la misère, et par là de la mendicité, de la criminalité, et de l'abandon d'enfants... D'un autre côté l'affirmation du bien-fondé de ces différences, heurtait de front les thèses égalitariste jacobine. L'application d'une telle politique ne pouvait avoir que les effets contraires à ceux attendus avec une politique libérale. Cependant avec celle-ci, même si il était recommandé que l'état se fasse aussi discret que possible dans ce cadre des relations économiques il n'en devait pas moins intervenir afin de limiter des excès qui pouvaient à la longue fausser l'ordre socio-économique. Ainsi le creusement des différences sur le plan des richesses devait être réduit par les biais de l'imposition et des règlements relatifs à l'héritage. Il était cependant demandé au gouvernement d'assurer la meilleure gestion possible, de réduire les dépenses autant que faire se peut. En ce qui concerne la limitation des dépenses en matière de secours public, les pistes que proposait le savant pouvaient être utiles.

Outre ces recommandations dans l'ordre du social, du politique et de l'économique, au reste souvent implicites, mais néanmoins largement accessibles à un lecteur attentif et de bonne foi, il est lui-même, fort de ce savoir, on peut tout au moins le supposer, intervenu plus directement dans différents débats publics qui ont porté sur des questions d'éducation, de justice, de secours publics, de santé publique, et d'économie, à quoi il faut ajouter les thèmes du religieux, du progrès, de l'art de l'orateur. Il l'a fait en tant que représentant du peuple au Conseil des Cinq-Cents, commissaire des hôpitaux de Paris, ou encore sous forme épistolaire dans ses lettres respectivement à Fauriel, à Thurot ou encore au rédacteur de la Décade. En ces occasions il a fait cas, les sujets y prêtant, sans trop appuyer cependant, des travaux menés en ces temps dans les matières physiologiques et médicales, sans pour autant faire référence explicitement aux siens, invitant en quelque sorte ses collègues ou lecteurs à en prendre connaissance.

Cette organisation socio-économique libérale nécessitait on l'a vu une intervention la plus discrète possible de l'Etat. Or la pérennité d'une telle organisation nécessitait dans ces temps révolutionnaires un appareil d'état suffisamment puissant pour déjouer toutes tentatives de déstabilisation voire de renversement par les factions adverses, et pis encore les débordements populaires synonyme d'anarchie. L'échec caractérisé des gouvernements directoriaux issus de la Constitution de l'an III, le montre assez. Et s'ils ont pu résister un temps aux attaques successives de leurs ennemis c'est en trahissant les idéaux libéraux de la Constitution, c'est au prix même d'un glissement progressif vers une forme de pouvoir dictatoriale. Cabanis a lui-même dans les derniers mois du pouvoir directoriale soutenu au Conseil des Cinq-Cents des projets de loi liberticide sur les droits de réunion et de la presse, mais également un autre projet qui remettait en cause l'indépendance de la justice vis-à-vis de l'exécutif. Dans la suite du coup d'état de brumaire il a fait l'éloge de la Constitution de l'an VIII, à la rédaction de laquelle il a participé, bien que ce texte soit pour l'essentiel à mettre au compte de Sieyès et surtout de Bonaparte. Cette constitution présentait à ses yeux tous les avantages politiques propres à proroger une organisation socio-économique riche de promesses de bonheur pour un nombre toujours plus grand de citoyens. De fait sans dériver directement des lois de la nature humaine, ce qui était le propre de cette organisation socio-économique, mais parce qu'il en assurait la viabilité, on peut dire que ce système politique dans ces différents aspect de l'exécutif, du législatif et du juridique, tout en étant une invention humaine, dérivait en quelque sorte indirectement des lois de la nature humaine.

On peut le penser tout ce qui précède pouvait dans l'optique de Cabanis suffire à faire le bonheur de l'homme en société. Or il a malgré tout jugé nécessaire d'écrire sa fameuse *Lettre à Fauriel sur les causes premières* qui prenait en compte la réalité du sentiment religieux chez l'homme. Il a eu à coeur de donner des réponses aux questions toutes humaines relatives à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'âme, à la justice divine qui récompense ou punit. A bien les lire ses réponses ne s'inscrivent nullement en faux vis-à-vis des thèses défendues dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Il y a par ailleurs réfuté tout aussi bien les thèses matérialistes du hasard et de la nécessité, que les religions révélées et personnelles, le catholicisme étant la première visée. Il voyait là, par cette prise en compte du sentiment religieux, le moyen de renforcer le civisme des humains, à tel point que la morale publique pourrait se confondre avec ce que l'on qualifierait alors de religion civile. Accéder au bonheur terrestre serait d'ores et déjà faire son salut. Il s'agirait à cette fin d'être bon citoyen, bon époux, bon père, autrement dit d'occuper sa juste place dans la société. C'est à quoi convie la lecture des *Rapports du physique et du moral de l'homme*, la prise en compte du sentiment religieux en moins. Partant de là il atteste d'une tolérance à l'égard des religions dans

la mesure où elles ne sortent pas de la sphère privée, et ne détournent pas les hommes de leurs responsabilités en tant que citoyen.

Nous nous sommes interrogés ensuite sur pourquoi Cabanis était-il resté dans l'implicite en traitant des rapports de la science et de la politique. Non pas qu'il n'en fasse pas cas dès l'introduction des *Rapports du physique et du moral de l'homme* ou que l'on ne retrouve pas éparses dans le corps du texte des considérations de nature politique. Mais ces quelques développements présentés sans systématicité ne nous paraissaient pas proportionnés à l'annonce du début qui semblait promettre bien plus. Or une lecture attentive, celle même que recommandait l'auteur, laissait entendre qu'il avait abordé là le problème tant débattu au XVIII° siècle de l'origine de l'inégalité parmi les hommes, et qu'il y apportait les réponses de la science. C'était là tout l'objet de ce texte. A partir de cette connaissance il semblait possible d'évaluer en toute objectivité les différents systèmes politiques, et être ainsi amené à faire le constat qu'au contraire d'un système libéral et représentatif, les systèmes monarchistes ou jacobin, pour des raisons au demeurant différentes, n'étaient pas compatibles avec les lois de la nature humaine. Cette compatibilité était la condition nécessaire pour qu'un nombre toujours plus grand d'humains accèdent dans le cadre de la société au bonheur, c'était en quelque sorte l'objectif ultime de toute politique, une seule pouvait y parvenir. A bien l'entendre, le discours de la science, tout de raison, exempt d'idéologie, était la promesse d'accéder à une alliance de tous. La science devenait un instrument privilégié pour mettre fin à la Révolution. Alors pourquoi ne pas avoir explicité d'entrée de telles vérités eudémoniques? Il faut noter que même en prenant les précautions qu'on lui prête, il a été attaqué et son travail jugé comme le nième avatar d'une métaphysique matérialiste et athée. Il ne laisse cependant pas passer l'occasion d'y répondre et, dans la deuxième édition des *Rapports du physique et du moral de l'homme* en 1805, fait, non sans ironie, quelques allusions sibyllines à ses détracteurs tout en réaffirmant contre cette opinion, toute emprunte à ses yeux de mauvaise foi, que son unique souci dans ce travail, ajoutons, en bon newtonien, n'a été autre que factuel. Celui d'établir des vérités à partir, de faits, d'observation, ou d'expérience, ou encore d'affirmations dérivant de ces derniers par des raisonnements impeccables.[56]

Par ailleurs sur le plan politique il est vrai, ce qui pouvait prêter à confusion, qu'il a été proche tout un temps du pouvoir directoriale issue de la Constitution de l'an III, et qu'il a toujours vilipendé les factions monarchistes et jacobines, pour parler comme lui. Par la suite il a été très impliqué dans le coup d'état du 18 Brumaire. Il fait par ailleurs un éloge appuyé de la Constitution de l'an VIII. Faute de témoignages de lui ou d'autres, on ne peut que supputer ce qu'étaient ses opinions sur la politique bonapartiste sous le Consulat et dans les toutes premières années de l'Empire. Il n'en reste pas moins qu'il a fait publier les *Rapports du physique et du moral de l'homme* en 1802 pour la première édition et en 1805 pour la seconde. Texte qui a passé l'épreuve de la censure, bien que sentant le souffre, dans une société sous la loi concordataire de 1801, et alors même que les Idéologues n'avaient pas bonne presse auprès de Bonaparte (les petites phrases assassines prononcés par lui à leur endroit ne sont-elles pas là pour l'attester?). Sa nomination comme sénateur à vie, la légion d'honneur, le titre posthume de Comte d'Empire, l'inhumation au Panthéon (mais il suffisait d'avoir été Sénateur) sont-ils des éléments suffisant pour juger de l'existence de bonnes relations entre les deux hommes? La méfiance que Cabanis manifeste vis-vis du régime napoléonien dans une lettre à Guinguené, nous laisse de ce point de vue dans l'expectative.

Dans ces textes politiques qui correspondent pour la plupart à des discours prononcés ou non au Conseil des Cinq-Cents, il ne se prévaut pas des connaissances apportées par la science pour

imposer ses vues sur les sujets abordés, il se contente tout au plus d'allusions plus ou moins brèves, comme en passant, aux travaux qui existent en la matière, et au reste il ne fait pas cas des siens. Il en fera cependant davantage cas dans son éloge de la Constitution de l'an VIII: *Quelques considérations sur l'organisation sociale en générale et particulièrement sur la nouvelle constitution,* le changement politique qui s'imposait à tous l'a peut être autorisé à être un court moment plus explicite.

Il ne lui restait qu'à faire confiance à ses lecteurs, tout en leur demandant attention et bonne foi, afin qu'ils pussent d'eux-mêmes venir, à leur rythme, à ces vérités, et une fois convaincus, pusse s'y référer. Les élus sont certes visés, mais tout autant les électeurs, et en particuliers ceux qui ont des responsabilités de tous ordres dans la société, à commencer par les médecins.

[56] C'est possiblement à Bonaparte qu'il s'adresse lequel a été crédité d'une critique de l'Idéologie à laquelle justement Cabanis répond à propos des *Rapports du physique et du moral de l'homme*: Bonaparte taxe l'idéologie de «ténébreuse métaphysique» et poursuit « qui, en recherchant avec subtilité les causes premières, veut sur ses bases fonder la législation des peuples, au lieu d'approprier les lois à la connaissance du coeur humain et aux leçons de l'histoire, qu'il faut attribuer tous les malheurs qu'a éprouvé notre belle France» pouvait-elle amener de la sorte la conversion, par la raison s'entend, de nombreux esprits soucieux de l'intérêt général, qu'ils soient au reste monarchiste, jacobin, ou sans opinion particulière, à un type de politique mieux adapté à la nature de l'homme? Leur forcer la main en établissant un rapport explicite entre science et politique pouvait se révéler contreproductif. C'était apparemment tout aussi valable sous le Directoire que sous le Consulat et l'Empire.

Dans sa stratégie de conversion du plus grand nombre possible de bons esprits à ses idées, autre que cette condition de laisser le lecteur découvrir par lui-même l'unité fondamentale qui résidait dans ses travaux entre science et politique, il y en avait trois autres qu'il fallait satisfaire, la scientificité dont nous avons parlé, la cohérence et l'originalité. Pour juger de la cohérence, nous nous sommes en particuliers attachés à montrer contre les interprétations à notre sens tendancieuses que le propos de la *Lettre à Fauriel* n'avait rien de contradictoire avec celui des *Rapports du physique et du moral de l'homme*, et que tout le contraire ils se complétaient. Quant à l'originalité, il a largement développé comment en rapprochant les travaux existant des physiologistes, Stahl, et des médecins de l'école de Montpellier, et ceux d'auteurs comme Condillac, Helvétius, Buffon, Rousseau... il a pu au-delà des apparences être mis sur la piste de l'existence d'une unité du moral et du physique: «le moral c'est le physique considéré sous un autre point de vue». C'étaient là autant de références recommandables à l'époque, même si il s'en démarquait plus ou moins, et à l'en croire il ne fallait pas rechercher dans son travail d'autres influences que celles-ci. Il est vrai que l'existence de similarités entre cette découverte et les idées développées sur cette question des rapports du physique et du moral par des auteurs comme La Mettrie, Diderot, d'Holbach est assez troublante. Cependant faire état d'une telle filiation c'était, en se référant ouvertement à un courant notoirement matérialiste et athée, faciliter le travail de ses détracteurs, déjà bien réactif sans cela, et ruiner sans coup férir son projet. Dans ce contexte le déni par amour propre d'auteur nous paraîtrait être une réponse un peu courte, d'autant que si on l'en croit pour lui la récompense attendue quand il publie ses travaux n'est pas affaire de vanité mais «de voir répandre des vérités qui [lui] paraissent utiles», c'est ce qu'il exprime à propos d'une affaire de plagiat concernant les *Rapports du physique et du moral de l'homme* dans laquelle Bichat serait en cause. Nous reviendrons sur ce dernier point qui n'est en aucun cas anecdotique.

Ce projet, que nous prêtons à Cabanis, d'avoir cherché, à travers les vicissitudes socio-politiques de son temps, à promouvoir un système socio-économique aux dépens d'autres, peut donner le sentiment que l'ensemble de ses travaux est daté et s'adresse en tout premier lieu à ses contemporains. Ce n'est vrai qu'en partie, car un tel projet concernait nécessairement les générations suivantes, et plus encore, car si l'on suit bien Cabanis, il était convaincu à un degré près de certitude que l'ordre politique qui serait issu de la Constitution de l'an VIII serait en mesure d'assurer à jamais la pérennisation d'une organisation socio-économique complètement adéquate à la nature humaine et par là en mesure d'assurer le bonheur d'un nombre toujours plus grand d'humains en société. Bien que la politique de Bonaparte ait contrecarré ce plan, Cabanis n'en a pas moins poursuivi son travail, en achevant la série des Mémoires des Rapports du physique et du moral et en faisant publier cet ouvrage en 1802, ou encore en s'attaquant au projet d'une religion civile aux fins de consolider l'ordre politique. Les travaux de Condorcet, et tout particulièrement la lecture de l'Esquisse d'un tableau d'un progrès de l'esprit humain, l'ont peut être aidé à voir au-delà des contingences de l'histoire présente. Condorcet continuait à croire au progrès et donc à un au-delà de la convention montagnarde. Cabanis à son exemple espérait, on peut le supposer, un au-delà de l'Empire à travers la venue d'un ordre socio-politique et économique rationnel car conforme aux lois de la nature, et source lui-même d'un progrès indéfini.

ANNEXE

Posé par des commentateurs dans la seconde moitié du XX° siècle par Georges Gusdorf, mais auparavant à la toute fin du XIX° siècle et au début du XX°, la première fois par François Picavet, puis par François Labrousse et Georges Poyer, la question de la postérité des Idéologues, les a conduit au constat que ces auteurs avaient été oubliés. Une explication s'est imposée, ces auteurs avaient été selon la formule de G. Gusdorf victime au XIX° siècle d'une «conspiration du silence». André Canivez résume assez fidèlement cette analyse

> «On les calomnia sous le nom de sensualiste et on en fit de secs rationalistes[4]. La mode avait tourné: toute la postérité de Rousseau et de Saint-Martin, spiritualistes fougueux plus ou moins illuministes, catholiques militants de la Restauration, spiritualistes de gouvernement ou d'université se joignirent pour les réduire au silence.».

En fait c'est un jugement qui repose sur le fait que l'œuvre a souffert de lectures pour la plupart superficielles, tendancieuses, source de contre-sens. Rien d'une lecture faisant appel à la raison, attentive et de bonne foi, telle que Cabanis la demandait à propos des *Rapports du physique et du*

moral de l'homme. Rien qui ressemble apparemment à l'étude très substantielle d'un Picavet qui a consacré dans *Les Idéologues* quelque 120 pages sur les presque 630 qu'en comporte son écrit.
Attendu que nous ne prenons pas ces auteurs au mot, nous discuterons néanmoins dans un premier temps cette question du silence, a priori tout relatif, qui aurait entouré la postérité de l'oeuvre de notre auteur. Nous débuterons par certaines considérations sur la célébrité de Cabanis au XIX° siècle. Nous nous interrogerons ensuite sur le jugement de G. Gusdorf qui a parlé des Idéologues comme victime d'une «conspiration du silence». Loin de nous en tenir aux seuls combats dans l'ordre du politique, du social, de la science, du religieux, dans lesquels s'est trouvé impliquée sur un mode souvent dépréciatif, la science des rapports du physique et du moral de l'homme, nous insisterons sur le fait que la pensée de Cabanis n'en a pas moins nourri les travaux de nombre de penseurs en France au XIX° siècle. Cette hypothèse va contre l'affirmation du trio Picavet, Labrousse, Poyer; selon lesquels cette prise en compte constructive des idées de Cabanis au XIX° siècle n'avaient concerné que les penseurs allemands, anglais ou italiens, voire nous pouvons ajouter russes.

a) La notoriété de l'homme.
La célébrité a persisté longtemps après sa mort. En 1802 la parution des *Rapports du physique et du moral de l'homme* l'avait rapidement rendu célèbre, une seconde édition en 1805 attestait du succès de cet ouvrage. En 1815 les *Rapports du physique et du moral de l'homme* sont une nouvelle fois édités. *En 1824 la demande du public aurait décidé l'éditeur à publier une nouvelle fois le texte*[1194].
Il y a un autre indice de la notoriété de Cabanis au XIX° siècle qui se perçoit dans les écrits d'écrivains qui à l'égal d'un Balzac dans plusieurs de ses romans fait cas de lui et de son école, de ses disciples: *La peau de chagrin*, le *Curé de Village*, la *Duchesse de Langeais*... ou d'un Flaubert dans Bouvard et Pécuchet, de même que d'un Barbey d'Aurevilly dans une de ses nouvelles.... Mais quelque place qu'il occupe dans les passages qui le concernent, tous ces auteurs l'introduisent comme quelqu'un qu'on ne présente plus. Par ailleurs l'homme était doté de grandes vertus, un tel jugement à son époque faisait l'unanimité dans le groupe de ceux qui l'avaient approché. Le témoignage de Salaverte parmi d'autres nous en donne un aperçu. Le problème étant que bien que vertueux Cabanis n'en était pas moins l'auteur d'une doctrine qui sentait le souffre. Chose problématique pour les courants spiritualistes cet homme incarnait une sorte d'oxymoron: un athée vertueux. L'interprétation que Frédéric Bérard va donner de la *Lettre à Fauriel sur les causes premières* va nous semble-t-il le rendre respectable aux yeux de ces spiritualistes libéraux ou doctrinaires. Tous voient après lui une abjuration de la thèse psychophysiologique considérée unanimement comme un énième avatar d'une métaphysique matérialiste et athéistique. A l'image de Damiron nombreux sont ceux qui vont dire leur respect et admiration pour l'homme, tout en décriant les *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Il va même s'autoriser à tancer Bérard[1195]jugé trop peu respectueux du grand homme. Il regrette également l'injustice dont il fait

1194 Edition sous la direction de Boisseau, disciple de Broussais, auteur d'un traité de Pyretologie physiologique.
1195 Bérard paraît être une sorte de déclassé, il n'est pas très bien traité par Damiron un spiritualiste, Mgr Frayssinous un ultra a bien mieux jugé son commentaire de la Lettre à Fauriel, il le récompense en quelque sorte en le nommant professeur d'hygiène sans qu'il ait à passer le concours; De Bonald le classe dans l'école éclectique pour laquelle il n'a pas grande estime. De Bonald en compagnie entre autres de Villèle assistait aux conférences que donnait l'Abbé Frayssinous. Ce dernier qui a limogé Victor Cousin, et a recruté des idéologues Thurot et Laromiguière.

preuve à l'égard de Cabanis auteur de la *Lettre à Fauriel sur les causes premières* en ne relevant que

> «les erreurs philosophiques qui peuvent encore s'y trouver» et de la sorte ne pas avoir insister «sur ce qu'il y a de grand et de beau dans cette conversion d'un esprit supérieur qui passe, par un motif purement scientifique, d'un système incomplet à une théorie plus large et plus voisine de la vérité. C'était le cas de demander réparation pour la mémoire d'un homme dont le génie a été si souvent mal jugé et calomnié. La critique devrait avoir le ton de l'admiration plutôt que celui de la sévérité et de l'amertume, pour se montrer vraiment équitable et impartiale...» et il conclut son reproche par une attaque plus frontale à connotation politique: «De cette manière elle n'aurait pas eu l'air d'être dirigée par l'esprit de secte et de parti, et M Bérard lui-même, ... ne paraîtrait pas à quelques personnes avoir usé de la pièce qu'il a publiée dans un intérêt étranger à celui de la vraie philosophie.»[1196]

On retrouvera un jugement tout aussi dithyrambique chez Charles Rémusat.
Picavet, Labrousse, Poyer constate le fait, mais ne s'interroge pas plus avant sur cette attitude. Il sont eux-mêmes laudatifs, mais quant à eux la chose ne se limite pas à l'homme, elle concerne également le médecin physiologiste. Au reste on retrouve des jugements de cette sorte plus proche de nous. On retrouvera en effet quelque chose d'un éloge dans le propos du Professeur Robert Debré qui remettant, à Jean Hamburger, néphrologue réputé pour ses travaux novateurs en cette matière, et philosophe des sciences, son épée d'académicien des sciences, conclura son discours par un « C'est simple, vous évoquez pour moi Cabanis ».
Cette estime pour l'homme ne sera pas partagée par tous, outre les traditionalistes à l'instar d'un de Bonald qui ne voit que l'auteur d'une doctrine matérialiste, autrement dit ne voit que l'athée, in fine juge cette doctrine qu'il qualifie de « système absurde et abject». Un ultra, Mgr Frayssinous sera tout aussi cinglant dans sa critique. A quoi Damiron devenu pour l'occasion défenseur de Cabanis, a répondu, ce qui au reste n'est pas sans témoigner de la tension ayant existé entre traditionalistes et doctrinaires, rejetant l'attitude qui consistait à désigner l'auteur des *Rapports du physique et du moral de l'homme* «aux poursuites d'une philosophie fanatique qui voudrait le punir comme un crime».
Curieusement c'est dans le dernier tiers du XX° que sous la plume de certains commentateurs on lira des jugements sévères, ainsi Jacques Postel[1197] parlera de Cabanis comme d'un opportuniste en politique et en science, d'autres encore contribueront également, en appuyant sur tel ou tel défaut, qu'ils jugeront bon de lui trouver, à écorner l'image à leurs yeux quasi mythique, renvoyée majoritairement par le siècle précédent, d'une sorte de saint laïc.

b) Discussion autour du problème que pose l'affirmation selon laquelle les Idéologues et Cabanis en particulier auraient été victime d'une «conspiration du silence» au XIX° siècle.

1196 Essai sur l'histoire de la philosophie en France au dix-neuvième siècle par M. Philibert Damiron 1828 p 62
1197 Article Cabanis dans l'EU

b-1)Un repère intéressant pour juger de cette réception a rapport aux différentes éditions des *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Il y en a eu une dizaine, en 1802; 1805, 1815, deux en 1824, une en 1825 dans le cadre de la publication des œuvres complètes, en 1830, 1843, 1844, 1855 et 1865. Ces éditions sont pour une bonne moitié accompagnées d'une notice sur la vie et l'œuvre, et d'annotations. Ces commentaires ne résument pas les écrits sur ce texte, on trouve nombre de notices sur Cabanis dans des dictionnaires, ou encore quelques passages dans des textes de philosophie, de médecine, ou encore d'autres portant sur la religion.
On constate que les représentants des différents courants idéologiques ont eu chacun un représentant éditeur de ce texte, républicain, traditionaliste, doctrinaire, libéral, enfin celle du docteur Laurent Cerise que l'on présente comme disciple de Buchez, l'initiateur du mouvement social-chrétien.
En 1824, on note pas moins de trois éditions de ce texte; la première chronologiquement on la doit à Boisseau un disciple de Broussais, la suivante annotée par Pariset, un médecin éclectique, la troisième est intégrée à l'édition des œuvres complètes par Thurot, mais la notice sur la vie et l'œuvre bien qu'annoncée sur la page titre manque.
En 1830 une nouvelle édition des *Rapports du physique et du moral de l'homme* paraît chez l'éditeur Au bureau de la bibliothèque choisie dont le chef de publication est Pierre Sébastien Laurentie. Ce dernier se situe dans la lignée des contre-révolutionnaires au même titre que de Bonald et Joseph de Maistre. Cela peut étonner. Il a publié quelques années plus tôt en 1826 une *Introduction à la philosophie ou traité de l'origine et de la certitude des connaissances humaines*, dans lequel il discute sur un mode critique certaines des thèses avancées par Cabanis dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme* et la *Lettre à Fauriel sur les causes premières*.
Plus d'une décennie après l'édition de 1830, deux éditions des *Rapports du physique et du moral de l'homme* sont publiées coup sur coup en 1843 et 1844, avec la seconde est publiée également la *Lettre à Fauriel sur les causes premières*. Au demeurant la première des deux dont l'éditeur et commentateur est le docteur Laurent Cerise sera réédité en 1855 et 1865.
Considérant cet état de fait, parler de silence, au sens strict, est donc problématique au sujet des *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Ceux même qui sont en cause dans le silence posthume qui entoure la thèse de Cabanis sont ceux-là même qui font éditer le texte honni par certains d'entre eux! Il est également problématique de parler de conspiration, également au sens strict, les attaques se faisant en ordre dispersé pour des raisons diverses. Les tensions existantes sur les plans, politique, social et religieux ne sont pas pour rien dans ces divergences. De là à parler de conspiration il y a loin. Cependant ce qui répondrait mieux à cela c'est majoritairement la lutte contre le matérialisme représenté pendant cette période de la Restauration par Broussais.

1) Les éditions coup sur coup de 1823 et de 1824 des *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Précédée des trois premières éditions, 1802, 1805, 1815, toutes trois publiées chez le même éditeur à Paris, Caille et Ravier, sans directeur de la publication, ce qui ne sera pas le cas pour les éditions suivantes.

i) L'édition de 1823 a pour éditeur le Docteur François Gabriel Boisseau. Cette édition n'a pas de préface, n'est pas annotée. Elle n'a pas plus pas moins que les éditions précédentes. Le texte n'a pas besoin d'être présenté, il se suffit à lui-même. Il n'est peut-être pas indifférent que l'éditeur soit

disciple de Broussais, quoique il ait su garder une indépendance vis-à-vis du «maître». Cependant sans préjuger de la position de Broussais par rapport à cette édition, il faut noter qu'il n'a guère défendu la thèse psychophysiologique de Cabanis, et tout en reconnaissant sa valeur a tout de même émis de sérieuses réserves dans son *Examen des doctrines médicales et des systèmes de nosologie;*

> « Malgré ces précieuses qualités, Cabanis est vague ; il vous promet beaucoup et ne vous satisfait pas dans la même proportion. Il vous fait entrevoir le vaste horizon de la science ; mais c'est à travers un nuage qu'il ne peut pas dissiper. Il vous découvre en quelque sorte la perspective d'un jardin délicieux ; mais il n'a pas les moyens de vous y faire pénétrer. »[1198]

Cette édition sera suivi en 1823 d'un article dans la revue médicale et étrangère qui est la réponse de Frédéric Bérard à l'attention de l'éditeur F.G Boisseau[1199]. Lequel produira un autre article à la suite de l'édition des *Rapports du physique et du moral de l'homme* dont l'éditeur sera cette fois-ci un médecin éclectique Pariset. Au reste il commence son article dans des termes proches de ceux qu'a employé Broussais.

> «On convient généralement que Cabanis est vague et obscur dans la pensée comme dans l'expression...»[1200]

ii)**Edition de Pariset 1824**. Pariset pour sa part a donné de rares notes de réfutation centrées sur les passages généralement incriminés; les réfuter revenait à ruiner la thèse, il s'agissait en quelque sorte de frappes chirurgicales, point besoin d'en faire plus. Cependant Bérard les trouve insuffisantes:

> «M Pariset dans les notes qu'il a ajoutées à son édition des Rapports du physique et du moral; voyez surtout celle de la préface, p xxviii. Il est fâcheux que ces notes ne soient pas plus multipliées ou plus étendues et que leur ingénieux auteur n'ait pas montré avec plus de détails l'enchaînement des idées de Cabanis sur ce point, et surtout qu'il ait présenté ce médecin comme plus affirmatif sur ces hautes questions qu'il ne l'a réellement, même dans le temps où il est arrivé à des idées plus saines.» [1201]

A la fin de son article il invite les médecins à le lire, afin de s'instruire par cet exemple, de ce qu'il ne faut pas faire. Il adresse à Cabanis les mêmes critiques que celui-ci faisait aux faiseurs de système. Il invite le futur lecteur à séparer le grain de l'ivraie ; à laisser les principes erronés, pour conserver les vérités utiles qu'il contient.

1198 Broussais, François-Joseph-Victor. Examen des doctrines médicales et des systèmes de nosologie . Tome troisième p 426

1199 Réponse de Mr Bérard à Mr Boisseau sur son analyse de la Doctrine des rapports du physique et du moral - in la Revue médicale Française et étrangère 1823

1200 Analyse d'ouvrages et extraits. *Rapports du physique et du moral de l'homme*, édition Pariset . F Bérard 1824 (444-472) p 444

1201 Analyse d'ouvrages et extraits. *Rapports du physique et du moral de l'homme*, édition Pariset . F Bérard 1824 (444-472) p 444

> «L'ouvrage de Cabanis mérite d'être médité par les penseurs; il leur servira par ses écarts mêmes; il leur montrera la vanité d'une entreprise dans laquelle un aussi grand génie a complètement échoué, et les ramènera à des doctrines plus expérimentales, plus sages et plus réservées... Les médecins surtout liront son ouvrage avec fruit, s'ils veulent le refaire sur un nouveau plan, et coordonner les vérités et les beaux développements qu'il renferme d'après d'autres principes généraux; car il faut le dire, d'après les progrès que fait la physiologie et la métaphysique et surtout d'après les derniers perfectionnements de celle-ci en France, l'ouvrage de Cabanis ne pourra plus prendre rang dans la science usuelle, et ne sera plus considéré que comme un monument précieux du génie systématique, et que l'on placera à côté des sublimes rêveries de Van Helmont et de Stahl, de Hobbes, de Spinoza ou de Cudworth et de Berkeley.»

Le laconisme de Picavet a peut-être une raison. Il ne s'adresse pas nécessairement à un public très averti. Il lui faut aller à l'essentiel. Car ne nous y trompons pas, ce livre est considéré comme dangereux, au même titre que l'œuvre des philosophes au XVIII° siècle, les Voltaire, Diderot, d'Holbach, sans compter les matérialistes vivants et très actifs comme Broussais. L'abbé Barruel [1202] avait soutenu une théorie du complot dans un ouvrage célèbre *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme* très souvent réédité et tout particulièrement sous la Restauration, dans lequel il soutenait que de telles idées à caractère subversif étaient en cause dans le soulèvement révolutionnaire de 1789.

La politique menée sous Charles X par Villèle avec Mgr Frayssinous comme ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique de 1824 à 1828, qui se voulait une réponse à ce danger a été marquée par l'adoption de plusieurs mesures : fermeture de l'Ecole normale supérieure et des cours des écoles de médecine, censure des écrits jugés subversifs, reprise en main de l'enseignement délivré à la jeunesse qui sera confié à des ecclésiastiques... Mgr Frayssinous précisait comme suit les grandes orientations de la mission que lui a confié le Roi.

> « Sa Majesté en appelant à la tête de l'éducation publique un homme revêtu d'un caractère sacré, fait assez connaître à la France entière combien elle désire que la jeunesse de son royaume soit élevée dans des sentiments religieux et monarchiques... », et de s'élever « contre la circulation de cette multitude de livres funestes qui portent dans les familles, avec les mauvaises doctrines, la corruption qu'elles justifient » et contre les résultats « de tous ces enseignements qu'on a tant de soin de faire descendre jusqu'aux dernières classes du peuple »[1203].

- Cette crainte, les doctrinaires la partagent, et à propos des *Rapports du physique et du moral de l'homme* Damiron écrit:

> «Cependant il faut le dire, ses doctrines pouvaient avoir un effet fâcheux: elles conduisaient, en morale, à un sensualisme étroit et grossier; en politique au mépris de l'homme, de ses droits et de ses plus nobles facultés;

1202 In Dictionnaire de Ferdinand Buisson article Frayssinous.
1203 In Dictionnaire de Ferdinand Buisson article Frayssinous

> en religion, à l'incrédulité sur des dogmes consolants et salutaires; et ce sont là de graves conséquences.»[1204]

Les critiques que les milieux traditionalistes portaient sur cet écrit de Cabanis étaient lapidaires et participaient de l'invective. Cabanis résumait sa critique en jugeant le «système absurde et abject» de Bonald, Joseph de Maistre n'en pensait pas moins. Ils avaient comme objectif de faire tomber au plus vite dans l'oubli l'auteur et a fortiori son système. Cependant on l'a vu en citant Damiron l'attitude n'est pas la même entre traditionalistes et spiritualistes. Le fond critique est très proche, la forme change. A la diatribe des uns les autres opposent une critique pondérée, mais non moins incisive. Les moyens qui sont recherchés pour neutraliser ce type de système diffèrent.
Comme il tient à dédouaner Cabanis de telles intentions subversives il souligne l'inconséquence bien involontaire de l'auteur, qui aurait joué là en quelque sorte les apprentis sorciers.

> «Cabanis ne les voulait pas, mais sa philosophie plus forte que sa volonté, les entraînait: c'était une chose inévitable.» [1205]

Mais toutes ces attentions vis-à-vis de Cabanis posent problème, quel intérêt avaient certains des représentants du courant spiritualiste coûte que coûte de réhabiliter l'auteur d'une doctrine matérialiste, doctrine qu'ils affirmaient au prix d'une interprétation quelque peu tendancieuse avoir été réfutée par l'auteur même.
L'homme était resté populaire. Au reste le doctrinaire Charles Rémusat était convaincu que Cabanis appartenait à la même famille libérale. Cabanis avait fait fausse route sur le plan théorique avec sa thèse psychophysiologique, il fallait s'employer à le démontrer.
Le procédé employé n'est pas sans poser problème; et que ce soient les spiritualistes, éclectiques, les traditionalistes au reste, les gens d'église, les catholiques essentiellement, tous ont ciblé leur attaque sur les mêmes formules, la première des deux peut-être un peu plus souvent que l'autre: «le cerveau sécrète la pensée comme le foie la bile» et «le moral c'est le physique considéré sous un autre point de vue»[1206]. Il n'était apparemment pas trop difficile de récuser cette thèse, à l'aide de ces propositions sorties du contexte. De ce point de vue on pourrait à la rigueur suivre le commentaire de Jacques Postel:

> «Avec le temps la notion de sécrétion des idées est devenue un poncif un peu ridicule, une cible facile pour les critiques matérialistes et les nostalgiques de la Restauration.»[1207]

Georges Poyer répond à ceci, mais de son côté ne cherche-t-il pas à exonérer Cabanis de l'accusation de matérialisme? Nous y reviendrons plus loin:

1204 Essai sur l'histoire de la philosophie en France au dix-neuvième siècle par M. Philibert Damiron 1828 p 61

1205 *Essai sur l'histoire de la philosophie en France au dix-neuvième siècle* par M. Philibert Damiron 1828 p 61

1206 Cette formule n'est pas de Cabanis mais de Mirabaud alias d'Holbach. 1

1207 Jacques Postel- Article «Cabanis « Encyclopédie Universalis.

> «On le juge très mal d'ordinaire, parce qu'on ne connaît guère de lui qu'une formule: «la pensée sécrétion du cerveau», qui en effet si on la détache ainsi de l'ensemble de son système, semble d'un rêveur et d'un exalté.»[1208]

Picavet dans *Les Idéologues* entend répondre à cette approche tronquée des thèse de Cabanis

> «.... Présenter, avec exactitude et impartialité, une doctrine, louée quelquefois sans discernement, plus souvent décriée et condamnée avec la dernière rigueur, mais qui n'a pas encore été exposée sous son véritable jour.»[1209]

- Quoi qu'il en soit en procédant de la sorte, en caricaturant la thèse supposée matérialiste, en faisant de Cabanis une sorte de repenti, on cherchait peut-être, c'est tout au moins notre hypothèse, à porter un coup à la doctrine le matérialisme dont sous la Restauration Broussais était en quelque sorte le porte drapeau. Les spiritualistes auraient conçu ainsi une sorte de machine de guerre anti matérialiste. Peut-être est ce une raison pourquoi Broussais avait pris de la distance comme on l'a vu avec le système de Cabanis.

iii) **L'édition des oeuvres complètes qui s'étend entre 1823 et 1825 dont le directeur de publication est François Thurot**. Thurot et Laromiguière ont été nommés par Mgr Frayssinous à des postes universitaires au moment même où il limoge Victor Cousin. Ce qui fait dire à Emile Bréhier que Frayssinous:

> «craignait moins les idéologues, ennemis de Kant et des Ecossais, que les nouveaux spiritualistes; mais ce retour d'influence cessa avec [sa] chute en 1827.»[1210]

Picavet ne mentionne pas cette nomination en 1824 au collège de France. Est ce un écrit critique sur Victor Cousin qui a aidé à cette nomination? Thurot tel que le rapporte Picavet avait écrit:

> «Dans ses écrits il n'offre aucune observation importante, qui lui soit propre et paraît avoir trop dédaigné celles qui ont été faites avant lui; il croit, par des expressions mystiques et figurées, résoudre des questions qu'elles ne font qu'obscurcir, et prend des mots pour des choses...»[1211]

Thurot tout en occupant un poste officiel a donc dirigé la publication des oeuvres complètes de Cabanis dont les *Rapports du physique et du moral de l'homme* , ce qui est pour le moins étonnant. Sous toute réserve les écrits de son protégé Frédéric Bérard avait peut-être convaincu Frayssinous que ce texte devenant obsolète sur le plan scientifique, et perdant par là-même sa nocivité, était maintenant assimilable aux «sublimes rêveries de Van Helmont et de Stahl, de Hobbes, de Spinoza ou de Cudworth et de Berkeley», à tel point qu'on pouvait de fait en laisser la libre lecture sans

[1208] G Poyer - *PJG Cabanis* - p19
1209 Les Idéologues. F. Picavet Félix Alcan 1891 p 176
1210 Histoire de la philosophie Tome III par Emile Bréhier p 571
[1211] Les idéologues, F Picavet p 464

risque de subvertir des esprits non préparés. Il faut noter à propos de cette édition qu'elle n'était pas précédée comme la page titre l'indiquait d'une notice sur la vie et sur l'oeuvre de Cabanis. Thurot avait commis au temps de la Décade, un commentaire laudatif des *Rapports du physique et du moral de l'homme*, mais c'était on peut le penser un peu trop de l'inclure sous le ministère Frayssinous.

> «Il était réservé à un homme qui joindrait les connaissances profondes en physiologie, un esprit aussi juste qu'étendu, d'ouvrir une route nouvelle, une source féconde en applications utiles à l'éducation, à la morale, en un mot au bonheur et au perfectionnement des nations et des individus.»[1212]

Pour mention Frayssinous avait conditionné la nomination de Magendie républicain, et non croyant à une chaire du Collège de France, moyennant «quelques concessions» (Eloge historique de Magendie par Flourens), il s'était heurté à l'intransigeance du savant et la chose ne s'était pas faite.[24]. François Laplanche qui fait mention de cet incident ajoute «Attitude dogmatique - comparable à celle de Broussais - «contre l'orthodoxie au sein d'une université qui croyait voir partout se profiler l'ombre de Cabanis.» (G. Canguilhem).»
A contrario Thurot de son côté a pu dans ce contexte montrer plus de souplesse. Son introduction à la philosophie en 1830 participe possiblement de cela. Picavet présente ainsi l'évolution des idées de l'auteur.

> «...on y aperçoit l'homme que l'étude des philosophes anciens et modernes a rendu moins affirmatif et qui a subi, en une certaine mesure, l'influence de la réaction philosophique et religieuse; mais aussi l'ancien disciple de Cabanis et de Destutt de Tracy, l'adversaire de l'éclectisme.»[1213]

iv)**L'édition de 1830 des *Rapports du physique et du moral de l'homme* est sans directeur de la publication.** Il n'y a ni notice sur la vie et l'oeuvre. La maison d'édition: *Au bureau de la bibliothèque choisie* qui le fait paraître était dirigée alors par Pierre Sébastien Laurentie, penseur anti-libéral, catholique et légitimiste. Ce dernier se situait dans la lignée des contre-révolutionnaires au même titre que de Bonald et Joseph de Maistre. On le présente également comme «disciple du théocrate La Mennais. Il est par ailleurs resté fidèle à la philosophie de la tradition et de l'autorité».[1214], Il a publié quelques années plus tôt en 1826 une *Introduction à la philosophie ou traité de l'origine et de la certitude des connaissances humaines*, dans lequel il se réfère au travail de Bérard sur les rapports du physique et du moral, qui a ses yeux était la référence scientifique sur le sujet: «Ecoutons un des plus savants physiologistes de l'époque»[1215] , pour mieux rejeter les thèses d'un Cabanis. Au reste, présentant la chose sur le mode de la prétérition, il ne veut pas pour sa part

1212 Première lettre de Thurot aux Auteurs de la Décade sur divers Mémoires de Cabanis, Décade 25° volume, mars,-mai 1800. Section Sciences morales et politiques, n° 23, 3° trim, an VIII, 262-270/tome 1, p 217-222).
1213 Les Idéologues - F Picavet - p465
1214 Un écrivain royaliste du XIX° siècle Pierre Sébastien Laurentie (1793-1876) par Jean Claude Drouin - Revue Française d'Histoire du Livre 1972
1215 Introduction à la philosophie: ou Traité de l'origine et de la certitude des connaissances humaines 1826 par Pierre Sébastien Laurentie p 195

participer à des critiques qui vont presque de soi concernant les thèses anthropologiques comme celle de Cabanis mais il tient néanmoins à faire à cette occasion une remarque d'ordre général

> «... rentrer dans les discussions qui s'élèvent si aisément sur des objets de ce genre, mais pour montrer par une grande autorité [il s'agit de Bérard], qu'en fait de logique les systèmes qui s'écartent le plus de la doctrine philosophique des traditions sont aussi précisément ceux qui s'écartent le plus de la vérité, sous le simple rapport de la science de l'homme...»[1216]

Il est amené au reste à discuter d'autres aspects de la thèse de Cabanis que ceux qui ont été la cible récurrente et privilégiée de ses contempteurs. Nous en parlerons dans une autre partie de ce travail.

v) Un peu moins d'une quinzaine d'années après l'édition que nous attribuerons à tort ou à raison à Laurentie paraissent coup sur coup deux autres éditions des *Rapports du physique et du moral de l'homme,* celle de Laurent Cerise en 1843 et celle de Louis Peisse en 1844.

- v-1) En 1843 le Docteur Laurent Cerise, qui se présente comme un catholique laïc, est l'éditeur des *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Cette édition est accompagnée d'un écrit: *Essai sur les principes et les limites de la science des Rapports du physique et du moral*. Bien qu'il ait lui-même établi une théorie dualistique des rapports du physique et du moral qui par là même se démarquait sensiblement de la thèse moniste de Cabanis, il se montre néanmoins plus que modéré à l'égard de Cabanis dont il reconnaît l'importance des travaux en physiologie. Il conclut son texte introductif d'un onzième chapitre intitulé: *Eminents service rendus par Cabanis à la science des rapports du physique et du moral*.
Cerise était un disciple et ami de Buchez, sensibilisé comme lui aux questions sociales. Après la mort de ce dernier il fait publier en tant qu'exécuteur testamentaire avec A Ott son texte *Traité de politique et de science sociale* en 2 volumes.

-v-2) Louis Peisse dans sa notice souligne le risque qui existe encore en 1844 de publier les *Rapports du physique et du moral de l'homme*.

> « Publier une nouvelle édition de Cabanis dans les circonstances actuelles, c'est se placer sur un terrain dangereux. Les accusations, les insultes, les déclamations auxquelles ce philosophe a été de tout temps en butte ne sauraient manquer d'éclater sur son éditeur. Les imputations de matérialisme, d'impiété, d'athéisme, d'immoralité, ne se feront pas attendre. C'est là depuis bien des siècles le lot de toute recherche libre et indépendante de la raison.»

Il situe la place de Cabanis dans le cadre d'une histoire de la philosophie en la centrant sur le problème des rapports de l'âme et du corps. Histoire dans laquelle il est question de Descartes, Spinoza, Leibnitz,... Malgré le caractère orienté des investigations «dans l'intérêt de quelques hypothèses», celles-ci amenèrent la mise en évidence d'une collection de faits.

1216 Introduction à la philosophie: ou Traité de l'origine et de la certitude des connaissances humaines 1826 par Pierre Sébastien Laurentie

> «Chemin faisant les faits s'accumulèrent, et de la considération de ces faits sortit peu à peu un ensemble de vues dirigées vers un but qui se précisait et se déterminait de plus en plus clairement, et qui l'attendait, pour être une science distincte, qu'une dernière systématisation accomplie avec la conscience réfléchie de son objet et de son domaine. Nous venons dans ces derniers mots d'indiquer le véritable caractère de l'oeuvre de Cabanis. Cabanis a fondé la science des rapports du physique et du moral en établissant, d'une manière encore peu rigoureuse, sans doute, mais suffisamment nette, son but et son cadre général, et en lui imposant un nom. C'est là son mérite principal; et n'eût-il que celui là, il suffirait à sa gloire.»

Il va dans une certaine mesure rendre justice à Cabanis en soulignant, l'intention exprimée à plusieurs reprises par cet auteur, mais qui jusque là n'avait pas été entendu, de ne pas sortir du factuel, que ce factuel relève de l'observation ou de l'expérimentation. Des faits et exclusivement des faits on pourrait tirer diverses conséquences, à l'égal de ce que Buffon préconisait: «Rassemblons des faits pour nous donner des idées». Pour Louis Peisse à défaut tout au moins de toujours y être parvenu Cabanis a au moins essayé.

> «Mais quels que soient l'importance et l'intérêt de ces problèmes (métaphysiques et ontologique; écarter ces questions c'est ne pas les supprimer) ils peuvent être négligés sans inconvénient dans la recherche purement expérimentale des fait psycho-physiologiques; mais qu'ils doivent même être mis de côté, si l'on veut conserver à cette étude sa sincérité et son indépendance. Or c'est là ce que Cabanis a essayé de faire. C'est cette circonspection de la recherche dans le domaine des faits observables, et l'exclusion provisoire des questions purement rationnelles qui distinguent son oeuvre.»

Il ajoute;

> «... et quelque effort que fasse le philosophe pour se mettre et se maintenir au point de vue de la pure observation; il arrive presque toujours qu'en croyant simplement constater des faits, il cherche au contraire à établir des prémisses.»

Quant à l'accuser d'avoir produit une thèse matérialiste il reste prudent,

> «car nous avouons sincèrement être incapable de décider quelle a été précisément, nous ne disons pas la doctrine, mais la croyance de Cabanis sur l'obscure et profond mystère ontologique de l'essence et de la destinée de la personnalité humaine.»

Il donne son interprétation sur la fonction de la *Lettre à Fauriel* relativement à la thèse des *Rapports du physique et du moral de l'homme*.

> « C'est dans la lettre à Fauriel qu'on doit chercher le sens véritable de sa doctrine et l'expression définitive de sa pensée.»

Il se démarque de l'interprétation d'un Bérard, en restant circonspect sur comment qualifier le spiritualisme qui selon lui s'applique à la *Lettre à Fauriel sur les causes premières*

> «Or si la théorie expliquée dans cette lettre n'est pas, il faut l'avouer, un spiritualisme tout à fait orthodoxe, elle n'est pas moins éloignée de l'étroit et absurde matérialisme enseigné dans les livres de d'Holbach et de Lamettrie.»

Tout en étant critique à bien des égards avec le travail de Cabanis, il en reconnaît néanmoins la valeur. C'est une attitude assez nouvelle venant d'un homme qui au reste est plutôt laudatif à propos de l'école éclectique.

> «L'école qui aujourd'hui en France se trouve, par le nombre, la position et le talent de ses adhérents, chargée en quelque sorte de la glorieuse mission de défendre le drapeau de la philosophie ne faillira pas, sans doute à sa tâche.»

Au reste Charles Rémusat dira dans un article critique des *Rapports du physique et du moral de l'homme* publié dans la suite de cette édition tout le bien qu'il pense de cette notice.

> «C'est donc en toute confiance que le public doit recevoir de ses mains une vie de Cabanis et un exposé général de sa doctrine, servant d'introduction au Traité des rapports du physique et du moral que le nouvel éditeur éclaircit, complète ou rectifie par des notes importantes, et par les lumières d'une meilleure psychologie, et d'une physiologie plus avancée. A la suite de ce Traité fameux, il a placé cette Lettre sur les causes premières que Cabanis avait laissée inédite, mais qui, imprimée déjà une première fois, est aujourd'hui le complément indispensable de sa doctrine, et qui la rachète de ses plus fâcheuses conséquences en rendant témoignage de l'étendue d'un esprit supérieur à ses ouvrages. Enfin, cette édition, préférable à toutes celles qui l'ont précédée, nous paraît l'expression complète et finale de ce qu'on peut appeler la philosophie de Cabanis.»[1217]

-v-3) Y-a-t-il un lien entre ces deux publications très proches des *Rapports du physique et du moral de l'homme* l'une de l'autre dans le temps?

L'une émanant d'un ami et disciple de Buchez. Ce dernier saint-simonien un temps, largement inspiré par le but formulé par Saint-Simon dans Le nouveau christianisme : «toute société doit travailler à l'amélioration de la classe la plus pauvre. La société doit s'organiser de la manière la plus convenable pour atteindre ce but.». Il tire les fondements de ses travaux postérieurs de Saint-Simon il va ainsi travailler à l'élaboration d'une «physiologie individuelle». Ce travail jugé nécessaire par Saint-Simon comme le rappelle Ott dans la notice sur la vie et l'oeuvre de Buchez:

> «Saint -Simon avait beaucoup insisté... Sur la nécessité d'un travail complet sur la physiologie individuelle qui put servir de base à la physiologie sociale. Parle moins de physiologie il entendait ce qu'on appelle de préférence anthropologie et y comprenait notamment psychologie. Il pensait que sauf la

1217 Cabanis par Charles Rémusat Revue des deux mondes T8 1844- pp 316-349

> différence des proportions, les lois de la vie sociale étaient identiquement à celles de la vie individuelle.»

Cependant convaincu, après avoir fait un certain chemin théorique, des limites explicatives du matérialisme en particulier sur le plan de l'anthropologie, il en sort. Ott insiste sur l'originalité de la théorie anthropologique qu'il va établir par la suite.

> «Il arriva le premier à formuler une théorie anthropologique qui reliait dans un même système, parfaitement original, toutes les vérités constatées par les psychologues et les physiologistes.»

Cerise en accord avec la physiologie individuelle de Buchez l'a complété, s'en est lui-même pris aux thèses matérialistes ou tout moins jugées telles. Il y consacre dans le texte qui accompagne l'édition des *Rapports du physique et du moral de l'homme* à ses auteurs un chapitre intitulé *Source commune des erreurs de Cabanis, de Bichat, de Gall, de Georget, de Broussais, etc*... Dans son *Essai sur les principes et les limites de la science des Rapports du physique et du mora*l .`

Dans la mouvance de Saint-Simon Buchez se tourne vers le christianisme, tout en jugeant nécessaire de le réformer. Il ne s'agissait d'appliquer que le côté social du christianisme et de dépasser la position de ceux, le clergé qui ne voyait dans la religion que le moyen du salut individuel. Il privilégie au reste le catholicisme relativement au protestantisme.

> «Du protestantisme, il ne pouvait admettre une doctrine qui fait de la croyance religieuse un sentiment purement individuel et qui ne préoccupe que de l'indépendance de chacun lorsqu'il s'agit du foyer des idées communes à tous.»

Au demeurant Buchez en tant que rédacteur en chef a par ailleurs mené ainsi que son équipe de journalistes de L'Européen un combat contre les doctrines purement individualistes de l'école libérale. La critique de l'élitisme qui va de paire avec celle de l'individualisme s'adressait tout autant aux éclectiques, qu'à Broussais. Cabanis était à notre sens tout autant en cause de ce point de vue. Loin d'un individualisme dans la dernière phase qui verrait le message chrétien se réaliser pratiquement dans les relations sociales. «Le christianisme qui avait pour mission de prêcher l'égalité et la fraternité entre les hommes. Buchez annonçait que la sixième et dernière période du christianisme serait «le règne de l'association.»[1218]

L'anthropologie de Cabanis telle qu'elle est remaniée par Louis Peisse, n'a pas été expurgée des propositions qui vont dans le sens de la justification de l'individualisme et qui rapporte l'existence d'une hiérarchie naturelle des êtres. Elle satisfait on l'a vu le libéral Charles Rémusat, au reste politiquement très attaché à la monarchie de juillet.

A défaut de Rémusat qui nous le pensons aurait tout aussi bien pu le faire, c'est le libéral Laboulaye[31],[1219] bien loti lui aussi sous la monarchie de juillet. Ainsi pour lui il n'y avait aucune raison de changement, tout au moins aussi brutalement, un certain train de réformes aurait suffit, mais qui en 1848 face aux évènements est rentré en politique et a cherché d'entrée à alerter par un écrit le général Cavaignac sur la menace que représentait à ses yeux la venue au pouvoir d'hommes

1218 Religion et science de l'histoire chez Buchez . F.A Isembert p54
1219 Questions constitutionnelles; Edouard-René Laboulaye Paris 1872

comme Buchez chargé d'un projet constitutionnel à ses yeux complètement problématique pour le pays. Rapportant des idées exprimées dans la Revue nationale de Buchez et Bastide il commente.

> «Veut-on toucher au doigt ce qu'il y a de faux et de dangereux dans ces théories excessives? Qu'on lise le résumé suivant des doctrines de l'école la plus recommandable assurément par l'honnêteté et des hommes qui le représentent.»

Il cite le passage incriminé et commente ensuite:

> «Si l'auteur de cet exposé a voulu dire qu'en certains cas l'individu doit sacrifier son bien et même sa vie à l'intérêt général, il a exprimé en terme déclamatoires une vérité assez vieille pour être dite plus simplement; mais si comme je le crois, au lieu de reconnaître que la société et l'individu ont des droits et des devoirs réciproques, il a subordonné entièrement l'une à l'autre, et posé en règle absolue que l'état a droit de disposer du citoyen quand et comme il l'entend, il a énoncé une maxime abominable dans ses conséquences, et qui serait la justification de toutes les tyrannies. Il ne sert à rien de dire que chaque peuple a une mission (sociale ou divine, comme on voudra, que l'Etat a le droit d'épuiser les forces de l'individu...»

b-2) Ces publications et surtout leurs commentaires ne résument pas tous les commentaires qui ont été publiés sur Cabanis au XIX° siècle. Il est utile de compléter cette confrontation des jugements portés sur ses idées, principalement, pour ne pas dire exclusivement, sur sa thèse psychophysiologique tout le long du XIX° siècle, entre autres par ceux de Louis de Bonald[32],[1220] de Mg Frayssinous[33],[1221] de J.P Damiron[34],[1222] Théodore Jouffroy[35],[1223] de, Frédéric Dubois (d'Amiens)[36],[1224] Adolphe Franck[37],[1225] Félix Ravaisson[3 8],[1226] J.M Guardia[39],[1227] Marin Ferraz[40] [1228]... et François Picavet[41][1229]

On peut noter que ces écrits au XIX° siècle se concentrent autour des dates de parution des *Rapports du physique et du moral de l'homme* , un peu avant et début des années 20, début des années 30, début des années 40, enfin un regroupement hors réédition de ce texte à la fin du siècle qui se conclut avec la publication *Des Idéologues* de François Picavet. Il est au demerant singulier que Picavet qui donne des raisons de lire Cabanis n'ait pas été à l'origine d'une nouvelle édition des *Rapports du physique et du moral de l'homme* . Les dernières éditions en date de 1855 et 1865 étant une reprise de celle du Docteur Laurent Cerise de 1843. Edition qui plus est accompagnée d'une

---

1220 Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances morales in Oeuvres complètes publiés par M l'abbé Migne Paris 1859

1221 Défense du christianisme ou conférences sur la religion 1825

1222 Essai sur l'histoire de la philosophie de la France 1832

1223 Mélanges philosophiques Paris Paulin 1833

1224 Fragments de philosophie médicale - Examen des doctrine de Cabanis, Gall et Broussais 1842

1225 Dictionnaire des sciences philosophiques publié par Adolphe Franck, article dû à Frédéric Dubois 1844

38 La philosophie en France au XIX° siècle 1889

[1226] La philosophie en France au XIX° siècle 1889

1227 Histoire de la médecine d'Hippocrate à Broussais et ses successeurs 1884 40 Histoire de la philosophie pendant la révolution (1789-1804) Paris 1889

1228 Histoire de la médecine d'Hippocrate à Broussais et ses successeurs 1884 40 Histoire de la philosophie pendant la révolution (1789-1804) Paris 1889

1229 Des Idéologues 1891

introduction assez critique de la thèse psychophysiologique. Ni Labrousse, ni Poyer dans la première décennie du XX° siècle n'ont incité par leurs écrits des éditeurs à publier à nouveau ce texte. La demande du public avait été très probablement une des raisons d'être d'au moins deux rééditions, comme en ont témoigné les éditeurs, celle de 1815 (éditeur Caillé et Ravier et celle de 1824 (éditeur Firmin Didot).

c) François Picavet, Georges Dumas, François Labrousse, et Georges Poyer se sont fait défenseur des idées de Cabanis, et en particulier de sa psychophysiologie. Ils ont jugé sévèrement la manière dont ses idées avaient été reçues tout au long du XIX° siècle.
Les Rapports du physique et du moral ont été comme le remarquera Rémusat plus cités que connus, plus connus que lus. Il ne croyait pas si bien dire. On précisera cependant qu'ils ont été l'objet de lectures partielles et partiales commandées le plus souvent par des enjeux d'ordre politique et religieux. Lectures donnant lieu à des jugements le plus souvent négatifs.
Poyer souligne le fait et implicitement, c'est notre sentiment, condamne l'affirmation selon laquelle en usant de ce procédé on a fait des travaux anthropologiques de Cabanis une doctrine matérialiste et athéistique.

> «On le juge très mal d'ordinaire, parce qu'on ne connaît guère de lui qu'une formule: «la pensée sécrétion du cerveau», qui en effet si on la détache ainsi de l'ensemble de son système, semble d'un rêveur et d'un exalté.»[42][1230]

Labrousse attaque également le procédé

> «Ce résultat aurait été atteint plus vite, si la critique avait analysé cette théorie en elle-même...en France on se battait pour savoir si Cabanis était spiritualiste ou matérialiste, si sa doctrine était la négation ou l'affirmation d'une divinité...»[43][1231]

Picavet dans *Les Idéologues* conteste ces approches tronquées de la «doctrine» de Cabanis, et entend être fidèle à la lettre de la doctrine.

> «.... Présenter, avec exactitude et impartialité, une doctrine, louée quelquefois sans discernement, plus souvent décriée et condamnée avec la dernière rigueur, mais qui n'a pas encore été exposée sous son véritable jour.»[44]

Tous les trois, et ils associent Louis Peisse, entendent dédouaner Cabanis de l'accusation d'être l'auteur d'une doctrine matérialiste. A ce titre Poyer écrit à propos de la formule «le cerveau digère *en quelque sorte*[45][1232] les impressions; il fait *organiquement* la sécrétion de la pensée.».

1230 G Cabanis - G. Poyer p 19
1231 Quelques notes sur un médecin philosophe PJG Cabanis Dr F Labrousse 1903 p 53 44 Les Idéologues. F. Picavet Félix Alcan 1891 p 176
1232 Poyer a mis ces mots en italique

> «Cette formule qui a fait tant de bruit, a fait accuser Cabanis de «matérialisme»; L. Peisse remarque avec raison qu'à la considérer en elle-même, elle n'est pas plus matérialiste que spiritualiste. Il faut ajouter qu'elle exprime avant tout l'attitude du savant, et, que, précisément parce qu'elle exclut toutes les hypothèses philosophiques elle est compatible avec toutes.»[46][1233]

Labrousse pour sa part situe les travaux de Cabanis dans leur contexte historique.

> «Certains commentateurs de ce passage, Peisse, M Picavet, entre autres n'ont pas cru que cabanis ait voulu assimiler physiologiquement l'acte d'élaboration de la pensée et l'acte d'élaboration de la bile. Peut-être, comme ils le soutiennent, Cabanis a-t-il voulu établir simplement la matérialité de deux faits. Mais il faut noter qu'à l'époque où étaient écrites ces lignes, on ne connaissait, Cabanis le dit lui-même, pas plus le phénomène de sécrétion de la bile que celui de la pensée. On pouvait d'autant mieux établir une comparaison entre le cerveau et un organe de sécrétion que Malpighi avait longtemps considéré la substance grise du cerveau comme étant de nature glandulaire et qu'on n'avait pas vu dans le cerveau la systématisation d'organe que nous y connaissons aujourd'hui.»

S'il s'agissait d'exonérer Cabanis de l'accusation matérialisme il fallait également, à lire François Picavet, qu'il en soit également ainsi des imputations d'athéisme.

> «Enfin comment Cabanis, dont nous avons rappelé les études théologiques et philosophiques, eût-il pu interdire aux autres d'employer un nom dont il s'était servi lui-même dans le serment d'un médecin et les *Observations sur les hôpitaux*, quand il avait trouvé, dans son second Mémoire que l'inscription *je suis ce qui est, a été et sera, et nul n'a connu ma nature* faisait parler d'une manière véritablement grande et philosophique la cause première, quand il venait encore dans le Degré de *Du degré de certitude de la médecine* de la médecine, d'écrire que Van Helmont, prenant la nature au sens où il la définit lui-même, l'appelle l'«ordre de Dieu».» et il ajoute dans une note comme si ça ne suffisait pas à absoudre Cabanis «nous laissons encore de côté ce que dit Cabanis dans la vie de Franklin et dans la lettre sur les causes premières.»[1234]

S'agit-il d'une réhabilitation pure et simple de Cabanis, un acte en quelque sorte désintéressé ou doit-on y voir comme on l'a vu jusqu'ici une intention éventuellement politique. Car si c'est le savant qui est réhabilité, pourquoi ne pas s'employer à faire rééditer ses oeuvres afin d'en faire bénéficier aux générations auxquelles s'adressent ses auteurs. C'est à cela pourtant qu'invite Georges Poyer.

> «le plus bel hommage qu'on puisse apporter à un écrivain, qui est de le lire, de le méditer, de s'inspirer de son oeuvre, et si possible de le continuer»

1233 G Cabanis par G Poyer p38-39
1234 Les Idéologues F. Picavet p 216

Picavet nous assure qu'il n'a pas l'intention de faire des oeuvres de Cabanis une arme pour la retourner contre d'éventuels adversaires philosophiques pour ne pas dire politiques

> «Nous n'avons aucune raison de nous ranger parmi les adversaires de Cabanis, pas plus que nous ne voulons, à la suite de quelques uns de ses admirateurs, chercher dans ses oeuvres des armes contre telle ou telle doctrine philosophique. Avant tout, et par-dessus tout, nous faisons avec impartialité oeuvre d'historien.»[1235]

En passant on peut se demander qui sont ses admirateurs, hormis les Destutt de Tracy , Moreau de la Sarthe, Volney, Thurot quand il était idéologue, voire ceux plus équivoques comme Charles Rémusat... il y a bien ceux, eux on peut le penser tout à fait problématiques, que sont entre autres les Marx et les Paul Lafargues. Ce dernier a loué les *Rapports du physique et du moral de l'homme* en tant que nième avatar du courant matérialiste, Marx parlant à son sujet de l'apogée du matérialisme français, quant à la Lettre à Fauriel Lafargue[1236] l'interprète lui aussi comme une conversion spiritualiste. Il accusait Fauriel d'avoir ainsi converti Cabanis. On peut s'étonner de la lecture que Lafargue a faite des *Rapports du physique et du moral de l'homme* qui nous avons essayé de le montrer justifient un mode d'organisation sociopolitique qui est loin d'être progressiste sur le plan social dans la mesure où il justifie le maintien des classes sociales, dont la plus pauvre, et ce *ad vitam aeternam*. On sait à la suite des recherches entreprises par Olivier Bloch que Marx avait des informations de seconde main, voire tendancieuses, sur les matérialistes français. C'est donc sans arrière pensée, en toute impartialité, et tout particulièrement une fois qu'on l'a disculpé des accusations d'athéisme et de matérialisme que l'on peut s'autoriser à admirer sans frein Cabanis, l'homme, le médecin, le politique, le sage.

> «Mais Fauriel, lié avec plusieurs de ses adversaires philosophiques, n'en parla jamais que comme de l'homme le plus parfait moralement qu'il eût connu. Manzoni «pour exprimer cette fleur de bonté, de douceur et d'affection qu'il avait reconnue dans l'ami de son ami» l'appelait «l'angélique Cabanis». Mignet rappelle le dévouement du médecin, la générosité du politique, l'élévation de l'écrivain et la modération du sage.»[1237]

Citons les hommages d'un Georges Dumas au début du XIX° siècle»

> «Aucun philosophe, peut être n'a été plus injustement oublié et ne mérite mieux qu'on lui rende la place que ses contemporains lui attribuaient dans l'histoire de la philosophie»

Georges Poyer à son tour instruit par les témoignages de contemporains de tout bord , à commencer par son ami Moreau de la Sarthe, égrène une série d'éloges.

1235 Les Idéologues. F. Picavet Félix Alcan 1891 p 292

1236 Le déterminisme économique de Marx. Recherches sur l'origine et l'évolution des idées de justice, du bien, de l'âme et de dieu. 1909

1237 Les Idéologues F Picavet Félix Alcan 1891 p 289

> «Pourtant personne ne fût plus pondéré, mieux équilibré dans sa vie de savant, dans sa vie d'homme politique, et dans sa vie d'homme, tout simplement. Peu d'écrivains unirent au même degré, dans leur oeuvre, le génie constructeur au constant souci de l'expérience. Ferme et bon, droit sans raideur, honnête sans ostentations, plein de bon sens, avec une grande largeur d'esprit, précis sans sécheresse, éloquent avec sobriété, Cabanis a incarné quelques-unes des plus belles et des plus heureuses qualités de l'esprit français.»[1238]

Labrousse souligne la diversité de ces admirateurs laudatifs de l'homme à défaut pour certains de l'oeuvre. Cabanis fait consensus.

> «A toutes dates, depuis le biographe Michaud et l'abbé de Féletz, jusqu'à M. Picavet et M Antoine Guillois en passant par Victor Tissot, Pariset, Peisse, Dubois d'Amiens, c'est envers l'homme le même concert de sympathies et d'éloges et cela est d'autant plus remarquable que ces manifestations émanent souvent de ceux qui furent, jusqu'à l'injustice envers l'oeuvre, les [1239]adversaires implacables des doctrines de Cabanis.»[1240] [52]

François Azouvi replace le travail de Picavet sur *Les idéologues* dans le contexte où il a été produit, celui de la commémoration par la III° république des cent ans de la Révolution française. Il participait des travaux «consacrés à la relation de la philosophie et des institutions révolutionnaires» lesquels étaient destinés à achever avec les ouvrages historiques produits à la même époque de «tisser le lien entre la République de Jules Ferry et celle de Danton». Il concluait:

> «Le centenaire de la Révolution était un rite de fondation, et les ouvrages auxquels il donnait lieu en étaient les récits mythiques.»[1241]

Cabanis ainsi représenté est en quelque sorte un républicain exemplaire, si ce n'est une figure tutélaire, un père fondateur de la République. Quelques marques officielles attestent au reste modestement de cette reconnaissance républicaine. Une rue de Paris porte son nom. C'est en 1867 sous le second empire cependant que la chose s'est faite, mais il était indiqué sur la plaque qu'il était aliéniste. Ce n'est que sous la République qu'on a indiqué à la place, médecin et homme politique. Un collège de Brive prend le nom de Cabanis en 1912. Enfin le Docteur François Labrousse originaire de Brive est à l'origine de l'érection d'une statue à l'effigie de Cabanis, laquelle fera l'objet d'une inauguration en bonne et due forme en présence d'officiels de la III° République.
François Azouvi n'est-il pas à son tour trop confiant dans la démarche de Cabanis quand il écrit à son propos pour conclure son introduction le lien qui nous relie à lui

> «[...] oui, citoyens, l'arrêt est porté: l'Europe sera libre», s'écrie Cabanis; il fait ainsi écho, par-dessus la Terreur, à Condorcet évoquant à la fin de

1238 G Cabanis par G Poyer p 19
1239 L'institution de la raison - Sous la Direction de F Azouvi Vrin Ehess 1989 introduction p7
1240 Quelques notes sur un médecin philosophe PJG Cabanis Dr F Labrousse 1903 p33
1241 L'institution de la raison - Sous la Direction de F Azouvi Vrin Ehess 1989 introduction p7

> l'Esquisse l'humanité «affranchie de toutes ses chaînes, soustraite à l'empire du hasard comme à celui des ennemis de ses progrès, et marchant d'un pas ferme et sûr dans la route de la vérité, de la vertu et du bonheur».

Cette route, dont Condorcet esquisse le tracé à la fin de 93, les Idéologues la construisent pour l'essentiel entre septembre 94 et octobre 95. A bien des égards, c'est encore la nôtre.»[1242 54]
Le neurophysiologiste Alain Prochiantz ne partage pas ces vues, il affirme sur un mode lapidaire que Cabanis n'est en rien progressiste. C'est la conséquence de son anthropologie à tout point de vue déterministe, et par là liberticide. :

> «... Malgré son allure de credo matérialiste, la formule de Cabanis, qui entraîne spontanément l'adhésion de tous les esprits progressistes est trompeuse.»[1243].

A la lecture des textes il nous est difficile de partager ce jugement, tout au moins dans son entièreté.
Nous avons présenté les réactions de différents auteurs tout au long du XIX° siècle aux travaux essentiellement anthropologiques de Cabanis. Ces réactions ayant comme arrière fond des attendus politiques et religieux. On n'a donc dans l'absolu pas fait silence sur ces travaux, mais le plus souvent la lecture a été biaisé et ramenée à quelques propositions sorties du contexte et dénaturant la pensée de l'auteur. En ce sens on peut peut-être parler à la rigueur de silence.

d) Nous avons cependant du mal à suivre les affirmations de Picavet, Labrousse ou encore Poyer quand ils jugent que les travaux de Cabanis ont eu une valeur heuristique uniquement à l'étranger au cours du XIX° siècle. Des traces plus ou moins marqués de ses idées se retrouvent chez nombres de philosophes, publicistes, médecins au XIX° siècle en France, on le cite parfois, plus souvent non. Qu'ils s'agissent d'emprunt, de plagiat, d'élaboration d'une thèse avec mais contre, les idées de Cabanis ont participé peu ou prou à la vie de la pensée au XIX° siècle en France. On rapportera les possibles influences sur Maine de Biran, Frédéric Bérard, Bichat, Lamarck, Broussais, Saint-Simon, Auguste Comte, Pierre Leroux, Laurent Cerise ... Sans parler de l'influence qu'il a exercé sur la psychiatrie, l'hygiène et la médecine en général au cours du XIX° siècle.

Conclusion. Si nous devons parler de silence autour de l'oeuvre de Cabanis il s'agit alors d'une référence au fait que les commentateurs n'ont pris de son oeuvres que des courts passages à leurs yeux sui generis de l'oeuvre. Passages qui étaient exclusivement tirés des *Rapports du physique et du moral de l'homme*. De fait il ne rendait aucunement justice au texte, et faisait de la sorte silence sur l'oeuvre ignorant tout de l'appareil démonstratif et de l'argumentaire qui avait amené Cabanis à ses conclusions. Quant à parler de conspiration effective eût il fallu qu'ils s'accordent entre eux, l'examen des différentes éditions parues au cours du XIX° siècle qui étaient le fait de courants politiques et idéologiques différents permet d'en juger. C'est donc tout au plus une métaphore. Mais une recherche plus approfondie permettrait d'objectiver l'influence peu ou prou des thèses, en particulier psychophysiologique, de Cabanis dans les travaux de différents auteurs, philosophes, médecins, publicistes, au cours du XIX° siècle. En ce sens la thèse du silence nous paraît difficile à

1242 L'institution de la raison - Sous la Direction de F Azouvi Vrin Ehess 1989 introduction p 17
1243 Machine-esprit de A Prochiantz (p 156)

soutenir. Il n'en reste pas moins que la postérité du système associant physiologie politique et religion établi par Cabanis semble avoir fait long feu.

A

Abbé Barruel · 522
Abbé de Véri · 54
Abbé de Féletz · 534
Abbé Le Jeune · 12
Abbé Malvaux · 40, 53
Abbé Pluche · 258, 349
Abbé Pluquet · 241, 242, 246
Abbé Tessier · 12
Adam Smith · 45, 46, 47, 49, 50, 51, 160, 217, 218, 219, 232, 246, 509, 510, 567
André du Bas-Rhin · 154
Andrieu · 154, 158, 160
Antoine-Alexis Cadet-de-Vaux · 70
Appolodore · 263
Arbogaste · 193
Aristote · 78, 80, 116, 167, 315, 349, 355, 369, 544, 577
Armand de Quatrefage · 400
Armand Pierre · 388
Asclépiade · 315, 373
Astruc · 289, 544
Azouvi F· 534, 535

B

Bachofen Blaise · 47
Bacon · 261, 324, 448, 503
Bailleul · 154
Bailly · 6
Balzac · 95, 519, 545
Barbey d'Aurevilly · 519
Barère · 40, 67, 68, 69, 70, 106, 545
Barthélémy · 151
Barthez · 300, 323, 333, 335, 348, 373, 424, 425, 458, 545
Bastide · 530
Bellini · 342
Benoît Carnot · 284
Bentham · 12, 545
Bérard Frédéric. 8, 253, 274, 425, 519, 521, 522, 525, 526, 528, 536, 545
Bergman · 376, 377, 378, 398, 545
Berkeley · 522, 525
Bernard Claude · 290, 343
Bernardi Bruno · 47, 572
Bernardin de Saint Pierre · 305
Bernis · 260
Bertholet, · 187, 385
Bicêtre · 10, 41, 42, 43, 57, 59, 63, 91
Bichat · 151, 366, 375, 381, 424, 439, 441, 442, 443, 517, 529, 536, 545, 561
Bloch Camille · 40, 50, 56, 57, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 66
Bloch Olivier · 3, 534, 561
Boerhaave · 315, 425, 428, 508
Boisgelin de Cucé · 40, 546
Boisseau François Gabriel · 521
Boissy d'Anglas · 107
Bonaparte · 4, 75, 199, 200, 203, 204, 205, 206, 207, 209, 210, 211, 213, 218, 263, 274, 277, 515, 516, 517, 552, 556, 577
Bonnaire du Cher · 154
Bonnet - Charles · 258, 268, 349, 354, 387, 388, 391, 393, 396, 413, 414, 415, 418
Bordeu · 266, 293, 298, 335, 348, 424, 425, 456, 458, 546, 560
Borel Philippe · 309, 548
Boucher d'Argis · 11
Boulad-Ayoub Josiane · 70, 71, 104, 105, 113, 115, 117, 548, 554
Boulay-de-la-Meurthe · 154, 157.159, 160, 161, 163, 169, 170, 175, 176, 192, 197. 203, 204, 206, 208, 209, 211, 546
Bouquier · 101, 102, 103, 104, 105, 108, 118, 120, 121, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 136, 137, 140, 141, 142, 144, 158, 160, 165, 546, 548
Bourdon Léonard · 137
Boyle Robert · 373
Bréhier Emile · 525
Brenner Sophia Elisabeth · 147
Brissot · 6, 228
Broussais · 342, 343, 519, 520, 521, 522, 524, 525, 529, 530, 531, 536, 546, 548, 555, 557, 559
Brown · 325
Buchez · 520, 527, 529, 530, 546, 561
Buffon · 267, 303, 376, 388, 389, 390, 391, 393, 395, 397, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 436, 437, 444, 447, 448, 485, 517, 527, 546, 572
Buisson Ferdinand · 148, 149, 150, 157, 522, 523, 558, 559
Burlamaqui · 44, 78, 547

C

Cabanis · 1, 2, *4*, 5, 6, 7, 8, 9, 13, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 102, 103, 106, 107, 108, 109, 110, 113, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 129, 130, 140, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 190, 191, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 220, 221, 222, 223, 224, 229, 230, 231, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 243, 244, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 304, 306, 312, 313, 314, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 383, 384, 385, 386, 387, 389, 390, 391, 392, 393, 395, 396, 397, 398, 399, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 415, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499,

500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 544, 545, 547, 549, 550, 553, 555, 557, 558, 562, 563, 565, 566, 568, 570, 571, 572, 574, 576, 581, 582, 583, 584, 587
Calonne · 230, 231
Candolle C. De · 71
Canguilhem Georges · 5, 324, 525, 552, 562
Canivez André · 518
Cappicacius · 508
Caqué · 12
Carnot · 236, 284
Casotte · 8
Catherine II · 114
Cavaignac (Gnl) · 530
Challamel · 6
Challan · 154
Chamousset Claude Humberte Piarron de · 10
Chaptal · 73, 145, 557
Charlemagne · 74
Charles X · 523
Charlier · 137
Chazal · 134, 203
Chénier · 6, 203
Chevalier de Florian · 303
Chirac Pierre · 300, 301, 307, 308, 564
Chrysippe · 125, 263
Ciceron · 352
Clavereau · 13, 550
Compayré Gabriel · 151, 152
Concordat · 4, 8, 157, 263, 274, 277
Condillac · 6, 7, 36, 99, 130, 194, 195, 241, 242, 249, 263, 266, 290, 291, 319, 322, 357, 358, 430, 431, 436, 437, 439, 440, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 453, 454, 470, 474, 517, 549, 550, 551
Condorcet · 4, 6, 7, 8, 10, 16, 50, 102, 103, 105, 108, 109, 115, 118, 119, 120, 121, 122, 127, 129, 130, 131, 132, 135, 136, 139, 141, 142, 143, 144, 158, 162, 164, 165, 171, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 185, 194, 197, 206, 211, 221, 222, 234, 254, 276, 277, 301, 341, 509, 517, 535, 545, 549, 551, 557, 559
Coquéau · 10
Coray Diamant · 300
Corvisart · 293, 298, 329, 551
Cossonan · 43
Cousin Victor · 367, 368, 519, 525, 554
Coxe · 89
Cudworth · 522, 525
Cuvier · 388, 391, 393, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 413, 418, 546, 551
Cyrano de Bergerac · 415, 551

D

d'Alembert · 10, 11, 12, 15, 16, 113, 116, 117, 211, 222, 237, 238, 241, 246, 267, 288, 296, 299, 300, 301, 303, 317, 319, 321, 327, 332, 334, 335, 336, 342, 348, 354, 384, 389, 424, 456, 458, 554, 556
Damilaville · 112
Damiron · 519, 520, 523, 553
Danton · 6, 101, 129, 137, 165, 535
Daumas · 378, 575
Daunou · 36, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 108, 116, 129, 133, 134, 138, 139, 141, 142, 144, 189, 190, 192, 202, 203, 211, 212, 287, 288, 553
de Bonald · 520, 523, 526
Debré Robert · 520
Décade médico philosophie · 9, 71, 102, 122, 123, 162, 210, 249, 251, 504, 514, 525, 572
De l' Esprit · 351
de la Chaume · 43
De la nature · 352, 416, 564, 571
Degérondo · 436
De Maistre Joseph · 520, 523, 526
Démocrite · 352, 368, 369, 373, 374, 573
Descartes · 116, 263, 290, 315, 367, 368, 369, 370, 388, 527, 547, 554, 572
Desmoulins Camille · 6
Destutt de Tracy · 6, 123, 166, 167, 205, 257, 284, 285, 355, 356, 357, 358, 359, 440, 441, 442, 500, 526, 533, 554
Diderot · 6, 7, 10, 11, 12, 15, 16, 78, 113, 114, 115, 116, 117, 211, 222, 237, 238, 241, 246, 267, 296, 300, 301, 303, 319, 321, 327, 332, 334, 335, 336, 342, 348, 351, 371, 384, 389, 390, 424, 458, 498, 517, 522, 547, 548, 552, 554, 555, 556, 571, 573
Diogène Laerce · 263
docteur Akakia · 303, 316
docteur Lavirotte · 303
Doublet · 12
Dubreuil · 6, 344
Duc d'Enghien · 4
Dufourny de Villiers · 40, 555
Duhamel · 301, 552
Dulaure · 154
Dumas Georges · 531, 534
Dumas Charles Louis · 290
Duplantier · 154, 155, 159, 160, 161, 163, 165, 169, 170, 171, 275
Dupont de Nemours · 6, 40, 60, 61, 62, 63, 64, 68, 223, 226, 230, 242, 555
Duquesnoy · 40, 73, 74, 75
Ducos Roger · 67, 68
Dutot · 242

E

Ecole polytechnique · 99, 102, 107, 108, 153, 191
Edimbourg · 315
Edmond Dreyfus-Brisa · 150
Eneïde · 263
Epicure · 263, 352, 369, 370, 374, 573

F

Fabre · 107
Fabry Jean Baptiste · 117, 118, 137, 142, 158, 190
Fagot-Largeault Anne · 290
Ferraz Marin · 531
Ferry Jules · 535

Flaubert · 519
Flourens · 525, 557
Forestus · 508
Fougeroux · 301
Fouquet Henri · 424
Fourcroy · 6, 99, 106, 189, 303, 379, 380, 382, 383, 384, 398, 419, 557
Francesco Rédi · 385
Franck Adolphe · 531

Franck Joseph · 420
Franklin · 6, 177, 255, 533
Fray · 385, 557
Frayssinous · 519, 520, 522, 523, 524, 525, 557
Frochot · 147
Furet · 235, 236, 545, 556

G

Galien · 315, 333, 373, 508, 555
Garat · 6, 9, 187, 203, 204, 292, 347, 436, 557, 558
Garnier · 46, 47, 114, 118, 126, 134, 218, 352, 558, 564, 572, 573
Gassendi · 388
Godechot Jacques · 118, 206, 559
Goubert Jean Pierre · 295, 311, 312
Goujon · 236, 458, 545
Grégoire · 136, 137, 141
Guardia JM · 531
Guillaume James · 104, 142, 148, 149, 150, 157
Guillois Antoine · 534
Guinguené · 5, 6, 7, 8, 147, 148, 157, 208, 516, 565
Gusdorf. Georges · 518

H

Hagnon · 43
Haller Von· 248, 267, 301, 366, 388, 392, 393, 425, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 435, 447, 448, 462, 470, 488, 556, 560
Hamburger Jean · 520
Hardy · 31, 106
Hartfoeker Nicolas· 389. 396
Harvey · 392, 393
Helvétius · 6, 7, 48, 78, 80, 82, 99, 113, 130, 218, 240, 241, 249, 254, 351, 436, 498, 513, 517, 558, 560, 576
Henri VIII · 53
Hésiode · 349
Heurtault-Lamerville · 99, 102, 129, 134, 152, 153, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 169, 170, 171, 175, 183, 184, 185, 191, 192, 198, 251, 252, 275, 276, 279, 280, 281, 287, 560, 582
Hill John · 72
Hippocrate · 23, 35, 82, 157, 268, 290, 294, 296, 297, 300, 313, 315, 318, 321, 322, 329, 333, 334, 335, 336, 338, 340, 342, 344, 346, 348, 373, 374, 403, 477, 531, 559
Hobbes · 45, 49, 78, 79, 80, 85, 99, 503, 522, 525, 560, 567
Hoffmann · 315, 425
Holbach Baron d'· 6, 7, 31, 78, 113, 238, 240, 241, 254, 371, 376, 377, 384, 421, 517, 522, 524, 528
Hooker Richard · 46
Howard · 72, 89
Humboldt · 419, 420, 560
Hunezowski · 89
Hutcheson · 509

I

Ingenhousz J· 420
Isembert F.A · 530

J

Jard-Pavilliers · 155, 158
Jaucourt · 6, 10, 11, 12, 78, 222, 237, 348
Jefferson · 6
Joubert · 154, 281
Julien Joseph Virey · 373

L

l'Edit de Marly · 293, 313
l'Hôtel-Dieu · 9, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 21
Lacaze Louis de · 326
Le Brun Jean Baptiste · 310
La Chalotais · 110, 111, 112, 113, 563
La Fayette · 6
La Forbonnais · 241
La Mennais · 526
La Mettrie · 428, 517, 563, 576
La Rochefoucauld Liancourt · 55, 56
La Romiguière · 436
la Salpêtrière · 10, 41, 42, 43, 44, 57, 59, 63, 95, 237
Laboulaye · 530, 562
Labrousse · 464, 518, 519, 531, 532, 534, 535, 536, 562
Lacepède · 6
Lafargue Paul · 274, 533. 561
Lakanal · 101, 102, 103, 104, 105, 106, 115, 117, 128, 129, 133, 134, 137, 138, 141, 185, 186, 187, 188, 190, 194, 195, 196, 563, 564
Lamarck · 96, 380, 381, 382, 386, 387, 390, 391, 393, 395, 396, 399, 401, 402, 404, 405, 411, 412, 415, 416, 417, 418, 419, 435, 436, 438, 440, 504, 536, 563, 574
Lambert Jean François · 40
Lameth- Alexandre de · 8
Lamy · 388
Lancelin · 436
Laplanche François· 525
Laromiguière · 519, 524, 563
Lassone · 10
Laurent Cerise · 520, 521, 526, 527, 531, 536
Laurentie Pierre Sébastien · 520, 526, 556
Lavoisier · 6, 89, 90, 117, 380, 559, 564
Le Fèvre de Saumur · 125
Le Millier · 12
Le Roi · 12
Lecamus · 8
Lecanu · 43, 44
Leibniz · 263, 315,, 372, 414, 415, 416, 417, 418, 424, 425, 447, 527, 552
Lenoble · 263
Lepeletier · 101, 102, 103, 104, 105, 109, 124, 127, 129, 130, 132, 134, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 144, 158, 160, 165, 168, 548, 564
Lettre sur les aveugles · 351, 554
Letronne Antoine · 125, 571
Leuwenhoeck · 389
Léviathan · 45, 46, 47, 49, 79, 80, 560, 573
Locke · 37,46, 99, 194, 322, 430, 436, 448, 503, 564, 567, 574
Loménie de Brienne · 40, 54, 55, 230, 564
Lordat · 425
Lorillot Dominique · 295, 312, 559
Lorry · 485
Louis le Pecq · 309
Louis XV · 300, 307

Louis XVI · 115, 221, 291, 295, 310, 312
Lucas de Montigny · 147
Lucrèce · 352, 369, 374, 564, 573
Luminais · 107
Lunel Alexandre · 307
Lycurgue · 77, 109, 164, 166, 205

M

Mac-Farland John · 72
Macherey Pierre · 3, 210
Madame d'Epinay · 303
Madame Helvétius · 6, 7
Magendi · 442, 443
Maine de Biran · 289, 436, 536, 544, 547, 549, 565, 566, 569, 572
Malebranche · 263, 393, 394, 395, 566
Malesherbes · 40
Malpighi · 392, 393, 394, 464, 532
Mandeville · 241, 246
Manzini · 5
Marat · 128, 165
Marx · 533, 547, 559, 563, 567
Matthiez Albert · 236. 286, 287
Maupertuis · 365, 371, 390, 393, 397, 398, 413, 566
Mauquest de la Motte · 388
Ménuret de Chambaud Joseph· 294, 296, 319, 321, 327, 332, 334. 424
Messner · 449
Michaud · 147, 534, 545, 567, 570
Mirabeau · 6, 7, 16, 33, 115, 121, 132, 143, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 157, 170, 172, 173, 174, 175, 176, 222, 242, 292, 347, 513, 549, 550, 558, 559, 564, 566, 581
Molière · 298, 300, 303, 316, 485
Mona Ozouf · 236, 556
Moniteur · 68, 70, 153, 158, 204, 545, 558, 573
Monlinot Abbé · 40
Montaigne · 298, 316, 550
Montesquieu · 51, 52, 53, 78, 85, 100, 109, 111, 112, 113, 124, 125, 134, 166, 167, 205, 206, 241, 242, 277, 285, 286, 554, 566, 574
Moreau de la Sarthe · 292, 327, 533, 534, 566, 567, 576
Moreau de Sechelles · 55
Morellet · 7, 218, 230, 567
Mornet Daniel · 299

N

Napoléon · 39, 74, 210, 556, 567
Narsés · 486
Necker · 54, 69, 75, 89, 224, 227, 228, 229, 230, 235, 236, 241, 569, 575, 577
Needham · 458
Neufchâteau · 69, 72,, 75
Neymarck Alfred · 253, 277, 278, 279
Newton · 37, 116

O

Oelsner · 512, 547, 573
Ott -A · 527
Otto Sperling · 147
Ovide · 349

P

Panseron · 12
Paracelse · 315
Pariset · 520, 521, 522, 534, 545, 549
Pascal · 1, 2, 3, 394, 569
Pasteur · 343, 385
Pastoret · 6·
Paw · 102, 151
Peisse Louis · 372, 526, 527, 530, 532
Perrot Jean-Claude · 74
Pétion · 6
Petit Antoine · 12
Picavet François · 148, 180, 222, 518, 519, 522, 524, 525, 526, 531, 532, 533, 534, 535, 536
Pichot André · 366, 388
Pinel · 73, 96, 562, 570
Pisan du Galland · 154. 275
Platon · 346
Plutarque · 167, 177, 301
Pomme · 485
Portiez · 107
Posidonius · 263
Postel Jacques · 520, 524
Poyer Georges · 290, 291, 518, 524, 531, 533, 534
Poyet G · 9, 12
Prochiantz A· 5, 535, 570
Pythagore · 179, 349

Q

Quemada Bernard · 311
Quintilien · 125

R

Rabaut Saint-Etienne · 6. 127
Rast · 301, 302
Ravaisson Félix · 531
Raynal (Abbé)· 242, 301, 555
Réaumur · 393, 416, 419
Récamier · 12
Régnier · 12, 203
Reinhard Marcel · 73, 75
Rémusat Charles · 519, 524, 528, 529, 530, 533
Reybaz · 148, 149
Ribeiro Sanchez · 487
Ricardo · 242
Richerand · 260, 267, 301, 424, 440, 546, 571
Robespierre · 101, 104, 124, 127, 136, 138, 140, 165, 214, 276, 284, 495, 498, 547, 564
Robin Léon · 346
Robinet Jean Baptiste · 416
Roederer · 6, 199, 200, 206, 209, 210, 213, 571
Roger Jacques . 388, 391
Roger-Martin · 102, 129, 134, 156, 162, 183, 186
Rollin Charles · 125
Romme · 102, 103, 104, 105, 128, 129, 132, 133, 139, 141, 142, 143, 189, 571
Roucher · 5, 217, 218, 233, 573
Rousseau · 45, 46, 47, 78, 85, 99, 113, 114, 122, 124, 125, 126, 199, 241, 250, 288, 293, 298, 299, 300, 301, 303,

305, 316, 320, 350, 437, 448, 479, 484, 485, 499, 517, 518, 556, 559, 566, 572
Rubens · 147
Ruggles · 74
Rumford Comte de · 70
Ruisch · 456

S

Saint Germain · 241, 245
Saint-Simon · 529, 536, 555, 557
Salem · Jean 1, 2, 3, 352, 369, 374
Sanderson · 351
Santhonas · 154, 155
Sauvages · 485
Savary · 242
Say Jean Baptiste · 229, 230, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 573
Scaliger · 342
Schlitting · 457
Sherlock · 109, 154, 155, 159, 160, 161, 163, 165, 168, 169
Sieyès · 6, 7, 26, 85, 104, 160, 165, 187, 200, 203, 204, 205, 206, 208, 209, 210, 211, 279, 282, 283, 515, 546, 559
Smith Joseph · 72
Soemmering · 512, 547, 573
Spinoza · 263, 522, 525, 527
Spitz René · 86
Stahl · 258, 315, 335, 373, 384, 424, 425, 428, 431, 517, 522, 525, 552, 573
Steuart · 245· 386, 512, 547, 573
Swammerdam · 394, 456
Sydenham · 457

T

Talleyrand · 6, 102, 103, 109, 110, 111, 113, 117, 118, 125, 126, 138, 141, 143, 144, 149, 151, 152, 206, 210, 575
Tassaert, · 420
Taton René · 379
Tenon · 10, 11, 12, 13, 14, 15, 21, 575
Thémison · 315
Thibaudeau · 137, 575
Thomas · 6, 74, 191, 547, 573
Thouret · 40, 42, 43, 53, 57, 63
Thuillier Guy · 40, 54, 55, 69, 564
Thurot · 9, 145, 253, 514, 519, 520, 524, 525, 526, 533
Thiers . A · 201, 205, 206
Tissot Samuel · 295, 301, 305, 556
Tissot Victor · 534
Tournefort · 413, 415, 416
Tribunat · 208, 209
Tronchin Théodore · 301
Trudaine · 40
Turgot · 5, 6, 7, 16, 46, 50, 54, 68, 214, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 233, 234, 235, 242, 243, 244, 253, 255, 266, 275, 276, 277, 278, 279, 291, 295, 310, 312, 551, 552, 575, 577
Tuestey. Alexandre · 40, 50, 56, 57, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 66

V

Van Helmont · 263, 315, 388, 427, 522, 525, 533
Villèle · 519, 523
Vincent · 43
Virgile · 260, 263
Voltaire · 7, 9, 112, 113, 241, 254, 522, 556

W

Warburton · 241
Weurlesse · 228, 230
Whytt . Robert· 373, 429, 485
Wilder Penfield · 457

Z

Zhé-hol · 244
Zimmerman · 432, 485

BIBLIOGRAPHIE

A

Sources.

Académie de Dijon - Discours sur l'origine de l'inégalité - Corpus des Oeuvres philosophiques en langue française - Fayard

Adelon Nicolas Philibert - Physiologie de l'homme - 4 vol - Paris - Chez Compère jeune, Libraire Editeur, 1823

Adelon N.P, Chaumeton F.P - Dictionnaire des sciences médicales par une société de médecins et de chirurgiens. Paris - C.L.F Panckoucke, éditeur -

Alembert (d') Essai sur les éléments de philosophie - Corpus des Oeuvres philosophiques en langue française - Fayard

Alibert, J, L - Physiologie des passions ou nouvelle doctrine des sentiments moraux. 2 vol - Béchet jeune - 1825

Archives de l'Académie des sciences morale et politique procès-verbaux de la classe des sciences morales et politiques, 17 vendémiaire v, in i,fol. 39- 27 brumaire vii, in ii,fol,. 21

Arbogast L K A- Rapport et projet de décret sur la composition des livres élémentaires destinés à l'instruction publique. au nom du Comité d'instruction publique. Imprimerie nationale

Aristote - Métaphysique - A 4 - 985 b 15 - édition J. Tricot - Librairie Philosophique J. Vrin - Paris 1981

Etudes.

Aftalon Florin – Les finances en révolution – Monnaie et assignats - Finalités modernes pour un impôt révolutionnaire : L'emprunt forcé de l'An II - Etat, Finances et économie pendant la Révolution française – Colloque tenu à Bercy les 12,13, 14 Octobre 1989 à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution française – Comité pour l'histoire économique et financière de la France – Paris 1991

Araben -La régulation entre sciences de la vie et sciences du gouvernement (XIX°-XX° siècle)- n°4- Araben - revue du Greph

Astruc P. Cabanis, Œuvres philosophiques. In: Revue d'histoire des sciences et de leurs applications. 1956, Tome 9 n°3. pp. 259-266

Azouvi François -Maine de Biran la science de l'homme - Temps moderne - Vrin – 1995

B

Sources.

Balzac - La duchesse de Langeais - ed Rose Forastier- Folio classique - Gallimard - 1976

Balzac - La peau de chagrin - Folio

Balzac, H de - Le curé de village - Pocket - 1994

Baker K.M - Condorcet raison et politique - Présentation par François Furet - Hermann Editeurs des sciences et des arts - 1988

Barère- France; Convention nationale. Comité de salut public . Rapport fait au nom du comité de salut public, sur les moyens d'extirper la mendicité dans les campagnes et sur les secours que doit accorder la République aux citoyens indigents (séance du 22 floréal)

Barère - Rapport sur les moyens d'extirper la mendicité, et sur les secours que doit accorder la république aux citoyens indigents. Fait par Barère, au nom du comité de salut public, dans la séance du 22 floréal an II.Réimpression de l'ancien Moniteur-(mai 1789-novembre 1799)-tome 20e-Paris MDCCCXLI

Barthez P.J - Nouveaux éléments de la science de l'homme - seconde édition - 2 T - Chez Goujon- Paris- 1806

Benoit de Maillet - Telliamed - Tome second - A la Haye - 1755-

Bentham Jeremy - Panoptique - Mille et une nuits (Arthème Fayard)- Paris 2002

Bergman - Torbern Olof - Traité des affinités ou attractions électives - Chez Buisson - Paris - 1788

Bérard, Frédéric-Joseph - Doctrine des rapports du physique et du moral, pour servir de fondements à la métaphysique - 1823.

Bérard, Frédéric - Réponse à Pariset sur son Analyse des Rapports du Physique et du Moral - Revue Médicale Française -1823

Bérard, Frédéric - Réponse de Mr Bérard à Mr Boisseau sur son analyse de la Doctrine des rapports du physique et du moral - in la Revue médicale Française et étrangère 1823

Bichat, Xavier: Recherches physiologiques sur la vie et la mort, Paris

Bichat, Anatomie générale, appliquée à la physiologie et à la médecine - Volume 1 - Paris - 1801

Biographie universelle ancienne et moderne: Histoire par ordre alphabétique de la vie publique et privée de tous les hommes - publié sous la direction de M. Michaud- 1843-18... - article Cabanis-Tome 6 - p 298-306

Biran - Bibliothèque d'histoire de la philosophie - Paris - Librairie philosophique J. Vrin. 1992

Boisgelin de Cucé, Jean de Dieu Raymond - Considérations sur la paix publique, adressée aux chefs de la Révolution - 1791

Bonnet, Charles. Essai analytique sur la faculté de l'âme. Copenhague C&A - 1760

Bonnet Charles - La Palingénésie philosophique. ou idées sur l'état passé et sur l'état futur des êtres vivants - Genève - 1770.

Bonnet Charles - Contemplation de la nature - Tome premier - Genève - 1770-

Bordeu Théophile - Recherches anatomiques sur la position des glandes et sur leur action - Gabon - Paris - an VIII (première édition 1751)

Bordeu Théophile - Recherches sur le pouls par rapport aux crises - 2 vol - 2° edition - Pierre Firmin Didot - 1788 (première édition 1756)

Bordeu Oeuvres complètes Préface de Richerand Paris 1818

Boulay de la Meurthe – Théorie constitutionnelle de Sieyès – Constitution de l'An VIII – Extraits des Mémoires inédits – Paris – 1836.

Bouchut Eugène - Nouveaux éléments de pathologie générale et de séméiologie. 2° ed - Paris - JB Baillère et fils - 1869

Bouquier - Rapport et projet de décret formant un plan général d'instruction publique par G. Bouquier, membre de la Convention nationale et du comité d'instruction. Imprimés par ordre du Comité. Imprimerie nationale.

Broussais - Examen des doctrines médicales et des systèmes de nosologie -

Broussais - De l'irritation et de la folie - Corpus des Œuvres de Philosophie en Langue Française -

Buchez PJB - Introduction à l'étude des sciences médicales - Paris -1838

Buffon G.L.L - Oeuvres- Pléiade

Buffon - Histoire des animaux - De la reproduction en général - Oeuvres complètes de Buffon avec les suppléments augmentée de la classification de G. Cuvier - Volume 3 - Paris - 1836.

Buffon - Histoire naturelle, générale et particulière avec la description du cabinet du Roi - Tome quatorzième - Imprimerie Royale, 1749-1777, 15 vol. Buisson Ferdinand - Dictionnaire de pédagogie - 1887

Burdin Jean - Cours d'Etudes médicales - 3 T - Paris chez Duprat, Letellier et cie - 1803.

Burlamaqui- Principes du droit de la nature et des gens-tome 1-Paris-1820

Butenschoen Frédéric -Sur Saint Thomas d'Aquin et Robespierre.- Décade, 30° vol, 18 août 1801 Section Variétés, 4° trim p 370-371

Etudes.

Bach Reinhard - La démocratie purgée de tous ses inconvénients - Actuel Marx - vol 32 - 2002 - pp 73-82

Baertschi, Bernard - les rapports de l'âme et du corps Descartes, Diderot et Maine de Biran

Balleyguier, Eugène (1818-1898). Eugène Loudun (Balleyguier). Les Derniers orateurs, 1848-1852. 1855.

Barjot, D- Chaline, J P- Encrevé,A - La France au XIX° siècle 1814- 1914 - Quadrige manuels -Puf 1995.

Bernard Balan - Organisation, organisme, économie et milieu chez Henri Ducrotay de Blainville in revue d'Histoire des sciences, 1979, Tome 32 n°1 pp 5-24

Barroux Gilles - Philosophie, maladie et médecine au XVIII° siècle - Honoré Champion Paris -2008

Beaubatie Yannick - Les paradoxes de l'échafaud - accompagne texte Note sur le supplice de la Note sur l'opinion de MM Oelsner et Soemmering, et du citoyen Sue, touchant le supplice de la guillotine par P.J.G Cabanis - Fanlac - 2002

Bell David A. Le caractère national et l'imaginaire républicain au XVIIIe siècle- Editions de l'EHESS | Anna les. Histoire , Sciences Sociales 2002/4 - 57e année pages 867 à 888

Binoche, Bertrand - L'homme perfectible

Olivier Blanc Cercles politiques et « salons » du début de la Révolution (1789-1793) p. 63-92 Annales historiques de la révolution française.

Blanckaert Claude - La nature de la société - Organicisme et sciences sociales au XIX° siècle - L'harmattan

Bloch, Olivier - Le matérialisme - Que sais-je- Presse Universitaire de France

Bloch Camille et Tuestey Alexandre : Procès-verbaux et rapports du comité de mendicité de la constituante (1790-1791) Paris

Bobbio Norberto - L'Etat et la démocratie internationale - Etudes européennes - Editions complexe - 1998

Bodinier Bernard. L'accès à la propriété: une manière d'éviter les révoltes? - Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique. N° 94-95

Bouillaud J - Discours sur le vitalisme et l'organicisme et sur les rapports des sciences physiques en général avec la médecine - Paris -1860

Bouillier, Francisque. Du Principe vital et de l'âme pensante, ou Examen des diverses doctrines médicales et psychologiques sur les rapports de l'âme et de la vie, 1873

Bourdin Jean-Claude - Diderot et le matérialisme - Philosophies -Puf- 1998

Bourdin J.C - Science de l'homme et pensée politique -corpus - revue de philosophie- N°22/23 - 1993

Bourdin J.C- Le matérialisme au XVIII° siècle - présenté par J.C Bourdin.

Bourdin - Petite bibliothèque Payot/ Classique - Paris 1996

Bouton, Cinthia-Les mouvements de subsistance et le problème de l'économie morale sous l'ancien régime et la révolution française-Annales historiques de la révolution française [en ligne], 319 | janvier-mars 2000, mis en ligne le 11 mai 2006 consultait le 16 mars 2012 :http ://ahrf.revues.org/104-éditeur : Armand Colin, société des études robespierristes.

Boulad-Ayoub Josiane, Michel Grenon et Serges Leroux Les comités d'instruction publique sous la révolution - principaux rapports et projets de décrets - Fascule II - Lepeletier de Saint Fargeau & Bouquier - Textes revus et présentés par Josiane Boulad-Ayoub, Michel Grenon et Serges Leroux avec les tableaux statistiques informatisés des occurrences conceptuelles et thématiques - Département de philosophie (UQAM) Presses de l'université du Québec - 1992

Borel Philippe - Comprendre l'enquête de la Société royale de médecine (1774-1793) source, problèmes et méthodologie- Comité de lecture du 14 février 2004 de la Société française d'histoire de la médecine. Histoire des sciences médicales - Tome XXXIX - n°1 - 2005.

Boulad-Ayoub Josiane et Michel Grenon Procès-verbaux du comité d'instruction publique volume 1 - Introduction générale- publié et annoté par J Guillaume - Edition nouvelle, présentée, mise à jour augmentée par Josiane Boulad-Ayoub et Michel Grenon - L'harmattant- Paris - 1997

Braunstein Jean François - Broussais et le matérialisme Médecine et philosophie au XIX° siècle Philosophie Méridiens Klincksieck.

Braunstein Jean François - La philosophie de la médecine d'Auguste Comte. Science Histoire et société Puf

Braunstein JF - L'école française de philosophie de la médecine - Revue des sciences philosophiques et théologiques- Paris Librairie philosophique J. Vrin - 1990 pp 35-46

C

Sources.

Cabanis - Oeuvres philosophiques de P.J.G Cabanis - 2 vol - Editeurs: Claude Lehec et Jean Cazeneuve -Corpus général des philosophes français. Auteurs modernes - Paris- Presses universitaires de France, 1956

Cabanis P.J.G Les *Rapports du physique et du moral de l'homme* - revue et augmentée de notes par E.Pariset - 2 vol - Paris - Chez Béchet jeune - 1824

Cabanis - Lettres de Cabanis à Maine de Biran - Revue philosophique de la France et de l'Etranger - 1929

Cabanis - Opinion de Cabanis sur la nomination des juges au tribunal de cassation (séance du 2 prairial an 6)

Cabanis - Opinion de Cabanis sur l'emprunt forcé (séance du 25 brumaire an VIII)

Cabanis - Discours prononcé par Cabanis sur le message du Conseil des Anciens, relatif aux journaux calomniateurs des premières autorités

Cabanis - Opinion de Cabanis, sur les réunions s'occupant d'objets politiques.

Cabanis - Discours prononcé par Cabanis, En offrant au conseil, un ouvrage posthume de Condorcet, sur l'arithmétique. (Séance du 26 vendémiaire an 7)

Cabanis- Discours de Cabanis en offrant au conseil des cinq-cents la gravure du portrait de Mirabeau (séance du 13 thermidor an 6)

Cabanis- Discours de Cabanis en offrant au Conseil des Cinq-Cents l'édition des oeuvres de Condillac. (Séance du 13 thermidor an 6)

Cabanis - Discours prononcé par Cabanis à la suite du rapport de la commission des sept – Séance extraordinaire du 19 brumaire an VIII. - Œuvres philosophiques de Cabanis – édition Lehec et Cazeneuve – Paris - 1956

Cabanis Rapport fait au nom de la commission spéciale par Cabanis, Sur la pétition des citoyens Bedegis et Tetevuide, entrepreneurs et directeurs du cadastre de la Corse (séance de 9 pluviose an 7).

Cabanis Opinion de Cabanis sur l'impôt du sel à l'extraction.

Cabanis - Journal de la maladie et de la mort d'Honoré-Gabriel-Victor Riquetti Mirabeau.

Cabanis - Travail sur l'éducation publique, trouvé dans les papiers de Mirabeau l'aîné - publié par P.J.G Cabanis - Imprimerie nationale 1791

Cabanis - Observations sur les affections catarrhales en général, et particulièrement sur celles connues sous le nom de rhumes de cerveau et de rhumes de poitrine - Paris- Crapart: Caille et ravier - 1807

Cabanis -*Quelques principes et quelques vues sur les secours publics* tome 2-oeuvres philosophiques de Cabanis- Lehec et Cazeneuve - Puf - Paris 1956

Cabanis- Quelques considérations sur l'organisation sociale en générale et particulièrement sur la nouvelle constitution - Œuvres philosophiques de Cabanis – Tome 2- édition Lehec et Cazeneuve – Paris – 1956

Cabanis - Coup-d'œil sur les révolutions et la réforme de la médecine – Œuvres philosophiques de Cabanis – Lehec et Cazeneuve – PUF – Paris 1956 –

Cerise, Laurent - Oeuvres du Docteur Cerise: publiée par les soins de sa famille et de ses amis - 2T- Paris- Librairie de G Masson- 1872.

Cerise, Laurent (1807-1869) - Mélanges médico-psychologiques - précédés d'une notice sur la vie par le Dr Foissac - Paris- Librairie de G Masson- 1872.

Chateaubriand Louis René - Le génie du christianisme - GF - Flammarion.

Chamfort - Œuvres complètes - tome troisième--Paris-1824

Chamousset M.- Vues d'un citoyen -Première partie - Paris – 1757

Clavereau – Mémoire sur les hôpitaux civils de Paris – Paris – 180

Comte Auguste - Plan des travaux scientifiques nécessaires pour réorganiser la société- Paris - Les éditions Aubier-Montaigne 1970.

Condillac - Traité des sensations - Corpus des oeuvres de philosophie en langue française - Fayard - paris - 1984

Condillac - Traité des animaux - Précédé d'une introduction de François Dagognet l'animal selon Condillac - Bibliothèque des textes philosophiques- Librairie philosophique J. Vrin- Paris 1987.

Condillac - Traité des systèmes - Corpus des Oeuvres philosophiques en langue française - Fayard

Condillac - Essai sur l'origine des connaissances humaines - Bibliothèque des textes philosophiques- Librairie philosophique J. Vrin- Paris - 2002

Condorcet - Cinq mémoires sur l'instruction publique - Présentation, notes, bibliographie et chronologie par Charles Coutel et Catherine Kintzler - GF Flammarion - 1994

Condorcet – Journal de la Société de 1789 – n° VII – 10 juillet 1789

Condorcet- Bibliothèque de l'homme public ou analyse raisonnée des principaux ouvrages français ou étranges, sur la Politique en général, la Législation, les Finances, l'instruction publique, l'Agriculture et le commerce en particulier, et sur le droit naturel et public. 3T - Paris Chez Buisson - 1791.

Condorcet - Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain - GF Flammarion - 1988

Condorcet - Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique, présentés à l'Assemblée Nationale au nom du Comité d'instruction publique les 10 et 11 avril 1792 - Imprimés par ordre de l'Assemblée Nationale – Paris - 1792

Condorcet . Vie de M. Turgot. – Partie II – p 87 - Londres – 1787

Condorcet - Sophie de Grouchy, marquise de Condorcet - Lettres sur la sympathie suivies de Lettres d'amour -Etincelle Editeur Montréal Paris - 1994

Cousin Victor - Du vrai, du beau et du bien - Paris Didier et Cie Libraires Editeurs - 11° ed -1865

Coray, Introduction à l'étude de la nature et de la médecine de Mr Selle traduite de l'allemand par Coray, Docteur en médecine de l'université de Montpellier, an III de la République -Montpellier.

Corvisart Jean Nicolas - Essai sur les maladies et les lésions organiques du coeur et des gros vaisseaux - -p xxxi note 1- Paris 1811.

Coyer (L'Abbé) Oeuvres complètes de Mr L'Abbé Coyer des Académies de Nancy, de Rome et de Londres - Plan d'éducation - Tome troisième - Paris 1783.

Cuvier - Recherche sur les ossements fossiles de quadrupèdes - Discours préliminaire - GF - Flammarion - Paris - 1992

Cyrano de Bergerac - Histoire comique des Etats et Empires de la Lune - Oeuvres de Cyrano de Bergerac - Paris 1855

Etudes

Caire Guy - Diderot et l'économie par -De Boeck Université | Innovations 2005/2 - n ° 22 pages 235 à 270 (SR)

Canguilhem G- Qu'est ce que la psychologie? - Cahiers pour l'Analyse - Travaux du cercle d'épistémologie de l'école normal supérieure publiés par la société du Graphe, aux éditions du seuil. 1966.

Canguilhem - La connaissance de la vie - 2° ed - Paris Librairie philosophique J. Vrin - 1980

Canguilhem - Ecrits sur la médecine - Champ freudien - Seuil - 1989

Canguilhem Georges - Le normal et le pathologique - Quadrige/ Presses universitaires de France - 5° édition - Paris 1984

Carvallo Sarah - Stahl- Leibniz - Controverse sur la vie, l'organicisme et le mixte- Texte introduit, traduit et annoté par Sarah Carvallo - préface de M Serres- Textes philosophiques - Vrin- Paris- 2004.

Cassirer Ernst - La philosophie des Lumières- traduit de l'allemand et présenté par Pierre Quillet- Agora- 1966

Châtelet F, O. Duhamel O , E Pisier- Dictionnaire des oeuvres politiques - Puf Quadrige 2001

Chappey J.L- La société des observateurs de l'homme (1799-1804) Les anthropologues au temps de Bonaparte - Société des études robespierristes. 2002

Chappey Jean-Luc La science de l'homme du Consulat à l'épreuve de la sociabilité

Chappey Jean-Luc De la science de l'homme aux sciences humaines : enjeux politiques d'une configuration de savoir (1770-1808) - Université de Paris I / Institut d'Histoire de la Révolution française.

Changeux JP, Ricoeur P - La nature et la règle - Odile Jacob.

Citton Yves - Portrait de l'économiste en physiocrate - Critique littéraire de l'économie politique - L'Harmattan

Citton Yves et Loty Laurent - Penser ensemble les rapports entre individus et communautés à l'époque des lumières La Découverte | Di x-huitième siècle 2009/1 - N° 41 pages 4 à 26 [SR]

Clément, Paul - La politique sociale de Turgot: entre libéralisme et interventionnisme - L'actualité économique, vol 81, n°4, 2005, pp 725-745.

Copans, J et Jamin, J - Aux origines de l'anthropologie française - Jean Michel Place - 1994

Colonna d'Istria, F -Cabanis et les origines de la vie psychologique - Société française de philosophie- Revue de métaphysique et de morale- 1911

Colonna d'Istria, F - La religion d'après cabanis - Société française de philosophie- Revue de métaphysique et de morale- 1893 - pp 455-471.

Colonna d'Istria, F - La logique de la médecine d'après Cabanis - Société française de philosophie- Revue de métaphysique et de morale- janvier 1917 - pp 59-73

Compayré Gabriel(1843-1913) fut, au XIXe siècle, le grand spécialiste français de l'histoire de la pédagogie. Auteur de plusieurs ouvrages sur l'éducation en France depuis le XVIe siècle, il fut également recteur de l'Université de Lyon et membre de l'Institut.)

D

Sources.

Damiron Philibert - Essai sur l'histoire de la philosophie en France au dix-neuvième siècle 1828

Dardonville H - Réflexions pratiques sur les dangers des systèmes en médecine - Paris- 1818.

Daunou P C;F – Essai sur les garanties individuelles – Quatrième édition – Liège 1827

Daunou. P C;F - Essai sur l'Instruction publique par P.C.F Daunou, député à la Convention nationale et membre du Comité d'Instruction publique - Imprimerie nationale - Paris - Juillet 1793.

Daunou P C;F- Rapport de Daunou, et Décret sur la clôture de l'école normale, du 7 floréal an III - Imprimerie nationale - Paris 26 avril 1795

De Bonald, Louis Auguste - Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile, démontrée par le raisonnement et par l'Histoire -

De Bonald, Louis de (1754-1840) - Oeuvres complètes - publiés par l'Abbé Migne - 3 T - J.P Migne Editeur - 1859

(La) Décade philosophique comme système-1794-1807-tome 6-Sciences philosophiques morales enregistrées documents et politiques 1798-1802-sous la direction de Josiane Boulad-Ayoub- Presses universitaires de Rennes-

La Décade philosophique comme un système 1794-1807. Sous la direction de Josiane Boulad-Ayoub - 8 vol - Presses universitaires de Rennes. 2003

Degerondo J.M Histoire comparée des systèmes de philosophie relativement aux principes des connaissances humaines, (3 vol) Paris an XII, 1804.

Delachambre A, Lerebouillet L, Hahn L, Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales, Paris, Masson, 1876

Descartes – Le monde – Œuvres de Descartes publiées par Victor Cousin – Tome quatrième – Paris – 1824

Descartes – Principes – Œuvres et Lettres – édition André Bridoux- La pléiade - Paris 1953

Destutt de Tracy - Traité de la volonté et de ses effets - De l'amour - Corpus des Oeuvres philosophiques en langue française - Fayard

Destutt de Tracy - Eléments d'idéologie, 5 vol, Bruxelles, 1825-1827

Desttut de Tracy - Commentaires sur l'Esprit des lois de Montesquieu – Paris – 1822

Destutt de Tracy - Quels sont les moyens de fonder la morale chez un peuple - Paris - An VI

Dezamy T. - Code la communauté - Paris - 1842

Diderot - Oeuvres Tome 1 Philosophie - Ed établie par Laurent Versini - Bouquins - Robert Laffont

Diderot - Oeuvres Tome 3 Politique -Ed établie par Laurent Versini - Bouquins - Robert Laffont

Diderot - Lettre sur les aveugles- Oeuvres - Tome 1 - Philosophie - Bouquins - Robert Laffont - Paris 1994

Diderot - Entretien entre d'Alembert et Diderot - Oeuvres de philosophie - tome 1- Collection Bouquin - Robert Laffont - Paris 1994

Diderot - Mélanges pour Catherine 2 - Education publique - Oeuvres de Diderot - Volume III - politique - Bernard Laffont - Paris 1995

Diderot - *Le Rêve de d'Alembert* - Oeuvres - Philosophie - Tome 1 - Bouquins - Robert Laffont - Paris 1994.

Diderot - Correspondance littéraire, philosophique et critique. Tome 13 par Grimm, Diderot, Raynal, Meister

Dubois Frédéric - Fragments de Philosophie Médicale -Examen des Doctrines de Broussais- Cabanis- Gall - 1842 -

Dufourny de Villiers, Louis Pierre - Cahiers du quatrièm ordre, celui des pauvres Journaliers, des Infirmes, des Indigents etc... - n° 1, 25 avril 1789. Edhis (réimprimé d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale).

Dumas Charles-Louis - Principes de physiologie ou introduction à la science expérimentale, philosophique et médicale de l'homme vivant - 2T - Imprimerie de Crapelet - Paris- 1800

Dumas, Charles Louis - Discours sur les progrès futurs de la science de l'homme - A Montpellier de l'imprimerie de Tournel père et fils- 20 Germinal an XII

Dupont de Nemours- Idées sur les secours à donner aux pauvres malades dans les grandes villes-Philadelphie 1786.

Etudes.

Dagognet, François - Le catalogue de la vie -Galien- histoire et philosophie de la biologie et de la médecine - Presses universitaires de France - 1970

Dagognet.François Trois philosophies revisitées : Saint-Simon, Proudhon, Fourier. OLMS 1999,

Daled, Pierre F - Le matérialisme occulté et la genèse du «sensualisme». Ecrire l'histoire de la philosophie en France - Pour demain - Vrin - 2005

Dale K. Van Kley - Les origines de la révolution française 1560-1791 - L'univers historique - Seuil - 2002

Daremberg G- Histoire des sciences médicales- Paris -1870 in 8°

De Baecque - Le corps de l'histoire; Métaphore et politique (1770-1800) - Essai histoire - Calmann -Levy - 1993

Dejoint Georges - La politique économique du Directoire. Librairie Marcel Rivière et Cie- Paris 1951

Démocratie et pauvreté - Du quatrième ordre au quart monde -Présentation René Rémond, Postface de Michel Vovelle Ed Quart monde Albin Michel

Deprun Jean - Philosophie de l'inquiétude - Librairie philosophique J. Vrin - 1979

Dezeimeris Jean-Eugène - Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne - Paris - Chez Bechet jeune, Librairie - 1828

Dhombres Nicole et Jean - Naissance d'un nouveau pouvoir en France 1793-1824. Bibliothèque historique Payot - 1989

Dictionnaire critique de la révolution française - sous la direction de François Furet et de Mona Ozouf - Flammarion - Paris -

Drouin Jean Claude- Un écrivain royaliste du XIX° siècle Pierre Sébastien Laurentie (1793-1876) par - Revue Française d'Histoire du Livre 1972

Duchet Michelle - Anthropologie et histoire au siècle des Lumières - Albin-Michel - 1995

Duchesneau, François - la physiologie des Lumières, Empirisme, modèles et théories- La Haye- 1982, chap. V et VI.

E

Sources.

Edit de 1776 portant la suppression des jurandes et communauté de commerce, arts et métiers.

Encyclopédie de Diderot et d'Alembert: Articles Inflammation, Observation, Charlatan

Extrait des registres de l'Académie Royale des Sciences du 22 novembre 1786 - Rapport des commissaires chargés par l'Académie, de l'examen du projet d'un nouvel Hôtel-Dieu

Etudes.

Ehrard, Jean - L'idée de nature en France dans la première moitié du XIX° siècle - Bibliothèque de l'évolution de l'humanité - Albin Michel - 1994

Esnard Ch- Essai sur la vie de Samuel Tissot et lettres de Tronchin, Voltaire, Haller, Zimmermann, Rousseau, Bonnet, Stanislas Auguste II, Napoléon Bonaparte etc Lausanne 1839

F

Sources

Ferraz, Marin - Histoire de la philosophie pendant la Révolution (1790-1804) - Garat - Tracy - Cabanis - Rivarol - Condorcet - Volney - Mme Condorcet - Villers - Saint martin - Chateaubriand etc - Paris Librairie Académique Didier - Perrin et Co Libraires-Editeurs. 1889

Ferraz, Marin - Etude sur la philosophie en France au XIX° siècle - Le socialisme, le naturalisme et le positivisme - Saint-Simon - Charles Fourier - Pierre Leroux - Jean Reynaud - Gall - Broussais - Auguste Comte - Proudhon - etc. - 2° ed -Paris Librairie Académique Didier - Perrin et Co Libraires-Editeurs. 1877.

Flourens Pierre- Éloge historique de Jean Antoine Chaptal- Mémoire de l'Académie des sciences, tome 15, 1838 (pp.i-xiii)

Fourcroy . M. de - Leçons élémentaires d'histoire naturelle et de chimie - Tome 1 - Paris - 1782

Fourcroy Antoine François Art de connaître et d'employer les médicaments dans les maladies qui attaquent dans les maladies qui attanquent le corps humain - Paris 1785;

Franck, Adolphe -Dictionnaire des sciences philosophiques-1844

Fray J.B. Essai sur l'origine des corps organisés et inorganisés, et sur quelques phénomènes de physiologie animale et végétale- Avertissement - Paris 1817 -

Frayssinous, Denis-Antoine-Luc. Défense du christianisme ou Conférences sur la religion prêchées à la jeunesse française, dans l'église de Saint Sulpice, Paris de 1803 à 1809 et de 1811 à 1822 - 2 T- Paris A Roger et F Chernoviz, Editeurs - 1889.

Franck Joseph - Traité de pathologie interne - Volume 1 - Bruxelles - 1837

Etudes

Fabry Jean Baptiste- Le génie de la Révolution considéré dans l'éducation, ou Mémoires pour servir à l'histoire de l'instruction publique. Depuis 1789 jusqu'à nos jours. Trois volumes - Paris- 1817

Fauché, S - Techniques du corps et traitements de l'esprit aux XVIII° et XIX° siècles - Collection Conversciences - l'Harmattan- 1997

Foucault. Michel - Les mots et les choses, une archéologie des sciences humaines - Bibliothèque des sciences humaines - Gallimard - 1966

Foucault Michel - La naissance de la clinique, une archéologie du regard médical - Paris- 1962

Foucault Michel - Maladie mentale et personnalité - Paris - Puf 1954.

Foucault Michel - Histoire de la folie à l'âge classique, Paris, Gallimard, 1999

Franck E. Manuel - The prophets of Paris - Cambridge, Massachusetts - Harvard University Press - 1962

G

Sources.

Gall Franz Joseph - Précis du système phrénologique du Docteur Gall -Paris - Garnier - 1838Garat Dominique - Discours prononcé par Garat membre de la commission du Conseil des Anciens, après la lecture de la résolution sur la présentation au peuple des nouvelles lois fondamentales de la république, dans la séance du 23 frimaire an VIII – Moniteur, n° 86, An VIII, 1799

Gillies Johnn - Histoire de l'ancienne Grèce, de ses colonies et de ses conquêtes - Traduit de l'anglais de John Gillies, par M Carra, de la bibliothèque du roi - Tome 2 - Paris - 1787

Guillaume James - Mirabeau - article dans Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction publique publié sous la direction de Ferdinand Buisson.

Guillois, A - Salon de Md Helvétius ; Cabanis et les Idéologues, Paris, 1894

Guizot, François - Méditations sur la religion chrétienne dans ses rapports avec l'état actuel des sociétés et des esprits - 1868.

Etudes.

Galinier Jacques L'anthropologie hors des limites de la simple raison. Actualité de la dispute Entre Kant et Herder - Éditions de l 'EHESS | L'Homme 2006/3 - N° 179 ISSN 0439-4216 | ISBN 2-7132-2079-3 | pages 141 à 164

Gauchet, M et Swain, G - La pratique de l'esprit humain - l'institution asilaire et la révolution démocratique - Bibliothèque des sciences humaines - Gallimard - 1980

Grmerk Mirko Les maladies à l'aube de la civilisation occidentale. Recherches sur la réalité pathologique dans le monde grec préhistorique, archaïque et classique. Paris Payot 1983

Godechot, Jacques - La contre- révolution 1789 -1804 - Presses universitaires de France- 1961

Godechot Jacques - Les Constitutions de la France depuis 1789 - Présentation par Jacques Godechot - ed corrigée et mise à jour par Hervé Faupin - GF Flammarion -2006

Goldschmidt, Victor - Anthropologie et politique les principes du système de Rousseau - 2° ed - J Vrin - 1983- Anthropologie et politique les principes du système de Rousseau - 2° ed - J Vrin - 1983

Gomel, Charles - Histoire financière de la Législative et de la Convention. 2 T, Paris -

Goubert Jean Pierre (al) - Médecins, climat et épidémies à la fin du XVIII° siècle- Paris- 1972

Goubert Jean Pierre et Dominique Lorillot dans Les cahiers de doléances des médecins, chirurgiens et apothicaires 1789 le corps médical et le changement. Privat . Paris 1984

Goullemot .J La politique selon Jean-Jacques - Magazine Littéraire n°357 -01/09/1997

Guardia J,M - Histoire de la médecine d'Hippocrate à Broussais et ses successeurs 1884

Guillaume James - Mirabeau - article dans Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction publique publié sous la direction de Ferdinand Buisson.

Guilhaumou, Jean - Sieyès et l'ordre de la langue, l'invention de la politique moderne - Editions Kimé- Paris- 2002

Guilhaumou Jacques - La révolution française à l'horizon du mouvement social. Une question de visibilité sociale par| Lavoisier | Réseaux 2005/1 - n ° 129-130 ISSN 0751-7971 | pages 155 à 180

Gusdorf Georges - L'avènement des sciences humaines au siècle des lumières - Les sciences humaines et la conscience occidentale tome VI- Payot -1973

Granger G.G - Les mathématiques sociales du marquis de Condorcet - Bibliothèque de philosophie contemporaine- Presses universitaires de France - 1956

Guilhaumou Jacques - Déborah Cohen et L'histoire en mouvement : démocratie et science par Gérard Noiriel, Déborah Cohen et Jacques Guilhaumou Presses Universitaires de F rance | Actuel Marx -2008/2 - n ° 44 - ISSN 0994-4524 | ISBN 978-2-1305-6913-8 | pages 186 à 194

H

Sources

Haller - Albrecht (Von) - La génération ou exposition des phénomènes relatifs à cette fonction naturelle - en deux volumes - Traduite de la physiologie de M de Haller - Paris - 1774

Haller Von. Albrecht- Mémoires sur la nature sensible et irritable des parties du corps animal - Lausanne - 1756

Helvétius - De l'homme - - 2vol - Corpus des Oeuvres philosophiques en langue française - Fayard

Helvétius - De l'esprit - Tome 2- Discours III - Amsterdam – 1759

Hertault Lamerville Discours de Heurtault-Lamerville , rapporteur du projet de résolution concernant les écoles primaires, en réponse aux opinions émises à la tribune sur ce projet. Séance du 14 germinal an VII.

Hobbes-Léviathan-Introduction traduction et notes de François Tricaud-Dalloz-Paris 1999

Holbach (d') La politique naturelle -Corpus des Oeuvres philosophiques en langue française - Fayard

Holbach (d') Système de la nature - 2 vol- Corpus des Oeuvres philosophiques en langue française - Fayard

Holbach (d'). Système social ou principes naturels de la morale et de la politique avec un examen de l'influence du gouvernement sur les moeurs. Tome premier -Londres-1773

Humboldt Alexander de - Correspondance scientifique et littéraire -recueillie, publiée et précédée d'un notice et d'une introduction par M de la Roquette - Paris 1865

Etudes.

Haig, E « vitalism, the soul and sensibility : the physiology of théophile Bordeu », Journal of the history of Medecine, XXXI, 1976, p 30-41.

Hazard Paul - La pensée européenne au XVIII° siècle - Pluriel Librairie Arthème- Fayard - 1963

Herrmann-Mascard Nicole – Finalités modernes pour un impôt révolutionnaire : L'emprunt forcé de l'An II - Etat, Finances et économie pendant la Révolution française – Colloque tenu à Bercy les 12,13, 14 Octobre 1989 à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution française – Comité pour l'histoire économique et financière de la France – Paris 1991

Histoire des Gauches en France, L'héritage du XIX° siècle - Sous la direction de Jean jacques Becker et Gilles Candar - La Découverte - Paris 2004.

Huneman Philippe - Bichat, la vie et la mort - Philosophies - Puf- 1998

I

Sources.

Etudes.

Ibrahim Annie - La notion de moule intérieur dans les théories de la génération au XVIII° siècle - Archives de philosophie 50, 1987, 555 - 580.

Isambert François-André - Religion et science de l'histoire chez Buchez (1796-1865) in Archives des sciences des religions N° 20 1965, pp 45-61

Images au XIX° siècle du matérialisme du XVIII° siècle - sous la responsabilité de Olivier Bloch - Desclée 1979.

J

Sources.

Jaurès Jean, Lafargue Paul : Idéalisme et matérialisme dans la conception de l'Histoire - Conférence de Jean Jaurès et réponse de Paul Lafargue. Paris - 1895

Jouffroy Théodore Mélanges philosophiques Paris Paulin 1833

Journal de la Société de 1789 - Fac sim - Edhis - Paris- 1982

Etudes.

Jorland Gérard - Une société à soigner, hygiène et salubrité publiques en France au XIX° siècle ; Bibliothèque des histoires - Gallimard - 2010

K

Sources.

Kant, E -Anthropologie, du point de vue pragmatique- Bibliothèque des textes philosophiques - traduction M. Foucault- 4° ed- Librairie philosophique J Vrin. 1984

Etudes.

Karsenti, Bruno - L'homme total, sociologie, anthropologie et philosophie chez Marcel Mauss - Pratiques Théoriques - Puf

Keel, Othmar - La généalogie de l'histopathologie, une révision déchirante Philippe Pinel, lecteur discret de J. C Smyth ((1741-1821), préface de G; Canguilhem - Vrin- Paris - 1979

L

Sources.

Laboulay Edouard -René - Questions Constitutionnelles - Paris - 1872

Laboulaye Edouard - Revue des cours littéraires de la France et de l'étranger- 24 septembre 1870- n° 43 - 7° année – Paris

Labrousse (Docteur) Quelques Notes sur un Médecin Philosophe PJG Cabanis - 1903 -

Lacaze, Louis - Mélanges de physique et de morale contenant l'Extrait de l'Homme physique et moral, des réflexions sur le bonheur, un discours sur la nature et les fondements du pouvoir politique, et un mémoire sur le principe physique de la régénération des Etres, etc - Nouvelle édition, augmentée en plusieurs endroits d'éclaircissements et de preuves; et

de dix dialogues sur les causes et les effets de l'état de sécurité nécessaire au bonheur. - Paris - Chez H.L Guerin & L.F Delatour - 1758.

Ladevi-Roche - Réponse au livre de Cabanis sur les *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Paris - Hachette - 1863

Lafargue - Le déterminisme économique de Marx. Recherches sur l'origine et l'évolution des idées de justice, du bien, de l'âme et de dieu. 1909

Lakanal Rapport et projet de loi sur les écoles centrales, fait au nom du Comité d'instruction publique par Lakanal. Dans la séance du 26 frimaire. L'an troisième de la république française - Imprimerie nationale - Paris 26 frimaire an III

Lakanal Rapport sur l'établissement des écoles normales: séance du 2 brumaire, l'an III de la République, par Lakanal, au nom du Comité d'instruction publique - Imprimé par ordre de la Convention nationale -Paris 1794, par Lakanal, au nom du Comité d'instruction publique - Imprimé par ordre de la Convention nationale - Paris 1794

Lakanal - Rapport sur les Livres élémentaires présentés au concours ouvert par la loi du 9 pluviôse an II. Séance du 14 brumaire an IV.

Lamarck - Philosophie zoologique - GF Flammarion - 1994

Lamarck - Recherches sur l'organisation des corps vivants - Corpus des oeuvres de philosophie en langue française - Fayard - Paris - 1986.

Lamarck J.B - Mémoires de physique et d'histoire naturelle - Paris 1797- (Site Lamarck - www.lamarck.net)

La Mettrie - Oeuvres philosophiques - 2vol - Corpus des Oeuvres philosophiques en langue française - Fayard

Laplace, P.S.- Essai philosophique sur les probabilités - Christian Bourgeois éditeur 1986

Laromiguière, P - Leçons de philosophie ou essai sur les facultés de l'âme - 2 vol - 3° ed - Brunot-Labbe, Librairie de l'université -1823

Lavater JG - L'art de connaître les hommes par la physionomie - Nouvelle édition M Moreau (de la Sarthe) - L Prud'homme Paris 1806-1809.

La Chalotais Louis René de Caradeux de la ...- Essai d'éducation nationale ou plan d'étude pour la jeunesse - Paris - 1763

Lacuée Jean.Girard - Opinion sur la résolution relative à l'impôt sur le sel: séance du 1° ventôse an 7

Lacuée Jean.Girard - sur la résolution relative aux hospices civils: séance du 8 vendémiaire an 5

Lacuée-Saint-Just, Jean Chrysostome. Histoire du paupérisme, des caisses d'épargne, de leur institution et de leur utilité. 179...

Lakanal - Rapport et projet de loi sur l'organisation des écoles primaires, présentés à la convention nationale au nom du comité d'instruction publique par Lakanal, à la Séance du 7 Brumaire - Imprimerie nationale- Paris - An III.

Laurentie P. L. -Introduction à la Philosophie ou Traité de L'Origine

et de la Certitude des Connaissances Humaines - 1825 -

Leclerc de Montlinot, Charles-Antoine-Joseph - Etat actuel du dépôt de Soissons, précédé d'un Essai sur la mendicité - V. Compte - 1786

Lacaze Louis de - Mélanges de physique et de morale Paris 1763

Lavoisier - Opuscules physiques et chimiques - avec figures - Seconde édition - Paris - 1801

Lepelletier -Plan d'éducation nationale de Michel Lepeletier, présenté à la Convention nationale par Maximilien Robespierre, au nom de la commission de l'instruction publique - Imprimerie nationale - Paris - (6 juillet 1793).

Leroux Pierre - Réfutation de l'éclectisme - Paris - Librairie de Charles Gosselin - 1839

Liancourt de - France - Assemblée nationale constituante (1789-1791). Comité des rapports. Rapports fait au nom des Comités de rapports, de mendicité et de recherche, sur la situation de la mendicité de paris le 30 mai 1790.

Locke John - Essai philosophique concernant l'entendement humain - traduit de l'anglais par M. Coste - Edité par E. Naert - Paris - Librairie philosophique J Vrin - 1983

Loménie de Brienne -Rapport sur la mendicité-in Aux origines de l'administration sociale : le Rapport sur la mendicité de Loménie de Brienne-comité d'histoire de la sécurité sociale-Guy Thuillier- Paris 2003

Loudun, Eugène - Les derniers orateurs (1848-1852) - Rennes, Au bureau du Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau de Rennes - 1855.

Lumel Alexandre - Pierre Chirac, premier médecin du roi et le projet inachevé d'une surintendance sur l'art de guérir, Paris, cour de France.fr, 2010. Documents inédits publié en ligne le 1° février 2010 (http:// cour-de-france.fr/article1410.htlm) dans le cadre du projet «la médecine à la cour de France».

Lucrèce - De la nature - Livre cinquième - 420-459 - Garnier Flammarion - Paris - 1964

Etudes.

Laurent, A - La philosophie libérale - Histoire et actualité d'une tradition intellectuelle - Les belles lettres - 2002

Lazzeri Christian - La querelle de l'intérêt et de la sympathie. Petite anthologie philosophique des XVIIe et XVIIIe siècles par Éditions La Découver t e | Revue du Mauss 2008/1 - n ° 31ISSN 1247-4819 | ISBN 978-2-7071-5491-0 | pages 33 à 66

Léonard, Jacques - Médecins, malades et société dans la France du XIX° siècle - Sciences en situation - 1992 -

Léonard, Jacques- Pour l'histoire de la médecine autour de l'oeuvre de Jacques Léonard - Textes réunis par MIchel Lagrée et François Lebrun - Presses universitaires de Rennes.

Leroy, Maxime - Histoire des Idées sociales en France - 3 tomes- Bibliothèque des Idées - Paris - Gallimard - 1950

Leroy-Beaulieu Anatole - La Révolution et le libéralisme. Essais de critique et d.'histoire. (1890)

Leroux P et J. Reynaud Encyclopédie nouvelle: dictionnaire philosophique, scientifique et industriel offrant le tableau des connaissances humaines du XIX° siècle par une société de savants et de littérateurs publiée sous la direction de MM. P Leroux et J. Reynaud (tome troisième) -Paris - 1811- (article Cabanis)

Le Yaouanc Moïse - Du Docteur Moreau (de la Sarthe) à Sainte-Beuve , commentaire d'une observation médicale sur Guinguené et Chateaubriand - in Annales de Bretagne, Tome 68, numéro 2, 1961, pp 279-298

Libéralisme et républicanisme - Cahier de philosophie de l'université de Caen - Presses universitaires de Caen- n° 34 2000

Livesey James - Agrarian Ideology and Commercial Republicanism in the French Revolution- Author(s): Source: Past & Present, No. 157 (Nov., 1997), pp. 94-121 Published by: Oxford University Press on behalf of The Past and Present Society

M

Sources.

Maine de Biran- Commentaires et marginalia: dix-neuvième siècle- Librairie philosophique J. Vrin.

Maine de Biran - *Rapports du physique et du moral de l'homme* - Librairie philosophique J. Vrin - 1984

Maine de Biran - Nouvelles considérations sur les rapports du physique et du moral de l'homme - édité par Bernard Baertschi- Tome IX des oeuvres de Maine de Biran publiés avec le concours du centre national de la recherche scientifique -Bibliothèque des textes philosophiques - Libraire philosophique J Vrin - paris 1990.

Maistre Joseph (de) - Les soirées de Saint-Petersbourg ou entretien sur le gouvernement temporel de la providence - Paris 1821

Maistre Joseph (de) -De l'état de nature ou Examen d'un écrit de Jean-Jacques Rousseau sur l'inégalité des conditions - Paris -1795

Maistre Joseph (de) - Lettre d'un royaliste savoyard à ses compatriotes - Lausanne - 1793

Malebranche - De la recherche de la vérité - Livre I - Chap VI - Oeuvres - La Pléiade - Gallimard- Paris -1979

Malvaux (Abbé) - Résumé de mémoires qui ont concouru pour le prix en l'année 1777, par l'Académie des sciences, a et belle lettre de Châlons-sur-Marne et dont le sujet était, les moyens de détruire la mendicité en France, en rendant les mendiants utiles à l'État, sans les rendre malheureux – Châlons-sur-Marne 1778

Maupertuis - La Vénus Physique - Genève chez Samuel Cailler - 7° édition - 1745

Menuret de Chambaud Jean Jacques Essais sur les moyens de former de bons médecins et de la société. Paris Philosophie D Pierres, 1791

Migne (Abbé) - Recherches philosophiques sur les premiers Objets des Publications des Connaissances morales- Oeuvres Complètes Paris -1859

Mirabeau Travail sur l'éducation publique trouvé dans les papiers de Mirabeau l'aîné, publié par Cabanis - Imprimerie nationale - 1791

Montlinot État actuel du dépôt de Soissons, précédé d'un Essai sur la mendicité par M De Montlinot-compte : Année 1786. À Soissons-1789

Montesquieu - De l'esprit des lois-livre - Oeuvres complètes- Tome 2 - Pléiade - Gallimard- Paris 1949

Montesquieu - Mes pensées - Politique - 1758 (218, I, p 239) - Oeuvre complète- Pléiade - tome 2

Moreau de la Sarthe, Louis Jacques - notice sur Cabanis - 1821

Moreau de la Sarthe, Louis Jacques- Histoire naturelle de la femme, suivie d'un traité d'hygiène appliquée à son régime physique et moral aux différentes époques de la vie. Paris 1805, 3 vol, in 8°

Moreau de la Sarthe, Fragment pour servir à l'histoire de la médecine des maladies mentales et de la médecine morale, Paris, 1812, in 8°

Moreau de la Sarthe article Moral in Encyclopédie méthodique médicale (Mes Nou) Paris 1821

Morellet Abbé - Mémoires - Le temps retrouvé - Mercure de France - 2000.

Etudes.

Macherey Pierre. - La péjoration de l'idéologie, de Napoléon au jeune Marx. 2006

Macherey Pierre - Vers le social - L'individualisme - Magazine littéraire avril 89 p38-40

Macherey Pierre – Idéologie : « le mot, l'idée, la chose » – Methodos [en ligne], 8, 2008, mis en ligne le 14 avril 2008, consulté le 19 juillet 2012. URL : http:/// methodo.revues.org/ 1843 ; DOI : 10.4000/ methodo. 1843.

Macpherson C.B - La théorie politique de l'individualisme possessif de Hobbes à Locke - traduit de l'anglais par Michel Fuchs -Bibliothèque des idées - Gallimard - 1971

Manent, P - Les Libéraux - Tel Gallimard - 2001

Martin Xavier- Nature humaine et révolution française du siècle des lumière au code Napoléon 2°ed - L'homme des droits de l'homme - Dominique Martin Morin - 2002

Mathiez Albert – La Révolution française –Armand Colin – Paris 1922

Mathiot Jean - Adam Smith philosophie et économie - Philosophies -Puf- 1990

Mauzi Robert - L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée française au XVIII° siècle - Slatkine-Reprints- Genève Paris - 1979

Médecine et anthropologie - corpus - revue de philosophie - N°54- 2008

Michaud Stéphane - Science, droit, religion: trois contes sur les deux natures -Persée - 1976 - vol 6 - n°13 - pp 23-40

Minart, Gérard - Les opposants à Napoléon 1800-1815 L'élimination des royalistes et des républicains- Editions Privat - 2003

Missa, J. N, Charles Susanne - De l'Eugénisme d'Etat à l'eugénisme privé - Sciences, Ethiques sociétés - DeBoeck Université- 1999.

Monnier Raymonde - Républicanisme, patriotisme, et Révolution française - L'Harmattan 2005

Mongin Philippe - L'héritage de l'utilitarisme - l'individualisme -Magazine littéraire avril 89 p68-71

Monod Jean-Claude - Qu'est ce qu'une crise de gouvernementalité» - Foucault et les lumières - Lumières- N°8 - 2006-pp 51-62

Mora G - On the Relation Between the Physical and Moral Aspects of Man by Pierre-Jean-George Cabanis -Edited by George Mora, with introductions by Sergio Moravia and George Mora -Translated by Margaret Duggan - 2 vol- The Johns Hopkins University -1981

Moravia, S- Il tramonto dell'illuminismo Editori Laterza. Bari - 1968

Moravia, S - La scienza dell'uomo nel Settecento - Editori Laterza - 2000

Moravia, S : « Dall'homme-machine all homme sensible » Belfagor XXIX, 1974, p 640-648

Moravia S : « La société d'Auteuil et la révolution », Dix Huitième siècle VI, 1974, pp 181-191

Moravia Sergio - Enigma Of The Mind: The Mind-Body Problem In Contemporary Thought -Cambridge University Press - 1995

Moutaux Jacques - Matérialisme et Lumières - corpus - revue de philosophie- N°5/6 - 1987 - pp 3-14

Muel, L - Gouvernements ministères et constitutions de la France depuis cent ans- Précis historique des révolutions, des crises ministérielles et gouvernementales, et des changements de constitutions de la France depuis 1789 jusqu'en 1890 - Paris - A Durand et Pedone- Lauriel, Editeurs-1893.

N

Sources

Necker Compte rendu au Roi par M. Necker Directeur général des Finances au mois de janvier 1781. Paris -1781

Necker Jacques - Réflexions philosophiques sur l'égalité - Préface de J.F Spitz - Bibliothèque Classique de la liberté - Les belles lettres- 2005

Necker Jacques - Sur la législation et le commerce des grains– Paris 1776 – 4° édition

Etudes.

Naville Ernest, Debrit Marc - Introduction générale aux oeuvres inédites de Maine de Biran - Paris - Dezobry, E; Magdelaine et cie, Libraires Editeurs - 1859

La nature humaine lumières françaises et britanniques- corpus - revue de philosophie- N°57- 2009

Nature et société au XVIII° siècle , Dossier économie politique - Corpus - revue de philosophie - N°40- 2002

Nemo Philip & jean Petitot -Histoire du libéralisme en Europe - sous la direction de Philippe Nemo et - Quadrige Manuels - Puf - 2006.

Nicolas, S - Histoire de la philosophie en France au XIX° siècle - Naissance de la psychologie spiritualiste (1789-1830) - L'Harmattan

O

Etudes.

Ozouf Jacques - Paul Gerbod, La condition universitaire en France au XIX° siècle - Annales, Economies, Sociétés, Civilisations, Année 1969, Vol 24 N° 2 pp 512-516.

P

Sources.

Pascal - Pensées – le livre de poche – Paris – 1962

Pinel, Philippe - Nosographie philosophique ou la méthode de l'analyse appliquée à la médecine (2 vol) - 1798

Pinel, Philippe - Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale ou la manie- 1800

Etudes.

Peisse Louis. - Notice historique et philosophique sur la vie et les travaux de Cabanis ; facsimilé édition de 1844 des *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Ressources Paris Genève- pp lviii et lix.

Perrot Jean-Claude- L'âge d'or de la statistique régional (An IV-1804)-Annales historiques de la révolution française-numéro 224, 1976.pp. 215-276.

Pichot, André - Histoire de la notion de vie - Tel Gallimard / inédit - 1993

La connaissance du physique et du moral (XVII°-XVIII° siècle) -Corpus - revue de philosophie - N°43 -2003

Pomeau René - L'Europe des Lumières, cosmopolitisme et unité européenne au XVIII° siècle - Pluriel - Stock - 1991

Poyer, G - G Cabanis Les grands philosophes français et étrangers - ed Louis Michaud

Prochiantz, A - Machine Esprit - Editions Odile Jacob - 2001

Q

Sources.

Quatrefage Armand de, Darwin et ses précurseurs français? Etude sur le transformisme, 2° édition- Paris - Germain Baillière, Libraire-Editeur - 1870

Quérard, Joseph-Marie - la France littéraire ou Dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que des littérateurs qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant le XVIII° siècle et le XIX° siècle - 1828

Etudes.

Quintili Paolo - Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie- Numéro 40-41 (octobre 2006)- Les branches du savoir dans l'Encyclopédie -La position de la physiologie philosophique de Diderot par rapport au Système des connaissances

R

Sources.

Ramsey Matthew - Professional and popular medicine in France 1770-1830

Raspail F.V - Histoire naturelle de la santé et de la maladie chez les végétaux et chez les animaux en général et en particulier chez l'homme, suivie du formulaire pour une nouvelle méthode de traitement hygiénique et curatif, 2 vol -Paris - 1843

Ravaisson Félix - La philosophie en France au XIX° siècle 1889

Recueil de mémoires sur les établissements d'humanité, traduits de l'allemand et de l'anglais, Paris, impr. de H. Agasse, an VII- an XIII, 18 vol. in 8°, pl tab. (BN, R 48330-48359)

Remusat Charles - Cabanis - Revue des deux mondes- T8 -1844 - pp 316-349.

Restif de la Bretonne - Andrographe ou idées d'un honnête homme, sur un projet de règlement, proposé à toutes les nations de l'Europe, pour opérer une réforme générale des moeurs, et par elle, le bonheur du genre humain. p 12 Volume 1 A la Haye - 1782

Richerand Anthelme - Nouveaux éléments de physiologie - 2T - Paris - Imprimerie de Crapelet - 5° ed - 1811 (première édition 1803)

Robinet Jean Baptiste - De la nature - Deux tomes - Tome 1 - 2° édition - Amsterdam - 1763

Robinet, Jean Baptiste René - Parallèle de la condition et des facultés de l'homme avec la condition et les facultés des autres animaux.- Bouillon: Aux dépens de la Société typographique - 1770

Robinet, Jean Baptiste René - De la nature - Amsterdam: chez Van Harrevlet - 1761

Roederer - Œuvres du Comte P.L Roederer- publié par son fils le Baron A. M. Roederer – Tomes cinquième & huitième – Paris 1857

Rollin . Charles- Oeuvres Complètes - Nouvelle édition- éditeur Antoine Letronne - Volume 16 - Paris - 1825

Romme G. Rapport sur l'Instruction publique considérée dans son ensemble suivi d'un projet de décret sur les principales bases du plan général présenté à la Convention nationale,

au nom du comité d'instruction publique par G Romme. Député du département du Puy-de-Dôme - Imprimerie nationale - Paris - 20 décembre 1792

Rousseau -Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes- note XV p 142 – Présentation et notes de Bruno Bernardi et Blaise Bachofen – Garnier Flammarion- Paris 2008

Rousseau Jean Jacques - Emile ou de l'éducation - Folio Essai - 1969

Rousseau Jean Jacques- Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes- Discours sur les sciences et les arts. Préface de Jean Starobinski- Folio - Gallimard 1969

Rousseau Jean Jacques; Rêveries d'un promeneur solitaire - Classiques de poche - Le livre de poche

Roussel, Pierre - Système physique et moral de la femme suivi du système physique et moral de l'homme, et d'un fragment sur la sensibilité. Précédé de l'Eloge historique de l'auteur par J.L Alibert, 6° ed - Paris - Caille et Ravier - 1813

Royer Collard A,A - Examen de la doctrine de Maine de Biran sur les rapports du physique et du moral de l'homme, Annales médico-psychologiques t II - 1843

Etudes.

Raynaud Dominique - La controverse entre organicisme et vitalisme: étude de sociologie des sciences - Revue française de sociologie - 1998 - vol 39 -pp 721-750

Régaldo. M -Un milieu intellectuel ; la Décade philosophique. Atelier de reproduction des thèses, Lille, 1976

Reinhard - Marcel- La statistique de la population sous le consulat et l'empire- Le bureau de statistiques-population, cinquième année, numéro un 1950 (pp. 103-120).

Rétat- Pierre- LUXE- Dix-huitième siècle- n° 26- 1994

Rey, Roselyne : Naissance et développement du vitalisme en France, de la deuxième moitié du XVIII° s à la fin du premier empire. (Université Paris 1, 1987) 3 vol.

Roger Jacques - Buffon - Fayard - Paris - 1989

Roger Jacques - Les sciences de la vie dans la pensée française du XVIII° siècle - La génération des animaux de Descartes à l'Encyclopédie - Albin Michel - Paris- 1993

Role André - Georges Cabanis: le médecin de Brumaire - 1994

Rosanvallon Pierre - La démocratie inachevée Histoire de la souveraineté du peuple en France - Bibliothèque des histoires - Gallimard 2000

Rosanvallon Pierre - Le moment Guizot Bibliothèque des sciences humaines Gallimard 1985

S

Sources.

Say. B – Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent, et se consomment les richesses –Tome 1- Paris- 1803

Smith. A -Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations – Livre III – trad par J. A. Roucher- F Buisson - Paris – An III de la république.

Smith. A- Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations . Garnier Flammarion

Smith.A - Théorie des sentiments moraux - Léviathan - Puf 1999.

Soemmering Samuel Thomas von - La lettre de MM Soemmering à M.Oelsner sur le supplice de la guillotine, Le Moniteur, 18 brumaire 1795.

Stahl Georg. Ernst - Recherches sur les différences entre le mécanisme et l'organisme - Oeuvres médico-philosophiques et pratiques - Vol 6 - Trad et commentées par Thérèse Blondin - Paris 1864

Sue Jean Joseph - Recherches physiologiques et expériences sur la vitalité et le galvanisme, Paris, Gabon, pp 16-17

Sue Jean Joseph - Opinion du citoyen Sue, Professeur de médecine et de botanique sur le supplice de la guillotine - Magasin encyclopédique - Tome IV, Paris, 1795

Etudes.

Salem Jean- L'atomisme antique, Démocrite, Epicure, Lucrèce- Le livre de poche- Paris - 1997

Salvat Christophe- Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie- Numéro 40-41 (octobre 2006)-Les branches du savoir dans l'Encyclopédie-

Schumpeter J.A.– Histoire de l'analyse économique – L'âge des fondateur – Tel Gallimard – 1983

Scubla Lucien- Les hommes peuvent-ils se passer de religion? Coup d'oeil sur les tribulations du religieux en Occident depuis trois siècles.

Searle, John R - Liberté et neurobiologie - Nouveau collège de Philosophie - Grasset- 2004

Serna Pierre - La république des girouettes, 1789-1815 et au-delà une anomalie politique: la France de l'extrême centre - La chose publique - Champ Vallon - 2005

Soboul Albert – La Révolution Française – Tel Gallimard – Paris 1996 –

Souche-Dagues Denise - De l'utile par Presses Universitaires de France | Revue de Métaphysique e t de Morale 2003/2 - n ° 38- ISSN 0035-1571 | ISBN 2-1305-3783-9 | pages 213 à 231

Sournia, Jean Charles - La médecine révolutionnaire 1789-1799. Editions Payot 1989

Spitz Jean-Fabien - Concept de souveraineté et politique placée sous le signe de la loi de nature dans le second Traité du gouvernement civil de Locke- n°37- p 39-63- Philosophie- Les Editions de minuit

Spitz Jean-Fabien -L'empirisme et la science de la nature humaine - n°5 -p45-61 - Philosophie- Les Editions de minuit

Starobinski, J - Action et réaction vie et aventure d'un couple -Librairie du XX° siècle - Seuil - 1999

Starobinski Jean - Montesquieu - 2° ed - Ecrivains de toujours - Seuil - 1994

Staum Martin S - Cabanis enlightenment and medical philosophy in the french Revolution - Princeton University Press, 1980

Staum Martin S - Minerva's message - Chez McGill-Queen's Press.

Steiner Philippe La science de l'économie politique et les sciences sociales en France (1750- par Sciences Humaines | Revue d'histoi re des sciences humaines 2006/2 - N° 15ISSN 1622-468X | ISBN 2-912601-48-7 | pages 15 à 42

Szyfman, L - Lamarck et son époque - Masson - 1982

T

Sources.

Talleyrand- Périgord, Rapport sur l'instruction publique fait au nom du comité de constitution à l'Assemblée nationale les 10,11 et 19 septembre 1791.Paris – Imprimerie Nationale – 1791

Talleyrand et la réforme de l'éducation sous la Révolution française Dossier: Révolution française

Taine, H - Les Philosophes du 19° siècle en France , présentation H. Gouhier - Ressources Paris Genève 1979.

Tenon - Mémoires sur hôpitaux de Paris - Imprimé par ordre du Roi - Paris – 1788

Thiers. A- Histoire du Consulat- Paris – 1865

Thibaudeau - Mémoire sur le Directoire

Thibaudeau - Mémoire sur le Consulat 1799-1804

Thuillier (Guy) -Le désordre de l'administration napoléonienne : l'échec des dépôts de mendicité (1808-1815)-revue administrative-numéro 325 (janvier février 2002)-PP. 30-36

Tocqueville, A - L'ancien Régime et la révolution - GF Flammarion - 1988

Tocqueville, A - De la démocratie en Amérique - GF Flammarion

Turgot - Formation et distribution des richesses - GF Flammarion - 1997

Turgot – M Turgot à M Necker et sur l'administration de M. Necker par un citoyen français – Londres 1780

Turgot - Oeuvres - Paris, de l'Imprimerie de A;Belin. 1811

Turgot Œuvres de Mr Turgot, ministre d'Etat, précédées et accompagnées de Mémoires et de Notes sur sa vie, son administration et ses ouvrages- tome 7- Paris- 1809

Etudes.

Taton René - La science moderne de 1450 à 1800 - Le XVIII° Naissance de la chimie moderne - M Daumas - Quadrige - Presses universitaires de France - Paris - 1995

Teysseire D - Des Idéologues contre l'excès des mots In: Mots, mars 1988, N°16. pp. 155-173

Teysseire D - De la vie dans les *Rapports du physique et du moral de l'homme* de cabanis - Publication Saint Cloud (Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, Crefed - 1982.

Teysseire D - Une des premières biographies de Cabanis: celle de son disciple Moreau de la Sarthe 1821 - Bulletin de la Société des lettres, science et art de Corrèze, vol 100, 1997, PP 27-52.

Teysseire D - Cabanis: une somme des lumières - Saint Cloud: Ecole normale supérieure - 1981

Teysseire D , 'Comme un fils tendre et dévoué': Cabanis et Madame Helvétius, ed. Marie-Thérèse Inguenaud and David Smith, SVEC 374 (1999).

Teysseire Daniel, 'Lien social et ordre politique chez Cabanis', SVEC 267 (1989), p.353-400.

Thom René et Emile Noël - Prédire n'est pas expliquer - Champs sciences - Paris 2009

Thompson Ann - La Mettrie ou la machine infernale - corpus - revue de philosophie- N°5/6 - 1987- 15-27

Touchard, Jean - Histoire des idées politiques, du XVIII° siècle à nos jours- tome 2 - Puf - 2005

U V W

Sources

Van Bommel - Cornelis Richard Anton Van Bommel - Exposé des vrais principes sur l'instruction publique primaire et secondaire considérée dans ses rapports avec la religion par Monsieur l'Evêque de Liège - Deuxième partie - Liège - 1840

Vicq d'Azyr Nouveau plan de constitution pour la médecine en France, présent à l'Assemblée nationale par la société royale de médecine - Paris 1790

Volney - Oeuvres - 2T Corpus des Oeuvres philosophiques en langue française - Fayard.

Volney : La loi naturelle, ou catéchisme du citoyen français – Paris – 1793

Volney C; F: Les ruines ou méditations sur les révolutions des empires Tome 1 oeuvres complètes 2 ° edition - Paris - 1826

Volney C F : La loi naturelle ou principes physiques de la morale. Tome 1 oeuvres complètes 2 ° edition - Paris - 1826

Etudes

Vandal - Albert – L'avènement de Bonaparte – Dix-septième édition – Librairie Plon – Paris 1911

Weulersse. Georges - La physiocratie sous les ministères de Turgot et de Necker (1774-1781) - Presses universitaires de France 1950

Weulersse, Georges - La physiocratie à l'aube de la révolution 1781-1792. Introduction, bibliographie et révision des textes par C. Beutler - Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales. Paris 1985

Williams Elizabeth A. - The physical and the moral Anthopology, physiology, and philosophical medecine un France, 1750-1850 - Cambridge History of Medecine - Cambridge university Press - 1994

Wolfe Charles T. in Organisation ou organisme? L'individuation organique selon le vitalisme montpelliérain - La découverte - Dix-huitième siècle - 2009/1 - n° 41 p 99-119

Wolff Francis - Aristote et la politique -Philosophies - Puf- 1991

Worms,René - Les principes biologiques de l'Evolution sociale - V Giard et E Brière - 1910

Table des matières

INTRODUCTION 4

PREMIERE PARTIE : Politique, Economie et Religion 5

I) Le médecin philosophe appelé à la politique. 5

II)Politique 9

A) La santé publique sous ses différents aspects. 9

1) Les hôpitaux 9

2) La police médicale 27

3) L'Enseignement et la Recherche 31

B) L'Assistance publique. 38

1) Les secours publics 38

a) Les secours publics en France au XVIII° siècle 39

b) Considérations générales sur les secours publics 44

i)Bienfaisance du particulier et secours publics 44

ii) La charité publique. 49

c). Problèmes qui se posent dans la dispensation des secours 53

d). Critique des moyens employés par l'État pour secourir les pauvres 56

e) Les secours à domicile. 60

f)Mesures palliatives avant toutes choses contre la misère. 67

g) Recherches à l'échelle européenne de palliatifs à la misère et dans le même mouvement identification des causes possibles de cette maladie de société en vue de sa curation. 71

2) L'abandon des enfants 84

a) Les réformes de la prise en charge des enfants trouvés 86

b) L'adoption 87

3) Les conditions de vie des prisonniers 88

4) Les soins apportés aux aliénés 91

a) Les conditions qui devraient présider et accompagner l'hospitalisation des fous 91

b) Les simulateurs. 95

c) Donner du travail aux fous est une bonne thérapeutique. 96

d) L'état républicain porteur de la promesse d'une quasi éradication de la folie 98

C) L'éducation publique 99

1) Tableau des débats parlementaires au cours de la période qui s'étend de la fin de l'année 1791 jusqu'en vendémiaire an VIII. 100

a) Introduction ……..100
b) Chronologie des Rapports sur l'éducation publique. 103
c) La question de l'éducation publique: un débat toujours recommencé. 105
d) Aperçus sur les contenus des débats parlementaires portant sur l'organisation des écoles primaires et sur l'instruction publique en général, de la Constituante aux premières années du Directoire 108
i) L'éducation des citoyens, une nécessité dans une république……109
... ii) L'éducation du peuple; les divergences observées entre les républicains sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. 118
iii) L'organisation des écoles primaires. 124
iv) La question du choix de l'âge d'entrée à l'école primaire. 124
v) Les différents sens donnés à «éducation». 127
vi) L'éducation commune. 129
vii) L'éducation commune forcée 133
viii) Education commune. Relativement aux contenus enseignés 138
ix) Place des écoles primaires dans un système complet d'éducation. Nombre de degré d'instruction 143
2) Travaux de Cabanis sur l'instruction publique 144
a) Travail sur l'éducation publique trouvé dans les papiers de Mirabeau l'aîné. 145
b) Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, et en général sur l'instruction publique 152
i) Généralités 153
ii) Datation du texte de Cabanis 155
iii) Est-ce une renonciation stratégique? 158
iv) Instruction des personnes, instruction de choses. 162
v) Instruction des personnes 163
- Opinion de Cabanis sur l'éducation commune forcée 163
Réponse de Heurtault-Lamerville relative à cette question de l'éducation commune forcée. 169
La liberté d'enseignement 170
Cabanis contre l'élitisme 176
Enseignement libre et charlatanisme. 183
vi) instruction des choses 183
Besoins du pays en instituteurs. 184
Modes de recrutement de ces instituteurs, quid de leur formation 185
vii) Considérations de Cabanis sur la police et la surveillance des établissements particuliers et publics. 191

viii) Les livres élémentaires.....192
ix) Les émoluments des enseignants. 197
D) Organisation sociopolitique: La constitution de l'an VIII 198
1) Disculpation.....198
2) Réponse à la calomnie 198
3) Un rassurement.....199
4) Sa recevabilité.....201
5) Sa révisibilité.....205
6) Sa lisibilité.....209
7) Une mise en garde 210

II) L'économie. 214
A)Les mauvaises lois sous l'Ancien Régime et leur devenir. Généralités 220
B) Les lois qui « gênent l'industrie » 222
C) En cause les lois qui empêchent la liberté du commerce des grains. 224
D) En cause l'entrave à un laisser-faire quasi universel, autrement dit à la liberté d'entreprendre et la liberté du travail. 231
E) En cause les lois qui rendent l'industrie tributaire de l'avarice et du despotisme, et mesures pour les contrer. 237
F) La question du luxe 241
G) Comment dans la société peuvent coexister paisiblement et fructueusement des hommes diversement fortunés ? 247
H) Le retour de l'avarice et du despotisme est cependant chose toujours possible.....249

III) Rapports de la religion avec la morale, et les institutions dans la pensée de Cabanis 251
A) Rapports de la politique, de la morale, de la religion et des institutions dans la pensée de Cabanis. 252
B) Remarques. 274
i) Introduction.....274
ii) Religion d'Etat et tolérance 274
iii) Utilité de la religion 276
iv) Morale et religion 278
v) Morale républicaine 281
vi) La morale et les lois de la nature humaine 285
vii) Les Institutions 286

viii) Conclusion……288

Seconde Partie: La philosophie, en l'occurrence l'épistémologie, la médecine et la physiologie. 289

I) Le médecin philosophe et le philosophe médecin 289

II) La médecine au XVIII° siècle : problèmes et réponses 291

III) La médecine: un art qui pose problèmes. Cabanis: Objections, ou formalisation en sept points des principaux griefs faits à l'encontre de la médecine et des médecins. 293

A) A propos des charges pesant sur la médecine et les médecins au XVIII° siècle. 295

1) Première qualification de charlatan. Les «meiges», guérisseurs, rebouteux.....296

2) Deuxième qualification de charlatan. Les littérateurs s'en prennent aux médecins en titre. 297

3) Troisième qualification de charlatan. Où l'on voit que les médecins ne sont dans certains cas pas très tendres entre eux.....300

4) Les attitudes du public vis-à-vis de la médecine. 303

5). Mise en cause des institutions; les résistances à toutes réformes. 306

6) Les objections à la médecine comme science telles que Cabanis les pointent.....314

B)Défenses de la médecine: réponses de Cabanis aux problèmes posés. ***Du degré de certitude de la médecine***. 316

1) Du degré de certitude la médecine.....318

2) Réponse à la première objection. La nature des phénomènes de la vie est inconnaissable. 322

3) Réponse à la seconde objection. La nature des maladies est inconnaissable.....325

4) Réponse à la troisième objection. Les maladies sont inclassifiables.....326

5) Réponse à la quatrième objection. L'empirisme le plus absolu règne en thérapeutique.....328

6) Réponse à la cinquième objection. Les causes amenant la guérison resteront indéterminées....328

7) Réponse à la sixième objection 332

8) Réponse à la septième objection: 338

9) Conclusion de Cabanis.....341

IV) Les rapports du physique et du moral.....348

A) Sensibilité et organisation physique.....348

1) Principe de l'attraction en jeu dans la constitution de tous les êtres naturels. L'hypothèse de la sensibilité universelle.....348

a) Principe unique en cause dans les mouvements de la nature. Approche a priori. 349

b) A la recherche de la détermination d'un premier principe en cause dans les mouvements de l'univers. La sensibilité pressentie mais pas encore avalisée par les faits 361

2) Niveaux de composition de la matière vivante et forces en jeu dans leur genèse : de la constitution de la matière animale jusqu'à celle de l'individu humain.....364

a) Passage du simple au composé 364
b)Ontogenèse: Transformations successives amenant de la matière brute à l'embryon humain..... 376
i) La matière et le mouvement..... 375
ii) La formation du vivant..... 382
iii) La génération spontanée. 384
iv)Reproduction..... 390
v) Reproduction sexuée - fécondation. 395
c) Phylogénèse 399
i) La question de l'évolution des espèces dans l'œuvre de Cabanis. 399
ii) Echelle des êtres 412
d) La nutrition. Les échanges de matière entre les différents règnes. 418
B) Le moral c'est le physique considéré sous un autre point de vue. Annexion du moral par le physique .. 421
1) Organisation physique et sensibilité 422
a) Organisation physique 423
b) Raisons avancées pour expliquer pourquoi Cabanis parle d'organisation et pas d'organisme 423
c) Description d'organes 425
2)Sensibilité 427
3) Sensibilité, Irritabilité 428
4) Sensibilité, sensation et mouvement 434
5) Les idées et les déterminations morales dans leurs rapports avec les sensations..... 436
a)Place des impressions internes dans les déterminations morales et les idées. 437
i) Critique du modèle de la statue. 440
ii) La place de l'instinct 444
iii) Rapports de l'instinct et de la raison 448
iv) Le plaisir et la douleur 450
v) Cerveau et pensée. 452
vi) L'homme intérieur. 455
vii) Forces sensitives et forces motrices. 459
b) Place des impressions externes dans les déterminations morales et les idées 463
i) Les organes sensoriels 463
ii) Organes sensoriels et mémoire. 465
c) Place tout à la fois des impressions internes et externes dans les déterminations morales et les idées. 467
i) Sensations externes, internes et intrinsèques au système nerveux central 468
ii) Sensibilité, sensation, Conscience de soi 469
iii) Constitution du moi et de la conscience de soi 470
C) Nature du lien social expliqué par la médecine 475

1) Diversité des humains. 475
i) Organisation, besoin, facultés selon l'âge. 475
ii) Organisation, besoin, facultés selon le sexe. 479
iii) Organisation, besoin, facultés selon les tempéraments. 487
2) Individu et société. 499
CONCLUSION. 513
BIBLIOGRAPHIE 543
ANNEXE 518

Résumé : Médecine et politique dans l'œuvre de Pierre-Jean-Georges Cabanis.

Pierre- Jean- Georges Cabanis médecin et homme politique français. Considérant l'ensemble des opus réédités par les soins de C. Lehec et J. Cazenave en 1956 sous l'intitulé *Oeuvres philosophiques de Cabanis*, et bien que l'auteur n'ait jamais indiqué qu'il avait construit là un système intégrant la science, la politique et la religion, il nous a paru qu'il était possible de faire dériver, directement ou indirectement, un ensemble de recommandations pratiques, d'ordre politique et moral, de sa théorie psychophysiologique, théorie présentée dans son maître ouvrage les *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Travaux dont nous avons cherché à montrer les liens plus ou moins étroits avec la pensée de prédécesseurs et de contemporains: philosophes, moralistes, politiques, économistes, médecins et naturalistes. Ces recommandations concourant à notre sens à un seul et même objectif éthique, faire que dans le cadre de la société un nombre d'hommes toujours plus grand puisse trouver le bonheur. Autrement dit c'était de la part de cet auteur œuvrer à la paix et la prospérité sociale, c'était *in fine* œuvrer à la fin de la Révolution.

Abstract : Medicine and politics : the work of Pierre-Jean-Goerges Cabanis

Pierre Jean Georges Cabanis doctor and French politician. Considering all the opuses republished with the aid of C. Lehec and J. Cazenave in 1956 under the title *Philosophic Works of Cabanis*, and although the author never indicated that he had built a system there integrating the science, the politics and the religion, it seemed to us that it was possible to make derive, directly or indirectly, a set of practical recommendations, of political and moral order, of its psychophysiological theory, theory presented in its master(teacher) decorates the *Reports of the physical appearance and the morale of the man*. Works the more or less narrow links of which we tried to show with the thought of predecessors and contemporaries: philosophers, moralists, politics, economists, doctors and naturalists. These recommendations contributing to our sens in the same ethical objective, to make that within the framework of the society a number of people always bigger can find the happiness. In other words it was on behalf of this author to work in the peace and the social prosperity, it was in fine to work at the end of the Revolution.

Mots clés : Médecine – politique – psychophysiologie – morale – éducation –secours publics- sensibilité –organisation –hôpital –nature.

Philosophie.

Ecole doctorale de philosophie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – 1 rue d'Ulm 75005 Paris.